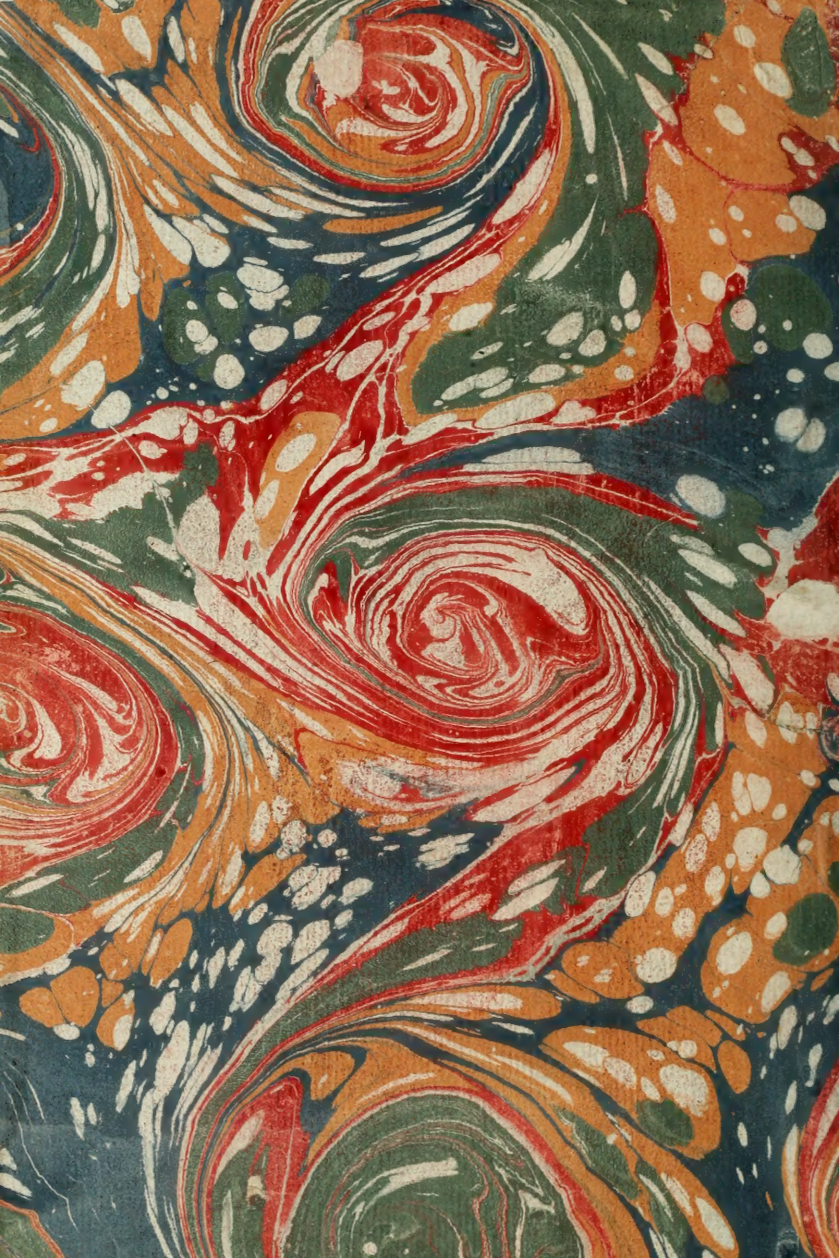
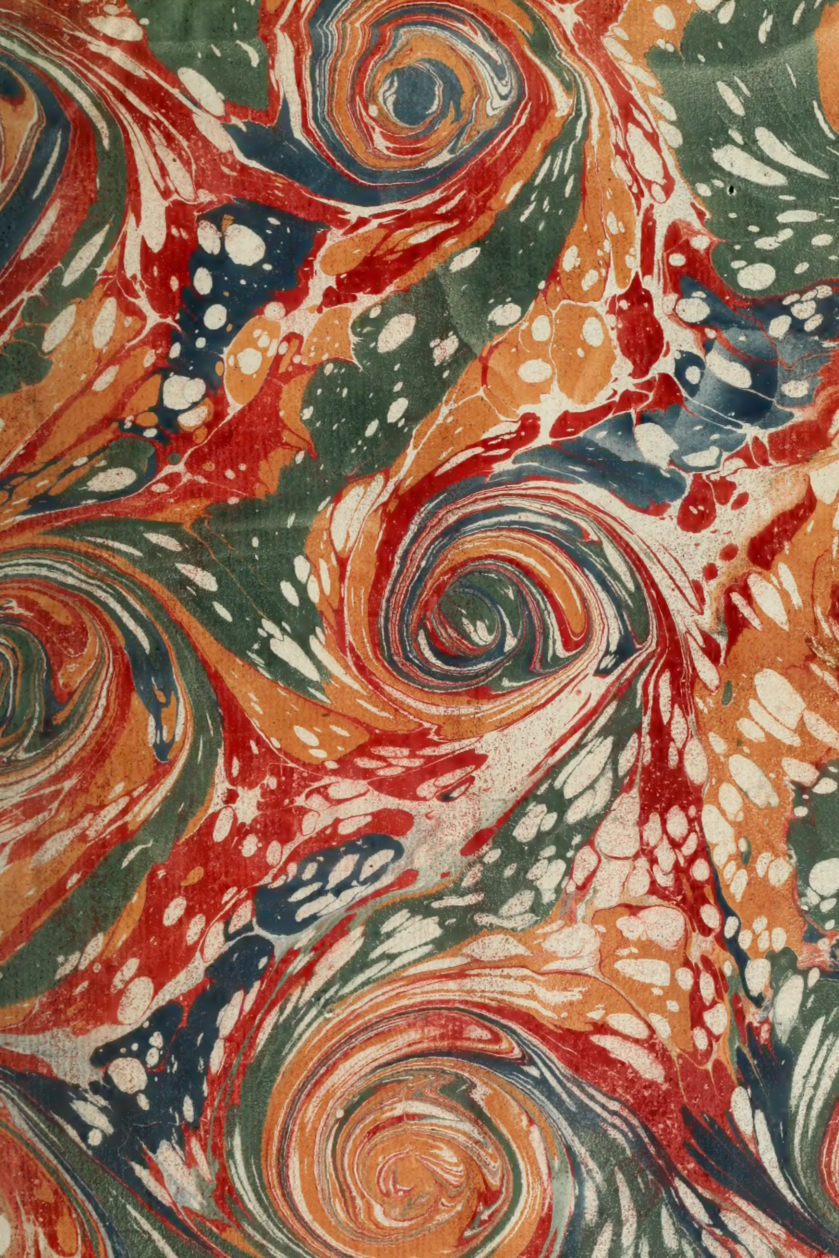
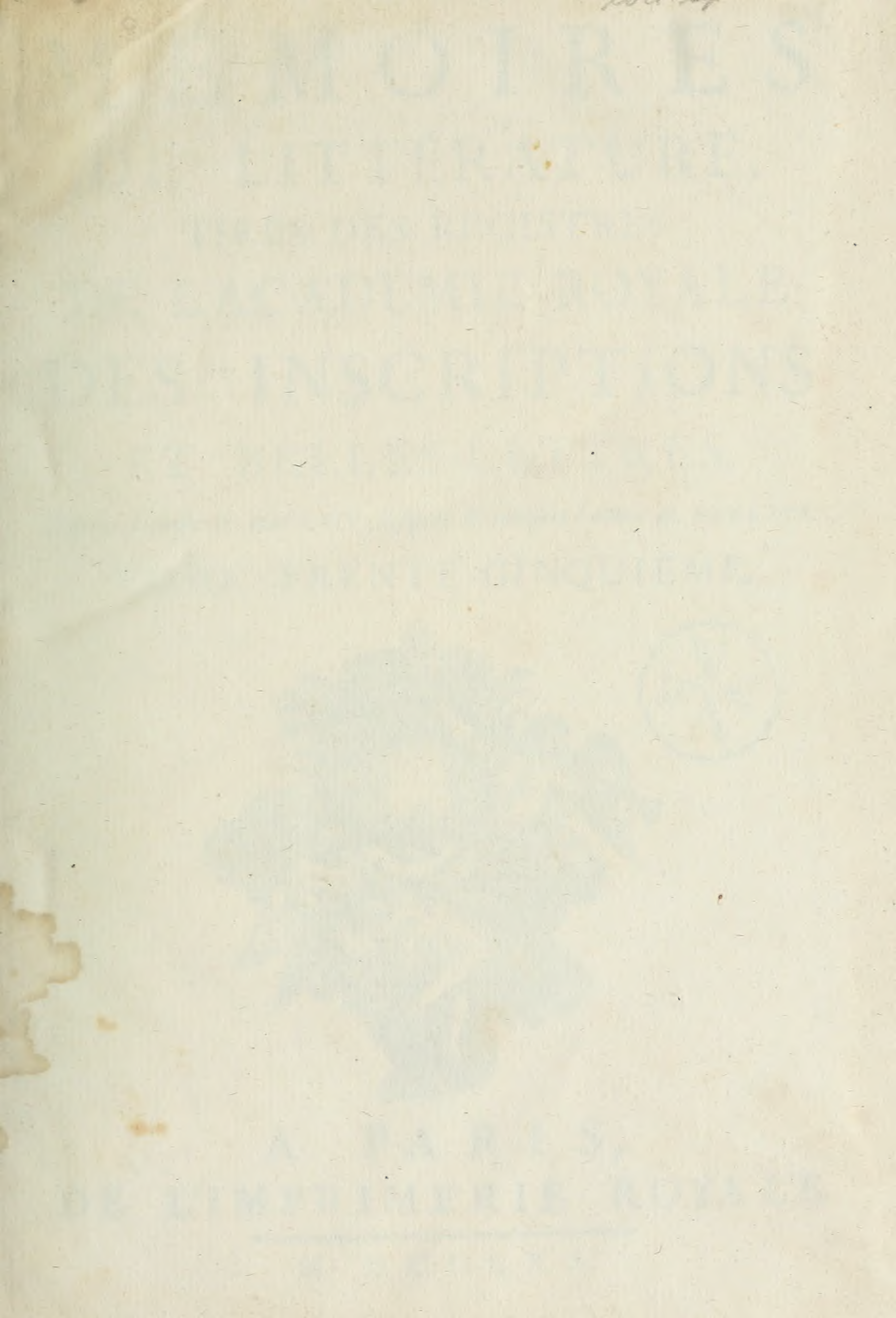






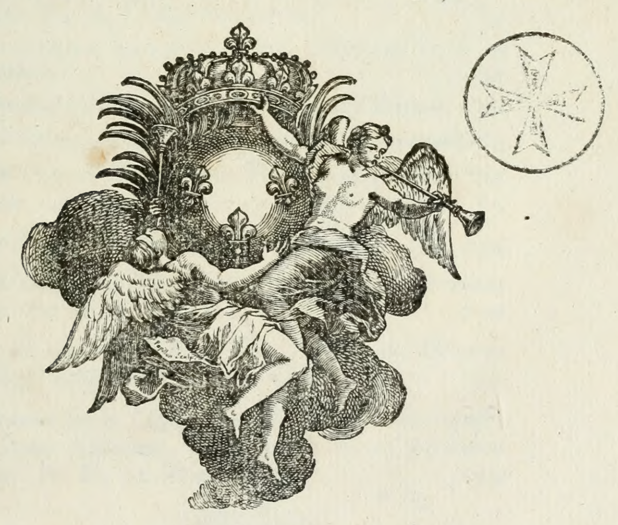

139 — 3



MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLXIV, *jusques & compris l'année* M. DCCLXVI.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXX.

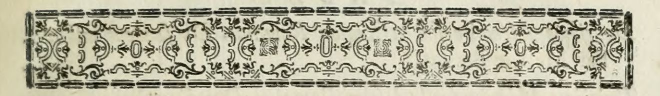
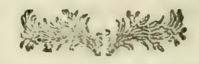


TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.



MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Troisième Mémoire.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

NOUS avons vu, dans le Mémoire précédent, que les étrangers qui vinrent civiliser la Grèce, y changèrent l'état de la religion; qu'ils y firent adopter leurs Dieux, leurs mystères & leurs Lû le 12 Mars 1765.

fables; que les Grecs, ignorans & groſſiers, n'entendirent le plus ſouvent qu'à demi ce qu'on leur enſeignoit; qu'ils mêlèrent leurs propres idées à celles de leurs maîtres, & que dans cette communication, la doctrine égyptienne commentée par de tels diſciples dut éprouver des altérations conſidérables. Quel fut donc le nouveau ſyſtème de religion qui réſulta de ce mélange? c'eſt ce qu'il s'agit de découvrir.

Il n'eſt pas ſi facile qu'on le pourroit croire de déterminer l'eſſence de l'Helléniſme. Les Grecs ne s'accordoient ni ſur la généalogie des Dieux, ni ſur leur nombre, ni ſur leur rang: on en racontoit fort diverſement les aventures, & néanmoins cette diverſité ne cauſoit aucun ſchiſme; tout le monde étoit cenſé de la même croyance. Il y avoit donc quelques principes communs, quelques maximes générales qui réuniſſoient les eſprits diviſés, & qui formoient l'eſſence & le caractère de la religion nationale. Ce ſont ces maximes, admiſes uniformément par tous les Grecs, qu'il faudroit démêler, dans l'amas confus de récits contradictoires que les fables nous préſentent.

Mais où ſont conſignés ces dogmes, que l'on pourroit appeler fondamentaux? les chercherons-nous chez les poëtes, ou chez les hiſtoriens, ou chez les philoſophes? l'embarras eſt grand, car les Grecs n'ayant point de code religieux, point de livres qu'ils prétendiſſent inſpirés & divins, chacun ſe croyoit en droit de penſer & de parler des Dieux comme il lui plaiſoit.

La religion ne pouvoit avoir un autre ſort dans la Grèce. Formée dans un temps d'ignorance, adoptée par des gens crédules, ſans goût, ſans diſcernement, recevant des additions à chaque pas, comment auroit-elle pu ſe perpétuer la même dans tous les temps & dans tous les lieux? Lorſque le génie de la nation s'éleva, lorſque les ſciences & les arts diſtinguèrent avantageuſement les Grecs des autres peuples, on ſentit l'abſurdité des dogmes vulgaires; les Sages n'oſant les contredire ouvertement, eſſayèrent de les pallier ſous des ſyſtèmes ingénieux; & de ce mélange d'idées populaires & philoſophiques il ſe forma une religion unique en apparence, mais variable en effet & vraiment indéfiniſſable.

Laiſſons ces ruiſſeaux bâtards, ces doctrines imaginées par les

Grecs poſtérieurs, & remontons vers la ſource le plus qu'il nous ſera poſſible: ſaiſiſſons l'Helléniſme dans ſon berceau, pour démêler dans ſes premiers traits ceux qu'il tenoit de la Nature & de ſes auteurs. Cadmus fut le chef de la dernière colonie: la Grèce, après lui, n'eut plus de légiſlateur étranger; la religion devoit alors avoir pris une certaine conſiſtance: ſi nous venons à bout de fixer ce qu'elle étoit dans ce ſiècle, nous pourrons nous flatter de la voir, non dans une parure empruntée, non dans ſes altérations ſubſéquentes, mais dans ſa première & ſa plus groſſière ſimplicité.

Nous n'avons, par malheur, aucun monument contemporain qui nous ait tranſmis la théologie des premiers temps héroïques; tous les écrits antérieurs aux poëmes d'Homère & d'Héſiode ſont perdus *(a)*. Hérodote nous apprend que les hymnes que l'on débitoit de ſon temps, ſous le nom de Linus & d'Orphée, étoient d'une date plus récente; on les croit du temps de Piſiſtrate. Celles que des écrivains plus modernes encore publièrent dans la ſuite, portoient tant de marques de ſuppoſition, que perſonne n'y fut trompé; les Savans doutoient même qu'Orphée eût jamais exiſté *(b)*.

Au reſte, ſi l'on juge de ces hymnes par les fragmens qui nous en reſtent, on ſentira bien qu'il n'y faut pas chercher la religion populaire. Leurs auteurs, eſpèce de Pythagoriciens connus ſous le nom d'*Orphites*, confondoient les Dieux & leurs fonctions, & tournoient toutes les fables en allégories forcées.

Nous avons vu, dans le Mémoire précédent, que le culte d'Oſiris ou de Dionyſus trouva beaucoup d'oppoſition dans la Grèce. Les partiſans du nouveau Dieu, piqués de la contradiction qu'il éprouvoit, n'en exaltèrent qu'avec plus de zèle ſa grandeur & ſa puiſſance; ils le mirent au-deſſus de tous les Dieux: c'étoit en même temps le premier & le dernier, ou, pour mieux dire, ſon règne n'avoit jamais ceſſé. Ces enthouſiaſtes s'aidèrent dans la ſuite des ſpéculations de Pythagore ſur la monade & ſur les nombres, &, par ce moyen, couvrirent leurs myſticités d'un vernis

(a) Ποίημα ὐδὲν πρεσβύτερον ἥκει εἰς ἡμᾶς τῆς Ὁμήρυ ποιήσεως. Sext. Empir. lib. 1, adv. mathem.

(b) Orpheum poëtam Ariſtoteles docet nunquam fuiſſe. Cic. de Nat. Deor. lib. 1, cap. 108.

philoſophique. Je n'en dirai pas davantage, pour ne pas répéter inutilement ce que M.[rs] Fréret & de la Barre ont établi dans leurs Mémoires, auxquels je renvoie le lecteur.

Mém. ſur le culte de Bacch. tome XXIII.
Mém. ſur la relig. de la Grèce, tome XVI.

Nous n'avons donc plus d'ouvrages grecs antérieurs à ceux d'Homère, mais on ne peut douter qu'il n'y en ait eu. Les arts ne débutent point par la perfection, & les premiers eſſais ne furent jamais des chef-d'œuvres. Les Muſes grecques ont dû balbutier long-temps avant de prendre le ton de l'Iliade. Homère nous apprend lui-même qu'il y avoit avant lui des Poëtes & des Muſiciens; ces deux profeſſions étoient réunies, & la muſique ne peut s'exercer que ſur des vers: chaque cour avoit, parmi ſes principaux Officiers, un Muſicien diſtingué, qui, dans les aſſemblées & dans les feſtins, chantoit les aventures des Dieux & les exploits des héros. Que ces chanſons fuſſent de lui ou de tout autre, peu importe; mais il paroît, par la conſidération dont ces Muſiciens jouiſſoient, que la plupart exécutoient leurs propres compoſitions, puiſqu'on les regardoit à peu près comme des hommes inſpirés: on ſe rappellera ce que dit Homère du chantre d'Alcinoüs, du chantre de Clytemneſtre & du chantre d'Itaque. Cicéron en tire la même concluſion: *Nec dubitari debet quin fuerint ante Homerum poëtæ: quod ex eis carminibus intelligi poteſt, quæ & apud illum, & in Phæacum, & in procorum epulis canuntur.*

In Brut.

Je dis plus, de tout temps on a chanté des hymnes dans les temples & dans les aſſemblées religieuſes; c'eſt même à ce noble uſage que la muſique & la poëſie doivent leur origine. Les vieilles hymnes, apparemment deſtituées de goût & d'harmonie, écrites dans un langage à demi-barbare, tombèrent peu à peu dans l'oubli; on en compoſa de meilleures, mais on n'auroit jamais publié celles-ci ſous des noms reſpectés, s'il n'eût pas été conſtant que les anciennes exiſtoient ou avoient exiſté.

Soupçons contre la véracité d'Homère & d'Héſiode.

Privés de ces vieilles odes théologiques, nous ſommes réduits aux ſeuls ouvrages d'Homère & d'Héſiode: c'eſt-là qu'il faut découvrir la religion du ſiècle de Cadmus, ou renoncer pour jamais à la connoître. Mais les deux Poëtes en ſont-ils des témoins admiſſibles? ils étoient poſtérieurs à la guerre de Troie de deux ſiècles au moins, & à Cadmus d'environ ſix cents ans; & il eſt

très-possible que dans un si long intervalle les idées religieuses aient prodigieusement varié. Ne peut-on pas même soupçonner Homère & Hésiode d'avoir beaucoup influé dans ce changement, en substituant à la théologie simple des premiers temps une théologie plus amusante pour leurs lecteurs? Hérodote ne s'en tenoit pas au soupçon, & paroît accuser les deux Poëtes de falsification: *D'où chacun de ces Dieux est-il venu*, dit-il? *ont-ils été de tout temps! enfin quelle est leur figure & comment sont-ils faits! c'est ce qu'on a ignoré jusqu'à présent, à moins qu'on ne l'ait appris, pour ainsi dire, d'aujourd'hui; car Hésiode & Homère, que je ne pense pas avoir vécu plus de quatre cents ans avant moi, ont composé une théogonie pour les Grecs, ont donné des surnoms aux Dieux, leur ont assigné des fonctions & des honneurs, & les ont revêtus de leurs formes. Quant aux autres Poëtes, qui paroissent plus anciens, j'estime qu'ils ne sont venus qu'après eux.* *Lib. II, n.° 10.*

Si l'on prenoit ces paroles à la rigueur, il faudroit en conclure qu'au jugement d'Hérodote, Homère & Hésiode, bien loin de nous avoir transmis la religion de Cadmus & des temps héroïques, ne sont pas même des témoins fidèles de celle qui régnoit dans leur siècle: il faudroit dire que ces Poëtes ont voulu, de propos délibéré, changer la croyance de leurs contemporains, & dénaturer celle des anciens temps.

Mais j'ai peine à croire que notre historien leur impute un projet si peu vraisemblable, & voici, ce me semble, à quoi se réduit sa pensée: il voyoit avec quelque chagrin que l'égyptianisme, transporté dans la Grèce, ne s'y étoit pas conservé dans sa pureté: il n'examine point si l'altération remontoit au-delà d'Homère & d'Hésiode. Comment en juger, dit-il, puisque les poësies qui courent sous le nom d'auteurs plus anciens, sont réellement plus modernes. Ainsi, dans la vérité, les Grecs ne peuvent puiser leur croyance religieuse que dans les poëmes d'Homère & d'Hésiode, leur unique code théologique & le premier monument littéraire de leur nation. Or l'autorité de ces deux poëtes est-elle assez grande pour fixer nos idées sur la nature de la divinité? Croirons-nous, sur leur parole, que les Dieux ont telle & telle figure, qu'ils aient fait telles & telles actions, qu'ils aient eu tels & tels pères, tels &

tels enfans? &c. D'où tenons-nous cette étrange doctrine? nous ne l'avons apprise, pour ainsi dire, que d'aujourd'hui: car qu'est-ce qu'une antiquité de quatre cents ans, quand il s'agit de savoir quelle étoit la religion de nos pères & des fondateurs de nos Républiques? Voilà le raisonnement caché dans le passage d'Hérodote; c'est à dessein qu'il ne le développe pas davantage, parce qu'il ne vouloit pas manifester trop clairement combien la religion de son temps lui déplaisoit.

Cette critique ne fait aucun tort à la véracité d'Homère & d'Hésiode: ces deux auteurs n'enseignent que l'égyptianisme corrompu, & en cela ils étoient sans doute dignes de blâme: mais en étoient-ils les premiers corrupteurs? c'est ce qu'Hérodote ne dit point, & ce qu'il ne pouvoit dire sans tomber en contradiction avec lui-même.

S'il y a quelque chose d'absurde & de scandaleux dans la mythologie grecque, c'est assurément l'histoire de Dionysus & d'Hercule; de Dionysus, la grande divinité de l'Égypte, confondu avec un enfant de la fille de Cadmus; d'Hercule fils d'Ammon, & l'un des Dieux égyptiens de la seconde classe, réduit à l'état d'un fils d'Amphytrion. Ce sont encore les orgyes instituées par Bacchus lui-même, & perfectionnées par Mélampus fils d'Amytaon. Qu'on se rappelle les détails où notre historien est entré sur tous ces points: je les ai rapportés dans le Mémoire précédent; mais ce n'étoit pas d'Homère & d'Hésiode, qui n'en disent qu'un mot en passant, qu'Hérodote tenoit tous ces traits; ils étoient consignés dans les inscriptions publiques, dans les archives des temples, dans les traditions immémoriales de la Grèce. L'égyptianisme étoit donc déjà corrompu avant la guerre de Troie, il l'étoit donc dans le siècle même de Cadmus. Mais si, de l'aveu même d'Hérodote, nos Poëtes ne sont pas coupables du travestissement de Dionysus & d'Hercule, sous quel prétexte les accuseroit-il d'avoir travesti les autres Dieux?

L'altération prenoit son origine de plus haut: il n'étoit pas possible que la doctrine égyptienne passât à des peuples ignorans & barbares sans éprouver un déchet considérable. Les Grecs ne connurent jamais complètement le système égyptien. Comme on

leur annonçoit tantôt un Dieu & tantôt un autre, ſans obſerver l'ordre qu'ils avoient entre eux, les Grecs fixèrent leur naiſſance au temps de leur admiſſion; &, par ce moyen, pluſieurs des plus anciens & des plus grands Dieux de l'Égypte, devinrent en Grèce les plus nouveaux & les plus petits: c'eſt ce qu'Hérodote explique très-bien, comme on l'a vu dans le Mémoire précédent. Il devoit donc reconnoître que l'altération de l'égyptianiſme étoit de toute ancienneté, & que les Grecs, en l'adoptant, l'avoient gâté.

L'accuſation qu'Hérodote ſemble intenter aux deux Poëtes, ne mériteroit pas un plus ſérieux examen, ſi l'importance de la matière ne l'exigeoit. Il s'agit de nous aſſurer que tout accès, dans les antiquités religieuſes de la Grèce, ne nous eſt pas fermé; car ſi les deux Poëtes ne nous les ont pas fidèlement tranſmiſes, ce ſeroit en vain qu'on les chercheroit ailleurs. Mais nous pouvons bannir cette crainte; Homère & Héſiode n'ont point fabriqué un nouveau ſyſtème de religion, ils n'ont fait que nous rendre exactement celle qu'ils ont trouvée établie dans la Grèce.

Si l'on pouvoit ſuppoſer qu'ils euſſent voulu corriger la religion courante, lui donner une tournure plus raiſonnable, préſenter les Dieux ſous une forme plus noble & plus propre à leur concilier du reſpect, ce projet me paroîtroit digne de deux beaux génies; philoſophes pour leur ſiècle, ils auroient ouvert la carrière dans laquelle leurs ſucceſſeurs ſont entrés à l'envi. Homère étoit capable d'exécuter une ſi belle entrepriſe. On voit que de temps à autre il fait effort pour s'élever juſqu'à la majeſté du Dieu ſuprême; quelques-unes de ſes allégories ſont nobles & priſes dans la bonne philoſophie; par exemple, celle des deux tonneaux, où Jupiter puiſe continuellement les biens & les maux, pour les verſer ſur les mortels dans une juſte proportion; telle encore l'allégorie des prières boiteuſes, qui marchent, avec une humble contenance, ſur les pas de l'altière injuſtice: mais ces traits ſont rares, & s'il eſt vrai que nos Poëtes ont changé la religion de leur pays, il faut reconnoître de bonne foi qu'ils l'ont horriblement défigurée, & qu'ils ont de plus en plus expoſé au mépris les objets de l'adoration publique. Leur but étoit-il donc de pervertir leurs compatriotes, & de rompre toutes les barrières qui ſéparent le vice & la vertu,

Apologie d'Héſiode & d'Homère.

en diviniſant, pour ainſi dire, tous les crimes dans la perſonne des Dieux les plus reſpectés? Mais, quelque mauvaiſe idée qu'on puiſſe avoir d'Homère & d'Héſiode, je doute qu'on les ſoupçonne de cet excès de ſcélérateſſe.

Ne ſavoient-ils pas que l'on court toujours de grands riſques, quand on oſe donner atteinte à la religion nationale, & ſur-tout lorſqu'on la déshonore? quel avantage prétendoient-ils tirer d'une ſi folle entrepriſe? Mais, en les ſuppoſant aſſez téméraires pour braver ce danger, étoit-il vraiſemblable qu'un projet ſi mal conçu ſeroit couronné du ſuccès, & que tous les Grecs ſans exception, ceux d'Europe comme ceux d'Aſie & des îles, ſi peu d'accord entre eux ſur beaucoup de points, abjureroient des opinions paſſablement raiſonnables, pour en épouſer d'évidemment folles? Si la religion de ces Poëtes n'eſt autre choſe que la religion des temps héroïques, on comprend que la nation l'aura reconnue avec plaiſir, car telle eſt la force de l'habitude & de l'autorité; mais quiconque connoît l'eſprit humain, ne ſe perſuadera jamais que ſi les Dieux d'Homère & d'Héſiode euſſent été ignorés juſqu'alors, les Grecs, plus civiliſés & plus inſtruits que dans les temps héroïques, les euſſent aveuglement adoptés. Tous les miniſtres des temples auroient-ils été muets? le ſimple peuple même n'auroit-il pas réclamé contre l'innovation? Tout le monde ſavoit par cœur les hymnes ſacrées, tout le monde les chantoit; & ces hymnes, dans l'hypothèſe que je combats, devoient peindre les Dieux en grand & en beau: c'étoit un préſervatif contre des nouveautés profanes, qui ne pouvoient manquer de ſoulever au moins les gens ſages, & de produire quelque oppoſition.

Mais ne ſeroit-il pas plus que ſingulier que nos deux Poëtes, qui vraiſemblablement ne ſe ſont jamais vus, & qui certainement n'ont point voulu ſe copier l'un l'autre, ſe ſoient ſi bien rencontrés dans l'exécution de leur projet chimérique, qu'à quelque différence près, leur mythologie eſt abſolument la même. Le concours de ces deux écrivains fait l'apologie de leur bonne foi. Les traits de diſſemblance montrent qu'il n'y a point eu de concert; & ceux de reſſemblance, que chacun d'eux n'a pas inventé au haſard.

Ils ont donc travaillé ſur un fond commun. Aveuglés par les préjugés

préjugés de la naissance & de l'éducation, ils ne se sont point défié des opinions reçues; ou s'ils ont eu quelque doute, ils n'ont osé se roidir contre le torrent, & n'ont pensé qu'à tirer le meilleur parti possible des fables accréditées.

Hésiode étoit plus obligé qu'un autre à ne pas s'en écarter, dans un ouvrage méthodique : *il composa sa Théogonie (c) pour les Grecs,* comme le dit Hérodote, mais il ne la fabriqua pas de son chef; autrement ses contemporains auroient été indignés d'y voir une généalogie de leurs Dieux toute différente de celle qu'ils avoient apprise dès leur bas âge. Au reste, ce n'étoit pas un médiocre travail, de réduire dans un ordre didactique une suite de générations & d'aventures des Dieux, qui ne subsistoient guère que dans la mémoire des hommes, dans des hymnes, dans des inscriptions, &c. Il falloit consulter les Prêtres des divers temples du même Dieu, rassembler des traditions qui ne s'accordoient pas toujours, & choisir les plus autorisées & celles qui s'adaptoient plus aisément au système général. D'autres Poëtes avoient peut-être déjà travaillé dans le même goût, mais la théogonie d'Hésiode, mieux faite & relevée par l'agrément des vers, prit le dessus & fit négliger toutes les autres : c'est le corps le plus complet que nous ayons de la mythologie grecque *(d)*.

Il ne seroit pas juste d'exiger d'Homère une exactitude aussi scrupuleuse. Son but n'étoit pas d'exposer dogmatiquement la croyance de son pays : il chante la colère d'Achille, il raconte les voyages d'Ulysse; mais comme les Dieux sont, dans ses poëmes, les principaux acteurs & le mobile des évènemens, il peint autant

(c) Pausanias a jeté quelques doutes sur la légitimité de cet ouvrage; mais l'autorité d'Hérodote & de plusieurs autres Anciens, qui l'attribuent à Hésiode sans soupçonner qu'il pût y avoir la moindre difficulté, doit l'emporter sur les raisonnètes de Pausanias. Ce point de critique est bien traité dans les Mémoires de feu M. de la Barre, sur la religion de la Grèce, *tome XVI;* j'y renvoie, pour ne pas répéter inutilement les mêmes choses.

(d) Feu M. de la Barre avoit pris la Théogonie pour texte, dans son grand ouvrage sur la religion de la Grèce; nous n'en avons que le commencement dans nos Mémoires. Quoique je m'écarte quelquefois des opinions de ce savant Académicien, je rends avec plaisir hommage à ses lumières, & je reconnois que j'ai souvent occasion d'en profiter.

les Dieux que les héros, & rappelle à ſon lecteur les traits les plus intéreſſans de la fable.

Hiſtorien fidèle, il décrit les mœurs & les uſages des temps antérieurs, auſſi-bien que les actions des perſonnages qui prirent part à la guerre de Troie. Il avoit recueilli tous ces détails dans le cours de ſes voyages, ayant parcouru dans ce deſſein preſque toutes les provinces de la Grèce, & même les pays voiſins. On a tout lieu de croire qu'il n'a proprement inventé aucun fait; car quoiqu'il ait inſéré dans ſes ouvrages des aventures qui choquent toute vraiſemblance, il avoit trop de jugement pour les haſarder s'il ne les eût pas entendu débiter quelque part. Je ne dis pas qu'il les crût, mais il parloit aux Grecs un langage qui leur étoit familier.

Il eſt vrai qu'il fait à tout propos intervenir les Dieux, & l'on ne peut nier qu'il ne dirige l'influence des Génies ſelon que les circonſtances le demandoient, & de la manière qu'il jugeoit le plus propre à ſon deſſein; mais le poëte ne s'écartoit point du vrai qui convient à la poëſie. Les Grecs, perſuadés que les Dieux avoient autrefois converſé familièrement avec les héros, devoient croire qu'ils avoient ſouvent fait cet honneur à ceux de la guerre de Troie.

La preuve qu'Homère même, dans ces occaſions, s'aſſujettiſſoit le plus qu'il étoit poſſible aux traditions locales, c'eſt que ſes poëmes ſont parſemés de traits qu'il n'avoit aucun intérêt de controuver. Auroit-il oſé faire mention de l'enlèvement de Ganymède, ſi le fait n'eût pas été reçu par les Aſiatiques? pourquoit donne-t-il Vénus pour mère à Énée, plutôt qu'à tout autre prince Troyen? pourquoi Jupiter pour père à Sarpédon, plutôt qu'aux autres Rois auxiliaires de Troie? pourquoi fait-il Achille fils de Thétis, Déeſſe maritime, plutôt que de toute autre Déeſſe? Pourquoi tel petit capitaine Grec ou Troyen, qu'il nomme à peine une ſeule fois, eſt-il immédiatement iſſu d'un Dieu, pendant que la plupart des héros des deux peuples n'ont qu'une naiſſance humaine? c'eſt qu'Homère étoit gêné par les traditions locales, qu'il conſervoit ſcrupuleuſement.

S'il s'étoit cru le maître de diſpoſer des Dieux à ſon gré, en

auroit-il mis en si grand nombre & de si qualifiés dans le parti des Troyens ? mais on le pensoit ainsi dans la basse Asie. Les peuples de cette contrée, plus civilisés, plus riches & plus voluptueux que les Grecs, étoient aussi plus superstitieux: *De toutes les villes que le Soleil éclaire*, dit Jupiter, *il n'en est pas que j'aie pris tant de plaisir à honorer que le sacré Ilium, point de mortels qui m'aient été plus agréables que Priam & les peuples de ce Roi belliqueux: jamais à Troie mes autels n'ont manqué ni de sacrifices, ni de libations, ni de parfums: avons-nous d'autres honneurs à desirer! n'est-ce pas là notre partage!* Iliad. l. IV.

Les Grecs en étoient également persuadés, & leur vanité n'y perdoit rien. Les Troyens auroient-ils pu résister pendant dix ans, la victoire auroit-elle été si souvent balancée, si leurs ennemis n'eussent été soutenus par une puissante faction de Dieux?

Parmi ces Dieux Troyens on est surpris de trouver Apollon, lui que le père de Priam avoit indignement traité, lui que le temple de Delphes sembloit devoir attacher aux Grecs; mais Délos étoit le lieu de sa naissance, la métropole de son culte, & Délos étoit dans la dépendance de Troie.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que Jupiter soit toujours favorable aux Troyens. S'il accorde enfin la victoire aux Grecs, c'est de mauvaise grâce; il ne consent à la ruine de Troie que forcé par les décrets suprêmes du Destin. Ce tableau ne devoit pas être agréable aux Grecs; mais les Grecs eux-mêmes le croyoient tracé d'après nature. Jupiter, père de Dardanus, étoit singulièrement honoré sur le mont Ida: on disoit même qu'il le préféroit à l'Ida de Crète: jamais Homère ne contredit les opinions reçues.

Mais s'il étoit aussi fidèle historien qu'un poëte peut l'être, aura-t-il infidèlement exposé la religion de ses héros & de ses contemporains? Ce soupçon se trouve démenti d'avance par les traits historiques que je viens de toucher; car il est manifeste que ceux dont il les tenoit n'avoient pas des idées plus nobles que lui de la divinité.

N'outrons rien néanmoins: lorsqu'Homère assemble le conseil des Dieux, qu'il les fait discourir, qu'il les met aux mains, qu'il développe leurs intrigues, qu'il peint les mouvemens dont ils

étoient agités, il faut convenir qu'il est créateur de ces agréables fictions. Mais altéroit-il la religion nationale? nullement, pourvu qu'il fît agir & parler les Dieux dans le caractère que cette religion leur donnoit. Milton, dans ses poëmes, introduit Dieu, le Messie, les Anges, les premiers hommes; ce sont des fictions, mais qui ne dégradent point notre religion, parce que Milton (pour l'ordinaire) conserve à Dieu, au Messie, aux Anges le caractère qui leur est approprié dans les saintes Écritures. C'est sur cette loi qu'il faut juger Homère: s'il a rempli les conditions qu'il a dû se prescrire, on trouvera la religion grecque dans ses fictions, comme on trouve la religion Chrétienne dans celles de Milton.

Or qu'Homère ait suivi cette règle, l'Iliade & l'Odyssée en fournissent une foule de preuves. Raconte-t-il une aventure bien choquante de quelqu'un de ses Dieux? il ne manque pas de s'étayer d'aventures du même genre, que personne alors ne révoquoit en doute. Calypso veut retenir Ulysse dans son île, & se l'attacher pour toujours; Mercure, envoyé par Jupiter, lui ordonne de laisser partir le héros; la Nymphe s'emporte contre le Dieu, & se justifie

Odyss. l. v. par l'exemple des plus grandes Déesses: *Que vous êtes injustes, Dieux de l'Olympe! l'envie la plus noire a placé son trône dans votre cœur. Vous ne pouvez voir sans dépit que les Déesses se choisissent des époux parmi les mortels. L'Aurore à peine avoit regardé favorablement le jeune Orion, qu'un feu jaloux brûla les Dieux, & ne s'éteignit que dans le sang de cet amant déplorable, que Diane perça de ses flèches. Dès que la blonde Cérès eut accordé des faveurs secrètes au sage Jasion, Jupiter aussi-tôt perça le mystère, & fit ressentir au malheureux Prince les effets de son indignation.*

Vénus, blessée par Diomède, fait retentir l'Olympe de ses cris. Pour la consoler, Dioné sa mère lui raconte les mauvais traitemens que les plus grands Dieux avoient éprouvés de la part des hommes.

Croira-t-on qu'Homère ait inventé l'aventure de Vénus surprise en adultère avec Mars, à la vue de tous les Dieux, que Vulcain avoit appelés à ce ridicule spectacle? auroit-il osé versifier ce conte licencieux, s'il n'eût pas été déjà célébré dans les chansons de la Grèce? C'étoit à dessein qu'il rappeloit ces histoires scandaleuses. Il semble que prévoyant les critiques futures, il ait dit d'avance

à ſes cenſeurs: *Pourquoi vous en prenez-vous à moi! c'eſt ma nation qui, pour peindre ſes Dieux, m'a prêté ſes pinceaux & ſes couleurs.*

Il eſt vrai que les Dieux d'Homère ſont des êtres bien étranges. S'ils ont l'agilité, la ſubtilité, l'immortalité, la puiſſance & les apanages qui les diſtinguent phyſiquement des mortels, ils ſont le plus ſouvent bien au-deſſous des hommes qui ſe piquent de ſentimens & de vertu. Diviſés d'intérêts, livrés aux factions, agités par la haine, par la jalouſie & par des paſſions encore plus déshonorantes; fiers & bas, dédaigneux & rampans, féroces & voluptueux. Jupiter, leur chef, ne vante que ſa force, & ne parle que d'ordres abſolus; il menace, il punit & ne ſe fait point aimer. Si par un mouvement de ſes noirs ſourcils il ébranle le ciel, la terre & les enfers, ſes diſcours n'annoncent point la grandeur & la majeſté du roi des Dieux. Tyran brutal, qu'aucune loi ne retient, il ne met aucune borne à ſes deſirs effrénés. Les Grands de ſon empire, ſes frères ou ſes enfans le craignent, mais le déteſtent, & ne diſſimulent point, même en ſa préſence, ce qu'ils penſent de ſes injuſtes caprices. Minerve elle-même n'eſt guère plus ſage que les autres, & Vénus n'eſt qu'une infâme proſtituée. Eſt-il vraiſemblable, dira-t-on, que les Grecs, au temps d'Homère, adoraſſent des Dieux contre leſquels, malgré leur ſupériorité reconnue, les héros de l'Iliade & de l'Odyſſée vomiſſent impunément des imprécations?

Et moi je dis, il eſt encore moins vraiſemblable qu'un beau génie, qui connoiſſoit ſi bien les décences & le prix de la vertu, eût produit de pareils Dieux ſur la ſcène, s'ils n'euſſent pas été les Dieux de la nation. Accordera-t-on plus de délicateſſe & d'honnêteté à un peuple ignorant & demi-barbare? Je ſais que pluſieurs Savans ont voulu juſtifier le poëte par des explications allégoriques, & Dieu ſait quelles tortures ils ſe donnent pour trouver des myſtères auxquels il n'a peut-être jamais penſé. Je paſſerai dans ce moment-ci tout ce que l'on voudra; mais au moins on conviendra que ſi la théologie d'Homère n'eſt qu'une longue allégorie, elle n'étoit pas telle pour un peuple incapable de s'élever à des abſtractions métaphyſiques. Je vais plus loin: jamais le poëte

n'auroit imaginé des voiles tissus d'indécences & d'impiétés, s'il n'eût eté contraint de les prendre dans la religion nationale. Encore une fois, il ne s'agit pas de ce que pensoit Homère. S'il n'expose pas sa propre croyance, il expose celle de ses contemporains, & c'est-là tout ce que je prétends.

Mais en le défendant contre les reproches qu'Hérodote paroît lui faire, aussi-bien qu'à l'auteur de la Théogonie, je ne prétends pas les soustraire entièrement à la censure. Pythagore disoit qu'il avoit vu l'ame d'Hésiode tourmentée dans les enfers, pour avoir déshonoré les Dieux; & Platon, en rendant toute justice aux talens d'Homère, le bannit impitoyablement de sa République. En effet, s'ils ont fidèlement rendu les idées religieuses qu'on avoit de leur temps, on ne peut nier qu'ils n'aient puissamment confirmé le délire général. Les fables n'ayant d'autre appui qu'une sotte crédulité, seroient insensiblement tombées dans le mépris, à mesure que la lumière de la philosophie se seroit élevée sur l'horizon de la Grèce: falloit-il leur donner de la consistance par les charmes de la plus belle poësie? falloit-il ajouter de nouvelles fictions aux anciennes, les consacrer toutes, en quelque sorte, en les liant à la religion publique, & les graver profondément dans la mémoire d'un peuple qui avoit tant besoin de les oublier? Voilà les vrais torts d'Homère & d'Hésiode: leur en imputer d'autres, c'est les calomnier.

Nous sommes donc assurés que la religion de la Grèce, dans le siècle d'Homère & d'Hésiode, est consignée dans les ouvrages de ces deux poëtes, & c'est déjà un point très-important; car une religion n'est point universellement adoptée en un jour par un grand peuple, partagé en plusieurs États indépendans, & sur-tout par un peuple ignorant, qui, bien loin de songer à rectifier sa croyance, s'en tenoit aveuglément aux traditions de ses ancêtres, & pour qui le merveilleux le plus absurde étoit un motif de crédibilité. Cette religion, telle qu'elle étoit dans le siècle d'Homère, étant donc déjà très-ancienne, devoit remonter jusqu'à son premier établissement: je vais essayer d'en fixer les principaux dogmes: nous nous convaincrons de plus en plus que la religion d'Homère & d'Hésiode étoit la même, pour l'essentiel, que celle du siècle de Cadmus.

Dogme fondamental de l'Hellénifme : Les Dieux font de même nature que les hommes.

Hérodote, dans le paffage que nous avons difcuté, ne dit pas ce qu'il trouvoit de répréhenfible dans la théologie des deux poëtes; mais nous n'aurons aucune peine à comprendre fa penfée, fi nous rapprochons de ce paffage d'autres endroits où l'hiftorien s'explique plus clairement.

L. I, n.° 25.

Dans fon premier livre, qui traite de la Perfe, il dit que *les Perfes ne croient pas qu'il foit permis d'ériger des ftatues aux Dieux & de leur bâtir des temples, & qu'ils traitent même cet ufage de folie, parce qu'ils ne penfent pas, avec les Grecs, que les Dieux foient de la même nature que les hommes (e):* Ὅτι οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς Θεοὺς, καθάπερ Ἕλληνες, εἶναι.

Tel eft, felon Hérodote, le dogme fondamental & caractériftique de l'Hellénifme. Tous les Grecs ne penfoient pas de la même façon fur le nombre, le rang & les fonctions des Dieux; on en racontoit diverfement les aventures, & certainement les plus récentes étoient ignorées dans les fiècles précédens. Mais ces particularités ne paffoient pas pour effentielles; on étoit Hellénifte dès qu'on croyoit les Dieux de même nature que les hommes, compofés, comme nous, d'ame & de corps; non d'un corps tel quel, mais d'un corps abfolument conformé comme le nôtre: car que ce corps fût fubtil & non groffier, immortel & non fujet à la diffolution, c'eft une différence accidentelle qui n'empêche pas l'identité de nature.

Deux conféquences de ce dogme.

Les Grecs, comme Hérodote le dit dans fon fecond livre, tiroient de ce dogme deux conféquences remarquables.

La première, que les Dieux ayant conçu des paffions violentes pour des femmes mortelles, & les Déeffes pour des hommes, en avoient eu des enfans, qui, quoique héros, étoient fujets à la mort.

La feconde, que la différence des Dieux & des hommes étant fi médiocre, ceux-ci, par leur vertu & leurs grandes actions, pouvoient devenir des Dieux.

(e) C'eft ainfi qu'il faut traduire le mot ἀνθρωποφυέας, & non pas *iffus des hommes ;* je l'ai traduit de cette dernière manière dans le IV.e Mémoire fur la feconde époque de la religion des Perfes *(tome XXIX de notre recueil)*, j'inclinois alors pour le fyftème d'Évhémère, auquel cette verfion eft très-favorable; mais tous les Savans reconnoiffent qu'il faut traduire, *de la nature des hommes.*

Cette doctrine déplaisoit souverainement aux Perses, qui ne pouvoient souffrir qu'on partageât les Dieux en deux sexes: mais les Égyptiens étoient plus traitables, puisqu'ils admettoient formellement des Dieux & des Déesses. Ils faisoient de plus trois classes de divinités, dont la troisième venoit de la seconde & la seconde de la première. Ils expliquoient à leur manière cette espèce de génération: mais ils ne convenoient pas que les Dieux fussent de même nature que les hommes, & rejetoient avec encore plus d'indignation les deux conséquences que les Grecs tiroient de ce dogme absurde. C'est ce qu'Hérodote développe parfaitement dans son second livre, dont j'ai donné l'extrait dans le Mémoire précédent.

On voit à présent sur quel point précis les Grecs avoient altéré la doctrine égyptienne, & par conséquent quel est l'objet du reproche que notre historien fait aux deux poëtes: cette accusation fait naître deux questions qu'il ne faut pas confondre.

1.° Est-il vrai qu'Homère & Hésiode aient enseigné cette doctrine altérée?

2.° Sont-ils les auteurs de l'altération?

La première question, quoi qu'en disent les partisans enthousiastes d'Homère, ne souffre aucune difficulté raisonnable. Il seroit bien singulier que nous prétendissions entendre mieux la théologie de nos deux poëtes qu'Hérodote & tous les Grecs de son temps: car c'est au nom de la nation que l'historien s'explique. Par conséquent toute la Grèce, en humanisant les Dieux, voyoit ce dogme absurde dans les poëmes dont elle faisoit ses délices.

Eh! comment auroit-elle pu ne l'y pas voir? puisqu'il s'y trouve à chaque page. Je n'entreprendrai pas de le prouver en détail, il faudroit tout copier: un précis de la théologie des deux poëtes sur cet article, suffira pour convaincre ceux à qui la lecture de leurs ouvrages est un peu familière.

I. Les Dieux ont un corps semblable au nôtre, de la même forme & composé des mêmes membres: ils sont, comme les hommes, distingués en deux sexes & pour la même fin: la plupart des Dieux ont des Déesses pour femmes, & la plupart des Déesses ont

ont des Dieux pour maris, & de leur union sont issus des Dieux de même nature *(f)*.

II. Leur corps est d'un tissu très-délié, ce qui les rend capables de se transporter en un instant d'un bout de l'Univers à l'autre: ce corps néanmoins, malgré sa subtilité, a besoin d'être réparé par le sommeil *(g)* & par des alimens qui n'ont rien de grossier; l'ambroisie & le nectar sont une essence pure & légère *(h)*: de-là leur immortalité.

III. Les Dieux peuvent se rendre visibles, habiter sur la terre, converser avec les hommes & paroître de simples mortels; ils peuvent même être réduits à cet état pour quelque temps, & privés des prérogatives de la divinité, en punition de quelque crime, & sur-tout pour avoir violé le serment par le Stix. Lorsqu'ils vivent ainsi sur la terre, ils usent des mêmes alimens que les hommes, sont exposés à leurs insultes & peuvent recevoir des blessures, qui néanmoins ne sont jamais mortelles *(i)*.

(f) Voyez, *dans le XIV.e livre de l'Iliade,* l'aventure de Jupiter & de Junon; & celle de Vénus & de Mars, *dans le VIII.e livre de l'Odyssée.*

(g) Le Ciel éprouvoit, comme la Terre, la vicissitude du jour & de la nuit : *l'Aurore annonçoit la lumière aux Dieux & aux hommes* (Iliad. l. XI & alibi pass.) *le Soleil fait part de sa lumière aux uns & aux autres également (Odyss. lib. XIII, &c.) Pendant la nuit, les Dieux & les hommes dormoient* profondément, & Jupiter comme les autres, excepté lorsqu'agité par des soins importans, *il ne pouvoit goûter les douceurs du sommeil (Iliad. l. II);* Jupiter en étoit même quelquefois surpris en plein jour, & tant qu'il dormoit, il ne savoit rien de ce qui se passoit dans le monde (Voyez l'aventure de Jupiter & de Junon, *Iliad. l. XIV*): il en étoit de même lorsque Jupiter quittoit l'Olympe, & Neptune la mer, pour assister aux festins que les Éthiopiens leur donnoient tous les ans; pendant leur absence il arrivoit bien des choses à leur insu. *Iliad. l. I. — Odyss. l. V.*

(h) Dans le moment on vit couler le sang immortel, ἰχώρ (de Vénus blessée par Diomède), *mais un sang tel que celui des Dieux, qui n'est qu'une rosée, une vapeur divine; car les Dieux ne se nourrissant ni des dons de Cérès, ni des présens de Bacchus, n'ont pas un sang terrestre & grossier comme le nôtre, αἷμα; aussi jouissent-ils de l'immortalité, &c. (Iliad. l. V.)* Cependant ces blessures causoient aux Dieux des douleurs aiguës & même insupportables, jusqu'à ce qu'elles fussent guéries par le médecin Pæon. *(Ibid.)*

(i) Voyez le combat de Diomède contre Vénus & contre Mars *(Iliad. l. V)*, & le combat d'Hercule contre ce dernier, dans Hésiode *(scut. Hercul.)* M.me Dacier, elle-même, ne peut s'empêcher de convenir que ces blessures *étoient une suite naturelle de l'opinion qui régnoit alors, que ces Dieux étoient corporels.* Remarques sur le V.e liv. de l'Iliade.

IV. Les Dieux paroissent sur la terre pour faire du bien aux hommes, soit à des sociétés entières, soit à des particuliers vertueux qu'ils protègent & conduisent *(k)*: ils veulent aussi quelquefois éprouver les méchans & les punir *(l)*; mais ces visites ont souvent des motifs moins honnêtes : les Dieux se passionnent pour des femmes & les Déesses pour des hommes, & de ce commerce si disparate sont venus nombre de héros & de demi-dieux, dont plusieurs ont mérité d'être élevés au rang des Dieux *(m)*.

Telle est en abrégé la doctrine d'Homère & d'Hésiode sur la nature des Dieux : j'en indique les principales preuves dans les notes, & je l'éclaircirai encore dans la suite de ce Mémoire. Hérodote ne s'est donc point trompé sur la première question : nos poëtes ont véritablement enseigné la doctrine altérée; mais en sont-ils les premiers auteurs, comme Hérodote semble l'insinuer? c'est la seconde question que nous allons examiner. Pour ne rien dire de vague, je considérerai la doctrine d'Homère & d'Hésiode relativement aux deux conséquences dont les prêtres d'Égypte étoient si choqués; car il est manifeste que ceux qui pensent qu'un homme est né d'un Dieu ou d'une Déesse, ou qu'un homme peut devenir Dieu, ne regardent les Dieux que comme une espèce d'hommes distingués des autres seulement par certains apanages.

Examen de la première conséquence: *Hommes nés des Dieux.*

On feroit une liste bien ennuyeuse, si l'on vouloit nommer tous ceux qui passoient pour fils ou descendans des Dieux ou des Déesses. Hécatée de Milet, au rapport d'Hérodote, eut la simplicité de se glorifier de cet avantage en présence des prêtres Égyptiens, qui s'en moquèrent. Hérodote trouvoit aussi cette chimère dans sa généalogie, & presque toutes les familles distinguées avoient la même prétention; tant l'ancienne opinion, qui faisoit sortir tous les héros du sang des Dieux, étoit gravée profondément dans l'esprit des Grecs.

Iliad. l. XVI.

Tels étoient plusieurs des guerriers d'Homère : *Vous savez*, dit Junon à Jupiter, *que les Immortels ont un grand nombre d'enfans*

(k) Toute l'Odyssée en est la preuve.

(l) Voyez le discours d'Antinoüs *(Odyss. l. XVII)*, je le rapporterai plus bas.

(m) Iliad. & Odyss. passim. Voyez la suite de ce Mémoire.

qui combattent sous les murs de Troie. Si vous enlevez votre fils Sarpédon aux coups de Patrocle, tous les autres Dieux prétendront au même privilége, & vous les irriterez tous si vous vous arrogez un droit dont vous leur défendrez de jouir. Homère n'avoit pas inventé ces filiations, elles étoient reçues dans la Grèce depuis la guerre de Troie, & le poëte est un témoin d'autant plus recevable de cette tradition, qu'il est plus désintéressé: à l'exception de Sarpédon, d'Achille & d'Énée, les enfans des Dieux ne sont rien moins que les héros de l'Iliade & de l'Odyssée.

Mais sans nous arrêter à la seule autorité d'Homère, nous trouverons, en remontant plus haut dans les temps héroïques, une foule de ces filiations divines attestées par toute la Grèce. Point de héros de marque dont le père, l'aïeul ou le bisaïeul au moins ne fût un Dieu. Hélène & Pollux passoient pour enfans de Jupiter, & l'on donnoit à Tyndare Castor & Clytemnestre: on ne disputoit pas la qualité de fils de Jupiter à Persée, au premier Minos, à Dardanus, à Hercule: on croyoit Aristée fils d'Apollon, Halirrothius fils de Neptune. Il seroit inutile de citer tous les autres; mais Bacchus mérite une mention spéciale, tant pour sa célébrité, que parce qu'il tient au siècle de Cadmus son grand-père maternel. On sait que ce Prince, originaire de Thèbes d'Égypte, apporta dans la Grèce le culte d'Osiris, & que voyant Sémélé sa fille enceinte, quoiqu'elle ne fût pas mariée, il publia qu'elle n'avoit eu commerce qu'avec Jupiter: il nomma Dionysus l'enfant qu'elle mit au monde, voulant sans doute le faire passer pour une apparition d'Osiris, qui daignoit honorer la Grèce de sa présence, comme il en avoit autrefois honoré l'Égypte. *Voy. les textes d'Hérod. dans le Mém. précéd.*

Les Anciens varient sur le sort de cet enfant, ils supposent, pour la plupart, qu'il vécut âge d'homme, qu'il fit de grands exploits, & qu'il soutint ses prétentions à main armée; car il eut dans la Grèce de puissans contradicteurs. Persée, roi de Mycènes, & Lycurgue fils de Dryas, roi d'une contrée de Thessalie qu'on appeloit Thrace, le combattirent & le mirent plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Penthée, roi de Thèbes, quoique son cousin, s'opposoit à l'établissement de son culte.

Diodore de Sicile, suivant une autre tradition, prétend que *Lib. I, n.° 13.*

Sémélé, effrayée par un orage violent, accoucha avant terme d'un enfant qui mourut peu de jours après, & que Cadmus, pour sauver l'honneur de sa fille, le fit enfermer dans une statue dorée, qu'il fit adorer sous le nom de Dionysus ou d'Osiris. Si l'on adopte cette leçon, il faudra dire que Bacchus ne combattant pas en personne, sa statue servoit d'étendard aux partisans de son culte, ou que le Prêtre qui les conduisoit étoit décoré de son nom & pris pour le Dieu même. C'est peut-être un de ces Prêtres qui, blessé dans un combat contre Persée, alla mourir à Delphes, & fut enterré auprès de l'oracle : on montroit encore son tombeau & ses os du temps de Plutarque, & les Thyades lui offroient des sacrifices.

Decharn. poët. apud Euf. chron. l. II.

Plut. de Isid. & Osirid.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable, par le témoignage de toute l'antiquité, qu'un Dionysus ou Bacchus, fils de Sémélé, passa pour le fils de Jupiter. Ainsi, dès le siècle de Cadmus, on étoit persuadé que les Dieux, & Jupiter plus qu'un autre, prenoient des corps humains pour jouir de la compagnie des femmes qui avoient le bonheur ou le malheur de leur plaire.

Il est vrai que la divinité du nouveau Dionysus souffrit de la contradiction. Ce n'est pas que l'on contestât la maxime générale; mais les gens sages étoient choqués de la licence effrénée qui régnoit dans les orgyes : peut-être aussi que quelques personnes voyoient plus clair que les autres dans l'aventure galante de Sémélé. Il ne faut pas croire, en effet, que tout le monde fût la dupe de toute femme & de toute fille qui se disoient enceinte d'un Dieu. On se doutoit quelquefois de la vérité, & l'on trouve dans Homère *(n)*

(n) Tlépolème, fils d'Hercule, dit à Sarpédon, avant leur combat : *Ceux qui te disent fils du grand Jupiter te flattent, & veulent nous en imposer.* Iliad. l. V.

J'allois faire le même traitement aux deux fils d'Actor, dit Nestor, *si Neptune, qui passoit pour leur véritable père, ne les eût délivrés de mes mains (Iliad. l. XI).* Ces deux hommes étoient légalement fils d'Actor; mais comme leur naissance étoit plus que suspecte, ils se disoient fils de Neptune.

Ménesthius étoit fils du fleuve Sperchius & de la belle Polydore, fille de Pélée, qui par ses charmes avoit su enflammer ce Dieu ; mais dans le public il passoit pour le fils de Borus, qui avoit épousé cette Princesse (Iliad. l. XVI) : C'est-à-dire que l'enfant étant venu un peu trop tôt, on parla d'une aventure sur les bords du fleuve. On prit cette tournure pour sauver l'honneur de la Princesse.

quelque trace de ces soupçons; mais le gros de la nation dévoroit avidement ces sottises: les familles mêmes accréditoient ces bruits, tant pour sauver l'honneur de leurs parentes que par la gloire qui leur en revenoit, & les maris mêmes ne tenoient point à déshonneur d'adopter les enfans des Dieux immortels.

Cette stupidité nous étonne avec raison. Il est vrai que les Grecs étoient persuadés, aussi-bien que les autres peuples, par la tradition du genre humain, que les Anges, ministres du Très-haut, s'étoient souvent rendus visibles sous une figure humaine. Les Égyptiens & les Phéniciens les avoient souvent entretenus de ces apparitions, tant vraies que supposées, dont ils augmentoient le merveilleux pour les rendre plus intéressantes; & les Grecs, curieux & crédules, les écoutoient avec empressement; mais il est singulier que n'ayant jamais vu leurs Dieux, ils crussent les voir par-tout: approfondissons un peu les causes d'une illusion poussée jusqu'à cet excès.

On croyoit que les Dieux, pour se mieux déguiser, prenoient pour l'ordinaire la figure d'hommes connus. Jupiter prit la ressemblance d'Amphitryon pour tromper Alcmène, Minerve celle de Mentor pour conduire Télémaque, Neptune celle de Calchas pour exciter les Grecs au combat. Je citerois une foule de faits pareils s'il en étoit besoin. Se tiroit-on de quelque péril par le secours de quelqu'un? un ami, après un avis utile, se retiroit-il promptement? on pensoit que l'homme étoit le masque sous lequel un Dieu s'étoit caché: on en tiroit vanité, on le publioit & l'on étoit cru.

Aussi la crainte de se méprendre tenoit toujours ces anciens Grecs en suspens: *Si quelque Dieu*, dit Minerve à Diomède, *veut vous surprendre sous une forme humaine, gardez-vous de combattre contre les Immortels, si ce n'est contre Vénus.* *Iliad. l. V.*

Énée voyant les ravages que ce guerrier faisoit dans l'armée Troyenne, s'adresse à Pandarus: *C'est à votre arc*, dit-il, *à mettre fin à ce désordre, à moins que ce Diomède ne soit quelqu'un des Immortels à qui nos sacrifices auroient déplu.* *Ibid.*

Lorsqu'un héros inconnu se présentoit avec une taille plus majestueuse que le commun des hommes, on le prenoit aussitôt pour un Dieu. Nausicaa disoit d'Ulysse: *D'abord il me paroissoit* *Odyss. l. VI.*

un homme vil & méprisable, & maintenant il ressemble aux habitans de l'Olympe.

N'est-ce point quelqu'un des Dieux, disoient les Phéaciens, *qui seroit descendu du ciel à la prière de Nausicaa!*

Si c'est quelqu'un des Immortels qui soit descendu du ciel, répondoit Alcinoüs, *c'est donc pour une cause bien importante; car jusqu'ici les Dieux ne se sont montrés à nous que lorsque nous leur avons immolé des hécatombes.*

Quelquefois néanmoins les Dieux, pour éprouver les hommes, paroissoient sous des figures ignobles. Un des poursuivans de Pénélope ayant frappé Ulysse, déguisé en mendiant: *Que deviendrez-vous, malheureux*, lui dit un de ses compagnons, *si ce pauvre que vous maltraitez étoit quelqu'un des Immortels! car les Dieux, qui prennent comme il leur plaît toutes sortes de formes, paroissent souvent comme des étrangers, & vont dans les villes pour être témoins des violences qu'on y commet & de la justice qu'on y rend.*

Odyss. l. XVII.

Ce trait, comme M.[me] Dacier le remarque, ressemble fort à l'histoire des deux Anges envoyés à Sodôme. Mais la différence des Hébreux aux Grecs, c'est que les premiers prenoient les Anges pour des hommes, jusqu'à ce qu'ils se fissent connoître; au lieu que les Grecs prenoient, à propos de rien, les hommes pour des Dieux. Il falloit leur dire à chaque instant, comme Paul & Barnabé: *je ne suis point un Dieu, mais un mortel.* On se rappelle ici un trait de l'histoire apostolique: S.[t] Paul, accompagné de S.[t] Barnabé, ayant guéri par une seule parole un boiteux dans la ville de Lystres, le peuple s'écria, à la vue de ce prodige: *Voici les Dieux qui, sous une forme humaine, sont venus nous visiter (o).* Ils prenoient Barnabé pour Jupiter, & Paul pour Mercure. Le prêtre de Jupiter s'avança pour leur offrir un sacrifice, & ce ne fut qu'avec peine que les Apôtres purent arrêter cette profanation. L'éloignement du règne des Dieux sur la terre n'avoit pas encore guéri les peuples de cette prévention.

Le respect qu'on avoit pour les Prêtres étoit une autre source d'illusion. Ils n'étoient pas alors, comme ils le furent dans la suite, des gens du commun, uniquement occupés du ministère des

(o) *Dii similes hominibus descenderunt ad nos.* Act. Apost. XIV.

temples: les Princes se faisoient honneur des fonctions du sacerdoce, se donnoient pour interprètes des Dieux, & publioient, sous le nom de ces Dieux, les loix que la raison leur dictoit à eux-mêmes: aussi les peuples avoient une extrême vénération pour le représentant de leur Dieu.

Eurypile, dit Homère, *blessa le grand Hypsénor, fils du sage Dolopion, sacrificateur du Scamandre, & que les peuples honoroient comme un Dieu.* Iliad. l. V.

Mérion s'avança contre le fier Laogonus, grand-prêtre de Jupiter, & que les Troyens honoroient comme Jupiter même. Ibid.

C'étoit sur-tout pendant l'exercice des fonctions sacrées, que le Prêtre recevoit des honneurs presque divins. On adoroit le Dieu dans sa personne, parce qu'on l'y croyoit descendu pour être en quelque sorte l'ame de son ministre, & pour faire entendre par sa bouche ses volontés & ses loix. Mais si le Prêtre étoit Prince ou tendoit à le devenir, s'il surpassoit ses concitoyens par sa valeur & par son intelligence, s'il étoit enthousiaste, s'il savoit contrefaire le prophète, s'il faisoit des prédictions à coup sûr ou que le hasard les vérifiât, ce n'étoit plus un homme, mais le Dieu lui-même qui venoit régner sur son peuple.

Et c'est-là, pour le dire en passant, une des grandes clefs de la mythologie grecque. Nous y voyons des Jupiters, des Mars, des Apollons, des Neptunes en divers temps & en divers lieux. N'en doutons point, ce sont les Prêtres de ces Dieux; non des Prêtres ordinaires, mais de ces Prêtres distingués que je viens de dépeindre. Tel étoit Tantale, roi de Phrygie, qui enleva Ganymède; tels étoient le Neptune & l'Apollon qui se mirent au service de Laomédon: je passe les autres exemples sous silence, pour abréger.

On n'avoit pas toujours besoin de ces Prêtres du premier rang pour supposer une apparition divine. Lorsqu'il s'agissoit de couvrir certains désordres d'un voile respecté, un Prêtre du commun suffisoit. C'étoit Jupiter, Mars, Apollon que les charmes d'une mortelle avoit séduits: on l'en croyoit aisément sur sa parole, & voilà peut-être l'origine de tant d'enfans des Dieux. Dans la suite on fut moins crédule: le Prêtre, pour satisfaire sa passion, étoit

forcé de faire jouer d'autres machines, témoin l'aventure d'une dame Romaine dans le temple d'Anubis.

C'est donc à leur extrême grossièreté que les anciens Grecs devoient l'idée d'un commerce presque journalier des Dieux avec les femmes, & des Déesses avec les hommes. On ne l'auroit pas cru du temps d'Homère, si cette opinion n'avoit pas été dominante dans le temps de la guerre de Troie; & la preuve, c'est que depuis cette époque il n'étoit plus question de pareilles histoires. Tous les Dieux, anciens & nouveaux, s'étoient retirés dans l'Olympe, & laissoient fort tranquilles les habitans de la terre.

Cependant, quoiqu'on ne vît plus de Dieux, quoiqu'on ne fût peut-être pas même d'humeur à croire légèrement des apparitions récentes, on ajoutoit foi aux anciennes, parce que les fables dont on a été nourri dans son enfance ont peine à s'effacer, sur-tout lorsqu'elles tiennent à la religion publique.

Ces fables étoient affermies dans l'esprit des Grecs par la haute idée qu'ils se formoient des hommes du temps passé. Toutes les nations ont cru que les premiers hommes étoient plus grands & plus robustes que nous; & ce préjugé a des fondemens solides dans l'histoire du genre humain, pourvu qu'on remonte un peu haut; mais du temps d'Homère & d'Hésiode une antiquité de deux ou trois siècles paroissoit tenir à l'origine du monde. On se représentoit donc les héros de la guerre de Troie comme des espèces de géans. Diomède enlève & lance avec facilité, contre Énée, une pierre que deux hommes du temps d'Homère auroient à peine soulevée *(p)*: cependant ces hommes si grands n'étoient que des nains en comparaison des Cyclopes, & ceux-ci des pygmées en comparaison des Titans. Cela posé, on faisoit un raisonnement très-propre à faire impression sur le peuple: faut-il s'étonner, disoit-on, que les Dieux ne se familiarisent plus avec nous, qui ne sommes que des avortons & des hommes dégénérés?

Les Grecs ayant donc une idée si basse de leurs Dieux, & si relevée des héros, ne faisoient point de difficulté de les mettre *Iliad. l. II.* à peu près de niveau: *Ulysse, pour le conseil, étoit comparable à Jupiter même: Agamemnon avoit la tête & les yeux de Jupiter*

(p) Virgile a imité ce trait dans le XII.[e] livre de l'Énéïde.

lorsqu'il

lorsqu'il lance la foudre, la taille de Mars, la force de Neptune. La belle Nausicaa étoit parfaitement semblable aux Déesses, par les qualités de l'esprit & par celles du corps. Odyss. l. VI.

Je ne finirois point, si je voulois copier dans Homère toutes les expressions de ce genre: il va même jusqu'à faire rendre à des hommes vivans des honneurs presque divins.

Agamemnon, pour appaiser Achille, lui offre sa fille Iphigénie en mariage, & pour dot quelques villes dont les habitans *lui offriroient tous les jours de nouveaux dons, comme à un Dieu.* Iliad. l. IX.

Sarpédon dit à Glaucus: *Pourquoi nous regarde-t-on comme des Dieux, jusqu'à nous consacrer des terres sur les rives du Xanthe!* Ibid. l. XII.

Jupiter veut que *les Phéaciens, ces peuples fortunés, honorent Ulysse comme un Dieu.* Odyss. l. V.

Je vous promets, dit Ulysse à Nausicaa, *que tous les jours de ma vie je vous adresserai mes vœux comme à une Déesse; car je ne tiens la vie que de vous.* Télémaque fait le même compliment à Hélène. Ibid. l. VIII. Ibid. l. XV.

Serons-nous surpris, après cela, que dans Homère les héros se mesurent avec les Dieux. Si Diomède n'attaque que Vénus & Mars, c'est que Minerve l'avoit restreint à ces deux divinités: le respect seul l'empêcha de pousser sa pique contre Apollon: *Dans sa fureur,* dit Vénus, *il auroit combattu contre Jupiter même.* Hercule n'avoit-il pas percé de ses flèches le sein de Junon & l'épaule du Dieu des enfers? n'avoit-il pas blessé Mars plusieurs fois, & spécialement lorsque ce Dieu, irrité de la mort de son fils Cygnus, vint combattre seul à seul contre le héros? Iliad. l. V. Ibid.

Ces traits si choquans pour nous, & même pour les philosophes païens, ne choquoient point du tout les partisans de la religion populaire, c'est-à-dire le gros de la nation, qui ne regardoit les Dieux, pour me servir de l'expression d'Héraclite, que comme des *hommes immortels.* Dans cette absurde théologie, les Dieux n'étoient guère plus au-dessus des héros que les héros au-dessus des hommes ordinaires. J'entame insensiblement le second chef d'accusation des prêtres Égyptiens, qui reprochoient aux Grecs d'avoir élevé des hommes au rang des Dieux. Apud Clem. Alex. Pædag. l. III, c. I.

Examen de la seconde conséquence : *Hommes devenus Dieux.*

Hérodote ne se trompoit pas, en imputant cette doctrine à Homère & à Hésiode. Homère fait un Dieu marin de Protée[a], roi d'Égypte, & de sa fille une nymphe de la mer.

Il dit ailleurs[b] que *la fille de Cadmus, la belle Ino, qui n'étoit autrefois qu'une mortelle, étoit déjà pour lors adorée comme une Déesse de la mer, sous le nom de Leucothoë.* Il faut joindre à Ino son fils Méliccrte, devenu aussi Dieu marin sous le nom de *Palémon.*

[a] Odyss. l. IV.
[b] Ibid. l. V.

Ulysse trouva dans les enfers les ombres de Castor & de Pollux: *Ce sont les seuls*, dit-il, *qui retrouvent la vie dans le sein même de la mort; car Jupiter leur a donné de vivre & de mourir tour-à-tour: on leur rend des honneurs égaux à ceux des Dieux mêmes.* Ces deux frères furent, par excellence, appelés les enfans de Jupiter, Διόσκουροι. Les prêtres Égyptiens étoient fort choqués de ces nouveaux Dieux.

Ibid. l. XI.

Après Sisyphe, dit Ulysse, *j'aperçus le grand Hercule, c'est-à-dire son fantôme* (εἴδωλον)*; car pour lui il est avec les Dieux immortels, assiste à tous leurs festins, ayant pour femme la charmante Hébé, fille de Jupiter & de Junon.*

Ibid.

Ce fantôme étoit cependant plein de vie, puisqu'il se plaignoit des maux qu'il avoit souffert sur la terre. Quel étoit donc l'autre Hercule, ou plutôt le véritable Hercule transporté dans le ciel? c'étoit la partie divine de son ame, son intelligence (νοῦς). Mais que pouvoit faire une intelligence parmi des Dieux corporels? elle étoit sans doute revêtue d'un corps céleste, comme les autres, puisqu'on lui donna Hébé pour femme.

Ainsi, pour qu'un homme devînt Dieu, il falloit pour l'ordinaire qu'il fût dépouillé par la mort de tous les tristes apanages de l'humanité: je dis *pour l'ordinaire,* car Homère reconnoît des hommes devenus Dieux sans passer par la mort.

Le premier exemple est celui de Tithon. L'Aurore avoit d'abord aimé Orion, que Diane perça d'une flèche; *dans la suite l'Aurore enleva Clitus, fils de Mantius: la terre n'étoit pas digne de posséder un si bel homme: la Déesse voulut le faire asseoir parmi les Immortels.* Homère ne dit pas si elle réussit. Elle prit enfin Tithon, & lui conféra l'immortalité. Homère ne parle point de sa vieillesse:

Ibid. l. V.
Ibid. l. XV.

au contraire, il l'appelle toujours le beau Tithon: sans doute que son éternelle caducité n'avoit pas encore été imaginée par les mythologues. *Iliad. l. XI & alibi.*

Le second exemple est celui de Ganymède: *Les Dieux le trouvèrent d'une beauté si parfaite qu'ils l'enlevèrent, & le transportèrent dans le ciel, pour en faire l'échanson de Jupiter.* *Ibid. l. XX.*

Le troisième exemple est celui d'Ulysse, que Calypso vouloit rendre immortel sans qu'il éprouvât la vieillesse. Il falloit que dans la théologie grecque il y eût bien peu de distance d'un héros à un Dieu, puisqu'une simple Nymphe pouvoit déifier Ulysse, s'il avoit renoncé pour elle à Ithaque & à Pénélope. Pourquoi donc Téthis ne donna-t-elle pas le même privilége à Pélée son mari? les fabricateurs des fables ne pensoient pas à tout, la mythologie est un tissu d'inconséquences.

Au reste, la déification d'un héros étoit tellement reçue, que les grands hommes en faisoient l'objet de leur ambition: *Plût aux Dieux*, dit Hector, *que je fusse assuré d'être immortel, sans que la vieillesse vînt engourdir mes membres, & d'être éternellement honoré des mortels comme Apollon & Minerve, comme je suis sûr que le jour de demain sera funeste aux Grecs.* Hector est si pénétré de ce sentiment, qu'il le manifeste encore dans une autre occasion. *Ibid. l. VIII.* *Ibid. l. XIII.*

Il est inutile de s'étendre sur Hésiode, il suffit de jeter les yeux sur les dernières pages de la Théogonie, pour être convaincu qu'il pensoit sur ce point absolument comme Homère. Après avoir fait l'énumération des héros qui devoient le jour à un Dieu, il finit par ceux dont une Déesse étoit la mère: l'inégalité des parens n'empêchoit pas, à son avis, que les enfans ne fussent semblables aux Dieux:

> Αὗται μὲν θνητοῖσι παρ' ἀνδράσιν εὐνηθεῖσαι
> Ἀθάναται, γείναντο θεοῖς ἐπιείκελα τέκνα.

Les deux Poëtes sont donc bien décidés pour l'apothéose; mais il seroit injuste de leur imputer l'invention de ce système. S'ils n'avoient pas été entraînés par le torrent des anciennes traditions, & qu'ils se fussent cru les maîtres d'accorder les honneurs de l'Olympe à qui bon leur auroit semblé, ils n'auroient pas choisi de préférence

des hommes obſcurs, tels que Tithon, Ganymède, Caſtor & Pollux, Leucothoë, Ariſtée, les enfans de Calypſo & de Circé, auxquels ils ne pouvoient pas prendre beaucoup d'intérêt. N'y avoit-il pas eu dans la Grèce, & même au ſiége de Troie, des héros célèbres qui méritoient mieux qu'on leur dreſsât des autels, s'il étoit permis d'en dreſſer à des hommes *(q)*!

Je ne ferai pas même d'exception pour Hercule. Quelque renommé qu'il fût, Homère ne l'aimoit ni ne l'eſtimoit. Si, pour ſe conformer à l'uſage, il le nomme quelquefois fils de Jupiter, il l'appelle ſouvent le fils d'Amphitryon. Dioné, mère de Vénus, le traite, dans l'Iliade, d'inſolent, d'impie, de ſacrilége: on dira que cette Déeſſe, irritée de la bleſſure de ſa fille, ne ménageoit pas les termes; à la bonne heure, mais le poëte ne les ménage pas davantage lorſqu'il parle d'Hercule en hiſtorien: *Iphitus, fils d'Eurytus, étoit allé*, dit-il, *dans la Meſſénie, chercher douze mules & autant de jumens qu'il avoit perdues, & qui furent cauſe de ſa mort. Étant arrivé chez le fils de Jupiter, chez Hercule, ſi renommé pour ſon grand courage & pour ſes merveilleux travaux, ce héros le reçut dans ſa maiſon, & le tua contre tout droit d'hoſpitalité. Le cruel ne redouta point la colère des Dieux, & ne reſpecta point la table ſacrée où il avoit admis Iphitus: il le tua, & s'appropria ſes jumens & ſes mules.* Homère, qui peint ſi vivement la noirceur de cette action, auroit-il mis au rang des Dieux le ſcélérat qui l'avoit commiſe, s'il n'y eût pas été contraint par l'autorité de toute la Grèce.

Iliad. l. V. — *Odyſſ. l. XXI.*

D'ailleurs, il n'eſt pas ici queſtion d'opinions ſpéculatives, que l'éloquence & la poëſie peuvent accréditer: il s'agit d'un culte religieux, qu'un poëme ne fera jamais établir dans un grand nombre de républiques & de royaumes indépendans. S'imaginera-t-on que tous les Grecs, en liſant Homère & Héſiode, ſe ſoient unanimement déterminés, comme par inſpiration, à ériger des

(q) La plupart des héros de la guerre de Troie furent honorés, dans la ſuite, comme des Dieux ou des Demi-dieux, Sarpédon, Hector, Énée, Agamemnon, Ménélas, Achille, Ulyſſe, Idoménée, &c. mais comme Homère & Héſiode n'en diſent rien, & que nous ne le ſavons que par des écrivains poſtérieurs, il faut conclure que du temps de nos deux Poëtes ce culte n'étoit pas encore établi, ou qu'il étoit fort obſcur.

temples & des autels à des gens qui vivoient plus de trois ſiècles avant eux, & qu'ils n'avoient regardés juſqu'alors que comme des hommes illuſtres? Dès le temps d'Homère on rendoit aux Dioſcures *des honneurs égaux à ceux des Dieux :* il n'eſt pas douteux qu'on n'en rendît de pareils à Hercule, & plus anciennement encore à Bacchus & à Leucothoë. Ainſi, dès le ſiècle de Cadmus, on croyoit pouvoir honorer comme des Dieux des hommes qu'on avoit vu naître & mourir. On tenoit donc dès-lors le dogme fondamental de la théologie d'Homère & d'Héſiode, qui conſiſte, ſelon Hérodote, dans l'identité de la nature des Dieux & des hommes. La diſtance qui ſéparoit ces deux eſpèces d'êtres n'étoit pas immenſe aux yeux des Grecs, puiſque des mortels l'avoient franchie.

Queſtion importante: *Les Héros déifiés étoient-ils de véritables Dieux dans la religion de la Grèce?*

Quelques convaincantes que ſoient ces raiſons & ces autorités, je ſens qu'un lecteur attentif peut être arrêté, ſur ce dernier article, par quelques ſcrupules qu'il eſt néceſſaire de lever. Eſt-il bien vrai, dira-t-on, qu'Homère & les anciens Grecs aient cru ſérieuſement que des hommes puſſent devenir des Dieux proprement dits? Le titre de Dieu, qu'on prodiguoit aux grands hommes, n'eſt peut-être qu'une flatterie, une exagération des poëtes. Lorſque les Grecs parloient de ſang froid, ils ſe contentoient de leur donner le nom de *héros* ou de *demi-dieux*, & par-là les mettoient infiniment au-deſſous des anciennes divinités de la nation. Le culte qu'on leur décernoit ne prouve rien. Quoique ſemblable à pluſieurs égards au culte divin, il en différoit eſſentiellement, ſelon Hérodote, & n'étoit dans le vrai que des funérailles religieuſes, qu'on renouveloit tous les ans. Auſſi ce judicieux écrivain approuve-t-il la diſtinction que quelques Grecs, plus attentifs que les autres, faiſoient de deux Hercules, en rendant à Hercule-dieu des honneurs divins (θύουσι), & à Hercule-héros des honneurs héroïques (ἐναγίζουσι): il ne croyoit donc pas qu'on en pût rendre d'autres à quelque homme que ce fût, à moins qu'on ne le confondît par erreur avec quelque ancien Dieu.

Pour réſoudre cette difficulté, & entrer de plus en plus dans l'eſprit de la mythologie grecque, il faut partager les héros en deux claſſes.

La première comprend ceux qui ont paru dans le monde ſous le nom d'anciennes divinités.

La ſeconde, ceux qui n'ayant été ſur la terre que de ſimples hommes, n'ont été mis au rang des Dieux qu'après leur mort.

Les héros de la première claſſe avoient ſouvent deux noms, un nom propre & le nom du Dieu. Ils paſſoient pour le Dieu même, incorporé, pour ainſi dire, en leur perſonne : on ne les en diſtinguoit pas. En conſéquence on les adoroit de leur vivant; & après leur mort leur culte ſe trouvoit confondu avec celui de l'ancienne divinité.

Vraiſemblablement il a paru dans le monde, & dans la Grèce en particulier, pluſieurs de ces prétendus Dieux. De-là tant de Jupiters, de Neptunes, de Mars, d'Apollons, &c. nous en traiterons dans la ſuite. Je me reſtreins aujourd'hui à Bacchus & à Hercule, parce qu'ils ont inconteſtablement vécu dans les temps héroïques, & qu'ils ſont les ſeuls de cette eſpèce dont la divinité ſoit un peu équivoque.

Il faut diſtinguer trois choſes dans le nouveau culte que Cadmus introduiſit dans la Grèce: 1.° il voulut faire reconnoître Oſiris ou Dionyſus; 2.° il établit les orgies ou les myſtères de ce Dieu; 3.° il publia que Dionyſus s'étoit rendu viſible ſous la forme du fils de Sémélé.

Le premier article ne pouvoit exciter aucun trouble: les Grecs, avides de nouveaux Dieux, adoptoient volontiers tous ceux qu'on leur offroit. Le ſecond article trouva de grands obſtacles, parce que les gens ſages étoient choqués de la licence qui régnoit dans les orgies. Le troiſième éprouva auſſi des contradictions: on avoit peine à regarder comme un Dieu du premier ordre un enfant, dont la naiſſance n'étoit rien moins que ſurhumaine aux yeux des perſonnes attentives.

Cependant les partiſans du nouveau Dionyſus lui déféroient des adorations; & lui-même, devenu grand, combattit pour ſoutenir ſes droits; ou-bien l'on combattit ſous ſon nom, s'il faut s'en rapporter à Diodore de Sicile, qui le fait mourir en naiſſant.

Quoi qu'il en ſoit, toutes ces querelles s'appaisèrent peu à peu, par une eſpèce de traité tacite. Le fils de Sémélé fut reconnu

Dieu par toute la Grèce; mais, à l'exception des Orphites, dont nous avons déjà parlé, on ne lui assigna qu'un rang subalterne parmi les Dieux; on ne lui donna que la surintendance de la vigne & du vin: personne ne s'avisa de distinguer entre Dionysus-dieu & Dionysus-héros. Mais Osiris, la grande divinité de l'Égypte, se ressentit dans la Grèce de l'abaissement du fils de Sémélé.

Telle étoit l'idée qu'en avoit Homère: *Si vous êtes quelqu'un des Immortels qui soyez descendu de l'Olympe*, dit Diomède à Glaucus, *je vous déclare que je ne combats point contre les Dieux. Le vaillant Lycurgue, fils de Dryas, qui osa leur faire la guerre, fut bientôt puni de sa témérité. Livré à l'esprit de vertige, il poursuivit un jour, sur la montagne sacrée de Nysse, les nourrices de Bacchus, qui célébroient les orgies. Ces femmes effrayées jetèrent leurs tyrses, & Bacchus lui-même, saisi de crainte, se précipita dans la mer. Téthis le reçut dans son sein, & eut peine à le rassurer, tant étoit vive la terreur que cet homme violent lui avoit imprimée.* *Iliad. l. VI.*

Voilà le seul endroit où Homère parle de Bacchus. Il le reconnoissoit pour un Dieu, pour un Dieu *descendu du ciel;* mais en même temps pour un Dieu fort inférieur aux grandes divinités de l'Olympe, puisqu'il ne lui fait jouer aucun rôle dans la guerre de Troie.

Hercule le Thébain vivoit dans un siècle où l'on étoit un peu moins dupe que dans celui de Cadmus: aussi l'opinion de sa divinité s'établit-elle avec un peu de lenteur. Il portoit le nom d'un ancien Dieu d'Égypte de la seconde classe, que les Tyriens avoient en singulière vénération. Mais il paroît que les Grecs eurent peu de connoissance de cette divinité étrangère, jusqu'à ce qu'Hercule le Thébain parut dans le monde. Hérodote prétend qu'Amphitryon son père & Alcmène sa mère, Égyptiens d'origine, avoient apporté dans la Grèce le culte de l'ancien Hercule. En suivant cette insinuation de l'historien, on peut supposer qu'Amphitryon, à l'imitation de Cadmus, voulut faire passer son fils pour une apparition de l'ancien Hercule, dont il lui fit porter le nom au lieu de celui d'Alcide; & que pensant se faire honneur à lui-même, il publia que Jupiter en étoit le père, ne réservant qu'Iphiclus, dont Alcmène accoucha en même temps que d'Alcide. *Hésiode, Boucl. d'Hercule.*

Diod. Sic. lib. IV. Le nouvel Hercule n'osoit pas cependant exiger l'adoration; il la recevoit seulement, de ceux qui vouloient bien s'y soumettre, comme un pronostic de sa divinité future. Mais peu de Grecs lui rendirent, de son vivant, ce culte sacrilége: les héros de son temps le regardoient comme leur compagnon d'armes; & d'autres, comme un monstre d'injustice & de brutalité.

La postérité lui fut plus favorable: ses partisans étendirent son culte, & bientôt il fut honoré comme un Dieu; mais la plupart ne le regardoient encore que comme un héros divinisé. Homère, qui dans le fond ne l'estimoit pas, ne lui donne aucune part à la guerre de Troie, où cependant il avoit à venger ses propres injures.

Dans la suite quelques Grecs, qui savoient qu'on adoroit Hercule, dans la Grèce même, avant que le Thébain vît le jour, en conclurent qu'il falloit distinguer ces deux personnages, honorer l'un comme un Dieu de l'Olympe, & l'autre comme un simple héros. Mais cette distinction, quoiqu'applaudie par Hérodote, parut trop subtile aux Grecs: on confondit le Dieu & le héros: on ne connut plus qu'un seul Hercule, & peu de Dieux furent plus révérés que lui.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui sur cette classe des héros-dieux; j'en traiterai plus au long dans la suite: je passe à celle des héros déifiés.

Odyss. l. XI. Homère nous a déjà expliqué comment on concevoit leur apothéose. Les Dieux, pour récompenser leurs vertus, séparoient la partie divine de leur ame, la transportoient dans le ciel, se l'associoient, & la rendoient participante de leur gloire & de leur félicité; mais ils laissoient dans les enfers l'ame animale (ψυχὴ, εἴδωλον). C'est cette ame d'Hercule qu'Ulysse trouva dans les enfers.

Homère avoit déjà établi la même doctrine dans l'Iliade. Achille *Iliad. l. XXIII.* ayant vu Patrocle en songe, s'écrie à son réveil: *Grands Dieux! il est donc vrai que l'ame* (ψυχὴ) *subsiste encore dans les enfers après la mort; ce n'est que l'image du corps* (εἴδωλον) *& l'intelligence* (φρὴν) *en est séparée.* Achille aimoit trop Patrocle pour ne le pas égaler à Hercule.

Cette

Cette doctrine, de la double ame, n'étoit donc pas une invention de Pythagore & de Platon: ces philosophes l'avoient puisée dans Homère; & le poëte, en l'exposant en deux mots & sans affectation, fait sentir qu'elle étoit très-connue de son temps.

Dans cette hypothèse, tous les hommes sont propres à devenir des Dieux, puisque tous ont dans leur ame quelque partie divine: mais les héros en possédoient une portion plus abondante, sur-tout lorsqu'ils avoient eu l'avantage de naître d'un Dieu ou d'une Déesse; au lieu que les ames vulgaires, contenant peu de substance divine, ne pouvoient jamais être que de très-petits Dieux.

De plus, l'ame des héros s'étant déployée pendant leur vie terrestre, par l'exercice de la vertu & par de grandes actions, se séparoit, après la mort, de l'ame animale avec promptitude & facilité. Mais pour les ames du commun, l'opération étoit longue & laborieuse: il leur falloit passer par de rudes épreuves, & ce n'étoit qu'au bout de plusieurs siècles qu'elles se trouvoient en état d'être agrégées à la troupe des Immortels. Virgile développe cette doctrine dans le VIe livre de l'Énéide.

La première séparation se faisoit au moment de la mort; l'ame divine, plus dégagée de la matière, étoit moins gênée dans ses opérations: de-là cette crainte religieuse que les Grecs, & tant d'autres peuples, avoient pour les mânes en général, & sur-tout pour les mânes des grands hommes, auxquels on rendoit dès-lors des honneurs héroïques. Ces honneurs, quoi qu'en dise Hérodote, étoient un peu plus que des funérailles; on en peut juger par ceux qu'Achille rendit à Patrocle: mais enfin ces honneurs se changeoient souvent dans la suite en honneurs divins (τιμαὶ ἰσόθεοι), soit par dévotion populaire, soit par des décrets émanés de l'autorité publique. On jugeoit sans doute, au bout de quelque temps, la purification des ames achevée, & les héros devenus des Dieux proprement dits. Hérodote & d'autres auteurs nous parlent d'hommes très-obscurs auxquels on avoit décerné le culte divin. Dès le temps d'Homère les Dioscures étoient parvenus à ce suprême degré d'honneur; transportés dans le ciel, ils y formoient la constellation des Gémeaux, & les nautoniers les invoquoient comme leurs Dieux tutélaires. Hélène & Ménélas ne jouirent d'abord, selon

les apparences, que du culte héroïque : au temps d'Iſocrate on leur offroit des ſacrifices, non comme à des héros, mais comme à des Dieux : *Οὐχ ὡς Ἥρωσιν, ἀλλ' ὡς Θεοῖς ἀμφοτέροις θύουσιν (r).*

Il eſt vrai que les opinions & les uſages n'étoient pas, ſur ce point, uniformes dans la Grèce. On honoroit dans un lieu comme un héros celui qu'ailleurs on adoroit comme un Dieu : dans une province on rendoit un culte à tel qui n'étoit pas même connu dans d'autres contrées. Mais les Grecs, diviſés ſur ce petit détail, ſe réuniſſoient dans la maxime générale, qu'*un homme peut devenir un Dieu.*

Après cet éclairciſſement, le lecteur eſt en état de juger s'il eſt vrai que les Grecs n'adoroient pas des hommes, comme M. Fréret
2.e part. 3.e ſect. le ſoutient, dans ſon grand ouvrage poſthume contre Newton : s'il y eût fait attention, il n'auroit pas avancé un paradoxe auſſi notoirement faux. C'eſt par ſes propres principes que j'ai réfuté ſon objection. Il établit lui-même qu'on n'a pu mettre des hommes au rang des Dieux que de deux manières, 1.° en ſuppoſant l'apparition d'une ancienne divinité dans un corps humain, & 2.° en aſſociant une ame humaine aux anciens Dieux. Il convient que la manifeſtation des Dieux, qu'il nomme *Théophanie,* étoit connue des Grecs ; il en cite pour exemple Bacchus & Hercule. Mais il prétend que l'aſſociation ou l'*apothéoſe* eſt une invention d'Évhémère, ou de quelques flatteurs qui penſoient comme lui, vers le temps d'Alexandre le Grand.

Le ſavant Académicien ſe trompe, car il eſt plus clair que le jour, par Homère & par Héſiode, que l'apothéoſe étoit admiſe dans les temps héroïques, & même dans le ſiècle de Cadmus. Hérodote trouve ce ſyſtème dans les ouvrages des deux poëtes, & ſemble les accuſer d'avoir perverti la nation ſur ce point important : les prêtres Égyptiens en prenoient même occaſion d'inſulter à la religion des Grecs. Que peut-on répondre d'ailleurs à tant d'exemples d'honneurs divins accordés à de ſimples hommes, bien avant le ſiècle d'Alexandre ?

Auſſi M. Fréret eſt-il obligé de convenir que, dans l'ancien

(r) On pourroit en citer une foule d'autres exemples ; en voici un tiré d'un Opuſcule de Plutarque, intitulé *des vertus des femmes :* Καὶ τῇ Λαμψάκῃ πρότερον ἡρωϊκὰς τιμὰς ἀποδιδόντες, ὕστερον ὡς Θεῷ θύειν ἐψηφίσαντο, καὶ διατελοῦσιν οὕτω θύοντες.

Hellénisme, on reconnoissoit une association des héros morts aux Dieux; mais il prétend que dans les principes de cette religion, les Dieux associoient l'ame d'un héros à leur félicité, & nullement à leur puissance, & par conséquent que ce n'étoit pas une véritable apothéose. J'ose dire que c'est ici un subterfuge frivole. De tout temps on a élevé des temples & des autels aux héros déifiés: on les a invoqués dans tous les temps. Or on ne rend point d'honneurs à qui ne peut rien, ce seroit peine perdue; on n'invoque point ceux dont on n'attend aucun secours. On croyoit donc les héros associés à la puissance comme à la béatitude des Dieux?

Et, dans le fond, l'un est-il plus extraordinaire que l'autre? Si l'on suppose que les Dieux admettent un homme dans leur société, & le font asseoir à leur table pour le nourrir d'ambroisie & l'abreuver de nectar, leur en coûte-t-il davantage de lui donner quelque part à leur pouvoir & de lui confier quelque ministère? Les Grecs, qui n'avoient si prodigieusement multiplié les Dieux que dans la crainte d'en fatiguer un petit nombre par un district trop étendu, pouvoient bien imaginer que les anciens cherchoient encore l'occasion de se reposer de leurs soins continuels, en se déchargeant sur les nouveaux venus d'une partie de leur fardeau.

Il n'est pas même nécessaire de participer à la félicité de Dieu pour être revêtu de son pouvoir. Dans tout système religieux, les Princes, les Magistrats & toutes les personnes constituées en dignité sont les images de la divinité; c'est en son nom qu'ils exercent leur autorité, c'est à ce titre qu'ils méritent notre obéissance & nos respects. Par quelle raison, les Esprits que Dieu daigne associer à son bonheur, seroient-ils exclus de toute participation à sa puissance *(f)*?

(f) Il y a certainement une analogie marquée entre les Dieux des païens & nos Anges, entre les Héros déifiés & nos Saints. On ne peut nier l'existence des Génies célestes, que Dieu emploie dans le gouvernement du monde: il est également certain que les Anges ne sont pas d'une nature si différente des hommes, que ceux-ci ne puissent leur être associés après la mort, lorsqu'ils l'ont mérité par leur vertu. Telle a toujours été la croyance du genre humain; & c'est cette croyance, défigurée & corrompue, qui produisit l'idolâtrie, & spécialement celle des Grecs qui nous occupe. Mais des gens superficiels prennent tous les jours occasion de cette ressemblance apparente pour justifier les païens, en leur prêtant nos idées, ou pour nous taxer

J'ai déjà remarqué que cette manie, si commune dans les temps héroïques, se refroidit dans les siècles suivans. En effet, on ne voit guère que quelques apothéoses obscures & locales depuis la guerre de Troie jusqu'à Pisistrate, & l'on n'en voit plus du tout depuis Pisistrate jusqu'au règne d'Alexandre le Grand. Ce Prince, enivré d'une prospérité constante, entreprit de les renouveler en sa personne: il se fit déclarer fils de Jupiter-Ammon par l'oracle de ce Dieu, &, non content de ce titre, il voulut sans délai jouir des honneurs divins. Les anciennes apothéoses étoient encore respectées: on les laissa renouveler sans murmure en faveur d'Héphestion,

d'idolâtrie en nous prêtant les leurs. Opposons, en peu de mots, à ces parallèles trompeurs un parallèle exact de l'erreur & de la vérité.

Les Grecs avoient presque perdu de vue la notion du Dieu suprême; à peine en découvre-t-on quelques traces légères dans les poëmes d'Homère & d'Hésiode.

Mais comme cette notion est ineffaçable, les Grecs l'appliquoient aux Génies célestes, dont en même temps ils dégradoient l'excellence, en leur attribuant des dispositions & des actions vicieuses. En se les représentant tantôt trop grands, tantôt trop petits, tantôt trop puissans & tantôt trop foibles, ils réunissoient en eux la majesté & les attributs du Dieu souverain avec toutes les passions humaines; & c'est à de telles divinités qu'ils prostituoient un culte qui n'est dû qu'au vrai Dieu.

Ils ne mettoient au dessus de Jupiter, chef des Génies célestes, qu'un Destin aveugle, que jamais personne ne s'est avisé d'honorer & d'invoquer, & qui, dans leur esprit, n'étoit que l'enchaînement des causes naturelles, auquel ni les hommes, ni même les Dieux ne peuvent se soustraire.

Les Philosophes, qui dans la suite eurent des idées plus sublimes de l'Etre suprême, en réservoient la connoissance aux Sages, & bornoient le peuple au culte des Dieux subalternes; mais ils croyoient ces Dieux émanés substantiellement du Principe de toutes choses, parce qu'ils n'avoient d'idée du dogme de la création proprement dite, que pour le rejeter.

La même raison leur persuadoit que nos ames possédoient toutes, plus ou moins, quelque portion de la substance divine; d'où ils concluoient que lorsque cette portion, entièrement dégagée des liens matériels, s'élevoit vers son Principe, elle devenoit une véritable divinité & méritoit les honneurs divins. Ainsi les Philosophes concouroient avec le peuple à maintenir l'anthropolâtrie.

La véritable religion nous inspire des sentimens diamétralement opposés. Elle nous apprend que Dieu seul est l'Etre nécessaire, & que tous les autres, quelque parfaits qu'ils soient, n'existent que parce qu'il les a tirés du néant. Elle nous montre par-là qu'il n'y a point de proportion de la créature au Créateur, & que la distance qui les sépare est incommensurable.

Bien loin de nous cacher le souverain auteur de notre être, la religion nous le fait voir rempli de bonté & de miséricorde, accessible à tous les hommes, & même aux plus grands pécheurs, par les mérites & la médiation du Rédempteur.

L'honneur qu'elle nous permet de rendre aux Esprits célestes, est du

favori du Roi, qu'une mort prématurée venoit d'enlever; mais, à l'exception des courtiſans & des peuples vaincus, toute l'armée ſe refuſa conſtamment aux deſirs d'Alexandre: il parut intolérable aux Grecs d'adorer un homme vivant.

Le Philoſophe Calliſthène, qu'on voulut gagner, oſa ſe roidir contre le torrent des flatteurs; mais avec les ménagemens d'un homme de cour. Il ne nioit pas qu'Alexandre ne fût fils de Jupiter: il convenoit que ſes exploits ſurpaſſoient ceux des anciens Héros; « mais, diſoit-il, il ne ſuffit pas d'être fils de Jupiter pour être un Dieu, il faut que l'ame, dégagée des liens du corps, ſoit « tranſportée dans la cour céleſte. Un ſi beau ſort eſt ſans doute « réſervé à notre Roi: nos deſcendans le placeront à côté de Bacchus « & d'Hercule; mais, tant qu'il ſera ſur la terre, on ne peut, ſans « une profanation ſacrilége, brûler de l'encens en ſon honneur. »

Ces honneurs futurs, ſur leſquels Alexandre n'avoit pas ſujet de compter, ne le ſatisfaiſoient point du tout. Il vouloit jouir de

même genre que celui que nous rendons ſur la terre aux hommes qui nous ſont prépoſés. Les Anges ſont des frères & des amis reſpectables & puiſſans, à qui nous devons recourir, parce que Dieu ſe ſert de leur miniſtère pour répandre ſur nous ſes bienfaits. Mais nous ſavons qu'ils n'ont ni vertu, ni puiſſance en propre, & que l'excellence de leur nature eſt un don de la pure libéralité de Dieu.

A plus forte raiſon les Saints ne ſont rien moins que des Dieux. Élevés au rang des Anges, ils ne ſortent pas plus qu'eux de l'ordre des pures créatures: tirés du néant, ils y retomberoient par leur propre poids, ſi la main qui les en a fait ſortir ne leur conſervoit l'être, la ſainteté & le bonheur dont ils jouiſſent.

Le Chriſtianiſme eſt donc une barrière inſurmontable à l'anthropolâtrie. L'ignorance & la ſuperſtition peuvent engager un Chrétien dans un culte bizarre, que la religion & la raiſon réprouvent également: il excédera dans les honneurs qu'il rend aux Saints & à leurs images: il exaltera leur puiſſance au-delà de ſes juſtes bornes: il ſe ſervira, en les invoquant, d'expreſſions profanes, qui ſentent le paganiſme. Un faux myſtique dira que l'ame parfaite s'abyme dans l'immenſité de Dieu, & ne fait plus qu'un ſeul être avec lui. Approchez la lumière, & tous ces fantômes s'évanouiſſent. Cette ame parfaite, ce Saint du premier ordre n'eſt qu'une créature tirée du néant, qui par conſéquent ne peut jamais partager avec Dieu ni la divinité, ni les honneurs divins. Cette vérité eſt populaire, les plus groſſiers l'ont ſucée avec le lait. Si le Chrétien ſimple, ſi le myſtique enthouſiaſte s'en diſtrait un moment, il eſt aiſé de le ramener au vrai, en le rappelant aux premiers élémens de ſa foi. Mais faute d'un préſervatif ſi néceſſaire, les anciens Grecs ne purent éviter l'anthropolâtrie, ſoit en prenant mal-à-propos des hommes pour des Dieux, ſoit en aſſociant à ces Dieux prétendus des hommes diſtingués par leurs qualités éminentes.

ſon vivant. On diſoit qu'Hercule & Bacchus avoient été reconnus Dieux avant leur mort, & qu'Alexandre les valloit bien. Le fait eſt conſtant, & Calliſthène avoit tort de le contredire; mais il pouvoit répondre qu'Hercule & Bacchus n'avoient pas été de ſimples héros, mais des Dieux deſcendus du ciel. Si la controverſe eût été pouſſée juſque-là, Alexandre auroit ſenti qu'il avoit manqué ſon coup. Que ne prenoit-il le nom d'un ancien fils de Jupiter? que ne faiſoit-il déclarer par l'oracle que le père des Dieux envoyoit à la Grèce, en ſa perſonne, un nouveau Bacchus, un nouvel Hercule? Alors il n'y avoit plus de ſubterfuge à craindre: les Grecs auroient été contraints de plier ſous le joug, ou de s'inſcrire en faux contre l'oracle de Jupiter-Ammon; & c'eſt ce que Calliſthène vouloit éviter. Une demi-condeſcendance ne lui ſervit de rien; & le Prince auroit réuſſi dans ſon projet ſi, malgré le ſupplice du philoſophe, les Macédoniens n'euſſent perſiſté dans l'oppoſition. La divinité d'Alexandre dormit pendant le reſte de ſa vie, & mourut avec lui.

On fit revivre les apothéoſes, avec plus de ſuccès, en faveur des empereurs Romains: l'eſprit de faction métamorphoſa Jules-Céſar en étoile. Il ne falloit pas que ſes ſucceſſeurs déchuſſent de ce privilége. Simples mortels à Rome, juſqu'à ce que le Sénat, après leur mort, les eût placés dans le ciel, ils étoient Dieux dans les provinces de l'empire, & jouiſſoient de loin des honneurs divins, qu'ils n'avoient pas l'effronterie de ſe faire rendre en leur préſence. Caligula, pour reſpirer l'encens de plus près, s'aviſa de faire ôter de nuit les têtes des ſtatues des Dieux, & de ſubſtituer la ſienne: cette ſupercherie excita l'indignation.

Après l'extinction de la famille des Jules, l'apothéoſe des Empereurs ne fut plus qu'une étiquette, mais à laquelle on étoit *Act. Mart.* ſcrupuleuſement attaché. On juroit même *par le génie de Céſar.* On ſuppoſoit donc que les Empereurs avoient, de plus que les autres hommes, un génie divin qui leur étoit propre. Les Romains l'auroient peut-être cru, ſi tous ces Princes avoient été des Marc-Aurèles.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Quatrième Mémoire.

Examen du ſyſtème d'Évhémère.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

NOUS avons déjà fait quelque progrès dans la connoiſſance de la religion grecque: nous avons reconnu, avec Hérodote, que l'*homogénéité* * des Dieux & des hommes étoit le dogme fondamental de l'Helléniſme: nous avons vu que ce dogme, conſtaté par les poëmes d'Homère & d'Héſiode, étoit antérieur à ces deux écrivains; qu'on en faiſoit profeſſion ſous le règne de Cadmus, & que dès-lors on en tiroit les deux conſéquences dont les prêtres d'Égypte étoient ſi choqués *(a)*. Les principaux bâtards de Jupiter, (Perſée, Minos, Bacchus) ſont de ce ſiècle; & ſi depuis on peupla le ciel de nouveaux habitans, ce n'étoit que par une extenſion des mêmes principes.

Lû le 25 Fév. 1766.

* Identité de nature.

Tous ces Dieux de la ſeconde claſſe ſont des hommes que la Grèce a vu naître & mourir, qu'elle a pris pour des Génies deſcendus du ciel, ou qu'elle a placés dans le ciel après leur mort. En fut-il de même des Dieux de la première claſſe, de ces Dieux qu'on adoroit dans le ſiècle de Cadmus comme dans celui d'Homère, & dont Cadmus trouva le culte déjà tout établi? N'étoient-ils que des hommes, que la Grèce abuſée prit pour des Dieux, ou dont

(a) Ces deux conſéquences ſont, 1.° qu'*un homme peut être né d'un Dieu ou d'une Déeſſe;* 2.° qu'*un homme, après ſa mort, peut devenir un Dieu.* Voyez le Mémoire précédent.

elle ſe fit des Dieux? Cette importante queſtion va nous occuper aujourd'hui.

On pourroit demander ſi c'en eſt une; car ſi les grands Dieux ſont étrangers, ſi les Grecs en ont reçu la connoiſſance par les Phéniciens & les Égyptiens, comme je l'ai invinciblement prouvé dans mon ſecond Mémoire, il eſt plus clair que le jour que ce ne ſont point des hommes qui aient habité la Grèce.

Ne preſſons pas néanmoins cette concluſion; nous trouverons peut-être qu'elle eſt ſuſceptible de quelque adouciſſement. Il eſt juſte au moins de ne pas rejeter un ſyſtème, adopté par d'habiles gens, ſans avoir écouté leurs raiſons.

Cet examen eſt d'autant plus néceſſaire, que les anciens Dieux ſont la baſe de l'Helléniſme. Les Grecs ne s'accordoient point ſur le nombre, le rang, la dignité & les attributs des Dieux du ſecond ordre: ceux-ci même n'étoient réputés Dieux que parce qu'on les ſuppoſoit iſſus des anciens, & aſſociés par eux à la puiſſance & à la béatitude céleſtes. Ainſi, dans l'Helléniſme, tout retentit aux Dieux que les Latins appeloient *Dii conſentes, Dii majorum gentium.* Ce ſeroit donc en vain que nous tenterions de pénétrer plus avant dans l'intelligence de la religion grecque, ſi nous ne commencions par éclaircir parfaitement ce qui regarde l'objet eſſentiel de ſon culte.

Pour ne point m'écarter de la méthode analytique que j'ai ſuivie juſqu'à préſent, je partagerai ce Mémoire en trois parties, ou, ſi l'on veut, en trois plaidoyers. Nous entendrons d'abord Évhémère & ſes partiſans: nous leur oppoſerons enſuite les principales raiſons par leſquelles on combat leur ſyſtème: enfin, dans la troiſième partie, je comparerai les moyens allégués de part & d'autre, & je tâcherai de ſaiſir le vrai & de réſoudre le problème.

PREMIÈRE PARTIE.

Raiſons d'Évhémère & de ſes partiſans.

LA mythologie grecque eſt l'hiſtoire des Dieux: elle ne renferme point de maximes philoſophiques, point de raiſonnemens, point de diſcuſſions: c'eſt un tiſſu de faits, incroyables à la vérité, mais racontés ſérieuſement & ſimplement.

On

On place la scène de ces évènemens tantôt dans le ciel, tantôt dans la mer, tantôt dans les enfers; mais le plus souvent sur la terre, & presque toujours dans la Grèce & dans les pays circonvoisins. Ces évènemens, & sur-tout ceux qu'on suppose arrivés sur la terre, sont de la nature de ceux que nous avons tous les jours sous nos yeux; des mariages, des enfans, des querelles, des jalousies, des vengeances, des guerres, des conquêtes, des gouvernemens équitables ou tyranniques, de bonnes ou de mauvaises loix, des vertus assez rares, & tous les crimes que les passions peuvent inspirer.

La mythologie n'est point un ouvrage de la composition de quelque ancien auteur: c'est un amas de vieilles traditions, qui n'ont été rédigées par écrit qu'assez tard, & peut-être pas avant Homère & Hésiode. Or ces traditions, en passant de main en main, de bouche en bouche, ne pouvoient manquer de recevoir une infinité d'altérations de la part des Grecs, amateurs d'un merveilleux destitué de toute vraisemblance: par conséquent la mythologie doit être remplie de mensonges.

Mais pourroit-on croire qu'elle ne renferme aucune vérité? Ses premiers auteurs n'ont certainement pas eu l'intention d'en imposer grossièrement à la postérité: ils n'ont rien inventé, & nous ont transmis sans finesse ce qu'on croyoit de leur temps. Les fables extravagantes qu'ils nous ont débitées ont donc vraisemblablement un fondement quelconque, ou dans l'histoire ou dans l'allégorie; & c'est à découvrir ce fondement réel que les Savans ont employé leurs recherches & leurs veilles. Si tout est mensonge dans la mythologie, il est inutile de vouloir l'expliquer.

Partant de ces principes incontestables, les Évhéméristes prétendent que les fables ne sont qu'une histoire altérée, & que pour en avoir l'intelligence, il ne s'agit que de les réduire à des évènemens simples, en les dépouillant des circonstances absurdes dont on a voulu les orner: car la mythologie n'étant qu'une narration, il est plus dans l'analogie de l'expliquer par l'ancienne histoire de la Grèce, que par des mysticités fort au-dessus de la portée des anciens Grecs. Notre méthode doit donc l'emporter sur toute autre, quand même elle n'auroit d'autre mérite que la vraisemblance;

à plus forte raison si les principaux faits sur lesquels elle est appuyée sont certains & indubitables.

Pour en juger, continuent les Évhéméristes, il est nécessaire d'avoir sous les yeux un tableau de la fable transformée en histoire. Nous n'en présenterons que les principaux traits; un détail minutieux seroit inutile

Il est constant que la reconnoissance a porté les peuples à dresser des autels aux inventeurs des arts & des loix : *Non solùm hæc ætas*, dit Cicéron, *sed tota posteritas, reperti alimenti gratiâ, repertores ut Deos omnium clarissimos honoravit.* On en pourroit citer une multitude d'exemples qui ne sont pas contestés.

Lib. 1, de Nat. Deor.

Supposons donc qu'au milieu d'un peuple barbare, dépourvu de toute idée de sociabilité & de vertus morales, dénué de tout moyen de pourvoir aux besoins les plus pressans de la vie, tels en un mot qu'étoient les Grecs avant Cadmus, il s'élève quelques personnages plus éclairés, qui, touchés des misères de leurs semblables, rassemblent autour d'eux des hommes errans, les engagent à construire des cabanes à portée les unes des autres, à réunir leurs travaux pour tirer de la terre des productions plus saines; leur persuadent de s'assujettir à quelques loix capables de mettre l'ordre dans les mariages & dans les familles, d'assurer la propriété des biens & de réprimer le vol & la violence; de tels hommes auront été regardés avec admiration, & leurs contemporains n'auront pu se persuader que des gens si supérieurs aux autres, ne fussent que de simples mortels.

Une première union, quoiqu'imparfaite, devoit être un phénomène pour les régions circonvoisines. A la vue du bonheur dont les associés jouissoient déjà, on se sera présenté en foule pour se faire agréger ; & la société devenant de jour en jour plus nombreuse, les chefs se seront vus dans l'heureuse nécessité de perfectionner les premiers règlemens.

La civilisation de la Grèce commença vraisemblablement par l'île de Crète, puisque les loix de ce pays passèrent long-temps, parmi les Grecs, pour le modèle d'une sage & parfaite législation. Aussi les grands Dieux en étoient-ils originaires : ils ne composoient qu'une seule famille, dont Uranus est le chef.

Allons au rabais du merveilleux, & ſuppoſons qu'Uranus & ſes enfans avoient pris quelque teinture des loix & des arts, en converſant avec des Égyptiens & des Phéniciens abordés dans l'île. Diſons même, ſi l'on veut, qu'Uranus, obligé pour quelque raiſon de s'expatrier, venoit d'Égypte ou de Phénicie.

Pour vivre plus commodément dans le lieu de ſon exil, il aura tenté d'adoucir la férocité des naturels du pays; &, pour leur faire plus d'impreſſion, il ſe ſera dit, lui & ſa femme, enfans du Ciel & de la Terre. C'eſt ainſi que Manco-Capac, deſcendu, pour ainſi dire, du ciel dans le Pérou, s'annonça comme fils du Soleil & de la Lune, & mérita par ſes bienfaits que les Sauvages étonnés lui décernaſſent, à lui & à ſa race, les honneurs dûs aux divinités bienfaiſantes.

Saturne marcha ſur les traces d'Uranus. Son petit royaume s'accrut par la jonction d'un grand nombre de familles, & preſque toute la Crète lui fut aſſujettie. Ses ſujets, enchantés de la vie douce & commode qu'il leur avoit procurée, l'écoutoient comme un Dieu; & leur indocilité ne le força jamais d'armer la juſtice pour faire exécuter ſes jugemens. Son règne fut nommé *le ſiècle d'or*.

La fin ne répondit pas au commencement. Titan ſon frère n'avoit conſenti à lui céder le ſceptre qu'à condition qu'il n'éleveroit aucun enfant mâle, afin qu'après ſa mort l'empire revînt à la branche aînée. Saturne, fidèle aux conventions, devoroit ſes enfans, c'eſt-à-dire qu'il les faiſoit périr. Jupiter, Neptune & Pluton échappèrent à ſa cruauté: Ops ou Rhéa leur mère trompa ſon mari, & les fit élever ſécrètement dans les rochers du mont Ida.

Titan croyant ſon frère complice de cette ſupercherie, ſe ſaiſit de lui & l'enferma dans une étroite priſon. Jupiter, devenu grand, délivra Saturne & le rétablit ſur le trône; mais celui-ci, peu reconnoiſſant d'un ſi grand ſervice, dreſſa des embûches à ſon fils, parce qu'un oracle lui avoit prédit que ce même fils le détrôneroit un jour. Jupiter, informé des projets de ſon père, le contraignit à ſortir de l'île. Saturne porté ſur les côtes de l'Heſpérie, y fit goûter aux habitans l'avantage des arts qu'il avoit établis en Crète. Les Crétois dans la ſuite, pour ennoblir cet évènement, en mirent la ſcène dans le ciel. Ils publièrent que Jupiter en avoit chaſſé ſon

père & l'avoit relégué dans le Tartare, c'eſt-à-dire dans les régions occidentales de l'Europe, que les Grecs, fort ignorans de la géographie, croyoient environnées d'épaiſſes ténèbres.

Cependant les Titans, fruſtrés de leurs eſpérances, réclamèrent leur droit à main armée; mais Jupiter, à l'aide de ſes frères & de ſes amis, vainquit ſes couſins, & les contraignit de chercher une retraite dans les cavernes des montagnes. Ils y reſtèrent ſans oſer paroître dans les pays cultivés; c'eſt ce qui fit dire que Jupiter les avoit, à coups de foudre, précipités dans les abymes de la terre, & qu'il les y tenoit accablés ſous le poids de montagnes énormes. Ainſi cette guerre des Titans, ſi célèbre dans la fable, appréciée à ſa juſte valeur, ſe réduit à une guerre civile pour la ſucceſſion au trône de Saturne.

Jupiter, échappé à tant de dangers, ſentit qu'il n'étoit plus poſſible de gouverner ſon peuple par les voies pacifiques, qui juſqu'alors avoient ſi bien réuſſi. Ses ſujets commençoient à devenir inquiets & remuans; les paſſions, plus développées, produiſoient déjà leurs effets funeſtes: il comprit que le peuple avoit beſoin d'être retenu par la crainte. Il établit donc des loix pénales, pour réprimer la violence & les injuſtices; &, dans la vue de ſe précautionner contre tout évènement, il ſe fit un état militaire, & fortifia ſes bourgs comme on le pouvoit faire en ce temps-là. Cela fit dire qu'Aſtrée avoit quitté la terre & que Thémis avoit pris ſa place. C'eſt ainſi que commença le ſiècle d'argent.

Tant de qualités réunies dans Jupiter ne pouvoient reſter long-temps renfermées dans les bornes d'une île. La renommée les porta bientôt au-delà des mers. Les autres États de la Grèce apprirent le bonheur de la Crète, & deſirèrent d'y participer. Jupiter, appelé de toutes parts, parcourut toutes les provinces: il y fut reçu comme un Dieu. Par-tout il établit des loix ſalutaires, corrigea les abus, protégea les bons Princes & punit les tyrans.

Il eſt vrai que, dans ces courſes, il ſe permettoit des actions qu'on auroit, en des temps plus heureux, regardées comme des crimes: mais alors on étoit peu délicat; & d'ailleurs on penſoit qu'un grand Roi, ſi ſupérieur aux autres hommes, pouvoit prendre des libertés que l'on ne paſſoit pas aux hommes ordinaires.

Dans ces voyages Jupiter étoit accompagné de sa famille: Junon prit de l'affection pour la ville d'Argos: Neptune dressoit les Grecs à la navigation, Mars à la guerre, Mercure à l'éloquence & au commerce: Pluton institua les cérémonies funèbres: Cérès leur enseigna l'agriculture: Minerve dressa les personnes de son sexe aux travaux sédentaires: Diane excelloit à la chasse: Apollon enfin s'établit à Delphes, où toute la Grèce venoit le consulter, parce qu'il passoit pour habile dans la divination. Mais tous ces Dieux ne perpétuèrent pas long-temps la gloire de leur famille. Soit faute de postérité légitime, soit faute de mérite, la race de Saturne s'éteignit bientôt, ou se confondit dans la multitude.

Enfin Jupiter, de retour en Crète, y mourut, & l'on grava cette inscription sur son tombeau: Τοῦ Διὸς τάφος, ou, selon Évhémère, ὁ Ζεὺς τοῦ Κρόνου. Tous ses enfans légitimes s'étant établis en diverses contrées de la Grèce, il laissa son royaume de Crète à Minos son fils: il l'avoit eu d'Europe, fille d'un roi de Sidon, qu'il avoit enlevée dans une course maritime.

Sa mort ne diminua rien de la haute idée qu'on avoit conçue de lui. On crut qu'il n'avoit quitté la terre que pour régner plus glorieusement dans le ciel: on le proclama maître souverain de l'Univers, père & roi des Dieux & des hommes. Les Grecs, qui jusqu'alors n'avoient reconnu que les Dieux naturels, commencèrent à se figurer des Dieux animés; & tous ceux qui dans la suite se distinguèrent par des qualités héroïques, grossirent le cortége céleste.

Tel est, en abrégé, le tableau historique que les Évhéméristes nous présentent. S'il n'a pas, disent-ils, le mérite de la certitude, on ne peut au moins lui contester celui de la vraisemblance; & la vraisemblance seule suffiroit pour lui concilier le degré de croyance dont une hypothèse est susceptible. En suivant ce plan, on explique d'une manière assez plausible les détails de la mythologie; & si l'on y trouve des traits trop étranges pour être aisément ramenés à la vérité historique, on peut les négliger sans conséquence. Seroit-il surprenant qu'un petit évènement de la plus haute antiquité nous échappât, lorsqu'il nous est transmis sous un déguisement impénétrable? Après tout, ce fait qui nous embarrasse n'est

peut-être qu'une addition poſtérieure, imaginée par des gens qui vouloient encore augmenter le merveilleux des premières traditions.

Mais ſi le ſyſtème des explications hiſtoriques a ſes difficultés, celui des allégoriſtes n'en a-t-il pas de plus grandes encore? Quelques-unes de leurs explications ſont heureuſes il eſt vrai; mais quelle torture ne faut-il pas ſe donner, pour démêler dans la plupart des ſujets de la fable, des vérités morales & phyſiques cachées ſous des emblèmes? En ſuppoſant même que les deux hypothèſes fuſſent également probables, la nôtre doit avoir la préférence, parce que, comme nous l'avons déjà remarqué, il eſt infiniment plus naturel d'expliquer un tiſſu de faits par l'hiſtoire, que par des allégories.

Mais n'eſt-ce pas faire trop d'honneur à ces allégories, que de les mettre en parallèle avec les explications hiſtoriques? Peut-on ſuppoſer, avec quelque vraiſemblance, qu'un peuple auſſi groſſier que les premiers habitans de la Grèce, tout plongé dans les ſens, tout occupé des beſoins les plus preſſans, ait eu le loiſir de ſe livrer à des ſpéculations creuſes; & que, dédaignant de s'exprimer d'une manière ſimple, il ait imaginé de peindre Dieu, ſes attributs, la Providence, la Nature & ſes opérations les plus ſecrètes, par des opérations figuratives attribuées à des perſonnages fantaſtiques? Les habitans de nos campagnes, moins ſauvages ſans comparaiſon que les anciens Grecs, ne ſeroient pas capables d'inventer, ni même de comprendre de pareils emblèmes.

Parmi ces allégories, les unes ſont ingénieuſes, & les autres abſtruſes, forcées, alambiquées. Les premières ſuppoſent de l'eſprit & des Lettres; & les ſecondes, une métaphyſique fauſſe, mais profonde. Or les premiers Grecs n'étoient ni des littérateurs, ni des métaphyſiciens.

Parmi ces allégories, les unes ſont honnêtes & décentes, & les autres ne ſont qu'un tiſſu d'images licencieuſes. On aura donc voulu couvrir de grandes & utiles vérités ſous le voile de l'adultère, de l'inceſte, de la trahiſon? Eſt-il à préſumer que ceux auxquels on attribue cette invention bizarre, aient été en même temps ſi vertueux & ſi corrompus?

Laiſſons donc ces chimères, & ne prêtons aux anciens Grecs que les idées dont un peuple ſauvage eſt capable. Dans notre ſyſtème nous n'avons pas beſoin de leur ſuppoſer de l'eſprit, des connoiſſances, des raiſonnemens. Pour voir des évènemens nouveaux pour eux, il ne leur falloit que des yeux: pour comprendre que leurs chefs avoient plus de lumières & plus de talens que les hommes ordinaires, il ne falloit que le plus petit degré d'intelligence: pour regarder comme des prodiges les actions de ces hommes ſinguliers, pour les croire plus que des hommes, il ne falloit que de l'imagination, de la crédulité, de la ſottiſe.

On a toujours voulu relever l'origine des nations, en repréſentant leurs fondateurs comme des Héros au-deſſus de l'humanité. On nous a tranſmis leurs actions ſous une forme giganteſque. Cependant perſonne n'eſt tenté de nier leur exiſtence: on ne s'aviſe pas de transformer en paraboles les évènemens que les vieilles traditions ont défigurés. Il faut juger de l'ancienne hiſtoire de la Grèce comme de celle des autres peuples, & les expliquer toutes par les mêmes principes, en dépouillant les faits qui paroiſſent conſtans du faux merveilleux qui les accompagne.

Cette vérité, comme S.[t] Auguſtin le remarque, perce au travers des voiles dont les poëtes ont voulu la couvrir. Ils ne diſent point, il eſt vrai, que les Dieux n'aient été que des hommes; mais ils leur donnent des corps humains, les mêmes membres qu'à nous, les mêmes paſſions, les mêmes actions, les mêmes beſoins; mais ils les font vivre avec les hommes dans une union intime, familière & ſouvent ſcandaleuſe. Ils les font immortels, mais non pas invulnérables. Ils ne parlent point de leur mort, l'idée eſt trop révoltante; mais ils les font naître d'une manière toute humaine, & ne taiſent pas les périls de leur enfance. Croyons les Poëtes dans ce qu'ils ont de croyable. Ils avouent que les Dieux ont été des hommes: c'eſt la vérité qui leur arrache cet aveu; car il n'étoit pas naturel d'en convenir. Mais quand ils diſent que les Dieux étoient plus que des hommes, c'eſt le fanatiſme ſeul qui les fait parler.

De civ. Dei, l. VII.

Voy. le premier Mémoire.

Juſqu'ici, continuent les Évhémeriſtes, nous n'avons préſenté notre ſyſtème que comme le plus vraiſemblable. Ce n'eſt pas aſſez

dire : nous sommes en état de montrer qu'il porte sur des fondemens certains.

Si l'on peut, disent-ils, se faire illusion sur les grands Dieux de la Grèce, trop enfoncés dans l'obscurité des temps, on ne peut au moins se méprendre sur les Dieux du second ordre qui n'ont paru que depuis Cadmus. Tous les historiens attestent l'existence de Bacchus, fils de Sémélé : elle est donc aussi certaine que celle de Cadmus son grand-père. Qu'il soit mort en naissant, ou qu'il soit allé mourir à Delphes d'une blessure reçue dans un combat, il n'en résulte pas moins que Bacchus étoit un homme que les Grecs mirent au nombre des Dieux & dans un rang peu inférieur à celui des Dieux précédens.

Il en faut dire autant d'Harmonie femme de Cadmus, d'Ino sa fille & du petit Mélicerte ; autant de Persée fils de Danaë, de Minos fils d'Europe, du berger Aristée, de Tithon, de Ganymède, des Dioscures & de tant d'autres. Contestera-t-on l'existence du fameux Hercule fils d'Alcmène, de Pan fils de Pénélope, d'Esculape père de Podalyre & de Machaon Médecins des Grecs au siége de Troie ? il seroit plus court de dire qu'il ne nous reste pas un seul trait historique de la Grèce jusqu'à la guerre de Troie, & que cette guerre même n'est qu'une belle allégorie imaginée par Homère.

Ce n'est pas que l'histoire de ces Divinités du second ordre ne soit remplie d'aventures, qui, pour le merveilleux, ne le cèdent en rien à celles des Dieux plus anciens. Mais, quand même il seroit impossible de ramener ces aventures à des évènemens simples, il n'en est pas moins vrai que ces Divinités du second ordre étoient des hommes, qu'on avoit vu naître & mourir, & dont on trouve la date précise dans les annales de la Grèce.

Qu'on y fasse attention : les Dieux des deux ordres se touchent sans aucun intervalle. Jupiter passoit pour le père de Bacchus, de Minos, de Persée, & pour l'amant de Sémélé, d'Europe & de Danaë. On croyoit donc sous le règne de Cadmus que Jupiter étoit un habitant de la terre ; & non-seulement on le croyoit, mais on prétendoit l'avoir vu, avoir conversé avec lui : on nommoit les pays qu'il avoit parcourus, les Princes qu'il avoit visités ;

visités, les femmes qu'il avoit séduites, les enfans auxquels il avoit donné le jour. Qui pourroit récuser le témoignage de Cadmus & de ses contemporains? s'imaginoient-ils voir ce qu'ils ne voyoient point en effet? est-ce par un enchantement magique, que des personnes purement idéales leur paroissoient des hommes de chair & d'os?

Quoi qu'il en soit, il est clair que du temps de Cadmus les Grecs étoient persuadés que des Dieux, de même nature que les hommes, avoient habité la Grèce, qu'ils avoient eu commerce avec des femmes, qu'ils en avoient eu des enfans, & que de simples mortels pouvoient devenir des Dieux. Avoient-ils donc oublié sitôt ces belles allégories, dont on veut faire honneur aux Grecs antérieurs? étoient-ils devenus tout-à-coup assez grossiers pour prendre au pied de la lettre des aventures qui peu auparavant n'offroient qu'un sens sublime, & cela dans le temps où commençant à former des sociétés réglées, à bâtir des villes, à perfectionner l'agriculture & les arts, ils étoient plus hommes que leurs ancêtres? Reconnoît-on ici la marche de l'esprit humain? Concluons que tous les Dieux, tant anciens que nouveaux, ont été formés dans le même moule; & disons, avec Cicéron, que le genre humain a peuplé le ciel entier, & que les plus grands Dieux sont sortis d'entre nous pour habiter l'Olympe: *Quid! totum propè Cœlum, nonne humano genere completum est! .... illi qui majorum gentium Dii habentur, hinc à nobis profecti reperiuntur.* *Tusc. Quæst. lib. I, c. 28.*

Peut-on douter que ces Dieux ne fussent mortels, puisqu'ils sont morts? c'est ce que leurs tombeaux attestoient invinciblement. On montroit en Crète celui de Jupiter, & l'épitaphe annonçoit qu'on y avoit déposé les dépouilles terrestres du Dieu: Τῦ Διὸς τάφος. Le fait étoit certain, puisque des scholiastes allégoristes ne trouvoient d'autre moyen de répondre à l'induction qu'on en tiroit contre eux, qu'en avançant que l'inscription portoit τῦ Μινῶος τῦ Διὸς τάφος, & que les deux mots τῦ Μινῶος s'étoient effacés dans la suite des siècles. Cette supposition, enfantée par un intérêt de parti, & destituée de preuve, tombe d'elle-même: elle étoit d'ailleurs démentie par la tradition immémoriale de l'île de Crète. Les Crétois, dit-on, étoient menteurs par caractère, *semper*

mendaces; ſans doute: mais il faudroit donner quelque motif à ce menſonge particulier qu'on leur impute; car quelque menteur que l'on ſoit, on ne ment pas contre ſon propre intérêt. Il leur étoit honorable d'avoir eu pour Roi celui que toute la Grèce reconnoiſſoit pour maître du ciel & de la terre. Ainſi, pour mentir utilement, ils devoient publier que Jupiter, après les avoir gouvernés quelque temps, avoit été enlevé dans le ciel. Voilà ce que les Romains imaginèrent pour placer dans le ciel leur Romulus. Mais les Crétois ſe ſeroient déshonorés en pure perte, s'ils avoient avancé, contre toute vérité, que leur Dieu tutélaire n'avoit pu ſe ſauver de la mort & de la pourriture du tombeau: cet aveu humiliant prouve qu'ils ne mentoient pas toujours.

Il en faut dire autant des tombeaux d'Apollon, de Bacchus & de tant d'autres, ſur leſquels dans la ſuite on conſtruiſit des temples. Bien loin de controuver ces monumens, de les conſtater par des inſcriptions, de les viſiter dévotement & de les montrer aux étrangers, les Grecs, pour leur honneur, auroient dû les anéantir, pour les dérober, s'il eût été poſſible, à leur propre mémoire: mais les faits étoient trop certains; on ne penſoit pas même à les pallier.

L'arrivée de Cérès dans l'Attique, & le jugement de l'Aréopage contre Mars, meurtrier d'Halirrothius fils de Neptune, ſont des faits conſignés dans les marbres d'Arondel. Par conſéquent Cérès étoit une femme, & Mars & Neptune des hommes très-connus, des habitans de l'Attique. Toutes les ſubtilités ſe briſent contre de pareilles autorités.

La multitude de familles grecques qui deſcendoient de Jupiter, ſont une autre eſpèce de monument contre lequel il eſt difficile de s'inſcrire en faux. Si les Dieux n'étoient jamais ſortis de Crète, on ne les auroit connus que par le rapport ſuſpect des habitans de cette île: mais, à moins que de faſciner les yeux des Grecs, on ne pouvoit leur faire accroire que Jupiter eût paſſé dans leur continent, & qu'il en eût parcouru preſque toutes les contrées.

Ce fut dans le cours de ces voyages que Jupiter devint père de pluſieurs enfans illégitimes des deux ſexes, dont les mères étoient d'un rang diſtingué. Par ce moyen la poſtérité de Jupiter

se perpétua dans la Grèce, & l'on en suit la trace d'âge en âge, jusqu'au temps de la guerre de Troie, où l'on voit plusieurs Princes qui tiroient vanité d'une si noble origine, & à qui cet avantage n'étoit pas disputé.

On a remarqué, avec raison, que tous ces Princes remontoient à Jupiter comme à leur huitième, neuvième ou dixième aïeul; ce qui fixeroit l'existence de Jupiter dans la Grèce, au plus tard au temps de Cadmus, c'est-à-dire, quatre siècles avant la guerre de Troie. Car les hommes d'alors vivant plus long-temps & ne se mariant pas si jeunes, on doit évaluer les générations à quelque chose de plus que dans les temps postérieurs.

Voy. Scuckford, hist. du Monde, tome III, liv. x, p. 69.

Tous ces Princes remontant donc, par des degrés connus, à un père commun, l'existence de ce père commun est aussi certaine que celle des familles mêmes qui se glorifioient d'en descendre. Il seroit plus que singulier que pendant le cours de quatre siècles, nombre de familles éparses dans la Grèce, se fussent accordées à reconnoître pour leur ancêtre un spectre, un Être métaphysique. Il seroit encore plus inconcevable, que du temps de Cadmus plusieurs personnes, tant hommes que femmes qui se vantoient d'avoir Jupiter pour père immédiat, eussent pu le penser elles-mêmes, ou le faire accroire aux autres, s'il n'eût été constant dans la nation que Jupiter vivoit encore, ou qu'il venoit de mourir.

Les Poëtes, pour déguiser un peu la mortalité des Dieux, disoient qu'ils s'étoient souvent rendus visibles sur la terre avec des corps d'emprunt, afin de pouvoir satisfaire leurs desirs. Le peuple pouvoit être la dupe de ce subterfuge; mais les gens sensés voyoient bien que ces prétendus Dieux n'avoient été que des hommes, qui avoient vécu comme les autres hommes, mangeant, bûvant, dormant comme eux, sujets à toutes les passions humaines, & sur-tout à celle de l'amour. La chose étoit si constante, que dans le siècle d'Hérodote, long-temps après celui d'Homère, on regardoit encore comme le dogme caractéristique de l'Hellénisme, que les *Dieux sont absolument de la même nature que les hommes,* ἀνθρωποφυέας. Tout ce qui a la nature des arbres, des pierres, des animaux, est arbre, pierre, animal; par conséquent tout ce qui a la nature des hommes, est homme.

Voy. le second Mémoire.

C'eſt donc à tort, concluent les Évhéméristes, qu'on fait Évhémère auteur d'un ſyſtème ſi raiſonnable. Il a trouvé ſon opinion toute établie dans la Grèce de temps immémorial, & n'a fait autre choſe que de mettre une ſuite dans l'hiſtoire des hommes diviniſés. Il prétendit avoir découvert, dans les inſcriptions des anciens temples, dans les monumens & dans les regiſtres publics, les véritables aventures des Dieux, déguiſées par les poëtes & par le peuple. Réuſſit-il dans ſon entrepriſe? c'eſt ce dont nous ne pouvons pas juger : mais quand même il ſe ſeroit quelquefois trompé dans ſes explications hiſtoriques, ſes mépriſes ne donneroient aucune atteinte au ſyſtème général. On pourroit peut-être compoſer une hiſtoire des Dieux différente de la ſienne, changer les circonſtances, ranger les faits dans un autre ordre, ſans ceſſer pour cela d'être ce qu'on appelle un *Évhémériſte.* Mais quoiqu'Évhémère n'ait pas l'autorité d'un Hérodote, d'un Thucydide, ſes conjectures ne paroîtront jamais mépriſables aux vrais Savans : les ſuffrages des plus habiles critiques de la Grèce & de Rome, & le ſuccès avec lequel les Pères de l'Égliſe s'en ſont ſervis contre les païens, leur donneront toujours un grand poids.

Voyez le 1.er Mémoire ſur Évhémère.

Voilà, je crois, les principales raiſons que l'on peut alléguer en faveur de l'*Évhémériſme.* Je me ſuis fait une loi de les propoſer avec toute la force dont elles ſont ſuſceptibles : je me flatte au moins de ne les avoir pas affoiblies. J'en ai été moi-même long-temps affecté; & ce n'eſt que d'après un examen plus réfléchi, que je me ſuis convaincu qu'elles ne ſont pas auſſi déciſives qu'elles me le paroiſſoient. Je vais montrer, dans la ſeconde partie de ce Mémoire, que la légèreté n'a point eu de part à mon changement.

SECONDE PARTIE.

Raiſons des adverſaires d'Évhémère.

JE ne ſuis pas ſurpris que le ſyſtème d'Évhémère ait eu tant de ſectateurs dans l'antiquité. Les partiſans des explications hiſtoriques, & ceux des explications allégoriques, partoient d'un principe faux, qui ne pouvoit que les égarer : ils ſuppoſoient également

que la religion grecque étoit sortie du sein de la Grèce, & n'avoit été formée que par des Grecs.

Or, dans cette supposition, le système des allégoristes est insoutenable. Comment s'imaginer, en effet, qu'un peuple grossier se soit mis à méditer profondément sur les attributs de Dieu, sur la formation de l'Univers, sur les opérations de la Nature; qu'il ait voulu représenter ces grands objets par des emblèmes plus ou moins naturels, plus ou moins ingénieux; & que son premier essor ait été de s'élancer dans ces spéculations abstruses. Il seroit plus simple de dire que ce peuple avoit divinisé ses premiers chefs, comme dans la suite il divinisa ses héros. Cette réflexion seule assureroit la victoire aux Évhéméristes.

Mais si la supposition est fausse, si les Grecs ne sont point les inventeurs de leur religion, s'ils l'ont reçue des Égyptiens & des Phéniciens, tout change de face: l'Évhémérisme chancelle sur ses fondemens & l'allégorisme devient plausible; puisque ceux qu'on supposeroit l'avoir apporté dans la Grèce, n'étoient rien moins que des sauvages. Développons ce nouveau plan.

1.ere preuve contre Évhémère. *La religion Grecque vient des peuples étrangers.*

Les Grecs, devenus le peuple le plus poli de l'Univers, oublièrent bientôt leur premier état; ou, s'ils se le rappelèrent quelquefois, ce ne fut que pour se persuader qu'ils s'étoient créés tout à neuf, & qu'ils ne devoient qu'à leur propre sagesse de s'être tirés de leur ancienne grossièreté. De-là leur injuste mépris pour les peuples étrangers, mépris qu'ils exprimoient énergiquement, en les confondant tous sous l'odieux nom de *barbares*.

Cette vanité nationale régnoit dès le temps d'Hérodote. Le judicieux historien fait assez sentir ce qu'il en pensoit. Quelques voix s'élevèrent encore dans la suite en faveur des barbares, dont on méconnoissoit le mérite: mais en vain. Les Grecs, devenus de plus en plus importans, & se voyant le centre des arts, des sciences, du bon goût & de la littérature, ne mirent plus de bornes à la bonne opinion qu'ils avoient d'eux-mêmes; & bien loin de convenir qu'ils dûssent rien aux étrangers, ils se persuadèrent que les étrangers avoient emprunté d'eux les arts, les sciences & la religion. Lorsque l'Égypte leur fut ouverte, sous le règne de Psammétique, ils furent extrêmement surpris d'y trouver leurs

Dieux & leurs fables, & ne pouvoient comprendre comment les habitans leur avoient pu dérober de si belles choses. Les prêtres Égyptiens, après avoir ri de la sottise de nos voyageurs, furent obligés dans la suite de se justifier sérieusement de cette usurpation prétendue, & de prouver que les Grecs, après avoir reçu d'eux leurs Dieux & leur religion, les payoient d'ingratitude.

Voy. Hérodote, l. II, & le second Mémoire.

Grâce aux travaux de nos Savans, l'ancienne Grèce n'est plus à nos yeux telle que la vanité des Grecs la leur dépeignoit. Nous savons qu'elle dut sa civilisation d'abord aux Phéniciens, & depuis aux colonies Égyptiennes. Inachus, Phoronée, Cécrops, Danaüs, Lélex, Cadmus, Érecthée & tant d'autres fondèrent de petits royaumes, dont ils furent rois & législateurs. Or ces Princes étoient tous originaires d'Égypte; & les Grecs mêmes sont obligés d'en convenir.

Voyez le second Mémoire.

Mais ces étrangers pouvoient-ils manquer de communiquer leurs idées religieuses à leurs nouveaux concitoyens? Dès que les uns & les autres purent s'entendre, leur entretien ordinaire n'aura-t-il pas roulé sur ce sujet important? Les chefs des colonies auroient-ils oublié de régler le culte public, sans lequel aucun gouvernement ne peut subsister?

Il est certain qu'il se fit alors un changement singulier dans la religion nationale. Les premiers Grecs n'avoient point d'autres Dieux que les grands agens de la Nature, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, les Élémens. Mais sous Cadmus, ils reconnoissoient déjà les Dieux animés, qui devinrent presque l'unique objet du culte. Or, à qui doit-on attribuer ce changement? est-ce aux Grecs sauvages ou bien aux Égyptiens? un peuple à demi barbare aura-t-il fait la loi à ses Rois, à ses Législateurs? & ceux-ci devenus tout-à-coup humbles disciples, auront-ils abjuré leurs propres idées, pour adopter celles d'une multitude ignorante? Proposer ces questions, c'est les résoudre.

L. II, n.° 10.

Hérodote nous apprend comment les choses se passèrent : les Grecs naturels errans dans les forêts, n'osoient s'approcher des étrangers; les Pélasgues furent plus hardis. Ce peuple venu de Thrace s'étoit répandu dans la Grèce, non pour la conquérir, mais pour la peupler. La conversation ne tarda pas à tomber sur

la religion. Les Pélasgues surpris d'entendre parler de Dieux, qui leur étoient absolument inconnus, allèrent consulter l'oracle de Dodone, & sur sa réponse embrassèrent avec zèle la doctrine égyptienne & la firent recevoir aux Grecs.

Je rappelle ici en peu de mots ce que j'ai développé avec étendue dans mon second Mémoire. Je cherchois alors l'origine de la religion grecque, en faisant abstraction de toute hypothèse particulière, & la suite des faits les plus constans m'a conduit pas-à-pas à reconnoître que les Égyptiens avoient été dans la Grèce les auteurs de la révolution religieuse, ainsi que de la révolution civile. Hérodote m'a servi de guide. Malgré les préjugés de sa nation, ce grand historien a saisi le vrai, & n'a pas craint de le dire. Je l'ai suivi dans ses recherches: j'ai rassemblé ses idées; j'ai fortifié ses raisonnemens, & j'ai conclu avec lui que la religion grecque tiroit son origine de la religion égyptienne, & que l'Égypte avoit donné à la Grèce ses Dieux, ses fables, ses cérémonies & ses mystères.

Dès-lors la fausseté de l'hypothèse d'Évhémère devient palpable. Il veut que les grands Dieux de la Grèce n'aient été que des hommes grecs divinisés : il se trompe, c'étoient des Dieux étrangers adorés dans l'Égypte & dans la Phénicie avant qu'on les connût dans la Grèce. Il place dans la Crète les aventures que la mythologie raconte de ces Dieux; il se trompe, le fond de cette histoire prétendue a été copiée tant bien que mal d'après le récit des étrangers. Il veut que les Grecs, antérieurs à Cadmus, aient eu la manie de diviniser leurs chefs, leurs législateurs; il se trompe encore: leur manie étoit d'admettre des Dieux inconnus, dont on leur contoit des merveilles. S'ils avoient eu le goût de l'apothéose, ils n'auroient pas manqué de mettre au nombre des Dieux leurs propres législateurs, Inachus, Phoronée, Lélex & les autres, qui le méritoient autant qu'une prétendue famille de l'île de Crète. Évhémère a donc mal expliqué le grand changement arrivé dans la religion de son pays, & l'introduction de ce qu'il appelle les *Dieux animés,* parce que séduit par la vanité nationale, il n'a pas connu l'ancienne histoire de la Grèce; & son hypothèse n'a paru plausible à tant de gens habiles, que parce qu'ignorant

les antiquités grecques, ils ont cru, comme lui, que les premiers Grecs étoient les ſeuls auteurs de leur nouvelle religion.

Mais dès qu'on prend la peine de la comparer avec celle de l'Égypte, on revient aiſément de ce préjugé. Car, quoiqu'il y ait des différences marquées entre les religions des deux peuples, les traits de reſſemblance ſont frappans : plus on approfondit la théologie des Grecs, & plus on y trouve des traces ſenſibles de l'égyptianiſme. Hérodote, qui n'avoit épargné ni recherches, ni voyages pour ſe mettre au fait de la queſtion, en concluoit que l'origine de l'Helléniſme étoit toute égyptienne.

Hérod. l. II, voyez le ſecond Mémoire. En ſuivant l'hypothèſe de notre hiſtorien, il n'eſt pas difficile de rendre raiſon des différences. Elles ont leur ſource dans la manière dont les Égyptiens auront expliqué leurs idées aux Grecs, ou dont les Grecs auront compris la doctrine égyptienne; ou-bien enfin dans les altérations qu'on aura faites depuis dans cette doctrine, lorſque la Grèce ne recevant plus de nouvelles colonies, il ne ſe ſera trouvé perſonne aſſez inſtruit pour en expliquer le véritable ſens.

Mais la conformité des deux religions, qui s'étoit conſervée depuis tant de ſiècles, comme le remarque Hérodote, dénote une conſanguinéité de doctrine, qui ſuppoſe que dans un temps fort éloigné, un des deux peuples avoit pris de l'autre ſes idées religieuſes. Il faut donc ou que les Égyptiens aient été les docteurs des Grecs, ou que les Grecs aient été les docteurs des Égyptiens. On admettoit l'alternative, & chaque peuple décidoit en ſa faveur. Hérodote prend le parti des Égyptiens : Évhémère, celui des Grecs.

Hérodote dit : les Grecs n'alloient point en Égypte avant le règne de Pſammétique : l'entrée leur en étoit ſévèrement interdite, ainſi qu'à tous les étrangers : au temps même d'Homère, les Grecs connoiſſoient peu ce pays : des pirates s'embarquoient ſur un petit vaiſſeau, & pénétrant par les embouchures du Nil, tentoient une deſcente, pour enlever des troupeaux & faire des eſclaves : les Égyptiens, au contraire, avoient ſans aucun obſtacle pénétré dans la Grèce, dont l'abord étoit libre à tout le monde : ils y vinrent non comme des voyageurs ou des commerçans, mais en grand nombre & à pluſieurs repriſes, pour y fixer leur demeure.

De

De deux peuples qui s'unissent étroitement, le bon sens dicte que le plus habile & le plus attaché à ses principes sera recevoir ses idées à l'autre. Si l'on compare les colons Égyptiens aux sauvages de la Grèce, la question est décidée. Donc les Égyptiens furent les docteurs des Grecs.

Évhémère, pour soutenir le second parti, est obligé non-seulement de passer sous silence l'arrivée des colonies égyptiennes dans la Grèce, mais de dire que les Grecs en envoyèrent dans l'Égypte. Jupiter, dit-il, s'y rendit à la tête d'une nombreuse armée de Crétois, s'y fit reconnoître Roi, y fit recevoir sa religion. A son retour, il traversa la Phénicie, la Syrie & toutes les provinces de la basse Asie, comblant de bienfaits ceux qui se soumirent volontairement, & s'assujettissant par la force des armes ceux qui osèrent lui résister. Ces expéditions ne coûtoient rien à Évhémère; il fait faire à son Jupiter cinq fois le tour de la terre connue, *quinquies universam terram peragravit.* Ce n'étoit pas trop pour affermir tant de peuples différens dans un nouveau culte, qu'ils auroient aisément abandonné, si celui qui l'avoit établi, ne l'avoit souvent confirmé par sa présence.

Il est inutile de demander lequel des deux Auteurs raisonne sensément? qui des deux connoissoit mieux les antiquités de sa nation? une cause est bien désespérée quand, pour la défendre, il faut avoir recours à des fables pareilles. Les Évhéméristes modernes auroient honte apparemment d'adopter ces voyages d'un petit roi de Crète. Qu'ils expliquent donc par d'autres suppositions plus vraisemblables la conformité frappante des deux religions, & comment il a pu se faire que le *Zeus* des Grecs devînt l'*Ammon* des Égyptiens.

2.e Preuve: *La religion Grecque est allégorique, au moins en partie.*

Les Évhéméristes prétendent qu'on doit expliquer toute la fable par l'histoire, & que tous les Dieux animés n'ont été que des hommes divinisés. Leur thèse est démentie par le fait; parce qu'il est incontestable que la religion grecque renferme un grand nombre d'allégories & de divinités allégoriques.

J'avoue que la nation aimoit à donner à ses Dieux une origine terrestre, à les assimiler aux hommes par la nature & la forme du corps dont elle les croyoit revêtus. Je conviens encore de son

penchant décidé pour l'apothéose : de-là tant de métamorphoses d'hommes & de femmes, devenus arbres, fontaines, Dieux & Déesses du ciel, de la terre & de la mer. Mais quelque féconde que fût en ce genre l'imagination des Grecs, elle succomboit sous la multitude des Dieux dont on peuploit le monde. Il est évident, par la mythologie même, que la plupart des divinités maritimes n'avoient jamais paru sur la terre; ni le vieux Nérée, ni la vieille Thétys, ni l'Océan, ni la Thétis mère d'Achille, avant son mariage avec Pélée, ni cette foule de Nymphes & de Tritons dont la mer étoit remplie. Il en faut dire autant des Faunes & des Satyres, des Naïades, Oréades, Dryades, dont les poëtes peuploient les campagnes, les montagnes, les forêts, les rivières & les lacs. Personne n'a dit que toutes ces divinités eussent été originairement des hommes & des femmes. Voilà donc des Dieux tels par leur nature, & qui tiennent à l'origine de l'Univers. Ici l'Évhémérisme est en défaut : les aventures de ces Dieux ne se prêtent point aux explications historiques.

La première religion des Grecs consistoit dans l'adoration de la Nature, considérée dans son tout & dans ses parties. Ils n'oublièrent jamais leur ancienne opinion; mais ils la travestirent jusqu'au point de la rendre méconnoissable, lorsqu'ils personnifièrent l'esprit vital qui anime l'Univers, & qu'ils en firent des Génies revêtus d'un corps humain. Mais quoique de nature humaine, ces Dieux n'avoient pas été des hommes. Le Soleil n'étoit pas encore, au temps d'Homère & d'Hésiode, entièrement confondu avec Apollon *(b)*, ni la Lune avec Diane : l'Aurore, la Nuit, l'Arc-en-ciel n'étoient pas des femmes transformées en phénomènes. Par conséquent la forme humaine que les Grecs donnoient à ces divinités physiques, étoit plutôt un emblème qu'une réalité.

Je dis plus : beaucoup de divinités grecques n'étoient que des êtres métaphysiques, des personnes idéales, même dans l'esprit des Grecs. Telles sont le Destin, la Fortune, la Renommée, la Discorde,

(b) Le Soleil, dont les compagnons d'Ulysse avoient tué les bœufs en Sicile, paroît un Dieu subalterne, un Dieu ministériel. Il vient, en suppliant, dans l'assemblée des Dieux demander justice : il semble qu'il n'avoit pas droit d'y prendre séance : ce n'étoit donc pas Apollon. J'en parlerai plus amplement dans l'un des Mémoires suivans.

Até ou l'injustice, les Prières boiteuses, les Heures, les Parques, les Euménides, Vesta ou le feu, Bellone, Pandore, Astrée, Thémis, les Grâces, l'Amour qui a débrouillé le chaos, le Sommeil, les Songes, & tant d'autres qui pourroient grossir ce catalogue.

Les Romains enchérirent sur les Grecs. Ils divinisèrent la piété, la chasteté, la volupté, en un mot toutes les passions bonnes ou mauvaises, toutes les vertus & tous les vices. Que l'on explique comme l'on voudra la nature de ces êtres divins, il est sûr au moins que ni les Grecs ni les Romains ne les ont jamais pris pour des hommes & des femmes qui eussent autrefois vécu sur la terre. Voilà donc encore une classe très-nombreuse de Dieux arrachée aux explications d'Évhémère.

Ce goût d'allégorie, qui perce par tant d'endroits dans la religion grecque, s'étend même jusque sur les Dieux qui pourroient paroître avoir été des hommes mortels. Il est incontestable que ces Dieux étoient souvent pris pour les parties de la Nature auxquelles ils présidoient: Uranus, pour le Ciel: Saturne, pour le temps, qui devore tout jusqu'à ses productions: Jupiter, pour l'air supérieur & pour l'étoile brillante qui semble y régner: Junon, pour l'air inférieur: Neptune, pour la mer: Pluton, pour les enfers: Apollon pour le Soleil: Diane, pour la Lune: Rhéa, Tithæa, Ops, Cybèle, pour la Terre: Cérès, pour le blé: Bacchus, pour le vin: Mars, pour la guerre: Minerve, pour la sagesse: Vénus, pour la volupté, & ainsi des autres.

Dans toutes ces occasions, les Grecs s'élevoient au-dessus des idées courtes qu'ils se formoient quelquefois de leurs Dieux. Ils n'avoient jamais entièrement oublié, comme je l'ai déjà dit, que la Nature étoit leur ancienne divinité. S'ils s'avisèrent dans la suite d'en personnifier l'esprit vital, s'ils en firent des hommes & des femmes, ils mettoient souvent à l'écart cette absurde supposition, & prêtoient à ces divinités des actions, des opérations, des influences qui dans aucun sens ne peuvent convenir à des êtres humains, quoique divinisés.

Cette remarque restreint encore la sphère des interprétations historiques. Qu'Évhémère explique comme il pourra certaines actions attribuées aux Dieux vivans sur la terre: à la bonne heure.

Mais il en est telles qui ne sont évidemment que des paraboles; sous le voile transparent desquelles les Anciens aimoient à cacher des vérités physiques & morales, la formation de l'Univers, le combat des élémens, leur mélange, leur séparation, & tout le jeu de la Nature dans ses causes & dans ses effets.

On sait bien que les premiers Grecs n'étoient pas en état d'inventer ces mysticités sublimes; mais les Égyptiens & les Phéniciens, qui les instruisirent, n'en étoient pas incapables. Nouvelle preuve que l'origine de la religion grecque est étrangère. Les Grecs étoient en effet si grossiers, qu'ils prirent au pied de la lettre les allégories qu'on leur débitoit; qu'ils transformèrent tant qu'ils purent les paraboles en histoire; & qu'ils en placèrent la scène en leur propre pays.

3.e Preuve. *L'histoire de Jupiter & de sa famille est un roman dénué de toute vraisemblance.*

Les Évhéméristes, forcés de céder à leurs adversaires une si grande partie de terrein, conserveront-ils au moins le reste? c'est ce que nous allons examiner. Nous ne parlerons pas de toutes les petites aventures des Dieux, dans lesquelles on a tant de peine à démêler des faits probables: nous attaquerons les Évhéméristes dans leur fort, c'est-à-dire dans l'histoire qu'ils nous font de Jupiter & de sa famille, & qu'ils proposent avec tant de confiance; & nous leur prouverons que cette histoire, réduite même à ce qu'ils appellent des faits simples & naturels, n'est qu'un roman destitué de toute vraisemblance.

Remarquons d'abord que l'histoire des grands Dieux renferme deux époques; l'une qui commence au règne d'Uranus, & qui finit au passage de Jupiter en Grèce: l'autre qui commence à ce voyage de Jupiter, & qui finit au règne de Cadmus.

Tous les évènemens de la première époque furent concentrés, selon les Évhéméristes, dans l'intérieur de la Crète: le reste de la Grèce n'en put rien savoir que par le rapport des Crétois: pendant long-temps le commerce entre eux & le continent avoit été comme nul: les sauvages Grecs, errans dans les forêts, étoient peu curieux de s'instruire de ce qui se passoit dans une île, dont à peine ils soupçonnoient l'existence.

Cette circonstance fait déjà naître des soupçons légitimes sur l'histoire de cette époque. Car les Crétois qui vinrent en Grèce

dirent aux habitans tout ce qui leur plut; & peut-être se firent-ils un plaisir malin d'amuser par des contes un peuple crédule & superstitieux.

Les évènemens de cette époque sont néanmoins les plus importans de la fable; car c'est dans le cours de sa durée qu'il faut placer la nombreuse filiation d'Uranus, le règne de Saturne, l'éducation furtive de Jupiter, sa révolte contre son père, sa guerre contre les Titans, & ses grandes expéditions en Égypte & en Syrie.

La Crète étoit journellement fréquentée par les navigateurs d'Égypte & de Phénicie; & par conséquent les habitans de cette île furent à portée d'être les premiers instruits des fables étrangères. Ils les racontèrent avec une emphase capable d'exciter l'admiration de leurs auditeurs, & sans doute transformèrent en histoire les paraboles orientales. Les Grecs s'imaginèrent aisément que les faits étoient arrivés dans la patrie de ceux qu'ils écoutoient avec avidité; & les Crétois, pour rendre leur récit plus touchant, assuroient peut-être qu'ils en avoient été les témoins. Mais il suffit de considérer de près les principaux personnages de cette histoire prétendue, pour être convaincu qu'ils n'étoient rien moins que des princes de Crète.

En effet, Uranus & Tithæa sa femme sont visiblement des emblèmes du Ciel & de la Terre, anciennes divinités de toute la nation grecque, & les deux Principes d'où la mythologie même fait sortir les Dieux, les hommes & tous les êtres.

Saturne étoit-il un homme plus réel? Jugeons-en par le traitement qu'il fit à son père, traitement absurde dans le sens historique; mais très-intelligible si c'est une allégorie. On vouloit dire que le Ciel & la Terre, après avoir produit toutes les espèces, cessèrent d'engendrer au bout d'un temps; & qu'ainsi Κρόνος, véritable nom de Saturne, mit fin à leur fécondité. On ne peut disconvenir que ces allégories ne soient tout-à-fait dans le goût de l'antiquité, & sur-tout du génie oriental.

Le combat des Dieux contre les Titans peut fort bien être un évènement réel; mais certainement il est antérieur au temps où l'on fait vivre Jupiter, puisque ce combat est célébré dans la

mythologie de presque tous les peuples. Une petite guerre en Crète, entre Jupiter & ses cousins, auroit-elle intéressé toute la terre? & comment la renommée en auroit-elle porté la nouvelle dans toutes les contrées, comme d'un évènement qui décidoit de l'empire du monde? Nous dira-t-on que Jupiter l'annonça lui-même, lorsqu'à la tête d'une armée de Crétois, il parcourut cinq fois l'Égypte & l'Asie, pour soumettre tous les peuples à sa puissance? Sans m'arrêter à réfuter ces expéditions chimériques, je dis qu'Évhémère ne leur donne pas encore assez d'étendue: il devoit faire courir son Jupiter jusqu'au fond des Indes, dans la Tartarie, dans l'Europe, dans l'Afrique; car on trouve par-tout la tradition des Géans: par-tout on en a cru l'existence: par-tout on les a regardés avec horreur, comme une race impie, cruelle, odieuse à Dieu & aux hommes. Ce combat est donc, selon toutes les apparences, une histoire antidiluvienne, avec laquelle on aura peut-être confondu le combat des bons Anges contre les Anges révoltés. Mais les Grecs, trompés par le récit de quelques Crétois, crurent que tout s'étoit passé en Crète: fausseté palpable, dont la mythologie grecque suffiroit pour nous détromper; car on y voit que les Dieux eurent une si grande frayeur des Géans, qu'ils s'enfuirent en Égypte, où, pour échapper à la fureur de leurs terribles ennemis, ils se cachèrent sous la figure des animaux que les Égyptiens adorèrent depuis: cela sent bien la fable égyptienne. Il en résulte toujours que, de l'aveu des Grecs, l'Égypte avoit autant de droit que la Grèce de revendiquer cet évènement.

Après la défaite des Titans & l'expulsion de Saturne, Jupiter partagea l'empire du monde avec ses deux frères. Il eut pour sa part le ciel & la terre: Neptune eut la mer; & Pluton les enfers. Ce partage, disent les Évhéméristes, exprime avec emphase un fait très-simple. Après la fuite de Saturne, on convint d'une forme de gouvernement. Jupiter, comme aîné, fut établi roi de l'île: Neptune fut grand Amiral; & Pluton grand Prêtre.

C'est dommage que cette explication porte sur le faux. Neptune n'étoit pas de Crète, ni même d'Égypte: Hérodote nous apprend que c'étoit un dieu Libyen, & que c'est de la Libye que la connoissance en fut apportée aux Grecs. Cette anecdote, pour

le dire en passant, nous fait voir que la religion grecque est un composé des idées religieuses de tous les peuples avec qui les Grecs eurent quelque relation. Il est certain, en particulier, que les traditions Libyennes furent incorporées dans la mythologie grecque. Peut-on douter, par exemple, que toute l'histoire d'Atlas ne fût absolument étrangère à la Grèce? cependant les Grecs, en l'adoptant, eurent la vanité de faire d'Atlas un des Titans de Crète, qui alla, on ne sait par où ni comment, fonder le royaume de Mauritanie, sur les bords de l'Océan. J'en dis autant du jardin des Hespérides. Toutes ces fables africaines étoient apportées en Grèce par les navigateurs Phéniciens, qui trafiquoient le long des côtes de la Méditerranée. *Diod. de Sic. l. V, n.° 30.*

Je reviens à Neptune, dont la mythologie fait un frère de Jupiter. Je demande lequel des deux étoit l'aîné? Homère décide en faveur de Jupiter, & c'étoit l'opinion commune. En effet, pourquoi Jupiter auroit-il eu la préférence, s'il n'eût été que le second, ou même le troisième fils de Saturne? Le droit d'aînesse étoit encore plus sacré dans les anciens temps que dans les siècles postérieurs. *Vous n'ignorez pas que les noires furies suivent toujours les aînés, pour vanger les outrages qu'ils reçoivent de leurs cadets.* C'est ainsi qu'Iris, dans Homère, parle à Neptune lui-même, pour calmer sa fureur contre Jupiter. Cependant les anciennes traditions portoient expressément que Pluton étoit le fils aîné de Saturne: Neptune, le second; & Jupiter le troisième. C'est la décision d'Hésiode, qui devoit être plus exact qu'Homère par rapport à ces petites circonstances. *Iliad. l. XV.*

Pour sauver l'inconséquence, on disoit que Saturne ayant dévoré ses deux premiers fils, ne les avoit rendus qu'après la naissance de Jupiter, qui par ce moyen étoit devenu l'aîné. Mais comme cela pouvoit faire la matière d'un procès, on imagina encore de partager l'empire de l'Univers en trois lots, & de faire tirer les trois frères au sort: on dit que la meilleure part échut à Jupiter.

Ces subterfuges ne furent inventés qu'après coup. Neptune fut apparemment connu dans la Grèce plus tôt que Jupiter; car Hérodote nous apprend que les Grecs fixoient la naissance des Dieux au temps de l'admission de leur culte. D'où il étoit arrivé

que la connoiſſance des Dieux étrangers n'ayant pas été apportée en Grèce dans le même temps, les plus anciens ſe trouvoient quelquefois les plus nouveaux dans le calendrier des Grecs; &, comme on s'aviſa dans la ſuite de faire deux frères de Neptune & de Jupiter, on fut obligé de fonder la prééminence de celui-ci ſur la déciſion du ſort.

La fraternité de Jupiter & de Pluton n'eſt pas mieux établie. Le dernier ne joue pas un grand rôle dans la mythologie: l'enlèvement de Proſerpine eſt la ſeule action qu'on lui attribue. Tous les peuples reconnoiſſoient, ſous différens noms, un Dieu des morts & des lieux ſouterrains: les Égyptiens le nommoient Sérapis. On ſait que les funérailles étoient une affaire importante en Egypte: on connoît le jugement des morts, le paſſage du lac, la barque de Charon: c'eſt peut-être un des points que la mythologie grecque a plus viſiblement copié dans l'égyptienne. Les Grecs adoptèrent ces idées, & firent du Dieu des enfers le frère de leur Jupiter.

Pour celui-ci, dans quel temps pourrons-nous le placer? Les Évhéméristes le font contemporain de Cadmus. Mais il l'étoit auſſi d'Inachus, près de trois ſiècles auparavant: mais il l'étoit encore d'Alcmène, de Léda, de Laodamie mère de Sarpédon, de Tantale roi de Phrygie. Jupiter a-t-il donc vécu quatre ou cinq cents ans? Et ſi, pour ſe tirer d'embarras, on ſuppoſe des Jupiters en divers temps & en divers lieux, qu'on nous diſe donc lequel d'entre eux les Grecs ont pris pour leur ſouverain Dieu? ou comment ils ont pu regarder comme un ſeul & unique Jupiter, pluſieurs hommes qui ne ſe connoiſſoient pas même de vue?

Il ſeroit aiſé de multiplier ces difficultés accablantes, ſi l'on vouloit parcourir en détail tous les articles de la mythologie. Pour ſaiſir d'un coup-d'œil le faux des explications hiſtoriques, conſidérons en gros le plan d'hiſtoire qu'ils nous préſentent du règne de Saturne & de Jupiter. Les faits ſimples, auxquels on prétend la réduire, doivent avoir au moins le mérite de la vraiſemblance, & nous avons vu que les Évhéméristes ſe flattent de l'avoir ſingulièrement pour eux. Mais pour que des faits ſoient vraiſemblables,

vraiſemblables, il ne ſuffit pas qu'ils ſoient poſſibles en eux-mêmes, abſtraction faite des temps & des lieux : il faut qu'ils puiſſent ſe lier avec ce que nous ſavons d'ailleurs de l'hiſtoire ancienne, & qu'ils n'aient rien que de conforme au caractère des ſiècles où on les place. C'eſt ſur cette règle de critique que nous allons examiner le plan hiſtorique que les Évhémériſtes ont propoſé dans la première partie de ce Mémoire.

Nous obſervons d'abord que le caractère des deux héros de ce plan eſt un composé de qualités incompatibles. Saturne eſt le modèle des plus excellens Princes. Il aime ſes ſujets avec une tendreſſe paternelle : il ſait les maintenir dans la paix & dans la concorde : il leur fait goûter les douceurs de l'âge d'or, & leur inſpire un tel amour pour la juſtice, qu'il ne trouva jamais un ſeul crime à punir. Cependant ce Prince ne les prêchoit pas d'exemple. Dévoré d'une inſatiable ambition, il détrône ſon père, après l'avoir déshonoré de la manière la plus atroce. Père dénaturé, il livre à la mort ſes propres enfans au moment qu'ils voient le jour. Ingrat envers ſon fils, auquel il avoit les plus grandes obligations, il veut le faire périr, de peur qu'il ne lui enlève la couronne.

Il en eſt de même de Jupiter. Quelle grandeur, quelle majeſté dans ce Prince ! Quelle valeur, quelle conduite dans la guerre ! Quelle politique dans ſon gouvernement ! Quelle ſageſſe dans ſes loix ! Sa réputation vole dans les pays les plus éloignés : on l'appelle de toutes parts ; tous les peuples veulent l'avoir pour légiſlateur & pour roi. Mais, d'un autre côté, quel monſtre que Jupiter ! Dans quel excès de ſcélérateſſe & d'infamie ce Prince ne ſe plongeoit-il pas de ſang froid !

Il n'eſt aſſurément que trop ordinaire que le même homme réuniſſe en ſoi des qualités oppoſées, des vertus & des vices ; mais il ne les réunit jamais dans le degré le plus éminent. Saturne & Jupiter, pris du mauvais côté, ſeroient bien dignes du temps & du pays où les Évhémériſtes les placent ; mais du beau côté, ils ſont viſiblement copiés ſur de plus anciens perſonnages : peut-être auſſi ne ſont-ils que des emblèmes des opérations de la Nature ; car il arrive ſouvent que la figure préſente des caractères inalliables, qui néanmoins s'allient très-bien dans la choſe figurée.

Dévorons ces premières contradictions, s'il se peut. Il résultera toujours, du tableau historique qu'on nous offre, que la Grèce fut très-florissante sous les règnes de Saturne & de Jupiter; & cela suffit pour en faire suspecter la réalité. En effet, pourquoi le règne de ces Princes auroit-il été plus brillant que celui d'Inachus & de ses successeurs, que celui de Lélex, de Danaüs, de Cécrops, de Cadmus? Ces fondateurs des États de la Grèce valoient bien Saturne & Jupiter, si ceux-ci n'étoient que des hommes. Pourquoi donc les mythologues n'ont-ils pas répandu, dans l'histoire de ces autres Princes, les merveilles qu'ils ont prodiguées dans celle des prétendus rois de Crète? Étant, pour les Grecs, les premiers inventeurs des arts & des loix, ne méritoient-ils pas autant que Jupiter & Saturne la reconnoissance & l'admiration de leurs sujets? Par quelle raison tous les honneurs auroient-ils été réservés pour une seule famille, étrangère en quelque sorte à la Grèce?

Mais quelle preuve avons-nous de l'existence de cette famille? Pour en trouver quelque monument, Évhémère est obligé d'avoir recours à l'île Panchée & aux inscriptions d'un temple de Jupiter Triphylien, qui n'exista jamais: au lieu que l'existence des autres chefs de la nation est suffisamment constatée par les anciens monumens. Les Grecs nous ont conservé la liste des rois d'Argos, de Sicyone, de Mycènes, de Sparte, d'Athènes, de Thèbes. Nous avons même celle des anciens rois de Crète, où nous ne lisons point les noms d'Uranus, de Saturne & de Jupiter. Qu'étoient-ils donc dans le pays même où la mythologie les fait régner? N'en doutons point: ce n'étoient point des hommes, mais des Dieux étrangers, qu'on a fait vivre dans cette île parce qu'ils y ont peut-être été plutôt connus que dans le continent. Ne soyons donc pas surpris qu'Hérodote, en recherchant les antiquités de son pays, n'ait trouvé aucune trace des règnes mémorables de Saturne & de Jupiter.

La peinture que l'on nous fait de ces règnes choque absolument le costume. Jupiter, chef d'une petite société dans une île dont il n'occupoit d'abord qu'un médiocre terrein, devient en moins de rien un puissant potentat qui fait trembler les États voisins. Il avoit une marine formidable, fort nécessaire pour ses expéditions

en Égypte & en Syrie. Les Dieux alloient ſouvent dans ces pays d'outre-mer, & même en Mauritanie, en Italie, en Sicile où Jupiter faiſoit fabriquer ſes armes. En vérité les Poëtes étoient plus raiſonnables de leur donner des ailes, ou de les tranſporter en un clin-d'œil d'un bout du monde à l'autre ſur le cheval Pégaſe, ou dans des chariots enchantés. Un miracle ne choque point, parce que tout eſt poſſible à un Dieu. Mais la marine de Jupiter eſt une abſurdité, parce qu'un Prince ne la peut pas créer en un inſtant, & que de ſauvages, à peine ſortis des forêts, on ne fera jamais en un jour des conſtructeurs, des pilotes & des matelots. La marine des Grecs, dans ces ſiècles reculés, ſe réduiſoit à des barques de pêcheur.

Les voyages de long cours n'étonnent point nos Évhéméristes : ils les expliquent tous ſans peine. Perſée vole de la Grèce au jardin des Heſpérides, & de-là ſur les côtes de Phénicie. Bacchus part de Thèbes, pénètre juſqu'aux Indes, en fait la conquête & revient dans ſa patrie. Hercule, pour obéir aux ordres d'Euryſthée, parcourt l'Afrique juſqu'au détroit, ſoumet l'Eſpagne & les îles Baléares, & traverſe l'Italie dans ſa longueur. On aura beau ſimplifier les faits, les dépouiller du merveilleux, ils n'en ſeront que plus incroyables ; parce que plus ils ſeront ſimples, & plus ils ſuppoſeront une ſociété formée dans des pays qui n'étoient alors peuplés que de ſauvages ; un commerce réglé entre des nations qui ne ſe connoiſſoient pas ; en un mot un grand progrès dans les arts, lorſqu'à peine on penſoit à les faire éclore.

4.e Preuve. Le culte des Dieux de la Grèce n'a pu commencer par l'apothéoſe.

Feu M. Fréret ne laiſſoit paſſer aucune occaſion d'attaquer l'Évhémériſme, qu'il avoit ſingulièrement à cœur de décrier. Non content de le combattre en détail toutes les fois que ſon ſujet pouvoit l'y conduire, il avoit formé le deſſein de traiter cette matière à fond dans un ouvrage particulier. Il en eſt reſté au ſimple projet. Mais en attendant, il propoſe, dans ſon ouvrage poſthume, un argument qui lui paroît péremptoire, & qui, s'il l'étoit effectivement, renverſeroit d'un ſeul coup l'édifice d'Évhémère. Il ne ſera pas inutile d'expoſer ſon raiſonnement & d'en examiner la valeur. Je copie ſes propres paroles.

« Évhémère, dit-il, ſuppoſe que toutes les divinités n'étoient *Défenſe de la Chron. p. 311.*

» que de ſimples hommes ſemblables à nous, élevés à ce rang ſublime
» après leur mort, par la reconnoiſſance, par l'admiration & ſouvent
» même par la terreur.

De Nat. Deor. lib. II. » Cicéron, en parlant de ce ſyſtème, remarque qu'*il ſuppoſe*
» *l'immortalité de l'ame, & que l'on n'auroit pu déifier les grands*
» *hommes morts, ſi l'on n'avoit déjà cru que les ames, ſubſiſtant après*
» *la mort, étoient des êtres éternels, parfaits & bienfaiſans.*

» Ainſi, au temps des inventeurs des arts, les hommes qui for-
» mèrent les premières ſociétés avoient aſſez réfléchi ſur eux-mêmes
» & ſur les êtres qui les environnoient, pour ſe convaincre de
» l'immortalité de leur ame, & pour ſentir que le principe de mou-
» vement, de vie, de ſentiment & d'intelligence, qui eſt en nous,
» ſubſiſte indépendamment du corps auquel il eſt joint, & n'eſt
» point détruit par la mort.

» Ces ſociétés avoient-elles été ſi avant, ſans ſe former une idée
» de la divinité? n'avoient-elles aucune notion religieuſe? étoient-elles
» ſans aucun culte? Imagine-t-on que des hommes qui croyoient
» les intelligences humaines capables d'exiſter hors des corps, ne
» reconnuſſent point d'Êtres ſupérieurs à eux, qui gouvernaſſent
» l'Univers, & qui fuſſent les auteurs des évènemens dont la cauſe
» nous eſt inconnue? N'admettoient-ils aucune intelligence inviſible
» qui préſidât à l'Univers, à laquelle ils ſe puſſent adreſſer dans
» leurs beſoins, & dont ils duſſent appaiſer le couroux dans leurs
calamités? &c. »

Tel eſt le raiſonnement de M. Fréret. Je voudrois pouvoir l'adopter; mais je ne le crois pas auſſi ſolide qu'il eſt court & tranchant. Voici mes raiſons.

Il eſt inconteſtable que l'apothéoſe ſuppoſe la croyance de l'immortalité de l'ame. Mais étoit-il néceſſaire que les premiers Grecs euſſent profondément réfléchi ſur eux-mêmes, pour ſe convaincre de cette vérité? On la croyoit; mais on ne la prouvoit pas, parce que perſonne ne la révoquoit en doute. On n'eut recours à des raiſonnemens philoſophiques que long-temps après, lorſque de prétendus beaux eſprits trouvèrent qu'il leur étoit avantageux de ne pas ſurvivre à la mort. Mais le commun des hommes ſuivoit fidèlement le ſentiment intérieur, qui nous apprend que

nous ne ſerons pas totalement anéantis. Faut-il, en effet, être philoſophe pour s'apercevoir que la terre n'eſt point le ſéjour de la félicité; que pour l'ordinaire les vertus n'y ſont pas récompenſées, ni les vices punis; & que par conſéquent il eſt dans l'ordre que la juſtice divine s'exerce pleinement dans une autre vie?

M. Fréret n'a pas fait attention que toutes les nations Américaines étoient perſuadées de l'immortalité de l'ame, quoique leurs Dieux fuſſent infiniment au-deſſous des Dieux Grecs & Romains, & que quelques-unes mêmes euſſent à peine quelque idée de religion. Dira-t-on que ces ſauvages *avoient réfléchi aſſez profondément ſur eux-mêmes & ſur les êtres qui les environnoient, pour ſe convaïncre de l'immortalité de leur ame!* Non, ſans doute. Mais par une providence particulière, ce dogme de la religion primitive ne s'eſt point altéré comme les autres; & tous les peuples du monde l'ont conſervé pur, lors même qu'ils dégradoient indignement l'idée de la divinité.

Le reſte de l'argument de M. Fréret eſt d'une force invincible contre les Évhéiriſtes athées, c'eſt-à-dire, contre ceux qui prétendroient qu'on ne reconnoiſſoit aucun Dieu, avant qu'on eût penſé à déifier certains hommes. Car il eſt évident qu'en les conſtituant Dieux, on n'auroit pas cru leur faire le plus grand honneur poſſible, ſi l'on n'eût eu déjà l'idée d'un Dieu, comme d'un être inviſible, très-ſupérieur à l'homme en ſageſſe & en puiſſance. Mais il ſeroit injuſte de mettre cette impiété ſur le compte d'Évhémère, puiſque cet auteur ſoutient formellement, comme je l'ai montré dans mon premier Mémoire, que les premiers Grecs adoroient les Dieux naturels, ainſi que les peuples barbares, tels que les Thraces & les Scythes, qui n'ont jamais paſſé pour athées.

Il ſeroit intéreſſant de rechercher comment les hommes, après avoir corrompu les notions pures de la divinité, ont borné leur culte à la Nature & à ſes parties; comment ils ſe ſont aviſés de revêtir de corps humains l'eſprit vital qui vivifie l'Univers, & par quels degrés ils en ſont venus à transformer en Dieux certains hommes qu'ils avoient vu naître & mourir. Ce travail nous occupera quelque jour. Mais avant que je puiſſe me livrer à des

ſpéculations un peu métaphyſiques, qui regardent preſque tous les peuples du monde, je me borne aux Grecs, & je vais eſſayer de ſubſtituer à l'argument défectueux de M. Fréret, un raiſonnement ſimple, qui, ſans autre diſcuſſion, rendroit palpable le faux du ſyſtème d'Évhémère.

Tranſportons-nous dans le ſiècle où l'on prétend que pour la première fois des hommes nommés Uranus, Saturne & Jupiter furent mis au nombre des Dieux. Je demande s'ils furent reconnus tels pendant leur vie, ou ſeulement après leur mort? L'alternative eſt preſſante, & doit jeter les Évhéméristes dans un grand embarras. Ils ont apparemment regardé cette queſtion comme peu importante, car on ne peut dire au juſte à quoi ils ſe ſont décidés, tant leur langage varie lorſqu'ils font l'hiſtoire des Dieux de la Grèce. On ſent néanmoins, en liſant leurs écrits, qu'ils penchent pour le ſecond parti, c'eſt-à-dire pour le ſyſtème de la pure apothéoſe. Il eſt dur, en effet, de ſuppoſer que les anciens Grecs regardaſſent comme des Dieux actuels, des hommes expoſés malgré eux à toutes les foibleſſes & à toutes les misères humaines.

Cependant il le faut dire, ſi l'on veut expliquer la fable, & non pas la démentir. Car les grandes actions des Dieux, racontées dans la mythologie, émanent d'un pouvoir divin. Ce ſont des Dieux qui opèrent & non pas de purs hommes. Auſſi les fables tranſportent ſouvent dans l'Olympe ce qui, ſelon les Évhéméristes, ſe paſſoit en Crète. Si les Titans attaquent Jupiter, ils ſont obligés d'eſcalader le ciel: ils entaſſent montagnes ſur montagnes, & ne ſont mis en fuite que par les coups de foudre dont le Dieu les accable. Par-tout où va Jupiter, il eſt reçu, il eſt adoré comme un Dieu, & ſe vange en Dieu de ceux qui ne vouloient pas le reconnoître pour tel.

Tous ces évènemens ont dû ſe paſſer pendant la vie mortelle des Dieux, ſi tant eſt qu'ils aient vécu ſur la terre. Si donc on veut réduire leurs actions à des faits purement humains, il faut dire que les Grecs abuſés les prenoient pour des actions divines, & que leurs chefs, ſans attendre l'apothéoſe, ſe donnoient ſans détour pour des Dieux. C'eſt ici où l'exemple de Manco-Capac trouve ſa juſte application. Il s'annonça comme fils du Soleil &

de la Lune, envoyé par son père pour instruire les habitans du Pérou. On le crut & on l'adora de son vivant. Tels auront été, sans doute, les discours de Jupiter, s'il a paru dans la Grèce aussi réellement que Manco-Capac dans le Pérou. Je suis, leur aura-t-il dit, ce grand Dieu Jupiter, fils du Ciel & de la Terre, qu'on vous a déjà annoncé, & que vous honorez sans le connoître. Touché de votre misérable situation, je viens habiter parmi vous pour vous rendre heureux, en vous apprenant les arts nécessaires, & vous conduisant par des loix sages qui réprimeront les violences & les abus.

Évhémère ne m'en désavoueroit pas. Jupiter, dit-il, se faisoit adorer par-tout où il se transportoit. Il exigeoit que les Rois & les peuples lui décernassent un culte, lui bâtissent des temples; & lui-même eut l'insolence de s'en élever un superbe dans l'île Panchée. Évhémère étoit donc persuadé que son Jupiter se disoit Dieu, & qu'on le croyoit tel pendant sa vie. Par conséquent les Grecs contemporains des Dieux les devoient regarder, non comme des hommes divinisés, mais comme des Dieux humanisés; & dès-lors l'hypothèse d'Évhémère est anéantie. Car si des Dieux étoient descendus dans des corps humains pour instruire les Grecs, ils étoient antérieurs à ces hommes que l'on voyoit & avec qui l'on conversoit: on les reconnoissoit déjà sous les noms d'Uranus, de Saturne, de Jupiter: leur culte étoit déjà tout établi dans la Grèce. Évhémère & ses partisans assignent donc mal l'origine des *Dieux animés*, en la fixant au temps où ces prétendus hommes ont paru sur la terre.

Je n'insiste pas sur cette preuve, quelque décisive qu'elle me paroisse, parce que j'aurai occasion de la développer plus utilement dans la troisième partie de ce Mémoire.

TROISIÈME PARTIE.

Jugement sur les deux systèmes opposés.

Après l'exposé que nous venons de faire des raisons alléguées par les partisans des deux systèmes opposés, il semble que le procès, suffisamment instruit, n'attende plus que la décision. S'il falloit

prononcer, l'Évhémérisme pourroit-il encore balancer les suffrages? Le fantôme de vraisemblance qu'il nous présentoit d'abord, s'est évanoui dès que nous en avons approché la lumière; & cet édifice si vanté, succombant sous les coups redoublés qu'on lui porte, s'écroule de toutes parts.

Cependant ne peut-on rien sauver de ses débris? les partisans d'Évhémère n'ont-ils raison sur aucun chef? Leurs difficultés sont-elles toutes pleinement éclaircies? & les Allégoristes ont-ils droit de se décerner un triomphe complet? Voilà ce que nous avons encore à discuter dans la troisième partie de ce Mémoire. Souvenons-nous qu'une guerre n'est pas terminée, même après des victoires éclatantes, lorsque l'ennemi, contraint d'abandonner la campagne, se retire dans ses derniers retranchemens.

Un Évhémériste, poussé par ses adversaires, n'osera peut-être plus proposer ses explications historiques avec la même confiance. Il dira que la mythologie grecque est un chaos que l'on ne peut débrouiller; qu'elle renferme une multitude de traditions contradictoires, au milieu desquelles il est difficile de démêler le vrai. Mais enfin, ajoutera-t-il, à moins qu'on ne veuille s'aveugler soi-même, on ne peut nier que les fables ne renferment quelques traits d'histoire de l'ancienne Grèce. Tout ce que la mythologie nous raconte de Persée, de Cadmus, de Minos, de Bacchus & d'Hercule, paroît aussi incroyable & aussi choquant que les voyages & les combats de Jupiter. Nous conviendrons même qu'il est également impossible de les expliquer littéralement. Cependant il n'en est pas moins vrai que Persée, Cadmus, Minos, Bacchus & Hercule ont été des héros Grecs. Pourquoi n'en seroit-il pas de même de Jupiter & des autres grands Dieux, que la mythologie fait vivre dans la Grèce, & qui, comme les Dieux de la seconde classe, ont peuplé cette contrée de leurs descendans? Si l'histoire d'Uranus, de Saturne & de Jupiter offre des traits d'une conformité marquée avec les mythologies étrangères, l'histoire de Bacchus & d'Hercule n'en présente pas de moins frappans: ces deux derniers paroissent également des Dieux égyptiens transplantés en Grèce. Enfin les Allégoristes ont exercé leurs talens avec le même succès, en expliquant à leur manière les aventures des Dieux de ces différens

différens ordres *(c)*. Il feroit donc ridicule d'avouer que Perſée, Cadmus, Minos, Bacchus & Hercule ſont des héros Grecs, & de reléguer Jupiter & ſa famille dans la claſſe des êtres imaginaires.

J'avoue de bonne foi que je ne vois pas de réponſe ſatisfaiſante à cette difficulté. Or, tant qu'elle ſubſiſtera, nous devons penſer qu'il nous reſte encore quelque point de la religion grecque qui n'eſt pas ſuffiſamment éclairci. Tâchons de découvrir la vérité, ſans mettre notre honneur à ſoutenir des partis extrêmes. Éloigné de cet eſprit, je vais eſſayer de faire la fonction de médiateur. Sans être Évhémériſte, je crois qu'Évhémère n'a pas toujours tort; & ſi j'ai fait ſentir les avantages que les Allégoriſtes ont dans cette diſpute, je ne prétends pas qu'ils aient toujours raiſon. Engageons les contendans à ſe renfermer dans des bornes raiſonnables : montrons-leur le juſte milieu qu'il faut tenir entre les excès; & pour que la nouvelle route que nous allons tracer nous conduiſe au vrai, que ce ſoit la lumière de la vérité même qui nous la faſſe diſcerner.

ART. I. *Il y a du vrai dans le ſyſtème d'Évhémère.*

Les Évhémériſtes veulent qu'on juge des Dieux de la première claſſe par ceux de la ſeconde, par Hercule & Bacchus en particulier. J'y conſens, parce qu'il me paroît certain qu'ils ont tous été jetés dans le même moule. Quoique j'aie déjà parlé de ces deux perſonnages dans le Mémoire précédent, c'eſt ici le lieu d'approfondir ce qui les concerne.

On ne peut nier qu'il n'ait paru dans la Grèce un homme nommé *Dionyſus* ou *Bacchus*. Il étoit fils de Sémélé, & petit-fils de Cadmus fondateur de Thèbes. On prétendit que Jupiter étoit ſon père.

Les traditions ne s'accordent pas ſur le ſort de cet enfant. Diodore de Sicile dit qu'il mourut en naiſſant. D'autres le font vivre âge d'homme, & le font mourir des bleſſures qu'il reçut dans une bataille contre Perſée: c'étoit l'opinion d'Homère; & le tombeau de ce Dieu, qu'on montroit à Delphes, ſemble la confirmer.

(c) Diodore de Sicile nous apprend que quelques-uns, parmi les Grecs, nioient l'exiſtence de Bacchus, & expliquoient allégoriquement toute ſon hiſtoire, dont ils appliquoient tous les traits à la nature de la vigne, à ſon fruit, au vin & à ſes attributs. Cette explication eſt ingénieuſe & très-bien ſuivie. *Diod. de Sic. l. III, n.° 33.*

Quoi qu'il en soit, Cadmus lui fit déférer les honneurs divins; &, malgré les contradictions que ce culte essuya, toute la nation le reconnut comme un Dieu peu inférieur à ceux du premier ordre.

Cependant on adoroit un dieu Dionysus avant la naissance du fils de Sémélé, & la mythologie grecque en fait foi, puisqu'il est représenté comme celui des Dieux qui contribua le plus efficacement à la défaite des Titans. On dit que pendant que les autres Dieux s'étoient cachés sous la forme de divers animaux, Dionysus prit celle du lion, & s'élança sur un des ennemis qu'il mit en pièces.

Diod. de Sic. l. III, n.° 37. *Or il n'est pas raisonnable de placer les Titans durant le cours de la vie de Sémélé, & de faire Cadmus plus ancien que les Dieux.* Ce sont les paroles & le raisonnement de Diodore de Sicile, que je prends pour guide dans cette nouvelle discussion. Cet auteur, zélé partisan d'Evhémère, ne doit pas être suspect aux Évhéméristes.

Les Égyptiens réclamoient cet ancien Dionysus, & l'adoroient sous le nom d'Osiris. Car Dionysus est un nom appellatif, qui désignoit le père du Dieu, & le lieu de sa naissance ou de son domaine. Nyse étoit une ville d'Arabie sur les frontières d'Égypte. Les Grecs convenoient que Dionysus y tenoit sa cour. Notre

L. I, sect. I, n.° 8, &c. historien raconte, d'après la mythologie égyptienne, l'histoire de ce Dieu, les bienfaits qu'il répandit sur le genre humain par l'invention de l'agriculture, son expédition dans les Indes, & ses combats contre les Titans.

L. III, n.° 35, 36. Les Atlantes, peuple d'Afrique, revendiquoient aussi l'ancien Dionysus, dont ils faisoient une histoire assez semblable à celle des Égyptiens, quoiqu'ils y mêlassent des circonstances différentes. Je parlerai ailleurs de la théogonie des Atlantes.

Ces deux histoires conspirent à placer en Égypte, ou sur les frontières, le combat contre les Titans où Dionysus joua un si beau rôle; & la mythologie grecque ne s'en éloigne pas, comme je l'ai observé ci-dessus.

Il est singulier que les Égyptiens qui vinrent en Grèce avant Cadmus, n'y aient point apporté le culte de cet ancien Dieu. J'en ai dit ailleurs les raisons. Cadmus, qui le fit connoître aux

Grecs, quoique venant de Phénicie, étoit originaire de Thèbes en Égypte. Voy. le 2.d Mém.

Il résulte de ces faits inconteſtables, qu'on ne peut appliquer ni hiſtoriquement, ni allégoriquement au fils de Sémélé tout ce que les fables grecques racontent de Dionyſus. Car le prince Grec n'étoit ni natif ni ſouverain de Nyſe: jamais il ne fut en Égypte, encore moins aux Indes: jamais il ne combattit contre les Titans.

Cependant la mythologie grecque ne parle que d'un ſeul Dionyſus: elle confond l'ancien & le moderne, dont elle ne fait qu'une ſeule perſonne. C'eſt le même qui naît à Nyſe & en Béotie: le même perſécuté par ſa propre famille, battu par Lycurgue, bleſſé par Perſée & mourant de ſes bleſſures à Delphes; & qui pendant ce temps-là va faire la conquête des Indes, & rétablir Jupiter ſur le trône. En un mot les Grecs, contemporains de Cadmus, ne craignoient point d'attribuer au Dionyſus petit-fils de ce Prince, tout ce qu'on leur avoit dit de l'ancien. Or comment cela pouvoit-il s'arranger dans leur eſprit? car enfin, quoique groſſiers, c'étoient des hommes & non des brutes. Diodore de Sicile va nous dévoiler ce myſtère.

« Orphée, dit-il, étant allé en Égypte, fut initié aux myſtères d'Oſiris: & comme il étoit fort lié avec les deſcendans de Cadmus, « fondateur de Thèbes en Béotie, il imagina, pour leur faire plaiſir, « de transférer à cette ville de Grèce tout l'honneur de la naiſſance « du Dieu. Le peuple qui n'approfondit rien, & qui d'ailleurs étoit « flatté de cette acquiſition, prêta volontiers l'oreille aux diſcours « d'Orphée, & reçut avec plaiſir toutes les cérémonies d'Oſiris; or « Orphée fonda ſa ſuppoſition ſur le fait que je vais dire. « L. I, ſect. I, n.° 13.

Cadmus, qui étoit originaire de Thèbes en Égypte, avoit « entre autres enfans une fille nommée Sémélé: cette fille eut une « intrigue depuis l'établiſſement de ſon père en Grèce, & accoucha « au bout de ſept mois d'un enfant qui reſſembloit parfaitement à « Oſiris, de la manière dont on repréſentoit alors ce Dieu dans ſes « ſtatues. Cet enfant étant mort preſque auſſitôt après ſa naiſſance.... « Cadmus, ſur la réponſe d'un oracle, fit embaumer le corps, le « fit dorer, lui fit offrir des ſacrifices, & publia qu'Oſiris avoit « encore une fois voulu paroître dans le monde ſous cette forme. «

» Il fit Jupiter auteur de cette renaissance, tant pour sauver l'honneur
» de sa fille, que pour rendre le simulacre plus auguste.

» Orphée, très-considéré dans la Thèbes grecque dont il étoit
» devenu citoyen, adopta cette fable, & l'accrédita par la beauté
» de ses vers. Il avoit d'ailleurs la réputation d'être profond dans
» les matières de religion; & les secrets de la théologie égyptienne,
» qu'il avoit pénétrés, lui fournirent toutes les couleurs dont il
» avoit besoin pour faire passer cette nouveauté. Dans les mystères
» qu'il institua, on ne manquoit pas de dire aux initiés que Dionysus
» étoit fils de Jupiter & de Sémélé, sans parler même de la renais-
» sance, & malgré la différence prodigieuse des temps. Cette opinion
» s'est glissée ensuite dans les livres des Mythologues; & les Poëtes,
» qui l'ont suivie dans leurs pièces de théâtre, en ont rempli l'esprit
des peuples ».

L'existence d'Orphée n'est pas trop certaine; & d'ailleurs Hérodote attribue, avec plus de fondement, tout ce que Diodore de Sicile dit du Poëte, à Mélampus fils d'Amythaon, dont Homère parle comme d'un homme célèbre.

Il est encore plus qu'incertain qu'aucun de ces anciens Grecs, soit Orphée, soit Mélampus, ait été en Égypte, & s'y soit fait initier aux mystères: l'Égypte étoit alors fermée aux étrangers, & nos Grecs y auroient été fort mal reçus. Aussi Hérodote dit que Mélampus fut instruit, non en Égypte, mais par les descendans des Tyriens qui avoient suivi Cadmus.

On pourroit encore révoquer en doute la mort prématurée du fils de Sémélé; mais il est inutile de discuter ces petites circonstances. L'essentiel est que Diodore de Sicile a parfaitement saisi le point de vue sous lequel les Grecs envisagèrent la divinité du petit-fils de Cadmus, en identifiant deux personnages si différens de temps & de lieu *(d)*.

Notre historien ne raisonne pas moins sensément au sujet

(d) On trouve les mêmes idées dans les *Bacchantes* d'Euripide. Le Poëte supposant que Bacchus a vécu âge d'homme, le représente revenant d'Asie, & apportant un culte nouveau & des cérémonies nouvelles inconnues dans la Grèce, mais très-usitées dans l'Orient.

Le fils de Sémélé ne se manifeste pas d'abord. Il ne s'annonce que comme le prédicateur d'un Dieu étranger. Penthée, son cousin, le fait enfermer

d'Hercule: « On a toujours, dit-il, accusé les Grecs de s'attribuer l'origine d'un grand nombre de Dieux, de héros & de colonies « qui ne viennent point de chez eux. Comment, par exemple, « peuvent-ils s'approprier Hercule, qui a rempli toute la terre du « bruit de ses exploits? On assure qu'il défendit les Dieux dans la « guerre des Géans: or l'époque des Géans est fort antérieure à celle « de l'Hercule Grec, qui vivoit peu de temps avant la guerre de « Troie. » L. 1. sect. 1, n.° 13.

La massue & la peau de lion, qu'on a toujours données à « Hercule, sont une preuve de son ancienneté, & font voir qu'il « combattoit dans un temps où, les armes offensives & défensives « n'étant pas encore inventées, les héros n'alloient à la guerre qu'avec « des bâtons, & n'étoient couverts que de peaux de bêtes. «

Les Égyptiens croient Hercule fils de Jupiter; mais ils ne « connoissent point sa mère. Ce n'est que dix mille ans après lui *(e)* « qu'un fils d'Alcmène, nommé Alcée à sa naissance, prit le nom « d'Hercule.... Comme il choisit, étant devenu grand, un genre « de vie assez semblable à celui de l'ancien Hercule, les Grecs ont « transféré à celui-ci le nom & la gloire du premier. «

L'opinion reçue de tout temps chez les Grecs, qu'Hercule a « purgé la terre de monstres, fait encore contre eux: car des exploits « de cette nature ne conviennent point au temps de Troie, où le « genre humain s'étant considérablement augmenté, on trouvoit « par-tout des villes policées & des terres cultivées. On ne peut «

dans une prison. Bacchus souffre tout avec patience, rompt ses chaînes & reparoît de nouveau, en disant que le Dieu l'a délivré. Penthée, dans un délire surnaturel, voit ce Dieu sous la forme d'un taureau, qu'il s'imagine avoir lié au lieu d'un homme (allusion manifeste à l'Osiris d'Égypte). Le reste de la fable est connu.

Il est évident que le Bacchus grec est ici une théophanie d'un ancien Dieu étranger. Il est homme, petit-fils de Cadmus, fils de Sémélé. Mais en même temps il est Dieu. Il fait trembler la terre: il ébranle le palais de Penthée & le réduit en cendres: les plus grands prodiges ne lui coûtent rien: il agit même invisiblement dans l'ame de la mère du roi de Thèbes & des Bacchantes, auxquelles il inspire la fureur, & dont il fascine les yeux; & dans l'ame de Penthée, qu'il conduit à sa perte en lui faisant prendre les résolutions les plus étranges. Telles étoient, au temps d'Euripide, les idées des Grecs touchant la divinité du Bacchus de Thèbes.

(e) Diodore suit le calcul des Égyptiens, qui donnoient au règne des Dieux, sur la terre, une antiquité plus que fabuleuse.

„ donc raisonnablement les placer que dans cet âge grossier &
„ sauvage, où l'on étoit accablé par la multitude des bêtes féroces,
„ particulièrement en Égypte, dont la haute région en est encore remplie, &c. »

L. II, n.° 8. Hérodote nous apprend aussi qu'Hercule étoit de tous les temps un Dieu très-célèbre en Égypte & en Phénicie. La connoissance en fut apportée en Grèce par Cadmus, ou du moins de son temps; car ce fut sous son règne que les Tyriens lui bâtirent un temple dans l'île de Thase. Mais son culte fut assez négligé jusqu'à ce qu'Amphitryon & Alcmène sa femme, qui venoient d'Égypte, entreprirent de le faire revivre. Ils imaginèrent de donner le nom d'Hercule à leur fils aîné: ils publièrent que Jupiter en étoit le père, & que l'ancien Hercule s'étoit incorporé dans cet enfant, pour se manifester aux Grecs sous cette nouvelle forme. Amphitryon prit Cadmus pour son modèle, & voulut que son fils, qui dès son enfance donnoit des preuves singulières de force & de valeur, ne fût pas inférieur au fils de Sémélé. Le projet de ce père ambitieux réussit en partie. Les gens les plus éclairés persistèrent, il est vrai, assez long-temps à ne regarder le nouvel Hercule que comme un héros imitateur de l'ancien, & à ne lui rendre qu'un culte très-inférieur; mais d'autres, persuadés que ce nouvel Hercule étoit une renaissance de l'ancien, l'adoroient comme un Dieu proprement dit.

A la fin, cette opinion prévalut. Les Grecs joignant la plus ridicule vanité à la plus profonde ignorance, en vinrent jusqu'à croire qu'il n'y avoit jamais eu d'autre Dionysus ni d'autre Hercule que le fils de Sémélé & le fils d'Alcmène, & mirent sur le compte de ces deux Grecs tout ce qu'on avoit débité de l'ancien Dionysus & de l'ancien Hercule, ne faisant pas attention que les plus brillans exploits de ces deux personnages sont d'une absurdité intolérable dès qu'on les applique à la Grèce.

Que l'on explique donc historiquement, si l'on peut, ce que les deux Princes Thébains paroissent avoir fait dans leur patrie: je n'y vois aucun inconvénient; mais qu'on laisse aux Mythologies étrangères les grands traits de leur histoire: ils ne se trouvent insérés dans la Mythologie grecque qu'en conséquence du système

adopté par les Grecs, de la manifestation du même Dieu en divers lieux & en divers temps.

Ce systême ne fut pas sans doute créé tout à neuf par Cadmus, pour sauver l'honneur de sa fille. Eut-il osé même en faire usage, s'il n'eût trouvé les esprits disposés à croire que les Dieux se manifestoient souvent sous une forme humaine? pourquoi donc n'appliquerions-nous pas à Jupiter ce que nous venons d'établir au sujet de Bacchus & d'Hercule? j'y suis autorisé par Hérodote: sous la conduite d'un tel guide, je puis marcher avec quelque confiance. *Si tous les autres Dieux*, dit-il, *ont paru dans la Grèce; s'ils y ont vieilli comme Hercule fils d'Amphitryon, Bacchus fils de Sémélé & Pan fils de Pénélope, il faudra dire que tous ces Dieux doivent leur naissance aux hommes, & qu'ils ont pris le nom d'anciennes Divinités.* L. II, n.° 25.

Remarquons la circonspection de l'historien. Il ne doute point de l'existence d'un Dionysus grec, d'un Hercule grec, d'un Pan grec, parce qu'il la voyoit constatée par les annales de la nation, au lieu que l'existence d'un Jupiter grec étoit ensévelie dans les ténèbres des temps fabuleux. Cependant il l'entrevoyoit, puisquil explique ce qu'il faudroit penser de ces anciens Dieux, s'il étoit vrai qu'ils eussent aussi vieilli dans la Grèce. Je ne doute pas qu'il n'eût parlé plus affirmativement, s'il avoit fait attention à la suite des générations de tant de familles, qui dans le siècle de Troie, remontoient jusqu'à Jupiter presque à degré égal. Il seroit en effet fort singulier que les Grecs eussent cru dans tous les temps que Jupiter & les autres Dieux avoient autrefois vécu dans la Grèce, qu'ils y voyageoient, qu'ils vivoient familièrement avec les Princes, sans qu'aucune apparition d'un Jupiter quelconque ait servi de fondement à cette tradition immémoriale.

Mais, s'il a paru des Jupiter, des Mars, des Apollon, ces hommes étoient Jupiter, Mars, Apollon, comme le fils de Sémélé étoit Dionysus, comme le fils d'Alcmène étoit Hercule, comme le fils de Pénélope étoit Pan: c'est-à-dire, que les uns & les autres prenoient les noms des anciens Dieux dont ils vouloient rendre le culte florissant, s'identifioient avec eux, parloient en leur nom, & disoient aux peuples crédules & superstitieux que

Jupiter, que Mars, qu'Apollon résidans en leur personne, venoient les visiter & les instruire.

Ces Dieux étoient donc déjà connus & honorés dans la nation, sans quoi l'illusion ne pouvoit avoir lieu; car ces noms n'excitant par eux-mêmes aucune idée de divinité, un Enthousiaste se seroit inutilement annoncé sous le nom de Jupiter, si Jupiter n'eût pas été déjà reconnu pour un des plus grands Dieux du Ciel.

De-là je tire deux conséquences importantes: 1.° qu'Évhémère a très-mal expliqué l'origine & la nature de ce qu'il appelle les *Dieux animés*, par l'hypothèse d'une simple apothéose, c'est-à-dire, en supposant que des hommes reconnus pour hommes pendant leur vie, seroient après leur mort devenus des Dieux célestes dans l'opinion publique.

2.° Que néanmoins il y a du vrai dans le systême de cet auteur; puisqu'il est certain qu'il a paru en Grèce des espèces de Jupiter, de Mars, d'Apollon, de Dionysus, d'Hercule, de Pan, &c. c'est-à-dire, des hommes qui se sont donnés pour tels, & qu'on a cru sur leur parole.

Par ce moyen toutes les contradictions apparentes se concilient sans peine. Le même Dieu est ancien & nouveau: il est Égyptien, Phénicien, Libyen, & en même temps citoyen de la Grèce, né & mort dans la Grèce: il étoit adoré dans les pays étrangers avant que les Grecs le connussent, & eux seuls l'ont connu depuis sa renaissance: il n'est pas sorti de sa patrie, & néanmoins il a combattu contre les Titans en Égypte, il a fait la conquête des Indes, & rempli toute la terre du bruit de ses exploits. C'étoit raisonner juste, en supposant la manifestation du même Dieu en plusieurs lieux & en plusieurs temps.

Mais les Grecs, oubliant dans la suite ces diverses apparitions du même Dieu, & d'ailleurs aimant à concentrer tout dans eux-mêmes, placèrent ridiculement dans la Grèce toutes les aventures de leurs Dieux: & les Évhéméristes, en suivant leurs traces, n'ont pas moins ridiculement expliqué ces aventures, en les appliquant à la Grèce. Une saine critique nous fera distinguer dans l'histoire du même Dieu ce qui est tiré des mythologies étrangères, & ce que les Grecs avoient droit de revendiquer.

Il paroît que c'est en Crète que le nouveau Jupiter parut pour la première fois, puisque les Grecs d'un commun accord le croyoient né dans cette île, dont ils faisoient le théâtre de ses actions les plus mémorables.

Selon Diodore de Sicile, on vit deux Jupiter en Crète: un ancien frère d'Uranus, & un plus moderne fils de Saturne & plus célèbre que son prédécesseur: c'est-à-dire, que les étrangers qui abordoient fréquemment dans cette île, y firent connoître de très-bonne heure le Dieu que les Crétois appelèrent *Zeus*. Les Évhéméristes prétendent que le second Jupiter est celui qui, dans la liste des Rois de Crète, est nommé Asterius; je le veux bien. Il faudra donc dire qu'Asterius réunissant en sa personne la dignité royale & la sacerdotale, rétablit le culte de Jupiter trop négligé. Pour faire plus d'impression sur les sauvages Crétois, il leur dit, qu'il étoit ce Dieu même qui, voyant qu'ils n'avoient pas profité de sa première visite, vouloit bien paroître une seconde fois parmi eux. Les Crétois persuadés, reçurent avec gratitude les sages loix qu'Asterius leur donna. *L. III, n.° 32.*

Je ne doute point que ce prétendu Asterius ne fut un Prêtre de Jupiter, arrivé nouvellement d'Égypte avec sa famille. Si c'eût été un Crétois, on auroit connu ses parens. De quel front auroit-il pu dire qu'il avoit pour père le Dieu du temps, & pour aïeux le Ciel & la Terre? la crédulité ne va pas jusqu'à démentir ses yeux. Mais en se donnant pour le Dieu même dont il étoit Prêtre, il s'approprioit tout ce qu'on avoit jamais dit de ce Dieu; & cette supposition une fois admise, le reste ne devoit trouver aucune difficulté. Si Manco-Capac eût pris naissance au milieu du Pérou, les habitans du pays n'auroient jamais cru qu'il fût fils du Soleil & de la Lune; mais un étranger habile en impose à la multitude stupide.

D'ailleurs, pour réussir dans le rôle important que le nouveau Jupiter entreprit de jouer dans le monde, il falloit de l'esprit, de l'adresse, des connoissances & des talens; car cet imposteur devoit tromper non-seulement les naturels du pays, mais encore les colonies égyptiennes qui s'étoient établies avant lui dans la Grèce. Ces familles qui n'avoient pas encore perdu la mémoire

de leur origine, auroient-elles été la dupe d'un Crétois à demi ſauvage? un homme à peine ſorti des bois pouvoit-il concevoir un projet ſi rafiné? tout cela devient plauſible dans la perſonne d'un Prêtre égyptien.

Quoi qu'il en ſoit, on peut croire ſans inconvénient que la connoiſſance du nouveau Dieu fut apportée de Crète dans le Péloponèſe avant l'arrivée de Cadmus. On y avoit déjà vu quelques manifeſtations de Jupiter; car c'étoit ſous ce nom qu'Apis fils de Phononée & petit-fils d'Inachus fondateur d'Argos, fit violence à ſa ſœur Niobé, dont il eut Argus: on dit auſſi qu'il ne reſpecta pas davantage ſa tante Iö fille d'Inachus. Mais ces vieilles manifeſtations cédèrent à la nouvelle qui s'étoit faite en Crète, & les Grecs brouillant toutes les notions, appliquèrent à la Crète tout ce qu'on leur avoit dit de ce Dieu.

Ce Jupiter Crétois qui vint en Grèce étoit-il Aſtérius lui-même? étoit-ce quelqu'autre prêtre de ce Dieu? peu importe; mais la doctrine des manifeſtations fut goûtée, & les Prêtres de Jupiter y prétendirent à l'envi les uns des autres. De-là tant de Jupiters qui n'ont pu ni ſe voir, ni ſe connoître.

Évhémère aſſure que Jupiter roi de Crète ſe faiſoit adorer, s'offroit à lui-même des ſacrifices, & ſe bâtiſſoit des temples; cela devoit être, puiſqu'il étoit Prêtre du Dieu avec lequel il vouloit qu'on le confondît.

On comprend encore par-là pourquoi les Grecs, qui prenoient ſi aiſément des hommes pour des Dieux deſcendus du Ciel, ne firent pas le même honneur aux fondateurs de leurs États: c'eſt que ces Princes pratiquoient l'Égyptianiſme pur, & ne prétendoient point être les Dieux qu'ils adoroient. Une ancienne tradition nous apprend que le Jupiter qui ſéduiſit Danaë mère de Perſée, n'étoit autre que Prœtus frère du roi Acriſius; c'eſt apparemment que Prœtus étoit Prêtre de Jupiter. On diſoit auſſi, au rapport de Diodore de Sicile, que l'amant de Sémélé étoit un Marchand égyptien; un navigateur de cette nation pouvoit être un homme important à la cour de Cadmus: & s'il étoit Prêtre de Jupiter, Cadmus aura ſaiſi le privilége de cette dignité pour ſauver l'honneur de ſa fille.

Il étoit facile à des hommes d'une si grande autorité, de molester les Princes qui leur déplaisoient. Un de ces nouveaux pontifes de Jupiter arrivé en Arcadie, se brouilla bientôt avec Lycaon Roi du pays. Comme ce Prince étoit haï de ses sujets pour ses cruautés, le prétendu Jupiter n'eut pas de peine à le chasser du thrône: Lycaon se retira dans les forêts, & l'on dit qu'il fut changé en loup.

Sans doute qu'il s'élevoit quelquefois de vives disputes entre ces Prêtres, lorsqu'ils se rencontroient ensemble dans le même lieu; chacun prétendoit être le véritable Jupiter, & traitoit l'autre d'imposteur. Salmoné, pour établir son droit, contrefaisoit la foudre: une torche ardente à la main, il poussoit rapidement son char dans un chemin pierreux: il périt peu après par un accident, & quelque autre Prêtre son antagoniste triompha. On publia que Salmoné étoit un impie qui avoit osé braver le maître du tonnerre.

V. Diod. de Sic. l. IV, n.° 25; & les Extr. de Const. Porphyr.

Tantale roi de Phrygie éprouva vraisemblablement le même sort. Il se disoit Jupiter, ce qui fit mettre l'enlèvement de Ganimède sur le compte du Dieu. Un autre prêtre de Jupiter, que Tantale avoit voulu tromper, trouva moyen de se venger, & Tantale ne fut plus qu'un impie précipité dans les enfers.

Diod. de Sic. l. IV, n.° 29.

Ce que je dis des Prêtres de Jupiter, s'applique aisément aux Prêtres des autres Dieux; de-là tant de Neptunes, tant de Mars, tant d'Apollons, &c. Un prêtre de Mars ayant tué Halirrothius fils d'un prêtre de Neptune, celui-ci porta sa plainte au Tribunal de l'Aréopage nouvellement établi; & l'on dit que Mars fut jugé par douze Dieux assemblés, parce que ce Tribunal étoit composé de douze Pontifes.

Quant à l'arrivée de Cérès dans l'Attique, attestée par les marbres d'Arondel, voici comme Diodore de Sicile explique le fait: « Érecthée, dit-il, qui fut roi d'Athènes, étoit Egyptien: il apporta des blés dans cette ville: il enseigna le culte de Déméter *(Ceres)*, & institua à Éleusis les mystères de cette Déesse, tels qu'ils se pratiquoient en Égypte; c'est ce qui donna lieu de dire que Déméter étoit venue elle-même à Athènes, & de placer en ce temps-là la découverte du blé, qu'on apprit aux habitans à cultiver, sous le nom & les auspices de la Déesse. »

L. 1, sect. 1, n.° 16.

L ij

Tous ces Dieux humains répandus dans la Grèce, y vivoient d'une manière très-humaine. Asservis à leurs passions, ils abusoient de la crédulité du peuple, pour se livrer impunément à tous les désordres. On leur passoit des licences qu'on punissoit dans les particuliers. N'étoit-on pas encore trop heureux de contribuer aux plaisirs des Dieux? C'est ainsi que raisonnoient les Grecs sauvages dans ces siècles de stupidité. Un peu d'attention leur auroit fait comprendre que des gens capables de ces excès, ne pouvoient être des Génies célestes conversans avec les hommes; mais prévenus de cette opinion, ils aimèrent mieux attribuer aux Dieux les vices de leurs Prêtres, que de ravaler ceux-ci à la condition de simples mortels.

C'est ainsi que s'opéra en assez peu de temps l'étrange altération de la doctrine égyptienne, dont nous avons vu qu'Hérodote étoit si choqué. La gradation en est remarquable: elle fut portée d'abord à son comble, parce que les Grecs avant Cadmus étoient des sauvages à qui l'on faisoit croire tout ce que l'on vouloit: tout Prêtre de Jupiter un peu habile, se faisoit passer pour le Dieu. Mais les Grecs étoient plus rafinés du temps de Cadmus, & plus encore du temps d'Amphitryon: aussi l'admission du nouveau Bacchus & du nouvel Hercule souffrit-elle les plus vives contradictions: encore ces nouveaux Dieux n'obtinrent dans la crédulité des peuples qu'un rang inférieur à celui des Dieux précédens. Dans le siècle de Troie, les Dieux quittoient souvent l'Olympe, pour venir converser familièrement avec les héros: mais c'étoit avec des corps d'emprunt, & pour des momens rapides: il n'étoit plus question de leur naissance & de leur mort: leurs Prêtres n'étoient plus des Dieux visibles, mais seulement les ministres du Dieu qu'ils servoient: & si ce Dieu s'emparoit d'eux quelquefois, pour les faire lire dans l'avenir, c'étoit par un esprit étranger, & non par le leur propre qu'ils rendoient des oracles. Il faut remonter jusqu'au-delà de Cadmus pour voir toute la corruption de la religion grecque.

Voilà, je crois, tout ce qu'on peut dire en faveur des Évhéméristes. Appuyé de l'autorité d'Hérodote, j'ai raisonné sur les Dieux du premier ordre, comme il a raisonné lui-même sur

Hercule & Bacchus. Sans vouloir garantir toutes les conjectures que je viens de propoſer, je les crois en gros fondées ſur le vrai. En effet, quelque groſſiers que fuſſent les Grecs avant Cadmus, auroient-ils cru leurs Dieux entièrement ſemblables aux hommes? leur auroient-ils donné des femmes & des enfans? leur auroient-ils attribué toutes les paſſions humaines & tous les vices de l'humanité, s'ils n'avoient pris pour des Dieux des gens en qui l'on voyoit toutes ces misères & toutes ces foibleſſes? car d'ailleurs ces mêmes Grecs avoient une idée aſſez ſublime des Divinités qu'ils adoroient: ils connoiſſoient leur puiſſance, leur ſageſſe, leur pénétration, leur juſtice inflexible, leur bonté compatiſſante. Comment pouvoient-ils s'en tracer un portrait ſi contradictoire? le double état des Dieux explique l'énigme: les Dieux dans le Ciel ſont grands & majeſtueux: les Dieux ſur la terre nous retracent fidèlement les mœurs du ſiècle qui les a produits. Les Évhéméristes ont vu ce double état, mais ils l'ont mal vu. Ils n'ont mis les Dieux dans le Ciel qu'après leur mort, & les premiers Grecs les y mettoient dès avant leur naiſſance: dans le ſyſtème d'Évhémère, les hommes ſont devenus des Dieux: & dans celui des Grecs, les Dieux ſont devenus des hommes.

Les Pères de l'Égliſe ſe ſont trompés en adoptant la première façon d'enviſager les choſes; mais cette erreur autoriſée par les aveux des plus habiles payens de leur temps, ne nuit en aucune ſorte à la bonté de leurs preuves. De quelque façon qu'on l'entende, il faut toujours convenir que les Dieux de la Grèce ont été des hommes, & que par conſéquent les Grecs ont adoré des hommes, de purs hommes, des hommes très-mépriſables. Or s'il eſt abſurde de faire monter au Ciel, après ſa mort, un homme vicieux & corrompu, il ne l'eſt pas moins de prendre cet homme vicieux pour un Dieu deſcendu du Ciel. Je ne ſais même s'il n'y a pas encore plus d'impiété à proſtituer l'encens à des hommes vivans ſouillés de crimes, que de le leur réſerver pour un temps où l'on pourroit ſuppoſer que leur ame ſe ſeroit purifiée, en quittant ſa dépouille mortelle.

Je n'ai qu'un mot à dire ſur cet article: ſi tout n'eſt pas faux dans le ſyſtème d'Évhémère, tout n'eſt pas vrai dans celui des

ART. II. *Tout n'eſt pas vrai.*

dans le système des Allégoristes.

purs Allégoristes. Je vais exposer en abrégé ce que je pense de ce dernier système.

I. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'allégories dans la mythologie grecque: je crois l'avoir démontré dans la seconde partie de ce Mémoire. Quelque portés que fussent les Grecs à transformer les emblèmes en histoires, & les principes actifs de la nature en hommes & en femmes, il leur restoit encore un grand nombre de Dieux qu'ils ne pouvoient prendre eux-mêmes que pour des êtres métaphysiques. D'ailleurs dans les récits qu'ils nous font des aventures des Dieux, & qui paroissent les plus historiques, l'allégorie perce de toutes parts: on sent que sous le voile de discours & d'actions, on a voulu cacher des vérités physiques & morales; c'étoit la manière dont les Anciens aimoient à s'exprimer. Peu capables de s'élever à des notions claires & précises, & par conséquent générales, il falloit que les idées, pour entrer dans leur esprit, devinssent en quelque sorte sensibles par les images dont on avoit soin de les revêtir.

II. Ce goût pour les allégories ne vient pas des premiers Grecs. Leur grossièreté les en rendoit incapables; & s'ils en ont créé quelques-unes de leur chef, on peut croire qu'elles n'étoient pas fort spirituelles. Ils aimoient les fables, & pourvu qu'elles fussent extraordinaires & merveilleuses, ils ne se soucioient pas qu'elles fussent vraisemblables; mais les étrangers qui les instruisirent, étoient grands allégoristes. Ainsi l'on peut établir comme une règle générale, que les allégories qui se trouvent dans la mythologie grecque sont tirées des mythologies égyptienne & phénicienne.

III. Ces allégories sont quelquefois difficiles à démêler, parce que les premiers Grecs prenant pour des histoires réelles ce que les Égyptiens leur débitoient en style figuré, exprimoient à leur manière ce qu'ils avoient pu retenir & comprendre, & le défiguroient souvent par les circonstances puériles qu'ils y joignoient. De sorte qu'il faut du savoir & des connoissances étendues pour réduire à l'égyptianisme pur tel trait de l'histoire des Dieux, passé de la mythologie égyptienne dans la mythologie grecque.

Quelquefois les Grecs ne se contentoient pas de commenter &

d'enfler les hiſtoires qu'on leur racontoit, ils en créoient de nouvelles: un mot équivoque d'une langue qu'ils n'entendoient pas bien, une ſtatue emblématique, une cérémonie myſtérieuſe leur donnoit occaſion de controuver une fable entière qui n'avoit aucun rapport aux attributs des Dieux étrangers. La mythologie grecque eſt pleine de pareils contes de vieilles, & ce ſeroit perdre ſon temps que d'y chercher des ſens profonds.

Ces obſervations ſont d'autant mieux fondées, que les anciennes fables n'ont pas d'abord été rédigées par écrit. N'ayant ſubſiſté pendant des ſiècles que dans la mémoire d'un peuple crédule & ſuperſtitieux, combien d'altérations & d'augmentations n'ont-elles pas dû éprouver? de-là cette variété infinie de traditions populaires, qui ſont quelquefois ſi différentes, & même ſi contradictoires, qu'on ne peut deviner quelle eſt la plus fidèle.

IV. Il y a des traits dans la Mythologie grecque qui ne ſont ſuſceptibles que d'une explication hiſtorique. Telles ſont les aventures de ces hommes grecs qu'on a pris pour des génies céleſtes qui venoient ſe manifeſter de nouveau; car ces nouveaux Dieux étant des hommes, & n'étant que des hommes, il eſt naturel qu'on ait conſervé la mémoire de ce qu'ils ont fait dans leur pays: ces évènemens doivent être expliqués hiſtoriquement, ou relégués dans la claſſe des menſonges.

Cette remarque tombe ſpécialement ſur les actions criminelles de ces Dieux humains. Je ne doute pas qu'il n'y en ait pluſieurs de très-véritables, priſes à la lettre, parce que ces hommes, quoique couverts du maſque de la divinité, avoient des paſſions comme les autres, & qu'ils pouvoient les ſatisfaire plus impunément. Leurs adorateurs n'auroient jamais imaginé de mettre ces horreurs ſur leur compte, ſi les faits n'euſſent été publics & notoires. Mais en même temps je ſuis perſuadé que, ſur ce fondement réel, on leur aura ſuppoſé nombre d'aventures galantes, ſur leſquelles les Poëtes ſe ſont égayés. Le conte licentieux de l'adultère de Mars & de Venus me paroît être de ce genre. Or il eſt ridicule de prétendre expliquer allégoriquement de pareilles hiſtoires; & ſi l'on trouve ces explications dans les Grecs poſtérieurs, c'eſt qu'ils étoient obligés d'y recourir pour pallier une

religion dont les partisans mêmes ne pouvoient s'empêcher de rougir.

V. S'il y a lieu d'employer les explications allégoriques, c'est principalement par rapport aux grands traits de l'histoire des Dieux qu'on ne peut appliquer à la Grèce, & qui appartiennent manifestement aux mythologies étrangères.

Mais en cela même, il faut user de discrétion. Est-on bien sûr en effet que les Phéniciens & les Égyptiens n'aient débité que des paraboles aux peuples de la Grèce? ne croyoient-ils pas eux-mêmes que les Dieux s'étoient manifestés dans leur pays sous une forme humaine? alors ce qu'ils en racontoient, avoit un fondement historique.

D'ailleurs n'est-il pas naturel de supposer que, n'ignorant pas tout-à-fait l'ancienne histoire du genre humain, ils en aient rapporté des traits intéressans? les Grecs étoient trop portés à humaniser les Dieux, pour n'avoir pas confondu leur histoire avec celle des hommes.

J'aurai occasion de traiter cette matière plus amplement dans la suite: il me suffit pour le présent d'avoir apprécié les deux systèmes opposés. Mes premières réflexions m'avoient induit à penser que la vérité ne se trouve que dans un certain milieu, & que les systèmes exclusifs la présentoient rarement dans sa pureté. Sans me livrer à ce préjugé, si raisonnable d'ailleurs, j'ai voulu tout examiner: je me suis avancé pas-à-pas, en sondant le terrein, pour savoir si j'y pourrois marcher sûrement: & le terme, où je suis parvenu, est, ce me semble, ce juste milieu si desirable en toutes choses. J'ai vu clairement, & j'ai prouvé que, si l'Évhémérisme expliquoit mal l'origine & la nature de la religion grecque, l'Allégorisme pur ne l'expliquoit pas mieux.



MÉMOIRE

MÉMOIRE SUR L'ORACLE DE DODONE.

Par M. le Préfident DE BROSSES.

LE caractère des Nations fe développe dès leur origine, par la manière particulière dont les paffions, communes à tout le genre humain, font leur effet fur elles; par le choix des moyens qu'elles emploient, des refforts qu'elles mettent en jeu pour les fatisfaire. L'inquiétude d'une ame agitée de crainte ou d'efpérance, l'avide curiofité de lire dans l'avenir, & de jouir d'une connoiffance anticipée des évènemens futurs, ont donné par-tout naiffance aux oracles, & un grand crédit à l'art divinatoire, de quelque façon qu'il fût exercé, vraifemblable ou non. Le defir & la crédulité ne raifonnent pas; ces deux affections de l'ame, fans confidérer s'il y a le moindre rapport entre la fin qu'elles fe propofent & les moyens qu'elles mettent en ufage pour y parvenir, adoptent avec un empreffement aveugle tout ce qui tend à les fatisfaire. Quelques peuples fe font adreffés, pour connoître l'avenir, aux divinités morales auxquelles ils offroient leur culte; d'autres aux grands corps céleftes, dont le pouvoir & l'influence leur paroiffoit devoir maîtrifer la Nature, & diriger ici bas le cours des évènemens; d'autres enfin, plus fauvages ou plus imbécilles, ont eu la ftupidité d'interroger certains objets matériels, inanimés, ignobles, frivoles, & la fottife de croire que ces objets infenfibles leur avoient répondu. Mais dans le nombre des anciens oracles, il n'y en a pas eu de plus ridicule, ni d'auffi puérile dans fes formes, que l'oracle de Dodone: cela devoit être ainfi, puifqu'il étoit l'ouvrage des plus anciens habitans naturels de la Grèce; d'un peuple errant & vagabond, brute & fauvage, fans loi, fans mœurs, fans connoiffance, fans habitation fixe. Cependant cet oracle, fi propre à nous donner une notion du caractère d'efprit, du genre des idées & de la forme des ufages du peuple qui, après l'avoir créé, le prenoit pour guide,

Lû le 27 Mai 1766.

ſut toujours le plus révéré de toute la Grèce, comme étant le plus ancien, le plus célèbre & le plus fréquenté: le vieux reſpect dont il jouiſſoit, ſauva ſes inſtituteurs de la fureur des invaſions étrangères, dans l'endroit où il étoit établi; les anciens naturels du pays, chaſſés de toutes les contrées de la Grèce par les colonies Aſiatiques, furent laiſſés tranquilles en Épire, où ils étoient les gardiens de l'oracle, & par cette raiſon même qu'ils en étoient les interprètes & les gardiens. Le crédit que les oracles introduits par les nouvelles nations acquirent dans la ſuite, n'éclipſa pas celui de Dodone; les Grecs, devenus la plus ſpirituelle & la plus ſavante des nations, la plus éclairée par les lumières du génie, du raiſonnement & de la philoſophie, continuèrent d'aller écouter le bruit que rendoient les chaudrons de cuivre, pour apprendre d'eux quel ſeroit le ſort de leurs principales entrepriſes; & l'oracle de Dodone ſubſiſta plus long-temps qu'aucun autre: tant il eſt vrai que l'habitude tient également par-tout lieu de raiſon, & que les vieilles abſurdités, nées dans les ſiècles d'ignorance, ſe maintiennent facilement par la ſeule force de la coutume, contre la lumière des ſiècles éclairés, & ſurvivent long-temps à l'ignorance qui les a produites.

Les premiers habitans de la Grèce furent un peuple en grande partie autocthone, ou natif du pays même, du nombre de ceux que les Mythologues appellent ſouvent *fils de la Terre (Terrigenæ, Indigenæ);* ceux qui prirent dans la ſuite leur place les nommèrent *Graii* (les anciens) & *Pelaſgi* (les diſperſés), parce qu'ils menoient une vie errante & ſans domicile. Ils étoient répandus au-deçà & au-delà de l'iſthme, depuis les confins de la Macédoine, qui ne faiſoit pas encore partie de la Grèce, juſqu'au promontoire du Ténare. Leur croyance religieuſe étoit conforme à la groſſièreté de leur eſprit & de leurs mœurs; ils avoient pour objet de culte les grands arbres du pays, & divers autres corps terreſtres & inanimés, du genre de ceux qu'adorent aujourd'hui les peuples Nègres de l'Afrique, & que ceux-ci appellent *fétiches:* le chêne & le hêtre, révérés & conſacrés chez la plupart des nations ſauvages de l'ancienne Europe, du nombre deſquelles étoient les Pélaſges, devinrent chez eux les principales divinités. Le beſoin & un certain ſentiment de reconnoiſſance contribuèrent ſans doute

à leur inſpirer cette étrange opinion des grands végétaux, dont ils tiroient leur nourriture journalière; car, n'ayant encore aucun uſage de l'agriculture, qu'une reine d'Égypte ou de Sicile apporta depuis dans l'Attique, ils vivoient de fruits ſauvages, ſur-tout du gland des chênes & de la faine de hêtre, qui ſont plus faciles à conſerver ſecs que les autres fruits. Il étoit naturel qu'ils conçuſſent une eſpèce d'égard & de reſpect pour des êtres qui leur fourniſſoient une ſubſiſtance néceſſaire, qu'ils en fiſſent l'objet de leurs ſoins, & que ces marques de venération fuſſent pouſſées fort au-delà des juſtes bornes par des hommes brutes, qui ne combinoient que leurs beſoins corporels, & n'avoient guère d'autres penſées, d'autres ſentimens que ceux que leur donnoit la crainte de mourir de faim. C'eſt la remarque de Sanchoniaton, à l'endroit où il diſtingue les différens cultes religieux établis chez les premiers hommes, & les cauſes qui leur ont donné cours : « Une partie du genre humain fut portée, dit-il *(a)*, par un ſentiment de reconnoiſſance, à faire « des plantes nutritives l'objet de ſon adoration ; l'homme regarda « les germes qu'il voyoit ſe reproduire ſans ceſſe, comme autant de « divinités bienfaiſantes, deſquelles il tenoit l'unique moyen d'en- « tretenir ſa vie & de perpétuer ſon eſpèce. »

On ne peut croire qu'un arbre eſt une divinité, ſans lui attribuer en même temps un pouvoir au-deſſus de l'humain, & ſans être, par une conſéquence néceſſaire, bientôt porté à le conſulter ſur les points dont la connoiſſance naturelle eſt interdite aux facultés de l'homme. L'avidité de connoître a ſur-tout pour objet les évènemens futurs, elle ſe déploie dans toute ſon étendue chez les nations ſauvages, qui ne s'arrêtent pas à calculer le degré du poſſible ou de l'impoſſible; auſſi n'y en a-t-il aucune chez qui l'on ne trouve des pratiques vulgaires, habituelles & bien établies de prédire l'avenir : les méthodes publiques & non conteſtées de l'art divinatoire y ſont auſſi communes, qu'elles ſont rares chez les nations inſtruites & dans les ſiècles éclairés. Les Pélaſges avoient érigé

(a) *Illi omnium principes terræ germina conſecrarunt ; iiſque Deorum in locum habitis adcrationis cultum tribuerunt, quibus vitam non ipſi modò, ſed ipſorum etiam poſteri majoreſque omnes tolerabant ; inferiaſque ac libamina perſecerunt.* Sanchoniat. apud Euſeb. Præp. Evang. I, 10.

en divinités les chênes de leur pays, il n'y avoit plus qu'un pas très-naturel à faire pour les ériger en oracles; ils le firent, & ce fut, au rapport d'Éphore *(b)*, par ce peuple, le plus ancien de la Grèce, que l'oracle fut institué. Telle fut, selon l'apparence, la suite d'absurdités conséquentes qui donna naissance au fameux oracle de Dodone, dont la voix règla souvent, dans la suite, les démarches & la conduite de la plus spirituelle de toutes les nations de la terre.

Les Pélasges l'établirent d'abord en Thessalie, près de Scotuse, qui faisoit partie de la Pélasgiotide, & probablement dans un bois ou dans une campagne garnie d'arbres, selon l'usage des premiers siècles *(c)*. Alors les divinités n'avoient encore ni les noms qu'on leur a depuis donnés, ni temples construits en leur honneur & consacrés à leur culte: on les adoroit en plein air, dans un lieu solennel & découvert que l'on appeloit *temple (d)*, terme qui, dans sa première origine, ne signifie que le *vague de l'air* ou le *ciel à découvert*, & que, par une conséquence des usages, l'habitude a depuis restreint à désigner en particulier les édifices destinés au culte religieux. Le Dieu qui rendoit des oracles aux Pélasges n'étoit pas de nature à être tenu dans un lieu fermé & couvert; c'est dans ce sens que l'on doit entendre ce que rapporte un ancien Suidas, auteur des antiquités Thessaliennes, lorsqu'il dit qu'il y avoit autrefois en Thessalie un temple qui tiroit son nom de Jupiter-le-hêtre *(e)*; & ce hêtre, ajoute Zénodote, étoit nommé Jupiter, parce que cet

(b) A Pelasgis fuerat fundatum, quos fama fert eorum qui in Græciâ dominati sunt, fuisse antiquissimos. Ephorus, apud Strab. l. VII.

(c) Ex eâ quæ apud Scotusam Thessaliæ est Pelasgiâ, in Epirum translatum id fanum. Est autem Scotusa Pelasgiotidis Thessaliæ. Suidas, Thessalic. ap. Strab.

Duplex est Dodona; Thessalica una, altera Thesprotica ubi quercu Oraculum redditur. Philoxen. comment. in Odyss. ap. Stephan.

(d) Varron nous donne les mots *temps* & *temple* comme à peu près synonymes; en prenant le mot *temps* dans sa première signification, comme dans l'expression françoise *un beau temps*. Il définit le mot *temple* ainsi, dans sa première signification, *Cœlum quod tuimur, templum*. C'est ce que Lucrèce appelle *Ætheria templa*. Par une dérivation du premier sens, le mot *tempus* a signifié la durée mesurée par le cours du ciel & des astres; & le mot *temple*, un bâtiment destiné au culte de la divinité.

(e) Est in Thessalia fanum Jovis Phegonæi, ab illo ita denominatum. Suid. Antiq. Thessal. ap. Stephan.

arbre avoit rendu les premiers oracles à Dodone *(f)*. Les Grecs donnèrent dans la suite, à ce vieil objet de leur vénération, le nom du roi des Dieux, lorsque l'oracle de Dodone même leur eut ordonné d'adopter les noms des Dieux orientaux, & de les appliquer à leurs propres divinités: ils caractérisèrent ainsi la prééminence de leur ancien & premier oracle, en lui appliquant le nom de Jupiter, souverain des Dieux. Il y avoit aussi en Thessalie une ville appelée *Phégos, Hêtre,* près du lieu, dit Cinéas, où étoit l'oracle de Jupiter, depuis transféré en Épire *(g)*. A moins que cette ville n'eût été bâtie depuis la translation de l'oracle, ce que Cinéas appelle une ville n'étoit, sans doute, que quelques amas de cabanes ou de hutes sauvages, car les Pélasges n'avoient point de ville.

On ne sait pas au juste en quel siècle ni à quelle occasion les Pélasges transportèrent leur oracle en Épire; Didyme rapporte que ce fut lorsque les Æoliens de la ville d'Arne en Phthiotide, les chassèrent de la Béotie *(h)*; mais il y a plus d'apparence que ce fut lorsqu'inquiétés par les colonies venues de l'Orient, ils se réfugièrent sur la côte occidentale de la Grèce, poussés successivement, comme ils l'étoient, de tous les autres côtés par cette foule de nouveaux venus. Dès le siècle du fameux & peu durable empire des Titans, qui s'étendoit au loin sur tous les bords de la mer Méditerranée, les Orientaux avoient fait des établissemens en Grèce, & occupé la Thessalie: les Phéniciens, compatriotes des Titans, animés de l'esprit du commerce & du desir de faire de nouvelles découvertes, suivirent la même route; ils fondèrent en Grèce plusieurs colonies, dont l'invasion de Josué multiplia le nombre: alors une partie des petites nations de Chanaan, forcée d'abandonner leur pays natal, alla chercher au loin un nouveau domicile, dans les mêmes contrées où elles savoient que leurs prédécesseurs avoient déjà trouvé moyen de s'établir. D'autre part, les anciens & les nouveaux habitans de

(f) Est Phegonæus Jupiter, quia Dodonæ primùm fagus Oracula edidit. Zenodotus, ibid.

(g) Urbs in Thessalia Phegus reperitur, & Oraculum Jovis, in Epirum translatum. Cineas, ibid.

(h) Thessalia olim Pelasgia *vocabatur; ex quo Deus Dodonæus* Pelasgicus *dicitur, quia à Pelasgis honoratus. Nam Pelasgi incoluerunt Dodonam ejecti ex Bœotia ab Æolibus Arnes Phthiotidis, quæ etiam urbs* Pelasgia *dicitur.* Didym. in Iliad. p. 486.

la Theſſalie avoient, avant ce temps, été contraints de la quitter, par un déluge ou une crûe d'eau qui les inondoit; de ce nombre étoit Deucalion, deſcendu des Titans, & qui, après ſon établiſſement dans l'Attique, devint, par ſon fils, l'auteur de la nation des Hellènes, dominante en Grèce après la nation des Pélaſges, auxquels elle ſuccéda. Thraſibule raconte que Deucalion ayant raſſemblé une partie des Theſſaliens échappés à l'inondation, vint avec eux en Épire, où il les établit dans un lieu qu'il nomma Dodone, du nom de Jupiter & de celui de Dodone, l'une des nymphes de l'Océan *(i)*. Il y a lieu de préſumer que ce fut alors que les Pélaſges y tranſportèrent leur oracle, d'autant plus que le nom de Jupiter eſt preſque toujours mêlé à celui de Dodone dans Homère & dans les plus anciens écrivains Grecs, qui l'appellent le *Jupiter-du-hêtre*, le *Jupiter-Pélaſgique*.

Ils ſe fixèrent au pied du mont Tomare, ſur les confins de la Theſprotie & de la Chaonie *(k)*, deux contrées de l'Épire, dans une campagne froide à la vérité (Homère lui donne l'épithète δυχειμέρȣ *(l)*, que Didyme explique par τῆς κακὸν χειμῶνα

(i) Deucalion, poſt apud ipſum factum diluvium, adveniens in Epirum oraculum quercûs conſuluit. Columba verò cùm reſponſum dediſſet, urbem condit in hoc loco, congregatis ſuperſtitibus ex cataclyſmo; atque ab Jove & Dodonâ unâ Oceanidum, Dodonam regionem cognominat. Thraſibul. apud Didym. in Iliad. Π. 233.

Dodonæ nomen à Dodonâ unâ ex Oceani Nymphis. Thraſib. ap. Epaphr. comment. ad Callimach. quæſt. l. II, ap. Steph. Bizant.

Deucalion in Epirum poſt diluvium advenit, ſuperſtites inondationis congregavit; & locum quem condiderat, à Jove & Dodonâ unâ ex Oceani Nymphis appellavit. Thraſibul. ap. etymol. magn.

Deucalion & Pirrha cùm condidiſſent templum circa Dodonem, illic habitarunt in Moloſſis. Plutarch. vit. Pyrrhi.

Jupiter, rex Dodonæ, Pelaſgice, longè habitans, Dodonæ præſidens frigoribus expoſitæ. Circùm autem Selli tui habitant vates, illoti pedibus, humi dormientes. Homer. Iliad. Π. 233.

Dodona Jovis fagini fatidica. Euphorio, in Anio. [C'eſt apparemment une pièce drammatique d'Euphorion, poëte Grec, ſur Anius, prêtre d'Apollon à Délos du temps du ſiége de Troie].

In Theſprotide quidem Jovis in Dodonâ templum, ſacraque ei fagus. Pauſan. Attic. l. I.

(k) Etenim Dodona antiquitus ſub Theſprotis fuit; itemque mons ſeu Tomarus, ſeu Tmarus (utrumque enim effertur) ſub quo fanum jacebat. Quin & tragici & Pindarus, *Theſprotis Dodonam adjudicant. Poſtea temporis Moloſſorum cæpta eſt haberi.* Strab. l. VII.

(l) Qui circa Dodonam valde brumalem poſuerunt domos. Homer.

ἐχύσης, *malas hyemes habentis)*, ſujette aux brouillards & marécageuſe, à cauſe de la grande quantité de ſources qui, au rapport de Théopompe, deſcendoient de la montagne *(m)*; mais d'ailleurs fertile en bonnes terres & abondante en pâturages. Le canton que Philocore nomme *Hellopie (n)*, tiroit ſon nom des marais dont le temple de Dodone *(o)* & la forêt étoient environnés (ἕλος, *Palus)*. Cette belle forêt de la Chaonie offroit aux Pélages la double utilité d'être propre à leur oracle, & de leur fournir abondamment du gland pour leur ſubſiſtance; car il n'y a guère lieu de douter que ce fruit, qui nous paroît aujourd'hui ſi peu propre à ſervir d'aliment ordinaire, ne fût alors la nourriture habituelle de ce peuple ſauvage, & (ſi l'on veut bien ici me permettre une courte digreſſion ſur ce point important des mœurs anciennes) les témoignages de l'antiquité ſont trop précis, pour les démentir ſur un fait qui d'ailleurs n'a rien d'impoſſible.

La tradition n'eſt pas fabuleuſe, lorſqu'elle rapporte qu'avant qu'on eût apporté l'agriculture aux Grecs, le gland ſervoit de nourriture aux peuples du pays *(p)*; elle ajoute que la forêt de Dodone en Chaonie, étoit un des principaux endroits d'où les Grecs tiroient leur récolte; qu'elle devint inſuffiſante lorſque la population ſe fut accrue, & qu'elle fut enfin négligée après l'invention d'une meilleure nourriture, & de la manière de ſe la procurer, qui donna naiſſance au partage des fonds, & à l'établiſſement des loix de propriétés.

Unde datæ populis leges, & glande relictâ,
Ceſſerit inventis Dodonia quercus ariſtis. — *Claudian. rapt. Proſerp.*

Prima Ceres ferro mortales vertere terram — *Virgil. Georg. I, 147.*

(m) Moloſſi apud quos Dodonæi Jovis templum oraculo illuſtre. Tomarus mons centum fontibus circa radices. Theopomp. ap. Plin. IV, I.

(n) Locus circa Dodonam, itidem ut Eubœa, Hellopia dicitur. Philocor. ap. Strab.

Hellopia eſt quædam, pratis agriſque locuples; cujus in extremo Dodona eſt ædificata. Heſiod. ibid.

(o) Cenſent autem à paludibus quæ ſunt circa templum, ſic dictos. Apollodorus, ibid.

(p) ...... Primis frugibus altrix
Ære Jovis Dodona ſonat.
Lucan. l. IV.

Instituit, cùm jam glandes atque arbuta sacræ
Deficerent silvæ, & victum Dodona negaret.

Virgil. Georg. I, 8.

. . . . . Tellus
Chaoniam pingui glandem mutavit aristâ.

Diodore en parle à peu près de même, dans le curieux tableau qu'il a tracé des mœurs des hommes dans ce premier état de pure nature: il n'y a nulle exagération dans ces récits, dont les expressions paroissent devoir être prises à la lettre, & non comme phrases ou inventions poëtiques. Servius explique ainsi celui de Virgile: « Le » bois de Dodone, près la ville du même nom en Épire, produit » une abondante récolte de glands; nous lisons, dans les anciennes » histoires, que les hommes se contentoient autrefois de cet aliment, » sans en chercher d'autre; mais il leur manqua dans la suite, & » non-seulement les forêts en partie détruites, mais même les bois » sacrés, qu'on avoit soin de respecter, n'en donnèrent pas assez: la » forêt même de Dodone ne put plus fournir aux Grecs une suffisante » quantité de glands. Alors la nécessité, mère de l'industrie, força » les hommes au travail de l'agriculture, dont Cérès leur avoit appris » l'art *(q)*. »

Vainement diroit-on qu'il ne faut entendre ce récit ni du gland des chênes, ni de la faine des hêtres, peu propres à servir d'alimens aux hommes, mais des autres fruits sauvages, plus naturellement comestibles, & que le récit des historiens ne veut dire autre chose sinon que les Grecs ne savoient pas encore cultiver la terre. Mais de quoi vivoient-ils donc alors? & pourquoi n'auroient-ils pu se nourrir de gland, puisque c'est un fait connu que les Américains en vivent quelquefois, après l'avoir lessivé & préparé? Ce qui se pratique en Canada est la preuve que le gland peut, au moyen

(q) Dodona civitas Epiri est, juxta quam nemus est Jovi sacratum & abundans glandibus semper. De cujus nemoris arboribus columbæ oracula petentibus dare consueverunt. Priùs homines, ut legimus, pasti glandibus sunt, nec aliud ad victum quærebant. Cùm igitur jam deficerent glandes, & non solùm quælibet silvæ, sed etiam sacræ, victum hominibus negarent; & cum aliis sylvis ipsa quoque Dodona civitas, quæ juxta se nemus Jovi consecratum habebat, glandes usibus humanis subtraheret; Ceres prima omne genus agriculturæ hominibus indicavit. Servius, in Virgil. Georg. I, 149.

des

des préparations, devenir un aliment propre à des peuples très-robustes & tout-à-fait ſauvages, tels qu'étoient les Pélaſges, non moins barbares alors que le ſont de notre temps les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale. Ceux-ci, quand le blé leur manque, font ſécher du gland, qu'ils mettent enſuite cuire dans une chaudière, après l'avoir trempé & leſſivé dans pluſieurs eaux qui en ôtent l'amertume; c'eſt-à-dire qu'ils ont une méthode de préparation pour le gland comme nous en avons une pour les olives, dont on ne croiroit jamais pouvoir manger ſi on n'en avoit goûté qu'en les cueillant ſur l'arbre: le P. de Raſles, Jéſuite, rapporte qu'il a plus d'une fois mangé de ce gland ſec, qui lui tenoit lieu de pain. Les Américains mangent auſſi le fruit du hêtre riſſolé, & même les jeunes bourgeons des arbres. Les hommes ſauvages ont, pour ſe nourrir, mille reſſources inſuffiſantes & preſque incroyables pour nous, dont le tempérament eſt fait à exiger de tout autres vivres: on peut voir, dans le P. Laffiteau, qu'ils ſavent dans le beſoin ſe nourrir de choſes qu'on ne croiroit jamais pouvoir ſervir d'aliment. On ne peut mieux juger de ce qui s'eſt autrefois paſſé, en des ſiècles peu connus, qu'en obſervant ce qui ſe paſſe dans les temps modernes en de pareilles circonſtances; ni mieux comparer les anciens Pélaſges, avant que l'Europe eût été découverte par les navigateurs Phéniciens, qu'aux Américains tels qu'ils étoient avant que les Européens y euſſent abordé.

Mœurs des Sauvages, tome II, p. 91.

Joignons à ceci une obſervation tirée du langage & des termes mêmes dont les Anciens ſe ſont ſervis pour nommer le hêtre & le chêne; ils les ont appelés φηγὸς & *eſculus*, en tirant leur dénomination des mots φαγεῖν & *eſca*, qui, en leurs langues, ſignifient *manger, ſe nourrir*, relativement aux propriétés & à l'uſage qu'ils faiſoient de ces arbres, dont ils tiroient leur nourriture: ils ont enſuite nommé l'épi de blé *ariſta*, c'eſt-à-dire *ce qui vaut encore mieux, ce qui eſt le meilleur.* L'examen de l'origine des noms, & des cauſes qui les ont fait impoſer aux objets, eſt ſouvent un bon indice des opinions & des uſages reçus parmi ceux qui les ont impoſés; ils nous remettent fort bien ſur les voies de leur façon de penſer, de voir & de procéder; ils en deviennent de très-bonnes preuves: je vois même que ceux qui affectent le plus de dédaigner

l'étymologie & les preuves qu'elle donne, ne laissent pas de les employer fort volontiers, lorsqu'ils croient pouvoir les faire utilement servir à leur système. Il ne faut ici qu'avoir de la logique, & connoître un peu les règles de la critique, pour sentir que les dénominations des trois objets que je viens de nommer, très-différens entre eux, ayant toutes trois un rapport direct à la même idée particulière, cette correspondance n'est pas un effet du hasard, mais résulte de ce qu'on est parti du même point de considération pour imposer les trois noms; &, de plus, cette espèce de considération est justement celle que le besoin, l'usage & la nature inspiroient à la vue de ces objets.

Mais c'en est assez sur cet article, qui n'est pas étranger aux chênes de Dodone; revenons à l'oracle.

Les Pélasges, chassés de toute part par les étrangers venus d'Ionie, d'Égypte & de Phénicie, continuèrent à se réfugier les uns dans les montagnes de Thessalie, les autres en Italie, où Mnazéas nomme un endroit aussi appelé *Dodone (r);* les autres en Épire, aux environs des lieux où étoit leur oracle. La Grèce n'avoit point encore d'autre oracle que celui-ci; non-seulement il fut toujours le plus ancien & le plus accrédité, mais il étoit alors le seul *(s)*. Cette considération imprimoit tant de respect aux peuples, qu'il s'étendit sur les habitans du lieu où l'on avoit conservé l'oracle; inquiétés par-tout ailleurs, on les laissa dans la possession paisible de cette province, qui conserva le vieux fonds de l'ancienne nation, après qu'il fut perdu dans les autres contrées, où les circonstances avoient forcé les Pélasges de s'incorporer aux Hellènes.

Ils se rassemblèrent donc en diverses petites peuplades, sur les bords de la rivière Dodon, en Thesprotie; ceux de la plaine se nommoient *Helli,* ou, comme on lit dans Homère, *Selli (t);* ceux de la montagne *Tomari (u):* ceux-ci interprétoient les oracles,

(r) Geminæ sunt Dodonæ; hæc & altera in Italiâ. Mnazeas, apud Steph. Byzant.

(s) Hoc Oraculum omnium quæ apud Græcos sunt oraculorum esse vetustissimum existimatur; atque adeò solum erat eâ tempestate. Herod. IV, 33.

(t) Circa templum Selli habitant, oraculorum interpretes illotis pedibus, humi cubantes. Philoxen. comment. in Odyss. ap. Steph.

(u) A Tomaro eos qui dicti sunt Jovis interpretes ab Homero, quos idem illotis pedibus vivere & humi decumbere

ceux-là prenoient ſoin du temple & de la forêt. Didyme les met au nombre des petites nations Épirotes, & vante leur habileté dans l'art de la divination *(x)*. Les uns & les autres menoient une vie fort groſſière, couchant ſur la terre en plein air, & ayant toujours les jambes ſouillées de fange. Je m'étonne que ſur la deſcription qu'Homère fait de leur extrême ruſticité, Strabon ait jugé qu'ils étoient étrangers; ſans la prévention nationale, ce judicieux écrivain en auroit tiré la concluſion contraire. Toutes ces petites nations ſauvages, réunies dans la ſuite, furent depuis connues ſous le nom général de *Moloſſes (y)*; ceux-ci devinrent un peuple riche & puiſſant, avantages que Théopompe attribue à la prérogative d'avoir chez eux l'oracle *(z)*, qui leur attiroit de toute part un concours prodigieux de conſultans. Ils y bâtirent une ville aſſez célèbre, qu'ils appelèrent *Dodone (a)*, comme la rivière & la forêt voiſine: je dirai bientôt d'où ce nom étoit dérivé, car je ne m'arrête ni à l'opinion d'Aceſtodore, qui le tire de la nymphe Dodone, fille de Jupiter & d'Europe *(b)*, la même probablement dont Épaphrodite fait une des nymphes de l'Océan *(c)*; ni même au ſentiment d'Hérodien-l'Artiſte, qui, dans ſon *Hiſtoire univerſelle*, le fait venir de la rivière Dodone, dont le nom s'eſt étendu à tous les

ait, fuiſſe apellatos Tomaros *ſunt qui affirmant. . . . . . Quod autem ad Dodonam attinet, eos qui circa fanum illud habitarunt Barbaros fuiſſe Homerus quoque in diſcribendâ eorum victus ratione demonſtrat, qui illotis eos pedibus degere, & humi cubare dixit. Quin an Helli appellandi ſint ut* Pindarus *facit, an verò Selli, ſicut ab Homero ſcriptum judicant, ambiguitas ſcripturæ non ſinit ut contendamus.* Strab. l. VII.

(x) Selli gens Epirotarum Theſprotiæ ſic vocata à fluvio Selleente juxtà fluente. Pindarus *autem hos Hellos apellari dicit, ut & regionem ipſorum ab Hellis lignariis qui primi divinationis artem oſtenderunt.* Didym. ibid.

(y) Moloſſorum ad meridiem Dodonæi habitant. Hecatæus, in Europ. ap. Steph.

Poſt Theſprotos Molotti habitant, Dodoneque Jovis oraculum: eſt autem fabrica Pelaſgica. In Mediterraneis verò ſunt immixti Barbari. Dionyſ. Perieg.

(z) Molotti magna fecerunt incrementa ob Dodonæum apud ipſos oraculum vetuſtum & celebre. Theopomp. ap. Strab. lib. VII.

(a) Eſt Dodon Epiri fluvius à quo regioni nomen. Eſt etiam urbs ejuſdem nominis. Herodianus-Technic. hiſt. univerſ. l. I, ap. Stephan.

(b) Derivatur Dodonæ nomen à Dodonâ Jovis & Europæ filiâ. Aceſtodorus, ibid.

(c) Dodona una ex Oceani nymphis. Epaphrodit. comment. ad quæſt. Callimach. L. II, ibid.

lieux circonvoisins. Le vrai nom paroît être *Dodon*, comme l'appelle Eustathe, ou plutôt *Do-do*, comme l'écrit Simias de Rhodes *(d)*. Quoi qu'il en soit, ce nom de *Dodonéens* est fort ancien, les peuples de l'Épire étant connus sous ce nom dans l'Orient dès le temps où la Genèse fut écrite; elle nomme *Dodanim* les habitans de ce canton de la Grèce, dont il paroît que la célébrité de l'oracle avoit porté le nom fort au loin: parmi les peuples occidentaux ou Grecs, elle fait mention des enfans de Javan ou Ioniens sous les noms de *Cetim, Dodanim, Elisa* & *Tharsis;* c'est-à-dire les Ma-cétiens ou Macédoniens, les Dodonéens ou Épirotes, l'Élide ou le Péloponnèse, & Cadix ou l'Espagne maritime.

Dodone rendoit ses oracles de différentes manières, par l'agitation des feuilles de chênes, par le murmure des sources, par le bruit de chaudrons de cuivre *(e)*, par de prétendues colombes perchées sur les branches, & par les sorts jetés au hasard. Les arbres étoient de l'espèce du chêne & de l'espèce du hêtre *(f)*; il y en avoit d'une grosseur prodigieuse, & qui ont eu une étonnante durée, s'ils subsistoient encore au siècle de Pausanias; il parle des quatre plus vieux arbres qu'on vît en Grèce de son temps, la liane à Samos, le chêne de Dodone, l'olivier dans la citadelle d'Athènes, le palmier de Délos *(g)*. Ces chênes & ces hêtres étoient divins: les anciens Grecs font souvent mention du chêne-parlant *(h)*, du hêtre-prophétique, & de Jupiter qui rendoit ses oracles par leur organe, mais sans nous expliquer de quelle manière, si ce n'est qu'ils appellent cette forme de l'oracle *murmura fatidica:* ainsi il y a grande apparence que c'étoit par le bruissement des feuilles battues des vents, auxquels la forêt étoit fort exposée, comme un de nos poëtes liriques l'exprime en ces termes:

(d) Sedem Jovis Saturnii beata suscepit Dodo. Simias Rhodianus.

(e) Æs illud resonans in Dodone suscitarunt. Callimachus.

(f) Esculus atque habitæ Graïis oracula quercus. Virgil. Georg. II, 16.

(g) Si ex Græcorum monimentis vetustissimas arbores adhuc superstites & vegetas percensere velimus, antiquissima omnium vitex est quæ apud Samios ad Junonis exislit. Ei vetustate proxima quercus Dodonæa: olea deinde in Athenarum arce; & quæ Deli adhuc extat palma. Pausan. Arcad. l. VIII.

(h) Ingredientibus illis qui oraculum consulebant, movebatur ipsa quercus resonans. Suidas.

Mais déjà chaque branche agite ſa verdure,
Ces arbres ſemblent s'ébranler;
Chaque feuille murmure,
L'oracle va parler.

Les Prêtreſſes du temple expliquoient aux conſultans le bruit qu'ils avoient entendu : il faut croire qu'elles mettoient plus de variété dans leurs explications & dans leurs réponſes, que la Nature n'en a mis dans le bruit, toujours aſſez uniforme, d'un feuillage mu par le vent; & admirer la ſimplicité des gens, qui croyoient ce qu'Æſchyle appelle avec raiſon, dans ſa tragédie de Prométhée, *le miracle incroyable du chêne-parlant (i).* Cependant ces arbres, ſelon l'opinion vulgaire, parloient auſſi bien morts que vifs; le navire Argo, conſtruit, dit-on, du bois de ces chênes, parloit & rendoit des oracles *(k);* on avoit attaché, ſoit à l'avant ou à l'arrière, ſoit au mât du vaiſſeau, des planches qui prophétiſoient *(l);* mais le fait paroît auſſi faux que la fable, & l'on peut ici nier la cauſe en même temps que l'effet: il n'y a nulle apparence que les Grecs, ſi crédules & ſi ſuperſtitieux, euſſent jamais oſé couper les arbres de Dodone pour la charpente du navire, eux qui leur portoient un ſi grand reſpect, & qui, en général, étoient attentifs à conſerver avec tant de vénération les arbres ſacrés. Nous verrons bientôt qu'un brigand Illyrien s'aviſa de vouloir faire couper des chênes à Dodone, un oiſeau vint ſur l'arbre lui reprocher ſon ſacrilége *(m);* on raconte pourtant que ce brigand fit continuer l'ouvrage, &

(i) In regionem Moloſſam & ad eminentem Dodonam, ubi eſt oraculum, & ſedes Jovis Theſproti, & miraculum incredibile quercus facunda. Æſchil. Prometh. 802.

(k) Carinam Minerva ex Dodonide adaptavit quercu. Apollon. Argonaut. l. IV.

(l) Jaſon Minervæ conſilio navim remorum quinquaginta conſtruit; eamque à fabri nomine Argo appellavit: ad cujus proram tabulam vocalem è fago Dodonidis ſylvæ accommodavit. Navi itaque confectâ, Jaſoni ſciſcitanti oraculum, Deus vela facere permiſit. Apollodor. Bibliot. lib. I, p. 52. Vide etiam Val. Flacc. Argon. & Lycophr.

(m) Ab Arſe latrone Illyrico excidi quercus præcepta eſt: unde factum eſt ut poſtea fatidica murmura ceſſaverint . . . . columba . . . . præcepit ei qui tum eam ſuccidebat, ut ab ſacratâ quercu ferrum ſummoveret; &c. Serv. Æneid. III, 466.

que c'eſt depuis ce temps qu'il n'y a plus eu de chêne-parlant dans la forêt.

Nous ſommes mieux inſtruits ſur la manière dont l'oracle étoit rendu par le ſon des baſſins de cuivre, quoiqu'il y ait quelque variété dans le détail des circonſtances; Ariſtide & Polémon le Périégète, qui avoit, dit-on, une exacte connoiſſance des lieux, les décrivent ainſi: « Il y a, dans le temple de Dodone, deux » colonnes parallèles & placées près l'une de l'autre; à celle de la » droite eſt ſuſpendue une petite chaudière, ſemblable à celles dont » on ſe ſert dans les ménages; celle de la gauche porte la ſtatue d'un » petit garçon, tenant de la main droite un fouet, dont les cordes » ſont trois petites chaînes de bronze terminées par des boutons de » même, & flexibles comme des cordelettes: dès que le vent s'élève, » il agite le fouet qui va frapper le chaudron, & le bruit dure, ſans intermiſſion, juſqu'à ce que le vent tombe *(n).* » Tharræus dit avoir appris des gens du pays que ce bruit eſt fréquent & fort long, Dodone étant un lieu expoſé & fort battu des vents *(o).* Ce monument de bronze étoit un préſent autrefois fait au temple par les Corcyréens, ce qui indique que cette méthode de faire parler l'oracle, pouvoit être moins ancienne à Dodone que quelques autres, telles que l'agitation des feuilles & le murmure des ruiſſeaux. La deſcription donnée par Ménédémon n'eſt pas la même, quoique l'effet en ſoit pareil: « Le temple de Dodone n'eſt pas fermé de » murailles, dit-il, mais entouré d'eſpèces de trépieds ou de baſſins

(n) In Dodonâ duæ ſunt columnæ parallellæ & vicinæ. In alterâ quidem ahenum eſt non magnum, hodiernis lebetibus ſimile: in alterâ puerulus dextrâ flagellum tenens; cui ad dextram appoſita eſt columna cum lebete. Ventus itaque cùm difflaverit hujus flagelli funiculos, æneos quidem, ſed ad ſimilitudinem naturalium funium flexiles, contingit, eoſdem à vento ſublatos ſine intermiſſione vas illud æneum percutere uſquedum ſiluerit ventus. Ariſtid. l. II; & Polemon. in deſcript. ap. Strab.

Polemon Periegetes accuratè ipſam Dodonam pernorat..... Proverbium Dodonæus lebes inde dictum eſt: æneum vas erat in fano, quod ſuperpoſitum habebat viri ſimulachrum, tenentem flagrum ex ære, Corcyræorum donarium: id flagrum autem tribus conſtabat catenis quæ aſtragalos pendentes habebant, qui pulſantes æneum vas aſſiduè, quando à ventis agitabantur, magnos ſonos edebant. Fragm. Strab. l. VII.

*(o) Si acceperit flagellum; illi funes ceciderunt ***. Nos autem ab incolis ipſis accepimus, æs illud à flagello percuſſum, longum tempus reſonare; hiemali cœlo, ſub quo ſita eſt Dodone, illud adjuvante.* Tarrhæus, ap. Stephan.

de cuivre suspendus fort près les uns des autres; dès que l'on en « pousse un il va choquer & faire résonner le suivant, & ainsi à la « ronde des uns aux autres jusqu'au premier, qui continue le même « mouvement, de sorte que le bruit & l'agitation circulent pendant « un assez long temps *(p)*. »

A cette occasion, je remarquerai que cette façon d'orner les lieux publics de cloches, ou de vases d'airain en forme de cloches, ou de chaînes de métal qui tenoient lieu de battans, est fort ancienne dans les siècles barbares, & d'usage en des pays fort distans les uns des autres; sans parler de la robe de cérémonie du grand-prêtre des Hébreux, au bas de laquelle pendoient pour ornemens des sonnettes & des grelots d'or; sans faire mention des tours de la Chine, dont le bas des toits, à plusieurs étages, est garni de petites cloches tout à l'entour, Porséna, roi d'Étrurie, avoit ainsi décoré le toit de son mausolée, qu'il avoit fait bâtir près la ville de Clusium: la description de cet édifice, telle que Varron nous l'a donnée, est si singulière que je ne craindrai pas de l'insérer ici, d'autant mieux qu'il s'explique en même temps sur la manière dont le monument de Dodone étoit construit; mais c'est en reconnoissant, avec Pline, que cette description est visiblement fabuleuse & exagérée.

« Le labyrinthe d'Étrurie fut bâti par le roi Porséna, pour lui servir de tombeau, & en même temps pour donner à l'Italie « un monument dont la ridicule vanité surpassât celle de tout autre « souverain étranger; mais comme le fabuleux de cette description « passe aussi tout ce qu'on raconte de merveilles incroyables, copions « à la lettre les termes du récit de Varron *(q)*. Le roi est inhumé « hors de la ville de Clusium, où l'on voit son tombeau bâti de « pierres carrées *(r)*; chaque face a trois cents pieds de long, sur «

(p) Æs Dodonæum est proverbium in loquaces; quia Dodonæi Jovis templum muros non habet, sed tripodas plurimos arctissimè sibi invicem junctos; adeò ut si unum percutias, strepitum simul ob contactum ad unumquemque eorum transmittas, qui perdurat usquedum sonus ad unum illum redierit. Menedemon. ap. Stephan.

(q) Labyrinthum Italicum dici convenit, quam fecit sibi Porsena rex Hetruriæ sepulchri causâ; simul ut externorum regum vanitas quoque ab Italis superaretur. Sed cum excedat omnia fabulositas, utemur ipsius M. Varronis in expositione ejus verbis. Plin. XXXVI, 13.

(r) Sepultus est sub urbe Clusio, in quo loco monumentum reliquit lapide quadrato. Singula latera pedum lata

» cinquante de hauteur *(s)*; le rez de chauſſée forme une baſe carrée; » dont l'intérieur eſt un labyrinthe; on n'en retrouveroit pas l'iſſue, » ſi on s'y engageoit ſans la précaution d'y porter un peloton de fil. » Cette baſe carrée porte cinq pyramides, quatre aux angles, une » au milieu, larges de ſoixante-quinze pieds par le bas, & hautes » de cent cinquante, dont le faîte ſoutient un dôme de bronze ou » calotte qui les couvre toutes *(t)*: de ce toit pendent tout à l'entour, » comme à Dodone, des cloches ou baſſins ſuſpendus par des chaînes, » & qui s'entrechoquant dès que le vent s'élève, portent leur ſon fort » au loin. Au-deſſus du dôme on a élevé un ſecond étage de quatre » pyramides, hautes de cent pieds; ſur la plate-forme de celui-ci

tricenûm, alta quinquagenûm: inque baſi quadratâ intùs labyrinthum inextricabilem : quò ſi quis improperet ſine glomere lini, exitum invenire nequeat. Supra id quadratum pyramides ſtant quinque; quatuor in angulis; in medio una, in imo latæ pedum ſeptuagenûm quinûm altæ centum quinquagenûm: ita faſtigiatæ, ut in ſummo orbis æneus & petaſus unus omnibus ſit impoſitus, ex quo pendeant excepta catenis tintinnabula, quæ vento agitata, ſonitus longè referant, ut Dodonæ olim factum. Supra quem orbem quatuor pyramides inſuper ſingulæ exſtant altæ pedum centenûm: ſupra quas uno ſolo quinque pyramides quarum altitudinem pudet referre. Varro, ibid.

(s) Le texte porte *lata tricenûm alta quinquagenûm;* ce qui pourroit ſignifier *large de trente, haut de cinquante:* mais il eſt clair qu'il faut lire dans le texte *large de trois cents; trecenûm, trecentûm* ou *trecentenûm;* puiſque cette première terraſſe du rez de chauſſée portoit cinq pyramides, dont chacune avoit ſoixante-quinze pieds de face à ſa baſe.

(t) Il y a dans le texte, *in ſummo orbis æneus & petaſus unus omnibus impoſitus.* Je ne doute pas qu'il ne faille lire *orbis æneus ut petaſus* (un dôme de bronze en forme de calotte ou de bonnet) ou du moins que les deux expreſſions *orbis* & *petaſus*, ne déſignent ici qu'une ſeule choſe & non pas deux. Il ne faut pas entendre qu'il y avoit une boule de cuivre ſur chaque pyramide, & de plus une calotte de même métal ſur le tout. La deſcription dit *petaſus unus omnibus impoſitus :* puis elle ajoute *ſupra quem orbem quatuor pyramides inſuper exſtant.* Il n'eſt pas poſſible de bâtir quatre pyramides ſur une boule de cuivre qui ne peut leur ſervir de baſe; elles portoient ſur le dôme qui n'étoit qu'une ſection d'ovale aplati : c'eſt la calotte de ce dôme que le texte déſigne par la double expreſſion d'*orbis* & de *petaſus.* On peut ſe la figurer comme un chapeau à bord détrouſſé dont le fond ou la calotte couvroit la pyramide du milieu, & dont les bords rabattus portoient ſur les quatre pyramides des angles, & ſervoient de ſol à un nouvel étage de quatre autres pyramides, poſées ſur la pointe des quatre précédentes. Les cloches étoient ſuſpendues en dehors tout autour de l'extrémité de ce bord qui faiſoit ſaillie, comme nous le voyons dans l'image repréſentant la tour de porcelaine à Nan-kin. *Ambaſſade de la Chine, p. 138.*

un

un troisième étage de cinq pyramides, dont Varron dit qu'il a « honte de rapporter la hauteur, les historiens Étrusques la faisant « égale à celle de tout le reste du bâtiment. Quelle folle erreur d'un « Souverain, qui va chercher la gloire dans une dépense inutile à « ses sujets, qui épuise les forces de son royaume à faire admirer « la bizarre & singulière adresse d'un architecte *(u)*. »

Les bassins de Dodone avoient passé en proverbe, dans la langue grecque, pour exprimer un bruit qui ne finit pas; on leur comparoit les femmes babillardes, & Ménandre, dans sa comédie intitulée le *porte-mystère* (ἀῤῥηφόρος), introduit une certaine Myrtille, nourrice, à qui l'on reproche d'être pire que les bassins de Dodone, qui se taisent au moins quelquefois. Le frappement de ces cloches ou bassins, qui rendoit le son *don-don*, ou, comme l'écrivent les Grecs, δω-δω, fit donner à l'endroit le nom de *Dodone;* c'est la conjecture du savant critique Paulmier; elle me paroît d'autant plus juste que *Doo-doo* est le vrai nom, selon Simias de Rhodes, & que l'origine est physique, naturelle, & faite par *onomatopée* ou imitation du bruit. J'ai fait voir ailleurs que les étymologies de cette espèce étoient presque toujours les plus vraisemblables, & les plus conformes à la manière ordinaire de fabriquer les noms, sur-tout chez les peuples sauvages; joignons à ceci que *doud*, en langue orientale, signifie *un chaudron*, ce qui a quelque rapport au son qu'il rend, & a pu donner naissance au nom de Dodone *(x)*.

(u) Altitudinem puduit Varronem adjicere. Fabulæ Hetruscæ tradunt eandem fuisse quàm totius operis; adeò vesana dementia quæsisse gloriam impendio nulli profuturo: prætereà fatigasse regni vires, ut tamen laus major artificis esset. Plin. XXXVI, 13.

(x) Je n'adopterois pas volontiers l'opinion de Trigland, lorsqu'il tire le nom de Dodone d'*Adonis* le Phénicien, sous ce prétexte qu'Adonis est le même dieu qu'Osiris adoré par les Égyptiens de la Thébaïde, fondateurs de l'oracle. Il croit que *di* est un relatif mis avant *adon*, dont on a fait *di-adon* ou *dadon*. Ainsi il explique *Jupiter Dodonæus* par *Jupiter qui adon*. Mais n'est-il pas au contraire évident que les femmes de la Thébaïde, qui ont institué l'oracle en Grèce, auroient donné au dieu le nom *Y-ser* ou *O-sir*, qui est celui de leur propre langage, & ne l'auroient pas été chercher dans la langue de chanaan! La conjecture de Trigland est plus heureuse, lorsqu'il remarque à ce sujet que le nom d'*Aidonée*, roi des Molosses, est le même que celui d'*Adonis;* ce qui peut bien être vrai, ce mot étant un terme générique qui signifie *le Seigneur*, & qu'on retrouve en plusieurs langues, dans les différens pays que les navigateurs Phéniciens ont fréquenté. *A-don (le don, le Seigneur)* est le

Le murmure des fontaines étoit une troiſième manière de conjecturer l'avenir à Dodone; la principale ſortoit du pied d'un grand chêne prophétique, & annonçoit les évènemens par le bruit de ſes eaux, qu'une vieille Prêtreſſe, appelée *Pélias*, expliquoit à ſon gré aux conſultans *(y)*: une autre fontaine, près du temple, étoit remarquable par pluſieurs phénomènes ſinguliers *(z)*; ſi on préſentoit une torche éteinte à la ſurface de l'eau, ſans y toucher, elle s'allumoit auſſitôt, & même d'aſſez loin; cependant cette eau étoit froide à la main, &, comme les autres, elle éteignoit les flambeaux allumés qu'on y plongeoit: cette ſource avoit un cours réglé ſur celui du ſoleil, mais en ſens contraire, elle baiſſoit ou montoit ſur la ſurface de la terre en même temps & en même proportion que le ſoleil montoit ou deſcendoit ſur l'horizon; tous les jours à midi elle étoit à ſec, puis elle croiſſoit peu à peu juſqu'à minuit *(a)*, temps de ſa plus grande hauteur, depuis lequel elle commençoit à décroître juſqu'à midi, où elle tariſſoit tout-à-fait. Il eſt à remarquer qu'il y avoit auſſi, près du temple & de l'oracle d'Ammon, une fontaine froide le jour & chaude la nuit; Lucrèce les a décrites toutes les deux dans ſon poëme phyſique.

Les réponſes que rendoient aux curieux certaines colombes

même mot que *Dan*, *Dana* ou *Danaüs*, nom d'un roi d'Argos venu de l'Orient. Il ſignifie *Judex*, *Senior*; termes qui ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre; comme dans l'allemand *Graaf*, qui ſignifie également *Judex*, *Senior*; comme dans les expreſſions latines *Judices* & *Senatus*.

(y) Circa hoc templum quercus immanis fuiſſe dicitur, ex cujus radicibus fons emanabat, qui ſuo murmure, inſtinctu deorum, diverſis oracula reddebat, quæ murmura anus, Pelias nomine, interpretata hominibus differebat. Serv. Æneid. III, 466.

Tomarus mons centum fontibus circa radices. Theopomp. loc. cit.

(z) In Epiro Dodonæi Jovis templum & fons ideo ſacer, quòd cùm ſit frigidus & immerſas faces ſicut cæteri extinguat, ubi ſine igne procul admoventur, accendit. Mela, II, I.

Frigidus eſt etiam fons, ſupra quem ſita ſæpe
Stupa jacit flammas concepto protinus igni;
Tædaque conſimili ratione accenſa per undas
Conlucet, quòcumque natans impellitur auris.
Nimirum quia ſunt in aquâ permulta vaporis
Semina; de terraque neceſſe eſt funditus ipſa
Ignis corpora per totum conſurgere fontem
Et ſimul exſpirare foras, exireque in auras:
Non tam viva tamen, calidus queat ut fieri fons.
Lucret. l. VI. p. 246.

(a) In Dodone Jovis fons cùm ſit gelidus, & immerſas faces exſtinguat, ſi extinctæ admoveantur, accendit. Idem meridie ſemper deficit: quâ de causâ Ἀναπαυόμενον *(id eſt* ſubceſſantem, interquieſcentem) *vocant. Mox increſcens ad medium noctis exuberat, & ab eo rurſus deficit.* Plin. II, 103.

noires *(b)*, perchées ſur les arbres de la forêt, étoit la manière la plus ordinaire de prononcer l'oracle. Jupiter avoit fait à Thébé, ſa fille, un préſent de deux colombes qui parloient à voix humaine; l'une des deux s'envola en Épire, dans la forêt de Dodone, où s'étant perchée au faîte d'un grand chêne, elle ordonna d'établir en cet endroit un oracle de Jupiter-Pélaſgique; l'autre colombe vint en Libye, où elle ſe poſa ſur la tête du bélier, donnant un pareil ordre d'établir un oracle de Jupiter-Ammon *(c)*.

Strabon, qui ne fait pas grand cas des fables, traite les oiſeaux & les chênes parlans de Dodone, ainſi que toutes les choſes de ce genre qu'on racontoit à Delphes & ailleurs, de vieux contes imaginés par les poëtes *(d)*. Mais Hérodote explique fort bien cette fable, qui, comme preſque toutes les autres, ne laiſſoit pas que d'avoir un véritable fondement hiſtorique; les prêtres de la Thébaïde lui avoient raconté que des marchands Phéniciens avoient autrefois enlevé de leur pays deux femmes ou eſpèce de Prêtreſſes, qu'ils avoient vendues l'une en Libye, l'autre en Grèce; & que ces deux femmes avoient les premières introduit la forme des oracles dans ces deux pays: « Je leur demandai d'où ils tenoient ce fait, ils me dirent qu'ils avoient pris ſoin de s'en aſſurer, ſans avoir néanmoins « pu rien apprendre au-delà de ce qu'ils m'en diſoient. Mais j'ai ouï « raconter depuis, aux miniſtres de Dodone, que deux colombes « noires avoient autrefois volé de la Thébaïde en Égypte, l'une en « Libye & l'autre juſque chez eux; celle-ci, poſée ſur un hêtre, « parloit à voix humaine, & annonça qu'il falloit inſtituer en ce lieu « un oracle de Jupiter; celle de Libye ordonna de même un oracle «

(b) *Antiquum fagum reſpondiſſe in Dodona geminis columbis oracula reddentibus.* Sophocl. Trachin.

(c) *Jupiter quondam Thebæ filiæ tribuit duas columbas humanam vocem edentes; quarum altera provolavit in Dodonæ glandiferam ſylvam Epiri; ibique conſedit in arbore altiſſimâ: præcepitque ei, qui tum eam ſuccidebat, ut ab ſacratâ quercu ferrum ſacrilegum ſubmoveret. Ibi oraculum Jovis conſtitutum eſt in quo ſunt vaſa ænea, quæ uno tactu univerſa ſolebant ſonare. Altera autem columba pervenit in Libyam & ibi conſedit ſuper caput arietis, præcepitque ut Jovis Ammonis oraculum conſtitueretur.* Servius, Æneid. III, 466.

(d) *Quæ autem de quercu & columbis aliæque earum affines feruntur fabulæ, ſicut etiam de Delphis, partim ad Poëtarum potiùs, partim ad præſentem pertinent tractationem.* Strab. l. VII.

» d'Ammon, qui eſt le Jupiter de ce pays-là : voilà ce que racontoient » les prêtreſſes de Dodone, & tous les gens du pays font la même » hiſtoire. Elles ſont trois, la plus vieille a nom *Promenoë*, la ſeconde » *Timarète*, la plus jeune *Nicandra*. Pour moi, voici ce que je penſe » de cette fable; ſi les marchands ont enlevé de Thébaïde deux » devinereſſes, & les ont vendues l'une en Libye, l'autre en Grèce, » cette dernière aura été vendue aux Pélaſges, & ſe trouvant eſclave » parmi eux, y aura établi, ſous un hêtre, un temple à Jupiter ſelon » le rite égyptien uſité dans ſon pays natal; elle aura voulu continuer » en Grèce le même métier qu'elle faiſoit en Thébaïde; de-là ſera » venue l'inſtitution de l'oracle, & le reſpect ſi long-temps conſervé » pour la mémoire de la fondatrice. Quand elle a commencé à » pouvoir parler grec, on a ſu d'elle comment elle avoit été enlevée » par des Phéniciens, & comment ſa ſœur avoit été vendue en » Afrique. Si les Dodonéens les ont appelées *Colombes*, cela vient, » à ce que je crois, de ce qu'étant étrangères ils n'entendoient pas » leur langage, qu'ils prenoient pour un chant ou un gazouillement; » tant que l'eſclave parla égyptien, il leur ſembla qu'elle roucouloit » comme un pigeon; quand elle vint à parler grec, pour lors ils » trouvèrent qu'elle parloit à voix humaine; car enfin comment » ſeroit-il poſſible que des colombes parlaſſent comme des femmes? » Quant à ce que l'on dit que cet oiſeau étoit noir, je n'ai pas de » peine à croire qu'une Égyptienne, voiſine de l'Éthiopie, fût de » cette couleur. Il faut remarquer que les deux oracles, de Thébaïde » & de Dodone, ont preſque abſolument le même rite, & que c'eſt » de l'Égypte que nous eſt venue la méthode de l'art divinatoire pratiqué dans nos temples *(e).* »

(e) Narrabant ſacerdotes Jovis Thebani duas fœminas, quæ eſſent ſacerdotes, Thebis à Phœnicibus fuiſſe abductas, & harum unam in Libyâ fuiſſe venundatam ſe audiſſe, alteram in Græciâ. Atque has fœminas eſſe, quæ primæ apud dictas gentes oracula conſtituiſſent. Percontantique mihi unde id quod commemorabant, adeò compertum haberent; ad hoc reſponderunt, majorem in modum ſe inſtitiſſe veſtigare de his mulieribus; nec tamen unquam invenire potuiſſe. Hæc igitur Thebis à ſacerdotibus audivi. Antiſtites autem Dodonæorum hæc aiunt. Geminas Thebis Ægyptiis columbas nigras advolaviſſe, utramque nigram, unam quidem in Libyam, alteram ad ipſos. Quæ fago inſidens humanâ voce elocuta ſit, eo loco Jovis oraculum condi debere, & ſe interpretatos eſſe quod ipſis annunciaretur, id eſſe divinitùs, & ob id ſe ita feciſſe. Eam verò quæ ad Libyam abiiſſet, columbam juſſiſſe illis

Hérodote, en combinant les deux récits qu'on lui avoit fait, tant à Thèbes qu'à Dodone, a fort bien deviné ce qui concernoit la couleur & la voix de ces prétendus oiſeaux; il auroit facilement pu nous dire auſſi la raiſon, bien connue des Grecs, pour laquelle de ces deux Prêtreſſes on en avoit fait deux colombes, ſavoir que les prêtreſſes du temple de Dodone s'appeloient alors *Péliades*, mot qui, en langue Theſſalienne, ſignifie également *prophéteſſe* & *colombe (f)*, & que les Grecs, ſelon l'habitude ordinaire du peuple, prenoient toujours les termes équivoques dans le ſens le plus merveilleux & le plus extravagant; il leur ſervoit à forger là-deſſus les belles hiſtoires qui ſont l'ornement & l'acceſſoire de leur mythologie. Sophocle, ſans doute, n'en vouloit rien perdre pour la Grèce, ni rien céder aux Libyens, lorſque dans la tragédie

ut Ammonis oraculum conderent; quod & ipſum Jovis eſt. Ita referebant Dodonæorum ſacerdotes cum aſſenſu cæterorum Dodonæorum templo vicinorum. Quarum antiquiſſimæ nomen erat Promenoë, proximæ Timarete, minimæ natu Nicandra. De quibus ita mea fert opinio. Si reverâ Phœnices abduxerunt fœminas ſacerdotes, & earum alteram in Libya, alteram in Græcia vendiderunt, hanc quæ in Græciâ, quæ Pelaſgia vocabatur, veniit, deinde ancillantem ibidem, condidiſſe ſub fago enatâ fanum Jovis; quemadmodum mos erat Thebis miniſtrare in Jovis templo. Hinc proceſſit ut hîc memoria ejus haberetur; atque hinc oraculum interpretatum. Et poſtea quàm illa linguam Græcam accepit, dixiſſe aiunt, ſororem ſuam in Africâ ab eiſdem Phœnicibus (ut ipſa fuiſſet) venundatam. Quòd autem mulieres à Dodonæis columbæ vocatæ ſunt, ob id mihi videtur factum quia barbaræ eſſent, quòd videlicet ſimile quidquam avibus ſonare ipſis viderentur. Interjecto deinde tempore columbam humanâ voce loquentem aiunt, poſtquam quæ ipſi intelligere poſſent mulier locuta eſt: tamdiu volucris modo ſonare viſa quamdiu barbarè loquebatur. Nam columba quomodo humanam vocem ſonaret! Nigram autem columbam eſſe dicentes Ægyptiam fœminam ſignificant. Suntque ſimillima inter ſe oracula, & illud apud Thebas Ægyptias, & hoc apud Dodonam; atque divinandi in templis ratio ab Ægypto aſcita. Herodot. V, 52 & ſequent.

Euripides tres ſacerdotiſſas fuiſſe dicit; alii verò duas, quarum hæc in Libyam ex Thebis pervenit ad Ammonis oraculum; illa verò ad oraculum prope Dodonam. Sic Pindarus, in Pæanibus, ap. vet. Schol. Sophocl. in Trachin.

(*f*) *In Epiro dicitur nemus fuiſſe in quo reſponſa dabant columbæ: quod ideo fingitur, quia lingua Theſſala* Peliades & Columbæ & Vaticinatrices *vocantur.* Servius, eclog. IX, 13.

In Dodone Theſprotiæ fagus ſupra quam duæ columbæ inſidentes vaticinabantur..... vaticinantes in Dodonâ duo erant Peliades per quas vaticinabatur Jupiter, ſicut Apollo ex tripode. Alii dicunt ſacerdotes vetulas & canas vaticinari. Senes autem Moloſſi ſuâ linguâ πολιὰς (canos) vocant. Vet. Schol. Sophocl. in Trach. & Sophocl. ibid. 337.

des *Trachiniennes* il place les colombes toutes deux ſur un vieux hêtre de l'Épire, qui parloit & prophétiſoit par leur voix. L'oracle des colombes eſt, à coup ſûr, moins ancien que celui des feuilles de chênes; l'époque, ſelon le narré ci-deſſus, n'en peut remonter qu'à la date du commerce des vaiſſeaux de Tyr & de Sidon avec les ſauvages de la Pélaſgie, c'eſt-à-dire à peu près au temps où les colonies d'Égypte & de Phénicie vinrent s'établir en Grèce.

On peut auſſi relever ici l'habitude qu'ont les Grecs de tout perſonnifier, & remarquer comment ils ont fait de la ville de Thèbes, en Égypte, une certaine fille de Jupiter; il ne leur manquoit plus que de faire enſuite de cette fille, ſelon leur uſage, une fondatrice de la ville de Thèbes, à qui elle auroit donné ſon nom; c'eſt encore une de leurs manières de dépraver les vieilles hiſtoires étrangères. Quant à l'équivoque du mot *Pélias*, qui ſignifie également *colombe* & *prêtreſſe* ou *devinereſſe*, les Grecs ont pu y tomber d'autant plus aiſément qu'elle paroît née dans leur langue d'une analogie avec la langue phénicienne, où l'on trouve la même équivoque; les marchands Phéniciens, de qui les Grecs tenoient l'eſclave Égyptienne & ſon hiſtoire, appeloient une colombe *heman*, & une devinereſſe ou prêtreſſe *iman;* ce que Bochart a fort bien remarqué au ſujet du nom de la reine Sérimamis, mal tranſpoſé en *Sémiramis* dans les hiſtoires grecques, & de ſa prétendue métamorphoſe en colombe: *Sar-imamis, Reine-prêtreſſe* ou *Reine-divine*, a été, chez les Grecs, expliqué par *Reine-colombe.*

Diſons quelque choſe ici, puiſque mon ſujet m'y conduit, des Prêtreſſes & des autres miniſtres du temple; il fut d'abord ſervi par des hommes dans les premiers temps de l'inſtitution, lorſque l'oracle étoit encore à Scotuſe en Theſſalie; quelque temps après on ſubſtitua trois vieilles femmes à ce miniſtère, quand on eut réuni dans le temple le culte de Dioné à celui de Jupiter *(g)*.

(g) Initio quidem viri fuerunt qui futura prædicerent; quod ipſum Poëta videtur ſignificaſſe qui interpretes dei nominat, quibus fatidici comprehenduntur. Subſecutis aliquanto pòſt temporibus, tres anus ſunt ad hoc miniſterium deſignatæ, poſtquam Dione etiam in ſocietatem templi eſt Jovis recepta. At Suidas in Theſſalicis, ut Theſſalis fabularum additamento gratificaretur ait, &c. Strab. l. VII, Vid. Suid. ſup. laudat.

Oracula Dodonæ & Delphis indicantur per fœminam. Iamblic. I, XI.

Dodonæ princeps, improbans virorum

Les Prêtresses & leur famille suivirent les Pélasges dans leur retraite en Thesprotie, où ils transportoient leur oracle; &, s'il en faut croire Suidas, dont l'ouvrage sur les antiquités Thessaliennes n'est pas fort estimé de Strabon, les femmes qui de son temps servoient le temple, descendoient encore des prêtresses Thessaliennes qui avoient vécu au temps de l'émigration. Les premières Prêtresses furent nommées *Péliades,* c'est-à-dire *Devineresses;* ce sont celles dont la fable a fait des colombes: elles expliquoient aux consultans le bruit des feuilles, le son des bassins, le murmure des eaux. Il ne faut pas les confondre avec aucune des Sibylles, quoiqu'elles entendissent aussi-bien que celles-ci l'art de prédire. On leur attribue l'ancienne hymne qui commence, *Jupiter est, fut & sera; ô bon Jupiter favorable! chantons la terre, notre mère, qui rapporte les fruits (h).* A celles-ci succédèrent Phémonoé, & les deux autres femmes nommées par Hérodote, car celle que ce dernier appelle *Proménoë,* est la même, si je ne me trompe, que Pausanias nomme *Phémonoé.* Au temps de Démétrius & d'Antiochus, successeurs d'Alexandre en Syrie, la principale prêtresse de Dodone étoit Phaennis, fille d'un petit souverain de la Chaonie; le siècle de Pausanias conservoit encore un recueil de ses prophéties. Quoique l'histoire nous ait transmis les noms personnels de quelques-unes des Prêtresses, elles ont en tout temps & en général porté l'ancien titre de *Péliades;* lorsqu'Arsès, pirate Illyrien, fit couper les chênes de Dodone, ce fut la devineresse Pélias qui voulut, mais en vain, s'opposer à ce sacrilége. *Vide Serv. sup. laudat. Æneid. III, 466.*

Non-seulement ce nom de *Péliades,* mais aussi celui de *Phémonoé,*

ad Vaticinia genus, utitur Dodonæis mulieribus. Origen. cont. Cels. l. VII.

Comitatas fuisse mulierum plerasque, à quibus genus ducerent etiam fatidicæ ejus ætatis mulieres : atque hinc etiam Jovi Pelasgico esse nomen. Suidas, Thessalic. ibid.

(h) Fatiloquas Dodonidas sacerdotes. Sophocl. in Ulyss. Spinis. cæso.

Phaënnis verò, hominis in Chaonibus regnantis filia & Peleæ apud Dodonæos (quas columbas fuisse fabulati sunt) divinarunt illæ quidem; Sibyllæ tamen non fuerunt ab hominibus vocitatæ. Phaënnidis certè neque ætatem inquirere, neque vaticinia colligere difficile est; iisdem enim temporibus exstitit, quibus regnum Antiochus capto Demetrio occupavit. Peleades verò Phemonoë fuisse dicunt ætate superiores, & mulierum primas versus illos decantasse :

Jupiter est, fuit, atque erit : ô bone Jupiter alme!
Quæ tribuit fruges tellurem dicite matrem.
Pausan, Phocic. IX, p. 328.

paroît être un nom générique & significatif, approprié à la profession qu'exerçoient ces Prêtresses; il équivaut au nom de *Voyans*, que les Orientaux donnoient à ceux qui parmi eux faisoient le métier de prophètes; il revient au latin *fatidica, fatiscia*, s'il est, ainsi que je le présume, un composé de deux expressions grecques, φημὶ, *dico, fari*, & νοέω, *video, scio, intelligo*: à Delphes la Pythie portoit aussi le nom de *Phémonoé*.

Strab. l. IX, p. 419. Pauf. in Phocic.

A ce sujet n'omettons pas de faire observer que dans ces siècles de la vie sauvage, où les oracles ont pris naissance, comme étant les plus propres à l'établissement des superstitions, on voit, en beaucoup d'endroits de la Grèce, les femmes consacrées par préférence aux hommes, à l'exercice de ce métier fanatique; c'est que leur sexe, déjà plus propre à l'enthousiasme naturel par sa foiblesse jointe à sa vivacité, étoit de plus seul susceptible de recevoir l'enthousiasme factice, qui les jetant dans un cruel état de suffocation de matrice & de vapeurs hystériques, leur donnoit un accès de démence, les rendoit furieuses, leur faisoit proférer une abondance de paroles sans raison & sans suite, qui devenoient, pour les consultans, autant de propos énigmatiques, dans le choix desquels il étoit difficile qu'il n'y en eût pas quelques-uns bien ou mal applicables à la question proposée; outre qu'il y avoit des Prêtres employés à recevoir la réponse de la Prophétesse, & à les adapter à la demande.

Il faut savoir que les endroits de la terre où l'on avoit établi des oracles, étoient souvent (non pas à la vérité à Dodone, mais à Delphes & ailleurs) des cavernes souterraines, des crevasses de la terre, qui exhaloient jusqu'à une certaine hauteur, comme à deux ou trois pieds de la surface, cette espèce de vapeurs sulfureuses, malignes, pestilentielles, connues des Physiciens sous le nom de mouffette *(méphitis)*, telle qu'on l'observe à la grotte du chien près de Naples, & en tant d'autres lieux. On posoit un trépied percé sur l'endroit d'où sortoit la mouffette, on y faisoit asseoir la Prêtresse, qui, recevant ainsi l'exhalaison maligne, tomboit dans des convulsions terribles, dont les symptômes étoient l'enroidissement des nerfs, l'enflure de la gorge, la rougeur du visage, une secousse dans toutes les fibres, les hurlemens ou la voix grêle & inarticulée,

les

les yeux étincelans, la bouche écumante; une force prodigieuſe dans tous les membres, des ſauts d'une hauteur extrême, en un mot tous les accidens, preſque incroyables mais naturels, qu'on voit arriver aux femmes attaquées des plus violens accès de vapeurs *(i)*. L'exercice de cet affreux métier étoit ſi cruel & ſi dangereux pour elles, qu'elles y périſſoient ſi elles étoient d'un tempérament foible, ou ſi elles reſtoient trop long-temps expoſées dans la caverne à la vapeur peſtilentielle: auſſi elles ne ſe prêtoient à cet emploi que par force, & avec la dernière répugnance; il falloit quelquefois traîner la Pythie dans l'antre, la placer ſur le trépied & l'y retenir de force. Tout cela paroît abſurde & incroyable, mais l'eſprit de fanatiſme porte aux dernières extrémités, & fait parvenir à les ſupporter; ceux dont il s'eſt emparé deviennent capables de tout, & s'y accoutument. La poſtérité pourra-t-elle, à ſon tour, croire les évènemens dont nous venons d'être témoins; les coups horribles & les ſouffrances volontairement endurées ſans objet par une troupe de folles, que la police n'a pas eu peu de peine à diſſiper? comme celles-ci ne ſont que des femmes de la lie du peuple, de même on avoit l'attention, en Grèce, de choiſir la Pythie, non parmi les filles d'une naiſſance diſtinguée, mais dans quelque famille obſcure & miſérable; on prenoit une fille pauvre, ignorante & ſans éducation, qui ſe laiſſoit probablement aller, par l'appât du gain, à faire ce malheureux métier.

On connoît l'admirable deſcription que Virgile nous a laiſſée de l'enthouſiaſme divin qui ſaiſit la Sibylle dans l'antre de Cumes, c'eſt-à-dire de l'accès de vapeurs frénétiques où la jettent les exhalaiſons peſtilentielles renfermées dans cette caverne, & ſi communes en tant d'endroits de la même côte maritime. Lucain nous a décrit, avec plus de détail que perſonne, les ſcènes hideuſes &

(i) Inſidens tripodi divaricatis cruribus malignum vaporem recipit per genitalia, & impletur furore. Vet. Scholiaſt. Ariſtophan.

De Pythia, quo non aliud μαντεῖον *eſt celebrius, narratur vatem illam Apollinis deſidere ſuper foramen ſpecus Caſtalii; & aſcendentem inde ſpiritum per muliebre gremium recipere . . . . per cæcos meatus quos vir honeſtus non ſuſtineret aſpicere . . . quo repleta profert iſta oracula.* Origen. cont. Celſ. l. VII.

Dicitur Pythia inſidere tripodi Apollinis, ac quidem cruribus apertis: ſicque malignum ſpiritum infernè in corpus ejus penetrantem ipſam implere furore. Joan. Chryſoſtom. homel. XX.

effrayantes que la Pythie Phémonoé jouoit à Delphes, sur le mont Parnasse; scènes dont la catastrophe retomboit quelquefois sur elle-même: il s'est plu, dans son poëme historique, à coudre aux évènemens de la guerre civile des épisodes contenant les usages, autrefois pratiqués, de toute espèce d'art divinatoire, astrologie, haruspice, oracles, prophéties, négromance, &c. C'est presque le seul merveilleux qu'il ait su ou voulu mettre dans sa Pharsale: aussi personne ne nous a-t-il transmis les formes diverses de cet art avec plus d'exactitude, aux exagérations près, dont ce versificateur fier & nerveux, mais obscur & ampoulé, ne peut se défaire. Lucain, plus historien que poëte, plus véridique qu'inventeur, paroît avoir mis la même fidélité dans ses descriptions que dans ses récits; c'est-à-dire qu'il raconte les choses d'usage comme on les pratiquoit, ainsi qu'il raconte les évènemens comme ils sont arrivés. Ce qui me persuade encore que Lucain dans cet épisode, quoiqu'inventé, n'a rien altéré dans les détails de ce qui s'étoit autrefois réellement pratiqué, c'est que, malgré tout l'appareil qu'on va lire, la prophétesse Phémonoé, consultée sur l'évènement futur de la guerre civile, ne prophétise rien ou presque rien; & je crois que c'est en effet ce qui arrivoit le plus souvent: écoutons-le lui-même, dans sa longue, terrible & curieuse description.

« Appius, pour s'assurer des évènemens, consulte les Dieux, » & se fait ouvrir le sanctuaire de l'oracle de Delphes, fermé dès » long-temps aux mortels *(k)*; ce fut-là qu'Apollon, voyant ces » cavernes profondes exhaler un souffle prophétique, & se remplir » d'un esprit divin, s'y enferma lui-même, &, caché dans ces antres, » il y devint l'organe des destins...... Grande & puissante divinité, » sans doute, soit qu'elle ne fasse qu'annoncer ce qui doit être, soit » qu'elle ordonne ce qu'elle annonce, & que sa volonté devienne » la destinée...... Dès que son esprit s'est emparé du chaste sein » de la Prêtresse, le bruit de l'impulsion divine retentit au fond de » son cœur, & le souffle prophétique s'exhale de sa bouche, comme

(k) *Appius eventus finemque expromere rerum*
Sollicitat superos, multosque obducta per annos
Delphica fatidici reserat penetralia Phœbi, &c.
Lucan. Pharsal. l. v.

la flamme s'élance à flots pressés du sommet brûlant de l'Æthna. «
Jamais le Dieu ne se refuse aux mortels, il répond à qui l'interroge; «
mais ce qu'il annonce est irrévocable, il n'est pas même permis «
de demander qu'il change...... Il enseigne les moyens de faire «
cesser, en appaisant les Dieux, la stérilité des campagnes ou la «
contagion de l'air. «

Le plus grand malheur de ces derniers temps fut la perte de «
cet oracle, lorsque les Rois, qu'effrayoit l'avenir, imposèrent silence «
aux Dieux. Les prêtresses de Delphes, loin de s'affliger de ce «
long repos, en jouissent au fond de leur temple; car une mort «
soudaine est pour elles la peine ou le prix de l'enthousiasme: dans «
l'accès de la fureur divine tous les ressorts du corps humain se brisent, «
& les efforts du Dieu qui l'obsède, dégagent l'ame de ses liens. «

Ainsi les voûtes de l'antre étoient muettes, & les trépieds dès «
long-temps immobiles, lorsqu'Appius, pour approfondir les secrets «
du destin de Rome, troubla ce silence & ce long repos: il ordonne «
au ministre d'Apollon d'ouvrir le temple, & de livrer au Dieu «
la Pythonisse pâlissante. «

La jeune & chaste Phémonoé, libre de soins, se promenoit «
alors à l'ombre des forêts au bord de Castalie: le Pontife la saisit «
& l'entraîne jusqu'au vestibule du temple; mais tremblant de toucher «
le seuil, elle a recours à la feinte pour dissuader Appius du desir «
de l'interroger....... Appius découvrit d'abord l'artifice de la «
Prêtresse, & par ses menaces il lui fit avouer que le Dieu étoit «
encore présent: alors elle ceignit son front des bandelettes mysté- «
rieuses, se mit un voile blanc sur la tête, & entrelaça de lauriers «
ses cheveux épars & flottans. Le Ministre, qui la voit hésiter & «
pâlir, la pousse dans l'intérieur du temple; mais frémissant de «
pénétrer jusque dans le sanctuaire, elle se tint sous la première «
voûte, & par un froid enthousiasme imitant l'inspiration, elle rendit «
un faux oracle: ce n'étoit point cette sainte fureur qui annonce que «
le Dieu possède sa Prêtresse, ce n'étoit point ce murmure confus «
d'une voix étouffée & tremblante, ces paroles obscures & entre- «
coupées, ni ces sons effrayans dont l'éclat eut rempli la vaste «
profondeur de l'antre: on ne vit point ses cheveux épars & hérissés, «
secouer le laurier qui couronnoit sa tête, les voûtes du temple ne «

» tremblèrent point, la forêt d'alentour demeura immobile, tout » annonça que la Pythie avoit craint de ſe livrer au Dieu qu'elle » faiſoit parler.

» Appius, qui ne voit pas même les trépieds émus, s'irrite..... » la Pythoniſſe épouvantée ſe détermine enfin à lui obéir. D'abord, » immobile ſur le trépied, ſon ſein ſe remplit du Dieu nouveau » pour elle; tout ce que l'antre pouvoit contenir de cet eſprit, qui » depuis tant de ſiècles ne s'en étoit point exhalé, la pénètre & ſe » répand en elle avec un impétueux effort. Jamais Apollon ne s'étoit » emparé ſi pleinement du corps d'une mortelle; l'ame unie à ce corps » fragile en eſt chaſſée, le Dieu la force à le lui céder *(l)*: éperdue » & hors d'elle-même, la Pythie erroit dans ſon antre, roulant ſa » tête échevelée & ſecouant ſur ſon front hériſſé les lauriers dont » il étoit ceint; elle renverſe les trépieds qu'elle rencontre ſur ſon » paſſage, le feu divin bouillonne dans ſes veines, elle porte dans » ſon ſein Apollon furieux; & tandis qu'il emploie à l'irriter ſes » fouets inviſibles & ſes aiguillons de flamme, il lui met un frein » qui la dompte...... L'écume alors découle de ſes lèvres, ſa voix » s'exhale en gémiſſemens; bientôt elle éclate en murmure, ſes » hurlemens font retentir les voûtes de l'antre ſacré, & ſuccombant » au Dieu qui la domine, elle prononce enfin ces mots, &c..... » elle ſupprima tout le reſte, & Apollon lui étouffa la voix..... » La Pythoniſſe alors enfonce avec ſon ſein les portes du temple, » & s'en élance: comme elle n'a pas tout révélé, ſa fureur n'eſt » point épuiſée; le Dieu qu'elle n'a pu chaſſer la poſsède & l'agite » encore; elle roule des yeux furibonds, & ſon regard, vague & » rapide, erre dans l'eſpace du ciel. Tantôt ſon viſage eſt glacé, tantôt

(l) On peut comparer ici la deſcription de l'enthouſiaſme de la Sibylle de Cumes, telle qu'elle eſt donnée par Virgile; c'eſt la même choſe qui produiſoit le même effet ſur cette femme, lorſqu'elle s'écrie:

..... *Deus! ecce, Deus! cui talia fanti*
Ante fores, ſubitò non vultus, non color unus;
Non comtæ manſere comæ; ſed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument: majorque videri
Nec mortale ſonans, adflata eſt numine quando
Jam propiore dei, &c.
At, Phœbi nondum patiens, immanis in antro
Bacchatur vates, magnum ſi pectore poſſit
Excuſſiſſe deum. Tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans, fingitque premendo....
Horrendas canit ambages, antroque remugit,
Obſcuris vera involvens. Ea frena furenti
Concutit, & ſtimulos ſub pectore vertit Apollo.
Ut primùm ceſſit furor & rabida ora quierunt, &c.
Virg. Æneid. l. VI.

menaçant & terrible; il n'eſt pas deux inſtans le même, tour-à-tour «
couvert d'une pâleur livide & d'une brûlante rougeur; mais ſa pâleur «
n'eſt pas celle que cauſe le ſaiſiſſement de l'effroi, elle eſt effrayante «
elle-même: ſon ſein, ſoulevé par de violens ſoupirs, reſſemble aux «
vagues qui ſe balancent avec un triſte & profond murmure, long- «
temps après que le fougueux Borée a fait enfler les eaux de l'Océan. «
Mais du moment qu'elle repaſſe de cette lumière céleſte, qui «
l'éclairoit ſur le ſort du monde, à la clarté foible & commune «
qui conduit les ſimples mortels, elle ſe ſent tout-à-coup enveloppée «
de ténèbres; Apollon commande à l'oubli de s'emparer de ſon ame, «
& d'en effacer la trace des ſecrets de l'avenir: la vérité, chaſſée «
du ſein de la Pythie, ſe retire vers les trépieds, & à peine la «
malheureuſe Phémonoé a repris ſes ſens, qu'elle ſuccombe & qu'elle «
expire. » *Traduction de Marmont.*

Nous devons croire que cette tragédie n'étoit que rarement pouſſée ſi loin; en effet, le prompt & ordinaire remède contre les mouffettes, dont la malignité ſuffoqueroit infailliblement la perſonne malheureuſe qui y reſteroit trop long-temps expoſée, eſt de l'en tirer bien vîte, de la remettre au grand air, ou de la jeter dans l'eau fraîche, pour y reprendre peu à peu ſes eſprits; comme on le fait aux animaux qu'on a mis en expérience dans la grotte du chien, & qui reviennent peu à peu de leur pamoiſon, en les plongeant dans le lac voiſin. Mais quittons Delphes & retournons à Dodone.

Enfin il y avoit une dernière manière de conſulter, par les ſorts, l'oracle de Dodone: les ſorts, autant qu'on peut le conjecturer, étoient ſoit des bulletins ſur leſquels, après avoir écrit diverſes phraſes relatives au ſujet de la queſtion, on en tiroit une au haſard; ſoit des lettres, ou autres ſignes quelconques, que l'on jetoit dans une urne, d'où un enfant en tiroit un certain nombre, que la Prêtreſſe ajuſtoit pour le mieux & expliquoit à ſa fantaiſie; ſoit des dés gravés de certaines marques, ſoit enfin toutes ces choſes combinées enſemble; car il paroît qu'on diſpoſoit quelquefois ces ſignes ſur les caſes d'une même table, comme les chiffres de nos jeux de blanque, biribi ou roulette, qu'on jetoit les dés ſur la table en tirant les pronoſtics des caſes ſur leſquelles ils s'arrêtoient. Les

Lacédémoniens furent très-effrayés d'un prodige arrivé dans une occaſion de cette eſpèce, voici quelle fut la terrible cauſe de leurs alarmes ; ils avoient envoyé conſulter l'oracle, le Jupiter de Dodone, par la voie des ſorts, pour ſavoir ſi l'avantage d'une guerre entrepriſe reſteroit de leur côté : leurs envoyés avoient diſpoſé les ſorts, tout étoit bien préparé, lorſque le ſinge favori du roi des Moloſſes ayant ſauté ſur la table, éparpilla les marques, brouilla les ſorts, renverſa l'urne & les dés, & mit tout l'appareil dans une ſcandaleuſe confuſion. Alors la Prêtreſſe s'écria que ce n'étoit pas à la victoire, mais à ſon propre ſalut que Sparte devoit déſormais ſonger *(m)*. « Il faut, en vérité, dit Cicéron, plier les » épaules quand on lit de telles puérilités; les hiſtoriens Grecs avoient » du loiſir de reſte, quand ils l'ont perdu à raconter gravement la » malice d'un ſinge; c'eſt une grande merveille, ſans doute, qu'une » méchante bête ait renverſé une urne, brouillé un arrangement & » fait du déſordre par malice ou par haſard; & cependant ces » hiſtoriens nous aſſurent que jamais évènement n'avoit autant cauſé de terreur à Sparte que ce fameux prodige *(n)*. »

Voilà quel étoit cet oracle, ſi conſulté, ſi révéré; Sparte, toute la Grèce enſemble étoit-elle imbécille, ignorante ou ſtupide? non ſans doute, mais elle l'avoit été, &, ſur cette matière, les effets ſurvivoient aux cauſes qui les avoient produits : tel étoit le caractère de la nation, naturellement amie du merveilleux le plus abſurde, que chez elle une vieille erreur ne perdoit rien de ſon crédit, & qu'il ſuffiſoit qu'une ſottiſe fut ancienne pour n'être plus regardée comme telle. Strabon cherche, d'aſſez bonne grâce, à juſtifier les Grecs ſur cet article: « Ce n'eſt pas hors de propos, dit-il à ce

(m) *Maximum verò illud portentum iiſdem Spartanis fuit, quòd cùm oraculum ab Jove Dodonæo petiviſſent, de victoriâ ſciſcitantes, legatique illud in quo erant ſortes collocaviſſent ; ſimia quam rex Moloſſorum in deliciis habebat, & ſortes ipſas & cætera quæ erant ad ſortem parata diſturbavit, & aliud aliò diſſipavit. Tum ea quæ præpoſita erat oraculo ſacerdos, dixiſſe dicitur, de ſalute Lacedemoniis eſſe, non de victoriâ, cogitandum.* Cicero, Divinat. l. 1.

(n) *Simiæ verò Dodonææ improbitatem hiſtoriis Græcis mandatam eſſe demiror. Quid minùs mirum, quam illam monſtroſiſſimam beſtiam urnam evertiſſe, ſortes diſſipaviſſe! Et negant hiſtorici, Lacedemoniis ullum oſtentum hoc triſtius accidiſſe.* Cicer. ibidem, l. 11.

ſujet, que nos ancêtres ont ſi long-temps conſervé de la vénération, «
& rendu leur hommage au lieux tenus pour ſacrés par leurs pères; «
ils partoient religieuſement pour Dodone, & alloient de très-bonne «
foi prendre conſeil d'un vieil arbre, & attendre de lui les réponſes «
de la divinité: ils agiſſoient par le même fond, par les mêmes «
motifs de reſpect qu'on a & qu'on doit aux anciens temples, tels «
que ceux d'Ammon, de Delphes & d'autres lieux célèbres, où «
l'on va comme à Dodone *(o)*. »

La confiance qu'on avoit à ce dernier n'étoit pas ſeulement renfermée dans la Grèce; les femmes groſſes, chez les Hyperboréens, y envoyoient quelquefois, & même juſqu'au temple de Délos, pour obtenir d'avoir des couches heureuſes *(p)*. Au reſte, je ne crois pas qu'il faille aller chercher bien loin vers le nord les Hyperboréens dont il s'agit ici; je n'entends, ſous ce nom, que le peuple habitant au-delà du mont Boras, en Macédoine, qui ne faiſoit pas encore alors partie de la Grèce. Rien n'a plus varié, chez les Anciens, que la poſition de ce peuple Hyperboréen, qu'on appeloit ainſi parce qu'il étoit placé, croyoit-on, dans un climat ſitué au-delà des lieux d'où vient la biſe; pour les Grecs d'en-deçà de l'iſthme, le vent du nord venoit du mont Boras, en Macédoine, raiſon pour laquelle ils appeloient ce vent *Boreas*, & les peuples ultérieurs à la montagne *Hyperboréens;* mais lorſqu'après être parvenu en cette contrée, on eût reconnu que la biſe venoit de plus loin, il fallut reculer la poſition des Hyperboréens, & à meſure qu'on découvroit les régions ſeptentrionales, la reculer de plus en plus ſucceſſivement vers le pôle Arctique: c'eſt ce qui a rendu ſi incertaine, chez les anciens Géographes, la poſition des Hyperboréens, qui ont fini par n'exiſter nulle part.

Les préſens des femmes Hyperboréennes étoient conformes

(o) Antiqui ſanè divina majore in honore & veneratione habuerunt. Itaque multi tunc ad oracula proficiſcebantur, atque ea conſulebant; in Dodonam quidem, ut Jovis ex alta caperent oracula quercu, cujus conſilio plurimùm utebantur. Strab. l. XVI, p. 762.

(p) Delii memorant ſacra alligata in triticeâ ſtipulâ ex Hyperboreis delata veniſſe ad Scythas; à Scythis deinceps finitimos accepiſſe, gradatimque per ſingulos ad occaſum uſque: atque illinc meridiem verſùs dimiſſa, à primis Græcorum Dodonæis eſſe accepta, &c. Herodot. IV, 33.

à la ſimplicité des mœurs ſauvages; c'étoient quelques bagatelles liées & enveloppées dans de la paille de froment, ou peut-être même n'étoit-ce que des gerbes treſſées ou ajuſtées d'une certaine façon : deux filles du pays, que la langue grecque nomme *Hypéroché* & *Laodicé* (peut-être ſelon leurs vrais noms, qui ſeroient encore une preuve que ces filles étoient des Grecques Macédoniennes, & qu'elles ne venoient pas de bien loin), vinrent, accompagnées de cinq hommes de leur nation, préſenter ces offrandes à Dodone. On nous raconte qu'elles venoient du nord, & qu'elles avoient traverſé la Scythie; mais l'hiſtorien ne les fait, à ce que je préſume, venir de ſi loin, que parce qu'il parle de la poſition du climat Hyperboréen ſelon les idées qu'on en avoit de ſon temps. Les deux filles déposèrent leur offrande à Dodone, d'où on la fit, à leur prière, paſſer de mains en mains & de contrées en contrées juſqu'à l'île de Délos, où étoit ſa principale deſtination : elles n'allèrent pas plus loin, craignant, à ce qu'il ſemble, le ſort de deux autres filles de leur nation, Opis & Argis, chargées dans un précédent voyage, de porter à Lucine, dans le temple de Délos, le tribut de gerbes de blés. Celles-ci moururent toutes deux en cette île étrangère; les Déliens leur élevèrent un tombeau, ſur lequel les filles & les femmes du pays continuèrent pendant long-temps à venir en pélerinage, & à faire chaque année une fête ſolennelle en leur mémoire.

On doit moins s'étonner du grand reſpect que la nation Grecque conſerva ſi long-temps pour cet Oracle par préférence à tout autre, quand l'on ſait qu'il avoit autrefois décidé de toute la nomenclature de la religion, & fixé, pour m'exprimer ainſi, le dictionnaire théologique des Grecs. Les Divinités des Pelaſges étoient, ainſi que je l'ai dit, du même genre que celles des Nègres africains, des objets terreſtres, inanimés & frivoles, en un mot, de vrais fétiches; ces divinités n'avoient point de noms parmi eux; Hérodote le dit en termes exprès, c'eſt-à-dire, qu'elles n'avoient point de noms divins : choſe aſſez ſimple chez un peuple ſauvage qui ne connoiſſoit rien au-delà de ſa contrée. Quand les colonies vinrent d'Orient, elles apportèrent en Grèce leur rite religieux & les noms de leurs Dieux, qui ſe répandirent parmi les Pélages;

ces

ces noms étoient des épithètes ayant un ſens vulgaire & connu dans le langage des colonies, tels que *Hephaïſtos* PATER IGNIS, *Helios* FORTIS, *Venus* PUELLA, *Athené* VIRGO, *De-meter* DEA *vel* REGINA MATER, *Céres ou Corech* SOL, *Maen ou Méné* LUNA, *Bacchus Dionyſius* FILIUS ARABIÆ REX NISSÆ, *Ermes* INTERPRES, *Apollon* ou *A-Belen* DIVINUS, *&c.* mais ces titres appliqués aux Dieux orientaux, devenoient de purs noms propres & perſonnels pour les Pélaſges qui en ignoroient la ſignification; ils héſitèrent, s'ils les adopteroient en les appropriant à leurs propres Divinités: ils conſultèrent là-deſſus leur Oracle de Dodone, qui étoit non-ſeulement le plus ancien, mais auſſi le ſeul qu'ils euſſent. La réponſe fut, qu'ils devoient recevoir ces noms étrangers, & les appliquer aux objets de leur propre culte; dès-lors ils prirent la coutume d'adreſſer leur culte, & d'offrir des ſacrifices à leurs Divinités ſous ces nouvelles dénominations, qui paſsèrent par eux aux Grecs des ſiècles poſtérieurs *(q)*. Et, en effet, preſque tous les noms des divinités grecques ſont purement orientaux; c'eſt dans le temple de Dodone qu'ils ont été premièrement mis en uſage: les Miniſtres donnèrent à leur chêne prophétique le nom de *JAOH-PATER*, & l'on ne peut guère douter qu'après avoir acquis un peu plus de lumière & de connoiſſance, ils n'aient bientôt commencé de regarder cet arbre, non comme un Dieu, mais comme un type de la divinité, comme un lieu auquel la manifeſtation divine étoit attachée, comme l'organe qu'elle avoit choiſi pour faire entendre ſes réponſes & ſes volontés. Les Pélaſges empruntèrent ici & profanèrent en même temps par un mélange impur, le nom du vrai Dieu, nom bien connu des Chananéens dont les colonies couvroient la Grèce; & ce nom de *JAOH*, qui, comme Dieu l'a lui-même expliqué, ſignifie

(q) *Aliquanto pòſt de Deorum nominibus in Dodonâ oraculum petiverunt. Namque hoc oraculum omnium, quæ apud Græcos ſunt, oraculorum vetuſtiſſimum eſſe exiſtimatur; atque adeò ſolum erat eâ tempeſtate. Conſulentibus igitur Pelaſgis apud Dodonam numquid nomina, quæ à Barbaris adveniſſent, aſciſcerent, oraculum redditum eſt ut illis uterentur. Atque ita ex eo tempore ſignificarunt Deorum nomina nuncupantes: & ea deinceps à Pelaſgis Græci acceperunt..... Et prima illa quidem Dodonææ ſacerdotes meminerunt.* Herodot. II, 52.

l'Éternel, celui qui est (EGO SUM QUI SUM) est assez bien rendu par les Pélasges dans ces termes de leur hymne déjà citée: *Jupiter est, fut, & sera.*

Les colonies étrangères prirent elles-mêmes bientôt pour Dodone la vénération qu'elles voyoient répandue dans tous les lieux de leur nouvelle demeure.

Inachus, Chananéen d'origine & sorti de la race d'*Énac* en Palestine, s'étoit établi dans l'Argolide: au milieu de quelque inquiétude domestique, il envoya de fréquens messages vers la Pythonisse à Dodone, pour savoir par quelles prières ou par quelle action il pourroit se rendre les Dieux favorables; il ne reçut pendant long-temps que des réponses douteuses, que des oracles obscurs & inexplicables; enfin on lui apporta une réponse claire, qui lui enjoignoit ouvertement de faire sortir de sa maison & du pays même sa fille *Io,* à laquelle il étoit ordonné d'errer en liberté par toute la terre; sans quoi Jupiter viendroit avec un torrent de flamme détruire toute sa famille; ainsi le père mit dehors sa fille malgré lui & malgré elle *(r).*

Les Héros du siége de Troie, tant les vainqueurs que les vaincus, vinrent consulter l'Oracle au sortir de cette expédition, qui les avoit tous également ruinés & réduits à l'état de fugitifs; car la famille phrygienne des Pélopides voulant se remettre en possession de la Troade son ancien bien patrimonial (ce qui fut la véritable cause de la guerre de Troie), s'étoit tout-à-fait épuisée à cette entreprise; avoit par une longue absence laissé fortifier le parti des Hellènes, sur qui elle avoit usurpé le Péloponèse, & dont elle étoit mortellement haïe, & ne trouva à son retour en Grèce, que troubles & malheurs domestiques. Ulysse vint à Dodone consulter l'Oracle du chêne, pour savoir de Jupiter, s'il rentreroit ouvertement dans son île d'Itaque, où tant de gens

(r) Ille ad Pytho & in Dodonem crebros consultores mittebat, ut agnosceret quid agendo aut respondendo gratificaretur Diis. Illi reversi nuntiarunt dubia obscura & intricata oracula. Tandem manifestum vaticinium venit Inacho; apertè præcipiens & jubens me extra domum & patriam pellere; ut libera errarem in finibus extremis terræ: nisi vellet, à Jove venire flammeum flumen, quod totam familiam deleret. Talibus persuasus Apollinis vaticiniis, expulit me & exclusit domo invitam invitus. Æsch. Prometh. 634.

s'étoient emparés de ſon bien & de ſa femme, ou s'il y reviendroit inconnu *(ſ)*. Pyrrhus fils d'Achille avoit perdu ſes États de Theſſalie pendant qu'il étoit occupé au ſiége de Troie; il ſe réfugia ſur les côtes d'Épire, & vint conſulter l'Oracle, qui lui conſeilla d'enlever Lanaſſa petite fille d'Hercule, laquelle étoit à Dodone *(t)*: il ſuivit cet avis; il s'empara de quelques poſſeſſions, & fut le fondateur du Royaume d'Épire, laiſſant huit enfans de ſon mariage avec Lanaſſa. Énée, dans le cours de ſes navigations, vint auſſi conſulter l'Oracle ſur l'établiſſement qu'il projetoit de faire en Italie; ce fut-là qu'au rapport de Varron, il eut cette réponſe qui fait un des évènemens de l'Énéïde, portant qu'avant d'en venir à bout, il auroit à ſouffrir de grandes extrémités, & que la faim contraindroit les Troyens à manger juſqu'à leurs propres tables *(u)*. Virgile qui prenoit ſoin de raſſembler dans ſon poëme toutes les traditions ſur l'établiſſement de la colonie troyenne chez les Latins, n'a pas voulu paſſer celle-ci ſous ſilence, puiſqu'elle étoit hiſtorique & vulgaire; mais en homme ſage, qui ne pouvoit regarder cet oracle que comme un badinage puéril, il l'a mis dans la bouche de l'une des harpies, perſonnages fantaſtics, & c'eſt un enfant qui relève le fait peu remarquable qui en montroit l'accompliſſement.

L'Oracle, ſelon l'uſage des ſiècles & des peuples barbares, rendoit quelquefois des réponſes très-cruelles, & ordonnoit des ſacrifices humains, comme un moyen de calmer les maux que les Dieux avoient, ſouvent avec grande injuſtice, verſés ſur la nation. Au temps que la ville de Calydon étoit ſur pied *(x)*,

(ſ) Hunc in Dodonem dicebat ire, ut Dei ex quercu procerâ Jovis ſenſum audiret, quomodo rediret Itacæ in fertilem agrum, jam diu abſens; an manifeſtè, an occultè. Hom. Odiſſ. Ξ. 327.

(t) Pyrrhus cùm in templum Dodonæi Jovis ad conſulendum veniſſet, ibi Lanaſſam neptem Herculis rapuit; ex cujus matrimonio octo liberos ſuſtulit. Juſtin. XVII, 3.

(u) Ibitis Italiam portuſque intrare licebit;
Sed non antè datam cingetis mœnibus urbem,
Quàm vos dira fames . . . .
Ambeſas ſubigat malis abſumere menſas.
Virgil. Æn. III, 254.

Oraculum hoc ab Dodonæo Jove apud Epirum acceperunt. Varro, Divin. l. II, ap. Serv. in Æneid. III, 256.

(x) Fuit dum Calydo ſtetit, inter alios Liberi ſacerdotes Coreſus, cui ex amore indigniſſimi caſus evenere. Amabat hic Callirhoën virginem; & quanto erat Coreſi amor vehementior, tanto erat puellæ animus ab ejus

Coréſus, l'un des prêtres du temple de Bacchus, conçut pour Callirhoë jeune fille du pays, une paſſion auſſi violente que malheureuſe; ſon amour, ſes préſens, ſes prières ne purent toucher le cœur de cette inſenſible: Coréſus irrité de ſes refus en demanda vengeance au Dieu dont il étoit le miniſtre, & fut exaucé; Bacchus jeta dans ſa colère une maladie épidémique ſur les Calydoniens; ils tomboient dans des accès d'yvreſſe ou de fureur, & mouroient dans le délire; en cette extrémité on alla demander à Dodone un remède à cette eſpèce de peſte: les Députés furent conſeillés d'interroger de préférence l'Oracle des Colombes perchées ſur les chênes; on les aſſura que c'étoit celui dont les peuples du voiſinage, Ætoliens, Arcananes & Épirotes étoient dans l'uſage de ſe ſervir; qu'il étoit le meilleur de tous, & ne leur manquoit jamais; la réponſe fut qu'il falloit appaiſer Bacchus, dont la colère avoit envoyé cette épidémie ſur le pays; car dans la médecine des Sauvages anciens & modernes, jamais les maladies, ſur-tout les maladies populaires, ne ſont naturelles, elles viennent toujours de quelques Dieux irrités; ſi les chaleurs mettent la mortalité dans le camp des Grecs, dans la famille de Niobé, &c. c'eſt Apollon qui les tue à coups de flèches; auſſi les remèdes ſont-ils

cupiditate alienior. Quare cùm neque precum neque munerum ullo genere, omnia expertus Coreſus, virginem flectere potuiſſet; poſtremò ſupplex ad Liberi ſignum confugit, veniam poſcens. Non fuit irrita ſacerdotis precatio. Si quidem inceſſit ſtatim Calydoniis ebrietati perſimilis furor: ex quo paſſim populari veſaniæ morbo interibant. In eâ lue Dodonæ oraculum conſulendum cenſuerunt. Erat illis temporibus apud ejus oræ incolas Ætolos, & eorum finitimos Arcananas & Epirotas, columbarum quæ ex quercu reſponſa dabant eorum fide ſancitâ & valde inclytâ famâ. Reſponſum, qui miſſi fuerant, tulere placandum Liberum, cujus ira tantam intuliſſet perniciem. Eſſe verò placandi numinis rationem, ſi ad ejus aram Coreſus vel Callirhoën immolaſſet, vel alium qui ſe pro eâ devoviſſet. Puella, cùm fruſtra deprecando, nec impetrato quidem eorum à quibus educata fuerat auxilio, cædi deſtinata eſſet; & iis omnibus comparatis quæ, ad ſacrum rite peragendum, in promptu eſſe oportere Dodonæi Jovis oraculum monuerat, cum infulis victimæ ornatu ad aram jam deducta fuiſſet; Coreſus ipſe, qui ſacris præerat, amore victus, nihil jam priſtinæ in puellam iræ indulgens, ſeipſum pro illâ occidit; ac dedit ille omnium, quorum exſtet memoria, maximè ſævum amoris ſpecimen. Commota rei ſpectaculo Callirhoë animum flexit; & in commiſerationem tam diri caſus verſa, & ipſaſemet ad fontem, qui non procul abeſt à Calydonis portu jugulavit. Eum fontem poſteri, de puellæ nomine Callirhoën nuncuparunt. Pauſan. Achaïc. l. VII, pag. 227.

presque toujours chez eux, comme aujourd'hui chez les Lappons, des enchantemens, des talismans & des sacrifices. L'oracle ordonna que la jeune Callirhoé seroit immolée sur l'autel de Bacchus par la main même de Corésus son prêtre, à moins que quelqu'un ne s'offrît à racheter sa vie en mourant en sa place.

La nécessité de ce remplacement étoit encore chez les Pélasges une des formes de ce rit barbare : dans les calamités générales un sacrifice humain étoit la manière ordinaire d'appaiser le courroux des Dieux ; sur-tout dans les maladies populaires, pour racheter la vie du peuple, on offroit quelqu'un à la mort, dans l'espérance qu'elle voudroit bien s'en contenter, & laisser vivre les autres ; plus la victime étoit considérable, comme une propre fille, un fils unique ou un Prince de la nation, plus le sacrifice étoit méritoire. Il n'y avoit nul moyen de la soustraire au trépas volontaire ou non, à moins que quelqu'un ne s'offrît à mourir au lieu d'elle, comme fit Alceste au lieu d'Admète son mari ; car la mort étoit inexorable, il lui falloit son tribut ; mais quel qu'il fût, elle vouloit bien s'en contenter ; quelquefois même, mais rarement, elle étoit satisfaite du sacrifice d'un animal, comme de celui d'une biche au lieu d'Iphigénie.

La malheureuse Callirhoé eut beau prier & se désespérer, ses parens même furent sans pitié & n'osèrent élever leur voix contre la voix céleste ; ornée de fleurs & de bandelettes elle fut étendue sur l'autel : Corésus leva le couteau sacré ; mais ses regards étant tombés sur elle au moment qu'il alloit frapper, elle lui parut si belle & si touchante en cette attitude, l'amour qu'il lui portoit, le perça d'une telle douleur, qu'il se frappa lui-même au lieu de l'immoler, & racheta la vie de sa maîtresse ingrate, en se dévouant lui-même à la mort ordonnée par l'Oracle ; Callirhoé désespérée à son tour d'avoir causé la mort d'un amant capable de donner de telles preuves de tendresse, sortit du temple en détestant sa propre cruauté, & tenant à la main le couteau sacré qu'elle se plongea dans le sein sur le bord d'une fontaine voisine ; on ajoute que cette fontaine a retenu d'elle le nom de Callirhoé ; il auroit mieux valu dire qu'on avoit depuis donné à l'amante de Corésus le nom de la fontaine près de laquelle elle s'étoit

poignardée; vu que le mot Callirhoé *(pulchri-flua)* convient à une fontaine, dont elle indique le nom, & non pas celui d'une jeune fille.

L'Oracle règloit auſſi dans des cas plus ordinaires & moins importans, les choſes & les cérémonies relatives aux rites ſacrés qu'on devoit obſerver dans les fêtes de chaque Divinité; c'eſt en conformité des oracles rendus qu'on avoit rétabli dans Athène le vieux cérémonial des danſes & des chants ſolennels; les proceſſions & luſtrations dans les rues où l'on marchoit couronné de fleurs; les voeux & les ſacrifices à Jupiter très-haut *(y)* & à Hercule pour le ſalut du peuple; ceux à Apollon protecteur (προστατηρίῳ, *præſidi)* pour le bonheur; ceux à Latone, Apollon & Diane des carrefours, où on leur offroit des coupes remplies & dreſſées ſur des tables, autour deſquelles les Prêtres & le peuple couronnés de fleurs danſoient en levant au Ciel leurs mains reconnoiſſantes. Voici quelques-uns de ces oracles rendus aux Athéniens, concernant les rites:

« Je vous ordonne, deſcendans d'Érecthée *(z)*, peuple que
» nourrit la ville de Pandion, attentifs à célébrer ſelon le culte
» ordinaire les fêtes inſtituées par vos ancêtres, d'offrir en l'honneur
» de Bacchus les premiers de vos fruits au père Bromien dans tous
» les quartiers de la ville; vous dreſſerez des autels, vous offrirez
des ſacrifices, vos cheveux ſeront parés de fleurs. »

Autre réponſe de l'oracle au ſujet des cérémonies: « Le fils de
» Jupiter de Dodone déclare aux Athéniens *(a)* que leurs ſacri-
» fices n'ont pas été faits dans le temps convenable: ils enverront

(y) Sacra pro ſanitate fiant, & vota Jovi ſupremo, & Herculi; Apollini præſidi, pro bonâ fortunâ. Apollini compitalitio, Latonæ, Dianæ: item in compitis crateres ſtatuendi ſunt & chori ducendi, & coronæ geſtandæ ritu patrio: ſublatis puris manibus dextris & ſiniſtris, ad divos divaſque cœleſtes omnes & donorum recordandum.

Ex oraculis noſtræ urbi divinitus hoc eſſe promulgatum invenietis, non minùs Delphis quàm Dodonæ, ut choros inſtituat ritu patrio, & vicos luſtret, & coronas geſtet. Sed cape ipſa oracula, & recita.

(z) Impero Erechtidis, Pandionis urbis alumnis,
Qui ſolito regitis ſemper ſacra patria cultu,
Ut Bacchi memores, amplis regionibus urbis
Primitias Bromio celebri tribuatis honore.
Sacra aris fiant, coma ſit redimita coronis.

(a) Oracula Dodonæa populo Athenienſi data. Jovis filius ſignificat, ſacra non in tempore eſſe facta: jubetque delectos novem ſacrificulos ad ſolemnitatem

à la ſolennité, ſans aucun délai, une députation compoſée de « neuf Prêtres, qui offriront à Jupiter dodonéen un joug de bœuf « de charrue avec deux vaches par chaque bœuf : à Diane un « bœuf avec quelques autres victimes & une table de bronze : ils « apporteront auſſi le préſent dédié par le peuple d'Athènes. »

Autre réponſe. « Le fils de Jupiter à Dodone dit *(b)*: il faut immoler une victime entière à Bacchus ami du peuple, offrir « une pleine coupe de liqueurs mêlées, & mener une danſe : il faut « ſacrifier un bœuf à Apollon qui détourne les maux (ἀποτροπαίῳ, « *Averrunco)* : tout le monde ſera couronné de fleurs, même les « eſclaves en ſigne de bienfaiſance & de compaſſion : il faut offrir « ce même jour un bœuf blanc à Jupiter protecteur des fonds « (κτησίῳ, *præſidi poſſeſſionum)* ».

Démoſthènes, qui rapporte ces réponſes, dit que les Athéniens en avoient encore beaucoup d'autres rendues à Dodone ſur cette matière *(c)*.

Non-ſeulement les gens du pays, mais auſſi les Souverains étrangers donnoient une grande confiance à l'oracle de Dodone. Ce fut un de ceux que Créſus envoya conſulter *(d)*, avant que de tenter ſon entrepriſe contre les Perſes, & qui lui répondirent que s'il paſſoit le fleuve Halys, il détruiroit un grand empire; ce fut le ſien propre. Les Grecs ne manquoient pas d'y envoyer *(e)* lorſqu'ils vouloient prendre les armes ou fonder quelque colonie : c'étoit en particulier l'uſage des Lacédémoniens à l'ouverture de la

mitti, qui Jovi Dodonæo celebriter aratores boves, & cum ſingulis binas buculas offerant. Dianæ porrò bovem & alias victimas, & æream menſam : atque inſuper id donarium quod populus Athenienſium dedicavit.

(b) Jovis filius Dodonæ ſignificat, Baccho populari victimam integram immolandam, & craterem miſcendum, & choros ducendos. Apollini malorum depulſori mactandum bovem, coronas geſtandas tam ſervis quam ingenuis; & miſericordiæ rationem habendam uno die; opulento Jovi bovem album immolandum.

(c) Sunt, Athenienſes, & hæc & alia multa in urbe præclara oracula. Demoſthenes, p. 392, orat. adverſ. midiam.

(d) Creſus ſtatuit tentare vaticinia quæque apud Græcos... dimiſſis quibuſdam Dodonam; quibuſdam, &c. ... atque hæc ſunt Græca ad quæ conſulenda oracula Cræſus miſit. Herodot. 1, 46.

(e) Quam verò Græcia coloniam miſit ſine Pythio aut Dodonæo aut Ammonis oraculo? aut quod bellum ſuſceptum habuit? Cicer. Divin. l. 1.

campagne; dans l'une de celles qu'ils firent contre les Arcadiens; ils eurent pour réponse en deux mots: *guerre sans larmes (f);* en effet, la victoire qu'ils remportèrent, ne leur coûta pas un seul homme: cette expression passa depuis en proverbe. Éphore & Proclus racontent que, dans le cours d'une guerre entre les Béotiens & les Pélasges *(g),* ceux-ci tenant assiégée la ville de Panacle en Béotie que les habitans défendoient vigoureusement; les deux partis vinrent chacun de leur côté consulter l'oracle de Dodone; on ignore la réponse donnée aux Pélasges; mais la Prêtresse répondit aux Béotiens qu'ils auroient du succès, s'ils faisoient une action impie; cet oracle bizarre leur fit soupçonner que la Prêtresse étoit fort partiale pour sa nation, car on sait que Dodone étoit de tout temps l'oracle des Pélasges; sur cette réponse ils prirent la Prêtresse, & la jetèrent dans le feu, en raisonnant ainsi: « Notre action est juste ou injuste; elle est juste, » si la Prêtresse nous a trompé & a mis de la mauvaise foi dans

(f) *Bellum indefletum, de illis qui sine gravi aliquâ molestiâ bene agunt. Nam Dodonæus predixit Lacedæmoniis contra Arcadas pugnantibus fore pugnam sine lacrymis. Congressi igitur posthac vicerunt nemine interfecto.* Plutarch.

(g) *Pelasgi durante adhuc bello abierunt ut oraculum consulerent. Idem Bœoti etiam fecere. Ac Pelasgis quidem quid responsum fuerit, fatentur sibi non constare. Bœotis autem antistitam respondisse, rebus usuros secundis, si impiè agerent. Qui verò missi erant sciscitatum, suspicatos vatem in gratiam Pelasgorum, qui ejus gentiles erant (nam ab initio templum id Pelasgicum fuit) sic respondisse; correptam in rogum conjecisse. Quòd sic ratiocinarentur, sive jure id facinus, sive injuriâ, perpetrasse ipsos judicatum fuisset, utroque modo rem bene habituram. Nimirum eâ, si quidem oraculum malâ fide edidisset, supplicio affectâ: sin verò nihil fraudis commisisset, à se id factum fore quod jussi erant.*

Enim verò, eos quibus templum curæ erat, auctores ejus facinoris indictâ causâ, idque in templo, necandos non censuisse; remque ad judicium detulisse quod facerent mulierum sacerdotum, quæ eædem erant fatidicæ, reliquæ duæ: solebant enim tres esse. Bœotis autem causantibus nullibi leges mulieribus judicium permittere, totidem eis viros fuisse adjunctos. Porrò viros absolvisse; mulieres damnasse: cùm essent æquales numero sententiæ, absolventes vicisse. Ex eo receptum ut apud Dodonam solis Bœotis viri oracula redderent. Cæterùm fatidicas istas mulieres oraculo in diversam sententiam explicato, Bœotis Deum præcipere dixisse, ut suos tripodes colligentes quotannis Dodonam mitterent: idque Bœotos fecisse. Semper enim unum aliquem dedicatorum apud se tripodum noctu auferentes & vestibus occultantes, ita clam Dodonam deportare. Ephor. in Europ. apud Strab. l. IX, p. 402.

ſa réponſe; ſi elle eſt injuſte ou impie, nous faiſons ce que « l'Oracle nous a commandé. »

Les miniſtres du temple ne prirent pas ainſi ce dilème : ils arrêtèrent les Béotiens ; mais n'oſant les maſſacrer dans le temple, ni les condamner ſans les entendre, ils les déférèrent au jugement des Prêtreſſes qui ne reſtoient plus que deux après le meurtre de leur troiſième compagne ; les Béotiens les récusèrent, en alléguant qu'il n'y avoit de loi nulle part qui permît aux femmes de tenir un tribunal criminel ; on décida que les femmes auroient des hommes pour adjoints en nombre égal ; les deux femmes furent d'avis de condamner les accuſés, & les deux hommes d'avis de les abſoudre ; les ſuffrages ſe trouvant ainſi partagés, la ſentence prévalut à l'avis le plus doux : au ſurplus les Prêtreſſes expliquèrent ce que c'étoit que l'impiété conſeillée aux Béotiens : « le Dieu de Dodone veut avoir, dirent-elles, quelques-uns de vos trépieds d'airain que vous avez donnés à « vos Dieux; » les Béotiens obéirent : tous les ans ils voloient la nuit quelques-uns des trépieds conſacrés dans leur propre temple, & les cachant ſous leur robe, ils alloient en ſecret les porter à Dodone; les Béotiens en mémoire de cette manœuvre qui leur avoit réuſſi, & de l'évènement de la guerre qui leur avoit été favorable, inſtituèrent une fête ſolennelle *(h)*, où l'on chantoit un hymne composé exprès pour le ſujet, & qu'on appeloit l'*hymne du trépied porté*, τριποδηφορικὸν μέλος.

Cette aventure fut l'occaſion d'un nouveau règlement dans le

(h) Τριποδηφορικὸν *carmen, tripode prælato à Bœotis canebatur, inſtitutumque de hac cauſâ. Pelaſgi quidam Panactum, Bœotiæ urbem vaſtabant, Thebani verò defenſabant, qui miſſis in Dodonam legatis, de belli victoriâ conſulebant. Oraculum verò Thebanis reſponſum dedit, ſi impium maximè crimen admitterent, fore ut victoriâ potirentur. Cùm igitur ipſis viſum eſſet, id impiorum facinorum maximum fore, vatem quæ reddidiſſet ipſis oraculum, interfecerunt. Quæ verò ſacerdotes templo præerant, repetebant ſupplicium de cæde à Thebanis, Thebani verò ne ſolæ mulieres ſententiam de ſe ferrent detrectabant. Communi itaque judicio facto virorum ſimul ac mulierum, & viris candidos calculos pro illis ferentibus, effugêre Thebani. Cognito tandem, id ab oraculo illis mandatum fuiſſe, tripodem unum ex iis qui ſacri erant apud Bœotos, geſtantes, ac tectè, tanquam ſacrilegi, circumferentes, Dodonam remiſerunt. Quæ res cùm feliciter ceſſiſſet, exinde in ſolemne feſtum vertit.* Procli Chreſtomath. de re poëtic. apud Phot. p. 990.

miniſtère du temple; on règla qu'à l'avenir, lorſque les Béotiens viendroient conſulter, la réponſe leur ſeroit rendue non par les Prêtreſſes, mais par des Prêtres experts, prépoſés à ce ſujet; car leurs fonctions ſe bornoient aux ſeuls Béotiens; les Prêtreſſes continuoient ſelon l'uſage à répondre à tous les autres conſultans. La prêtreſſe Phaënnis dont l'époque n'eſt pas douteuſe (elle vivoit au temps des ſucceſſeurs d'Alexandre) prédit l'invaſion des Gaulois dans l'Aſie mineure, une génération avant l'évènement *(i)*. Voici la prophétie : « L'eſcadron étranger des Gaulois couvrira le rivage » de ſes nombreux ſoldats : traverſant les flots d'Hellé il ravagera » l'Aſie; malheur de la part des Dieux ! malheur ſur-tout à ceux qui » ont fixé leur ſéjour non loin de la pleine azurée ! mais je vois » Jupiter lui-même envoyer à leur ſecours le noble fils du Taureau: je vois tomber les barbares victimes d'un funeſte trépas *(k)* ». Le fils du taureau dont elle parle, eſt Attale roi de Pergame *(l)*, qu'un autre oracle d'Apollon avoit déſigné ſous l'épithète de *Tauricornis*.

Dans le temps de la querelle des peuples de Tarente avec les Lucaniens leurs voiſins, Alexandre roi d'Épire, appelé en Italie par les Tarentins, conſulta les ſorts de Dodone ſur les évènemens de cette guerre. La réponſe fut qu'Alexandre devoit ſe garder de la ville de Pandoſe & de l'eau de l'Acheron, où il trouveroit la fin de ſes deſtinées *(m)*. Cet oracle le confirma dans la réſolution de paſſer en Italie, pour s'éloigner de plus en plus de l'Épire où étoit la ville & la rivière qu'il avoit à redouter; mais la plupart du temps, dit Tite-Live, on ne fait que précipiter ſa deſtinée par les ſoins qu'on ſe donne pour l'éviter; le Roi avoit fait de grandes conquêtes en Lucanie & dans l'Abbruze : il avoit reçu dans ſon camp deux cents Lucaniens exilés par leurs compatriotes:

(i) Gallorum quidem exercitum ex Europâ in Aſiam ad urbium perniciem tranſmiſſurum prædixit in oraculis ſuis Phaënnis ætate unâ antequam res gereretur.

(k) Hoſtilis Gallorum acies tunc milite multo
Littora complebit: tranſmiſſis fluctibus Helles
Vaſtabit populans Aſiam: ſed Dî graviora
Intentant illis, pelagi prope cærula ſedes
Qui poſuere ſuas; ſed enim quoque Jupiter ipſe
Auxilio clari mittet Tauri generoſam
Progeniem, triſti quæ ſternet funere Gallos.

(l) Tauri progeniem dixit Attalum Pergami regem, quem ipſum Tauricornem etiam Apollo nominavit. Pauſanias, Phoc. p. 279.

(m) Alexandrum Epiri regem ab exule Lucano interfectum ſortes Dodonæi Jovis eventu affirmaſſe, &c. Vid. Tit. Liv. VIII, 24.

il les regardoit comme des gens que leur propre malheur attachoit invinciblement à ſa perſonne; cependant ceux-ci traitèrent de leur rappel avec leurs concitoyens à condition de livrer le Roi mort ou vif; il étoit campé ſur la frontière de Lucanie près d'une ville appelée Pandoſia: une inondation ſubite, pendant laquelle les ennemis ſurprirent ſon camp, l'ayant contraint à faire retraite, il arriva au paſſage d'un torrent débordé dont les eaux venoient d'emporter le pont: il ſe jeta à cheval dans l'eau avec ſa troupe pour traverſer le gué qui ſe trouva fort dangereux, ſur quoi l'un de ſes ſoldats Tarentins, dans l'impatience que lui donnoit cette traverſe difficile, ſe mit à dire: *voilà une malheureuſe rivière: ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on l'a nommée l'Achéron.* Alexandre frappé de ce mot, ſe rappela l'oracle de Dodone, & reſta penſif un moment dans l'incertitude s'il rétrograderoit ou non? cependant il pouſſa ſon cheval en avant, & prenoit terre à l'autre bord, lorſqu'un des exilés de Lucanie le perça d'un coup de trait; il tomba roide mort dans la rivière, & ſon corps fut emporté au fil de l'eau juſqu'au camp des ennemis.

Cet oracle, dont l'évènement n'eſt pas antérieur de quatre ſiècles à notre ère vulgaire, eſt un des plus récens dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire; il y en eut ſans doute pluſieurs autres poſtérieurs à celui-ci, qu'elle a négligé de nous tranſmettre, & dont la connoiſſance eſt aujourd'hui perdue; il eſt vrai cependant que Dodone commença dès-lors à perdre peu-à-peu ſon crédit, ce qu'on peut attribuer d'abord & ſur-tout à la deſtruction de la forêt par les pirates Illyriens *(n)*, qui abolirent ainſi l'oracle du Chêne, & à la guerre furieuſe des Acarnanes contre les Ætoliens, dans le cours de laquelle rien ne fut épargné, & le temple de Dodone même fut entièrement ravagé; mais auſſi en partie au déclin de la puiſſance des nations grecques, les Macédoniens y avoient porté un grand coup: ils furent à leur tour les victimes des Romains: ceux-ci, quoiqu'auſſi ſuperſtitieux que les autres, ne donnèrent pas autant de confiance qu'eux à un Oracle qui leur

(n) Sed cùm hic ordo oraculorum per multa tempora ſtetiſſet, ab Arſe latrone Illyrio excidi quercus præcepta eſt: unde factum eſt ut poſtea fatidica murmura ceſſaverint. Serv. Æneid. III, 466.

étoit étranger, ou du moins qu'ils n'étoient pas à portée de consulter aussi souvent; les nationaux eux-mêmes, en l'état où leur patrie étoit réduite après la conquête de la Grèce & de l'Épire, après l'entière réduction des Acarnanes & des Ætoliens, après la ruine de la ligue Achéenne & la mort de Philopœmen qu'on peut dire avoir été le dernier des Grecs, ne furent plus agités de ces grands intérêts, qui excitent avec tant de vivacité l'impatience & la curiosité des hommes: en perdant leur liberté, ils perdirent leur force, leurs passions, l'activité de leur ame, leurs principaux motifs de crainte & de désespoir, de jalousie & de crédulité; l'esprit de servitude éteint dans l'homme toute énergie bonne ou mauvaise. Je crois que ces causes, en faisant négliger un Oracle dont on n'avoit plus le même besoin, ne contribuèrent pas moins à sa décadence, que le progrès des connoissances philosophiques, qui s'étendant de siècle en siècle, rectifioit le jugement des hommes & minoit le fondement de la superstition; car enfin le siècle de Périclès où les Oracles avoient tant de crédit, étoit bien aussi éclairé que celui d'Aristion, durant lequel on ne s'en occupoit plus; il faut avouer néanmoins que les causes, en pareil cas, ne produisent que lentement & sourdement leur effet: qu'il s'écoule toujours un long intervalle, avant que les lumières données par un petit nombre de personnes d'un jugement droit, s'étendent de toutes parts & puissent gagner la multitude, au point de mettre pour elle en évidence la vanité des opinions invétérées. Avant que la clarté concentrée dans certains points se fût généralement répandue sur le vulgaire, on devoit s'attendre à voir règner en même temps chez le peuple grec, & la saine philosophie d'une part, & de l'autre les vieux préjugés, même les plus absurdes. Quoi qu'il en soit des causes qui firent négliger, ou qui décréditèrent l'Oracle de Dodone & tant d'autres, il est certain que le siècle de Strabon est une époque, où, depuis quelque temps, ils ne subsistoient plus *(o)*, & où ces monumens de la folle crédulité & de la stupide ignorance des hommes, s'étoient évanouis à la lumière des connoissances & du raisonnement.

(o) Oraculum Dodonæum defecit, sicut & cætera. Strab. l. VII.

MÉMOIRE SUR L'ANNÉE GRECQUE.

Par M. Gibert.

L'Année Grecque, c'est-à-dire l'Athénienne, étoit un *système* de mois lunaires, accommodé à la révolution annuelle du Soleil; car comme cette révolution excède d'environ onze jours la durée de douze lunaisons, on avoit combiné cet excédant avec le cours des deux astres, de façon qu'en donnant toujours à l'année un nombre de mois lunaires complet, le commencement de l'année revînt perpétuellement au même point de la révolution solaire, sans jamais s'en écarter d'une lunaison. Lû le 27 Nov. 1764.

C'est à quoi l'on parvenoit en fixant le commencement de l'année à la première lunaison qui suivoit le solstice d'été, & intercalant au besoin un mois de plus pour y atteindre, en sorte que l'année avoit tantôt douze mois & tantôt treize.

L'année de douze mois, est celle que j'appellerai année *commune*: j'appellerai *embolimique* ou *intercalaire* celle de treize.

L'année commune avoit trois cents cinquante-quatre jours; ses mois étoient alternativement de vingt-neuf & de trente jours.

L'année embolimique avoit trois cents quatre-vingt-quatre jours, & quelquefois trois cents quatre-vingt-cinq; on y intercaloit un mois, qui faisoit toute sa différence d'avec l'année commune, & qui avoit tantôt trente & tantôt trente-un jours.

On intercala d'abord tous les deux ans, ce qu'on appela *Triétéride*; on se servit ensuite de cycles de quatre ans, dans lesquels on intercaloit alternativement une ou deux années, ce qu'on appela *Tétraétéride* ou *Pentaétéride*; de deux cycles de quatre ans on fit l'*Octoétéride*, ou comme d'autres l'appeloient, l'*Ennéaétéride*, & de deux Octoétérides, l'*Hecdécaétéride* ou le cycle de seize ans; enfin Méton proposa celui de dix-neuf ans ou l'*Enneadécaétéride* composée de douze années communes & de sept années embolimiques, dont quatre avoient 385, & trois,

384 jours. De plus ayant obſervé que le ſolſtice ſe faiſoit onze jours plus tôt qu'on ne le ſuppoſoit, il prit le ſolſtice déterminé par ſon obſervation pour l'époque de ſon année, c'eſt-à-dire pour le terme de la lune ſolſticiale à laquelle commenceroit cette année.

Le jour où il trouva le ſolſtice, eſt le 27 juin julien proleptique, de l'an 432 avant J. C. 4282 de la période julienne; on avoit ſuppoſé juſqu'à lui que le ſolſtice ſe faiſoit au jour qui répondoit au 8 juillet, comme l'on ignoroit alors la préceſſion des équinoxes, on ſuivoit indubitablement dans cette détermination une ancienne tradition qui doit remonter au XVIII.e ſiècle avant J. C. puiſque c'eſt alors, ſuivant le calcul de la préceſſion moyenne, que le ſolſtice ſe faiſoit réellement au 8 juillet: on ſait que les Grecs comptent effectivement dix-huit ſiècles (1797) depuis Ogygès qui eſt leur premier homme juſqu'à notre ère.

Méton fit commencer ſon cycle à l'année de ſon obſervation; & le P. Pétau s'eſt trompé, lorſqu'il a cru que ce pouvoit être à l'année précédente ou en l'année 4281; car Méton n'ayant pas encore alors obſervé ni déterminé le ſolſtice au 27 juin, il n'auroit pu prendre ce jour pour l'époque de ſon année, & règler en conſéquence la méthode de ſon cycle.

Diodore de Sicile dit que Méton fit commencer ſon cycle ἀπὸ τῆς ιγ´ ἡμέρας τοῦ σκιροφοριῶνος, du 13 de *ſcirrophorion*; c'eſt le dernier mois de l'année athénienne.

Scaliger, Petit, le P. Pétau, Dodwel ont cru que Diodore de Sicile vouloit dire que Méton ayant fait commencer la première année de ſon cycle à la nouvelle lune qui ſuivit immédiatement ſon ſolſtice, cette nouvelle lune ſe trouva répondre cette année au 13 *ſcirrophorion* athénien: & ils ſuppoſent en conſéquence que l'année athénienne s'étoit dérangée au point que le premier du mois étoit au 13 de la lunaiſon; c'eſt pourquoi ils ont imaginé différens ſyſtèmes, ſoit pour expliquer cette *luxation*, ſoit pour retrancher de l'année athénienne courante les dix-huit jours qui reſtoient de-là juſqu'au mois ſuivant. Ils ſe fuſſent épargné cet embarras, s'ils euſſent fait attention que le jour du ſolſtice obſervé par Méton, étoit le 13 de la lune qui, cette année,

précédoit immédiatement le ſolſtice, & par conſéquent du *ſcirrophorion* athénien, & que les expreſſions de Diodore ne ſignifient pas que Méton choiſit le 13 *ſcirrophorion* pour le premier jour de la première année de ſon cycle, mais que ce jour-là où il obſerva le ſolſtice, fut celui qu'il prit pour l'époque fixe & perpétuelle de l'année dans ſon cycle, c'eſt-à-dire pour le point devant lequel le commencement de l'année ne remonteroit jamais au moyen de la méthode de ce cycle.

Le mois *ſcirrophorion* avoit trente jours, & le 13 étant cette année le 27 juin, le premier du mois ſuivant fut le 15 juillet: c'eſt auſſi au 15 juillet que commença la première année de Méton.

Par la manière dont le cycle de Méton étoit formé, les dix-neuf ans lunaires dont il l'avoit compoſé, excédoient d'environ ſix heures les dix-neuf ans ſolaires tropiques, tels qu'on les ſuppoſoit alors de trois cents ſoixante-cinq jours & un quart, en ſorte qu'au bout de quatre cycles le cinquième anticipoit d'un jour ſur ſon époque primitive dans l'année tropique. Pour rémédier à ce défaut, Callippe donna ſa période de ſoixante-ſeize ans ou de quatre fois dix-neuf ans, dans laquelle on compte un jour de moins que dans les quatre cycles de Méton; il ne toucha dans cette période ni à l'époque fixée à l'année par Méton, ni à la diſtribution & à l'ordre que gardent les années embolimiques dans le cycle décemnovennal, & toute ſon opération conſiſte à ne compter dans ſes ſoixante-ſeize ans que quinze années embolimiques de trois cents quatre-vingt-cinq jours au lieu de ſeize qu'on en comptoit dans les ſoixante-ſeize ans des quatre cycles de Méton: dans les ſoixante-ſeize ans de Méton il y a vingt-huit années embolimiques, dont celles qui ont trois cents quatre-vingt-cinq jours ſont les 1, 3, 5, 7, 8*, 10*, 12*, 14*, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 26 & 28, ce qui en fait ſeize: dans les ſoixante-ſeize ans de Callipe, il y a de même vingt-huit années embolimiques: mais il n'y en a que quinze de trois cents quatre-vingt-cinq jours, ſavoir les 1, 3, 5, 7, 9*, 11*, 13*, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 26 & 28.

La vraie diſpoſition des mois athéniens eſt celle qu'a donnée Scaliger, & qui eſt confirmée ſoit par tous les anciens calendriers & hémérologes qu'on a pu recouvrer, ſoit par deux inſcriptions trouvées à Athènes que Spon a publiées. Le P. Pétau & Dodwel tâchent en vain de ſauver leur opinion par un changement qu'il ſuppoſent s'être fait dans l'ordre des mois athéniens depuis l'ère chrétienne ; ce changement eſt ſans fondement & peu vraiſemblable en lui-même : je ne ſai comment une ſi foible ſolution a pu en impoſer au P. Corſini.

Gaza a cru que le mois *ſcirrophorion* étoit le mois embolimique, parce qu'il eſt le dernier de l'année, & que Glaucippe cité par Macrobe aſſure que les Grecs plaçoient leur mois intercalaire à la fin de l'année ; mais comme Ptolémée nomme un ſecond *poſidéon* dans une obſervation faite ſous l'archontat d'Évandre, l'an 382 avant J. C. la plupart des chronologiſtes ont penſé qu'il falloit rapporter le mois intercalaire au mois *poſidéon* qui eſt le ſixième de l'année ; Scaliger le croit auſſi, mais ayant trouvé des déterminations qui obligent de placer le mois intercalaire dans l'intervalle du ſeptième mois d'une année au quatrième mois de la ſuivante, il en a conclu que la place du mois intercalaire avoit changé, & que dans la période de Callippe on l'avoit renvoyé au *ſcirrophorion*, ayant été juſque-là au *poſidéon.*

Pour moi, perſuadé que les Athéniens avoient deux ſortes d'années, l'une ruſtique & naturelle qui commençoit au ſolſtice d'hiver, & l'autre civile & politique qui commençoit au ſolſtice d'été, je crois qu'ils faiſoient leur intercalation alternativement à la fin de chacune de ces années, c'eſt-à-dire une fois à *poſidéon* & une autre à *ſcirrophorion ;* à *poſidéon* dans toutes les années embolimiques impaires, dans la 1, 3, 5, 7, 9, &c. à *ſcirrophorion* dans les années embolimiques paires, comme la 2, la 4, la 6, la 8, &c.

Les Grecs comptoient les jours de leurs mois de façon que, quoique pluſieurs de leurs mois n'euſſent que vingt-neuf jours, ils comptoient toujours trente au dernier jour, & voici comment : il y avoit dans le courant du mois un jour qu'ils appeloient *Exairéſime* ou jour à retrancher, & ce jour au lieu de compter, par exemple,

le

le 4 du mois, si c'étoit le quatre, ils comptoient le 5; au lieu de compter le 6 si c'étoit le 6, ils comptoient le 7, & ainsi des autres, en sorte qu'au bout du mois ils se trouvoient toujours au trente, quoique le mois n'eût que vingt-neuf jours.

Geminus dit que l'exairésime ou retranchement ne se faisoit pas au dernier du mois, mais *par le soixante-troisième jour* διὰ ξγ' ἡμέρας: & sur cela il s'est élevé de grands débats entre les Chronologistes; Scaliger soutient que Geminus s'est trompé, & qu'il auroit dû marquer le soixante-quatrième jour. Pétau croit aussi que c'est le soixante-quatrième jour; mais comme il est toujours bien aise de contredire Scaliger, il croit qu'on peut expliquer Geminus du soixante-quatrième: Dodwel prouve au contraire que les termes de Geminus ne peuvent s'entendre que du soixante-troisième, & il entreprend de montrer que c'est en effet chaque soixante-troisième jour qui est exairésime; Scaliger & Pétau s'étoient fondés pour rejeter cette opinion, sur ce qu'en prenant chaque soixante-troisième jour pour exairésime, il y auroit à la fin de chaque cycle decemnovennal trois ans de suite sans exairésime, c'est-à-dire, dans lesquels tous les mois seroient pleins ou de trente jours, & les douze feroient trois cents soixante jours, les treize, trois cents quatre-vingt-dix, ce qui est absurde & impossible dans la forme de l'année athénienne: Dodwel se replie de toutes les façons, & met en usage toute son érudition pour montrer qu'il n'y a rien qui répugne trop à rejeter à la fin du cycle decemnovennal les trois années de mois pleins qu'il croit être obligé d'y rejeter: mais il n'a pas vu qu'il y avoit une façon de compter l'exairésime au soixante-troisième jour, qui n'avoit pas le vice que Scaliger & Pétau reprochoient à l'hypothèse qu'il veut en vain défendre, en sorte que ni Scaliger, ni Pétau, ni lui n'ont entendu la doctrine des jours exairésimes, qui cependant est la chose du monde la plus simple & la plus claire; ces Savans sont tous dans l'erreur en ce qu'ils comptent les jours exairésimes d'une année en l'autre, c'est-à-dire en joignant ce qui reste d'une année après le dernier exairésime avec le commencement de l'année suivante, pour faire un autre exairésime au bout de soixante-trois ou soixante-quatre jours pris en partie dans la première, en partie

dans la ſeconde. Cette manière de compter l'exairéſime fait premièrement que les mois caves & les mois pleins changent continuellement ; ſecondement, que le jour exairéſime n'y eſt jamais à la même place, ce qui eſt contraire à deux paſſages exprès de Plutarque, dont l'un nous atteſte que le deux de *boëdromion* étoit toujours exairéſime, & l'autre que l'exairéſime tomboit de même toujours ſur le 7 de *thargélion :* troiſièmement, que l'exairéſime tombe dans le mois intercalaire comme dans les autres, ce qui ne doit pas être : quatrièmement, que les années ont, ſans aucune meſure ni règle, tantôt trois cents cinquante-cinq, tantôt trois cents cinquante-quatre, tantôt trois cents cinquante-trois : d'autres fois trois cents quatre-vingt-cinq, trois cents quatre-vingt-quatre ou trois cents quatre-vingt-trois, en ſorte qu'il n'y a pas une ſeule année uniforme dans tout le cycle, ce qui eſt d'une bizarrerie inſoutenable & en eût rendu l'uſage très-incommode & très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les contrats & dans les affaires de la vie civile.

Pour moi, je dis que l'exairéſime ſe faiſoit par le ſoixante-troiſième jour dans chaque année, c'eſt-à-dire dans chaque année priſe abſolument & ſéparément de l'année qui la précédoit ou qui la ſuivoit, en un mot, ſans enjamber le calcul d'une année en l'autre ; & quand je dis *par le ſoixante-troiſième*, j'entends du ſoixante-deux au ſoixante-trois, en ſorte que l'on comptoit toujours le ſoixante-trois pour le ſoixante-deux ; c'eſt ainſi que, lorſqu'on dit que l'intercalation ſe fait par la troiſième année διὰ τρίτου ἔτεος, on entend que c'eſt la ſeconde qui eſt intercalée, cette expreſſion διὰ τρίτου ἔτεος ne ſignifiant autre choſe ſinon qu'on intercale dans le paſſage de la ſeconde à la troiſième ; de cette manière l'exairéſime tomboit toujours aux mêmes jours des mois, & les mêmes mois étoient toujours caves ; par exemple, le premier mois étoit toujours cave, & ſon exairéſime étoit le premier jour de ce mois : les autres exairéſimes étoient le ſecond du troiſième mois ; le troiſième du cinquième ; le quatrième du ſeptième dans les années communes, & du huitième dans les années embolimiques ; le cinquième du neuvième dans les années communes, & du dixième dans les années embolimiques ; enfin

le ſixième du onzième dans les années communes, & du douzième dans les années embolimiques.

Quant à la ſituation des années embolimiques dans le cycle décemnovennal; Scaliger, Pétau & Dodwel ſont auſſi peu d'accord ſur ce point que ſur le précédent; Scaliger les place aux années 2, 5, 8, 10, 13, 16, 18 : ce ſont celles que demande néceſſairement le terme donné pour le commencement de l'année athénienne à la nouvelle lune qui ſuit immédiatement le ſolſtice de Méton; Pétau les place aux années 3, 5, 8, 11, 14, 16, 19: ce Savant s'eſt permis de faire remonter le commencement de l'année athénienne avant le ſolſtice de Méton, & a cru qu'il ſuffiſoit que la pleine lune le ſuivît pour ſatisfaire aux autorités poſitives qui fixoient ce commencement au mois qui ſuit le ſolſtice; c'eſt ſur cette hypothèſe qu'il avoit bâtie d'après une fauſſe diſpoſition des mois athéniens, qu'eſt fondée la ſituation qu'il donne aux années embolimiques: mais elle ſe trouve démentie par l'année de l'archontat d'Évandre que l'on ſait avec certitude avoir été embolimique, & qui étoit la treizième d'un cycle; c'eſt pourquoi Dodwel a imaginé une autre diſpoſition des années embolimiques, & les a miſes aux années 3, 5, 8, 11, 13, 16 & 19.

La diſpoſition de Scaliger eſt certainement & indubitablement la véritable, & c'eſt d'après toute cette doctrine que j'ai dreſſé les tables que je joins ici.

Uſage des Tables ſuivantes.

I.er Uſage.

Étant donnée une année avant J. C. & depuis Méton, trouver à quel cycle de Méton ou à quelle période de Callippe cette année appartient, & l'année du cycle ou de la période à laquelle elle répond?

Le cycle de Méton a commencé l'an 432 avant J. C. & la période de Callippe l'an 330: ainſi quand l'année donnée eſt de 432 à 330, elle appartient aux cycles de Méton: ſi elle eſt depuis 330, elle appartient aux périodes de Callippe.

Si l'année donnée appartient aux cycles de Méton, retranchez-là de 433; divisez ce qui vous restera par 19: le quotient vous donnera le nombre de cycles écoulés, & le résidu, s'il y en a, le nombre de l'année dans le cycle suivant. Soit 365 l'année donnée, retranchez 365 de 433, il vous restera 68; divisez 68 par 19, vous aurez 3 au quotient, avec un résidu de 11: l'année donnée sera par conséquent la onzième du quatrième cycle de Méton.

Si l'année donnée appartient aux périodes callippiques, retranchez l'année donnée de 331; divisez ce qui vous restera par 76, le quotient vous donnera le nombre de périodes écoulées, & le résidu, s'il y en a, le nombre de l'année dans la période suivante. Soit donnée l'année 142, retranchez-là de 331, reste 189; divisez 189 par 76, vous aurez 2 au quotient avec un reste de 37: l'année 142 sera la trente-septième de la troisième période callippique.

Je n'ai pas besoin d'avertir que si en retranchant l'année donnée de 433 ou de 331, il restoit moins de 19 ou moins de 76, ce qui resteroit seroit le nombre de l'année dans le premier cycle ou dans la première période. Si, par exemple, l'année donnée étoit 420, ayant retranché 420 de 433, j'aurois 13 moindre que 19; & l'année donnée est la treizième du premier cycle. Si l'année donnée étoit 325, retranchant 325 de 331, il me resteroit 6 moindre que 76; l'année donnée est la sixième de la première période callippique.

II.e Usage.

Étant donnée une année depuis Méton, trouver à quel jour de l'année julienne l'année grecque a commencée cette année-là? Réduisez l'année donnée aux cycles de Méton, ou aux périodes de Callippe, par l'usage précédent.

Si elle appartient aux cycles de Méton, cherchez-là dans la troisième table, & vous y trouverez le jour de l'année julienne où elle a commencé. Par exemple, vous avez trouvé, par l'usage précédent, que l'an 365 étoit la onzième du quatrième cycle;

cherchez la onzième année dans la colonne du quatrième cycle, vous trouverez qu'elle a commencé le 26 juillet.

Si elle appartient aux périodes de Callippe, cherchez-là dans la troisième table, qui est commune à toutes ces périodes, & vous y aurez de même le jour de l'année julienne où elle a commencé. Par exemple, l'année 142 étoit la trente-septième de la troisième période; voyez la trente-septième année de la première période, vous trouverez qu'elle commença au 21 juillet julien; c'est au même jour que commença aussi la trente-septième de la troisième: l'an 325 est le sixième de la première période, vous avez, dans la table, le 3 juillet pour le jour où il commença.

III.e Usage.

Ayant le jour de l'année julienne où commence une année grecque, trouver le jour de l'année julienne où commence un mois quelconque de l'année grecque dont il s'agit? Voyez, par la première ou la seconde table, à quel jour de l'année grecque commence le mois que vous voulez, & comptez dans l'année julienne, par le moyen de la troisième table, le même nombre de jours depuis celui auquel est donné le commencement de l'année grecque. Par exemple, l'année 365 a commencé au 26 juillet julien, & je veux savoir à quel jour de l'année julienne a commencé le mois *boédromion ;* je cherche dans la première table (attendu qu'il s'agit d'une année grecque commune) le mois *boédromion ,* & j'y trouve que le premier jour de ce mois est le soixantième de l'année grecque: je compte donc soixante jours depuis le 26 juillet, & pour cela j'ai recours à la cinquième table, où je trouve que le 1.er juillet de l'année julienne bissextile (car cette année l'étoit) est le cent quatre-vingt-troisième de l'année julienne; le 26 juillet en est donc le deux cents huitième, & le soixantième jour depuis est le deux cents soixante-septième: le 1.er *boédromion* tombe par conséquent au 23 du mois de septembre, qui est le deux cents soixante-septième jour de l'année julienne bissextile, comme on voit dans la même table.

Je veux savoir quel jour commence le mois *thargélion* dans

l'année 325, qui commença au 3 juillet & qui eſt embolimique. Le 1.er *thargélion*, dans l'année embolimique, eſt le deux cents quatre-vingt-ſeizième jour de l'année. Du 3 juillet julien à la fin de l'année julienne il y a cent quatre-vingt-deux jours, ajoutez-y cent quatorze jours de la ſuivante, & vous aurez vos deux cents quatre-vingt-ſeize jours: or le cent quatorzième jour de l'année julienne eſt le 24 avril; le mois *thargélion* de l'année grecque dont il s'agit commença donc le 24 avril de l'an 324.

Si quelqu'un appliquant par prolepſe l'uſage du cycle de Méton ou de la période callippique aux temps antérieurs, donnoit quelque date en conſéquence, il faudroit retrancher 330 de l'année donnée, diviſer le reſte par 76, & ôtant ce qui reſteroit, outre le quotient de 77, on auroit l'année de la période callippique qui répondroit à l'année donnée. Par exemple, Troie a été priſe onze cents quatre-vingt-trois ans avant J. C. je retranche 330 de 1183, il me reſte 853; je diviſe 853 par 76, & il me vient 11 au quotient avec 17 de reſte: je retranche 17 de 77, & j'ai la ſoixantième année d'une période callippique pour celle qui commença dans l'année de la priſe de Troie. En la ſoixantième année de la période callippique le commencement de l'année grecque ſe trouve au 6 juillet; par conſéquent le 22 *thargélion*, auquel on dit que cette ville fut priſe, trente-ſept jours avant le commencement de l'année, aura répondu au 29 mai. Ce jour étoit le *vingt-ſeptième* avant le 25 juin, où l'on croyoit le ſolſtice fixé lorſque Denys d'Halicarnaſſe écrivoit, & de-là il reſtoit encore *dix* jours juſqu'à la fin de l'année.

Ce qu'on lit dans Denys d'Halicarnaſſe, qu'il y avoit dix-ſept jours du 22 *thargélion* au ſolſtice, & *vingt* jours du ſolſtice à la fin de l'année, convient à l'année précédente 1184, & ne peut convenir qu'à celle-là; c'eſt pourquoi ou il s'eſt trompé d'un an, en fixant l'année de la priſe de Troie à l'an 1183, ou il y a faute de copiſte dans ſon texte, & il faut y tranſpoſer les mots dix & vingt, & lire vingt-ſept où il y a dix-ſept & dix où il y a vingt.

Vérification.

I.er Exemple.

L'an 36 de la première période callippique, Timocharis, dans une obſervation aſtronomique, lie le 25 *poſidéon* avec le 16 *paophi* égyptien. *Almag. l. VII, cap. 3, p. 171. linea 13, τῇ κε.*

Cette année-là le 16 *paophi* égyptien étoit le 20 décembre, le *thot* ayant été le 5 novembre.

Le 25 décembre eſt le trois cents cinquante-quatrième jour de l'année julienne, le 25 *poſidéon* eſt le cent ſoixante-douzième de l'année athénienne commune: retranchez 171 de 354, vous aurez 183, ou le 2 juillet, pour le premier jour de l'année athénienne; c'eſt le jour que me donne ma table.

II.e Exemple.

La même année, dans une autre obſervation, Timocharis fait concourir le 15 *élaphébolion* avec le 5 *tybi* égyptien: le 5 *tybi* égyptien fut le 9 mars julien, car il étoit le cent vingt-cinquième jour de l'année égyptienne, qui avoit commencée au 5 novembre, comme j'ai dit. *Ibid. p. 170, lin. 24.*

Le 9 mars eſt le ſoixante-huitième jour de l'année julienne: ces ſoixante-huit jours & cent quatre-vingt-trois qui s'étoient écoulés depuis le 2 juillet julien précédent, où l'année athénienne avoit commencé ſuivant ma table, font deux cents cinquante-un; le 15 *élaphébolion* eſt le deux cents cinquante-unième jour de l'année athénienne.

III.e Exemple.

La quarante-huitième année de Callippe, Timocharis fait concourir le 25 *pyanepſion* avec le 7 *thot* égyptien: le *thot* égyptien fut cette année au 2 novembre, & le 7 tomba par conſéquent au 8 novembre, qui eſt le trois cents douzième jour de l'année julienne. *Ibid. p. 170 (130) lin. 36, τῇ ϛ φθίνοντος.*

Le 25 *pyanepſion* eſt le cent treizième jour de l'année athénienne: retranchez 112 de 312, il vous reſtera 200, ou le

19 juillet, pour le jour auquel a répondu le premier jour de l'année athénienne ; c'eſt le jour que donne ma table.

IVe Exemple.

Pag. 169, lin. 47. L'an 47, Timocharis fait concourir le 8 *antheſtérion* avec le 29 *athir*, & le 29 *athir* répond au 29 janvier julien : dans ma table l'année athénienne, qui eſt embolimique paire, *ſcirrophorion* commence au 30 juin, & le 8 *antheſtérion*, qui en eſt le deux cents quatorzième jour, étant compté du 30 juin, va tomber préciſément au 29 janvier *(a)*.

Ve Exemple.

La bataille d'Arbelles ſe donna le 24 *boédromion* ou ἕξη φθίνοντος, qui, dans les mois de vingt-neuf jours eſt le 24 : le 24 *boédromion* eſt le quatre-vingt-troiſième jour de l'année athénienne ; la bataille d'Arbelles ſe donna la ſeptième année de la cinquième période de Méton, qui avoit commencé au 10 juillet, ſuivant ma table ; & le quatre-vingt-troiſième jour depuis eſt le 1.er octobre : c'étoit le douzième jour depuis l'écliſe de Lune, or l'écliſe de Lune fut le ſoir du 20 ſeptembre, préciſément le douzième jour auparavant.

(a) Dodwel, pour ſauver ſes hypothèſes, ajoute, retranche, corrige & ſuppoſe en général un autre commencement au jour athénien, employé par Timocharis, qu'au jour égyptien ; ce qui me paroît faux, car comme Timocharis ne ſuit pas dans le jour égyptien l'uſage civil, mais celui des Aſtronomes, il en fait de même pour le jour athénien.

Iere

I.ere TABLE.

DES ANNÉES COMMUNES.

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon...	29..........	....	1.
Métageitnion...	30..........	59.	
Boédromion....	29..........	88........	2.
Pyanepsion.....	30..........	118.	
Mæmactérion...	29..........	147........	3.
Posidéon......	30..........	177.	
Gamélion......	29..........	206........	4.
Anthestérion....	30..........	236.	
Élaphébolion....	29..........	265........	5.
Munichion.....	30..........	295.	
Thargélion.....	29..........	324........	6.
Scirrophorion....	30..........	354.	

IIe TABLE.

DES ANNÉES EMBOLIMIQUES,

1.° *De celles où* Posidéon *est intercalé.*

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon	29		1.
Métageitnion	30	59.	
Boédromion	29	88.	2.
Pyanepsion	30	118.	
Mæmactérion	29	147.	3.
Posidéon I	30	177.	
Posidéon II	30 si l'ann. a 384 jours, 31 si elle en a 385.	207 *ou* 208.	
Gamélion	29	236 *ou* 237.	4.
Anthestérion	30	266 *ou* 267.	
Élaphébolion	29	295 *ou* 296.	5.
Munichion	30	325 *ou* 326.	
Thargélion	29	354 *ou* 355.	6.
Scirrophorion	30	384 *ou* 385.	

2.° *Années embolimiques où* Scirrophorion *est intercalé.*

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon	29		1.
Métageitnion	30	59.	
Boédromion	29	88.	2.
Pyanepsion	30	118.	
Mæmactérion	29	147.	3.
Posidéon	30	177.	
Gamélion	29	206.	4.
Anthestérion	30	236.	
Élaphébolion	29	265.	5.
Munichion	30	295.	
Thargélion	29	324.	6.
Scirrophorion I	30	354.	
Scirrophorion II	30 si l'ann. a 384 jours, 31 si elle en a 385.	384 *ou* 385.	

III.e TABLE.

Des CYCLES *de* MÉTON *qui ont précédé la période Callippique, avec les jours de l'année Julienne où a commencé l'année Athénienne.*

I.er CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4282, avant J. C. 432.	II.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4301, avant J. C. 413.	III.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4320, avant J. C. 394.	IV.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4339, avant J. C. 375.	V.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4358, avant J. C. 356.	VI.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4377, avant J. C. 337.
1.. 15 juil.	B.. 1.. 15 juil.	1.. 16 juil.	1.. 16 juil.	1.. 16 juil.	B.. 1.. 16 juil.
II* (i) 4 juil.	II* (i) 4 juil.	B.. II* (i) 4 juil.	II* (i) 5 juil.	II* (i) 5 juil.	II* (i) 5 juil.
3.. 24 juil.	3.. 24 juil.	3.. 24 juil.	B.. 3.. 24 juil.	3.. 25 juil.	3.. 25 juil.
B.. 4.. 12 juil.	4.. 13 juil.	4.. 13 juil.	4.. 13 juil.	B.. 4.. 13 juil.	4.. 14 juil.
V *(p)* 1 juil.	B.. V *(p)* 1 juil.	V *(p)* 2 juil.	V *(p)* 2 juil.	V *(p)* 2 juil.	B.. V *(p)* 2 juil.
6.. 20 juil.	6.. 20 juil.	B.. 6.. 20 juil.	6.. 21 juil.	6.. 21 juil.	6.. 21 juil.
7.. 9 juil.	7.. 9 juil.	7.. 9 juil.	B.. 7.. 9 juil.	7.. 10 juil.	7.. 10 juil.
B VIII* (i) 27 juin.	VIII* (i) 28 juin.	VIII* (i) 28 juin.	VIII* (i) 28 juin.	B VIII *(i)* 28 juin.	VIII* (i) 29 juin.
9.. 17 juil.	B.. 9.. 17 juil	9.. 18 juil.	9.. 18 juil.	9.. 18 juil.	*Cette année commence la période Callippique, voy. la Table suivante.*
X *(p)* 6 juil.	X *(p)* 6 juil.	B.. X *(p)* 6 juil.	X *(p)* 7 juil.	X *(p)* 7 juil.	
11.. 25 juil.	11.. 25 juil.	11.. 25 juil.	B.. 11.. 25 juil.	11.. 26 juil.	
B.. 12.. 13 juil.	12.. 14 juil.	12.. 14 juil.	12.. 14 juil.	B.. 12.. 14 juil.	
XIII* (i) 2 juil.	B XIII* (i) 2 juil.	XIII* (i) 3 juil.	XIII* (i) 3 juil.	XIII *(i)* 3 juil.	
14.. 22 juil.	14.. 22 juil.	B.. 14.. 22 juil.	14.. 23 juil.	14.. 23 juil.	
15.. 11 juil.	15.. 11 juil.	15.. 11 juil.	B.. 15.. 11 juil.	15.. 12 juil.	
B XVI *(p)* 29 juin.	XVI *(p)* 30 juil.	XVI *(p)* 30 juin.	XVI *(p)* 30 juin.	B XVI *(p)* 30 juin.	
17.. 18 juil.	B.. 17.. 18 juil.	17.. 19 juil.	17.. 19 juil.	17.. 19 juil.	
XVIII* (i) 7 juil.	XVIII* (i) 7 juil.	B XVIII* (i) 7 juil.	XVIII* (i) 8 juil.	XVIII *(i)* 8 juil.	
19.. 27 juil.	19.. 27 juil.	19.. 27 juil.	B.. 19.. 27 juil.	19.. 28 juil.	

Nota. Les chiffres romains marquent les années embolimiques; ceux auxquels est joint un astérique marquent celles de 385 jours: la lettre B marque les années bissextiles.

La lettre *(i)* ou la lettre *(p)*, jointe aux années embolimiques, marque celles qui sont impaires & celles qui sont paires, pour faire connoître si c'est le *posidéon* ou le *scirrophorion* qu'il faut intercaler: le premier s'intercale dans les années impaires, & le second dans les années paires.

IV.e TABLE.

DE LA PREMIÈRE PÉRIODE CALLIPPIQUE,

Avec les jours de l'année Julienne auxquels a commencé l'année Grecque pendant cette période ; les embolimiſmes y gardent le même ordre & la même ſituation qu'ils auroient eu dans les cycles de Méton continués.

Cette Table ſert également pour les Périodes ſuivantes & pour celles qui précèdent.

I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4384, avant J. C. 330.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4403, avant J. C. 311.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4422, avant J. C. 292.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4441, avant J. C. 273.
I $\overset{*}{(i)}$.. 29 juin.	XX (p).. 29 juin.	XXXIX $\overset{*}{(i)}$.. 28 juin.	B.. LVIII $\overset{*}{(p)}$.. 28 juin.
B..... 2..... 18 juil.	21..... 18 juil.	40..... 18 juil.	59..... 18 juil.
III (p).. 7 juil.	B.. XXII $\overset{*}{(i)}$.. 6 juil.	XLI (p).. 7 juil.	LX (i).. 7 juil.
4..... 26 juil.	23..... 26 juil.	B..... 42..... 25 juil.	61..... 26 juil.
5..... 15 juil.	24..... 15 juil.	43..... 14 juil.	B..... 62..... 14 juil.
B..... VI $\overset{*}{(i)}$.. 3 juil.	XXV (p).. 4 juil.	XLIV $\overset{*}{(i)}$.. 3 juil.	LXIII $\overset{*}{(p)}$.. 3 juil.
7..... 23 juil.	B..... 26..... 22 juil.	45..... 23 juil.	64..... 23 juil.
8..... 12 juil.	27..... 11 juil.	B..... 46..... 11 juil.	65..... 12 juil.
IX (p).. 1 juil.	XXVIII $\overset{*}{(i)}$.. 30 juin.	XLVII (p).. 30 juin.	B.. LXVI (i).. 30 juin.
B..... 10..... 19 juil.	29..... 20 juil.	48..... 19 juil.	67..... 19 juil.
XI $\overset{*}{(i)}$.. 8 juil.	B.. XXX (p).. 8 juil.	XLIX $\overset{*}{(i)}$.. 8 juil.	LXVIII $\overset{*}{(p)}$.. 8 juil.
12..... 28 juil.	31..... 27 juil.	B..... 50..... 27 juil.	69..... 28 juil.
13..... 17 juil.	32..... 16 juil.	51..... 16 juil.	B..... 70..... 16 juil.
B... XIV (p).. 5 juil.	XXXIII $\overset{*}{(i)}$.. 5 juil.	LII (p).. 5 juil.	LXXI (i).. 5 juil.
15..... 24 juil.	B..... 34..... 24 juil.	53..... 24 juil.	72..... 24 juil.
16..... 13 juil.	35..... 13 juil.	B..... 54..... 12 juil.	73..... 13 juil.
XVII $\overset{*}{(i)}$.. 2 juil.	XXXVI (p).. 2 juil.	LV $\overset{*}{(i)}$.. 1 juil.	B LXXIV $\overset{*}{(p)}$.. 1 juil.
B..... 18..... 21 juil.	37..... 21 juil.	56..... 21 juil.	75..... 21 juil.
19..... 10 juil.	B..... 38..... 9 juil.	57..... 10 juil.	76..... 10 juil.

Ve TABLE
DE L'ANNÉE JULIENNE.

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS, Ann. commune.	SOMME DES JOURS.	JOURS DES MOIS, Ann. bissextile.	SOMME DES JOURS.
Janvier.....	31........	....	31.	
Février.....	28........	59....	29........	60.
Mars.......	31........	90....	31........	91.
Avril......	30........	120....	30........	121.
Mai........	31........	151....	31........	152.
Juin.......	30........	181....	30........	182.
Juillet.....	31........	212....	31........	213.
Août.......	31........	243....	31........	244.
Septembre..	30........	273....	30........	274.
Octobre....	31........	304....	31........	305.
Novembre..	30........	334....	30........	335.
Décembre...	31........	365....	31........	366.



RÉFLEXIONS SUR L'UTILITÉ QUE L'ON PEUT RETIRER DE LA LECTURE DES ÉCRIVAINS ORIENTAUX.

Par M. ANQUETIL.

Lû à l'Assemblée publiq. de la S.t Martin 1765.

Les travaux de l'Académie embrassant les monumens de toutes les Nations, comprennent naturellement les antiquités de l'Orient; & cette portion de l'histoire du genre humain ne nous intéresseroit pas moins que celle des autres peuples, si elle nous étoit plus familière: mais jusqu'ici peu de personnes se sont appliquées à la développer, &, sans parler des difficultés qui accompagnent l'étude des langues orientales, l'indifférence pour ces matières, & sur-tout pour ce qui regarde l'ancienne histoire des Perses, me paroît venir d'un principe certain en lui-même, mais qui peut-être a été poussé trop loin. Le ton romanesque, qui semble caractériser les anciennes chroniques de l'Orient, combat directement les premières règles de la critique; & de-là on a cru pouvoir jeter sur les autres ouvrages des Orientaux une sorte de ridicicule, leur prêter un air de fable, & par conséquent d'inutilité, qui semble en interdire la lecture au vrai Savant.

Deux raisons, que je vais tâcher d'exposer avec précision, m'empêchent d'avouer cette conséquence.

1.° Il n'est pas prouvé que les chroniques des Perses, présentées par les Orientaux, n'aient pas été tirées des annales de la nation; & quand ces chroniques ne feroient regardées que comme de pures fictions, remontant au temps même où l'empire des Perses subsistoit, elles mériteroient toujours l'attention des Savans.

2.° Les écrits des Orientaux fournissent, sur l'Astronomie, la Géographie, les Époques, les Religions & l'Histoire Naturelle de l'Asie, des détails que l'on chercheroit vainement ailleurs, & qui doivent rendre ces ouvrages précieux.

L'Europe ſavante ne connoiſſoit les anciens rois de Perſe que par les écrits des Grecs & des Latins, lorſque Teixeira fit paroître l'hiſtoire abrégée de ces Rois, tirée de Mirkond. L'ouvrage de cet hiſtorien (Mirkond) eſt généralement eſtimé dans l'Orient; il eſt écrit en perſan & diviſé en ſept volumes, dont on peut voir la notice dans l'*Index* des écrivains orientaux, qui eſt à la fin de la vie de Ginguiskan, donnée par M. Petis de la Croix.

Relat. d'el origen, &c. de los Reyes de Perſia.

P. 544, 545.

L'hiſtoire abrégée de Teixeira, toute sèche qu'elle étoit, fut bien reçue, parce qu'elle préſentoit une ſuite de faits abſolument nouveaux, & de Princes juſqu'alors inconnus.

Le *Tavarikh-beney-adam*, donné par Schikard, eut le même accueil.

Ibid. p. 536.

Tarikh. reg. Perſ. &c. p. 35, & ſeq.

Ces deux ouvrages furent cités avec éloge, par les Savans qui s'occupoient de l'hiſtoire des anciens rois de Perſe.

Hottinger. hiſt. Orient. edit. 2.ª p. 73, 161, 200.

Le commencement du fragment, qui eſt à la fin de la quatrième partie du recueil des voyages de Thévenot, ne diffère pas, pour le fond, du *Tarikh* de Schikard. Mais ces chroniques, maigres & décharnées, ſont bien inférieures aux extraits que d'Herbelot nous a donnés des hiſtoriens orientaux, & en particulier des écrivains Perſans. Il auroit ſeulement été à deſirer que le Savant qui les a rédigés, eût pris la peine de comparer enſemble les morceaux qui traitent d'un même ſujet; car, dans l'état où ſont ces extraits, il eſt quelquefois impoſſible de ſuivre le fil des actions d'un perſonnage, en réuniſſant les différens articles qui en font mention.

Si, d'un côté, l'ancienne hiſtoire des Perſes, telle qu'elle eſt rapportée par les écrivains de la nation, eut pour partiſans pluſieurs Savans profonds dans les langues orientales, de l'autre, elle ne trouva pas les mêmes diſpoſitions chez les critiques qui voulurent la comparer avec Hérodote & avec Ctéſias. « Tous ceux, dit M. Fréret, qui auront lû avec un peu d'attention l'abrégé de « Mirkond, publié par Teixeira, ou les extraits inſérés dans la « Bibliothèque orientale, ne ſeront pas ſurpris que je n'aie fait aucun « uſage de ce que les traditions orientales nous apprennent de « l'ancienne hiſtoire de Perſe: ils doivent avoir remarqué que ſoit « pour la durée des règnes, ſoit pour la nature des évènemens qui «

Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XVI, p. 261.

» les rempliſſent, ſoit même pour les noms & pour la ſuite des » Rois des deux dynaſties des Piſchdadiens & des Cayaniens, ces » traditions nous donnent l'idée la plus fauſſe & la plus romaneſque » de l'ancienne hiſtoire de l'Orient. On y voit des règnes de cinq » cents, de ſept cents & même de mille ans remplis des exploits de ces Rois ſabuleux contre les Géans, les *Dives* & les *Gines.* »

M. Fréret compare enſuite ces traditions à l'hiſtoire du Brut & du S.[t] Graal, à la chronique de l'archevêque Turpin; &, pour mettre le lecteur en état de juger de la croyance qu'elles méritent, il donne le précis « de ce qu'elles nous apprennent de » l'hiſtoire des temps connus avec plus de certitude, c'eſt-à-dire depuis le règne de Guſtaſp. »

Le même Savant penſe que quelques ſiècles après l'invaſion des Mahométans, « il ne reſtoit en Perſe que l'hiſtoire de la dynaſtie » des Saſſanides ou des Coſroès, & que des poëmes ou romans » ſur l'hiſtoire des anciens Rois des deux dynaſties antérieures à » Alexandre, compoſés peut-être dès le temps de la domination des Parthes. »

Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XVI, p. 265.

M. Fréret termine ſes recherches, ſur l'ancienne année des Perſes, par ces paroles: « J'ai cru devoir m'étendre ſur cet article.... » parce qu'il ne ſe trouve encore que trop de gens perſuadés que » des écrivains Perſans, quoique modernes, doivent être mieux » inſtruits de l'ancienne hiſtoire de leur pays, que ne l'ont été » Hérodote, Ctéſias, Dinon & les autres écrivains Grecs qui nous » en ont parlé. Je me ſouviens d'avoir été d'abord dans ce préjugé, » & d'avoir perdu beaucoup de temps à chercher les moyens de » concilier les traditions orientales avec l'hiſtoire véritable. Il arrive » ſouvent que ceux qui ſe ſont mis en état de lire les écrivains » Arabes & Perſans, s'exagèrent le mérite de ces auteurs, pour » juſtifier le temps qu'ils ont employé à ces études, & donnent à » un ouvrage qu'ils ſont ſeuls en état de lire dans la langue originale, » une autorité qu'il eſt bien éloigné de mériter...... on ne veut » pas reconnoître que l'utilité que l'on retire de la lecture de ces » ouvrages, n'égale pas à beaucoup près la peine qu'il a fallu ſe donner pour ſe mettre en état de les entendre. »

Ibid. p. 266.

Ce morceau du Mémoire, où M. Fréret parle des chroniques des

des Perses, m'a paru mériter d'être rapporté dans son entier, parce qu'il présente toutes les objections que l'on peut faire contre ces chroniques, exprimées avec cette force de style qui caractérise les écrits de ce savant critique.

Ces objections se réduisent aux propositions suivantes.

Il est impossible de concilier la suite des Rois des deux premières dynasties des Perses, avec l'histoire véritable (c'est-à-dire avec ce que rapportent les Grecs & les Latins) : de plus, on y voit des règnes de sept cents ans, de mille ans, & elle est remplie de faits fabuleux.

Donc, selon M. Fréret, 1.° les ouvrages qui la présentent (cette suite de Rois) ne peuvent être que des poëmes ou des romans composés peut-être sous la dynastie des Parthes, mais non les annales de la nation, quoique les Persans, de quelque religion qu'ils soient, les regardent généralement comme les monumens de leur ancienne histoire.

2.° La connoissance de fables aussi ridicules que celles dont ces ouvrages sont remplis, ne peut point dédommager des peines qu'il a fallu se donner pour l'acquérir.

Je ne puis souscrire à cette seconde conclusion : il me semble, au contraire, que des fables adoptées par une nation entière, répétées par les écrivains étrangers (tels que les Arabes & les Indiens) qui parlent de cette nation, il me semble que des traits de cette nature mériteroient d'être connus, quand même ils n'auroient pas l'ancienneté que cette nation leur suppose. N'y a-t-il pas une sorte de satisfaction à considérer de quelle manière se modifie le goût général qu'une portion considérable du genre humain a pour le merveilleux, & à comparer les fictions qu'elle adopte avec celles qui ont cours chez des peuples du même âge, mais dont le climat, les mœurs & les dogmes religieux sont absolument différens?

Les rapports ou les dissemblances qui résultent de cette comparaison, offrent à l'esprit vraiment philosophique le spectacle le plus intéressant.

Que sera-ce si ces fables remontent à des temps éloignés, si les ouvrages dans lesquels elles paroissent représentent réellement les premiers monumens d'une nation très-ancienne? & les raisons

alléguées par M. Fréret, ne peuvent m'empêcher de donner ce caractère aux chroniques dont il eſt queſtion, quoique le temps, les copiſtes & les traducteurs les aient fort altérées. Pour peu que l'on fouille dans les archives des nations, on y remarque les mêmes contradictions, le même ton romaneſque que M. Fréret reproche aux chroniques des Perſes; faut-il pour cela les rejeter? je ne crois pas que ce critique eût avoué cette conſéquence; il ſavoit trop bien qu'il eſt un terme, dans l'hiſtoire des anciens peuples, au-delà duquel nous tenterions en vain de porter nos recherches. L'obſcurité qui dérobe à nos yeux cette eſpèce de ſanctuaire, nourrie par la ſuperſtition des premiers âges du monde, prend naiſſance dans l'eſpace immenſe qui les ſépare de celui auquel nous vivons.

J'ajoute une réflexion qui me paroît importante; c'eſt qu'elle a lieu, cette obſcurité, à l'égard des peuples qui nous ont toujours été les plus connus, & qu'elle exiſtoit dans des ſiècles riches en monumens, dont le temps nous a privés.

Trois cents cinquante ans avant l'ère Chrétienne, la diviſion qui régnoit entre les écrivains qui avoient rapporté les monumens des anciens peuples, porta les hiſtoriens, qui avoient quelque réputation chez les Grecs, à ne parler que des ſiècles moins éloignés. Diodore de Sicile cite à ce ſujet Éphore de Cumes, diſciple d'Iſocrate, qui ne remontoit pas plus haut que le retour des Héraclides dans le Péloponnèſe (onze cents trois ans avant J. C. ſelon le P. Pétau).

Diod. de Sic. lib. IV, edit. Wech. 1604, p. 209.

Doctr. Tempor. l. IX, c. 30.

La même raiſon empêcha Calliſthènes & Théopompe de faire mention des hiſtoires anciennes. Diodore de Sicile ajoute qu'indépendamment de la multitude de héros & de demi-dieux, qui répandoit par-tout l'obſcurité, la difficulté d'accorder les époques & les dates *(a)* jetoit ſur l'hiſtoire elle-même un ridicule qui la faiſoit mépriſer; & cette difficulté ſe trouvoit dans l'hiſtoire des Grecs auſſi-bien que dans celle des autres peuples.

Josèphe rapporte *(b)*, comme une choſe avouée par les Grecs

(a) Ἡ δὲ τῶν χρόνων ἀπαγγελία τὸν ἀκριβέστατον ἔλεγχον οὐ προσδεχομένη, καταφρονεῖν ποιεῖ τὰς ἱστορίας τοὺς ἀναγινώσκοντας. Bibl. lib. IV, p. 209.

(b) Πλείονας δὲ ἂν εἴπω ἐγώ, τοὺς ἐμοῦ μᾶλλον ἐπισταμένους διδάσκων, ὅσα μὲν Ἑλλάνικος Ἀκουσιλάῳ περὶ τῶν γενεαλογιῶν διαπεφώνηκεν .... ἐν τοῖς πλείστοις ψευδόμενον

eux-mêmes, que dans le calcul des généalogies, Hellanicus s'éloignoit d'Acusilaüs, qu'Acusilaüs relevoit beaucoup de fautes dans Hésiode, qu'Éphore accusoit Hellanicus de mensonge, que Timée faisoit le même reproche à Éphore, les modernes à Timée, & tous les écrivains à Hérodote.

Josèphe ajoute que ceux qui avoient fait l'histoire de l'Attique & d'Argos ne s'accordoient pas davantage dans leurs récits, & que Thucydide lui-même étoit aussi accusé de mensonge (ὡς ψευδόμενος) quoiqu'il parût avoir écrit l'histoire de son temps avec la plus grande exactitude.

Selon Josèphe, cette division entre les historiens venoit principalement *(c)* de ce que dans les premiers temps les Grecs n'avoient pas eu soin de tenir des registres publics, dans lesquels tout ce qui se passoit fût consigné.

Je ne conteste pas ce fait; mais le trait que cet historien cite au même endroit me paroît indiquer la vraie cause qui a produit cette obscurité dans l'histoire grecque.

L'expédition des Perses, & les circonstances qui l'avoient accompagnée, étoient rapportées de diverses manières par les meilleurs historiens; &, quoiqu'Alexandre eût à sa suite des écrivains instruits & curieux, Strabon prétend qu'on ne peut ajouter foi à ce que les historiens de ce héros nous apprennent de ses expéditions dans l'Asie, & des peuples qu'il y a soumis.

Jos. cont. Ap. l. 1, p. 1035; & Euseb. Præp. Ev. p. 478.

Geogr. l. 11, edit. 1620, p. 508.

Ici ce ne sont pas les monumens historiques qui manquent: c'est donc dans le caractère même de l'homme qu'il faut chercher la source de cette variété, qui rend suspect le rapport des historiens. Soit intérêt personnel, soit manque d'exactitude, soit fausseté dans l'esprit, l'historien trompe ou se fait illusion à lui-même sur les choses qu'il croit voir. Des registres pareils à ceux dont parle Josèphe, quand les Grecs en auroient eu, eussent donc pu renfermer

ἐπιδείκνυσιν...... Ἡρόδοτον δὲ πάντες. Contr. Ap. lib. I, edit. Genev. p. 1034; & apud Euseb. Præpar. Evang. l. X, edit. Vig. p. 478.

(c) Καὶ πρωτέραν (αἰτίαν) ἐρῶ τὴν κυριωτέραν εἶναί μοι δοκοῦσαν· τὸ γὰρ ἐξ ἀρχῆς μὴ σπουδασθῆναι, παρὰ τοῖς Ἕλλησι δημοσίας γενέσθαι περὶ τῶν ἑκάστοτε πραττομένων ἀναγραφάς, τοῦτο μάλιστα δὴ καὶ τὴν πλάνην, καὶ τὴν ἐξουσίαν τοῦ ψεύδεσθαι, τοῖς μετὰ ταῦτα βουληθεῖσι περὶ τῶν παλαιῶν τι γράφειν παρέσχεν. Lib. I, cont. Ap. p. 1035; & apud Euseb. Præpar. Evang. p. 479.

les mêmes erreurs, & par conféquent occafionner dans la fuite le même embarras à ceux qui les auroient confultés..

Ces réflexions me ramènent chez les Perfes, qui, en confé- *Diod. de Sic. l. II, p. 118.* quence d'une loi particulière, confervoient dans des regiftres les antiquités de leur nation, & dont malgré cela l'hiftoire, même dans le brillant de leur empire, n'étoit pas connue plus exactement des étrangers qu'elle ne l'eft à préfent.

Nous avons vu les Grecs fe contredire les uns les autres, en parlant de ce peuple, fur les évènemens mêmes qui s'étoient paffés fous *Geogr. lib. II, p. 507.* leurs yeux. Au rapport de Strabon les hiftoriens Grecs ne méritoient aucune foi, lorfqu'ils faifoient mention des antiquités des Perfes, des Mèdes ou des Syriens *(d)*, & cela, fans doute, parce qu'ils n'avoient pas confulté les monumens authentiques de ces peuples. Les écrivains qui avoient puifé dans les archives des nations, étoient donc les feuls dont le témoignage pût être de quelque poids; & tel étoit, dira-t-on, à l'égard des Perfes, Ctéfias, qui, *Biblioth. l. II, p. 118.* au rapport de Diodore de Sicile, avoit tiré du dépôt royal ce qu'il avoit appris aux Grecs au fujet de ce peuple. De plus, comme cet écrivain étoit premier Médecin d'Artaxerxès, il pouvoit facilement fe procurer, fur l'ancienne hiftoire de l'Afie, des détails qu'un fimple voyageur auroit vainement cherchés: auffi affure-t-il

(d) M. Huet, dans fon traité de l'origine des romans *(p. 21)*, rapporte aux hiftoriens Perfes ce que Strabon dit ici des écrivains Grecs: voici fes paroles. « Strabon dit, dans un autre » endroit, que l'on n'ajoute pas beau- » coup de foi aux anciennes hiftoires » des Perfes, des Mèdes & des Sy- » riens, à caufe de l'inclination que » *leurs* écrivains avoient à conter des » fables; car voyant que ceux qui en » écrivoient de profeffion étoient en » eftime, ils crurent qu'on prendroit » plaifir à lire des relations fauffes & » controuvées, fi elles étoient écrites en forme d'hiftoires. » M. Huet croit que ce paffage de Strabon peut fervir à prouver que les Orientaux *font peu exacts & peu fidèles* dans leurs hiftoires *(p. 23)*, *& que les Grecs font plus diligens & de meilleure foi.* Mais il fuffit de lire Strabon attentivement, pour voir que ce font les hiftoriens Grecs que ce Géographe a en vue: d'ailleurs les exemples qu'il cite font pofitifs. Après avoir accufé ces écrivains de ne s'être propofé d'autre but que de plaire aux oreilles par la douceur du ftyle, & de furprendre par le merveilleux, Strabon dit formellement, *qu'on ajouteroit plus aifément foi à Héfiode & à Homère, lorfqu'ils parlent des héros, & même aux Poëtes tragiques, qu'à Ctéfias, qu'à Hérodote, qu'à Hellanicus.....* Ῥᾷδιον δ' ἄν τις Ἡσιόδῳ, καὶ Ὁμήρῳ πιστεύσειεν ἡρωολογοῦσι, καὶ τοῖς τραγικοῖς ποιηταῖς, ἢ Κτησίᾳ τε καὶ Ἡροδότῳ, καὶ Ἑλλανίκῳ, καὶ ἄλλοις τοιούτοις.

qu'il ne rapporte que ce qu'il a vu, ou appris des Perſes eux-mêmes.

Phot. Bibliot. cod. 72, edit. Gen. p. 107.

Mon objet, pour le préſent, n'eſt pas d'examiner ſi l'hiſtoire de Ctéſias s'accorde avec les chroniques des Perſes, je pourrai dans la ſuite diſcuter cette matière dans un Mémoire particulier; mais je ne crains pas d'avancer que l'on ne peut rien conclure du premier ouvrage que je viens de nommer contre le ſecond.

1.° On trouve dans les chroniques qui ſont actuellement entre les mains des Perſans, des traits antérieurs à ceux que Ctéſias rapporte comme tirés des anciens monumens de l'Aſie. Dans les premiers temps cette vaſte contrée eut des Rois qu'elle avoit vu naître, dont la Renommée ne nous a tranſmis aucune action remarquable, dont elle ne nous a pas même conſervé les noms. Le premier dont l'hiſtoire faſſe mention eſt Ninus, roi des Aſſyriens; ainſi parle Diodore de Sicile, qui fait profeſſion de ſuivre Ctéſias. Les archives conſultées par ce dernier écrivain, n'alloient donc pas au-delà de Ninus, & l'on ne pourroit par conſéquent les oppoſer à des chroniques qui remonteroient plus haut, à moins qu'on ne les regardât, ces archives, comme les plus anciens monumens de l'Aſie. Mais tout porte à croire que des nations auſſi anciennes que les Perſes & les Aſſyriens avoient, ainſi que les Phéniciens, les monumens de leur origine; ces monumens auront échappé à Ctéſias, ou-bien les trouvant remplis de fables, il n'aura pas jugé à propos de les inſérer dans ſon hiſtoire, de crainte de s'attirer les reproches qu'il faiſoit lui-même à Hérodote; il étoit plus aiſé de dire que les actions & les noms des premiers rois de l'Aſie étoient inconnus.

Bibliot. l. II, p. 90.

Euſeb. Præpar. Evang. lib. II, p. 31, 32.

2.° Pour ce qui eſt des temps moins anciens, eſt-il ſûr que Ctéſias ait bien compris les annales des Perſes? Les annales elles-mêmes étoient-elles rédigées d'une manière uniforme? ou plutôt les regiſtres où elles ſe trouvoient ne renfermoient-ils pas, ſur le même fait, des relations ſouvent contradictoires, & dont quelques-unes auront ſervi à former les hiſtoires générales? Les différences que l'on peut trouver entre Ctéſias & les chroniques des Perſes, ne doivent donc pas faire reléguer ces chroniques dans la claſſe des romans. Il faudroit au moins, pour en juger ſainement, les

rapprocher du texte même des archives des Perſes, & non des extraits de l'hiſtorien grec.

Il reſte à examiner ſi l'on peut ſuppoſer que les Perſes aient rempli leurs annales de traits romaneſques, de récits fabuleux, tels que ceux qui ſe trouvent dans les chroniques & dans les hiſtoires adoptées par les Perſans.

Ici les traits rapportés par Ctéſias, & par quelques autres écrivains, nous aideront à apprécier le témoignage des Orientaux.

Diod. de Sic. Biblioth. lib. II, p. 107, 93, 96, 97 & ſeq.

La fable de Sémiramis changée en oiſeau, le nombre prodigieux de ſes troupes & de celles de Ninus, ſes bâtimens, ſes ouvrages immenſes ne ſont pas moins prodigieux que ce que les chroniques Perſes nous apprennent de Djemſchid. Les combats des héros Perſes contre les génies rappellent les efforts magiques d'Oxuarte, roi de la Bactriane, contre Ninus.

Juſtin. l. I, c. I. Arnob. adv. Gent. lib. I.

D'ailleurs, pourquoi l'hiſtoire des premiers rois de Perſe ſeroit-elle plus exempte de fables que celle des héros Égyptiens ou Phéniciens? le peu que Diodore de Sicile & Eusèbe nous ont conſervé de l'hiſtoire, ou plutôt de la mythologie de ces deux nations, ſuffit pour nous donner une idée des détails que devoient renfermer les livres de Thauth, & les archives conſultées par Sanchoniaton peut-être plus de douze cents ans avant l'ère Chrétienne.

Bibl. l. I, p. 9 & ſeq. Præp. Ev. l. I, c. 9, 10 & ſeq. Ibid. p. 31; & Fabric. Biblioth. Græc. tom. I, p. 163 & ſeq.

Les antiquités Indiennes offrent un mélange auſſi bizarre de héros & de génies. On trouve le même ton romaneſque dans l'hiſtoire des Arméniens faite par Moïſe de Chorène, & juſqu'ici perſonne n'a pu la concilier entièrement, même ſur les ſiècles moins reculés, avec ce que les Grecs & les Latins nous apprennent de cette nation. Enfin il ne faudroit pas remonter bien haut dans notre hiſtoire, & dans celle des peuples du Nord *(e)*, pour y trouver ce que M. Fréret reproche aux extraits de Teixeira & de d'Herbelot.

Je conviens cependant que les Orientaux ont toujours eu pour

(e) On peut conſulter, ſur cette hiſtoire, les ouvrages ſuivans: *Monument. Danic. lib. VI, aut. Olao Worm. Hafniæ, 1643; Bartholini antiq. Danic. lib. III, Hafniæ, 1689; Series reg. Daniæ, per Thormodum-Torfæum, Hafniæ, 1702; Arngrimi Jon. rer. Iſlandic. l. III, Hamburgi, 1610;* mais ſur-tout la traduction latine de l'hiſtoire des rois du Nord de Snorron Sturlonide, auteur de l'*Edda*, donnée par Jean Peringskiöld, *Stockolm, 1697.*

le merveilleux un goût qui semble leur être particulier: les fables, les comparaisons, les métaphores qui nous paroissent les plus outrées sont encore les délices de ces peuples. On sait de quelle manière ils défigurent l'histoire; celle de l'ancien Testament est à peine reconnoissable dans les mains des Arabes.

Abulféda, sur la parole d'Abou-Rafée, nous dit gravement qu'Aali ayant perdu son bouclier à l'attaque d'un château, arracha la porte de ce château & s'en servit comme d'un second bouclier. Le même historien rapporte qu'on trouva dans le palais du khalife Alaazad-lidin-allah un tambour dont on disoit que le son chassoit la colique.

In vit. Moham. cap. 45, p. 90, ex edit. Gagnier.

Excerpt. ex Abulf. ad Calc. vit. Salad. edit. Schultens. p. 13.

Chez les Perses les maîtres, au rapport de Strabon, instruisoient la jeunesse par des fables qui renfermoient les actions des Dieux & des grands hommes.

Geogr. l. XV, p. 733.

Voici un trait qui pourra donner une idée de la manière dont, assez généralement, on écrit l'histoire dans l'Orient.

Lorsque j'étois à Surate (en 1758) la ville changea de maître par une de ces catastrophes dont l'Orient est le théâtre continuel; celui qui étoit chargé d'informer la cour de Dehli de ce qui se passoit dans ce gouvernement, fit la relation de cette révolution, qui n'étoit réellement que le fruit de l'intrigue & de la trahison. Un Mogol de mes amis me communiqua cette pièce; j'y vis des flots de sang répandus, des exploits supérieurs à ceux de nos paladins: on faisoit paroître sur la scène des héros qui d'un coup de sabre fendoient la terre à sept cosses de profondeur. Voilà comment s'exprimoit de sang-froid un écrivain, obligé par état de rapporter fidèlement ce qu'il avoit vu, avec plus de cinquante mille habitans. Cette relation fut envoyée à Dehli, & sans doute déposée dans les archives de l'empire.

Il n'étoit pourtant question que de la prise d'un grand palais, défendu par quelques pièces de canon; ce qui arriva par la trahison de deux mestices Portugais, qui commandoient cette chétive artillerie, & sans qu'il y eût presque de sang répandu: la révolution ne fut même suivie d'aucun pillage.

Ce trait me donne lieu de faire les réflexions suivantes: les religions ont changé dans une partie de l'Asie, mais le caractère

des Orientaux & la forme de leur gouvernement n'ont point éprouvé de variation; le despotisme règne dans ces contrées à peu près comme il y régnoit autrefois; l'influence qu'il peut avoir sur le caractère des peuples, n'est donc pas différente de ce qu'elle étoit alors. Ainsi l'on peut juger du style des anciennes annales par celui de la relation que je viens de citer; mais les hyperboles, qui le rendent ridicule à nos yeux, touchent rarement aux faits principaux.

D'ailleurs j'admets volontiers que le despotisme, qui règne dans l'Orient, y a comme naturalisé ce ton de flatterie & d'exagération qu'on reproche aux écrivains de ces contrées, en grossissant les objets de respect & de crainte; & que l'ignorance y donne un goût excessif pour le merveilleux. Mais il ne suit pas de-là que le ton romanesque des anciennes chroniques des Perses doive être attribué au génie de la nation, puisqu'on le retrouve (ce ton) dans les anciens monumens de la plupart des peuples.

Ci-d. p. 155, 158.

Pour ce qui est des règnes de mille, de sept cents, de cinq cents ans, qui paroissent dans l'ancienne histoire des Perses, je compte montrer, dans un Mémoire particulier, que ce sont des durées de dynasties, connues sous le nom du Prince auquel elles ont commencé. On voyoit de même, dans Nicolas de Damas, dix rois de Damas appelés successivement Adad, du nom d'Adad qui régnoit à Damas du temps de David.

Apud. Joseph. Ant. Jud. l. VII, c. 6, p. 221, 222.

Mais sans m'arrêter aux écrivains qui ont donné mille ans de vie à la Sibylle Érythréenne, six âges à Tirésias, trois cents ans au cours ordinaire de la vie des Sérès; sans parler de Bérose, de Manéthon, de Nicolas de Damas & de plusieurs autres historiens cités par Josèphe, qui assurent que les hommes des premiers âges ont vécu jusqu'à mille ans, je ne crains pas d'avancer que les longs règnes des premiers rois de Perse, quand on les prendroit pour de pures fictions, ne pourroient faire refuser aux ouvrages qui les présentent, le titre d'annales des Perses. De simples présomptions ne sont pas recevables contre le témoignage unanime d'une nation, soutenu de celui de ses voisins, de ses ennemis. Il faudroit lui opposer, j'ose le dire, d'autres annales avouées des Orientaux; & c'est ce que l'on n'a pas encore fait.

Apud Serv. Gall. de Sibyll. p. 117 & seq.
Lucian. de Longæv. edit. Salmur. t. II, p. 632.
Ant. Jud. l. I, c. 4, p. 11.

Ce

Ce témoignage unanime, que je cite ici, n'eſt pas ſeulement celui des Perſans modernes; les hiſtoires qu'ils ont adoptées remontent, par une tradition conſtante, juſqu'au règne même des Perſes, & cette ancienneté, comme je le ferai voir dans la ſuite, en ſuppoſe une beaucoup plus grande.

On ſait que l'auteur du *Schah-namah*, Ferdouſi, poëte célèbre qui floriſſoit vers la fin du Xe ſiècle, eſt le premier qui ait mis en vers l'hiſtoire générale des Perſes; l'original perſan ſur lequel il travailla avoit été traduit du pehlvi.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 379.

Avant Ferdouſi, le poëte Dakiki avoit écrit la vie de Guſtaſp, prince de la dynaſtie des Kéaniens, & connoiſſoit par conſéquent ces monumens pehlvis, ou du moins les traductions arabe & perſanne qui en avoient été faites ſur les originaux, trouvés dans le tréſor d'Iezdedjerd, dernier roi de la dynaſtie des Saſanides.

Voy. la préf. du Schah-namah.

Dans le Ve ſiècle de l'ère Chrétienne (le trône de Perſe étoit alors occupé par les princes Saſanides), Moïſe de Chorène nous fournit un trait important relatif à la première dynaſtie des Perſes, celle des princes Peſchdadiens; & comme cet hiſtorien eſt le ſeul écrivain oriental que je connoiſſe qui, avant le Mahométiſme, ait clairement fait mention des anciennes hiſtoires des Perſes, je crois devoir rapporter ce trait dans les propres paroles de l'auteur.

Je dis, le ſeul écrivain oriental que je connoiſſe, parce que je ſuis bien éloigné de croire que le zèle ignorant & deſtructeur des Mahométans ait anéanti, dans les pays de leur domination, tous les ouvrages hiſtoriques qui y exiſtoient avant eux. La perte des anciens monumens, dans l'Orient, eſt une ſuite du cours ordinaire des choſes; les hiſtoires générales y ont fait diſparoître les pièces particulières ſur leſquelles elles avoient été compoſées. Il étoit naturel que dans des contrées ſoumiſes au Mahométiſme, des traductions ornées de tout le brillant de la poëſie orientale fiſſent négliger les originaux pehlvis, qui n'étoient entendus que par les Parſes, peuple pauvre, peu nombreux & opprimé. Malgré cela je ſuis perſuadé qu'un voyageur inſtruit pourroit encore trouver en Perſe, dans l'Arménie, en Afrique des ouvrages antérieurs au Mahométiſme.

Je reviens à Moïſe de Chorène, & me ſers de la traduction
L. 1, c. 31, p. 77. de Whiſton. *Quid autem tibi*, dit cet hiſtorien à Iſaac Bagratide, auquel il adreſſe ſon ouvrage, *ſunt voluptati viles ac vanæ de Byraſpe Aſtyage fabulæ! aut cur nobis ineptos atque inſulſos ac rationis expertes Perſarum ſermones, laborem imponis explicandi, nempe de primo ejus benefacto malefico, dæmoniiſque ei miniſtrantibus, utque errorem & falſitatem fruſtrari non potuerit. Ac ſuper humerorum oſculatione, unde draconum ortus fuerit, ac deinde flagitii frequentia homines per ventris uſum perdidit, atque Rhodanes quidam poſtea catenis eum æneis conſtrinxerit, atque in montem qui vocatur Dembavendus abduxerit; Rhodanem vero inter viam dormientem Byraſpes in collem traxerit, Rhodaneſque ſomno excitus, in cavernam montis eum duxerit, contraque eum vinctum ſtatuam poſuerit, cujus terrore perculſus, catenis domitus, evadere non potuerit, quo terras perditum iret.*

P. 78. Moïſe de Chorène explique enſuite ce qu'il vient de rapporter des fables des Perſes: *Byraſpes Aſtyages*, dit-il, *temporibus Nebrotis maximi eorum* (Perſarum) *progenitoris fuiſſe dicitur;* & plus bas, *hujus Byraſpes verum nomen fuiſſe centaurum Prydem ex Chaldaïco libro compertum habeo & cognitum.*

P. 79. Il ajoute qu'après la diſperſion du genre humain, qui ſuivit la diviſion des langues, ce fut la valeur qui fit réuſſir les entrepriſes des hommes puiſſans; mais que Byraſpe obtint le commandement de ſa tribu plus par habileté que par courage. Il relevoit de Nebroth, & voulut apprendre aux hommes à vivre en ſociété, prétendant que les biens devoient être communs. Lorſque Byraſpe formoit quelque deſſein, il le déclaroit à ſon peuple; c'eſt ce qui eſt appelé ſon premier *benefactum maleficum* (ſans doute à cauſe des vues criminelles qu'il avoit, même en faiſant le bien).

Byraſpe, ajoute l'hiſtorien arménien, après s'être rendu très-habile dans l'aſtrologie, voulut encore ſavoir à fond les principes du mal & des enchantemens; mais comme il avoit coutume, pour gagner les eſprits, de faire tout en public, & que les leçons de crime ne pouvoient ſe donner hautement, il feignit d'avoir de violens maux de ventre, qui ne pouvoient être guéris que par de certaines paroles qu'il n'étoit permis à perſonne d'entendre.

Sous ce prétexte celui qui inſtruiſoit Byraſpe dans le mal, avoit droit de lui parler à l'oreille, ayant la tête ſur ſes épaules. C'eſt ce qui a donné lieu à la fable qui porte que le miniſtre de Satan ſervoit ce Prince, étoit à ſes ordres, & lui baiſoit quelquefois les épaules, comme pour lui demander le prix de ſes ſervices. Page 30.

Pour ce qui eſt de la fable qui porte qu'il ſortit des ſerpens des épaules de Byraſpe, ou qu'il fut lui-même changé en ſerpent, voici ce qu'elle ſignifie. Comme ce Prince immoloit aux démons un nombre prodigieux de victimes humaines (ſans doute pour en obtenir la guériſon de ſes prétendus maux de ventre, *homines per ventris uſum perdidit;* ceux qui étoient cenſés lui conſeiller ces ſacrifices barbares, en lui parlant à l'oreille, furent repréſentés ſous l'emblême de ſerpens qui ſortoient de ſes épaules). Bientôt les peuples, révoltés par ſes cruautés, le chaſsèrent de ſes États, & le pourſuivirent (comme un monſtre altéré de ſang) ſur le mont Damavend, où, après pluſieurs combats ſanglans, ils le prirent, le tuèrent & jetèrent ſon corps dans un gouffre rempli de ſoufre.

Telle eſt la manière dont Moïſe de Chorène explique l'hiſtoire de Byraſpe; il la tenoit vraiſemblablement de quelque Mage, ou peut-être l'avoit-il tirée du livre chaldaïque qui lui avoit appris ce que c'étoit que ce perſonnage. J'ai cru devoir rendre cette explication plus intelligible, en y ajoutant quelques réflexions renfermées entre deux crochets; mais je ſuis bien éloigné de la garantir: il me ſuffit de montrer, par Moïſe de Chorène, quelle doit être l'ancienneté de ces fables.

1.° *Byraſpe Aſtyage (f)* eſt viſiblement le *Bewaraſp Azdahak* (par abréviation *Zohak)* des livres parſis; on reconnoît dans *Rhodanes, Feridoun* (en zend *Threteono (g)*) vainqueur d'Ajdahak; & dans Nebroth, *Nimrad,* ſurnom de *Djemſchid. Nim-rad* ſignifie *chef au Midi,* & le mot *nim* (midi) déſigne quelquefois le *Siſtan,* qui étoit une des provinces ſur leſquelles s'étendoit l'empire de

(f) On lit dans le texte arménien, *Biyraſpi Ajdahakai.* Si les traducteurs avoient conſervé l'orthographe de ces deux mots, l'identité des noms, dans l'arménien & dans le zend, ſeroit encore plus ſenſible.

(g) Dans l'arménien *Hroudanai;* l'*h,* qui eſt devant l'*r,* répond au *th* du zend *Threteono.*

Djemſchid. Azdahak, prince Arabe *(Zohak tazi)* relevoit de ce monarque, qui, dans les hiſtoriens Orientaux, eſt ſouvent appelé la tige des anciens rois de Perſe; & ce titre répond au *maximi eorum progenitoris* de Moïſe de Chorène.

Voy. la Bibl. Or. de d'Herbel. aux mots Giamſchid, Dzohak *&* Feridoun.

Je n'inſiſterai pas davantage ſur ces rapports; il ſuffit d'ouvrir les livres des Parſes, pour voir que les perſonnages que je viens de comparer ſont abſolument les mêmes.

2.° L'hiſtoire de Byraſpe, dans le v.e ſiècle, paſſoit pour très-ancienne, *res vetuſtiſſimas,* dit Moïſe de Chorène; & les Perſes eux-mêmes ne la comprenoient pas, *& minime ipſis intellectas.* De plus, leurs livres n'étoient pas les ſeuls qui en fiſſent mention; Moïſe de Chorène avoit lû, dans un livre chaldaïque, que le vrai nom de *Byraſpe* étoit *Pryde* ou plutôt *Priydea,* comme porte l'arménien. Ce mot ſignifie, en perſan, *dix mille villes* avec leurs dépendances (dix mille diſtricts); c'eſt auſſi le ſens de *Bewaraſp,* abréviation du zend *Bewroeſch pete,* c'eſt-à-dire *chef de dix mille;* on ſous-entend le mot *dengheoſch* (en parſi *deh, dehan*) *diſtrict,* qui ſe trouve dans le 8.[e] cardé de l'*Ieſcht* d'*Aban,* où le nom d'*Azdahak* eſt exprimé de cette manière: *Ezeſch Dehako.... bevroeſch pete dengheoie.*

P. 78. — *Ci-d. p. 162.*

On ne peut maintenant diſconvenir que ſous la dynaſtie des Saſanides, ces différens noms Perſes ne ſe trouvent dans des livres étrangers, & que l'hiſtoire des premiers princes & du premier tyran des Perſes, ne ſoit alors citée comme une fable très-ancienne.

Sur cela je fais un raiſonnement: les écrivains Perſans s'accordent à faire deſcendre Ardeſchir, chef de la dynaſtie des Saſanides, des rois Perſes nommés *Kéaniens;* on ſait que ce Prince a renverſé l'empire des Parthes: auroit-il ſouffert (lui ou ſes ſucceſſeurs) que l'on eût inſéré dans l'hiſtoire de la nation Perſe des romans fabriqués ſous le règne des Parthes, ou qu'on les eût ſubſtitués aux monumens que ſes pères avoient pu conſerver, avec l'autorité que les Grecs & les Parthes leur avoient laiſſée? car les Perſes, depuis Alexandre juſqu'à Ardeſchir, ne doivent pas être regardés comme un peuple anéanti. *Maintenant,* dit Strabon *(h), les Perſes*

(h) Νῦν δὲ ἤδη καθ' αὑτοὺς συνεστῶτες οἱ Πέρσαι, βασιλέας ἔχουσιν, ὑπηκόους ἑτέροις βασιλεῦσι, πρότερον μὲν Μακεδόσι, νῦν δὲ Παρθυαίοις. Geogr. l. XV, p. 736.

ſont un corps particulier de nation : ils ont des Rois ; & ces Princes, qui d'abord ont été ſoumis aux rois Macédoniens, relèvent maintenant des rois Parthes.

D'ailleurs, des romans inventés ſous la domination des Parthes, auroient-ils paſſé, trois ou quatre ſiècles après, pour *des choſes très-anciennes !*

On ne peut donc les placer plus bas que le règne des Perſes antérieur à celui des Parthes ; & s'il y eût eu quelque doute ſur l'ancienneté de ces fables, ou qu'elles n'euſſent pas appartenu à l'hiſtoire de la nation, Moïſe de Chorène, à qui elles cauſoient un dégoût mortel, *quarum narrationes*, dit-il, *nobis odio ſunt, atque ipſa auditio propè auribus noſtris faſtidium affert*, ne ſe ſeroit pas donné la peine de les expliquer ; il lui auroit ſuffi, pour juſtifier ſon ſilence, de montrer l'origine & l'époque de ces fables ; & c'eſt ce que pouvoit faire un homme qui, comme Moïſe de Chorène, avoit joint à la lecture des anciens hiſtoriens, tels qu'Abyden & Céphalion, celle des livres chaldaïques & ſyriaques.

P. 78.

Hiſt. Arm. l. I, c. 17, p. 48; liv. II, ch. 63, p. 185.

Il ſuit, je crois, des réflexions précedentes, 1.° qu'on ne peut refuſer de rapporter aux Perſes mêmes, c'eſt-à-dire aux temps antérieurs au Mahométiſme, l'hiſtoire des deux premières dynaſties de leurs Rois, celle des Peſchdadiens & celle des Kéaniens. 2.° Que pluſieurs des fables qu'elle renferme avoient cours en Perſe avant le règne des Parthes, & qu'elles méritent en conſéquence l'attention de ceux qui recherchent les monumens des anciens peuples. 3.° Enfin que ce n'eſt pas perdre ſon temps, que de l'employer à apprendre les langues dans leſquelles ces fables ſont écrites, puiſqu'elles peuvent, ainſi que celles des autres nations, donner des vérités hiſtoriques, & par-là devenir intéreſſantes. Tel eſt le premier point que j'ai eu deſſein de prouver.

J'ai dit, en ſecond lieu, que les livres Orientaux fourniſſoient des détails utiles & curieux ſur l'Hiſtoire Naturelle de l'Aſie, ſur celle des mœurs & des Religions ; ſur l'Aſtronomie, la Géographie, & ſur les différentes Époques en uſage dans cette partie de la terre. Pour ſe convaincre de la vérité de cette aſſertion, il ſuffit de parcourir le catalogue des manuſcrits Orientaux de la

Bibliothèque du Roi, & celui qui est à la fin de la Bibliothèque orientale de d'Herbelot. Ce seroit anticiper sur l'ouvrage que j'ai dessein de présenter à l'Académie, que d'entrer dans le détail de ce que renferment ces différens manuscrits. Je ne parlerai pas non plus des traductions utiles qui nous ont été données par Erpennius, Pocock, Gabriel Sionite, Abraham Ecchellensis, Beckius & par M.rs Petis de la Croix. Je me borne aux Savans de l'Europe qui, aidés par les écrivains Orientaux, ont éclairci les matières que je viens d'indiquer.

On connoît les recherches de Bochart sur les animaux dont il est parlé dans les livres Saints. Les extraits que les docteurs Hyde & Pocock ont donnés de plusieurs auteurs Arabes qui traitent des anciennes religions de l'Orient, engagent à consulter les autres écrivains Orientaux qui peuvent s'être occupés du même objet. Il est difficile de rien ajouter à ce que Maracci, Réland, Gagnier & Mellius nous apprennent de Mahomet & de sa religion. La Bibliothèque orientale de M. Assémani, nous présente le tableau de l'Asie chrétienne. L'Europe savante rend justice aux travaux du docteur Hyde, sur le Zitch d'Oulough-beigue ; à ceux de Gréaves sur le même ouvrage, sur Nassir-eddin, Abulféda, & sur l'Astronomie de Schah-kholdji.

C'est à l'étude profonde que le P. Gaubil avoit faite des livres des Chinois, que nous devons l'histoire de leur Astronomie : les travaux du P. Noël & ceux du P. Couplet nous ont procuré la connoissance des dogmes, de la morale & des livres classiques de cette nation.

La Géographie orientale a reçu les plus grands secours de Golius, dans ses notes sur Alfragan ; de Réland, dans sa Palestine ; de Hyde, dans ses notes sur Péritsol ; de Schultens, dans l'*Index* géographique qu'il a ajouté à sa traduction de la vie de Saladin ; & d'Assémani, dans ses dissertations sur les Monophysites & sur les Syriens-Nestoriens.

Parlerai-je des Savans de cette Académie qui ont su se rendre familiers les ouvrages des Orientaux ? les critiques amères de M. la Crose & de M.rs Assémani, n'ôtent point à M. l'abbé Renaudot le mérite d'avoir employé utilement la connoissance qu'il avoit des

écrivains Arabes. Les recherches de M. de Guignes ſont voir les ſecours que l'hiſtoire générale de l'Orient peut tirer des livres chinois.

Mais on peut dire, en général, que les manuſcrits Perſans ont été peu conſultés par les Savans : je ne connois que Golius, Gréaves & Hyde qui les aient lûs en critiques. Marchant ſur les traces de ces Savans, j'oſe entrer dans la carrière que leurs travaux m'ont ouverte ; peut-être même que les livres zends & pehlvis me conduiront à des découvertes dont ils ne pouvoient ſe flatter. La Bibliothèque du Roi, riche en manuſcrits Orientaux, m'offre un tréſor dont je connois le prix, dans lequel je me ſens le courage de puiſer ; &, après avoir nommé cette précieuſe collection, je penſe qu'il eſt inutile de parler des manuſcrits que j'ai apportés de l'Inde, & dont pluſieurs ſont relatifs aux ſujets que j'ai deſſein de traiter.

J'avois penſé d'abord que le vrai moyen de mettre de l'ordre dans mes recherches, étoit de choiſir un ouvrage qui fût comme le centre auquel elles ſe rapportaſſent ; & le *Boun-deheſch*, ouvrage pehlvi dont j'ai parlé dans mes Mémoires précédens, me paroiſſoit très-propre à remplir cet objet : ce morceau eſt auſſi rare en Perſe que dans l'Inde, & je croyois qu'il pourroit encore piquer la curioſité, par les matières dont il traite.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, page 370 ; & tome XXXIV, page 380.

Ces matières, préſentées ſelon l'ordre qu'elles ſuivent dans le *Boun-deheſch*, ſont :

1.° Les principes des êtres, la production des bons & des mauvais Génies, la guerre des deux Principes ſecondaires, l'arrangement des différentes parties qui forment l'Univers, comme le ciel, les étoiles, les ſignes qui les renferment, la terre, le premier taureau & le premier homme, nommé *Kaïomorts.*

2.° La diviſion de la terre en ſept climats, diſtingués par le cours du Soleil ; la diſtribution de l'eau ſur toute la terre, la formation des fleuves, les germes des arbres & des animaux ſortis du premier taureau.

3.° Les montagnes nées de l'Albordj, & leur direction.

L'auteur revient enſuite aux fleuves, & déſigne, par leur cours, les trois principaux.

4.° Les arbres & les animaux, ſelon leurs différentes eſpèces.

5.° La création de *Meschia* & de *Meschiné,* pères du genre humain, & sortis originairement du premier homme; leur péché & ses suites; les différentes espèces d'hommes, & leur dispersion dans les sept climats de la terre.

6.° La manière dont l'homme est conçu: les différentes espèces de feux.

7.° Les animaux en général, & la description de quelques-uns en particulier.

8.° Les fleuves & les rivières, détaillés selon leur cours; les différentes espèces d'eaux, les mers, les lacs & leur position.

9.° Les premiers de tout ce qui existe dans la Nature, comme les premiers des animaux, des fleuves, &c.

10.° Les six fêtes nommées *Gahanbars;* la distribution des saisons, du froid, du chaud; la longueur des jours, selon les climats; le cours du Soleil.

11.° Les arbres, les graines, les fleurs, & la description de quelques-unes en particulier.

12.° Les mauvais Génies, leurs œuvres; quelques traits de l'ancienne histoire des Perses; la position des principales contrées de la Perse.

13.° La résurrection, comment elle se fera, l'ordre qui s'y observera, ses suites, le rétablissement de la Nature.

14.° Les princes Peschdadiens, leurs noms, les années de leurs règnes; la généalogie d'Afrasiab, roi de Touran.

15.° La généalogie de Zoroastre; ses enfans.

16.° Le compte des années, celui des milles d'années soumis alternativement à Ormusd & à Ahriman, & des années de règne des rois Perses depuis Tehmoures jusqu'à Alexandre: la somme des règnes des Aschkanides & des Sasanides.

L'exposé seul des matières que le *Boun-dehesch* embrasse, suffit pour rendre cet ouvrage intéressant, sur-tout si l'on fait réflexion qu'il passe pour une traduction qui remonte au moins jusqu'au VIIe siècle, & dont l'original, au rapport des Parses, faisoit partie des livres attribués à Zoroastre. Mais comme plusieurs de ces matières ne sont, pour ainsi dire, qu'indiquées dans le texte pehlvi, tel qu'il existe actuellement, ce texte demande des développemens qu'il

qu'il eſt naturel de chercher dans les livres des Orientaux, & ſur-tout dans ceux des Perſans.

Mon deſſein étoit, en conſéquence, de donner d'abord la traduction du *Boun-dehesch;* &, comme l'ordre des matières paroît avoir été interrompu, de réunir enſuite ſous un même titre celles qui ont du rapport: ce qui devoit former un commentaire diviſé en autant de Mémoires que le *Boun-dehesch* traite de ſujets différens.

Mais il pouvoit réſulter de ce plan deux inconvéniens: me contenter, dans le commentaire que je deſtinois au *Boun-dehesch*, de renvoyer à la traduction, c'étoit embarraſſer le lecteur, & m'expoſer peut-être à être obſcur. D'un autre côté je n'aurois pu, ſans me répéter, faire reparoître des morceaux de cette traduction, ſouvent aſſez longs, toutes les fois que les différens ſujets que je voulois diſcuter l'auroient demandé.

Pour éviter ces inconvéniens, je me ſuis déterminé à ne donner le *Boun-dehesch* que par morceaux, répartis dans mes Mémoires ſelon les matières auxquelles ils peuvent avoir rapport: cette diſtribution me paroît tenir davantage à la forme des travaux de l'Académie. Et c'eſt d'après ce plan que je me propoſe de développer d'abord le ſyſtème théologique des Parſes: ce morceau renfermera tout ce qui a rapport à l'Etre ſuprême, & à la production de l'Univers.

J'examinerai, en ſecond lieu, la diſtribution du ciel & des étoiles, la diviſion de la terre & des climats, la direction des montagnes & des fleuves.

Mes recherches auront pour troiſième objet les arbres, les animaux & leurs différentes eſpèces.

Je finirai par l'homme, dernière production du bon Principe: je parlerai de ſes deſcendans & de leur diſperſion; ce qui me conduira aux princes Peſchdadiens & à la chronologie des Perſes, qui ſera précédée de l'explication de leurs jours, de leurs mois & de leur année.

Telles ſont les matières que j'ai deſſein de traiter, d'après les livres zends, pehlvis & parſis; elles répondent, comme on le voit, aux différens objets dont j'ai parlé au commencement de ce Mémoire.

Indépendamment des manuſcrits Orientaux, qui ſeront les principales ſources où je puiſerai, je ne négligerai aucun des auteurs anciens ou modernes, qui me paroîtront propres à répandre quelque lumière ſur ce qui doit faire l'objet de mes recherches.

On ſent que dans un ouvrage de cette nature tout ne ſera pas porté à la démonſtration; fidélité dans les traductions, netteté dans l'expoſition, ce ſont-là, je penſe, les ſeules conditions que l'on ait droit d'exiger de moi : je laiſſe à des eſprits plus perçans le ſoin de chercher de prétendues combinaiſons, qui ne pourroient que m'aveugler ſur le vrai ſens des auteurs.

Il s'en faut bien que toutes les matières ſoient épuiſées; & le goût moderne, qui ſe plaît à jeter un ridicule ſur les ouvrages d'érudition, & prétend les remplacer avantageuſement par cette foule d'abrégés & de dictionnaires en tous genres, ce goût ceſſeroit bientôt ſi l'on faiſoit attention à ces paroles du célèbre Bacon, qui peuvent s'appliquer à toutes les ſciences: *In hiſtoriâ quam requirimus & animo deſtinamus, ante omnia videndum eſt ut latè pateat, & facta ſit ad menſuram univerſi. Neque enim arctandus eſt mundus ad anguſtias intellectûs (quod adhuc factum eſt) ſed expandendus intellectus & laxandus ad mundi imaginem recipiendam, qualis invenitur. Iſtud enim, reſpicere pauca & pronunciare ſecundum pauca, omnia perdidit.*

Paraſceve ad Hiſt. Natur. & experim. aph. 4.



SI LES PAÏENS ONT JAMAIS IGNORÉ LE VRAI DIEU.

Addition aux Mémoires ſur le Principe actif.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

MON deſſein, dans ce Mémoire, n'eſt point de rechercher ce que les Philoſophes de l'antiquité ont penſé de l'Etre ſuprême: l'hiſtorique de leurs opinions ſur ce point, quoiqu'il n'ait pas fait directement mon objet, ſe trouve à peu près dans les Mémoires que j'ai donnés ſur le Principe actif. Il eſt queſtion ici non des Sages, mais de ce qu'on appelle Peuple par oppoſition aux Sages. J'entends toutefois les peuples civiliſés, qui ayant des arts & des loix, ont été dans le cas d'uſer quelquefois de leur raiſon, & de réfléchir, juſqu'à un certain point, ſur l'intérêt de leur propre exiſtence & ſur leur état d'homme. En un mot, les Chaldéens ont paru reconnoître deux Dieux, les Perſes trois; les fables d'Égypte en nomment cinq ou ſix grands, ſans compter ceux d'un ordre inférieur; les Grecs & les Romains en avoient des milliers. Il m'a paru qu'on pouvoit établir que ces peuples, malgré tant d'erreurs & d'extravagances, ont connu un Dieu ſuprême, & qu'ils n'en ont connu qu'un: voilà mon objet. Lû le 15 Mars 1765.

Il ſeroit aiſé d'écrire ſur ce problème, pluſieurs volumes; le raiſonnement & l'érudition fourniroient également de quoi les remplir. Je le renfermerai dans ce ſeul Mémoire, qui ſera même aſſez court, parce qu'il ſuffira ici d'indiquer les preuves, ſans les développer.

Ces preuves ſeront de deux ſortes: les unes tirées de l'hiſtoire Sainte, à cauſe des rapports que le peuple de Dieu a eus néceſſairement avec les païens; les autres tirées de l'hiſtoire profane, ſoit par des inductions qui paroiſſent fondées, ſoit par des textes formels.

Pour ne point nous égarer dans un eſpace qui comprend tant

de ſiècles, nous diſtinguerons trois époques: la première, depuis le déluge juſqu'au paſſage de la mer Rouge; la ſeconde, depuis la ſortie d'Égypte juſqu'à Alexandre; la troiſième, depuis Alexandre juſqu'à Jéſus-Chriſt.

La première époque contient neuf ſiècles; le déluge étant arrivé l'an du monde 1656, deux mille trois cents quarante-huit ans avant J. C. & le paſſage de la mer Rouge s'étant fait l'an du monde 2513, mille quatre cents quatre-vingt-onze ans avant Jéſus-Chriſt.

Quand le genre humain deſcendit de l'arche, & qu'il ſe répandit dans les plaines de Sennaar, il n'y avoit qu'une même penſée dans tous les eſprits, qu'un même ſentiment dans tous les cœurs: il n'y avoit auſſi qu'un ſeul langage, qui étoit celui de la crainte & de la reconnoiſſance, pour celui qui avoit puni le crime & conſervé l'innocence. Cela n'a pas beſoin d'être prouvé.

Noé, ſelon l'Écriture, vécut encore long-temps après le déluge, tenant ſous ſes yeux une partie conſidérable de ſes enſans. Sem, ſon fils, lui ſurvécut de cent cinquante ans, & aida, comme ſon père avoit fait, par ſes diſcours & par ſon exemple, à maintenir ſes deſcendans dans la foi primitive. Il y a apparence que Cham & Japhet ne vécurent pas moins que Sem, chacun dans la partie du monde où ils ſe portèrent; qu'ils y furent autant de témoins vivans de la tradition; & que les gens raiſonnables, au moins, réglèrent ſur eux leur conduite & leurs penſées. Se portant alors, par une progreſſion parfaitement libre, dans des terres ouvertes au premier occupant, ils ne furent point dans le cas de s'abrutir, comme s'ils euſſent été diſperſés par la violence, & forcés de ſe cacher dans des antres ſauvages, où toute autre penſée auroit cédé au beſoin de ſe nourrir & de ſe défendre contre les bêtes féroces. Quelle révolution, dans ces premiers ſiècles de paix, auroit pu effacer ſubitement & pour jamais, dans des familles entières, une idée naturelle, connue par la ſimple attention, développée néceſſairement par l'éducation, à tout moment renouvelée par le témoignage des ſens au-dehors, & par celui du cœur au-dedans? Qui des Patriarches pouvoit s'entretenir avec ſes enfans, ſans leur raconter les origines & les faits; ſans leur expliquer les monumens,

les tombeaux, les autels, les pierres huilées, les puits de ferment & de témoignage? Il n'en falloit pas tant; la crainte feule, que quelques athées ont fait la mère des Dieux, auroit fuffi pour conferver le dépôt antique & rendre l'oubli impoffible.

Si on ne peut employer, pour ces premiers temps, que des preuves conjecturales, on ne peut auffi nous en oppofer que dans le même genre: mais en voici d'une autre efpèce.

Abraham vint au monde l'an 427 après le déluge, lorfque Sem vivoit encore, felon l'Écriture. Dieu l'appelle dans la terre de Chanaan: voyageons avec lui, & voyons fi, fur fes pas, nous ne rencontrerons point quelque veftige de la vérité que nous cherchons.

Abraham fort de la Chaldée & vient d'abord à Haran, & de-là dans le pays de Chanaan. On peut obferver que ce voyage, affez long, fait par un étranger chargé de troupeaux, efpèce de richeffe difficile à tranfporter, fans avoir été attaqué par aucun ennemi, montre bien que le pays n'étoit pas encore fort habité, puifqu'on lui laiffa à difcrétion les pâturages, qui devoient être abforbés par un fi nombreux bétail; mais il prouve encore que ceux qui l'habitoient n'étoient rien moins que féroces ou fauvages; qu'ils avoient quelque principe d'humanité & de loi naturelle, puifqu'ils laifsèrent en repos l'inconnu, & qu'ils ne firent aucune entreprife contre lui.

Le Patriarche paffe en Égypte: Pharaon enlève Sara; mais bientôt ce Roi entend & reconnoît la voix de Dieu, qui le menace: il fe plaint amèrement à l'étranger de l'avoir expofé à commettre un crime, qui eut attiré fur fon peuple & fur lui la colère du ciel. Pharaon connoiffoit donc Dieu & fa juftice, qui punit l'adultère.

Abimélech roi de Gérare, dans le pays des Philiftins, la connoiffoit de même que le roi d'Égypte: *Seigneur,* dit-il à Dieu, dans une occafion toute pareille à celle de Pharaon, *Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent!* & à Abraham: *Quel mal vous avons-nous fait, pour avoir voulu nous engager ainfi, moi & mon royaume, dans une fi grande faute!* Quarante ans après Ifaac effuya un pareil reproche de la part du

même, ou d'un autre roi des Philiſtins qui portoit le même nom. On demande ſi ce langage peut être celui d'hommes qui ne connoiſſoient pas Dieu, ou qui auroient eu de Dieu une autre idée que celle des Patriarches dont ils ſe plaignoient.

Après la victoire remportée par Abraham ſur les cinq rois d'Orient, le grand-prêtre des Jébuſéens, habitans de Salem, le bénit, en invoquant le Dieu très-haut qui créa le ciel & la terre: Abraham avoit lui-même une ſi haute idée de ce Prince, qu'il lui donna la dixme de toutes les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les cinq Rois *(a)*.

Abimélech, roi de Gérare, fait alliance avec Abraham, & enſuite avec Iſaac, parce qu'il voit que le Seigneur eſt avec eux.

Ces faits ſont d'autant plus concluans, que tous ces Rois étoient enfans du fils maudit par Noé: Mezraïm peupla l'Égypte & Chanaan la Paleſtine. Pharaon, Abimélech, Melchiſédech auroient-ils été les ſeuls Princes ou Prêtres inſtruits dans un ſi grand nombre de villes, qui avoient chacune leur roi & leur ſacrificateur ſuprême? les autres auroient-ils ignoré, ou fait myſtère à leurs peuples, de ce qui fait l'autorité & la ſûreté des Rois?

Il eſt ſorti de Lot deux peuples, les Moabites & les Ammonites; Madian étoit enfant d'Abraham & de Céthura; Iſmaël peupla une partie de l'Arabie; Éſaü ou Édom remplit les montagnes de Séïr, & alla juſqu'à la mer Rouge: ces cinq peuples ayant puiſé la vérité dans des ſources ſi pures & ſi proches d'eux, ont-ils pu la perdre ſitôt, & paſſer, ſans retour, ſans aucun reſſouvenir, de la connoiſſance du vrai Dieu au culte excluſif d'un Moloch de fer, ou d'une Aſtaroth d'argile? La ſageſſe des vieillards, de ces magnanimes héros, ſi renommée en ces temps, ſe ſeroit oubliée ſur ce ſeul point, le premier & le plus eſſentiel de tous.

Du temps de Moïſe, Jéthro, prêtre du Très-haut chez les Madianites; Job au pays de Hus, ſur les confins de l'Arabie; Éliphaz & pluſieurs autres Princes des villes voiſines, qui vinrent viſiter Job dans ſon malheur, parloient de Dieu comme les Hébreux.

(a) Intuemini autem quantus ſit hic, cui decimas dedit Abraham de præcipuis. Ad Hæbr. 7, 4.

Jacob va en Mésopotamie chercher une femme de sa race: Lia & Rachel filles de Laban, qui a chez lui de petits dieux d'or & d'argent, circonstance à recueillir, donnent aux enfans qui naissent d'elles, des noms qui sont autant d'actes de foi & de reconnoissance envers Dieu. Laban lui-même reconnoît que le Seigneur l'a béni à cause de Jacob; & quand il traite avec lui sur la montagne de Galaad, il jure par le dieu d'Abraham, le dieu de Nachor, le dieu de Tharé, leur père commun.

Nous ne suivrons point les enfans de Sem au-delà de l'Euphrate, quoique les Savans en langues orientales trouvent dans les livres chinois les plus anciens, le dogme dont nous parlons, clairement & fortement établi. Rapprochons-nous de l'Égypte; suivons les enfans de Jacob qui vont y entrer.

C'est Joseph qui leur prépare la voie: toutes les fois que ce Patriarche parle devant Pharaon, il dit *Dieu,* sans modification, sans restriction, & non *le Dieu de mes pères.* Pharaon entend son discours; & lorsqu'il lui répond il ne dit point *votre Dieu,* mais *l'esprit de Dieu, Dieu vous a fait connoître.* Le roi d'Égypte parloit donc de Dieu comme Joseph.

Le peuple d'Égypte en parloit comme son Roi: il est dit, dans l'Exode, que les sages-femmes égyptiennes craignirent Dieu, & qu'elles lui obéirent plutôt qu'au Roi. Les Magiciens mêmes, qui luttoient contre Moïse, voyant leurs prestiges détruits, s'avouèrent vaincus par celui qu'ils appeloient le Dieu par excellence: *Digitus Dei est hîc,* le doigt de Dieu est ici. Expression aussi sublime que naïve, que tout le monde comprit, & qui fit dire à Pharaon, le Seigneur est juste, moi & mon peuple nous sommes des impies: *Dominus justus, ego & populus meus impii.*

Lorsque les Israëlites envoyèrent des espions dans la terre de Chanaan, la courtisane Rahab, qui les reçut chez elle à Jéricho, leur dit qu'elle savoit que leur Dieu étoit le Dieu du ciel & de la terre: *Ipse est Deus in cælo sursum, & in terra deorsum.* Qui ne le savoit pas si une courtisane le savoit?

Adonibésec, roi de Bezec, reconnoît la justice de Dieu dans le supplice cruel qu'il endure: c'est Dieu qui me le rend; *Ita reddit mihi Deus.*

Dira-t-on que ces façons de parler sont équivoques? que le nom de Dieu peut être pris dans des sens différens? Il n'est point question ici de métaphysiciens qui creusent leurs idées, & qui les dénaturent à force d'analyse: ce nom d'ailleurs est le plus souvent expliqué; c'est le Dieu maître souverain, le Dieu du ciel & de la terre, le Dieu très-haut, le Dieu juste, qui voit les pensées, qui punit & qui récompense selon les mérites.

Nous avons suivi Abraham & ses descendans en Palestine, en Égypte, en Arabie, en Mésopotamie: suivons maintenant quelques-unes des colonies venues d'Orient en Europe.

La loi de Moïse fut donnée l'an du monde 2513, avant J. C. 1491, plusieurs siècles après l'établissement d'Inachus & de Cécrops dans la Grèce, & plusieurs années après celui de Cadmus dans la Béotie. Par conséquent nous aurions pu faire entrer ces établissemens dans l'époque qui finit au passage de la mer Rouge; mais, pour mieux séparer les preuves qui sont de genre différent, nous ferons de Cécrops la tête de la seconde époque; d'autant plus que pour des temps si éloignés de nous, un siècle ou deux sont à peine une différence sensible.

Marbres d'Arondel.

En partant de cette haute antiquité, nous trouvons des fêtes, des pratiques religieuses, des Théologiens, des Législateurs, des Philosophes, des Poëtes qui tous concourront à prouver la même vérité.

Quand on veut écarter l'histoire de Moïse & s'en tenir, sur les premiers faits, au seul raisonnement, c'est-à-dire aux conjectures auxquelles les auteurs Grecs se sont livrés faute de monumens, on ne manque guère d'imaginer, pour l'espèce humaine, un état primordial de bête & de stupidité brute, *mutum & turpe pecus*, dont on prétend que les hommes sont sortis peu à peu, par une expérience lente, ou plutôt par des hasards heureux. Ce système n'est qu'une vaine imagination, destituée de toute vraisemblance. Si l'homme avoit commencé par être une brute, il le seroit encore; & quand il eût pu sortir de cet état, la possibilité d'en sortir ne prouveroit pas qu'il y eût été. Qui ne voit que les idées de Diodore, par exemple, sur les origines du genre humain, ne sont qu'un roman arrangé à peu près sur des idées vagues de possibilité, ou

ou copiées d'après les rêveries de quelque philoſophe égaré dans ſes ſpéculations? Sa formation de l'homme eſt-elle autre choſe que l'idée de Leucippe, ou d'Épicure, ou de Straton, ou de quelque autre Phyſicien pareil, qui a cru que l'œuf avoit été avant l'oiſeau qui le pond, & que la chaleur du ſoleil & la fange d'un marais pouvoient produire par degré, ou tout-d'un-coup, un homme dans l'âge parfait, & à côté de cet homme une femme pour la conſervation de l'eſpèce? On a vu, diſoit un autre philoſophe *(b)*, des têtes ſans cou, des pieds ſans jambes, qui commençoient à ſe former: Les germes humains, dit Lucrèce *(c)*, attachés à la terre par leurs racines, croiſſoient. Il ſe formoit des pellicules ſur l'eau graſſe & croupiſſante, & dans ces pellicules des animaux, & parmi ces animaux l'homme même, qui s'eſt enſuite développé tel que nous le voyons. Pourquoi donc ne s'en forme-t-il plus aujourd'hui?... Non, quelque merveilleux que puiſſe nous paroître le récit de Moïſe ſur cet article, il n'eſt point d'origine plus ſenſée, pour la formation des eſpèces, que celle qu'il nous a donnée. Or, en prenant ce récit pour baſe de l'hiſtoire des nations, il eſt évident que la vérité a été avant l'erreur, la ſcience avant l'ignorance, les loix & les mœurs avant la barbarie; qu'il y a eu dès le commencement un culte, que ce culte a été pur; qu'il a même été uniforme, juſqu'à ce que le goût de la propriété ayant produit les partages, du partage des terres on en vint à celui des Dieux.

Les traces de ce premier état ſe retrouvent dans tous les ſiècles de l'hiſtoire Grecque. On nomme des rois d'Argos & de Sicyone dix-huit cents ans avant J. C. c'eſt-à-dire deux ou trois cents ans après la diſperſion des enfans de Noé. Un de ces Rois ſacrifia à Jupiter-Phyxien, ſur le Parnaſſe, pour l'avoir ſauvé des eaux. Les Pélaſgues, les plus anciens habitans de la Grèce, adoroient des divinités auxquelles ils ne donnoient point de nom. Il y eut, dans l'Attique, un différent jugé entre deux hommes dont on fit l'apothéoſe. Enfin par-tout on voit des autels, des ſacrifices, des expiations, des oracles, des Rois, des tribunaux, toutes notions qui ne peuvent s'accorder avec l'état de brute.

Marbres d'Arondel.

(b) Empédocle, dans Ariſtote, *de Cœlo, III, 2*. Voy. Cenſor. *de Die natali.*

(c) Creſcebant uteri terræ radicibus apti. Verſ. 805.

Cet état ne pouvoit avoir lieu en Europe, ſoit que les enfans de Japhet y euſſent pénétré par l'Aſie mineure, ou qu'ils y euſſent abordé, comme les colonies d'Orient, par les côtes maritimes. Dans l'un & dans l'autre cas, les nouveaux colons quittoient des peuples inſtruits, où il y avoit des loix, des mœurs, un culte. Pouvoient-ils tout oublier au moment du départ, c'eſt-à-dire au moment où ils alloient avoir beſoin de tout?

On avoit, dans la Phénicie, à peu près la même coſmogonie que celle de Moïſe. En Égypte, dans la ville aux cent portes, on adoroit un ſeul Dieu immortel, qui avoit produit le monde par ſa parole. Cadmus, Cécrops, Agénor, Danaüs & les autres chefs de colonie, en quittant l'Égypte ou la Phénicie, y auront laiſſé ce qu'il y avoit d'idées, ou de principes relatifs au gouvernement & aux loix, pour n'emporter que le pain du jour? J'oſe dire, au contraire, que ces héros fondateurs, partant pour aller s'établir dans des contrées lointaines, peu ou point habitées, ont fait non-ſeulement la plus ample proviſion, mais un choix raiſonné de tout ce qu'il y avoit chez eux de plus utile & de plus capable de rendre les peuples heureux; que non-ſeulement ils connoiſſoient les mers, la navigation, les côtes où ils vouloient aborder; mais qu'ils avoient fait des réflexions profondes ſur l'art d'établir ſolidement une nation, de la gouverner, de la diſcipliner. Mille ans avant qu'il y eût des Romains, la Méditerranée, & même l'Océan, voyoit tous les jours des vaiſſeaux qui alloient & venoient des métropoles aux colonies: le commerce étoit libre; les Sages voyageoient pour étudier les hommes, les loix, les religions. Comment concilier ces faits, connus, avoués de tout le monde, prouvés par mille monumens, avec l'ignorance brute & la ſtupidité de ſauvage? Mais ſuivons l'ordre que nous nous ſommes preſcrits.

Voy. le Mém. ſur les Égypt. tome XXVII, page 87.

Orphée apporta d'Égypte en Grèce les myſtères, qui furent établis à Éleuſis avant l'époque du paſſage de la mer Rouge. Étoit-il même néceſſaire qu'il allât les chercher en Égypte, toute la Grèce étant remplie de colonies égyptiennes? Lorſqu'on nomme Orphée, Muſée, Linus, Eumolpe & quelques autres, que nous apercevons à peine, comme des ombres, au travers de quarante ſiècles, nous imaginons qu'ils ſe traînoient à tâtons dans l'obſcurité,

& qu'ils ne voyoient pas plus autour d'eux, que nous n'y voyons nous-mêmes dans un ſi grand éloignement. Ces hommes ont-ils même exiſté, & leurs noms ne ſont-ils pas plutôt ceux de la ſcience que des Savans? Que nous importe s'il y a des faits? or il y en a.

Dans les temps les plus reculés, lorſque les Iſraëlites étoient encore en Égypte, il s'eſt établi chez les Grecs, aux environs d'Athènes, des rits ſacrés, qui avoient pour baſe la vérité fondamentale qui fait ici notre objet, & qui y étoit prononcée dans les termes les plus formels & les plus énergiques; les voici: *Contemple le roi du monde; IL EST UN; il eſt de lui-même: de lui ſont nés tous les êtres; il eſt en eux & au-deſſus d'eux: il a l'œil ſur tous les mortels, & aucun des mortels ne le voit.* Je m'en tiens à ce texte; de quelque auteur qu'il ſoit, il eſt néceſſairement de la plus haute antiquité, puiſqu'il eſt cité comme ancien par des auteurs très-anciens, & que la ſuperſtition même, ſcrupuleuſe en tout, l'eſt ſingulièrement ſur les formules ſacrées. Je puis donc en conclure que tous les initiés, au moins, avoient la connoiſſance d'un ſeul Être ſuprême, éternel, auteur de tout. *Marbres d'Arondel.*

Ces myſtères d'Éleuſis n'étoient pas les ſeuls qu'il y eût dans l'Univers; il y en avoit en une infinité d'autres lieux: il y avoit donc, dans une infinité de lieux, des hommes qui connoiſſoient un ſeul Être ſuprême.

Qui étoit initié à ces myſtères? les Rois, les Princes, les Prêtres, les Sages, les hommes célèbres; ſans compter ceux que la faveur, la brigue, la curioſité, l'avarice pouvoient y admettre. Il y avoit donc une infinité de perſonnes qui connoiſſoient l'unité de l'Être ſuprême: combien d'étincelles de cette lumière s'échappoient, à chaque moment, dans le peuple! combien de traits, d'alluſions, qui tombant dans des eſprits rendus attentifs par la conſcience, par la réflexion, par le ſpectacle de la Nature, par l'inquiétude de l'avenir, les frappoient auſſi vivement que l'évidence! Tout l'Univers ſe diſoit à l'oreille qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu, & cependant tout l'Univers couroit aux idoles: nous expliquerons dans un moment cette contradiction.

Les Anciens ont connu dans tous les temps l'apothéoſe, ou la

consécration des grands hommes à l'immortalité. Comment les peuples, qui y croyoient encore plus que les Sages, auroient-ils pu en avoir l'idée, s'ils n'avoient pas eu préalablement celle d'un séjour divin, où régnoit le bonheur, sous l'empire d'un Dieu qui récompensoit les vertus, la probité, la piété, la bonne foi, qui peuvent seules, disoient les païens, ouvrir aux hommes le chemin du ciel : *propter quæ homini datur ascensus in cælum.* Où les Romains, qu'on imagine bruts & presque sauvages dans ces commencemens, pensoient-ils que Romulus avoit été emporté, quand Proclus leur raconta sa vision, où il lui avoit assuré qu'il jouissoit d'une gloire & d'un bonheur immortel ? Cette vision étoit un mensonge; mais dans ce mensonge combien de vérités? Les Romains furent cent soixante-dix ans sans avoir aucune image de leurs Dieux; s'ils avoient des temples, c'étoit aux vertus qu'ils les consacroient, pour signifier, dit Cicéron, que ceux qui avoient dans le cœur ces vertus, étoient les temples mêmes des Dieux: *Ut illi qui haberent virtutes illas, Deos ipsos in animo collocatos putent.* Varron assure que ceux qui, après ces premiers temps, ont introduit l'usage des simulacres, n'ont point communiqué une erreur reçue, mais qu'ils l'ont créée: *Errorem non tradiderunt, sed addiderunt.* Ils étoient à peu près dans le cas des Pélasgues, dont on a parlé plus haut.

S. Aug. de Civ. Dei, IV, 31.

De Legib. II.

S. Aug. ibid.

Le premier de tous les gouvernemens qui ait été en usage est la royauté, les autres n'étant qu'une correction de celui-là ; c'est une idée simple, qui s'est offerte à tous les esprits : un père dans une famille, un chef dans une armée. Quelle apparence que les peuples aient mis dans le ciel un autre gouvernement que celui qu'ils croyoient le meilleur, ou que croyant la polycratie plus avantageuse, ils aient pris pour eux la monarchie? S'ils ont admis plusieurs Dieux, ce n'a pu être que sous l'empire d'un seul; s'ils n'en ont admis qu'un, les autres n'ont pu être que des ministres. Ainsi, dans l'Asie, dans l'Égypte, dans tout l'Orient, dans tout l'Occident, la forme même des gouvernemens portoit les peuples à ne reconnoître qu'un Dieu : *Inquirendum putas utrùm unius imperio, an arbitrio plurimorum, celeste regnum gubernetur; quod ipsum non est multi laboris aperire, cogitanti imperia terrena, quibus exempla utique de cælo.*

Min. Fel. in Octav. cap. 18, p. 164.

La nature des loix les conduisoit au même but : où Zoroastre, Confucius, Zaleucus, Minos, Numa, Solon, Lycurge avoient-ils pris leur autorité, je parle de celle qui agit sur les esprits & qui les subjugue, si ce n'est dans l'opinion généralement consentie qu'il y avoit quelque part un Législateur suprême, qui prescrivoit des règles, qui veilloit à leur exécution, qui avoit la force pour punir les infractions, soit dans un temps, soit dans un autre ? Ces législateurs étoient trop habiles pour ne pas confirmer les esprits dans cette disposition, qui seule peut enchaîner l'homme par sa propre pensée : aussi n'en est-il point qui n'ait fait parler quelque Dieu, quelque oracle, pour faire entendre aux peuples que les loix qu'on leur dictoit venoient d'en-haut. Enfin il n'en est point qui n'ait vu que le serment étoit le dernier & le plus fort lien de la volonté : or il n'y a point de serment sans Dieu pris à témoin, pris pour juge, redouté comme vengeur : *Audi sancte Jupiter !*

Qui étoit ce Jupiter dans l'esprit des peuples ? les poëtes, qui ont été de tout temps les interprètes du peuple, nous le feront connoître : je ne citerai qu'Hésiode & Homère.

Ces deux poëtes étoient les précepteurs de la jeunesse dans une grande partie de l'Asie, de l'Italie, dans toutes les îles de la Méditerranée : on chantoit leurs vers dans les fêtes ; on en faisoit le texte & la preuve des leçons concernant la conduite & les mœurs. Cela posé, quelle étoit la doctrine de ces poëtes ?

Hésiode chante le cahos & la naissance du monde ; mais aussitôt que le monde est formé, Jupiter prend l'empire, & préside à l'exécution des destins : la Justice, les Parques, les saisons, les heures, toutes les vertus, toutes les puissances sont à ses ordres. C'est lui qui voit, qui entend, qui élève, qui abaisse ; qui distribue comme il lui plaît, sur la terre & au ciel, la puissance, le bonheur & la gloire.

Selon Homère, c'est la volonté suprême de Jupiter qui est la dernière raison des choses ; c'est de lui qu'émanent les loix sages ; c'est lui qui donne aux Rois le pouvoir & le sceptre, qui brise la tête des villes : c'est le Dieu très-grand, très-glorieux, qui lance seul la foudre, qui est le père non-seulement des hommes, mais

des Dieux ; enfin c'eſt lui qui tient le premier anneau de cette
Il. Θ. 20. chaîne à laquelle tout l'Univers eſt ſuſpendu : *Réuniſſez-vous, Dieux & Déeſſes, employez vos plus grands efforts, vous n'abaiſſerez pas vers la terre le Dieu très-haut, impénétrable dans ſes penſées; & s'il me plaît je vous enleverai tous, avec la terre & les mers profondes, & je vous attacherai au ſommet du ciel, où vous reſterez ſuſpendus : tel eſt le pouvoir ſans borne qui m'élève au-deſſus des Dieux & des hommes.* Tout Homère eſt rempli de ces traits. Si l'unité d'un Dieu ſuprême étoit une vérité de difficile accès, ſi c'étoit le réſultat, ou quelque conſéquence ſubtile d'une longue chaîne de propoſitions déduites les unes des autres, peut-être que ces traits, quoique répétés ſans ceſſe, en cent manières différentes, auroient pu échapper à la multitude; mais c'eſt une de ces vérités qu'on ne peut obſcurcir, qui naît avec nous, qui entre en nous par tous nos ſens, qui ſe voit comme la lumière, ſans qu'on la regarde.

Je demande où ces deux poëtes avoient puiſé ces idées? Si elles euſſent été abſolument inconnues aux peuples pour qui ils écrivoient, comment auroient-ils obtenu leur approbation & leurs applaudiſſemens? On peut en dire autant de Sophocle, d'Euripide, de Pindare, de tous les autres qui n'ayant, en leur qualité de poëte, qu'une éloquence populaire, n'ont pu être, dans leurs écrits, que les échos de leur temps, & n'ont fait des portraits que de ce qui pouvoit être reconnu.

On ne parle point des Philoſophes dont on a tâché de recueillir les penſées ſur la nature du Principe actif : on peut les ranger en deux claſſes, dont l'une combat l'exiſtence d'une cauſe intelligente, univerſelle; l'autre l'établit par des preuves de tout genre. Leucippe, Démocrite, Épicure, Straton l'attaquoient par leurs ſyſtèmes de Coſmogonie ; Thalès, Anaxagore, Timée, Platon, Zénon la ſoutenoient par les leurs : les premiers vouloient détromper les hommes ſur cet objet ; ceux-ci vouloient les affermir dans leur croyance. L'attaque & la défenſe ſuppoſoient donc également le fait que nous entreprenons de prouver.

Donc la tradition du genre humain, les myſtères, les uſages religieux, la forme des gouvernemens, les loix, les ſermens, les

poëtes, les philoſophes, le ſentiment intérieur, la crainte de l'avenir, enfin le ciel & la terre annonçoient la même vérité. Tout le genre humain auroit été endormi, qu'une ſeule de ces voix auroit ſuffi pour le réveiller. Or il étoit bien loin de l'être ſur cette matière: toutes les têtes travailloient, on ne parloit, on ne s'occupoit que de Dieux, & de la crainte qu'on devoit avoir d'eux. Et il ne ſe ſeroit pas trouvé un Sage, pas un de ces héros tant vantés, qui eût réduit à leur juſte valeur les contes burleſques de la croyance populaire, & qui eût averti le genre humain *(d)!*

Je ne puis me diſpenſer d'ajouter ici les paroles de quelques rois d'Orient, conſacrées dans l'Écriture. Quand Salomon monta ſur le trône, le roi de Tyr rendit grâces au Dieu du ciel & de la terre *(e)*, de ce qu'il avoit donné à David un ſucceſſeur digne de lui. Cyrus, dans ſes édits, reconnoît que toutes ſes victoires ſont un don du ciel *(f)*. Darius veut que les Juifs faſſent pour lui des vœux au Dieu du ciel *(g)*. Artaxerxès parle à peu-près de même, dans Eſdras. Aſſuérus reconnoît ce même Dieu, dans le décret qu'il adreſſé aux cent vingt-ſept provinces de ſon empire, depuis les Indes juſqu'en Éthiopie. Quel eût été le ſens de ces décrets, ſi les nations euſſent ignoré qu'il y avoit un Dieu du ciel, ſouverain & univerſel? C'en eſt aſſez, je crois, pour montrer que juſqu'au ſiècle d'Alexandre, la vérité dont nous parlons n'a pas été un myſtère pour les nations. Diſons un mot de cette dernière époque, qui commence trois cents trente ans avant J. C. *Eſther. XVI, 16.*

Si l'idée publique d'un Dieu ſuprême ſe conſerva dans les ſiècles les plus ténébreux du paganiſme, à plus forte raiſon dut-elle être répandue quand la philoſophie, ayant parcouru tout le cercle des erreurs poſſibles, fut obligée de revenir au point d'où elle étoit partie, & d'ajouter ſes raiſonnemens au poids de la tradition antique.

(d) Ne hoc quidem crediderunt Jovem manu mittere fulmina; ſed eundem cuſtodem rectoremque univerſi animum ac ſpiritum mundani hujus operis Dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Senec. Quæſt. nat. II, 45.

(e) Benedictus Dominus Deus cæli & terræ. Reg. III, c. 5.

(f) Omnia regna terræ dedit mihi Deus cæli. Eſdr. I, 1.

(g) Offerant Deo cæli, & orent pro vita regis & filiorum ejus. Eſdr. l. I, 6.

Environ six siècles avant J. C. les philosophes avoient quitté le fil de cette tradition pour se livrer à leurs propres pensées. S'étant éloignés d'elle jusqu'à prendre le hasard pour première cause, la lumière éclata par le choc même des absurdités. Qui pouvoit se persuader que le hasard, qui n'est rien, fût la cause de tout? qui pouvoit croire qu'ayant en soi un principe pour se conduire, l'Univers n'en eût point pour le gouverner.

Alexandrie, fondée par le conquérant du monde, entre l'Asie, l'Afrique & l'Europe, sur les bords d'une mer qui réunissoit les trois parties connues du globe, devint le rendez-vous de tous les Savans de l'Univers. Toutes les opinions y furent discutées, toutes les religions comparées; la philosophie des Grecs y fut mise dans la balance avec la sagesse de l'Orient: la discussion sur le premier de tous les Principes y fut bientôt terminée. Quand J. C. vint au monde, le peuple même entendoit raillerie sur le chapitre de ses Dieux; il n'y croyoit plus que par habitude, comme les Princes par politique, les Prêtres par intérêt. Qu'on lise Cicéron, Macrobe, tous les Platoniciens anciens & modernes, tous les Péripatéticiens, tous les poëtes de ces temps-là, tous, sans exception, établissent l'unité d'une première Cause intelligente. Il n'est aucun des attributs de Dieu qui n'ait été rendu par quelqu'un d'eux, avec autant d'énergie & de précision qu'il a pu l'être depuis par nos Théologiens: tous les écrivains Ecclésiastiques qui les citent en font foi; Stobée, dans ses Éclogues physiques a rassemblé leurs textes *(h)*. Cette philosophie n'étoit plus un mystère, elle étoit ouverte à tous, publique, commune à tous ceux qui avoient quelque commencement d'éducation. Concluons donc que dans cette époque, plus encore que dans les autres, les peuples païens ont eu, comme nous, l'idée d'un seul Etre suprême, maître de l'Univers.

Quel étoit donc le crime du genre humain livré à l'idolâtrie? Le voici: c'étoit d'avoir connu Dieu, & de ne l'avoir point glorifié; c'étoit d'avoir substitué à son culte celui des idoles; en un mot c'étoit le crime tant de fois reproché aux Juifs, & tant de fois puni dans cette nation infidèle.

(h) M. de Burigny a porté cette vérité jusqu'à la démonstration, dans sa Théologie païenne.

Quand

Quand les Juifs firent le veau d'or dans le désert, ils n'avoient point oublié le Dieu dont ils voyoient la gloire sur le mont Sina; quand, établis dans le pays de Chanaan, ils immoloient à Baal, à Astaroth, ils n'ignoroient pas que le Seigneur parloit à Séilo: Salomon bâtit des temples aux Dieux de ses femmes, il n'abattit point pour cela celui qu'il avoit élevé au Dieu de son père. Ils boitoient des deux côtés, comme le leur reprochoit le prophète Élie: *Usquequò claudicatis in duas partes! si Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum.* Voilà le crime des Juifs. Reg. III, 18, 21.

Celui des païens étoit plus grand encore: les Juifs adoroient du moins le vrai Dieu, lui associant les Dieux des nations; mais les païens connoissant le vrai Dieu, ne l'associoient point à leurs Dieux nationaux; ils ne lui rendoient aucun hommage, aucun culte: c'étoit le Dieu de la Nature, le Dieu de tout le monde; d'où ils concluoient, dans la pratique, qu'il n'étoit le Dieu de personne.

Nous avons dit que l'idée de la monarchie céleste leur avoit aidé à prendre l'idée de leur gouvernement. Par retour, ce qui se pratiquoit dans leur gouvernement ils l'appliquèrent au gouvernement céleste. Si les Rois, renfermés dans leurs palais, étoient presque invisibles pour les peuples; ils crurent qu'à plus forte raison le Dieu suprême devoit être tout renfermé en lui-même, & qu'il ne devoit entrer dans aucun détail des choses d'ici-bas; que s'il y avoit un tribut à lui payer, c'étoit aux ministres qu'il falloit l'adresser, pour être versé ensuite dans les trésors du grand Roi. Aristote emploie ces idées populaires, dans sa lettre *de Mundo*, où toute sa théologie se réduit à un seul Etre, premier principe, qui laisse les détails aux Dieux subalternes. Mais ces idées, dans le fait, reléguoient le grand Dieu, le seul Dieu dans les espaces célestes; la terre, avec les élémens qui l'environnent, abandonnée à la discorde, n'avoit de refuge que dans les génies & les démons, desquels seuls il falloit attendre la décision des évènemens importans. Lors donc qu'une crainte violente affoiblissoit les cerveaux, qu'une peste dépeuploit les villes & les campagnes; quand un ennemi furieux s'avançoit pour mettre tout à feu & à sang, il

n'y avoit point de peuple qui ne s'écriât: *Ayons des Dieux qui marchent devant nous:* le moyen de combattre ſans Dieux! *Mais auſſi que ces Dieux ne ſoient qu'à nous: comment nous fier à des Dieux qui ſeroient auſſi les Dieux de nos ennemis!* ne diroient-ils point, comme le Jupiter de Virgile, *Tros Rutuluſve fuat!* Auroit-on attendu du dernier des cieux le ſecours déciſif dans le moment du beſoin? le Dieu de l'Univers quitteroit-il ſon trône pour venir triſtement ſe mêler d'affaires dont ſouvent un Roi mortel ne daigne point ſe charger? Enfin ce grand Dieu, tout l'Orient étoit perſuadé qu'on ne pouvoit le voir ſans être frappé de mort. Ils crurent donc que l'unique parti étoit d'avoir chacun des Dieux à ſoi; des Dieux qui n'euſſent qu'un ſoin: qu'une ville, qu'un empire à conſerver; qui fuſſent obligés d'en partager le ſort, d'encourir les mêmes riſques, de ſe battre, Dieux contre Dieux, comme dans la mêlée d'Homère. C'étoit en ce ſens qu'on diſoit le Dieu de Gaza, de Memphis, la grande Diane d'Éphèſe; c'étoient les Dieux du ſol, de telle ville, de tel royaume: *Deos populares.* Ce fut pour cela que le premier acte de Jéroboam, devenu roi d'Iſraël, fut de ſe faire d'autres Dieux que celui de Jéruſalem. Les particuliers même voulurent en avoir, pour leur famille, dans leurs foyers. Mais tous ces Dieux n'étoient que des Dieux tutélaires, des patrons, des eſpèces de taliſmans, des ſymboles, qu'on ſuppoſoit doués de quelque vertu magique, par l'attache de quelque démon ou génie, pour porter bonheur ou malheur à l'ami ou à l'ennemi. Ce ne pouvoit être autre choſe. Croire que des boucs, des chiens, des ſcarabées, des petits cailloux d'une certaine forme, des marmouſets d'or ou de laiton ou de pierre, étoient ou pouvoient être, dans l'eſprit d'aucun peuple civiliſé, le plus haut degré de la divinité, reine & maîtreſſe de l'Univers, c'eſt une erreur impoſſible, une abſurdité qui ne peut ſe trouver dans aucune tête, penſante ou non. En un mot, ces Dieux n'étoient que ce que ſont parmi nous les patrons révérés des provinces, des villes, des bourgades; que ce que ſont les reliques ou ſymboles ou images des perſonnes dont le nom a été conſacré par la piété; avec cette différence, qu'aujourd'hui l'artiſan diſtingue le culte rendu au ſerviteur de celui qu'il doit au maître; & que les païens

oublioient totalement les droits du maître, pour lui ſubſtituer un rival imaginaire, dont ſouvent le culte étoit un crime encore plus qu'une erreur.

Les Sages voyoient l'abſurdité: mais loin de s'y oppoſer, ils craignoient la révolution que pouvoit occaſionner la vérité. Quel déluge ne pouvoit pas cauſer le déplacement d'une maſſe ſi énorme d'opinions & de préjugés, enracinés par l'habitude, défendus par la ſuperſtition, toujours furieuſe quand on l'attaque? Peut-être même la politique trouvoit plus avantageux pour elle, d'environner la populace de cette multitude de Dieux vengeurs & témoins, que de la menacer d'un Etre ſuprême, dont la colère ſe ſeroit éteinte dans le trajet, ou perdue dans les détails.

Mais encore, comment cette vérité pouvoit-elle ſubſiſter, avec tant d'abſurdités qu'on trouve dans le culte idolâtre?

Il ne s'agit point de concilier les hommes, quelquefois même les plus ſages, avec eux-mêmes? Les Romains répétoient à tout moment, Jupiter très-bon, Jupiter très-grand; *optimus propter beneficia; maximus propter vim:* ils invoquoient dans leurs prières le Dieu qui règle à ſon gré, par ſes décrets éternels, le ciel, la terre, les triſtes royaumes, & qui les épouvante par ſon tonnerre; ils ſavoient que de ſon action il rempliſſoit l'Univers; qu'il le mouvoit par un ſigne de ſon ſourcil: Jupiter tout-puiſſant, s'écrie Varron, père & mère des Dieux, des Rois, de tous les êtres, Dieu des Dieux, un & univerſel!

Jupiter omnipotens Regum, rerumque, Deûmque
Progenitor genitrixque, Deûm Deus, unus & omnes.

Et cependant les Romains prêtoient l'oreille à toutes les rêveries de la ſuperſtition; il n'y avoit imagination folle, terreur d'enfant, conte de vieille qui n'eût ſon poids dans le moment du danger, & qui n'influât ſur les réſolutions les plus importantes.

D'un autre côté, la notion dont nous parlons ayant des faces auſſi obſcures que les autres ſont claires & lumineuſes, il n'étoit pas fort difficile de l'admettre avec des diſparates. Les païens avoient trois théologies, l'une civile, l'autre naturelle, l'autre fabuleuſe; *civile, phyſicum, mythicum:* la première, traitée par les Prêtres, dans

les temples; la ſeconde dans les écoles, traitée par les Savans; la troiſième ſur le théâtre, employée par les Poëtes. A la première tenoient les ſacrifices, les augures, les cérémonies; c'étoit la religion de l'État. La ſeconde étoit occupée à expliquer les cauſes phyſiques, & quelquefois à indiquer les fins morales; c'étoit la religion des Philoſophes. Lorſqu'il s'agiſſoit de fêtes mêlées d'amuſement & de ſuperſtition, les Poëtes faiſoient valoir la troiſième; c'étoit un mélange confus de religion, de fables, de philoſophie. Le peuple, qui n'examine rien à fond, voyant en gros ces trois eſpèces de théologie, qui lui étoient préſentées aſſez nettement dans les trois eſpèces d'hommes qui s'en occupoient, croyoit que ce qui étoit obſcur ou abſurde dans l'une, étoit juſtifié & expliqué dans l'autre. Ils donnoient leur adhéſion à l'unité, moitié par raiſon, moitié par inſtinct: mais ne voyant nulle part aucune voie ſans danger, aucune opinion ſans difficulté; ne pouvant d'ailleurs reſter ſans prendre quelque parti, & n'ayant pas la force d'en prendre un conforme en tout à ce qu'ils auroient deſiré, ils s'abandonnoient à la pratique du culte établi, au pis aller de faire cauſe commune, quant aux ſuites, avec le reſte du genre humain. Socrate, tout grand philoſophe qu'il étoit, ne laiſſa pas de ſacrifier en mourant à Eſculape, pour rendre hommage aux Dieux de ſon pays, auxquels il ne croyoit point. C'étoit ainſi que la théorie s'allioit avec la pratique: *Deos populares multos, naturalem unum (i).*

(i) Antiſthène, cité par Cicéron, *de Nat. Deor. I.*



ONZIÈME MÉMOIRE SUR LA LÉGION ROMAINE.

Des qualités requiſes pour le ſervice Légionaire, & des cauſes qui en procuroient l'exemption.

Par M. LE BEAU.

J'AI expoſé, dans le Mémoire précédent, de quelle manière les Romains formoient la Légion; je vais maintenant examiner quelles conditions ils exigeoient dans ceux qu'ils admettoient à cette milice. C'étoit un déshonneur d'en être exclus; c'étoit un avantage d'en être diſpenſé. L'explication des qualités néceſſaires pour y être admis, amènera naturellement les cauſes d'excluſion: j'y ajouterai celles qui en procuroient la diſpenſe.

Quelles étoient les qualités requiſes pour entrer dans le ſervice légionaire.

Entre les conditions exigées pour entrer dans la légion, j'en vois qui ſont communément recherchées de toutes les nations guerrières, pour le ſervice militaire; telles ſont l'âge, la taille, la force du ſoldat: j'en remarque d'autres qui furent propres du ſoldat de la légion, & qui le diſtinguent de toute autre eſpèce de milice. Je vais commencer par les qualités communes.

Qualités communes chez tous les peuples. Age.

Caſſiod. Variar. l. 1, ep. 24.

Théodoric exhortant les Goths à envoyer de bonne heure leurs enfans à la guerre, ſe ſert d'une comparaiſon ingénieuſe: *Voyez*, dit-il, *les éperviers; ils jettent hors du nid leurs petits, lorſqu'ils ſont encore timides: s'ils s'opiniâtrent à demeurer, ils les battent de leurs ailes, ils les forcent de prendre l'eſſor, afin qu'ils ſe rendent aſſez vigoureux pour donner à leurs mères de bonnes eſpérances (a).* Telle fut toujours la pratique des peuples guerriers. Chez les Athéniens on enrôloit les jeunes gens à dix-huit ans: la première année ils reſtoient dans Athènes, ils y ſervoient de

Plat. de Leg, l. VI.
Ariſt. de Athen. Rep.

(a) *Accipitres fœtus ſuos novitate marcentes nidis proturbant, ne molle otium conſueſcant; alis verberant immorantes: cogunt pullos teneros ad volatum, ut tales debeant exiſtere, de quibus poſſit pietas materna præſumere.*

Æschin. Περὶ παραπρεσβείας. *Ulp. ad Olynth.* 3. *Poll. l. VIII, c. 9.*

garnison; l'année suivante on les envoyoit dans les places du territoire; la troisième, on les employoit aux guerres étrangères.

Chez les Romains l'âge du service légionaire commençoit à dix-sept ans, & finissoit à quarante-six. Végèce ne désigne que d'une manière vague le premier âge qui donnoit entrée dans la

Veg. l. I, c. 4.

légion: *Si l'on veut suivre l'ancienne coutume*, dit-il, *il est certain qu'on doit comprendre dans les levées ceux qui entrent dans l'âge de puberté (b).* La raison qu'il en donne, c'est que cet âge est plus docile, plus propre aux exercices par la souplesse & la légèreté du corps, & qu'il laisse le temps nécessaire pour se perfectionner dans la science militaire. Silius Italicus ne s'exprime pas d'une manière plus précise:

Pubescit castris miles, galeâque teruntur
Nondum signatæ primâ lanugine malæ.

In Ibericis.

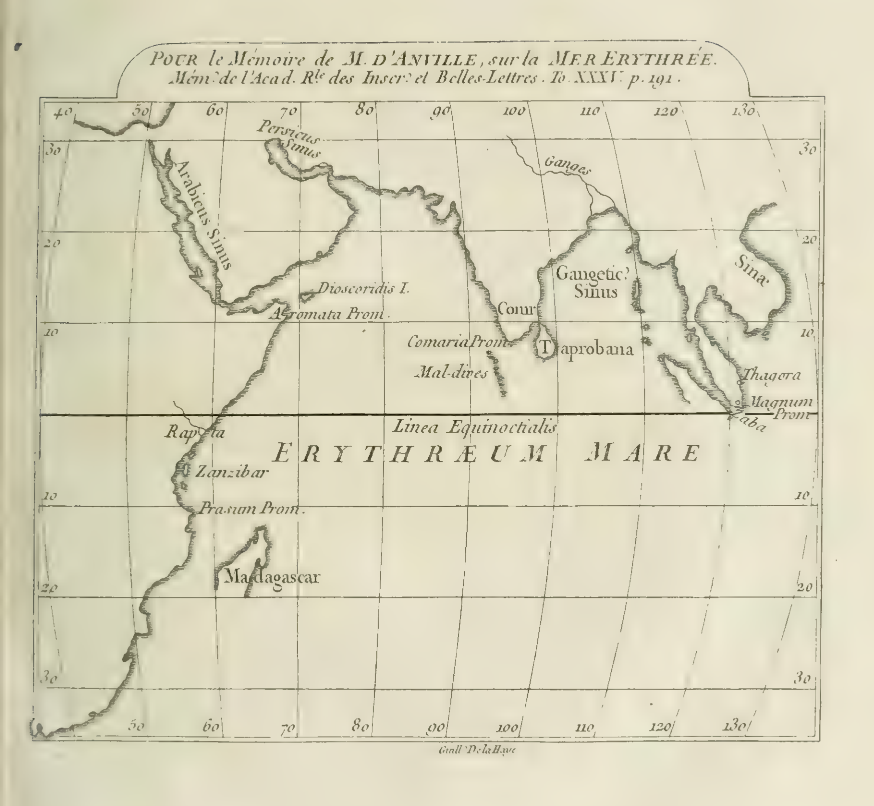
Appien raconte que Fabius Maximus, qu'on envoyoit en Espagne contre Viriatus, voulant épargner les soldats qui avoient servi dans les guerres précédentes, en Afrique, en Grèce, en Macédoine, n'enrôla que des jeunes gens qui étoient dans le premier âge de la puberté, πρωθήβεις. Mais l'âge, qui n'est énoncé qu'en termes généraux par ces trois auteurs, se trouve déterminé à dix-sept ans par toute l'antiquité Romaine: c'étoit alors que les Romains sortoient de l'enfance, en quittant la robe prétexte pour entrer, sous la robe virile, au service de la patrie. Il seroit inutile de multiplier les autorités, ce point est incontestable; je me contenterai

Aulu-gel. l. X, 28. Den. d'Halic. l. IV. T. L. l. XXII, c. 57; l. XXV, c. 5.

du témoignage précis de Tubéron, cité par Aulu-gelle, & confirmé par vingt endroits de Tite-Live & de Denys d'Halicarnasse: *Servius Tullius, en instituant le cens,* disoit cet ancien historien *(c), mit au nombre des enfans* (pueros) *ceux qui étoient au-dessous de dix-sept ans; il enrôla parmi les soldats les citoyens qui avoient*

(b) Incipientem pubertatem ad delectum cogendam nullus ignorat.

(c) Tubero in historiarum primo scripsit, Servium Tullium regem populi Romani, cùm illas quinque classes juniorum censûs faciendi causâ institueret, pueros esse existimasse, qui minores essent annis septemdecim: atque inde ab anno decimo septimo, quos idoneos jam esse Reipublicæ arbitraretur, milites scripsisse; eosque ad annum quadragesimum sextum Juniores, supraque eum annum Seniores appellasse.



POUR le Mémoire de M. D'ANVILLE, sur la MER ERYTHRÉE.
Mém. de l'Acad. Rle des Inscr. et Belles-Lettres. To. XXXV. p. 191.
Persicus Sinus
Arabicus Sinus
Ganges
Gangetic. Sinus
Sinæ
Dioscoridis I.
Aromata Prom.
Conır
Comaria Prom.
Taprobana
Mal-dives
Thagora
Magnum Prom.
Zaba
Linea Equinoctialis
Rapta
ERYTHRÆUM MARE
Zanzibar
Prasum Prom.
Madagascar
Gall. De la Haye

dix-sept ans, & qu'il croyoit propres au service: il donna le nom de Juniores *à ceux qui n'avoient pas atteint quarante-six ans, & il appela* Seniores *ceux qui étoient au-dessus.* Ainsi dans le style militaire, aussi-bien que dans la distribution des centuries par rapport aux assemblées, on entendoit par *jeunes, juniores,* ceux qui n'avoient pas encore atteint quarante-six ans: la vieillesse civile & militaire commençoit à cet âge.

Quand on dit qu'on entroit à dix-sept ans dans le service, & qu'on en sortoit à quarante-six, il ne faut pas entendre que le service fût continu pendant ces trente années. Du temps de la République les années du service pouvoient être interrompues; il suffisoit que pendant l'espace de ces trente ans on en eût servi vingt. Quand Auguste eut rendu les légions perpétuelles, on ne pouvoit plus quitter les armes que le temps du service ne fût achevé; mais il étoit, comme auparavant, borné à vingt ans: & quoique les Vétérans, dans Tacite, se plaignent qu'on les retient sous le vexille trente & quarante ans, il ne s'ensuit pas de-là, comme l'a prétendu Sigonius, que le temps du service fût alors de trente ans; c'est une injustice contre laquelle ils réclament. Cette réflexion est de Juste-Lipse. *Tacit. Annal. l. 1, c. 17.* *De milit. Rom. l. 1. dial. 2.*

Cet âge, de dix-sept ans, étoit une condition tellement essentielle dans le soldat, que si un jeune Romain, emporté par une ardeur prématurée, s'enrôloit volontairement avant ce terme, le temps de son service ne commençoit à courir que du jour qu'il avoit atteint dix-sept ans: c'est ce qui résulte clairement d'un passage de Tite-Live. L'an 541, dans le cours de la seconde guerre Punique, comme la jeunesse manquoit dans Rome, le Sénat ordonna d'envoyer dans l'Italie six Commissaires, pour enrôler tout ce qu'ils trouveroient de gens libres, capables de soutenir les fatigues de la guerre, quand même ils n'auroient pas encore l'âge prescrit pour le service; &, par ce même arrêt, les Tribuns *(d)* étoient invités à proposer au peuple de compter à ces jeunes soldats, pour années de service, toutes celles dans lesquelles ils *T. L. l. XXV, c. 5.*

(d) Tribuni plebis, si iis videretur, ad populum ferrent, ut qui minores septem & decem annis sacramento dixissent, iis perinde stipendia procederent, ac si septem & decem annorum, aut majores, milites facti essent.

auroient porté les armes avant que d'être parvenus à l'âge de dix-ſept ans.

Ce n'eſt pas-là le ſeul exemple où nous voyions la loi de l'âge militaire céder à l'intérêt de la République, cette loi ſouveraine qui
T. L. l. XXII, c. 57. dérogeoit à toutes les autres : après la bataille de Cannes on n'eut point d'égard à l'âge *(e)*. Dans ces occaſions, où la République autoriſoit ces enrôlemens, les années du ſervice couroient ſans doute pour ceux qui n'avoient pas l'âge preſcrit; mais, comme nous venons de le voir, il falloit pour cet effet un ordre exprès du peuple. On n'accordoit pas la même faveur à ceux qui, avant l'âge, s'enrôloient de leur propre mouvement: Manlius, qui défendit le
Aurel. Vict. Capitole, avoit commencé dès quinze ans à porter les armes. Il
Plut. in Gracch. paroît même que vers le temps des Gracques on ne ſe faiſoit pas ſcrupule de forcer au ſervice ceux qui n'avoient pas l'âge, puiſqu'entre les loix favorables au peuple, que C. Gracchus fit paſſer malgré le Sénat, Plutarque rapporte celle-ci, qu'on ne forceroit au ſervice aucun citoyen qui fût au-deſſous de dix-ſept ans. L'âge des citoyens ne pouvoit être équivoque, les Cenſeurs en tenoient un rôle exact *(f)*.

Je ne dois pas oublier un trait qui montre avec quelle attention les Romains veilloient ſur leur jeuneſſe; Servius nous a conſervé un paſſage de Cicéron, qui ne ſe retrouve plus dans les ouvrages de cet Orateur, ſur ce vers de l'Énéïde,

L. V, v. 546. *Cuſtodem ad ſeſe comitemque impubis Juli*
Epytidem vocat,

ce Grammairien fait cette remarque; *Cuſtodem, ſecundum Tullium qui dicit ad militiam euntibus ſolitum eſſe dari cuſtodes, quibus primo anno regantur.* Il rapporte à cet uſage ce que dit Évandre à Énée, en lui mettant entre les mains ſon fils Pallas:

Lib. VIII. *Sub te tolerare magiſtro*
Militiam & grave Martis opus.

(e) Juniores ab annis ſeptemdecim & quoſdam prætextatos ſcribunt.

(f) Cenſores populi ævitates, ſoboles, familias pecuniaſque cenſento. Cic. de Leg. l. III, c. 7.

Il

Il indique encore la même coutume dans un autre endroit, où il ajoute que ces gouverneurs n'accompagnèrent les nouveaux soldats que la première année. Ciceron parle de la retenue de ces jeunes guerriers, dans le discours pour Cælius, en ces termes: *Autrefois, quand nos jeunes gens avoient pris la robe virile, pendant la première année ils tenoient leur bras renfermé sous cette robe; dans les exercices, & les jeux du champ de Mars, ils ne paroissoient jamais sans tunique; & s'ils alloient dès cette année à la guerre, ils y portoient la même circonspection & la même modestie (g).*

Lib. VII, vers. 162.

C. 11.

Sous le gouvernement des Empereurs, les règles étant devenues arbitraires, ainsi que leur puissance, je ne vois plus l'observation exacte de l'âge de dix-sept ans pour l'entrée dans le service. Hadrien y étoit entré à quinze ans: il défendit, dans la suite, de recevoir des soldats trop jeunes, & de les retenir au-delà de l'âge fixé par les loix anciennes; mais l'abus continua. Entre les inscriptions de Fabretti, on en voit une du règne d'Antonin Pie, dans laquelle un jeune homme de quatorze ans est, dès sa première campagne, à la tête d'une troupe de cavalerie. Le désordre alla jusqu'au point d'enrôler des enfans, qui, sans faire de service, recevoient la ration militaire. Misithée, beau-père & ministre du jeune Gordien, voulut inutilement rétablir l'ancien usage; cette réforme céda bientôt à la corruption qui altéroit toutes les parties de la discipline. Les loix de Constantin, de Constance & de Valentinien, déterminent l'âge du service tantôt à seize ans, tantôt à dix-huit, à dix-neuf, à vingt. Végèce appelle *inferiores* ceux qui étoient admis avant l'âge, & il les distingue des nouveaux soldats nommés *tirones*.

Spart. in Hadr. c. 2 & 10.

Pag. 116; Inscr. 297.

Capit. in Gord. tertio, c. 28.

Cod. Th. l. VI, tit. 22, leg. 2, 4; lib. VII, tit. 13, leg. 1; lib. XII, tit. 1, leg. 18, 19, 35, 58.

Veg. lib. III, c. 10.

Le terme qui bornoit les années du service n'éprouva pas moins de changemens; dans les siècles florissans de la République il étoit fixé à quarante-six ans accomplis: il est vrai qu'il étoit permis à ceux qui avoient passé cet âge, de rester ou de rentrer dans le service, lorsqu'ils se sentoient encore assez de force; mais il n'étoit

Tit. Liv. l. III, cap. 57; l. IV, cap. 22; lib. V, c. 10; lib. VI, c. 2; l. X, c. 21; l. XXVI, c. 28; l. XLII, c. 31.

(g) *Nobis quidem olim annus erat unus ad cohibendum brachium togâ constitutus; & ut exercitatione ludoque campestri tunicati uteremur; eademque erat, si statim mereri stipendia cœperamus, castrensis ratio ac militaris.*

pas permis de les y forcer, ſinon dans des occaſions preſſantes & périlleuſes, encore ne les employoit-on pour l'ordinaire qu'à la garde de Rome : ce n'étoit que dans le cas d'une extrême néceſſité qu'on les expoſoit aux fatigues d'une expédition. En 582, dans la guerre contre Perſée, on permit au Conſul d'enrôler les vieux ſoldats au-deſſous de cinquante ans. Juſte-Lipſe a prétendu que la loi des quarante-ſix ans ſut communément obſervée, mais que ſi quelqu'un, pour une cauſe légitime, n'avoit pas dans ce terme fourni ſes vingt années, il pouvoit être forcé au ſervice juſqu'à l'âge de cinquante ans. Je ne trouve point de fondement ſolide à cette opinion; il eſt vrai que Sénèque dit que la loi ne force perſonne à prendre les armes au-deſſus de cinquante ans *(h)*; &, dans Tite-Live, Sp. Liguſtinus, après avoir rapporté pluſieurs raiſons qui doivent le diſpenſer du ſervice, finit par celle-ci comme péremptoire, *& major ſum annis quinquaginta.* Mais le paſſage de Sénèque ne prouve rien : quand il eſt queſtion de préciſion, la critique ne s'en rapporte pas à un auteur qui, occupé de tout autre objet, ne cite une date qu'en paſſant, & prend ſouvent la dixaine la plus proche, pour faire ce qu'on appelle un nombre rond. Les paroles de Liguſtinus ne ſignifient pas que, ſelon les règles ordinaires, il fallût avoir cinquante ans pour être exempt de la milice; mais le Sénat ayant alors, à cauſe de l'importance de la guerre, ordonné, par un arrêt extraordinaire, que cette année perſonne ne ſeroit diſpenſé du ſervice au-deſſous de cinquante ans, Liguſtinus fait voir qu'il eſt, par ſon âge, dans le cas de l'exemption. C'eſt ainſi que bien que le temps du ſervice fût borné à quarante ans par les loix d'Athènes, nous voyons toutefois, dans Démoſthène, que les Athéniens alarmés des entrepriſes de Philippe, firent embarquer les citoyens au-deſſous de quarante-cinq ans.

Plut. in Cam.
App. Bel. civ. lib. II.
De milit. Rom. l. I, dial. 2.
De brevit. vitæ, cap. ult.
T. L. l. XLII, c. 34.
Demoſt. Olynth. 3, & ibi Ulp.

Quelquefois les Généraux, ſans ordre particulier du Sénat, rappeloient les ſoldats vétérans; mais on ne les forçoit pas : on recevoit ceux qui s'offroient volontairement, &, en rentrant dans le ſervice, ils n'étoient pas confondus dans le nombre des ſoldats ordinaires; le titre d'*evocati*, qu'ils portoient alors, leur donnoit un rang diſtingué. J'en parlerai dans un autre Mémoire.

(h) Lex à quinquageſimo anno militem non cogit.

Du temps des Empereurs, il n'y eut plus rien de fixe pour l'âge de la vétérance & pour la durée du ſervice : c'eſt de quoi ſe plaignent, dans Tacite, les légions révoltées dès le commencement du règne de Tibère *(i)*; on les retenoit même après leur avoir donné leur congé, &, ſous le nom de *Vexillaires*, on les expoſoit aux mêmes fatigues *(k)*. C'eſt ſur le modèle de ces ſoldats caſſés de vieilleſſe, que Silius Italicus a tracé la peinture qu'il fait des vieux ſoldats de la République, du temps de la ſeconde guerre Punique : *Tac. Annal. l. 1, c. 17.*

Nec requies ævi nota, exangueſque merendo
Stant prima inter ſigna ſenes, letumque laceſſunt.

Mais ces traits ne convenoient alors qu'aux vétérans qui reſtoient volontairement dans les légions, ou qui y rentroient après leur congé. Dans ces ſiècles heureux, Rome, au milieu de la vigueur & de la ſévérité de ſa diſcipline, étoit cependant une mère tendre, qui regardoit ſes ſoldats comme ſes enfans les plus chéris : elle épargnoit, dans leur âge avancé, le reſte du ſang qu'ils avoient dans leur jeuneſſe prodigué pour elle. Mécène, entre les avis qu'il donne à Auguſte, veut que le terme du ſervice ſoit marqué à un âge qui laiſſe aux ſoldats le temps de ſe ménager une vieilleſſe tranquille & commode. *Dio. lib. LII.*

Taille du Soldat.

Paſſons à la taille que devoit avoir le ſoldat légionaire. Toutes les nations ſe ſont accordées à choiſir des ſoldats *(l)* grands & bien faits ; Pyrrhus diſoit à ſon Commiſſaire des levées, *Tu grandes elige ; ego eos fortes reddam.* Hérodien remarque qu'Alexandre-Sévère étant obligé de marcher contre les Perſes, fit enrôler, dans l'Italie & dans tout l'empire, les jeunes gens les mieux faits & les plus vigoureux *(m)*. *Frontin. Strat. l. IV, c. 1.* *Lib. VI.*

Mais ce qu'on appelle grande taille varie chez les différens

(i) Quòd tricena aut quadragena ſtipendia ſenes & plerique truncato ex vulneribus corpore tolerent.

(k) Ne dimiſſis quidem finem eſſe militiæ ; ſed apud vexillum retentos, alio vocabulo eoſdem labores perferre.

(l) Ἐπὶ τῶν ἔξωθεν στρατιωτῶν καὶ σώματος μέτρον καὶ σαρκὸς εὐεξίαν ἐπιζητοῦσιν οἱ μέλλοντες αὐτοὺς καταλέγειν εἰς τὸ στρατόπεδον. Chryſoſt. ad illuminandos Catecheſ. 2.ª t. II, p. 239, edit. Benedict.

(m) Ἐξ αὐτῆς Ἰταλίας καὶ τῶν ὑπὸ Ῥωμαίοις πάντων ἐθνῶν λογάδες ἐς τὴν στρατιὰν ἠθροίζοντο, ὅσοι σώματος εὐεξίᾳ καὶ ἡλικίας ἀκμῇ εἰς μάχην ἐπιτήδειοι ἐνομίζοντο.

peuples; c'eſt la taille qui s'élève au-deſſus de la ſtature ordinaire de la nation. Les Romains étoient petits en comparaiſon des Gaulois & des barbares ſeptentrionaux; Végèce donne ſur ce point l'avantage aux Germains: Céſar obſerve que la plupart des Gaulois mépriſoient les Romains, à cauſe de leur petite taille *(n)*. Strabon dit qu'il a vu à Rome de jeunes Bretons qui paſſoient d'un demi-pied les plus grands des Romains *(o)*.

Lib. I, cap. 1.
De bel. Gal. l. II, c. 30.
Lib. IV.

La perche, dont on ſe ſervoit pour meſurer les ſoldats, s'appeloit *incoma* ou *incuma;* il ſe trouve écrit de ces deux manières dans les différens manuſcrits des gloſes d'Iſidore. Saumaiſe prétend que les Latins ont ici emprunté le mot grec ἔγκομμα, qui ſignifie, dit-il, un pieu fiché en terre; parce que cette perche étoit plantée dans un endroit du camp, & qu'on y appliquoit ceux qu'on enrôloit, pour voir s'ils avoient la taille requiſe. Il eſt bien vrai que Théophraſte ſe ſert du mot ἐγκόπτειν πάτταλον pour dire enfoncer une cheville; mais de conclure de-là qu'on diſoit en grec ἔγκομμα, pour un pieu fiché en terre, c'eſt ce qui n'eſt appuyé ſur aucun auteur, que je ſache. J'aime mieux dire, avec Jacques Godefroi, que cette perche étoit ainſi nommée à cauſe des entailles (κόμματα) qui marquoient la diſtinction des pieds & des pouces. La première trace de ce mot ſe voit dans les actes du martyre de S.[t] Maximilien, qui ſont de l'an de J. C. 295, ſous Dioclétien: l'Officier qui veut forcer Maximilien à s'enrôler, demande qu'il ſoit meſuré, *rogo ut incumetur;* le Proconſul ordonne qu'on l'applique à la perche, *apta illum;* & ſur la réſiſtance que fait Maximilien, le Proconſul répète, *incumetur,* & enſuite, *cumque incumatus fuiſſet, ex officio recitatum eſt, habet pedes quinque, uncias decem:* voilà la première fois qu'on trouve ce mot *incumare.* Les gloſes font connoître qu'il fut en uſage dans la ſuite; & je ſouſcris volontiers à la correction que fait Saumaiſe, au commencement du cinquième chapitre du premier livre de Végèce: au lieu de ces mots, *Proceritatem tironum à conſule Mario ſcio ſemper exactam;* il corrige, ſur la leçon de trois manuſcrits, *Proceritatem tironum ad incomam*

In notis ad Lamprid. in Alex.
Hiſt. plant. l. II, c. 8.
Ad Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 3.
Acta Martyr. Sinc. ap. Ruin. p. 309.

(n) Pleriſque omnibus Gallis præ magnitudine corporum ſuorum brevitas noſtra contemptui eſt.

(o) Ἀντίπαιδας γὰρ ἡμεῖς εἴδομεν ἐν Ῥώμῃ τῶν ὑψηλοτάτων αὐτόθι ὑπερέχοντας καὶ ἡμιποδίῳ.

ſcio ſemper exactam. En effet, nous ne voyons pas ailleurs que Marius ait fait, à la taille des ſoldats, plus d'attention que les autres Généraux, comme pluſieurs modernes l'ont avancé, ſur la foi de ce ſeul paſſage de Végèce.

Pour donner une idée de la taille du ſoldat légionaire, il faut fixer l'étendue du pied romain, & le réduire à nos meſures: c'eſt un travail que m'ont épargné les diſcuſſions récentes de M.[rs] de la Nauze, Barthélemy & d'Anville. Peu ſatisfaits de tant d'écrits qui ont été compoſés ſur cette matière, ils l'ont approfondie de nouveau, avec la ſagacité & l'érudition qui accompagnent toutes leurs recherches. M. de la Nauze évalue le pied romain à onze pouces une ligne & deux cinquièmes de ligne de notre pied: M. d'Anville, avec lequel s'accorde M. l'abbé Barthélemy, ne lui donne que dix pouces dix lignes trois cinquièmes. En prenant la meſure moyenne entre ces deux opinions, j'évaluerai le pied romain à onze pouces du nôtre: il n'eſt pas beſoin d'une plus grande préciſion dans le ſujet que je traite.

Je trouve, dans les Anciens, quatre meſures différentes du ſoldat: la plus petite eſt de cinq pieds & demi, c'eſt, de notre meſure, cinq pieds & un demi-pouce. Le grammairien Doſithée rapporte qu'un homme s'étant préſenté à l'empereur Hadrien, pour ſervir dans les cohortes Prétoriennes, dit qu'il avoit cinq pieds & demi, πέντε πόδας καὶ ἥμισυ; que le Prince lui ordonna de s'enrôler dans les cohortes de la ville, ajoutant que s'il faiſoit ſon devoir on le feroit paſſer dans les cohortes Prétoriennes après trois ans de ſervice *(p)*. *L. III, Sentent. Hadriani.*

La ſeconde meſure que je trouve, au-deſſus de celle-là, eſt celle de cinq pieds ſept pouces; ſelon nous, cinq pieds un pouce cinq lignes. Elle eſt énoncée dans une loi de Valentinien & de Valens, en ces termes: *In quinque pedibus & ſeptem unciis uſualibus delectus habeatur.* Le mot *uſualibus* a été mal expliqué par quelques modernes, qui ont entendu les meſures de pouces en uſage depuis *Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 3. & ibi God.*

(p) Αἰτοῦντός τινος ἵνα στρατεύηται, Ἀδριανὸς εἶπεν, ποῦ θέλεις στρατεύεσθαι, ἐκείνου λέγοντος, εἰς τὸ πραιτώριον, Ἀδριανὸς ἐζήτησεν, ποῖον μῆκος ἔχεις; λέγοντος ἐκείνου, πέντε πόδας καὶ ἥμισυ, εἶπεν, ἐν τοσούτῳ εἰς τὴν πολιτικὴν στρατεύου, καὶ ἐὰν καλὸς ἔσῃ στρατιώτης, τρίτῳ ὀψωνίῳ δυνήσῃ εἰς τὸ πραιτώριον μεταβῆναι.

le commencement de Rome : ce terme ſignifie la meſure uſitée à Rome par diſtinction des autres pieds en uſage ailleurs. Ce pied uſuel s'appeloit auſſi *pes monetalis*, parce qu'on en gardoit l'étalon à Rome, *in æde Monetæ*, comme on gardoit l'étalon de l'amphore dans le Capitole. Cette meſure de cinq pieds ſept pouces romains

Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 9.

étoit ce qu'on appeloit alors *ſtatura militaris ;* ceux qui étoient au-deſſous de cette taille étoient exclus de la milice, auſſi-bien

Id. ibid. tit. 1, leg. 5.

que les hommes mal-faits ou de foible ſanté, comme on le voit par une loi des mêmes Empereurs *(q) :* ce ſont ceux qui, dans une

Id. ibid. tit. 20, leg. 12.

loi d'Arcadius & d'Honorius, ſont appelés *parvitate deformes*, & rejetés comme indignes du ſervice militaire, *virorum fortium conſortio indigni.* Végèce, qui vivoit en ce même temps, & qui dédia ſon ouvrage à Valentinien II, nous apprend pourquoi on admettoit

L. I, c. 5, trad. de M. de Sigrais.

alors des ſoldats d'une taille ſi médiocre : *Je ſais,* dit-il, *que la grande taille a été autrefois extrêmement recherchée dans le nouveau ſoldat, puiſque l'on ne recevoit parmi les cavaliers des ailes & les fantaſſins des premières cohortes légionaires, que des hommes de ſix pieds, ou tout au moins de cinq pieds dix pouces ; mais alors on avoit à choiſir dans le grand nombre de ceux qui prenoient le parti des armes, parce que les charges civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle jeuneſſe de l'État : quant à préſent, lorſqu'on ne pourra faire autrement, il faudra avoir moins d'égard à la grandeur qu'à la force, & ſe conformer en cela au témoignage d'Homère, qui nous dépeint Tydée petit, mais vigoureux & plein de courage.*

La troiſième meſure du ſoldat, que je crois celle qui fut la plus ordinaire juſque vers le temps du bas empire, & que Tite-

L. VII, c. 10.

Live appelle, dans Manlius, *media militaris ſtatura*, étoit de cinq pieds dix pouces ; c'eſt-à-dire, ſelon nos meſures, cinq pieds quatre pouces deux lignes. Dans les actes du martyr Maximilien, que j'ai déjà cités, les Officiers l'ayant meſuré, diſent au proconſul Dion, *il a cinq pieds dix pouces (r) ;* ſur quoi le Proconſul répond, *qu'on lui imprime la marque.* Végèce, dans le paſſage que j'ai

(q) Quòd ſi quoſdam aut imbecillitas valetudinis, aut habitudo corporis, aut mediocritas proceritatis ab armatæ militiæ conditione ſubmoverit, &c.

(r) Cumque incumatus fuiſſet, ex officio recitatum eſt, habet pedes quinque, uncias decem. Dion dixit ad officium, ſignetur.

rapporté, paroît faire entendre que cette taille n'étoit anciennement exigée que dans les cavaliers des ailes, & dans les fantassins des premières cohortes ; mais ce qu'il dit ne peut regarder que les temps postérieurs à Jule-César, & peut-être même à Hadrien. Ce n'est qu'après Jule-César qu'on voit des corps de cavalerie Romaine porter le nom d'*ailes de cavalerie:* on commence aussi, vers ce temps, à apercevoir une distinction entre la première & les autres cohortes d'une légion ; mais cette distinction n'est clairement établie que du temps d'Hadrien. J'ai détaillé ces différens points dans le septième & le neuvième Mémoires précédens. Ce qui me porte à croire que du temps de la République & des premiers Empereurs, ces cinq pieds dix pouces romains ne faisoient dans le soldat que la taille moyenne, c'est que Suétone donne à Auguste une petite taille, *staturam brevem,* & il ajoute que Julius Marathus, affranchi de ce Prince, a écrit qu'Auguste avoit cinq pieds neuf pouces. *In Aug. c. 76.*

La taille de six pieds romains, qui, selon notre calcul, faisoient cinq pieds six pouces de notre mesure, a dû être de tout temps la plus rare dans les armées Romaines: nous venons de voir ce qu'en dit Végèce. Suétone rapporte que Néron se proposant de porter la guerre vers les portes Caspiennes, leva en Italie une nouvelle légion, qu'il appela *la phalange d'Alexandre,* & dont tous les soldats étoient hauts de six pieds. *In Nerone, c. 19.*

Force du Soldat.

Végèce veut qu'on fasse moins d'attention à la taille qu'à la force du soldat; voici les signes qu'il indique pour reconnoître cette vigueur: *Le nouveau soldat*, dit-il, *doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux. Quand on trouve tout cela dans un homme,* ajoute-t-il, *on peut se relâcher sur la hauteur de la taille, parce qu'encore une fois il est plus nécessaire que les soldats soient robustes que grands.* Les Romains, dans les levées, avoient toujours eu égard à cette qualité: *L. 1, c. 6, trad. de M. de Sigrais.*

Implentur valido tirone cohortes, *Pharf. lib. 1.*

dit Lucain. *César,* dit Suétone, *ne considéroit dans un soldat ni* *In Jul. c. 65.*

les mœurs, ni la fortune, mais ſeulement la force (ſ). Sous le règne de Conſtantin, la cavalerie commençant à être beaucoup plus eſtimée que l'infanterie, on exigeoit plus de force dans les cavaliers. Ce Prince appelant au ſervice les fils des Vétérans, qui s'en prétendoient diſpenſés à la faveur des privilèges de leurs pères, ordonne que ceux qui ne ſeront pas aſſez forts pour ſervir dans la cavalerie, pourvu qu'ils n'aient perdu aucun de leurs membres, & qu'ils aient les qualités requiſes pour entrer dans les légions, ſeront enrôlés dans l'infanterie. Je doute que cette diſtinction, entre la vigueur exigée dans les cavaliers & dans les fantaſſins, fût connue dans les bons temps, où l'infanterie avoit toujours fait la principale force des armées.

Cod. Th. l. VI, tit. 22, leg. 2.

Qualités particulières au Soldat légionaire.

Conſidérons maintenant les conditions que la plupart des autres peuples ont négligées dans leurs ſoldats, & que les Romains exigeoient; nous y trouverons le principe de la bonne diſcipline de leurs armées, & la première cauſe de l'avantage qu'ils ont acquis & ſi long-temps conſervé dans la guerre ſur toutes les autres nations. Le nom de ſoldat n'étoit pas à Rome un titre de rebut, abandonné à la plus vile partie de la ſociété; il n'étoit pas permis à toute perſonne d'être ſoldat, c'étoit même, pour quelques-uns, un crime d'oſer y prétendre: *Dare ſe militem, cui non licet, grave crimen habetur,* dit le Digeſte. Pour mériter cette qualité honorable, il falloit être citoyen Romain de naiſſance; cette condition excluoit les étrangers, les eſclaves, les affranchis. On demandoit encore que le ſoldat poſſédât un certain bien; c'étoit un gage de ſon attachement à la République *(t).* On vouloit, de plus, qu'il ne ſe fût point avili dans quelque profeſſion capable de rabaiſſer le courage; on rejetoit, pour cette raiſon, les artiſans, & plus encore ceux qui s'étoient déshonorés par un trafic honteux. Enfin les hommes condamnés par un jugement, accablés de dettes, flétris par quelque note que ce fût, étoient jugés indignes du ſervice militaire. Tels furent les ſoldats légionaires dans les beaux ſiècles de la République. Entrons dans le détail, & voyons par quels

Lib. XLIX, tit. 16, leg. 2.

(ſ) Militem neque à moribus neque à fortunâ probabat, ſed tantum à viribus.

(t) Ἐνέχυρον τὴν οὐσίαν ἑκάστου τιθέναι δοκοῦντος. Plut. in Mario.

degrés

degrés la corruption gagnant insensiblement toutes les parties de l'État, altéra peu à peu la pureté de cette milice.

Les Soldats légionaires devoient être citoyens Romains de naissance.

La première qualité requise, dans le soldat légionaire, étoit d'être né citoyen Romain. Dion appelle les légions πολιτικὰ στρατόπεδα, ce qui signifie un corps militaire de citoyens; & les auteurs opposent souvent le terme *cives* à celui d'*auxiliares*, qui étoient des étrangers: ceux-ci ne pouvoient donc être admis dans les légions. Pompée, dans les désordres de la guerre civile, fut le premier qui recruta ses légions en y faisant entrer des étrangers. César composa une légion toute entière de Gaulois. Labiénus, en Afrique, ne se trouvant pas en état de tenir contre les forces de César, leva des légions de toutes sortes de personnes sans distinction. Auguste, dans l'établissement de sa monarchie, porta encore une plus rude atteinte à la discipline; il exempta les Italiens du service militaire, les légions furent tirées des provinces, & c'est pour cette raison qu'Hygin nomme le soldat légionaire *miles provincialis,* par opposition aux barbares qui composoient les troupes auxiliaires. Ce n'est pas que ces provinciaux ne fussent pour la plupart citoyens Romains, mais on passoit souvent par-dessus l'ancienne règle; c'est ce qui est prouvé par un passage d'Hérodien, & par plusieurs inscriptions, où l'on donne à des soldats légionaires le droit de cité Romaine en même temps que leur congé. Cette opinion me paroît préférable à celle de M. le marquis Maffei: dans une lettre à M. le baron de la Bastie, il suppose que la règle de n'admettre dans les légions que des citoyens Romains, subsista inviolablement jusqu'à la fin; & donnant à ces inscriptions une explication forcée, il prétend qu'en enrôlant ces provinciaux on les honoroit du titre de citoyens, mais qu'on ne leur en expédioit les patentes qu'en les congédiant après leur service. Galba se soulevant contre Néron, en Espagne, forma des légions du peuple de la province; &, dans une occasion si pressante, il n'est pas à croire qu'il eut la délicatesse de ne les tirer que des villes qui avoient droit de cité Romaine; mais au moins ces soldats étoient-ils sujets de l'empire. Ce fut Claude II qui ouvrit aux barbares l'entrée dans les légions: Probus, Constantin, Constance, Julien & leurs successeurs ne balancèrent plus à les y recevoir, comme

Cæs. bel. civ. l. III, c. 4.
Suet. in Jul. c. 24.
Bel. Afric. c. 19.
Herod. l. II.
In Castramet.
Lib. II.
Suet. in Galb. c. 10.
Zos. lib. I.
Vopisc. in Probo, c. 14.
Eusib. de vita Constant. l. IV, c. 6.

Liban. orat. funeb. Zos. lib. III & IV. Amm. Marcel. l. XXXI, c. 10.

je l'ai expliqué dans le premier Mémoire : il ſemble même que, par des principes oppoſés à ceux de l'ancienne République, ces Princes en firent une maxime de leur politique; l'évènement fit voir lequel des deux ſyſtèmes étoit le plus ſage ; les légions ſe corrompirent, & leur deſtruction entraîna la chute de la puiſſance Romaine en Occident.

Comme la liberté étoit le plus beau privilége des citoyens Romains, il étoit défendu, ſous peine de mort, aux eſclaves de ſe mêler avec eux dans les légions: *ab omni militiâ ſervi prohibentur; alioqui capite puniuntur,* dit la loi. Virgile, qui ſe plaît à montrer dans les uſages des Troyens & de leurs voiſins l'origine des coutumes Romaines, parlant d'Hélénor, né d'une mère eſclave, dit:

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 11.

Helenor,
Mœonio regi quem ſerva Licymnia furtim
Suſtulerat, vetitiſque ad Trojam miſerat armis.

Lib. XLVIII.

Dion rapporte que du temps des Triumvirs on reconnut entre les ſoldats un eſclave; il fut précipité du haut de la roche Tarpéïenne, après avoir été affranchi, afin, dit l'hiſtorien, que la punition eût quelque dignité, ἵνα ἀξίωμα ἡ τιμωρία λάβῃ. Et, ce qui eſt remarquable, c'eſt que cette rigueur pour le maintien de l'honneur du ſervice s'exerçoit dans un temps où la diſcipline civile étoit tellement renverſée, qu'on élevoit des eſclaves au rang des Sénateurs, & qu'un eſclave nommé Maxime ayant été aſſez hardi pour demander la queſture, & étant reconnu par ſon maître, en fut quitte pour rentrer dans l'eſclavage. Auſſi ceux qui vouloient ſe ſouſtraire à la milice, n'avoient point de retraite plus ſûre que dans les ateliers où travailloient les eſclaves, *in ergaſtula.* Julius-Pacatus étoit parvenu au grade de Centurion; on découvrit qu'il étoit eſclave, & Domitien le remit entre les mains de ſon maître. Pline le jeune, dans une de ſes lettres à Trajan, conſulte ce Prince ſur la punition *(ſupplicium)* que méritent deux eſclaves qui ont été reconnus entre les nouvelles milices : *Ce qui m'embarraſſe,* dit le gouverneur de Bithynie, *c'eſt qu'ils ont, à la vérité, prêté le ſerment, mais ils ne ſont pas encore enrôlés dans une compagnie.*

Suet. Tib. c. 8. Xiphil. in Domit. Plin. l. X, ep. 38 & 39.

Trajan lui répond qu'il faut considérer si on les a appelés au service, si ce sont des soldats que d'autres aient fournis pour remplir leur place *(vicarii)*, ou s'ils se sont offerts volontairement. *Dans le premier cas*, dit-il, *ce seroit la faute du Commissaire des levées; dans le second, le reproche tomberoit sur ceux qui les ont substitués en leur place: mais s'ils se sont présentés volontairement, il faudra les punir. Et qu'on ne dise pas pour leur décharge, qu'ils ne sont point encore enrôlés*, ajoute Trajan; *au moment qu'ils ont été reçus dans le service, ils devoient déclarer ce qu'ils étoient.* Cette police rigoureuse subsista autant que la légion même. Les loix de Gratien, de Valentinien second & de Théodose, défendent de donner pour soldats, ni ses propres esclaves ni ceux d'autrui: ils veulent qu'on examine la naissance & la condition du nouveau soldat; ils exigent sur ce point important la garantie de plusieurs témoins dignes de foi. S.t Jean-Chrysostôme dit que de son temps, un esclave n'étoit point admis au service militaire, & que si l'on en découvroit aucun qui s'y fût ingéré, il étoit chassé & puni. Justinien, sous l'empire duquel nous voyons la légion disparoître tout-à-fait, confirma cette discipline par rapport à tous les autres corps de milice.

Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 8, 11.

Tit. 2, leg. 1.

1.a Homil. in princip. Actor. t. III, p. 59.

C. J. lib. XII, tit. 34, leg. 6 & 7.

Malgré ce mépris qu'on eut toujours pour les esclaves, il arriva cependant que tantôt la nécessité, tantot le désordre des guerres civiles, en fit quelquefois admettre dans la légion. L'occasion la plus ancienne & en même temps la plus célèbre, ce fut après la bataille de Cannes: cette grande défaite ayant détruit une partie de la jeunesse, la République acheta huit mille esclaves des plus vigoureux. Leurs maîtres n'en voulurent recevoir le prix qu'à la fin de la guerre. On demanda à chacun de ces esclaves s'ils vouloient servir l'État; & sur leur réponse, qui leur fit donner le nom de *Volones*, on leur mit les armes entre les mains. On acheta aussi deux cents soixante & dix bergers de l'Appulie, pour recruter la cavalerie. Rome préféra ces esclaves aux citoyens qui étoient prisonniers dans le camp d'Annibal, & qu'elle auroit pu racheter à moindre prix: cette nouvelle troupe rendit à l'État des services signalés, & mérita, deux ans après, la liberté par une éclatante victoire.

T. L. l. XXII, c. 57.
Valer. Max. l. V, c. 6.
T. L. l. XXIII, c. 32.
Valer. Max. l. VII, c. 6.
Festus, in Volones.
Macrob. Sat. l. I, c. 11.

Quoique ce premier exemple eût si bien réussi, il ne fut point

De milit. Rom. l. 1, dial. 2. imité jusqu'au temps de Marius. Juste-Lipse prétend mal-à-propos que Marius n'enrôla jamais d'esclaves, & pour soutenir ce sentiment, il change le sens du mot δοῦλος, dont se sert Plutarque, *Plut. in Mario.* pour lui faire signifier un *affranchi.* Cet auteur dit expressément que Marius étant nommé Consul, fit aussitôt des levées de soldats contre les loix & les usages, enrôlant & les pauvres citoyens & les esclaves: πολὺν τὸν ἄπορον καὶ δοῦλον καταγράφων. Quand il commence le récit de la guerre civile, il dit encore que Marius offrit aux esclaves, les armes & la liberté, mais qu'il ne s'en trouva que trois dont il fut écouté. Les autres auteurs s'accordent avec Plutarque sur le mépris que l'ambitieux Marius faisoit des anciennes règles de la milice. A son retour d'Afrique, lorsqu'il se joignit à Cinna, il affranchit les esclaves & en fit des soldats: *Marius Cinnanâ dominatione revocatus, ruptis ergastulis, exercitum fecit,* dit Aurele-Victor, qui rapporte la même chose de Cinna: *Vocatis ad pileum servis, adversarios vicit.* *Aurelius Vict. in Mario & in Cinnâ.* Lucain représente Marius revenant d'Afrique avec toute la férocité des lions de ces sauvages contrées, rompant les fers des esclaves, & armant leur fureur pour seconder la sienne:

> *Libycas sibi colligit iras,*
> *Ut primùm fortuna redit: servilia solvit*
> *Agmina; conflato sævas ergastula ferro*
> *Exeruere manus.*

Plut. in Mario & Sertorio. Plutarque ajoute que ces esclaves enrôlés par Marius, s'abandonnèrent dans Rome à de si horribles violences, que Cinna & Sertorius se crurent obligés de s'en défaire; ils les firent investir dans leur camp par les autres troupes, & en percèrent quatre mille à coups de traits.

Macr. Sat. l. 11, c. 11. *Cæs. Bel. civ. l. 1, c. 24.* César & Pompée, dans la guerre civile, firent usage des esclaves: pendant que Pompée se retiroit à Brindes, il rassembla dans l'Appulie tout ce qu'il en rencontra; il leur donna des armes & des chevaux, & en forma un corps de trois cents cavaliers.

L. VII, c. 46. Pline l'ancien compte entre les adversités d'Auguste, la nécessité où il se trouva d'enrôler des esclaves, *servitiorum delectus juventutis penuriâ:* ce que les commentateurs rapportent à l'état où se trouva

Rome après la défaite de Varus; & ils renvoient au récit de Dion, qui ne dit pas qu'Auguſte enrôla pour lors des eſclaves, mais des affranchis: ἐκ τῶν ἐξελευθέρων ὅσους ἐδυνήθη. Je trouve dans l'hiſtoire d'Auguſte pluſieurs autres occaſions dans leſquelles, faute de perſonnes libres, il fit faire à des eſclaves la fonction de ſoldats: il compoſa d'eſclaves affranchis pour cet effet, les cohortes *Suet. in Aug. c. 25.* chargées de veiller aux incendies, & qui furent appelées *cohortes vigilum;* il employa la même ſorte de ſoldats à la garde de Rome, dans le temps où la cherté des vivres faiſoit craindre une ſédition. Dans la guerre de Sicile, il affranchit vingt mille eſclaves, pour *Id. ibid. c. 16.* en faire des rameurs; il obligea deux fois les citoyens les plus opulens, de fournir, à proportion de leurs richeſſes, un certain nombre d'eſclaves, pour la garniſon des colonies limitrophes de l'Illyrie, & pour garder les bords du Rhin: il mit ces eſclaves en liberté, mais il ne les mêla point avec les autres ſoldats & ne leur donna pas les mêmes armes. Lorſqu'il envoya Germanicus en *Dio. lib. LV.* Dalmatie, pour y terminer la guerre, qu'il ſoupçonnoit Tibère de traîner en longueur, il lui donna pour ſoldats, non-ſeulement des hommes libres, mais même des affranchis & des eſclaves qu'il acheta des citoyens; il les mit en liberté, & obligea leurs anciens maîtres de leur fournir des vivres pour ſix mois. Néron apprenant *Suet. in Ner. c. 44.* la révolte de Galba, chercha en vain des ſoldats entre les citoyens; tous refusèrent le ſervice: dans cette extrémité, il exigea de chaque citoyen, un certain nombre d'eſclaves; mais il n'en paya point le prix, & fit choiſir les mieux faits, ſans avoir égard au rang qu'ils tenoient dans la maiſon de leurs maîtres. Marc-Aurèle *Capit. in Marc. Anton. c. 21.* obligé de faire la guerre aux Marcomans, dans un temps où la peſte venoit d'enlever quantité de jeuneſſe, enrôla des barbares, des brigands, des gladiateurs, des eſclaves qu'il nomma *voluntarii.* Enfin les lettres de Symmaque, & une loi du code Théodoſien, *Symm. l. VI, ep. 64; lib. X, ep. 2, 6.* nous apprennent qu'Honorius eut beſoin de la même reſſource *Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 16, 17.* contre les barbares: Radagaïſe deſcendoit en Italie à la tête de plus de deux cents mille hommes; Honorius, dans ſa loi, promet aux eſclaves qui ſe trouveront propres à la guerre, la liberté & deux ſous d'or. Il appelle cette récompenſe *pulveraticum*, c'eſt-à-dire *mercedem pulveris ac ſudoris:* ce mot eſt connu dans les auteurs

du moyen âge. Honorius invite par préférence les esclaves de ceux qui ont embrassé la profession des armes, comme étant plus aguerris.

Hors ces occasions singulières, qui ne forment que des exceptions à la règle générale, c'étoit dans le soldat une qualité si essentielle d'être de condition libre, que ceux dont l'état étoit contesté, quelque certitude qu'ils eussent d'être libres, ne pouvoient s'enrôler jusqu'au jugement du procès; non plus que ceux qui ayant été pris par les ennemis, s'étoient rachetés, jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon: c'est la décision d'Ulpien *(u)*, au Digeste. Sous les successeurs de Constantin, les laboureurs qui tenoient à ferme les terres domaniales du Prince, & qui étoient attachés au service de la terre & non pas de la personne, semblables à ceux qu'on appelle, dans les anciens usages de notre France, *addicti glebæ*, ne pouvoient aller à la guerre: le métier des armes leur est interdit par plusieurs loix; mais ce n'étoit pas par mépris de leur personne, car ils pouvoient être de naissance libre; c'étoit seulement parce qu'étant par leur condition inséparables de la terre même, ils ne pouvoient se transporter ailleurs: *Mancipia rustica veluti membra immobilium sunt*, dit le jurisconsulte Julien.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 8.

Cod. Just. l. 11, tit. 62, leg. 4; tit. 63, leg. 1, 3; tit. 67, leg. 3, l. XII, tit. 34, leg. 3.

Ad Novell. 7.

Les affranchis n'étant pas nés citoyens Romains, étoient aussi exclus du service légionaire. Tite-Live & Appien rapportent que ce fut dans la guerre Sociale qu'on employa pour la première fois des affranchis; nous en trouvons cependant des exemples dans les siècles antérieurs. L'an de Rome 457, les Romains étant obligés de résister à la fois aux Samnites, aux Toscans, aux Ombriens & aux Gaulois, enrôlèrent même les vieillards & les affranchis; mais c'étoit dans une nécessité pressante, & pour la défense de la ville. Depuis ce temps-là jusqu'à la guerre Sociale on ne vit point d'affranchis enrôlés, pas même dans les alarmes de la seconde guerre Punique, si ce n'est pour le service des flottes; Tite-Live observe même qu'on n'enrôloit alors, entre les affranchis, que

Epist. l. VII, 4. Bel. civ. lib. 1.

Tit. Liv. l. X, c. 21.

Ibid. l. XXII, c. 11.

(u) Qui statûs controversiam patiuntur, licet reverà liberi sint, non debent per id tempus nomen militiæ dare, maximè lite ordinatâ, sive ex libertate in servitutem, sive contrà petantur: nec hi quidem qui ingenui bona fide serviunt, sed nec qui ab hostibus redempti sunt priùs quàm se luant.

ceux qui avoient déjà des enfans. Les affranchis étoient, pour la République, une ſource de nouveaux citoyens, qu'elle ne vouloit pas épuiſer; on ne les employoit donc, dans ces premiers temps, qu'au ſervice de mer : ſur quoi il eſt bon de remarquer que les ſoldats de-marine furent toujours regardés, par les Romains, comme d'un rang inférieur aux ſoldats de terre. Le ſervice de terre eſt par-tout appelé *honoratior militia (x):* Néron avoit compoſé une légion des ſoldats & des rameurs de la flotte, Galba caſſa cette légion ; il fit reprendre à ces ſoldats leur ancien état ; & ſur la réſiſtance qu'ils oppoſoient pour garder leur aigle & leurs enſeignes, il les fit écarter par les cavaliers, qui en maſſacrèrent une grande partie. Il eſt même à remarquer que les bons auteurs n'appellent jamais *milites* les ſoldats de marine, mais *ſocii navales.*

Polyb. lib. VI.

Plut. in Galba. Suet. in Galba, c. 12.

Ce fut donc dans la guerre des alliés que s'établit la coutume d'admettre les affranchis dans les légions. Macrobe dit qu'en cette première occaſion on en forma douze cohortes, qui ſe diſtinguèrent par leur valeur. Mais la qualité de ſoldat n'effaçoit pas entièrement la trace de leur origine. Métellus-Scipion qui ſoutenoit en Afrique les débris du parti de Pompée, diſtribuant un jour des récompenſes à ceux de ſes ſoldats qui s'étoient diſtingués, Labiénus lui préſenta un affranchi dont la bravoure s'étoit fait remarquer avec avantage entre les cavaliers, & il lui demanda pour cet homme de cœur, des braſſelets d'or qu'il avoit mérités. Comme Scipion refuſoit de les donner, de crainte, diſoit-il, d'avilir les honneurs militaires, s'il en faiſoit part à un homme ſorti depuis peu d'eſclavage, Labiénus le récompenſa lui-même à ſes dépens, & lui donna des braſſelets d'or. *Vous voilà récompenſé par un homme riche*, lui dit Scipion; alors le cavalier jetant aux pieds de ſon Général le préſent de Labiénus, reſta immobile, les yeux baiſſés & le viſage abattu de triſteſſe; mais il reprit ſa gaieté, lorſqu'il entendit Scipion, charmé de ſa générosité, lui dire à haute voix: *Recevez ces braſſelets, c'eſt votre Général qui vous les donne.* Cependant, pour conſerver une diſtinction entre cet affranchi & les ſoldats nés citoyens, les

Saturn. lib. I c. 11.

Valer. Max. l. VIII, c. 14.

(x) *Navales ſocii relictis nuper claſſibus ad ſpem honoratioris militiæ tranſgreſſi.* Tit. Liv. l. XXXVI, c. 2.

Facta & cæteris (il parle des ſoldats de la flotte) *ſpes honoratioris in poſterum militiæ.* Tac. hiſt. l. I, c. 87.

braſſelets que Scipion lui donnoit, n'étoient que d'argent. Je vois encore que le ſervice militaire ne mettoit pas les affranchis à couvert de la punition du crime d'ingratitude envers leurs patrons; s'ils s'en rendoient coupables, ils étoient chaſſés de la milice & rappelés à l'eſclavage: c'eſt ce que nous apprend une loi de Théodoſe II & de Valentinien III, que Juſtinien a conſervée.

Cod. Th. l. IV, tit. 11, leg. 3. Cod. Juſt. l. VI, tit. 7, leg. 4.

Il falloit avoir une certaine quantité de bien pour être admis au ſervice légionaire.

Pour entrer dans le ſervice légionaire, il ne ſuffiſoit pas d'être né citoyen, il falloit de plus avoir quelque fortune *(y)*. Tous les auteurs conviennent que des ſix claſſes qui faiſoient le partage du peuple Romain ſelon la richeſſe, la dernière, qui renfermoit les plus pauvres, fut diſpenſée du ſervice juſqu'à Marius; la difficulté conſiſte à fixer la ſomme préciſe au-deſſous de laquelle on étoit rejeté dans cette dernière claſſe. Quatre auteurs, Polybe, Tite-Live, Denys d'Halicarnaſſe & Aulu-gelle, ſont entrés dans ce détail & ne s'accordent pas; c'eſt à nous à tâcher de les concilier ou de les corriger les uns par les autres. Denys d'Halicarnaſſe fixe le bien de la dernière claſſe au-deſſous de douze mille cinq cents as, Tite-Live au-deſſous de onze mille; Polybe dit que ceux dont la fortune n'alloit pas à quatre mille as, étoient diſpenſés du ſervice de terre & employés dans la marine; Aulu-gelle ne dit exempts du ſervice que ceux dont le bien ne valoit pas quinze cents as. De ces quatre ſentimens, je ne trouve que ceux de Denys d'Halicarnaſſe & de Tite-Live qui ſoient contradictoires: ces deux auteurs parlent de la diviſion des claſſes faite par Servius; il n'eſt pas poſſible de les accorder ſur ce point, & je ne balance pas à me déclarer pour Denys d'Halicarnaſſe; en voici la raiſon. Je trouve qu'il obſerve entre la cinquième claſſe & la quatrième, la même proportion que lui & Tite-Live reconnoiſſent entre la quatrième & la troiſième. Selon les deux hiſtoriens, la troiſième claſſe renfermoit ceux qui poſſédoient cinquante mille as; la quatrième ceux qui en poſſédoient la moitié, c'eſt-à-dire vingt-cinq mille; il eſt à croire que cette proportion continuant dans la claſſe ſuivante, on y renfermoit ceux qui poſſédoient douze mille cinq

Denys d'Halic. l. II. Tit. Liv. l. I, c. 43. Polyb. l. VI. Aulu-g. l. XVI, c. 10.

(y) *Res pecuniaque familiaris obſidis vice pignoriſque eſſe apud Rempublicam videbatur, amoriſque in patriam fides quædam in eâ firmamentumque erat.* Julius Paulus, apud Aulu-gell. l. XVI, c. 10.

cents

cents as, & que ceux dont le bien étoit au-dessous, formèrent la dernière classe. Sur ce fondement, je ne doute point que le texte de Tite-Live n'ait été altéré dans les chiffres, & qu'il ne faille substituer douze mille cinq cents à onze mille.

Mais ce dénouement ne peut nous servir pour les deux autres auteurs; il y auroit trop de hardiesse de les supposer encore corrompus, & à réformer leur texte sur celui du seul Denys d'Halicarnasse; je trouve une solution plus raisonnable.

Il faut premièrement observer que la quantité de bien déterminée par Servius, pour la distinction des classes, n'a pas dû rester inviolablement la même pendant tout le temps que la République a subsisté; nous en avons une preuve dans le cens des *Equites*, qui étoient de la première classe. Leur bien fut fixé par Servius à cent mille as, qui font quarante mille sesterces; quatre cents ans après, lorsque Roscius-Othon porta la loi en faveur des Chevaliers, on exigeoit qu'ils en possédassent dix fois autant, c'est-à-dire quatre cents mille sesterces: cette augmentation dans le bien requis pour chaque classe, a dû se faire par degrés, à mesure que l'opulence croissoit dans la République; il ne faut donc plus chercher dans chaque classe, du temps de Polybe, la même quantité de bien que du temps de Servius.

La seconde observation que j'ai à faire, c'est que la somme fixée pour la cinquième classe, étant devenue plus considérable, la sixième classe dut devenir beaucoup plus nombreuse qu'auparavant: elle contenoit déjà du temps de Servius, plus de citoyens que chacune des autres classes, selon Denys d'Halicarnasse; & *Lib. IV.*
selon le même auteur, environ vingt ans après l'expulsion des Rois, *Lib. VII.*
elle faisoit elle seule la moitié du peuple Romain. Dans un État qui croît à la fois en opulence & en nombre de sujets, il s'en faut bien que la richesse croisse en même raison pour chaque particulier: si donc la sixième classe eût continué d'être toute entière exempte de la milice, il y auroit eu bientôt plus de la moitié des citoyens hors de la profession des armes; cependant les armées devenoient nécessairement plus nombreuses. Deux légions avoient suffi dans les premiers temps; dans la seconde guerre punique & dans les siècles postérieurs, souvent vingt légions ne suffisoient

pas: il eſt donc très-vraiſemblable qu'alors les Romains, pour ne pas laiſſer tant de citoyens inutiles, reſtreignirent la diſpenſe du ſervice à ceux qui ne poſſédoient pas quatre mille as; & c'eſt le règlement qui ſubſiſtoit du temps de Polybe, c'eſt-à-dire vers la fin du VIe ſiècle de Rome.

Examinons maintenant le paſſage d'Aulu-gelle. Il fait parler un certain Julius-Paulus, qui explique quels étoient ceux que les Romains appeloient *proletarii*, & en quoi ils différoient de ceux qu'on nommoit *capite cenſi.* On appeloit *proletarii* ceux qui ne poſſédoient pas plus de quinze cents as: ceux qui n'avoient rien du tout, ou preſque rien, ſe nommoient *capite cenſi;* ou ſuppoſoit à ceux-ci, ſur le rôle des Cenſeurs, trois cents ſoixante-quinze as; c'étoit un peu plus que rien, cette ſomme ne faiſant qu'environ trente livres de notre monnoie d'aujourd'hui. On n'enrôloit les uns & les autres que dans les alarmes ſubites, *in tumultu;* cependant les *prolétaires* tenoient un rang ſupérieur aux *capite cenſi.* Dans les circonſtances fâcheuſes, quand on manquoit d'autre jeuneſſe, on en faiſoit des ſoldats nommés *tumultuaires,* & la République leur fourniſſoit des armes; mais on ne les employoit guère qu'à la garde de la ville de Rome, c'eſt ce qui eſt prouvé par ces vers d'Ennius, cités dans le même chapitre d'Aulu-gelle:

Oroſ. lib. IV, c. 1.

Proletariu' poplicitus ſcuteiſque, feroque
Ornatur ferro, mœros, urbemque, forumque
Excubiis curat.

On les appeloit *proletarii,* parce que leur peu de fortune les mettoit hors d'état de rendre à la République d'autre ſervice que de lui fournir des citoyens. Si l'on doit ajouter foi en ce point à Aulu-gelle, qui vivoit ſous Marc-Aurèle, & qui traite d'un ancien uſage aboli depuis Marius, il faudra dire que, pour les raiſons que je viens de déduire, la quantité de bien qui obligeoit à la milice, baiſſa encore entre le temps de Polybe & celui de Marius, & qu'elle deſcendit juſqu'à quinze cents as. Les *capite cenſi,* c'eſt-à-dire ceux qui dépourvus de toute fortune, ne faiſoient que nombre entre les citoyens, ſont quelquefois comptés comme un

ordre à part; c'eſt ce que Manilius appelle *vulgus iners* dans ces vers, où il les diſtingue des trois ordres de l'État: *Lib. V.*

Præcipuumque patres retinent & proximum equeſter
Ordo locum; populumque equiti, populoque ſubire
Vulgus iners videas.

Marius n'eut aucun égard à cette diſtinction de fortune *(z)*; j'ai développé, dans le premier de ces Mémoires, les motifs de ce Général, & les effets que produiſit cette innovation: l'éclat des ſuccès de Marius fit adopter la plupart des changemens qu'il avoit faits dans la milice. Je ne trouve point de preuve qu'on ait, depuis ſon temps, regardé la fortune du ſoldat comme une qualité eſſentielle; cependant, long-temps après l'extinction des légions, & lorſque la milice Romaine conſervoit à peine l'ombre de l'ancienne, l'empereur Léon ſentoit encore combien il étoit utile à l'État de ne pas confier à des miſérables la défenſe de ſon honneur: *Choiſiſſez*, dit-il, *pour ſoldats des gens à leur aiſe, afin que tandis qu'ils ſervent l'État, ils aient, pour leur ſervice particulier, des valets qui labourent leurs terres, & qui puiſſent leur fournir leurs armes & leur ſubſiſtance: que le ſoldat qui ſoutient la liberté publique, ſoit exempt de toute ſervitude.* *Val. Maxim. l. II, c. 3. Plut. in Mario. Aulu-g. l. XVI, c. 10. Leon. Tactica, c. 5.*

Les Soldats devoient être tirés de profeſſions honnêtes.

Mais il paroît qu'on ne ceſſa pas d'avoir égard à la profeſſion, d'où on le tiroit pour l'employer au ſervice de la République. Ariſtote, dans ſes Politiques, après avoir dit que chez pluſieurs peuples, ceux qui exerçoient les arts mécaniques, τὸ βάναυσον, avoient toujours été & étoient encore de ſon temps des eſclaves ou des étrangers, avance cette maxime, qu'un État bien gouverné n'admettra jamais les artiſans entre ſes citoyens. Les Romains ſuivoient le même principe; ils aimoient mieux que les métiers fuſſent exercés par des étrangers & par des eſclaves, que de voir des hommes nés pour les armes, s'abâtardir dans des profeſſions baſſes, & qui n'ont pour objet que le gain, ſans aucun aiguillon d'honneur. Denys d'Halicarnaſſe, en expoſant le nombre des habitans de Rome & des environs, ſur l'an 277, dit qu'il y avoit *L. II, c. 3. Denys d'Halic. l. II.*

(z) Milites ſcribere non more majorum neque ex claſſibus, ſed uti cujuſque lubido erat, capite cenſos pleroſque. Sall. Jug.

plus de cent dix mille citoyens en âge de puberté, & trois fois autant de femmes, d'enfans, d'esclaves, de marchands & d'artisans: *Car*, ajoute-t-il, *il n'étoit permis à aucun Romain de faire le commerce en détail, ni d'exercer aucun art mécanique.* L'an de Rome 424, la nouvelle d'un mouvement des Gaulois ayant répandu l'alarme, on fit des levées sans admettre aucune dispense: *On en vint même*, dit Tite-Live *(a), jusqu'à enrôler des ouvriers, & ceux qui travailloient à des métiers sédentaires, l'espèce d'hommes la moins propre à la guerre.* On recherchoit au contraire, pour la milice *(b)*, ceux qui travailloient à la terre; c'étoit, après la guerre, l'unique occupation des Romains dans les premiers temps: ils étoient persuadés que cette vie dure & laborieuse, sur-tout dans un terrein ingrat tel que celui des environs de Rome, formoit le cœur à la vertu & le corps à la fatigue. Végèce, dès le commencement de son ouvrage, examinant de qui on doit attendre un meilleur service, ou du soldat levé dans la campagne, ou de celui qu'on prend dans les villes, décide sans balancer en faveur du paysan: *Les gens de la campagne*, dit-il, *sont déjà faits aux injures de l'air & nourris dans la peine; ils savent supporter les ardeurs du soleil; ils ne connoissent ni l'usage des bains, ni les délices de la ville, dans la simplicité de mœurs qu'ils ont conservée, tout est presque superflu pour eux; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils sont dans l'habitude de manier le fer, de creuser des fossés, de porter des fardeaux.* Cet auteur veut qu'on exclue de la milice les pêcheurs, les oiseleurs, les pâtissiers ou gens de cuisine, les tisserands & en général tous ceux qui exercent des professions qui conviennent aux femmes; il y admet au contraire les forgerons, les charpentiers, les bouchers & les chasseurs à la bête fauve. Une loi de Gratien, de Valentinien II & de Théodose s'accorde avec Végèce; elle exclut de la profession des armes, outre les esclaves, les cabaretiers, ceux qui font un commerce infame, les cuisiniers, les pâtissiers & boulangers, tous ceux qui travaillent à des métiers de luxe & de débauche, ou qui se rabaissent à des occupations serviles.

L. VIII, c. 20.

Liv. I, ch. 3, trad. de M. de Sigrais.

Lib. I, c. 7.

Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 8.

(a) Quin opificum quoque vulgus & sellularii, minimè militiæ idoneum genus, exciti dicuntur.

(b) Ex agricolis & viri fortissimi & milites strenuissimi gignuntur. Cato, de re rust.

Cependant, vers la fin de la République, les droits de la liberté s'étendant toujours, les artisans furent reçus au rang de citoyens; mais ils portèrent perpétuellement un caractère de bassesse. Suétone rapporte que toutes les fois que l'empereur Claude, pour détourner l'effet d'un mauvais augure, prononçoit, en qualité de grand Pontife, des prières dans le *forum*, au milieu de tout le peuple assemblé, il en faisoit écarter les artisans & les esclaves. Une loi de Justinien interdit même la milice aux commerçans; elle ne permet qu'à ceux qui fabriquent des armes de rester dans le service, sans quitter leur trafic.

In Claud. c. 22.

Cod. Justin. l. XII, tit. 35; leg. unic.

Les Soldats légionaires devoient être sans reproche du côté de l'honneur.

Enfin, on n'admettoit dans les légions que ceux qui étoient sans reproche du côté de l'honneur: les acteurs de théâtre, excepté ceux des pièces Atellanes, que la jeunesse Romaine s'étoit réservées, étoient ou des esclaves ou des citoyens rayés du rôle de leur tribu, &, par cette raison, exclus du service militaire. S.[t] Augustin nous a conservé, sur ce sujet, un passage des livres de la république de Cicéron : *Cùm artem ludicram scenamque totam in probro ducerent, genus id hominum non modò honore civium reliquorum carere, sed etiam tribu moveri notatione censoriâ voluerunt.* Cette flétrissure emportoit exclusion de la milice; c'est pour cela que Tite-Live & Valère-Maxime disent *(c)* que les acteurs des pièces Atellanes n'étoient pas rayés du rôle de leur tribu, & qu'ils servoient dans la guerre comme s'ils n'eussent pas été comédiens.

De Civit. l. II, c. 13.

Val. Maxim. l. II, c. 4.

Les gladiateurs étoient encore plus éloignés d'être admis dans les légions. Au commencement de la guerre civile entre César & Pompée, le consul Lentulus tira de l'académie de Capoue les gladiateurs qui appartenoient à César; il leur promit la liberté, leur donna des chevaux & leur commanda de le suivre: mais bientôt, sur les remontrances de ses amis, il les renvoya en différentes villes de la Campanie. Ceux qui étoient destinés à combattre contre les bêtes, dans l'arêne, étoient punis de mort s'ils s'enrôloient.

Cæs. Bel. civ. l. I, c. 14.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 4.

La loi rejetoit aussi ceux qui étoient condamnés pour crime ou détenus pour dettes. Après la bataille de Cannes, le dictateur

(c) *Eò institutum manet, ut actores Atellanarum nec tribu moveantur, & stipendia tanquam expertes artis ludicræ faciant.* Tit. Liv. l. VII, c. 2.

Junius déclara qu'il tiendroit déchargés de leurs crimes & de leurs dettes, ceux qui étant arrêtés pour l'une ou l'autre cause, consentiroient à s'enrôler; il s'en trouva six mille: mais Tite-Live ajoute qu'une si misérable ressource annonçoit une République presque désespérée, où l'on est obligé de faire céder l'honnête à l'utile *(d)*.

T. L. l. XXIII, c. 14. Val. Maxim. l. VII, c. 6.

Enfin le Digeste, au titre *de re militari*, où il réunit un grand nombre de causes qui donnent l'exclusion de la milice, met au nombre des gens indignes de porter les armes, ceux qui sont flétris par une sentence d'exil, ceux qui ont déjà été ignominieusement chassés du service, ceux qui sont déshonorés par un jugement public, soit pour adultère, soit pour quelque autre crime, ceux qui ayant un procès, s'enrôlent pour profiter des priviléges de la milice & susciter des chicanes à leurs parties.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 4.

Des peuples entiers furent exclus du service militaire, en punition de leur perfidie. Après la journée de Cannes, les Bruttiens se déclarèrent pour Annibal, & donnèrent aux autres provinces le signal de la révolte; les Lucaniens & les Picentins, qui habitoient la côte de la mer, entre la Campanie & la Lucanie, imitèrent leur exemple: lorsque les Carthaginois eurent été forcés à sortir d'Italie, les Romains se vengèrent de cette trahison; ils déclarèrent tous ces peuples incapables du service militaire, & les réduisirent à servir en qualité d'appariteurs & de messagers, les Magistrats que Rome envoyoit dans les provinces.

Aulu-g. l. X, c. 2. Festus, in Bruttiani. Strab. l. V.

Je trouve encore deux autres sortes de personnes à qui la milice étoit interdite; non pas qu'on les en crût indignes, mais parce que les fonctions utiles auxquelles ils étoient destinés, sembloient incompatibles avec le métier des armes: c'est ce qu'il faut expliquer. Du temps des Empereurs, ceux qui composoient l'ordre municipal des villes, & qu'on appeloit *Curiales*, étoient chargés d'un ministère fort onéreux: ils payoient les taxes, qu'ils répartissoient ensuite sur les autres citoyens; ils étoient chargés de l'entretien des postes & des voitures; ils avançoient les frais nécessaires pour les ouvrages publics; ils répondoient de l'exécution des ordres des Empereurs; en un mot, ils avoient tout le détail de l'administration

(d) Ultimum propè desperatæ Reipublicæ auxilium, cùm honesta utilibus cedunt.

civile. Ceux qui possédoient une certaine quantité de bien, étoient astreints à ces fonctions, & obligés d'entrer dans la curie de leur ville; ils y demeuroient attachés par succession, de père en fils, tant que leur famille se conservoit dans le degré de fortune fixé pour remplir cette place. Il y en avoit d'autres qui par leur condition devoient servir d'huissiers & d'appariteurs aux Gouverneurs de provinces, emploi pénible & onéreux : on appeloit ceux-ci *Cohortales*. Pour se dispenser de ces charges, plusieurs s'engageoient dans la profession des armes : cet abus auroit à la longue anéanti ces officiers si nécessaires; ce fut pour y remédier, que Dioclétien & ses successeurs interdirent par plusieurs loix l'entrée de la milice tant aux membres des curies qu'aux appariteurs des Magistrats. Pour être reçu dans les légions, il falloit prouver qu'on n'étoit, ni par la fortune ni par la condition, attaché à l'ordre municipal.

Cod. Th. l. VII, tit. 2, leg. 1, 2; l. XII, tit. 1, leg. 95, 147, 168.
C. Just. l. XII, tit. 34, leg. 2.

Causes d'exemption.

En expliquant les qualités requises dans le soldat légionaire, j'ai exposé les causes qui donnoient l'exclusion de ce service; considérons maintenant celles qui en procuroient la dispense. Elles peuvent se réduire à trois espèces, que les Latins exprimoient ainsi, *vacatio justa, necessaria, honoraria : vacatio justa* ou *legitima*, c'étoient les exemptions générales, fondées sur les loix & les usages; *vacatio necessaria* ou *causaria*, c'étoit la dispense particulière pour cause de maladie ou de quelque empêchement involontaire; enfin on appeloit *vacatio honoraria*, la dispense accordée pour récompense. Je vais suivre cet ordre; & j'ajouterai ensuite les exemptions contestées, qui n'étoient, à proprement parler, que des prétentions plus ou moins raisonnables.

Exemptions légitimes.

Entre les dispenses légitimes, la première & la plus générale étoit celle de l'âge. Il n'est pas besoin de rien ajouter à ce que j'en ai déjà dit; j'ai fait voir qu'au-dessous de dix-sept ans & au-dessus de quarante-six, on ne pouvoit être forcé à prendre les armes, sinon dans les occasions où la République demandoit un secours extraordinaire. La vétérance donnoit la même exemption : j'en traiterai dans un Mémoire particulier.

Les Magistrats actuellement en charge, étoient exempts du service légionaire : les Sénateurs & ceux qui avoient géré des magistratures qui donnoient entrée dans le Sénat, ne pouvoient

être forcés au ſervice de ſimples ſoldats; mais ils pouvoient s'enrôler volontairement: Tite-Live rapporte que dans la bataille de Cannes il en périt quatre-vingts, qui s'étoient volontairement enrôlés dans les légions.

T. L. l. XXII, c. 49.

Les Prêtres & les Augures étoient diſpenſés du ſervice, excepté lorſque les Gaulois, ſans avoir déclaré la guerre, marchoient ſubitement vers Rome; c'eſt ce que les Romains appeloient *tumultus Gallicus:* ils nommoient *bellum Gallicum* une guerre déclarée par les Gaulois. Cicéron en fait la diſtinction en ces termes: *Quid eſt aliud tumultus, niſi perturbatio tanta, ut major timor oriatur! Unde etiam nomen ductum tumultûs. Itaque majores noſtri tumultum Italicum, quòd erat domeſticus, tumultum Gallicum, quòd erat Italiæ finitimus, præterea nullum nominabant. Gravius autem tumultum eſſe quàm bellum hinc intelligi licet, quòd bello vacationes valent, tumultu non valent. Ita fit ut bellum ſine tumultu poſſit; tumultus ſine bello eſſe non poſſit.* Ces alarmes ſoudaines, de la part des Gaulois, répandoient tant de terreur que les Romains avoient, dans leur tréſor, une ſomme d'argent en réſerve pour ces extrémités; & ils s'étoient engagés, par un ſerment public, à n'y point toucher en toute autre occaſion. Ce fut ce tréſor que Jule-Céſar força, au commencement de la guerre civile, malgré la réſiſtance du tribun Métellus. Plutarque dit que la loi qui diſpenſoit les Prêtres du ſervice, fut faite trois ans après que Rome eut été priſe par les Gaulois: mais Denys d'Halicarnaſſe en fait remonter l'origine à Romulus; il dit que ce Prince ayant choiſi, dans chaque curie, deux Prêtres au-deſſus de cinquante ans, leur âge les exemptoit d'aller à la guerre: c'étoit une diſpenſe, & non pas une excluſion; ils avoient la liberté de prendre les armes: mais du temps que la religion étoit reſpectée, c'eſt-à-dire dans les ſix premiers ſiècles de Rome, le grand Pontife ne croyoit pas pouvoir ſortir de l'Italie, ſans ſe rendre coupable de négligence à l'égard du culte des Dieux. Plutarque dit que P. Licinius Craſſus, étant Conſul avec Scipion & en même temps grand Pontife, fut obligé, par la loi divine, de reſter en Italie; & Tite-Live *(e)* s'accorde

Plut. in Camillo & in Marcello. App. Bel. civ. l. II. Philipp. VIII, c. 3. App. Bel. civ. l. II. In Camillo. Plut. in Fabio. Tit. Liv. lib. XXVIII, c. 38.

(e) Nominatæ Conſulibus provinciæ ſunt; Scipioni Sicilia extra ſortem, concedente collegâ, quia ſacrorum cura Pontificem maximum in Italiâ retinebat.

avec

avec lui. Plus de ſoixante-dix ans après, un autre P. Licinius Craſſus, deſcendant de celui dont je viens de parler, & revêtu comme lui du ſouverain pontificat, paſſa en Aſie pour combattre Ariſtonicus; c'étoit la première fois qu'un grand Pontife s'éloignoit de l'Italie: il périt dans cette expédition, & ſa mort fut regardée comme une punition des Dieux, dont, par un vain deſir de gloire, il avoit abandonné le culte. Son exemple n'empêcha pas dans la ſuite Jule-Céſar, déjà grand Pontife, de porter la guerre hors de l'Italie; & les Empereurs, qui furent tous revêtus de ce titre, ne furent jamais arrêtés par cet ancien ſcrupule. Le Flamine de Jupiter, *Flamen Dialis*, étoit auſſi diſpenſé du ſervice militaire.

Tit. Liv. epit. 59. Vell. lib. II.

Aulu gel. l. X, c. 15.

Sous le règne de Conſtantin, ce privilége des Prêtres payens paſſa aux miniſtres de la religion Chrétienne: Julien n'y eut aucun égard; ennemi des Chrétiens, il força les Clercs à s'enrôler. Cette exemption s'étendoit aux miniſtres inférieurs, comme à ceux qui ſe conſacroient au ſoin des funérailles, & qu'on nommoit *Copiatæ* ou *Decani.* L'an 400, Honorius obligé, par l'invaſion d'Alaric & de Radagaiſe, de mettre ſur pied un grand nombre de troupes, déclare, dans une loi, que ces fonctions ſervent de prétexte à ceux qui, par lâcheté ou par pareſſe, veulent ſe ſouſtraire à la milice, & qu'en conſéquence ni ces miniſtres, ni même la cléricature, ne porteront exemption qu'en faveur de ceux qui ſeroient d'ailleurs diſpenſés par la vieilleſſe, par la privation de quelque membre ou par la petiteſſe de leur taille. En effet, nous voyons, par les auteurs Eccléſiaſtiques, qu'un abus aſſez général avoit donné occaſion à cet édit: S.[t] Baſile écrivant à ſes Chorévêques, ſe plaint de ce qu'un grand nombre de perſonnes ſe jetoient dans le miniſtère, pour éviter d'être enrôlés.

Soz. l. V, c. 8. Hiſt. Miſc. l. XII.

Cod. Th. l. VII, tit. 20, leg. 12.

Ep. 54.

Auguſte, redevable de ſa ſanté à l'habileté de ſon médecin Antonius Muſa, étendit ſa reconnoiſſance ſur tous ceux de la même profeſſion: entre les faveurs dont il les combla, l'exemption du ſervice militaire n'eſt pas énoncée; mais le Digeſte nous apprend qu'Hadrien leur accorda ce privilége, auſſi-bien qu'aux profeſſeurs des arts libéraux. Antonin-Pie & Commode confirmèrent ce bienfait; Conſtantin le communiqua à leurs enfans, & ſes ſucceſſeurs le renouvelèrent par pluſieurs loix.

Dig. l. XXVII, tit. 1, leg. 6. C. Th. l. XIII, tit. 3, leg. 3. 10, 16.

Exemptions néceſſaires.

La ſeconde eſpèce de diſpenſe, nommée *neceſſaria* ou *cauſaria*, ſe donnoit à ceux que quelque maladie de corps ou d'eſprit *(f)* rendoit incapables du ſervice; c'eſt de-là que Sénèque appelle les parties malades de l'ame, *animi cauſariæ partes;* & l'ouvrage *de Medicina animalium,* attribué à Sextus Empiricus, dit, par la même métaphore, *cauſarium dentem, cauſarium oculum.* La foibleſſe de la ſanté n'exemptoit pas dans les occaſions preſſantes; mais on réſervoit les ſoldats infirmes, avec les vieillards, pour la défenſe de la ville. Les Romains étant obligés de lever trois armées, pour faire face à pluſieurs ennemis à la fois, composèrent la troiſième, dit Tite-Live, *ex cauſariis ſenioribuſque, qui urbi mœnibuſque præſidio ſit.*

Senec. epiſt. 69.

Tit. Liv. l. VI, c. 6.

C'étoit une excuſe légitime que d'avoir mal aux yeux ou la vue très-courte; nous l'apprenons par une plaiſanterie de ce C. Julius Céſar à qui Cicéron, dans le ſecond livre de l'orateur, attribue tout le traité des facéties: Métellus, qui avoit fait bâtir à quelque diſtance de Rome une maiſon de campagne ſi grande & ſi élevée qu'elle choquoit la vue des citoyens, faiſoit une levée de ſoldats, C. Julius s'excuſoit ſur la foibleſſe de ſes yeux: *Vous ne voyez donc rien!* lui dit Métellus, qui ſembloit peu diſpoſé à recevoir cette excuſe; *pardonnez-moi,* repartit Julius, *je vois votre maiſon de campagne dès la porte Eſquiline.*

Cic. de Orat. l. II, c. 275.

Il ne faut pas confondre ces ſortes de cauſes, qui diſpenſoient du ſervice, avec celles qui ſervoient d'excuſe légitime à ceux qui ne ſe trouvoient pas au rendez-vous le jour marqué. Celles-ci ſont ainſi exprimées dans Aulu-gelle; les funérailles de quelqu'un de la famille du ſoldat, les fêtes nommées *Denicales,* pourvu qu'elles n'euſſent pas été remiſes à deſſein de ſervir d'excuſe; ces fêtes étoient établies pour purifier la famille après des funérailles, elles duroient trois jours; le mal caduc, un auſpice de telle nature, qu'on ne pût ſans crime manquer d'y avoir égard, un ſacrifice anniverſaire où la préſence du ſoldat fût indiſpenſable, la violence ou un empêchement invincible ſuſcité par l'ennemi, une promeſſe de ſe préſenter en juſtice le jour marqué pour le rendez-vous de

Aulu-g. l. XVI, c. 4.

Feſtus, in Denicales.

(f) Cùm quis vitio animi vel corporis minùs idoneus militiæ renuntiatur, Digeſt. l. XLIX, tit. 16, leg. 13.

l'armée. Toutes ces causes étoient passagères, & n'exemptoient de la milice que pour le temps de leur durée; dès le lendemain du jour qu'elles avoient cessé, il falloit partir pour se rendre à l'armée *(g)*.

La troisième sorte d'exemption, appelée *honoraria*, se donnoit pour récompense. Les Romains accordèrent dispense de cinq ans de service aux soldats de Préneste, pour avoir courageusement défendu Casilin contre Annibal; c'est-à-dire que des vingt années de service auxquelles ils étoient obligés, on leur fit grâce de cinq. P. Æbutius encore fort jeune, ayant révélé une conjuration importante, le peuple ordonna qu'il ne pourroit être forcé à porter les armes, & qu'il seroit censé avoir rempli ses années de service *(h)*. P. Vatiénus étant venu de Réate à Rome pendant la nuit, annonça au Sénat, qu'il avoit rencontré dans sa route deux jeunes cavaliers montés sur des chevaux blancs, qui lui avoient dit que Persée venoit d'être fait prisonnier; on le mit d'abord en prison, comme un imposteur qui se jouoit de la majesté du Sénat; mais peu de jours après, cette nouvelle ayant été confirmée par la lettre de Paul-Émile, Vatiénus reçut pour récompense, l'exemption de service. Dans la cinquième Philippique, Cicéron propose de donner cette dispense aux fils des vétérans & aux soldats des légions qui avoient combattu contre Antoine, à la journée de Modène, aussi-bien qu'aux enfans de ceux-ci, avec l'exception ordinaire, *extra tumultum Gallicum, Italicumque.* Lorsque le jeune Octavien se fut rendu maître des affaires, & qu'il commença à poursuivre par les formes juridiques, les meurtriers de son père adoptif, leurs accusateurs avoient entr'autres récompenses l'exemption du service, pour eux, pour leurs fils & pour leurs petits-fils.

Exemptions honoraires.

Tit. Liv. lib. XXIII, c. 20.

Ib. l. XXXIX, c. 19.

Cic. de Nat. Deor. l. II, c. 6.

Cap. 53.

Je ne dis pas que ces exemples soient les seuls qu'on puisse trouver dans l'histoire Romaine; mais il est certain que cette récompense fut extrêmement rare: je ne prétends pas non plus que tous les citoyens qui n'étoient pas exempts, aient porté les armes pendant vingt ans; nous voyons quantité de preuves du

(g) Si cui eorum harumce quæ causa erit, tum se postridie quàm per eas causas licebit, eo die venturum. Aulu-gell. loc. cit.

(h) Ut P. Æbutio emerita stipendia essent; ne invitus militaret. T. L. loc. cit.

contraire. Dans les premiers temps de la République, il eſt difficile de trouver un Romain non exempt qui n'ait pas porté les armes; mais quand les citoyens ſe furent multipliés, ſur-tout depuis Marius, lorſque la ſixième claſſe fut admiſe au ſervice, le nombre des ſoldats qui s'offroient volontairement, ſe trouva plus que ſuffiſant pour les expéditions ordinaires: ainſi il y en eut beaucoup qui n'allèrent jamais à la guerre, ou qui ne remplirent pas les années du ſervice; mais ils pouvoient tous y être contraints, quand la République le jugeoit néceſſaire.

Prétextes d'exemption.

Outre ces trois ſortes d'exemptions, je trouve divers prétextes dont on s'eſt quelquefois autoriſé pour refuſer de ſervir. Dans les premiers troubles qu'excita la jalouſie des plébéiens contre les patriciens, les levées ne ſe faiſant qu'avec beaucoup de peine & de tumulte, Voléron voulut s'exempter de ſervir en qualité de ſoldat, parce qu'il avoit été centurion; il l'emporta par la faveur du peuple, qui le mit à couvert en le choiſiſſant pour un de ſes Tribuns.

Tit. Liv. l. II, c. 55.

Les colonies maritimes prétendoient être exemptes de fournir des ſoldats: l'an 546, lorſqu'Aſdrubal paſſoit en Italie, pour joindre ſes forces à celles de ſon frère Annibal, Rome obligée de mettre ſur pied un plus grand nombre de troupes, voulut en exiger de ces colonies; elles s'en défendirent ſur un privilége confirmé, diſoient-elles, par un ſerment ſolennel, ce qu'on appeloit *ſacroſancta vacatio;* on leur ordonna de repréſenter leur titre au Sénat, qui décida que tant que l'ennemi ſeroit en Italie, on n'auroit nul égard au privilége de ces colonies; on exceptoit ceux d'Oſtie & d'Antium; ces deux villes étant plus voiſines de Rome, on crut ſans doute que leur conſervation intéreſſoit de plus près celle de la capitale, & qu'il étoit à propos de ne les pas dégarnir de leurs défenſeurs; ce fut pour cette raiſon qu'on obligea les habitans d'Oſtie & d'Antium, qui étoient capables de porter les armes, de faire ſerment qu'ils ne coucheroient pas plus de trente nuits hors de l'enceinte de leurs villes, tant que les Carthaginois ſéjourneroient en Italie.

Ibid. l. XXVII, c. 38.

Valer. l. II, c. 5.

Quelques critiques ont douté ſi dès le temps de la République, on ne s'exemptoit pas de la milice, en donnant un homme en ſa

place : ils n'ont pour fonder ce ſoupçon, d'autre preuve que les paroles de Sp. Liguſtinus. Après avoir allégué pluſieurs titres qui lui donnent l'exemption, il ajoute qu'indépendamment de ces raiſons, il la mériteroit par ſes quatre fils qui ſont au ſervice de l'État *(i)*. Liguſtinus n'emploie pas ici un moyen de diſpenſe rigoureuſe, mais un ſimple motif d'équité, qui ſeul le rend digne de quelques égards. Il eſt vrai que ſous les Empereurs, la coutume s'introduiſit de s'exempter du ſervice, en ſubſtituant un autre en ſa place : ces ſubſtitués ſont ceux que Trajan appelle *vicarii* dans la lettre que j'ai citée. La diſcipline s'altérant de plus en plus dans le bas empire, c'eſt-à-dire ſous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, on ſe diſpenſa du ſervice, en fourniſſant des hommes ou de l'argent. *T. L. l. XLII, c. 34.*

L'an de Rome 615, les Tribuns toujours jaloux d'accroître leur puiſſance, prétendirent être en droit d'exempter de la milice, chacun dix citoyens à leur choix; les Conſuls s'opposèrent à cette nouveauté, & tinrent ferme, malgré l'opiniâtreté des Tribuns, qui furent aſſez hardis pour les faire conduire en priſon, mais non pas aſſez heureux pour ſurmonter leur réſiſtance. *Idem, epit. 55.*

Comme les fils des vétérans participoient aux récompenſes de leurs pères, ils s'imaginèrent être comme eux exempts de ſervice; c'eſt une prétention détruite par un grand nombre de loix des Empereurs : il fut ordonné que pour jouir des priviléges de leurs pères, ils ſeroient obligés de ſuivre leur exemple & d'embraſſer la profeſſion des armes; que s'ils parvenoient à l'âge de trente-cinq ans, ſans avoir ſervi, ils ſeroient aſſujettis à toutes les charges curiales. *Cod. Th. l. VII, tit. 20, leg. 2; tit. 22, leg. 1, 2, 4, 5. L. XII, tit. 1, leg. 18, 19.*

Nous n'apprenons que par un endroit de Cicéron, une cauſe tout-à-fait ſingulière, qui à la vérité n'exemptoit pas du ſervice en général, mais qui diſpenſoit un citoyen de s'enrôler dans telle ou telle légion, à laquelle on vouloit l'attacher; c'étoit lorſqu'il pouvoit prouver qu'un des Tribuns de cette légion étoit ſon ennemi perſonnel : c'eſt ce qu'on peut inférer de ce paſſage de l'oraiſon de Cicéron pour Flaccus. Décianus ſe plaignoit de Flaccus ; il

(i) Quòd ſi mihi nec ſtipendia omnia emerita eſſent, necdum ætas vacationem daret, tamen cùm quatuor milites pro me uno vobis dare poſſem, æquum erat me dimitti.

prétendoit que ce préteur d'Asie avoit contre lui une haine invétérée: *Mais*, dit Cicéron, *s'il étoit vrai que Flaccus vous eût de tout temps voulu du mal, pourquoi avez-vous servi en qualité de soldat dans la légion qu'il commandoit, puisque les loix militaires vous permettoient de vous soustraire au commandement d'un Tribun mal disposé à votre égard (k)!* Je ne sache pas que ce passage, qui nous instruit d'un trait précieux de l'équité Romaine, ait été jusqu'ici remarqué.

Pro Flacco, c. 77.

Lorsque la République fut corrompue, il se trouva des Généraux assez avares pour vendre à prix d'argent l'exemption du serment militaire; c'est ce que Cicéron reproche à Crassus dans ses paradoxes.

Parad. VI, c. 2.

Toutes les dispenses n'avoient lieu que dans les cas ordinaires; on n'y avoit aucun égard dès que les circonstances demandoient de plus grands efforts; alors le Sénat par un arrêt suspendoit toutes les exemptions: on en trouve un si grand nombre d'exemples, que je me dispenserai d'en rapporter aucun; mais il ne sera pas inutile de faire connoître quelles précautions on apportoit afin que la poltronnerie ne tînt pas lieu de privilége.

Après l'enrôlement, avant que de partir pour la guerre, les Consuls qui avoient fait la levée, interrogeoient ceux qui prétendoient avoir des causes légitimes de dispense; ils en faisoient un examen juridique: dans les occasions pressantes, ils remettoient cette discussion après la guerre, & déclaroient qu'ils traiteroient comme déserteurs, ceux dont les excuses ne seroient pas approuvées. Voici la déclaration des Consuls dans une alarme subite, l'an de Rome 307: *Tempus non esse causas cognoscendi; omnes juvenes postero die, primâ luce, in campo Martio adessent: cognoscendis causis eorum qui nomina non dedissent, bello perfecto se daturos tempus; pro desertore futurum, cujus non probassent causam.* Tite-Live ajoute, *omnis juventus affuit posterâ die.* Personne n'osa courir le risque d'un examen si périlleux. L'an 560, un soulèvement général des Liguriens ayant porté la terreur à Rome, comme

Tit. Liv. l. III, c. 69. L. IV, c. 26.

(k) Sed si justas inimicitias putabas, cur, cùm Tribunus militum Flaccus esset, in ejus legione miles fuisti, cùm tibi per leges liceret militares effugere iniquitatem tribuni!

les Consuls n'écoutoient pas les causes de dispense, ceux qui se croyoient bien fondés à refuser le service, s'adressèrent aux Tribuns du peuple, & les prièrent d'examiner leurs raisons; le Sénat, pour ôter aux Tribuns cet examen, sans choquer cette puissance jalouse, s'exprima dans les termes les plus doux qui pussent porter une défense : *Tribunos plebis non placere causas militares cognoscere, quominùs ad edictum convenirent.* Quand les Censeurs faisoient le dénombrement des citoyens, un de leurs soins étoit d'interroger ceux qui avoient manqué au service; s'ils n'étoient pas satisfaits de leurs raisons, ils les notoient d'infamie. *T. L. l. XXIV, c. 18.*

Telles étoient les précautions que prenoient les Romains, pour attacher au service de l'État, ceux qui étoient capables de le défendre & d'en étendre les conquêtes. D'un côté, ils ne choisissoient que ceux dont les qualités sembloient leur répondre de la victoire; de l'autre, ils retranchoient tous les prétextes qui pouvoient priver la République des secours qu'elle étoit en droit d'attendre d'une jeunesse vigoureuse : ils ne laissoient subsister que les dispenses fondées sur la loi, sur la nécessité & sur une juste reconnoissance.



DOUZIÈME MÉMOIRE SUR LA LÉGION ROMAINE.

Du ferment militaire.

Par M. LE BEAU.

M. L'ABBÉ MASSIEU, dans une élégante Differtation fur les fermens des Anciens, qui commence le quatrième volume de nos Mémoires, n'a pas oublié le ferment militaire; il a judicieufement diftingué les trois fermens différens que prêtoient les foldats de la légion : mais, comme cet objet ne faifoit qu'une petite partie de celui qu'il avoit embraffé, il ne l'a confidéré que d'une manière générale & abrégée. Il n'eft donc pas étonnant qu'il ait omis bien des chofes effentielles à ce fujet, & que, dans le peu qu'il en a dit, il lui foit échappé quelque faute contre l'exactitude.

Schélius, dans fes favans Commentaires fur la caftramétation d'Hygin, eft celui de tous les modernes qui a traité cette matière avec plus de jufteffe & d'étendue. Je ferai ufage de fes lumières, & j'y ajouterai celles que m'ont fourni mes propres recherches.

Trois qualités font néceffaires au foldat : l'obéiffance à fes commandans, la valeur contre l'ennemi, la probité & la juftice à l'égard de fes camarades & des habitans du pays où il fe trouve. Il s'obligeoit à ces trois devoirs par trois fermens différens. Il juroit obéiffance au moment même de l'engagement ; il promettoit conftance & bravoure, lorfqu'il étoit enrôlé dans la centurie dans laquelle il devoit fervir : ces deux fermens ne doivent pas être confondus, ils étoient diftingués par le temps comme par l'objet. En expliquant la forme des levées, j'ai fait voir qu'on choififfoit d'abord en général, & fans diftinction de cohortes ni de centuries, tous les foldats qui devoient compofer la légion ; on leur faifoit alors prêter ferment, & c'eft ce que j'appelle l'engagement. Par une feconde

ſeconde opération, on les partageoit en cohortes & en centuries, ſur le rôle deſquelles on les inſcrivoit; c'eſt ce qu'on peut appeler l'enrôlement; ils prêtoient alors un ſecond ſerment. Le troiſième ſe faiſoit dans le camp, & regardoit la police de l'armée. Sous le gouvernement impérial, il arriva quelque changement dans le ſerment militaire, ainſi que dans les autres parties de la diſcipline. Outre ces trois ſermens, qu'on peut appeler les ſermens ordinaires, on en voit d'extraordinaires, occaſionnés par les circonſtances. Tel eſt le plan général de ce Mémoire, qui ſe diviſe naturellement en cinq articles.

Les trois premiers traiteront des trois ſermens ordinaires, ſelon l'ordre du temps dans lequel ils étoient faits.

Dans le quatrième, j'examinerai les changemens qui y ſont arrivés ſous les Empereurs.

Je recueillerai, dans le cinquième, quelques exemples que l'hiſtoire militaire nous fournit de ſermens extraordinaires.

ART. I. *Du ſerment de l'engagement.*

Le ſerment que les ſoldats prêtoient au moment de la levée, faiſoit l'eſſence de l'engagement; il en reſſerroit les liens par la religion: c'étoient les Dieux mêmes qui, dans la perſonne des Conſuls, recevoient leur parole; le ſervice de la République devenoit pour eux une fonction ſacrée, *ſacrata militia,* dit Tite-Live, & la déſobéiſſance prenoit la couleur du parjure & du ſacrilége. Ce ſerment s'appeloit *ſacramentum,* de-là ces expreſſions ſi communes, *ſacramento rogare* ou *adigere milites,* pour dire *engager des ſoldats,* & *ſacramento dicere* en parlant des ſoldats qui s'engagent. Denys d'Halicarnaſſe ſe ſert de ces termes, appeler les ſoldats au ſerment militaire, *καλεῖν ἐπὶ τὸν στρατιωτικὸν ὅρκον,* pour dire les engager au ſervice: il nomme ailleurs ce ſerment *ἱερὸς ὅρκος.* L'empereur Maximin haranguant ſes ſoldats, leur adreſſe ainſi la parole; *ſacrati commilitones, imò etiam mei conſecranei:* &, dans Hérodien, le même Empereur appelle le ſerment militaire, *le plus auguſte myſtère du gouvernement Romain; ὁ στρατιωτικὸς ὅρκος τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς σεμνὸν μυστήριον.* M. de Monteſquieu, dans ſes Conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence, dit, avec beaucoup de raiſon, que les Romains furent le peuple du monde le plus religieux ſur le ſerment, &

L. VIII, c. 34.

Tit. Liv. lib. II, c. 24; lib. XXXII, cap. 26; lib. XXXV, c. 2; & alibi paſſim.

Lib. VI.

Capitol. in Gord. c. 14.

Chap. 1.

que le ferment fut toujours le nerf de leur discipline militaire. C'étoit le plus puissant motif que les Généraux pussent présenter à leurs soldats, c'étoit le frein le plus fort pour contenir la désobéissance & la poltronnerie. Aussi les Pères de l'Église voulant exprimer l'engagement le plus sacré de la religion Chrétienne, qui se contracte par le Baptême, n'ont point trouvé d'image plus juste que celle du serment militaire; *Vocati sumus ad militiam Dei vivi, jam tunc cùm in sacramenti verba respondimus*, dit Tertullien: & S.t Jérôme, dans sa lettre à Héliodore, *Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in baptismate consepultus in sacramenti verba jurasti; pro nomine ejus non patri parciturum esse non matri.* Celui qui avoit violé le serment militaire n'étoit plus censé soldat, il en perdoit tous les droits, ceux même qui étoient conservés aux soldats condamnés à mort pour d'autres crimes; il ne pouvoit plus tester, *jure militari.*

Ad Martyr. c. 3.

Dig. l. XXIX, tit. 1, leg. 11.

Le droit même de combattre étoit attaché à ce serment; c'étoit ce serment qui légitimoit la valeur; & ceux d'entre les Romains qui se piquoient de morale, étoient persuadés que hors de cet engagement, on ne pouvoit sans crime ôter la vie à un ennemi. Le fils de Caton le Censeur servoit en Macédoine, le Consul jugea à propos de licencier la légion où il étoit enrôlé; Caton demeura à la suite de l'armée, en qualité de surnuméraire: le père écrivit aussitôt au Consul, que s'il trouvoit bon de garder son fils, il falloit qu'il l'engageât par un nouveau serment, parce que le premier ne subsistant plus, il ne lui étoit plus permis de tuer un ennemi: il manda en même temps à son fils qu'il se gardât bien de prendre part au combat; que dès qu'on n'étoit plus soldat, on n'étoit plus en droit de combattre. Plutarque, dans ses questions Romaines, auroit pu se dispenser de chercher la cause de ce scrupule de Caton, puisqu'elle se trouvoit si bien énoncée dans la lettre, que Plutarque cite lui-même. De plus, le goût du parallèle lui fait alléguer ici hors de propos l'exemple de Chrysante: dans la bataille que Cyrus livra aux Assyriens, ce guerrier ayant déjà levé l'épée pour frapper un ennemi, & entendant sonner la retraite, retint son bras & remit son épée dans le fourreau, pour obéir au signal. Il est évident, par la lecture de Xénophon, que ce ne fut pas le scrupule, mais la

Cic. de Offic. lib. 1, cap. 36, 37.

Xenoph. Cyrop. lib. IV.

promptitude de l'obéissance qui arrêta Chrysante. Qu'on me pardonne cette critique d'un auteur si respectable; la passion de citer, qui fait si souvent prendre le change à Montagne, a aussi quelquefois égaré Plutarque.

Ce premier serment se faisoit entre les mains de ceux qui présidoient à la levée des troupes, c'est-à-dire entre les mains des Consuls ou du Dictateur; c'étoit à eux personnellement que les soldats s'engageoient: ainsi, lorsque les Consuls sortoient de charge, les soldats étoient libres de leur serment & l'armée étoit licenciée. Mais au siége de Véies, l'an de Rome 350, les Romains ayant reconnu la nécessité de laisser sur pied la même armée plusieurs années de suite, il est indubitable, quoique les auteurs ne le disent point, qu'on faisoit prêter aux anciens soldats un nouveau serment au nom des nouveaux Consuls. On voit, par toute l'histoire, que l'obligation du serment militaire ne se rapportoit qu'à la personne à laquelle il avoit été fait. L'an de Rome 293 le Consul Valérius, qui avoit levé les troupes, étant mort, les soldats refusoient d'obéir à Quintius, qui lui avoit été subrogé; ils en apportoient pour raison que Quintius n'étoit que particulier lorsqu'ils avoient prêté le serment, *privatum eô tempore Quintium fuisse, cùm sacramento adacti sint:* la fermeté du Consul l'emporta, & il fut décidé, par cet exemple, que l'engagement pris avec un Consul, subsisteroit en faveur de celui qui lui seroit subrogé. Trente-quatre ans auparavant, le dictateur Manius Valérius, présidant à la levée, avoit fait prêter le serment au nom des Consuls, afin que les soldats leur demeurassent attachés lorsqu'il sortiroit de la dictature, qui ne pouvoit au plus durer que six mois. En effet, s'étant peu après dépouillé du commandement, il laissa l'armée entre les mains des Consuls. Les soldats, fort peu disposés à leur obéir, mais arrêtés par leur serment, portèrent le scrupule de conscience jusqu'à délibérer si pour se dégager de cette obligation religieuse, ils ne feroient pas bien d'égorger les deux Consuls: on eut assez de peine à leur faire entendre qu'un assassinat n'étoit pas un moyen légitime de dispense, & ils prirent le parti d'abandonner Rome, & de se retirer sur le mont sacré. On voit, dans l'histoire des guerres civiles, que les soldats, en quittant un parti pour se donner à l'autre, faisoient un

Tit. Liv. l. III, c. 20. Denys. lib. X.

Tit. Liv. l. II, c. 32. Denys. l. VI.

Cæs. Bel. civ. l. I, c. 23.

Ap. Bel. civ. l. II. nouveau ſerment, & que les troupes de Céſar lui avoient juré obéiſſance pour tout le temps que dureroit la guerre civile.

Quoique les auteurs parlent ſouvent de ce premier ſerment, il eſt difficile d'en déterminer la formule : aucun d'eux ne la rapporte littéralement, ils ſe contentent d'en exprimer le ſens, & chacun d'eux y met quelque différence. Polybe la paſſe tout-à-fait ſous *Tit. Liv. l. III, c. 20 ; l. XXII, c. 38.* ſilence. Tite-Live la cite pluſieurs fois en ces termes : *Conventuros ſe juſſu Conſulum, neque injuſſu abituros.* Denys d'Halicarnaſſe *Lib. II.* s'exprime ainſi : *Le ſerment militaire, que les Romains obſervent avec le plus grand ſcrupule, oblige les ſoldats à ſuivre leurs Généraux par-tout où ils les mènent, & la loi permet aux Généraux de faire mourir, ſans forme de procès, les ſoldats qui déſobéiſſent ou qui abandonnent leurs enſeignes.* Ces paroles renferment le ſens du ſerment exprimé par Tite-Live ; mais le même Denys d'Hali- *Lib. X.* carnaſſe, dans un autre endroit, ajoute une troiſième proteſtation : *Ils jurent*, dit-il, *qu'ils ſuivront les Conſuls à toutes les guerres auxquelles ceux-ci voudront les conduire, qu'ils n'abandonneront pas leurs enſeignes, & qu'ils ne feront rien autre choſe qui puiſſe être contraire aux intérêts du peuple :* μήτε ἄλλο πρᾶξαι μηδὲν ἐναντίον τοῦ δήμου. Ce troiſième article du ſerment ne ſe retrouve en *Æneid. VIII.* aucun autre endroit. Servius s'exprime en termes très-généraux : *Legitima erat militia eorum, qui ſinguli jurabant pro Republica ſe eſſe facturos, nec diſcedebant niſi completis ſtipendiis, id eſt militiæ temporibus, & ſacramentum vocabatur.* Sur quoi l'on peut obſerver, en paſſant, que cette manière régulière de lever des ſoldats, en les faiſant jurer chacun en particulier, s'appeloit *ſacramentum*, auſſi-bien que le ſerment même, par diſtinction des deux autres manières, nommées *conjuratio* & *evocatio*, dont j'ai parlé dans le dixième Mémoire.

Au reſte, la formule rapportée par Tite-Live, me paroît la plus certaine ; elle contenoit deux proteſtations qui énonçant le commencement & la fin du ſervice, le renfermoient tout entier. Comme les Conſuls choiſiſſoient les ſoldats, non pas pour une guerre déterminée, mais pour toutes celles qu'ils ſeroient obligés d'entreprendre, & qu'ils ne leur marquoient que dans la ſuite le lieu du rendez-vous, ils leur faiſoient jurer en général, qu'ils

ſe rendroient à l'ordre des Conſuls, *juſſu Conſulum conventuros;* & afin qu'étant une fois aſſemblés, ils demeuraſſent ſous les armes tout le temps que leurs Généraux le jugeroient à propos, ils juroient qu'ils ne quitteroient point le ſervice ſans permiſſion, *neque injuſſu abituros.*

Il eſt certain que dans l'ancienne République, ce premier ſerment ſe prêtoit dans le temps même de la levée, avant que les ſoldats euſſent été diviſés en centuries; Denys d'Halicarnaſſe le dit expreſſément: Τοῖς τεταγμένοις τὸν ἱερὸν ὅρκον ὤμνυσαν καὶ ὑπὸ τὰς σημαίας κατεγράφοντο. Le paſſage de Tite-Live que je vais rapporter au ſujet du ſecond ſerment, en eſt encore une preuve. *Lib. VIII.*

ART. II. *Du ſerment de l'enrôlement.*

Après ce premier ſerment, par lequel les ſoldats s'engageoient à obéir à leurs Généraux, ils s'aſſembloient au jour marqué, dans le lieu que les Conſuls avoient indiqué pour le rendez-vous général de l'armée; là, les cavaliers ayant été partagés en décuries, & les fantaſſins en centuries, chaque centurie & chaque décurie faiſoient un ſecond ſerment, par lequel les ſoldats s'obligeoient à combattre l'ennemi avec courage, & à demeurer réunis pour le ſervice de la République. En voici la formule telle que la donne Tite-Live: *Seſe fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine receſſuros, niſi teli ſumendi aut petendi, aut hoſtis feriendi, aut civis ſervandi cauſâ.* C'eſt ainſi que chez les Lacédémoniens, les ſoldats qui compoſoient la compagnie de vingt-cinq hommes, juroient entr'eux qu'ils n'abandonneroient pas leur rang; αὐτοὺς μὴ λείψειν τὴν τάξιν; & c'eſt pour cette raiſon que cette compagnie s'appeloit ἐνωμοτία. Ce ſerment étoit volontaire; il n'étoit exigé que par un uſage établi entre les ſoldats; les Généraux ne s'en mêloient en aucune manière, & cette coutume ſubſiſta juſqu'à l'année de Rome 537, qui fut celle de la bataille de Cannes: alors, ſoit pour abréger le temps de la levée, que le premier ſerment fait par chaque ſoldat entre les mains des Conſuls, devoit conſidérablement alonger, ſoit pour donner au ſecond ſerment, une forme plus obligatoire, on réunit le premier ſerment avec le ſecond, & on convint que ce ſeroient les Tribuns qui après la levée feroient déſormais prêter aux ſoldats le nouveau ſerment, compoſé des deux qui juſqu'à ce temps avoient été diſtingués:

Lib. XXII, c. 38.

Front. Strat. l. IV, c. 1.

Suid. Ἐνωμοτία.

ainſi les Conſuls commencèrent à lever les troupes ſans en exiger de ſerment; mais après que les ſoldats avoient donné leur nom,
Polyb. l. VI. & avant qu'ils fuſſent diviſés en décuries & en centuries, les Tribuns de chaque légion raſſemblant ceux qui devoient compoſer leur légion, en choiſiſſoient un qui prononçoit à haute voix la formule du ſerment dans toute ſon étendue; les autres paſſant à la file devant
Feſtus, voce præjurationes. les Tribuns, faiſoient le même ſerment, en diſant ſimplement ces trois mots, *idem in me* (ſous-entendu *juro vel recipio),* qui ſignifioient qu'ils promettoient les mêmes choſes ſous les mêmes imprécations. Telle eſt l'idée que je me ſuis formée du nouveau ſerment qui s'établit alors, & qui prit la place des deux ſermens auparavant en uſage; je me fonde ſur un paſſage important de Tite-Live, combiné avec deux autres endroits, l'un de Polybe, l'autre de Feſtus: c'eſt ce qui demande à être développé.

Le paſſage de Tite-Live renferme des difficultés qui ont fort
Lib. XXII, c. 38. exercé les critiques; le voici en ſon entier : *Delectu perfecto, Conſules paucos morati dies, dum ſocii ab nomine Latino venirent. Milites tunc, quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab Tribunis militum adacti, juſſu Conſulum conventuros, neque injuſſu abituros. Nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat; & ubi ad Decuriatum aut Centuriatum conveniſſent, ſuâ voluntate ipſi inter ſe equites decuriati, centuriati pedites conjurabant, ſeſe fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine receſſuros, niſi teli ſumendi aut petendi, aut hoſtis feriendi, aut civis ſervandi cauſâ. Id ex voluntario inter ipſos fœdere ad Tribunos & ad legitimam jurisjurandi adactionem tranſlatum.* Il eſt à propos de faire quelques obſervations, avant que de donner l'explication de cet endroit.

1.° Ce ſerment ne fut pas exigé des ſoldats dans le temps même de la levée, comme les Conſuls l'avoient pratiqué juſqu'alors, mais après la levée, *delectu perfecto*. Polybe s'accorde ici avec
Lib. VI. Tite-Live, ἐπιτελεσθείσης τῆς καταγραφῆς; mais il ajoute de plus que la diviſion des ſoldats en décuries & en centuries, ne ſe faiſoit qu'après ce ſerment.

2.° Ce ne furent plus les Conſuls qui firent prêter le ſerment;
Lib. VI. ce furent les Tribuns: Polybe en dit autant; ἀθροίσαντες τοὺς

ἐπιλεγμένους οἱ προσήκοντες τῶν χιλιάρχων καθ' ἕκαστον στρατόπεδον; mais Tite-Live ajoute que c'étoit pour la première fois, *quod nunquam antea factum erat;* parce qu'il raconte ce qui arriva l'année de la bataille de Cannes, où ce nouvel usage commença. Polybe parle de ce qui se pratiquoit de son temps, où cet usage étoit établi depuis plusieurs années; c'est pour cette raison qu'il ne dit pas un mot du premier serment, qui n'étoit plus distingué de celui-ci.

3.° Tite-Live appelle *jusjurandum* le serment que faisoient prêter les Tribuns, & il nomme *sacramentum* celui qu'avoient fait prêter les Consuls: *Milites tunc jurejurando ab Tribunis militum adacti, jussu Consulum conventuros, neque injussu abituros; nam ad eam diem nil præter sacramentum fuerat.* Quelle est donc la différence que Tite-Live met ici entre *jusjurandum* & *sacramentum!* suivant la notion ordinaire, *jusjurandum* est le terme générique, qui signifie toute espèce de serment, soit pour affirmer la vérité d'un fait, soit pour assurer une promesse. *Sacramentum*, outre une signification particulière qu'il a dans le style des Jurisconsultes, & dont il n'est pas ici question, signifie en fait de serment, celui par lequel on confirme une promesse par une formule religieuse: *Sacramento dicitur quod jurisjurandi sacratione interpositâ actum est; unde quis sacramento dicitur interrogari, quia jusjurandum interponitur,* dit Festus. C'est ainsi qu'Horace appelle *sacramentum* la promesse authentique qu'il fait à Mécène de mourir avec lui: *Festus, voce* sacramento. *L. II, od. 17.*

Ille dies utramque
Ducet ruinam. Non ego perfidum
Dixi Sacramentum.

Jusjurandum exprime donc le genre, & *sacramentum* l'espèce. On n'auroit pas dit *sacramentum* d'un serment fait pour affirmer la vérité d'une chose; mais le mot *jusjurandum* pouvoit s'appliquer à une promesse confirmée par serment: aussi Tite-Live réunit-il ces deux mots, pour exprimer cette dernière idée, dans le discours que tient Annibal à Antiochus: *Pater Amilcar, Antioche, parvum admodum me, cùm sacrificaret, altaribus admotum jurejurando* *Lib. XXXV, c. 19.*

adegit, nunquam amicum fore populi Romani: ſub hoc ſacramento ſex & triginta annos militavi. Il s'enſuit de cette diſcuſſion grammaticale, que le ſerment militaire qu'avoient juſqu'alors fait prêter les Conſuls, pouvoit s'appeler *jusjurandum* auſſi-bien que celui que firent alors prêter les Tribuns, & que celui-ci pouvoit ſe nommer *ſacramentum* auſſi-bien que l'autre. Pourquoi donc Tite-Live y met-il une diſtinction marquée? A cette difficulté s'en joint encore une ſeconde; il ſemble par la manière dont l'hiſtorien s'exprime, que le *ſacramentum* étoit quelque choſe de moins que le *jusjurandum:* c'eſt l'idée que ſemblent donner ces termes, *nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat.*

M. Crévier, dans ſon excellente édition de Tite-Live, ſe tire d'embarras par une ſolution ingénieuſe; il ſuppoſe ici une légère tranſpoſition, & rétablit ainſi le paſſage: *Milites tunc, quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab Tribunis militum adacti; nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat, juſſu Conſulum conventuros, neque injuſſu abituros, &c.* Alors toute difficulté diſparoît; les mots *jusjurandum* & *ſacramentum* ſeront ici ſynonymes; & Tite-Live dira qu'alors, pour la première fois, les Tribuns firent jurer les ſoldats; que juſqu'à ce temps, on s'étoit contenté de leur faire promettre avec ſerment, qu'ils ſe rendroient à l'ordre, & qu'ils ne quitteroient pas le ſervice ſans permiſſion; mais que cette année, on joignit à ce premier ſerment, dont la formule étoit ſi ſimple & ſi courte, le ſecond ſerment que les ſoldats faiſoient auparavant de leur propre volonté, après l'enrôlement.

Stratag. l. IV, c. 1. Je m'en tiendrois à cette explication, ſi je ne voyois que Frontin, qui a eu en vue ce même endroit de Tite-Live, y a reconnu une diſtinction réelle entre le *jusjurandum* & le *ſacramentum. L. Flacco & C. Varrone Coſſ.* dit-il, (c'eſt préciſément la même année dont parle Tite-Live, mais les copiſtes ont altéré le paſſage, en mettant *Flacco* au lieu de *Paullo*) *milites primò jurejurando facti ſunt: antè enim ſacramento tantummodo à Tribunis rogabantur.* On voit que Frontin fait tomber le changement qui arriva alors, ſur la différence du ſerment; & quoiqu'il ſe trompe, en ſuppoſant que dès auparavant c'étoient les Tribuns entre les mains deſquels les ſoldats juroient, ſon erreur ne prouve qu'avec plus de force la différence

différence qu'il met entre le *jusjurandum* qui fut alors établi, & le *ſacramentum* qui étoit auparavant en uſage.

Je n'ai trouvé nulle part la ſolution de cette difficulté. Juſte-Lipſe avoue qu'il ne peut ici ſe tirer d'embarras. Schélius s'efforce de marquer la différence de ces deux termes; il n'en trouve point d'autre, ſinon que la formule du *ſacramentum*, dans la bouche de celui qui faiſoit prêter le ſerment, étoit interrogative, d'où vient qu'on diſoit *ſacramento rogare;* au lieu que la formule par laquelle on demandoit le *jusjurandum* étoit impérative: d'où il s'enſuit que le ſerment appelé *ſacramentum* devoit ſe prêter par chacun en particulier, ſur l'interrogation qu'on lui faiſoit; au lieu que pour le ſerment appelé *jusjurandum*, un ſeul pouvoit jurer pour tous. Mais ſi telle étoit la diſtinction ſuppoſée par Tite-Live & par Frontin, le premier n'auroit pas ajouté, *nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat;* car ce ſeroit comme s'il eût dit, on commença pour lors à faire jurer les ſoldats tous enſemble, au lieu qu'auparavant on s'étoit contenté de les faire jurer chacun en particulier; ce qui formeroit un ſens abſurde.

De milit. Rom. l. 1, dial. 6.

Schel. in Hygin.

Le meilleur parti que je pourrois prendre, ſeroit peut-être d'imiter ici la modeſtie de Juſte-Lipſe; cependant je haſarderai une explication, que je ne donne que pour une conjecture, & dont l'Académie fera tel cas qu'elle jugera à propos. Le ſerment conçu en ces termes, *conventuros ſe juſſu Conſulum, neque injuſſu abituros*, étoit le ſerment ancien; il eſt cité comme déjà établi dès l'an 293 de Rome, &, ſelon les apparences, il étoit auſſi ancien que le Conſulat. C'étoit en conſéquence de cette formule que le ſervice militaire étoit appelé *ſacré;* elle contenoit les deux devoirs les plus ſacrés du ſoldat, & proſcrivoit les deux plus grands crimes qu'on pût commettre contre les loix de la guerre. Ceux qui manquoient au premier article, c'eſt-à-dire qui ne ſe trouvoient pas au rendez-vous, s'appeloient *emanſores;* ils étoient punis de mort, à moins qu'ils n'euſſent une excuſe légitime: c'étoit la même peine pour ceux qui manquoient au ſecond article, c'eſt-à-dire qui abandonnoient le ſervice ſans la permiſſion des Généraux, *deſertores.* Ainſi cette partie du ſerment militaire conſerva le nom de *ſacramentum*, lors même qu'on y ajouta le ſerment qui avoit

Tit. Liv. l. III, c. 20.

d'abord été volontaire, *sese fugæ atque formidinis ergo non abituros, &c.* en sorte que le serment des soldats renferma alors deux parties, l'ancienne, qui étant la plus essentielle & la plus sacrée, fut toujours appelée *sacramentum;* & l'addition, qui ne portoit que le nom de *jusjurandum.* C'est la première partie, comme la principale, qui fut cause que l'on continua jusque sous les Empereurs d'appeler en général *sacramentum* le serment militaire.

Cette explication supposée, tout deviendroit clair dans le passage de Tite-Live; voici ce qu'il signifieroit: *La levée des troupes étant achevée, les Consuls attendirent quelques jours les alliés Latins. Ce fut alors pour la première fois que les soldats jurèrent, entre les mains des Tribuns, qu'ils se rendroient à l'ordre des Consuls, & qu'ils n'abandonneroient pas l'armée sans leur permission. Jusqu'à cette année le serment militaire avoit été borné à cette formule; & lorsque les cavaliers étoient ensuite enrôlés dans leurs décuries, & les fantassins dans leurs centuries, ils s'engageoient entre eux, par un nouveau serment, à ne point abandonner leur compagnie par lâcheté, & à ne point quitter leur rang, si ce n'étoit pour prendre ou aller chercher quelque arme offensive, pour frapper un ennemi, ou pour sauver un citoyen. Cette convention volontaire devint alors un engagement solennel, qui se contractoit par un serment entre les mains des Tribuns:* c'est-à-dire que ce second serment fut joint au premier, & que les Tribuns reçurent l'un & l'autre. Quoique ce serment se fit par-devant les Tribuns, c'étoit toujours au nom du Général, *in verba Consulis.* Quelquefois le Questeur recevoit le serment au lieu des Tribuns; *ne primi sacramenti, quod apud Domitium atque apud se Quæstorem dixissent,* Cæs. Bel. civ. l. II, c. 28. *memoriam deponerent,* dit Quintilius Varus, dans le second livre de la guerre civile.

Tout est plein de difficultés sur cette matière. Polybe nous Lib. VI. donne une formule de serment toute différente de celle de Tite-Live; la voici: Ἦ μὴν πειθαρχήσειν καὶ ποιήσειν τὸ προσταττόμενον ὑπὸ τῶν ἀρχόντων κατὰ δύναμιν: *qu'ils obéiroient & exécuteroient, selon leur pouvoir, les ordres de leurs Commandans.* Est-ce que dans l'intervalle de la bataille de Cannes au temps de Polybe, qui fleurissoit cinquante ans après, la formule du serment avoit changé?

Il est plus vraisemblable que cette formule étoit beaucoup plus longue, & que Polybe n'en rapporte qu'un article; ce qui me donne lieu de le penser, c'est une autre partie de cette même formule, qu'Aulu-gelle cite de Cincius Alimentus, qui vivoit du temps d'Annibal, & qui avoit écrit en grec l'histoire Romaine: elle a rapport à ces premières paroles du serment, *conventuros se jussu Consulum.* Voici en quels termes Aulu-gelle fait parler Cincius : *Ita concipiebatur jusjurandum ut adessent, his additis exceptionibus, nisi harumce quæ causa erit, &c.* Ici il cite tout au long les différentes causes qui pouvoient servir d'excuse légitime à ceux qui manquoient au rendez-vous: mais il y a quelque confusion en cet endroit d'Aulu-gelle; on ne distingue pas bien s'il entend que ces causes d'excuse étoient énoncées dans la formule même du serment, ou s'il les rapporte seulement d'après le détail qu'en faisoit Cincius Alimentus. *Lib. XVI, c. 4.*

C'est Polybe qui nous apprend qu'au lieu de faire jurer les soldats chacun en particulier, les Tribuns en choisissoient un qui prononçoit la formule du serment, & que tous les autres passant à la file l'un après l'autre, juroient qu'ils feroient de même que le premier. C'étoit ce qu'on appeloit *præjuratio,* & Festus, dans l'explication de ce mot, dit que ceux qui contractoient le même engagement que celui qui avoit prononcé le serment, se contentoient de dire *idem in me.* La brièveté de la formule abrégeoit beaucoup la cérémonie. *Lib. VI.*

Aucun des auteurs, qui nous ont conservé une partie du serment, ne nous a donné la formule d'imprécation qui devoit y être jointe; mais on peut la tirer d'un endroit de Tite-Live, comparé avec le même évènement raconté par Denys d'Halicarnasse. Dans une guerre contre les Toscans, l'an de Rome 273, un centurion nommé Flavoléius demandant le combat avec impatience, s'adresse ainsi au Général: *Victor, M. Fabi, revertar ex acie;* Tite-Live ajoute, *si fallat, Jovem patrem, gradivumque Martem, aliosque iratos invocat Deos.* Toute l'armée répète après lui le même serment & la même imprécation, *idem deinceps omnis exercitus in se quisque jurat.* Ces termes de Tite-Live, *in se quisque,* ont rapport à ces paroles, *idem in me,* & les expliquent. Il est vrai *Tit. Liv. l. II, c. 45.*

que ce ferment étoit extraordinaire; mais Denys d'Halycarnaffe rapportant le même trait, appelle le ferment de Flavoléïus, τὸν ἐπιχώειόντι Ρ'ωμαίοις καὶ κράτιςον ὅρκον. Ce mot, ἐπιχώειος, fignifie que c'étoit l'imprécation en ufage chez les Romains, & donne lieu de croire que le ferment militaire fe terminoit par protefter que l'on confentoit à reffentir toute la colère de Jupiter, de Mars & des autres Dieux, fi l'on manquoit à cet engagement. Denys d'Halicarnaffe fe contente d'indiquer ce ferment dans les termes généraux que je viens de rapporter; mais je remarquerai, en paffant, qu'au lieu de la formule il fubftitue ces paroles, τὴν ἀγαθὴν ἑαυτῦ πίςιν, que je crois répondre à cette autre formule, fort ufitée dans les fermens des Romains, *ex animi mei fententiâ.*

Lib. IX.

Lorfqu'on avoit quelque raifon de fe défier de la fidélité des foldats, on les faifoit appeler nommément par un héraut, l'un après l'autre, & on les obligeoit de jurer féparément. C'eft ce que fit Scipion, après la fédition de Sucrone: *Citati milites nominatim apud tribunos militum in verba P. Scipionis jurarunt.* Fimbria, alarmé de la défertion de fes foldats, voulut inutilement les forcer à lui prêter ferment chacun en particulier.

T. L. lib. XXVIII, c. 29.

App. in Mithrid.

Les foldats étoient libres de leur engagement, lorfque leur Général tomboit entre les mains des ennemis; il perdoit dès ce moment tous les droits de citoyen, & quoiqu'il les recouvrât dans la fuite, *jure poftliminii,* lorfqu'il étoit remis en liberté, il ne pouvoit plus rappeler fes foldats au fervice en vertu de leur ferment: *Sacramentum deditione ducis & capitis diminutione fublatum eft.*

Cæf. Bel. civ. l. II, c. 32.

Pour recueillir en deux mots tout ce que je viens d'expliquer, jufqu'à l'année de la bataille de Cannes il y eut deux fermens militaires, diftingués l'un de l'autre; le premier étoit forcé, on le prêtoit au moment de la levée, au nom & entre les mains des Confuls; le fecond étoit volontaire, les foldats le faifoient entre eux, *conjurabant,* lorfqu'ils étoient enrôlés dans leurs différens corps. L'an 537 ces deux fermens furent réunis en un feul; les foldats le prêtoient au nom des Confuls, mais entre les mains des Tribuns, après la levée & avant qu'ils fuffent partagés en corps.

Avant que de quitter ce second article, il me reste encore une difficulté à éclaircir. Tite-Live, sur l'an 585 de Rome, distingue les soldats *milites* de ceux qu'il appelle *conjurati*, qui avoient également servi dans l'armée de Paul-Émile. A la première nouvelle de la défaite de Persée, le Sénat ordonne que le Consul congédiera tous ceux qu'il a dans son armée sous le nom de *conjurati;* mais qu'il attendra un nouvel ordre pour donner le congé aux soldats *milites*, qui sont, quelques lignes après, désignés par ces paroles, *qui in verba Consulis juraverant.* Qu'étoit-ce donc que ces gens nommés *conjurati*, qui n'étoient pas proprement soldats, & qui n'avoient pas prêté serment au nom du Consul? On ne peut pas dire que c'étoient ceux qui n'avoient point prêté le serment nommé *sacramentum*, lequel faisoit l'essence du soldat, mais seulement le serment volontaire dont nous avons parlé, puisque depuis quarante-huit ans, ces deux sermens étoient confondus en un seul, & que jamais le second n'avoit été prêté qu'après le premier; on ne dira pas non plus que Tite-Live entend par *conjurati* ceux qui avoient été assemblés de cette manière prompte & précipitée, nommée *conjuratio*, que j'ai expliquée dans mon dixième Mémoire; on voit par Tite-Live même, que les soldats qui composoient l'armée de Paul-Émile, avoient été levés selon les formes ordinaires, *legitimâ militiâ.* Je crois que l'historien appelle ici *conjurati*, des surnuméraires qui s'étant joints de leur gré aux troupes de Paul-Émile, & ayant formé différens corps, n'avoient d'autre engagement que celui qu'ils avoient contracté entre eux par un serment volontaire.

L. XLV, c. 21.

Examinons maintenant en quoi consistoit le troisième serment, qui se faisoit dans le camp même: *μετὰ τὴν στρατοπεδείαν*, dit Polybe. Rien ne donne une plus belle idée de la justice ou plutôt de la politique des Romains, qui savoient combien une vigoureuse discipline contribue à préparer la victoire, en réunissant au seul intérêt public tant d'intérêts séparés, qui se détruiroient en se combattant les uns les autres. La police de leur camp étoit admirable, & l'on citera toujours avec étonnement ce trait singulier, qu'une armée Romaine ayant renfermé dans l'enceinte du camp un arbre chargé de fruits mûrs, on remarqua le lendemain,

ART. III. *Du serment de police.*

Lib. VI.

Front. Stratag. l. IV, c. 3.

lorſqu'elle décampa, qu'il n'en manquoit pas un ſeul. Par quel art ſavoient-ils donc enchaîner tant de mains avides? c'étoit encore par le lien le plus fort qui ſubſiſte entre les hommes, par la religion du ſerment. La première fois qu'une armée campoit, les Tribuns faiſoient comparoître devant eux, non-ſeulement les ſoldats, mais auſſi les valets & les eſclaves, encore plus enclins à voler; ils les obligeoient à jurer l'un après l'autre, qu'ils ne déroberoient rien de tout ce qui étoit dans le camp, & que s'ils trouvoient même quelque choſe, ils le rapporteroient aux Tribuns. Telle étoit, ſelon Polybe, la ſubſtance de ce ſerment.

Polyb. lib. VI.

Aulu-gelle le rapporte dans les propres termes, d'après Cincius-Alimentus; voici le paſſage: *In libro Cincii de re militari quinto ita ſcriptum eſt: Cùm delectus antiquitus fieret, & milites ſcriberentur, jusjurandum eos Tribunus militaris adigebat in verba hæc.* Arrêtons-nous un moment ſur ces paroles; elles ſont d'Aulu-gelle & non pas de Cincius. 1.° Elles ſuppoſent que ce ſerment n'étoit plus en uſage; ce qui ne peut convenir qu'au temps d'Aulu-gelle, puiſque ce ſerment ſubſiſtoit encore du temps de Polybe, poſtérieur à Cincius. 2.° Aulu-gelle tombe ici dans une erreur qu'on ne peut mettre ſur le compte de Cincius, témoin oculaire: il dit que ce ſerment accompagnoit l'enrôlement des ſoldats, *cùm milites ſcriberentur;* ſelon Polybe, il ne ſe faiſoit que quand l'armée étoit campée, μετὰ τὴν στρατοπεδείαν. Il ne faut donc attribuer ici à Cincius que la formule dont voici la teneur: *In magiſtratu C. Lælii C. filii Coſ. L. Cornelii P. filii Coſ. in exercitu, decemque millia paſſuum propè, furtum non facies dolo malo ſolus neque cum pluribus, pluris nummi argentei in dies ſingulos. Extra haſtam, haſtile, ligna, pabulum, utrem, follem, faculam, ſi quid ibi inveneris, ſuſtulerifve quod tuum non erit, quod pluris nummi argentei erit, uti tu ad C. Lælium C. filium Coſ. L. ve Cornelium P. filium Coſ. ſive ad quem eorum juſſerit, proferes: aut profitebere in triduo proximo, quidquid inveneris, ſuſtulerifve ſine dolo malo: aut domino ſuo, cujum id cenſebis eſſe, reddes, uti quod rectè factum eſſe voles.* Ces paroles ont beſoin de quelques obſervations.

In magiſtratu C. Lælii C. filii Coſ. L. Cornelii P. filii Coſ. Cincius vivoit donc encore en l'année de Rome 563, dans

laquelle C. Lælius fut Consul avec L. Cornelius-Scipion, qui mérita cette année le surnom d'*Asiaticus.* Il étoit fils de P. Scipion, qui étoit mort en Espagne, & frère du premier Scipion l'Africain. *In exercitu*, c'est-à-dire dans le camp. *Decemque millia passuum propè:* ce serment n'étoit pas seulement fait pour la sûreté des soldats qui campoient ensemble, mais pour celle du pays où ils campoient. On vouloit empêcher les maraudeurs; & les Généraux prenoient sous leur protection les habitans du voisinage, qui contribuent à faire subsister les armées. Mais pourquoi désignoit-on dix mille pas? c'étoit la plus grande distance jusqu'où les soldats s'éloignoient du camp. Au rapport de Végèce, on les exerçoit *Lib. 1, c. 27.* trois fois par mois, en les conduisant au pas militaire & chargés de toutes leurs armes, à dix milles du camp; il falloit qu'ils y fussent revenus au bout de cinq heures d'été, c'est-à-dire qu'on leur faisoit faire environ sept grandes lieues en moins de sept heures. On ne vouloit pas qu'ils fissent dans cette marche, aucun tort aux habitans: *Furtum non facies dolo malo solus neque cum pluribus:* ces mots désignent assez clairement ce que nous appelons la *maraude. Pluris nummi argentei in dies singulos.* Il semble que les Romains eux-mêmes aient supposé qu'il falloit bien que le soldat volât quelque chose; ainsi ils ne punissoient que le vol qui excédoit le prix d'un sesterce, c'est-à-dire un peu plus de quatre sous de notre monnoie, selon le titre où l'argent est actuellement en France. Un soldat pouvoit donc, sans crainte de châtiment, voler tous les jours la valeur d'un sesterce. Le reste de la formule ordonne aux soldats de rapporter, soit aux Consuls, soit à ceux qu'ils auront chargés de cette commission, tout ce qu'ils auront trouvé ou ramassé, qui ne leur appartiendra pas, & qui excédera le prix d'un sesterce, ou du moins de le déclarer dans l'espace de trois jours, ou de le rendre de bonne foi & sans détérioration à celui qu'ils en croiront être le maître. Au lieu de ces mots, *sive ad quem eorum jusserit*, ou, selon quelques éditions, *sive quem ad utrum eorum jus erit*, je lis *sive ad quem uter eorum jusserit;* ce qui fait le sens que j'ai suivi & que je crois le meilleur. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on spécifie ici plusieurs choses qu'on n'étoit pas obligé de restituer, soit parce qu'elles étoient

très-communes, ſoit pour obliger les ſoldats de les garder avec plus de ſoin. *Haſta:* j'en ai donné la deſcription dans le cinquième Mémoire; mais peut-être ce mot eſt-il mis ici en général pour toute arme offenſive. Ce n'eſt pas qu'il fût permis de voler les armes à ſes camarades; c'étoit un crime ſévèrement puni, même ſous les Empereurs; on étoit au moins dégradé: *Qui aliena arma*
Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 5, §. 14. *ſubripuit, gradu militiæ pellendus eſt*, dit Modeſtin dans le Digeſte; mais il faut entendre ceci d'une arme ſans maître & trouvée par haſard. *Haſtile*, le fût d'une haſte, la hampe d'un javelot; *ligna, pomum, pabulum*, du bois, un fruit, une botte de foin. *Utrem:* les outres étoient d'un grand uſage dans les armées, ſoit pour paſſer les fleuves, ſoit pour porter l'eau & les autres choſes
L. II, c. 20. liquides. *Follem*, c'eſt un ſac, une béſace. Végèce explique *decem folles* par *decem ſacci. Faculam*, c'étoit un morceau de bois réſineux & combuſtible, taillé par le haut en épi, & enduit de poix-réſine, dont les ſoldats ſe ſervoient pour s'éclairer pendant la nuit. Voilà ce qu'il étoit permis de retenir, lorſqu'on le trouvoit par haſard;
Polyb. lib. VI. pour tout le reſte, on étoit puni de la baſtonnade; punition beaucoup plus rigoureuſe que n'eſt aujourd'hui celle des baguettes. Je l'expliquerai plus au long, quand je traiterai des peines militaires; il ſuffit de dire ici qu'on y laiſſoit preſque toujours la vie, & que celui qui n'y mouroit pas, périſſoit bientôt faute de tout ſecours: il ne pouvoit ni revenir dans ſa patrie, ni être reçu dans aucune habitation, pas même dans celle de ſes plus proches parens. Tibère
Suet. Tib. c. 60. condamna à mort un ſoldat Prétorien, qui avoit volé un paon
Spart. in Peſcenn. c. 10. dans un verger. Peſcennius Niger ordonna de trancher la tête aux dix ſoldats d'une chambrée, pour avoir mangé d'un coq volé par un d'entre eux; il ne ſe relâcha de cette rigueur que ſur les prières de toute l'armée, & tout ce qu'on put obtenir de lui, fut que les dix ſoldats rendroient au payſan chacun dix coqs, & qu'aucun de la chambrée ne feroit rien cuire, & ne vivroit que de pain & de nourritures froides tout le reſte de la campagne.

Lib. X. Polybe parle encore d'un autre ſerment, qui avoit beaucoup de rapport à celui-là, & qui peut-être en faiſoit partie. Les Romains ſe piquoient d'une grande équité dans la diſtribution du butin, ils n'en privoient pas ceux même qui, ſans qu'il y eût

de

de leur faute, n'avoient pu contribuer à le gagner; comme les malades, ceux qui gardoient le camp pendant la bataille ou l'attaque d'une ville, ceux qui avoient été détachés de l'armée pour quelque autre opération militaire: ils ſavoient d'ailleurs que les plus ardens au pillage ne ſont pas les guerriers les plus braves. Afin que les ſoldats, ſans exception, euſſent une part égale, chacun étoit obligé d'apporter en commun ce qu'il avoit pris, & la première fois qu'ils campoient, avant que d'entrer ſur le territoire ennemi, on leur faiſoit jurer qu'ils ne détourneroient rien du butin, pour ſe l'approprier : Περὶ δὲ τοῦ μηδένα νοσφίσεσθαι μηδὲν τῶν ἐκ τῆς διαρπαγῆς, ἀλλὰ τηρεῖν τὴν πίστιν κατὰ τὸν ὅρκον, ὀμνύουσι πάντες ὅταν ἀθροισθῶσι πρῶτον εἰς τὴν παρεμβολὴν, ἐξιέναι μέλλοντες εἰς τὴν πολεμίαν. Je parlerai ailleurs de la diſcipline qu'ils obſervoient dans le pillage des villes.

Dans les derniers temps de la liberté, il n'eſt plus parlé que d'un ſeul ſerment militaire, ſoit que les autres ſubſiſtaſſent encore & qu'on n'en ait point de preuve, ſoit que la licence des guerres civiles eût aboli toute cette diſcipline; du moins eſt-il certain que ces ſermens n'étoient plus en uſage dans le ſiècle d'Aulu-gelle, c'eſt-à-dire du temps d'Adrien & des Antonins, puiſque cet auteur les emprunte de Cincius-Alimentus. Art. IV. *Serment ſous les Empereurs.*

On ne trouve dans aucun auteur la formule du ſerment militaire, telle qu'elle étoit ſous les Empereurs. Les ſoldats leur juroient obéiſſance à leur avènement à l'empire, & ce ſerment ſe renouveloit tous les ans, au premier de janvier; c'eſt ce que Tacite appelle *ſolemne calendarum januariarum ſacramentum.* Il étoit conçu dans les termes les plus forts & les plus énergiques. Arrien, dans ſes réflexions ſur Épictète, dit que les hommes devroient s'engager au ſervice de Dieu par le même ſerment que les ſoldats prêtent à l'Empereur; ils jurent de préférer à tout l'intérêt de Céſar: Θεῷ ἔδει καὶ ὑμᾶς ὀμνύειν ὅρκον, οἷον οἱ στρατιῶται τῷ Καίσαρι· ἀλλ' ἐκεῖνοι μὲν ὀμνύουσι πάντων προτιμήσειν τὴν Καίσαρος σωτηρίαν. Tertullien, pour exprimer le dévouement abſolu & excluſif que ce ſerment renfermoit, dit qu'on renonçoit à ſon père, à ſa mère & à tous les hommes; *ejerare & patrem & matrem & omnem proximum:* & Saint Jérôme préſente la même penſée dans le paſſage que j'ai

Hiſt. lib. 1, c. 55.

L. 1, c. 14.

De coronâ milit. c. 11.

déjà cité. L'inceſtueux Caligula, comme pour conſacrer à ſa face de tout l'empire ſes attachemens criminels, faiſoit ajouter ces paroles au ſerment militaire; *Neque me, liberoſque meos chariores habeo quàm Caium & ſorores ejus.* Le ſerment que les troupes de Julien lui prêtèrent, lorſqu'il ſe mit en marche pour aller faire la guerre à Conſtance, étoit conçu en des termes propres à la circonſtance: les ſoldats portant leur épée à leur gorge, jurèrent avec des imprécations terribles, qu'ils s'expoſeroient pour lui à tous les dangers, juſqu'à ſacrifier leur vie.

Suet. in Calig. c. 15.

Amm. Marcel. l. XXI, c. 5.

Les Chrétiens prêtoient le ſerment militaire: *Juravimus primùm in ſacramenta divina, juravimus deinde in ſacramenta regia,* diſent à Maximien les ſoldats de la légion Thébéenne; mais ils en retranchoient tout ce qui ſentoit l'idolâtrie. « Nous faiſons auſſi le » ſerment, dit Tertullien dans ſon Apologétique; mais au lieu de » jurer par les Génies des Céſars, nous jurons par leur ſalut, plus reſpectable pour nous que tous les Génies »: *Sed & juramus, ſicut non per Genios Cæſarum, ita per ſalutem eorum, quæ eſt auguſtior omnibus Geniis.* Les Empereurs doux & modérés uſoient en ce point de condeſcendance; les autres en prenoient un ſujet de perſécution. Sous les Princes Chrétiens, la formule du ſerment fut adaptée au ſtyle de la religion Chrétienne; elle eſt contenue dans ces paroles de Végèce: *Les ſoldats jurent par le nom de Dieu, du Chriſt, du Saint-Eſprit, & par la Majeſté impériale, qu'ils feront de bon cœur tout ce que l'Empereur leur commandera, qu'ils ne déſerteront jamais, & qu'ils ſacrifieront leur vie pour l'empire Romain.*

C. 31.

L. II, c. 5.

Art. V. *Des ſermens extraordinaires.*

Tels étoient les ſermens ſolennels & ordinaires, par leſquels les ſoldats s'obligeoient à remplir en général les devoirs de leur profeſſion: mais dans les occaſions particulières, ſoit qu'on ſe défiât de leur fidélité, ſoit qu'on voulût augmenter leur courage, les Généraux exigeoient d'eux un ſerment extraordinaire; quelquefois même, pour aſſurer le ſuccès, les ſoldats ſe lioient volontairement par cet engagement, qu'ils regardoient comme inviolable. L'hiſtoire nous en fournit pluſieurs exemples, que j'ai cru à propos de raſſembler ici en peu de mots, afin de compléter ce traité du ſerment militaire.

Je ne rappellerai pas le ſerment de Flavoléïus, que j'ai déjà rapporté. Au ſiége de Veies, les ſoldats, de leur propre mouvement, jurèrent de ne retourner à Rome que lorſqu'ils auroient pris la ville. *Florus, lib. I, c. 12.*

Après la bataille de Cannes, les plus diſtingués de la jeuneſſe Romaine s'étoient retirés à Canuſe avec une partie des débris de l'armée; l'effroi étoit ſi grand qu'ils formèrent le deſſein de paſſer la mer & d'aller chercher un aſyle en Aſie: le jeune Scipion qui n'étoit encore que Tribun des ſoldats, en fut averti; il vole auſſitôt à l'hôtellerie où ils étoient aſſemblés; & tenant ſon épée levée ſur leur tête, « je jure, s'écria-t-il, que je n'abandonnerai jamais la République, ni ne ſouffrirai qu'aucun citoyen l'abandonne. « Si je manque à ma promeſſe, fais-moi périr, grand Jupiter, & « détruis avec moi ma famille & tout ce qui m'appartient »: *Ex animi mei ſententiâ, ut ego rempublicam populi Romani non deſeram; neque alium civem Romanum deſerere patiar: ſi ſciens fallo, tum me, Jupiter optime, maxime, domum, familiam, remque meam peſſimo leto afficias.* Il ajouta que ſon épée étoit tirée pour ôter la vie à quiconque ne feroit pas le même ſerment. La crainte que leur inſpiroit Scipion, étouffa celle qu'ils avoient conçue d'Annibal; ils jurèrent tous & s'obligèrent à rendre compte à Scipion de toutes leurs démarches. *T.L. l. XXII, c. 53.*

Pendant la guerre contre Perſée, un grand nombre de ſoldats ayant abandonné le ſervice à la faveur des congés obtenus ſans cauſe légitime, les Cenſeurs leur firent faire ſerment qu'ils retourneroient en Macédoine: *Ex tui animi ſententiâ, tu ex edicto C. Claudii, Ti. Sempronii cenſorum in provinciam Macedoniam redibis, quod ſine dolo malo facere poteris.* *Ibid. l. XLIII, c. 15.*

L'uſage de s'engager, par des imprécations, à diſputer opiniâtrement la victoire, ſe remarque auſſi chez les nations qui furent en guerre avec les Romains. L'an 460 de Rome, les Samnites, déſeſpérés de pluſieurs défaites, voulant faire un dernier effort, obligent leurs principaux Officiers à promettre, avec un ſerment horrible, qu'ils ne fuiront pas, & qu'ils paſſeront au fil de l'épée ceux qu'ils verront fuir. Dans la guerre de Céſar en Gaule, les cavaliers de Vercingétorix jurent que quiconque ne percera pas *Ibid. lib. X, c. 38.* *Cæſ. bel. Gal. l. VII, c. 66.*

deux fois l'armée Romaine, ne ſera jamais reçu ſous un toit, & ne pourra jamais revoir ni ſes enfans, ni ſon père & ſa mère, ni ſa femme.

Plut. in Syll.

Mais jamais les ſermens ne furent plus fréquens que dans les guerres civiles, dans leſquelles la rage eſt plus vive & la fidélité plus ſuſpecte. Sylla repaſſant d'Aſie en Italie, pour ſoutenir ſon parti opprimé par Marius, & craignant que ſes ſoldats ne ſe débandaſſent dès qu'ils ſe reverroient dans leur patrie, ou qu'ils ne le rendiſſent odieux par leurs cruautés & leurs ravages, leur fit jurer qu'ils ne quitteroient point leurs enſeignes, & qu'ils ne ſe permettroient aucune violence, à moins qu'ils ne fuſſent attaqués les premiers.

On ne voit que ſermens dans les armées de Céſar & de Pompée; celui que Lucain fait prononcer par Lælius, dans le premier livre de la Pharſale, eſt plein de fureur; Lælius, primipile dans l'armée de Céſar, lui jure, en ces termes, un dévouement aveugle à ſes ordres.

Per ſigna decem felicia caſtris,
Perque tuos juro quocumque ex hoſte triumphos,
Pectore ſi fratris gladium, juguloque parentis
Condere me jubeas, plenæque in viſcera partu
Conjugis, invitâ peragam tamen omnia dextrâ.
Si ſpoliare Deos, ignemque immittere templis,
Numina miſcebit caſtrenſis flamma Monetæ.
Signa ſuper Thuſci ſi ponere Tybridis undas,
Heſperios audax veniam metator in agros.
Tu quoſcumque voles in planum effundere muros,
His aries actus diſperget ſaxa lacertis:
Illa licet, penitus tolli quam juſſeris urbem,
Roma ſit.

Mais ce ſerment eſt une fiction du poëte, qui a voulu graver, dans ces affreuſes proteſtations, la rage & l'impiété inſéparables des guerres civiles.

Voici des ſermens atteſtés par l'hiſtoire. Pétréius, qui ſoutenoit

avec Afranius le parti de Pompée en Espagne, voyant que ses soldats entroient en conférence avec les ennemis, & qu'ils songeoient à se rendre, emploie les larmes, les remontrances, les prières; &, pour dernière ressource, il jure lui-même, fait jurer son collègue, tous les officiers & tous les soldats, qu'aucun d'eux n'abandonnera les enseignes, ne trahira son parti, & ne traitera en particulier avec l'ennemi. *Cæs. bel. civ. l. I, c. 76.*

Les premiers succès de César en Épire alarment les soldats de Pompée, plusieurs désertent, d'autres jettent leurs armes, leur marche ressemble à une fuite: on les fait camper près de Dyrrachium. Pour affermir leur courage, Labiénus, alors aussi zélé pour le service de Pompée qu'il l'avoit été pour celui de César, dans la guerre des Gaules, jure, à la tête des troupes, qu'il n'abandonnera jamais son Général, & qu'à tout évènement il partagera sa fortune: les Officiers & les soldats prêtent tous le même serment. *Cæs. Bel. civ. l. III, c. 13.*

Quelque temps après les soldats de César, confus de l'échec qu'ils venoient de recevoir devant Dyrrachium, demandent à en effacer la honte par un nouvel effort, & jurent, en présence de leur Général, qu'ils ne reviendront du combat qu'avec la victoire. *Ap. Bel. civ. l. II.*

La veille de la bataille de Pharsale, Labiénus jure qu'il ne reviendra dans le camp qu'après avoir battu l'ennemi; Pompée fait le même serment, & leur exemple est suivi de toute l'armée. *Cæs. Bel. civ. l. III, c. 87.*

Au commencement des querelles entre le jeune Octavien & Antoine, celui-ci, déjà abandonné de deux légions & craignant une désertion générale, assemble à Tivoli ce qui lui reste de soldats, & les engage, par un nouveau serment, à lui être fidèles. *Ap. Bel. civ. l. III.*

Le serment étoit donc, chez les Romains, le lien le plus fort de la discipline. Dans les premiers temps de la République on en voit trois différens; ils furent ensuite réduits à deux: il paroît qu'il n'en restoit plus qu'un du temps des Empereurs. Dans les grands dangers, on s'assuroit de la fidélité & de la constance des soldats par des sermens extraordinaires; engagement respectable tant qu'il est présent à l'esprit, mais foible ressource dans les périls où l'esprit s'oublie lui-même.

TREIZIÈME MÉMOIRE
SUR
LA LÉGION ROMAINE.
Des Exercices militaires.

Par M. LE BEAU.

LES Romains nés pour la guerre, y formoient leurs enfans dès les plus tendres années: c'étoit à ce but que se rapportoit toute leur éducation; & lors même que le commerce des Grecs eut commencé à leur inspirer le goût des Lettres & des Sciences, ils continuèrent à faire du métier des armes leur principale étude. Au sortir des écoles des Grammairiens, des Rhéteurs & des Philosophes, les jeunes Romains se rendoient au champ de Mars; là, couverts de poussière, exposés aux ardeurs du soleil, ils pratiquoient tous les exercices propres à fortifier le corps & à se rendre souples & adroits au maniement des armes:

Plaut. Bacch. *Ibi cursu, luctando, hastâ, disco, pugilatu, pilâ,*
Saliendo, sese exercebant magis quàm scorto aut suaviis;
Ibi suam ætatem extendebant, non in latebrosis locis.

Le même Plaute, dans un autre endroit, introduit un jeune homme qui se plaint en ces termes, du changement que l'amour a produit dans sa personne:

Mostell. *Scio nunc ut sum, atque ut fui:*
Quo neque industrior de juventute erat
Arte gymnasticâ, disco, hastis, pilâ,
Cursu, armis, equo. Victitabam volupe
Parsimoniâ & duritiâ.

Ces nobles amusemens, en usage dès les premiers temps, se conservèrent au milieu de la mollesse & de la corruption des mœurs.

Horace reproche à Lydie de déshonorer Sybaris, en lui inſpirant *L. I, od. 8.*
une paſſion qui l'éloigne des exercices.

L'agriculture même étoit regardée comme un apprentiſſage de guerre : on y apprenoit à remuer la terre, à creuſer des foſſés, à porter des fardeaux peſans, à ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & les plus rudes fatigues. Demandez à Horace quels furent les guerriers qui firent rougir la mer du ſang des Carthaginois, & qui vainquirent Pyrrhus, Annibal & Antiochus; il répondra que c'étoient des fils de laboureurs, endurcis dès leur bas âge, ainſi que leurs pères, par l'habitude des travaux de la campagne:

Ruſticorum maſcula militum *L. III, od. 6.*
Proles, Sabellis docta ligonibus
Verſare glebas, & ſeveræ
Matris ad arbitrium reciſos
Portare fuſtes.

Si je voulois donner à mon ſujet, toute l'étendue qu'il eſt capable de recevoir, il faudroit donc développer l'éducation entière des Romains; traiter en détail de toutes les parties de la gymnaſtique; décrire même les combats des gladiateurs, puiſqu'ils ne furent introduits à Rome que pour diminuer l'horreur des batailles, en accoutumant les citoyens à la vue du fer, du ſang & du carnage: *Capitol. in Max. & Balb. c. 8.*
mais ces matières ſont déjà expliquées dans un grand nombre d'ouvrages; & ſans m'arrêter ici aux exercices par leſquels on préparoit *T. L. l. XLI, c. 20.*
la jeuneſſe en général, je me bornerai à ceux dont on occupoit la milice déjà formée.

Dans l'ancienne République, c'étoit toujours dans Rome qu'on levoit les armées; les ſoldats y reſtoient juſqu'au moment de l'expédition; *Veg. l. I, c. 3.*
il n'étoit pas à craindre qu'ils vinſſent à s'amollir dans une ville où l'on ne connoiſſoit ni le luxe ni les plaiſirs; ils n'avoient pas beſoin alors, pour ſe préparer aux combats, d'autres exercices que de ceux qu'ils avoient pratiqués dès leur enfance; il ſuffiſoit de les y entretenir dans les longs campemens & dans les quartiers d'hiver, lorſque l'ennemi leur laiſſoit du repos: mais dans la ſuite, cette diſcipline s'étant relâchée, & les légions étant devenues

toujours subsistantes par l'institution d'Auguste, après avoir levé des troupes, il fallut les accoutumer aux travaux & aux évolutions militaires; leur apprendre à se contenter d'une nourriture grossière, à passer les nuits sous des tentes ou à découvert; leur enseigner le maniement des armes, & les tenir éloignés des villes. Végèce dit qu'on leur faisoit faire l'exercice tous les jours, au moins pendant quatre mois, & que ce n'étoit qu'après ce temps qu'on les formoit en corps de légion. Ce sont ces préparations que Claudien recommande dans ces vers:

Lib. I, c. 3. *L. II, c. 5.*

De 4.e Consul. Honor.

Si bella tonant, priùs agmina duris
Exerce studiis, & sævo præstrue Marti.
Non brumæ requies, non hibernacula segnes
Enervent torpore manus.

Je diviserai ce Mémoire en trois parties. Dans la première, je traiterai des exercices en général; j'expliquerai quelle idée les Romains avoient de leur utilité, quels maîtres ils employoient à les enseigner, quels lieux y étoient destinés, quelle attention y ont apporté les plus grands Capitaines de la République & de l'Empire: j'expliquerai dans la seconde partie, la nature de chaque exercice en particulier; & comme il y en avoit de propres à la cavalerie seulement, je parlerai dans la troisième, des exercices des cavaliers.

I.ere PARTIE. *Des exercices en général.*

Veg. l. II, c. 1. *Varro, de ling. lat. l. IV.* *L. II, c. 37.*

Les exercices étoient regardés comme une partie si essentielle de la milice, que selon l'observation de Végèce, le mot latin qui signifie une armée, n'a point d'autre origine: c'est l'étymologie que donnoit Varron; *exercitus, quòd exercitando fit melior.* Ciceron, dans ses Tusculanes, fait la même réflexion: « Vous voyez, dit-il, » pourquoi le nom d'*exercitus* est donné à nos armées. Il ajoute: » Considérez la fatigue des marches; porter des vivres pour plus » de quinze jours, les ustensiles, les pieux pour les palissades. Je ne » parle point du bouclier, du casque, de l'épée: ce ne sont pas des » fardeaux pour nos soldats; ils n'en sentent pas plus le poids que » celui de leurs épaules, de leurs bras, de leurs mains. A les en- » tendre eux-mêmes, les armes sont les membres du soldat; ils les

portent

portent avec tant de facilité, que dès que l'ennemi ſe préſente, « s'étant débarraſſés de leur bagage, ils ſe ſervent de leurs armes « comme de leurs mains & de leurs bras. Que dirai-je des exercices « de nos légions? Que de ſoins pour apprendre à courir ſur l'ennemi, « à le choquer avec vigueur, à pouſſer le cri qui commence les « batailles! De-là leur vient ce courage qui dans l'action même, « brave les bleſſures & la mort. Donnez-moi un ſoldat d'une égale « valeur, mais qui ne ſoit pas exercé, il ne paroîtra qu'une femme ». Végèce dit qu'un vieux ſoldat qui n'eſt point inſtruit, eſt toujours nouveau: c'eſt à la bonne diſcipline & au ſoin continuel de former les guerriers, qu'il attribue, beaucoup plus qu'à la valeur naturelle, les ſuccès des Romains. Il faudroit copier une grande partie de ſon ouvrage, ſi l'on vouloit raſſembler tous les endroits où il relève l'utilité des exercices.

L. II, c. 23.
L. I, c. 1.

Mais aucun auteur ne s'eſt expliqué ſur ce ſujet avec plus d'éloquence que l'hiſtorien Josèphe. « Si l'on conſidère, dit-il, quelle étude les Romains faiſoient de l'art militaire, on conviendra que « la grande puiſſance à laquelle ils ſont parvenus, n'eſt pas un préſent « de la fortune, mais une récompenſe de leur vertu. Ils n'attendent « pas la guerre pour manier les armes; on ne les voit pas endormis « dans le ſein de la paix, ne commencer à remuer les bras que quand « la néceſſité les réveille: mais comme ſi leurs armes étoient nées « avec eux, comme ſi elles faiſoient partie de leurs membres, jamais « ils ne font trève aux exercices; & ces jeux militaires ſont de ſérieux « apprentiſſages des combats. Chaque jour, chaque ſoldat fait des « épreuves de force & de courage; auſſi les batailles n'ont-elles pour « eux rien de nouveau, rien de difficile: accoutumés à garder leurs « rangs, le déſordre ne ſe met jamais parmi eux; la peur ne trouble « jamais leur eſprit; la fatigue n'épuiſe jamais leur force. Ils ſont « ſûrs de vaincre, parce qu'ils ſont ſûrs de trouver des ennemis qui « ne leur reſſemblent pas; & l'on pourroit dire, ſans craindre de « ſe tromper, que leurs exercices ſont des combats ſans effuſion de « ſang, & leurs combats de ſanglans exercices ».

Bel. Jud. lib. III, c. 5.

Cette vigueur & cette confiance que donne l'habitude des pratiques militaires, c'eſt ce que Saint Jean-Chryſoſtôme appelle

Ad Ephes. hom. 23. *l'armure intérieure du soldat :* « Il faut, dit ce grand orateur, » armer le soldat au-dedans de lui-même, avant que de songer à l'armure du dehors ».

C'étoient les Préfets des cohortes ou les Tribuns des légions qui présidoient aux exercices; ceux qui dressoient les soldats, se nommoient *doctores armorum, campidoctores* ou *campiductores :* ce mot se trouve écrit de ces deux façons dans les manuscrits, dans les imprimés & dans les inscriptions antiques; ce qui, malgré les observations de plusieurs critiques, me paroît de fort peu d'importance, aussi-bien que la distinction qu'ils prétendent faire entre *doctores armorum* & *campiductores*, que Végèce confond ensemble dans le même chapitre. *Campus* signifie également & le champ de Mars où les soldats s'exerçoient, & le lieu où campoit une armée, & le champ de bataille: or ces maîtres instruisoient & guidoient les soldats dans ces trois occasions; au champ de Mars, ils leur enseignoient l'usage des armes & les évolutions militaires; ils avoient droit de les châtier s'ils ne profitoient pas de leurs leçons: on le voit par ces vers de Juvenal:

Veg. l. I, c. 13; lib. II, cap. 9; l. III, c. 6. Dig. l. XLIX, leg. 12. Salm. ad Lamprid. Alex. Sev. c. 53. Stewech. ad Veg. l. I, c. 13. Valesf. ad Amm. Marc. lib. XV, c. 3. Veg. l. I, c. 13.

Sat. 5. *Metuensque flagelli*
Discit ab hirsuto jaculum torquere Capellâ.

L. I, c. 13. Selon Végèce, on punissoit d'ordinaire les négligens, en ne leur donnant que du pain d'orge; on ne leur rendoit le pain de froment que lorsqu'en présence des principaux officiers de la légion, ils avoient fait preuve de leur habileté dans l'exercice. C'étoient ces mêmes *campidoctores* qui assignoient aux soldats leur terrein dans le campement. Végèce les appelle encore *campigeni* & *antesignani :* cette dernière dénomination me porte à croire qu'ils faisoient aussi la fonction de sergens de bataille, & qu'après avoir dans le champ de Mars, dressé les soldats aux évolutions, ils les rangeoient pour le combat, & se mettoient à leur tête dans l'action même, leur donnant l'exemple après leur avoir donné les préceptes. Le nom d'*antesignani* pourroit aussi se rapporter aux fonctions dont ils étoient chargés dans la marche des armées: ils guidoient leur troupe; & tantôt à la tête, devant les étendards, tantôt sur

les flancs, ils empêchoient les soldats de s'écarter, de s'arrêter, de rompre leur ordonnance. Saint Jean-Chrysostôme, dans sa lettre au pape Innocent, dit qu'ils marchoient à la tête des troupes: καμπιδούκτωρας περιηγουμένους ἔχοντες. Dans la Tactique de l'empereur Maurice, ils vont reconnoître les passages: on leur donnoit double ration. *Veg. ibid.*

Lampride, dans la vie d'Alexandre-Sévère, est le premier auteur qui parle des *campiductores*: ces Officiers ne furent connus ni du temps de la République, ni sous les premiers Empereurs: c'étoient alors les soldats les plus instruits qu'on chargeoit de l'instruction des autres. Pline, dans son Panégyrique, se plaint de ce que ce ne sont plus des vétérans signalés par leurs actions guerrières, mais des maîtres Grecs qui enseignent les exercices: *Exercitationibus nostris non veteranus aliquis, cui decus muralis aut civicæ, sed Græculus magister assistit.* Ce mot d'*exercices* ne doit s'entendre ici que des évolutions militaires. Il y avoit long-temps que pour dresser les soldats au maniement des armes, on avoit commencé à employer des maîtres d'escrime, *lanistæ*, qui n'avoient auparavant servi qu'à former les gladiateurs. Valère-Maxime nous apprend que P. Rutilius étant Consul, l'an de Rome 648, fit ce qu'aucun Général n'avoit fait avant lui: pour rendre ses soldats plus adroits à porter des coups & à les parer, il leur donna des maîtres, qu'il tira d'une école de gladiateurs; le succès en fut heureux, & ce fut cette armée qui sous la conduite de Marius défit les Cimbres auparavant vainqueurs. Cette coutume subsista, & Suétone remarque, comme une pratique singulière de César, qu'il ne faisoit pas instruire ses soldats dans les académies des gladiateurs, mais qu'il chargeoit de cette fonction, des Chevaliers Romains ou même des Sénateurs adroits à l'escrime.

C. 53. *C. 13.* *L. II, c. 3.* *In Cæs. c. 26.*

Une inscription me donne lieu de conjecturer que du temps des successeurs de Trajan, il y avoit dans chaque cohorte, un maître d'escrime, *doctor cohortis*, & un Officier supérieur, nommé *campi doctor*, semblable à peu près au Major de nos régimens; & que du premier de ces grades on montoit au second. Voici l'inscription:

Gruter, LXXX, 2.

NEMESI
SANCTAE
CAMPESTRI. PRO. SA
LVTE. DOMINORVM
N̄. N̄. AVGG. P. AEL. P. F.
AELIA. PACATVS
SCVPIS. QVOD. COH. DOC
TOR. VOVERAT. NVNC
CAMPI. DOCTOR. COH. I.
PR. P. V. SOMNIO. ADMO
NITVS. POSVIT. L. L.

Une preuve de la considération de ces *campidoctores* dans les armées, c'est qu'Ammien-Marcellin dit qu'après la destruction d'Amide, l'empereur Constance, pour récompenser la valeur des campiducteurs de deux légions Gauloises, qui s'étoient signalées pendant le siége de cette ville, leur fit ériger des statues dans la place d'Édesse.

L. XIX, c. 6.

Liban. in Πρεσβευτικῷ. Zos. lib. IV. Ennod. paneg. ad Theod. Vales. de Hebdomo. Vegec. l. II, c. 23, trad. de M. de Sigrais.

Les exercices se faisoient en plein air, dans des campagnes aux portes des villes; on appeloit ces lieux le *champ de Mars*, à l'imitation de celui de Rome : à Constantinople, c'étoit dans l'*Hebdome*. Pour ne pas interrompre l'exercice pendant l'hiver ou dans les temps de pluie, on construisoit pour la cavalerie, des manèges qu'on couvroit de tuiles ou de bardeaux, & , à leur défaut, de roseaux, d'herbes de marais ou de chaume; quelquefois même, aussi-bien que pour l'infanterie, on bâtissoit des basiliques ou grandes salles ouvertes, afin d'avoir toujours des lieux à l'abri des injures de l'air, pour exercer les troupes lorsqu'il faisoit mauvais temps.

Il nous reste une inscription de l'an de Rome 976, de J. C. 223, où il est fait mention d'une basilique qu'une de ces cohortes, nommées *equitatæ* parce qu'elles étoient mêlées de cavalerie, a bâtie pour l'exercice des cavaliers : ce monument

a été trouvé à Nétherby, dans la province de Cumberland: le voici:

IMP CAES M AVRELIO
SEVERO ALEXANDRO PIO FEL AVG
PONT MAXIMO TRIB POT COS PP COH I AEL
HISPANORVM ∞ EQ DEVOTA NVMINI
MAIESTATIQVE EIVS BASELICAM (sic)
EQVESTREM EXERCITATORIAM
IAMPRIDEM A SOLO COEPTAM
AEDIFICAVIT CONSVMMAVITQVE
SVB CVRA MARI VALERIANI LEG
AVG PR PR INSTANTE M AVRELIO
SALVIO TRIB COH IMP D N
SEVERO ALEXANDRO PIO FEL
AVG COS

Il est très-probable que les anciens peuples de l'Italie avoient l'usage des exercices avant la fondation de Rome, & c'est avec raison qu'à l'arrivée d'Énée en Italie, Virgile décrit la jeunesse de Laurente occupée à s'instruire des opérations militaires:

Ante urbem pueri & primævo flore juventus *Æneid. l. VII.*
Exercentur equis, domitantque in pulvere currus:
Aut acres tendunt arcus, aut lenta lacertis
Spicula contorquent, cursuque ictuque lacessunt.

Tullus Hostilius, prince guerrier, les perfectionna: *Hic omnem militarem disciplinam, artemque bellandi condidit.* *Flor. l. I.* Ces pratiques si nécessaires, ne furent jamais abandonnées jusqu'à la décadence de l'empire: je vais citer quelques exemples de l'attention que les plus illustres Généraux apportèrent à s'exercer eux-mêmes, & à exercer leurs soldats.

Au commencement du ve siècle de Rome, M. Valérius

Tit. Liv. l. VII, c. 33. Corvus, qui fut ſix fois Conſul, deux fois Dictateur, & qui reçut quatre fois les honneurs du triomphe, non content de propoſer des récompenſes à ſes ſoldats pour les exercices, entroit lui-même en lice avec eux, ſans craindre d'avilir la dignité conſulaire : il ne rebutoit aucun des concurrens qui ſe préſentoient pour lui diſputer le prix, également ſatisfait ſoit qu'il fût vaincu, ſoit qu'il fût vainqueur.

Idem, l. XXVI, c. 51. Après la priſe de Carthagène, le premier Scipion l'Afriquain demeura quelque temps devant la ville, pour repoſer ſon armée; mais ce repos ne fut pas oiſif : le premier jour ſes ſoldats, chargés de toutes leurs armes, firent une marche de quatre mille pas; le ſecond jour ils eurent ordre de nettoyer & de fourbir leurs armes, chacun devant ſa tente; le troiſième, armés de fleurets, ils repréſentèrent l'image d'un combat, & ſe lancèrent des javelots garnis d'un bouton : ils ſe reposèrent le quatrième jour, & recommencèrent enſuite le même cercle d'opérations. Silius Italicus décrit ainſi les exercices par leſquels ce même Scipion s'étoit formé, dans ſa jeuneſſe, à tous les travaux de la guerre :

Lib. VIII.

Ipſe inter primos venturæ ingentia laudis
Signa dabat; vibrare ſudem, tranſmittere ſaltu
Murales foſſas, undoſum frangere nando
Indutus thoraca vadum. Spectacula tantæ
Ante acies virtutis erant. Sæpe alite plantâ
Ilia perfoſſum & campi per aperta volantem
Ipſe pedes prævertit equum : ſæpe arduus idem
Caſtrorum ſpatium & ſaxo tranſmiſit & haſtâ.

Tit. Liv. lib. XXIV, c. 48. Siphax étoit inférieur aux Carthaginois : il pouvoit mettre ſur pied une nombreuſe infanterie, mais il ignoroit l'art de dreſſer ſes ſoldats & de les ranger en bataille. Frappé des grands avantages que la ſcience de la guerre procuroit aux Romains, il engagea Scipion à lui envoyer un maître. Statorius, ſimple Centurion, apprit en peu de temps aux Numides à ſuivre leurs enſeignes, à garder leurs rangs, à marcher & à combattre en bon ordre :

il les accoutuma aux travaux militaires, & bientôt il les rendit ſupérieurs à leurs ennemis.

Le ſecond Scipion trouvant les ſoldats devant Numance amollis par la négligence des Généraux précédens, commença par leur rendre la vigueur en les endurciſſant aux fatigues: il leur faiſoit faire tous les jours de longues marches; « qu'ils ſe couvrent de boue, diſoit-il, puiſqu'ils n'oſent ſe couvrir de ſang: » *luto inquinari, qui ſanguine nollent.* Il les obligeoit de porter de peſans boucliers, leur proviſion de vivres pour un mois, ſept pieux pour les paliſſades, & diſoit aux traîneurs: « Tu ceſſeras de porter la paliſſade quand ton épée ſaura te ſervir de défenſe: » *cùm gladio te vallare ſcieris, vallum ferre deſinito.* Il changeoit de camp tous les jours, faiſoit creuſer des foſſés profonds pour les combler, bâtir des murailles pour les abattre; &, par ces travaux continuels, il les mit en état de vaincre les ennemis, après s'être vaincus eux-mêmes. *T. L. epit. 57. Flor. l. II. App. bel. Hiſp. Vegec. lib. III, c. 10.*

Plutarque dit de Pompée, que dans la guerre civile, à l'âge de cinquante-huit ans, il s'exerçoit aſſidûment entre les fantaſſins & les cavaliers: Végèce nous apprend la même choſe de Sertorius. *In Pomp. L. I, c. 9.*

Céſar à la tête d'une armée de vétérans en Afrique, les inſtruiſoit non pas comme un Général déjà célèbre par tant de victoires, mais il entroit dans les mêmes détails qu'un maître d'académie qui voudroit dreſſer de jeunes gladiateurs: il leur apprenoit de quel pas ils devoient faire retraite; comment & à quelle diſtance ils devoient s'arrêter & faire face à l'ennemi; tantôt lui courir ſus, tantôt reculer dans une contenance menaçante; comment il falloit lancer leurs traits. *Hirt. bel. Af.*

Les Empereurs entretinrent leurs ſoldats dans cette utile habitude. Entre les conſeils politiques que Mécène donne à Auguſte, il lui recommande d'exercer ſans ceſſe ſes troupes. Trajan déjà Empereur, ne crut pas ſe dégrader en s'exerçant avec ſes ſoldats: *Quelle admiration*, lui dit Pline dans ſon panégyrique, *ne vous êtes-vous pas attirée de la part de vos ſoldats, lorſqu'ils apprenoient à ſupporter avec vous la faim & la ſoif; lorſque partageant les fatigues du champ de Mars, vous ne preniez ſur eux d'autre avantage que celui que vous donnoient une force & une habileté ſupérieures! Confondu* *Dio, l. LII. Cap. 13.*

avec eux, tantôt vous lanciez des traits, tantôt vous attendiez ceux qu'ils vous lançoient; & plus les coups qu'ils vous portoient, étoient rudes, plus vous vous félicitiez de la vigueur de vos soldats. Vous leur donniez des éloges quand ils vous frappoient; vous excitiez leur audace, & ils osoient vous combattre. Quelquefois spectateur & arbitre de leurs combats, vous ajustiez l'armure sur leur corps; vous éprouviez leurs traits; & si quelqu'un d'eux trouvoit son javelot trop pesant & trop difficile à manier, vous le lanciez vous-même.

Herod. l. VI. Alexandre-Sévère ayant assemblé son armée à Antioche, pour faire la guerre aux Perses, commença par former ses troupes aux opérations de la guerre. *Capit. in Max. c. 6, 8.* Sous le règne de ce Prince, Maximin, alors Tribun de la quatrième légion, exerçoit ses soldats, de cinq jours en cinq jours, à la course militaire, qu'on appeloit *decursio:* il leur faisoit exécuter l'action d'une bataille; tous les jours, il visitoit leurs armes & leurs habillemens; il luttoit lui-même avec eux: quand il fut Empereur, il les tenoit en haleine par des chasses fréquentes.

Petr. Patric. de leg. Tullius-Ménophilus, Duc de Mésie, sous l'empire de Philippe; *Agathias, l. II.* & trois siècles après, Narsès, fameux Capitaine, sous Justinien, faisoient faire tous les jours l'exercice à leurs soldats.

C'est ainsi que depuis la naissance de Rome jusqu'à l'extinction des légions & la corruption entière de la discipline Romaine, les exercices furent toujours en vigueur; toujours ils furent regardés comme le germe de la valeur, l'école des combats, l'apprentissage des victoires: c'est l'idée qu'en ont conservé jusqu'à nos jours, les Capitaines les plus instruits. Écoutons M. le Maréchal de Puysegur, que son habileté dans cette partie de l'art militaire a élevé au premier grade de nos guerriers: « Les Capitaines Grecs & Romains, *Art de la guerre, l. II, c. 4, art. 7.* » dit-il, qui par leur conduite & leurs actions éclatantes ont mérité » le nom de Grands, tels qu'Alexandre, César, Scipion, Annibal » & plusieurs autres, ont toujours communiqué leur science à leurs » Officiers, & exercé eux-mêmes leurs troupes, dans tout ce qu'ils » pouvoient exiger d'elles pour toutes les différentes manières de » combattre que les lieux pouvoient requérir; ce qui n'est pas parmi » nous. Les Grecs avoient des écoles publiques où tous les ordres de » bataille s'enseignoient par règles avant que d'en faire l'application sur le

le terrein, de même que l'on enseigne aujourd'hui les fortifications, « l'attaque & la défense des places; & c'est en effet le seul moyen « de former de grands hommes, & de faire passer la science de « toutes les parties de la guerre aux siècles à venir ». Je vais entrer maintenant dans le détail de chaque exercice.

II.e PARTIE. *De chaque exercice en particulier.*

Le métier de la guerre, tel que les Romains le pratiquoient, exigeoit du soldat quatre qualités; la force de corps, l'agilité, l'adresse à manier les armes, la promptitude & la précision dans les évolutions militaires. Je traiterai de toutes les sortes d'exercices, selon l'ordre de ces qualités, qu'ils devoient produire ou perfectionner; & premièrement, considérons par quelles pratiques les Romains s'étudioient à augmenter la vigueur de leurs guerriers.

Exercices de force.

L'armure complette du soldat Romain étoit fort pesante; un casque, une cuirasse ou du moins un plastron, une longue épée à gauche, une plus courte à droite, le *pilum* ou long javelot, un grand bouclier. Outre ces armes, il portoit ses ustensiles de cuisine, une scie, un panier, une bêche, une coignée, une courroie, une faux, une corde: ces instrumens étoient nécessaires pour couper le bois, remuer & porter la terre, faucher le fourrage, lier les prisonniers. Souvent il étoit encore chargé de blé ou de biscuit, ordinairement pour dix-sept jours, quelquefois pour un mois entier; & ce qu'on auroit peine à croire, il portoit par-dessus tout cela trois ou quatre pieux liés ensemble: c'étoit, selon Polybe, sa charge ordinaire: εἷς ἀνὴρ φέρει τρεῖς καὶ τέσσαρας (χάρακας) συνθεὶς ἐπ' ἀλλήλους. On voit dans Tite-Live, le soldat chargé de douze pieux; mais alors il ne porte des vivres que pour cinq jours: ces pieux servoient à palissader sur le champ. Dans la marche, le casque pendoit de l'épaule droite sur la poitrine; le bouclier étoit attaché à l'épaule gauche; la même épaule soutenoit une perche à laquelle étoit lié le bagage. Tel est l'équipage des soldats sur la colonne Trajane.

Jos. bel. Jud. l. III, c. 5.
Lamprid. in Alex. c. 47.
Amm. l. XVII, c. 8. 9.
Tit. Liv. epit. l. LVII.
Polyb. l. XVII.
T. L. l. III, c. 27.
Lips. de milit. Rom. l. V, dial. 11.
Column. Traj. tab. 5.

Josèphe dit qu'un fantassin Romain est presque aussi chargé qu'un mulet: ὀλίγον ἀπολείπειν τῶν ἀχθοφορούντων ὀρέων τὸν πεζόν. Aussi appeloit-on les soldats par un sobriquet militaire, *les mulets de Marius,* parce que ce Général, pour diminuer les bagages, qui ne font qu'embarrasser une armée, avoit établi l'usage que chaque

Bel. Jud. l. III, c. 5.
Festus, in muli Mariani.
Front. Strat. l. IV, c. 1.
Plut. in Mario.

soldat portât le sien au bout d'une perche. Ces perches étoient fourchues, & les deux branches soutenoient une planchette sur laquelle portoit le bagage: elles avoient été de tout temps en usage pour les pauvres voyageurs; on les nommoit *ærumnæ*, *ærumnulæ*, du mot grec αἴρω, *tollo;* & c'est de-là que ce mot a signifié par métaphore les chagrins qui sont pour l'ame une charge pesante. Cette étymologie fait sentir la délicatesse du mot *ærumnas* dans l'Amphitryon de Plaute:

Festus, in Ærumnulas.

Act. 1, sc. 2.

Pater curavit uno ut fœtu fieret,
Uno ut labore absolvat ærumnas duas.

C'est Mercure qui parle ainsi plaisamment des deux enfans qu'Alcmène porte dans son sein. Virgile décrit avec énergie la charge du soldat Romain dans ces beaux vers:

Georg. l. III, v. 346.

Non secus ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam dum carpit, & hosti
Ante expectatum positis stat in agmine castris.

Veg. l. I, c. 19.

C'étoit pour préparer les soldats à cette fatigue, qu'on les accoutumoit à porter de lourds fardeaux, que dans les exercices on les chargeoit d'armes plus pesantes que leurs armes ordinaires, & que dans la décursion, dont nous parlerons bientôt, on leur mettoit quelquefois sur le corps soixante livres pesant, outre leurs armes. Je ne dirai rien de la lutte, du pugilat, du disque, auxquels on les exerçoit, & qui faisoient partie de la gymnastique.

L. I, c. 9.

Verbo Vectis.

Végèce nous a conservé un passage de Salluste, où il est dit du grand Pompée, *cum alacribus saltu, cum velocibus cursu, cum validis vecte certabat.* Quel est cet exercice que Salluste appelle *vectis!* Charles d'Aquin l'explique fort bien dans son Lexique militaire: *Vectis* signifie en cet endroit, une longue barre de fer dont l'extrémité étoit aiguisée & un peu recourbée, pour pouvoir être insérée sous le fardeau qu'on vouloit lever; c'est le levier dont on se sert aujourd'hui pour soulever de grosses pierres. Les Romains en faisoient usage dans l'attaque des villes, pour détacher les pierres des murailles déjà ébranlées par le bélier; c'étoit donc un exercice

de force, dans lequel on se disputoit à qui soulèveroit le plus pesant fardeau.

Pendant la paix, on faisoit sans cesse travailler les légionaires; on les employoit aux ouvrages publics, & ces travaux étoient autant d'exercices qui entretenoient leur vigueur. Le Consul C. Flaminius fit faire à ses soldats un grand chemin de Boulogne à Arrezzo. Scipion-Nasica, pendant le quartier d'hiver, fit construire une flotte, quoiqu'il n'eût aucun besoin de vaisseaux. César, dans la guerre d'Afrique, ne cessoit de tenir ses nouveaux soldats en haleine; il leur faisoit élever des remparts & des redoutes, pousser des digues dans la mer, plutôt pour les occuper & les fortifier, que pour aucun besoin qu'il crût avoir de ces ouvrages: *per causam munitionum, tirones in labore defatigare non intermitit*, dit Hirtius. Auguste se servit de ses troupes pour nettoyer les canaux du Nil. L'empereur Probus ne laissa jamais ses soldats dans l'oisiveté; on voyoit dans l'Égypte, & dans les autres provinces de l'empire, un grand nombre d'ouvrages qu'il avoit fait exécuter par ses soldats, dans les six années de son règne; des ponts, des temples, des portiques, des basiliques, des vignobles plantés en Gaule, en Pannonie, en Mésie; des embouchures de fleuves élargies, des marais desséchés & changés en terres labourables.

Tit. Liv. lib. XXXIX, c. 2.
Front. Strat. l. IV, c. 1.
Hirt. bel. Afric. c. 27, 32.
Suet. Aug. c. 18.
Vopisc. in Probo, c. 9.
Aurel. Vict.

Ces pénibles exercices avoient si bien endurci les Romains, & donnoient à leur corps une si ferme consistance, qu'au rapport de Plutarque on ne les voyoit jamais suer ni haleter, & que dans cette longue bataille, qu'ils soutinrent près de Verceil contre les Cimbres, le 30 de juillet, malgré l'ardeur brûlante du soleil & la violence d'un combat furieux & opiniâtre, les Cimbres étant épuisés de chaleur & de fatigue, de cinquante-deux mille soldats Romains pas un ne parut en sueur ni hors d'haleine, ainsi que Catulus, qui commandoit avec Marius, le manda au Sénat.

Plut. in Mario.

On peut mettre au nombre des exercices de force, celui de passer les rivières à la nage. Végèce en fait un précepte; il veut qu'on y oblige tous les soldats. Les Romains n'avoient même choisi leur champ de Mars au bord du Tibre, que pour procurer à la jeunesse un moyen facile de laver la sueur & la poussière dont elle s'étoit couverte, & de se délasser par un nouvel exercice,

L. III, c. 4.
L. I, c. 3, 10.

qu'ils regardoient comme très-utile dans la guerre. Il y avoit émulation entre les jeunes gens à qui atteindroit plus vîte, en nageant, l'autre bord du Tibre. Horace, pour relever le mérite d'un jeune homme, dit qu'on n'en voit point dans le champ de Mars qui ſache mieux manier un cheval, ni qui traverſe le Tibre avec plus de rapidité:

L. III, od. 7.

Quamvis non alius flectere equum ſciens
Æquè conſpicitur gramine Martio:
Nec quiſquam citus æquè
Tuſco denatat alveo.

Plut. in Cat. maj. Caton, dans Plutarque, inſtruit ſon fils à monter à cheval & à paſſer à la nage les rivières. Sertorius couvert de bleſſures, après Plut. in Sert. une défaite, ayant perdu ſon cheval, paſſe le Rhône à la nage avec ſon bouclier & ſa cuiraſſe. Les fleuves n'arrêtoient pas la Suet. in Cæſ. c. 57, 64. Hirt. bel. Alex. c. 21. marche de Céſar, il les traverſoit à la nage; on ſait que dans la guerre d'Alexandrie il fut redevable de ſa vie à cet exercice, & qu'il nagea dans la mer l'eſpace de deux cents pas, la main gauche élevée ſur ſa tête, pour ne pas mouiller des papiers importans qu'il vouloit ſauver, & traînant avec les dents ſon manteau de Général, afin de ne pas abandonner aux ennemis cette glorieuſe dépouille. Malgré le ſoin que prenoient les Romains d'encourager cet exercice, on voit cependant, par pluſieurs traits hiſtoriques, qu'il y eut toujours un grand nombre de ſoldats qui ne ſavoient pas nager, & que les Germains avoient ſur eux, en ce genre, beaucoup d'avantage, par l'habitude qu'ils contractoient dès leur enfance de traverſer à la nage les rivières les plus larges & les plus rapides.

Exercices d'agilité. La décurſion. L. III, c. 4.

Voici un exercice qui contribuoit tout-à-la-fois à rendre les légionaires vigoureux & diſpos; c'eſt celui que Végèce appelle quelquefois *campi curſio*, & preſque toujours *decurſio:* ce dernier mot eſt le ſeul qu'emploient tous les autres auteurs. Il y avoit la décurſion de cavalerie & celle d'infanterie: je ne parlerai, dans cet article, que de la dernière, qui ſe nommoit encore *ambulatio.* Cet exercice étoit ancien; mais Auguſte & Hadrien y donnèrent

une nouvelle forme par leurs constitutions : ils ordonnèrent que trois fois le mois les fantassins, armés de toutes pièces & rangés en bon ordre sous leurs enseignes, iroient à dix milles de leur camp, & en reviendroient au pas militaire, de sorte qu'une partie du chemin se feroit en courant. Ces vingt milles de chemin se devoient faire au pas ordinaire, en cinq heures d'été, c'est-à-dire en six & un quart des nôtres; c'est ce qu'on appeloit le *pas militaire*, auquel on accoutumoit les soldats avec grand soin, afin qu'ils apprissent à marcher en corps sans se désunir ni rompre leurs rangs, ce qui est d'une extrême conséquence soit dans les marches, soit dans les actions. M. d'Anville, chargé par l'Académie de répondre à cette question, *quelle différence de temps il y a entre le pas militaire du soldat Romain & celui du soldat François*, a trouvé, par une exacte analyse, que le soldat Romain parcouroit dans l'espace d'une minute deux cents quarante pieds françois, ce qui est précisément la marche prescrite à nos soldats, par l'instruction du 14 mai 1754. Cette conformité, qui n'a nullement été préméditée, montre que cette marche est tout-à-fait naturelle. Mais on doit observer que le soldat Romain étant, pour l'ordinaire, de plus petite taille que le soldat François, il falloit dans sa marche un peu plus de célérité, pour faire la même mesure de chemin dans un égal espace de temps.

Veg. l. 1, c. 9.

Mém. Acad. t. XXV, Hist. p. 187.

On exerçoit aussi les soldats à faire vingt-quatre mille pas en cinq heures d'été; c'étoit la marche accélérée, plus forte d'un cinquième que la marche ordinaire. Mais dans l'exercice qui se faisoit trois fois le mois, on ne mettoit pas cinq heures à faire les vingt ni les vingt-quatre mille pas, puisqu'on faisoit courir les soldats une partie du chemin : en sorte qu'il y avoit trois sortes de marches; *gradus militaris*, le pas ordinaire; *plenus gradus*, la marche accélérée; & *cursus*, la course.

La course.

Vegec. ibid. trad. de M. de Sigrais.

On formoit les jeunes soldats à la course, afin que dans l'occasion ils pussent fondre sur l'ennemi avec plus d'impétuosité, se saisir avec célérité d'un poste avantageux ou prévenir l'ennemi qui voudroit s'y loger, aller promptement à la découverte, revenir plus vîte, & atteindre plus facilement les ennemis qui auroient pris la fuite. Ces opérations, qui préparent ou qui achèvent la

victoire, ont toujours fait regarder la légèreté du corps comme un des premiers avantages du guerrier : c'est l'attribut le plus ordinaire qu'Homère attache au nom d'Achille. Entre les qualités guerrières de Papirius Cursor, qui fut le héros de son siècle, Tite-Live remarque qu'il étoit sur-tout très-léger à la course: *Præcipua pedum pernicitas inerat, quæ cognomen etiam dedit, victoremque cursu omnium ætatis suæ fuisse ferunt.* Selon l'observation judicieuse de M. Crévier, Tite-Live, en disant que ce fut pour cette raison qu'on lui donna le surnom de *Cursor*, oublie qu'il a lui-même placé dans les premières charges de l'État, plus de soixante ans auparavant, un Papirius Cursor, qui doit avoir été l'aïeul de celui dont nous parlons: la légèreté à la course aura donc été héréditaire dans cette famille.

L. IX, c. 16; & ibi Crévier.

Le saut.

L'exercice du saut ne doit pas non plus être négligé, dit Végèce; il met le soldat en état de franchir sans peine des fossés ou des hauteurs embarrassantes : ajoutez que dans une action un soldat qui, avec son javelot, s'avance contre son adversaire en courant ou en sautant, l'étonne, l'étourdit, & lui darde son coup avant que celui-ci ait pu se mettre en défense. C'est aussi un des exercices que Salluste attribue à Pompée. On avoit grand soin d'y dresser les soldats, & de les rendre agiles par l'habitude & par le régime.

Veg. l. 1, c. 9, trad. de M. de Sigrais.

Vegec. lib. 1, c. 13.

La Pyrrhique.

Mais de tous les exercices, celui qui devoit donner aux soldats plus d'agilité dans le maniement des armes, c'étoit la danse armée, qu'on nommoit *Pyrrhique.* S.t Basile, dans le discours qu'il adresse aux jeunes gens, pour leur montrer le profit qu'ils peuvent retirer des ouvrages des païens, compare cette lecture à la danse militaire, qui n'étant qu'un jeu, donne aux soldats une légèreté & une souplesse très-utiles dans les batailles. La Pyrrhique prit naissance dans la Grèce, & s'introduisit chez les Romains. M. Burette, dans son second Mémoire pour servir à l'histoire de la danse des Anciens, explique fort bien les diverses origines que les auteurs donnent à la Pyrrhique, il en indique en peu de mots la nature, il rapporte la description que fait Xénophon de quelques danses guerrières, qui, à l'exception d'une seule, ne sont pas la Pyrrhique: il parle ensuite d'une autre espèce de Pyrrhique, qui avoit rapport au

T. II, p. 174.

Mém. Acad. I.er vol. p. 119 des Mémoires.

Ἀναβάσεως, l. VI, 7.

théâtre & à la poësie lyrique. Je ne répéterai point ce qu'il a dit, j'ajouterai seulement, par forme de supplément, ce que mes recherches m'ont fourni sur la pyrrhique militaire; car je ne parlerai pas des autres espèces de danses qui portoient le même nom.

Il y eut chez les Grecs diverses sortes de danses militaires; on en peut voir les noms dans Pollux. *L. IV, c. 14.* Les unes étoient des imitations particulières de quelque action guerrière; telles sont la plupart de celles que M. Burette a décrites, d'après Xénophon. D'autres étoient inventées pour rendre le corps souple, léger, prompt à la *Athen. l. I.* poursuite, à la fuite; pour former les soldats à tous les mouvemens des batailles, & les accoutumer à une marche uniforme & cadencée: cette seconde espèce de danses en renfermoit plusieurs, différentes par leur figure. Pline distingue la danse militaire, *L. VII, c. 57.* inventée par les Curètes, de la pyrrhique, dont il fait auteur un Crétois nommé Pyrrhus: l'un est le genre, l'autre est l'espèce.

La pyrrhique fut d'un grand usage chez les Lacédémoniens. Ce peuple belliqueux alloit au combat en cadence, au son des *Athen. l. IV.* flûtes, chantant les vers de Tyrtée. Cette espèce de chant s'appeloit ἐμβατήριον μέλος: *Embaterium dicitur,* dit Marius Victorinus, *De Metris, l. II.* *quod est proprium carmen Lacedæmoniorum. Id in præliis ad incentivum virium per tibias canunt, incedentes ad pedem ante pugnæ initium.* Pollux l'appelle le chant de Castor: μέλος Καστόρειον, *L. IV, c. 10.* τὸ Λακωνικὸν ἐν μάχαις, ὑπὸ τὸν ἐμβατήριον ῥυθμόν. Cet usage fut établi par Lycurgue: « Lorsqu'ils étoient rangés en bataille, dit Plutarque, & que l'ennemi étoit en présence, le Roi immoloit « *In Lycurgo.* une chèvre, ordonnoit à tous les soldats de poser des couronnes « sur leur tête, & aux joueurs de flûte de jouer l'air de Castor: il « entonnoit lui-même le chant nommé ἐμβατήριος. C'étoit un « spectacle tout-à-la-fois magnifique & terrible, de les voir s'avancer « d'un pas mesuré au son des flûtes, sans flottement ni rupture dans « leur phalange, sans aucune marque de trouble dans leur ame; « mais dans une contenance assurée, suivant, pour aller au péril, « la cadence des instrumens. » On voit l'exécution de cette fière discipline, dans la bataille qui fut donnée près de Mantinée, la quatorzième année de la guerre du Péloponnèse. Thucydide décrit ainsi la marche cadencée des Lacédémoniens: « Les Argiens,

» dit-il, & leurs alliés accouroient avec une fougue impétueuse; mais » les troupes de Lacédémone s'avançoient lentement, au son d'un » grand nombre de flûtes, placées dans leurs rangs, selon leur » coutume, non pas pour honorer la divinité, mais pour les faire » marcher en mesure & sans rompre leur ordonnance, ce qui arrive souvent aux grandes armées à l'approche de l'ennemi ».

Aucun auteur n'a mieux expliqué la nature de cette danse que Platon, qui s'exprime ainsi dans le VII.e livre de ses Loix. « La » pyrrhique imite les mouvemens nécessaires pour éviter les blessures; » on y fléchit le corps dans tous les sens; tantôt on s'élève par des » sauts, tantôt on se courbe & on se rabaisse. Elle représente aussi » la vivacité des attaques, & les attitudes des guerriers qui tirent » de l'arc, lancent des javelots, portent des coups en toutes manières; » & dans cette imitation, la perfection consiste à tenir le corps » droit, à montrer de la vigueur & du courage, à porter le corps » en avant, dans une posture ferme & hardie: le contraire de ces mouvemens est vicieux ».

In Avib. vers. 1169. Aristophane, dans son style mâle & nerveux, appelle un regard menaçant & qui semble annoncer la guerre, *un regard de pyrrhique.*

Ἄγγελος

Ἐθεῖ πρὸς ἡμᾶς δεῦρο, πυῤῥίχην βλέπων.

In Odyss. l. XXI, v. 15. Eustathe nous a conservé la mesure de la cadence militaire, qu'il appelle ἐνόπλιος ῥυθμός; « c'étoit, dit-il, deux dactyles suivis d'un spondée. » Il en donne pour exemple ce vers de l'Iliade:

Ὣς φάτο δακρυχέων, τοῦ δ' ἔκλυε πότνια μήτηρ.

« Cette cadence, ajoute-t-il, convient aux mouvemens vigoureux, » & sur-tout à la noble activité de la danse militaire & de la pyrrhique. » Lorsqu'on a nommé *pyrrhique* le pied composé de deux brèves, on n'a eu égard qu'à la légèreté de ces danseurs. La danse pyrrhique étoit tellement propre à entretenir l'ardeur *Lib. XIV.* guerrière, que, selon la remarque d'Athénée, l'esprit militaire s'éteignit avec elle dans la Grèce. Les Lacédémoniens étoient les seuls qui la conservoient encore de son temps, comme un

exercice qui les préparoit aux combats, προγύμνασμα ὄντα τοῦ πολέμου.

Mercurialis, dans sa Gymnastique, donne une figure de la pyrrhique, gravée d'après un monument antique: on y voit dix soldats armés de toutes pièces, rangés sur deux lignes, cinq contre cinq, qui, l'épée dans une main & le bouclier dans l'autre, s'avancent à grands pas comme pour se charger; derrière eux paroissent deux esclaves qui jouent de la flûte; auprès d'eux sont assis trois juges, vêtus à la grecque. Saumaise tire d'une ancienne épigramme, que les armes dont on se servoit, dans cet exercice, étoient de bois & non pas de fer. *L. II, c. 6.* *Not. in Spart. Hadr.*

Si l'on en croit Festus, Énée apporta la danse militaire en Italie, & l'apprit aux prêtres Saliens qu'il institua: Romulus en instruisit sa colonie. Les anciens Romains la nommoient *saltatio bellicrepa:* elle fut appelée, du temps de l'empire, *armatura*, qu'il ne faut pas confondre avec l'exercice des armes. Scaliger & Juste-Lipse s'y sont trompés, & ont été relevés par M.rs de Valois, dans leurs notes sur Ammien-Marcellin. L'ancien interprète du *Tetrabiblos* de Ptolémée, decide nettement que ce que les Romains nommoient *armatura*, étoit une danse exécutée sous les armes: ὁπλορχηστὰς, οἵπερ εἰσὶν οἱ μεθ' ὅπλων ὀρχούμενοι, οὓς καλοῦσιν ἀρματούρας. Végèce dit que le *Campidoctor* enseignoit cet exercice, & que dans les batailles on distinguoit facilement ceux qui en étoient instruits. Julien la nomme χρείαν ἐν τοῖς ὅπλοις. C'étoit aussi un divertissement qui servoit de spectacle dans le cirque aux jours de fêtes: Hadrien le donna souvent au peuple. Il y en avoit de deux espèces, la pyrrhique de cavalerie & celle d'infanterie. Ammien-Marcellin les distingue, lorsqu'il dit de l'empereur Constance, qu'il étoit très-habile dans la pyrrhique d'infanterie; *artium armaturæ pedestris perquàm scientissimus;* & de Julien, qu'il apprit l'art de marcher en mesure, au son des flûtes, selon les règles de la pyrrhique; *artem modulatiùs incedendi per pyrrhicam concinentibus disceret fistulis.* Thémestius réunit toutes les deux, lorsqu'il loue Constance de se signaler dans toutes les parties de la danse militaire, de sauter légèrement sous une armure pesante, & de manier un cheval sur toutes les voltes de la pyrrhique: ἐνόπλιον

Festus, in Bellicrepa *&* Salios. *Scal. not. in Manil. l. VI. Lips. de milit. Rom. l. V, dial. 14. Vales. ad Amm. l. XIV, c. 11. Lib. IV. Lib. I, c. 13. Orat. 1.a ad Constantium. Vegec. lib. II, c. 23. Spart. in Hadr. c. 19. L. XXI, c. 16. L. XVI, c. 5. Orat. 1.a ad Constantium.*

χορείαν, καὶ τὰ κοῦφα ἐν πόλλῳ σιδήρῳ σκιρτήματα, καὶ τοὺς ἐπὶ τῶν ἵππων ἐξελιγμούς.

C'eſt à la pyrrhique équeſtre que ſe rapporte ce qu'Agathias *Lib. II.* dit de Narsès: « Il vouloit, dit cet auteur, que ſes ſoldats s'accou-
» tumaſſent à ſauter légèrement ſur un cheval, à le manier avec
» grâce, à faire, ſous les armes, les voltes & les mouvemens de la
» danſe pyrrhique, pendant que le ſon de la trompette leur inſpiroit l'ardeur de combattre. » Procope nous donne une idée plus nette de la pyrrhique équeſtre, lorſqu'il décrit l'adreſſe de Totila, roi des Goths. Son armée & celle de Narsès étoient en préſence; ce Prince voulant gagner du temps, parce qu'il attendoit un renfort de deux mille Goths, amuſa les Romains par un ſpectacle qui les ſaiſit d'admiration, & ſuſpendit l'empreſſement qu'ils avoient *Proc. bel. Goth. l. IV, c. 31.* pour le combat: « Monté ſur un puiſſant courſier, il s'avança dans
» la plaine entre les deux armées; là tournant ſon cheval de côté &
» d'autre, faiſant mille voltes & mille courbettes, il jetoit ſa lance
» en l'air, la reprenoit par le milieu, la changeoit de main, ſe
» renverſoit en arrière, fléchiſſant les reins, ſe courbant à droite &
» à gauche avec tant de liberté & de ſoupleſſe, qu'on reconnoiſſoit aiſément qu'il avoit appris la danſe dès ſa jeuneſſe. » Ce qui ne peut s'entendre que de la pyrrhique.

In 6.° Conſul. Honorii. Claudien nous a laiſſé une deſcription fort détaillée de cet exercice:

Hîc & belligeros exercuit area luſus:
Armatos hîc ſæpe choros, certâque vagandi
Textas lege fugas, inconfuſoſque recurſus,
Et pulchras errorum artes, jucundaque Martis
Cernimus, inſonuit cùm verbere ſigna magiſter.
Mutatoſque edunt pariter tunc pectora motus,
In latus alliſis clypeis, vel rurſus in altum
Vibratis: grave parma ſonat; mucronis acutum
Murmur, & umbonum pulſu modulante reſultans
Ferreus alterno concentus plauditur enſe.

Unà omnis ſubmiſſa phalanx, tantæque ſalutant
Te, princeps, galeæ: partitis inde catervis
In varios docto diſcurritur ordine gyros;
Quos neque ſemiferi Gortynia tecta juvenci
Flumina nec crebro vincunt Mæandria flexu,
Diſcreto revoluta gradu. Torquentur in orbes
Agmina; perpetuiſque immoto cardine clauſtris
Janus bella premens, lætâ ſub imagine pugnæ,
Armorum innocuos paci largitur honores.

C'eſt ici un divertiſſement dans lequel la pyrrhique équeſtre eſt repréſentée; on y aperçoit beaucoup de rapport avec le jeu de Troie, décrit par Virgile: Claudien a pris juſqu'à la comparaiſon du labyrinthe, mais la muſe de Virgile, ſimple & naturelle dans ſa majeſté, eſt devenue bouffie & enflée entre les mains de Claudien. *Æneid. l. v.*

Pline rapporte qu'il étoit ordinaire de voir à Rome des éléphans qui danſoient la pyrrhique; mais j'aurois été beaucoup plus curieux de voir Jule-Céſar Scaliger exécuter en perſonne cette danſe antique, en préſence de l'empereur Maximilien & de ſa cour; c'eſt ce qu'il raconte lui-même dans ſa poëtique, & il prétend s'en être acquitté pluſieurs fois au grand étonnement de toute l'Allemagne: *Hanc nos & ſæpe & diu coram divo Maximiliano juſſu Bonifacii patrui non ſine ſtupore totius Germaniæ repræſentavimus.* On trouvera peut-être cette diſcuſſion, ſur la pyrrhique, trop étendue; mais je n'ai pu me refuſer à une matière curieuſe, qui ne me paroiſſoit pas encore ſuffiſamment éclaircie, quoique preſque tous les critiques en euſſent parlé. *L. VIII, c. 2.* *Scal. Poët. l. I, c. 18.*

Exercices d'adreſſe.

La force & l'agilité ne ſont pas le ſoldat; ſon métier propre eſt le maniement des armes; il lui faut de l'adreſſe pour en tirer avantage. Avidius Caſſius exerçoit ſes ſoldats, une fois par ſemaine, à tirer des flèches & à faire uſage des autres armes; diſant que c'étoit une folie de ſe donner tant de peine à dreſſer des athlètes, des chaſſeurs, des gladiateurs, & de n'en prendre aucune à former des ſoldats, dont les ſuccès ſont d'une toute autre importance. Ce qu'Avidius, ce général dur & ſévère, pratiquoit une fois la *Volcat. in Avid. cap. 6.*

ſemaine, avoit été pratiqué tous les jours lorſque la diſcipline étoit dans toute ſa vigueur. On exerçoit, matin & ſoir, le nouveau ſoldat à manier toutes ſortes d'armes; on obligeoit auſſi les autres, même les mieux dreſſés, à faire les exercices reglément une fois par jour.

Vegec. lib. II, c. 23.

Exercices des troupes légères.

Veg. l. I, c. 4 & 15; lib. II, c. 23.

On apprenoit aux troupes légères à lancer les armes de jet d'une main ferme & aſſurée, à tirer des flèches, à ſe ſervir de la fronde, à manier le fuſtibale. On faiſoit tirer des flèches fauſſes, avec des arcs faits exprès, contre un pieu ou un fagot à ſix cents pieds de diſtance; on leur montroit à empoigner l'arc, à le bander avec force, à tenir le bras gauche bien tendu, à conduire le droit avec art, à bien juger leur coup, à tirer juſte à pied & à cheval: on leur propoſoit le même but, à la même diſtance, pour la fronde & le fuſtibale: on les accoutumoit à ne tourner la fronde qu'une ſeule fois autour de la tête avant que de lâcher la pierre. La fronde étoit faite de lin ou de ſoie d'animaux; celle-ci paſſoit pour la meilleure. On les exerçoit auſſi à jeter à la main des cailloux d'une livre. Le fuſtibale étoit un bâton de quatre pieds, par le milieu duquel étoit attachée une fronde de cuir; on s'en ſervoit avec les deux mains; la pierre en partoit preſque avec la même roideur que d'une machine. C'eſt la deſcription qu'en donne Végèce, & il faut bien nous en contenter, malgré ſon obſcurité, parce que les autres auteurs n'en diſent pas un mot.

Vegec. l. III, c. 14.

Veg. lib. II, c. 15 & 23; l. IV, c. 29; & ibi Stewech.
Turneb. adverſ. l. XXIV, c. 12.
Carlo d'Aquino, Lex. milit. voce Plumbata.
Virg. Æneid. l. VII.

Plumbata étoit une eſpèce d'arme dont Végèce parle ſouvent, ſans jamais la décrire: quelques-uns prétendent que c'étoient des balles de plomb, qu'on lançoit avec la fronde, & dont Virgile parle dans ces vers;

Pars altera glandes
Liventis plumbi ſpargit.

Dans les actes des Martyrs, & dans le code Théodoſien, ce ſont indubitablement des fouets, dont les cordes ſont armées de balles de plomb. Mais l'auteur anonyme *de rebus bellicis*, qui doit avoir vécu peu de temps après Végèce, les décrit comme des flèches empennées, dont le bois étoit chargé de plomb hériſſé de pointes de fer: on les lançoit à la main. M. de Sigrais a fort bien traduit le mot *plumbatæ*, par celui de *flèches plombées*.

Les ſagittaires & les frondeurs avoient un lieu marqué pour leurs exercices; il ne leur étoit pas permis de les faire ailleurs, autrement ils étoient reſponſables des accidens qui en pouvoient arriver. C'eſt ce qui eſt décidé au Digeſte, *ad legem Aquiliam*, & exprimé en ces termes dans les Inſtituts: « Si votre eſclave eſt bleſſé en paſſant, par quelqu'un qui s'exerce aux armes de jet, il faut diſtinguer: ſi c'eſt par un ſoldat, & dans le lieu deſtiné aux exercices, le ſoldat n'en eſt point reſponſable: ſi c'eſt par un autre que par un ſoldat, ou par un ſoldat même, mais dans un autre lieu, il y a action contre celui qui a bleſſé ».

Dig. lib. IX, tit. 2, leg. 9; L. IV, tit. 3.

Les ſoldats peſamment armés étoient exercés à manier l'épée, à lancer le javelot, à ſe couvrir du bouclier, à ſe battre au poteau. On leur enſeignoit l'eſcrime avec des épées de bois, dont le bout étoit couvert d'un bouton de cuir. Il en étoit de même des javelots. Le conſul Meſſala prit querelle avec les Salaſſes, parce qu'ils l'obligeoient de payer les ormeaux qu'il coupoit pour en faire des javelots à exercer ſes ſoldats. Dans l'eſcrime on apprenoit à pointer plutôt qu'à ſabrer, parce que la bleſſure eſt plus mortelle, & que le ſoldat ne ſe découvre point.

Exercices des troupes armées peſamment.

Strab. l. IV. Diod. l. LIX.

Veg. l. I, c. 4 & 12.

L'exercice du bouclier conſiſtoit à le bien manier, à le préſenter obliquement aux traits lancés, à parer adroitement les coups de fer, à s'approcher, à reculer, à choquer l'ennemi, à ſe dreſſer à propos en élevant le bouclier, à ſe raccourcir & ſe ramaſſer ſous ſes armes, à faire mine d'attaquer d'un côté & donner de l'autre, à tourner rapidement pour faire face de tous côtés. Ces divers mouvemens s'exprimoient par ces mots, *jactare, quatere, rotare ſcutum; inſurgere in clypeum, in ſua ſe arma colligere, clypeo intonare.* Cet exercice étoit commun aux ſoldats & aux gladiateurs; il faiſoit partie de la pyrrhique militaire:

Veg. lib. II, c. 14. Vopiſc. in Tac. c. 4.

Clypeumque rotare
Ludus, & intortas præcedere ſaltibus haſtas.

Sidon. in paneg. ad Majorian.

Martial décrit l'adreſſe d'un jeune enfant, qui jetant le bouclier en l'air, le recevoit ſur ſon pied, ſur ſon dos, ſur les ongles de ſes doigts:

Summa licet velox, Agathine, pericula ludas,

L. IX, ep. 39.

Non tamen efficies, ut tibi parma cadat.
Nolentem ſequitur; tenueſque reverſa per auras
Vel pede, vel tergo, clune vel ungue ſedet.

Les Latins appeloient ce jeu *ventilare;* mais ces tours, ſi ſubtils & ſi recherchés, convenoient plus aux batteleurs qu'aux ſoldats.

Senec. ep. 18. Le plus utile de tous les exercices étoit celui du poteau, *ad palum exerceri;* il fut pratiqué de tout temps, & Végèce va juſqu'à dire que jamais ſoldat ne ſe diſtingua ſur le champ de bataille, ni gladiateur dans le cirque, ſans cette préparation. On couvroit la tête des nouveaux ſoldats de bonnets Pannoniens fort peſans, & d'une peau très-dure, afin qu'ils s'accoutumaſſent à porter le poids du caſque, qui étoit beaucoup plus léger. On leur donnoit des boucliers ronds d'oſier, qui peſoient le double de ceux dont on ſe ſervoit à la guerre, & des armes de bois une fois plus lourdes que l'épée dont elles tenoient lieu. Avec ces eſpèces de fleurets, on les faiſoit eſcrimer deux fois par jour, contre un poteau planté en terre de façon qu'il tînt fortement, & qu'il eût ſix pieds hors de terre. C'eſt contre cet ennemi que le ſoldat s'exerçoit, en préſence du maître d'armes, tantôt lui portant des coups au viſage ou à la tête, tantôt l'attaquant par les flancs, quelquefois ſe mettant en poſture de lui couper les jarrets; avançant, reculant, & tâtant le poteau avec toute la vigueur & l'adreſſe que les combats demandent, ſans ſe découvrir lui-même. Juvénal compte, entre les folies des femmes, celle de ſe battre au poteau:

Veg. l. 1, c. 11, trad. de M. de Sigrais.

Vegec. lib. 1, c. 20.

Sat. 6.

Quis non vidit vulnera pali,
Quem cavat aſſiduis ſudibus, ſcutoque laceſſit,
Atque omnes implet numeros!

Chariſ. Gram. inſtit. l. 1.

Le lieu où l'on s'exerçoit ainſi ſe nommoit *palaria.*

Le Triſſin décrit cet exercice au VIe livre de l'Italie délivrée; ſes vers ne ſont qu'une traduction de Végèce:

E dopo queſto ivano contro un palo
Nodoſo e groſſo, e di robuſto legno,
Ch'avanzava ſei piè ſopra la terra:

E con un ſcudo grave ed una mazza,
Ch'era di peſo doppio d'una ſpada
Combattean ſeco, e come a lor nemico
Tentavan di ferir lo, hor nella gola,
Hora ne' fianchi, ed hora nella faccia.

Tous les exercices que j'ai expliqués juſqu'ici ſervoient à former les ſoldats en particulier; conſidérons maintenant ceux qui contribuoient à les faire agir en corps & mouvoir régulièrement. *Exercices pour les évolutions.*

La première leçon de tactique étoit de ſe bien tenir ſur ſes pieds : πρῶτον τῶν τακτικῶν εἶδος, τὸ εἰδέναι ἑστάναι καλῶς, dit S.t Jean-Chryſoſtôme; & ceux qui ſavent la guerre, ajoute-t-il, connoiſſent combien il eſt important que le ſoldat ſe préſente dans une poſture droite & aſſurée; ὅσοι πολέμων εἰσὶν ἔμπειροι, ἴσασιν ὅσον ἐστὶ τὸ εἰδέναι ἑστάναι. *Ad Epheſ. hom. 23.*

La décurſion, dont j'ai parlé, enſeignoit aux ſoldats à marcher d'un pas égal, de peur que la colonne de la marche venant à ſe rompre ou à s'éclaircir, ne donnât jour à l'ennemi; elle les accoutumoit à ſuivre leurs enſeignes & à reconnoître leurs rangs. *Veg. lib. III, c. 6.* *T. L. l. XXIII, c. 35.*

On les dreſſoit à toutes les évolutions militaires. On conduiſoit très-ſouvent au champ de Mars les nouvelles milices; là on les faiſoit défiler l'un après l'autre, ſuivant l'ordre du rôle; on ne les mettoit d'abord que ſur un rang, obſervant qu'ils fuſſent parfaitement alignés, & qu'il y eût entre chaque homme une diſtance égale & régulière; enſuite on leur commandoit de doubler le rang promptement, de ſorte qu'en un inſtant le ſecond rang répondît juſte au premier : par un autre commandement ils doubloient encore, & ſe mettoient ſur quatre de hauteur. De ce carré long ils formoient enſuite le triangle, qu'on appeloit *le coin,* diſpoſition, dit Végèce, dont on ſe ſert utilement dans les batailles. On leur faiſoit auſſi former des pelotons ronds, pour ſe défendre s'ils venoient à être enveloppés. *Vegec. lib. I, c. 26.*

Josèphe, commandant en Galilée pendant la guerre des Juifs contre les Romains, voulut former ſes ſoldats ſur le modèle des troupes Romaines : il les inſtruiſit à ſe communiquer la teſſère & *Bel. Jud. l. II, c. 20.*

les ſignaux, à ſonner de la trompette pour la charge & pour la retraite, à faire avancer les ailes & à les faire tourner; il leur apprit les évolutions convenables pour faire paſſer des troupes de l'endroit où l'on eſt trop fort à l'endroit où l'on ſe trouve trop foible.

App. Bel. civ. l. III. Octavien étant en marche pour aller chercher Antoine, trouva, dans la ville d'Albe, la légion Martia & la quatrième qui avoient abandonné le parti d'Antoine pour ſe donner à lui: comme elles étoient en grande partie compoſées de nouvelles recrues, il voulut éprouver leur ſcience militaire. Il les rangea l'une contre l'autre, & leur fit faire toutes les évolutions d'une bataille: il fut ſi content de leur manœuvre qu'il donna cinq cents dragmes à chaque ſoldat, & leur en promit cinq mille après la première victoire.

Quelques anciens que fuſſent les ſoldats, on les éprouvoit encore au commencement de chaque campagne: lorſque les légions *Veg. lib. III, c. 9.* arrivoient de leurs quartiers pour former l'armée, des Tribuns choiſis par le Général, & d'une capacité reconnue, faiſoient manœuvrer chaque corps en particulier & ſéparément. Après avoir *Leo, Tact. c. 7.* rangé la cohorte ſelon les règles de l'ordonnance, on lui faiſoit exécuter tous les mouvemens, ſoit du combat, ſoit de la pourſuite, ſans ſe débander; enſuite on mettoit toutes les cohortes enſemble, on les rangeoit en bataille pour les faire agir, comme dans un jour d'affaire. On conſidéroit ſi les ſoldats s'ameutoient bien, s'ils obéiſſoient diligemment aux commandemens, aux ſignaux, au ſon des inſtrumens, aux mouvemens des enſeignes. Tant qu'ils faiſoient quelque faute, on continuoit de les exercer & de les inſtruire, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement dreſſés.

Rien n'étoit abandonné au caprice du ſoldat: le cri même, *Veg. lib. III, c. 18. Amm. Marc. l. XVI, c. 12.* nommé *barritus*, par lequel on commençoit les batailles, avoit ſes règles; les Campiducteurs montroient à le pouſſer avec force & de concert, en approchant la bouche de l'extrémité du bouclier, commençant par un bourdonnement ſourd, qui s'élevant & ſe fortifiant par degrés, imitoit le bruit des flots qui viennent en mugiſſant ſe briſer contre les rivages. Il ne falloit crier que de près, lorſque les deux armées étoient jointes, afin que l'horreur du cri & le fer des traits frappaſſent l'ennemi en même temps. Jules-Céſar, qui

qui mérite bien le titre de juge ſouverain en ces matières, obſerve *Bel. civ. l. III. c. 92.* que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Anciens avoient introduit l'uſage de faire ſonner toutes les trompettes, & de pouſſer un cri général au commencement des batailles; « ils ont cru, dit-il, que ce bruit étoit capable d'animer leurs troupes & d'effrayer l'ennemi ».

C'eſt ainſi que les Romains, non-ſeulement dans la guerre, *Joan. Chryſoſt. in 1.am ad Theſſ hom. 3.* mais même au milieu de la plus profonde paix, dreſſoient leurs ſoldats, avec la plus grande étude, à toutes les opérations militaires.

Paſſons aux exercices de la cavalerie. Entre ceux dont je me III.e PARTIE. *Exercice des Cavaliers.* ſuis occupé juſqu'ici, les exercices de force, de légèreté, & d'adreſſe au maniement des armes, convenoient aux cavaliers comme aux fantaſſins. Tant que la cavalerie fit partie de la légion, les cavaliers combattant à pied auſſi-bien qu'à cheval, & tenant lieu d'infanterie lorſque celle-ci étoit rebutée, ils étoient dreſſés aux mêmes évolutions que les gens de pied. Mais il y avoit des exercices propres des cavaliers, & dont les troupes deſtinées à combattre toujours à pied n'avoient aucun beſoin : c'eſt de ceux-ci que j'entreprends de traiter dans ce dernier article.

Les Romains apprenoient de bonne heure à monter à cheval: le jeu de Troie étoit un ſpectacle où des enfans faiſoient montre de leur adreſſe dans toutes les évolutions de cavalerie. Suétone, qui en parle ſouvent, les appelle *pueri,* c'eſt-à-dire au-deſſous de dix-ſept ans; & il en diſtingue deux bandes de différens âges; *Suet. in Jul. c. 39; in Aug. c. 43; in Tib. cap. 6; in Ner. cap. 7.* *majores,* depuis douze ans juſqu'à dix-ſept; *minores,* au-deſſous de douze ans. Il y avoit du péril dans ce jeu, &, du temps d'Auguſte, C. Nonius Aſprenas fut bleſſé d'une chute de cheval, dont il demeura eſtropié. Plutarque rapporte de Jules-Céſar, que dès ſon *Plut. in Cæſ.* enfance il apprit à ſe tenir ſi bien à cheval, qu'il couroit à bride abattue les mains croiſées derrière le dos. Horace donne comme une preuve de molleſſe & de relâchement dans les mœurs, le peu de ſoin à former les enfans à cet exercice;

Neſcit equo rudis *L. III, od. 24.*
Hærere ingenuus puer.

On ne connoiſſoit alors l'uſage ni des ſelles, ni des étriers; les chevaux n'étoient couverts que d'une ſimple houſſe. On mettoit,

Veg. l. I, c. 18, trad. de M. de Sigrais. pendant l'hiver dans un lieu couvert, & pendant l'été dans le champ de Mars, des chevaux de bois, sur lesquels on faisoit sauter les jeunes cavaliers. Pour s'y accoutumer, ils voltigeoient d'abord sans armes, ensuite tout armés; &, à force de soin & d'habitude, ils apprenoient à monter & à descendre également de droite & de gauche, l'épée ou la lance à la main. Quand on les avoit quelque *Veg. l. I, c. 27; l. III, c. 2.* temps façonnés à cet exercice, on les formoit, sur de véritables chevaux, à tous les mouvemens du manége; on les conduisoit ensuite, armés & divisés par turmes, tantôt en rase campagne, tantôt dans des lieux rompus, dans des chemins difficiles & coupés de fossés, afin que dans une action il ne pût rien arriver que les hommes & les chevaux n'eussent pratiqué.

J'ai décrit la décursion d'infanterie; c'étoit le même exercice pour les cavaliers: ils faisoient autant de chemin, en exécutant divers mouvemens de cavalerie; tantôt en bon ordre & sans se débander, ils couroient comme dans une poursuite; tantôt ils plioient, pour revenir à la charge avec plus d'impétuosité. Nous *Mezzab. in Nerone & Hadriano.* avons des médailles de Néron & d'Hadrien qui représentent un ou deux cavaliers courant tout armés; elles ont pour légende le mot *decursio.*

Dans cet exercice, ils apprenoient tout ce qui concerne l'art de combattre à cheval; escadronner, courir à un but, s'y arrêter, obéir à la voix, à la trompette, au coup de fouet, au bruit du bouclier, à toute sorte de signaux; marcher également & sur la même ligne, quoiqu'éloignés les uns des autres; se serrer tantôt sur les flancs, tantôt sur la queue; courir à l'ennemi les rangs serrés, reculer sans se rompre ni changer les intervalles, caracoler, faire volte-face, tourner à droite, à gauche, de la tête à la queue; faire manœuvrer l'escadron tout entier, par quart de conversion, par demi-conversion; se détacher promptement, ou des deux ailes ou du centre, tantôt par une décurie, tantôt par deux à la fois; rejoindre leur turme, leur aile, sans troubler leurs rangs; faire front sur l'un ou l'autre flanc, par des évolutions courtes & faciles: tels *Cap. 7.* sont les mouvemens que Léon, dans sa Tactique, décrit comme *Lib. X.* ayant été en usage chez les Anciens, & que Polybe fait pratiquer par Scipion, en Espagne. Il ajoute que ce grand Capitaine faisoit

lui-même exécuter ces évolutions ; qu'il couroit de toutes parts, avertissant, réformant tout, se trouvant par-tout, à la tête, au milieu, à la queue des escadrons.

Les cavaliers avoient, ainsi que les fantassins, l'exercice du poteau, qu'ils appeloient *quintana*, parce qu'il étoit planté dans la rue du camp nommée *la Quintane;* & cette rue se nommoit ainsi, parce qu'elle passoit le long des cinquièmes manipules de chaque légion. C'étoit dans cette rue que les cavaliers courant à toute bride, & armés d'une pique sans fer, tâchoient de toucher le poteau. La loi première, au code *de Aleatoribus*, nomme ce jeu κυντανὸν κόνταχα χωρὶς τῆς πόρπης. Il étoit autrefois fort en usage en France & en Italie. Nos vieux auteurs appellent *quintaine* le pieu ou le jacquemar planté en terre, contre lequel les cavaliers s'exerçoient à jeter des dards, à rompre la lance, à tirer au blanc. On a quelquefois désigné par ce mot le jeu de bague.

Schel. in Polyb. p. 159.

Lib. III, tit. 43, leg. 1.

Non-seulement les cavaliers les plus anciens & les mieux dressés, mais les Généraux mêmes ne négligeoient jamais ces exercices, jusque dans l'âge le plus avancé. L'an de Rome 454, le consul Manlius mourut d'une chute de cheval, dans un pareil exercice. Plutarque raconte de Pompée, qu'à l'âge de cinquante-huit ans on le voyoit souvent à cheval, s'exerçant avec ses cavaliers, tirant l'épée de bonne grâce & la remettant dans le fourreau en courant à toute bride, lançant le javelot avec tant d'adresse & de force que peu de jeunes gens le jetoient plus loin. Lorsqu'on vint lui apporter la nouvelle de la mort de Mithridate, il étoit campé près de Pétra, en Arabie, & s'exerçoit à cheval devant ses retranchemens. Les courriers, qui arrivoient du Pont, avoient leurs lances ornées de laurier, en signe de bonne nouvelle; à cette vue les soldats accoururent à Pompée ; il vouloit achever l'exercice, & il ne fallut rien moins que les instances & les cris de toute l'armée, pour l'engager à descendre de cheval, & à faire la lecture d'une lettre si intéressante ; tant les exercices étoient censés une occupation sérieuse & importante.

Tit. Liv. l. X, c. 11.

In Pomp.

Sous Hadrien, les barbares du nord commençoient à se faire connoître : la plus grande partie de leurs forces, ainsi que celles des Perses & des Arméniens, consistoient en cavalerie. Cet

Arrian. Tactic.

Empereur fit apprendre aux cavaliers Romains les évolutions & les conversions des barbares, leur manière d'escarmoucher, les diverses formes de leurs combats, les cris usités dans chaque nation. Il prétendoit, par ce moyen, les rendre supérieurs à ces nouveaux ennemis; & ils le furent en effet, tant qu'ils conservèrent l'ancienne ordonnance. Les Romains, dans les premiers temps, avoient emprunté de leurs ennemis tout ce qui leur paroissoit utile; mais ils l'adaptoient à leur caractère, dont le fond subsistoit toujours; c'étoit, pour ainsi parler, un métal étranger, auquel ils savoient donner une trempe plus forte. Ici ils s'oublièrent peu à peu; au lieu de tourner à leur avantage la manière des barbares, ils devinrent barbares eux-mêmes. Enfin, au commencement du VI.e siècle de l'ère Chrétienne, on ne reconnoissoit plus la milice Romaine: les exercices de la cavalerie n'étoient plus que des tournois, & ceux de l'infanterie que des parades, dont les rafinemens recherchés pouvoient bien amuser un spectateur oisif, mais n'étoient d'aucun usage dans les batailles.



QUATORZIÈME MÉMOIRE SUR LA LÉGION ROMAINE.

Des Enſeignes.

Par M. LE BEAU.

LA principale force d'une armée conſiſte dans le concert des parties qui la compoſent : l'Écriture ſainte, dans ſon énergique ſimplicité, exprime plus d'une fois ce parfait accord par ces termes: *Tout Iſraël marcha comme un ſeul homme.* Un bataillon, un eſcadron n'eſt qu'un ſeul corps, dont l'action eſt uniforme : partagé en autant de membres qu'il contient de ſoldats, tout doit marcher, s'arrêter, combattre enſemble. Pour tenir tant d'hommes réunis, pour diriger leur marche & leurs mouvemens, pour les rallier après une diſperſion, il faut un ſignal; & ce ſignal permanent, diſtinctif, facile à reconnoître d'une certaine diſtance, c'eſt ce qu'on appelle les *enſeignes.*

Tous les peuples en ont connu l'uſage : il eſt auſſi ancien que la guerre. Écoutons un des plus grands capitaines de nos jours : « Les drapeaux ou enſeignes, dit le maréchal de Saxe, méritent une attention particulière; ils doivent tous être de couleur différente, « afin que l'on puiſſe par eux reconnoître dans les combats les « légions, les régimens & les centuries qui ſe diſtinguent. Les ſoldats « de chaque centurie doivent ſe faire une religion de ne jamais « abandonner leur drapeau; il doit leur être ſacré, & l'on ne ſauroit « y attacher trop de cérémonies pour le rendre reſpectable & « précieux. C'eſt un point eſſentiel, & ſi vous pouvez parvenir une « fois à rendre cet objet de conſéquence aux troupes, vous pouvez « auſſi compter ſur toute ſorte de bons ſuccès : leur fermeté, leur « valeur en feront les ſuites. Si, dans les affaires périlleuſes, un « homme déterminé prend en main le drapeau, ſa valeur paſſera « dans toute la troupe, qui le ſuivra au plus grand danger ».

Rêveries du comte de Saxe, l. I, c. 6.

C'eſt l'eſprit de la milice Romaine qui, ſur ce ſujet comme ſur la diviſion & la diſcipline des troupes, parle par la bouche de cet illuſtre Général. En effet, rien n'étoit plus reſpectable aux ſoldats Romains que leurs enſeignes; elles étoient ſacrées pour eux comme les ſtatues de leurs Dieux *(a)*. Tacite les appelle les dieux
Annal. lib. II, c. 17. de la guerre, les divinités propres des légions; *converſus ad ſigna & bellorum deos.* Auſſi leur dreſſoit-on des autels dans les camps où l'on ſéjournoit, & dans les quartiers d'hiver. Elles étoient
Dio, l. XL. Herod. l. IV, 5. placées dans un temple dont parlent Dion & Hérodien. Ce temple & ces autels étoient un refuge pour ceux qui craignoient quelque violence; la rage la plus déſeſpérée reſpectoit cet aſyle.
Annal. lib. I, c. 39. Dans la ſédition des légions de Germanie, racontée par Tacite, Plancus n'évite la mort qu'en embraſſant l'aigle & les enſeignes poſées ſur les autels. Caracalla ayant tué ſon frère, ſe retira au camp des Prétoriens, dans le temple où les enſeignes étoient
Lib. XXV, c. 10. adorées *(b)*. Dans Ammien-Marcellin, un Officier qui ſe ſent coupable, ſe réfugie au pied des enſeignes militaires.

Bel. Jud. l. VI, c. 6. Joſèphe dit que les légions Romaines étant entrées dans le temple de Jéruſalem, y placèrent leurs enſeignes, & leur offrirent des ſacrifices. Les ſoldats juroient par leurs enſeignes, plus ſacrées pour eux que toutes les divinités: *Religio Romanorum tota caſtrenſis ſigna veneratur, ſigna jurat, ſigna omnibus diis præponit,* dit
Adverſ. Gent. c. 16. Tertullien. C'étoit devant les enſeignes qu'on juroit les traités:
Tac. Annal. l. XV, c. 16. *Jurejurando Pæti cautum apud ſigna.* Un fait raconté par Tite-
T. L. l. XXVI, c. 48. Live ſuffit pour faire connoître combien ce ſerment étoit ſacré, & qu'en ce cas le parjure faiſoit craindre des ſuites plus funeſtes que ſi l'on eût juré par ſa propre tête. Après la priſe de Carthagène, les ſoldats des légions & ceux de la flotte ſe diſputoient l'honneur de la couronne murale; ils prétendoient, de part & d'autre, que c'étoit un des leurs qui, dans l'aſſaut donné à la ville, avoit le premier ſauté ſur la muraille: la conteſtation étoit vive & pouvoit devenir ſanglante. On vint avertir Scipion que les deux corps,

(a) Τιμιώτατα Ῥωμαίοις τὰ σημεῖα ἐπὶ στρατείας, καὶ ὥσπερ ἱδρύματα Θεῶν ἱερὰ νομίζονται, dit Denys d'Halicarnaſſe *(lib. VI, X, XI)*, qui les honore ſouvent de l'épithète ἱερός, ἱερὰ σημεῖα.

(b) Ἔστι τὸν νεὼν ἔνθα τὰ σημεῖα καὶ τὰ ἀγάλματα τοῦ στρατοπέδου προσκυνεῖται. Herod. l. IV.

rangés comme en bataille, & possédés d'un aveugle point d'honneur, étoient prêts à prendre tous les Dieux à témoins, & à engager par un parjure, non-seulement leur personne & leur propre tête, mais encore leurs aigles & leurs enseignes: *Stare hinc legionarios, hinc classicos, per omnes Deos paratos jurare & obstringere perjurio non se solum suumque caput, sed signa militaria & aquilas.* Scipion alarmé accourt aussitôt, & termine le différend en couronnant les deux compétiteurs.

Quand on campoit, c'étoient les enseignes qu'on plaçoit d'abord, dit Végèce, & voici la raison qu'il en donne; *quia nihil est venerabilius majestate eorum militibus:* aussi l'aigle de la légion étoit-elle la dépositaire de leur fortune. Lorsque les soldats recevoient une gratification après un succès, ils étoient obligés d'en mettre la moitié en dépôt au pied de l'aigle de la légion; chaque légion étant partagée en dix cohortes, chaque cohorte avoit sa bourse particulière: c'étoit un fonds qu'on avoit soin de ménager à chaque soldat, de crainte qu'il ne dissipât tout en débauche & en folles dépenses. Rome chérissoit ses soldats, elle s'occupoit avec tendresse de ce qu'ils deviendroient après leur service. Il y avoit une onzième bourse, où les soldats mettoient encore quelque monnoie, pour la sépulture de ceux qui méritoient, par leur bravoure, des funérailles distinguées. Après la mort du vaillant Siccius, les Décemvirs lui rendirent cet honneur, quoiqu'il eût été leur ennemi, & qu'ils l'eussent fait eux-mêmes assassiner. Domitien défendit de mettre dans ce dépôt plus de mille sesterces pour chaque soldat, parce que le desir de s'emparer de ces sommes avoit porté L. Antonius à la révolte. Le porte-enseigne tenoit le compte de cet argent, & après la guerre il le rendoit aux soldats; c'est pour cela qu'on exigeoit qu'il sût lire & écrire: *& ideo signiferi non solum fideles, sed etiam litterati homines deligebantur.* Dans le camp on attachoit les prisonniers auprès des enseignes; c'étoit-là qu'on les gardoit, comme dans le poste le plus assuré.

L. III, c. 8.

Veg. lib. II, c. 20.

Tit. Liv. l. III, c. 43.

Suet. Domit. c. 7.

Veg. lib. II, c. 20.

Amm. Marcel. l. XXI, c. 4.

Ces raisons de religion & d'intérêt, inspiroient aux soldats le plus vif attachement; ils défendoient leurs enseignes avec plus d'ardeur que leur propre vie. C'étoit la plus grande infamie, c'étoit même une impiété de les laisser prendre, & les Généraux

Dionys. l. IX.

T. L. lib. III, cap. 70; l. IV, c. 29. ſavoient profiter de cet heureux fanatiſme. Souvent, lorſqu'ils voyoient un corps de troupes ſe ralentir, ils jetoient l'aigle au milieu des ennemis; auſſitôt la troupe s'embrâſoit d'un nouveau courage, elle ne craignoit plus rien que de perdre ce gage précieux; &, par les efforts qu'elle faiſoit pour le recouvrer, elle emportoit la victoire.

Faſt. l. III.

Non illi cœlo labentia ſigna tenebant,
Sed ſua, quæ magnum perdere crimen erat;

dit Ovide, en parlant des premiers Romains. La honte de revenir du combat ſans ſon enſeigne, étoit ſuivie des plus rigoureuſes punitions: le conſul Appius Claudius fit trancher la tête aux porte-enſeignes qui avoient ſurvécu à ce déshonneur. Dans la bataille de Thraſimène, Brutius, percé de coups, tombe & ſe couche ſur l'aigle qu'il portoit; le lendemain matin, étant revenu à lui, il ramaſſe ce qui lui reſtoit de forces, il creuſe avec ſon épée la terre trempée de ſon ſang, enterre l'aigle, l'adore & expire;

Tit. Liv. l. II, c. 59.

Sil. Ital. l. VI.

Stagnantem cæde & facilem diſcedere terram
Enſe fodit; clauſamque aquilæ infelicis adorans
Effigiem, palmis languentibus æquat arenas.
Supremus feſſi tenues tum ceſſit in auras
Halitus, & magnam miſit ſub tartara mentem.

Cæſ. Bel. civ. l. III, p. 64.

Dans l'attaque du camp de Céſar devant Dyrrachium, un porte-enſeigne bleſſé ſe ſentant mourir, arrête des cavaliers qui fuyoient, & leur montrant l'aigle qu'il tenoit encore, « je l'ai, dit-il, défendue » avec zèle & courage depuis bien des années; mourant aujourd'hui, » je la rends fidèlement à Céſar: reportez-lui ce dépôt ſacré; qu'elle » ne reçoive entre vos mains aucun déshonneur, ne couvrez pas l'armée de Céſar d'une honte qu'elle n'a jamais éprouvée. » Toutes les fois qu'il eſt parlé de la défaite de Varus, on voit Auguſte & les Romains pleurer auſſi amèrement la perte de leurs enſeignes que celle de leurs légions: dans les expéditions qui ſe firent en Germanie les années ſuivantes, ils ne furent pas moins occupés de la recherche de leurs aigles, que de la ſépulture des triſtes reſtes de

de leurs soldats. La piété s'intéressoit également à ces deux devoirs, & l'histoire remarque, comme un évènement digne de mémoire, que la dernière des aigles Romaines perdues par Varus fut recouvrée sous le règne de Claude, par P. Gabinius, & que ce fut pour l'Empereur un grand sujet de triomphe. *Dio, l. LX.*

Pendant la paix, les enseignes étoient en dépôt dans le trésor public, sous la garde des Questeurs; c'étoit à ces magistrats à les en tirer au commencement d'une guerre: ils les faisoient porter au lieu assigné aux troupes pour le rendez-vous. Denys d'Halicarnasse dit qu'on les tiroit des temples, ἐκ τῶν ἱερῶν: Gélénius aimeroit mieux, dit-il, ἐκ τοῦ ταμιείου, *ex ærario.* Cette correction est inutile, le trésor *ærarium* étoit dans le temple de Saturne. *Tit. Liv. l. III, c. 69; lib. IV, c. 22; lib. VII, c. 23.* *Dionys. l. X.*

Arborées sur les tours & sur les murailles d'une ville, les enseignes étoient alors, comme encore aujourd'hui, le signe le plus authentique de la prise de possession. La chronique d'Alexandrie parle de cette coutume au sujet de Nisibe, cédée aux Perses par l'empereur Jovien; & Ammien-Marcellin n'a pas omis cette circonstance. *Pag. 299.* *Lib. XXV, c. 9.*

Le Christianisme, en abolissant la superstition idolâtre attachée aux enseignes, ne détruisit pas une vénération si utile au service militaire; l'usage de les bénir est fort ancien: Léon le Philosophe, qui tenoit l'empire de Constantinople à la fin du IX.e siècle, recommande aux capitaines de faire bénir leurs enseignes par des Prêtres, un ou deux jours avant que de partir pour une expédition. *Tactic. c. 13.*

Les premières enseignes, sous lesquelles Romulus conduisit à la ville d'Albe les païsans qu'il avoit rassemblés pour chasser le tyran Amulius, n'étoient que des perches, garnies par le haut d'une poignée de foin diversement figurée: *perticas manipulis fœni variè formatis in summo junctas*, dit l'auteur de l'origine des Romains. Plutarque s'accorde avec lui, &, selon Ovide, ces ébauches rustiques d'enseignes militaires, n'étoient pas moins révérées que les aigles le furent dans la suite: *In Romulo.*

Illa quidem fœno; sed erat reverentia fœno,
Quantam nunc aquilas cernis habere tuas. *Fast. l. III.*

Pertica suspensos portabat longa maniplos;
Unde maniplaris nomina miles habet.

Ces perches firent bientôt place à des enseignes plus riches & plus décorées.

Pour traiter ce sujet avec méthode, je crois devoir suivre l'ordre & la distribution des différens corps dont l'armée étoit composée. Souvenons-nous que la légion se divisoit en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, jusqu'au temps de Marius, & le manipule en deux centuries. Examinons quelle fut l'enseigne propre de chacun de ces corps; je traiterai ensuite des nouveaux genres d'enseignes que le temps mit en usage, & je finirai par ce qui regarde les porte-enseignes.

Afin d'éviter l'équivoque, dans une matière qui en est très-susceptible, il est bon d'observer d'abord que le mot *signum* étoit le nom commun à toutes les sortes d'enseignes, tant de cavalerie que d'infanterie: les auteurs donnent également le nom de *signa* à l'enseigne de la centurie, aux étendards de cavalerie. Deux médaillons de Patin, l'un d'or & l'autre d'argent, portent, au revers d'une tête inconnue & sans légende, l'aigle légionaire entre deux enseignes de centuries; dans le champ sont gravées les deux lettres *P. R. populus Romanus*, & dans l'exergue *signa.* Vaillant a fait graver ces médaillons à la fin de ses médailles consulaires. Secondement, il y avoit des corps dont l'enseigne n'avoit point de nom spécifique; elle n'étoit désignée que par le nom générique *signum.*

Toutes ces espèces d'enseignes avoient pour corps une pique; les accompagnemens qui y étoient attachés en faisoient seuls la différence. A l'extrémité inférieure de chacune de ces piques étoit une pointe de fer, dont on se servoit pour l'enfoncer en terre lorsqu'il falloit la fixer: les Grecs nommoient cette pointe οὔραχος.

Suet. in Cæs. c. 62. A la bataille de Dyrrachium, un porte-enseigne menaça d'en faire
App. Bel. civ. lib. II. usage pour tuer César, qui vouloit l'empêcher de fuir.

Commençons par l'enseigne générale de la légion; c'étoit l'aigle.
Lib. II. Diodore de Sicile fait entendre que les figures d'animaux, dans les enseignes, sont venues des Égyptiens, qui ont communiqué

aux Grecs plusieurs coutumes militaires. Des Grecs elles ont passé aux Romains. Pline nous apprend qu'anciennement l'aigle étoit la première enseigne, entre les cinq qui marchoient chacune à la tête d'un corps; « les quatre autres, dit-il, étoient le loup, le minotaure, le cheval & le sanglier: quelques années avant Marius, la coutume s'etablit de ne porter aux batailles que l'aigle, on laissoit les autres dans le camp; Marius les fit entièrement disparoître *(c)*. » Avant que de rien conclure de ce passage, il faut éclaircir une difficulté qu'il renferme. L. X, c. 4.

Pline suppose avant Marius cinq enseignes, qui marchoient chacune à la tête d'un corps. Quels pouvoient être ces cinq corps séparés? ce n'étoient pas des cohortes, il y en eut toujours dix par légion; ce ne pouvoient être non plus des manipules, chaque cohorte n'en renfermoit que trois: on pourroit dire que c'étoient des centuries. En effet, le manipule des Hastats & celui des Princes se subdivisoit chacun en deux centuries, & le manipule des Triaires n'étant que de soixante hommes, n'étoit considéré que comme une centurie, & marchoit sous une seule enseigne. Mais j'ai prouvé, dans le huitième Mémoire, par l'autorité de Polybe, de Varron & de Tite-Live, que tant que le manipule subsista comme partie de la cohorte, la centurie n'eut point d'enseigne propre. Juste-Lipse voulant expliquer cet endroit de Pline, cherche une autre division qui puisse donner cinq corps distingués, soit dans la légion, soit dans la cohorte: il propose deux sentimens, « ou-bien, dit-il, ce sont les cinq classes qui faisoient, dans les premiers temps, la division de l'armée Romaine; ou ce sont les cinq corps de troupes nommés *Hastati, Principes, Triarii, Rorarii, Accensi.* » Il donne à choisir entre ces deux opinions, & finit par dire, *qui volet, examinet.* J'accepte la commission, & je dis que ces deux opinions sont également insoutenables. 1.° Les cinq corps dont il s'agit ne pouvoient être les cinq premières classes du peuple Romain: jamais l'armée Romaine ne suivit ni ne put De milit. Rom. dial. 5, l. IV.

(c) Romanis eam (aquilam) legionibus C. Marius in secundo consulatu suo propriè dicavit. Erat & antea prima cum quatuor aliis: lupi, minotauri, equi, aprique singulos ordines anteibant. Paucis antè annis sola in aciem portari cœpta erat; reliqua in castris relinquebantur. Marius in totum ea abdicavit.

ſuivre la diviſion des claſſes, dans le partage des différens corps de la légion; je l'ai prouvé dans le cinquième Mémoire. 2.° Il eſt bien vrai que depuis Servius juſqu'à l'établiſſement des Vélites, les Roraires & les Accenſes faiſoient deux corps ajoutés aux trois autres dans chaque cohorte, & qu'ils avoient leurs enſeignes particulières; mais les Roraires & les Accenſes diſparurent pendant la ſeconde guerre punique; les Vélites, qui leur ſuccédèrent, n'étoient diviſés ni en manipules ni en centuries, & par conſéquent n'avoient point d'enſeignes propres: j'ai développé tous ces points dans le ſixième Mémoire. Or l'inſtitution des Vélites eſt de plus de cent ans antérieure au ſecond conſulat de Marius. Comment donc Pline pourroit-il dire que peu d'années avant ce conſulat on avoit ceſſé de porter ces enſeignes dans les batailles, mais qu'on les laiſſoit dans le camp, & que ce fut Marius qui les retrancha tout-à-fait? A quels corps pouvoient-elles appartenir depuis l'extinction des Roraires & des Accenſes? Je crois donc qu'il eſt impoſſible de trouver, dans la milice Romaine, cinq corps diſtingués auxquels on puiſſe diſtribuer les cinq enſeignes dont parle Pline. Voici la conjecture qui me paroît la plus raiſonnable ſur ce ſujet: l'aigle étoit ſans contredit l'enſeigne générale de la légion; elle étoit confiée à la garde du Primipile, c'eſt-à-dire du centurion des Triaires dans la première cohorte; c'étoit, en dignité, le premier centurion de la légion. Quant aux quatre autres enſeignes, elles étoient diſtribuées aux autres manipules, ſoit arbitrairement, ſelon la volonté des capitaines, ſoit ſelon un ordre d'inſtitution qui nous eſt inconnu. La même figure d'animal pouvoit ſervir à pluſieurs manipules de la même légion, mais chaque enſeigne avoit d'ailleurs des marques diſtinctives.

Quand Pline dit qu'avant le ſecond conſulat de Marius on portoit l'aigle ſeule dans les batailles, & qu'on laiſſoit dans le camp les autres figures d'animaux, je ne crois pas qu'il veuille faire entendre que les manipules des Haſtats & des Princes allaſſent au combat ſans enſeignes; jamais elles ne ſont plus néceſſaires: il veut dire, ſans doute, que pour une action on déchargeoit les enſeignes de ces figures, qui les rendoient trop peſantes, ou qu'on y ſubſtituoit d'autres enſeignes plus légères, & que Marius

trouvant cet usage plus commode, bannit entièrement ces représentations d'animaux.

Végèce & Festus parlent du minotaure, & s'accordent sur la raison allégorique qui avoit fait choisir cet animal monstrueux : c'étoit, disent-ils, pour faire entendre que les desseins du Général doivent être cachés dans son esprit, comme le minotaure l'étoit dans les détours profonds du labyrinthe. Festus dit que le sanglier, qu'il appelle *porcus*, tenoit le cinquième rang entre les enseignes, parce que la guerre étant terminée, les deux peuples traitoient ensemble après avoir sacrifié un porc.

Veg. l. III, c. 6. *Fest. in voce* Minotauri. *In voce* Porci.

L'aigle demeura donc, après Marius, seule en possession de guider la légion entière; & de-là vient que le nombre des légions, dans une armée, est quelquefois désigné par le nombre des aigles, & que Pline dit que les aigles Romaines ont fait la conquête de l'Univers.

L. XIII, c. 4.

Mais pourquoi l'aigle fut-elle de préférence choisie, par les Romains, pour enseigne principale? Josèphe répond que l'aigle est le plus fort & comme le roi de tous les oiseaux, & que par cette raison il est, chez les Romains, le symbole du commandement, & un présage de bon succès. Selon Lactance & Servius, Jupiter allant à la guerre contre Saturne & les Titans, vit une aigle & remporta la victoire. Selon d'autres, c'étoit l'enseigne des Troyens. C'étoit aussi l'enseigne royale des Perses, dès le temps de Cyrus.

Bel. Jud. l. III, c. 6. *Lact. Instit. l. I, c. 11.* *Serv. Æneid. l. IX.* *Xenoph. Cyrop. lib. VII, & Anabas. l. I.* *Q. Curc. l. III.*

L'aigle Romaine étoit d'or ou d'argent; celles de l'armée de Brutus & de Cassius étoient de ce dernier métal. Cicéron parle de l'aigle d'argent qui avoit été la divinité tutélaire de Catilina, dans sa maison, & qui fut son enseigne à la guerre. Pline dit que l'argent étoit plus en usage que l'or dans les enseignes, parce qu'il est d'une couleur plus éclatante, & qu'il frappe les yeux de plus loin.

Dio. lib. XL. *Plut. in Bruto.* *App. Bel. civ. l. IV.* *Cic. Catil. I, c. 24.* *Plin. l. XXXIII, c. 19.*

Sur la colonne Trajane, qui de tous les monumens antiques est celui où les usages de la guerre sont réunis en plus grand nombre & plus distinctement représentés, je vois deux sortes d'aigles très-différentes. Les unes sont portées sur une perche qui se termine en plateau, & qui n'est chargée d'aucun ornement; je

crois que ce ſont-là les aigles de la légion. Ce qui me le perſuade; c'eſt 1.º leur volume; ſelon les proportions obſervées ſur la colonne, elles paroiſſent avoir été au moins de la groſſeur d'un pigeon. 2.º Elles ſont beaucoup plus rares que les autres. 3.º Dans la planche 91, qui repréſente une allocution, l'aigle dont je parle eſt à la tête des autres enſeignes, & la plus proche de l'Empereur. Je remarque ſur la colonne une autre eſpèce d'aigles beaucoup plus petites, toujours environnées d'une couronne, & placées le long du bois d'une pique, entre quantité d'autres ornemens. Celles-ci ſont plus ſouvent répétées que l'aigle principale dont je viens de parler; mais les enſeignes où elles paroiſſent ſont en moindre nombre que celles qui ne portent aucune figure d'aigle. Voici l'idée que ces circonſtances réunies ont fait naître dans mon eſprit: ces petites aigles caractériſent les enſeignes des premières centuries de chaque cohorte. Dans chaque légion, la première centurie de la première cohorte ſuivoit l'aigle même de la légion, dont elle étoit dépoſitaire. A ſon imitation, & pour ſe diſtinguer des centuries inférieures, la première centurie des neuf autres cohortes portoit une aigle ſur ſon enſeigne; mais cette aigle n'étant pas celle de la légion, étoit d'un volume plus petit. Elle n'étoit ſans doute que de bronze, & c'eſt ce qui en a ſauvé pluſieurs; elles ont échappé à l'avarice, ce fléau des monumens précieux ainſi que des mœurs. M. le comte de Caylus en conſerve dans ſon cabinet; il nous en a donné une belle deſcription, & la figure gravée, dans le III.e tome de ſes Antiquités. Leur groſſeur, qui eſt de deux à trois pouces, s'accorde parfaitement avec celle qui eſt indiquée ſur la colonne Trajane.

Page 244, pl. 65.

Ce que je viens de dire des premières centuries de chaque cohorte depuis Marius, doit s'appliquer aux divers manipules des Triaires, qui ſubſiſtèrent juſqu'au temps de ce Général.

L'aigle légionaire ne pouvoit être, à beaucoup près, d'un volume auſſi grand que nature; elle auroit été trop peſante, & par elle-même & par le ſoutien qu'elle auroit exigé. Auſſi voyons-nous que Florus, en décrivant la défaite de Varus, raconte que le porte-enſeigne d'une légion arracha l'aigle de deſſus la pique, & que l'ayant enveloppée de ſon baudrier, il ſe jeta avec elle dans

L. IV, c. 12.

un marais. D'ailleurs on prenoit, ſans doute, toutes les précautions poſſibles pour en alléger le poids; elles étoient creuſes, & la pique qui les ſoutenoit étoit toute nue, & ſans aucun des ornemens dont les autres enſeignes étoient chargées : de plus, cette pique étoit beaucoup plus courte que celle des autres enſeignes, comme il eſt aiſé de le remarquer, tant ſur la colonne Trajane que ſur les médailles conſulaires, ſur leſquelles l'aigle eſt ſouvent repréſentée entre deux enſeignes de cohortes ou de centuries. Cependant c'étoit un fardeau qui demandoit toute la force d'un homme vigoureux : Florus & Suétone font un mérite à Octavien d'en avoir long-temps porté une, dans le combat de Modène, le porte-enſeigne ayant été bleſſé. *Flor. l. IV, c. 4. Suet. Aug. c. 10.*

Les aigles légionaires tenoient ſouvent dans leurs ſerres des foudres d'or. Dion raconte ſérieuſement qu'avant la bataille de Munda, les aigles des légions de Pompée battirent des ailes, laiſsèrent tomber leurs foudres, & s'envolèrent vers l'armée de Céſar. On voit ces foudres ſur pluſieurs médailles. *Lib. XLIII.*

Le nom de la légion étoit apparemment gravé ſur l'aigle, puiſque Stertinius, lieutenant de Germanicus, retrouva & reconnut en Germanie l'aigle de la onzième légion; c'étoit une des trois légions que les Germains avoient ſurpriſes & maſſacrées ſix ans auparavant avec Varus. Quelquefois le nom de la légion étoit écrit ſur une tablette placée au-deſſous de l'aigle. Dexippe, dans le récit de l'audience qu'Aurélien donna aux Ambaſſadeurs des Juthonges, dit que l'Empereur, aſſis ſur ſon tribunal, avoit derrière lui les enſeignes de ſon armée : « c'étoient, dit-il, des aigles d'or, « avec les portraits du Prince & le nom des légions écrit en lettres « d'or; tout cela étoit ſoutenu ſur des piques revêtues de lames d'argent, » ἐπὶ ξυςῶν ἠργυρωμένων. Ces portraits du Prince n'augmentoient pas de beaucoup le poids de l'aigle, s'ils étoient placés comme on les voit ſur l'arc de Conſtantin, où l'aigle légionaire porte un médaillon pendu à ſon bec. *Tac. Ann. l. I, c. 60.* *Excerpt. legat. p. 8.*

Les Antiquaires, fondés ſur un paſſage de Dion, parlent beaucoup d'un petit temple où ils ſuppoſent que l'aigle étoit placée au haut de ſa pique : je crois que ce petit édifice eſt une pure imagination. Voici le texte de Dion : Ἔςι δ' νεὼς μικρὸς, καὶ ἐν *L. XL.*

αὐτῷ ἀετὸς χρυσοῦς ἐνίδρυται, καθίσταταί τε ἐν πᾶσι τοῖς ἐκ τοῦ καταλόγου στρατοπέδοις, καὶ οὐδαμόσε ἐκ τῶν χειμαδίων πλὴν εἴποι σύμπας ὁ στρατὸς ἐξίοι, κινεῖται· καὶ αὐτὸν εἷς ἀνὴρ ἐπὶ δόρατος μακροῦ ἐς ὀξὺ τὸν στύρακα ἀπηγμένου, ὥστε καὶ ἐς τὸ δάπεδον καταπήγνυσθαι, φέρει. Dion parle en cet endroit de Craſſus, campé à Zeugma ſur le bord de l'Euphrate: « Il y a, dit-il, un
» petit temple où l'aigle d'or eſt placée; chaque légion a la ſienne;
» jamais on ne la fait ſortir du camp que toute l'armée ne ſe mette
» en marche: un ſoldat la porte ſur une longue pique pointue par le bas, pour pouvoir être plantée en terre. » Il raconte enſuite que Craſſus ſe diſpoſant à paſſer l'Euphrate, on ne put enlever de terre une de ces aigles que par les efforts redoublés de pluſieurs ſoldats, ce qui étoit d'un ſiniſtre préſage. On ne voit ici aucun temple portatif; Dion parle du temple que l'on conſtruiſoit dans le camp, & dans lequel on expoſoit l'aigle à la vénération des ſoldats, ainſi que je l'ai déjà obſervé. Ce qui a trompé les Antiquaires, c'eſt qu'ils rapportent au temple, *νεὼς*, tout ce qui eſt dit de l'aigle, *ἀετὸς*. On a cru voir ce temple portatif ſur les médailles; le P. Frœlich le voit, dit-il, ſur les médailles de Claude, & ce ſavant Antiquaire cite le paſſage de Dion. J'ai comparé le type que donne le P. Frœlich, avec des médaillons de Philippe, très-bien conſervés dans le cabinet du Roi; le type eſt préciſément le même; mais ce n'eſt point un temple, ce ſont des enſeignes de cohortes ou de centuries, qui portent ſur une traverſe une petite aigle. Du bout de la pique, qui s'élève au-deſſus de l'aigle, deſcendent à droite & à gauche deux cordons qui viennent joindre les deux extrémités de la traverſe, & qui ſervoient ſans doute à la ſoutenir: ces deux cordons forment un triangle avec la traverſe, & c'eſt ce qui a donné l'idée d'un temple. On voit ce triangle ſur des vexilles qui ne portent point d'aigle, dans des médaillons d'argent de Conſtans, de Conſtantius & de Valens, au cabinet du Roi. L'édifice ſoutenu ſur les ailes de l'aigle légionaire, qu'on voit dans la ſixième planche de la colonne Trajane, n'eſt pas un temple, c'eſt une porte de ville, repréſentée en petit avec ſes créneaux: le temple ſeroit d'un volume beaucoup plus petit que l'aigle.

Quatuor tentamina rei nummariæ, p. 150.

Aux

Aux jours de fêtes & de réjouissances, on parfumoit les aigles, on les ornoit de guirlandes ou de couronnes; c'est ce que Suétone appelle *ornare aquilas.* Pline fait mention de ces parfums: *aquilæ certè ac signa illa pulverulenta & custodibus horrida inunguntur etiam festis diebus.* On voit, sur la colonne Trajane, des aigles légionaires ornées de couronnes; quelquefois l'aigle est surmontée d'un panache, qui s'élève à plusieurs rangs sur une longue tige.

Suet. in Claud.
Plin. lib. XIII, c. 4.
Pl. 19.

J'ai déterminé, dans le sixième Mémoire, le rang que l'aigle tenoit dans l'ordre de bataille. Dans le camp de Polybe, elle étoit placée devant la tente du Primipile, c'est-à-dire du capitaine des Triaires de la première cohorte, qui en étoit le gardien. Dans le camp d'Hygin, elle est plantée vis-à-vis du quartier des Lieutenans généraux *(scamnum Legatorum)* sur le bord de la voie principale, à la tête de l'emplacement de la première cohorte. Ce point ne peut être éclairci que dans le Mémoire où je traiterai du campement des légions. Dans la marche on portoit l'aigle à la tête de chaque légion, comme les autres enseignes à la tête de chaque corps.

L'aigle survéquit à la légion; on en voit encore dans les armées de Justinien & des Empereurs suivans, lorsque la légion ne subsistoit plus. Elle se conserva au milieu des ruines de la discipline, & cette enseigne immortelle, qui avoit guidé les Romains à tant de victoires, fut encore, depuis qu'ils eurent désappris l'art de vaincre, le titre de leur noblesse & le symbole de leur ancienne valeur.

Agathias, l. III, c. 9.

Après avoir examiné l'enseigne générale de la légion, il faut passer à celle de la cohorte: ici tout est hérissé de difficultés; les Savans ne s'accordent sur aucun des points qui vont entrer dans cet article.

On dispute dès le premier pas: quelques-uns prétendent que la cohorte n'eut jamais d'enseigne propre, & que les enseignes de chaque manipule ou centurie servoient à distinguer les cohortes. Il est vrai que le passage de Tacite, sur lequel se fondent ceux qui soutiennent que la cohorte avoit une enseigne générale, ne décide pas la question. Germanicus se voyant entouré d'une troupe confuse de mutins, veut les partager & les mettre en ordre, soit pour les contenir plus aisément, soit pour reconnoître les plus

Annal. lib. I, c. 34. séditieux: Tacite s'exprime en ces termes: *Assistentem concionem, quia permixta videbatur, discedere in manipulos jubet; vexilla præferri ut id saltem discerneret cohortes.* Or quand même les cohortes n'auroient pas eu leur enseigne, on auroit pu les discerner par les enseignes des compagnies, qui, sans doute, avoient dans chaque cohorte des marques distinctives. Tacite, dans le même C. 18. livre, racontant la sédition des trois légions de Pannonie, dit que les soldats réunirent les trois aigles & les enseignes des cohortes; *unà tres aquilas & signa cohortium locant.* Cet endroit prouve encore moins que l'autre: *signa cohortium* pourroit signifier les enseignes des centuries qui composoient la cohorte.

Mais deux passages, l'un de César, l'autre de Tite-Live, décident absolument que les cohortes avoient leur enseigne. Dans la bataille Bel. Gal. l. II, c. 25. contre les Nerviens, la douzième légion est mise en déroute, tous les centurions de la quatrième cohorte sont tués, le porte-enseigne perd la vie, l'enseigne est enlevée par les ennemis: *quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis, signifero interfecto, signo amisso.* Il est clair qu'il s'agit ici non pas de l'enseigne d'une centurie particulière, mais de celle de la cohorte. Le témoignage de Tite-Live est encore plus formel. Marcellus, après avoir remporté quelques avantages sur Annibal, reçoit enfin un échec, il perd plusieurs enseignes; rentré dans son camp, il fait à ses soldats les plus vifs L. XXVII, c. 13. reproches: « Qu'est devenu votre courage, leur dit-il? si vous » l'eussiez conservé, l'ennemi vous auroit-il vu fuir? auroit-il enlevé les enseignes à plusieurs de vos cohortes & de vos manipules? » *An si eosdem animos habuissetis, terga vestra vidisset hostis! signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset!* Ici l'enseigne de la cohorte est clairement distinguée de celle du manipule, & l'on ne peut douter, après une autorité si précise, que la cohorte n'eût son enseigne particulière. C'est ce qui me paroît encore prouvé par cet endroit de Tacite, où il raconte la révolte des soldats contre Hist. lib. I, c. 41. Galba: *Vexillarius comitantis Galbam cohortis dereptam Galbæ imaginem solo afflixit.*

Mais quelle étoit cette enseigne de la cohorte? je crois que ce fut le vexille; il faut d'abord en expliquer la forme. *Vexillum* étoit, Orator. c. 45. selon Cicéron, le mot radical d'où s'étoit formé par contraction

celui de *velum.* Il étoit donc de l'essence du vexille de porter un voile, c'est-à-dire une pièce d'étoffe carrée & attachée à une traverse, comme la voile d'un navire à son antenne; voici la description qu'en donne Cédrenus: Βίξιλα, παραπετάσματα ἐκ πορφύρας καὶ χρυσοῦ εἰς τετράγωνον σχῆμα πεποιημένα. Il ajoute qu'on les suspendoit au haut d'une longue pique. Dion parlant de l'expédition de Crassus contre les Parthes, dit que lorsqu'il fit passer l'Euphrate à son armée, un de ces étendards, qui ressemblent à des voiles de vaisseaux, & qui portent le nom de la légion & celui du Général écrits en lettres rouges, étant emporté par un vent violent, tomba du pont dans le fleuve; & que Crassus, pour accourcir ces étendards, & les rendre plus fermes dans la main de ceux qui les portoient, fit couper une partie du bois de la pique. Les médailles & les autres monumens nous font connoître que la pièce d'étoffe ne pouvoit guère avoir plus de deux ou trois pieds en carré.

T. I, p. 169.
L. XL.

On ne peut douter que ces étoffes ne fussent de couleurs différentes, pour distinguer les différens corps; Léon le recommande dans sa Tactique, & il n'est guère probable que cette observation ait échappé aux Romains de la république & du haut empire. S.t Grégoire de Nazianze parle de cette diversité de couleurs, dans sa première invective contre Julien *(d)*; mais les auteurs ne nous donnent aucune lumière sur la couleur assignée à chaque corps. Les vexilles dont parle Dion doivent avoir été blancs, afin que les lettres rouges pussent se faire voir de plus loin. Isidore donne aux vexilles la couleur d'écarlate, & c'est sans doute pour cette raison qu'on les nommoit *flamula* du temps de Végèce. Dans les gloses ῥούσιον φάρος est expliqué par *vexillum;* ce ῥούσιον est un mot grec barbare; c'est le *russeum* des Latins. Ils étoient aussi de couleur de pourpre; on le voit par le passage de Cédrénus que je viens de citer, & nous lisons plus d'une fois, dans l'histoire de l'Empire, que dans un soulèvement de troupes, lorsqu'elles se donnoient un Empereur, faute de manteau de pourpre, elles prenoient la pourpre d'un vexille pour revêtir le nouveau Souverain.

C. 6.
Page 75.
Orig. l. XVIII.
Veg. l. II, c. 1.
Cedren. loc. cit.
Capitol. in Gord. c. 8.
Amm. l. XV, c. 5.

(d) Ὅσα βασιλέων προσώποις ἀγάλλεται καὶ πεπετασμένοις ὑφάσμασιν ἐν διαφόροις βαφαῖς καὶ γράμμασιν.

Le vexille étoit bordé d'une ſrange, &, du temps des Empereurs, *Cedr. loc. cit.* il étoit orné de broderie d'or, παραπετάσματα ἐκ πορφύρας καὶ *Amm. l. XVI, c. 10.* χρυσοῦ : Ammien les appelle *vexilla auro rigentia.* Ceux que l'Empereur donnoit quelquefois pour récompenſe aux Officiers *Vopiſc. Prob. c. 5.* qui s'étoient ſignalés, n'avoient ni or ni broderie, c'eſt pour cette raiſon qu'ils ſont nommés *vexilla pura.* Quelquefois ceux-ci étoient *Id. Aurel. c. 13.* de deux couleurs; Valérien donne à Aurelien, pour prix de ſa bravoure, *vexilla bicolora quatuor.*

Sur le drapeau du vexille étoit écrit le nom de la légion & le nombre de la cohorte; du temps de la République on y ajoutoit le nom du Général, nous l'avons vu de Craſſus; & du temps de *In Nerone.* l'empire celui de l'Empereur. Xiphilin dit que les troupes ayant donné à Virginius Rufus les titres de Céſar & d'Auguſte, comme il les refuſoit, un ſoldat les écrivit promptement ſur les enſeignes. Les légions de Méſie, qui marchoient au ſecours d'Othon, *Tac. hiſt. l. II, c. 85. Suet. Veſp. c. 6.* apprenant ſa mort en chemin, nomment Veſpaſien empereur; elles déchirent leurs vexilles, qui portoient le nom de Vitellius, & en ayant pris de nouveaux, elles y tracent le nom de Veſpaſien.

Il n'y eut de différence entre le vexille de la cohorte & l'enſeigne de la centurie, que le drapeau ſuſpendu au haut de la pique, & qui faiſoit l'eſſence du vexille; le reſte étoit entièrement ſemblable. Le bois de la pique étoit chargé des mêmes ornemens; j'en parlerai en décrivant l'enſeigne de la centurie.

Il n'eſt pas aiſé de prouver que le vexille fût, du moins juſqu'après Trajan, l'enſeigne de la cohorte ; j'ai déjà cité un paſſage de Tacite qui donne le nom de *vexillarius* au porte-enſeigne d'une cohorte : je n'en trouve point, dans les hiſtoriens, d'autre exemple qui ſoit ſans replique; &, ſur ce paſſage même, on pourroit encore diſputer, & prétendre que dans ces mots, *vexillarius comitantis Galbam cohortis ,* le terme *vexillarius* ne ſignifie pas le porte-enſeigne de la cohorte, mais un porte-enſeigne d'une des centuries de la cohorte. Voici donc ſur quoi je me détermine à dire que le vexille étoit l'enſeigne générale de la cohorte : j'ai prouvé que la cohorte avoit une enſeigne propre du temps d'Annibal & de Céſar, c'eſt-à-dire tant avant qu'après Marius, qui fit les plus grands changemens dans la milice; d'où je crois pouvoir conclure

qu'elle en eut toujours jusque dans les derniers temps. Or je ne vois, dans les bons auteurs, que trois noms particuliers pour les enseignes; l'aigle, qui étoit sans contredit celle de la légion entière, & deux autres, l'une nommée *vexillum*, l'autre qui n'est désignée que par le nom générique *signum*. Dans les monumens je vois aussi deux enseignes parfaitement semblables, excepté que l'une porte un étendard, & que l'autre n'a aucun drapeau. Il est vraisemblable que celle qui portoit l'étendard étoit la plus considérable, & comme la cohorte étoit un corps plus nombreux que la centurie, qui n'en faisoit que la sixième partie, il me paroît raisonnable de donner l'étendard, & par conséquent le vexille, à la cohorte.

Voici une autre preuve de vraisemblance, qui me paroît avoir beaucoup plus de force : comme la forme des enseignes faisoit reconnoître les corps, aussi la forme des corps pouvoit faire reconnoître les enseignes. Supposons un Romain, ou plutôt un étranger, qui n'eût pas su à quel corps appartenoient les vexilles & les simples enseignes, mais qui n'eût pas ignoré, non plus que nous, que chaque légion renfermoit dix cohortes & soixante centuries; s'il eût vu passer en revue une légion Romaine, n'y voyant qu'une aigle, il auroit jugé que c'étoit l'enseigne de la légion: ensuite remarquant que le nombre des vexilles étoit beaucoup moindre que celui des simples enseignes, il auroit, avec raison, conclu que le vexille appartenoit à la cohorte, & la simple enseigne à la centurie. Ce que cet étranger auroit fait alors, nous pouvons le faire encore; nous pouvons encore faire passer en revue devant nous une armée Romaine. La colonne Trajane, le plus beau monument militaire de l'antiquité, nous met sous les yeux une grande partie d'une armée: or j'y distingue, du côté des Romains, quatre sortes d'enseignes; l'aigle, que je connois déjà, une sorte de vexille, qui n'est qu'un drapeau attaché à une traverse sur une pique plus courte, toute nue & sans ornement: ces enseignes sont en très-petit nombre; je juge que ce sont celles des troupes étrangères, à la solde des Romains, parce qu'elles ressemblent entièrement au drapeau des Daces. Mais j'aperçois deux autres espèces d'enseignes, qui portent le caractère romain; elles sont également revêtues d'ornemens, & elles ne diffèrent qu'en ce que le plus grand nombre

de ces enſeignes n'ont point de drapeau. Sur cette vue, je ne balance pas à conjecturer que les enſeignes ſimples ſont celles des centuries, & que les autres en plus petit nombre, qui portent le drapeau, ſont celles des cohortes.

Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que tous les corps moins conſidérables que la légion, mais plus nombreux que la centurie, avoient le vexille. Les cohortes alliées, les détachemens, les vétérans qui attendoient leur récompenſe & leur congé, ceux qu'on envoyoit en colonie marchoient ſous le vexille. J'ai développé les trois derniers points dans le huitième Mémoire; l'autre n'eſt pas de mon ſujet, & ſeroit aiſé à prouver par pluſieurs paſſages. Or ces corps reſſembloient beaucoup plus à la cohorte qu'à la centurie, ce qui donne un nouvel appui à ma conjecture. Dans le civil même, les divers corps de profeſſions, qu'on appeloit *collegia*, avoient leur bannière, *vexillum;* Pollion en parle dans la vie de Gallien.

T. L. l. XXV, c. 14.

C. 8.

Il faut pourtant diſtinguer les temps: *vexillum* n'a jamais ſignifié qu'un étendard, un drapeau; par conſéquent toutes les fois que les auteurs nomment *vexillum* l'enſeigne d'un corps, il faut en conclure que dans ce temps-là ce corps avoit l'étendard pour enſeigne. Or Tite-Live, dans un endroit où il développe en détail & avec préciſion la forme & la diviſion des troupes Romaines du temps de la guerre des Latins, c'eſt-à-dire l'an de Rome 413, donne le *vexillum* aux manipules. Ce ſeul endroit me ſuffit pour conjecturer que tant que les manipules ſubſiſtèrent, c'eſt-à-dire depuis le commencement de Rome juſqu'à Marius, le vexille fut commun aux cohortes & aux manipules: il y avoit ſans doute d'autres marques qui faiſoient diſtinguer ces deux ſortes d'enſeignes, mais nous ignorons ces ſignes de diſtinction. Je ne trouve rien dans l'antiquité qui démente cette conjecture.

L. VIII, c. 8. Voyez le 8.e Mémoire ſur la Légion.

Du temps de Marius les manipules étant abolis, & chaque cohorte ſe diviſant immédiatement en ſix centuries, on jugea à propos, pour mieux diſtinguer les cohortes & les centuries, de laiſſer le vexille aux cohortes & de l'ôter aux centuries. Les médailles, les autres monumens & ſur-tout la colonne Trajane me donnent ces deux eſpèces d'enſeignes. M. le comte de Lauraguais

a deux médailles des cohortes Prétoriennes, qui portent dans l'exergue le mot *Phil.* c'est-à-dire *Philippis*, parce qu'elles furent frappées en mémoire de la bataille de Philippes. Dans l'une on ne peut voir l'extrémité supérieure des enseignes, par un défaut de la médaille; dans l'autre on voit le drapeau au haut des trois enseignes. Après Trajan on aperçoit les enseignes changer de forme sur les médailles; elles ont toutes alors, à leur extrémité supérieure, une traverse, des deux bouts de laquelle pendent deux cordons qui indiquent le drapeau. C'est que quelque temps après ce Prince les cohortes prirent le dragon, dont je parlerai bientôt, alors les centuries ajoutèrent le drapeau à leurs enseignes, qui reprirent le nom de vexilles; c'est ainsi que les nomme Végèce. *L. II, c. 13.*

Dès le temps de la République, & sous les premiers Empereurs, les simples enseignes avoient quelquefois des drapeaux, mais attachés au bas de l'enseigne, au-dessous des autres ornemens de la pique; ce qui ne faisoit plus un vexille. Ce drapeau étoit, sans doute, ajouté pour y tracer plus commodément le nom du capitaine de la centurie. C'est ainsi que j'explique les deux lettres H & P, qui se lisent sur un drapeau au bas de l'enseigne, dans deux médailles de la famille Néria & Valéria. Vaillant suppose que la lettre H marquoit le corps des Hastats & la lettre P celui des Princes; mais l'année 704 de Rome, qui est la date de cette médaille, comme il est clair par le consulat marqué dans la légende, il y avoit plus de cinquante ans que ces corps ne subsistoient plus, ainsi que je l'ai prouvé dans le cinquième Mémoire. On voit au cabinet du Roi, sur une médaille de Gordien-Pie frappée à Viminacium, deux vexilles, dont les piques sont surmontées chacune d'une tête; sur l'un des drapeaux on lit VII, sur l'autre IIII; ce sont des vexilles sous lesquels on envoie en colonie dans cette ville des vétérans de la septième & de la quatrième légion: il y en a plusieurs autres exemples. Entre les enseignes de la colonne Trajane, il en est une qui porte deux drapeaux, l'un vers le milieu de la pique, l'autre au bas; tout cela s'explique aisément, & ne mérite pas de nous arrêter.

L'enseigne propre de la cavalerie étoit aussi le vexille; celui-ci ressembloit tout-à-fait à une courte bannière, & chaque turme, *T. L. l. VIII, c. 39. Veg. l. II, c. 1.*

c'est-à-dire chaque compagnie de cavaliers avoit la sienne. Végèce *L. II, c. 14.* le dit expressément, & Tite-Live appelle vexilles les enseignes des cavaliers. Sur l'arc de Constantin on voit deux de ces porte-bannières, qui tiennent leurs chevaux par la bride. On n'en remarque aucun sur la colonne Trajane, soit que Trajan n'ait pas fait grand usage de cavaliers dans cette guerre, soit que le peu de cavaliers qu'on y voit n'aient été que des étrangers, dont étoit alors composée la plus grande partie de la cavalerie des armées Romaines.

Avant que de finir cet article, je remarquerai que les premiers apologistes de la religion Chrétienne, S.t Justin, Tertullien & Minutius Félix, prennent avantage de cette forme de vexilles pour relever la figure de la croix, & faire voir combien étoit injuste l'horreur que les Romains idolâtres témoignoient pour ce signe de notre rédemption. *Sipara illa vexillorum & cantabrorum stolæ crucium sunt*, dit Tertullien. Minutius Félix exprime la même pensée en ces termes: *Ipsa signa & cantabra & vexilla castrorum, quid aliud quàm inauratæ cruces sunt & ornatæ.* Je dirai bientôt ce que je pense sur le mot *cantabra*. S.t Justin s'énonce ainsi: Τὰ παρ' ὑμῖν δὲ σύμβολα τὴν τοῦ σχήματος τούτου δύναμιν δηλοῖ· λέγω δὲ τὰ τῶν καλουμένων παρ' ὑμῖν βιξίλλων.

S.t Justin, Apolog. I. Tertull. advers. Gentes. Min. Fel. in Octavio.

Qu'on me permette de résumer en peu de mots ce que j'ai dit sur la conformité des enseignes de la cohorte & de la centurie. Jusqu'à Marius elles ont été semblables, portant également le drapeau, mais sans doute avec quelques différences qui nous sont maintenant inconnues: dans cet intervalle, les unes & les autres ont porté le nom de vexilles. Depuis Marius jusqu'après Trajan, les enseignes des cohortes portoient en haut le drapeau, qui manquoit à celles des centuries; d'ailleurs la pique qui soutenoit les unes & les autres, étoit revêtue des mêmes ornemens: alors les enseignes des cohortes se nommoient *vexilla*, celles des centuries, simplement *signa*. Enfin, après Trajan, les cohortes ayant pris le dragon, on rendit aux enseignes des centuries le drapeau & le nom de vexilles.

Examinons maintenant quels sont ces ornemens, dont les enseignes des centuries furent toujours chargées, & celles des cohortes

cohortes jusqu'après Trajan. La pique, qui faisoit le soutien de l'enseigne, pouvoit avoir six à sept pieds de hauteur: le haut de cette pique étoit tantôt surmontée d'une main droite, ou seule ou enfermée dans une couronne; c'étoit un symbole de fidélité: tantôt c'étoit une simple couronne, ou une figure telle que la Victoire, Hercule, une autre divinité. Théodoret rapporte que l'image d'Hercule servoit d'enseigne dans l'armée d'Eugène, lorsqu'il marcha contre Théodose. Quelquefois c'est un panache, quelquefois un fer à cheval. Ces diverses figures servoient, sans doute, à faire distinguer soit la légion, soit la cohorte dont les centuries faisoient partie. Peut-être, par exemple, le fer à cheval étoit-il la marque des centuries de la légion nommée *Ferrata*.

Col. Traj.

L. V, c. 24.

Col. Trajan. pl. 24, 25, 46, 86.

Le bois de la pique, depuis le sommet jusqu'à la moitié au moins de sa longueur, étoit garni de divers ornemens qu'il est difficile de nommer, & qui paroissent diversement arrangés. Étoit-ce selon le caprice des capitaines, ou, ce qui est plus probable, chaque centurie avoit-elle son arrangement particulier? On y voit de petits boucliers de diverses formes, mais ronds pour la plupart; des croissans, des demi-globes ou des globes aplatis, & qui paroissent de métal taillé en écailles; des tablettes propres à porter des inscriptions, c'étoit-là, sans doute, qu'étoit gravé le nom de la légion, le nombre de la cohorte & de la centurie, le nom du capitaine; des couronnes, des traverses avec des festons pendans, des houpes de rubans ou de poil, de petites figures d'édifices, des génies, des têtes d'animaux; quelquefois des capricornes, signe devenu fameux par la naissance d'Auguste: on y voit aussi de petits aiglons, qui, suivant nos conjectures, désignoient les premières centuries des cohortes. Tous ces divers accompagnemens se voient sur les médailles & sur les autres monumens. On remarque, sur l'arc de Constantin, une enseigne très-singulière; elle porte une épaisse & longue chevelure, pareille à celle que les sauvages de l'Amérique arrachent du crâne de leurs ennemis, & mettent au bout des perches qui leur servent d'enseignes. Dans la tristesse & dans le deuil, on dépouilloit les enseignes de leurs ornemens; *præcedebant incompta signa*, dit Tacite, dans les funérailles de Germanicus.

Ann. l. III, c. 2.

C'étoit la coutume de porter, pendant la nuit, des flambeaux allumés au haut des enseignes, pour éclairer la marche. Nous en voyons trois de cette sorte sur la colonne Trajane : on y voit aussi, au haut d'une enseigne de cohorte, un globe surmonté d'une victoire. Isidore rapporte cet usage à la vanité d'Auguste, qui vouloit faire entendre que toutes les nations de la terre étoient subjuguées par les armes des Romains.

Pl. 29.

Orig. l. XVIII, c. 3.

Mais ce que l'on voit plus communément sur les enseignes, ce sont des médaillons qui portent l'image des Empereurs. Arrien, sur Épictète, les appelle *εἰκόνες βασιλειοι* : Suidas les désigne par le mot de *προτομαί*, qui signifie un buste ; or c'est ainsi que les monumens nous représentent toujours la figure des Empereurs, sur ces médaillons pendus aux enseignes : cet auteur semble même dire que par cette raison le nom de *προτομαί* étoit donné aux enseignes mêmes, car il donne pour synonymes ces trois mots, *σημαῖαι*, *σίγνα*, *προτομαί*. Euménius, dans le panégyrique de Constantius César, dit de Carause, que par-tout où il fuyoit il trouvoit la divinité des Empereurs, qui résidoit dans leurs portraits & sur leurs enseignes. Eusèbe, en parlant de la croix que Constantin fit placer sur ses enseignes, ajoute qu'il abolit l'usage d'y mettre des images d'or ; mais il faut dire ou qu'il ne parle que des images des Empereurs précédens, ou que cette défense ne subsista pas, puisque les portraits de Constantin même & de ses enfans paroissent sur leurs enseignes, & que Végèce dit que la première cohorte portoit les images des Empereurs ; il s'exprime même d'une manière qui se ressent encore du paganisme ; *prima cohors imagines imperatorum, hoc est divina & præsentia signa veneratur.* Il seroit inutile d'entasser ici les passages, pour prouver que les portraits des Empereurs faisoient la principale décoration des enseignes, & l'objet de la vénération des légions. Artabane, roi des Parthes, ayant passé l'Euphrate pour traiter de la paix, adora les aigles Romaines, & les images des Césars attachées aux enseignes. Ce furent ces images qui soulevèrent tout le peuple de Jérusalem, lorsque Pilate eut fait entrer dans cette ville les enseignes Romaines. C'est aussi ce qui coûta la vie à tant de Chrétiens, qui pour cette raison refusoient d'entrer dans la milice, ou de rendre aux enseignes

In voce Σημαῖαι.

C. 15.

De vit. Const. l. IV.

Suet. in Caïo, art. 14.

Bel. Jud. l. II, c. 9.

un culte sacrilége. Toutes les fois que les légions se lassoient d'un Empereur, elles arrachoient son portrait de leurs enseignes, pour y substituer celui de leur nouveau maître. Tacite, Suétone, Hérodien & les auteurs de l'histoire Auguste en fournissent quantité d'exemples; c'est pour cela que les porte-enseignes se nommoient *imaginarii* ou *imaginiferi*. Cet hommage ne se bornoit pas aux Empereurs, il s'étendoit aux Césars, & même aux autres personnes de la famille impériale. Le portrait de Drusus étoit sur les enseignes de l'armée de Germanie, & c'est à cette image, respectable par le souvenir de tant de glorieux exploits, que son fils Germanicus s'adresse, dans Tacite, pour calmer la mutinerie des soldats. Les légions crurent faire leur cour à Tibère, en plaçant sur leurs enseignes l'image de l'ambitieux Séjan, qu'il avoit fait son gendre: Tibère le souffrit avec sa dissimulation ordinaire; mais après s'être défait de Séjan, il récompensa les légions de Syrie, parce qu'elles étoient les seules qui n'eussent pas rendu cet honneur à ce perfide favori.

Veg. l. II, c. 7.

Tac. Ann. l. I, c. 43.

Suet. in Tib. c. 48.

Le cabinet du Roi possède une douzaine de très-grands médaillons de bronze, dont la bordure est fort relevée; il est probable qu'ils ont servi aux enseignes: M. l'abbé Barthélemy, qui me les a fait voir, m'a fait remarquer, à la circonférence de plusieurs d'entre eux, le reste du tenon qui servoit à les attacher. Il y en a depuis Hadrien jusqu'aux Philippes.

M. le comte de Caylus, qui n'épargnoit ni soins, ni dépense pour rendre le jour à tant de monumens, depuis long-temps ensévelis, a donné, dans le quatrième volume de ses Antiquités, deux médaillons de Justinien dont la tête est singulière; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces deux médaillons de bronze sont enchaînés l'un à l'autre par une petite chaîne de même métal, passée dans des trous percés au bas de la médaille supérieure, & au haut de l'inférieure; ce n'est qu'une portion de la chaîne, qui sans doute étoit suspendue à une enseigne: il reste encore au haut du médaillon supérieur quelques anneaux, qui formoient la continuation de cette chaîne, & le médaillon inférieur est percé par le bas, pour le même usage. Cette antiquité a été déterrée depuis peu à Rome, sur le mont Cœlius, auprès de l'arc de Constantin.

Antiq. Rom. pl. 63.

On voit déjà des médaillons ſur quelques enſeignes des médailles conſulaires, comme dans la famille Cornélia & Flavia : ce devoient être des images des divinités, dont preſque tous les droits furent enſuite transférés aux Empereurs, par une ſuperſtitieuſe flatterie.

Tous ces ornemens, dont les enſeignes étoient ſurchargées, [*Apolog.*] & que Tertullien appelle *imaginum ſuggeſtus*, étoient ſans doute formés des matières les plus légères : à l'exception des médaillons, ce n'étoient apparemment que des feuilles de laiton, ou des lames fort minces d'autre métal *(e)*; autrement ç'auroit été un fardeau incommode pour les bras les plus robuſtes; &, malgré ces attentions [*L. IV.*] pour en diminuer le poids, Hérodien remarque que les ſoldats les plus vigoureux ne les portoient qu'avec peine, & que Caracalla aimoit à faire montre de ſa force en les ſoutenant ſur ſes épaules *(f)*.

J'ai dit pluſieurs fois, en paſſant, que chaque centurie, chaque cohorte, chaque légion avoit ſans doute, dans la forme de ſes enſeignes, des caractères diſtinctifs; nous en avons une preuve poſitive pour la diſtinction des légions. Dans la première bataille de Céſar en Afrique, Labiénus, qui commandoit pour le parti de Pompée, s'approchant de l'armée ennemie, & l'inſultant avec mépris, « ſais-tu » bien qui tu inſulte ? lui cria un ſoldat, je ſuis un vétéran de la dixième légion ; » c'étoit la plus redoutable des légions de Céſar : Labiénus, comme pour le taxer de menſonge, lui répond, « je ne [*Bel. Afric. c. 16.*] reconnois pas les enſeignes de la dixième légion ; » *non agnoſco ſigna decumanorum*. Le ſoldat, pour ſe faire reconnoître, ne répliqua que par un coup de javelot, qui abattit le cheval de Labiénus.

Sur l'arc de Conſtantin, dans la partie qui avoit appartenu à l'arc de Trajan, on voit des perches qui ſe terminent en un plateau carré, comme celles qui portoient les aigles légionaires. Sur ces baſes ſont placées des victoires, des figures de ſoldats portant des boucliers & des trophées. A mon avis, ce ne ſont pas des enſeignes militaires, mais des ornemens de triomphe.

(e) M. le comte de Caylus nous a donné deux de ces lames, à la planche 65 de ſon troiſième volume.

(f) Ἔστι δ' ὅτε καὶ τὰ τῶν στρατοπέδων σύμβολα ἐπιμήκη ὄντα καὶ χρυσοῖς ἀναθήμασι πολλοῖς κεκοσμημένα, μόλις ὑπὸ τῶν γενναιοτάτων στρατιωτῶν φερόμενα, ἐπιθεὶς τοῖς ὤμοις ἔφερεν αὐτός.

M. le comte de Caylus, dans le troisième volume de ses Antiquités, nous donne un beau bas-relief qui représente une allocution. Derrière les soldats, qui écoutent les discours du Général, s'élèvent trois perches qui soutiennent sur une traverse, non pas des drapeaux, mais des casaques militaires; une quatrième perche, entre les autres, porte un foyer double, c'est-à-dire partagé en deux bassins l'un au-dessus de l'autre, d'où s'élèvent des flammes. Que peut signifier ce spectacle singulier? je ne crois pas qu'on trouve aucune enseigne de cette forme dans tout ce qui reste de l'antiquité: voici l'idée que la réflexion m'a fait naître, à la vue de ce monument extraordinaire. Ce ne sont pas ici des enseignes, ce sont les signaux par lesquels le Général annonçoit qu'il alloit faire sortir l'armée du camp & livrer bataille. Plutarque, dans la vie de Fabius & dans celle de Brutus, dit que le signal de la bataille étoit une tunique de couleur d'écarlate, que le Général faisoit arborer sur sa tente. Il est vrai qu'ici ces tuniques ne sont pas élevées sur le haut d'une tente, mais les perches qui les soutiennent sont plantées en terre devant le tribunal de l'empereur. Cette difficulté est levée par un passage d'Isidore, le voici: *Russata, quam Græci Phœniceam vocant, nos Coccineam. Hâc sub consulibus Romani usi sunt milites; unde etiam Russati vocabantur. Solebat pridie quàm dimicandum esset, ante principia poni, admonitio & indicium futuræ pugnæ.* On voit, par ce texte, que la veille du combat, le Général faisoit planter à la tête du camp une casaque rouge, telle que les soldats la portoient, pour leur annoncer qu'ils se préparassent à combattre: c'est ce qui est ici représenté. Ces signaux sont plantés à la tête du camp, *in principiis*, c'est-à-dire dans la place d'armes, où se faisoient les assemblées des soldats & où le Général les haranguoit. Les deux foyers sont deux cassolettes militaires, dans lesquelles on jetoit sans doute quelques grains d'encens, pour se rendre les Dieux favorables. Le nombre de trois casaques, au lieu d'une seule dont parle Isidore, ne peut, à ce que je pense, détruire cette explication.

P. 246, pl. 66, n.° 1.

Voy. la planche.

Orig. l. XIX, c. 22.

Je n'ai encore parlé que des trois enseignes ordinaires des Romains, l'aigle, le vexille & la simple enseigne. Le temps introduisit de nouvelles formes, dont je dois dire quelque chose

pour compléter cette matière. Je ſuivrai l'ordre des temps dans leſquels elles paroiſſent avoir été inventées.

Bel. civ. lib. II.

Bel. Afric. c. 84.

Pendant la guerre de Céſar en Afrique, la cinquième légion prit pour enſeigne un éléphant. Appien raconte que cette légion demanda à Céſar d'être rangée en bataille vis-à-vis des éléphans de Juba, dont la vue effrayoit le reſte de l'armée; & qu'elle les combattit avec tant de valeur que Céſar, pour perpétuer la mémoire de cet exploit glorieux, lui fit prendre la figure de cet animal entre ſes enſeignes. Hirtius ajoute qu'un vétéran de cette légion voyant un de ces éléphans bleſſé, qui tenoit ſous ſes pieds un valet de l'armée & l'écraſoit par ſon poids, courut à lui, & qu'étant enlevé en l'air par cet animal en furie, il ne ceſſa de lui frapper la trompe à grands coups d'épée, juſqu'à ce que l'éléphant, cédant à la douleur, l'eût laiſſé tomber à terre, & eût pris la fuite avec d'horribles cris. Cette enſeigne ſubſiſtoit encore du temps d'Antonin, ſous lequel Arrien écrivoit. Je ne crois pas que l'éléphant eût pris, dans cette légion, la place de l'aigle; il étoit ſans doute placé au haut des autres enſeignes, ou poſé ſur un plateau au bout d'une pique, ainſi que le bélier qui ſe voit ſur la colonne Trajane.

Pl. XLIII.

Pier. hierogl. l. X.

Ce bélier ne ſe rencontre ſur aucun autre monument: étoit-ce une repréſentation de celui que le Fécial lâchoit ſur les terres des ennemis, lorſqu'il alloit déclarer la guerre, ſoit comme un ſymbole de la douceur des Romains, qui prétendoient n'en venir aux armes qu'après y avoir été forcés par des injuſtices, ſoit pour montrer que le territoire de ces peuples alloit être ravagé?

Zoſ. lib. III. Veget. l. II, c. 7. Suid. in Ἰνδοί, σημαῖα σκυθικά, χιλιοστύς.

Mais une enſeigne qui devint très-commune, & que les cohortes ſubſtituèrent au vexille, ce fut le dragon. La figure de cet animal, portée au bout d'une pique dorée, étoit repréſentée de grandeur naturelle, & la gueule béante: on ne manquoit pas de lui donner l'air le plus effrayant. La tête étoit d'argent, le corps compoſé de pièces d'étoffes de diverſes couleurs. Lorſque le dragonaire ſe tenoit arrêté, ces étoffes pendoient le long de la pique; mais dès qu'il ſe mettoit en mouvement, elles s'enfloient & prenoient la groſſeur & la forme de l'animal: l'air y entrant alors avec force, & n'y trouvant point d'iſſue, y produiſoit une agitation &

des ſiflemens qui ajoutoient à la terreur. S.[t] Grégoire de Nazianze dépeint ainſi ces dragons : Συνθήματα δρακόντων φοβεροῖς χάσμασιν ἐμπνεόμενα ἐπ' ἄκρων δοράτων αἰωρουμένοις, καὶ διὰ τῶν ὁλκῶν ῥιπιζόμενα φολίσιν ὑφανταῖς κατασίκτων, ἥδιστόν τε ὁμοῦ καὶ φρικτὸν θέαμα προσπίπτει ταῖς ὄφεσιν. Et Thémiſtius : Δράκοντας λεπτῶν ὑφασμάτων, μετεώρους ἐκ περιχρύσων καμακῶν, ὑπὸ τοῦ πνεύματος μεστουμένους τε καὶ δινουμένους. Ammien Marcellin parlant de l'entrée de Conſtance dans Rome, décrit la même choſe, avec cette dureté de ſtyle qui lui eſt naturelle : *Eum purpureis ſubteminibus texti circumdedere dracones, haſtarum aureis gemmeiſque ſublimitatibus illigati, hiatu vaſto perſlabiles, & ideo velut irâ perciti ſibilantes, caudarumque volumina relinquentes in ventum.* La matière étoit trop favorable à la poëſie ampoulée de ce temps-là, pour ne pas exciter la verve des poëtes. Claudien y revient ſouvent ; je n'en citerai qu'un exemple :

Or. 3.

Or. 1.

L. XVI, c. 10.

In 3.° conſulat. Honorii.

Hi volucres tollunt aquilas ; hi picta draconum
Colla levant ; multuſque tumet per nubila ſerpens,
Iratus ſtimulante noto ; vivitque receptis
Flatibus, & vario mentitur ſibila tractu.

Sidoine Apollinaire s'évertue à le ſurpaſſer, & s'épuiſe en expreſſions forcées :

Jam textilis anguis
Diſcurrit per utramque aciem ; cui guttur adactis
Turgeſcit zephyris : patulo mentitur hiatu
Iratam pictura famem ; pannoque furorem
Aura facit ; quoties craſſatur vertile tergum
Flatibus, & nimium jam non capit alvus inane.

Panegyr. ad Majorianum.

Beau modèle pour ceux qui cherchent dans la poëſie l'enflure & les ſecouſſes bizarres ! Le poëte Néméſien, qui ne pèche ordinairement que par foibleſſe, avoit dépeint en deux mots ce même objet, avec plus d'élégance & ſur le ton de Virgile :

Cyneg. 84.

Aurea purpureo longe radiantia velo
Signa micant, ſinuatque truces levis aura dracones.

L. II, c. 13.

Végèce met un dragon par cohorte. Il paroît par Ammien Marcellin, que la cohorte Prétorienne qui accompagnoit l'Empereur, ſe diſtinguoit des autres par un dragon de couleur de pourpre; c'eſt à cette marque que Julien eſt reconnu dans la bataille de Straſbourg; & les troupes qui accompagnent Conſtance, à ſon entrée dans Rome, portoient des dragons de cette couleur.

Orig. l. XVIII, c. 3.

Iſidore en fait remonter l'origine juſqu'au combat d'Apollon contre le ſerpent Python; il eſt réfuté par le ſilence des auteurs Grecs, qui ne parlent jamais de cette enſeigne. On ne la voit que chez les Aſſyriens, les Perſes, les Scythes, les Indiens, les Daces, peuples dont la mythologie n'avoit rien de commun avec celle de la Grèce. On ne la trouve point dans les armées Romaines avant Trajan; la colonne Trajane ne la donne qu'aux Daces, & c'eſt d'eux que les Romains l'ont empruntée. Ils en faiſoient uſage dès le temps d'Hadrien: Arrien, qui vivoit ſous ce Prince, en parle dans ſa Tactique. Depuis ce temps-là on la remarque ſur les monumens, & il en eſt ſouvent mention dans les auteurs juſqu'aux derniers temps de l'Empire.

Codin. de Off. c. 6.
Poll. in Gallien. c. 8.
Vopiſc. in Aurel. c. 28, 31.
Mabill. Analect. t. IV, p. 105.
Arc de Conſtantin.

La turme de la cavalerie répondoit à la cohorte d'infanterie; elle avoit eu le vexille, elle prit le dragon en même temps que la cohorte: Arrien, Claudien & Suidas donnent le dragon à la cavalerie.

Lipſ. de milit. Rom. lib. IV, dial. 5.
Herman. Hugo, de milit. Equeſtr. l. II, c. 4.
Prud. Περὶ στεφ. hymn. 1.

Quelques critiques ont avancé que ce dragon étoit quelquefois non pas en relief, mais ſimplement peint ſur le vexille: je n'en trouve aucun exemple. Ils citent en preuve ces vers de Prudence, qui ne prouvent rien:

> *Cæſaris vexilla linquunt, eligunt ſignum crucis;*
> *Proque ventoſis draconum, quos gerebant, palliis*
> *Præferunt inſigne lignum, quod draconem ſubdidit.*

Ici *pallia draconum* ſignifie ces pièces d'étoffe dont le corps du dragon étoit formé.

Cantabrum étoit encore une eſpèce de vexille; mais étoit-il en uſage dans les armées? On ne trouve ce nom que dans Tertullien, dans Minutius Félix & dans les anciennes gloſes, qui le rendent par *vexilla, pallia.* Tertullien [a] & Minutius Félix [b] joignent le mot *cantabra*

[a] *Tert. Apolog. c. 16.*
[b] *Min. Fel. in Octavio.*

cantabra à celui de *vexilla,* & font connoître que cette enfeigne avoit une traverfe en forme de croix, pour y attacher un drapeau. *Sipara illa vexillorum & cantabrorum ftolæ crucium funt,* dit Tertullien; Minutius Félix le paraphrafe ainfi, *figna ipfa & cantabra & vexilla caftrorum quid aliud quàm inauratæ cruces funt & ornatæ!* La loi 2 au code Théodofien, *de collegiatis,* nomme *cantabrarii;* & Godefroi explique ce mot de ceux qui portoient des bannières aux proceffions, dans lefquelles on promenoit les ftatues des Dieux. *L. XIV, tit. 7, leg. 2, & ibi God.* Si ces efpèces de bannières étoient employées dans le fervice militaire, je ne puis dire en quoi elles différoient du vexille, ni à quel corps elles fervoient d'enfeigne. Tout ce qu'ont avancé fur ce fujet divers critiques eft fi mal fondé, qu'il ne mérite pas d'être rapporté: ils ne rencontrent pas mieux dans l'étymologie du mot *cantabrum.* La plus raifonnable, à mon avis, eft celle que donne Baronius; il dérive ce mot de la nation des Cantabres, qui fut fubjuguée par Augufte, & dont il penfe qu'on emprunta cette forme d'enfeigne. *Stew. ad Veg. l. III, c. 17. God. loc. cit. Salm. de re milit. Rom. c. 6. Turneb. adverf. l. XV, c. 16. Scalig. in Feftum. Baron. in ann. 312.* Mais pourquoi ce nom ne paroît-il dans aucun auteur, excepté dans Tertullien & dans Minutius Félix? Végèce, qui parle de toutes les efpèces d'enfeignes, ne nomme jamais celle-là: les *Cantabrarii* du Code ne font pas affurément des gens de guerre. Ces obfervations me portent à penfer que le *cantabrum* n'étoit pas une enfeigne militaire.

Comme je n'examine, dans ces Mémoires, que ce qui regarde la légion, je ne dirai rien du *labarum,* qui n'avoit aucun rapport à cette milice. Cet article demanderoit une longue difcuffion, que j'épargne à mes lecteurs, parce qu'elle n'eft pas de mon fujet.

Mais je ne dois pas omettre que dans le bas empire, on plaça fur le haut des vexilles diverfes figures d'animaux. On n'en aperçoit ni fur la colonne Trajane, ni fur l'arc de Conftantin, quoiqu'on y voie un grand nombre d'enfeignes; il faut donc que cet ufage foit poftérieur à ces Princes. M. le comte de Caylus nous donne, dans la 64.[e] planche de fon troifième volume, la figure de deux léopards & d'une louve, qu'il croit, avec beaucoup de raifon, avoir fervi aux vexilles. Mais je doute fort de l'authenticité des deux enfeignes repréfentées dans le traité de Jufte-Lipfe, *de militia Romana,* & qui portent des animaux fur leur traverfe; je n'y *P. 271.*

reconnois point du tout les formes antiques. Je n'ai rien à ajouter à l'explication de M. le comte de Caylus, sinon que je trouve dans la notice de l'Empire deux corps de troupes, l'un nommé *Ursi*, l'autre *Leones* ; & que ces noms pourroient bien leur être venus de l'animal qui figuroit au haut de leurs enseignes. Il est du moins prouvé, par Claudien, que ces figures étoient représentées sur leurs boucliers :

Sect. 4, 38, 40.

Bel. Gild.

Nomenque probantes
Invicti, clypeoque animosi teste Leones.

Dans le moyen âge, les termes de la milice devinrent barbares comme la milice même, par le mélange des étrangers. La cohorte perdit son nom pour prendre celui de *drungus*, δρȣ́γγος, & le vexille prit celui de *bandum*, βάνδον ; c'est ainsi qu'il est toujours nommé par les auteurs de ces temps-là : Suidas lui donne aussi le nom de ζαυελων, qu'il explique par ces mots, εἶδος σημαίας ἢ φλαμȣ́λȣ. On reconnoît ici le *flamulum* dont j'ai parlé, d'après Végece.

DCXXIV, 4.

3.e volume des Antiq. p. 241.

Une inscription de Gruter semble indiquer une manufacture d'enseignes : M. le comte de Caylus, qui la rapporte, ne peut se persuader qu'un pareil travail ait jamais suffi pour occuper une manufacture réglée. J'avoue cependant que ces mots, *qui fabricæ insignium & signorum præfuit*, me laissent encore quelque tentation d'adopter cette manufacture : si les enseignes désignées dans l'inscription avoient été exécutées pour quelque occasion particulière, seroient-elles énoncées en général, & sans indiquer la circonstance ?

Inscr. Reines. cl. VIII, 30.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des porte-enseignes. *Signiferi* étoit leur nom général : celui qui portoit l'aigle avoit en particulier le nom d'*aquilifer* ou *aquiliger*, comme le porte-vexille s'appeloit *vexillarius* ou *vexillifer*. On nommoit *draconarius* celui qui étoit chargé du dragon. Les autres n'avoient point de nom propre, ils se nommoient *signiferi* ; on leur donnoit aussi le nom d'*imaginarii* ou *imaginiferi*, parce que les enseignes étoient chargées des portraits des Empereurs & de la famille impériale. Dans le bas empire on appela *bandophori*, βανδοφόροι, ceux qui portoient l'étendard alors appelé *bandum*. Il est à remarquer que dans les

inſcriptions, qui nous donnent en grand nombre les noms des porte-enſeignes, je n'en connois aucune où le nom de *Draconarius* ſoit employé; cette fonction eſt apparemment exprimée par les termes généraux de *ſignifer* ou *vexilliſer.*

Polybe dit que les porte-enſeignes étoient choiſis par les capitaines, entre les ſoldats les plus vigoureux. Nous avons déjà vu qu'on exigeoit d'eux une probité reconnue, parce qu'ils étoient dépoſitaires de l'argent des ſoldats: ils devoient être auſſi les plus intrépides de l'armée. On ne leur pardonnoit pas une lâcheté, parce qu'ils entraînoient avec eux le reſte de la troupe. Le dictateur Q. Servilius Priſcus tua de ſa main un des ſiens, qui dans une bataille avançoit trop lentement vers l'ennemi. Les ſoldats de Céſar, défaits devant Dyrrachium & rougiſſant de leur défaite, demandèrent la mort des porte-enſeignes; « car, diſoient-ils, nous n'aurions pas fui ſi les enſeignes n'euſſent pas pris la fuite les premiers ». *Lib. VI.* *Tit. Liv. l. IV, c. 47.* *App. Bel. civ. lib. II.*

Nous apprenons, par les inſcriptions, que les porte-enſeignes tenoient un rang diſtingué: on y voit un C. Copinus Creſcens, porte-enſeigne, *ſignifer,* de la quatorzième légion, & honoré en même temps des titres de décurion de Tuſculum, de Queſteur de la même ville & de vétéran d'Auguſte. Il paroît même qu'ils étoient au-deſſus des lieutenans, *optiones:* un L. Pompéius Réburrus paſſa ſucceſſivement par les grades de Teſſéraire, de lieutenant & enfin de porte-enſeigne en différentes centuries. Ce titre étoit ſi honorable qu'on le conſervoit après la vétérance: C. Senilius Pervincus ou Pervincius eſt qualifié, ſur ſon épitaphe, vétéran & ancien porte-enſeigne, *exſignifer,* de la troiſième légion. *Reineſ. cl. VI, 29.* *Grut. MCIX, 10.* *Id. MCLIX, 14.*

Il paroît que les porte-enſeignes d'une légion formoient entre eux un corps, & que ce corps étoit diſtingué par différens grades. On lit, dans Gruter, *optio ſigniferorum,* & *ſchola vexillariorum,* c'eſt-à-dire le corps des vexillaires, & tout-à-la-fois le lieu où ils tenoient leur conſeil. C'eſt auſſi apparemment ce que ſignifie *militi leg. II. aug. optioni ſignifero,* dans une inſcription donnée par M. Lancelot, & rapportée dans le VIIe volume de nos Mémoires. Peut-être même le mot *ſignifero* n'eſt-il qu'un abrégé du mot *ſigniferorum,* qui ſe lit en toutes lettres ſur le marbre de Gruter. *DLVIII, 7. DCCLIII, 4.* *Hiſt. p. 242.*

On trouve le titre de dragonaire joint en même temps avec un autre grade militaire : Ammien Marcellin, dans le lieu où il raconte la proclamation de Julien, nous indique cette particularité : *Maurus nomine quidam ..... Petulantium tum haſtatus abſtractum ſibi torquem, quo ut draconarius utebatur, capiti Juliani impoſuit. Petulantium haſtatus* ſignifie que ce Maurus étoit capitaine de la cinquième ou de la ſixième centurie, dans la première cohorte de la légion appelée alors *Petulantes*, ainſi que je l'ai expliqué dans le cinquième & dans le ſeptième Mémoire. Il étoit donc en même temps capitaine d'une centurie & porte-dragon de la cohorte : c'étoit une confuſion d'emplois, que l'ancienne milice n'auroit ſans doute pas ſoufferte.

L. XX, c. 4.

Les porte-enſeignes avoient des habits diſtingués, & portoient un hauſſe-col d'or ; S.t Jean-Chryſoſtôme rend témoignage de cette magnificence : Ἱμάτια περίκειται καὶ περιαυχένιον κόσμον χρυσοῦν, καὶ πάντοθέν εἰσι λαμπροί. Mais ce luxe ne s'introduiſit, ſans doute, que ſous les Empereurs, & par ſucceſſion de temps. Sur la colonne Trajane les porte-enſeignes n'ont point encore de collier : leur habillement les diſtingue des ſimples ſoldats, & reſſemble fort à celui des officiers ; c'eſt une eſpèce de corſelet de cuir, qui ſe laçoit par-derrière, & qui deſcendoit juſqu'à la ceinture : par-deſſus, la plupart ont un manteau qui s'attache, avec une agraffe, ſur l'épaule droite ou ſur la poitrine. Ils ſont coiffés d'une tête de lion ou d'ours, dont la peau leur couvre le dos, & dont les pattes de devant reviennent s'attacher au-deſſous du cou. Il eſt très-vraiſemblable que cet habillement étoit plus recherché que celui qu'ils avoient porté autrefois : les Romains des ſix premiers ſiècles ne comptoient pour rien la décoration ; uniquement curieux de bonnes armes, ils ne ſongeoient ni à impoſer à leurs ennemis par un extérieur terrible, ni à les éblouir par l'éclat de leurs habits ; & la maxime favorite du ſoldat de la République étoit celle-ci, *virtutem eſſe militis decus*, la valeur eſt l'ornement du ſoldat.

De laud. Pauli, hom. 7.

Tit. Liv. l. IX, c. 40.

MÉMOIRE
SUR
LES PARADOXES PHILOSOPHIQUES.

Par M. l'Abbé GARNIER.

LES paradoxes ſont un des points de l'ancienne philoſophie qui ont fourni une plus vaſte matière à la diſpute. Les Cyniques & les Stoïciens, qui en avoient fait la baſe de leur morale, n'avoient pas prévu ou avoient trop mépriſé le ſcandale que devoit cauſer cette doctrine. Les beaux eſprits de tous les ſiècles, charmés de découvrir une ſource intariſſable de plaiſanteries, bonnes ou mauvaiſes, n'eurent garde de la négliger. Si les paradoxes n'euſſent été attaqués que par des orateurs & par des poëtes, peut-être n'eût-il pas fallu s'en mettre beaucoup en peine : on ſait que des écrivains de ce genre, pour plaire à la multitude, ſont obligés d'adopter ſes idées, & cherchent moins ce qui eſt vrai & utile, que ce qui peut exciter la ſurpriſe & procurer du plaiſir. D'ailleurs, comme par la nature de leur art ils n'ont point de façon de penſer qui leur ſoit propre, & qu'ils ne ſe propoſent que d'embellir un ſujet quelconque, ils changent ſouvent de langage, & ont coutume de rendre d'une main ce qu'ils ôtent de l'autre. Enfin, le plus grand mal qu'ils puiſſent faire, c'eſt de donner des ridicules; or un homme qui croit avoir trouvé la vérité, & qui l'aime uniquement, ſe met peu en peine des plaiſans, & ſe contente ordinairement de répondre *tant pis pour ceux qui riront.* Si donc la morale des Stoïciens n'eût eu que de pareils adverſaires, elle auroit pu ſe paſſer d'apologie : mais de graves Philoſophes n'ont pas été plus favorables aux paradoxes que les beaux eſprits. Le ſage Plutarque a fait un traité, où il prétend faire voir que les Stoïciens enſeignent des choſes plus étranges que les poëtes. Dans nos temps modernes la matière n'a pas été mieux éclaircie; mille auteurs ingénieux ont déclamé contre les paradoxes, ſans ſe donner la peine de les approfondir; &, parmi ceux qui avoient fait une

Lû le 22 Mars 1765.

étude plus sérieuse de la philosophie ancienne, si Juste-Lipse & Scioppius ont pris la défense des paradoxes, Buddeus & Bruker les ont combattus. On a lieu de croire, d'après quelques essais, que Descartes, s'il eût donné un traité de morale, auroit renouvelé parmi nous la doctrine des Stoïciens; ce génie, vraiment philosophique, étoit peut-être le seul d'entre les modernes qui eût pu triompher des préjugés, & rendre à la morale son ancien éclat; mais la mort, qui le surprit au milieu de sa carrière, enleva avec lui nos espérances. En lisant attentivement ce qui a été écrit pour & contre les paradoxes, j'ai cru m'apercevoir que les partisans & les adversaires des Stoïciens avoient également manqué leur but, & qu'avec moins d'érudition & de talens que n'en avoient ces célèbres critiques, on pourroit jeter un plus grand jour sur cette matière, en prenant une route différente de celle qu'ils ont suivie. Car, premièrement, ils ne sont point remontés à la source des paradoxes, & semblent ne les avoir connus que dans les écrits des Cyniques & des Stoïciens, quoique ni les uns ni les autres ne puissent en être regardés comme les premiers auteurs. Secondement, ils ont considéré chaque paradoxe en lui-même & isolé, sans faire assez d'attention aux principes d'où il découle, & à la chaîne qui le lie à des vérités connues. Troisièmement, ils ont entièrement négligé la partie la plus philosophique de leur travail, qui consistoit à montrer si l'on doit admettre des paradoxes dans la morale, quand & comment il convient de s'en servir. C'est pour remédier à ces inconvéniens & pour suppléer à ce défaut, autant que mes forces pourront le permettre, que j'entreprends ce Mémoire. Je le divise en trois articles. Dans le premier, je remonterai à l'origine des paradoxes, & je prouverai que les Cyniques & les Stoïciens ne peuvent en être regardés comme les inventeurs. Dans le second, je tâcherai de résoudre le problème suivant; pourquoi les Cyniques & les Stoïciens n'étant point les premiers auteurs des paradoxes, sont cependant les seuls auxquels on se soit avisé de les reprocher. Enfin, dans le troisième, je tâcherai de découvrir le véritable usage des paradoxes dans la morale.

ARTICLE I.

De l'origine des Paradoxes.

UN paradoxe eſt un jugement contraire à l'opinion commune, énoncé brièvement, & propre, par ſa nouveauté, à exciter la ſurpriſe. Toute ſcience dont l'objet eſt à la portée des jugemens du vulgaire, peut fournir des paradoxes, parce que le jugement du vulgaire & celui des Savans ne peuvent manquer, en bien des cas, d'être contradictoires: citons-en quelques exemples par rapport à la phyſique. Je ſuppoſe que Copernic ſe fût contenté d'énoncer la propoſition ſuivante: le Soleil eſt immobile au centre du monde, tandis que la Terre tourne autour de lui avec une vîteſſe incroyable. Cette propoſition, énoncée brièvement & deſtituée de ſes preuves, n'auroit-elle pas pu paſſer à bon droit pour le plus grand des paradoxes? De même, qu'on diſe devant le peuple que le feu n'eſt point chaud, que la neige n'eſt pas blanche, ces propoſitions, qui paroiſſent ſi ſimples à ceux qui ſont initiés dans le langage des Phyſiciens, lui paroîtront des abſurdités & des monſtres. Enfin qu'un Médecin déclare que, dans certaines maladies, il faut procurer la fièvre pour opérer la guériſon, ceux qui ne connoiſſent point la Médecine ſeront tentés de regarder cette opinion comme un paradoxe révoltant. Mais ſur tous ces objets le peuple convient intérieurement de ſon inſuffiſance, & eſt naturellement diſpoſé à s'en rapporter aux maîtres de l'art. Il n'en eſt pas de même en ce qui concerne la morale & la conduite de la vie. Ces ſortes de matières étant plus à la portée de toutes ſortes d'eſprits, l'on ſe perſuade que le ſens commun ſuffit pour en bien juger: or il n'y a guère d'homme qui ne s'en croie ſuffiſamment pourvu, & qui envie ſur cet article le ſort de ſon voiſin. Si l'on fait réflexion enſuite que les queſtions ſur leſquelles s'exerce la morale, ne ſont point des queſtions ſpéculatives & de pure curioſité, mais qu'elles ont une influence directe ſur le bonheur & le malheur de la vie, l'on concevra ſans peine combien les hommes doivent être attachés à des opinions qu'ils croient devoir à l'expérience, le plus perſuaſif de tous les maîtres. En tout cas, ils en appellent

à l'opinion publique, & croient avoir gain de cauſe en alléguant un plus grand nombre de témoins. Or s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, que la morale ſoit de toutes les ſciences celle ſur laquelle le peuple ſoit le plus expoſé à ſe tromper, il s'enſuivra néceſſairement que c'eſt la plus féconde en paradoxes, & en paradoxes les plus révoltans.

D'après cette explication, on conçoit déjà que les paradoxes ont dû ſe faire remarquer, dès que des génies au-deſſus du vulgaire s'occupèrent de la morale, & commencèrent à diſcuter les opinions reçues. Les poëtes, comme l'on ſait, furent les premiers précepteurs de la Grèce, & quoique par la nature de leur art, ils ne puiſſent guère analyſer un ſujet ni ſe livrer à des méditations bien profondes, je ne doute preſque point que ſi leurs productions étoient parvenues juſqu'à nous, on n'y découvrît le premier germe des paradoxes; je me contenterai de citer ici cette maxime d'Héſiode, ſi vantée par les Anciens: *Les inſenſés ignorent combien la moitié eſt préférable au tout.*

Quoi qu'il en ſoit, Socrate eſt généralement regardé comme le fondateur de la philoſophie morale chez les Grecs; c'eſt donc dans les entretiens de ce grand homme qu'il faut chercher les premiers paradoxes moraux. J'ouvre Platon & je vois avec ſurpriſe que tous les paradoxes des Stoïciens ſe retrouvent dans ſes écrits: les uns y ſont énoncés formellement, les autres ne s'y trouvent qu'implicitement; quelquefois il ne faut que changer une propoſition particulière en une maxime générale, le plus ſouvent il ne faut que tirer une concluſion néceſſaire & immédiate des principes qu'il a ſolidement établis. Entrons dans le détail.

Tout le monde ſait que les Stoïciens dérivoient la plupart de leurs paradoxes, de l'idée qu'ils s'étoient formée d'un Sage accompli. « Ce Sage, diſoient-ils, étoit le ſeul riche, le ſeul beau, le ſeul » Roi, le ſeul citoyen, le ſeul qui connût l'amitié: il ſe ſuffiſoit à » lui-même; il étoit au-deſſus des revers de la fortune; le compagnon » des Dieux, il ne ſe trompoit jamais, & rien dans l'Univers ne pouvoit altérer ſon ſolide bonheur ». Or, d'où les Stoïciens avoient-ils eux-mêmes tiré l'idée de ce Sage accompli? je crois pouvoir aſſurer qu'ils la devoient à la république de Platon, & voici

voici ſur quoi je me fonde. Le but de Platon dans cet ouvrage ſi connu, eſt de diſcuter l'idée de la juſtice & de l'injuſtice, & d'examiner ſi la première eſt préférable à la ſeconde, par ſa propre nature, & indépendamment des peines & des récompenſes attachées à l'une & à l'autre: pour jeter un plus grand jour ſur cette queſtion, il ne ſe borne point à conſidérer la juſtice & l'injuſtice dans le cœur de chaque homme en particulier, il commence par les chercher dans une ſociété où elles doivent ſe trouver en caractères mieux frappés & plus liſibles; car la ſociété n'étant compoſée que de particuliers, la juſtice & l'injuſtice qui ſe remarqueront dans l'aſſemblage, ne peuvent manquer d'exiſter dans les individus qui la compoſent. D'après ce principe, Platon ſe plut à former une république parfaite, & montra comment elle étoit prudente, forte, tempérante & juſte; il fit voir qu'elle étoit parfaitement heureuſe & qu'elle ſe ſuffiſoit à elle-même; il examina enſuite comment l'injuſtice pouvoit s'y introduire, & il fit voir évidemment qu'en perdant quelques-unes de ſes vertus, elle perdoit en même proportion de ſa tranquillité & de ſon bonheur: cette théorie une fois établie, il en fit l'application à l'ame de l'homme; il y reconnut les mêmes caractères, & il calcula les degrés de ſon bonheur & de ſon malheur ſur les degrés de ſa juſtice ou de ſon injuſtice. Le Juſte de Platon eſt viſiblement le Sage des Stoïciens. Platon convenoit que la république parfaite dont il avoit tracé l'idée, & le Juſte accompli qui en étoit la copie, n'avoient jamais exiſté, & que vraiſemblablement ils n'exiſteroient jamais; il n'a eu deſſein, comme il le déclare formellement, que de préſenter un modèle, ſur lequel tous ceux qui aſpiroient à ſe rendre heureux, puſſent en ſûreté former leur ame, & un but auquel ils s'efforçaſſent d'atteindre autant que leur foibleſſe le permettroit. Les Stoïciens portoient le même jugement de leur Sage : ils convenoient qu'il n'avoit point encore exiſté, & que probablement il n'exiſteroit jamais, quoique déjà pluſieurs grands hommes en euſſent approché de fort près, & euſſent par conſéquent raſſemblé en eux-mêmes pluſieurs des avantages dont ils formoient ſon apanage. Au reſte, Platon dans ſa république, content d'avoir montré en quoi conſiſtoit la juſtice parfaite, ne s'arrêta point à détailler tous les avantages

qui résultoient de cet état, ni à tirer de son hypothèse toutes les conséquences qu'il auroit pu en déduire & qui forment les paradoxes des Stoïciens; mais ce que Platon avoit négligé dans cet ouvrage, se trouve abondamment suppléé dans ses autres dialogues; il n'y en a presqu'aucun où l'on ne rencontre des paradoxes formellement énoncés: je vais en extraire quelques-uns des plus remarquables, à mesure qu'ils s'offriront à mes regards.

Dans l'*Euthydème* & dans le *Ménon*, il établit comme un principe fondamental, que la science est le seul bien; que la santé, la beauté & les richesses ne sont point des biens par elles-mêmes, puisque quelquefois elles procurent les plus grands maux: il finit le *Phèdre* par cette prière: *ô Pan, & vous, Divinités champêtres, qui présidez à ce lieu, accordez-moi d'être beau intérieurement; je ne vous demande point les avantages extérieurs, je ne répute pour riche que le Sage.*

Dans le *Lysis*, il montre que la sagesse a un droit naturel au commandement, dans quelque sujet qu'elle se trouve; dans un autre endroit, il dit que la vertu ne connoît point de maître; enfin il établit que les vicieux sont esclaves nés, & que le meilleur parti pour eux c'est d'être réduits civilement à cet état.

Dans le *Politique* & dans les *Rivaux*, il déclare que le Sage est le seul roi véritable; qu'il est le seul maître, le seul économe, le seul politique; & qu'il faut chercher d'autres noms, tels que celui de mercenaires, aux hommes qui se chargent des affaires publiques, sans avoir acquis la science du commandement.

Dans le *Protagore* & dans le *Gorgias*, il dit que le Sage est le seul beau; que les vices rendent l'ame qui les recèle, hideuse & contrefaite.

Il prouve dans le *second Alcibiade*, que tous les ignorans sont des furieux.

Au commencement du *Banquet*, un disciple de Socrate déclare tous les hommes malheureux, excepté son maître. Substituez au nom de *Socrate* celui de *Sage*, & vous aurez un des plus fameux paradoxes des Stoïciens. Dans le *Gorgias* déjà cité, un des interlocuteurs demande à Socrate, s'il ne regarde pas le grand Roi comme heureux: « Comment pourrois-je résoudre la question, » répond Socrate, puisque j'ignore jusqu'à quel point il est instruit, & s'il pratique la justice? »

Socrate dans ſon *Apologie,* telle qu'elle ſe lit dans Platon, déclare qu'il y a cette différence entre lui & le reſte des hommes, que ceux-ci regardent la mort comme le plus grand des maux, & mettent tout en œuvre pour l'éviter, au lieu que lui il ignore encore ſi c'eſt véritablement un bien ou un mal: puis corrigeant ce doute, « Anytus & Mélitus, dit-il, peuvent me faire mourir, mais ils ne ſauroient me faire de mal; les Dieux n'ont pas permis « que les méchans puiſſent, en aucun cas, nuire à un homme de « bien. » Enfin il ajoute qu'il ne peut jamais arriver aucun mal au Juſte, ni pendant ſa vie ni après ſa mort.

Je pourrois ſans peine extraire un grand nombre d'autres paſſages de Platon, qui ne ſeroient ni moins clairs ni moins précis que ceux que je viens de rapporter; mais ce peu ſuffira, je crois, pour prouver que non-ſeulement les Stoïciens avoient emprunté de ce Philoſophe l'idée de leur Sage, mais que leurs plus fameux paradoxes ſe retrouvent preſque mot à mot dans ſes dialogues. Au reſte je ne ſuis pas le premier qui ait fait cette découverte: Antiochus, un des diſciples de Platon, avoit publiquement revendiqué les paradoxes, comme une portion de l'héritage de Platon, & les expliquoit dans l'Académie; & Cicéron, qui avoit été diſciple d'Antiochus, avoit vraiſemblablement adopté cette prétention de ſon maître, puiſqu'il déclare que ces paradoxes lui paroiſſent très-vrais, & renfermer la pure doctrine de Socrate: *Mihi, iſta paradoxa quæ appellantur, maxime videntur eſſe Socratica longèque veriſſima.* Mais pourquoi, en ce cas, ne les a-t-on jamais reprochés à Socrate ni à Platon, pendant qu'on les a ſi ſouvent & ſi vivement reprochés aux Stoïciens? c'eſt une queſtion que j'eſſaierai de réſoudre dans l'article ſuivant.

ARTICLE II.

Pourquoi n'a-t-on jamais reproché les Paradoxes à Socrate & à Platon, pendant qu'on les a ſi ſouvent & ſi vivement reprochés aux Stoïciens.

QUAND la même doctrine ſe rencontre dans deux ouvrages différens, qu'elle eſt goûtée dans l'un & qu'elle déplaît dans

l'autre; il faut néceſſairement admettre une de ces trois ſuppoſitions ou toutes les trois enſemble; ſavoir, ou qu'elle eſt déplacée dans le dernier, c'eſt-à-dire qu'elle s'y trouve en contradiction avec le reſte de l'ouvrage, ou bien qu'elle s'accorde mal avec la profeſſion & la vie de l'écrivain, ou bien enfin que la manière dont il s'y eſt pris pour l'annoncer, eſt moins parfaite & moins bonne que celle dont s'étoit ſervi le premier. Examinons ſucceſſivement ces trois ſuppoſitions par rapport aux paradoxes. Étoient-ils déplacés dans les ouvrages des Stoïciens, & manquoient-ils d'analogie avec le reſte de leur doctrine? on auroit peut-être quelque lieu de le ſoupçonner d'après le traité de Plutarque, *des contradictions des philoſophes Stoïciens:* mais ſans manquer aux égards qu'on doit à cet excellent écrivain, nous obſerverons, 1.° que dans le nombre des contradictions qu'il prétend relever dans ce traité, la plupart ne ſont qu'apparentes & ſe réduiſent à des diſputes de mots; 2.° que d'autres ne roulent que ſur des points de théologie & de phyſique, ſur leſquels tous les Stoïciens n'étoient pas d'accord; 3.° que Plutarque, dans tout ce traité, n'attaque guère que Chryſippe, qui à la vérité étoit un Stoïcien diſtingué, mais qui cependant n'étoit point le chef de la ſecte, & qui, de l'aveu de preſque tous les Anciens, avoit eu la fantaiſie d'innover ſur bien des points, & la paſſion non moins dangereuſe, d'être l'auteur de ſon ſiècle le plus fécond; 4.° enfin que Plutarque, dans tout ce traité, n'oppoſe en aucun endroit un paradoxe à un autre paradoxe, ni à aucun principe fondamental de la ſecte; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, ſi les Stoïciens euſſent été en défaut à cet égard. Cicéron *(a)*, dont le témoignage ne peut être ſuſpect, rend plus de juſtice aux Stoïciens; il convient que tout eſt tellement enchaîné dans leurs écrits, que ſi vous leur paſſez un premier principe, vous ne pouvez plus vous défendre d'admettre toutes les conſéquences qu'ils en tirent, quelques révoltantes qu'elles vous paroiſſent au premier aſpect: c'eſt à cet enchaînement de conſéquences & à cette marche

(a) Et Hercule, fatendum eſt enim quod ſentio, mirabilis eſt apud illos contextus rerum: reſpondent extrema primis, media utriſque, omnia omnibus: quid ſequatur quid repugnet vident: in Geometria prima ſi dederis danda ſunt omnia: concede nihil eſſe bonum niſi quod honeſtum, concedendum eſt in virtute ſola poſitam eſſe beatam vitam. Cicer. de Fin. lib. V, §. 28.

rigoureuſe qu'il avoit ſur-tout égard, lorſqu'il confeſſe que quoiqu'il combatte les Stoïciens, il a bien peur qu'ils ne méritent ſeuls le nom de philoſophes : *quamvis inſectemur Stoïcos, metuo ne ſoli philoſophi ſint.* Quelque favorable que puiſſe paroître ce témoignage de Cicéron, il ne renferme rien qu'on ne puiſſe encore vérifier par le peu d'écrits qui nous reſtent de cette ſecte autrefois ſi fameuſe: car, quoique ces écrits ne conſiſtent aujourd'hui qu'en des fragmens & en quelques petits traités détachés & ſans ſuite, il eſt encore poſſible de retrouver le fil qui uniſſoit tous leurs principes: Scioppius en a fait l'eſſai, & je ne doute preſque point que quelque jour ſon plan ne ſoit exécuté.

Puiſque les paradoxes s'accordoient parfaitement avec le reſte de la doctrine des Stoïciens, ce ne peut être à cet égard qu'on les leur a reprochés. S'accordoient-ils également bien avec leur profeſſion & avec leur conduite? Quoique dans le grand nombre de ceux qui embraſsèrent cette ſecte, il n'ait pu manquer de ſe rencontrer des ames vicieuſes & hypocrites, on diſtingua toujours ces prévaricateurs d'avec les vrais Stoïciens, & l'on convient généralement qu'aucune ſecte n'oppoſa une digue plus forte au torrent de la corruption & des vices. Les vertus perſonnelles d'un Zénon, d'un Cléanthe, d'un Panétius, d'un Poſidonius, &c. ne furent jamais miſes en problème, & leur méritèrent la vénération de leurs contemporains; Caton & Marc-Aurèle formés dans cette école, furent moins regardés comme des hommes vertueux, que comme la vertu perſonnifiée: d'où il ſuit que ce n'eſt point non plus par le peu de convenance de la doctrine des Stoïciens avec leur conduite, que les paradoxes dans leur bouche ont pu révolter. Or, puiſque des trois ſuppoſitions que nous avions formées pour réſoudre ce problème, nous en trouvons deux inſuffiſantes & abſolument fauſſes, il ne nous reſte plus qu'à examiner la dernière, c'eſt-à-dire la méthode dont ſe ſervoient les Stoïciens pour propoſer & pour enſeigner leurs paradoxes. A cet égard, il faut l'avouer, je trouve de grandes différences entr'eux & Platon: eſſayons de marquer ici les principales.

1.° Platon n'innova rien dans le langage reçu de ſon temps; quoiqu'il avertiſſe ſouvent qu'il faut examiner ſoigneuſement la

vraie ſignification des mots, parce que l'erreur ſe gliſſe à la faveur d'une équivoque, il ne crut pas qu'un particulier pût s'arroger l'autorité de rien innover à cet égard; il regardoit le langage comme une monnoie courante dont le Sage devoit ſe ſervir pour le commerce de la vie, mais en prenant ſes précautions pour n'y être pas trompé: ainſi, après avoir établi que la vertu eſt le ſeul bien ſolide & mérite ſeule ce nom, il ne fait point difficulté, lorſque l'occaſion s'en préſente, de donner le même nom à la ſanté, à la beauté, aux richeſſes & aux autres avantages extérieurs; il a ſeulement la précaution de diſtinguer les biens en trois claſſes, & de placer la vertu ſeule dans la première. Les Stoïciens n'eurent point cette condeſcendance pour la multitude; ils fabriquèrent un grand nombre de nouveaux mots, & donnèrent à ceux qui étoient en uſage, une ſignification inconnue avant eux: ainſi, en réſervant le nom de *bien* à une action vertueuſe ou conforme à la raiſon, ils mirent tous les avantages extérieurs dans la claſſe des choſes indifférentes: cependant, comme parmi ces choſes qu'ils déclaroient indifférentes, il y en a quelques-unes, telles que la ſanté, l'éloquence, &c. qui méritent d'être plus recherchées que leurs contraires, ils fabriquèrent pour les déſigner, les mots nouveaux d'αἱρετὰ & de προηγμένα: or ces mots ne pouvoient guère manquer d'effaroucher ceux qui les entendoient pour la première fois, & qui n'étoient point inſtruits des définitions qu'on en donnoit dans cette école; on ne fut pas diſpoſé à penſer favorablement de ces philoſophes, qui parloient un langage qu'on n'entendoit point, ſur des objets naturellement à la portée de toutes ſortes d'eſprits *(b)*.

2.° Platon n'énonça point les paradoxes comme des maximes générales & abſolues, mais comme des propoſitions particulières, qu'il met dans la bouche de l'un de ſes interlocuteurs & le plus ſouvent de Socrate. De la manière dont ces paradoxes ſe trouvent placés, ils ſemblent n'avoir pour objet que de peindre le caractère de ce philoſophe, ou tout au plus ſa façon de penſer ſur quelque point de morale en particulier; au lieu que les Stoïciens, pour

(b) Quid intereſt niſi quòd ego res notas notis verbis appellò; illi nomina nova quærunt quibus idem dicant.... ſic iſti nobis cum interprete audiendi ſunt. Piſo, apud Cicer. 5, de Fin.

frapper davantage l'esprit & exciter la surprise, se plaisoient à débiter leurs paradoxes comme des maximes absolues & comme des axiomes, car c'est le nom qu'ils leur donnoient: ils en avoient fait le signe caractéristique & comme le mot de ralliement de leur secte.

3.° Platon, à l'exemple de Socrate, ne fait jamais profession d'enseigner; il cherche la vérité sur le premier objet qui se présente; il part d'un point connu & avéré de tout le monde, & conduit ensuite son interlocuteur par une chaîne de conséquences claires & lumineuses, au but qu'il se propose; il exige de lui, qu'il n'admette que des propositions qu'il conçoit clairement, & qu'il réponde toujours conformément à sa pensée, sans égard pour l'hypothèse qu'il entreprend de défendre. Si la suite du discours conduit à une conclusion absurde, le philosophe trouve bon que l'interlocuteur revienne sur ses pas, qu'il fasse toutes les modifications qu'il juge nécessaires à sa première proposition, ou même qu'il adopte absolument la proposition contraire, s'il la croit plus véritable: ce n'est qu'après avoir discuté le pour & le contre de toutes ces propositions, & élagué, pour ainsi dire, les préjugés, qu'il laisse apercevoir le paradoxe qui auroit révolté d'abord, mais qu'on ne peut plus s'empêcher d'admettre, sans violer les loix du raisonnement & fermer les yeux, de propos délibéré, à la lumière. Au contraire, les Stoïciens attaquèrent de front les préjugés, & se flattèrent d'en triompher à force ouverte: ils se rapprochèrent beaucoup plus de la méthode des Géomètres; ils donnèrent des définitions, posèrent des axiomes, & ne songèrent plus qu'à en déduire des conséquences. Que ces conséquences pussent être goûtées ou non de ceux qui les entendoient, ils s'en mirent peu en peine; dès qu'ils se furent assurés de leur vérité, ils se crurent suffisamment autorisés à les proposer sans aucune espèce de ménagement, persuadés que la vérité a des droits naturels sur l'entendement, & qu'elle n'a besoin que d'elle-même pour triompher des préjugés. Voilà, autant que j'ai pu le reconnoître parmi les ruines de l'antiquité, la manière dont les Stoïciens avoient bâti leur système de morale. Les Géomètres, pour parvenir à des démonstrations rigoureuses, demandent qu'on leur accorde des points sans étendue, des lignes sans largeur, des cercles parfaits, c'est-à-dire qui aient tous les points de leur circonférence

également diſtans du centre; ſi vous leur objectez que ces points, ces lignes & ces cercles n'exiſtent point dans la Nature, ils ne ſe mettent point en peine de votre objection; il leur ſuffit que cette hypothèſe n'ait rien en elle-même de contradictoire, pour qu'il ſe croient en droit de la faire. Les Stoïciens établirent de même que l'eſſence de l'homme c'étoit la raiſon, que le corps & toutes les facultés corporelles n'étoient que des inſtrumens dont la raiſon ſe ſervoit pour faire ſes fonctions: plus hardis & mieux aſſurés que les Géomètres, ils ne donnèrent point ce premier principe pour une hypothèſe; ils entreprirent de le démontrer, ou plutôt ils adoptèrent la démonſtration qu'en avoit déjà donné Platon dans le *premier Alcibiade.* La raiſon étant l'eſſence de l'homme, toutes les actions conformes à la raiſon, ſont bonnes & ſe nomment *vertus;* toutes les actions contraires & qui dénotent dans l'ame quelque imperfection, ſont mauvaiſes & s'appellent *vices:* la raiſon parfaitement épurée & telle qu'on a droit de la ſuppoſer dans l'ame du Sage, eſt donc la règle unique qui diſtingue les biens & les maux, les vertus & les vices. Tout ce qui trouble la raiſon eſt mauvais, les paſſions ſont de ce genre, on doit donc travailler à les détruire; & s'il eſt entièrement impoſſible d'extirper le premier germe des paſſions, on doit au moins les reſſerrer dans des bornes ſi étroites qu'elles ne puiſſent dans aucun cas maîtriſer la raiſon. La douleur & la pitié étant des paſſions, furent proſcrites comme les autres; non que le Sage des Stoïciens fût inhumain ou barbare, mais il dut faire par un motif de raiſon, ce que le reſte des hommes pratique par foibleſſe ou par attendriſſement.

Toutes les actions conformes à la raiſon ſont des vertus, & toutes les vertus ſont égales, parce qu'un cercle ne ſeroit pas moins parfait, ſoit qu'il fût exécuté ſur une matière d'or ou de plomb, qu'il eût une plus petite ou une plus grande circonférence; par la même raiſon, tous les crimes ſont égaux, parce qu'ils ſont eſſentiellement contraires aux règles de la raiſon.

La raiſon ſe ſervant du corps comme d'un inſtrument, n'a rien à redouter ni à eſpérer des choſes externes; elles ne peuvent par elles-mêmes influer ſur ſon bonheur ni ſur ſon malheur, puiſqu'il dépend de nous de faire un bon uſage des choſes fâcheuſes en apparence,

apparence, & par conſéquent de les changer en de vrais biens: ces choſes en elles-mêmes ſont donc indifférentes, & n'ont aucune valeur réelle qui ſoit indépendante de l'uſage que nous en faiſons.

La volonté eſt eſſentiellement libre, les Dieux mêmes ne peuvent donc empêcher le Sage d'être heureux; enfin la mort n'eſt pas un mal, & il ne tient qu'au Sage de recourir à cet aſile lorſqu'il le juge à propos. Le Sage ne peut donc, en aucun cas, ſe plaindre ni des Dieux, ni des hommes, ni de la fortune; il eſt le ſeul libre, le ſeul roi, le ſeul beau, le ſeul riche, & le compagnon des Dieux.

Voilà une eſquiſſe bien imparfaite, j'en conviens, du ſyſtème de morale des Stoïciens. Quelques durs que paroiſſent la plupart des paradoxes que je viens de rapporter, lorſqu'ils ſont ſimplement énoncés & dénués de leurs preuves, ils l'étoient beaucoup moins encore que la plupart des conſéquences qu'on pouvoit en déduire. Les Stoïciens n'eurent garde de diſſimuler aucune de ces conſéquences; ils ſe plurent à en tirer eux-mêmes les plus révoltantes qu'il fût poſſible d'imaginer; &, ſur cet article, ils ſurpaſsèrent la ſagacité même de leurs adverſaires, parce qu'ils ſe flattoient d'en triompher à l'aide de la dialectique, dans laquelle ils s'étoient rendus merveilleuſement ſubtils.

Enfin, & c'eſt la dernière différence que nous obſerverons ici, Platon ne ſe contenta pas de convaincre l'eſprit, il voulut gagner le cœur; il para la vertu de tous ſes charmes, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit ſervir à la faire aimer. Au contraire, les Stoïciens négligèrent entièrement l'art de la perſuaſion, pour s'attacher à une dialectique sèche & épineuſe : ils crurent qu'il ſuffiſoit de montrer la vérité nue, & que tous les ornemens dont on prétendroit l'embellir, ne ſerviroient qu'à l'offuſquer & à la faire méconnoître.

Doit-il donc encore paroître ſurprenant, après ce que nous venons de dire, que des méthodes ſi différentes aient produit des effets contraires, & que les paradoxes que peu de gens aperçoivent, & qui ne révoltent perſonne dans les écrits de Platon, aient cauſé tant de ſcandale dans la bouche des Stoïciens? Mais eſt-il

néceſſaire d'admettre des paradoxes dans la morale, &, dans ce cas, comment convient-il de s'en ſervir? c'eſt ce qu'il convient d'examiner maintenant.

Article III.

De l'uſage des Paradoxes dans la morale.

Pour ſatisfaire à la première queſtion, ſavoir ſi l'on doit admettre des paradoxes dans la morale, il eſt à propos de rappeler ici la définition que nous avons donnée des paradoxes: un paradoxe, avons-nous dit, eſt un jugement contraire à l'opinion publique, énoncé brièvement, & propre, par ſa nouveauté, à exciter la ſurpriſe. Dans cette définition, j'obſerve deux caractères eſſentiels au paradoxe proprement dit; le premier, c'eſt ſa contrariété avec l'opinion publique; le ſecond, c'eſt la brièveté avec laquelle il doit être énoncé, pour cauſer plus de ſurpriſe dans l'eſprit de ceux qui l'entendent: d'après cette courte explication, il ſera facile de répondre à la queſtion propoſée. Dès qu'une propoſition eſt vraie, & qu'elle peut être d'une grande utilité à ceux qui l'entendent, elle a droit d'être énoncée, ſoit qu'elle ſe trouve conforme ou contraire à l'opinion publique, ſans quoi l'étude de la philoſophie ne ſeroit plus l'étude de la ſageſſe & l'amour de la vérité, mais l'art de flatter adroitement les paſſions & d'affermir les préjugés: or ſi cette propoſition, vraie & utile, a droit d'être annoncée, elle peut l'être ou brièvement, ou avec une certaine étendue; il dépend de celui qui parle de choiſir la manière qu'il juge la plus convenable au but qu'il ſe propoſe. Mais on demande s'il eſt utile en général de laiſſer à cette opinion, vraie & utile, ſon air paradoxal, en l'énonçant brièvement & d'une manière propre à cauſer la ſurpriſe? Je réponds que les cas où l'on doit en uſer ainſi me paroiſſent rares; que l'intérêt de la philoſophie elle-même ſemble exiger qu'on uſe avec réſerve des paradoxes proprement dits, & qu'on prenne toutes les précautions poſſibles pour leur ôter ce qu'ils pourroient avoir de révoltant au premier aſpect.

Je dis l'intérêt de la philoſophie: cette profeſſion eſt déjà aſſez

enviée & aſſez décriée, ſans chercher à ſe faire un plus grand nombre d'ennemis, en humiliant l'amour propre du commun des hommes, & en ſe faiſant un jeu de leur ſurpriſe & de leur embarras. Quelle idée ſe formeront-ils d'un homme qui vient sèchement leur annoncer qu'ils ne connoiſſent la nature ni des biens ni des maux, que les choſes qu'ils deſirent avec tant d'ardeur, & qu'ils ont toujours entendu vanter, ne méritent pas d'être recherchées, que celles qu'ils redoutent le plus ſont peut-être les ſeules qui pourroient les rendre moins malheureux? Comment eſpérera-t-il de les perſuader, s'il dédaigne de deſcendre juſqu'à eux, & de conformer, au moins en apparence, ſon langage à leur foibleſſe? Un philoſophe, dans ce cas, peut être comparé à un homme qui préſenteroit un flambeau à des yeux accoutumés à de longues ténèbres; loin de les éclairer, il ne feroit que les offenſer. Quel eſt le but de la philoſophie? n'eſt-ce pas de rendre la vertu aimable? Si vous aſpirez à la faire aimer, montrez-là donc compatiſſante & ſecourable. L'Etre ſuprême a mis de tels rapports entre nos ames & l'ordre général de l'Univers, qu'il n'y a point d'opinion dans la morale qui n'ait une influence plus ou moins marquée ſur le bonheur ou le malheur de notre vie, & qu'il eſt abſolument impoſſible qu'un homme qui ſe trompe ſur des points eſſentiels, puiſſe être parfaitement heureux. Attaquez les hommes par cet endroit, amenez-les à une confidence, bientôt vous découvrirez le ſiége de la maladie: montrez-vous ſenſible à leur état, & eſſayez avec eux de découvrir le remède. Il n'y a perſonne de ſi malheureuſement né qui ne deſire ardemment d'être heureux; on ne ſe trompe que ſur la nature des objets ou ſur le choix des moyens: dans les maladies du corps, la guériſon n'eſt pas toujours en notre pouvoir; dans celle de l'ame, qui eſt eſſentiellement libre, il ne faut que des opinions droites & une volonté ferme. Si l'homme avec qui vous converſez avoit trop d'amour propre pour deſcendre à une confidence, & paroiſſoit d'humeur à s'offenſer des avis qu'on pourroit lui donner, il ſeroit à propos de prendre un plus long détour, & d'employer une ruſe ſalutaire. On pourroit entamer avec lui une queſtion ſpéculative & générale, dont il ne ſentiroit

point encore l'application. Il ſeroit bon que le philoſophe diſſimulât ſes propres forces, & qu'il ménageât à celui qui répond le plaiſir de faire lui-même la découverte. Il aimera mieux une vérité qu'il ne croira devoir qu'à ſa pénétration naturelle & à la force de ſon génie. Quelque affligeante que fût cette vérité, appliquée à ſa conduite, la manière dont il croira l'avoir découverte empêchera qu'il n'en ſoit humilié: il recherchera même avec empreſſement la ſociété d'un homme qui lui fait apercevoir dans ſon ame une pénétration & des reſſources qu'il n'y connoiſſoit pas: il avancera dans le chemin de la vérité, & il finira par ſe haïr lui-même, en voyant clairement le parti qu'il devroit prendre, ſans oſer encore le ſuivre.

En propoſant ici la manière la plus convenable d'enſeigner la morale, je n'ai fait qu'ébaucher le grand art de Socrate, dont Platon nous a conſervé un tableau ſi vrai. Les Stoïciens n'approuvèrent point cette diſſimulation de ſes propres forces, même dans Socrate, pour qui d'ailleurs ils avoient une profonde vénération; ils posèrent pour maxime, que le Sage ne diſſimule jamais, σοφὸς ȣ̓κ εἰρωνεύει; ils aimèrent mieux propoſer leurs dogmes à découvert, ſans ſe mettre en peine de la façon dont ils ſeroient reçus. Peut-être en effet, s'ils euſſent renfermé leur doctrine dans l'enceinte d'une école, ſans la répandre au dehors, n'auroit-on eu aucun reproche à leur faire: là ils n'euſſent eu affaire qu'à une jeuneſſe docile, prête à prendre les impreſſions qu'ils euſſent voulu lui donner; ils auroient pu en toute liberté l'inſtruire de leurs définitions, établir leurs axiomes, en déduire à loiſir des conſéquences; en un mot, ils auroient pu ſe flatter d'être entendus. Mais quand ils voulurent, à l'exemple de Socrate, exercer la médecine de l'ame, & philoſopher avec le premier venu, dans les rues, ſur une place publique ou dans les lieux deſtinés aux exercices du corps, ils ne ſurent plus par où s'y prendre, & ſe déshonorèrent publiquement. Ils ſuppoſoient des définitions qui n'étoient connues que dans leurs écoles; ils s'appuyoient ſur des axiomes dont on ne voyoit pas bien la certitude; ils procédoient par une chaîne de raiſonnemens trop ſubtils pour être entendus par la multitude; en un mot, ils

parlèrent ſur des objets connus, un langage qu'on n'entendoit plus: on regarda leurs paradoxes comme des forfanteries, & on les tourna ouvertement en ridicule. Ce mauvais ſuccès les aigriſſoit ſecrètement ſans les abattre ; ils inſultèrent à leur tour ceux qui venoient les écouter avec de pareilles diſpoſitions; ils leur diſoient durement qu'ils étoient des idiots, des profanes, indignes de participer aux myſtères de la philoſophie, qu'on ne ſavoit par où les prendre, parce qu'ils n'avoient point d'anſes; enfin ils tâchèrent de juſtifier la philoſophie, de ce mauvais ſuccès, par la comparaiſon des autres arts. *L'expérience prouve aſſez,* diſoient-ils, *qu'un homme qui ne les a jamais étudiés, ne peut prendre un grand plaiſir ni s'inſtruire dans l'entretien des artiſtes.* Mais, s'il faut dire librement ici ce que nous penſons, cette comparaiſon eſt plus ſpécieuſe qu'elle n'eſt ſolide. Les autres arts s'exercent ſur des objets étrangers au commun des hommes; ces arts ont des procédés particuliers qu'on n'a point eu occaſion d'étudier; ils ſe ſervent d'un grand nombre d'inſtrumens dont on peut ſans honte ignorer & le nom & l'uſage: au lieu que la morale n'a pour objet que les diverſes affections de l'ame, qui ſont communes à tous les hommes; elle n'a pour but que de nous rendre ſages & heureux, enfin elle n'a pour inſtrument que le raiſonnement. Tout homme qui uſe de la raiſon, eſt donc naturellement ſuſceptible des leçons de la morale, & peut profiter des entretiens des philoſophes; il ne s'agit que de pouvoir deſcendre juſqu'à lui, de lui rendre ſenſibles tous les raiſonnemens, & de ne point exiger des abſtractions trop fortes. Auſſi Épictète, réduit comme les autres à ſe ſervir de cette comparaiſon, convient-il de bonne foi dans d'autres endroits, que les philoſophes ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes du peu de ſuccès de leurs leçons; qu'ils avoient perdu l'art d'accommoder leur doctrine aux diſpoſitions reſpectives de ceux qui alloient les entendre, & qu'ils n'avoient plus qu'une méthode dure & ingrate, qui ne pouvoit ſe plier aux différens caractères. Ce fut bien pis encore quand ces mêmes philoſophes entreprirent d'exercer une police générale ſur les mœurs, & d'attaquer ouvertement les méchans: leur cenſure parut atroce; on ne ſe contenta plus de les tourner en ridicule,

on en vint aux outrages, on les accabla de coups, & on les traîna ignominieusement dans les prisons. L'opprobre en rejaillit sur la philosophie; on la regarda comme une profession quérelleuse & sauvage, uniquement propre à former des importuns & des atrabilaires.

L'exemple des Stoïciens montre assez à quel point on doit respecter le public, & avec quelle réserve on doit annoncer des maximes, qui quoique vraies en elles-mêmes, ne pourroient manquer d'offenser. Faut-il donc exclure de la morale les paradoxes proprement dits? non, mais il convient d'en user sobrement: il faut, lorsqu'on y a recours, commencer par détruire solidement les préjugés contraires au paradoxe qu'on se propose d'annoncer; montrer l'utilité dont il peut être; le dépouiller, autant qu'il est possible, de ce qu'il peut avoir d'étrange & de nouveau, en montrant son union & ses rapports avec des maximes anciennes & publiquement avérées; procéder avec tant de clarté, que celui qui nous lit ou qui nous écoute, s'imagine qu'il auroit fait lui-même cette découverte, s'il s'y fût appliqué; lui ménager même, autant qu'il est possible, le plaisir de la faire. Je ne vois que deux cas où l'on puisse librement se dispenser de tant de précautions.

Le premier, c'est lorsqu'on écrit uniquement pour des disciples déjà instruits des grands principes de la secte, & en état d'en donner eux-mêmes des démonstrations. Si l'on se propose d'écrire en leur faveur, un corps abrégé de doctrine, & d'en former un *enchiridion*, les paradoxes, dans ce cas, peuvent être d'un très-grand usage: leur brièveté & leur énergie servent à les mieux fixer dans la mémoire, leur singularité même fait qu'on se les rappelle plus facilement au besoin. Mais alors cet ouvrage doit faire partie de la doctrine secrète; on doit, autant qu'il est possible, empêcher qu'il ne se répande au-dehors, parce que loin d'être de quelque utilité pour ceux qui n'en auroient pas la clef, il ne pourroit guère manquer de leur déplaire.

Le second cas, où l'on puisse sans ménagement user des paradoxes, c'est lorsqu'on se trouve, sans le vouloir, engagé dans la dispute avec des hommes enflés de leurs richesses, de leur crédit ou

de leur éloquence, & qui prétendroient tirer parti de ces avantages pour outrager la philoſophie : après avoir dévoilé leur ignorance & anéanti leur préſomption, s'ils oſent encore intimider par des menaces, c'eſt-alors qu'il eſt beau d'imiter la généreuſe liberté dont uſa Socrate envers Calliclès ; de montrer la futilité des prétendus avantages ſur leſquels ſe fonde leur orgueil ; de comparer le ſolide bonheur du Sage avec la baſſeſſe de leurs penſées & de leur état ; en un mot, de ne plus leur épargner les paradoxes les plus forts & les plus frappans, parce qu'alors il s'agit moins de les perſuader que de les étonner & de les abattre.



PREMIER MÉMOIRE
SUR
LES ESCLAVES ROMAINS;

Dans lequel on examine quel étoit leur état avant qu'ils obtinſſent l'affranchiſſement.

Par M. DE BURIGNY.

Aſſemblée publique du 13 Novemb. 1766.

MON projet n'eſt point de traiter des diverſes eſpèces d'eſclaves qui rempliſſoient les maiſons de Rome; cette matière ſe trouve ſavamment diſcutée dans l'ouvrage de Laurent Pignorius *(a)*: j'ai ſeulement intention d'examiner comment les Romains agiſſoient avec leurs eſclaves, & juſqu'où les maîtres ont porté la dureté de leurs traitemens. Je n'oublierai pas les exemples d'humanité que pluſieurs citoyens vertueux ont donnés au milieu de cette barbarie; je rapporterai auſſi quelques faits qui démontrent que parmi les eſclaves on a vu des prodiges de fidélité & d'attachement; je ferai voir enſuite, que malgré le malheur de leur état, les eſclaves Romains étoient plus heureux que ceux des autres nations, par l'eſpérance qu'ils avoient de devenir citoyens Romains & en quelque ſorte égaux à leurs maîtres, & de mettre leur poſtérité en état de parvenir aux plus grands honneurs, comme il eſt arrivé pluſieurs fois. Cette matière n'a point encore été traitée dans nos Mémoires; & comme elle intéreſſe l'humanité, elle ne peut déplaire à la Compagnie.

C'étoit une vérité reconnue par les juriſconſultes & par les philoſophes Romains, que l'eſclavage en ſoi étoit contraire à la Nature; auſſi l'ont-ils défini, un établiſſement du droit des gens, par lequel un homme ſe trouve ſoumis à la domination d'un autre contre Nature: *Servitus eſt conſtitutio juris gentium, quâ quis dominio alieno contra naturam ſubjicitur.* C'eſt la définition donnée par Florentinus, diſciple du célèbre Papinien.

Dig. l. 1, tit. 5, leg. 4. Inſtit. l. 1, n.° 2.

(a) *De ſervis & eorum apud veteres miniſteriis commentarius.*

En

En conséquence, ils enseignoient que par le droit naturel tous les hommes naissoient libres; *cùm jure naturali omnes liberi nasceremur, quoad jus naturale omnes æquales sunt*, dit Ulpien. A. Albutius, dont parle souvent Cicéron, cité par M. Annæus Sénéca, le père du Philosophe, dit, de même, que personne n'est naturellement esclave, *neminem naturâ servum;* ce qu'Annæus adopte comme un principe incontestable. L'esclavage n'est donc qu'un établissement du droit des gens, comme l'a dit Ulpien. *Dig. l. 1, tit. 1, §. 4; liv. L, tit. 17, §. 32.* *Contr. l. III; cont. 22, pag. 602, l. XVII; decl. p. 846.* *Dig. l. 1, tit. 1, §. 4.*

Ce sentiment, si conforme à la droite raison, étoit cependant contesté par les Grecs, qui s'étoient imaginé que la Nature avoit destiné les Grecs à être libres, & les Barbares à être esclaves. Cette orgueilleuse prétention étoit un principe reçu sur le théâtre d'Athènes; Euripide le met dans la bouche d'Iphigénie; les philosophes même parloient comme les poëtes, ainsi qu'on peut le voir au 1.er chapitre des Politiques d'Aristote, qui en cela, sans doute, se proposoit plutôt de flatter les préjugés de ses concitoyens, qu'il ne consultoit la vérité. *Iphig. en Aul. vers. 1400.*

Au reste, ce sentiment est si déraisonnable, que personne n'ose plus le soutenir, sur-tout depuis que la fausseté en a été démontrée par ceux qui ont écrit avec le plus de succès sur le droit de la nature & des gens. Pline attribue aux Lacédémoniens d'avoir les premiers introduit l'esclavage; *servitium invenere Lacedæmonii:* mais il y avoit des esclaves dans le monde, avant que Sparte fût bâtie; Agar étoit esclave d'Abraham, & Joseph, l'arrière-petit-fils de ce Patriarche, fut esclave en Égypte. On ne peut douter que ce ne soient les guerres & la misère qui aient produit l'esclavage; la victoire & l'extrême indigence en sont les vraies causes. *Plin. l. VII, c. 56, p. 415, tome I.* *Genèse, c. 16.* *Ibid. c. 39.*

On donna le nom de *servus* à celui que le droit de la guerre soumettoit à la puissance d'autrui. Le vainqueur pouvoit tuer son prisonnier, il aima mieux le conserver pour s'en servir; c'est ce que disent les jurisconsultes Romains, & ce qui a été adopté par Justinien: *Servorum appellatio,* ce sont les termes de Pomponius, *ex eo fluxit, quòd Imperatores nostri captivos vendere ac per hoc servare solent. Servi autem appellati sunt,* disent les Institutes, *ex eo quòd Imperatores captivos vendere nec occidere solent, qui etiam mancipia dicta sunt, eo quòd ab hostibus manu capiuntur.* *Dig. l. 1, tit. 16, §. 239.* *Inst. l. 1, tit. 1, n.° 3.*

L'esclavage eut encore une autre origine moins barbare, puisqu'elle étoit volontaire. Un malheureux réduit à la plus grande misère, se vendoit à un maître; il promettoit de lui obéir aveuglément, & le maître s'engageoit à le nourrir: ces sortes d'esclaves sont appelés *jure civili* dans les Institutes. Il falloit avoir vingt ans pour pouvoir se vendre; on ne croyoit pas qu'avant cet âge, un homme eût assez de maturité d'esprit pour disposer de sa personne.

Instit. l. I, tit. 3, n.° 4.

Dans la suite des temps, l'empereur Léon défendit par sa constitution LIX, à tout homme libre, de se vendre; & il ordonna que ceux qui contreviendroient à cette loi, tant le vendeur que l'acheteur, seroient punis corporellement, *verberibus*.

Les fils des esclaves étoient esclaves eux-mêmes: *Jure gentium servi nostri sunt qui ab hostibus capiuntur aut qui ex ancillis nostris nascuntur*, dit le jurisconsulte Marcien, qui vivoit sous l'empereur Alexandre-Sévère, & qui entroit dans son conseil. On ne faisoit attention qu'à l'état de la mère; c'étoit une règle de droit que l'on trouve dans le code de Justinien: *Partum ancillæ matris sequi conditionem, nec statum patris in hac specie considerari, explorati juris est.* Ces esclaves nés dans la maison, étoient l'espèce la plus méprisée, comme l'a observé Juste-Lipse, sur ces paroles de Mercure à Sosie, dans l'Amphytrion de Plaute:

Dig. l. I, tit. 5.
Tillem. art. 26, t. III, p. 212.
Code, l. III, tit. 32.
Vers 24 de la sc. I, de l'acte I.

Hic qui verna est queritur.

Les Jurisconsultes disent que les fils des mères esclaves étoient esclaves eux-mêmes, parce que si celui qui avoit fait la mère prisonnière avoit voulu à la rigueur user de son droit, ses enfans ne seroient pas venus au monde; c'est la raison qu'apporte Grotius. A quoi l'on en peut ajouter une peut-être encore plus solide, c'est que tout ce que l'esclave possède étant censé appartenir à son maître, l'enfant d'une mère esclave doit être compris dans cette règle.

Grotius, de jure belli & pacis, l. III, c. 7, n.° 5.

L'union conjugale des deux esclaves n'étoit pas honorée du nom de mariage, ce qui a fait dire à Ulpien, *cum servis nullum est connubium.* Ils ne laissoient cependant pas que de s'unir ensemble, mais ces conjonctions n'étoient pas regardées comme de vrais mariages: elles furent tolérées long-temps, même après que la religion

Ulp. tit. 5. Inst. l. I, tit. 10.

Chrétienne fut devenue la religion de l'empire. On étoit persuadé que si les esclaves se marioient avec la bénédiction du Prêtre, elle leur donneroit la liberté, ou du moins que la liberté devoit en être une suite : c'est ce qui paroît par l'article IX des constitutions Impériales *(b)*. L'empereur Basile voulut remédier à ce désordre; il ordonna que les esclaves pourroient se marier, & que les Prêtres leur donneroient la bénédiction, afin que leurs mariages fussent légitimes. Cette ordonnance étant demeurée sans exécution, Alexis Comnène la renouvela, comme on peut le voir par la requête du moine Basile à Nicétas, métropolitain de Thessalonique, qui nous apprend que cette loi n'étoit pas observée, & même que quelques-uns s'imaginoient qu'elle étoit supposée : mais Nicétas, dans sa réponse, assure que non-seulement la Novelle est de l'empereur Alexis, mais qu'elle a été reçue par les Églises; & il décide qu'on excommuniera les maîtres qui empêcheront leurs esclaves de recevoir la bénédiction nuptiale. Nicétas vivoit vers le commencement du XIII.e siècle.

Jus Græco-Rom. l. II, p. 146.

Ibidem, lib. V, p. 344.

Ibid. lib. V, pag. 345, & l. VI, p. 409 & 410.

Fabric. bibliot. Græca, tom. VI, pag. 434. Et Cave, à l'an 1201.

Long-temps avant que ces mariages fussent permis, il y avoit eu des loix très-sévères pour défendre les mariages entre les libres & les esclaves. L'empereur Claude avoit ordonné qu'une femme libre, qui se marieroit avec un esclave, deviendroit esclave du maître de son mari. Ulpien parle de cette loi, confirmée par un décret du Sénat : *Maxima capitis deminutio est per quam civitas & libertas amittitur .... cum mulier alieno servo se junxerit & ancilla facta fuerit, ex senatusconsulto Claudiano.*

Ulpien, tit. 6.

Les loix réprouvèrent aussi le mariage des hommes libres avec des esclaves : Constantin défendit aux Décurions d'épouser des esclaves : non-seulement le Décurion étoit transporté dans une île, & ses biens adjugés à la ville; mais aussi on punissoit & la femme esclave, & tous ceux qui avoient favorisé de pareilles conjonctions. L'empereur Léon fit à ce sujet deux constitutions; la première, qui est la centième parmi celles de ce Prince, ordonne que celui qui épousera une esclave deviendra esclave lui-même, à moins qu'il ne s'engage à racheter d'esclavage celle qu'il a épousée : il est enjoint, par cette loi, au maître de l'esclave de se prêter au rachat.

Code, l. V, tit. 5, §. 3.

In metallum detrudi jubet.

(b) Ne ex eo ad libertatem perveniant.

de la liberté avec bonté & modération. Mais si le mari de l'esclave consentoit à partager l'esclavage avec celle qu'il avoit épousée, ils devoient être libres l'un & l'autre après la mort de leur maître, ainsi que leurs enfans; & celui qui avoit consenti à perdre sa liberté, ne devoit être esclave que jusqu'à ce qu'il eut payé le prix dont il seroit convenu avec son maître: &, par une autre constitution, qui est la 102e, le même Empereur ordonne qu'un esclave qui auroit épousé une femme esclave & qui recouvreroit sa liberté, n'en jouiroit pas, à moins qu'il ne la procurât à celle qu'il avoit épousée. Anthémius, qui régnoit en Occident en même temps que Léon gouvernoit l'Orient, fit aussi des règlemens à ce sujet; il déclara, par une loi datée de Rome le 20 février 468, qu'à l'avenir il ne seroit point permis aux maîtres d'épouser ni leurs esclaves ni même leurs affranchies, sur peine de bannissement perpétuel, & de confiscation de tous leurs biens. Il décide que ces mariages, honteux & illicites, ne passeroient point pour des mariages, & que les enfans qui en naîtroient seroient esclaves du fisc.

Voy. Tillemont, art. 4, t. VI, p. 345.

Code, liv. VI, tit. 24.

Justinien réforma l'édit de l'empereur Claude; il se contenta d'ordonner que s'il arrivoit qu'une femme libre se mariât avec un homme esclave, le Président de la province dans laquelle ce mariage se seroit fait, donneroit des ordres pour arrêter & punir l'homme, & le séparer d'une pareille femme, *a muliere tali:* il étoit ordonné au Président, sous peine de punition, d'exécuter ce règlement.

Quant aux femmes qui avoient assez peu d'honneur pour se livrer à leurs esclaves, Constantin ordonna, l'an 326, qu'elles seroient punies de peine capitale, & que l'esclave seroit condamné au feu: *Si qua cum servo suo occultè rem habere detegitur, capitali sententiæ subjugetur, tradendo ignibus verberone (c).*

Mais pour celles qui prenoient de l'inclination pour un esclave étranger, le jurisconsulte Paul nous apprend que si après trois

(c) *Code, l. IX, tit. 11.* La loi des Bavarois, *tit. 7, §. 9,* étoit aussi sévère: *Si servus cum liberâ fornicaverit & hoc repertum fuerit, ille cujus servus est, reddat illum parentibus ejus ad pœnam quam meruit luendam vel ad interficiendum.*

dénonciations faites par le Préteur, d'interrompre ce commerce honteux, elles y persistoient, elles devenoient esclaves du maître de celui qu'elles aimoient : ce qui fut cependant dans la suite aboli par Justinien. *Potier, t. III, p. 89 & 90.*

Les enfans qui naissoient des esclaves ne dépendoient point de leurs parens, ils n'avoient aucune autorité sur ces enfans ; ceux même qui étoient condamnés à l'esclavage, perdoient leur autorité paternelle, suivant cette décision, qui se trouve dans les Institutes : *Pœnæ servus effectus filios in potestate habere desinit : servi autem pœnæ efficiuntur, qui in metallum damnantur & bestiis subjiciuntur.* *Inst. l. I, tit. 11.*

Le mépris dans lequel étoient les esclaves alla jusqu'à faire oublier qu'ils étoient hommes ; leurs maîtres s'imaginèrent que tout leur étoit permis : on soutenoit, comme un principe incontestable, *in servum nihil non domino licere*, ce qui a fait dire à Donat, sur l'Andrienne, *quid enim non justum domino in servum.* On les regardoit comme des ennemis domestiques, c'étoit même un proverbe, comme nous l'apprend Festus, *quot servi tot hostes ;* ce qui a été relevé avec beaucoup de force par Sénèque : *Deinde ejusdem arrogantiæ proverbium jactatur totidem esse hostes quot servos : non habemus illos hostes, sed facimus.* Macrobe répète ces paroles, & ajoute : *Cùm in illis superbissimi, contumeliosissimi, crudelissimi sumus, & ad rabiem nos cogunt pervenire deliciæ, ut quidquid voluntati non respondit, iram furoremque evocet (d).* De-là étoient venus ces principes inhumains, qu'il falloit parler durement aux esclaves ; que l'on n'en trouvoit point qui eût un bon naturel ; que l'on ne faisoit point de tort à un esclave ; que l'injure qu'on pouvoit lui avoir faite, ne regardoit que son maître, ce qui se trouve décidé dans les Institutes ; *Servis autem ipsis quidem nulla injuria fieri potest, sed domino per eos fieri potest :* qu'on pouvoit les insulter & même les frapper, sans que leur maître fût en droit d'intenter une action : *At si quis servo convitium fecerit vel pugno eum percusserit, nulla in eum actio domino competit.* Si même en voulant frapper un esclave, on manquoit son coup, & qu'il eût tombé sur un homme libre, il ne pouvoit pas s'en plaindre

Senecæ controv. l. V, cont. 34, pag. 738. Et Senec. de clem. l. I, c. 18.
Act. I, sc. 1, v. 6.
Epist. 47, t. II, p. 135.
Athénée, l. VI, p. 264 & 265.
Instit. liv. IV, tit. 4.
Id. ibid. Dig. liv. XLVII, tit. 10, §. 5.

(d) *Macrobe, Saturn. l. I, p. 117.* Voy. aussi Érasme, *adag. 12 : Quot servos habemus totidem habemus hostes.*

en justice; c'est ce que le jurisconsulte Paulus avoit décidé: *Si cùm servo meo pugnum ducere vellem, in proximo te stantem invitus percusserim, injuriarum non teneor.* (e)

Enfin les esclaves, suivant une maxime du droit civil, étoient comptés pour rien; *Quod attinet ad jus civile*, dit le Digeste, *servi pro nullis adhibentur;* & les maîtres qui avoient fait des conventions avec eux, ne pouvoient pas être contraints à les observer, ainsi que l'a décidé Dioclétien: *Nec enim dubii juris est dominos cum servis suis paciscentes, ex placitis teneri atque obligari non posse.*

Dig. liv. L, tit. 17, §. 32. Code, liv. III, tit. 1, §. 6.

Code, l. II, tit. 4, §. 13.

Une des plus grandes injures que l'on pouvoit faire à un homme libre, étoit de l'appeler *esclave;* il n'en falloit pas davantage pour donner occasion à un procès criminel en réparation d'injures: c'est encore une décision de Dioclétien: *Qui liberos infamandi gratiâ dixerint servos, injuriarum actione conveniri posse non ambigitur.*

Code, liv. IX, tit. 35, §. 9.

Le témoignage des esclaves n'étoit pas reçu en justice, comme on le peut voir par la constitution 49.[e] de l'empereur Léon, qui décide, *ne servi ad testimonium dicendum admittantur;* ce qui avoit toujours été défendu, ainsi que le prouve ce discours de Géta dans le Phormion de Térence:

Servum hominem caussam orare leges non sinunt,
Neque testimonii dictio est.

Tér. Phormion, act. II, sc. II.

Les maîtres à qui les loix donnoient une autorité absolue sur leurs esclaves, n'en abusèrent que trop: on les punissoit des moindres fautes avec la plus grande inhumanité; on les suspendoit avec un poids de cent livres aux pieds, pour les fouetter cruellement; c'est ce que nous apprend Léonidas dans Plaute:

At pol ego qui te expendi, scio;
Nudus vinctus centum pondo es, quando pendes per pedes;
Ad pedes quando alligatus es, centupodium.

Plaute, Asinar. acte II, sc. 2, v. 34. Voyez la note de Bosius.

Le même Léonidas fait plus bas l'énumération des instrumens

(e) *Dig. l. XLVII, tit. 10, §. 4.* Voyez cependant une loi de Sévère, *Code, l. IV, tit. 12, §. 10*, plus favorable aux esclaves.

dont on se servoit pour châtier ces malheureux; la douceur de nos mœurs ne permet pas que nous entendions ces détails sans horreur:

Stimulos, laminas, cruces, compedesque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boïas,
Indoctoresque acerrimos, gnarosque nostri tergi.

Plaute, Asinar. acte III, sc. II, v. 4.

On enchaînoit ordinairement les portiers; Columelle nous l'apprend, & son commentateur en rend cette raison: *ne noctu à custodiâ possent aufugere.* Ovide fait allusion à cette coutume:

Columella l. 1, c. 1, p. 388.

Janitor, indignum, durâ religate catenâ;
Difficilem, moto cardine, pande forem.

Ovide, Amor.

Des fautes très-légères étoient souvent punies de mort. On sait l'histoire de Pollion & d'Auguste. Un des esclaves de Pollion avoit par mal-adresse brisé un vase de cristal; le maître en fureur ordonna de jeter l'esclave dans son vivier, pour y être dévoré par les murènes qui y étoient nourries. L'esclave trouva le moyen de s'échapper & de venir se jeter aux pieds de l'Empereur, que Pollion traitoit ce jour-là: ce malheureux ne demanda pour toute grâce, que d'être mis à mort d'une autre manière; *ne esca fieret, nihil aliud petiturus quàm ut aliter periret.* Auguste indigné de l'inhumanité de son hôte, donna la vie à l'esclave, & fit briser en sa présence tous les vases de cristal & combler le vivier. Mais Auguste lui-même passoit les loix de la justice, lorsqu'il s'agissoit de punir ses esclaves. Écoutons Plutarque. « Ce Prince étant averti comme un sien serf, nommé *Éros*, qui faisoit ses affaires en Égypte, « ayant acheté une caille qui battoit toutes les autres, & étoit invin- « cible, l'avoit fait rôtir & mangée, il l'envoya querir, pour savoir « s'il étoit vrai; & comme il lui eut confessé que oui, il le fit cru- « cifier au mât de son navire. »

Senec. de ira, l. 1, c. 40; de clement. lib. 1, c. 18.

Dits notables des anc. Rois, trad. d'Amyot.

Non-seulement ces malheureux n'avoient pas la liberté de parler en présence de leurs maîtres, mais le moindre bruit, l'éternuement même, étoit puni de grands coups de verges. Sénèque s'en plaignoit amèrement: *At infelicibus servis movere labra, ne in hoc quidem ut loquantur, licet: virgâ murmur omne compescitur; & ne*

fortuita quidem verberibus excepta sunt, tussis, sternutamentum, singultus; magno malo ullâ voce interpellatum silentium luitur; nocte totâ jejuni mutique perstant (f).

Du trop parler, trad. d'Amyot.

Cette défense de parler faite aux esclaves par les maîtres impérieux, occasionna un fait assez plaisant, rapporté par Plutarque. « Publius-Piso, l'orateur, voulant pourvoir à ce que ses gens » ne lui rompissent point la tête, de leur babil, commanda à ses » serviteurs, qu'ils lui répondissent seulement à ce qu'il leur deman- » deroit, & non autre chose; & quelque jour voulant festoyer » l'empereur Claudius, commanda qu'on allât le convier, & fit » apprêter un magnifique festin, comme est à penser. Quand l'heure » du souper fut venue, & les autres conviés tous arrivés, il ne » restoit plus que l'Empereur: si renvoya plusieurs fois celui de ses » serviteurs qui avoit accoutumé de le convier, pour savoir s'il ne » vouloit pas venir; mais quand il fut si tard qu'il n'y eut plus » d'apparence qu'il dût venir, comment, dit Piso à ce serviteur, » ne l'as-tu pas esté semondre? oui, répondit-il: & pourquoi donc » n'est-il pas venu? pour ce qu'il m'a dit qu'il ne viendroit pas; & » pourquoi donc ne me l'as-tu dit incontinent? pour ce, répond le serviteur, que tu ne me l'as pas demandé. »

Hist. de Sicile, tome I, l. VIII, §. 7, p. 314 & 315.

Senecæ, excer. Controv. cont. 9, t. III, p. 791.

Dig. l. XLIX, tit. 1, §. 15.

Ce fut la cruauté des maîtres, qui fut la cause de cette fameuse révolte des esclaves de Sicile: ces malheureux y étoient traités si durement qu'à peine étoient-ils habillés & nourris; leurs maîtres injustes ne se contentoient pas de les laisser manquer de tout, ils les maltraitoient avec la plus grande inhumanité. Un d'entr'eux, plus barbare encore que les autres, faisoit marquer ses esclaves d'un fer chaud au visage, & les enfermoit la nuit dans une prison, dont on les faisoit sortir dès la pointe du jour, pour les faire travailler sans relâche. Ç'auroit été en vain que ces infortunés auroient imploré le secours des Tribuns; ces magistrats ne pouvoient être utiles qu'aux hommes libres: *Servo Tribuni non possunt succurrere*, dit Sénèque le père; *Servi appellare non possunt*, dit le jurisconsulte Marcellus. L'humanité prévalut enfin, & il fut décidé que les autels seroient un asile pour les esclaves opprimés par

(f) *Epist. 47, p. 135.* Voyez aussi Macrobe, *Saturn. l. 1, p. 117,* qui copie ces paroles sans citer Sénèque.

leurs

leurs maîtres. Il en eſt parlé dans Plaute, où Tranion s'exprime ainſi :

Ego interim hanc aram occupabo. *Moſtellaria, acte V, ſcène I, v. 45. Voyez la note de Scaliger.*

Térence en fait auſſi mention dans ſon Heautontimorumenos, où Chrémès dit à Syrus :

Ilicet, *Acte V, ſc. II.*

Ne te admiſce; nemo accuſat, Syre, te: nec tu aram tibi
Neque precatorem parâris.

Les temples & les ſtatues des Princes ſervoient auſſi de réfuge à ces infortunés : *Servis ad ſtatuam licet confugere*, dit Sénèque. *Senec. de clem. l. 1, c. 18.* L'empereur Antonin ordonna que lorſqu'il auroit été décidé que les maîtres abuſoient de leur autorité, leurs eſclaves ſeroient vendus à un prix convenable, que les maîtres toucheroient. Le reſcrit de cet excellent Prince nous a été conſervé par Ulpien & par Juſtinien ; *Ulp. Digeſte, l. 1, tit. 6, §. 2. Inſtit. l. 1, tit. 8.* le voici : *Dominorum quidem poteſtatem in ſervos ſuos illibatam eſſe oportere, nec cuiquam hominum jus ſuum detrahi: ſed dominorum intereſt, ne auxilium contra ſævitiam, vel famem, vel intolerabilem injuriam denegetur iis qui juſtè deprecantur: itaque cognoſce de querelis eorum qui ex familiâ Julii Sabini ad ſtatuam confugerunt; & ſi vel duriùs habitos quàm æquum eſt, vel infami injuriâ adfectos eſſe cognoveris, vænire jube, ita ut in poteſtatem domini non revertantur.*

Juſtinien animé du même eſprit d'humanité, ordonna que les égliſes ſerviroient d'aſile aux eſclaves, & qu'on les vendroit, lorſqu'il ſe trouveroit qu'ils auroient été trop maltraités par leurs premiers maîtres. *Édit de Juſtin. jus Græco-Rom. l. 1, p. 72.* Si cependant il arrivoit qu'ils ſe retiraſſent dans les égliſes, ſans avoir des raiſons légitimes de ſe plaindre, l'Empereur ordonna qu'ils ſeroient châtiés & rendus à leurs maîtres.

Tant que la république Romaine ſubſiſta, les maîtres eurent le droit de vie & de mort ſur leurs eſclaves. L'abus qu'ils en firent, obligea les Empereurs à leur ôter un pouvoir ſi dangereux entre les mains d'hommes violens & injuſtes. Adrien fut le premier qui les priva de ce droit : il ordonna que quand les eſclaves auroient mérité la mort, les magiſtrats ſeuls puſſent les y condamner. *Voy. Tillemont, vie d'Adr. t. II, art. 17, p. 264.* Antonin confirmant ce règlement, voulut que les maîtres qui

Voyez Gaïus, Dig. l. I, tit. 6, §. 1; & Instit. l. 1, tit. 8.

feroient mourir ſans cauſe leurs eſclaves, fuſſent punis comme s'ils avoient tué l'eſclave d'un autre.

Code, liv. IX, tit. 14.

Telo uſus.

Inſtit. l. 1, tit. 8.

Conſtantin, l'an 312, ordonna qu'un maître ſeroit regardé comme homicide, s'il avoit bleſſé mortellement ſon eſclave, d'un coup de bâton, ou avec une pierre ou une arme, ou enfin s'il l'empoiſonnoit. Juſtinien confirma le règlement d'Antonin, recommandant aux maîtres, de traiter leurs eſclaves avec modération: *Sed hoc tempore nullis hominibus qui ſub imperio noſtro ſunt, licet ſine cauſâ legibus cognitâ in ſervos ſuos ſupra modum ſævire.* Enfin, par la pragmatique du proconſul Michel Attaliate, faite en 1073, par ordre de l'empereur Michel Ducas, il eſt ordonné qu'un maître qui paſſera les bornes de la modération dans la punition de ſon eſclave, & ſera cauſe de ſa mort, ſera puni comme homicide.

Jus Græco-Rom. tit. 85, p. 73, t. II. Fabric. bib. Græca, t. XII, p. 489.

Il paroîtra peut-être ſingulier que même depuis que les maîtres n'eurent plus le pouvoir de punir de mort leurs eſclaves, ils ne fuſſent pas en droit de les traduire en juſtice pour le crime de vol domeſtique; c'eſt cependant ce qui eſt très-certain: Ulpien l'a décidé en propres termes: *Servi & filii noſtri furtum quidem nobis faciunt, ipſi autem furti non tenentur.* Marcien répète la même choſe: *Nec admittenda eſt hujus modi accuſatio.* Ces Juriſconſultes en rendent la raiſon; c'eſt que les maîtres pouvoient ſe faire juſtice eux-mêmes, en puniſſant ces voleurs avec la modération preſcrite par la loi.

Ulpien, Dig. l. XLVII, tit. 2, §. 17.

Dig. l. XLVIII, tit. 9, §. 11.

Les eſclaves opprimés par leurs maîtres n'avoient pas le pouvoir de s'en venger, même par les voies judiciaires. Lorſqu'un maître étoit coupable de crimes capitaux, dont les eſclaves étoient témoins, il leur étoit défendu, ſous peine de la vie, de dénoncer leurs maîtres, & pluſieurs de ceux qui violèrent cette loi, ſous le règne des tyrans, qui n'y avoient eu aucun égard, furent dans la ſuite punis du dernier ſupplice. Caligula avoit permis aux eſclaves de ſe rendre dénonciateurs de leurs maîtres, pour quelque ſujet que ce fût; il avoit même ſouffert que Claude, ſon oncle, fut accuſé d'un crime capital par un de ſes domeſtiques; il n'eut pas honte de ſe trouver à ce jugement, dans lequel néanmoins Claude fut abſous. Ce Prince ayant ſuccédé à ſon neveu, témoigna une

Tillem. art. 21, t. I, p. 117.

Idem, art. 7, t. I, p. 202.

extrême averſion pour les eſclaves & les affranchis qui avoient trahi leurs maîtres ſous les règnes précédens ; il en fit mourir la plupart, en les obligeant de combattre ou comme gladiateurs, ou contre les bêtes, & il en abandonna pluſieurs à la colère de leurs maîtres. Les mauvais Princes qui ſuccédèrent à l'empereur Claude, ayant permis les dénonciations des eſclaves, Nerva, qui vouloit rétablir les mœurs, fit mourir tous les eſclaves, & même les affranchis qui avoient accuſé leurs maîtres; il fit revivre ſur ce point les anciennes loix Romaines. Dioclétien défendit même d'écouter la dénonciation qu'un homme libre, nommé Thaumaſe, avoit faite contre Symmaque, parce qu'ils avoient été élevés enſemble: « Ce ſeroit, dit cet Empereur, une choſe injuſte, & indigne du bonheur de notre ſiècle. »

Tillem. tome II, p. 137.

Idem, tome IV; art. 23, p. 55.

Cette loi ſouffrit quelques exceptions; l'empereur Sévère permit d'interroger les eſclaves, lorſque leurs maîtres étoient accuſés d'adultère, d'avoir fraudé le fiſc, & de crime de lèſe-majeſté : *fraudati cenſûs & crimine majeſtatis quod ad ſalutem principis pertinet.* Ce dernier article fut confirmé par les empereurs Arcadius & Honorius, l'an 397, dans la loi qui, condamnant à mort *(g)* les eſclaves accuſateurs de leurs maîtres, en excepte les crimes de lèſe-majeſté: *majeſtatis autem crimen excipimus.* Il y avoit encore d'autres exceptions de cette loi, comme on le voit dans Hermogénien : *arctioris annonæ populi Romani & falſæ monetæ criminis reos.* L'inceſte étoit auſſi excepté, comme nous l'apprenons de Cicéron: *de ſervis nulla quæſtio eſt in dominos niſi de inceſtu.* La rage des perſécuteurs des Chrétiens leur fit violer cette loi, ainſi que l'aſſure l'auteur du livre *de mortibus perſecutorum: Fideliſſimi quique ſervi contra dominos vexabantur.* Il eſt à propos de remarquer que lorſqu'on dérogeoit à cette loi, les eſclaves que l'on avoit mis à la queſtion devoient être tirés de la puiſſance de leur maître: *ut ſine metu ullo*, dit la loi, *verum dicant.*

Code, liv. VI, titre 41, §. 1. Voy. auſſi Dig. livre XLVIII, tit. 4, §. 7.

Digeſte, liv. V, §. 53. Voyez auſſi Code, l. IX, tit. 16, §. 9.

Or. pro Milone, n.° 22, tome V, p. 2827.

De mort. perſecu cap. 23, t. II, p. 214.

Dig. l. XLVIII, tit. 5, §. 27.

Les punitions des hommes libres & des eſclaves n'étoient pas les mêmes pour les mêmes crimes; le juriſconſulte Macer l'a obſervé : *In ſervorum perſonâ obſervatur ut exemplo humiliorum*

Id. ibid. tit. 9, §. 10.

(g) Code, liv. IX, tit. 1. §. 20. Voyez auſſi une loi de Marcien, *Id. ibid. 8,* confirmée par Gratien, *p. 32 du tit. 9.*

puniantur; & ex quibus causis liber fustibus cæditur, ex his servus flagellis cædi & domino reddi jubetur. Nous obſerverons que par un édit de Valérien, un eſclave qui avoit été condamné aux mines, & qui étoit délivré de cette peine, n'étoit point rendu à ſon ancien maître.

Code, l. IX, tit. 51, ſ. 8.

Mais de toutes les loix faites au ſujet des eſclaves, la plus inhumaine, celle dont l'exécution fait frémir la Nature, portoit que tous les eſclaves qui ſe trouveroient dans la maiſon d'un maître qui auroit été aſſaſſiné, ſeroient mis à mort, ſans diſtinction ni examen des coupables & des innocens.

On vit cette ordonnance exécutée du temps de Néron; le détail de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion eſt rapporté dans Tacite: « Pédanius, dit-il, préfet de Rome, ayant été tué par un de ſes » eſclaves, comme l'ancienne coutume étoit d'envoyer au ſupplice » tous les autres qui s'étoient trouvés dans la maiſon pendant le temps » de l'aſſaſſinat, le peuple s'émut juſqu'à la ſédition, pour la défenſe » de tant d'innocens. Le Sénat même étoit partagé, quoique le » nombre de ceux qui penſoient qu'il ne falloit rien changer fût » le plus grand. Caſſius, qui étoit de cette opinion, repréſenta qu'il » n'y auroit plus de ſûreté pour les maîtres, ſi on donnoit atteinte » à la loi. Quelqu'un, dit-il, pourra-t-il ſe flatter de ne rien craindre » de ſes eſclaves, tandis qu'un préfet de Rome a été aſſaſſiné au » milieu de quatre cents domeſtiques? Quel ſecours pourrons-nous » attendre d'eux, ſi la crainte du ſupplice ne peut les engager à nous » défendre? L'aſſaſſin a-t-il pu commettre un ſi grand crime, ſans » qu'il lui fût échappé quelque menace ou quelque propos téméraire? » Mais je ſuppoſe qu'il ait caché ſon deſſein, & préparé ſecrètement » l'arme dont il s'eſt ſervi; a-t-il pu tromper tant de perſonnes qui » veilloient pour le ſalut de leur maître? a-t-il pu ouvrir la porte » de ſa chambre, porter de la lumière, commettre le meurtre ſans » que perſonne s'en aperçût? Nos ancêtres ſe ſont défiés de leurs » eſclaves, dans le temps même qu'ils naiſſoient dans leurs campagnes » & dans leurs maiſons, & qu'ils recevoient des preuves de bonté » dès le moment de leur naiſſance: que ſera-ce donc maintenant, » que nous ſommes ſervis par des étrangers, qui n'ont pas la même » religion ou qui n'en ont point du tout? croyons-nous pouvoir

Tacite, Ann. l. XIV, n.° 42 & ſuiv.

retenir ces derniers hommes par d'autres motifs que par la crainte? « Mais on fera mourir quelques innocens; tous les grands exemples « ont quelque chose d'injuste, & le bien public répare le mal qu'on « fait aux particuliers. Personne n'osa contredire Cassius, mais on « entendoit cependant les cris de ceux qui étoient touchés de com- « passion pour le nombre, l'âge, le sexe & l'innocence de plusieurs. » Néanmoins l'avis qui concluoit à n'épargner aucun de ces esclaves prévalut; on eut de la peine à l'exécuter, le peuple ne parloit que d'assommer & de brûler: l'Empereur, pour le contenir, fit border de soldats toutes les rues qui menoient au lieu du supplice. Un Sénateur proposa de bannir les affranchis qui s'étoient trouvés dans la maison de Pédanius lorsqu'il fut tué; mais l'Empereur s'y opposa. Il n'y a pas lieu de douter que si Pédanius avoit fait un testament, par lequel il eût accordé la liberté à quelques-uns de ses esclaves, cet affranchissement, qui n'auroit pas encore eu lieu, ne les auroit pas exemptés de la mort; car il n'y avoit que quatre ans que le Sénat avoit fait un décret pour ordonner que si un maître avoit été tué par ses esclaves, non-seulement tous ses esclaves seroient punis de mort, mais aussi ceux qu'il auroit affranchis par son testament. Les enfans même, *servi impuberes*, étoient mis à mort, s'il étoit prouvé qu'ils eussent eu quelque connoissance du meurtre de leur maître.

Tacite, Ann. l. XIII, n.° 32.

Dig. l. XXIX, tit. 5, §. 14.

Il n'étoit pas même nécessaire qu'un esclave fût dans la maison de son maître, lorsqu'on le tuoit; il étoit puni, s'il étoit assez près pour pouvoir entendre ses cris, & il étoit traité comme s'il avoit été sous le même toit, dit Ulpien: il ajoute, *Impubes servus vel ancilla nondum viri potens non in eadem causâ erunt; ætas enim excusationem meretur.* S'il y avoit eu quelque esclave qui fût venu au secours de son maître, cette bonne volonté le sauvoit du supplice: il ne suffisoit pas d'avoir crié, il falloit avoir exposé sa vie pour la conservation de celle de son maître. L'empereur Adrien fit un règlement à ce sujet: il ordonna que l'on n'appliqueroit à la question que les esclaves qui auroient été assez proches du lieu de l'assassinat pour entendre les cris. L'empereur Alexandre-Sévère déclara que les esclaves qui auroient été mis en liberté, seroient appliqués à la question, s'il étoit nécessaire de venger la mort du testateur, *si*

Ulpien, Dig. livre XXIX, tit. 5, §. 1.

Voyez Tillem. vie d'Adrien, art. 17, t. II, p. 264.

Code, liv. IX, tit. 41, §. 5.

mors testatoris vindicanda est. Enfin Justinien décida l'an 532; que tous les esclaves seroient punis de mort lorsqu'ils n'auroient pas secouru leurs maîtres, en quelque lieu qu'ils fussent, soit dans la maison, soit dans le chemin, soit dans la campagne, s'ils pouvoient entendre les cris ou s'apercevoir de l'assassinat: *Ex quocunque loco, sive in domo, sive in viâ, sive in agro, possunt clamorem exaudire vel insidias sentire.* C'étoit un crime capital, de ne pas exposer sa vie pour sauver son maître: *Servi quotiens dominis suis auxilium ferre possunt, non debent saluti eorum suam anteponere.* Une femme esclave même n'auroit pas évité le supplice, quand il auroit été prouvé que l'assassin l'auroit menacée de la tuer si elle crioit au secours: *Ultimum ergo supplicium pati debet ancilla, cui percussor dominæ mortem minatus erat si proclamasset, vel in hoc, ne cæteri servi credant in periculo dominorum sibi quemque consulere debere.* Il y avoit encore quelque chose de plus cruel, c'est qu'on punissoit les esclaves du dernier supplice, si leur maître s'étoit tué en leur présence, & qu'ils l'eussent pu empêcher; c'est ce que nous apprend Ulpien: *Qui potuerunt eum in se sævientem prohibere, pœnâ afficientur servi.*

Code, liv. VI, tit. 35, §. 11.

Dig. l. XXIX, tit. 5, §. 28.

Id. ibid. §. 1.

Ces malheureux qui étoient destinés aux cruels plaisirs des Romains, étoient presque tous tirés d'entre les esclaves: les fugitifs étoient choisis par préférence; Macrin l'ordonna: *Servos qui à dominis fugissent, repertos ad gladii ludum deputabat.* Nous remarquerons qu'il y eut cependant des hommes libres qui se dévouèrent à ces odieux combats; des patriciens mêmes se livrèrent à ces exercices, soit par désespoir, leur fortune étant ruinée, soit pour faire leur cour aux tyrans de la terre: *Aspice illos juvenes*, dit Sénèque, *quos ex nobilissimis domibus in arenam luxuria conjecit.*

Saturn. Lips. l. II, c. 3.

Lipse, c. 5.

Voyez Lipse, l. II, c. 3.

Cet excès de dépravation dans les mœurs, ne se manifesta qu'après l'anéantissement de la République. On vit au rang des gladiateurs sous Jule-César, Furius-Leptinus de race prétorienne, & Q. Calpénus qui avoit été Sénateur. Auguste permit aux Chevaliers de descendre dans l'arène; mais le Sénat, quelque temps après, le leur défendit. Sous Néron, il n'y eut plus de règle: Suétone assure qu'il y eut jusqu'à quatre cents Sénateurs & six cents

Suet. Jul. Cæs. c. 39.

Idem, Octavius, c. 43.

Id. Nero, c. 12.

Chevaliers qui parurent dans l'arène; le désordre fut porté si loin, que les femmes mêmes combattirent, ce qui fut défendu par un décret du Sénat sous l'empire de Sévère. *Lipsius, l. II, c. 4.*

Si les malheureux esclaves opprimés par leurs maîtres succomboient à la tentation de s'enfuir, ils devoient s'attendre aux plus cruels traitemens, lorsqu'on pouvoit les reprendre. On les exposoit quelquefois aux bêtes, avec lesquelles ils étoient obligés de combattre: témoin cette histoire fameuse de l'esclave qui fut reconnu par un lion. *A. Gell. l. V, c. 14.* On se contenta dans la suite de les punir sévèrement, en leur laissant la vie: nous avons à ce sujet une loi de Constantin: *Si fugitivi servi deprehendantur ad barbaros transeuntes, aut pede amputato debilitentur, aut metallo dentur, aut quâlibet aliâ pœnâ afficiantur.* *Code. liv. VI, tit. 1, §. 2.*

Les autres esclaves fugitifs étoient marqués d'un fer chaud, lorsqu'on les avoit repris, & ces esclaves se nommoient *stigmatiæ* & *subverbusti.* *Voy. la glose sur le Dig. liv. X, tit 4.* Le premier de ces mots se trouve dans Cicéron, & le second dans les fragmens de Plaute *(h)*. *Cic. Offic. l. II, n.° 7, tome X, p. 3569.* Il étoit permis de chercher par-tout ces infortunés; aucun endroit ne les mettoit à l'abri des poursuites de leurs maîtres. L'empereur Marc-Aurèle l'avoit décidé, comme le rapporte Ulpien: *Divus Marcus oratione quam in Senatu recitavit, facultatem dedit ingrediendi tam Cæsaris quàm Senatorum & Paganorum prædia, volentibus fugitivos inquirere, scrutarique cubilia ac vestigia occultantium.* *Digeste, l. X, tit. 4, §. 3.*

La profession militaire étoit trop honorée chez les Romains, pour qu'ils crussent y devoir admettre les esclaves; il étoit défendu à tout esclave, sous peine de la vie, de s'enrôler: *Ab omni militiâ servi prohibentur, alioquin capite puniuntur.* *Ibid. l. XLIX, tit. 6, §. 11. Voy. aussi Serv. sur le vers 547 du IX.e livre de l'Énéide.*

Cette loi ne fut cependant pas toujours exécutée dans la plus grande rigueur: Domitien, tout cruel qu'il étoit, se contenta de rendre Claudius-Pacatus à son maître, quoiqu'il fût parvenu au grade de Centenier. *Voyez Tillem. Domit. art. 3, t. II, p. 72.*

Les lettres de Pline nous apprennent que le règlement contre les esclaves qui s'engageoient au service, étoit observé régulièrement du temps de Trajan. Ce Proconsul avoit fait arrêter deux esclaves qui avoient été trouvés *inter tirones;* il hésita de les punir,

(h) Plaute, Fragm. p. 1130. *Quasi verubus usti.*

parce que, comme il le dit à l'Empereur, ils n'avoient pas encore prêté le serment militaire, & n'étoient pas enrôlés dans une compagnie: *sacramento militari nondum distributi in numeros erant.* Il consulta l'Empereur sur la conduite qu'il devoit tenir; Trajan répondit qu'ils devoient être punis: *Neque enim multùm interest quòd nondum per numeros distributi sunt.*

Epist. Plin. l. X, epist. 38.
Epist. 39.

Le service étoit si expressément défendu aux esclaves, que si quelqu'un dont la liberté étoit contestée, s'engageoit avant que le jugement l'eût dégagé de l'esclavage, il étoit traité de même que les autres esclaves; c'est ce qui est décidé par les Jurisconsultes, comme on le peut voir dans le Digeste, où il est dit: *Qui de libertate suâ litigans necdum sententiâ datâ nomen militiæ dedit, in pari causâ cæteris servis habendus est.*

Digeste, l. XL, tit. 2, §. 29.

Dans la suite des temps, les Empereurs furent moins sévères; on a une loi de Valens & de Valentinien, qui ordonne que les esclaves de l'Empereur qui quitteroient les possessions où ils étoient attachés pour entrer dans le service militaire, seroient cassés & rendus au patrimoine impérial. La nécessité des circonstances fit cependant déroger quelquefois au règlement qui excluoit, sous peine de la vie, les esclaves du service militaire: cela arriva la première fois à Rome, après la malheureuse bataille de Cannes. La République acheta huit mille esclaves des plus vigoureux, après leur avoir demandé s'ils vouloient servir: on promit à leurs maîtres d'en payer le prix à la fin de la guerre. Les Romains aimèrent mieux ces nouveaux soldats que de racheter les prisonniers, qui leur auroient cependant moins coûté que ces esclaves, à qui on donna le nom de *volones.*

Code, l. VII, tit. 28, §. 1.
Liv. l. XXII, n.° 57.
Id. l. XXXIV, n.° 6.
Id. l. XXIV, n.° 11 & 14.

Gracchus qui commandoit ce corps de soldats de bonne volonté, leur promit de la part du Sénat, la liberté, s'ils rapportoient la tête d'un ennemi: cette promesse encouragea la troupe, mais elle empêchoit les progrès de la victoire, par l'embarras que donnoit aux soldats le soin de tenir les têtes de ceux qu'ils avoient tués: on leur ordonna de jeter les têtes par terre, & la victoire fut complète. Gracchus prononça que tous ceux qui composoient cette armée, seroient libres. On peut voir dans Tite-Live les démonstrations de joie que leur nouvelle liberté leur inspira. Gracchus en fit faire

Macr. Saturn. l. 1, p. 118; & Festus.
Liv. l. XXIV, n.° 15 & 16.

un

un tableau qui fut exposé dans le temple de la Liberté. Les maîtres de ces esclaves se piquèrent aussi de générosité; ils refusèrent d'en recevoir le prix qui leur avoit été promis. *Val. Max. l. V, c. 6, n.° 8.*

Ce ne fut pas la seule fois que les esclaves furent employés à la guerre: Plutarque nous apprend que Marius ne fut pas plutôt parvenu à être Consul pour la première fois, que contre les loix & les coutumes Romaines, il enrôla les esclaves. Cicéron semble reprocher à Pison, que dans son consulat il avoit appelé les esclaves au service militaire: *Etenim illa jam omitto cùm servorum delectus haberetur in foro.* Mais il s'agit de toute autre chose. *Vie de Marius.* *Orat. adv. Pis. tom. V, n.° 10, p. 2701.*

Après la victoire que César remporta à Thapsus en Afrique, il fut proposé dans le conseil de ceux qui soutenoient le parti de la République, de faire un décret pour donner la liberté aux esclaves qui voudroient s'enrôler. La plupart approuvoient cet avis, mais Caton s'y opposa, soutenant que ce procédé n'étoit ni juste ni raisonnable; que si les maîtres qui avoient des esclaves en âge de porter les armes, vouloient les affranchir, il les recevroit volontiers dans ses troupes: quelques maîtres promirent de le faire. César se trouva très-bien des esclaves qu'il reçut à son service: *Cæsarem*, dit Macrobe, *cùm milites in amissorum locum substitueret, servos quoque ab amicis accepisse & eorum forti operâ usum esse comperimus.* Auguste eut aussi recours aux esclaves, comme le remarque Pline, dans l'abrégé qu'il fait des évènemens de la vie de ce Prince, *servitiorum delectus.* L'empereur Marc-Aurèle se disposant à faire la guerre aux Marcomans, fit de très-grands préparatifs; il enrôla les esclaves, comme on avoit fait du temps d'Annibal: *quos*, dit Capitolin, *voluntarios exemplo volonum appellavit.* *Plut. vie de Caton.* *Macrobe, Sat. l. I, p. 119.* *Plin. Hist. Nat. lib. VII, c. 45, t. I, p. 401.* *Voyez Tillem. vie de M. Aur. art. 12, t. II, p. 362.* *Voy. Gesner, Thes. au mot* Volones.

Il y avoit des arts libéraux dont les esclaves étoient exclus, la peinture en étoit un, ce qui a fait dire à Pline: *Semper quidem honos ei fuit ut ingenui exercerent, mox ut honesti; perpetuo interdicto ne servitia docerentur. Ideo neque in hac neque in toreutice, ullius qui servierit opera celebrantur.* *Plin. l. XXXV, c. 17, tome II, p. 694.*

Dans les premiers temps les Romains, soit par frugalité, soit par défiance, ne vouloient point d'esclaves cuisiniers; *nec coquos verò habebant in servitiis*, dit Pline: mais dans la suite le luxe l'emporta sur toutes les autres raisons; un bon cuisinier devint un *Id. l. XVIII, c. 11, tome II, p. 113.*

Liv. l. XXXIX, n.° 6. esclave important : *Tum coquus vilissimum antiquis mancipium & æstimatione & usu, in pretio esse & quod ministerium fuerat, ars haberi cœpta.*

L'importance qu'on mettoit au talent d'un excellent cuisinier, n'empêchoit point qu'on ne traitât ces esclaves très-durement, lorsqu'ils ne contentoient pas le goût de leur maître ; ce qui a donné occasion à cette épigramme de Martial :

Epigrammat. delect. p. 245, epigr. 20.

Esse tibi videor sævus nimiumque gulosus
Qui propter cœnam, rustice, cædo coquum,
Si levis ista tibi flagrorum causa videtur,
Ex quâvis causâ vapulet ergo coquus.

Depuis que la religion Chrétienne fut dominante dans l'empire, un esclave ne pouvoit point parvenir à la cléricature sans le consentement de son maître : le 82.e canon apostolique le décide expressément. Les loix civiles ne se contentoient pas du consentement des maîtres, elles exigeoient qu'ils eussent affranchi leurs esclaves, pour qu'ils pussent entrer dans le clergé ; les paroles d'une loi, conservées dans le code, sont précises : *Servos sanè sociari clericorum consortiis volentibus atque consentientibus dominis modis omnibus prohibemus ; cùm liceat eorum dominis, datâ priùs servis libertate, licitum eis ad suscipiendos honores clericorum iter, si hoc voluerint, aperire.*

Jus Gr. Rom. p. 31.

Code, l. 1, tit. 3. §. 37.

Il y a quelque apparence que le consentement du maître, sans avoir affranchi solennellement, a quelquefois suffi pour qu'on ordonnât un esclave ; dès-lors il passoit pour libre ; mais s'il avoit été ordonné à l'insu de son maître, celui-ci avoit un an pour le redemander ; alors on le rendoit, &, quoiqu'ordonné, il rentroit dans sa condition d'esclave. Si, même après avoir été ordonné avec le consentement de son maître, il abandonnoit le ministère ecclésiastique pour passer dans la vie séculière, on devoit le rendre à son maître, *ad serviendum.* On a une constitution de l'empereur Léon sur ce sujet, c'est la neuvième ; elle ordonne que celui qui aura été promu au sacerdoce sans que son maître le sût, sera dépouillé pour rentrer dans la servitude ; *nudatus istinc in pristinum*

Voy. l'Autent. rapportée après cette loi.

ſervitutis jugum reſtituatur. Le même Empereur ordonne, par ſa conſtitution onzième, qu'un eſclave qui, malgré ſon maître, auroit eu aſſez d'intrigue pour s'élever juſqu'à l'épiſcopat, ſera rendu à ſon maître.

Les loix civiles & canoniques défendoient également aux eſclaves de ſe faire moine ſans le conſentement de leurs maîtres; lorſqu'avec cette permiſſion ils avoient pris l'habit monaſtique, leurs maîtres n'avoient plus de pouvoir ſur eux; mais s'ils le quittoient, ils redevenoient ſur le champ eſclaves: on devoit les éprouver pendant trois ans, avant de les recevoir moines, & pour lors ils étoient libres, après avoir été admis. L'empereur Léon fit auſſi une conſtitution ſur cette matière, c'eſt la dixième; elle abolit la cinquième Novelle, qui, après trois ans, ôtoit aux maîtres le privilége de redemander leurs eſclaves devenus moines à leur inſu, & elle ordonne que dans ce cas le maître ſera toujours reçu à redemander ſon eſclave, tant étoit reſpectée l'autorité des maîtres.

Jus Gr. Rom. p. 42. Code, l. I, tit. 3, §. 38.

Autent. après cette loi.

Tout ce que les eſclaves acquéroient étoit pour leurs maîtres; un eſclave ne pouvoit poſſéder qu'un pécule, qui à la rigueur dépendoit encore de ſon maître; car le pécule n'étoit, ſuivant les Juriſconſultes, qu'une conceſſion du maître: *Quod ſervus domini permiſſu ſeparatum à rationibus domeſticis habet*, diſent Ulpien & Tubéro: *Quod parſimoniâ ſuâ paravit vel officio ſuo meruit à quolibet ſibi donari*, ajoute Florentinus. Encore ne pouvoient-ils pas diſpoſer de ce pécule; mais l'empereur Léon, modérant cette défenſe dans ſa conſtitution trente-huit, permit à ſes eſclaves, & à ceux des Empereurs qui devoient lui ſuccéder, de faire la diſpoſition de leur pécule.

Inſtit. l. II, tit. 9.

Voyez Geſner, au mot patrimonium.

Cependant un eſclave pouvoit être inſtitué héritier; Ulpien & Caïus l'ont décidé, & Juſtinien le déclare dans les Inſtitutes. Il a été un temps où il falloit qu'ils euſſent été déclarés libres pour pouvoir être ſuſceptibles de legs, mais Juſtinien changea cet uſage: *Hodie verò*, dit-il, *etiam ſine libertate ex noſtrâ conſtitutione hæredes eos inſtituere permiſſum.* Mais ce qu'on laiſſoit par teſtament à l'eſclave d'un autre maître, appartenoit de droit à ſon maître, ſuivant cette règle établie dans les Inſtitutes: *Servus qui in poteſtate alterius eſt, nihil ſuum habere poteſt.* Ce qui avoit fait

Ulp. Digeſte; liv. XXVIII, titre 5, §. 3. Caïus, p. 31. Inſtit. liv. II, tit. 14.

Ibid. l. II, tit. 9.

Dig. liv. XV, tit. 1, §. 41. dire à Ulpien, *nec ſervus quidquam debere poteſt, nec ſervo poteſt deberi.* Il y avoit deux ſortes d'eſclaves qui ne pouvoient pas être inſtitués héritiers, ceux qu'on nommoit *dedititii* & *mancipia (i)*; l'eſclave appelé *dedititius* étoit celui qui avoit été fouetté publiquement pour crime, ou ſur lequel on avoit imprimé, par le fer ou par le feu, des marques ineffaçables. *Mancipia* étoient ceux que l'indigence avoient obligé de ſe faire eſclaves, & qui ſervoient les maîtres dont ils n'avoient pu ſe racheter : Cicéron parle de cette ſorte d'eſclave. Juſtinien, dans la ſuite, abolit ces diverſes eſpèces d'eſclavage, en ſorte qu'il n'y en avoit qu'une, & que tous étoient ſuſceptibles de la liberté, & pouvoient par conſéquent devenir citoyens Romains.

Cic. Parad. 5, n.° 1, tom. X, pag. 3843; & epit. 30 du liv. VII, tome VI, p. 416. Voyez auſſi Geſner, au mot Nexus.

Inſt. l. 1, tit. 5. Les maîtres étoient proprement les ſeigneurs de leurs eſclaves, *domini*: le mot de *dominus* déſignoit, dans les premiers temps, le pouvoir d'un maître ſur ſon eſclave; il fut depuis donné aux pères par leurs fils, & aux maris par leurs femmes. On voulut le donner à Auguſte, qui le rejeta avec horreur, *tanquam maledictum & opprobrium*; il fit même, ſuivant Suétone, un édit pour empêcher qu'on ne l'appelât *dominus.* Tibère ne montra pas moins d'averſion pour ce titre, diſant qu'il n'étoit ſeigneur que de ſes eſclaves. Caligula le prit; Domitien ſouffrit ſans peine que le peuple le traitât de ſeigneur, il n'eut pas honte même de dicter un jour une formule d'édit en ces termes : *notre ſeigneur & notre dieu ordonne.* Trajan trouva bon qu'on le traitât de ſeigneur, comme on le voit par les lettres de Pline, ce que les bons Princes avoient toujours refuſé, & il ſemble, dit M. de Tillemont, qu'il l'eût lui-même refuſé d'abord. Alexandre, fils de Mammée, le rejeta. A la fin cette expreſſion prévalut, on commença de la graver ſur les monnoies ſous le règne d'Aurélien. Il eſt bon de remarquer que du temps même de Sénèque, les particuliers ſe donnoient mutuellement ce titre par politeſſe.

Suet. Auguſte, c. 53.

Tillemont, t. I, p. 61, art. 6, Tibère.

Id. t. II, p. 87, art. 10, de Domitien.

Tillem. t. II, p. 157, Traj. art. 6.

Voy. M. l'abbé de la Blét. notes ſur le Miſopogon, t. II de l'hiſt. de Jov. p. 99.

Lorſque les Romains eurent aſſervi preſque tout le monde connu, leurs grands ſeigneurs avoient un nombre infini d'eſclaves : Pline rapporte que C. Cæcilius Claudius Iſidorus déclara par ſon teſtament, fait l'an 746 de Rome, ſous le conſulat de C. Aſinius

Pl. l. XXXIII, chap. 10, 42, p. 628.

(i) Ulp. t. XXII. *Deditius nec hæres inſtitui poteſt nec mancipia.*

Gallus & de C. Marcius Cenſorinus, que quoiqu'il eût fait de groſſes pertes dans la guerre civile, il laiſſoit encore quatre mille cent ſeize eſclaves. Démétrius, l'affranchi de Pompée, en avoit un ſi grand nombre que Sénèque dit de lui qu'on lui en portoit tous les jours le rôle, comme à un Général celui de ſes ſoldats: *Numerus illi quotidie ſervorum, velut Imperatori exercitûs referebatur.* On lit, dans Athénée, qu'il y avoit des Romains qui avoient plus de vingt mille eſclaves. S.te Mélanie, la jeune, donna la liberté à tous ſes eſclaves qui voulurent être libres; la traduction latine de la vie des Pères, & le paradis d'Héraclide, portent qu'il y en eut huit mille qui l'acceptèrent: mais, ajoute M. de Tillemont, il faudroit bien changer le grec pour y trouver cette addition. Il y avoit des Nomenclateurs en titre, dont la fonction étoit de nommer les eſclaves à leurs maîtres. Cette quantité d'eſclaves opéra un changement dans l'intérieur des maiſons; les vivres, dans les premiers temps, étoient à la diſpoſition des domeſtiques; *nec ulla,* dit Pline, *domi cuſtodia à domeſticis opus erat:* mais dans la ſuite il fallut prendre des précautions & tout fermer; *at nunc cibi quoque ac potus annulo vindicantur à rapinâ; hoc profecere mancipiorum legiones.*

Senec. tranquill. c. 8.

Athénée, l. VI, c. 20, p. 272.

Tillem. t. XIV, p. 259, art. 4, de S.te Mélanie.

Pline, t. II. liv. XXXIII, c. 1, p. 605.

Les eſclaves entroient en commerce & ſe vendoient: le prix en eſt marqué dans une loi qui nous a été conſervée dans le Code *(k)*. Un eſclave qui ne ſavoit rien, pourvu qu'il eût dix ans, valoit vingt ſous d'or; lorſqu'il n'avoit pas dix ans, il ne valoit que la moitié: ceux qui étoient inſtruits dans quelque art, étoient de trente ſous; ceux qui ſavoient écrire en notes, *notarii,* étoient de cinquante ſous; les médecins de ſoixante ſous: les eunuques étoient plus chers que les autres; on les vendoit trente ſous avant qu'ils euſſent dix ans; & lorſqu'ils avoient paſſé l'âge de dix ans, ils valoient cinquante ſous, même ſans rien ſavoir; & leur prix étoit de ſoixante & dix ſous lorſqu'ils poſſédoient quelque art: c'étoit-là la valeur générale des eſclaves dans le VI.e ſiècle, comme on le voit par ce règlement de l'empereur Juſtinien, qui eſt de l'an 530. Nous remarquerons que le ſou d'or étoit la ſoixante-douzième

Voy. du Cange, au mot Servus.

(k) Codex, l. VII, tit. 7. Voyez Pline, ſur quelques prix d'eſclaves achetés très-chèrement, *l. VII, c. 39, t. I, p. 396.*

partie de la livre Romaine, dont le poids étoit de 6300 de nos grains, qu'ainsi il pesoit 879 $\frac{1}{2}$; & que par conséquent s'il étoit au même titre que notre louis d'or, il devoit valoir 13 livres 13 sous 5 deniers $\frac{12}{23}$.

Voy. Mémoires de l'Académie, tome XXVIII.

Lorsqu'on les exposoit en vente, on les mettoit tous nus dans une espèce de boîte appelée *catasta:* c'étoit afin qu'on pût voir s'ils n'avoient aucun défaut corporel; *ut in eis possent omnia membra perspici*, dit l'ancien Scholiaste de Perse: *Detrahis vestimenta venalibus, ne qua vitia corporis lateant*, dit Sénèque. On leur mettoit sur la tète une espèce de chapeau appelé *pileus* lorsqu'on les vendoit sans garantie: c'est ce que nous apprend Aulu-gelle, qui cite à ce sujet un célèbre Jurisconsulte: *Pileatos servos venum solitos ire, quorum nomine venditor nihil præstaret, Caius Sabinus scriptum reliquit.*

Sur la 6.e satyre de Perse. Voyez Casaub. p. 514, & Gesnerus, au mot Catasta.
Sen. epist. 80, p. 299.
A. Gell. l. VII, c. 4.

Le mépris que l'on avoit pour les esclaves, donna occasion à une question, qui fut agitée par le philosophe Hécaton, & traitée ensuite par Sénèque; savoir, si l'on pouvoit appeler bienfait, ce qu'un esclave faisoit pour son maître: *An beneficium dare servus domino possit.* Ceux qui étoient pour la négative, soutenoient que l'esclave ne pouvoit rien refuser à son maître, qu'il falloit le regarder comme un débiteur qui payoit son créancier. Sénèque s'éleva fortement contre une morale qui favorisoit l'ingratitude; il prétendit qu'il falloit avoir égard à la disposition de l'esclave, & non pas à son état: *Servos qui negat dare aliquando beneficium, ignarus est juris humani; refert enim cujus animi sit qui præstat, non cujus statûs.* Il faudroit dire par la même raison, ajoute-t-il, qu'un sujet & un soldat ne peuvent obliger ni leur Roi ni leur Général. Ceux qui font plus qu'ils ne doivent, sont bienfaisans; ainsi un esclave qui conserve la vie de son maître aux dépens de la sienne propre, est bienfaisant, d'autant plus même que la dureté de son état n'a pu amortir en lui la volonté de faire du bien: *Ideo majus est beneficium, quia deterrere ab illo, ne servitus quidem potuit.* Sénèque finit cette question, en établissant un principe très-équitable. L'esclave est bienfaisant à l'égard de son maître, lorsqu'il lui rend des services essentiels auxquels la loi ne l'oblige pas, & qu'ils partent d'un sincère attachement; *Quicquid est quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio sed voluntate præstatur,*

Sen. de benefic. l. III, c. 18 & 19.
C. 21 & 22.

beneficium est; comme de donner sa vie pour son maître: *Dedit aliquis domino suo vitam, servavit periturum, &, hoc si parum est, pereundo servavit.*

Quoique généralement les maîtres fussent impérieux, injustes & cruels, il est cependant certain qu'il y en eut à Rome de très-humains, sur-tout dans les premiers temps de la République, où les mœurs n'étoient pas encore corrompues par des conquêtes éclatantes & par le luxe qui en fut la suite. Plutarque observe que du temps de Coriolan, les esclaves étoient traités à Rome avec beaucoup de douceur: les maîtres les regardoient plutôt comme leurs compagnons que comme leurs esclaves, parce qu'ils travailloient avec eux & vivoient avec eux; ils leur témoignoient beaucoup de bonté, & leur permettoient une sorte de liberté & de familiarité qui adoucissoient leur servitude. Le plus grand châtiment d'un esclave qui avoit fait quelque faute, étoit de lui faire porter un bois fourchu, & de le promener ainsi dans le voisinage: c'est de-là qu'est venu le nom de *furcifer,* qui désignoit un vaurien; c'est ce qu'explique très-bien Donat dans son commentaire sur l'Andrienne: *Furciferi dicebantur, qui ob leve delictum cogebantur à dominis, ignominiæ magis quàm supplicii causâ, circa vicinos furcam in collo ferre, subligatis ad eam manibus, & prædicare peccatum suum, simulque monere ne quid simile admittant.* Long-temps après Coriolan, Caton le censeur travailloit avec ses esclaves, & après le travail, assis avec eux à table, il mangeoit du même pain & buvoit du même vin qu'eux: mais il ne faut pas dissimuler qu'il pensoit que lorsqu'ils étoient vieux, il falloit les vendre, pour ne pas nourrir des gens inutiles; il l'a même écrit dans ses livres *de re rusticâ,* où il conseille de vendre *servum senem, servum morbosum;* ce qui lui a été reproché vivement par Plutarque, comme la marque d'un méchant naturel & d'une ame basse & sordide, qui croit que l'homme n'a de liaison avec l'homme que pour ses besoins & pour sa seule utilité. La femme de Caton souhaitoit que les esclaves qui naissoient dans sa maison, fussent les amis de ses enfans; & pour produire une amitié presque fraternelle entr'eux, elle leur donnoit à teter, afin, dit Plutarque, qu'ils se souvinssent qu'ils avoient été nourris d'un même lait.

Plutarque, vie de Coriolan.

Sur la scène V. de l'acte III.

Plutarque, vie de Caton.

N.° 2, p. 97. ed. Gesneri.

Plutarque, vie de Crassus.

Du temps du plus grand luxe de Rome, le riche Crassus présidoit lui-même à l'éducation de ses esclaves; non-seulement il étoit présent aux leçons qu'on leur donnoit, mais il prenoit aussi la peine de les former & de les enseigner lui-même: il est vraisemblable, à la vérité, qu'un homme si avare se conduisoit plutôt par intérêt que par humanité.

Columella, l. 1, c. 8, p. 409.

Columelle conseille au maître de traiter avec la plus grande honnêteté le chef des esclaves de campagne, esclave lui-même, *villicus*, & de l'admettre même à sa table lorsqu'il est très-content de lui: *Nonnunquam tamen eum quem assiduè sedulum & fortem in operibus administrandis cognoverit, honoris causâ, mensæ suæ die festo dignetur adhibere.* La maxime des honnêtes gens, du temps de Cicéron, étoit de traiter les esclaves comme des mercenaires que l'on faisoit travailler & à qui on fournissoit leurs besoins; *operam exigendam, justa præbenda.*

De Officiis, l. 1, n.° 13.

De clementia, l. 1, c. 18.

Sénèque parle à ce sujet en vrai philosophe: *Servis*, dit-il, *imperare moderatè laus est; & in mancipio cogitandum est non quantum impune pati possit, sed quantum tibi permittat æqui bonique natura, quæ parcere etiam captivis & pretio paratis jubet.* Il dit que les maîtres cruels étoient l'objet du mépris public: il congratule dans une de ses lettres son ami, de ce qu'il vit familièrement avec ses esclaves, & il donne comme un axiome cette maxime qui ne devroit jamais être oubliée; *Servi sunt, imò homines; servi sunt, imò contubernales; servi sunt, imò humiles amici:* il tourne en ridicule ceux qui s'imaginent qu'il est honteux de manger avec son esclave; il veut que le maître mange avec ceux qui en sont dignes, & pour inspirer aux autres le desir de mériter quelque jour cet honneur; enfin, dit-il, *colant potiùs te quàm timeant;* & il établit pour règle ce principe tiré de la Nature: *Sic cum inferiore vivas, quemadmodum tecum superiorem velles vivere.*

Epist. 47.

Epist. 16, l. VIII.

Pline le jeune étoit aussi rempli de bonté pour ses esclaves; il leur laissoit la liberté de faire des testamens, & il les exécutoit avec la plus grande fidélité: *Permitto servis quoque quasi testamenta facere, eaque ut legitima custodio. Mandant rogantque quod visum; pareo ocyùs; suis dividunt, donant, relinquunt duntaxat intra domum; nam servis respublica quædam & quasi civitas domus est.*

La

La philoſophie & la réflexion apprirent à Plutarque que la douceur contribuoit plus à rendre les hommes meilleurs que la dureté ; écoutons-le parler : « M'étant aperçu bien tard *(l)*, premièrement qu'il valoit mieux, par patience & indulgence, rendre mes « valets pires, que de me deſtordre & gâter par âpreté & colère « moi-même, voulant redreſſer les autres; ſecondement, je voyois « pluſieurs qui, parce qu'on ne les châtioit point, bien ſouvent « devenoient honteux d'être méchans, & prenoient le pardon qu'on « leur donnoit pour une mutation de mal en bien, plutôt qu'ils « n'euſſent fait la correction, & certainement obéiſſoient plus « volontiers & plus affectueuſement aux uns avec un clin-d'œil « ſans mot dire, qu'ils ne faiſoient à d'autres avec ſoufflets & coups « de bâton; tellement que je me ſuis finalement perſuadé que la « raiſon étoit plus apte & plus digne de commander & de gouverner « que non pas la colère. » On peut voir, dans Aulu-gelle, la manière dont Plutarque corrigeoit ſes eſclaves : il la rapporte d'après une converſation qu'il eut avec le philoſophe Taurus, qui le ſavoit d'original. Nous y apprenons que quoique Plutarque ſe crût obligé d'employer la ſévérité contre les eſclaves qui manquoient à leur devoir, c'étoit ſans emportement, ſans colère, dans le deſſein de les rendre meilleurs : il diſputoit même avec eux, pour leur faire voir que ſa conduite étoit conforme à la raiſon. *A. Gell. l. 1, c. 26.*

Nous remarquerons que les barbares étoient plus humains que les Romains à l'égard de leurs eſclaves; Tacite, en parlant des Germains, dit qu'il leur arrivoit rarement de les frapper, de les mettre aux fers, de les punir par un ſurcroît de travail : ***verberare ſervum ac vinculis & opere coercere rarum.*** *De mor. Germ. c. 25.*

N'oublions pas de faire mention d'une converſation qui ſe trouve dans Macrobe, au ſujet des eſclaves, entre Évangélus & Prétextat : Évangélus parle des eſclaves avec le plus grand mépris, il ne croit pas qu'ils puiſſent être l'objet de l'attention de la Providence, *quaſi verò curent divina de ſervis.* Ce diſcours choque la compagnie devant laquelle il ſe tient : Prétextat le réfute avec force ; il demande à Évangélus s'il s'imagine que les eſclaves ne ſoient pas des hommes; il répète ces belles maximes de Sénèque, *Saturn. l. 1, p. 116.*

(l) Comment il faut refréner la colère. *Traduct. d'Amyot.*

que nous avons citées plus haut, ſans dire d'où il les a tirées, ce qui arrive ſouvent à Macrobe.

Pour conſoler les eſclaves de leur malheureuſe condition, on établit la fête des Saturnales, pendant laquelle tout le monde étoit égal; les maîtres mangeoient avec leurs eſclaves, & leur donnoient une liberté entière. Sénèque explique, en peu de mots, ce qui ſe paſſoit dans ces fêtes célèbres: *Inſtituerunt diem feſtum, quo non ſolùm cum ſervis domini veſcerentur, ſed quo utique honores illis in domo gerere, jus dicere permiſerunt, & domum puſillam rempublicam eſſe voluerunt.* Juſtin en parle auſſi: *Ob cujus exempli memoriam cautum eſt, ut Saturnalibus ex æquato omnium jure paſſim in conviviis ſervi cum dominis recumbant (m).* Les Saturnales étoient fêtées en Italie avant la fondation de Rome; Prétextat, dans Macrobe, prouve que les Grecs en étoient les auteurs, par un paſſage du poëte Lucius Accius, dans ſes Annales:

Epiſt. 47.

Macrobe, l. 1, p. 111. Voyez Mém. de l'Acad. des Inſcrip. t. III, Hiſt. p. 57.

Et mos traditus illinc
Iſte, ut cum dominis famuli epulentur.

Les Romains n'étoient pas d'accord ſur le temps où les Saturnales furent établies à Rome; quelques-uns, ſuivant Plutarque, croyoient que c'étoit Numa qui les avoit introduites; Denys d'Halicarnaſſe & Macrobe en attribuent l'inſtitution au roi Tullus Hoſtilius, après qu'il eut triomphé deux fois des Albains & trois fois des Sabins. Le temple de Saturne ne fut dédié, ſuivant Tite-Live, que ſous le conſulat de Sempronius & de Minutius: *Inde A. Sempronius & M. Minucius; his conſulibus ædes Saturno dicata; Saturnalia inſtitutus feſtus dies.* Ce conſulat tombe ſur l'an de Rome 257, & ce fut, ſuivant Varron, le dictateur Largius qui fit la dédicace de ce temple. On a ſoupçonné que cette fête avoit été interrompue, & qu'elle fut rétablie ſous le conſulat de Cn. Servilius & de C. Flaminius, c'eſt-à-dire l'an de Rome 537, pendant la ſeconde guerre Punique; & ce qui le feroit croire, c'eſt ce que dit Tite-Live, en faiſant l'hiſtoire de ce conſulat: *Poſtremo decembri jam menſe ad ædem Saturni Romæ immolatum eſt,*

Plut. comparaiſ. de Numa & de Licurgue.

Macr. Saturn. lib. 1, p. 111. Lipſius, p. 8.

Livius, lib. II, n.° 21.

Liv. l. XXII, n.° 1. Lipſii, Saturn. p. 8.

(m) *Juſtin, liv. XLIII, c. 1.* Les eſclaves prenoient les habits de leurs maîtres, *Lipſius, ſat. l. 1, c. 2.*

lectisterniumque imperatum & eum lectum Senatores straverunt & convivium publicum ac per urbem Saturnalia diem ac noctem clamatum; populusque eum diem festum habere ac servare in perpetuum jussus.

Dans les premiers temps, les Saturnales ne duroient qu'un jour; *Apud majores nostros,* dit Macrobe, *Saturnalia uno die finiebantur, qui erat ad quartum decimum calendas januarias. Postquam C. Cæsar huic mensi duos addidit dies sexto decimo cæpta celebrari.* Auguste voulut qu'elles fussent de trois jours; on en ajouta ensuite un quatrième. Caligula ordonna qu'elles seroient de cinq jours, & il donna le nom de *juvenalis* à ce jour ajouté: *Et ut lætitiam publicam in perpetuum quoque augeret, adjecit diem Saturnalibus, appellavitque juvenalem;* ce sont les termes de Suétone. Nous croyons devoir observer qu'il y avoit une fête très-semblable chez les Babyloniens; chaque année, pendant cinq jours, on célébroit à Babylone une fête dans laquelle les esclaves prenoient la place de leurs maîtres, ayant droit de s'en faire servir & de leur commander: on choisissoit même, dans chaque maison, un esclave qui, pendant tout le temps que duroit la fête, étoit censé le chef de la famille, & portoit en conséquence un habit distingué.

Macr. Saturn. liv. I, p. 114, Majurius fenest. dans Macrobe.

Lipsius, p. 15. Saturnalia.

Suet. Caligula, c. 18.

De l'orig. des Loix, tome III, liv. VI, ch. 1, art. 2, p. 189.

A la fête des Saturnales on ajouta celle des Sigillaires, dont parle Macrobe: *Sed Sigillæriorum adjecta celebritas in septem dies discursum publicum & lætitiam religionis extendit.* L'ancien poëte Lucilius nous a appris que c'étoit une fête établie en faveur des esclaves:

Saturnal. l. 1, p. 115.

Servorum festu' dies est
Quem planè hexametro versu non dicere possis.

Le 13 du mois d'août étoit aussi une fête des esclaves; Plutarque insinue que c'étoit en mémoire de la naissance du roi Servius, qui ce jour-là étoit né d'une captive; ce qui est confirmé par Festus: *Servorum dies festus erat idibus augusti, quia eo die Tullius filius ancillæ natus est.*

Plut. quest. Rom.

Quoique le plus grand nombre des esclaves ne vît dans leurs maîtres que des tyrans, qui les regardoient comme leurs ennemis, il s'en est néanmoins trouvé plusieurs qui ont donné des preuves

de la plus grande fidélité & de l'attachement le plus parfait; non-seulement ils ont méprisé la douleur, ils ont même exposé leur vie pour sauver celle de leur maître : l'histoire a cru en devoir conserver la mémoire. Valère-Maxime a fait un chapitre entier *de fide servorum erga dominos*; il y rapporte que M. Antoine, fameux orateur, ayant été mis en justice pour crime d'inceste, ses accusateurs demandèrent que l'on mît à la question un jeune esclave, qui portoit la lanterne lorsqu'il alloit au rendez-vous, & qui étoit au fait de cette passion incestueuse. Antoine étoit fort inquiet, parce qu'il ne doutoit pas que son esclave ne découvrît la vérité : ce jeune homme voyant l'embarras de son maître le vint trouver, pour lui déclarer qu'il pouvoit le livrer aux Juges, & compter sur sa discrétion. En effet, la question la plus violente fut employée, *plurimis etiam laceratus verberibus eculeoque impositus, candentibus laminis ustus,* & l'esclave garda fidèlement le secret, ce qui sauva son maître.

L. VI, c. 8.

C. Gracchus craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, ordonna à un de ses esclaves de lui couper la tête: Philocrate ou Euporus, car on varie sur son nom, ne put pas se défendre d'obéir à son maître; mais il ne lui eut pas plutôt coupé la tête qu'il se passa l'épée au travers du corps.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la fidélité des esclaves de C. Plotius-Plancus, ou de la générosité de leur maître. Il avoit été proscrit par les Triumvirs, & il s'étoit retiré dans le pays de Salerne : les odeurs dont il faisoit grand usage, apprirent le lieu de sa retraite; on arrêta ses esclaves, on les mit à la torture pour les obliger de déclarer dans quel endroit il étoit caché; les tourmens ne purent leur arracher le secret : Plancus aima mieux mourir que de voir des domestiques si fidèles exposés long-temps à la rage de ses ennemis; il se présenta à ceux qui le cherchoient, & mit fin par sa mort aux tourmens de ses esclaves.

Virbinius-Panopion avoit aussi été proscrit, & quelques-uns de ses domestiques avoient décelé le lieu de sa retraite : il lui restoit un esclave fidèle qui lui sauva la vie aux dépens de la sienne propre; il changea d'habit avec son maître, prit son anneau, se mit au lit

& se laissa tuer comme s'il eût été Panopion, pendant que celui-ci fuyoit par une porte détournée. Panopion, dans la suite des temps, ayant eu permission de reparoître, fit ériger un monument qui attestoit à la postérité le courage héroïque de son esclave. *(n)*

Antius-Restion, qui fut aussi un des proscrits, éprouva la générosité d'un de ses esclaves, à laquelle il ne devoit pas s'attendre. Tous ses autres domestiques n'étoient occupés qu'à piller sa maison; un seul qui étoit enchaîné, dont le front avoit été stigmatisé, ayant trouvé le moyen de briser ses chaînes, courut pour joindre son maître qui fuyoit; l'ayant retrouvé, il l'aida à se cacher, & il lui fournissoit les vivres nécessaires pour l'empêcher de mourir. Les soldats qui poursuivoient Restion, arrivèrent près du lieu de sa retraite, & il étoit perdu sans ressource, si son esclave n'eût eu recours à un expédient très-singulier : il fit un bûcher dans lequel il jeta un vieillard qu'il avoit tué; le feu ayant attiré les soldats, l'esclave soutint qu'il s'étoit vengé de son maître, & qu'après l'avoir tué, il faisoit brûler son corps : on l'en crut, & ce mensonge sauva la vie à Restion.

Prétextat qui soutient dans Macrobe la cause des esclaves, après avoir rapporté ces faits, ajoute que Cœpion qui avoit été condamné à mort pour avoir conspiré contre Auguste, fut porté dans un coffre sur le Tibre par un esclave, & conduit pendant la nuit dans une campagne, d'où il fut mené à Naples, où il se tint caché. Un centurion ayant arrêté l'esclave, employa les plus grandes menaces & les plus grandes promesses pour l'engager à trahir son maître, mais elles ne furent pas capables d'ébranler ce serviteur fidèle. *Saturn. l. 1, p. 118.*

Asinius-Pollion qui commandoit à Padoue, ayant voulu exiger de quelques habitans, de l'argent & des soldats, ils le refusèrent & ils se cachèrent pour se soustraire aux mauvais traitemens. Pollion promit la liberté & une récompense aux esclaves qui lui découvriroient où étoient leurs maîtres; pas un seul ne succomba à la tentation de devenir libre.

Claudius-Quadrigarius rapportoit dans le XII.e livre de ses

(n) Voyez Dion Cassius, *liv. XLVII,* qui rapporte plusieurs exemples de belles actions d'esclaves à l'égard de leurs maîtres.

Annales *(o)*, que la ville d'Adrumet étant assiégée & réduite à l'extrémité, deux esclaves d'une dame qui y étoient renfermés, abandonnèrent la ville pour se joindre aux assiégeans. Adrumet fut pris & mis au pillage : les deux esclaves dont la principale intention avoit été de sauver leur maîtresse, coururent à sa maison & l'en tirèrent, en criant qu'ils alloient se venger de ses cruautés par les plus grands tourmens; ils la menèrent hors de la ville; ils la cachèrent jusqu'à ce que la fureur du soldat fût calmée, & ensuite ils lui déclarèrent qu'ils la regardoient toujours comme leur maîtresse : elle leur témoigna sa reconnoissance en les affranchissant sur le champ.

On peut encore voir dans Sénèque & dans Macrobe, des faits qui montrent que la vertu se trouve dans toutes les conditions, & qu'il y a eu des esclaves qui ont porté l'héroïsme du zèle & de l'attachement pour leurs maîtres, aussi loin qu'il puisse aller. Il ne faut pas oublier ce que Pline rapporte de P. Cabiénus-Plotinus, qui aima tellement son maître, qu'étant institué son légataire universel, il ne voulut pas lui survivre, & se jeta dans le même bûcher.

Plin. l. VII, c. 36.

Avant que de parler des affranchis, qui feront l'objet d'un autre Mémoire, nous observerons qu'il y a eu un temps où l'habit des esclaves n'étoit point différent de celui des hommes libres; c'est ce qui paroît clairement décidé par des délibérations du Sénat, dont parle Sénèque : *In Senatu dicta est aliquando sententia, ut servos à liberis cultus distingueret; deinde apparuit quantum periculum immineret si servi nostri numerare nos cœpissent.* Cependant il paroît qu'il y avoit quelque espèce d'habit qui caractérisoit la condition d'esclave; car Plutarque rapporte qu'Antoine & Curion, partisans de César, ayant été chassés honteusement du Sénat par le consul Lentulus, s'enfuirent de Rome, en se déguisant & en prenant des habits d'esclaves; & l'histoire nous apprend que l'empereur Alexandre, fils de Mammée, vouloit que ses esclaves portassent toujours un habit qui marquât leur état.

Senec. de clem. l. I, c. 24. Voy. Casaub. sur Perse, p. 409.

Plutarq. vie de César, p. 727.

Voyez Tillem. art. 10, t. III, p. 175.

Les esclaves avoient la permission de porter un anneau : il ne

(o) Senec. de Benefic. l. III, c. 23. On peut corriger par Sénèque le texte de Macrobe, qui rapporte cette même histoire défigurée.

pouvoit être que de fer; dans la ſuite ils y ajoutèrent un cercle d'or, comme nous l'apprend Pline: *Necnon*, dit-il, *& ſervitia ferrum auro cingunt; alia per ſeſe mero auro decorant, cujus licentiæ origo nomine ipſo in Samothrace id inſtitutum declarat:* car ces ſortes d'anneaux étoient appelés *ſamothracii.*

Pl. l. XXXIII, chap. 1, t. II, p. 605.

Voy. note 2 8 du P. Hardouin.

Nous n'oublierons pas en finiſſant ce Mémoire, une loi de l'empereur Conſtance, du 13 août 339, qui devoit beaucoup gêner les Juifs au ſujet des eſclaves: Conſtance y ordonne que ſi un Juif achète un eſclave de toute autre nation & de toute autre religion que de la ſienne, le fiſc s'en ſaiſira auſſitôt, & qu'il ſera même puni du dernier ſupplice, s'il ſe trouve qu'il ait circoncis cet eſclave. « Car, ajoute la loi, comme l'Égliſe catholique s'augmente par la converſion de toutes ſortes de perſonnes, mais plus « des Gentils que des Juifs, il eſt de ſon intérêt que les Juifs n'attirent « pas à eux ceux mêmes qui ne ſont pas encore entrés dans ſon corps, « mais qu'on peut eſpérer d'y voir entrer quelque jour »: que ſi l'eſclave acheté par le Juif, eſt déjà Chrétien, la loi ordonne que le Juif perdra non-ſeulement le droit qu'il avoit ſur cet eſclave, mais même tout le bien qu'il peut avoir; au moins c'eſt le ſens que Godefroy y donne.

Voyez Tillem. art. 5, tome IV, p. 326.



CONJECTURES SUR L'INTRODUCTION DES ACCORDS DANS LA MUSIQUE DES ANCIENS.

Par M. DE CHABANON.

Lû le 4 Juin 1765.

LES Anciens n'ont point connu la Musique à plusieurs parties; ils chantoient à l'*unisson* ou à l'*octave*.

M. Burette, a le premier, parmi nous avancé cette assertion, que quelques Savans ont combattue; mais sans doute ils connoissoient trop peu l'art dont ils vouloient parler; pour moi, le sentiment de M. Burette me paroît d'une vérité si évidente, que je lui reprocherois presque la longueur des preuves dont il a pris soin de l'appuyer; deux mots suffisoient pour donner à son sentiment l'autorité d'une démonstration : la musique à plusieurs parties, suppose nécessairement une théorie complette & un système raisonné des accords: cette théorie, ce système ne se trouvent dans aucun des Auteurs anciens, qui ont traité le plus à fond de la musique ! ils gardent sur cette partie de l'art, un silence absolu, donc cette partie n'étoit pas connue. Je dis plus, les musiciens Grecs, & Euclide entr'autres en parlant de la tierce majeure (cet accord donné par tout corps sonore, & que les personnes les moins musiciennes forment naturellement) l'appelle *une dissonance âpre & dure, qui déchire l'oreille & qui par cette raison ne peut s'admettre.* Comment imaginer que les Anciens aient connu & employé une suite d'accords, eux qui rejettoient l'union des sons les plus faits pour s'allier ? Qu'il me soit permis de rendre ici aux écrits de M. Burette sur la musique ancienne, toute la justice, qui selon moi leur est dûe : il n'est pas possible de porter en ce genre les recherches plus loin que ce Savant les a portées, & à moins de découvrir des monumens nouveaux, on n'aura point de connoissances plus sûres ni plus étendues que celles qu'il nous a données. M. l'abbé Fraguier combattit un moment son système,

mais

mais ce fut avec des armes bien inégales; il se servit d'un passage d'Horace, qui semble indiquer en effet que deux instrumens jouoient ensemble à la tierce l'un de l'autre; voici le passage:

Sonante mistum tibiis carmen lyra,
Hac Dorium, illis Barbarum.

M. Burette, loin d'apporter un entêtement opiniâtre dans ses idées, admit la preuve qu'on alléguoit contre lui, & il s'en servit pour modifier son système, & le rendre moins exclusif; enfin, il convint que les Anciens avoient pu quelquefois faire parler la *tierce* & la *quinte* dans leur musique: mais en accordant ce point à son adversaire, il devoit ce me semble rechercher le temps où ces accords avoient été mis en usage: c'étoit l'unique moyen de concilier le passage d'Horace avec la doctrine d'Euclide, de qui l'autorité plus grave, plus formelle & plus précise, exclut la tierce comme un mélange de sons déchirans, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus: il se peut que depuis Euclide & Aristoxène jusqu'à Horace, il se fût fait déjà dans la musique une sorte de révolution, qui n'étant encore que commencée au temps d'Auguste, s'acheva long-temps après cet Empereur: c'est ce dont je crois avoir trouvé une preuve (conjecturale au moins) dans un passage de Gaudence écrivain Grec, qui a traité de la musique ancienne.

Gaudence vivoit, autant qu'on peut le conjecturer, vers le III.e ou le IV.e siècle, on n'a là-dessus aucune certitude, & Cassiodore qui le cite ne nous instruit pas du temps de sa naissance. Dans le traité de Gaudence, je trouve l'introduction de certains accords dont il n'est fait ailleurs aucune mention: Gaudence définit, de même que tous les musiciens Grecs, la dissonance & la consonance; il ne reconnoît, ainsi qu'eux, que la quarte, la quinte & l'octave pour accords consonans; mais il admet de plus des sons *paraphones*, c'est-à-dire (en traduisant littéralement le texte) « des sons qui tiennent le milieu entre les consonans & les dissonans, & « qui dans l'exécution paroissent consonans à l'oreille. Les sons « *paraphones* entre eux, ajoute-t-il, sont le triton & la tierce « majeure. »

Gaudence ne nomme que ces deux accords paraphoniques,

mais il ne dit pas qu'il n'y en eût pas d'autres; & l'on est assez induit à penser que les Grecs qui admettoient comme *consonances* la réduplication des accords consonans, dans des octaves différentes, admettoient aussi comme paraphones la fausse quinte & la sixte, qui ne sont que le renversement des deux accords déclarés paraphoniques par Gaudence. Qu'on reçoive ou non cette conjecture, il sera vrai du moins que Gaudence établit des notions que ses prédécesseurs ne nous fournissent point, & qu'il contredit même formellement Euclide: en effet, selon celui-ci, *la tierce majeure étoit une dissonance qui déchiroit l'oreille,* & qu'on ne pouvoit employer; Gaudence au contraire l'appelle *un accord paraphonique,* c'est-à-dire, qui dans l'exécution paroît consonant. Il est donc évident que du temps de Gaudence, le système de musique n'étoit plus le même que du temps d'Euclide, qu'il s'y étoit introduit divers accords que l'on rejetoit auparavant.

A cette observation j'en ajoute une autre; c'est que dans le traité de Gaudence, il n'est presque plus mention du genre enharmonique: il étoit presque inusité lorsque ce philosophe écrivoit, c'est lui-même qui le dit; « & le quart de ton (qui constitue le
» genre enharmonique) devenu inappréciable pour presque toutes
» les oreilles, ne peut plus être exécuté que par les plus habiles
» Musiciens; encore y en a-t-il parmi eux qui ne peuvent saisir cette nuance douteuse. »

Je crois voir quelque rapport entre la naissance de l'*harmonie* proprement dite, c'est-à-dire, de la musique à plusieurs parties, & l'oubli du genre enharmonique: autant qu'on peut le conjecturer, (on pourroit peut-être l'assurer même) le quart de ton n'a point de cordes harmoniques qui lui correspondent, on ne peut lui assigner d'accords; c'est un degré d'intonation qui peut entrer dans la mélodie, mais qui se refuse à la coexistence des autres sons qu'on voudroit y joindre; & c'est pour cela qu'il est comme impossible d'exécuter le *trio* des Parques de Rameau: ce musicien l'avoit composé dans le genre enharmonique; il fut obligé de le changer, & j'ai vu des Musiciens très-exercés qui ne pouvoient le rendre. Mais si le genre enharmonique & l'harmonie proprement dite sont opposés l'un à l'autre, il est tout simple qu'au temps d'Aristoxène

& d'Euclide, où ce genre étoit préféré à tout autre, les accords fussent négligés & inconnus; & il n'est pas moins naturel, sans doute, que la découverte des accords & de l'harmonie ait décrédité insensiblement le genre qui est incompatible avec les accords. Plutarque, dans son Traité de la Musique, atteste que le genre enharmonique, le plus grave & le plus estimé des Anciens, est entièrement banni, & qu'on commence à nier la possibilité d'exécuter le quart de ton: Denys d'Halicarnasse, dans son Traité de la Synthèse, dit la même chose; voici le passage tiré de cet écrivain: *En musique, on pratique le ton, le demi-ton, & même le dièse, car quelques-uns prétendent qu'il est sensible.* Lorsqu'Horace écrivoit, on ne faisoit donc plus guère usage du quart de ton, ni du genre de musique qui en résulte; aussi voyons-nous, par le passage de ce poëte, que l'on commençoit à exécuter des airs à la tierce. Cet emploi de la tierce, indiqué par Horace, peut être regardé comme la naissance ou la première ébauche de l'harmonie: elle s'étoit perfectionnée lorsque Gaudence écrivoit, puisqu'il allègue d'autres accords auxquels l'oreille s'étoit accoutumée, & qu'elle regardoit comme consonans. Il est fâcheux que nous n'ayons pas sur cette matière, des écrits plus récens encore, peut-être y trouverions-nous la succession des progrès de l'art, jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui; mais les secours manquent absolument, & l'on ignore quand a commencé l'usage du contre-point, & des parties qui figurent entre elles.



QUATRIÈME ODE PYTHIQUE DE PINDARE.

Par M. DE CHABANON.

AVANT-PROPOS.

Lû le 27 Nov. 1764.

CETTE Ode, (selon moi l'une des plus belles de Pindare, tant par la richesse de ses détails, que par l'ordre & la liaison qui y règnent, j'oserai dire encore par une sorte d'intérêt résultant des faits qu'on y rapporte) cette ode, dis-je, a d'ailleurs quelques particularités dignes de remarque. Elle fournit des notions curieuses sur l'origine la plus reculée de la ville de Cyrène, & ces notions ont paru assez certaines pour que M. Fréret, dans sa dispute chronologique contre Newton, s'en soit servi comme d'un témoignage respectable, pour constater & fixer la descendance des Rois à qui cette ville a été soumise. Cette ode enfin est d'une longueur & d'un genre qui conviennent peu aux idées que nous avons aujourd'hui de l'ode : en effet, si je citois un poëme de six cents vers, contenant le récit complet d'une action grande & merveilleuse, où les héros & les Dieux, introduits tour à tour, interrompent le récit du poëte & parlent eux-mêmes, il n'est personne peut-être qui sur cette exposition n'eût en vue un fragment d'épopée, & qui ne pensât que je cite un livre d'Homère ou de Virgile; cependant c'est l'ouvrage de Pindare que j'ai désigné, & cet ouvrage est une ode. Cette ode contient l'expédition des Argonautes, prise jusque dans les causes qui l'ont fait naître, & conduite jusqu'au succès dont elle fut couronnée. Dans ce récit, le poëte se tait à chaque instant, & se fait suppléer par des interlocuteurs; l'action est grande, éclatante, les Dieux y agissent; tout enfin, dans ce morceau, semble être du ressort de l'épopée; aussi me paroît-il ne différer d'un livre de l'Iliade que par la diversité du génie des deux auteurs, & par celle des deux rithmes qu'ils ont employés..... Ici les portraits rapprochés & comparés d'Homère & de Pindare trouvent

naturellement leur place, ce que j'ai d.* ſert à les amener, j'oſerai donc, en paſſant, eſquiſſer les traits les plus remarquables de ces deux génies. L'eſprit ſe complaît dans la peinture des grands hommes, leur image, dit Salluſte, nous embrâſe du beau feu dont ils ont été pénétrés; de plus, la comparaiſon des divers eſprits forme le goût & l'éclaire: enfin, ſi l'on juge hors de propos le parallèle que j'oſe entreprendre, du moins pourra-t-on pardonner un écart ſemblable au traducteur de Pindare, & ſur-tout dans un avant-propos. *Bell. Jug. proæmium.*

Homère, le plus ancien & le plus grand des poëtes, eſt remarquable par ſon extrême ſimplicité; il dit tout comme un autre, pour ainſi dire, & la Nature ſemble être à ſes côtés pour lui dicter ce qu'il écrit. Pindare a ſa façon propre de rendre tout ce qu'il conçoit, & les moindres objets qu'il touche portent le caractère de ſes penſées & l'empreinte de ſon génie.

Homère n'a fait qu'un uſage ſobre des métaphores & du langage figuré; Denys d'Halicarnaſſe obſ.. e même qu'il ſe ſert ſouvent du terme vulgaire ſans rabaiſſer ſon ſtyle. Pindare multiplie & prodigue peut-être quelquefois les expreſſions métaphoriques; auſſi moins ſes ſujets ſont intéreſſans, plus il eſt obligé de les revêtir d'une parure étrangère. *Dyonyſ. Orat. ſect. 3.*

Le ſtyle d'Homère a la même facilité, la même douceur que celui d'Hérodote; le ſtyle de Pindare a tout le concis & le ſerré de celui de Thucydide: cette déciſion n'eſt point haſardée, c'eſt Denys d'Halicarnaſſe qui me l'a fournie. Quand Homère s'élève, c'eſt la penſée ou l'image qui s'agrandit: l'expreſſion eſt ſimple encore. Homère dit de ſang froid de grandes choſes, Pindare n'en dit qu'avec emportement: c'eſt un homme ardent, devant lequel on ouvre une vaſte carrière; il prévoit toutes les merveilles qu'il y doit rencontrer; l'une l'appelle tandis que l'autre l'arrête; il ſe jette à l'écart pour les ſaiſir; il ſe hâte, il ſe preſſe, il s'épuiſe. Homère a tout vu d'un coup d'œil, & de ſon trône l'Univers lui eſt préſent: le poëte épique s'eſt plié à tous les genres, à tous les caractères; Pindare n'en a qu'un conſtant & dominant, c'eſt la force & l'impétuoſité. Homère a dépeint avec une égale facilité, la ceinture de Vénus, les fleurs du mont Ida, & le front redoutable

de Jupiter; Pindare eſt rarement deſcendu aux objets tendres & gracieux, ils ne ſont pas de ſon genre. Je ſais que M. l'abbé Fraguier, dans le portrait qu'il a fait de ce poëte, a étendu juſque-là ſes talens: il en a donné pour exemple, l'ode où Pindare parle des Grâces, & quelques autres morceaux; mais ce n'eſt-là qu'une exception, faite, il eſt vrai, pour ajouter au mérite de notre poëte, mais d'un foible poids pour décider le caractère de ſon génie. Le cantique d'Ézéchias, ſi bien paraphraſé par Rouſſeau, ne fera point avancer que le ſentiment & la molleſſe fuſſent propres à ſon ſtyle; de même appeler Pindare un poëte riant & gracieux, ſur l'autorité de quelques fragmens tirés de lui, ce ſeroit donner pour attribut à Hercule, au lieu de ſa maſſue, les fuſeaux qu'il prit un inſtant aux genoux d'Omphale. *(a)*

En peignant la différence des génies d'Homère & de Pindare, j'ai déjà comme indiqué la différence des rythmes dont ils ſe ſont ſervis: l'un eſt une ſuite de l'autre; & l'harmonie étant comme l'enveloppe ou l'écorce, pour ainſi dire, de la penſée, il eſt néceſſaire que chaque écrivain ſe porte par inſtinct vers celle qui convient mieux au caractère de ſes idées:

Florentem cytiſum ſequitur laſciva capella.

Les idées douces & molles s'enveloppent de ſons aimables; les penſées fortes ſortent du cerveau de l'auteur comme Minerve de celui de Jupiter, ſous l'appareil d'une armure formidable. C'eſt donc par une ſuite de cette liaiſon des ſons & des idées, qu'Homère a choiſi le vers hexamètre, dont la majeſté ſimple & tranquille

(a) Peut-être oppoſera-t-on à mon ſentiment le portrait de Pindare qu'Horace nous a laiſſé, ſur quoi j'obſerverai que ce portrait même ne nous repréſente Pindare que ſous la figure d'un torrent débordé, qui deſcend à grand bruit du haut des montagnes: Horace ajoute plus bas que Pindare fait conſoler l'épouſe déſolée de la perte de ſon jeune époux; mais de quel ton étoient ces conſolations! n'y régnoit-il pas encore cet air de force ſi familier à notre poëte! Il nous reſte un fragment de lui, conſervé par Athénée, & dans lequel il parle de l'amour: quel ſujet plus doux, plus riant, plus aimable! voici comme il en parle: « Celui qui a contemplé le front du jeune Théoxène, rayonnant « de beauté, & qui ne ſent pas en « ſoi la fermentation du deſir, celui-là « a la trempe froide de l'acier & l'in- « vincible dureté du diamant. » J'ai peine à croire que Pindare ait pu quitter, long-temps du moins, cette énergie qui lui eſt propre.

convient à ſes penſées & au récit en général, tandis que l'impétueux Pindare, par des meſures inégales & rompues, roule avec fracas le torrent de ſes penſées, *profondo ruit ore.* Cette différence eſt ſenſible; elle eſt preſque l'unique qui diſtingue l'ode quatrième d'un récit épique: c'eſt le point d'où je ſuis parti, & où j'ai voulu revenir, avant de m'engager dans de nouvelles obſervations.

La première réflexion qui s'offre à moi, eſt relative à l'explication de la ſeconde Pythique que M. l'abbé Garnier a lûe dans cette Académie. M. l'abbé Garnier mécontent de voir que dans l'interprétation des Scholiaſtes que j'ai ſuivie, les différens morceaux de la ſeconde Pythique, tels que la citation de Cynire, le récit d'Ixion, & enfin les avis donnés à Hiéron ſur les envieux & les méchans, étoient des fragmens détachés les uns des autres, ou du moins qui ne tendoient pas directement au même but, a voulu rapprocher ces parties disjointes, les unir, les attacher enſemble, & faire, en un mot, que les premiers & les derniers vers de l'ode, n'euſſent qu'une même fin: rien, ſans doute, de mieux imaginé, & l'exécution n'a point été au-deſſous du projet. M. l'abbé Garnier a trouvé dans l'hiſtoire des temps où Pindare écrivoit, un évènement auquel il rapporte ingénieuſement les récits & les maximes contenus dans l'ode dont je parle : le morceau par-là devient plus un; mais cet avantage, le doit-on à l'auteur ou à l'interprète? & celui-ci n'a-t-il pas prêté une intention à Pindare, plutôt qu'il n'a découvert celle de ce poëte. L'art de l'allégorie eſt un art trompeur; il offre mille ſubtilités où l'eſprit ſe complaît & s'égare, où la vérité ſe déguiſe & ſe perd : dans quelque tableau que ce ſoit, chacun peut voir un fait allégoriquement & myſtérieuſement dépeint, & quelquefois les moindres parties du tableau conviendront à ce fait ingénieuſement ſuppoſé. Le tout ainſi expliqué, l'intention du peintre eſt-elle connue? peut-être il avoit peint la Fable, & l'on n'a vu dans ſon ouvrage que l'Hiſtoire ſacrée. M. l'abbé Garnier ne peut concevoir que Pindare ait raſſemblé dans une ode, des récits, des maximes & des conſeils qui n'aient pas tous un ſeul objet & une fin commune. 1.° Quant aux maximes, il ſuffit qu'elles ſe rapportent à ce qui les ſuit ou les précède : c'eſt ce qui eſt toujours dans Pindare; l'embarras n'eſt

que de ſavoir, à la première vue, ſi leur application eſt en quelque ſorte retrograde, & retombe ſur les choſes déjà dites, ou bien ſi elle tombera ſur les choſes qu'on doit dire. 2.° Pour les faits, nous avons obſervé que l'unique motif qui les amène dans Pindare, eſt ſouvent le rapport éloigné qu'ils ont avec la patrie ou la famille du héros célébré. 3.° Enfin les conſeils, les demandes, &c. ſont autant de diſcours que le poëte adreſſe à ſon héros, ou qu'il tient ſur lui-même; & ce ſont des eſpèces d'épilogues dont il couronne ſes odes. Le goût François, ſi délicat & ſi ſévère, n'a point condamné ce procédé. Rouſſeau, après avoir chanté les merveilles promiſes par la naiſſance du duc de Bretagne, parle de lui-même & de ſes écarts : *Si pourtant quelque eſprit timide, &c.* Dans l'ode à M. le comte du Luc, il rappelle que le talent & le privilége des grands poëtes, eſt de s'écarter des routes frayées, & c'eſt ainſi que l'ode finit. On ſait combien Malherbe eſt ſujet à parler de lui-même au milieu des récits les plus pompeux. Ces exemples modernes peuvent nous reconcilier avec ceux que nous trouvons dans Pindare. Enfin, en admettant l'explication de M. l'abbé Garnier comme fort ingénieuſe, je propoſerai ce doute contre ſon ſyſtème d'explication ſur Pindare. Pindare procède par-tout de la même manière; par-tout il rapporte quelques faits mythologiques, dont il enclave les différentes parties dans des maximes qui les commencent & les terminent; il s'entretient avec ſon héros ſur quelques points particuliers. M. l'abbé Garnier ſe flatte-t-il de trouver toujours la clef myſtérieuſe qui lie toutes ces parties entre elles? s'il y réuſſit, j'applaudirai le premier au jour heureux qu'il aura répandu ſur un auteur que je chéris; ſi le plus ſouvent ſes efforts ſont infructueux, je verrai dans une ode de Pindare, ce que j'y ai vu juſqu'à préſent, un tout dont les parties ſont rapprochées & quelquefois liées, mais jamais dépendantes abſolument les unes des autres, comme dans un ouvrage où tout tend au même but.

Appliquons ceci à la quatrième Pythique, dont je vais lire la traduction; & par un plan abrégé de cette ode, juſtifions ce que j'en ai dit au commencement de cet avant-propos, qu'il y règne plus d'ordre que dans la plupart des odes de Pindare. Ce n'eſt pas

que

que le poëte n'y ait fait un écart ſelon ſa coutume: cet écart même eſt ſi conſidérable que vers la fin du récit où il s'eſt jeté, Pindare s'écrie: « Je ſuis loin du ſentier que je ſuivois, rentrons-y par le plus court chemin ». Malgré cet aveu du poëte, il eſt plus aiſé de retrouver ſa marche dans ce poëme, que dans beaucoup d'autres qui ſont ſortis de ſa plume.

Ici il a ſaiſi une branche unique, & l'a tellement prolongée loin du ſujet, que vers ſes extrémités elle en paroît infiniment diſtante; mais en remontant à la naiſſance de cette branche, on la trouve attachée immédiatement au tronc qui la ſoutient & qui l'engendre. En un mot, voici le fil des idées du poëte, & le plan de ſon ouvrage. Arcéſilas en eſt le héros; il régnoit à Cyrène: les oracles rendus ſur la fondation de cette ville, remontoient juſqu'au temps où Médée & les Argonautes abordèrent en Libye. Quelle fut cette expédition des Argonautes? quels en furent les principes & l'iſſue? voilà ce que le poëte raconte avec le plus grand détail, & ce qui forme une action complette dans ſon ouvrage. La fin de cette action eſt l'évaſion des Argonautes victorieux. A leur retour, ils abordèrent à Lemnos, où Euphémus, l'un des héros de l'expédition, s'unit à une Lemnienne: de cette union s'eſt formée la race de Battus, qui conduit par les Dieux en Libye, a fondé Cyrène, ſuivant la prédiction de Médée. Arcéſilas, huitième deſcendant de Battus, a ſuccédé à ſon pouvoir & occupe ſon trône. Pindare chargé de le louer, lui remet ainſi ſous les yeux, le tableau généalogique de ſa race, & l'antique origine de la ville où il commande. Voilà preſque toute l'ode: le reſte eſt une prière que Pindare adreſſe à ſon héros, afin qu'il rétabliſſe dans ſes biens Démophile, citoyen de la ville de Cyrène, diſtingué par ſon mérite, & chaſſé de ſa patrie pour avoir eu part à un ſoulèvement populaire. Ce morceau ne tient en rien à l'expédition des Argonautes; c'eſt un de ces épilogues dont je parlois tout-à-l'heure, qui n'ont pas une liaiſon immédiate avec ce qui les précède. Il faut obſerver que la demande de Pindare en faveur de Démophile, eſt aſſez obſcurément énoncée; auſſi dit-il au Roi: « Nouvel Œdipe, devinez l'énigme que je vous propoſe ». Pour prévenir la ſurpriſe & l'embarras que peuvent cauſer d'abord les paroles

énigmatiques du poëte, j'en indiquerai d'avance ici le ſens myſtérieux. Sans avoir encore parlé de Démophile, le poëte emploie l'allégorie d'un chêne coupé par le pied, qui quoique porté loin de ſa ſouche & dépouillé de ſon feuillage, peut encore ſervir dans le palais de ſes maîtres, & entrer dans la conſtruction de l'édifice: ce chêne c'eſt Démophile privé de ſes biens comme l'arbre de ſa verdure, mais qui rappelé auprès de ſon maître, peut encore lui devenir utile. « Pour ſoigner une plaie, il faut la toucher légèrement », dit enſuite le poëte à Arcéſilas; c'eſt une façon détournée de lui apprendre qu'il doit guérir par la douceur, l'eſprit ulcéré de ſes ſujets révoltés : ce qui ſuit détermine abſolument ce ſens. « Un Envoyé ſage, ajoute Pindare, honore la cauſe qu'il protège »: cela veut dire plus préciſément, Ma recommandation doit ſervir avantageuſement à la cauſe de Démophile: le reſte eſt clair & ſans emblème. Paſſons à la traduction de l'ode: je l'ai faite uniquement en proſe, parce que c'eût été une entrepriſe de trop longue haleine, de traduire en vers un poëme ſi étendu.

QUATRIÈME ODE PYTHIQUE,

A ARCÉSILAS, roi de Cyrène, vainqueur à la courſe des chars.

« MUSE! ce jour t'appelle près du ſouverain de Cyrène;
» pars, & dans les fêtes auxquelles Arcéſilas préſide, vas du ſon de
» ta voix relever la gloire des enfans de Latone, & celle de Delphes
» même; Delphes où la Pythie ſiégeant près des aigles dorés *(1)*,
» oiſeaux de Jupiter, en préſence d'Apollon, preſcrivit à Battus de
» quitter l'île ſacrée de Théra, & d'aller dans la féconde Libye,
» jeter ſur un mont poudreux les fondemens d'une ville deſtinée à
» s'illuſtrer par la courſe des chars.

» Ainſi devoit s'accomplir ce que Médée, ſouveraine de Colchos,
» fille impétueuſe d'Æëtès, avoit prononcé d'un organe inſpiré par
» les Dieux, ſur la dix-ſeptième génération d'Euphémus. Médée
» parla en ces mots aux compagnons du valeureux Jaſon: Fils des
» Dieux & des Héros, écoutez: la fille d'Épaphus ſortira d'une

ſle que battent les flots de la mer, pour aller près du temple de «
Jupiter Ammon, fonder une ville, mère de pluſieurs villes recom- «
mandables parmi les humains; «

Et dont les habitans tranſportés de la mer au continent, oublieront «
les vaiſſeaux légers pour les courſiers rapides *(2)*, & quittant la «
rame pour les rènes dociles, feront voler des chars auſſi prompts «
que les tempêtes. Théra ſera l'auguſte métropole de ces villes; j'en «
ai pour augure le don qu'Euphémus deſcendu de ſon vaiſſeau ſur «
les bords du marais Tritonide, a reçu d'un Dieu, qui voilé ſous «
l'apparence humaine, lui offrit une glèbe, comme un préſent dû «
à l'hoſpitalité. Nous avions, par mes conſeils, marché douze jours, «
des bords de l'océan à travers les déſerts, portant nous-mêmes le «
bois ſecourable qui nous avoit porté ſur les eaux. «

Parvenus à l'embouchure du lac Tritonide, nous lancions du «
haut de la proue, l'ancre mordante qui ſervoit de frein à notre «
vaiſſeau, Jupiter, en ſigne de faveur, tonna ſur nos têtes; auſſitôt, «
ſous l'aſpect d'un mortel vénérable, un Dieu ſolitaire ſe montra «
devant nous, & nous accueillit avec les diſcours affables par leſquels «
les humains bienfaiſans offrent l'aſyle & les feſtins de l'hoſpitalité. «

Impatiens de revoir la Grèce, nous refuſames ſes offres; alors «
il ſe fit connoître, & ſe nomma Eurypile, fils de l'immortel «
dont l'empire humide environne la terre; il vit que rien ne nous «
arrêtoit, il détacha du ſol une glèbe, & voulut que ce gage offert «
par le haſard, fût le préſent de l'hoſpitalité. Euphémus y conſentit: «
élancé du vaiſſeau ſur le rivage, ce héros tendit la main au Dieu «
qui lui tendoit la ſienne, & reçut le don myſtérieux. «

Aujourd'hui j'apprends que cette glèbe jetée hors du vaiſſeau «
& entraînée vers l'occident par les flots, s'eſt perdue dans l'onde «
amère. Souvent j'avois enjoint aux miniſtres de nos travaux de la «
conſerver; ils ont oublié mes conſeils: ainſi, contre l'ordre des «
temps, s'eſt répandue dans l'île de Théra, l'immortelle ſemence «
rapportée de la vaſte Libye. Si Euphémus (ce Monarque fils «
de Neptune, & qu'Europe née de Tityus a engendré ſur les bords «
du Céphiſe), «

» De retour dans la ville ſacrée de Ténare ſa patrie, y eût jeté » près de la bouche ſouterraine de l'enfer, le don qu'il tenoit d'Eurypile, » alors ſes deſcendans à la quatrième génération, ſortis du golfe » d'Argos, ſortis de Mycènes & de Lacédémone, euſſent, de concert » avec les Grecs, conquis le vaſte continent de la Libye. Maintenant » cet honneur eſt réſervé à l'illuſtre poſtérité des Lemniennes *(3)*, » femmes étrangères, dont les neveux conduits à Théra avec la » faveur des Dieux, mettront au jour Battus, qui régnera ſur les » champs Libyens que couvre un ciel nébuleux : c'eſt ce Battus qui » entré dans le temple de Delphes, riche demeure d'Apollon,

» Apprendra de l'oracle, qu'il doit un jour conduire une colonie » près du temple de Jupiter Nilus. Ainſi parla Médée : les divins » Argonautes écoutoient ſes ſages prédictions, & reſtoient immobiles » dans le ſilence & dans l'étonnement. O fils heureux de Polymneſte! » ô Battus! l'oracle de Médée s'eſt accompli en toi par la réponſe » inſpirée de la Pythie, qui t'ayant ſalué trois fois, t'a déclaré choiſi » du Ciel pour régner à Cyrène,

» Lorſque tu n'interrogeois les Dieux que ſur le moyen de délier » ta langue embarraſſée. Aujourd'hui parmi les neveux de Battus, » Arcéſilas, ſon huitième deſcendant, brille comme la fleur où le » printemps dans ſa force déploie la pourpre de ſes couleurs. Delphes » & Apollon, par la voix des Amphictyons, défèrent à ce héros » la palme des jeux équeſtres; je vais l'illuſtrer par le chant des » Muſes, lui & la Toiſon d'or que rapportèrent les Argonautes, » ſource des honneurs où les Dieux les ont élevés.

» Quelle fut l'origine de cette entrepriſe? comment le Deſtin, » armé de ſes clous de diamant, fixa-t-il la neceſſité de cet évè- » nement *(4)*! Il étoit décidé que Pélias périroit par les mains ou » par les deſſeins inſurmontables des fils d'Éole; un oracle certain, » mais terrible, rendu à Delphes, dans ce temple dont l'enceinte eſt » le centre du monde, l'avoit prévenu de ſe garantir contre tout » homme, étranger ou citoyen, qui ne portant qu'un cothurne au » pied, deſcendroit des montagnes dans les champs découverts de » la célèbre Iolchos.

Il parut enfin cet homme, c'étoit Jaſon *(5)*; ſes mains armées «
de deux traits inſpiroient la terreur. L'un de ſes vêtemens, tel que «
ceux des Magnéſiens, s'adaptoit aux contours de ſes membres «
remarquables; l'autre, dépouille d'un léopard, le mettoit à couvert «
des pluies impétueuſes: ſa ſuperbe chevelure n'étoit point tombée «
ſous le tranchant du fer, de ſes replis ondoyans elle frappoit ſes «
épaules. Il s'avance légèrement à travers les flots du peuple, dont «
la place étoit remplie, montrant la ſérénité de ſon eſprit qu'aucun «
trouble n'altéroit. «

Inconnu à tous, il fit naître ces diſcours parmi ceux qui l'ob- «
ſervoient: N'eſt-ce point Apollon? ſeroit-ce cet amant de Cythérée «
que porte un char d'airain? enfans d'Iphimédée! Otus! & toi «
Éphialte, monarque audacieux! eſt-ce l'un de vous? non; la «
féconde Naxos a vu votre trépas, & Tityus eſt tombé ſous une «
flèche tirée de l'invincible carquois de Diane, leçon donnée aux «
mortels, de n'étendre leurs deſirs paſſionnés que juſqu'aux objets «
qu'ils peuvent obtenir *(6)*. «

Ainſi parloient entre eux les habitans d'Iolchos. Cependant «
Pélias, monté ſur un char*, s'avançoit précipitamment. Il fut «
frappé de terreur, en voyant au ſeul pied droit de Jaſon le cothurne «
indice de ſes malheurs. Cependant déguiſant ſa crainte, il lui parla «
ainſi: Jeune étranger, quel eſt votre patrie? &, parmi les terreſtres «
humains, quels flancs vous ont porté? dévoilez-nous votre origine, «
& que le menſonge odieux ne ſouille point vos lèvres. «

* Traîné par des mulets, dit le grec.

Plein d'une noble confiance, Jaſon lui répondit par ces douces «
paroles: Formé à l'école de Chiron, je quitte ſon antre, où, près «
de Philyre & de Chariclo (l'une ſa mère & l'autre ſa compagne) «
les chaſtes filles du Centaure m'ont élevé. Parvenu à mon qua- «
trième luſtre ſans qu'une action indigne ou même une parole m'ait «
déshonoré, je rentre dans la maiſon de mes pères, pour recouvrer «
cet empire qu'Éole & ſes deſcendans ont obtenu de Jupiter, & «
qu'un autre occupe contre les loix du ſort. «

Je ſais que Pélias ſe fiant au délire de ſa raiſon, a, par l'injuſtice «
& la violence, dépouillé mes pères du diadème qui fut leur partage. «

» Eux, redoutant pour moi la colère d'un uſurpateur orgueilleux, » feignirent mon trépas lorſque mes yeux commençoient à s'ouvrir » aux rayons du jour, &, parmi les cris des femmes éplorées, ils » élevèrent dans le palais l'appareil ſombre & lugubre d'une pompe » funéraire, tandis que m'enveloppant en ſecret dans des langes de » pourpre, ils me firent, à la faveur de la nuit, porter vers Chiron, » qu'ils chargèrent de mon enfance.

» Mais abrégeons d'inutiles diſcours; illuſtres citoyens indiquez-moi » le palais de mes pères: fils d'Éſon, né dans ces lieux, cette terre » pour moi n'eſt point étrangère. Jaſon eſt le nom que le Centaure » divin m'a donné. Ayant ainſi parlé il fut conduit dans ſon palais, » où l'œil de ſon père ne put le méconnoître; des larmes accumulées » ſe groſſirent ſous la paupière du vieillard, ſon ame fut pénétrée » d'un ſentiment profond de joie, lorſqu'il vit ſon fils diſtingué du » reſte des humains par l'éclat de ſa beauté.

» Attirés par la renommée du héros, Phérès & Amythaon, tous » deux frères du vieil Éſon, quittèrent l'un les bords voiſins de la » ſource Hypéréïde, l'autre la ville de Meſsène; bientôt accoururent » Admète & Mélampe, empreſſés de voir leur parent *(b)*. Au » milieu des feſtins Jaſon leur adreſſant de douces paroles, & leur » préſentant les dons de l'hoſpitalité, répandoit une joie univerſelle; » il vit couler cinq jours & cinq nuits dans l'ivreſſe & dans l'en- » chantement des plaiſirs.

» Le ſixième jour il communiqua ſes projets à ſes parens, qui les » approuvèrent: auſſitôt il quitte avec eux le lieu qui les raſſembloit, » s'avance vers les vaſtes demeures de Pélias, & y pénètre avec » empreſſement. Inſtruit de leur arrivée, Pélias, fils de la belle Tyro*, » marche au-devant d'eux. Alors Jaſon, par des paroles tranquilles, » qui couloient avec douceur de ſes lèvres, commence ainſi un ſage » diſcours: Fils de Neptune *(7)*,

* Aux beaux cheveux, dit le grec.

» L'homme n'eſt que trop prompt à ſervir ſes intérêts aux dépens » de la juſtice, par-là il court aux peines inſéparables d'un bonheur » acquis injuſtement: vous & moi, règlant nos mœurs & nos deſirs,

(b) Admète étoit fils de Phérès, & Mélampe d'Amithaon.

assurons-nous une félicité durable. Ce que je vais avancer vous « ne l'ignorez pas, le même flanc a mis au jour Crétheus & « l'audacieux Salmonée : vous & moi, descendans de ces Princes à « la troisième génération, nous contemplons l'éclat doré du soleil : « malheur à ceux qui liés par le sang, se divisent par la haine, & « perdent tout respect d'eux-mêmes. «

Il ne convient pas que le glaive, & les traits qui percent l'airain, « règlent entre nous le partage des grandeurs de nos aïeux : je vous « abandonne les brebis, les jeunes troupeaux de bœufs, les vastes « champs que vous avez enlevés à mon père, & dont le tribut « augmente vos richesses : il m'importe peu que ces biens fassent « l'agrandissement de votre maison ; mais ce sceptre de la monarchie, « ce trône où le fils de Crétheus assis, a dispensé des loix à ce peuple, « rendez-les moi, & prévenant nos communs chagrins, arrêtez « dans la source les maux qui en naîtroient. Pélias repartit ainsi, « d'un air tranquille : Je satisferai vos demandes ; «

Mais déjà marche autour de moi la vieillesse pesante : vous « en qui la jeunesse fleurit & bouillonne encore, vous pouvez triom- « pher de la colère des divinités infernales. Phrixus mort près « d'Æëtès, ordonne qu'on rappelle ici son ame errante sous un ciel « étranger *(8)*, & qu'on enlève la toison épaisse du bélier sur « lequel il traversa les flots, «

Et se déroba aux traits impies de sa marâtre. Un songe merveilleux « est venu m'instruire de cet ordre. L'oracle de Castalie m'ordonne « cette navigation : prenez sur vous l'entreprise ; achevez-la ; je jure de « vous laisser régner seul en ces lieux. Que Jupiter dont nous sortons « l'un & l'autre, soit le garant sacré de mon serment ! Ce pacte fut « approuvé entre eux, & ils se séparèrent. Cependant Jason «

Excite déjà les héraults d'armes à publier par-tout le voyage « qu'il entreprend. Soudain accourent trois fils de Jupiter, infati- « gables aux combats, deux nés de Léda, l'autre d'Alcmène. « Euphémus & Periclymène, fils de Neptune, hérissés de cheveux, « se confiant dans leur force, quittent l'un Pylos, l'autre le pro- « montoire de Ténare, & tous deux, par l'expédition nouvelle, «

» viennent mettre le ſceau à leur gloire. Orphée ſe joint à eux;
» Orphée père de la lyre & du chant, Orphée que l'Univers célèbre
» & dont Apollon eſt le père.

» Mercure au caducée d'or, fait partager les périls de l'entrepriſe
» à ſes deux fils, Échion & Eurytus, dans la force de leur âge.
» Zétès & Calaïs s'éloignent des vallons du Pangée: Borée leur père,
» ſouverain des Vents, les a lui-même, avec un eſprit content, parés
» des ailes de pourpre dont leur dos eſt couvert. Junon met dans
» le cœur de tous ces demi-dieux le deſir qui perſuade tout *(9)*,

» De peur que l'un d'eux abandonnant ſes jeunes compagnons;
» ne laiſſe, loin des périls, dormir près de ſa mère ſes ans infruc-
» tueux, & afin qu'à l'envi l'un de l'autre ils tendent à la vertu,
» la vertu ſeul remède contre la mort. Lorſqu'Iolchos eut réuni cette
» élite des héros, Jaſon les raſſemblant, les combla d'éloges. Mopſus,
» interprète des *ſorts* & des augures ſacrés, les preſſa de monter ſur
» le vaiſſeau; & lorſque l'ancre eut été ſuſpendue au ſommet de
» la proue,

» Jaſon monté ſur la poupe, prit dans ſes mains une coupe d'or;
» & invoqua le père des immortels, le foudroyant Jupiter; il invoqua
» les flots impétueux, les vents, les nuits, les plages de la mer, les
» jours purs & ſereins, & la fortune qui préſide aux retours heureux.
» La voix du tonnerre ébranlant les cieux, lui répondit par un bruit
» favorable, & les rayons de la foudre perçant la nue, firent briller
» leur lumière. Attentifs à ces ſignes divins, auxquels ils ſe confioient,
» les héros captivoient leur haleine. Auſſitôt Mopſus

» Fait naître parmi eux une douce eſpérance, & leur commande
» de ſe courber ſur les rames. La rude main des nautonniers ſaiſit
» l'aviron & l'agite avec un zèle infatigable: favoriſés par le ſouffle
» du midi, ils arrivent à la bouche de l'Euxin, où ils fondèrent
» un temple à Neptune, dieu de la mer. Là fut immolé un rouge
» troupeau des taureaux de Thrace; là un autel élevé par l'avis des
» Dieux, étendit ſa ſurface plane. Prêts d'entrer dans des périls affreux,
» ils demandèrent au Dieu ſouverain des vaiſſeaux. . . . . .

» D'éviter le choc inſurmontable des rochers qui ſe cherchent &

ſe

ſe heurtent entr'eux; car il en eſt deux qu'anime le ſouffle de la « vie *(10)*, & qui ſe roulent avec plus d'impétuoſité que les vents « par qui mugit la profonde étendue des airs : mais le paſſage des « Argonautes leur a ôté le mouvement & la vie. Déjà le Phaſe a reçu « dans ſon lit, la troupe des demi-dieux; & ils vivent près d'Æëtès, « confondus avec les noirs habitans de Colchos. Alors Cythérée, que « Cypre a vu naître, & qui préſide aux traits de ſon fils, ayant « enchaîné aux quatre rayons d'une roue immortelle, cet oiſeau divin, « de couleur changeante, & qui inſpire les fureurs de l'amour *(11)*, « l'apporta pour la première fois parmi les humains, & apprit au « ſage fils d'Éſon les prières d'où naiſſent les enchantemens, afin « qu'il effaçât de l'eſprit de Médée le reſpect de ſa famille, afin que « l'éloquente perſuaſion, telle qu'un tourbillon rapide, emportât vers « les doux climats de la Grèce, les deſirs de cette Princeſſe *(12)*, « livrée aux flammes de l'amour. En effet, Médée inſtruiſit Jaſon « à ſortir victorieux des combats qu'Aëtès lui propoſoit; elle infuſa « dans l'huile, des ſucs préſervatifs de la douleur, & voulut qu'il « en couvrît ſes membres; enfin ils promirent de ſe joindre l'un à « l'autre par un doux hyménée. «

Mais lorſqu'Æëtès eut placé au milieu des Argonautes la charrue « de diamant *(13)*, & les taureaux que lui ſeul conduiſoit & lioit « au joug, les taureaux qui du fond de leurs naſeaux jauniſſans ſouf- « floient des torrens de flammes, & déchiroient la terre avec leurs « pieds armés d'airain, qu'ils agitoient tour à tour, il les fit marcher « & décrivit un droit ſillon, le ſoc rejetant la glèbe des deux côtés, « & pénétrant juſqu'à la profondeur d'une braſſe; enſuite il parla en « ces mots : *Que le Souverain par qui ce vaiſſeau eſt commandé,* « *achève ce que j'ai commencé; alors je lui abandonne l'immortelle* « *dépouille,* «

La toiſon dont la laine pendante forme une frange dorée. « A peine il eut parlé, que Jaſon dépouillant ſes vêtemens, com- « mença l'entrepriſe, ſe confiant au Dieu dont il étoit protégé. La « flamme ne put l'étonner; il étoit préſervé de ſon atteinte par « l'enchantereſſe qui lui donnoit l'hoſpitalité : il ſaiſit la charrue, & « à l'aide d'un cuir liant, inſtrument de la violence & de la néceſſité, «

» il enchaîne le front des taureaux ; avec l'aiguillon douloureux, il » touche leurs flancs terribles, & les contraint par la force à parcourir » le champ qui lui étoit prescrit. Æëtès surpris en gémit & renferma » sa douleur dans son ame.

» Les compagnons du héros au contraire étendoient vers lui leurs » mains, plaçoient sur son front l'herbe pliée en couronne, & le » combloient de louanges. . . . . Mais déjà le fils du Soleil [a] » indique le lieu où l'épée de Phrixus a suspendu la superbe toison : » il espéroit que Jason ne pourroit l'enlever. En effet un bois épais » la recèle ; un dragon la défend avec sa gueule dévorante : ce monstre » surpasse en longueur & en masse, un vaisseau à cinquante rames, » que les coups du fer ont façonné. . . . . . .

[a] Æëtès.

» (Que fais-je ? je suis loin du sentier que je suivois ; le temps » me presse ; c'est par un court chemin que j'y vais rentrer, & cet » exemple d'une heureuse hardiesse, servira de modèle à plus d'un » poëte). O Arcésilas ! Jason par son adresse fit périr le dragon » dont le dos varioit ses couleurs ; avec la toison il enleva Médée, » par qui Pélias mourut bientôt après : ils errèrent sur les plaines de » l'océan, & abordèrent à Lemnos parmi ces femmes meurtrières » de leurs époux. Là, ils établirent des jeux dont un vêtement fut » le prix ;

» Là, ils s'unirent ; là, enfin, sous un ciel étranger, arriva ce » jour ou cette nuit, marqué par les temps, qui fit briller les pre- » miers rayons de votre grandeur : car c'est alors & dans Lemnos » que commença la postérité d'Euphémus, qui depuis s'est perpétuée ; » elle habita Lacédémone, & passa ensuite dans l'île de Callista. [b]

[b] Depuis appelée *Théra.*

» C'est de cette île que sont sortis vos aïeux, doués d'une pru- » dence éclairée, auxquels Apollon a donné d'accroître, avec la faveur » des Dieux, l'honneur de la Libye, & de gouverner la ville divine » de Cyrène,

» Où vous êtes assis sur un trône d'or. Maintenant, nouvel » Œdipe, découvrez le sens mystérieux du discours que je vous » adresse. Un vieux chêne tombé sous la hache, qui a vu disperser

ſes rameaux & flétrir ſa beauté, tronc aride & ſans fruit, tranſ- «
porté loin du lieu qui l'a vu naître, manifeſte encore ſon utilité, «
lorſque dans le règne de l'hiver il nourrit un braſier, ou lorſque «
placé dans le palais de ſes maîtres, il ſe repoſe ſur des colonnes «
antiques, & ſoutient un fardeau peſant *(14)*. Vous ſavez appliquer «
un remède aux maux: Apollon ſavant dans cet art, favoriſe vos «
jours. Pour ſoigner une plaie, il faut la toucher d'une main légère: «
on jette aiſément le trouble dans un État, c'eſt l'ouvrage des moins «
habiles; mais y remettre auſſitôt l'ordre & l'équilibre, c'eſt une «
pénible entrepriſe, & pour laquelle les Rois mêmes ont beſoin «
du ſecours d'un Dieu. Les Grâces vous la facilitent, ô Arcéſilas! «
continuez de veiller ſur l'heureuſe Cyrène, & qu'elle ſoit l'objet «
de tous vos ſoins. «

Penſez à cette maxime d'Homère, qu'un Envoyé ſage honore «
la cauſe qu'il protège; de même auſſi une cauſe juſte honore la «
muſe qui la défend. Cyrène & le célèbre palais de Battus ont été «
les témoins de la juſtice de Démophile: jeune parmi les jeunes, «
vieillard au conſeil, ſon jugement y ſemble mûri par cent années; «
il n'appuie point les diſcours des méchans; il hait l'homme injuſte «
& audacieux, «

Et reſpecte la vertu tranquille; il fuit la lenteur & les délais: «
il ſait que l'occaſion n'eſt qu'un inſtant; pour la ſaiſir, il ne court «
point au haſard, il la ſuit en ſerviteur ſoumis & marche ſur ſes «
pas. Arcéſilas, l'exil d'un homme vertueux, eſt un mal dans l'État: «
loin de ſes biens & de ſa patrie, Démophile eſt un nouvel Atlas «
que le poids du ciel oppreſſe. Mais quoi! les Titans mêmes ont «
trouvé grâce devant Jupiter, & le pilote change ſes voiles lors «
que le vent ceſſe. «

Démophile fatigué des douleurs de l'exil, ſouhaite revoir ſes «
foyers, & ſentir renaître ſon eſprit dans les feſtins qui ſe don- «
noient près des fontaines d'Apollon; il ſouhaite porter ſa lyre & «
la toucher paiſiblement parmi ceux de ſes concitoyens qui ſont «
dignes de l'entendre. Rappelé près de vous, Arcéſilas, il vous «
diroit quelle ſource de beaux vers il a trouvée dans Thèbes qui «
lui a donné l'hoſpitalité. «

REMARQUES

Sur la quatrième Ode pythique de Pindare.

(1) *DELPHES où la Pythie siégeant près des aigles dorés.*] Ces deux aigles placés dans le temple de Delphes, rappeloient au peuple, un fait mythologique consacré par la religion. Les Grecs pensoient que Jupiter, pour trouver le milieu de la terre, avoit fait partir au même instant, des extrémités du globe, au levant & au couchant, deux aigles doués d'une vîtesse parfaitement égale : ces deux oiseaux dirigeant leur vol l'un vers l'autre, se joignirent à Delphes, qui depuis fut regardée comme le milieu de la surface de la terre.

(2) *Dont les habitans transportés de la mer au continent, oublieront les vaisseaux legers pour les coursiers rapides.*] Pindare a dit, *oublieront les dauphins aux petites ailes pour les coursiers rapides*; mais Néander prend ces dauphins pour des vaisseaux dont les voiles ressembloient aux ailes ou nageoires de ce poisson. J'ai suivi cette interprétation, parce qu'elle offre un sens plus naturel : *Les habitans de l'île de Théra, transportés au continent de la Libye, quitteront les vaisseaux pour les coursiers, & la rame pour les rènes.*

(3) *Maintenant cet honneur est réservé à l'illustre postérité des Lemniennes.*] On sait que les femmes de Lemnos punirent par le meurtre de leurs époux le mépris qu'ils avoient eu pour elles. Les Argonautes, sur ces entrefaites, arrivèrent dans cette île, & contractèrent alliance avec ces femmes meurtrières. Les enfans nés de ces mariages, vinrent par la suite à Lacédémone, pour y reconnoître ceux à qui ils devoient le jour : admis dans cette ville au rang des citoyens, ils voulurent se rendre maîtres de l'État; on les mit en prison; leurs mères, dit-on, trouvèrent moyen de les en tirer, en les faisant sortir sous leur habillement, & en restant elles-mêmes prisonnières: ces malheureux échappés ainsi aux fers, mais surpris dans leur fuite, alloient être condamnés à mort, lorsque Théras, qui faisoit partir une colonie, demanda la vie des coupables, & la permission de les envoyer avec le reste de la colonie. Sa demande lui fut accordée; les Lemniens partirent pour Théra. Samos, l'un d'entr'eux, fut un des ancêtres de Battus, lequel conduisit lui-même une colonie en Libye, & fonda la ville de Cyrène.

(4) *Comment le destin armé de ses clous de diamant, fixa-t-il la nécessité de cet évènement.*] On reconnoît-là cette belle image qu'Horace a empruntée de Pindare :

Si figit adamantinos
Summis verticibus dira necessitas
Clavos.

Horace dit encore ailleurs :

Te semper anteit sæva necessitas,
Clavos trabales & cuneos manu
Gestans ahenâ.

(5) Il parut enfin cet homme, c'étoit Jason.] M. l'abbé Fraguier a cité cette arrivée de Jason dans Iolchos, comme un morceau où le style de Pindare est gracieux & aimable. Je trouve que dans ce morceau même, Pindare incline encore vers la force qui est naturelle à son style. Qu'on en juge par les principaux traits de cette strophe:

Ὁ δ᾽ ἄρα χρόνῳ ἵκετ᾽ αἰχμαῖσιν διδύμαισιν
Ἀνὴρ ἐκπάγλος· ἐσθὰς δ᾽ ἀμφοτερόν μιν ἔχεν, ἅ τε
Μαγνήτων ἐπιχώριος ἁρμόζοισα θαητοῖσι γυίοις
Ἀμφὶ δὲ παρδαλέᾳ στέγετο φρίσσοντας ὄμβρους.

Cette harmonie me paroît plutôt forte & résonnante que molle & coulante : aussi Pindare nous annonce-t-il son héros comme redoutable & terrible.

(6) Inconnu à tous, il fit naître ces discours parmi ceux qui l'observoient : N'est-ce point Apollon ! seroit-ce cet époux de Cythere ! &c.] Cette tournure est vive & serrée ; elle rend très-sensible l'impression que fit la présence de Jason sur les habitans d'Iolchos. Mais (qu'il me soit permis de le dire) Pindare me semble avoir altéré la vraisemblance, & par conséquent refroidi sa peinture, par le discours, trop long pour la circonstance, qu'il fait tenir à l'un des habitans : *Est-ce vous, Othus ou Éphialte ! non, la féconde Naxos a vu votre trépas, & Tityus est tombé sous une fléche tirée de l'invincible carquois de Diane : leçon donnée aux mortels, de n'étendre leurs desirs passionnés que jusqu'aux objets qu'ils peuvent obtenir.* Cette réflexion me paroît déplacée & peu naturelle dans la bouche d'un homme qui frappé de la presence d'un héros qu'il admire & qu'il voudroit connoître, ne doit exprimer sa surprise & sa curiosité que par des phrases courtes & interrompues.

(7) Fils de Neptune.] Le grec ajoute le surnom de *Pétrée*, que les Thessaliens donnoient à ce Dieu, parce qu'ils pensoient qu'il avoit entr'ouvert les rochers de la Thessalie, & fait couler dans le

vallon de Tempé, le fleuve Pénée, qui auparavant n'avoit point d'iſſue, & inondoit les plaines de la ville. Le poëte ajoute : *L'homme n'eſt que trop prompt à ſervir ſes interêts, &c.* Tout ce diſcours de Jaſon à Pélias eſt noble & ſur-tout très-concis. En général, la préciſion avec laquelle tous les interlocuteurs parlent dans cette ode, me paroît digne de remarque : chacun d'eux expoſe brièvement ce qu'il doit dire, ſans y joindre rien d'étranger ni d'inutile, en ſorte que Pindare, ſi fameux par ſes écarts, eſt dans ce morceau & pour cette partie, auſſi loin des écarts qu'on puiſſe l'être. Cette préciſion dans les diſcours & dans le récit, rend la marche de l'action, très-vive & très-rapide : c'eſt ce qu'on doit ſentir, pour peu qu'on liſe avec attention cette ode ; mais pour en être plus frappé encore, il ne faut qu'ouvrir Apollonius de Rhodes. Ce poëte, dans ſes Argonautiques, ſans reprendre l'action plus haut que Pindare, a étendu en quatre livres très-longs, ce que Pindare a reſſerré dans une ode : auſſi le poëte lyrique rend-il la lecture de l'autre difficile à ſoutenir ; & ſans parler des expreſſions énergiques, des peintures brillantes qui flattent & réveillent dans Pindare, l'eſprit conſervant l'impulſion forte que ce poëte donne à ſes lecteurs, cherche dans Apollonius cette narration preſſée qui déterminoit ſon mouvement & accéléroit ſa marche ; il n'y trouve qu'un récit froid & rallenti, qui retient ſon impétuoſité & gêne ſon impatience. Le récit de Pindare étoit comme un vaſte eſpace qu'il franchiſſoit en courant ; celui d'Apollonius eſt comme un défilé tortueux, ſemé d'obſtacles & de piéges qui l'arrêtent. Je n'ai pas cru devoir paſſer ſous ſilence un poëte qui a traité le même ſujet que Pindare ; & devant en parler, je n'ai pu diſſimuler l'impreſſion qu'il m'a faite : je conviens pourtant avec plaiſir, que les vers d'Apollonius ſont en général facilement tournés, & que ſon ſtyle ne manque pas d'élégance & de clarté. Quant à Ovide, qui a auſſi rapporté l'expédition des Argonautes, il eſt bien moins circonſtancié que les deux autres : j'aurai occaſion de le citer & de le comparer avec Pindare.

(8) *Phryxus ordonne qu'on rapporte ici ſon ame errante ſous un ciel étranger.*] Ψυχὰν κομίξαι, dit le grec. C'étoit l'uſage chez les Grecs, de rappeler par des myſtères funèbres, l'ame de ceux qui mouroient loin de leur patrie. Le Scholiaſte cite comme un exemple de cette cérémonie, ces deux vers d'Homère :

Οὐ δ᾽ ἄρα μοι προτέρω νῆες κίον ἀμφιέλισσαι
Πριν τινα τῶν δειλῶν ἑτάρων τρὶς ἕκαστον ἀῦσαι.

(9) *Junon mit dans le cœur de tous ces demi-dieux, le deſir qui perſuade*

tout.] Cette épithète du desir est juste, fine & agréable. Il est mille autres beautés d'expression que j'aurois dû relever; je me suis arrêté à celle-ci, parce qu'elle tient à un passage où je veux accuser l'infidélité de ma traduction. *Junon* (dit le poëte, que je vais rendre littéralement) *mit dans le cœur de ces héros le desir qui persuade tout, de peur que l'un d'eux ne restât près de sa mère*, cuisant *sa vie sans danger*, *αἰῶνα πέσσοντα* : cette expression est familière aux poëtes Grecs. Je l'ai trouvée chez eux différemment employée : le seul exemple qui s'en présente à mon esprit en ce moment, est tiré d'Homère, lorsqu'Achille retiré dans sa tente, *cuit* en dedans sa colère: ce mot ainsi employé passeroit plus aisément dans notre langue, que suivant l'emploi que Pindare en a fait. Ne pouvant donc rendre exactement la métaphore hardie du poëte, j'y ai substitué une autre métaphore & une autre hardiesse, & j'ai dit : *de peur qu'un de ces héros ne laissât dormir près de sa mère ses ans infructueux.* Je demande grâce pour cette façon de traduire ; j'en confesse l'inexactitude & peut-être la témérité.

(10) Il est deux rochers qu'anime le souffle de la vie.] Ces rochers s'appeloient *Cyanées:* les poëtes Grecs ont chanté souvent les périls auxquels ils exposoient les navigateurs. Le Scholiaste observe avec raison, qu'Homère dans le vers où il en parle, ne dit pas que ces rochers eussent du mouvement : un fragment d'Orphée le dit positivement : *αἱ δ' ἀλλήλων ἀπόρουσαν.* Quant au prodige opéré par la lyre, qui, dit-on, les fixa, le commentateur Schmid en rejette tout le merveilleux: il prétend qu'Orphée apprit aux Grecs que les rochers Cyanées étoient immobiles, & que la fiction ornant ce trait, y mit l'apparence du prodige.

(11) Alors Cythérée ayant apporté cet oiseau qui inspire les fureurs de l'amour.] Cet oiseau est nommé en grec *ἴυγξ*; c'est le même qu'on appelle aussi *σίσουρα*, d'où lui est venu en françois le nom de *hochequeue*. On s'en servoit dans tous les enchantemens qui avoient pour objet d'inspirer de l'amour: on enchaînoit l'oiseau aux quatre rayons d'une roue de fer ou d'airain, qui tournoit avec rapidité pendant que l'enchantement se faisoit; c'est pour cela que Pindare appelle l'oiseau *τετρακνάμονα*, & qu'il ajoute *ἐν ἀλύτῳ κύκλῳ.* La seconde idylle de Théocrite contient la description complete des cérémonies d'un enchantement pareil : on y retrouve l'oiseau & la roue dont Pindare parle ici.

(12) Afin que l'éloquente persuasion, telle qu'un tourbillon rapide, emportât les desirs de cette Princesse, &c. Le grec dit plus fortement, *afin que le fouet de la persuasion tourmentât le cœur de cette Princesse, livrée aux flammes de l'amour.* Le mot *δονέοι*, dont Pindare s'est

servi, semble indiquer un mouvement de rotation & de vertige, qui devoit emporter l'esprit de Médée : cette métaphore m'a paru si juste & si énergique, que j'avois d'abord osé la conserver dans ma traduction; mais la délicatesse Françoise l'ayant rejetée, je me suis soumis à la loi qu'elle m'imposoit, non sans m'affliger pourtant qu'il ne soit pas permis à un traducteur, de rendre celui qu'il traduit avec cette exacte précision qui le feroit mieux connoître.

(13) Mais lorsqu'Æëtès eut placé au milieu des Argonautes, la charrue de diamant, &c. Toute cette peinture se trouve dans Ovide :

Ecce adamanteis vulcanum naribus efflant.

Cette épithète d'*adamanteis* va-t-elle aussi bien aux taureaux qu'à la charrue à laquelle elle est appliquée dans Pindare! le poëte Grec dit en parlant des taureaux.

Οἳ φλόγ' ἀπὸ ξανθᾶν γενύων πνέον καιομένοιο πυρός.

Revenons à Ovide:

Ecce adamanteis vulcanum naribus efflant
Æripedes tauri, tactæque vaporibus herbæ
Ardent : utque solent pleni resonare camini,
Aut ubi terrenâ silices fornace soluti
Concipiunt ignem liquidarum adspergine aquarum,
Pectora sic intùs clausas volventia flammas,
Gutturaque usta sonant.

Il faut convenir que voilà une comparaison fort juste & fort belle, qui n'est point dans Pindare. Ovide ajouté :

Pulvereumque solum pede pulsavêre bisulco,
Fumificisque locum mugitibus implevêre.

Le dernier vers est de la plus grande beauté; le premier a-t-il autant de force que celui du poëte Grec!

Χαλκέαις δ' ὁπλαῖς ἀράσσεσκον χθόν' ἀμειβόμενοι.

Ce mot *ἀράσσεσκον* n'est-il pas expressif & figuratif! En général, je ne sais s'il est un poëte Grec ou Latin qui ait plus le mérite de l'harmonie figurative que Pindare; je l'ai déjà fait observer dans quelques odes: celle-ci en fournit encore un nouvel exemple, quelques vers plus bas que ceux que je viens de citer. Pindare y dépeint le dragon qui garde la toison : *Ce monstre*, dit-il, *égale en masse & en longueur, un vaisseau*

vaisseau à cinquante rames: ce vers traduit ainsi, devient froid & ne dit rien; citons-le dans le texte:

Ὃς πάχει μάχει τε πεντηκόντηρα ναῦν κράτει.

L'harmonie figurative le soutient & le relève.

(14) Un vieux chêne tombé sous la hache, qui a vu disperser ses rameaux & flétrir sa beauté, tronc aride & sans fruit, manifeste encore son utilité, lorsque placé dans le palais de ses maîtres, il se repose sur des colonnes antiques, & soutient un fardeau pesant.] C'est sous cette allégorie que Pindare parle de Démophile, ainsi que je l'ai observé dans l'avant-propos. Métastase semble avoir été inspiré par notre poëte lyrique, dans les paroles de cet air fameux de l'Adrien, qu'on distingue avec raison, du commun des airs insérés dans les opéras Italiens: je vais le citer.

C'est le fier Osroès qui parle: ce Prince orgueilleux, mais vaincu, se sentant capable de tout, même après sa chute, dit:

Sprezza il furor del vento
Robusta quercia, awezza
Di cento verni è cento
Lingiurie a tollerar.
E se pur cade al suolo
Spiega per l'onde il volo,
E con quel vento istesso
Va contrastando in mar.

Sur une ode aussi longue & aussi riche que celle de Pindare, on multiplieroit à l'infini les observations: je borne ici les miennes, pour ne point fatiguer l'attention des lecteurs.



CINQUIÈME ODE PYTHIQUE DE PINDARE.

Par M. DE CHABANON.

AVANT-PROPOS.

ARCÉSILAS, roi de Cyrène, eſt le héros que l'on célèbre dans cette ode, ainſi que dans la précédente; & l'ancienne origine de ce Prince, deſcendant de Battus, ramène le poëte à parler des vertus de ce dernier, de la colonie qu'il conduiſit de Théra en Libye, des monumens dont il embellit la ville de Cyrène. Ces évènemens n'intéreſſent point aujourd'hui: on entendroit avec plaiſir louer un Prince ſur des établiſſemens qui ſeroient faits de nos jours, & dont l'utilité frapperoit nos eſprits, comme la majeſté des édifices qu'on y auroit conſacrés attireroit nos regards : mais qu'un fondateur ait élevé dans la Libye des temples ſuperbes, qu'il y ait percé des routes commodes, l'éloignement des temps & des lieux diminue pour nous le prix de ces ſervices, & le principe *major è longinquo reverentia*, n'eſt point applicable à ces évènemens: ils font cependant en partie le ſujet de cette ode, & les notions préliminaires que je viens de rappeler, ſont les ſeules néceſſaires pour l'intelligence de ce poëme.

Quant à la façon dont il eſt conduit & à l'ordre qui y règne, Pindare ſur ce point peut prêter à la critique: ne le diſſimulons pas, dans l'ode dont il s'agit, un mot ſeul amène ſouvent une nouvelle idée, & en lie deux entre elles. Par exemple, lorſque Pindare parle de Battus, envoyé en Libye par l'ordre d'Apollon, « ce Dieu (dit auſſitôt le poëte) a trouvé la médecine, la lyre, &c. » On voit que le nom d'Apollon ſert lui ſeul de tranſition dans ce paſſage, ce que bien des lecteurs n'approuvent pas. Je ne ſais cependant pourquoi les mots (ſignes repréſentatifs des idées) n'en amèneroient pas de nouvelles, qu'ils feroient, pour ainſi dire, germer dans l'eſprit au même inſtant où ils frappent l'oreille? d'où

naît, dans la converſation, le déſordre qui en fait le charme & la variété, ſi ce n'eſt qu'un mot employé au développement d'une idée, en fait naître ſoudain une autre étrangère à la première, mais qu'il unit avec elle par un rapport inſenſible? Ces liaiſons exiſtent donc dans la Nature: elles ne forment, dira-t-on, qu'un déſordre réel, ſoit; mais oublions-nous que ce déſordre même a été aſſigné à l'ode comme ſon attribut propre? On a obſervé que l'eſprit ne procède pas toujours par des degrés ſucceſſifs, immédiats & contigus; mais que détourné de ſon objet principal par un objet accidentel qui lui apparoît comme un éclair, ſouvent il ſe jette à l'écart pour ſaiſir celui-ci: on a ſenti que cet échange des idées peut donner à l'eſprit un mouvement agréable; on l'a donc adopté comme un effet de la Nature bon à conſerver, & l'uniſſant au charme de la muſique, qui ne permet point à l'eſprit de combiner des rapports, on a compoſé de cet enſemble le genre de l'ode, dont les principes ainſi diſcutés peuvent ſe ſoutenir, comme on le voit, même au creuſet de la philoſophie. Je dirai quelque choſe de plus au ſujet des liaiſons formées par les mots; ſi le mot qui ſert à lier, énonce une idée grande & intéreſſante pour le poëte, la tranſition eſt des plus belles: Pindare dit, dans l'ode que nous allons voir, « Apollon établit les Héraclides dans Pylos, dans Argos & dans Sparte...... ô Sparte! je rendrai public « l'honneur que j'ai de t'appartenir, &c. » Si le nom de cette ville réveilloit dans l'eſprit du poëte l'idée d'un État recommandable dans toute la Grèce, & avec lequel il fût glorieux d'avoir quelque relation, ainſi que nous n'en pouvons douter, je dis que cette exclamation ſubite, eſt un élan rapide du ſentiment, & une beauté plus qu'un défaut.

Après avoir ainſi défendu notre poëte, ſur le vice apparent de ſes tranſitions, je veux bien me relâcher un peu du zèle opiniâtre qui m'a fait parler en ſa faveur: accordons un moment que ſes idées ne ſe tiennent point aſſez entre elles, pourra-t-on ne pas s'étonner au moins de l'adreſſe avec laquelle il promène, par mille détours, le fil de ſes narrations, & le ramène à la fin à ſon objet principal? pourra-t-on ne pas admirer l'art avec lequel, par le moyen de ces liaiſons imperceptibles, il étend & augmente un

ſujet reſſerré par lui-même? Pour moi, je ne puis mieux comparer cet artifice qu'à celui de Didon, qui ſut, avec la peau d'un bœuf, décrire la vaſte enceinte des murs qu'elle vouloit fonder.

CINQUIÈME ODE PYTHIQUE,

A Arcésilas, roi de Cyrène, vainqueur à la courſe des chars.

« Que ne peuvent point les richeſſes, quand celui qui les tient » du haſard, les unit à la vertu la plus pure, & par elles enchaîne » autour de lui tous les cœurs? Monarque aimé du Ciel, Arcéſilas! » depuis que la carrière de la vie s'eſt ouverte devant tes pas, les » richeſſes entre tes mains ont été l'inſtrument de ta gloire. Ainſi » l'a voulu ce Dieu bienfaiſant, Caſtor, qui du ſein de la tempête » a fait naître le jour ſerein qui luit ſur ton trône. *(1)*

» Le Sage ſoutient mieux qu'un autre, le pouvoir que le Ciel » lui confie *(2)*. Tu marches dans les ſentiers de la juſtice, & la » proſpérité s'y répand autour de toi: de vaſtes cités obéiſſent à tes » loix *(3)*; le caractère auguſte de tes penſées ſe peint dans la majeſté » de tes regards. Aujourd'hui plus heureux encore, proclamé vain- » queur à la courſe des chars dans le ſtade Pythique, tu reçois cet » hymne qu'Apollon a pris plaiſir à compoſer pour toi.

» Que cet hymne chanté dans les murs de Cyrène, autour » des fertiles jardins de Cythérée *(4)*, te faſſe ſouvenir, Arcéſilas, » de rapporter aux Dieux tous les évènemens, & de chérir entre » tous tes amis, Carrhotus, lui qui revenu du cirque au palais des » enfans de Battus, n'a point fait parler en ſa faveur l'adroite excuſe, » reſſource qu'employa jadis la tardive prudence d'Épiméthée *(5)*, » mais au contraire a ceint ton front des couronnes remportées aux » bords de Caſtalie.........

» Lieux aimables, où conſervant habilement ſes rènes, il a douze » fois parcouru l'enceinte ſacrée. Son char dans cette courſe n'a point » été endommagé; tel il ſortoit des mains de l'ouvrier lorſque » Carrhotus deſcendoit de la colline de Criſa dans le bois où Apollon

préside, tel on le voit encore non loin du temple de ce Dieu, près « de la statue que les Crétois lui ont consacrée. *(6)* «

Une reconnoissance prompte & facile doit acquitter ce bienfait. « O fils d'Alexibias! ô Carrhotus! les Muses versent sur toi leur « brillante lumière *(7)*: mortel heureux, tu as exécuté une entre- « prise difficile, & les plus beaux vers en consacrent la gloire. « Combien de tes concurrens renversés de leur char, sont tombés « sur la poussière! toi seul tranquille au milieu d'eux, as su conserver « entier le char agile que tu conduisois, & de retour de ces jeux « brillans, tu as revu les champs de la Libye & la ville qui t'a « donné le jour. «

Nul homme ne peut être exempt de travaux; mais du moins « l'antique bonheur attaché aux destins de Battus, revit parmi ses « descendans, & règle pour eux le cours fortuné des évènemens; « il est le rempart de Cyrène, & il en fait briller la gloire aux « yeux des étrangers *(8)*. C'est le pouvoir d'un destin si heureux « qui fit fuir devant Battus les lions rugissans *(9)*, quand respectant « l'oracle prononcé au-delà des mers, ils quittèrent par troupeaux « la Libye. Apollon, chef de l'entreprise confiée à Battus, livra « ces monstres à la frayeur, afin que l'établissement de Cyrène « justifiât ses saintes promesses. «

C'est de ce Dieu que nous sont venus les remèdes que l'art « emploie contre nos maux: il inventa la lyre; il donne la science « & l'amour des arts aux mortels qu'il chérit, & il met dans leur « sein cet esprit de paix & de concorde *(10)*: ami des muses & « de la justice, ce Dieu règne à Delphes dans l'antre mystérieux, « d'où sa voix commanda aux descendans d'Hercule & d'Ægimius, « d'aller habiter les villes de Pylos, de Sparte & d'Argos. *(11)*.... «

Sparte! que ma gloire s'unisse à la tienne *(12)*, & que l'on « publie ce que j'ai de commun avec toi! Tu donnas la naissance « à ces enfans d'Égée, originaires de Thèbes, qui secondés de « l'assistance des Dieux, passèrent dans l'île de Théra. L'arrêt secret « des destinées les avoit conduits au festin ordonné pour la fête « d'Apollon Carnéen; depuis, conservant cet usage, nous célébrons «

„ dans un repas la ſuperbe ville de Cyrène, qu'habite une tribu „ guerrière de Troyens deſcendus d'Anténor *(13)*. Ces Troyens „ ſuivirent Hélène en Libye, lorſqu'ils eurent vu le déſaſtre d'Ilion „ conſumé par les flammes.

„ Établis ſur ces bords, ils prévinrent, ils comblèrent de préſens, „ ils admirent à leurs ſacrifices la colonie des Théréens à qui Battus, „ à l'aide de ſes vaiſſeaux légers, venoit d'ouvrir les chemins de „ la mer. Nouvel habitant de ces contrées, Battus agrandit les bois „ conſacrés aux Dieux; il fit tracer au niveau cette vaſte route où „ marche avec dignité, le cortège des pompes religieuſes, & dont „ le pavé cimenté retentit ſous les pieds des chevaux. Là, vers „ l'extrémité de la place, s'élève la tombe iſolée de ce grand „ homme. . . , ...

„ Heureux tandis qu'il vécut, & révéré comme un héros après „ ſa mort. Loin de là, la tombe des autres Rois décore l'extérieur „ de la ville: cachés dans la pouſſière, où leur eſprit vit encore, „ ils entendent ces chants flatteurs *(14)*, ces tributs de louanges, „ qui vont ſe répandre ſur les vertus d'Arcéſilas, comme la douce „ roſée ſe répand ſur les fleurs. C'eſt leur fils qu'on célèbre; ſes „ honneurs leur ſont communs, & ſa gloire fait leur félicité. „ O Monarque chéri! ſans doute il eſt juſte qu'Apollon place ton „ nom dans ſes vers, & que les jeunes enfans le rediſent dans leurs „ chanſons.

„ Il eſt juſte qu'une ode mélodieuſe paye les ſoins que ta magni- „ ficence a pris pour obtenir la victoire que tu remportes aux jeux „ Pythiques. Je pourrois apprendre à te louer, des hommes les plus „ inſtruits; mais content de parler de toi comme l'humble vulgaire, „ je dirai que ton eſprit eſt au-deſſus de ton âge; que pour l'élo- „ quence & le courage, tu te montres parmi les hommes, ce que „ l'aigle aux vaſtes ailes eſt parmi les oiſeaux; que ta force dans les „ combats eſt telle qu'un rempart impénétrable; que ton eſprit, dès „ l'enfance, s'échappoit du ſein maternel, & alloit habiter avec les „ Muſes; que tu poſsèdes l'art de régir des courſiers.

„ Enfin tout ce qu'on peut faire de grand & d'utile aux lieux

qu'Arcéſilas habite, ce Prince habile l'a tenté, & le Ciel a « ſecondé ſes efforts. Puiſſent à l'avenir les Dieux immortels favoriſer « plus encore ſes projets & ſes actions, & préſerver l'automne de « ſa vie, de ces vents pernicieux qui annoncent l'hiver & font « périr les fruits! O Jupiter! ta ſuprême intelligence gouverne le « deſtin des mortels qui te ſont chers; fais recueillir un jour la « palme Olympique au généreux deſcendant de Battus ».

REMARQUES

Sur la cinquième Ode pythique de Pindare.

(1) PINDARE rapporte à Caſtor la félicité d'Arcéſilas, & il dit à ce Prince: *ce Dieu, du ſein de la tempête, a fait naître le jour pur & ſerein qui luit ſur ſon trône* *. Le poëte déſigne, ſous cette figure, le calme rétabli dans Cyrène après les troubles civils qui l'avoient agitée. Nous avons vu, dans l'ode précédente, que *Démophile* avoit été banni de cette ville, pour avoir eu part aux ſéditions formées contre l'État; le poëte nomme *Caſtor,* en cette occaſion, de préférence à toute autre divinité, premièrement parce que ce dieu ſe plaît à l'exercice des chevaux, χρυσαρμάτου Κάστορος, &, ſelon Horace, *hunc equis (Caſtorem) illum (Pollucem) ſuperare pugnis nobilem.* Or une partie du bonheur d'Arcéſilas, eſt d'avoir vaincu à la courſe des chars. Cette divinité convient auſſi parfaitement à la figure dont Pindare ſe ſert, parce que la conſtellation des Gémeaux étoit regardée comme favorable aux matelots, & diſſipant la tempête: *Quorum ſimul alba nautis ſtella refulſit, defluit ſaxis agitatus humor, concidunt venti, fugiuntque nubes, &c.*

* Il y a dans le grec ἑστίαν, *maiſon, palais.*

(2) Le Sage ſoutient mieux qu'un autre, le pouvoir que le Ciel lui accorde.] Ici le texte eſt ſuſceptible de diverſes interprétations; j'ai choiſi celle qui, ſans y faire violence, m'a paru former le ſens le plus beau: Σοφοὶ δ' ἔτι κάλλιον φέροντι καὶ ταν θεόσδοτον δυνάμιν, &c.

Le Scholiaſte rend ἔτι κάλλιον φέροντι, par *reddunt adhuc pulchriorem, potentiam quam acceperunt à diis:* mais le vrai ſens de φέροντι me paroît gêné dans cette explication; j'aime mieux dire, *ſupporte mieux le fardeau du pouvoir,* κάλλιον φέροντι; ainſi ce dernier mot a un ſens énergique.

(3) Tu es Souverain de grandes villes,] dit plus bas Pindare; & il ajoute, Ἔχει συγγενὴς δ' ὀφθαλμὸς αἰδοιέστατον γέρας τεᾷ τοῦτο μιγνύμενον φρενί, *habet congenitus oculus hoc decus honoratiſſimum, miſtum tuæ menti.* Aſſurément Pindare ne s'eſt pas exprimé clairement (pour nous du moins)

dans ces vers : voici comme je les ai rendus ; *Le caractère auguste de tes pensées se peint dans la majesté de tes regards :* c'est ce que j'ai trouvé de plus noble & de plus approchant du texte.

(4) Τῷ μὴ μὰν λαθέτω, &c. Le Scholiaste observe que plusieurs ont voulu substituer τῷ σε μὴ λαθέτω, qui en effet paroît plus naturel; mais il est d'avis de conserver μὰν au lieu de *se*; *sed Pindaricum quidem* μὰν *retinuimus*, dit-il ; & nous admettons cette leçon, comme étant conforme au style de Pindare. Il y a dans cette même strophe, que cette ode doit être chantée *autour du jardin agréable de Vénus.* Les uns entendent par ces mots, les champs mêmes de Cyrène, dont ces expressions désignent, selon eux, la fertilité & l'agrément ; d'autres entendent une colline consacrée aux Grâces, dont Callimaque fait mention ; Schmid pense que c'est un lieu fertile & consacré aux Grâces dont Pindare veut parler : il seroit difficile de trouver des raisons de prononcer d'une manière décisive entre ces opinions.

(5) Pindare en parlant de Carrhotus, conducteur des chevaux d'Arcésilas & revenu triomphant auprès de lui, dit qu'*il n'amena point avec lui l'excuse, fille de l'imprudent Épiméthée.* On sent combien cette façon de parler est purement grecque & étrangère à notre langue ; j'ai tâché d'adapter la phrase à nos idées, sans trop l'altérer pourtant.

(6) Pindare dit que le char d'Arcésilas est suspendu dans une maison *faite de bois de cyprès*, près de la statue *faite d'une seule pièce*, que les Crétois, *tireurs d'arc*, ont élevée pour Apollon. On retrouve dans cette traduction littérale, les épithètes superflues que j'ai retranchées dans l'autre traduction. Pausanias, dans le dénombrement des choses qu'il avoit vues dans le temple, n'a point fait mention du char d'Arcésilas ; aussi déclare-t-il qu'il ne veut parler que des choses les plus remarquables, λόγου μάλιστα ἄξια ; à moins que le char d'Arcésilas ne fût celui qu'il dit avoir vu avec une statue de Battus, que les Cyrénéens avoient dédiée à la Divinité de ce temple.

(7) Les Muses versent sur vous leur brillante lumière, φλέγοντι χαρίτες, *les Grâces vous éclairent.]* Nous avons observé déjà dans d'autres odes, la signification mobile & changeante du mot χάριτες dans tous les poëtes Grecs & particulièrement dans Pindare : il a paru plus convenable de le rendre ici par *les Muses*, ainsi que nous avons fait dans la septième olympique.

(8) Ὄμματι φαεννότατον ξένοισι. Le bonheur de Battus transmis à ses descendans, est, dit le poëte, le rempart de Cyrène & *l'œil très-brillant & très-remarquable pour les étrangers.]* Voilà encore une phrase dont

dont le ſens peut paroître douteux ; mais j'obſerve que les poëtes Grecs, & Pindare en particulier, ſe ſont ſouvent ſervis de cette métaphore de l'œil : ailleurs il appelle Syracuſe *l'œil de la Sicile*, ce qui ſignifie l'ornement de la Sicile comme l'œil l'eſt du viſage : nous devons donc penſer qu'ici c'eſt encore le même ſens, & que le bonheur de Battus fait la gloire & la ſplendeur de Cyrène ; ſplendeur qui ſe manifeſte aux étrangers reçus dans cette ville : cette interprétation me paroît la véritable.

(9) C'eſt ce deſtin heureux de Battus qui fit fuir devant lui les lions épouvantés.] Hérodote & Pauſanias racontent ce prodige arrivé à Battus. Dans la Libye, diſent-ils, il vit de près un lion ; ſaiſi de frayeur, il jeta un grand cri qui fit fuir l'animal ſauvage, & Battus par l'effort qu'il fit en criant ainſi, rompit le filet qui embarraſſoit ſa langue & lui occaſionnoit un bégayement ; depuis il eut l'uſage libre de la parole, ce que l'oracle lui avoit annoncé, comme nous l'avons vu dans l'ode précédente. *Apollon livra ces monſtres à la frayeur*, dit le poëte, façon énergique de parler qui heureuſement ſe conſerve dans notre langue ; il eſt bien plus fort de dire, *il livra ces monſtres à la frayeur*, que de dire, *il inſpira la frayeur à ces monſtres.* *Hérod. l. IV. Pauſ. l. X.*

(10) Pindare fait un bel éloge des Muſes, c'eſt-à-dire des ſciences & des arts, en diſant qu'Apollon met dans le cœur de ceux qui les cultivent, un eſprit de paix & de juſtice : Ἀπόλεμον ἀγαγὼν ἐς πραπίδας εὐνομίαν. C'eſt ce qu'Ovide a dit autrement :

Didiciſſe fideliter artes,
Emollit mores nec ſinit eſſe feros.

(11) Quelques vers après, Pindare rappelle la migration des Héraclides dans Argos, dans Sparte & dans Meſsène ; le poëte a mis Pylos au lieu de Meſsène. Proclès & Euryſthène fils d'Ariſtodémus, allèrent à Sparte, Teménus à Argos, Creſphonte à Meſsène ; Démas & Pamphilus fils d'Ægimius, ſuivirent les Héraclides.

(12) O Sparte ! que ma gloire s'uniſſe à la tienne, &c.] Les Cyrénéens étoient une colonie venue de Théra ; les habitans de Théra étoient une colonie venue de Sparte ; ceux que Pindare appelle *enfans d'Égée*, étoient des Thébains paſſés à Lacédémone : voilà comment Pindare appartient à cette ville, &, par une filiation plus éloignée, à la ville de Cyrène.

Égée, chef d'une tribu qui dans Thèbes portoit ſon nom, étoit, ſelon quelques-uns, né à Sparte. Il ſeroit inutile & fatigant de ſuivre le Scholiaſte dans les recherches obſcures & douteuſes où il s'engage pour prouver ce que Pindare dit des enfans d'Égée.

(13) Τὸ δ'ἑλάσιππον ἔθνος. Dans ce passage, j'ai suivi l'interprétation de Schmid, qui veut que ce soient les Troyens descendus d'Anténor, qui aient reçu dans la Libye, la colonie conduite par Battus, que Pindare en ce passage appelle *Aristotelès*, d'un autre nom, propre à ce même Battus. Or, comme il y a une sorte d'amphibologie dans le passage, quelques-uns ont pensé que c'étoit la colonie de Battus qui avoit reçu les Troyens transfuges de leur patrie; mais cette leçon, selon moi, ne peut se recevoir: c'est Battus qui est arrivé le dernier en Libye, & qui, comme le dit ensuite Pindare, a ajouté à la grandeur & à la magnificence des temples & des chemins faits avant lui.

(14) En parlant des rois de Libye, dont il décrit les tombeaux, Pindare dit, Χθονίᾳ φρενὶ ἀκούοντι ὕμνων χάριν; c'est-à-dire, mot à mot, *subterraneâ mente audiunt hymnorum gratiam :* cette façon de parler est bien serrée, bien énergique, mais bien hardie pour nous; rien de si riant que la métaphore qui s'y joint, *la vertu est comme rafraîchie de la douce rosée des hymnes ;* il falloit encore, ce me semble, quelque adoucissement pour adapter à notre langue cette figure aimable. J'ai mis dans ma traduction, *ces chants flatteurs, ces tributs de louanges, vont se répandre sur la vertu d'Arcésilas, comme la douce rosée se répand sur les fleurs ;* la seule différence qu'il y ait de cela au texte, c'est que j'énonce ce que Pindare sousentend; car lorsqu'il dit que *la rosée des hymnes tombe sur la vertu*, il désigne tacitement la vertu sous l'emblème d'une fleur. Les Grecs en lisant cela, suppléoient un peu plus, nous suppléons un peu moins: je suis persuadé d'avance, qu'en continuant d'observer de bien près la différence du génie des deux langues, pour ce qui regarde l'usage des figures, cette différence se réduira à quelque chose d'un peu plus sousentendu chez les Anciens ; je crois que nous admettons moins qu'eux l'ellipse des idées.



MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE DONT LES ANCIENS RALLUMOIENT LE FEU SACRÉ, LORSQU'IL ÉTOIT ÉTEINT.

Par M. DUPUY.

LES monumens qui nous restent de l'antiquité, nous font connoître deux méthodes employées par les Anciens pour rallumer le feu de Vesta, lorsqu'il étoit éteint par quelque accident imprévu, dont on ne manquoit pas de tirer un mauvais augure. La première est attestée par Festus; « On prenoit, dit-il *(a)*, une planche ou table de bois, qu'on frappoit à coups redoublés, « ou qu'on perçoit jusqu'à ce que par un frottement violent & « continu, la matière prît feu ». Cette opération est simple & ne présente aucune difficulté capable de nous arrêter; car que par ce moyen on puisse faire du feu, c'est ce qui est confirmé par une expérience journalière & par la pratique ordinaire de plusieurs peuples, sans qu'il soit nécessaire de recourir au témoignage de Simplicius & de Théophraste, non plus qu'à celui de Pline, qui nous apprend que du laurier s'enflamme lorsqu'on le frotte avec du lierre.

Lû le 18 Nov. 1763.

Lib. III, de Cælo.
Hist. Plant. l. V, c. 10.
Hist. Natur. l. XVI, c. 40.

La seconde est décrite par Plutarque, si néanmoins on peut regarder comme une description exacte, ce qu'il dit des vases creux dont on se servoit pour enflammer, aux rayons du soleil, des matières combustibles. Juste-Lipse, dans son traité des Vestales, croit qu'il faut s'en tenir au récit de Festus pour ce qui regarde les Romains, & que celui de Plutarque ne doit s'entendre que des Grecs; interprétation qu'on ne peut admettre, comme l'a

(a) *Ignis Vestæ si quando interstinctus esset, Virgines verberibus afficiebantur a Pontifice, quibus mos erat tabulam felicis materiæ tamdiu terebrare* (al. *verberare*) *quousque exceptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret.*

fort bien remarqué de Méziriac, sans faire violence au texte de Plutarque. D'ailleurs Julien, dans son oraison à la louange du Soleil, dit clairement que le feu conservé par les Vestales étoit le produit des rayons solaires. Il est donc plus naturel de penser que les récits de Festus & de Plutarque, également vrais tous les deux, se rapportent à des temps différens. En effet, la première méthode paroît tenir de la simplicité & de la grossièreté des premiers âges, au lieu que la seconde annonce quelque culture de l'esprit. Mais quelle étoit la forme de ces vases dont parle Plutarque? c'est sur quoi les traducteurs & les interprètes ne sont pas d'accord: c'est aussi le point que j'entreprends de discuter. Pour essayer d'y réussir, je commencerai par présenter le texte de Plutarque, avec les différens sens qu'on lui a donnés; ensuite je montrerai quelle est l'idée que présentent naturellement les expressions de l'auteur Grec, & par conséquent quelle étoit la forme du vase dont il a parlé; après quoi, je déterminerai l'effet qui devoit résulter de la forme de ce vase, telle que l'a donnée Plutarque, & je montrerai pourquoi on avoit préféré cette espèce de forme à toute autre du même genre.

ARTICLE I.

Récit de Plutarque sur la manière de rallumer le Feu sacré, & idée qu'on en a conçue.

APRÈS avoir observé que le Feu sacré que l'on conservoit avec le plus grand soin, s'étoit éteint quelquefois par des accidens fâcheux; que sous la tyrannie d'Aristion, Athènes vit arriver ce malheur à la lampe sacrée du temple de Minerve; que Delphes l'éprouva pareillement, lorsque le temple d'Apollon fut brûlé par les Mèdes; que le feu sacré s'éteignit de même à Rome, pendant la guerre de Mithridate & dans le temps de la guerre civile, Plutarque s'explique sur la manière de le rallumer, par les expressions suivantes *(in Numa)*:

Ὃ (πῦρ) φασι μὴ δεῖν ἀπὸ ἑτέρου πυρὸς ἐναύεσθαι, καινὸν δὲ ποιεῖν καὶ νέον ἀνάπτοντα ἀπὸ τοῦ ἡλίου φλόγα καθαρὰν καὶ ἀμίαντον· ἐξάπτουσι δὲ μάλιστα τοῖς σκαφείοις, ἃ κατασκευάζεται μὲν ἀπὸ

πλευρᾶς ἰσοσκελοῦς ὀρθογωνίου τριγώνου κοιλαινόμενα, συννεύει δ' εἰς ἓν ἐκ τῆς περιφερείας κέντρον. Ὅταν οὖν θέσιν ἐναντίαν λάβῃ πρὸς τὸν ἥλιον, ὥστε τὰς αὐγὰς πανταχόθεν ἀνακλωμένας ἀθροίζεσθαι καὶ συμπλέκεσθαι πρὸς τὸ κέντρον, αὐτόν τε διακρίνει τὸν ἀέρα λεπτυνόμενον, καὶ τὰ κουφότατα καὶ ξηρότατα τῶν προστιθεμένων ὀξέως ἀνάπτει κατὰ τὴν ἀντέρεισιν, σῶμα καὶ πληγὴν πυρώδη τῆς αὐγῆς λαμβανούσης.

Voyons d'abord comment Amyot a conçu le mécanisme dont parle l'auteur Grec. « Si d'aventure ce feu, dit-il, vient à faillir. . . . . . ils disent qu'il ne le faut pas rallumer d'un autre feu « matériel, mais en faire du tout neuf, en tirant de la flamme « pure & nette des rayons du soleil; ce qu'ils font en cette manière. « Ils ont un vase creux, composé de la coste d'un triangle, ayant « un angle droit & deux jambes égales; de sorte que de tous les « endroits de son tour & de sa circonférence, il va aboutissant en « un point: puis ils dressent le vase droit contre le soleil rayonnant; « de sorte que les rayons allumez se vont de tous costez unir & « rassembler au centre du vase, là où ils subtilisent l'air si fort qu'ils « l'enflamment; & quand on en approche quelque matière aride « & sèche, le feu y prend incontinent, à cause que le rayon, par « le moyen de la reverbération, prend corps de feu & force d'en- « flammer ». Est-il bien aisé de comprendre ce qu'a voulu dire Amyot avec son *vase creux, composé de la coste d'un triangle rectangle* isocèle? Je ne crois pas qu'on entende mieux la version latine réformée par Creusérius: *Succendunt eam (flammam) scaphiis cavatis in æqualia latera orthogonia trigonalia, quæ ex circumferentiâ in unum centrum sunt devexa.* Le sens de ce latin est-il que la concavité du vase étoit formée de plusieurs triangles rectangles isocèles, qui avoient un sommet commun au fond de ce vase? En ce cas, il ne pouvoit y avoir que trois de ces triangles qui formoient la surface d'une pyramide, dont la base étoit un triangle équilatéral. Bachet de Méziriac, qui avoit remarqué tant de fautes dans la traduction d'Amyot, ne la trouvoit ni fidèle ni intelligible en cet endroit: mais la plupart des reproches qu'il lui fait ici, portent sur une idée peu juste qu'il s'étoit formée lui-même du récit de Plutarque. S'il convient que la description

donnée par l'auteur Grec, eſt un peu obſcure, il prétend qu'*Amyot traduit en mauvais Géométrien.* Voici donc comment traduit Méziriac : *Ils ont des vaſes creux, dont la ſurface concave eſt formée par le côté d'un triangle rectangle iſocèle, ſi bien que de tous les endroits de ſa circonférence elle fait réflection en un point (b).* J'adopterois volontiers cette traduction, quoique je penſe bien différemment de ſon auteur. « Il eſt évident, dit-il, » que ces vaſes creux n'étoient autre choſe que des miroirs paraboliques »; il me paroît évident au contraire que ni le texte de Plutarque ni la traduction de Méziriac ne peuvent déſigner cette eſpèce de miroirs, parce qu'il eſt impoſſible qu'une ſurface formée par le côté d'un triangle, ſoit parabolique. Méziriac, pour faire quadrer aux termes de ſa traduction le ſens qu'il leur donne, obſerve qu'au rapport d'Eutocius ſur le premier des coniques d'Apollonius, tous les anciens Géomètres qui ont écrit avant celui-ci, n'ont uſé du nom de *parabole*, & n'ont donné à cette courbe d'autre nom que celui de *ſection du cône rectangle;* parce qu'ils n'avoient pas pris garde que la parabole pouvoit ſe faire en toute ſorte de cône, ſoit rectangle, ſoit ſcalène, & non pas ſeulement au cône rectangle. « On voit donc, ajoute-t-il, que Plutarque » voulant ici décrire la parabole, ſuit la façon de parler des Anciens, » qui l'appeloient *ſection du cône rectangle*, dont la ſection par ſa » cime eſt auſſi un triangle rectangle iſocèle. Si bien qu'il faut » croire, ou que Plutarque a penſé que cette deſcription de la » parabole étoit plus facile à comprendre à ceux qui ne ſont pas » bien verſés en la Géométrie, ou qu'il n'avoit pas vu les livres qu'Apollonius eût écrit plus de cinq cents ans devant lui ». Enſuite, après avoir rapporté la traduction d'Amyot, il s'écrie : « Quelle apparence y a-t-il que la parabole, qui eſt une figure » courbe, ſe compoſe d'une ligne droite? & que veut-il dire par » ces paroles, *il va aboutiſſant en un point!* Car à les prendre comme » elles ſont couchées, elles ſe rapportent au vaſe creux, ſi bien qu'il » ſemble qu'il a pris le cône pour la parabole; car c'eſt le cône qui » aboutit à un point, non pas la parabole. Que s'il veut parler du

(b) Voyez ſes remarques ſur Numa Pompilius, dans le I.er volume de la traduction de Dacier, *in-4.° Paris, 1734, p. 553.*

point de la réflexion, il en parle fort improprement: car ce point « n'est pas au corps même de la surface parabolique, mais il est « en l'air & dans le vide de la parabole. Aussi Plutarque a mal « fait de nommer ce point *le centre de la parabole;* parce qu'à « parler proprement, la parabole n'a point de centre, attendu que « les Géométriens appellent *centre de la figure,* un point auquel « tous les diamètres concourent, comme il arrive au cercle, à « l'ovale & à l'hyperbole; mais les diamètres de la parabole ne « peuvent concourir en un point, parce qu'ils sont tous parallèles « entr'eux, comme le démontre Apollonius au *cor. de la prop. 51.e* « *du 1.er liv.* »

Il seroit d'abord bien étrange que pour désigner une figure parabolique, Plutarque se fût servi d'un langage inconnu aux Géomètres de son temps, & usité seulement plus de cinq cents ans avant lui. Si d'ailleurs il a cru se rendre par ce moyen plus intelligible à ceux qui ne sont pas versés dans les Mathématiques, il s'est lourdement mépris, puisque des Géomètres même ne comprendront jamais que ses expressions caractérisent une figure parabolique. Mais il n'est point vrai que Plutarque dans son texte, ni Méziriac dans sa traduction, se conforment à la manière dont les Anciens, avant Apollonius de Perge, s'exprimoient pour désigner la parabole. Pour la distinguer, ils la nommoient *section du cône rectangle:* il falloit même ajouter que cette section doit être parallèle à un des côtés du cône, autrement la courbe ne peut être parabolique. Or dans le texte de l'auteur Grec, non plus que dans celui de son traducteur, il n'y a pas un mot qui indique la *section du cône*, encore moins une section parallèle à un des côtés; rien par conséquent qui caractérise la parabole suivant la définition qu'en donnoient les Géomètres avant Apollonius. Il y a cinq sections différentes du cône droit, & elles n'étoient pas inconnues à ces Anciens. La section parallèle à la base, est un cercle; parallèle à un des côtés du cône, c'est une parabole; non parallèle, c'est une hyperbole; lorsque traversant l'axe, elle aboutit aux deux côtés, c'est une ellipse; enfin quand la section passe par le sommet du cône, c'est un triangle. Si Plutarque eût voulu exprimer une surface parabolique, il auroit

été forcé d'énoncer celle de toutes ces sections qui seule donne la courbe qu'il auroit eue dans l'esprit. Le terme de *section* devoit donc nécessairement entrer dans sa description : il ne s'y trouve point ; & quand on voudroit l'y supposer ou l'y sousentendre, il ne pourroit indiquer que celle qui forme un triangle isocèle, jamais celle d'où résulte une parabole : par conséquent, bien loin de se faire entendre de ceux qui étoient peu familiarisés avec les vérités géométriques, il se seroit rendu inintelligible aux plus grands Géomètres.

Je veux que Plutarque n'ait pas vu les livres qu'Apollonius avoit composés plus de cinq cents ans auparavant, il n'ignoroit du moins pas les expressions élémentaires des Géomètres de son temps ; il connoissoit les ouvrages d'Archimède : l'éloge qu'il en fait, la simplicité, la profondeur, la netteté qu'il admire dans les écrits du Géomètre de Sicile, en un mot, le jugement qu'il en porte *en connoisseur,* suivant l'expression de M. Mélot, ne permettent pas de croire qu'il ait ignoré jusqu'aux simples définitions usitées en Géométrie. Avec de pareilles connoissances, supposer qu'il ait voulu désigner une surface parabolique par les expressions du texte dont il s'agit ici, c'est admettre deux choses absolument incompatibles. Le plus petit écolier se seroit expliqué avec plus de justesse & de précision ; & je m'étonne qu'un Savant tel que Méziriac, très-versé dans les Mathématiques, n'ait pas fait cette réflexion.

Vie de Marcell.

Mém. de l'Ac. des Insc. & Bell. Lettr. t. XIV, p. 136.

Son sentiment est néanmoins celui qui a prévalu, & Dacier en a été tellement frappé, qu'il a osé insérer dans sa traduction les termes de *section conique*, qui ne paroissent point dans le texte : c'est une licence qu'un traducteur, dans un cas pareil à celui-ci, ne doit jamais se permettre. Il fait dire à Plutarque, qu'on tire du soleil « une flamme pure & nette, par le moyen » de certains vases d'airain concaves & taillés, selon la section » conique, en triangle rectangle, de manière que toutes les lignes » de la circonférence aboutissent à un point du centre. On les expose » au soleil; tous les rayons se rassemblent & se réunissent dans ce seul point, &c. » Mais ce qu'il y a de singulier dans cette exposition, c'est que, malgré les pièces de rapport dont elle est surchargée, elle

elle n'en eſt ni plus claire ni plus exacte. Quelle idée ſe faire d'un corps *taillé ſelon la ſection conique, en triangle rectangle!* Si cette ſection conique donne un triangle, elle ne produit pas une parabole. D'ailleurs, dans une concavité parabolique, y a-t-il une circonférence dont toutes les lignes aboutiſſent à un centre? le point où ſe réuniſſent les rayons réfléchis, c'eſt-à-dire le foyer, eſt-il le centre de cette ſurface & même lui appartient-il? Il en eſt totalement détaché, & plus ou moins éloigné, ſelon l'eſpèce de la parabole. On ne pouvoit donc rien imaginer de plus propre à décréditer Plutarque, que de prétendre qu'il avoit en vue cette figure, lorſqu'il a parlé des vaſes dont les Anciens ſe ſervoient pour rallumer le feu ſacré.

ARTICLE II.

Forme de ces Vaſes, ſuivant la deſcription de Plutarque.

ON ne peut douter que ces vaſes, tels que les décrit l'auteur Grec, n'aient été concaves (*κοιλαινόμενα*): il ne s'agit donc que de fixer la forme de cette concavité: mais pour ſe convaincre qu'elle étoit conique rectangle, il ne faut ni de longues ni de profondes diſcuſſions; un coup d'œil ſur le texte ſuffit. L'expreſſion eſt ſi ſimple & ſi nette, qu'elle déſigne juſqu'à l'élément générateur de cette figure, & qu'Euclide lui-même ne s'y eſt pas pris autrement pour faire concevoir la formation du cône.

Soit le triangle iſocèle *ABC,* rectangle en *B:* qu'on le ſuppoſe tourner ſur la ligne *BD,* comme ſur un axe immobile, le côté *AB,* par cette révolution, décrira une ſurface conique, & le ſolide formé par le triangle, ſera un cône droit, rectangle au point *B,* ſon ſommet. Concevons enſuite un vaſe creux dont la concavité eſt repréſentée par ce cône, nous aurons la forme préciſe des vaſes dont parle Plutarque. *Leur ſurface concave eſt formée,* dit-il, *par le côté d'un triangle rectangle iſocèle* (ἃ κατασκευάζεται μὲν ἀπὸ πλευρᾶς ἰσοσκελοῦς ὀρθογωνίου τριγώνου κοιλαινόμενα). La formation du cône, comme je viens de le dire, n'eſt pas autrement développée dans le *livre XI d'Euclide, définit. 18.* Fig. 1.

Il suit de-là que la version de Xylander étoit la plus claire comme la plus fidèle, & c'est justement celle qu'on a gâtée, en voulant la réformer: *Eam ad rem*, ce sont ses termes, *instrumentis utuntur, quæ σκαφεῖα nominant. Sunt autem excavata in modum turbinis rectanguli.* Les observations précédentes prouvent assez que Xylander ne pouvoit être ici accusé de méprise ni d'inexactitude: il ne reste maintenant qu'à expliquer pourquoi les Anciens ont préféré pour ces vases, la forme que je viens de décrire d'après Plutarque.

ARTICLE III.

Propriété des Vases coniques rectangles, & des coniques non rectangles, pour la réflexion des rayons solaires.

COMME il n'y a que trois sortes de triangles rectilignes isocèles; les rectangles, les oxygones & les obtusangles, il ne peut y avoir non plus que trois espèces de cônes droits. Afin donc de reconnoître si les Anciens ont eu raison de préférer le cône rectangle aux deux autres espèces dans la forme des vases dont ils se servoient pour rallumer le feu sacré, il faut comparer les propriétés de chaque espèce de figure, & déterminer celle qui est la plus efficace, & dont l'effet est le plus sûr & le plus prompt. Or je dis que la superficie conique rectangulaire a cet avantage sur les autres; & pour le démontrer, je pars du principe reçu de tous les Physiciens, d'après une expérience constante, que l'angle de réflexion est pour les corps, & spécialement pour les rayons solaires, égal à celui d'incidence.

§. I.

Soit donc 1.° la superficie conique ABC *(fig. 1.re)* rectangle en B, dont les côtés AB & BC sont égaux, & l'axe BD perpendiculaire sur la bâse AC.

Je dis que tous les rayons solaires parallèles à l'axe, tombant sur un point quelconque de cette surface, seront perpendiculaires à l'axe, après la réflexion, ou parallèles à la bâse AC.

DÉMONSTRATION.

Soit un rayon quelconque *PN*, parallèle à l'axe *BD*, & réfléchissant au point *M*; il faut prouver que *NM* est perpendiculaire sur *BD*. L'angle *ABC* étant droit (par l'hyp.), l'angle *DBC* est de 45 degrés; mais, à cause des parallèles *DB*, *PN* sur *BC*, l'angle d'incidence *PNC* est égal à l'angle *DBC*, &, comme lui, de 45 degrés. Or l'angle de réflexion *BNM* est égal à l'angle d'incidence *PNC*; il est donc aussi de 45 degrés. Par conséquent dans le triangle *BMN*, les deux angles *MBN*, *MNB* sont égaux & chacun de 45 degrés; donc le troisième angle *BMN* est droit; donc *MN* est perpendiculaire sur l'axe *BD*. C. Q. F. D.

Soit 2.° la superficie conique isocèle *ABC (fig. 2)*, acutangle en *B*, & l'axe *BD*; je dis que tous les rayons parallèles à l'axe, tombant sur un point de cette surface, couperont obliquement cet axe après leur réflexion, en s'approchant du sommet *B*.

DÉMONSTRATION.

Soit un rayon quelconque *PN* parallèle à l'axe *BD*, & du point *N* soit abaissée la perpendiculaire *NE* sur *BD*; il faut prouver que l'angle de réflexion *BNM* est plus petit que l'angle *BNE*.

L'angle *ABC* étant aigu, sa moitié *DBC* l'est aussi; mais l'angle *DBC* est plus petit que l'angle *DCB*; car il ne peut y avoir que deux cas: ou le triangle *ABC* est équilatéral & équiangle, ou la base *AC* est plus petite qu'un des côtés, puisque si elle étoit plus grande, l'angle en *B* seroit ou droit ou obtus: or, dans l'un & l'autre cas, l'angle *DBC* est moindre que *DCB* = *ENB*. Car 1.° si le triangle est équilatéral, l'angle *DBC*, moitié de *ABC*, est aussi moitié de *DCB*. 2.° Si la base *AC* est plus petite qu'un des côtés, alors l'angle *ABC* est moindre que l'angle *DCB*; donc à plus forte raison l'angle *DBC*, moitié de *ABC*, sera plus petit que l'angle *DCB*.

Donc l'angle d'incidence *PNC*, égal à *DBC*, est plus petit que *DCB* ou que *ENB*; donc l'angle de réflexion doit être

moindre que l'angle *ENB;* donc le rayon, réfléchi du point *N,* coupera obliquement l'axe du côté du ſommet *B.* C. Q. F. D.

Soit 3.° la ſurface conique iſocèle *ABC (fig. 3),* obtuſangle en *B,* dont l'axe *BD;* je dis que tout rayon *FN,* parallèle à *BD,* tombant ſur cette ſurface, coupera obliquement, après la réflexion, l'axe *BD,* en s'éloignant du ſommet *B.*

Démonstration.

Soit tirée *NE* perpendiculaire ſur *BD,* il faut prouver que l'angle de réflexion *BNM* eſt plus grand que l'angle *BNE.*

L'angle *ABC* étant plus que de 90 degrés, les angles égaux *A* & *C* ſur la baſe valent chacun moins de 45 degrés, autrement l'angle *ABC* ſeroit droit. Par la même raiſon l'angle *DBC,* moitié de *ABC,* vaut plus de 45 degrés; donc l'angle *DBC* eſt plus grand que *DCB.* Mais l'angle d'incidence *FNC* = *DBC;* donc l'angle *FNC* eſt plus grand que *DCB* = *ENB;* donc l'angle de réflexion doit être plus grand que l'angle *ENB;* donc le rayon, réfléchiſſant du point *N,* doit couper l'axe obliquement, en s'éloignant du ſommet *B.* C. Q. F. D.

Corollaires.

1.° Dans chacune de ces ſurfaces coniques, tous les rayons ſolaires, qui, parallèles à l'axe, en ſont également éloignés, vont ſe réunir à un même point de cet axe, & cela obliquement, ſi le cône eſt acutangle ou obtuſangle; perpendiculairement, ſi le cône eſt rectangle.

2.° Le rayon réfléchi du point de contingence ſur l'axe, eſt toujours égal à la partie de l'axe compriſe entre ce rayon & le ſommet du cône; c'eſt-à-dire que *MN* eſt toujours égale à *MB,* & par conſéquent que le triangle *BMN* eſt iſocèle. Car l'angle de réflexion *MNB* eſt toujours égal à l'angle d'incidence *FNC,* & celui-ci, à cauſe des parallèles *FN, DB,* eſt égal à l'angle *MBN.* D'où il ſuit que pour trouver le point où un rayon quelconque, *FN,* tombant en *N,* doit couper l'axe, après la réflexion; ſur le
* Fig. 2. milieu de *NB,* diſtance du point *N* au ſommet du cône, élevez*

une perpendiculaire *KM*, le point où cette perpendiculaire coupera l'axe, sera aussi celui où aboutira le rayon réfléchi. C'est une conséquence nécessaire de ce qui a été démontré, que le triangle *BMN* doit toujours être isocèle.

3.° Tous les rayons parallèles à l'axe, tombans sur la surface entière du cône, ne se réunissent pas à un foyer ou à un seul point, mais sur une seule ligne qui fait partie de l'axe; & ces surfaces coniques ont cela de commun avec les surfaces sphériques *(c)*.

(c) Des Auteurs, qui ont écrit sur la Catoptrique, parlent du foyer des surfaces sphériques concaves, comme si c'étoit un seul point; ce qu'il ne faut pas prendre à la rigueur. Les rayons parallèles à l'axe vont, après la réflexion, se réunir à différens points de cet axe, selon les différens angles d'incidence. Toute la théorie des surfaces sphériques concaves peut se réduire aux propositions suivantes.

Soit *(figures 4 & 5)* le miroir sphérique *ABC*, dont l'axe *BD*, & *B* le pôle de la sphère.

1.° Si le rayon *PN*, parallèle à l'axe *BD*, fait, avec le demi-diamètre *DN*, l'angle d'incidence *PND* de 60 degrés, il ira, en réfléchissant, couper l'axe au point *B*, pôle de la sphère, de sorte que le triangle *DBN* sera équilatéral.

2.° Si le rayon solaire *RS* fait, avec le demi diametre *SD*, un angle *RSD* plus petit que 60 degrés, après la réflexion, il coupera obliquement l'axe au point *O*, faisant l'angle *DSO* égal à *DSR*, de sorte que *SO* & *OD* seront égales; & ce point *O* s'approchera d'autant plus de *D*, centre de la sphère, que l'angle d'incidence sera plus petit. Comme donc le triangle *SOD* doit toujours être isocele, le point *O* ne peut jamais être le milieu du demi-diametre *BD*; car si $SO + OD$ étoient égales au demi-diamètre *SD* ou *BD*, il ne pourroit y avoir d'angle.

3.° Si le rayon *EF* fait, avec le demi diamètre *FD*, l'angle d'incidence *EFD* plus grand que 60 degrés, alors, après la réflexion, il iroit couper l'axe au point *G*, hors de la sphère, en faisant l'angle *DFG* égal à celui d'incidence *EFD*, de manière que *FG* seroit égale à *GD*. Et plus l'angle d'incidence approchera de 90 degrés, plus le point *G*, où le rayon reflechi, étant prolongé, couperoit l'axe, sera éloigné du pôle *B*, hors de la sphère.

D'où il résulte 1.° que si d'un point quelconque d'incidence on tire un demi-diametre, & que sur le milieu de ce demi-diamètre on abaisse une perpendiculaire, le point où cette perpendiculaire coupera l'axe, sera celui où le rayon réfléchi étant prolongé, s'il est nécessaire, ira couper le même axe.

2.° Que dans une surface sphérique concave, il n'y a que la portion *HBN*, déterminée par *BN*, égale au demi-diamètre de cette sphère, qui, par une seule réflexion, renvoie les rayons solaires sur l'axe, & sur la portion intérieure *BO* de cet axe, laquelle n'est jamais entièrement égale à la moitié du demi-diamètre. Par conséquent, la surface concave sphérique n'a point de foyer ou de point unique, où elle rassemble les rayons solaires; comme la conique, elle les réunit sur une ligne.

La différence consiste en ce que la

4.° L'action des rayons réfléchis ſur l'axe eſt plus vive, l'impreſſion plus forte, dans le cône rectangle que dans les deux autres eſpèces. Car c'eſt un principe conſtant, & par les lumières de la raiſon, & par celles de l'expérience, que plus les rayons ſolaires tombent perpendiculairement ſur un objet, plus ils agiſſent avec force ſur lui, & que leur activité eſt d'autant moindre qu'ils ſont plus obliques. Ainſi tout corps frappe le plan ſur lequel il tombe, avec d'autant plus de force que ſa chute approche plus de la direction perpendiculaire; la force même de la colliſion eſt proportionnelle à la perpendiculaire que le corps eſt cenſé décrire dans ſa chute oblique.

§. I I.

On objectera peut-être que les principes établis juſqu'ici ne ſuffiſent pas pour pouvoir en déduire, comme une conſéquence néceſſaire, que le cône concave rectangle eſt plus propre que les autres eſpèces de cônes, à enflammer des matières combuſtibles. A la vérité, il a ſur eux l'avantage de renvoyer perpendiculairement ſur l'axe les rayons qui frappent ſa ſurface; mais ne pourroit-il pas ſe faire, dira-t-on, que dans le cône ou acutangle ou amblygone, la partie de l'axe ſur laquelle tombent les rayons réfléchis, fût plus courte qu'elle ne l'eſt dans le cône concave rectangle? or ſi cela eſt ainſi, il y aura compenſation; le cône rectangle perdra, par la longueur de cette partie de l'axe, ce qu'il gagne par la perpendicularité des rayons réfléchis : de ſorte que de part & d'autre l'avantage ſera égal.

Il pourroit l'être, ſans doute, ſi l'objection portoit ſur un appui ſolide; mais il eſt aiſé de la ruiner ſans reſſource, & de la faire ſervir à confirmer de nouveau la vérité de la propoſition qu'il s'agiſſoit d'établir. Je vais donc démontrer que dans le cône concave rectangle, la partie de l'axe qui reçoit les rayons réfléchis, eſt plus courte qu'elle ne l'eſt dans les cônes oxygone ou obtuſangle.

ſphère réunit les rayons ſolaires obliquement ſur l'axe, n'y ayant que ceux dont l'angle d'incidence eſt de 45 degrés, qui réfléchiſſent perpendiculairement ſur l'axe; au lieu que dans la ſurface conique rectangle, tous les rayons ſe réuniſſent ſur l'axe par une direction perpendiculaire. Il eſt aiſé de démontrer toutes les propoſitions précédentes.

Comme la quantité des rayons solaires, dans tous ces cas, est déterminée par le cercle qui sert de bâse aux cônes, il est évident qu'il faut supposer les bâses égales; il ne l'est pas moins que l'égalité des bases, nécessaire pour une égale quantité de rayons solaires, exige que l'axe du cône acutangle soit plus grand que celui du cône rectangle, & que l'axe du cône amblygone soit plus petit.

Dans le cône concave rectangle *ABC (figure 1.re)*, le rayon parallèle à l'axe, tombant au point *A*, coupera l'axe au point *D*, après la réflexion. Par conséquent *BD* est la ligne sur laquelle tous les rayons qui frappent cette surface, vont se réunir en réfléchissant. Or *BD* = *AD* moitié de la bâse; de sorte que si *AD* est supposée de quatre parties, par exemple de quatre pouces, *BD* sera aussi de quatre pouces.

Pour déterminer ensuite, dans les cônes oxygone & obtusangle *(fig. 2 & 3)*, la partie de l'axe qui reçoit les rayons réfléchis; du milieu de *AB*, un des côtés, soit tirée la perpendiculaire *FG* qui coupe l'axe prolongé, s'il est nécessaire, au point *G*.

Le rayon parallèle à l'axe tombant au point *A*, réfléchira en *G (§. I, Coroll. 2)*; par conséquent *BG* est la ligne sur laquelle se réfléchissent tous les rayons qui frappent ces surfaces.

PROPOSITION.

La ligne *BD*, axe du cône rectangle *(fig. 1.re)*, est plus courte que la ligne *BG*, partie de l'axe sur laquelle les surfaces coniques, oxygone & obtusangle, renvoient les rayons solaires *(fig. 2 & 3)*.

Comme l'axe de l'oxygone doit être plus grand que celui du rectangle, & l'axe de l'amblygone plus petit, soit le premier supposé de six pouces, par exemple, & le second de deux.

DÉMONSTRATION.

1.° Dans le cône acutangle *(fig. 2)*, *AD* étant supposée de quatre pouces, & *BD* de six, l'hypothénuse *AB* sera $\sqrt{52}$, & par conséquent *BF*, moitié de *AB*, sera $\frac{1}{2}\sqrt{52}$.

Ensuite les triangles *ADB, GFB*, qui sont semblables, puisqu'ils

ont un angle commun en B, & un angle droit, l'un en D, l'autre en F, donnent cette analogie;

$$\begin{cases} DB : AB :: BF : BG. \\ 6 : \sqrt{52} :: \frac{1}{2}\sqrt{52} : \frac{26}{6}. \end{cases}$$

Donc $BG = \frac{26}{6} = 4\frac{1}{3}$. Or $4\frac{1}{3}$ eſt plus grand que 4; donc, dans le cône acutangle, la partie BG de l'axe, laquelle reçoit les rayons réfléchis, eſt plus grande que l'axe BD du cône rectangle.

2.° Dans le cône obtuſangle *(fig. 3)*, AD étant de 4, BD de 2, l'hypothénuſe ſera $\sqrt{20}$, & BF ſa moitié, $\frac{1}{2}\sqrt{20}$.

Or les triangles ſemblables ABD, FBG, donnent pareillement

$$\begin{cases} BD : AB :: BF : BG. \\ 2 : \sqrt{20} :: \frac{1}{2}\sqrt{20} : \frac{10}{2} = 5. \end{cases}$$

Donc, dans le cône obtuſangle, BG eſt plus grande que l'axe BD du cône rectangle. C. Q. F. D. *(d)*.

Corollaire.

Il eſt donc démontré que le cône concave rectangulaire a, ſur

(d) Il eſt facile d'avoir une expreſſion générale & algébrique de BG. Car ſi l'on nomme a la conſtante AD, moitié de la baſe, & b l'axe BD; BG ſera $\frac{aa+bb}{2b}$, expreſſion qui ne peut déſigner une grandeur égale à a, qu'en ſuppoſant $b = a$. En effet, dans cette ſuppoſition, l'expreſſion $\frac{aa+bb}{2b}$ ſe réduit à celle-ci, $\frac{aa+aa}{2a} = \frac{2aa}{2a} = a$; & c'eſt le cas du cône rectangle *(fig. 1)*, où a, moitié de la baſe, eſt égale à l'axe.

Mais ſi a & b ſont des grandeurs inégales, $\frac{aa+bb}{2b}$ exprime toujours une quantité plus grande que a; & cela, ſoit que b ſoit plus grande ou plus petite que a.

Car 1.° ſi b eſt plus grande & double, par exemple, de a, c'eſt-à-dire $2a = b$; alors la formule $\frac{aa+bb}{2b}$ ſe réduit à celle-ci, $\frac{aa+4aa}{4a} = \frac{5aa}{4a} = \frac{5}{4}a, > a$. C'eſt le cas du cône acutangle *(fig. 2)*.

2.° Si b n'eſt ſuppoſée que la moitié de a, ou $2b = a$; alors la formule $\frac{aa+bb}{2b}$ devient pareillement $\frac{5aa}{4a} = \frac{5}{4}a, > a$. C'eſt le cas du cône amblygone *(fig. 3)*.

l'oxygone

l'oxygone & l'obtusangle de même bâse, le double avantage; 1.° de renvoyer la même quantité de rayons solaires perpendiculairement sur l'axe; 2.° de les réunir à un foyer de moindre étendue. Donc, par la réunion de ces deux propriétés, l'action des rayons solaires est plus vive & plus prompte; leur impression sur les matières combustibles, plus forte dans les cônes concaves rectangles que dans les autres espèces.

Cette théorie fait assez comprendre, ce me semble, la raison de la préférence que les Anciens ont donnée à la surface conique rectangle sur les autres espèces, soit qu'à cet égard la Physique & la Géométrie aient éclairé leur choix, soit qu'ils n'aient eu pour guide qu'une expérience aveugle. En effet, l'expérience a dû leur apprendre que la forme qu'ils avoient adoptée, étoit plus propre à enflammer les matières combustibles, placées sur l'axe du vase, que celle des autres surfaces coniques. Peut-être même ont-ils jugé que la surface conique rectangulaire étoit préférable à la sphérique; parce qu'il est démontré que dans un hémisphère creux, il n'y a qu'une partie de sa surface qui réunisse les rayons, après leur première réflexion, sur la moitié du demi-diamètre de la sphère *(e)*.

(e) Voyez ce qui a été dit note *(c)*; à quoi on peut ajouter qu'il est aisé de comparer la propriété des surfaces concaves coniques avec celle des concaves sphériques, à ne considérer que la première réflexion des rayons solaires.

Soit la demi-sphère *AHBC* (*fig. 5*), dont le diamètre *AC* est égal à celui de la base du cône rectangle (*fig. 1*).

Soit pris l'arc *BN* de 60 degrés, & tirée la corde *NOH* parallèle à *AC*, laquelle coupera le demi-diamètre *BD* en deux parties égales au point *O*, puisque le triangle *DNB* est équiangle & équilatéral. La portion de sphère *HBN* sera la seule qui, par la première réflexion, fasse rejaillir les rayons solaires sur l'axe intérieur; puisque le rayon parallèle à l'axe, tombant en *N*, réfléchira en *B*; que d'ailleurs les rayons, qui tombent entre *N* & *B*, réfléchissent d'autant plus près du point *O*, que leur incidence est plus voisine du pôle *B*; & qu'enfin ceux qui tombent entre *N* & *C*, iroient couper l'axe hors de la sphère, au-delà de *B*.

Il ne s'agit donc que de comparer le cône *ABC* avec la seule portion de sphère *HBN*, soit par rapport à leurs foyers, soit pour la quantité des rayons qui tombent sur chacune de ces surfaces concaves.

1.° On a déjà observé que le foyer de cette portion de sphère est la ligne *BO*, ou très-peu s'en faut; & *BO* n'est que la moitié de *BD*, foyer du cône rectangulaire (*fig. 1*). Donc *BD* : *BO* : : 4 : 2 : : 2 : 1.

2.° La quantité des rayons que reçoit la portion de sphère, est déterminée

§. III.

Revenons maintenant à Plutarque, & comparons le reste de sa description avec les principes que nous avons exposés. Cet auteur ne se contente pas d'indiquer la formation de la surface concave qu'on donnoit à ces vases, il essaye de plus d'expliquer l'effet que devoit produire cette forme. Son exposé sur le premier point est clair & précis; il ne le paroît pas de même sur le second. Qu'entend-il, lorsque parlant de ces vases, il dit qu'ils aboutissent de la circonférence en un seul centre, *ἃ συννεύει ὃ εἰς ἓν ἐκ τῆς περιφερείας κέντρον*; à quoi il ajoute que les rayons solaires se réunissent au centre, *ὥστε τὰς αὐγὰς ἀθροίζεσθαι καὶ συμπλέκεσθαι πρὸς τὸ κέντρον*? quel est ce centre dont il fait

par le cercle de sa bâse, dont le demi-diamètre est ON; comme la quantité des rayons qui tombent sur la surface conique rectangulaire, est fixée par le cercle, dont le demi-diamètre est DC. Mais les cercles sont entre eux comme les carrés de leurs rayons; d'ailleurs $\overline{ON}^2 = \overline{DN}^2 - \overline{DO}^2 = 16 - 4 = 12$.

Donc $\overline{ON}^2 : \overline{DC}^2 :: 12 : 16 :: 3 : 4$. Donc la quantité des rayons solaires, que reçoit le miroir sphérique concave HBN, est à celle que reçoit le cône rectangle ABC, comme 3 est à 4.

On peut appliquer les principes de cette comparaison aux autres espèces de cônes, & à toute autre portion de sphère, dont on connoît l'axe, avec le demi-diamètre de la sphère.

Soit le miroir concave sphérique EBF (*fig. 5*), dont l'axe BK est le quart de BD, demi-diamètre de la sphère à laquelle il appartient.

Soit tirée ED, & sur son milieu M la perpendiculaire MG, qui coupe l'axe au point G; le rayon solaire, parallèle à l'axe, tombant au point E, réfléchira au point G. Donc GO est la partie de l'axe, ou l'espèce de foyer, où se réuniront tous les rayons réfléchis de la surface sphérique EBF. Comme on a supposé DC ou DB de quatre pouces, & l'axe BK, quart de BD; DK est de trois. Ensuite, pour trouver GO, observez que les triangles semblables DKE, DMG donnent cette proportion;

$$\left\{ \begin{array}{l} DK : DE :: DM : DG. \\ 3 : 4 :: 2 : \frac{8}{3}. \end{array} \right.$$

Mais $GO = DG - DO = \frac{8}{3} - 2 = \frac{2}{3}$. Donc, dans cette hypothèse, GO est $\frac{2}{3}$ pouce.

Pour déterminer la quantité de rayons solaires, que reçoit le miroir EBF, on cherchera le demi-diamètre EK de sa base $= \sqrt{(\overline{ED}^2 - \overline{DK}^2)}$.

Ces grandeurs connues, serviront à la comparaison qu'on se proposera.

mention? À proprement parler, la ſurface conique n'a point de centre; on ne donne pas ce nom, mais celui de *ſommet*, au point où elle ſe termine. D'ailleurs dans la ſurface conique, dont il décrit la formation, les rayons réfléchis vont ſe réunir ſur l'axe, qui eſt une ligne droite, & non au ſommet, ni en un ſeul point, comme on vient de le démontrer. Ce dernier ſens eſt néanmoins celui que le texte de Plutarque paroît préſenter au premier coup d'œil; c'eſt auſſi celui que l'abbé Nadal ſemble avoir adopté. Selon le témoignage de l'écrivain Grec, dit-il, il n'étoit permis de tirer le feu nouveau « que des rayons mêmes du ſoleil, à l'aide « d'un vaſe d'airain, au centre duquel les rayons venant à ſe réunir, « ſubtiliſoient ſi fort l'air, qu'ils l'enflammoient, & que par le moyen « de la réverbération, la matière sèche & aride dont on ſe ſervoit, « s'allumoit auſſitôt. »

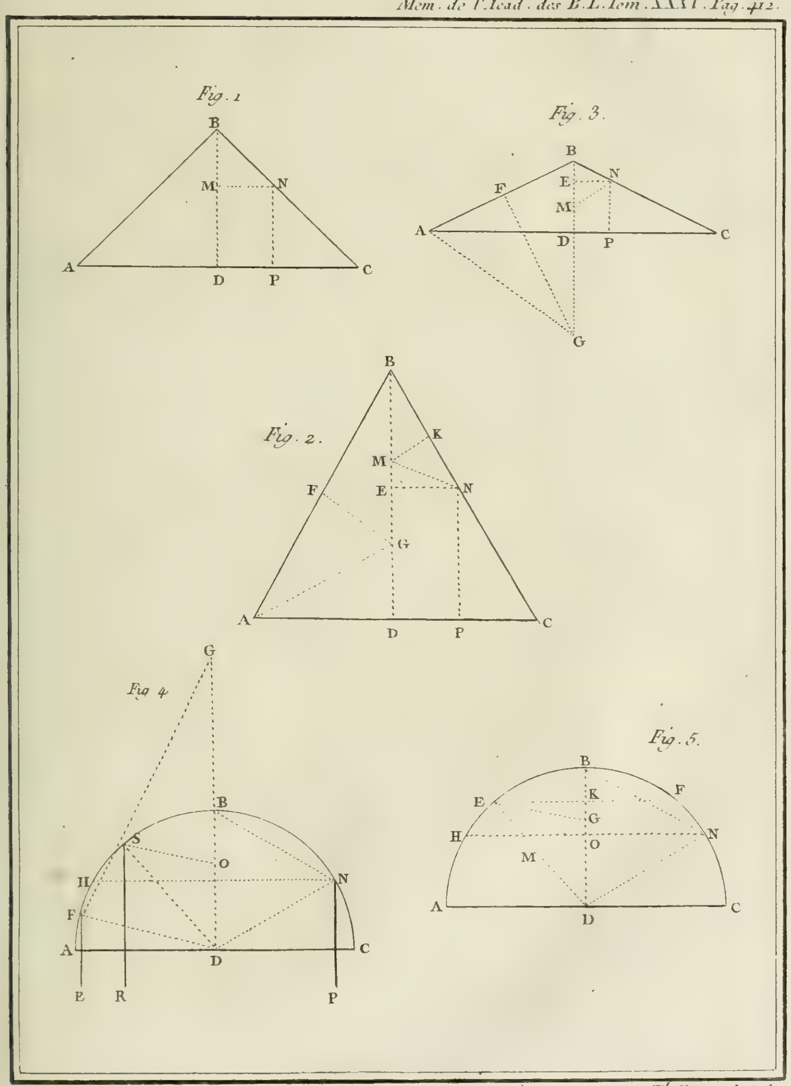
Mém. de l'Acad. des Inſcr. & Bell. Lett. t. IV, p. 173.

Pour trouver de la juſteſſe dans cette expoſition & dans le texte grec, il faut un peu aider à la lettre, & voici, ce me ſemble, l'interprétation la plus favorable qu'on puiſſe donner aux expreſſions de Plutarque. Si l'on ſuppoſe la ſurface conique rectangulaire des vaſes coupée par une infinité de plans parallèles à la baſe, on aura autant de circonférences, & toutes ces circonférences réunies forment la ſurface du cône. Or tous les rayons qui tombent ſur chaque circonférence, vont ſe réunir à ſon centre après la réflexion, & s'y heurtent avec une égale force dans une direction perpendiculaire & diamétralement oppoſée. Ce n'eſt qu'en ce ſens qu'on peut dire que ces vaſes par leur forme raſſemblent & réuniſſent, de la circonférence au centre, les rayons ſolaires; parce que chacune des circonférences dont la ſurface conique eſt compoſée, a réellement cette propriété, comme on l'a établi dans le premier corollaire. Mais ſi Plutarque a prétendu que les rayons qui frappent la ſurface entière, vont en réfléchiſſant ſe réunir tous en un ſeul point, il eſt tombé dans une erreur que les obſervations précédentes rendent ſenſible. Quoique je penche pour la première interprétation, je ne laiſſe pas de convenir avec Méziriac, que l'expreſſion de Plutarque eſt peu exacte, & que cet écrivain n'avoit peut-être pas des idées bien nettes ſur l'objet dont il parloit: il n'eſt pas permis à un Géomètre de s'exprimer d'une manière ſi

ambiguë & ſi peu géométrique. Comment même ne pas préſumer encore que lorſque cet auteur donne de grands & juſtes éloges au géomètre Sicilien, il parle ſur le rapport de bons connoiſſeurs, plutôt que d'après ſes propres lumières?

Mais il mériteroit, à plus juſte titre, le reproche & d'inexactitude & d'ignorance, ſi, comme on l'a prétendu, il avoit voulu décrire une ſurface parabolique. Car s'il eſt vrai que cette eſpèce de ſurface, qui, à parler exactement, n'a point de centre, réunit en un ſeul point, qu'on nomme ſon *foyer*, les rayons parallèles à l'axe, il n'eſt pas moins évident que la génération qu'il aſſigne à la figure dont il parle, eſt abſolument incompatible avec celle de la parabole.





Eth Haussard Sculp.

MÉMOIRE
SUR
LES NOMBRES POËTIQUES ET ORATOIRES.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

DEPUIS affez long-temps que je réfléchis fur cette matière, j'ai lû & relû, & comparé plufieurs fois entre eux Ariftote, Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnaffe, fans avoir pu les concilier; faute apparemment de les avoir bien compris. J'y reviens aujourd'hui avec un peu plus de confiance, & d'autant plus volontiers que, rendant compte à la Compagnie de mes idées, fes lumières ne manqueront point de m'éclairer & de fixer mes doutes.

La principale caufe de l'embarras de cette queftion, vient de l'équivoque des termes de l'art, comme *rhythme, nombre, mefure, efpace, mètre, pied, vers, &c.* que les Anciens ont employé fouvent les uns pour les autres, tantôt au fens littéral, tantôt au fens figuré, & quelquefois dans un même chapitre, quoique chacun d'eux ait fa fignification propre & particulière. Mon objet ici eft d'expofer la chofe même, qui, bien entendue, expliquera les mots. Je confidérerai le rhythme en lui-même, le mètre par rapport au rhythme, & l'un & l'autre par rapport à la poëfie & au difcours oratoire.

Ce qui m'a déterminé à m'arrêter fur cette matière, eft le jugement qu'en ont porté les anciens Rhéteurs, & en particulier Cicéron, qui nous dit que fans les nombres, le difcours le mieux penfé, le plus folide, ne mérite pas le nom de difcours: *fententiosè dicere fine verborum ordine & modo, infantia eft.* Si cela eft ainfi, on doit regarder cet objet non comme un objet de pure curiofité, mais comme une des parties les plus effentielles de l'éloquence, celle qui contient en quelque forte l'art & le fecret des maîtres. Auffi le plus éloquent des Orateurs, Cicéron, lui a-t-il confacré la moitié du plus beau & du plus favant de fes traités fur l'éloquence. *L'Orateur.*

ARTICLE I.

Du Rhythme considéré en lui-même.

TOUT discours est un ruisseau qui coule, c'est l'emblème sous lequel les Anciens l'ont peint : *flumen orationis.* Mais comme l'organe qui produit le discours a besoin de repos, pour reprendre son ressort, il s'ensuit que ce ruisseau ne peut couler continuement & sans quelque interruption. Or ce sont ces interruptions qui ont donné naissance aux espaces terminés; les espaces ont produit les rhythmes, les rhythmes ont produit les vers; le vers n'étant autre chose qu'une espace terminé rempli de syllabes.

Aristote nous a donné du rhythme une définition très-philosophique, & il est le seul qui l'ait donnée ainsi : « Tout discours, *Rhetor. III, 8.* » dit-il, pour n'être point désagréable & inintelligible, doit être » terminé; or rien ne se termine que par le nombre arithmétique, » ἀριθμῷ, & c'est de ce nombre arithmétique que résulte le nombre musical du discours, ῥυθμὸς. » Aristote veut dire que dans le discours vraiment nombreux ou rhythmique, les syllabes doivent être comptées & senties dans la prononciation, comme les unités le sont dans la numération arithmétique ; & qu'à la fin de la période, elles doivent être réunies en somme dans le nombre musical, comme les unités le sont à la fin de la numération dans le nombre arithmétique; de manière que l'oreille sente la progression & le total des syllabes, comme l'esprit sent la progression & le total des unités: c'est pour cela que le rhythme fut appelé *nombre* par les Latins; ceci s'expliquera ci-après par les exemples.

Cicéron a la même doctrine qu'Aristote: « Il n'est point, nous *De Orat. III, 48.* dit-il, de nombre ou de rhythme sans espace terminé; » *numerus in continuatione nullus est.* Le nombre, dans le discours, est une étendue coupée en portions tantôt égales, souvent inégales, & marquées dans la prononciation par une affection plus ou moins sensible de la voix ; *distinctio, & æqualium, & sæpe variorum intervallorum percussio, numerum conficit :* on en voit l'exemple dans la goutte d'eau qui tombe du toit d'espace en espace; *quem in cadentibus guttis, quod intervallis distinguuntur, notare possumus:*

on voit l'exemple du contraire dans le murmure de l'eau, qui coule continuement & ſans interruption; *in amni præcipitante non poſſumus.* Voilà, ce me ſemble, la nature du rhythme marquée avec la plus grande préciſion & la plus grande netteté: c'eſt une durée coupée en portions égales, ou ſymmétriqument inégales.

Nous avons dit que c'étoit le beſoin de reſpirer qui les avoit introduits dans le diſcours; mais ce n'eſt point leur ſeule cauſe. Toutes les facultés qui concourent à former le diſcours, concourent de même à former le rhythme. L'oreille a en elle une ſorte de meſure ou de portée naturelle, qu'elle ne paſſe qu'avec peine. L'eſprit ne fait éclore ſes idées & ſes jugemens que les uns après les autres; c'eſt une marche où les pas ſe ſuccèdent diſtinctement. Peut-être même que la coupe des objets y porte encore un nouveau principe de diviſion: car après tout, les objets ſont dans le diſcours comme ils ſont dans un tableau, & ils ſont dans un tableau comme dans la Nature; or dans la Nature, il n'en eſt pas un qui n'ait ſon trait qui le ſépare des autres objets, même de ceux qui le touchent. Tous ces repos, qui marquent chacun le terme des eſpaces, ſont donc exigés en même temps par la préciſion, par la commodité, par la néceſſité.

Mais la Nature ayant attaché de l'agrément à tout ce qui ſe fait ſelon ſes vues & conformément à ſes loix, la néceſſité même eſt tellement devenue une ſource de plaiſir, que le goût & l'art s'y ſoumettroient encore quand même ce ne ſeroit plus une néceſſité.

C'eſt une loi univerſelle: tout ſe fait dans la Nature par meſure & par nombre; tout y marche en cadence: les Sages l'ont dit, & leur expreſſion eſt plus littérale encore que figurée; nous le voyons ſans ſortir de nous-mêmes. Tous nos mouvemens ont une meſure rhythmique: nos pas ſont égaux entr'eux, notre reſpiration ſe fait à temps égaux, nos artères ont des pulſations égales; le marteau du forgeron tombe en cadence, la faulx du moiſſonneur va & revient avec nombre; tous les arts mécaniques ſont facilités par les allées & retours ſymmétriques: le rhythme ſoutient nos forces dans les travaux pénibles, il les ranime quand elles ſont épuiſées.

Les rhythmes étant marqués si sensiblement dans toute la Nature, & si fortement imprimés dans nous-mêmes, il n'étoit pas possible que l'oreille, qui semble être en nous le principal tribunal des proportions & de l'harmonie, ne soumît pas au rhythme les arts qui dépendent d'elle; aussi la musique où elle règne le plus souverainement, a-t-elle été entièrement soumise à la mesure; il n'est point de musique sans cela: τὸ πᾶν περὶ μουσικοῖς ὁ ῥυθμός.

Il étoit moins possible encore que l'esprit qui dicte des loix à l'oreille même, n'adoptât pas le même usage pour la formation & la distinction de ses idées. Ainsi tout a concouru, le goût, l'oreille, l'esprit, le besoin de respirer, à porter dans le discours & dans la musique, la pratique des espaces ou des rhythmes. Ils y étoient par l'institution de la Nature, *Naturâ ad numeros ducimur;* l'art n'a fait qu'y ajouter le choix, la précision, la variété, *quasi quandam palæstram.* Telles sont les causes ou l'origine du rhythme.

Mais pour le bien connoître, il est nécessaire de l'analyser jusque dans ses élémens. *Nombre, rhythme, mesure* étant ici la même chose, on me permettra de me servir du dernier par préférence.

Une *mesure* en général est ce qui sert de règle pour déterminer une quantité. Les Géomètres distinguent deux sortes de quantités; l'une *permanente,* dont toutes les parties existent ensemble, on la nomme *étendue;* l'autre *successive,* dont les parties existent l'une après l'autre, on l'appelle *durée:* la première est l'étendue des corps, la seconde est l'étendue des temps. On mesure les corps par la toise, le pied, le pouce, la ligne, le point ou l'atome en étendue, qui est l'élément commun de toutes ces mesures; on mesure la durée par l'heure, la minute, la seconde, l'instant ou le temps, atome en durée, qui est aussi leur élément; de sorte que le temps ou instant est à la durée ce que le point est à l'étendue. Qu'on me permette d'insister sur cette comparaison, qui peut répandre beaucoup de jour sur cette matière.

De même qu'il faut au moins deux points contigus pour faire une ligne, il faut aussi au moins deux instans ou temps pour faire la plus petite mesure en fait de durée: ces deux temps se marquent

marquent ordinairement par le levé & le frappé du pied, ἄρσις ϰ̀ θέσις, ou par le prononcé d'*un, deux.*

De même que les grandes meſures dans l'étendue, ſont compoſées de petites; de même dans la durée, les petites meſures entrent auſſi dans la compoſition des grandes : elles ſont toutes contenantes & contenues ſous divers aſpects, & portent également le nom de meſure.

De même enfin qu'en fait d'étendue on peut faire figurer les meſures grandes & petites les unes avec les autres ou entre elles ſeulement, & en faire des compartimens ſymmétriques de toute eſpèce, pour plaire aux yeux; on peut auſſi, en fait de durée, ſur-tout lorſque les meſures ſont attachées à des ſons, faire figurer les petites meſures avec les grandes, ou les unes & les autres entre elles, pour faire plaiſir à l'oreille. Il me ſemble que cette analyſe ſuffit pour faire comprendre la nature du rhythme muſical ou attaché à des ſons.

Quand on voulut l'appliquer au diſcours, il n'y eut d'autre opération à faire, que de ſubſtituer la pulſation des ſyllabes au levé & au frappé du pied; de ſorte que comme le levé marquoit le premier temps, & le frappé le ſecond temps, la première ſyllabe articulée frappa auſſi le premier temps, & la ſeconde le ſecond temps; d'où il s'enſuivit que dans le diſcours, le plus petit rhythme ne put avoir moins que deux ſyllabes, parce qu'il ne pouvoit avoir moins de deux pulſations.

Faiſons l'application de cette doctrine à un exemple. Celui que je choiſis, ſe préſente à tout le monde; c'eſt le commencement d'une proſe qui ſe chante dans nos égliſes :

Lauda, Sion, Salvatorem;
Lauda Ducem & Paſtorem;
In hymnis & canticis.

Il y a dans ce tercet trois eſpaces terminés; le premier par la dernière ſyllabe de *Salvatorem*, le ſecond par celle de *Paſtorem;* le troiſième par celle de *canticis;* par conſéquent ce ſont trois rhythmes ou meſures: les deux premiers ſont parfaitement égaux; il y a huit ſyllabes dans l'un & dans l'autre; le troiſième eſt

catalectique, parce qu'il n'a que ſept ſyllabes; mais l'eſpace n'y eſt pas moins complet, parce que le repos final étant beaucoup plus long que celui des deux autres rhythmes, le ſilence ou la pauſe qui le ſuit, remplit le vuide que paroît laiſſer le défaut d'une ſyllabe.

Si l'on conſidère ces trois rhythmes enſemble, comme ne faiſant qu'un ſeul grand rhythme, qu'on peut comparer avec le tercet ſuivant, les trois rhythmes ne ſeront à l'égard du tercet entier, que de petits rhythmes compoſans. Si on les conſidère relativement aux parties ou rhythmes dont ils ſont compoſés eux-mêmes, ils ſeront de grands rhythmes, étant chacun compoſés ou de deux rhythmes de quatre ſyllabes, ou de quatre de deux, ſelon qu'il plaît à celui qui chante ou qui prononce, de marquer les diviſions; ainſi *Lauda* | *Sion* | *Salva* | *torem* | peut former quatre petits rhythmes de deux ſyllabes chacun, ou deux de quatre en s'arrêtant à *Sion*, ou un ſeul de huit, en le prononçant tout entier, ſans s'arrêter qu'à la fin. *Lauda Ducem & Paſtorem*, en forme encore autant, & avec les mêmes compartimens. *In hymnis & canticis*, en forme un troiſième qui diffère des deux autres, non par la durée, parce qu'il y a le même nombre de temps, mais par la ſuppreſſion d'une ſyllabe, qui fait une pulſation de moins, & avertit par cette ſuppreſſion, de la pauſe qui doit en tenir lieu.

Maintenant, on peut faire à cet exemple, l'application de la définition donnée par Ariſtote. Le nombre oratoire de ce tercet, conſiſte dans la progreſſion du nombre arithmétique de deux en deux juſqu'à huit: 1, 2; 3, 4; 5, 6; 7, 8. La pulſation des deux ſyllabes accouplées dans chaque meſure, où elle a le même effet que le levé & le frappé du pied, n'y eſt autre choſe qu'une numération d'unités accouplées par deux juſqu'à huit. Il eſt indifférent pour le rhythme qu'on diſe *un, deux* | *trois, quatre* | *cinq, ſix* | *ſept, huit* | ou *Lauda* | *Sion* | *Salva* | *torem* |: il y a, dans l'un comme dans l'autre, numération & ſomme; numération, par la progreſſion juſqu'à huit; ſomme, parce que le nombre huit embraſſe la progreſſion juſqu'à huit. Par ce moyen la cadence ſe faiſant ſentir par la numération des ſyllabes, accouplées deux à deux dans un même rhythme, juſqu'à huit, & de huit en huit

dans les tercets, il en résulte une marche pleine & soutenue qui se fait à pas égaux, avec des divisions & des pauses commodes pour l'oreille, pour la respiration, pour l'esprit, pour les objets; c'est-à-dire qui exerce suffisamment l'esprit, l'oreille, les poumons, & qui les repose. Cette application peut se faire à tous nos vers françois, sans exception, parce qu'ils sont tous dans le cas de l'exemple latin.

Il suit, de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, 1.° qu'un Rhythme, en général, n'est qu'une durée terminée, & aisée à comparer avec une autre durée, semblable ou différente: 2.° que le rhythme le plus petit est au moins une mesure de deux temps, parce qu'un seul temps n'est qu'un élément de mesure & non une mesure: 3.° qu'il y a des rhythmes de trois, de quatre, de cinq, de six, de sept, de huit temps & au-delà: 4.° que les rhythmes les plus longs doivent se mesurer par les besoins combinés des poumons, de l'esprit, de l'oreille, & par la nature des objets exprimés dans le discours. Voilà la nature & la règle des rhythmes, que l'art a su varier de mille manières, selon les différens caprices du goût. Considérons maintenant ce que les mètres ont ajouté aux rhythmes.

ARTICLE II.

Du Mètre considéré par rapport au Rhythme.

LE Rhythme, appliqué au discours, n'est qu'une indication des temps & des mesures, par la pulsation des syllabes non évaluées, c'est-à-dire en faisant abstraction de leur quantité prosodique: les Mètres sont une indication des temps & des mesures, par la pulsation des syllabes exactement évaluées, quant à leur durée. Il s'agit d'éclaircir ces deux définitions, par la comparaison du rhythme avec les mètres.

Les premiers Poëtes, qui n'employoient que le rhythme dans leur versification, s'aperçurent, par la pratique, que dans le chant les syllabes longues ne se concilioient pas toujours avec les sons brefs, ni les syllabes brèves avec les sons alongés & soutenus, quelque compensation que pût y mettre une oreille délicate &

exercée *(a)*. Le remède à cet inconvénient étoit de faire correſpondre les ſons avec les ſyllabes, en ce qui concerne la quantité, les ſons longs avec les ſyllabes longues, les brefs avec les brèves : & alors il fallut non-ſeulement compter les ſyllabes, mais les meſurer, c'eſt-à-dire évaluer les temps qu'on mettoit à les prononcer, ce qui entraîna quatre opérations :

La première, fut d'eſtimer en général la valeur d'une ſyllabe brève & celle d'une ſyllabe longue. La brève fut eſtimée un temps, elle ne pouvoit en avoir moins, puiſque le temps eſt un inſtant ; la longue fut eſtimée deux temps, il falloit bien qu'elle en eût un au moins de plus que la brève.

La ſeconde opération, fut d'évaluer en particulier toutes les ſyllabes de la langue qu'on vouloit réduire en mètres, & de les décider brèves ou longues ou douteuſes, afin de pouvoir les employer ſelon une valeur préciſe & reconnue telle.

La troiſième opération, fut de compoſer les pieds ou mètres ſimples, qui devoient entrer dans la compoſition des grands mètres qu'on appelle *vers*. Pour cela on conſidéra d'abord les temps dans les rhythmes ſimples. Ils ne pouvoient y être que de deux manières, en nombre pair ou en nombre impair, c'eſt-à-dire de deux temps ou de trois : tout rhythme qui a plus de trois temps pouvant ſe réſoudre en ces deux. Enſuite on y conſidéra les ſyllabes qui ne pouvoient être auſſi, dans le rhythme ſimple, qu'en nombre pair ou en nombre impair, c'eſt-à-dire deux pour le rhythme de deux temps, & trois pour le rhythme de trois temps. Les Anciens jugèrent à propos de ſe borner à ce nombre de ſyllabes pour les pieds ou mètres ſimples : *Quidquid ſupra tres ſyllabas habet, id ex*
Loc. cit. *pluribus eſt pedibus :* c'eſt Quintilien qui le dit. Mais en combinant les rhythmes ſimples avec les mètres ſimples, il arriva qu'au lieu de deux rhythmes il s'en trouvoit trois *(b)*, & qu'au lieu de deux

(a) Poëma nemo dubitaverit imperito quodam initio fuſum, & aurium menſurâ, & ſimiliter decurrentium ſpatiorum obſervatione eſſe generatum, mox in eo repertos eſſe pedes. Quint. *IX, 4.* Cicéron dit la même choſe, *Orat. 55.*

(b) Le rhythme étant marqué par les ſyllabes, deux ſyllabes brèves faiſoient un rhythme, une longue & une brève de même, & deux longues encore ; de ſorte qu'il y avoit des rhythmes de deux temps, de trois & de quatre, tous en deux ſyllabes.

mètres il s'en trouvoit huit, parce que le nombre & la qualité des syllabes donnoient lieu à un rhythme de quatre temps, & à huit combinaisons des mètres simples.

Il y eut le rhythme de deux temps, qui servit de base au mètre de deux syllabes brèves, le *pyrrique*, seul de sa bande: ce rhythme, le plus simple de tous, fut le premier reconnu & employé; peut-être fut-il long-temps seul, parce que le frappé & le levé du rhythme à trois temps suppose plus de réflexion & d'étude.

Le rhythme de trois temps porta trois sortes de mètres, l'*ïambe;* d'une syllabe brève & d'une longue; le *trochée,* d'une longue & d'une brève; le *tribraque,* de trois brèves.

Le rhythme de quatre temps porta le *spondée,* de deux syllabes longues; le *dactyle,* d'une longue & de deux brèves; l'*anapeste,* de deux brèves & une longue; enfin l'*amphibraque,* d'une longue entre deux brèves.

Toutes ces petites mesures, taillées ainsi & figurées chacune à leur manière, comme des matériaux pour entrer dans la bâtisse du vers, furent nommées indifféremment, par les versificateurs anciens, *rhythmes, nombres, espaces, mètres, pieds.* On en voit la raison: elles furent nommées *rhythmes, nombres, espaces terminés*, parce qu'elles contenoient une durée fixe, marquée par la pulsation de deux ou de trois syllabes, comme par la numération. Elles furent nommées *mètres,* parce que la quantité prosodique des syllabes y étoit mesurée & déterminée. Elles furent nommées *pieds,* parce que le vers sembloit courir ou danser sur ces mètres ou rhythmes, comme les animaux dansent sur leurs pieds: *Nempe incomposito dixi pede currere versus.*

Mais il faut observer que les noms de *rhythmes,* de *nombre* & de *mètre*, se donnoient indifféremment aux grands espaces composés de petits, & aux petits qui entrent dans la composition des grands; qu'au contraire le nom de *pied* ne se donna jamais qu'aux mètres simples, & tout au plus aux doubles, faisant partie d'un vers; & que celui de *vers* ne se donna jamais au pied, ni à aucune partie qui ne fût pas un vers complet. *Souvenez-vous bien*, dit S.t Augustin, *que tout mètre est rhythme, mais que tout rhythme n'est pas mètre;* parce que rhythme est le genre, mètre l'espèce; *que tout vers est*

Lib. II, de Musicâ.

mètre, & que tout mètre n'est pas vers; parce que le vers est toujours un tout, & que le mètre est quelquefois un tout, quelquefois une partie; *enfin que tout vers est rhythme & mètre;* (il entend tout vers grec ou latin) parce que tout vers est une étendue fixe, coupée en portions symmétriques, ce qui fait le rhythme, & remplie de pieds ou de syllabes évaluées, ce qui fait le mètre.

La quatrième opération qui restoit aux versificateurs, après avoir déterminé & composé les mètres simples, étoit de fixer l'étendue des vers, de déterminer les sortes de pieds dont ils seroient remplis, & enfin la manière dont ils seroient terminés. Les inventeurs se donnèrent d'abord libre carrière sur ces trois points, ils firent des essais, ils risquèrent des combinaisons de toute espèce; mais il n'en resta que celles qui furent constamment approuvées par l'oreille; celles-ci seules furent consacrées par l'imitation & par l'usage: c'est de-là que nous sont venus l'hexamètre, le pentamètre, l'iambique & ses espèces, les lyriques, &c.

Ainsi l'hexamètre, par exemple, fut décidé de vingt-quatre temps, c'est son étendue fixe: il fut rempli de deux sortes de pieds, du spondée & du dactyle seulement; ce qui lui donna depuis treize syllabes jusqu'à dix-sept, sans rien changer à son rhythme, parce que ce sont toujours les mêmes mesures & le même nombre de temps: il fut terminé par un dactyle & un spondée, qui par un retour constant & uniforme, au même point de l'espace parcouru par l'oreille, avertit que le vers va être accompli, & qu'il l'est: il en fut de même des autres vers, chacun selon son espèce.

Ainsi tout versificateur Grec ou Latin, eut devant lui une étendue donnée, partagée en mesures aussi données, & à remplir par des pieds ou mètres donnés. L'étendue donnée fit la ligne simple: les mesures données firent le vers rhythmique: les mètres donnés firent le vers métrique. D'où il suit qu'il peut y avoir deux sortes de vers proprement dits; le rhythmique qui est une suite cadencée de syllabes comptées plutôt qu'évaluées, tels sont nos vers françois; & le vers métrique qui est une suite cadencée de syllabes évaluées plutôt que comptées, & quelquefois l'un & l'autre, c'est la versification des Grecs & des Latins; l'un

eſt comme l'autre, une étendue, un eſpace fixe, rempli, terminé; mais ils le ſont chacun ſelon des loix particulières, qui leur donnent l'un ſur l'autre des avantages & des déſavantages réciproques, qu'il n'eſt pas queſtion ici de diſcuter. Notre objet étant de faire connoître les principes du nombre poëtique, qui eſt le premier des deux termes de la comparaiſon que nous avons entrepriſe: l'analyſe du vers devoit néceſſairement précéder l'application qu'on fait de ſes meſures à la proſe oratoire.

ARTICLE III.

De l'uſage du Rhythme & des Mètres dans la proſe oratoire ou ſoutenue.

ARISTOTE, Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnaſſe, avoient dans l'eſprit toutes les notions & les différences du rhythme & du mètre que nous venons d'expoſer, lorſqu'ils ont dit que le diſcours oratoire devoit être nombreux, & n'être pas nombre, ἐμμέτρον κ̇ οὐ μέτρον; ou plutôt qu'il devoit être compoſé de mètres & de pieds, & n'être pas vers; *numeris aſtrictam orationem eſſe debere, carere verſibus;* qu'il devoit différer en cette partie, du langage familier, qui ayant les mêmes mots, & par conſéquent les mêmes longues, les mêmes brèves & les mêmes pieds que l'oraiſon, n'a point cependant le nombre comme elle, *neque extra numerum, ut ſermo vulgi eſt, debet eſſe oratio;* enfin quand ils ont dit que l'oraiſon étoit quelquefois nombreuſe, ſans l'être ni par les mètres ni par les nombres, *quod numeroſum in oratione dicitur, non ſemper numero fit.* Il s'agit de concilier ces idées qui ſemblent ſe contredire, c'eſt notre objet. Orat. 56.

Par tout ce que nous avons dit juſqu'ici, on a pu remarquer qu'il y a dans le vers métrique trois points ou parties principales à conſidérer; 1.° l'étendue ou l'eſpace du vers pris dans ſa totalité, 2.° les pieds ou mètres dont cette étendue eſt remplie, 3.° les finales ou déſinences qui terminent ſenſiblement cette étendue. Il s'agit de comparer la proſe ſoutenue avec la poëſie dans ces trois points; le réſultat de cette comparaiſon, qui ne ſera pas longue, nous donnera les points de différences que nous cherchons.

Premier point de comparaiſon.

Les Eſpaces.

Les Eſpaces ſont néceſſairement dans toute ſorte de diſcours, par l'inſtitution même de la Nature, nous l'avons dit. Mais comme tout ce qui eſt naturel, eſt ſuſceptible d'être perfectionné par l'art; l'art a pu ajouter aux eſpaces, le choix, la préciſion, la variété: il l'a fait dans la muſique, de la muſique il l'a porté dans la poëſie, & enfin de la poëſie il l'a porté dans la proſe ſoutenue.

Dans la poëſie, le premier vers ſert de règle à tout ce qui ſuit; mais c'eſt une règle de fer, une règle invariable, inflexible. Tous les vers de Virgile, tous ceux d'Homère, ſont de vingt-quatre temps, ni plus ni moins: ſi dans la poëſie lyrique il ſe fait un aſſortiment de diverſes eſpèces de vers, le premier aſſortiment ſert de règle à ceux qui le ſuivent.

Il n'en eſt pas de même de la proſe: elle emploie les eſpaces comme la poëſie, elle emploie les mêmes qu'elle; mais elle les entre-mêle, les grands avec les petits, pour les déguiſer & les varier; elle les place ſans ordre & ſans règle trop apparente, ne laiſſant quelquefois que des empreintes légères, pour les marquer dans la prononciation, *impreſſiones quaſdam;* des veſtiges à peine ſenſibles, *gradus occulti:* c'eſt Quintilien qui les appelle ainſi. *L. IX, 4.* Il en donne un exemple qui fait ſentir ſa penſée: il trouve quatre repos ou eſpaces marqués par le rhythme dans cette période, qui ſe prononce toute d'une haleine; *Animadverti, Judices, omnem accuſatoris orationem in duas diviſam eſſe partes:* il marque le premier repos après *Judices*, le ſecond après *orationem*, le troiſième après *duas*, le quatrième après *partes: Tamen & duo prima verba, & tria proxima, & deinceps duo rurſus, ac tria ſuos quaſi numeros habent ſpiritum ſuſtinentes.* Ces nombres ou eſpaces ſont ſi naturels qu'on les retrouvera dans la traduction: « J'ai obſervé, Meſſieurs, » que tout le plaidoyer de mon adverſaire, pouvoit ſe réduire, à deux points. »

Il y a des cas où ces eſpaces ſont marqués beaucoup plus ſenſiblement, comme dans l'amplification: *Sed hanc eloquentiam,*

quæ

quæ curſu magno, ſonituque ferretur, quam ſuſpicerent omnes, quam admirarentur, quam ſe aſſequi poſſe diffiderent. Ils le ſont encore plus dans l'antithèſe, par le contraſte des idées: *Numerum efficit ipſa concinnitas.* En voici un exemple que Cicéron cite lui-même: *Conferte hanc pacem cum illo bello, hujus Pretoris adventum cum illius Imperatoris victoriâ, hujus cohortem impuram cum illius exercitu invicto, &c.* Voilà des nombres qui ne conſiſtent que dans la ſymmétrie des eſpaces: *Ergo & hi numeri ſint cogniti.* *Orat. 50.*

Ces trois exemples ſont plus que ſuffiſans pour faire connoître les eſpaces dans leſquels la proſe ſe renferme. Ils ſont tous marqués, ou par la coupe des objets, ou par celle des opérations de l'eſprit, ou par la reſpiration; & ſi l'oreille y entre pour ſa part, comme cela eſt juſte, c'eſt en ſe réuniſſant aux points marqués pour l'eſprit, pour la reſpiration, ou pour la ſéparation des objets.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans la poëſie: l'oreille y a des droits à part; elle ajoute aux eſpaces naturels dans leſquels elle ſe renferme, auſſi-bien que la proſe, une nouvelle enveloppe, toute artificielle, qui reſſerre ſon langage dans un rhythme purement muſical & indépendant du ſens des mots. Par exemple, ſi on lit ces vers comme une oraiſon, *Nam quid diſſimulo! aut quæ me ad majora reſervo! num fletu ingemuit noſtro! num lumina flexit! num lacrymas victus dedit! aut miſeratus amantem eſt! quæ quibus anteferam!* on y trouve tous les eſpaces qu'on a vus dans les exemples en proſe que nous avons cités, il y a un moment: mais ces mêmes eſpaces ſont encore enchâſſés dans d'autres eſpaces preſcrits par l'oreille ſeule, indépendamment du ſens; ce ſont les eſpaces du vers, eſpaces tous ſymmétriques par leur égalité, & partageans ainſi tout le diſcours de Didon en portions égales pour l'oreille, quoiqu'il ſoit partagé en portions inégales pour le ſens & pour la reſpiration.

De cette obſervation, il ſuit que les eſpaces exigés par l'eſprit, par les objets, par la reſpiration, par l'oreille, ſont abſolument les mêmes dans la proſe & dans la poëſie; c'eſt une loi de la Nature: mais qu'à cette loi l'art en ajoute une autre dans la poëſie, c'eſt que tous ces eſpaces, conſervés tels qu'ils ſont, ſoient encore enchâſſés dans telle ou telle meſure fixe, que l'oreille a déterminée,

& que le Poëte suit de vers en vers, sans s'en écarter jamais, soit que cette mesure concourre avec le sens, ou qu'elle n'y concourre pas. Ainsi l'oreille seule porte dans la poësie deux mesures; l'une naturelle, qui concourt avec le sens; l'autre artificielle, qui fait abstraction du sens, & qui n'observe que le rhythme musical. La première n'a d'autre règle que le sentiment & l'instinct; & l'autre a une règle technique, une sorte de patron ou de modèle, qui réduit tous les espaces à une mesure uniforme.

Donc la différence du vers à la prose, quant aux espaces, consiste en ce que les vers sont des mesures fixées en rigueur, & que la prose ne connoît de mesures que celles du goût & de l'instinct. Mais comme c'est l'étude du goût & de l'instinct qui a produit l'art, il s'ensuit que les espaces du vers doivent être fondés sur les mêmes principes que ceux de la prose; & réciproquement, comme les espaces choisis pour les vers, sont les plus beaux & les plus agréables de tous les espaces, il s'ensuit encore que les espaces de la prose ne peuvent que gagner, s'ils se ressentent de l'art. Mais notre objet n'est point ici de tracer des préceptes; venons au second point de comparaison.

Second point de comparaison.

Les finales ou désinences.

Tout espace, pour être bien marqué, doit avoir un commencement & une fin bien déterminée. Le commencement d'une période est assez évident par lui-même. Mais quand plusieurs espaces font partie d'une même période, le commencement de chaque espace ne peut être bien marqué que quand la fin de l'espace précédent est bien marquée elle-même par sa désinence.

L'oreille ne peut pas s'y tromper dans la poësie; outre qu'elle est avertie par le sens, qui tombe souvent avec le vers, elle l'est encore par les mètres caractéristiques, qui la frappent invariablement à la fin de chaque espace métrique, & qui lui disent que le vers est achevé. D'ailleurs, comme tous les espaces sont égaux, l'oreille sait toujours à quel point elle en est de sa course, & pressent la désinence qui va tomber au point nommé; c'est la règle même qui la conduit.

Il n'en eſt pas ainſi dans la proſe, où l'oreille ſe conduit elle-même, ſans autre règle que le ſentiment; il faut que ce ſentiment ſeul décide de la période, du membre de la période, de l'inciſe, & de leur étendue proportionnelle, & de leur déſinence propre, eu égard à ce qui précède & à ce qui ſuit.

C'eſt ce ſentiment ou ce goût qui donne à chaque phraſe ſe ton qui lui convient & qu'on ſent dès le premiet mot : *Déjà frémiſſoit dans ſon camp;* un commencement ſi fier ne peut avoir une finale molle ou traînante; c'eſt le ſentiment qui ſoutient ce ton, qui le remplit juſqu'au bout; c'eſt lui qui coupe les phraſes ſelon le beſoin, qui en fait des compartimens figurés, qui les fait croître ou décroître, qui les rend parallèles, qui les croiſe, qui les entaſſe, qui ſemble quelquefois les jeter confuſément pour en tirer un effet plus éclatant. Enfin c'eſt le ſentiment qui choiſit les finales, qui les rend plus ou moins éclatantes, & qui les varie ſelon le caractère de la penſée & le lieu où elle ſe trouve; & quand il eſt exquis, il ne s'y trompe jamais: nous ſentons, en françois, la différence d'une finale féminine ou d'une maſculine.

Les Anciens croyoient être aidés, dans cette partie de l'art, par la détermination de leurs pieds; ils pouvoient dire, le double trochée eſt majeſtueux, *comprobavit;* le péon eſt éclatant, *deſinite;* l'iambe eſt vif, le dactyle eſt pompeux, le ſpondée grave, le moloſſe vaſte & enflé: mais quand il s'agiſſoit de l'application de ces prétendues règles, l'art ne leur diſoit rien, il falloit s'en rapporter à l'oreille ſeule, qui pouvoit ſentir ce qui reſtoit de la meſure à remplir. Auſſi les grands maîtres, qui faiſoient les règles dans la ſpéculation, raſſuroient-ils les écrivains dans la pratique: *neque vos peon aut herous ille conturbet;* prenez les nombres à peu près comme ils ſe préſenteront, *ipſi occurrent & reſpondebunt non vocati.* Il ſuffit de ſavoir en général qu'il y a un art, & que pour en pratiquer les règles il s'agit d'écarter ce qui pourroit détruire ou offuſquer les nombres, plutôt que de les chercher eux-mêmes ou de les choiſir avec inquiétude.

Troisième point de comparaison.

Les nombres de l'intérieur de la période.

Les eſpaces étant réglés par une meſure convenable, étant terminés par des déſinences aſſorties, il ne s'agit plus que de les remplir ſelon les mêmes principes ; car c'eſt toujours le même eſprit & le même ſyſtème : l'Art a ſes règles fondées ſur la Nature ſimple, & la Nature ſimple a ſon inſtinct, qui peut être aidé par les règles de l'Art. Voyons ce que fait l'une & l'autre, d'abord dans la poëſie, lorſqu'il s'agit de remplir les eſpaces ou de compoſer le corps du vers.

Il y a deux parties à diſtinguer dans le corps du vers, les mots & les pieds ; ces deux parties doivent être tellement combinées qu'elles ſe croiſent mutuellement, à peu près comme les rangs de pierre dans un mur bien bâti, *ut in ſtructurâ ſaxorum;* les pierres d'un rang ſont croiſées par celles des rangs qui ſont immédiatement au-deſſus ou au-deſſous. La même choſe ſe fait dans les vers, par le croiſement des mots avec les mètres ; ainſi, dans ce vers, *Luctan | tes ven | tos tem | peſta | teſque ſo | noras,* on voit les mètres porter ſur deux mots & enjamber de l'un à l'autre, ce qui forme dans le vers une ſorte de treſſe qui entrelaſſe les mots avec les rhythmes & les rhythmes avec les mots, qui les lie les uns par les autres & n'en fait preſque qu'un ſeul mot ; tellement que quand on récite bien un vers bien fait, on ſent une ſorte de marche cadencée, un ſcandement ſourd, qui fait rouler enſemble la meſure & les paroles. Si on n'en ſent pas aſſez l'effet dans l'exemple que nous avons cité, on le ſentira mieux dans l'exemple du contraire. *Urbem fortem nuper cepit fortior hoſtis*, ce vers eſt inſoutenable, parce qu'il tombe à chaque mot, & qu'un pied n'eſt pas lié avec le ſuivant par le mot qui le porte, ni les mots par les pieds. C'eſt ſur cette théorie qu'a été fondée la loi des céſures dans la poëſie métrique ; loi qu'on n'obſerve & qu'on ne néglige jamais, ſans qu'il en réſulte des défauts ou des beautés muſicales dans les vers.

Les anciens Rhéteurs ont prétendu porter encore cette partie

de l'art poëtique jusque dans la prose, pour lier & soutenir la marche des périodes. Je crois que l'art peut y influer, mais précisément comme dans les finales, & rien de plus; c'est-à-dire que l'Orateur ne doit pas ignorer qu'il y a en ce point une perfection à laquelle il doit tendre, & qui consiste à lier les périodes par une sorte de mélodie; laquelle, si elle est réelle & sensible, suppose toujours des mètres & des césures comme dans le vers, & en porte l'effet même dans la prose: c'est à quoi doit se borner le travail de cette partie. Qu'on prenne la période de Cicéron la plus arrondie, on y trouvera sans doute tout l'art des nombres mis en pratique; mais j'ose dire qu'il n'y a été mis que par le goût & le sentiment de l'oreille, & non par le travail de l'art. Cicéron choisissoit ses mots selon la nature de la pensée; il ne les jetoit pas au hasard, il les posoit avec réflexion, comme l'architecte qui bâtit; il jugeoit les sons, mesuroit les espaces, pesoit les syllabes, comparoit les finales, & lioit le tout par une même forme, *in orbem suum,* selon qu'il convenoit à la pensée & à ses circonstances: mais cela ne s'exécutoit que sous l'instinct d'une oreille exercée par la lecture des Poëtes, & accoutumée par cet exercice, à discerner finement tout ce qui a rapport à la marche des pensées & à la distinction des objets.

De ces trois points de comparaison, il semble résulter, 1.° que le Nombre métrique ou le vers, étoit, selon les Anciens, une suite de mots, dressée, remplie, terminée selon des loix fondées sur la Nature, mais fixées par l'art, & qui obligeoient les Poëtes en rigueur; 2.° que le Nombre oratoire étoit aussi une suite dressée, remplie & terminée, mais par les seules loix de la Nature, connues & senties par l'oreille seule, sans autre règle: ainsi dans la poësie, ce sont des loix écrites; dans la prose, ce sont des loix de l'instinct. Cependant, comme ces loix ont dans l'un & dans l'autre genre, le même fond & le même principe, on ne risque rien dans l'oraison, de tendre en général à s'approcher de l'art des Poëtes, pourvu qu'on reste en deçà du point où l'art seroit aperçu: ἔμμετρον εἶναι καὶ οὐ μέτρον.

Par cette théorie abrégée, on explique, chez les Anciens, tous les textes qui causent de l'embarras. On conçoit tous les effets des

nombres dans les compositions oratoires : c'est par eux que le discours est lié, soutenu, rempli, ennobli, animé, varié.

Il est lié, parce qu'il est resserré dans des espaces terminés, presque semblables à ceux de la poësie; parce que les mètres ou rhythmes qui enjambent d'un mot à l'autre, attachent les mots les uns aux autres par un nœud invisible; parce que la finale attire tout à elle, depuis le commencement de la période jusqu'à la fin: *Sunt quidam nodi continuationis.*

Il est soutenu, parce qu'un pied attire un autre pied, par la césure; un espace un autre espace, par la progression; une cadence suspendue une autre cadence, par la symmétrie; ce qui donne à l'oraison, du poids, de la force, de la vîtesse dans sa direction, *vibrantes numeros.*

Il est rempli, parce que le nombre ne laisse rien à desirer, ni à l'esprit ni à l'oreille; c'est son effet essentiel. Chaque phrase est un tout solide, arrondi, auquel rien ne manque, & qui n'a rien de trop, *conficit orbem suum.*

Il est ennobli & relevé, par les espaces, tantôt égaux, tantôt croissans, tantôt entrelassés avec symmétrie; par les pieds majestueux, le péon, le dactyle, le spondée; par les cadences ou chutes brillantes & peu vulgaires. On en sent l'effet dans le style familier; il ne faut qu'une gradation, qu'une finale trop soignée, pour en changer la couleur & le rendre affecté.

Il est animé & varié, par les longues & par les brèves plus ou moins multipliées; par les espaces courts ou longs, plus ou moins; par les finales plus ou moins fréquêntes dans le style coupé ou dans le périodique, *tum stabilis, tum volubilis.*

Tous ces effets ne sont point sensibles dans la prose familière, parce que pour être sentis, il faut qu'ils soient portés à un certain degré : *Sermo vulgi est extra numerum.* Cependant les espaces y sont, les finales, les mètres; mais ils s'y rencontrent plutôt qu'on ne les y met: *Ut non quæsitus esse numerus videatur sed secutus.* (Cic. Orat. 49.)

Les nombres de la prose familière sont à ceux de la prose soutenue, ce que ceux de la prose soutenue sont à ceux de la poësie. Dans la poësie, c'est une danse légère où tous les pas sont figurés & liés par la cadence, pour le plaisir des danseurs mêmes, &

de ceux qui les voient : dans la proſe ſoutenue, c'eſt une marche militaire, qui ſe fait d'un pas uni & ferme, pour joindre la grâce à la force, & les augmenter l'une par l'autre : dans le ſtyle familier, c'eſt la marche d'un homme qui voyage pour affaire ou qui ſe promène par amuſement. Celui-ci eſt négligé, découſu ; *diſſipatus, incultus, fluens ;* c'eſt une eau qui ſe répand : la proſe ſoutenue eſt une eau preſſée & reſſerrée dans ſes bords, qui coule directement & ſans obſtacle, *prono alveo ;* la poëſie eſt une eau qui jaillit & qui prend toutes ſortes de formes, ſelon les caprices de l'art & du goût. La proſe familière eſt trop foible & trop lâche pour l'action ; la poëſie eſt trop chargée par ſes chaînes ; la proſe ſoutenue, libre quoique ſerrée, garde un juſte milieu : *Numeris aſtrictam orationem eſſe debere, carere verſibus.* Cic. Orat. 56.



MÉMOIRE SUR LES TRAGIQUES GRECS.

Par M. LE BEAU le cadet.

Lû le 11 Dec. 1764.

POUR peu qu'on liſe avec attention les pièces du théâtre grec, qui ſont parvenues juſqu'à nous, on reconnoîtra que les Poëtes ne ſe propoſoient pas ſeulement d'amuſer & de conduire leur ſujet aſſez heureuſement pour faire couronner les productions de leur génie. Chacun, à la vérité, ſe piquoit de briller, & rien ne flattoit plus un auteur que de ſe voir honoré du prix; Euripide, en particulier, paroît très-jaloux de cette diſtinction, à en juger par le ſentiment qui termine pluſieurs de ſes pièces *(a)*. Dans cette vue, ils ne ſe contentoient pas d'emprunter de la fable ou de l'ancienne hiſtoire les ſujets les plus capables de plaire par eux-mêmes, ils les ajuſtoient encore aux circonſtances préſentes, & les rendoient par-là plus intéreſſans. C'eſt pour cette raiſon, à ce que je penſe, qu'un même ſujet eſt ſouvent traité différemment par différens Poëtes, & quelquefois par le même. Euripide, dans ſa tragédie d'*Hécube* & dans pluſieurs autres, ſuppoſe, ſuivant l'opinion commune, que Pâris enleva Hélène, que ce fut ce qui occaſionna la guerre de Troie & tous les maux qui ſuivirent: dans la tragédie intitulée *Hélène*, il ſuit une tradition plus rare & bien différente, que j'aurai lieu de rapporter dans la ſuite. Il paroît donc que ces grands génies travailloient tout-à-la-fois & pour le peuple & pour les gens d'eſprit: *ils choiſiſſoient*, comme l'exige Ariſtote, *une action importante, entière, qui eût une juſte étendue, & dont la péripétie fût frappante.* Ces conditions étoient pour tous les ſpectateurs; mais, pour les gens d'eſprit & pour leur propre ſatisfaction, ils recherchoient ſoit une reſſemblance parfaite de

De Poët. c. 6.

(a) *Brillante victoire*, dit-il, *répands ton éclat ſur mes jours, & ne ceſſe de les couronner.* C'eſt ainſi qu'il termine l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Oreſte* & les *Phéniciennes*.

de la pièce avec l'état actuel de la Grèce, soit d'heureuses allusions, tantôt aux circonstances particulières des temps où ils écrivoient, tantôt à eux-mêmes. On reconnoît encore aujourd'hui un petit nombre de ces traits, qui nous font regretter de n'avoir pas un détail plus circonstancié des affaires de la Grèce, & sur-tout la connoissance des anecdotes particulières: c'est cette partie de l'histoire qui donne lieu à des allusions plus ingénieuses & à des traits plus agréables. La recherche de ces allusions va faire la matière de ce Mémoire, que je diviserai en deux parties. La première renfermera les allusions qui sont prouvées par l'histoire; la seconde contiendra celles qui ne sont fondées que sur des conjectures.

PREMIÈRE PARTIE.

Allusions prouvées par l'histoire.

LA partie de l'histoire où peuvent se trouver ces allusions, contient l'espace de cent dix-neuf ans, depuis la naissance d'Eschyle jusqu'à la mort de Sophocle; car il ne s'agit ici que des trois Tragiques dont les pieces subsistent encore, Eschyle, Euripide & Sophocle. Or Eschyle, le plus ancien des trois, naquit la quatrième année de la LXIII.e Olympiade, puisqu'il avoit trente-cinq 525 ans avant J. C.
ans, lorsqu'il se trouva à la bataille de Marathon, & que cette bataille se donna la troisième année de la LXXII.e; & Sophocle 490 ans avant J. C.
mourut un an après Euripide, la troisième année de la LXXXXIII.e: 406 ans avant J. C.
c'est donc à l'histoire de ces cent dix-neuf ans que je borne mes recherches dans l'examen que je vais faire de chaque pièce en particulier.

Les EUMÉNIDES,

Tragédie d'Eschyle.

C'étoit la coutume dans les premiers temps du théâtre Grec, qu'un même poëte fît jouer tout-à-la-fois quatre pièces, dont les trois premières rouloient sur des sujets tragiques, & la quatrième étoit une pièce badine, souvent même lascive, à laquelle on donnoit le nom de *satyre*, parce qu'on y introduisoit ordinairement

cette eſpèce de divinité, comme plus libre que toute autre dans ſes diſcours : ces quatre pièces réunies s'appeloient *tétralogie. Le Cyclope* d'Euripide fut ſans doute la pièce ſatyrique d'une tétralogie; la tragédie des *Euménides*, jointe à l'*Agamemnon* & aux *Coëphores*, forma une tétralogie, dont la pièce ſatyrique fut *Protée.* Les ſujets de ces trois tragédies ſont tirés de la famille d'Agamemnon. Dans la première, qui eſt l'*Agamemnon*, Agamemnon eſt aſſaſſiné par Égyſte & par Clytemneſtre : dans les *Coëphores*, Oreſte venge la mort de ſon père ſur Clytemneſtre : dans la troiſième, qui eſt celle des *Euménides*, le même Oreſte, agité par les Furies, en punition de ce qu'il avoit tué ſa mère, vient à Delphes pour conſulter l'oracle; Apollon lui conſeille d'aller à la ville d'Athènes, implorer le ſecours de Minerve; il y eſt jugé par les Aréopagites & renvoyé abſous par Minerve. Ainſi la ſcène commence à Delphes & s'achève à Athènes, ce qui rompt l'unité de lieu. Apparemment qu'on ne fut pas d'abord fort ſcrupuleux ſur ce point, qui devint dans la ſuite, d'une néceſſité indiſpenſable, & qui ſe trouve ſcrupuleuſement obſervé par Euripide & par Sophocle.

Vid. Argum. Agamem. 459 ans avant J. C. La tragédie des *Euménides* fut jouée la ſeconde année de la LXXXe Olympiade *(b)*, ce qui me fait croire qu'elle fut miſe au théâtre, à l'occaſion d'un fait rapporté par Diodore de Sicile. *Diod. Sic. l. 11.* « L'année précédente, Éphialte, Tribun du peuple, avoit ſoulevé » les Athéniens contre le tribunal des Aréopagites : on prétend que » ce fut à la ſollicitation de Périclès, qui avoit des raiſons parti- » culières pour faire caſſer ce tribunal ſi reſpecté & ſi digne de l'être. » Ce projet téméraire, ajoute l'hiſtorien, n'eut pas ſon exécution : » Éphialte ſe trouva tué dans ſa maiſon, pendant la nuit, ſans qu'on ait pu connoître l'auteur de ſa mort ». Ce trait donne l'intelligence de toute la pièce. On conçoit que le deſſein du Poëte eſt de relever le mérite de ce tribunal, dégradé par les calomnies d'Éphialte : il fait entendre qu'il eſt d'établiſſement divin, puiſque c'eſt Minerve elle-même qui a choiſi ces Juges, quand il a été queſtion

(b) Meurſius, *in Æſchylo*, obſerve qu'il s'eſt gliſſé une faute dans la *Didaſcalie*, qui porte XXVIIIe au lieu de LXXXe : le P. Brumoi, dans ſon *théâtre des Grecs, tome III*, faute d'avoir fait attention à cette bévue, date cette pièce de cent quarante-deux ans avant même la naiſſance d'Eſchyle.

de prononcer la ſentence d'Oreſte. Le feu qui règne dans toute la pièce, & en particulier dans les chœurs, fut bien capable d'ébranler l'eſprit de ce peuple mutiné, & de détruire les préjugés qu'auroient pu faire naître les diſcours ſéditieux d'Éphialte.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que les alluſions roulent principalement ſur la manière de rendre la juſtice dans ce grave tribunal. Les Euménides diſent à Minerve, en parlant d'Oreſte: *Il ne voudroit ni recevoir le ſerment ni le prêter.* Dans les jugemens de l'Aréopage, avant que l'affaire fût miſe ſur le bureau, l'accuſateur & l'accuſé étoient obligés de faire ſerment. « Tout homme, dit Démoſthène, qui dans l'Aréopage en accuſe un autre « de meurtre, eſt obligé de prêter ſerment, & de prononcer des « imprécations ſur ſa tête & ſur toute ſa famille, ſi ſon accuſation « eſt mal fondée...... L'accuſé pareillement prête ſerment comme « il eſt accuſé à faux: il lui eſt permis de s'exiler, & il ne peut « être retenu, ni par l'accuſateur, ni par les Juges, ni par perſonne ». Dinarque ajoute que ce ſerment ſe faiſoit au nom des *Furies.* Cette circonſtance ne rend-elle pas le ſujet de cette pièce encore plus vraiſemblable?

Verſ. 456.

In Ariſtocr.

In orat. Græc.

Quelques vers plus bas, le Poëte fait alluſion à la manière dont les meurtriers ſe faiſoient abſoudre par un Prince étranger. Le meurtrier expoſoit le fait, & le Prince, après quelques cérémonies, le déclaroit quitte du crime & à l'abri de toute pourſuite: c'eſt préciſément la façon dont les choſes ſe paſſent dans Eſchyle. Voici comment Oreſte ſe fait connoître à Minerve. « Je ſuis Argien: vous connoiſſez mon père; c'étoit Agamemnon, géné- « raliſſime de la flotte des Grecs, avec qui vous avez ruiné cette « ville de Troie ». Ce mot eſt ajouté délicatement, pour flatter les Grecs. « Il fut tué indignement à ſon retour: ma mère elle-même eut l'ame aſſez noire pour le faire périr dans l'inſtant qu'il ſortoit « du bain. J'étois pour lors abſent de ma patrie; mais dès que j'y fus « revenu, pour venger la mort d'un père chéri, je frappai ma mère, « je l'avoue: jugez ſi j'ai eu tort ou raiſon; je me ſoumets à votre « déciſion ». La Déeſſe répond qu'elle le regarde comme innocent; mais pour faire honneur à ſon peuple favori, & rendre juſtice au mérite des Aréopagites, « je vais, dit-elle, aſſembler les plus

Verſ. 463.

Verſ. 485.

» ſages de mes citoyens, afin qu'ils examinent cette affaire ſelon la vérité, après avoir prêté ſerment de juger ſelon la juſtice ». Peut-on s'y prendre mieux pour louer ces Juges, que de dire que Minerve, la Déeſſe de la ſageſſe, s'en rapporte à leur jugement? Elle convoqua donc ce Conſeil dans la forme uſitée pour-lors. Quand
Verſ. 574. les Juges ſont aſſis, la Déeſſe ordonne à un hérault d'emboucher la trompette, pour impoſer ſilence au peuple; c'étoit un uſage pratiqué dans les jugemens de l'Aréopage; enſuite Apollon abſout
Verſ. 584. Oreſte ſuivant la coutume. « Je ſuis venu, dit ce Dieu, dépoſer » en faveur de l'accuſé, car il s'eſt retiré comme ſuppliant auprès de mes foyers ». Dès lors on étoit ſuppoſé ſous la protection des dieux Pénates; le maître même de la maiſon ne pouvoit diſpoſer du criminel. Thémiſtocle exilé alla s'aſſeoir près du foyer d'Admète, roi des Moloſſes, qui, ſuivant la remarque de Thucydide, n'étoit pas ſon ami *(c)*, & par-là il mit ce Prince hors d'état de le livrer aux Athéniens. Apollon continue: « Je l'abſous de ſon meurtre, & je le ſoutiendrai contre quiconque l'accuſe ». Minerve met l'affaire en délibération; une Euménide prend la parole & accuſe Oreſte, en l'interrogeant par articles. L'interrogatoire ſe paſſe avec cette ſimplicité requiſe dans l'Aréopage, où il ne falloit aucune ſorte d'éloquence. Après l'expoſition des faits, Apollon ſe lève & déclare qu'il a commandé à Oreſte de tuer ſa mère; il juſtifie
Verſ. 675. cet ordre & finit par ces mots: « Je vous promets, Minerve, » & ma parole eſt infaillible, de rendre illuſtres & votre ville & votre peuple ». (Rien de plus flatteur pour un peuple devenu ſi fameux par les talens de l'eſprit). Il ajoute: « J'ai voulu qu'Oreſte » ſe retirât chez vous comme ſuppliant, afin qu'il vous fut attaché. » Recevez-le, Déeſſe, pour allié, lui & ſa poſtérité. Que cette » alliance ſubſiſte à jamais, & que les deſcendans les plus reculés y
Verſ. 770. ſoient fidèles »! Cet endroit, auſſi-bien que ce qu'Oreſte dit plus bas ſur l'union intime des Argiens ſes deſcendans, & des Athéniens, a dû faire d'autant plus d'effet, que dans le temps de la repréſentation des *Euménides*, il pouvoit être queſtion d'une alliance
Diod. Sic. l. 11. entre ces deux peuples; car l'année ſuivante, ils s'unirent contre les Lacédémoniens, & dans la bataille de Tanagre, qui ſe donna

(c) Οὐκ ὄντα αὐτῷ φίλον. *Thucyd. lib. 1.*

la troisième année de la même Olympiade, les Argiens restèrent attachés au parti des Athéniens.

Minerve ordonne qu'on aille aux suffrages; ensuite elle établit en ces termes le tribunal de l'Aréopage : « Que le peuple Athénien *Vers. 689.* écoute ma loi, prononcée pour la première fois sur le sang « répandu! Ce sera ici le sanctuaire de la justice; oui, cet Aréopage, « ce lieu où campèrent les Amazones, quand elles vinrent par « jalousie faire la guerre à Thésée, & qu'elles élevèrent ainsi ville « contre ville *(d)*. Elles firent un sacrifice à Mars; c'est de son nom « que ce lieu s'appelle *Aréopage.* On y apprendra à respecter les « citoyens; on craindra d'y commettre des injustices & le jour & « la nuit. Que mes citoyens ne changent pas mes loix pour de « nouvelles, qui les souilleroient comme une onde claire se corrompt « par la bourbe ». Ces expressions de mépris ravilissent les nouvelles loix que proposoit Éphialte. « Je veux que mon peuple ne vive ni dans l'anarchie, ni dans l'esclavage; mais je ne veux pas non « plus bannir toute crainte : qui des mortels se soumet à la justice « quand il ne craint plus rien? Conservez donc, avec une crainte « légitime, ce tribunal, le rempart du pays & le salut de la ville, « tel qu'il n'y en a ni chez les Scythes, ni dans les terres de Pélops « (préférence flatteuse des jugemens d'Athènes sur ceux de Lacédémone), tribunal désintéressé, respectable, prompt à punir le « crime, & qui veille sans cesse à la conservation des citoyens. » Tout ce morceau est conforme non-seulement à la haute idée que les Athéniens avoient du tribunal de l'Aréopage, mais encore à leur sentiment sur son établissement; car ils croyoient qu'il tiroit son nom du dieu Mars, & qu'il avoit été établi au sujet du parricide d'Oreste.

La suite du jugement se passe toujours conformément aux usages de l'Aréopage : « Je donnerai mon suffrage, dit Minerve, en *Vers. 743.* faveur d'Oreste.... qu'il soit renvoyé absous, si les suffrages sont « égaux. » Quand pour rendre les suffrages égaux il n'en manquoit qu'un seul, c'étoit la coutume des Aréopagites d'ajouter celui de Minerve, pour sauver le coupable; Eschyle fait remonter cet usage jusqu'à Oreste. Euripide suit la même tradition; car, dans sa tragédie

(d) Il désigne le camp des Amazones sous ce nom de ville.

[*Verſ. 1469.*] d'*Iphigénie en Tauride*, Minerve dit à Oreſte : « Souvenez-vous » que, quand vous fûtes accuſé de parricide dans l'Aréopage, je vous » donnai égal nombre de ſuffrages & vous fûtes abſous; j'ordonne que cet uſage ſe perpétue. » D'autres croient que cet uſage ne [*P. Brum. théât. des Grecs, t. II.*] commença d'avoir lieu qu'à l'égard de Thémiſtocle, accuſé d'adultère : comme le nombre des ſuffrages pour la condamnation n'excédoit que d'un ſeul, un des juges qui vouloit le ſauver, dit adroitement qu'il étoit juſte de donner un ſuffrage ſavorable, au nom de la Déeſſe, ce qui paſſa depuis en loi. Sigonius, ſans [*De rep. Athen. lib. III, c. 3.*] entrer dans l'examen de ces deux opinions, dit poſitivement que l'accuſé ſubiſſoit deux jugemens; qu'après le premier il pouvoit ſe retirer volontairement en exil, s'il voyoit que les choſes ne tournaſſent pas à ſon avantage; que s'il ſubiſſoit un ſecond jugement & que les ſuffrages fuſſent égaux, il étoit renvoyé abſous. Mais on ne conçoit pas comment les ſuffrages pouvoient être égaux ſans ajouter celui de Minerve, car les juges devoient être au nombre [*Æſchyl. ſchol. ad verſ. 750.*] de trente-un, & c'eſt pour cela qu'Apollon dit ici, dans Eſchyle, [*Verſ. 758.*] qu'*un ſuffrage de plus ou de moins ruine ou rétablit les familles.* Auſſi, dans le jugement dont il s'agit, le nombre ſe trouve égal, grâce à Minerve. Oreſte en remercie la Déeſſe, en ajoutant ces mots, pour cimenter l'alliance des Argiens avec les Athéniens : [*Verſ. 772.*] « Je retourne à la ville d'Argos, après avoir juré à ce pays (le » pays d'Athènes) & à ſon peuple une alliance éternelle; aucun » Argien n'y portera la guerre, & ſi quelqu'un oſoit violer ce » ſerment ſolennel, nous-mêmes, du fond du tombeau, nous lui » ferons ſentir des maux inévitables, nous lui rendrons les chemins » impraticables, & par-tout il ne rencontrera que de triſtes augures, » pour le faire repentir de ſa démarche. Au contraire, nous ſerons » favorables à ceux qui s'uniront à cette ville, conſacrée à Minerve, pour la ſoutenir dans la guerre. » Les Argiens cette année étoient, comme je l'ai déjà dit, ſur le point de ſe liguer avec les Athéniens contre les Lacédémoniens. « Je te ſalue pour la dernière fois » Athènes, auſſi-bien que ton peuple; tu trouveras en moi un » protecteur aſſuré contre tes ennemis, tu y trouveras le ſalut & la victoire. » A ces mots il ſe retire, & laiſſe les Euménides exhaler leur fureur. Minerve eſſaye de les adoucir, & finit par leur dire :

« Je vous promets des temples dans le ſanctuaire de la juſtice; c'eſt-là qu'aſſiſes ſur des autels chargés de victimes, vous vous « verrez honorées par les citoyens de cette ville. » En effet, les Furies, ſous le titre de *Déeſſes redoutables*, avoient leurs autels près de l'Aréopage, *parce que*, dit Ulpien, *les Athéniens croyoient qu'elles faiſoient connoître les aſſaſſinats ſecrets.* Sigon. de rep. Athen. lib. III, cap. 5. Demoſth. in Midiam.

Avant que de finir, je citerai une alluſion, que je n'ai pas remarquée en ſon lieu, pour ne pas interrompre ce que j'avois à dire ſur l'Aréopage. Quand Minerve paroît dans cette pièce pour la première fois, elle dit, *J'ai entendu des bords du Scamandre, les cris réitérés :* ces mots, *des bords du Scamandre*, méritent attention. C'eſt-là qu'étoit ſituée la ville de Sigée, dont près de cent cinquante ans auparavant, les Athéniens & les Mityléniens s'étoient diſputés la propriété. Ils remirent la déciſion de l'affaire à un combat ſingulier. Pittacus fut choiſi pour les Mityléniens, & Phrynon pour les Athéniens. Phrynon fut vaincu, ainſi Sigée reſta aux Mityléniens. Le poëte en diſant que Minerve *a entendu des bords du Scamandre les cris redoublés*, rappelle aux Athéniens que Sigée ne leur appartient plus; il veut les piquer d'honneur & les engager à reprendre une ville où leur Déeſſe tutélaire fait quelquefois ſa réſidence. Ce qu'il ajoute eſt encore plus fort, pour établir le droit des Athéniens ſur Sigée. « Les généraux Grecs, dit Minerve, m'ont conſacré tout ce terrein; « c'eſt la part qu'ils m'ont donnée des dépouilles des Troyens; c'eſt « un préſent diſtingué qu'ils ont fait aux fils de Théſée ». Rien de plus reſpectable & de mieux fondé qu'un pareil titre. Verſ. 405. Schol. ad loc. cit. Verſ. 407.

Œdipe à Colone,

Tragédie de Sophocle.

Cette pièce renferme les trois eſpèces d'alluſions que je me ſuis propoſé de rechercher dans les tragiques Grecs. M. l'abbé Sallier, dans une diſſertation qu'il a faite ſur cette tragédie, montre par des raiſons très-ſolides, qu'elle a des rapports ſenſibles au temps qui précéda immédiatement la bataille près des îles Arginuſes; & il obſerve, après Diodore de Sicile, que cette bataille ſe donna Mém. de l'Ac. t. VI, p. 385. Lib. XII.

Environ 408 ans av. J. C. au commencement de la LXXXXIII.[e] Olympiade. Or Sophocle mourut la troisième année de cette même Olympiade; ainsi cette pièce doit avoir été une de ses dernières. Il remarque aussi que le Poëte dans cet ouvrage, avoit pour but de se rendre agréable, non-seulement aux Athéniens en général, mais en particulier à *ceux de Colone*, parce qu'il étoit de ce bourg *(e)*. Voilà donc des allusions d'abord aux affaires générales de la Grèce, ensuite à des circonstances particulières. Il reste une troisième espèce de rapports que ce savant Académicien n'a pas jugé à propos d'examiner, & qui rentrent dans mon plan; ce sont les traits qui touchent le Poëte en particulier: c'est le point dont je vais m'occuper.

406 ans avant J. C.

In dial. Senec. Lucian. in Macrob.

Cicéron & toute l'antiquité nous apprennent que l'*Œdipe-Colone* est un fruit de la vieillesse de Sophocle. En effet, cette pièce porte les caractères d'un âge avancé; il y règne une douceur aussi naïve que charmante, soit dans les pensées, soit dans les expressions. Œdipe n'est plus ce fier roi de Thèbes, qui maltraite de paroles, ou un Prince fière de sa femme, ou le devin Tirésias; c'est un père qui aime tendrement ses filles, c'est un vieillard qui n'est plus occupé que du soin de conserver une vie misérable, à la vérité, mais dont on n'est jamais plus jaloux que quand on est plus près de la perdre. Un seul point l'anime & rappelle sa première vigueur, c'est quand il pense aux mauvais traitemens qu'il éprouve de la part de ses fils: c'est justement-là le point de ressemblance d'Œdipe & de Sophocle. Ce Poëte, dans un âge fort avancé, se vit persécuté par ses fils, & en particulier par Iophon, qui se distingua aussi dans le genre tragique: ce fils fut assez dénaturé pour citer son père en justice & le faire interdire comme insensé; Sophocle n'employa d'autre moyen de justification, que la lecture de la pièce dont il est ici question: elle fut si bien reçue, que le père fut mis hors de cour. Au rapport de Plutarque, l'endroit qui flatta le plus l'assemblée, fut le chœur du second acte, qui commence par ces mots: « Étranger, vous » êtes donc arrivé à l'excellent territoire de Colone, à cette terre » fertile en bons coursiers, où la plaintive Philomèle ne cesse de

Vid. Œdip. tyran.

Cicer. loc. cit. & alii.

In lib. an seni gerend. sit Resp.

(e) Ἦν γὰρ Κολωνόθεν, dit l'argument.

répéter

répéter ſes chants dans des vallées toujours vertes. A peine le «
Poëte, dit Plutarque, eut-il lû ce morceau, qu'il fut reconduit «
hors de la place publique, au milieu des cris & des applaudiſſemens, «
comme s'il fût ſorti du théâtre ». Sophocle a donc voulu ſe
peindre dans la perſonne d'Œdipe. Ce Prince qui en bon père
aime naturellement ſes enfans, comme il le témoigne par ſon
attachement à ſes deux filles, Antigone & Iſmène, a le malheur
de ſe voir abandonné de ſes propres fils, Étéocle & Polynice,
& obligé d'aller mandier l'hoſpitalité dans une terre inconnue,
n'eſt-ce pas repréſenter indirectement l'état miſérable où Iophon
voudroit réduire ſon père, ſi les Juges étoient auſſi injuſtes que
le fils eſt dénaturé? Il ne ceſſe de peindre par-tout avec les couleurs
les plus vives, la colère d'un père qui a de méchans fils: « J'ai *Verſ. 625.*
été chaſſé de ma patrie par mes propres fils »; & ailleurs, « Mon *Verſ. 1236.*
fils m'eſt ſi odieux, que je ne puis l'entendre ſans indignation ».
Après qu'Antigone l'a vivement preſſé de vouloir bien écouter
Polynice, il dit: « Ma fille, je me rends à vos volontés...... *Verſ. 1267.*
mais je vous demande en grâce, de ne me pas forcer à parler «
malgré moi ». En effet il perſiſte à ne rien dire, & ce ſilence
caractériſe mieux ſa colère que tous les reproches qu'il auroit pu
faire. Polynice a beau employer un ton ſoumis & inſinuant,
pour demander pardon, Œdipe d'abord ne daigne pas même lui
répondre; enfin faiſant ſemblant de céder, il donne un libre
champ à ſon reſſentiment, & s'énonce contre Polynice avec tant
de vivacité & d'une manière ſi conforme au ton que Sophocle
auroit pris contre Iophon, que ce n'eſt plus le héros, c'eſt le
Poëte même qu'on croit entendre.

PHILOCTÈTE (f),

Tragédie de Sophocle.

Suivant la Didaſcalie, le *Philoctète* fut joué ſous l'archonte

(f) Le même ſujet avoit été traité par Eſchyle & par Euripide: il eſt curieux de voir, dans Dion Chryſoſtôme *(p. 548)*, qui avoit les trois pièces ſous les yeux, la différence qu'il remarque dans la manière des trois poëtes; il paroît donner la préférence à Sophocle.

409 ans avant J. C. Diodor. Sicil. lib. XIII. Glaucippe, la troisième année de la LXXXXIIe Olympiade, cinq ans avant la mort de Sophocle. L'année précédente, Alcibiade, pour-lors exilé d'Athènes, voulut rendre aux Athéniens un service signalé, afin de ménager par-là son retour : pour cet effet, il empêcha Pharnabase, satrape de Perse, avec qui il étoit lié d'amitié, d'envoyer trois cents vaisseaux au secours des Lacédémoniens, en lui représentant qu'il n'étoit pas de l'avantage du Roi ni de l'intérêt des Perses, de rendre les Lacédémoniens si puissans. L'année même que la Didascalie assigne pour la représentation du *Philoctète*, Alcibiade, à la tête de douze galères, vint trouver un détachement d'Athéniens qui séjournoient dans l'île de Samos; il en fut bien reçu, en reconnoissance de la démarche qu'il avoit faite l'année précédente. Il profita de cet accueil, & traita avec eux de son rappel, en faisant les plus belles promesses de service & d'attachement à la patrie; sa proposition, portée à Athènes, fut appuyée de tout le crédit de Théramène, qui étoit pour-lors chef de la République : on consentit à nommer Alcibiade Général des troupes de Samos; il se comporta si bien cette année & les suivantes, que quatre ans après il fut reçu dans la ville avec pompe In Hellen. lib. I. & magnificence. Xénophon fixe son retour à la vingt-cinquième année de la guerre du Péloponnèse, un an avant la mort de Sophocle. Si la date de la Didascalie est certaine, ne peut-on pas dire que Sophocle, en donnant cette tragédie l'année même où il fut question du rappel d'Alcibiade, voulut appuyer l'avis de Théramène, & faire entendre aux Athéniens, par l'exemple de Philoctète, qu'il est des mortels à qui les Dieux attachent quelquefois le sort des États? En effet, si dans l'ordre des Destins la présence & les flèches de Philoctète étoient indispensablement nécessaires pour procurer aux Grecs la victoire sur les Troïens, la présence d'Alcibiade n'étoit peut-être pas moins nécessaire dans l'ordre politique, pour donner aux Athéniens l'avantage sur les Lacédémoniens.

Je n'ai trouvé, dans le cours de la pièce, aucun trait particulier qui pût prouver cette conjecture; tout ce qui semble la favoriser, c'est que la pièce en général se ressent un peu de la vieillesse, & par conséquent elle doit avoir été une des dernières de Sophocle.

Elle eſt merveilleuſe pour l'élégance du ſtyle & la douceur de la compoſition; mais elle n'a pas, à ce qu'il me ſemble, le feu & la force des autres : le Poëte ne s'eſt pas contenté d'emprunter ſon ſujet de l'Odyſſée d'Homère, il a conformé ſa marche à celle de ce poëme. Le génie de Sophocle, dans le *Philoctète*, eſt à peu près le génie d'Homère dans l'Odyſſée ; il conſerve à Ulyſſe ce caractère de ruſe & de diſſimulation qui convient au héros, qu'Homère appelle par excellence *πολυμήτις (g)*; il donne à Pyrrhus ce cœur naïf & généreux de Télémaque ; & Philoctète eſt un malheureux, mais un malheureux illuſtre, qui intéreſſe par ſon titre de compagnon d'Hercule, parce qu'il porte dans ſon carquois le ſort de Troie & la victoire des Grecs. D'ailleurs cette pièce n'excite dans l'ame d'autre ſentiment que la compaſſion, qui eſt naturellement douce & conforme au caractère des vieillards, car ils s'attendriſſent volontiers ſur le ſort des autres mortels. Enfin tout s'y réunit pour nous repréſenter un auteur plus qu'octogénaire, mais dont la vieilleſſe, telle que celle d'Homère, eſt une vieilleſſe digne de Jupiter.

MÉDÉE,

Tragédie d'Euripide.

Cette tragédie fut repréſentée ſous l'archonte Pythiodore *(h)*, la première année de la LXXXVIIe Olympiade, l'année même qui précéda la guerre du Péloponnèſe; auſſi le Poëte y paroît tout occupé, de piquer d'honneur les Grecs en général, & les Athéniens en particulier : ce deſſein étoit bien naturel, à la veille d'une guerre qui intéreſſoit toute la Grèce, & les Athéniens plus que perſonne. Jaſon y dit à Médée, en l'honneur de la Grèce : « Vous habitez la Grèce & non pas un pays barbare ; vous connoiſſez donc la juſtice; vous préférez donc les Loix à la violence ». N'eſt-ce pas un trait mis exprès pour attirer l'attention

Vid. argum.

432 ans avant J. C.

Verſ. 536.

(g) Il n'eſt pas aiſé de rendre ce terme dans toute ſa force ; il ne déſigne pas ſeulement un homme qui a beaucoup d'eſprit & de prudence, comme ſon étymologie le porte, il ſignifie auſſi un homme qui ſait s'accommoder aux circonſtances.

(h) D'autres l'appellent Pythiodoſe.

des Grecs, & leur faire entendre, que des peuples qui se piquent de justice ne doivent pas agir comme des barbares, & s'engager téméraírement dans une guerre, dont l'issue ne manquera pas d'être funeste s'ils ne se laissent conduire par l'équité? Voilà pour toute la Grèce, pour les Athéniens en particulier; le chœur dit
Vers. 824. à la fin du troisième acte. « Descendans d'Érectée, peuple toujours
» heureux, fils des immortels, rejetons d'une terre sacrée, qui
» n'éprouva jamais les désastres de la guerre, vous qui vous nourrissez
» du plus pur lait de la sagesse, & qui vous promenez avec un
» plaisir toujours nouveau, soit dans cet air pur, où les chastes
» Muses plaçerent autrefois l'harmonie, soit sur les bords du Céphise,
» d'où l'on dit que Vénus souffla sur tout le pays, les douces haleines
» des vents modérés, & d'où cette Déesse, couronnée de roses,
» vous envoie des Amours, compagnons inséparables de la sagesse,
pour vous faire produire toute sorte de vertus » . . .

Si je ne craignois de m'écarter trop de mon sujet, je me plairois à dépouiller ces deux strophes des allégories charmantes, dont elles sont voilées; je montrerois que l'harmonie dont il s'agit ici, n'est pas précisément celle qui préside à la musique; c'est la philosophie même qui fait règner dans l'ame ce bel accord, par lequel les vertus réunies répriment le tumulte des passions. Vénus ici n'est plus la mère de ces passions volages, nées pour le malheur des mortels; c'est la mère de la sagesse, qui, par ses belles leçons, fait germer dans le cœur la vertu, dont les Athéniens se piquoient sur tous les autres peuples. Il me suffit d'observer, que le Poëte n'insiste tant sur l'amour de la sagesse, que pour faire sentir à ses citoyens que leur titre favori ne doit pas être celui de peuple guerrier, mais de peuple amateur de la sagesse, dont les douceurs mènent plus sûrement à la vraie gloire, que les horreurs de la guerre; je ne sais même si la suite de ce chœur n'est pas encore une leçon indirecte, & si les vives peintures, sous lesquelles il représente une mère qui veut égorger ses enfans, ne peuvent pas être regardées comme le tableau d'une ville, qui sacrifie ses citoyens à la guerre.

Ce qu'il y a de plus remarquable pour l'histoire, dans la conduite de cette tragédie, c'est que des deux traditions qui

couroient ſur la mort des fils de Médée, le Poëte choiſit celle qui ſauvoit l'honneur des Corinthiens, que les Athéniens avoient intérêt de ménager pour la guerre qui ſe préparoit. Au rapport d'Élien, quelques-uns prétendoient que c'étoient les Corinthiens qui avoient égorgé les fils de Médée, & qu'ils avoient même établi des fêtes & des expiations ſolennelles pour appaiſer leurs mânes; d'autres diſoient que c'étoit Médée qui les avoit immolés elle-même, & qui avoit inſtitué des cérémonies expiatoires; Euripide ne manque pas de ſuivre cette ſeconde opinion; car après que Jaſon a demandé à Médée ſes enfans, pour les pleurer & les enſévelir, Médée lui répond: « je n'ai garde de te les donner, je veux les enſévelir de ma propre main après les avoir transportés « dans le temple de Junon, de peur que quelqu'un de mes ennemis « n'inſulte à leurs mânes & ne découvre leur tombeau: je ferai plus; « j'établirai en ce pays une fête ſolennelle & des ſacrifices pour « expier ce meurtre malheureux, enſuite je me retirerai dans la terre « d'Érectée ».

Var. hiſt. l. V, cap. 21.

Verſ. 1380.

HIPPOLYTE.

Tragédie d'Euripide.

Cette pièce parut trois ans après la précédente, ſous l'archonte Épameïnon *(i)*, la quatrième année de la LXXXVIIe Olympiade, par conſéquent la troiſième année de la guerre du Péloponnèſe. Je n'y trouve pas d'alluſions aux affaires générales de la Grèce, mais des rapports particuliers, ſoit aux Athéniens, ſoit au Poëte.

429 ans avant J. C.

Premièrement j'y vois les Athéniens & leurs Orateurs caractériſés, tels qu'ils étoient du temps de Démoſthène.

« Phèdre dit; nous connoiſſons le meilleur parti, mais nous n'avons garde de le ſuivre, ſoit par lâcheté, ſoit par un certain « plaiſir que nous préférons à l'honneur ».

Verſ. 380.

Démoſthène ſe plaint par-tout, ſur-tout dans ſes Philippiques, que les Athéniens ont aſſez de ſagacité pour voir quel eſt le meilleur parti, mais qu'une inertie naturelle les empêche de le ſuivre.

(i) D'autres le nomment Épaminondas.

Vers. 488. La même Princesse dit ailleurs, « il n'y a rien qui contribue
» plus au renversement des villes & des familles, que les discours
» flatteurs : il ne s'agit cependant pas de dire, ce qui peut plaire davantage, mais ce qui peut piquer d'une noble émulation ; » c'est ainsi que le même Orateur peint ses rivaux, & en particulier Eschine & Philoclès, comme de vils flatteurs, de laches complaisans, qui cherchent plus à plaire au peuple qu'à donner les conseils les plus sages.

Le Poëte ne critique pas seulement l'État politique, il attaque aussi les Philosophes, qui n'étoient pas d'accord avec l'école de Socrate. Rien n'est plus vif que la sortie qu'il fait contre les Pythagoriciens ; il est bon d'observer qu'il anticipe de beaucoup, car Pythagore n'exista que long-temps après Thésée ; mais c'est assez la coutume d'Euripide, & des Poëtes en général, d'user ainsi d'anticipation, pour rendre les choses plus intéressantes. Thésée
Vers. 952. parle en ces termes au jeune Hippolyte : « fais à présent parade
» *de ta frugalité ;* abstiens-toi de la chair des animaux ; va sous les
» auspices d'Orphée courir après une vaine fumée de science ; te
» voilà pris sur le fait ; je conseille à tout le monde de fuir de
» pareils séducteurs ; ils cherchent à se faire valoir par de beaux discours, & ne font en effet que des choses honteuses. » Dans un temps où la philosophie étoit en vigueur, & où chacun, suivant un préjugé trop commun, croyoit sa secte la meilleure, les spectateurs aimoient de pareils traits, les uns parce qu'ils se croyoient plus parfaits que ceux qu'on critiquoit, les autres parce qu'ils étoient bien aises de rire aux dépens de ceux qui valoient mieux qu'eux.

Quant au Poëte en particulier, je crois qu'il a voulu se peindre lui-même dans le caractère d'Hippolyte ; il représente ce Prince comme un jeune homme plein de vertu, mais d'une vertu farouche, & telle que devoit être celle d'Euripide, qui n'eut pas de séjour plus agréable que celui d'une caverne obscure, qu'Aulu-
Aul. Gel. l. XV, cap. 20. Gelle dit avoir vue encore de son temps dans l'isle de Salamine ; de plus Hippolyte déclame par-tout contre le sexe, plutôt par humeur que par raison, comme j'aurai lieu de le montrer dans la suite ; enfin ce jeune héros fait ses adieux à la jeunesse d'Athènes, du ton, dont Euripide, qui se piquoit de vertu & de chasteté,

auroit ſans doute fait les ſiens, quand les infidélités de ſa femme Chérina l'obligèrent à s'exiler lui-même : « Chers compagnons de ma jeuneſſe, faites-moi vos adieux ; conduiſez-moi hors du « pays, mais ſachez, quoiqu'en diſe mon père, que vous ne trouverez « jamais perſonne plus chaſte que moi ». A la fin de la pièce Théſée s'adreſſe ainſi à la ville d'Athènes : « Ville conſacrée à Minerve, quel citoyen tu perds en moi . . . . . Ah ! Vénus, que « je me rappellerai ſouvent les maux que tu me fais. N'eſt-ce pas l'expreſſion même du cœur d'Euripide, quand il prit le parti de ſe retirer chez Archelaüs.

L. Greg. Girald. in vit. Eurip.
Verſ. 1098.
Verſ. 1459.

Les SUPPLIANTES,
Tragédie d'Euripide.

Le Scholiaſte date cette pièce de l'archontat d'Antiphon, la troiſième année de la XC.^{e} Olympiade, qui répond à la quatorzième année de la guerre du Péloponnèſe, *dans le temps*, ajoute-il, *où les Argiens & les Lacédémoniens s'envoyèrent mutuellement des députés pour faire alliance enſemble ;* Thucidide rapporte, que cette même année les Lacédémoniens remportèrent une victoire ſignalée ſur les Argiens : cela poſé, les Athéniens voulurent ſans doute profiter de l'occaſion pour gagner les Argiens, & c'eſt-là probablement, comme l'obſerve auſſi le père Brumoi, le ſecret politique de cette tragédie, qui tend à détourner ce peuple de faire aucun traité avec les Lacédémoniens, ennemis d'Athènes. Le Poëte s'y prend avec art pour remplir ſon deſſein ; il choiſit pour ſon ſujet une des démarches les plus glorieuſes pour les Athéniens, & qui étoit en quelque façon l'époque de leur alliance avec les Argiens. Adraſte, roi d'Argos, irrité contre Créon, qui étoit depuis peu roi de Thèbes, ſe trouvoit trop foible pour ſe venger avec ſes ſeules forces ; il prend le parti d'aller à Éleuſine, ville de l'Attique ; il eſt ſuivi des mères & des femmes qui avoient perdu leurs fils ou leurs maris au ſiége de Thèbes : ils viennent ſupplier Théſée, roi d'Athènes, de prendre les armes en leur faveur, & ſur-tout de faire inhumer dans ſes États tant d'illuſtres morts, à qui on refuſoit la ſépulture dans le pays de

418 ans avant J. C.
Thucyd. l. V.
Théâtre des Grecs, t. II.

Thèbes. Théſée prend leur défenſe & ſe charge de faire rendre les derniers devoirs à ces malheureux ; voilà donc une alliance très-ancienne, jurée entre Adraſte & Théſée, tous deux ancêtres des deux peuples dont il s'agit. Quel en eſt le motif? La religion priſe dans le point le plus ſenſible aux payens; c'eſt un refus de ſépulture, on ſait qu'ils ne connoiſſoient pas de plus grand affront.

Le détail n'eſt pas moins adroit. Le Poëte profite de tout, pour rappeler cette ancienne alliance, & relever le mérite d'Athènes. Dans un entretien d'Adraſte avec Théſée, Adraſte prévient une objection dont la réponſe eſt flatteuſe pour les Athéniens. « Vous
Verſ. 184. » me demanderez peut-être, dit-il, pourquoi je n'ai pas plutôt recours » au Péloponnèſe, je vais vous en dire la véritable raiſon. Les villes » de cette province ſont foibles & peu conſidérables; il n'y a que » la vôtre qui puiſſe former une pareille entrepriſe: elle a coutume » de jeter un œil de compaſſion ſur les misères des autres, & elle » vous a pour Chef, Prince auſſi eſtimable pour votre prudence, qu'aimable pour votre jeuneſſe ». Ce langage étoit bien doux pour un peuple rival des Lacédémoniens, qui dès le temps de Théſée ſe voyoit le premier peuple de la Grèce, tandis que toutes les villes du Péloponnèſe, ſans excepter Lacédémone, ne méritoient pas d'entrer en comparaiſon. Je crois même que la manière dont il relève la prudence de Théſée, malgré ſa jeuneſſe, tend à flatter les généraux Athéniens, & ſur-tout Alcibiade qui étoit à la fleur de l'âge; car ce ne fut que trois ans après, qu'il encourut la diſgrâce de ſa patrie. Je ſoupçonnerois auſſi volontiers que l'énumération qu'Adraſte fait des Généraux qui avoient combattu devant Thèbes, a trait à des particuliers qui vivoient encore, ou à quelques-uns de ceux qui avoient péri depuis le commencement de la guerre: ce qui m'engageroit à le croire, c'eſt que ces portraits ſont tous différens de ceux qu'Eſchyle fait des mêmes héros dans ſa tragédie *des ſept devant Thèbes.* Or ſi ces portraits étoient conformes à l'hiſtoire, ils ſeroient les mêmes dans les deux Poëtes. Il y a toute apparence que l'un & l'autre ont fait leurs caractères d'après nature, ſur des héros connus de leur temps. Il eſt vrai que l'hiſtoire ne fournit aucune lumière pour expliquer l'allégorie.

Enfin, pour l'exécution parfaite de ſon plan, Euripide termine ſa

ſa pièce par l'entremiſe de Minerve. Cette Déeſſe tutélaire d'Athènes, toujours jalouſe de la gloire de ſon peuple, ſe montre tout-à-coup à Théſée, quand il eſt prêt de ſe ſéparer d'Adraſte, & lui adreſſe ces paroles: « Théſée, prête l'oreille aux paroles de Minerve, & Verſ. 1183.
apprends ce que tu as à faire. Ne livre pas ſi aiſément les cendres « des morts aux Argiens, pour les reporter dans leur pays; reçois « auparavant un ſerment, en récompenſe de tes peines & de celles « de ta ville. Qu'Adraſte, comme Roi & Souverain, jure pour « toute l'Argolide, que jamais les Argiens ne porteront la guerre « dans ce pays, & qu'ils réſiſteront même à ceux qui voudroient « l'attaquer. Si jamais ce ſerment eſt violé, que toute l'Argolide « périſſe impitoyablement »! Pouvoit-on trouver un motif plus puiſſant pour diſſuader l'alliance des Argiens avec les Lacédémoniens? Enſuite la Déeſſe, après avoir preſcrit les cérémonies qui doivent accompagner le ſerment, dit aux fils des morts: « Pour vous, dans un âge plus avancé, vous vous emparerez de Verſ. 1214.
Thèbes, en vengeance de la mort de vos pères....... & vous « deviendrez célèbres dans toute la Grèce, ſous le nom d'*Épigones* ». En effet, on appela ainſi les fils des ſept Généraux tués devant Thèbes, qui dix ans après reprirent cette ville ſous la conduite d'Alcméon. Mais le Poëte porte ſes vues plus loin; il veut intéreſſer les Argiens qui vivoient de ſon temps, en leur rappelant que ce ſerment de leurs ancêtres les engage eux-mêmes, & que deſcendans directs de ces illuſtres *Épigones*, ils ſont tenus au même ſerment, s'ils ne veulent courir le riſque de la punition réſervée aux infracteurs.

Des trente-trois pièces qui nous reſtent du théâtre Grec, il n'y a que ces ſix dont j'aie trouvé des dates certaines; cependant, comme les autres renferment des alluſions à l'hiſtoire de leur temps, dont quelques-unes ſont ſi ſenſibles qu'il ne manque qu'une date fixe pour ſe décider abſolument, je vais expoſer mes conjectures ſur quelques-unes des tragédies dont je n'ai point encore parlé.

SECONDE PARTIE.

Allusions fondées sur des conjectures.

PROMÉTHÉE,

Tragédie d'Eschyle.

In Œdip. Colon. v. 55. Sophocl. schol. ad loc. cit.

NOUS apprenons de Sophocle, que le territoire de Colone étoit consacré à Prométhée; & son Scholiaste remarque d'après Apollodore, que dans l'Académie, Prométhée étoit honoré avec Minerve, aussi-bien que Vulcain; qu'il avoit un temple dans le bois de la Déesse, & qu'à l'entrée on trouvoit une ancienne base sur laquelle étoient élevées la statue de Prométhée & celle de Vulcain. Prométhée étoit représenté plus vieux, avec un sceptre en la main droite; Vulcain paroissoit plus jeune. Ce trait est appuyé du témoignage de Pausanias, qui dit que Prométhée avoit un autel dans l'Académie même, & qu'on avoit institué en son honneur, des jeux qui consistoient à courir depuis cet autel jusqu'à la ville, avec des flambeaux qu'il falloit conserver allumés. Les Athéniens avoient donc mis Prométhée au nombre des Dieux; aussi Eschyle avoit-il composé en son honneur trois tragédies, qui renfermoient les trois circonstances intéressantes de sa vie, & qui furent jouées probablement dans quelques-unes de ses fêtes. Il y a toute apparence aussi que jointes à une pièce satyrique, elles formèrent une tétralogie. La première étoit intitulée *Prométhée dérobant le feu céleste* [a]; la seconde, *Prométhée attaché sur le mont Caucase* [b], c'est celle qui nous reste aujourd'hui; la troisième, *Prométhée detaché par Hercule* [c]. Il falloit que les sujets tirés de l'histoire de Prométhée, plussent singulièrement aux Athéniens. Le supplice de Prométhée fut aussi traité par Sophocle, qui mettoit la scène en Colchide, & par Euripide, qui ne désignoit aucun lieu: ces deux pièces n'existent plus; il seroit curieux de voir comment ces deux Poëtes s'y étoient pris; peut-être que leur manière éclairciroit ou justifieroit celle d'Eschyle, qui paroît aujourd'hui si singulière.

In Attic.

[a] Προμηθεὺς πυρφόρος.
[b] Προμηθεὺς δεσμώτης.
[c] Προμηθεὺς λυόμενος.

Vid. Argum.

Des trois tragédies d'Eschyle, il ne nous reste donc que la seconde, dont le sujet est traité d'une façon fort éloignée de nos

mœurs; mais il faut obſerver qu'elle parut dans des cérémonies de religion, & qu'ainſi elle peut bien renfermer des alluſions à des myſtères que nous ne connoiſſons plus. Cela poſé, on n'eſt plus choqué de voir Vulcain, dieu ſubalterne, réſiſter ſi opiniâtrément à l'ordre que lui donne Jupiter, d'attacher Prométhée: on lit, dans l'hiſtoire fabuleuſe, que Prométhée & Vulcain étoient deux divinités amies, qui avoient un culte commun, comme j'ai obſervé plus haut: au contraire, on ſait gré au Poëte de n'avoir pas choqué les idées du peuple, ſur un point où on ne peut trop ménager ſa foibleſſe. Si on ne ſaiſit pas de même les autres allégories, c'eſt que le culte des dieux de l'Antiquité, ſur-tout de ceux qui n'étoient que demi-dieux, renfermoit des cérémonies qui ſont aujourd'hui inexplicables, parce qu'elles avoient rapport à des circonſtances de leur vie qui ſont abſolument inconnues: or, à bien examiner ce qui donne un air ſi ſingulier à la tragédie d'Eſchyle, on trouveroit peut-être que ce ſont des alluſions aux myſtères des fêtes de Prométhée.

Indépendamment de la religion, le Poëte avoit des vues particulières, qui touchoient à des raiſons politiques. Il ſe déchaîne par-tout contre la tyrannie, & ſur-tout contre les nouveaux tyrans: « Tout homme, dit-il, dont la tyrannie commence, eſt dur & intraitable.... C'eſt un mal inſéparable de la tyrannie, que de ſe méfier de ſes amis.... Je me ſouviens d'avoir déjà vu chaſſer du ciel deux tyrans. » Suivant le Scholiaſte, ces deux tyrans étoient Ophion & Saturne; mais ne pourroit-on pas croire auſſi que c'eſt une alluſion à l'expulſion de Piſiſtrate & à la mort d'Hipparque ſon fils, dont le reſſouvenir devoit flatter les Athéniens, qui dreſsèrent des ſtatues à leurs libérateurs, Harmodius & Ariſtogiton?

Verſ. 55. « *Verſ. 223.* « *Verſ. 930.*

An. 1, Olymp. LXVI, 516 ans av. J.C. *Thucyd. l. VI.*

S'il étoit de mon ſujet de relever les anachroniſmes dont cette pièce eſt remplie, j'obſerverois qu'il fait dire à Io, que ſon père Inachus avoit envoyé conſulter la Pythie & l'oracle de Dodone; cependant l'une & l'autre n'exiſta que long-temps après l'aventure d'Io. Il donne aux différens pays, où elle doit arriver dans le cours de ſes voyages, les noms qu'ils n'eurent que dans la ſuite; &, à la fin, le chœur débute par cette maxime: « Certes, qu'il y avoit de ſageſſe dans le cœur de celui qui dit le premier qu'il faut «

Verſ. 633. *Verſ. 868.*

» chercher pour le mariage un parti convenable, & qu'on ne doit se laisser éblouir ni par la richesse, ni par la naissance. » C'est précisément l'amplification du mot de Pittacus, *choisissez une femme suivant votre état* *: or Pittacus mourut la troisième année de la 570 ans avant J. C. LII.e Olympiade, plus de douze cents ans après Inachus *(k)*. Les Poëtes se permettent les anachronismes, à la vérité avec plus de ménagement que ne fait Eschyle, pour rapprocher des circonstances qui rendent le récit plus intéressant; par cette supercherie ingénieuse, ils ne font illusion qu'au peuple, les gens instruits ne prennent point le change.

* Τὴν κατὰ σαυτὸν ἔχε.

Les SEPT DEVANT THÈBES, Tragédie d'Eschyle.

Le sujet de la pièce est le siége de Thèbes, par les sept Princes *In Corinth.* conjurés; Pausanias fait, sur ce nombre, une remarque qui prouve la haute estime qu'on avoit pour Eschyle: « Il y eut, dit-il, un » bien plus grand nombre de Capitaines, qui vinrent d'Argos, de » Messène & d'une contrée de l'Arcadie; mais les Argiens eux-mêmes » ont suivi ce nombre, sur la parole d'Eschyle, qui les a ainsi réduits. » Dans l'énumération des tragédies de ce Poëte, dont les noms se sont conservés, il s'en trouve trois qui avoient sans doute précédé celle-ci, *le Sphinx*, *Laïus*, *Œdipe*. J'ai déjà observé, dans l'examen du *Prométhée*, qu'Eschyle avoit emprunté trois sujets tragiques de la seule histoire de ce héros, mis au nombre des Dieux; il en tire quatre de la vie d'Œdipe, &, dans la suite, trois autres roulent sur la famille d'Agamemnon. Dans ces premiers temps, la nouveauté des sujets piquoit tellement la curiosité des spectateurs, qu'ils n'étoient pas fâchés de voir, en quelque façon, épuiser la matière. Ce goût changea dans la suite, & s'il se trouve, dans Sophocle, deux pièces sous le nom d'*Œdipe*, &, dans Euripide, deux autres sous le nom d'*Iphigénie*, les Poëtes, bien loin d'épuiser leurs sujets, omettent des circonstances qui donneroient matière à d'autres tragédies.

(k) On fait vivre Inachus dix-huit cents quarante-deux ans avant J. C. par conséquent douze cents soixante-dix ans avant la mort de Pittacus.

La tragédie des *Sept devant Thèbes* n'a pas de date certaine, tout ce qu'on ſait (& Plutarque eſt mon garant), c'eſt qu'elle parut du vivant d'Ariſtide, probablement avant ſon exil; or il fut exilé la ſeconde année de la LXXIV.[e] Olympiade, & Eſchyle, ſelon la chronique d'Euſèbe, donna ſa première pièce la ſeconde année de la LXXI[e]: cette pièce doit donc avoir paru dans l'eſpace de ces douze ans. Ainſi c'eſt la plus ancienne de celles qui reſtent, puiſque ſa repréſentation précéda la bataille de Salamine, & que la tragédie *des Perſes,* la plus ancienne des cinq autres, ne fut jouée que huit ans après cette bataille. Il y a plus, l'attention particulière qu'on fit à Ariſtide, me feroit croire qu'elle parut peu de temps après la bataille de Marathon, peut-être l'année ſuivante, où Ariſtide fut Archonte, c'eſt-à-dire la quatrième année de la LXXII.[e] Olympiade. Dès-lors les deux premiers actes deviennent bien plus intéreſſans; les plaintes des jeunes Thébaines, qui forment le chœur, & qui s'expriment ſi vivement, tantôt ſur les approches de la guerre, tantôt ſur les horreurs qu'elle amène avec elle, ne ſont plus un lieu commun; c'eſt le tableau fidèle des alarmes des Dames Athéniennes, quand elles virent l'armée de Darius deſcendre dans les plaines de Marathon: ce n'eſt plus Thèbes qui court riſque, c'eſt Athènes; ce ne ſont plus des étrangères qui ſe plaignent, ce ſont des citoyennes qui tremblent pour leur patrie.

In Ariſtid. vitâ.

483 ans avant J. C.

495 ans avant J. C.

489 ans avant J. C.

Par la même ſuppoſition, le troiſième acte, qui eſt lui ſeul preſqu'auſſi long que le reſte de la pièce, dut être plus intéreſſant pour les ſpectateurs, qu'il ne l'eſt aujourd'hui pour les lecteurs; car les marques caractériſtiques que le Poëte donne à chacun des héros qui devoient attaquer une des portes de Thèbes, déſignoient ſans doute, en tout ou en partie, des perſonnages connus, & qui peut-être vivoient encore. Cette idée eſt fondée premièrement ſur ce qu'Euripide dans ſes *Suppliantes,* comme je l'ai remarqué, donne à ces mêmes Généraux, des traits tous différens; d'où l'on peut conclure que l'un & l'autre ont pris la liberté de peindre leurs héros comme ils ont jugé à propos, pour des raiſons particulières. D'ailleurs on lit dans Plutarque, que tout le monde reconnut Ariſtide au tableau que le Poëte fait du devin Amphiaraüs, & qu'on jeta les yeux ſur lui, comme ſur le ſeul qui méritât un ſi

In Ariſtid. vitâ & in Apopht.

bel éloge, quand le courier vint à dire: « Il n'a ſur ſon bouclier » aucune marque de diſtinction, car il n'eſt pas jaloux de paroître » homme de bien; il veut l'être en effet, & il porte au fond de » ſon cœur, une ſource féconde, d'où ſortent les conſeils ſalutaires à la Grèce ». Les ſpectateurs étoient accoutumés à ces allégories & y prenoient plaiſir: auſſi les Athéniens faiſoient un cas ſingulier de cette pièce, à en juger par ce qu'Ariſtophane fait dire à Eſchyle dans la ſcène de la comédie des *Grenouilles*, où ce Poëte, en préſence de Bacchus, diſpute à Euripide la gloire du théâtre.

EURIPIDE.

Verſ. 1051. *Comment vous y êtes-vous pris pour rendre vos citoyens ſi braves!*

ESCHYLE.

Par une pièce qui ne reſpiroit que la guerre.

EURIPIDE.

Laquelle!

ESCHYLE.

Mes Sept devant Thèbes. Nul ſpectateur n'en ſortit qu'avec la fureur de la guerre dans le ſein.

Cette pièce auroit-elle produit un effet ſi merveilleux, ſi elle n'eût renfermé des traits particuliers, qui en rapprochoient le ſujet des circonſtances préſentes?

AJAX,

Tragédie de Sophocle.

Une des choſes qui frappent le plus dans cette tragédie, c'eſt la diſpute qui s'y élève au ſujet des funérailles du héros. Il paroît d'abord que le ſujet de la pièce n'étant rien autre choſe que la fureur d'Ajax, la pièce doit finir quand le héros n'eſt plus: or il ſe tue au commencement du quatrième acte, ainſi la ſuite paroît d'abord étrangère. Et en effet, pluſieurs critiques ont prétendu trouver dans cette pièce, une duplicité d'action: cependant, à bien examiner, la pièce ne doit pas finir à la mort du héros;

car la privation du tombeau étoit alors une peine plus grande que la mort même: ainsi, comme Agamemnon paroissoit résolu de refuser la sépulture à Ajax, il falloit, pour la satisfaction des spectateurs & pour celle des descendans du héros, que le Poëte levât tous les obstacles qui s'opposoient à ses funérailles; il a même l'art de préparer cette suite par la manière dont il le fait parler, dès qu'il a conçu la résolution de se tuer lui-même. « Envoyez-moi, *Verf. 841.*
dit Ajax, quelqu'un qui apprenne à Teucer la nouvelle de ma «
mort, afin que quand j'aurai tranché le fil de ma vie, il fasse «
transporter mon corps, de peur que, si j'étois auparavant aperçu «
de mes ennemis, ils ne me jetassent pour servir de proie aux chiens «
& aux vautours. » Par ces mots, le Poëte lie les deux derniers actes à l'action principale. Il falloit bien voir exécuter les dernières volontés d'Ajax, &, pour consoler les spectateurs de la triste fin du héros, lui faire rendre les derniers honneurs, malgré la résistance de ses ennemis.

D'ailleurs, comme on ne peut refuser à Sophocle la gloire d'avoir entendu l'art du théâtre mieux que personne, l'espèce de nécessité où il se met, de donner à l'action de sa tragédie une duplicité au moins apparente, doit faire croire qu'il avoit un puissant motif pour en user ainsi. Or je trouve, dans l'histoire, *Thucyd. l. 1.* qu'il ne fut pas permis d'enterrer Thémistocle dans l'Attique, parce qu'il avoit été exilé pour crime de trahison; & ce qui rend Thémistocle plus semblable à Ajax en cette rencontre, c'est que ce fut par son ordre exprès que ses parens enterrèrent son corps *Ibid.* dans l'Attique, à l'insu des Athéniens : c'est précisément ce qui se passe dans la tragédie de Sophocle, où Ajax demande à être enterré à l'insu de ses ennemis. Il semble donc assez vraisemblable que le Poëte a eu en vue ce refus, qui excitoit sans doute les plaintes de la famille de Thémistocle. Il fait parler Ménélas avec *Verf. 1069.* la dernière dureté, pour faire sentir aux spectateurs combien il est inhumain de porter le ressentiment jusqu'après la mort; & il suppose qu'Ulysse, qui étoit le plus intéressé des Grecs à sévir *Verf. 1338.* contre Ajax, est le premier à calmer Ménélas & Agamemnon: par-là il veut représenter aux Athéniens qu'on doit pardonner aux criminels, au moins après leur mort, sur-tout quand ils ont des

qualités qui parlent pour eux, & qu'ils se sont distingués par des actions glorieuses à la patrie, comme Teucer & Ulysse le font entendre d'Ajax, & comme les Athéniens ne pouvoient le nier de Thémistocle. Au reste, je ne propose ce sentiment que comme un moyen de prouver l'unité d'action, & comme une conjecture qui n'est pas opposée à la vérité historique, puisque Thémistocle mourut la troisième année de la LXXVIII.[e] Olympiade: or Sophocle avoit remporté le prix de la tragédie quatre ans auparavant, ainsi il étoit dès-lors un Poëte illustre.

466 ans avant J. C.

ÉLECTRE,

Tragédie de Sophocle.

Il n'y a guère, dans l'antiquité, de récit plus intéressant que celui que le Poëte fait ici de la mort prétendue d'Oreste, dans les jeux Pythiques; outre que l'expression en étoit admirable, & que jamais la peinture n'a employé des couleurs plus vives, il rapproche les temps avec un art qui séduit l'esprit des spectateurs, jusqu'à leur faire oublier la distance réelle. Pénétrés des mêmes sentimens qu'Électre, ils tremblent pour Oreste, & cette douce séduction est produite par le choix des circonstances, qui sont les mêmes que celles qui s'observoient dans ces jeux au temps où Sophocle écrivoit, ce qui donne au récit un air de vraisemblance. Un héraut proclame les jeux, les combattans se présentent à la barrière, &, pour la satisfaction des spectateurs, il se trouve au nombre de ces illustres rivaux *un citoyen de la divine Athènes.* Les juges tirent les places au sort, les chars se rangent, les trompettes sonnent, les combattans partent; dès-lors ce n'est plus un récit, c'est un tableau vif & fidèle de toutes les évolutions ordinaires en pareil cas : un accident met les chars en désordre, tous sont renversés; un seul échappe, c'est celui du jeune Athénien, seul capable de disputer le prix à Oreste, dont il triomphe en effet, puisqu'Oreste est supposé périr. Quelle adresse pour tourner cette fiction toute à la gloire de ses auditeurs! pareils traits charmoient les spectateurs, & ne contribuoient pas peu aux succès de la pièce; car un peuple délicat, comme les Athéniens, n'étoit

Vers. 684.

n'étoit pas moins gagné par la fineſſe, que forcé par les grandes paſſions.

Je ſais bien qu'on blâme ici l'anachroniſme, parce que les jeux Pythiques ne furent inſtitués que près de ſix cents ans après Oreſte; Ariſtote lui-même en paroît choqué: « Le Poëte, dit-il, doit tâcher de ne rien mettre dans ſon ſujet, qui n'ait ſa « raiſon, & ſi cela eſt entièrement impoſſible, il faut que ce qu'il « y a de déraiſonnable ſoit hors du ſujet, comme dans l'Œdipe, « l'ignorance où eſt ce Prince, de la manière dont Laïus a été tué; « cela ne doit pas ſe trouver dans tout ce qui paroît ſur le théâtre, « & qui fait le corps de l'action, comme dans l'Électre, où l'on « vient annoncer la nouvelle de la mort d'Oreſte, qui s'eſt tué « dans les jeux Pythiques ». A bien examiner les paroles d'Ariſtote, ſon reproche ne tombe pas ſur l'anachroniſme, mais ſur ce que le récit de la mort d'Oreſte, qui n'eſt qu'une pure fiction, fait partie de l'action. Comment Sophocle, qui ſe pique de régularité, a-t-il pu pécher contre un principe ſi bien fondé? Il a voulu profiter d'une erreur aſſez ordinaire au peuple, qui, peu inſtruit de la vérité hiſtorique des faits, ſuppoſe les évènemens éloignés d'une antiquité à peu près égale: il n'y avoit que les Savans qui ſuſſent la véritable époque de la mort d'Oreſte & de l'inſtitution des jeux Pythiques; mais comme les Savans ne vont point au théâtre pour apprendre l'hiſtoire, ils pardonnent aux Poëtes ces fautes de chronologie quand elles ſont cachées avec art, & que les agrémens de la fiction, dédommagent de la vérité.

De Poëtic. c. 25, trad. de M. Dacier.

ANTIGONE,

Tragédie de Sophocle.

A la tête des tragédies de Sophocle, ſe lit une épigramme de Dioſcoride, qui finit par ces mots; *l'Antigone & l'Électre ſont des chef-d'œuvres*, & le grammairien Ariſtophane rapporte, que *les Athéniens furent ſi ſatisfaits de la tragédie d'Antigone, que pour récompenſer le Poëte ils lui donnèrent la prêture de Samos.* Je croirois que ce qui flatta ſi ſenſiblement un peuple républicain, & par conſéquent jaloux de ſa liberté, ce furent les maximes

In Argum.

qui s'y débitent contre la tyrannie, & la manière dont est peinte la cruauté d'un tyran, qui oublie les sentimens de la Nature, jusqu'à n'être pas touché de l'aveu que lui fait un fils, qu'il va périr si son père ne rétracte ses ordres. Créon, roi de Thèbes, avoit condamné Antigone à être enterrée toute vive; Hémon son fils, qui aimoit cette Princesse, déclare à son père qu'il ne pourra survivre; l'ordre du père s'exécute cependant, & bientôt un courier vient annoncer qu'Hémon expire près du corps d'Antigone.

Outre le plaisir que cette pièce dut faire aux Athéniens, comme à un peuple ennemi des tyrans, on peut encore regarder le caractère de Créon comme fait sur celui de quelque particulier qui jouoit alors un rôle important. Aristophane, dans sa comédie *des Chevaliers,* met sur la scène un certain Cléon, qui de fils de corroyeur étoit devenu tout puissant dans la république: Thucydide nous apprend, que ce même Cléon avoit trouvé le moyen de se faire écouter du peuple plus efficacement que personne: l'idée du caractère de Créon pourroit être prise de celui de Cléon, d'autant plus que Créon est ici plus dur & plus farouche que dans la tragédie *d'Œdipe tyran,* où Sophocle lui fait jouer aussi un personnage. Je ne trouve pas dans l'histoire de preuves assez fortes pour appuyer ma conjecture; si elle étoit juste on conviendroit peut-être, que le caractère de Créon, qui révolte aujourd'hui à cause de sa dureté, dut faire alors le plus grand effet à cause de la ressemblance, & que les Athéniens, attendris par les larmes d'Antigone & d'Ismène, furent consolés par le plaisir secret de la satyre.

Thucyd. l. III.

Conjectures sur Euripide.

Il ne me reste plus qu'à exposer mes conjectures sur quelques tragédies d'Euripide; avant que d'entrer dans ce détail, je vais faire mes observations sur des traits répandus dans toutes ses pièces, qui servent à le faire connoître en particulier, car il s'est peint lui-même. On y découvre trois marques distinctives de son caractère: l'amour pour la patrie; le goût pour la philosophie, & l'antipathie pour les femmes; de ces trois qualités la première

lui eſt commune avec les deux autres tragiques : ils paroiſſent tous trois occupés de la gloire d'Athènes, & il n'y a pas d'occaſion dont ils ne profitent pour l'illuſtrer; mais il faut dire à la louange d'Euripide, que ſur ce point il a été encore plus loin que les deux autres, puiſqu'il y a pluſieurs de ſes pièces qui ſont uniquement à l'honneur d'Athènes, telles que *les Phéniciennes*, *les Suppliantes*, *les Héraclides*, *les fureurs d'Hercule*, *l'Électre*, ſi elle eſt de lui; & parmi celles dont on n'a que des fragmens, il s'en trouve une ſous le nom *d'Érectée*, qui avoit ſans doute le même objet.

Pour les deux qualités qui lui ſont particulières, j'en trouve les raiſons dans l'hiſtoire de ſa vie ; ſon goût dominant pour la philoſophie, ſe manifeſte, tantôt par des alluſions aux ſyſtèmes de phyſique, tantôt par des dialogues dans les principes de quelque doctrine particulière, tantôt, enfin par les maximes de morale qu'il débite, ou plutôt qu'il prodigue par-tout. Il devoit aimer la phyſique, puiſqu'il avoit été diſciple d'Anaxagore, ſi connu par ſes découvertes; il avoit même fait, ſous le nom *de Ménalippe*, une tragédie, où il expoſoit le dogme de ce philoſophe: Denys d'Halicarnaſſe nous en a conſervé un morceau, où Ménalippe s'exprime en ces termes : « ce n'eſt pas moi qui parle ici, je répète ce que j'ai appris de ma mère: autrefois le ciel & la terre ne « formoient qu'un même corps: après avoir été ſéparés l'un de l'autre, « ils ont produit les êtres que nous voyons aujourd'hui, les arbres, « les oiſeaux, les animaux terreſtres, les poiſſons, les hommes même »; cette penſée eſt celle d'Anaxagore, qui diſoit, que *tout étoit en tout, mais qu'il avoit été partagé*[a] : on lit auſſi dans Strabon[b], qu'Anaxagore eut pour diſciples Archelaüs & le poëte Euripide.

De Figur. l. 1.

[a] Ὁμοῦ πάντα χρήματα.

[b] *Lib. XV*, *p. 645.*

De plus, le même Poëte, ſoit pour ſuivre ſon goût, ſoit pour flatter la partie inſtruite de ſes ſpectateurs, fait quelquefois dialoguer ſes perſonnages en vrais philoſophes; ce qui eſt aſſez ſingulier, c'eſt qu'on retrouve dans pluſieurs de ſes pièces les maximes d'Épicure & de Zénon, quoiqu'il ait précédé l'un de quatre-vingt-deux ans, & l'autre de plus de cent ans: ne croyoit-on pas entendre Épicure même, quand Hercule dit; « tout homme doit mourir; il n'y a pas de mortel qui ſoit ſûr de vivre le lendemain: « le cours du haſard eſt inconnu; on ne peut le deviner ni par «

In Alceſtide verſ. 782.

» instruction ni par art; retenez donc bien la leçon que je vais » vous donner; prenez du bon temps, faites bonne chère, songez » que vous n'êtes maître que de l'instant présent, le hasard l'est des » autres: que Vénus soit pour vous la divinité la plus respectable, » comme elle est la plus aimable & la plus complaisante; laissez aller le reste, & suivez mes leçons si vous les trouvez bonnes ». Dans la même pièce le chœur s'exprime en ces termes sur *la*

Verf. 962. *nécessité* ou *le fatalisme.* « Je me suis élevé jusqu'au sanctuaire » des muses, & après avoir pesé bien des principes différens, je » n'ai trouvé rien de plus puissant que *la nécessité;* elle triomphe » des enchantemens qu'Orphée a laissé par écrit sur les tablettes de » Thrace; elle triomphe des secours qu'Apollon a donnés par » tradition aux enfans d'Esculape, comme un remède contre les » maux des mortels; c'est la seule divinité *(l)* dont on ne puisse » aborder, ni les autels ni la statue; elle ne se laisse pas gagner par » les sacrifices; respectable Déesse ne me fais pas ressentir ta puissance » plus que tu n'as fait jusqu'à présent; c'est par toi que Jupiter » exécute tout ce qu'il a résolu; ta force triomphe du fer des » Chalybes, & quelque rigides que soient tes décrets, tu ne sais pas les rétracter ».

Cela donne lieu de croire que ces principes étoient fort anciens parmi les Athéniens, & qu'Epicure & Zénon n'ont fait que les rajeunir, pour ainsi dire, & en former un corps de doctrine.

Une chose qui frappe encore singulièrement dans Euripide, ce sont des maximes de morale plus fréquentes, plus longues & plus détachées que dans les deux autres tragiques. Eschyle n'emploie guère que de courtes réflexions, & Sophode fait rentrer ses maximes dans le corps même du dialogue. Il paroît qu'Euripide, né sérieux & vertueux par principes, prit, & par nature & par habitude, le goût de son siècle, qui étoit tourné à la morale, à cette partie de la philosophie, où Socrate fit des progrès plus sûrs & plus rapides qu'aucun de ses prédécesseurs: je ne veux pas inférer de-là, comme quelques-uns, qu'Euripide ait reçu de Socrate

Diog. Laërt. in vit. Soc. des leçons de morale; le philosophe étoit plus jeune d'onze ans

(l) On lit effectivement dans Pausanias *(in Corinth.)* qu'on ne pouvoit approcher de l'autel *de la Nécessité.*

que le Poëte; d'ailleurs la morale est si naturelle à Euripide, qu'il paroît ne l'avoir tirée que de son propre fonds.

Je ne serai pas aussi indulgent sur ses declamations contre les femmes; je conviendrai qu'elles sont trop fréquentes, souvent outrées, & presque toujours déplacées; il faudroit en quelque façon copier toutes ses pièces pour montrer qu'il les censure à tout propos; je me contenterai d'en citer un exemple: « grand Jupiter, dit Hippolyte, pourquoi as-tu mis au jour les femmes, « ce sexe perfide & pernicieux? Si tu voulois peupler le monde il « n'étoit pas nécessaire d'employer leur ministère, il valoit bien « mieux que les mortels allassent dans les temples porter des offrandes « d'airain, de fer ou d'or, & qu'ils en rapportassent des enfans pour « récompense ». Le reste du monologue est un détail fort long des maux que le sexe fait aux hommes; il le peint sous les couleurs les plus noires, & il en vient jusqu'à dire, que *c'est toujours faute d'esprit qu'une femme est sans malice;* ce morceau, dans l'original, est écrit divinement, mais à le bien examiner c'est plutôt la déclamation d'un rhéteur oisif, qu'une scène tragique, où tout doit être, soit en action, soit en nobles sentimens; il est vrai qu'il met cette belle morale dans la bouche d'Hippolyte, à qui il donne, comme je l'ai déja remarqué, une humeur un peu farouche, & telle probablement qu'il l'avoit lui-même; quoi qu'il en soit, je crois apercevoir la raison de ces déclamations; Aulu-Gelle & Diogène-Laërce, prétendent qu'il eut tout-à-la-fois deux femmes qui le chagrinèrent beaucoup, & que même l'infidélité de Chésina, l'une d'elles, le força à s'exiler chez Archélaüs; en ce cas le Poëte, doublement mécontent, conçut contre tout le sexe une aversion, qui ne finit qu'avec la vie; d'autres au contraire, & en particulier Athénée, disent qu'Euripide étoit passionné pour les femmes; or je prétends que ces deux extrémités ont dû naturellement produire le même effet; dans le premier cas le Poëte a suivi sa mauvaise humeur, dans le second il a voulu cacher, sous le voile de la satyre, une passion qui faisoit rougir sa philosophie; tel est le caractère de l'homme, il s'irrite contre le vice qu'il ne peut combattre, & l'amour propre, toujours ingénieux à se flatter, se dédommage par la théorie de ce qu'il perd par la pratique.

In Hippolyt. vers. 616.

Vers. 643.

Lib. XIII, cap. 10.

Après ces réflexions, que j'ai cru nécessaires pour faire connoître le caractère particulier du Poëte, & rendre raison du goût qui domine dans ses pièces, je vais en citer quelques-unes en suivant l'ordre des éditions.

ORESTE.

Un ancien Officier d'Agamemnon vient raconter en détail le jugement, qui condamne Oreste à périr avec sa sœur. Toute sa narration est une allusion aux délibérations & aux jugemens populaires de la république d'Athènes. Après que le Héros a *Vers. 905.* prononcé la formule ordinaire, « se lève un homme, dit le Poëte, » incapable de retenir sa langue, plein de confiance; *Argien, sans* » *être d'Argos*, habile à profiter du tumulte, d'une hardiesse peu » éclairée, enfin assez persuasif pour entraîner les autres dans un mauvais parti. » Le Scholiaste trouve cet homme si caractérisé, qu'il prétend que c'est Cléophon, qui étant Thrace d'origine, parvint à être Général des Athéniens sur la fin de la guerre du Péloponnèse; *car*, ajoute-t-il, *il n'y avoit pas long-temps que ce Cléophon avoit empêché qu'on ne fît avec les Lacédémoniens un accommodement*, avantageux sans doute, & qui auroit préservé les Athéniens des malheurs qui terminèrent la guerre: cette opposition rendit Cléophon très-odieux dans la suite. Quand Euripide dit que l'orateur étoit *Argien, sans être d'Argos*, c'est parce que Cléophon n'étoit pas natif d'Athènes; le Scholiaste appuie son sentiment d'un passage d'Aristophane, où le Poëte comique paroît en effet peindre Cléophon des mêmes traits, dont *In Ran. vers. 686.* » le tragique peint son orateur: « Muse des sacrés chœurs, commence » & inspire-moi une agréable chanson; regarde cette assemblée » nombreuse où sont réunis tant de sages esprits, plus ambitieux » que Cléophon, qui sur ses lèvres perfides porte une hirondelle » de Thrace; cet oiseau, perché sur ce rameau barbare, fait un » bruit affreux, & ne cesse de répéter, il périra, il périra, quand bien même les suffrages seroient égaux. » Voilà donc Cléophon représenté comme un orateur dangereux, comme un misérable étranger, enfin comme un méchant homme, incapable d'écouter la justice. *Cette hirondelle de Thrace, perchée sur les lèvres perfides,*

fait allusion à son origine & à son éloquence; Platon le comique, *Schol. ibid.* avoit aussi fait une pièce, où il traitoit Cléophon, *d'étranger*, *de babillard, d'homme sans naissance.*

Il paroît en général qu'Euripide, dans cette pièce, comme dans plusieurs autres, a voulu montrer une alliance très-ancienne entre Argos & Athènes; dans le dénouement Apollon dit à Oreste: « après avoir passé un an entier dans le territoire de *Vers. 1648.* Parrhase, vous arriverez à la ville d'Athènes, où vous serez « cité en justice par les trois furies, pour avoir tué votre mère; « les Dieux seront vos juges dans l'Aréopage; ils prononceront une « sentence qui vous renverra absous. » Quand le Poëte dit qu'Oreste sera jugé par les Dieux, il ne veut pas seulement rappeler l'opinion où étoient les Athéniens, qu'Oreste avoit été anciennement absous par Minerve, comme on le voit dans les *Euménides* d'Eschyle; il veut aussi faire entendre que les Aréopagites, par leur équité, sont comme autant de Dieux sur la terre, & que les Argiens devoient respecter & chérir un peuple qui avoit autrefois absous Oreste, leur plus fameux citoyen. Comme on voit, dans l'histoire, que les Lacédémoniens recherchèrent vivement l'alliance des Argiens, dans le cours de la guerre du Péloponnèse, Euripide cherchoit par-tout l'occasion d'attacher ce peuple aux Athéniens.

Les PHÉNICIENNES.

Je croirois volontiers que ce Poëte avoit le même but dans sa tragédie *des Phéniciennes;* il y paroît tout occupé à prouver une alliance ancienne entre les Athéniens & les Thébains, qui, dans le temps de la guerre du Péloponnèse, étoient liés avec les Argiens. Quand Œdipe voit les corps d'Étéocle & de Polynice, il dit à Antigone:

O ma fille, c'est à présent que s'exécute l'oracle d'Apollon. *Vers. 1697.*

ANTIGONE.

Quel oracle! voulez-vous ajouter de nouveaux maux à nos malheurs!

ŒDIPE.

Il est marqué que je mourrai près d'Athènes, comme exilé.

ANTIGONE.

Quel bourg de l'Attique vous recevra!

ŒDIPE.

Colone, ce bourg consacré à Neptune.

On aperçoit le même dessein dans les *Suppliantes,* car ces deux tragédies ont beaucoup de rapport : le sujet des *Phéniciennes* n'est rien autre chose que l'aventure des sept Généraux qui périrent au siége de Thèbes, & les *Suppliantes* sont les veuves & les mères de ces mêmes héros, qui viennent implorer le secours des Athéniens. Diodore de Sicile nous a même conservé, sur ces deux tragédies, *Lib. XIII.* une anecdote assez singulière : « La nuit, dit-il, qui précéda la » bataille près des îles Arginuses, Thrasybule, qui devoit commander » le lendemain *(m),* eut un songe; il s'imagina qu'il étoit à Athènes, » & qu'il y jouoit, avec six autres des Généraux, les *Phéniciennes* » d'Euripide, tandis que les chefs ennemis jouoient les *Suppliantes:* » la victoire fut complète, &, à l'exemple de ce qui s'étoit autrefois » passé à Thèbes, les sept Généraux perdirent la vie. A son réveil » Thrasybule consulta le Devin, qui répondit que ce songe signifioit » que les sept Généraux périroient; cependant, comme les sacrifices » furent favorables, les Généraux ne dirent qu'à leurs amis ce dont » ils étoient menacés, & ils firent publier par toute l'armée le pronostic favorable de la victoire. » Ce trait montre l'estime qu'on faisoit de ces deux pièces, qui sont en effet des plus belles. On conçoit comment les spectateurs, toujours ingénieux, appliquoient au présent des sujets si éloignés, parce que les Poëtes y faisoient entrer des circonstances intéressantes.

Quelque rapport que la tragédie des *Phéniciennes* eut aux affaires de la République, je n'y trouve aucune autre allusion historique que celle que j'ai indiquée; j'y remarque seulement un endroit qui paroît une raillerie du détail d'Eschyle, au sujet des sept

(m) Il est bon de se rappeler que l'armée Athénienne avoit alors dix Généraux, qui commandoient alternativement; ce furent les mêmes qu'on condamna dans la suite à la mort, pour n'avoir pas rendu les honneurs de la sépulture à ceux qui avoient péri dans la bataille.

Généraux qui combattirent devant Thèbes ; Étéocle dit à Créon, en parlant de ces Généraux : « Il faudroit bien du temps pour vous les nommer chacun par leur nom, sur-tout tandis que les ennemis sont sous les armes. » C'est justement cet instant qu'Eschyle choisit pour faire venir un courrier, qui détaille jusqu'aux armes des Généraux & aux inscriptions qu'ils portoient sur leurs boucliers. Ce trait, joint à un autre qui se lit dans l'*Électre,* fait voir que les Poëtes, successeurs d'Eschyle, ont quelquefois censuré sa manière, qui n'étoit pas en effet aussi parfaite que le fut dans la suite l'art de Sophocle & d'Euripide.

Vers. 758.

ANDROMAQUE.

Je n'exposerai pas ici les convenances de cette pièce avec les affaires de la Grèce, ces allusions ont déjà été développées par M. Hardion ; j'ajouterai que dans tout le cours de la pièce le Poëte insiste, d'une façon particulière, sur le bonheur des mariages bien assortis, & sur le malheur de ceux qui épousent deux femmes : « Il n'est pas bien, dit-il, qu'un seul homme gouverne deux femmes ; quiconque veut être heureux dans sa maison n'en doit avoir qu'une seule, d'un état convenable. » Et ailleurs : « Je ne trouverai jamais heureux un homme qui aura deux femmes, ni des enfans qui reconnoîtront deux mères ; c'est une source de disputes & de chagrins amers : un homme doit se contenter d'une seule épouse, dont la vertu ne soit pas équivoque. » On pourroit conclure de-là que le Poëte avoit ici en vue le décret qui, au rapport d'Hiéronyme de Rhodes, cité par Athénée, permit aux Athéniens, vers le temps de Socrate, d'avoir deux femmes à la fois, contre une loi expresse, qui vouloit qu'*un homme n'eut qu'une femme (n).* A bien examiner les termes du décret, il n'autorise pas la polygamie ; il permet seulement d'avoir des enfans d'une autre femme que de la sienne propre, & cela afin d'augmenter le nombre des citoyens, qui étoit considérablement diminué par quelque cause que l'histoire ne nous fait pas connoître. En voici les termes, tels qu'Athénée les rapporte : Βουληθέντας Ἀθηναίους διὰ τὸ λειπανδρεῖν αὐξῆσαι τὸ πλῆθος, ψηφίσασθαι, γαμεῖν μὲν ἀστὴν

Mém. Acad. t. VIII, p. 264.

Vers. 177.

Vers. 464.

L. XIII, c. 1.

Loc. cit.

(n) Ἕνα ἄνδρα μιᾶς γυναικὸς τυχεῖν. Petit. de leg. Att.

μίαν, παιδοποιεῖσθαι δὲ καὶ ἐξ ἑτέρας. Ce qui ſignifie à la lettre: *Les Athéniens voulant remédier à la diminution ſenſible des citoyens, ont ordonné d'épouſer une citoyenne ; mais ils permettent d'avoir des enfans même d'une étrangère.* Ainſi, malgré ce décret, il n'y avoit toujours que la citoyenne, ἀστὴν, qui fût regardée comme femme légitime; les enfans de l'étrangère, ἑτέρας, devenoient bien citoyens, puiſque cette tolérance étoit pour ſuppléer le nombre des citoyens, mais la mère étoit toujours étrangère : ainſi la polygamie n'a jamais été autoriſée par les loix d'Athènes, comme quelques-uns ont voulu l'inférer des termes d'Athénée. Quand de graves auteurs, &
L. XIII, c. 1. Ariſtote même, ſi la citation d'Athénée eſt juſte, donnent deux femmes à Socrate tout-à-la-fois, *Xantippe* & *Myrto*, premièrement
In vit. Pericl. on peut douter du fait, puiſque, ſelon Plutarque, Panétius de Rhodes détruiſoit cette opinion, dans ſes commentaires ſur la vie de Socrate; d'ailleurs on peut dire que, ſelon les termes du décret cité plus haut, de ces deux femmes il n'y avoit que Xantippe qui fût légitime, ἀστὴ; Myrto étoit l'étrangère, ἑτέρα. C'eſt ainſi qu'il faut auſſi entendre Diogène-Laërce & quelques autres, quand
De jure Bell. & Pac. l. II, c. 5. ils ſuppoſent deux femmes à Euripide. Le ſavant Grotius paroît avoir été du même ſentiment, puiſqu'il cite ces deux paſſages de notre Poëte, pour prouver que le mariage contracté avec une ſeule perſonne eſt non-ſeulement très-agréable à Dieu, *Deo gratiſſimum*, mais qu'il a été auſſi préféré par les plus éclairés du paganiſme : *multis olim ſapientibus prælatum.*

Je ferai auſſi remarquer, dans cette pièce, un trait bien frappant
Verſ. 471. contre l'état républicain : « Dans les États, deux maîtres ne peuvent
» pas gouverner auſſi-bien qu'un ſeul, c'eſt charge ſur charge &
» matière de ſéditions; les Muſes mêmes mettent la diſcorde entre
» deux muſiciens; & quand les vents emportent un vaiſſeau, deux
» ſentimens ſont plus foibles que l'avis d'un ſeul, qui eſt le maître,
» quand il auroit moins de mérite. Qu'un ſeul règne donc, &
dans les familles & dans les villes, ſi on veut vivre tranquille. »
Comment Euripide oſoit-il parler ainſi, dans le ſein d'une Répu-
L. IX, de Rep. blique fière de ſon gouvernement? auſſi Platon, en le louant comme excellent Poëte, ne peut s'empêcher de le blâmer d'avoir trop relevé les Rois & la monarchie.

Les HÉRACLIDES.

M. l'abbé Sallier, dans le Mémoire que j'ai déjà cité, remarque que cette tragédie a un merveilleux rapport avec l'état des affaires de la République, dans les dernières années de la guerre du Péloponnèſe : « Athènes, dit-il, eſt repréſentée, dans toute la tragédie, comme un lieu de ſûreté, & un aſile dans lequel les malheureux « ſont reſpectés, les ordres des Dieux obſervés, & le peuple ami de la « juſtice & de l'humanité. » Quelque judicieuſe que ſoit cette conjecture, ne pourroit-on pas ſuppoſer, avec autant de probabilité, que cette pièce parut au commencement de la guerre du Péloponnèſe, vers le temps où les Corcyréens vinrent implorer le ſecours d'Athènes? on verroit, à l'honneur des Athéniens, que la raiſon pour laquelle les Corcyréens, perſécutés par les Lacédémoniens, ne recherchent d'autre protection que celle d'Athènes, c'eſt parce que ce peuple, comme le Poëte le fait entendre par-tout, prenoit un plaiſir ſingulier à exercer l'hoſpitalité. Dès-lors ce ſont les Corcyréens qui s'écrient, par la bouche d'Iolas : « O vous, qui habitez Athènes depuis long-temps, ſecourez-nous; nous ſommes des ſupplians ſous la « protection de Jupiter : on nous fait violence, on profane nos « bandelettes; n'eſt-ce pas un déshonneur pour cette ville? n'eſt-ce « pas un affront pour les Dieux? » Le Poëte joint adroitement l'honneur des Dieux à celui de la ville; on ne peut manquer aux Dieux protecteurs de l'hoſpitalité, qu'on ne manque en même temps à la ville, qui les repréſente en ce point ſur la terre. C'eſt dans le même ſens que le chœur dit plus bas : « Étranger, il eſt juſte de reſpecter les ſupplians des Dieux, & de ne point vous « forcer à quitter leurs autels; la juſtice divine ne ſouffriroit pas une « telle violence. » Et, à la fin du troiſième acte, le même chœur s'écrie : « O Terre, ô Lune, ô rayons éclatans de l'aſtre qui porte par-tout la lumière, apportez-moi d'heureuſes nouvelles; faites « retentir votre voix juſqu'au ciel, juſqu'au trône des Dieux, juſqu'au « ſéjour de Minerve, puiſque j'ai reçu des ſupplians : je veux « combattre pour la patrie, je veux combattre pour mes foyers. » Le chœur pouvoit-il exprimer plus vivement la réſolution où il eſt de ſoutenir les ſupplians qu'il veut venger. Il y a plus, quand

Mém. Acad. tome VI.

Thucyd. lib. I.

Verſ. 69.

Verſ. 101.

Verſ. 748.

Vers. 957. Alcmène dit à Euryſthée, qu'on lui amenoit priſonnier, *vous avez trouvé un peuple & une ville libres, qui ne vous ont pas craint;* dans ma ſuppoſition, ces mots s'adreſſent aux Lacédémoniens, & expriment la fermeté d'Athènes à défendre ceux qu'elle a pris ſous ſa protection, & en particulier les Corcyréens.

Le morceau ſans doute le plus intéreſſant eſt l'endroit, où Macarie, fille d'Hercule & de Déjanire, ſe ſacrifie généreuſement pour le ſalut de ſa famille & pour la victoire des Athéniens; *In Attic.* Euripide a emprunté cet épiſode de l'hiſtoire. Pauſanias rapporte, que de ſon temps il y avoit encore à Marathon une fontaine, qui tiroit ſon nom d'un fait qu'il expoſe en ces termes. « Hercule » s'étant enfui de Tirynthe pour éviter les pourſuites d'Euryſthée, » ſe retira chez le roi Céyx, ſon ami; après la mort d'Hercule, » comme Euryſthée recherchoit les fils de ce héros, Céyx les » envoya à Athènes, parce qu'il ne ſe croyoit pas en état de les » défendre lui-même, & que Théſée pourroit mieux y réuſſir; » en effet, Théſée les prit ſous ſa protection & refuſa de les livrer » à Euryſthée; alors, pour la première fois, les Péloponnéſiens » déclarèrent la guerre aux Athéniens; mais l'oracle ayant fait » entendre, que les Athéniens ne ſeroient vainqueurs, que ſuppoſé » qu'un des enfans d'Hercule ſe ſacrifiât à la mort volontairement; Macarie ſe poignarda elle-même & leur procura ainſi la victoire: » Il termine ce récit par ces mots: « Cette généroſité fit donner ſon nom à la fontaine ».

Euripide profite de cette tradition, & par le pathétique qu'il met, & dans le diſcours & dans l'action, il montre qu'il eſt auſſi habile à faire valoir les traits anciens, qu'à trouver d'heureuſes alluſions aux circonſtances préſentes; de plus, il rappelle aux Athéniens, que les Péloponnéſiens, qui ſont à préſent leurs ennemis, leur ont anciennement déclaré la guerre, mais que l'avantage eſt reſté aux Athéniens; c'eſt une eſpèce de pronoſtic, que la guerre actuelle leur ſera auſſi avantageuſe que la première; or ce pronoſtic devient bien plus flatteur, en ſuppoſant, comme je fais, que la pièce fut repréſentée dès le commencement de la guerre.

HÉLÈNE.

Le Poëte, pour réparer en quelque façon l'affront que l'enlèvement d'Hélène avoit causé aux Lacédémoniens, suit ici une tradition peu commune, qui se trouve aussi dans Hérodote; *L. II, c. 112.* on prétendoit que Pâris n'avoit enlevé que le fantôme de cette Princesse; l'air de vraisemblance qu'Euripide donne à cette opinion, m'engage à croire que la pièce parut dans un temps où les Athéniens avoient intérêt de ménager les Lacédémoniens: or je trouve que la neuvième année de la guerre du Péloponnèse, après que *Thucyd. lib. IV.* Lamachus eût perdu sa flotte près d'Héraclée, ces deux peuples firent une trève d'un an, & que l'année suivante, après la mort de Cléon & de Brasidas, ils en firent une autre de cinquante ans, qui fut rompue deux ans après. La tragédie *d'Hélène* pourroit bien avoir été faite pour l'une ou l'autre de ces deux occasions; si les rapports ne sont pas assez sensibles pour prouver mon sentiment d'une manière indubitable, au moins voici quelques traits qui paroissent mis exprès pour flatter Lacédémone. Lorsqu'Hélène fait entendre à Théoclymène, fils de Protée, roi de la contrée d'Égypte, où elle étoit, qu'elle veut, suivant la coutume de son pays, rendre les derniers devoirs à son époux; Théoclymène répond: « En effet, les habitans du Péloponnèse signalent leur *Vers. 1258.* piété dans les devoirs qu'ils rendent aux morts ». Le Poëte auroit pu dire les Grecs en général, car l'usage étoit universel dans la Grèce; il désigne en particulier les habitans du Péloponnèse pour faire sa cour aux Lacédémoniens, qui y tenoient le premier rang.

L'endroit le plus remarquable est celui-ci, où Castor & Pollux prédisent à Hélène leur sœur, qu'elle donnera son nom à une isle vis-à-vis de l'Attique, près du Promontoire, *Sunium.* « Quand vous aurez fourni votre carrière, disent-ils, on vous *Vers. 1682.*
« mettra au nombre des Déesses; vous recevrez les sacrifices & les
« offrandes des mortels; telle est la volonté de Jupiter, & le lieu
« où Mercure vous déposa, quand il vous déroba de Sparte,
« de peur que vous ne tombassiez entre les mains de Pâris (je
« veux dire cette isle qui s'étend comme un rempart près de l'Attique);

» ce lieu portera votre nom dans les ſiècles à venir, puiſqu'il vous a ſauvée. » N'eſt-il pas flatteur pour les Lacédémoniens, de voir qu'Hélène, dont l'enlèvement pouvoit obſcurcir leur gloire, non-ſeulement ne méritoit pas l'idée déſavantageuſe qu'en avoient conçue pluſieurs peuples; mais qu'après ſa mort elle deviendroit Déeſſe, & qu'elle s'immortaliſeroit par le nom qu'elle laiſſeroit à une iſle? Enſuite le Poëte, comme s'il vouloit faire réparation à Ménélas, & en ſa perſonne aux Lacédémoniens, des reproches dont il les charge dans *l'Andromaque*, fait continuer les Dioſcures en ces
Verſ. 1692. termes: « Pour Ménélas, en récompenſe des démarches qu'il a » faites pour vous chercher, il eſt marqué par les Dieux qu'il » demeurera à jamais dans les iſles fortunées, car les Dieux aiment les ames généreuſes. »

ION.

Cette tragédie renferme pluſieurs alluſions fort honorables à la ville d'Athènes; ainſi il paroît qu'elle a été faite uniquement à la louange de cette ville, par conſéquent dans quelqu'occaſion brillante,
Verſ. 262. dont la connoiſſance n'a pas paſſé juſqu'à nous. « Que je vous » admire, dit Ion à Creüſe, princeſſe, qui habitez une ville illuſtre, & qui devez votre origine à d'illuſtres parens; c'eſt faire tout-à-la-fois l'éloge de la ville & des citoyens; quand Ion eſt incertain de ſon ſort, & qu'il ne connoît pas encore ſa mère, il s'écrie:
Verſ. 671. « Plaiſe aux Dieux que je ſois fils d'une Athénienne, afin que » le nom de ma mère me donne de la hardieſſe à parler, car quand » un étranger ſe trouve dans une ville illuſtre, quoiqu'il en ſoit » citoyen de nom, il garde le ſilence comme un eſclave, & n'oſe ouvrir la bouche ». Dans Euripide les dénouemens ſe font ordinairement par l'entremiſe des Dieux, & le Poëte réſerve pour cette partie ce qu'il y a de plus intéreſſant; ici dès que Creüſe a
Verſ. 1571. reconnu Ion pour ſon fils, Minerve dit: « Creüſe, prenez votre » fils, allez dans la terre de Cécrops & placez-le ſur le trône; » deſcendant d'Éreᵭtée, il eſt juſte qu'il règne ſur le pays qui m'eſt » conſacré: il deviendra illuſtre dans toute la Grèce, & ſes quatre fils ſeront chefs des quatre Tribus qui habitent ma citadelle.

Le détail qui ſuit ne doit pas être auſſi agréable pour les

lecteurs, qu'il le fut sans doute pour les spectateurs. Minerve ajoute, que les petits-fils de ce Prince habiteront les Cyclades & les villes d'Ionie, nom qu'elles devront à Ion: que Creüse aura de Xuthus, son époux, deux enfans, dont l'un donnera son nom à la Doride & l'autre à l'Achaïe. Le Poëte, en remettant ces anciennes traditions sous les yeux de ses spectateurs, leur rappelle, qu'ils sont en quelque façon les pères de la Grèce, par-là non-seulement il les flatte, mais il anime encore indirectement les autres peuples à s'unir à eux, puisqu'ils forment un peuple si illustre; on peut croire que telle a été l'idée d'Euripide, dans toutes les tragédies, où il élève si haut la ville d'Athènes, & cela avec d'autant plus de raison, que la plupart de ses pièces ont paru dans le cours de la guerre du Péloponnèse.

Les Fureurs d'Hercule.

Cette pièce est encore à la gloire d'Athènes, & paroît faite aussi pour encourager les Athéniens, en leur rappelant leur distinction, & pour attirer à leur alliance les autres peuples: Thésée ne trouve moyen de consoler Hercule, & de lui faire expier le crime qu'il vient de commettre, en perçant à coups de javelots sa femme & ses enfans, qu'en le déterminant à passer à la ville d'Athènes: « Quittez Thèbes, lui dit-il, où vous pourriez *Verf. 1322.*
« être puni par la loi; suivez-moi dans la ville de Minerve; ce
« sera là qu'après avoir purifié vos mains meurtrières, je vous
« donnerai une demeure, & je partagerai avec vous mes biens ».

Hercule est si content de la proposition, qu'il répond: « Après avoir plongé ma famille dans le déshonneur, je ne puis faire mieux
« que de suivre Thésée ». Les spectateurs ne devoient-ils pas conclure de pareils discours, qu'Athènes étoit une ville pure & innocente, où l'on venoit expier les crimes commis ailleurs; que c'étoit un lieu de retraite pour les malheureux, où l'on ne se contentoit pas de les recevoir, mais où on les assistoit encore de ses propres biens? toutes idées flatteuses, sur-tout pour les Anciens, qui estimoient tant l'hospitalité. Qui n'auroit pas été jaloux de l'alliance d'un peuple si vertueux, si estimable? c'est précisément le sentiment que le Poëte veut inspirer.

ÉLECTRE.

In Epiſt. dedic. Victorius à qui on eſt redevable de la découverte de cette pièce, prétend y trouver le génie d'Euripide, ſon ſtyle & ſa manière : cette prétention me paroît fondée un peu ſur l'amour propre d'un critique curieux de faire valoir la tragédie qu'il annonce. Pour moi, ſans entrer dans un examen qui n'eſt pas de mon ſujet, je dirai en général, que la foibleſſe qui s'y fait par-tout ſentir, m'empêche de la donner à Euripide : ce Poëte, rival de Sophocle, n'auroit eu garde de riſquer une pièce ſi inférieure à celle de ſon antagoniſte. Il eſt vrai que le ſentiment de Victorius eſt appuyé
In Lyſ. vitâ. de l'autorité de Plutarque, qui donne à Euripide deux vers qu'on lit en effet au commencement du premier chœur de la pièce :

Verſ. 167. Ἀγαμέμνονος ὦ κόρα, ἤλυθον Ἠ-
Λέκτρα ποτὶ σὰν ἀγροτέραν αὐλάν.

Fille d'Agamemnon, je ſuis venue à votre demeure champêtre. Mais cela prouve ſeulement que du temps de Plutarque, cette pièce paſſoit auſſi ſous le nom d'Euripide, & que ce critique, ordinairement ſi éclairé, ne s'eſt pas embarraſſé d'examiner ſi elle en étoit réellement. C'eſt ainſi qu'on trouve le *Rhéſus* au nombre
In Præfat. des tragédies d'Euripide, quoique pluſieurs critiques, & Barnès en particulier, ſe croient autoriſés à l'attribuer à Iophon, fils de Sophocle. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'à en juger par le goût qui domine dans l'*Électre*, & par la manière dont le ſujet eſt traité, on ne peut la donner qu'à un Poëte contemporain. Or, pour avoir lieu ici, il ſuffit qu'elle ait paru dans le cours de la guerre du Péloponnèſe, vers le temps probablement où Athènes envoya des ſecours en Sicile, ſous la conduite d'Eurymédon & de Démoſthène,
413 ans avant J. C. c'eſt-à-dire la dix-neuvième année de cette guerre. Je fonde cette conjecture ſur ce que Caſtor & Pollux parlent en ces termes :
Verſ. 1348. « Nous regagnons en diligence, à travers la plaine azurée, la mer » de Sicile, pour ſauver la flotte qui y navige. Nous ne ſecourons » pas les impies, mais nous ſauvons ceux qui ſe font un plaiſir » d'exercer la piété & la juſtice, & nous les délivrons de leurs triſtes travaux. *Cette flotte ſur la mer de Sicile*, c'eſt ſans doute celle des Athéniens ;

Athéniens; *ces impies* contre qui les Dioſcures ſe déclarèrent, ſont les Syracuſains, qui ont violé les traités en déclarant la guerre aux Athéniens; & *ces gens qui exercent la juſtice*, c'eſt le peuple d'Athènes. On peut dire que Caſtor & Pollux protégèrent d'abord les Athéniens, puiſque, ſuivant l'hiſtoire, les Syracuſains furent d'abord battus ſur mer. *Thucyd. v.*

Cette pièce eſt auſſi à la louange d'Athènes: les Dioſcures y donnent à Oreſte le même conſeil que Théſée avoit donné à Hercule: « Quittez Argos, lui diſent-ils; vous ne pouvez y rentrer après avoir tué votre mère. Les Furies vengereſſes ſe ſaiſiront de vous & vous pourſuivront par-tout. Allez à Athènes ». Voilà toujours Athènes repréſentée comme une ville ſecourable, qui donne volontiers retraite aux malheureux. « Proſternez-vous devant la ſtatue de la vénérable Minerve; elle vous préſervera de leurs cruels ſerpens, en vous couvrant de ſon égide. En cette ville, eſt une éminence conſacrée à Mars, où les Dieux pour la première fois jugèrent d'un homicide, lorſque Mars eut la cruauté de tuer le fils de Neptune ». On étoit partagé ſur l'origine du tribunal de l'Aréopage; les uns le faiſoient remonter à cet homicide du dieu Mars, les autres à l'expiation d'Oreſte. « Là eſt le tribunal le plus reſpectable & le plus ferme dans ſes déciſions ». Cet éloge eſt exactement conforme à celui qui ſe lit dans les *Euménides* d'Eſchyle & dans l'*Oreſte* d'Euripide. *Verſ. 1250.*

Je finirai par remarquer qu'on aperçoit dans le dénouement de l'*Électre*, une critique maligne du dénouement des *Choëphores* d'Eſchyle. M. l'abbé Fraguier, dans ſa diſſertation ſur les tragiques Grecs, fait la même obſervation; mais il n'entre pas dans le détail: je vais expliquer la choſe. Eſchyle conduit la reconnoiſſance d'Électre & d'Oreſte, de manière qu'elle va par degrés. Électre s'approchant du tombeau de ſon père, aperçoit d'abord des cheveux coupés, tous ſemblables à ceux de ſon frère; elle voit enſuite ſur la terre, des traces ſemblables à celles de ſes pieds; enfin Oreſte paroît & lui préſente un voile qu'elle a tiſſu elle-même, ce qui achève la reconnoiſſance. J'avoue que cette reconnoiſſance appuie ſur des motifs bien foibles, ſur-tout ſi on ſépare les deux premiers du troiſième. Auſſi Ariſtophane dit-il plaiſamment, en parlant *Mém. Acad. tome II.* *In Choëph. verſ. 157.* *In Nubib. verſ. 534.*

de sa comédie des *Nuées*, « Ma comédie vient aujourd'hui comme
» une autre *Électre*, pour reconnoître ses amis. Si elle a le bonheur
» de trouver les cheveux de son frère, elle ne manquera pas de le
reconnoître ». Voilà qui est bon dans une comédie, où il est permis de rire aux dépens des autres: mais la critique de l'auteur de l'*Électre* n'est-elle pas déplacée dans une tragédie, & n'en dégrade-t-elle pas la noblesse? Encore s'il eût trouvé dans son fond, un dénouement plus heureux? Mais après avoir censuré Eschyle, comme s'il étoit en état de mieux faire, il va emprunter de l'*Odyssée*, la reconnoissance d'Ulysse; & à l'imitation de la cicatrice à laquelle Euryclée reconnoît le héros, il suppose qu'Électre reconnoît Oreste à la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçue au front dans son enfance, en poursuivant avec elle un jeune faon. Le dénouement d'Eschyle a du moins le mérite de l'invention.

Telles sont les allusions, soit certaines, soit conjecturales, que j'ai pu découvrir dans la lecture des trois tragiques: je ne doute pas que des yeux plus perçans n'en trouvent un plus grand nombre, & qu'ils n'en rencontrent dans les pièces où je n'en ai vu aucune, & dont je n'ai point fait mention pour cette raison; je pense que celles que j'ai citées, suffisent pour prouver, comme je l'ai avancé, que *les pièces des tragiques Grecs renfermoient un grand nombre de traits qui faisoient allusion, soit à la Grèce en général, soit aux circonstances particulières du temps où ils écrivoient, soit aux Poëtes eux-mêmes*, ce qui donnoit lieu à une infinité de rapports ingénieux, qui attachoient agréablement les spectateurs, & produisoient chez eux cette grande admiration, dont on ne voit pas toujours la raison aujourd'hui, parce qu'on trouve froids ou obscurs, des endroits dont on n'a plus la véritable intelligence.



LE PÉRIPLE DE L'EUXIN,

Tel qu'on peut préſumer que Salluſte l'avoit décrit, vers la fin du III.ᵉ livre de ſon Hiſtoire, rétabli ſur les fragmens qui nous en reſtent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluſte a pu conſulter, & de ceux qui ont eu ſon ouvrage entre les mains.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

SECONDE PARTIE.

La corde de l'Arc, formée par la côte méridionale, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'à la Colchide.

EN entrant de la Propontide *(a)* dans l'Euxin, on laiſſe à «
gauche la côte de Thrace, voiſine de Byzance; à la droite, « *Strab. l. XII, p. 541.*
on a celle de Chalcédoine, faiſant partie du royaume de Nicomede. «
A la ſortie du Boſphore on rencontre les iſles Cyanées, qui ne «
ſont que deux amas de rochers, aſſez voiſins les uns des autres «
pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile; les flots, en s'y briſant avec «
fracas, élèvent en l'air un nuage d'eau en forme de fumée: à «
meſure que l'on change d'aſpect ces écueils irréguliers paroiſſent «
ſe ſéparer ou ſe rejoindre. La fable a raconté qu'ils étoient flottans «
dans la mer, qu'ils ſe reſſerroient pour écraſer les vaiſſeaux, «
lorſqu'ils paſſoient entre deux; raiſon pour laquelle on les a «
nommés Symplegades *(concurrentes, conflictatæ)*, & qu'ils ne « *Plin. IV, 13.*
devinrent fixes qu'au moment du paſſage de Jaſon; en effet le «
paſſage, dès qu'il fut connu, ceſſa d'être redouté; les Argonautes «
l'envoyèrent découvrir par une barque, & ne laiſsèrent pas en « *Apollodor. l. II. Banier, Mythol.*
traverſant que de heurter de la pouppe & de briſer leur «
gouvernail. «

Si de-là on commence à parcourir la côte pour s'avancer vers «

(a) C'eſt Salluſte qui parle dans ce Mémoire; *voyez le tome XXXII des Mémoires de l'Académie, p. 627.*

Isidor. XV, 13. Sallust. fragm. 246, ap. Serv. Æneid. 1, 203. Fragm. 663, ap. Isidor. l. 11, c. 3.

Steph. Byz. de urbib.

Id. & Eustath. in Dionys.

» l'Orient, la première contrée de l'Asie que l'on rencontre au » dedans de l'Euxin, est la Bithynie, auparavant appelée de divers » autres noms, car c'est la même région qu'on appelle aussi grande » Phrygie, d'abord nommée Bébrycie, ensuite Mygdonie, & plus » récemment Bithynie, du nom du roi Bithynus, qu'on dit avoir » été fils de Jupiter, & de la Nymphe Thracé, fille de l'un des » Titans; cette Nymphe avoit aussi, dit-on, eu de Saturne » Dolioncé, que l'on donne pour auteur de la petite nation des » Doliones, voisins de Cyzique: on raconte encore au sujet du » nom de Bébrycie, que Bébryce, fille de Danaüs, fuyant la » colère de son père, irrité de ce que malgré son ordre elle avoit » sauvé la vie à son mari Lyncée, fils d'Égyptus, vint sur cette » côte intérieure de l'Euxin, où elle poliça les barbares du pays, » & leur enseigna les sciences de l'Égypte, & qu'en reconnoissance » toute la contrée adopta le nom de cette Princesse; mais il faut » écarter toutes ces traditions peu fidèles, pour s'appuyer sur des » faits plus authentiques. L'histoire de la navigation des Argonautes, » ne nous dépeint pas les Bébryciens comme instruits des arts de » l'Égypte; de plus, tant d'origines des noms de pays, tirées de » prétendus Rois inconnus, dont l'existence est tout-à-fait ignorée » d'ailleurs, sont, à mon sens, des fables peu dignes que l'on s'y » arrête. Les différens noms de la Bithynie, que je n'ai pas rapportés » sans dessein, s'accordent tous à prouver que les habitans de cette » contrée sont des colonies successivement venues de la Thrace & » des confins de la Macédoine: les Thyniens de l'Europe, nom » qui en la langue de ces barbares septentrionaux, désigne en général » les habitans d'une contrée, comme parmi eux le mot *tan* signifie » un lieu près de l'eau, un canton habité, passèrent de leur climat » sauvage en cette région de l'Asie, voisine d'eux, ainsi qu'avoient » fait les Brygiens ou Bryciens, les Mœsiens & les Mydoniens ou » Macédoniens, car on trouve également dans les deux pays tous » ces noms de leur propre patrie, qu'ils donnèrent aux nouvelles » contrées qu'ils vinrent occuper; ils s'établirent non-seulement sur » le rivage de l'Euxin, mais aussi dans les pays voisins de la » Propontide, que nous appelons Mysie & Phrygie; quoiqu'en » général ils portassent tous le nom de Thyniens, on distinguoit

ceux de la côte intérieure *(b)* de l'Euxin, depuis le Bosphore «
jusqu'au fleuve Sangar, sous le nom de Bithyniens, & sous celui « *Mela, I, 19. Plin. VI, 32.*
de Mariandyniens, ceux qui s'étendoient de-là vers l'Orient : «
Xénophon parle des peuples de ce canton comme de la plus « *Xenoph. apud Arian. in Peripl.*
brave nation de l'Asie. «

Ce fut en Bithynie que les Grecs du navire Argo firent un «
de leurs premiers débarquemens : le jeune Hylas, envoyé pour «
puiser de l'eau, s'y noya dans une fontaine ; accident qui devint «
l'occasion de quelques établissemens dans cette contrée. Hercule, «
allant à la recherche de son favori, se sépara du reste de la «
flotte, suivi de Polyphème & de Télamon ; le premier resta sur «
la côte, où il fonda la ville de Cius dans un golfe de la « *Apollodor. l. II.*
Propontide. Hercule avec Télamon alla saccager Troye, dont il «
tua le roi Laomédon, & mit sur le trône, à la prière d'Hésione, «
Podarcès, surnommé Priam ; c'est-à-dire, *le captif* ou *le racheté*, «
le plus jeune des fils de ce Roi. Il ne faut pas confondre la ville «
de Cius, dont je viens de parler, avec une autre du même nom, «
dans le même pays, aussi fondée par un autre Argonaute, «
compagnon d'Hercule, appelé Cius, qui ne la bâtit qu'au retour «
de Colchide ; c'est la principale de la Bithynie, la même qu'on « *Strab. XII, p. 564. Eustath. in Dion. Periegr.*

(b) Sur ces deux passages de Pline & Méla, qui disent qu'on appeloit *Bithyniens* ceux qui habitoient la côte intérieure, Bochart *(Chanaan. I, 10)* se détermine à croire que Bithynie signifie à la lettre, *région intérieure*, de l'oriental *bithan*, *interius* ; mais ce savant homme ne faisoit pas attention, en ce moment, à ce que Strabon & tant d'autres répètent si souvent, que les Thyniens & les Bithyniens sont, ainsi que les autres habitans de cette région, des peuplades venues de la Thrace, où le reste de la nation subsistoit encore de son temps sous le même nom. La racine *tan*, qui, dans les anciennes langues d'Europe & des pays septentrionaux, désigne une région, une contrée habitée, & aussi une rivière, un lieu près de l'eau, est devenue extrêmement commune par toute l'Asie, dans les noms de pays, depuis qu'elle est possédée par les peuples du Nord ; *Turkestan*, *Daghestan*, *Farsistan*, *Indostan*, &c. Nous voyons que les peuples Thyniens de la Thrace se distinguoient entre eux par l'addition mise à leur nom de *Bi-thyniens* & de *Marian-thyniens*, sans que nous sachions au juste ce que signifioit cette addition. Méla place sur cette même côte la petite nation des Moranes, que Vossius *(in Mel. 1, 2.)* croit être les mêmes que les Marian-dyniens ; &, en effet, leur nom paroît être l'assemblage un peu altéré des deux noms de *Moranes* & de *Thyniens*. Quant à la syllabe prépositive *bi* ou *be*, mise au-devant du nom des Bi-thyniens & des Bébryciens, peut-être n'est-elle qu'un article.

* Aujourd'hui Bourfa.

» appelle aujourd'hui *Pruſe* *, du nom du roi Pruſias, à qui elle » doit ſon établiſſement.

» Mais antérieurement à tout ceci, la colonie des Brygiens étoit » déjà paſſée d'Europe en ce canton; au rapport d'Hérodote les » anciens Macédoniens rendoient témoignage de cette émigration, » & aſſuroient que ce peuple, tant qu'il avoit habité le voiſinage de » la Macédoine, avoit porté le nom de Bryges ou de Brygiens *(c)*, » légèrement changé en celui de Phrygiens, depuis ſon établiſſe- » ment en Aſie: *Bria* ou *Briga* eſt en effet un terme de la langue » des Thraces, qui ſignifie *une ville;* mais il ſemble plus naturel » de ſuivre l'opinion du ſavant roi Juba, en tirant le nom de ce » peuple Nomade de *Briges*, autre mot de la même langue, qui » ſignifie *libres, peuple libre (d);* ceux d'entr'eux qu'on diſtingua » par le nom de Bébryciens, habitoient au temps des Argonautes » une campagne fertile & propre au labourage, ſous le gouvernement » de leur roi Amycus, que Pollux vainquit au combat du Ceſte; » ils s'étendoient autrefois juſqu'à la ville d'Abydos, ainſi que les » Dryopes, autre petite nation, faiſant partie des Pœoniens de » Macédoine; mais par ſucceſſion de temps leur nom s'eſt aboli, » & entièrement confondu avec celui des Phrygiens.

Herodot. VII, 73. *Strab. l. VII.* *Steph. Byz.* *Juba, apud Heſych.* *Valer. Flacc. Argon. IV, 99.* *Strab. l. XIII & XIV.*

» Les Macédoniens ne tardèrent pas à ſuivre l'exemple de leurs

(c) Étienne le Géographe ajoute que les Macédoniens continuent de les appeler ainſi, & qu'ils appellent *Brigia* la Troade, du nom d'un Macédonien appelé *Briga*. Hérodien les nomme *Brigantes*. Je crois trouver ici la raiſon pour laquelle ce canton de l'Aſie eſt quelquefois appelé par les Romains *Barbarie*,

Græcia barbariæ lento colliſa duello,
Horat. epiſt. I, 2.

comme étant poſſédée par des barbares de l'Europe, & non, comme le reſte de l'Aſie, par des peuples policés de l'Orient. Strabon rapporte *(lib. VII)* qu'ils étoient ſi ſauvages, que dans leur pays natal ils habitoient dans des cavernes & dans des trous qu'ils creuſoient ſous terre; que cependant ils étoient paſſionnés pour la muſique; qu'ils avoient des inſtrumens à vent & à cordes, dont ils portèrent l'uſage en Orient.

(d) Cette ſignification du nom des Phrygiens, donnée par Juba, montre qu'il eſt dérivé de la même racine que les mots *Frey*, *Friſiens*, *Friſons*, *Francs*, *&c.* Quelques gens, induits par la reſſemblance de nom & de ſignification, ont cru que les Francs de Germanie étoient originaires de Phrygie; mais il eſt plus judicieux de dire qu'une façon de vivre ſemblable, a fait donner des noms pareils à différens peuples; puiſque c'eſt une choſe aſſez connue, que les nations barbares ont ſouvent reçu leurs noms de leur genre de vie; tels ſont les Nomades, les Gètes, les Phrygiens, &c.

voiſins, ſur-tout ceux de l'intérieur du pays, qu'on appelle plus « particulièrement Mygdonie *(e)*: & dans un ſiècle, que les cir- « conſtances font juger plus récent, Midas, roi des Dardaniens, « nation Brygienne qui habitoit au ſeptentrion de la Macédoine & « du mont Boréas, chaſſé de ſon pays par Caranus l'un des « Héraclides, traverſa l'Helleſpont, vint occuper la Phrygie, & « donna le nom de Dardanie à la contrée, où eſt ſituée la célèbre « ville de Troye: ces peuples apportèrent en Aſie leur langue « fort différente de celle des Orientaux; leur religion, leurs rites, « & même leur muſique barbare, dont le mode rude & déplaiſant « aux Lydiens naturels du pays, fit taxer d'ignorance le roi Midas, « & donna lieu à la fable aſſez connue. Ce Prince, dont les « Mythologues ont défiguré l'hiſtoire, fut un Roi fameux, tant « par ſes grandes richeſſes qu'il avoit tirées des mines, découvertes « de ſon temps dans le mont Bermius, & qui ont fait dire, que « tout ce qu'il touchoit ſe convertiſſoit en or, que par le ſoin qu'il « eut de policer ſes ſujets, & de les inſtruire en la connoiſſance de « divers arts, dont il avoit, dit-on, lui-même pris des leçons « d'Orphée ſur le mont Piérius: s'étant fait initier aux myſtères « ſacrés, il bâtit des temples aux Dieux, inſtitua des cérémonies « religieuſes & funèbres, & ſe maintint dans ſon nouvel établiſſe- « ment, plus encore par la religion que par la force; on lui attribue « la fondation de la ville d'Ancyre en Galatie, & à ſa femme « Hermodique l'invention de l'art de frapper la monnoie de métal: « leur poſtérité a régné long-temps dans la grande Phrygie, qui « s'étend juſqu'à la Piſidie, du côté du midi, & qui alors comprenoit, « du côté du ſeptentrion, tout le territoire que les Gaulois, partis «

Strab.

Juſtin. VII, 1. Herodot. VIII, 138. Conon, narrat. 1, apud Phot. 186. Salluſt. fragm. 208, ap. Serv. Æn. II, 325. Strab. l. VII.

Conon, ibid.

Euſtath. in Dionyſ. 816.

(e) Mygdonia & *Macedonia* ſont le même mot, avec une très-légère différence de prononciation; on voit que la première des deux s'étoit exactement conſervée dans le canton de la Macédoine voiſin du fleuve Axius. Héſychius nomme la Macédoine tout ſimplement *Maccetia*, & s'approche par-là davantage de la prononciation des Orientaux, qui l'appeloient *Macetthim, habitation des Cetthins.* Ce peuple eſt nommé *(Geneſ. x, 4.)* parmi les deſcendans de Javan, dans la diviſion des peuplades de Grèce & d'Ionie: *Filii autem Javan, Eliſa, Cetthim, &c.* & la Bible nomme Alexandre, roi de Macédoine, *le roi des Cetthins.* Il y a dans la Méſopotamie, près de Niſibe, une contrée appelée par les anciens Géographes *Mygdonie*, où les Macédoniens s'étoient établis.

» de l'extrémité du continent, font venus envahir à travers tant » de terres & de mers; mais ceci eſt arrivé dans un temps fort » poſtérieur & aſſez connu, dont je n'ai pas deſſein de parler; » au reſte les Brygiens ne paſsèrent pas tous en Aſie; une partie » de la nation reſta dans ſon pays natal, où depuis elle ſe rendit » célèbre par la défaite de Mardonius, Lieutenant du roi de » Perſe: voilà pour ce qui regarde les peuplades de la Phrygie & » de la Troade, & ceci ſuffit pour faire tomber la fable, qui dit » que la Phrygie fut ainſi nommée pour avoir été ravagée par la » Chimère, monſtre indomptable en forme de chèvre, qui jetoit » du feu par la bouche*. Quant à la Myſie, on voit aſſez » qu'elle a retenu ſon nom des Mœſiens, habitans au nord du » mont Hæmus, qui vinrent s'y fixer entre le cours du Caïque, » la Troade & le mont Olympe.

Diodor. l. III, p. 142.

* De φρυγεῖν, torrere.

Strab. l. XIII, p. 542.

Strab. ibid.

» D'autre part, les Thyniens & les Bithyniens, dont une partie » habite encore la Thrace, étant partis des environs du cap Thynias, » entre Apollonie & Salmydeſſe, traversèrent auſſi la mer, & étant » abordés à une petite île, à laquelle ils donnèrent le nom de » Thynias, vers le promontoire Calpe, ils ſe placèrent ſur le » continent dans l'Aſcanie, qui s'étend toute au-delà & le long de » la rivière & du lac, qu'Euphorion & Appollodore nomment » *Aſcan*, entre la mer, le fleuve Sangar *(f)* & le mont Olympe. » A l'égard des Mariandyniens, quand on ne ſauroit pas au juſte » d'où ils ſont venus, comme ils reſſemblent en tout aux Bithyniens, » ſans aucune différence de mœurs ni d'uſages, il ſeroit aiſé de juger » qu'ils ont la même origine. Sur ceci, une tradition conſtante porte » que Phinée *(g)*, chef d'une troupe de Mariandyniens venue de » Salmydeſſe, occupa un canton de la Paphlagonie, auparavant » habité par les Hénètes. On lui donne pour fils Paphlagon, dont » on prétend que la contrée a tiré ſon nom; mais ce nom ſigni- » fiant en la langue des Orientaux, la *côte des Pélaſges* ou *des*

Salluſt. fragm. 331, ap. Philargyr. in Virgil. Georg. lib. IV, 293.

Strab. l. VII & XII.

Euſeb. Chronic. ad ann. 594.

Vid. Strab. & vet. Scholiaſt. Apollon. Rhod. Conſt. Porphyr. them. VII.

(f) La Bithynie fait aujourd'hui partie de la Natolie, les villes de *Burſe*, *Iſ-nikmid* & *Erekli* y retiennent leur ancien nom de *Pruſe*, *Nicomédie* & *Héraclée*, ainſi que la rivière *Sakaria*, autrefois *Sangar*,

(g) Il ne faut pas confondre Phinée, dont il eſt ici parlé, & qui portoit un nom aſſez commun chez les Thraces, avec Phœnix fils d'Agénor, comme Euſèbe paroît l'avoir fait en ſa Chronique. *Loc. cit.*

vagabonds

Vagabonds (h), il eſt plus ſimple de penſer que les naturels du pays auront ainſi appelé une région occupée par les coureurs barbares venus de Thrace. Théopompe écrit que Mariandyn, poſſeſſeur du territoire où les Miléſiens ont depuis bâti la ville d'Héraclée, ſe jeta ſur les terres des Bébryciens où il s'établit, laiſſant ſon nom au pays qu'il venoit de quitter: mais ce nom ne viendroit-il pas plutôt du mélange des Moranes, petite nation de la contrée, avec les Thyniens? Les peuplades ont toujours été fort mélangées dans tout ce canton de l'Aſie. Tout le territoire en-deçà du fleuve Halys, eſt ſi bon, ſi riant, ſi fertile en fruits & en pâturages, ſur-tout près des bords de l'Euxin, qu'il a ſans ceſſe été expoſé aux invaſions des étrangers d'au-delà des mers: les voiſins même ſe chaſſoient les uns les autres de leurs poſſeſſions; en un mot, ce n'eſt qu'un flux & reflux d'invaſions & d'émigrations. Les Grecs ſe mêlèrent aux barbares, & ſuivirent le même uſage. La navigation qui ſe perfectionna chez eux, vers le temps de la guerre de Troie, les mit à l'envi dans le goût d'occuper des terres étrangères. Le voyage des Argonautes & quelques autres établiſſemens antérieurs, n'avoient été qu'un eſſai de leurs forces: mais dès-lors les barbares les avoient prévenus, accoutumés, comme ils étoient de tout temps, à courir les contrées de l'Europe; & ce que je rapporte ici de leurs établiſſemens en Aſie, eſt, pour la plus grande partie, antérieur au ſiècle de la guerre de Troie *(i)*. Lycus régnoit ſur les Mariandyniens, lorſque les Argonautes arrivèrent en cette contrée, où ils perdirent Tiphys leur pilote: ils mirent en ſa place un Phœnicien nommé *Ancée*, bon aſtronome & habile marin, dont la fable a fait un fils de Neptune, & qui avoit une connoiſſance de cette mer qui manquoit à ſon prédéceſſeur.

Theopomp. ap. Strab. l. XII.

Mela, I, 2; & Voſſ. in Mel.

Salluſt. fragm. 511, ap. Aruſ. Meſſ. verſ. lætus.

Salluſt. fragm. 182, ap. Serv. Æn. I, 303.

Strab. l. XII.

Orph. Argon. verſ. 205.

On convient que les divers établiſſemens de ces petites nations, ont donné l'origine à la diſtinction actuelle des différentes provinces;

(h) Pea-phaleg, *plaga diſperſorum.* Bochart, Chan.

(i) Strabon *(lib. XII)* ajoute, pour nouvelle preuve de ceci, qu'Homère fait mention des Caucons & des Lélèges, qui portèrent du ſecours aux Troyens aſſiégés, ſans venir d'au-delà des mers. Les Caucons étoient une de ces petites nations barbares, ils avoient leur habitation entre Héraclée & le cap Carambis; mais, ſelon le témoignage du même Strabon, cette nation étoit tout-à-fait détruite au temps dont Salluſte écrit l'hiſtoire.

» mais comme il seroit difficile d'en assigner les bornes, d'une ma-
» nière précise, entre des guerriers barbares qui n'avoient pas de
» demeure absolument fixe, & qui usurpoient sans cesse les uns sur
» les autres, aussi n'a-t-on pas cessé dans la suite, de disputer sur les
» véritables confins de chaque État : cette incertitude est devenue
» un continuel sujet de querelle entre les possesseurs, depuis que
» toute cette région s'est partagée entre un certain nombre de petits
» Souverains ambitieux & despotiques, qui en suivant les mœurs
» Asiatiques de leur climat, vouloient en même temps se prévaloir
» des effets qu'y avoient autrefois produits les mœurs vagabondes
» des Européens. Les contestations sans nombre nées entr'eux à
» ce sujet, & leurs petites jalousies, y ont enfin attiré les armes
» Romaines. La République a si bien couvert le tout de sa vaste
» puissance, qu'il n'est plus question des limites, ni de ceux qui
» disputoient là-dessus : grande matière à réflexions, sur lesquelles
» il n'est pas à propos de trop s'arrêter : il suffira de dire ici, qu'après
» les Mariandyniens on trouve la Paphlagonie jusqu'au fleuve Halys,
» & ensuite le royaume de Pont jusqu'à Colchos; qu'au temps dont
» j'écris l'histoire, Mithridate étoit souverain de presque toute cette rive
» droite de l'Euxin, de Colchos à Héraclée; & que le reste jusqu'à
» Chalcédoine, étoit de la domination du roi de Bithynie.

Strab. l. XII, p. 564.

Strab. ibid. p. 541.

» Le fleuve de Sangar [a] faisoit autrefois le confin entre les deux
» colonies distinguées sous les noms de *Bithyniens* & de *Mariandyniens*.
» Cette rivière, qui fournit une pêche abondante aux habitans de son
» rivage, sort du mont Dindyme, vers Pessinunte, dans la bourgade
» de Sangias, à qui le fleuve a donné son nom, plutôt qu'il ne l'a
» reçu d'elle; car le nom de *Sangar* est commun à quantité de
» rivières en différens pays. Ce n'est que par des travaux modernes
» que cette rivière, quoiqu'assez fameuse dans l'antiquité, est devenue
» navigable depuis l'endroit de sa jonction avec d'autres rivières.
» Vers son embouchure, l'Euxin commence à s'enfoncer dans les
» terres, pour former un petit golfe, dont la ville d'Héraclée fait
» l'autre borne. Tout ce rivage, ou, pour mieux dire, toutes les
» côtes méridionales jusqu'à Trapezunte, sont admirables par leur
» verdure & par l'aspect des beaux bois étendus dans les terres plus
» loin que la vue ne peut porter.

[a] *Auj.* Sagari *&* Ava.

Tit. Liv. lib. XXXVIII, 18. Strab. l. XII, p. 543.

Voyages de Tournef. lettr. XVI.

La célèbre ville d'Héraclée *(k)*, à couvert jusqu'alors des horreurs «
de la guerre, & gardant une sage neutralité entre les différens «
partis, se maintenoit en république gouvernée par ses propres «
Magistrats, au milieu de deux puissans Souverains, Mithridate «
& Nicomède, à qui elle servoit de commune barrière. L'opinion «
populaire attribue son origine & son nom à l'Hercule Argien, qui «
sortit des enfers par la caverne Acheruse, profonde de deux stades, «
sous le promontoire voisin, traînant après lui le chien Cerbère, «
dont l'écume empoisonna les plantes de ce lieu. La quantité d'aconit «
qu'on trouve au bord de la caverne, a donné lieu, sans doute, «
à cette fable. Ce qu'on connoît d'assuré sur la fondation d'Héraclée, «
est qu'elle fut bâtie par une colonie venue de Mégare, à laquelle «
se joignit une peuplade de Bœotiens natifs de Tanagre. Cette «
troupe Grecque se jeta sur les Mariandyniens, que les habitans de «
Milet, survenus peu après, maltraitèrent encore plus: ils les rédui- «
sirent en servitude, & les conquérans prirent l'habitude de faire «
entr'eux un commerce des habitans du pays, qu'ils se vendoient «
les uns aux autres; de sorte que les anciens propriétaires demeurèrent «
esclaves dans leurs propres possessions. La nouvelle colonie ainsi «
mélangée de Grecs & d'Ioniens, s'établit & se maintint en répu- «
blique jusqu'au temps où Cléarque s'empara de la tyrannie, sous «
le règne d'Artaxerce en Perse. Les Héracléotes, asservis sous les «
successeurs du tyran pendant plus d'un siècle, tourmentés ensuite par «
l'invasion des Gaulois, recouvrèrent enfin leur liberté par l'adresse «
de Nymphis l'historien, natif d'Héraclée, qui trouva le moyen de «
délivrer sa patrie: ils ne la reperdirent que dans l'occasion que j'ai «
racontée, où Mithridate pressé par Lucullus, s'empara de leur ville «
par surprise & sous couleur de protection: évènement qui mit ensuite «
Héraclée au nombre des conquêtes Romaines, ainsi que je le dirai «
dans son lieu. Elle est bâtie à vingt stades au-delà du petit fleuve «
Lycus, sur une côte élevée, qui dominant la mer, semble faite «
pour commander à tout le pays. Son port est assez commode, «
au moyen d'un long mole qui le met à couvert des vents de nord. «
Son peuple nombreux & ses fréquentes navigations dans l'Euxin, «
l'ont mise en état d'y fonder de nouvelles colonies, entr'autres «

Sallust. fragm. 479 ap. Arus. vers quietus.
Memnon, c. 38.
Mela, 1, 19. Eustath. in Dionys. 791.
Strab. ibid.
Xenoph. Anab. lib. V. Pausan. Eliac. 1, 26.
Strab. ibid. p. 542.
Memnon, hist. Heracl. c. 2.
Id. c. 25.
Arrian. in Peripl.
Tournef. ibid.

(k) Aujourd. *Eregri* & *Pendarechi*, nom corrompu de *Ponti Heraclea.*

» Cherſonèſe dans la Taurique, & Calatis en Mœſie. On peut » juger de ſa puiſſance maritime par les fréquens ſecours qu'elle a » donnés aux plus grands Souverains. Durant la guerre de Ptolémée » contre Antigonus, Héraclée fournit au roi d'Égypte une flotte » auxiliaire de navires à cinq & ſix rangs de rameurs: mais rien n'y » parut plus admirable que la galéaſſe à double gouvernail, appelée » la *Lionne,* le plus grand & le plus ſuperbe bâtiment qu'on ait encore » vu en mer: il avoit huit rangs de chaque côté, cent rameurs de » file ſur chaque banc, en tout ſeize cents, dont huit à chaque rame; » douze cents ſoldats combattoient par les ouvertures de ce château » flottant, à qui Ptolomée dut principalement ſa victoire. Les

Memnon, c. 14. » Héracléotes ont aidé Rome même de leur marine, pendant onze

Idem, c. 31. » ans, contre les Marrucins, nation Afriquaine; mais ni ce ſervice, » ni le traité d'alliance offenſive & défenſive, conclu entre les deux

Idem, c. 28. » républiques, que nous liſons inſcrit ſur des tables de cuivre dans » le temple de Jupiter-Capitolin, n'ont pu détourner le conſul Cotta, » de l'indigne projet de s'enrichir par le pillage de cette grande & » belle ville *(l)*, ſous le prétexte qu'elle n'avoit pu ſouffrir les exac- » tions qu'y vouloient exercer les publicains de Rome. Avant le » cruel traitement qu'il a fait éprouver à Héraclée, on y vantoit la » bibliothèque conſidérable raſſemblée par le tyran Cléarque, qui » des écoles de Platon & d'Iſocrate, dont il avoit été diſciple, n'avoit

(l) « Héraclée devoit être une » des plus belles villes d'Orient, s'il » en faut juger par ſes ruines, & » ſur-tout par les vieilles murailles, » bâties de gros quartiers de pierre, » qui ſont encore ſur les bords de la » mer. Pour l'enceinte de la ville, qui » eſt fortifiée d'eſpace en eſpace par » des tours carrées, elle ne paroît être » que du temps des empereurs Grecs. » On découvre de tout côté des co- » lonnes, des architraves & des inſcrip- » tions fort maltraitées. Du côté de » terre, il reſte encore une ancienne » porte toute ſimple, conſtruite de » groſſes pièces de marbre. On nous » aſſura qu'il y avoit encore plus loin » d'autres reſtes d'antiquité. Je crois que le vieux mole, qui eſt entiè- « rement ruiné, & que l'on croit être « l'ouvrage des Génois, avoit été bâti « ſur les fondemens de quelqu'autre « mole plus ancien, qui mettoit à cou- « vert du vent de nord les vaiſſeaux des « Héracléens; car la rade, qui forme « la langue de terre ou la preſqu'île « d'Achéruſias, eſt trop découverte, « & n'eſt pas même d'un grand ſecours « pour les Saïques, bien loin de pou- « voir ſervir de port à des vaiſſeaux de « guerre. Cependant Arrien dit poſi- « tivement que le port d'Héraclée « étoit bon pour ces ſortes de bâti- « mens. Xénophon aſſure que les « Héracléens en avoient beaucoup. » *Tournef. lett. XVI.*

retenu qu'un goût marqué pour les Lettres. On y voyoit les temples & les lieux publics ornés d'une infinité de belles statues: Cotta en enleva la meilleure partie, lorsqu'il saccagea la ville, entr'autres la magnifique statue d'Hercule, élevée dans la grande place, l'un des plus superbes monumens de l'Asie, dont la peau de lion, la massue & le carquois étoient en entier d'un or très-pur & d'un travail exquis. L'avide général Romain en avoit tellement chargé ses vaisseaux, qu'ils coulèrent bas presque tous. La mer a puni son avarice; mais ces chefs-d'œuvre de l'art n'en ont pas moins été perdus pour le genre humain.

Memnon, c. 2.
Id. c. 54.

En continuant de suivre la côte, depuis le golfe d'Héraclée au promontoire Carambis, la première ville que l'on trouve sur la frontière de Paphlagonie, est Téium, colonie Grecque-Ionique, sur la petite rivière Billis, à trois cents soixante-dix stades d'Héraclée. Selon l'opinion commune, elle doit son nom & son origine à Tios, prêtre Milésien; cependant Démosthène, en ses Bithyniaques, en rapporte la fondation à Patarus, qui après s'être emparé de la Paphlagonie, établit en ce lieu le culte de Jupiter, rit sacré d'où la ville a reçu son nom. Son territoire étoit autrefois partie de celui des Caucons, nation Scythe, aujourd'hui détruite. Le fleuve Parthénius * en faisoit la borne *(m)*, à distance à peu près égale de Téium & d'Amastris: car cette dernière est de quatre-vingt-dix stades plus orientale que le fleuve; & Ménippe, en sa description de la Paphlagonie, en compte deux cents de l'une des deux villes à l'autre. Téium étoit ci-devant plus considérable qu'il n'est à présent. Lors de la destruction de l'empire des Perses, Amastris, fille d'Oxyathrès, frère de Darius, & femme de Denys, tyran d'Héraclée, se retira dans ce canton, où elle entreprit de former un petit État, par la réunion de quatre villes, dont la plus considérable prit le nom de cette Princesse. Téium, l'une des quatre, reçut de cette union, un assez grand degré d'accroissement. Ce fut à peu près en ce temps que Philétære,

Sallust. fragm. 341, ap. Acron. & Porphyr. in Horat. Od. I, 17.
Mela, I, 20.
Arrian. Peripl.
Philo, ap. Steph. Byz.
Demosthen. in Bithyniac. ibid.
Strab. l. XII.
* *Auj.* Parteni & Dolap.
Arrian.
Menipp. Peripl. Paphlag. apud Steph.

(m) « Si Strabon revenoit au » monde, il trouveroit cette rivière » aussi belle qu'il l'a décrite: ses eaux » coulent encore parmi ces prairies qui lui avoient attiré le nom de « *Vierge*, qui lui fut donné à l'occa- « sion de Diane, que l'on adoroit sur « ses bords. » *Tournef. lett. XVI.*

» chef de la race des princes Attaliques de Pergame, y prit naiſſance.
» Mais la ville de Téium ayant voulu ſe ſéparer de la ligue dans
Strab. l. XII. » laquelle les trois autres reſtèrent fermes, elle eſt depuis extrê-
» mement déchue.

» Les trois autres villes de cette tétrapole, étoient Séſame, Cytore
* *Auj.* Amaſtro. » & Cromna. Séſame * autrefois bâtie par Phinée, en fut la capitale,
Steph. Byz. » & reçut le nom de la reine Amaſtris *(n)*, comme étant la plus
Strab. ibid. p. 544. » conſidérable des quatre : elle a un port aſſez bon pour les vaiſſeaux
Plin. VI, 2. » de guerre, une place publique bien ornée & l'une des plus vaſtes
Arrian. » que l'on connoiſſe. Cytore eſt le lieu d'un marché conſidérable
Plin. Jun. epiſt. X, 99. » pour tous les gens du territoire de Sinope. La montagne voiſine
Virgil. Georg. II, 437. » produit le plus beau buis du monde & le mieux veiné. Éphore
Ephor. apud » l'hiſtorien attribue la fondation de cette ville à Cytor, fils de
Strab. l. XII. » Phrixus. La tétrapole fut ſoumiſe aux Tyrans d'Héraclée ; mais
» lorſqu'Héraclée eut ſecoué le joug, Amaſtris tomba au pouvoir
» d'Euménès, qui en fit préſent à Ariobarzane, fils de Mithridate.

» Quand on a doublé le promontoire Carambis, on trouve une
» petite preſqu'île, formant un cap aſſez remarquable, joint au
» continent par un iſthme, ſur lequel Sinope s'offre en perſpective
» à la vue des navigateurs, de quelque côté qu'ils arrivent. Sinope,
» patrie de Mithridate, & la plus belle ville de toute la côte méri-
» dionale, eſt auſſi l'une des plus anciennes. Une vieille tradition
» rapporte ſon origine & ſon nom à la nymphe Sinopé, fille du
» fleuve Aſopus, qui fut aimée d'Apollon, dont elle eut un fils
» qu'on prétend être l'auteur de la nation Syrienne. En effet, la ville
» dans ſes premiers temps connus, étoit au pouvoir de ce peuple.
Plut. in Lucull. » Mais elle reconnoît Autolyque, fils de Deïmaque, pour ſon prin-
» cipal fondateur. Autolyque, ſelon les uns, fut un des compagnons de
» Jaſon, & s'établit ici dans le temps de la navigation des Argonautes ;
Strab. » ſelon d'autres, il partit de Theſſalie avec Hercule, lorſqu'il alla
» faire la guerre aux Amazones. Au retour de ſon expédition, il

(n) « Amaſtro n'eſt plus aujourd'hui qu'une méchante ville ; ſa ſituation eſt avantageuſe, car elle ſe trouve dans l'iſthme d'une preſqu'île dont les deux échancrures forment autant de ports : du temps d'Arrien il y en avoit un fort bon pour les vaiſſeaux de guerre, tous les deux ſont remplis de ſable aujourd'hui. » *Tournef. lett. XVI.*

« perdit ſon navire contre l'écueil Deïleon, dans la Cherſonèſe-Taurique; mais s'étant ſauvé du naufrage avec ſes armes & ſes compagnons, il traverſa ſur un autre bâtiment, juſqu'à la côte oppoſée, où il enleva Sinope aux Syriens. La poſition de ce lieu lui parut fort avantageuſe, un peu au-deſſous d'un promontoire en preſqu'île, qui de côté & d'autre a des anſes où les vaiſſeaux peuvent mouiller. Le reſte du terrein s'élargiſſant en rond au-delà des ports, ſe trouve naturellement défendu par ſon propre rivage, eſcarpé, caverneux, rempli de roches creuſes comme des coupes, qui ne ſont couvertes qu'en haute mer, & où la pêche eſt abondante & commode quand les eaux ſont plus baſſes. Une bordure de briſans & de pierres pointues, lui forme une double enceinte en hériſſon, tellement qu'il eſt preſqu'impoſſible d'y paſſer quand le flot le couvre, & même fort difficile d'y marcher à pied quand il s'eſt retiré. Autolyque fit de Sinope une bonne colonie Grecque: les habitans dans la ſuite lui rendirent les honneurs divins, & lui élevèrent un temple où il y avoit un oracle; mais après lui, la ville déchut beaucoup de ſa puiſſance, juſqu'au temps où les Miléſiens remarquant que les habitans de ce lieu ne ſavoient pas tirer parti d'une ſituation commode *(o)*, qui commandoit ſur tout l'Euxin, s'en emparèrent, pour en faire une de leurs principales colonies. Sinope reçut d'eux un grand accroiſſement; elle devint plus floriſſante que jamais: elle ſe gouvernoit en république ſous ſes propres loix. Les flottes nombreuſes qu'elle entretenoit dans ſes ports, dominoient ſur toute cette partie de la mer, juſqu'aux îles Cyanées, & ont même plus d'une fois porté du ſecours aux Grecs au-delà de cette mer. Mithridate, ſurnommé *Ctiſtès*, fondateur du royaume de Pont, tenta vainement de s'en emparer: les citoyens renforcèrent encore à cette occaſion, par des ouvrages

Apollon. Rhod. & Val. Flacc. in Argonautic.

Plutarc. ibid.

Strab.

(o) « La poſition de Sinope eſt ſi bien marquée dans Polybe & dans Strabon, qu'il n'eſt pas permis d'ignorer que cette ville occupe l'iſthme d'une preſqu'île d'environ ſix milles de circuit, terminée par un cap conſidérable. Cependant Sinope eſt repréſenté, dans nos cartes, ſur une plage toute découverte, ſans qu'on y remarque aucun port, quoiqu'elle en ait deux fort bons, & bien décrits par Strabon. Sa campagne eſt encore aujourd'hui telle que Strabon l'a dépeinte, c'eſt-à-dire que le terrein qui eſt entre la ville & le cap eſt rempli de jardins & de champs. » *Tournef. litt. XVII.*

» de l'art, les approches de leur ville, déjà naturellement ſi difficiles.
» Dès-lors cette belle ville ne ceſſa d'être un objet d'envie pour les
» rois de Pont : enfin Pharnace, aïeul de Mithridate, parvint à s'en
» rendre maître par ſurpriſe. C'eſt ſur-tout au grand Mithridate que
» Sinope doit ſa ſplendeur : il y étoit né, & Pompée a voulu qu'il
» y eût ſa ſépulture. Ce Roi célèbre en avoit fait la capitale de tous
» ſes États : il l'embellit de nouveaux édifices, l'orna de ſuperbes
» portiques, d'une place publique & d'un lieu d'exercice *(p)*: il fit
» réparer par-tout les murs d'enceinte, qui ſont beaux & très-forts.
» Les entours de la ville ne ſont pas moins agréables : le territoire
Strab. » ſupérieur eſt bon, rempli de vergers & de jardins en belle vue,
Chalcondyl. hiſt. Turc. » & celui du deſſous plus fertile encore. On trouve aux environs
» de cette contrée, des mines d'excellent cuivre : ſans parler des
» oliviers & autres arbres à fruit qui couvrent la campagne, elle
Strab. l. XII, p. 546. » produit de beaux bois de toutes eſpèces, les uns propres à la
» moſaïque & aux lambris, les autres bons au ſervice de la marine.
Ariſtot. hiſtor. Anim. VI, 17. » Sinope fait un grand trafic de ſalaiſons, car c'eſt en cet endroit
» que la pêche du thon commence à être abondante.

» Lucullus, lorſqu'il s'en eſt rendu maître, loin de la traiter
» comme Cotta ſon collègue a traité Héraclée, n'a rien enlevé des
Plutarc. ibid. » choſes de prix dont la ville étoit ornée, que la ſtatue d'Autolyque,
» l'un des plus beaux ouvrages du ſculpteur Sthénis, & une ſphère,
» pièce rare & curieuſe, faite par Billarus : encore la ſtatue d'Autolique
» a-t-elle moins été ravie aux habitans qu'aux pirates Ciliciens, qui
» en fuyant avoient voulu l'emporter, & qui n'ayant pas eu le temps
» de la charger ſur leurs vaiſſeaux, l'avoient laiſſée renverſée ſur le
» rivage.

» Le territoire de Sinope s'étend juſqu'au fleuve Halys, ſi renommé
» dans les anciennes hiſtoires, pour avoir été la barrière réciproque
Herod. I, 72. » des empires des Mèdes & des Lydiens. De toutes les rivières

(p) « Nous ne trouvames aucune » inſcription ni dans la ville, ni aux » environs ; mais en recompenſe, » entre les morceaux de colonnes de » marbre, qui ſont enclavés dans les » murailles, on en voit une prodi» gieuſe quantité dans le cimetière des Turcs, parmi pluſieurs chapiteaux, « baſes & piedeſtaux de meme eſpèce. « Ce ſont les reſtes de ce magnifique « gymnaſe, du marché & des por- « tiques dont Strabon fait mention, « ſans parler des anciens temples de « la ville. » *Tournef. lett. XVII.*

qui

qui arrosent l'Asie, entre l'Euphrate & la mer, celle-ci est la plus considérable: elle sort du mont Taurus, sur les frontières de Cilicie, dans la grande Cappadoce, à peu de distance de la mer de Chypre, *Plin. V, 2.* dont elle s'éloigne aussi-tôt, coulant d'abord à l'occident; puis se redressant au septentrion, elle coupe en deux quasi toute l'Asie, traverse la Cappadoce & la Galatie, sépare dans son cours la Paphlagonie du Pont, & va se rendre dans l'Euxin au golfe d'Amise; mais les sables qu'elle entraîne, ayant formé une barre à son embouchure, elle est forcée de se courber de nouveau à l'occident, pour chercher une issue au bout de cette digue. Le lit de ce fleuve est large: son eau contracte un goût d'amertume en *Strab. ibid. p. 546.* passant sur les sels fossiles, dont la campagne est tellement imprégnée *Tournef. ibid. lett. XVII.* qu'on le ramasse dans les chemins & dans les champs labourés; de-là vient, sans doute, qu'on a nommé ce fleuve *Halys*, c'est-à-dire rivière *salée*. Son rivage, fertile & d'une beauté *Sallust. fragm. 189, ap. Serv. Æn. I, 445.* charmante, nourrit, sur-tout du côté d'Ancyre en Galatie & des landes d'Amise, une quantité de chèvres & de brebis, dont la laine est admirablement moelleuse & bien fournie; chose d'autant plus remarquable ici, que ces espèces d'animaux sont fort rares *Strab. ibid.* par-tout ailleurs en ce pays-là.

La possession de cette contrée, & même celle de toute la Paphlagonie, fut long-temps disputée entre les rois de Pont & ceux de Bithynie: le traité de Dardane avoit, à cet égard, réglé les choses de manière à faire cesser leurs prétentions réciproques; mais, malgré la décision du Sénat, qui portoit que ce pays resteroit libre & neutre entre les deux Rois, Mithridate n'avoit pas tardé à se mettre en possession de toute la partie maritime, & même d'une portion de la partie montueuse. J'ai déjà dit comment ses ancêtres avoient ci-devant joint à leurs États paternels le canton de Sinope & toute la côte, auparavant habitée par les Cappadociens ou Leuco-Syriens, aux environs du fleuve Halys, jusqu'au fond *Strab.* du golfe d'Amise.

Le royaume de Pont proprement dit *(q)*, s'étend donc sur la

(q) Le royaume de Pont semble avoir tiré son nom du voisinage du Pont-Euxin; mais, en ce cas, ce ne seroit pas le nom oriental de ce pays, le mot étant formé des langues grecque & latine: c'est aujourd'hui une partie

» mer, depuis l'embouchure de l'Halys jusqu'à la Colchide, habitée
» par les Chaldéens & par les Lazes. On y rencontre d'abord la
» grande & belle ville d'Amise, sur le bord occidental du golfe, à
» qui elle a donné son nom. C'est véritablement une colonie
» Athénienne, quoique, au rapport de Théopompe, les Miléfiens
Theopomp. ap. Strab. l. XII. » en aient jeté les premiers fondemens, lorsqu'ils étoient autrefois les
» maîtres de la Cappadoce; mais Athénocle y mena depuis une
» nombreuse peuplade d'Athéniens, au temps qu'Athènes tenoit
» l'empire de la mer: ceux-ci la nommèrent *Pirée*, peut-être en
» mémoire du port de leur ville, & parce qu'elle se trouve voisine
» du fond de l'anse la plus profonde que l'Euxin ait sur sa côte
Plin. VI, 2. » méridionale. La forme de son gouvernement étoit une démocratie
» ou république populaire, jusqu'au temps où elle fut conquise par
» les Perses: Alexandre lui rendit sa liberté, dont le roi de Pont
» la priva de nouveau. Elle conserva néanmoins de grands droits;
» tous les Athéniens qui voulurent fuir la tyrannie du sophiste
» Aristion, s'y retirèrent dans ces derniers temps, y furent bien
» reçus, & y jouissoient des mêmes priviléges que les anciens citoyens,
» comme ayant tous une commune origine. C'est, après Sinope,
» la seconde ville du royaume de Pont: son enceinte est d'un grand
Sallust. fragm. 605, ap. Prisc. l. VIII, cap. de figur. verbor. Cicer. leg. Manil. 8. » circuit. Pendant la dernière guerre, les Romains s'étoient contentés
» d'y former une espèce de blocus, n'ayant pas assez de troupes
» pour l'investir & l'attaquer en règle. Mithridate, qui y avoit un
» palais, venoit encore de l'augmenter de tout un quartier, embelli
Strab. ibid. » de temples & de beaux édifices: l'endroit lui plaisoit à tel point
» que, dans le temps de ses prospérités, il avoit encore fait bâtir,
» sous son propre surnom d'Eupator, la nouvelle ville d'Eupatoria,
Plin. ibid. » si voisine d'Amise qu'elles se touchoient quasi, avec un palais pour
» lui-même, où il faisoit sa demeure une partie de l'année. Tant de
» richesses, rassemblées en un même lieu & livrées à l'avarice des
» légions Romaines, n'ont pu satisfaire leur fureur; Amise étoit déjà
» la proie des flammes, qui alloient la consumer en entier, si un
Sallust. fragm. 409, ap. Non. 8, 45. » nuage noir & élevé, qui couvroit le ciel en ce moment, fondant

de l'Amasie. Les Turcs l'appellent *Roum*, parce que c'étoit autrefois une province Romaine, & *Erze-roum*, l'ancienne ville d'Arzé, qui en fait le confin ultérieur vers l'Arménie.

tout-à-coup en un déluge d'eau, n'eût arrêté l'incendie. Il a fallu que le hasard ait fait, pour sauver cette belle ville, ce que toute l'autorité & toutes les prières de Lucullus n'avoient pu obtenir de la brutalité du soldat.

Plut. ibid.

Au-delà d'Amise le golfe continue de s'avancer encore un peu dans les terres, ce qui lui donne une assez grande profondeur, en la comptant de la pointe du cap Carambis jusqu'ici. C'est la seule sinuosité bien remarquable qu'offre la côte méridionale dans toute sa longueur, à cela près elle approche assez de la ligne droite; ainsi, puisqu'on la compare à la corde d'un arc Scythique, disons, pour en rendre au vrai l'image, que cet arc est bandé, & que le pli de la corde est à l'angle du fond de ce golfe, formé par la réunion de deux rivières, l'Iris & le Lycus, qui s'y dégorgent en un même canal, justement à l'extrémité de cette pointe. La ville d'Amasie, l'une des plus considérable du Pont, s'élève près de là, au bout d'une large vallée qu'arrose l'Iris: le territoire est agréable & la ville bien ornée; elle s'offre en amphithéâtre d'un & d'autre côté de la rivière, tellement que chacune des deux parties a l'autre pour aspect en gradins & en perspective. On pourroit faire une bonne forteresse au-dessus d'un rocher fort escarpé sur la rivière, où les rois de Pont ont bâti un palais & élevé divers autres monumens, rejoints à la ville par une longue enceinte de murs de briques hauts de..... pieds *(r)*, qui va du sommet de la montagne à la rivière. On a fabriqué un double conduit, au moyen duquel on fait remonter l'eau de la rivière au-dessus de la montagne.

Busbeq. epistol.

Sallust. fragm. 528, ap. Aug.

Strab. l. XII, p. 561.

Plus avant ce sont les campagnes Thémiscyriennes, qu'occupèrent les Amazones, lorsqu'elles prirent le parti de quitter les bords du Tanaïs, sans qu'on en sache bien au juste la raison, qui pourroit fort bien n'être autre que l'inconstance naturelle aux peuples septentrionaux, & l'habitude où ils sont d'errer de climats en climats. Tout ce qu'on raconte de cette nation de femmes est si extraordinaire, si incroyable, & au fond si généralement attesté, quoiqu'avec une grande diversité dans les circonstances, que je ne puis me défendre de m'arrêter un peu sur cette curieuse matière.

Sallust. fragm. 305, ap. Serv. Æn. XI, 659.

(r) Vers. altus. Le nombre manque dans le texte de Salluste.

» L'histoire des Amazones a ceci de particulier, & de différent de
» toutes les autres, que le temps fabuleux n'y est jamais séparé du
» temps historique ; car l'histoire, aussi-bien l'ancienne que la moderne,
» ne reçoit que des faits au moins vraisemblables, & n'admet que
» peu, ou point du tout, le merveilleux : mais celle des Amazones
» se trouve, dans tous les siècles, également mêlée de circonstances
» surprenantes & tout-à-fait difficiles à croire. Se persuadera-t-on
» qu'il puisse y avoir une nation, une république, une armée
» entièrement composée de femmes, sans aucun homme? cependant,
Strab. l. XI. » soit que le fait soit réel, soit que cette fable se présente naturelle-
» ment à l'invention des hommes *(s)*, on veut trouver des Amazones

(s) Cela est si vrai, qu'on a de même trouvé des histoires d'Amazones dans une partie des pays nouvellement découverts : on prétend que vers le *Monu-Emugi*, au centre de l'Afrique, il y a une nation d'Amazones, qui font une guerre perpétuelle aux Jaggas, le peuple le plus féroce que l'on connoisse dans l'Univers *(Rec. génér. des Voyag. tome V, p. 100)*. La Cacique d'une des îles Caraïbes dit à l'amiral Christophe Colomb, que l'île où elle demeuroit n'étoit habitée que par des femmes fort légères à la course, & qui alloient à la guerre armées d'arcs & de flèches ; que les hommes y venoient en un certain temps de l'année, & qu'après avoir été quelques jours avec elles, ils s'en retournoient : elle lui ajouta que la même coutume avoit lieu dans l'île de *la Matiline :* en un mot, elle lui conta à peu près les mêmes choses que les anciens historiens racontent des Amazones *(Vie de Colomb, tome II, ch. 1)*. La fameuse rivière des Amazones, qui traverse l'Amérique, n'a tiré son nom que de ce que l'on a raconté qu'une partie de son rivage étoit ci-devant habitée par des femmes guerrières, qui ne souffroient point d'hommes *(la Condamine, relat. p. 101)*. A la vérité on n'y trouve pas aujourd'hui la moindre trace de cette nation, vraie ou fabuleuse ; ce qui néanmoins n'est pas une preuve qu'elle n'ait jamais existé, car une nation toute d'un seul sexe ne pourroit, quelque précaution qu'elle prît, ni s'empêcher d'être bientôt anéantie, ni même se maintenir que fort peu de temps sous cette forme bizarre. L'histoire des femmes de l'Afrique, ou de celles du Maragnon, peut être vraie au fond, ainsi que celle des femmes d'Asie ; mais je ne puis croire que nulle part les Amazones aient jamais fait une nation durable ni en forme, les raisons en sont en grand nombre & assez sensibles : divers évènemens ont pu détruire à la fois tous les mâles d'une petite nation sauvage & vagabonde ; des femmes barbares, Scythes ou Américaines, fort maltraitées de leurs maris, ont pu se sauver, & faire bande à part après une transmigration : ceci a pu arriver plus d'une fois parmi les peuples errans des climats septentrionaux. De-là viennent tant de choses inconciliables en apparence, dans ce que l'on raconte des Amazones, parce qu'on les veut appliquer à une même nation & à un même pays. Ajoutons que l'histoire d'un peuple de femmes, offrant à l'esprit un sujet agréable & singulier, se trouve naturellement susceptible d'être embelli de quantité de circonstances inventées à plaisir, & qu'on s'est avisé de répéter toutes les

dans tous les climats barbares, en Scythie, à Lemnos, en Libye « au-delà du lac Tritonide, & jusqu'au rivage Éthiopien de l'océan « Atlantique, où l'on dit qu'Hannon, général Carthaginois, en « faisant le tour de l'Afrique, combattit contre celles qu'on appelle « Gorgonnes. Il peut arriver, parmi des peuples sauvages & vagabonds, « qu'un évènement fasse périr tous les mâles dans quelque course « militaire, & qu'il ne reste que les femmes de la nation, lesquelles « mènent habituellement à peu près la même vie que les hommes. « Lorsque Marius eut détruit les Cimbres dans les Gaules, si leurs « femmes, au lieu de se tuer elles-mêmes comme elles firent, eussent « pris le parti de rester assemblées en un corps, & de continuer à « courir & à dévaster le pays, ce qu'elles pouvoient aisément faire, « n'étant ni moins féroces, ni moins guerrières que les mâles de « cette nation, il s'en seroit formé un peuple d'Amazones, qui, « pendant le peu de temps qu'il auroit duré, n'eut pas manqué de « rendre son nom très-célèbre. Mais on sent assez qu'une nation « qui n'a qu'un sexe, ne peut pas être de longue durée: aussi, ce « qu'il y a de plus surprenant ici, c'est qu'on parle des Amazones « Thémiscyriennes comme d'une nation qui subsiste, sous la même « forme, depuis une haute antiquité, à travers de tant de pays & de « climats qu'elles ont successivement parcourus; c'est qu'il ne s'agit pas « seulement des siècles reculés, où l'on ajoute toujours plus aisément « foi aux choses extraordinaires. De notre temps, & en dernier lieu « lorsque Pompée, poursuivant Mithridate fugitif dans les rochers « du Caucase, s'est approché de l'endroit où l'on dit qu'elles habitent, « on a parlé à peu-près de même de l'existence & du gouvernement « de ce peuple féminin. Sans m'arrêter au nombre infini de fables « débitées sur leur compte, je vais choisir, dans ce que j'en ai lû « ou ouï dire, les traits les moins connus & les moins éloignés de « la vraisemblance; j'aurai l'attention de citer mes auteurs, sans me « rendre garant de leur rapport. «

Vid. Diodor. l. III.

Vid. Hannon. Peripl. Afric.

Vid. Sallust. in Jugurth. 17.

La nation dont il s'agit ici, étoit originairement du nombre « des peuples Scythes mêlés de Sarmates, habitant les forêts voisines «

fois qu'il a été question d'Amazones en quelque endroit du monde. N'a-t-on pas dit, par exemple, que celles d'Amérique se coupoient une mamelle? rêverie européenne copiée des auteurs Grecs.

» de l'embouchure du Tanaïs: c'étoient des femmes féroces, que les
Herodot.
» Scythes nommoient en leur langue *Œorpates*, c'est-à-dire *meurtrières*
Hellan. Herod. Eudox ap. Strab. l. XII.
» *d'hommes (t)*. Hellanicus, Hérodote & Eudoxe s'accordent à dire que
» leur plus ancienne demeure étoit entre le Borysthène & le Tanaïs.
» Voici, à ce qu'on raconte, par quels évènemens elles furent forcées
» de se retirer de leur pays natal, & vinrent enfin, après diverses
» stations, se fixer dans la campagne de Thémiscyre. Ces femmes
Servius; Æn. XI, 659.
» guerrières, après avoir ravagé les pays voisins de leur premier
» séjour, poussèrent leur course plus loin, défirent quantité de nations,
» & vinrent attaquer les Atheniens, qui les vainquirent à leur tour,
» leur enlevèrent leurs chevaux, & les tuèrent toutes. Celles qui
» étoient restées dans le pays, se voyant exposées à la vengeance
» des peuples voisins qu'elles avoient inquiétés, prirent, après bien
» des malheurs, le parti de s'y dérober par la fuite: elles traversèrent
Amm. Marcel. XXII, 8.
» le Tanaïs, & entrant dans ce large isthme qui sépare l'Euxin de la
» mer Caspienne, elles firent quelque séjour à l'occident d'une grosse
[a] *Auj.* le Volga.
» rivière des régions hyperboréennes, appelée le *Rha*[a], qu'on dit être
Plin.
» un des plus grands fleuves du monde; de-là continuant leur route
Metrod. Sceps. Hypsicrat. apud Strab. l. XI.
» le long du rivage occidental de la mer Caspienne, elles vinrent,
» au rapport de Métrodore & d'Hypsicrate, géographes dignes de
[b] *Aujourd.* le Schirvan.
» foi, & bien au fait du pays, habiter en Albanie[b], près des sources
» du fleuve Alazonius, parmi les Gargariens, les Lesges, les Gèles,
» & autres petites nations Scythes, que le voisinage de cette rivière
» fait nommer *Scythes-Alazones*. Cette rivière coule au bas de la
» chaîne du mont Céraune, l'une des branches du Caucase, & va
» se jeter dans le Cyrus: c'est de-là probablement que cette nation
» de femmes a reçu le nom d'*Amazones*; & pour preuve, dans le
» dénombrement des troupes venues au secours de Troie, Homère
» mieux instruit & presque par-tout plus fidèle que les écrivains
» posterieurs, met les Alazones ou, comme il les appelle, les
» *Alizones*, en leur vraie place, après les Paphlagoniens: ce qui
» fait bien voir que cette nation Scythe des Alazones s'étoit dès-lors
» établie vers Thémiscyre, sur la frontière de Paphlagonie; qu'elle
» n'est pas différente des Amazones; que c'est mal-à-propos que

(t) D'*Œor*, *vir*, & de *pata*, *occidere*. C'est l'explication que donne Hérodote de ces deux mots de la langue scythique.

Scepsius a voulu changer quelque chose dans les vers d'Homère; [*Vid. Strab. ibid.*] & qu'il faut mettre au rang des fables, tout ce que les Grecs ont débité sur les différentes origines de ce nom. *(u)*

Les Amazones arrivées en Albanie, ne firent presque qu'une même nation avec les Gargariens: dans la suite, les deux nations vinrent ensemble occuper, d'abord la côte de l'Euxin vers Trapezunte, [*Strab. ibid.*] & ensuite, un peu plus à l'occident, les rives du Thermodon; mais là, ceux-ci se brouillèrent avec les Amazones, & même leur firent la guerre à l'aide des Thraces & des Eubéens. Par la convention qui la termina, on demeura d'accord qu'il n'y auroit plus entre les deux nations, d'autre commerce que celui sans lequel ce peuple de femmes auroit bientôt pris fin, & qu'elles vivroient d'ailleurs séparément. Tel est en substance le récit de Métrodore, qui avoit long-temps vécu à la cour de Mithridate, dans la faveur de ce Prince, & qui a suivi l'histoire des deux [*Plut. in Lucull.*] nations, jusqu'à leur retour vers le fleuve Alazonius dont elles étoient parties, comme je le dirai bientôt en son lieu.

D'autres racontent d'une autre manière à quelle occasion les Amazones quittèrent leur pays natal, & furent réduites à n'être plus qu'un peuple de femmes. Vers le milieu du temps, disent-ils, où l'Asie fut tributaire des Scythes pendant quinze siècles *(x)*, deux jeunes hommes du sang royal des Scythes, nommés Ilinus & Scolopite, chassés de leur pays par une faction puissante, emmenèrent avec eux une nombreuse jeunesse; ils envahirent la côte maritime de la Cappadoce, vers l'embouchure du Thermodon, où ils vivoient de rapines sur les peuples voisins. Ceux-ci s'unirent

(u) Si la remarque étymologique de Strabon, sur le nom du fleuve Halys, est juste, le nom d'Alizone, comme celui d'Halys, ne signifie autre chose que *rivière salée*. La différence des deux noms pourroit n'être que paragogique; mais on sait que la terminaison *ona, anis, &c.* dans un grand nombre de langues anciennes, désigne *une rivière*.

(x) C'est au milieu de cette longue période que Justin place l'émigration des Amazones, & il met la fin des quinze siècles au règne de Ninus, qui affranchit l'Asie du tribut qu'elle payoit aux Scythes: ainsi l'invasion des Amazones seroit, selon lui, antérieure de sept siècles & demi au règne de Ninus, ce qu'on ne croira pas facilement. Au reste, Justin regardoit les Scythes comme le plus ancien peuple de la terre, même plus que les Égyptiens ni que les Assyriens.

» à la fin contre ces nouveaux venus, & les tuèrent presque tous dans une embuscade. Leurs femmes se voyant exposées à tous les malheurs du veuvage, joints à ceux de l'exil, prirent les armes, chassèrent les assaillans de leur territoire, & portèrent même la guerre jusque chez eux. Leur férocité naturelle s'augmenta par le succès : elles ne voulurent plus entendre parler de mariage, disant que ce lien n'étoit qu'une servitude pour leur sexe ; & pour rendre la condition égale entre toutes, elles tuèrent les hommes de leur nation qui avoient échappé au premier désastre : enfin elles entreprirent la chose du monde la plus extraordinaire, & elles en vinrent à bout ; ce fut de former sans hommes une république puissante. Ayant bientôt réduit par la force des armes, leurs voisins à demander la paix, elles prirent l'habitude d'avoir commerce avec eux, de peur que leur race ne vînt à s'éteindre, & de tuer les enfans mâles qui leur naissoient : elles n'élevèrent que les filles, non dans l'oisiveté, ni aux ouvrages ordinaires de leur sexe, mais aux exercices des armes, de la chasse & du cheval, après leur avoir dans l'enfance brûlé la mamelle droite, de peur qu'elle ne leur nuisît à tirer de l'arc ; ce qui, dit-on, les a fait nommer *Amazones.* L'opération se fait avec un instrument d'airain destiné à cet usage, & leur rend, à ce qu'on prétend, le bras droit plus libre pour tous les mouvemens du corps. Mais je ne puis dissimuler que j'ajoute peu de foi à cette particularité de la mutilation du sein, quoiqu'il faille avouer qu'elle est rapportée par presque tous ceux qui ont parlé d'elles, du nombre desquels est le célèbre Hippocrate : il dit nettement que l'inustion de la poitrine faite aux filles dans leur première jeunesse, portant l'accroissement du corps sur l'épaule & sur le bras, donne une vigueur beaucoup plus grande à ces parties.

Justin. XI, 6.

Vid. Eustath. in Dion. Hippoc. de aëre & aquâ. Serv. Æneid. I, 494, &c.

» Quoi qu'il en soit, le temps le plus brillant de leur histoire, est celui de leur long séjour dans la contrée dont je parle. Elles avoient leur camp dans la plaine, étendue, selon le rapport d'Hécatée, depuis Chadisia jusqu'au Thermodon : cette riche campagne de Thémiscyre, éloignée d'onze cents stades d'Héraclée & de soixante seulement de la ville d'Amise, est baignée d'un côté par la mer, & s'avance de l'autre vers des montagnes pleines de beaux bois & d'excellentes eaux, dont la réunion va former dans la plaine, la

Hecat. geneal. l. II, ap. Steph. Byz. vers. Cha-dis.

Arrian.

la rivière du Thermodon. Les prairies toujours couvertes d'herbe, fournissoient aux Amazones d'excellens pâturages. On continue d'y élever aujourd'hui de nombreuses troupes de chevaux & de bêtes à corne. Le territoire n'y est pas moins propre à la culture des fruits & des grains. Quelque séche que soit la saison, jamais la récolte n'y peut manquer, les eaux s'y trouvant en telle abondance & si heureusement disposées, qu'on peut arroser la campagne autant qu'on le veut. D'ailleurs, pour garantir le pays de la famine, il suffiroit des fruits que les arbres des montagnes y produisent naturellement à profusion & de toute espèce, sur-tout de l'espèce à coquille: ils se succèdent si bien les uns aux autres, qu'en presque tous les temps de l'année, lorsqu'on va dans ces forêts, on en trouve à cueillir sur les arbres, ou à ramasser par terre, dans un tas de feuilles tombées, parmi lesquelles ils se conservent. Les animaux, que la fertilité du terrein attire en quantité dans ces bois, les rendent en tout temps un excellent pays de chasse. Thémiscyre (y) vers l'embouchure de la rivière, & Sidène un peu plus à l'orient boréal, sont les deux principales villes de la contrée. La première étoit, dit-on, la ville royale des Amazones, à qui l'on ne manque pas d'en attribuer la fondation, quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'un peuple Scythe, accoutumé à vivre sous des tentes, se soit occupé à bâtir des villes. Cependant, comme si ce n'étoit pas assez de dire qu'elles ont bâti celles du lieu de leur résidence, on veut qu'elles soient venues à l'autre extrémité de l'Asie, & jusque dans la mer Égée, s'occuper de pareils travaux, si peu conformes à leurs mœurs. Les plus célèbres villes de l'Ionie, Éphèse, Smyrne, Cume, Myrine, Pitane, Mytilène & même Paphos, reconnoissent les Amazones pour leurs fondatrices, & veulent se faire honneur de cette origine: mais on est si peu d'accord à cet égard, que les

Vid. Sallust. frag. 301, ap. Serv. Æn. XI, 338.

Strab. lib. XII.

Diodor. IV, 264.

Strab. l. XII.

(y) *Thémiscyre* signifie *ville de Thémis*, & peut-être *Thermodon* n'est-il que la prononciation rude & barbare de *Thémo-don, rivière de Thémis*. Thémis est la même chose que *Vesta*, le *feu* ou le *Soleil;* car les Scythes, ainsi que les Orientaux, adoroient les Élémens, les Astres & autres Dieux naturels (*Voyez Banier, Mythol. VII, 12*). Les mots orientaux *tham-est* signifient *justus* ou *perfectus ignis*. Hérodote dit que les Scythes appeloient Vesta *Thabit*, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de *Thamist*. La rivière du *Thermodon* conserve aujourd'hui son ancien nom, *rivière Thermé;* elle arrose l'Amasie ou le pays de *Roum*.

» uns font venir ces femmes du Thermodon, au lieu que l'historien » Denys de Mytilène, qui a écrit les faits antérieurs au siége de » Troie, les amène au contraire, au nombre de trente-deux mille, » sous la conduite de Myrine leur reine, des extrémités de la Libye » & du mont Atlas, en Syrie & en Asie, où elles étendirent leurs » conquêtes jusqu'au bord du Caïque, ce qui est une fable encore » plus mal conçue. Je passerai de même sous silence tout ce qu'on » débite, soit de la guerre qu'Hercule leur vint faire sur le Thermodon, » où il tua les plus braves d'entr'elles, & enleva par ordre d'Euristhée, » le baudrier de leur reine Hyppolite, soit du secours qu'elles ame- » nèrent au siége de Troie, où l'on prétend qu'Achille acheva de » détruire le reste de la nation. Malgré cette destruction totale, » on les fait reparoître grand nombre de siècles après, au temps » d'Alexandre; car on raconte comment Thalestris, reine de tout » le pays d'entre le Phase & le Caucase, vint à cheval & armée » de deux lances dans la main droite, trouver ce conquérant; on » décrit même l'habillement des trois cents femmes guerrières de sa » suite: ce vêtement qui ne leur couvre que la moitié du corps *(z)*, » dont toute la partie gauche reste à nu, se relève d'en bas à un » nœud rattaché au-dessous du genou. Toute cette partie de leur » histoire, où il peut y avoir au fond quelque chose de vrai, est » trop mêlée de fables dans ses circonstances; & je suis même bien » éloigné de penser que ce que j'en ai dit jusqu'ici, en soit exempt, » malgré l'attention que j'apporte à dégager les traditions les plus » probables de celles qui le sont moins. On convient assez que les » Amazones acquirent un haut degré de puissance & de renommée » durant leur séjour sur le Thermodon, où leur postérité s'accrut » prodigieusement; qu'elles faisoient de fréquentes irruptions dans » les diverses parties de l'Asie; & c'est à cette époque qu'on place

Dionys. apud Diod. III, 27.

Diodor. l. IV.

Serv. Æn. I, 494.

Q. Curt. VI, 5.

(z) C'est probablement une fable que cette prétendue histoire de Thalestris, qui, sur le bruit de la renommée d'Alexandre, vint le trouver pour avoir de la race de ce héros parmi les Amazones. Cependant on peut observer que leur habillement, tel qu'il est décrit dans ce récit, est le même que portent encore aujourd'hui les Tartares & les Circasses du même pays. Ils se vêtissent, pour tout habit, d'un demi-manteau de feutre, qui leur couvre un côté du corps & laisse l'autre nu: ils tournent alternativement ce manteau du côté d'où vient la pluie ou le vent. Chardin en a donné la figure dans ses voyages.

la prétendue fondation de tant de villes en Ionie. Ayant enfin été « défaites & chaſſées de Thémiſcyre par les Grecs, elles retour- « nèrent dans leur pays natal, où elles continuèrent à mener le « même genre de vie, & ſe rendirent auſſi redoutables que jamais « *Ammian. Marc.* à leurs voiſins. Il paroît que cet évènement diviſa la nation en « deux peuplades: toutes celles qui purent échapper à la victoire des « Grecs, prirent le parti de retourner en Albanie avec les Gargariens. « Métrodore parle ainſi de leurs mœurs actuelles : elles s'occupent, « dit-il, à cultiver les arbres & le grain, & à faire paître des trou- « *Metrodor. ap. Strab. loc. cit.* peaux ; elles élèvent une quantité d'excellens chevaux, qu'elles « montent avec beaucoup de vigueur pour aller à la chaſſe ou à la « guerre. Leurs armes ſont l'arc & les flèches, une épée appelée « *ſagar*, & un petit bouclier peint & échancré par-deſſous, appelé « *pelta*. Elles portent pour habillement des caleçons, des manteaux « *Vid. Virg. Æn. XI, 659.* & des caſques de peaux de bêtes fauves : elles perſiſtent dans « l'ancien uſage de donner rendez-vous aux Gargariens leurs voiſins, « ſur une certaine montagne, où chaque nation s'étant rendue de « ſon côté, on y paſſe enſemble les deux plus beaux mois du « printemps : là, après avoir offert des ſacrifices communs, chaque « mâle emmène une femme à l'écart *(a)*, prenant ſans choix la « première qui lui tombe ſous la main. Lorſque ces femmes croient « être devenues groſſes, elles s'en retournent chez elles. Après être « accouchées, elles gardent les filles, & ramènent l'année ſuivante « les mâles aux Gargariens. Chacun de ceux-ci prend ſans difficulté « l'enfant qu'on lui préſente, & ſur cette ſeule offre le reçoit pour « ſon fils, ne pouvant s'en aſſurer autrement. Je n'oſerois affirmer « ce récit de Métrodore comme une choſe ſuffiſamment vérifiée, « quoique les armes Romaines aient depuis peu pénétré juſqu'en « Albanie. Cependant Théophanes, qui a ſuivi Pompée à cette « expédition, parlant de deux petits peuples Scythes de cette contrée, « les Leſges & les Gèles, nous apprend qu'ils ſont placés entre les « Amazones & les Albaniens, & ſéparés des premières par le cours «

(a) Servius dit qu'elles alloient, à des jours marqués, s'accoupler avec les peuples Sinthiens : Thucydide fait mention des Sinthiens entre les peuples Thraces ; mais il ſemble que dans le paſſage de Servius, où on lit *ſtato die Scythas Sinthiis coire*, il faille plutôt lire *Scythicis* ou *Sindicis*. La Sindique Scythienne eſt ſur la rive orientale du Boſphore Cimmérien.

Theophan. ap. Strab. l. XI, & apud Plutarc. in Pomp.

Plut. in Pomp. 1165.

» du fleuve Mermadalis *(b)*. Le bruit a couru que les Amazones » s'étoient trouvées *(c)* avec leurs compatriotes à la bataille où » Pompée défit Cosis, chef des barbares d'Albanie : il est au moins » certain qu'après la victoire, les Romains trouvèrent sur le champ » de bataille, des chaussures & des boucliers tels qu'en portoient » les Amazones; mais on n'a pas appris qu'en dépouillant les morts » on ait trouvé un seul corps de femme.

» L'autre peuplade des Amazones se retrouva placée sur la côte » septentrionale de l'Euxin, par un évènement singulier, que l'on

(b) Voilà les Amazones existantes encore, selon l'apparence, en Albanie & vers les sources du fleuve Alazone, au temps de Pompée; mais on est bien plus surpris de les retrouver dans notre temps au même lieu, c'est-à-dire vers le petit royaume de Kaket, au nord de l'ancienne Albanie, entre le Schirvan, la Géorgie & le Daghestan. « Je » n'ai vu, dit Chardin, personne en » Géorgie qui ait été dans le pays des » Amazones, mais j'ai ouï beaucoup » de gens en conter des nouvelles; on » me fit voir, chez le Prince, un » grand habit de femme, d'une grosse » étoffe de laine & d'une forme toute » particulière, qu'on disoit avoir servi » à une Amazone, qui fut tuée au- » près de Kaket, durant les dernières » guerres. J'eus une fois, à ce sujet, » un entretien assez long avec le fils » du prince de Géorgie; il me dit » qu'au-dessus de Kaket, à cinq jour- » nées de chemin vers le septentrion, » il y avoit de grands peuples qu'on » ne connoissoit presque point, & qui » étoient continuellement en guerre » avec les Tartares Kalmouques; qu'ils » étoient fort sauvages, n'ayant ni » religion, ni loix, ni police. Je rap- » portai à ce jeune Prince ce que les » histoires Grecques & Romaines ra- » content des Amazones; son avis fut » que ce devoit être un peuple de » Scythes errans, comme les Turco- » mans & les Arabes, qui déféroient la souveraineté à des femmes, comme » font les Achinois. »

(c) Plutarque ne nie pas ici qu'il n'y eût encore des Amazones en ce même lieu, au temps de Lucullus, de Pompée & de Sallusle; mais il s'embrouille fort ici en les faisant descendre des montagnes du Thermodon, pour venir combattre les Romains en Albanie, sans égard à la grande distance qui est entre les deux pays; &, de même, lorsqu'il dit « qu'elles » vont passer deux mois tous les ans » sur les bords du Thermodon (ce qui » assurément n'arrivoit pas au temps » dont il parle), après quoi elles se » retirent dans leur pays, où elles » habitent la partie du mont Caucase » aboutissant à la mer d'Hyrcanie » (Caspienne): qu'en ce canton elles » vivent à part, sans la compagnie » d'aucun homme, à côté des Lesges, » des Gèles & des Albaniens. » On voit que Plutarque a tiré de Théophane une partie de ceci, qu'il a mêlé avec ce qu'il avoit déjà dans l'idée, sur la demeure des Amazones vers le Thermodon. Méla dit, avec plus de netteté, que les Caspiens & les Amazones habitent sur la mer Caspienne, mais que celles-ci sont celles qu'on nomme Sarmates; par où il semble que Méla reconnoisse qu'il y a eu plus d'une nation d'Amazones.

rapporte ainsi. Après la grande victoire que les Grecs remportèrent sur elles près du Thermodon, ils les emmenèrent captives en aussi grand nombre qu'il en put tenir sur trois vaisseaux : ces femmes intrépides conjurèrent contre leurs vainqueurs, vinrent à bout de se rendre maîtresses des navires en pleine mer, & massacrèrent tous les Grecs : mais quand elles furent seules, ignorant la manœuvre de la marine, elles se virent forcées, faute de savoir gouverner les vaisseaux, de les laisser aller au gré de l'onde & du vent, qui les porta sur un rivage du marais Mœotide, habité par les Scythes ; elles y prirent terre, & s'acheminant pour trouver des habitations, elles rencontrèrent une troupe de chevaux dans une prairie, montèrent dessus, & se mirent à piller la campagne. Les Scythes fort étonnés, car ils n'avoient eu aucune nouvelle de leur débarquement, crurent que le dégât avoit été fait par des hommes : la prise de quelques Amazones les ayant tirés d'erreur, ils ne voulurent plus se battre contre des femmes, & jugèrent à propos d'employer pour les réduire, des moyens plus doux & plus convenables à leur sexe. Hérodote raconte fort au long comment ils envoyèrent vers elles les mieux faits de leurs jeunes gens, avec qui les Amazones furent bientôt d'accord, & comment ceux-ci leur persuadèrent de quitter ce canton & d'aller tous ensemble habiter de l'autre côté du Tanaïs. Son récit, il faut l'avouer, se ressent moins du ton de l'histoire, qu'il n'a l'air d'un de ces contes agréables que ce fameux écrivain sait si bien faire. Cependant il ajoute que dans l'endroit qu'elles habitoient de son temps, entre le nord & l'orient du Tanaïs, à trois journées du fleuve & à pareille distance de la mer, ces femmes avoient conservé leurs anciennes coutumes. Elles s'habillent, dit-il, comme les hommes, montent à cheval, vont à la chasse & à la guerre avec eux ou sans eux. Elles parlent mal la langue des Scythes, qu'elles ont corrompue dès leur arrivée en ce climat étranger. Leur coutume pour le mariage est que nulle fille ne peut se marier qu'elle n'ait tué un ennemi de sa main ; aussi plusieurs d'entr'elles meurent-elles vieilles, sans avoir été mariées, faute d'avoir pu satisfaire à la loi.

Vid. Sallust. frag. 355, ap. Non. I, 20.

Herodot. IV, 110.

Hippocrat. de aëre, aquis & loc.

S'il faut à présent dire mon opinion sur cette histoire singulière,

» j'obſerverai d'abord que parmi les peuples ſeptentrionaux, les
Plat. de Legib. I, 17. » femmes auſſi féroces que leurs maris, partagent avec eux les
» travaux & les périls de la guerre, que même dans une partie de
» l'Orient, les femmes montent à cheval comme les hommes, &
» auſſi bien, & qu'elles marchent armées de poignards à la ceinture;
Voy. Chardin, voyage de Colch. t. I, p. 121. » & comme on dit que parmi les Scythes errans il y en a qui défèrent
» la ſouveraineté à des femmes, c'eſt ceci peut-être qui a donné lieu
» de débiter tant de merveilles à ce ſujet. Pour moi, je ne puis croire
» que par quelque évènement que ce ſoit, il ait ſubſiſté, du moins
» pendant long-temps, une nation de femmes ſans mélange d'hommes;
» mais plutôt que la nation étoit commandée par une Reine qui
» alloit à la guerre, où elle ſe faiſoit accompagner par un gros de
» perſonnes de ſon ſexe, guerrières comme elle, & qui la ſuivoient
» par-tout. La ſingularité de cet uſage, joint à l'amour qu'on a pour
» le merveilleux, aura fait mettre ſur leur compte les exploits mili-
» taires de la nation, comme ſi elles euſſent ſeules fait tant de guerres
» & d'invaſions, & aura donné naiſſance à tout ce qu'il a fallu
» imaginer d'extraordinaire pour rendre poſſible une telle ſuppoſition.
» Mais c'en eſt aſſez, peut-être même trop ſur cet article.

» La campagne Thémiſcyrienne finit à Sidène, où le pays
Strab. l. XII, p. 548. » commence à n'être plus ſi bon ni ſi bien arroſé. La côte eſt fort
» garnie de petits châteaux juſqu'au promontoire & à la rivière, qui
[a] De même auj. cap Yaloun. » conſervent encore le nom de *Jaſon* [a]. Cette pointe ſépare la baie
Plin. VI, 4. » d'Amiſe, de celle de Céraſus, ainſi nommée d'une jolie petite
Arrian. [b] Auj. Kiriſonto. » ville Grecque [b], qu'une peuplade venue de Sinope, fit bâtir au
» fond d'une anſe, entre deux rochers eſcarpés qui la défendent.
» Pharnace, aïeul de Mithridate, agrandit la ville de Céraſus, lui
Arrian. » fit prendre ſon nom, & la peupla d'une troupe de barbares de la
» Colchide, tirée de la nation qu'on nommoit autrefois les *Chalibes*,
Strab. » & qu'on appelle aujourd'hui les *Chaldéens*. Mithridate y envoya
» ſes femmes durant le fort de la guerre: c'eſt en ce lieu que la
Salluſt. fragm. 623, ap. Priſc. lib. X, cap. de præterit. » malheureuſe Monime a fini ſa vie, en nouant en lacs coulans
» le diadème royal autour de ſon cou. L'aſpect de Céraſus & de
» ſon territoire plein d'arbres fruitiers, eſt fort agréable, en y arrivant
» par mer. On y a trouvé un petit fruit précoce, ſucculent & fort
Plin. XV, 25. » ſain, que nous ne connoiſſons en Italie que depuis la conquête

de cette ville, & que nous appelons *cerasus* (cerise), lui ayant « laissé le nom du lieu d'où il nous est venu. Lucullus, attentif aux « utilités comme à la gloire de sa patrie, en envoya les premiers « plants à Rome, d'où ils commencent à se multiplier peu à peu « par toute l'Italie. «

Amm. Marc. XXII, 8.

De Cérasus, autrement Pharnacie, la côte court entre le septen- « trion & le levant, vers l'extrémité orientale de la baie, où la « ville Grecque de Trapézunte * s'élève sur la plate-forme d'un « rocher trapèze ou carré long, entouré & dominé par d'autres « rochers plus escarpés, couverts de hautes futaies. Trapézunte est « une colonie de Sinope : la ville est grande & fait un commerce « considérable, quoique son port ne soit propre qu'aux petits bâti- « mens. Ici finit l'ancien royaume de Pont, & commence la Colchide, « à l'endroit où l'on place la courbure intérieure du bout de l'arc « Scythique. On peut compter pour la longueur de la corde, six « mille six cents stades de Chalcédoine au point où nous sommes, « & huit mille en tout, si l'on va jusqu'à l'embouchure du Phase. «

Scylax.

* *Depuis* Trébizonde, *aujourd.* Tarabosan.

Plin.

Xenoph. Anab. l. IV.

Tacit. Hist. III, 47.

Strab. ibid. p. 548.



LE PÉRIPLE DE L'EUXIN,

Tel qu'on peut présumer que Salluste l'avoit décrit, vers la fin du IIIe livre de son Histoire, rétabli sur les fragmens qui nous en restent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluste a pu consulter, & de ceux qui ont eu son ouvrage entre les mains.

Par M. le Président DE BROSSES.

TROISIÈME PARTIE.

Le bois de l'Arc, formé par les côtes septentrionales de la Colchide, ou Bosphore de Thrace.

» LA Colchide forme seule tout le rivage oriental de l'Euxin.
» On s'aperçoit en y entrant, d'un changement total de climat
» & de mœurs. La côte devient de plus en plus serrée entre les
» montagnes & la mer: les grands bois, les rochers pleins de mines
Strab. l. XII, p. 549. » métalliques, succèdent aux plaines cultivées. On reconnoît qu'on
» a quitté la police des nations Asiatiques, pour d'autres peuples
» incultes & nomades, dont le genre de vie sauvage annonce le
» caractère & les mœurs des nations septentrionales. On commence
» à trouver ici des hommes qui vivent de gland, qui habitent sur
» des arbres, qui empoisonnent leurs flèches en les frottant d'herbes
Id. p. 499. » venimeuses, dont le suc porte dans les plaies une infection épou-
» ventable. Cependant le pays ne laisse pas que d'avoir son utilité;
» & Mithridate, qui l'avoit conquis en grande partie, en tiroit des
» secours considérables pour l'entretien de sa puissante marine. On
» y trouve une quantité de bois de construction, du chanvre pour
» les voiles & cordages, des résines & de la cire pour le calfat:
» mais le miel de cette cire ne vaut rien; il est même dangereux,
» car il trouble l'esprit. Nos soldats Romains en ont fait plus d'une
» fois la funeste expérience, ayant été massacrés par les barbares
» qui les surprenoient dans cette espèce d'ivresse. Les fruits de la

terre

terre y ſont bons, quoiqu'en petite quantité, à l'exception du chanvre « & du lin qu'elle produit en abondance, & dont on fait des ouvrages « qui ſe portent à l'étranger. Les habitans ſont partagés en pluſieurs « petites nations plus ou moins ſauvages, telles que les Chaldéens, « les Moſques & les Zoannes dans les montagnes, les Tibaréniens « & les Lazes le long de la mer, juſqu'au fleuve du Phaſe, pro- « bablement ainſi nommé par les Syriens voiſins; car ce mot en « leur langue ſignifie une *rivière.* «

Strab. l. XII, p. 499.

Bochart. Phaleg. l. IV, 31, p. 327.

Avant que d'arriver à cette rivière, on trouve la petite île « d'Arès, dont les habitans ſont d'excellens archers. Jaſon y ren- « contra les quatre enfans de Phrixus qui ſe retiroient à Colchos, « où il les ramena. Ils eurent à combattre les inſulaires, & pensèrent « être accablés d'une grêle de flèches emplumées. La fable a fait « de ces inſulaires, des oiſeaux qui lançoient leurs plumes contre les « Argonautes. «

Diodor. l. IV.

Apollon. Rhod. l. II.

L'embouchure du Phaſe forme le fond du grand golfe oriental « de l'Euxin. Sur ſon bord, à quinze milles de la mer, eſt ſituée « la ville d'Æa. Scepſius & Mimnerme la placent ſur les bords de « l'Océan, ce qui eſt une grande erreur de leur part, s'ils n'ont été « abuſés par ce faux nom que l'antiquité donnoit à l'Euxin, comme « j'en ai déjà fait la remarque. Ne ſeroit-ce pas auſſi cette fauſſe « attribution du nom d'*Océan* qui nous fait regarder comme abſurdes « tant de circonſtances des anciennes relations du voyage des Argo- « nautes, lorſque nous entendons du véritable Océan hyperboréen, ce « qu'elles n'ont dit que de l'Euxin, alors vulgairement déſigné ſous « ce nom? mais il faut convenir qu'il y en a un plus grand nombre « encore qui ne ſont pas même ſuſceptibles de cette excuſe. Selon « la commune tradition du pays, la ville d'Æa doit ſon origine « aux courſes d'un fameux conquérant Égyptien *(a)*, qui, après « avoir avec ſon armée parcouru toute l'Aſie, vint en Colchide « où il laiſſa une colonie, & fit élever des piliers de pierres, ſur « leſquels on grava les noms & la poſition locale des régions qu'il « avoit traverſées. «

Scepſ. & Mimnerm. ap. Strab. l. I, p. 46.

Apollon. Rhod. l. IV.

(a) Les voyages du fameux Séſoſtris, roi d'Égypte, & l'établiſſement qu'il fit en Colchide, ſont aſſez bien conſtatés, par le rapport des anciens hiſtoriens.

Plin. VI, 4. » Æa fut autrefois célèbre, pour avoir été la demeure du roi Æéta,
Strab. lib. I, p. 45. » & le théâtre des aventures de Médée sa fille : la mémoire n'en est » pas éteinte en ce même lieu; la tradition porte que l'enlèvement
Herodot. I, 2. » de cette Princesse par Jason fut une des plus anciennes sources » de querelle entre l'Asie & la Grèce. Le pays est riche en oiseaux
Isidor. l. III. » rares, en bestiaux, en peaux d'animaux étrangers, en métaux de » toute espèce, airain, argent & or; les torrens entraînent l'or des » riches mines que deux successeurs d'Æéta, Sélauces & Ésubope, » rois de Colchos, firent dans la suite ouvrir dans la montagne » des Zoannes, & les habitans le ramassent en déposant dans les » cours d'eau des vases percés de fort petits trous, & des toisons
Strab. lib. I, p. 46, & l. XI, p. 499. Appian. Bell. Mithr. » de brebis sur lesquelles les paillettes d'or s'arrêtent. Æéta avoit, » par ce moyen, ramassé des richesses considérables, que lui ravirent » les Grecs : sa fille Chalciope, veuve de Phrixus, séduisit en leur » faveur Médée sa sœur. Elle leur fournit les moyens de forcer les » murs & les serrures du trésor, qu'ils enlevèrent, & s'enfuirent » aussitôt avec les deux filles du Roi : ils n'échappèrent qu'après un » sanglant combat contre les troupes de ce Prince, composées partie » de soldats nés dans cette terre même, partie de Taures, peuples » barbares du voisinage. Tel est le fait simple de cette fameuse » conquête, dégagé de mille circonstances fabuleuses *(b)* dont on » a coutume d'en orner le récit, & auxquelles je n'ai garde de m'ar- » rêter ici; je dirai seulement qu'il est assez visible que les prétendus » taureaux à cornes d'airain & vomissans des flammes, n'étoient

(b) Bochart explique fort bien, à son ordinaire, les prétendues merveilles que l'on a débitées sur les obstacles que Jason eut à surmonter, lorsqu'il voulut enlever la Toison d'or, gardée par un dragon & par des taureaux. Toutes ces fables ne sont nées que du mauvais sens que l'on a donné à certaines expressions des langues orientales, où *gaza* signifie également un trésor & une toison; *saur*, une muraille & un taureau; *nachas*, de l'airain & un dragon. Il y a tout lieu de conjecturer aussi que ces prétendus taureaux à cornes d'airain, qui jetoient du feu par la bouche & par les narines, n'étoient autres que les Taures, peuples barbares armés de feu & d'airain : ils parurent sans doute les plus redoutables de tous aux Grecs, qui les combattirent; en effet, Salluste les dépeint ici comme la plus féroce des nations de ce pays. Quant aux soldats nés de la terre, cette expression, que la fable prend à la lettre, est commune dans l'antiquité, où elle ne signifie autre chose que natif de la contrée même, en grec *autochtones*, en latin *indigenes*, c'est-à-dire naturels du pays.

pas autres que les Taures barbares, qui parurent sans doute aux « Grecs les plus redoutables de tous, & qui sont en effet la plus « féroce des nations du pays. Au reste, on n'est pas trop d'accord « de ce que c'étoit que ce fameux trésor enlevé par Jason; l'opinion « la plus commune est qu'il consistoit réellement en une grosse « quantité d'or, mais notre savant Varron juge que cette toison d'or « n'étoit autre chose que les laines & les fourrures précieuses du pays; « il croit que l'établissement d'un commerce de cette espèce fut le « but principal du voyage des Argonautes. On peut induire du récit « d'Hérodote qu'il pensoit de même, lorsqu'il dit que les Grecs, « après avoir terminé à l'amiable les affaires qui les amenoient, « enlevèrent à leur départ la fille du Roi. Chacune de ces opinions « peut être vraie, elles peuvent même l'être toutes deux ensemble. « L'expédition des Argonautes doit être regardée comme une course « d'un peuple vagabond, qui avoit à la fois pour objet la curiosité, « la rapine, le trafic & le desir de former de nouveaux établissemens. « S'ils partirent de Grèce avec un seul navire, on ne peut douter « qu'ils n'en aient fabriqué beaucoup d'autres dans le cours de leur « route; plusieurs d'entre eux, séparés de la flotte par divers obstacles « qui les empêchèrent de la jamais rejoindre, s'égarèrent dans des « contrées lointaines où il fallut se fixer: telles sont les colonies des « Tyndarides, des Hénioques & autres que je détaillerai bientôt. « Des établissemens de cette espèce, supposent nécessairement un « certain nombre d'hommes & de vaisseaux. «

Vid. Sallust. fragm. 346, infr.

Herodot. ibid.

Eustath. in Dionys. Perieg. 686.

La Colchide * a eu long-temps des Rois de la race d'Æéta, ou « du moins de son nom; c'est même un nom encore aujourd'hui « assez commun aux gens du pays: c'est celui que portoient ses Rois « au temps de la domination des Perses. Enfin elle étoit tombée au « pouvoir de Mithridate, qui en donna le gouvernement au satrape « Moapherne *(c)*; mais les Colches voulant avoir leur Souverain « chez eux, demandèrent que la couronne fût mise sur la tête d'un « des fils de Mithridate; demande dont il fut si fort irrité qu'il fit « mourir le jeune Prince, après l'avoir chargé de chaînes d'or, ce « qui occasionna la révolte des Colches. On montre dans la ville « d'Æéta un vieux temple du dieu Mars, appelé, en langue barbare, «

* Auj. Mingrélie.

Xenoph. Anab. l. V.

Strab. l. XI.

Appian.

(c) Moapherne étoit grand-oncle de Strabon le Géographe.

Pauſ. in Lacon. » *Théritas*, dont Caſtor & Pollux enlevèrent la ſtatue, qu'à leur » retour ils conſacrèrent en Laconie ; un autre temple dédié à » Phrixus, & un bois où l'on prétend que la Toiſon étoit ſuſpendue » à un arbre. Le reſte de la ville eſt peu de choſe, depuis que Thé» miſtagoras le Miléſien en a fondé une autre, plus commode pour le

Mela, I, 19. » commerce, vers l'embouchure du Phaſe, dont elle a pris le nom.

» Ce fleuve, aſſez conſidérable, ſort d'une branche du mont » Caucaſe, habitée par la nation des Moſques; il eſt capable de » porter de fort grands bâtimens juſqu'à près de quarante milles

Plin. VI, 4. » au-deſſus de ſon embouchure, & de moindres pendant un plus » long eſpace. Phrixus pouſſa juſqu'ici ſes courſes ; il bâtit, chez » les Moſques, le riche temple de Leucothée, qui vient d'être pillé » par le fils de Mithridate; il y établit un oracle, & fonda, ſur » la frontière de Colchide, une ville qui a long-temps porté le nom

Strab. l. XI, p. 498. » de ce héros grec, mais qu'on appelle aujourd'hui Idéaiſſe. A ſon

Euſtath. in Dionyſ. 686. » exemple, les Argonautes Caſtor & Pollux bâtirent, ſur les bords » du Phaſe, une ville qui a retenu d'eux le nom de Tindaris. Jaſon » le remonta juſqu'aux montagnes voiſines de l'Arménie; de-là » s'avançant dans les terres avec ſes compagnons, il parcourut l'Ibérie, » l'Albanie & la Médie : il fit alliance avec les Albaniens limi» trophes de la mer Caſpienne. Hécatée de Milet avance qu'il » remonta la rivière juſqu'à l'Océan oriental, par où il entend ſans » doute la mer d'Hyrcanie ou Caſpienne; mais il ſe tromperoit » même en ce cas, puiſqu'il eſt aujourd'hui bien avéré que le Phaſe » ne communique pas avec cette mer, dans laquelle on ne peut » ſe rendre ſans quitter cette rivière, & gagner par terre le cours » du fleuve Cyrus: il eſt vrai que la diſtance eſt petite entre les » deux rivières; toutes deux arroſent le pays des Moſques, & coulent » l'une à l'Occident, vers l'Euxin; l'autre à l'Orient, vers la mer » Caſpienne. C'eſt au nord du grand iſthme, qui ſépare les deux » mers, qu'eſt la plus haute chaîne du mont Caucaſe, dont les branches » s'étendent au midi vers l'Albanie, l'Ibérie, Colchos & le pays des » Hénioques. Les ſommets de cette chaîne *(d)* paſſent de deux milles

(d) Ce ſont les montagnes que les Arabes appellent *montagnes de Raf;* ce qu'on en dit ici paroît un peu exagéré : les Géographes modernes ne leur donnent en tout que deux milles de hauteur perpendiculaire *(voy. Varen.*

en hauteur les autres montagnes qui l'environnent, & restent « éclairés des rayons du Soleil fort long-temps après qu'il est couché. « Ceux qui l'habitent viennent commercer à Dioscuriade, pour s'y « fournir de sel: les uns demeurent au-dessus de la montagne, & « les autres dans des forêts plus basses; ils vivent de la chasse, de « fruits sauvages, de lait. Le sommet des rochers est tout-à-fait « inaccessible pendant l'hiver, mais l'été ils grimpent, en attachant « sous leurs pieds des espèces de tambours ou raquettes de cuir de « bœuf, armés de pointes, pour pouvoir marcher sur la neige sans y « enfoncer: quand il faut descendre, ils se posent assis sur une large « peau avec leur bagage, & se laissent glisser. «

Sallust. fragm. 514, ap. Arus. Messi. verb. præminere.

En tirant vers le nord le pays est moins élevé, & s'adoucit « davantage à mesure qu'on approche de la campagne des Siraques, « qui produit quelques grains: cependant il y a dans cette contrée « des Troglodytes, qui habitent dans les cavernes des rochers à cause « du grand froid. Depuis là jusqu'au lac Mœotide tous les peuples « sont Nomades; mais les Siraques & les Aorsiens sont des peuples « étrangers, autrefois chassés de leur pays natal: ils avoient des « souverains particuliers, alliés du roi de Pont: ils pouvoient mettre « sur pied une cavalerie redoutable; Spidanes, roi des Aorsiens, en « envoyoit un corps auxiliaire à Mithridate & à Pharnace; Abéacus, « roi des Siraques, fournissoit près de vingt mille chevaux. Les « Aorsiens s'étendent depuis le Tanaïs fort avant le long du bord « septentrional de la mer Caspienne; ils commercent en or & en « autres marchandises de l'Inde & de Babylone, que les Mèdes & « les Arméniens leur transportent sur des chameaux. «

Strab. lib. XI, p. 506.

Jason laissa, dans ces vastes contrées, des monumens de son « séjour, plus durables que n'ont été ceux de Bacchus & d'Hercule, « qui, dit-on, les avoient soumises avant lui. Les édifices bâtis par « les Argonautes, le grand nombre de petits temples dédiés à Jason, « à qui les habitans du pays rendent les honneurs divins, le nom de « Jasonia, donné à une montagne au-dessus & à gauche des portes « Caspiennes, & enfin plusieurs vieilles coutumes que les habitans «

Géogr. 11, 30). Les montagnes de Raf ne seroient-elles pas les véritables monts Riphées des Anciens, sur la position desquels ils ont tant avancé de fables & commis d'erreurs?

» paroiſſent avoir priſes des enfans de Phrixus ou des compagnons » de Jaſon, ſont autant de preuves de la vérité de ſon voyage, » confirmées par d'anciens mémoires nationaux. Les hiſtoriens Grecs, » toujours paſſionnés pour la gloire de leur patrie, à laquelle ils » veulent tout attribuer, ont encore ajouté à ceci qu'Arménus le » Theſſalien, l'un des Argonautes, natif d'Ormène près de Lariſſe, » ſe ſépara du chef avec une partie de la troupe, & alla fonder le » royaume d'Arménie, auquel il donna ſon nom.

Juſtin. XLII, 3. Strab. lib. I, p. 45; lib. XI, p. 503 & 526.

» En remontant le long de la côte, depuis le Phaſe, vers le » ſeptentrion, à l'angle où elle commence à courir à l'occident, on » trouve la ville de Dioſcuriade, autrefois ſi commerçante qu'on » y voyoit aborder des gens de ſoixante & dix nations, de langage » différent, & même d'un beaucoup plus grand nombre encore, » ſi l'on s'en rapporte à la relation de Timoſthène. Amphite & » Cercius *(e)*, deux Lacédémoniens conducteurs des chariots des » Dioſcures, Caſtor & Pollux, ayant été prépoſés par Jaſon ſur » ce canton de la Colchide, y bâtirent ſous le nom de leurs maîtres, » cette ville maritime dans le pays des Dandariens & des Hénioques. » De-là juſqu'au Boſphore, le pays eſt peuplé d'une quantité de » petites nations Scythes mélangées d'anciens Grecs. Je vais faire » connoître les principales, ſur-tout celles à qui les Grecs ſe mêlèrent » autrefois. Ils y ont tellement éprouvé l'influence de l'exemple & » du climat, qu'ils ne ſont ni moins errans ni moins farouches que » les vrais naturels du pays. Mithridate a vainement tenté de ſou- » mettre ces races naturellement guerrières & tout-à-fait incapables » d'endurer aucune eſpèce d'aſſujettiſſement. N'ayant pu joindre à » ſes États le terrein qu'ils occupent, par lequel ſon royaume du » Boſphore ſe trouvoit ſéparé de ſes conquêtes en Colchide, il avoit » pris le parti de rechercher l'amitié d'une partie de ces nations, & » de ſe tenir en garde contre l'autre.

Strab. l. XI, p. 498. Timoſthen. ap. Plin. VI, 4.

Amm. Marc. XXII, 8.

Salluſt. fragm. 478, ap. Aruſ. verſ. inſolitus.

(e) Juſtin les nomme Phrudius & Amphiſtrate; Pline, Amphitus & Thelchius; Strabon, Réca & Amphiſtrates. Ces variations ſur le nom des premiers auteurs de la colonie Héniochienne, parmi tant d'hiſtoriens qui en parlent, marquent que l'on regardoit comme une choſe conſtante l'origine grecque de cette nation, & que les écrivains, qui le rapportent ainſi, ne ſe ſont pas copiés les uns les autres. On ne peut douter que Salluſte n'ait tenu là-deſſus le même langage; cependant il eſt difficile de ſe diſſimuler que le fait eſt peu vraiſemblable.

D'abord la nation des Hénioques reconnoît pour ſes auteurs «
les deux Lacédémoniens dont j'ai parlé, conducteurs des chariots « *Ammian. ibid.*
de Caſtor & de Pollux. En effet, le nom d'*Hénioque* en langue «
grecque ſignifie *cocher* *. La côte qu'ils habitent au-delà de Pitiuſe, « * Ἡνιοχέω, aurigo.
autre ville du rivage, eſt preſque par-tout montueuſe & inabordable, « *Strab. Artemidor.*
à cauſe des racines du Caucaſe qui s'étendent dans la mer. Ces «
peuples vivent de pirateries: ils ont des barques appelées *kamares*, «
propres à leur rivage, légères, étroites, faites de planches minces, «
capables de contenir au plus vingt-cinq à trente perſonnes: ils en «
forment de petites flottes avec leſquelles ils infeſtent la mer, pillent «
les vaiſſeaux marchands, ſurprennent les campagnes & même «
quelquefois les villes. Les habitans du Boſphore leur donnent «
retraite, & les fourniſſent des choſes néceſſaires, pour leſquelles «
ils achètent d'eux à vil prix ce qu'ils ont volé. De retour en leur «
pays, ils chargent les barques ſur leurs épaules; ils les vont porter «
au fond des bois, où ils ſont leur demeure, & autour deſquels «
ils cultivent, tant bien que mal, quelques terres aſſez ſtériles. «
Quand le temps eſt redevenu propre à la navigation, ils les «
rapportent au rivage & ſe remettent en mer. Souvent ils en uſent «
de même lorſqu'ils ont fait une deſcente en terre étrangère, où, «
après avoir caché leurs barques dans des forêts qu'ils connoiſſent «
fort bien, ils ſe répandent par la campagne, enlèvent les habitans, «
ſe retirent en lieu de ſûreté, & envoient avertir du lieu où ils ſont, «
afin qu'on vienne racheter les hommes, pour leſquels ils ſe «
contentent d'une rançon médiocre. Ces petites nations de pirates «
ne s'épargnent pas même entre elles; elles s'attaquent les unes les «
autres, ſi elles ſe rencontrent, & s'enlèvent hommes & barques. «
Quelquefois on obtient juſtice de leur Chef, quand les voleurs «
ſont d'une tribu ſoumiſe à quelque forme de gouvernement. Les «
Hénioques, par exemple, en avoient quatre au temps dont j'écris «
l'hiſtoire, lorſque Mithridate traverſa leur pays, fuyant de ſon «
royaume de Pont dans celui du Boſphore. J'ai rapporté comment «
la perte de ſa flotte le mettant hors d'état de faire la traverſée par «
mer, il fut contraint de ſe rendre dans le Boſphore, en faiſant «
le tour par terre, à travers les nations barbares. Il ſuivit le rivage « *Salluſt. fragm. 128, ap. Donat. in Terent. Phorm. V, 7.*
avec une fatigue extrême, par des routes déſertes, partie à pied, «

» partie en bateau, pendant près de quatre mille ſtades (environ
» cent ſoixante-dix lieues), depuis la rivière du Phaſe juſqu'au pays
» des Zigéens *(f)*, où il n'oſa paſſer, à cauſe de la difficulté des
» chemins, & de l'extrême férocité de la nation, qui n'étoit pas de
Salluſt. fragm. 521, ap. Aruſ. verſ. averſor. » ſes amies. Il arriva enfin chez les Achéens, qui le reçurent bien
» & le conduiſirent ſur les frontières du Boſphore : c'eſt-là qu'il
Strab. lib. IX & XI. » eſpéroit de rétablir ſes affaires, au moyen des ſecours qu'il pourroit
Salluſt. fragm. 509, ibid. verſ. integer. » tirer d'un pays dont les forces n'étoient point encore entamées.

» On raconte que les Achéens du Boſphore deſcendent d'une
» peuplade venue d'Orchemène *(g)* en Bœotie, qui après une fort
» ancienne guerre en Troade, s'égara dans ces quartiers, ſous la
Strab. l. IX. » conduite de Jalmène. Tranſplantée dans ce rude climat, en un ſiècle
» où les Grecs même n'étoient guère éloignés d'un genre de vie
» ſauvage, elle y perdit bientôt tout-à-fait ſa langue, ſes loix, ſes
» uſages & ſon culte. Les Orchoméniens y devinrent de vrais bar-
» bares : ils ſont même à cette heure les plus brutes de toute la
Dion. Halic. l. I. » contrée. Aſcalphe leur roi les avoit menés à cette guerre de Troie
Dionyſ. Af. de ſitu orbis, 658. » antérieure à celle entrepriſe au ſujet d'Hélène. Ayant voulu, après
Amm. Marc. XXII, 8. » la priſe de Troie, revenir chez eux par le Pont-Euxin, la tempête
» les pouſſa ſur la rive ſeptentrionale, où ils firent naufrage &
» furent fort maltraités par les habitans. Ils ſe cantonnèrent comme
» ils purent, au bord de la mer, en attendant un ſecours de vaiſſeaux
Senec. Conſol. ad Helv. c. 6. » qu'ils avoient envoyé demander dans leur patrie, & qu'on leur
» refuſa. Une telle dureté les remplit de rage : ils réſolurent de

(f) Toute cette côte fait aujourd'hui partie de la Circaſſie, près d'une région appelée *Ziketi*, qui conſerve l'ancien nom des *Zigéens*, non loin de la ville de *Pitziunte*, autrefois *Pitiuſe*.

(g) Je ne peux guère m'empêcher de regarder comme des fables une partie de ces origines grecques, adoptées par les Anciens ; mais, d'autre part, je ne puis douter qu'elles n'aient été adoptées par Salluſte, dans ſon Hiſtoire ; car, en conférant le fragment de notre auteur ſur les Achéens, avec un long paſſage d'Ammien-Marcellin ſur les mêmes Achéens & ſur les Hénioques, il eſt viſible que celui-ci a extrait ou même copié Salluſte preſque mot pour mot. Cependant, à vrai dire, il me paroît plus naturel de croire qu'il n'y a rien de commun entre les Achéens de la Grèce & ceux de la Scythie, qu'une conformité de nom, & que, ſans avoir beſoin de recourir aux cochers des Tindarides, pour y trouver la cauſe du nom des *Hénioques*, il ſuffit que l'exercice ordinaire des Scythes ſoit de conduire des chevaux, pour que les anciens navigateurs Grecs les aient ainſi appelés en leur langue.

s'établir

s'établir par force dans le pays, d'y prendre les mœurs des Scythes, «
& d'égorger tous les Grecs qui tomberoient entre leurs mains. «
Perſécutés par les naturels du pays, ne trouvant par-tout qu'ennemis, « *Appian. Bell. Mithr.*
& nulle part de demeure aſſurée, ils ſe réfugièrent enfin ſur le «
haut des montagnes couvertes de neige. Là, ſéparés du reſte des «
hommes par la rigueur du climat, ſans autre reſſource pour vivre, «
que celle du pillage, qui armoit tout le monde contre eux, ils «
en vinrent bientôt à ſurpaſſer en férocité les plus cruelles nations du «
pays même: car il eſt de fait qu'entre tous les peuples compris « *Ammian. ibid.*
ſous le nom de Scythes, les plus féroces, même aujourd'hui, «
ſont les Achéens & ceux de la Tauride; ce qui vient, à ce que «
je préſume, de ce que la ſtérilité de leur terrein les a de longues «
mains accoutumés à vivre de rapines. Un brigandage perpétuel « *Salluſt. fragm. 346, apud vet. Scholiaſt. Juven. ſatyr. XV, verſ. 116.*
pratiqué dès l'enfance par des gens guerriers & ſauvages, les avoit «
familiariſés avec le meurtre, dont l'habitude les fit parvenir au «
dernier degré d'inhumanité. On dit qu'autrefois ils égorgeoient tous « *Salluſt. fragm. 484, ap. Aruſ. verſ.* Suetus.
les étrangers, ſans diſtinction; que dans la ſuite, ils choiſirent les «
mieux faits pour les immoler aux Dieux du pays; & que plus «
récemment encore, ils ont borné le ſacrifice à une ſeule victime, « *Appian.*
dont le ſort décide. «

Au milieu de tant de peuples ſauvages, le petit royaume du «
Boſphore-Cimmérien s'eſt maintenu depuis plus de quatre ſiècles, «
ſous une forme de gouvernement régulier, malgré le mélange & «
les incurſions des barbares. Il occupe les bornes de l'Europe & de «
l'Aſie, depuis les montagnes des Achéens juſqu'au golfe Carcinite; «
eſpace dans lequel ſe trouvent pluſieurs villes conſidérables & «
commerçantes, tant ſur la côte orientale du lac Mœotide, que «
ſur celle de la Cherſonèſe-Taurique, toutes deux compriſes dans «
l'étendue de ce royaume. Mais cet eſpace ne laiſſe pas que d'être «
en partie peuplé par diverſes nations Scythes, telles que les Sindes, «
les Cimmériens & les Aſes. Ces deux dernières étendent leurs «
peuplades bien loin vers le ſeptentrion, où elles ſont, à ce qu'on «
dit, des courſes juſqu'au nord de la Germanie. Le premier roi «
du Boſphore fut Archœanax: il ne poſſédoit quaſi que le petit «
territoire de la ville de Phanagore, vers la bouche d'une rivière «
appelée *Vardan* en la langue des barbares, & *Hypanis* en celle «

Vid. Diodor. l. XII & XIV.

» des Grecs. Après l'extinction de sa race, la couronne passa à » Spartacus. Ses successeurs agrandirent leurs limites, s'emparèrent » d'une partie de la Taurique & de Panticapée, dont ils firent la » ville capitale de leur État, & favorisèrent le commerce, accordant » des priviléges considérables aux marchands qui viendroient s'établir » à Théodosie*; ce qui a rendu cette ville-ci l'une des plus riches » & des plus peuplées de l'Euxin. Ils donnèrent aux Athéniens une » entière liberté de commerce dans toute l'étendue de leur domi- » nation: ils leur fournirent des grains dans un temps de famine. » Le traité d'alliance conclu entre les Athéniens & les rois du » Bosphore, qu'on lit sur une colonne près du temple des Argonautes » en Taurique, porte que les habitans de chacune des nations jouiront » réciproquement chez l'autre, des droits de naturalité. Ce traité fut » fait par le roi Leucon *(h)*, de qui les Souverains de cette dynastie » ont pris le nom de *Leuconiens*. Le philosophe Chrysippe rapporte » que plusieurs personnages célèbres de la ville d'Athènes se rendoient » à sa cour, pour être témoins de sa magnificence, & avoir part » à ses libéralités. Les Athéniens, de leur côté, élevèrent chez eux » des statues de bronze aux rois du Bosphore, & regardoient la » puissance de ces Princes comme une barrière utile à la Grèce » contre les invasions des barbares.

* Auj. Caffa.

Demosth. cont. Leptin.

Lysias, orat. XV.

Ælian. var. hist.

Chrysipp. apud Plutarch.

Dinarch. orat. contr. Demosth.

» Malgré tant d'avantages, les Rois n'ont pu se maintenir par » eux-mêmes contre l'essain des barbares dont ils étoient environnés. » Après avoir été quelque temps assujettis à payer un tribut aux » Scythes, Pœrisades, le dernier roi Leuconien, hors d'état de » satisfaire aux nouvelles & excessives demandes de Scilurus, leur » chef, céda sa couronne à Mithridate, pour mettre les barbares aux » prises avec un voisin tout autrement capable de leur faire tête. » Celui-ci les mit à la raison, & les contraignit enfin à lui payer » eux-mêmes le tribut qu'ils exigeoient. Il prit sous sa protection

(h) Athénée rapporte un mot bien remarquable du roi Leucon; un délateur lui ayant un jour fait un faux rapport contre un de ses courtisans: *Méchant*, lui dit Leucon, *je te ferois mourir, si les Rois n'avoient toujours besoin de quelque scélérat tel que toi.* Dans le Cabinet royal des médailles, il y en a une du roi Pœrisades, dont il va être parlé, frappée dans la ville de Panticapée: elle est gravée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *tome VI, p. 552.*

tous les petits peuples qui voulurent y avoir recours, entr'autres la ville de Chersonèse, libre alors, mais qui se donna à lui pour être défendue contre les incursions: il défit Palac fils de Scilurus, quoique les Scythes eussent un renfort de cinquante mille Rossolans [a], nation belliqueuse, qui habite une vaste région entre le Borysthène & cet autre grand fleuve septentrional qu'ils appellent le *Rha* [b]. Ce peuple mal armé & mal discipliné, ne put tenir contre les troupes aguerries du roi de Pont: Diophante son Général les détruisit tous avec Tasius leur chef.

Strab. l. VIII. p. 308.

[a] *Aujourd.* les Ru[illegible].

Possidonius & Apollonid. apud Strab. ibid.

[b] Le Volga.

Strab. ibid. p. 306.

Le lac Mœotide a son issue dans l'Euxin, au milieu des États du Bosphore, dont les côtes maritimes bordent en partie ce vaste lac: il se décharge à grands flots dans l'Euxin, par le détroit Cimmérien, entre Phanagore en Asie & Panticapée en Europe. Le détroit fait ici la division des deux parties du Monde; sa plus grande largeur est de soixante-dix stades: dans la moindre, à l'endroit où est le temple d'Achille, il n'en a pas plus de vingt. Dans le temps des glaces, on le traverse à pied & en voitures: c'est un chemin si battu qu'on y est quelquefois incommodé de la boue. Hérodote & Scylax se trompent en donnant au Mœotis plus d'étendue qu'à la moitié de l'Euxin: contentons-nous de dire, avec plus de vérité, que c'est le plus grand lac du Monde. Son circuit est d'environ neuf mille stades: son rivage est presque droit tout le long de l'Asie; de sorte qu'il n'y a guère plus de chemin à faire en le côtoyant par terre, qu'à traverser tout droit par mer, au lieu qu'il y en a trois fois plus à suivre par terre la côte d'Europe, laquelle est d'ailleurs tout-à-fait déserte. L'autre au contraire est assez bien peuplée: elle l'étoit même autrefois davantage. Orphée nomme depuis le Phase jusqu'au Tanaïs, une quantité de nations inconnues de nos jours. La plus puissante étoit jadis celle des Cimmériens, de qui le Bosphore a reçu son nom: elle infesta Sinope & toutes les régions voisines de l'Euxin jusqu'en Ionie; mais les Scythes-Nomades, originaires d'Asie, poussés par les Massagètes, traversèrent le fleuve Araxe & vinrent la chasser de son propre territoire, comme ils l'ont eux-mêmes été depuis par les colonies Grecques, fondatrices des villes maritimes. Aujourd'hui la nation principale est celle des Mœotes, habitant sur le cours des

Ibid. p. 307.

Arrian. Strab.

Herodot. IV. 11.

Strab. l. XI.

» deux rivières, le grand & le petit Rhombite, où ils font une » pêche prodigieuſe de poiſſons plats: ils cultivent auſſi la terre, & » ne laiſſent pas que d'être auſſi bons guerriers que les autres Nomades. » Toute cette côte orientale eſt de la dépendance du royaume du » Boſphore cédé à Mitrhidate par ſes propres Souverains. En » général, les peuples les plus reculés y ſont les plus féroces: les » mœurs des autres ſont un peu adoucies par le voiſinage des villes » Grecques.

» Parmi les naturels du pays, le nom du lac eſt *Temerinde*; » c'eſt-à-dire *mère de la mer (i)*, à cauſe de la quantité d'eau qu'elle » fournit à l'Euxin, lequel paroît en ſortir de deux côtés, non-» ſeulement par le détroit, mais auſſi par le fond du golfe Carcinite. » *Mœotis* eſt une eſpèce de traduction du nom de *mère de la mer;* » car *maïa* ſignifie *nourrice* ou *accoucheuſe*. Les Scythes, toujours » ſur la même idée, nomment en leur langage, l'eau Mœotide » *Karpalouk*, comme ſi elle accouchoit des poiſſons, dont elle » produit en effet une quantité ſurprenante. Les Mœotes de la côte » le font ſécher: c'eſt pour eux un gros commerce avec les Grecs. » Les thons ſur-tout viennent dans le temps du frai *(k)* chercher » l'eau douce du Mœotis. Quand le jeune thon, que les Grecs » appellent *pelamide*, a pris un peu de force dans cette eau, il ſort » en bandes prodigieuſes par le détroit, prenant ſa route à gauche,

Plin. VI, 7. Dionyſ. Perieg.

Procop. Bell. Gothic. Stephan. Byz. Euſtat. in Dion. Tzetz. Chiliad. VIII, 224.

(i) Del Rio prétend que Téméxinde ſignifie plutôt *le bout de la mer* que la *mère de la mer*. Nous l'appelons aujourd'hui mer d'Azoff & mer Zabache, qui eſt le nom d'un poiſſon qu'on y pèche en abondance: elle a environ deux cents lieues de circuit, & ſi peu de hauteur qu'elle n'eſt navigable qu'aux petites barques. La ville de Tanaïs eſt l'importante place d'Azoff, forteresse des Ruſſes ſur cette mer. J'ai marqué en marge les noms modernes des autres villes de la preſqu'île à meſure que j'en parlois: c'eſt dans celle de Nymphée, aujourd'hui *Kalati*, que le poëte Racine a placé la ſcène de ſa tragédie de Mithridate. Toute la preſqu'île Taurique, qu'on appeloit autrefois *petite Scythie*, porte à préſent le nom de petite Tartarie ou de Crimée, qui lui vient de l'ancienne ville de *Cimmerium*, autrement Cremnos, c'eſt-à-dire *eſcarpée, ſuſpendue ſur un rocher*. C'étoit le marché le plus conſidérable de la Tauride du temps d'Hérodote.

(k) Je ſuis ici le rapport de Strabon, & celui du ſcholiaſte de Juvénal, qui allègue le paſſage de Salluſte; mais je dois obſerver que le rapport d'Ariſtote y eſt directement oppoſé. Il prétend, au contraire, que les thons ſortent de l'Euxin pour aller frayer; qu'en automne les mâles ſuivent les femelles dans les mers méridionales, & qu'au printemps ils rentrent enſemble dans l'Euxin. *Vid. Ariſt. hiſtor. Anim. VI, 17.*

tout le long de la côte d'Asie jusque vers les villes de Trapezunte « & de Cérasus, où l'on commence d'en faire la pêche. Elle n'est « pas encore bien bonne en cet endroit, parce que le poisson n'a « pas pris toute sa croissance: elle est meilleure à Sinope, où le « thon ayant acquis sa juste grandeur, sa chair commence à bien « prendre le sel; car ce poisson grandit si vîte qu'on le voit, pour « ainsi dire, croître d'un jour à l'autre. Au débouquement du Bosphore « de Thrace dans la Propontide, la colonne des thons effrayée par « la blancheur des rochers de Chalcédoine, se jette sur la rive « opposée, & se trouve naturellement poussée par le flot, dans un « petit bras de mer divisé en ramifications comme un bois de cerf, « qu'on appelle *la corne de Byzance:* c'est-là qu'on en fait une pêche « prodigieuse, avec tant de facilité qu'on les prend même à la main. «

Vid. Sall. suprà fragm. 238 & 344.
Strab. l. VII, p. 320.
Plin. IX, 15.
Aristotel. hist. Anim. VI, 17.
Tacit. Annal. XII, 63.

L'eau du lac est blanche, peu salée, presque par-tout médio- « crement profonde, & même si peu dans sa partie occidentale, qui « s'engage de quatre mille stades au milieu des terres, & qu'on « appelle le *marais Vasart* *, qu'à peine en cet endroit est-il navi- « gable aux petites barques, tant le fond y est sujet à changer, « lorsque la violence des vents pousse le limon d'une place en une « autre. Une langue de terre, longue & étroite, sépare le marais de « l'eau plus amère du grand lac: de l'autre côté, il est séparé du « golfe Carcinite, faisant partie de l'Euxin, par l'isthme large de « onze stades, qui rejoint la Chersonèse-Taurique au continent « de l'Europe. A l'endroit le plus serré de l'isthme, on a bâti la « ville de Taphré. Callistrate en attribue la fondation à une troupe « d'esclaves du continent. Ayant eu commerce avec les femmes de « leurs maîtres, long-temps retenus à la guerre contre les Thraces, « la crainte d'être découverts se joignit au desir naturel de troquer « leur servitude contre une meilleure situation: ils s'enfuirent au « retour de leurs maîtres, se réfugièrent sur l'isthme, & s'y forti- « fièrent, en le coupant d'un fossé profond, dont la ville qu'ils ont « bâtie, a tiré * son nom *(l)*. Depuis peu, Mithridate a fait construire « par son lieutenant Diophante, à quelque distance de-là, dans la «

* Putris Palus.
Strab. l. VII, p. 308.
Sallust. fragm. 180, ap. Serv. Æn. I, 285.
Callistrat. ap. Steph. Byz.
* Τάφρος; fossa, vallum.

(l) Le nom grec *Taphré* n'est qu'une traduction du mot barbare *Pérécop*, c'est-à-dire *fossé;* c'est encore le nom actuel de cette ville de l'isthme de Crimée.

Strab. » presqu'île même, une autre forteresse, nommée *Eupatorium*, du » nom de ce Prince.

» Toute la mer Mœotide n'est, à vrai dire, que l'embouchure » du grand fleuve Tanaïs, élargie & retenue par deux becs des » terres d'Europe & d'Asie qui se rapprochent pour former le » détroit Cimmérien. Les naturels du pays nomment en leur langue » *Silis* le fleuve que les Grecs appellent *Tanaïs*, ajoutant la ter- » minaison habituelle de leur idiome *(m)* au mot *tan* ou *dan*, qui » chez les barbares signifie en général une *rivière*. Nicanor blâme » avec raison, cet usage qu'ont les Grecs, de réduire les termes » barbares à la forme de leur propre langue. Le Tanaïs vient de » l'orient d'été, se recourbant tout d'un coup vers le midi, après » avoir traversé, du couchant au levant, les campagnes des Sarmates, » au sortir de celles des Thyrsagètes où il prend sa source. Son cours » est si rapide qu'il ne gèle jamais, malgré l'extrême rigueur du » climat, qui couvre de glace les autres rivières, les eaux du lac, » & même une partie de celles de l'Euxin. Sa rive est habitée par » les Sarmates, qu'on dit être une émigration de Mèdes fugitifs: » ils forment une nation divisée en plusieurs peuples de différens » noms.

Plin. VI, 7.

Nican. apud Steph. Byz. vers. Tanaïs.

» L'un d'eux, voisin du lac, est gouverné par des femmes qui » commandent à leurs maris, & vont comme eux à la guerre. On » les dit autrefois sorties du sang des Amazones, lorsqu'ayant quitté » le Thermodon, elles se joignirent aux Sarmates, à qui elles » engendrèrent cette race belliqueuse. Parmi elles, les hommes tirent » de l'arc & combattent à pied: les femmes sont à cheval sans armes » à la main; elles y tiennent seulement une corde en nœud coulant, » qu'elles jettent fort adroitement sur l'ennemi, & le tirent après

Ammian. XXII, 8.

(m) Aujourd'hui la rivière a perdu cette terminaison grecque, & conserve son véritable nom de *Tan*, *Dan* ou *Don* (car ce n'est qu'une variété de prononciation), comme ce n'est qu'un terme générique qui désigne *une rivière;* on le trouve souvent dans la composition des noms de fleuves. Le Tanaïs servoit autrefois de bornes aux parties du monde, que les Anciens divisoient en trois, l'une orientale, séparée des deux autres par une ligne d'eau continue, dont le cours du Tanaïs & le cours du Nil faisoient les deux extrémités; l'autre à l'occident du Tanaïs; la troisième à l'occident du Nil: toutes trois bornées tant par les mers intérieures que par l'Océan extérieur, dont les bornes sont inconnues.

elles : elles ne peuvent ſe marier qu'elles n'aient pris un ennemi, « & offert le ſacrifice accoutumé; mais quand elles ſont mariées, « elles ne montent plus à cheval que dans les cas de néceſſité. «

Les Budins, nation nombreuſe, dont les cheveux ſont roux « & les yeux verts, ont d'excellens pâturages, qui ne produiroient « rien en autre culture : ils vivent de chair & de lait. Les Gélons « habitent une ville bâtie en bois : ils ont des temples & des jardins « fermés : leur langue différente des langages voiſins, eſt mélangée « de la Scythique & de la Grecque. Les Neures ſont quelquefois « contraints d'abandonner leurs habitations, à cauſe de la quantité « de ſerpens qui viennent du déſert en leur contrée. On dit que la « pierre précieuſe appelée *adamas*, ſe trouve chez les Agathyrſes « ou Thyrſagètes leurs voiſins. Ceux-ci & les Turcs ſont leur « demeure dans de vaſtes forêts & vivent de la chaſſe, montant « ſur de grands arbres, d'où ils percent le gibier, tandis que leur « chien & leur cheval ſont ſtylés à ſe tenir tapis dans le bois, au « pied de l'arbre, en attendant que leur maître vienne les mener « à la pourſuite de l'animal bleſſé. Ils ont en commun leurs femmes « & leurs enfans, tenant pour principe que cet uſage entretient une « plus grande union entre les tribus. Les Mélanchléniens portent « des vêtemens noirs; ils parlent une langue particulière, & ſont « antropophages. Les Iſſédons & les Arimaſpes ſont célèbres dans le « voyage d'Ariſtée de Proconèſe, qui en raconte beaucoup de fables « peu dignes d'avoir place ici. Plus avant, ce ne ſont que des rochers « affreux dans un pays déſert & impraticable juſqu'à la contrée habitée « par les Arymphéens. Ceux-ci ſont renommés par leurs bonnes « mœurs : ils n'ont d'autre habitation que les bois, ni d'autre nourriture « qu'un petit fruit ſauvage à noyau, qui croît ſur un arbre nommé « *pontique*, de la groſſeur du figuier : ils en expriment un ſuc noir « & épais, qu'ils boivent mêlé avec du lait : ils en mettent le marc « en pains pour le manger. Les gens de cette nation, mâles & « femelles, ont le menton long, le nez large & plat, la tête & le « corps ſans aucun poil : ils ſont vêtus comme les Scythes, mais ils « parlent une langue particulière. On les regarde dans le pays comme « un peuple ſacré, & leur contrée comme un aſile pour ceux qui « veulent s'y réfugier; tellement qu'au milieu de tant de nations «

Mela. Plin. ibid. Hippocrat. de aqu. & loc.

Ammian. ibid.

Ariſt. Procon. ap. Herodot. IV, 13, 22.

Herodot. ibid. Mela, I, 19.

» féroces, personne ne s'avise de leur faire injure. Au-delà, c'est le » mont Riphée.

Sallust. fragm. 461, ap. Charis. Sosip. II. l. II, c. de adverb.

» Voilà ce qu'on en raconte; mais, à dire vrai, il y a peu de fond » à faire sur tout ce qu'on débite des régions si lointaines, & qui » sont même fort distantes les unes des autres: on ne connoît bien » ni les monts Riphées, ni le véritable cours du Tanaïs, ni les » peuples de son rivage, si ce n'est vers l'embouchure. Ces Nomades » vagabonds ont leur séjour dans un climat si rigoureux qu'il n'y a » que l'habitude d'y vivre qui puisse leur en faire supporter le froid: » les étrangers ne peuvent le soutenir. De plus, une nombreuse & » puissante partie de ce peuple, ne voulant point de commerce avec » les autres, rompt les avenues praticables, & embarrasse le cours » de la rivière dans les endroits où l'on pourroit la traverser; c'est » ce qui fait que son cours est si mal connu que Théophane de » Mitylène a cru qu'elle sortoit du mont Caucase, & qu'après avoir » long-temps couru du sud au nord, elle se recourboit tout d'un » coup, pour couler en sens contraire. D'autres prétendent, avec » encore moins de vraisemblance, que le Tanaïs est un bras du » Danube. Si l'on veut en croire l'ancien poëme donné sous le nom » d'*Orphée*, il y a dans le cours du Tanaïs, un détroit très-difficile, » qui communique avec l'océan du septentrion, & par lequel les » Argonautes passèrent à leur retour. Mais si ce détroit existe en » effet, chose à laquelle il n'y a nulle apparence, il est absolument » inconnu de nos jours. Timée rend le fait plus vraisemblable, » en disant que les navigateurs transportèrent leurs bâtimens *(n)* » par terre, jusqu'à un nouveau canal qui leur donnoit entrée dans » l'Océan. Il est du moins constant que le Tanaïs, à l'angle de sa » plus grande courbure, s'approche fort près de ce grand fleuve

Tim. ap. Strab.

(n) « Je me représente, dit Lafiteau, la célèbre expédition des » Argonautes, comme un petit parti » d'Iroquois ou d'Abénaki, allant en » course bien loin sur leurs canots, » en faisant des portages d'une rivière » à une autre lorsqu'il en est besoin: » ces fameux conquérans de la Toison » d'or, ces demi-dieux, rendus immortels par les Poëtes, sont assez bien représentés par une troupe de « gueux & de misérables sauvages. « Le navire Argo a pour ancre une « pierre attachée à une corde de ra- « cines; les Héros sont eux-mêmes les « rameurs, & il ne leur faut que des « avirons de sapin. Quand on prend « terre, on cabane, ou l'on couche à « la belle étoile. »

Rha

Rha que j'ai déjà nommé, & qui va se jeter dans une mer plus orientale.

Les deux embouchures du Tanaïs sont distantes l'une de l'autre de soixante à soixante-dix stades: la plus septentrionale n'est guère fréquentée à cause des glaces. Les Grecs du Bosphore ont bâti sur l'autre, une ville appelée *Tanaïs* comme la rivière: c'est le marché commun de tous les Nomades, tant de l'Asie que de l'Europe: ils y amènent des pelleteries & des esclaves qu'ils échangent contre des étoffes & du vin. On tient le marché dans la petite île d'Alopécia, à cent stades de la ville. Tel est l'état & la situation du grand lac Mœotide, ainsi que des régions qui l'environnent. Revenons au Bosphore, dont il me reste à parcourir les côtes étendues sur l'Euxin.

Strab. l. VII.

Id. l. XI.

Sallust. fragm. 74, ap. Avien. Fest. de ora maritima, vers 33, l. 1.

La presqu'île Taurique est à peu près de la grandeur & de la forme du Péloponèse: elle a deux principaux promontoires, la Tête-de-bélier dont j'ai parlé, & le Parthénion, sur lequel sont élevés le temple & la statue de la Déesse du pays: celui-ci fait face à l'occident. Elle est remplie de deux sortes d'habitans; les uns barbares, épars dans les montagnes, les autres ayant l'usage de la langue & des mœurs Grecques: ceux-ci ont une demeure fixe, s'adonnent au labourage, & vivent des fruits de la terre. Depuis le détroit jusqu'aux montagnes, qui divisent le royaume du Bosphore, de la Taurique sauvage, la contrée est garnie de villages & produit des grains: elle est même si fertile, à l'exception des rochers dont la mer est bordée, qu'avec un peu de culture on y recueille trente pour un. Le transport des blés y est l'objet d'un grand commerce avec la Grèce. On a dit qu'Osiris, souverain de l'Égypte, durant son séjour à Colchos, avoit poussé sa découverte jusqu'en Tauride, où il avoit enseigné aux sauvages à labourer la terre avec des taureaux. Les Scythes eux-mêmes prétendent que le joug & la charrue sont des instrumens qu'un Dieu fit tomber du ciel en leur faveur. Mithridate en tiroit tous les ans un tribut de cent vingt mille mines de grains & deux cents talens d'argent (sept cents vingt mille boisseaux de blé & deux cents mille onces d'argent). Les villes y sont assez heureusement placées pour la navigation. Panticapée, colonie Milésienne *, est bâtie sur une

Strab.

Ammian. ibid.

Steph. Byz.

Herodot. IV, 5.

Strab. l. VII.

* *Auj.* Jéni calé.

» petite colline bien peuplée: elle a une forteresse & un port capable » de contenir trente vaisseaux : elle est à cinq cents trente stades de » Théodosie; & sur la route, on trouve Nymphée, autre ville avec » un bon port. Celui de Théodosie contiendroit au moins cent » navires. La ville est dans une jolie campagne, faisant la borne des » états du roi Pœrisades. De-là, jusqu'à Chersonèse[a], colonie » d'Héraclée, la côte est plus rude, montueuse, & fort battue des » vents du nord. On y trouve, après avoir doublé la Tête-de-bélier, » le port Symbole[b], dont l'entrée est fort difficile : c'est le refuge » ordinaire des brigands de la nation des Taures.

[a] *Aujour.* Topetorkan.

[b] *Auj.* Iambol, *autrement* Boluklava.

Ibid.

» Les hautes montagnes ne sont plus ici du royaume du Bosphore » étendu dans la plaine; elles appartiennent à la Tauride sauvage, » où l'on compte trente petites nations de-çà & de-là l'isthme. Les » montagnes s'appellent en général du nom de *Taurs*, que les bar- » bares d'Europe donnent à toutes les choses grandes & fortes. On » distingue la région jusqu'au Borysthène, sous celui de *petite Scythie.* » Quoiqu'on l'appelle *petite*, elle ne laisse pas que d'être de grande » étendue, les sauvages, s'étant dans leurs courses jusqu'au-delà du » Tyras vers le Danube, rendus maîtres du terrein abandonné par » les Thraces, trop foibles pour leur résister. D'ailleurs le pays n'est » qu'un marécage qui ne vaut rien du tout : cependant l'air est si » âpre dans les montagnes, les vents en certaines saisons s'y font » sentir avec tant de furie, qu'hommes & bestiaux y périroient » bientôt, s'ils n'alloient alors chercher quelqu'autre asile.

Steph. Byz.

Strab. ibid.

Dionys. Af. de situ orbis.

» La Tauride est dès long-temps fameuse par ses horribles sacrifices » humains. Thoas, ancien roi du pays, immoloit les étrangers sur » l'autel de sa Divinité, au-dessus du rocher Parthénion, du haut » duquel il les précipitoit en les frappant d'un coup de massue, comme » s'il eût voulu faire subir à ses malheureuses victimes un double » genre de trépas. On connoît assez l'histoire d'Oreste & de Pylade : » leur sang alloit souiller le temple & l'autel des Dieux qu'ils étoient » venus implorer, lorsqu'Iphigénie, prêtresse du temple, les reconnut » & s'enfuit avec eux, enlevant la statue de Diane, qu'elle vint » consacrer dans le temple d'Aricie. En un mot, les Taures sont » au rang des peuples les plus cruels de l'Univers. On les compte, » ainsi que les Achéens & les Hénioques, dans le nombre des nations

Lactant. Inst. Div.

Justin. l. I.

Sallust. fragm. 158, ap. Serv. Georgic. III, 482.

Idem. fragm. 211, ap. Serv. Æn. II. 502.

Vet. Scholiast. Juven. sat. XV, 116.

Vid. Sallust. fragm. 346.

« que la férocité de leur naturel porte à vivre sans répugnance de « chair humaine, & qui sont parvenus à cet excès de barbarie par « une longue habitude du brigandage. C'est un vieil usage parmi « plus d'une nation Scythe, de sacrifier sur l'autel du Dieu de la « guerre, la centième partie des prisonniers faits dans un combat; « & cet autel n'est autre chose qu'un prodigieux monceau de fagots, « au-dessus duquel un vieux cimeterre debout tient lieu de Divinité. « A la guerre, ils boivent le sang du premier ennemi qu'ils tuent: « chacun doit apporter au Chef les têtes de ceux qu'il a mis à mort « dans le combat; au moyen de quoi, tout ce qui appartient aux « morts, devient le butin du vainqueur; sans cela il n'y peut pré- « tendre aucune part. Le guerrier place ensuite ces têtes au bout « d'une pique sur le haut de sa tente, ou bien il en écorche les « peaux, en les cernant autour du front & des oreilles; puis il les « arrache avec la chevelure, & les pend à la bride de son cheval, « comme autant de marques de sa gloire. On dit qu'ils se servent « aussi de peaux humaines, passées comme des peaux d'animaux, « soit pour couvrir leurs boucliers ou leurs carquois, soit pour revêtir « la croupe de leurs chevaux en guise de housse: ils préfèrent pour « cet usage la peau des hommes, non-seulement pour faire parade « de leur victoire, mais aussi parce qu'elle est plus épaisse & plus « blanche que les autres. Quant aux crânes des ennemis qu'ils ont tués, « ils les conservent après les avoir nettoyés, pour s'en servir comme « de coupes à boire dans leurs festins guerriers. Les plus riches ornent « ces coupes, d'un cercle d'or, ou y enchâssent quelques pierres « précieuses. Chaque Chef donne tous les ans un festin public à sa « tribu, pendant lequel il présente à boire dans sa propre coupe aux « plus braves de sa nation; mais il faut avoir tué plusieurs ennemis « de sa main, pour participer à cet honneur. C'est aussi leur usage, « lorsqu'ils veulent faire quelque alliance, de se tirer du sang du « corps avec leur cimeterre, & de le mêler avec du vin, qu'ils « boivent ensemble, après y avoir trempé leurs haches & leurs « flèches. «

Arist. Politic. VIII, 4.

Herodot. IV, 62.

Quoique l'on comprenne sous le nom de Scythes, tous ces « peuples de la Chersonèse & au-delà, entre le Tanaïs & le « Borysthène, ils n'ont pas tous la même origine; les uns sont «

» Scythes, les autres Sarmates; les uns viennent d'Asie, d'autres se
Herodot. IV, 5. » disent issus de Targitas, fils de Jupiter & d'une Nymphe du » Borysthène. Il y en a qu'on distingue des Nomades par le titre » des *Géorgiens*, parce qu'ils ont une demeure un peu plus stable, » & qu'ils cultivent la terre; au lieu que les autres n'ayant que des » troupeaux, ne s'arrêtent en un même endroit qu'autant qu'il leur
Mela, II, 1. Hippocrat. ibid. » fournit du pâturage. Car tous ces Scythes & Sarmates ne mènent » pas un même genre de vie: parmi eux, une nation se nourrit » de grains, une autre de poissons, une autre de laitage; les uns, » quoiqu'adonnés à la guerre, ne le sont pas beaucoup à la rapine. » Il y en a qui labourent quelques terres; d'autres les donnent à » cultiver à leurs voisins pour un tribut de vivres assez médiocre, » n'en exigeant que leurs alimens nécessaires du jour à la journée. Ils » ne prennent les armes qu'à défaut de payement, aussi Homère les » a-t-il appelé *un peuple juste & qui vit de peu:* ils ne songent qu'à » se maintenir en liberté, exempts eux-mêmes de tous tributs envers » d'autres nations, & assez braves pour ne redouter aucune attaque
Strab. l. VII. » étrangère. Ceux-ci sont fort renommés dans les anciennes histoires.
Ephor. de Europ. apud Strab. » Éphore vante leur modération, leurs bonnes mœurs, leur sobriété. » Leurs chariots, dit Hésiode leur servent de maisons: ils mangent » peu, vivent de lait, & ne sont pas avides de gain; ils mènent » entre eux une vie fort juste, ayant en commun leurs femmes, leurs » enfans & leurs serviteurs; ils sont invincibles par leur propre force, » & encore plus par leur modération, ne se souciant nullement » d'aucune des choses dont le desir porte les hommes à s'assujettir
Hesiod. de circuit. terr. apud Strab. » aux volontés d'autrui. On voit donc que si ce climat produit des » nations assez féroces pour vivre de chair humaine, il en a d'autres » aussi qui s'abstiennent même de manger des animaux. Au reste » la barbarie des premiers peut même avoir été fort exagérée par » quelques écrivains, qui ont cru se rendre plus curieux en racontant » des choses terribles, capables de faire frémir le lecteur. On peut » élever des doutes sur leur récit, puisque le même pays fournit » l'exemple tout opposé de certaines nations dont on a loué la vie
Strab. ibid. » simple, équitable & modérée *(o)*. Ce n'est pas du moins sans

(o) Il y a probablement de l'exagération dans ce qu'on raconte de l'anthropophagie des Taures, mais on rabattra beaucoup aussi de ce grand éloge, que

quelque justice qu'on a fait autrefois l'éloge de cette grossière « simplicité de mœurs qui bannissoit de chez elle la fraude & l'esprit « d'intérêt. Ces peuples, si cruels envers leurs ennemis, si décriés « dans l'Univers par leurs brigandages, étoient entre eux justes, « généreux, fidèles à leur parole, même honnêtes & affables pour « les étrangers qu'ils vouloient bien recevoir chez eux : car c'est une « chose assez digne de remarque, que les peuples brigands au-dehors, « sont pour l'ordinaire hospitaliers dans leurs maisons; comme au « contraire, chez les nations civilisées, on trouve plus de politesse « extérieure que de bonne volonté dans l'ame. Si les Nomades ne « paroissent pas aujourd'hui répondre au portrait que les Anciens « ont fait d'eux, n'en pourroit-on pas attribuer la cause à la marine, « à laquelle ils se sont depuis adonnés; elle a produit quelque chan- « gement dans leurs mœurs, mais en les rendant pires qu'elles « n'étoient; ils sont devenus trompeurs & pirates sans perdre presque « rien de leur ancienne férocité : aussi Platon, dans sa République, « appelle-t-il la mer une école de méchanceté, & conseille-t-il à toute « nation qui voudra se conserver droite & honnête, de ne pas habiter « sur ses bords, crainte de séduction. Le commerce varié & plus « étendu que les hommes ont entre eux, & qui sembleroit fait pour « adoucir leurs mœurs, n'y produit quelquefois qu'un nouveau degré « de corruption, lorsqu'il ne fait que leur apprendre à substituer la « [illegible] ruse à la grossièreté franche & toute ouverte. «

Depuis la ville de Taphré sur l'isthme, au fond du golfe « Carcinite, & depuis la rivière du Gerrh * jusqu'au Borysthène, « * Auj. Cale[illegible] le pays est occupé par des Scythes Nomades ou vagabonds, qui « ont leurs tentes sur des chariots propres à les transporter de place « en place; ils sont à quatre roues, tirés avec des colliers par des « [illegible] bœufs qui n'ont point de cornes, ce qu'on attribue au grand froid « du climat. Les tentes sont d'un gros feutre battu, quelquefois « [illegible] od. III, 24. enduit de terre glaise : ces logemens portatifs, souvent divisés en « [illegible] deux ou trois petites chambres, leur servent d'abri commode pour « leurs femmes, leurs enfans & le peu d'ustensiles qu'ils possèdent : «

les Anciens font des Scythes, si on compare leur vie à celle des Tartares Circasses & Nogais de ce pays, dont les mœurs, absolument les mêmes que celles des Scythes leurs pères, sont très-mauvaises & très-féroces.

» il n'en faut pas davantage à des gens accoutumés à une vie dure » & tout-à-fait agreſte. Ils ſont de longues courſes ſur ces chariots, » traverſant même la mer Mœotide lorſqu'elle eſt gelée; car la glace » y eſt ſi ſolide qu'on a vu Néoptolème, lieutenant de Mithridate, » défaire au milieu de l'hiver la cavalerie des Barbares, en la même » place où l'été précédent il avoit gagné contre eux un combat naval. » Le Gerrh coule entre les Nomades & les Baſilides, nation » puiſſante & ſi fière qu'elle regarde le reſte des Scythes comme » ſes eſclaves : c'eſt chez elle que ſont les ſépultures des chefs de » chaque nation. Lorſqu'un chef meurt, on l'embaume avec une » certaine compoſition aromatique, la même dont les femmes parmi » eux ſe frottent le corps pour embellir la peau; on place le cadavre » ſur un chariot, accompagné d'une concubine & de quelques » eſclaves, deſtinés à mourir & à être enfermés dans le même » tombeau, pour aller ſervir le défunt : on y joint au même effet » ſes chevaux, ſes armes, quelques vaſes & uſtenſiles ou autres » choſes dont on ſe figure qu'il pourroit avoir beſoin. A meſure » que l'équipage funèbre paſſe de contrée en contrée, les habitans de » chaque endroit viennent le recevoir, & témoigner leur deuil en » ſe cicatriſant la tête & les bras, & ſe traverſant de flèches la main » gauche. Arrivés au lieu de la ſépulture, on range ſur le corps de » grandes pièces de bois que l'on charge de terre, en forme d'un » tertre élevé, au-deſſus duquel on plante des javelines: on étrangle » quelques chevaux & quelques eſclaves, &, après leur avoir rempli » de paille & recouſu le ventre, dont les inteſtins ont été tirés, on » place autour du tertre les hommes à cheval, empalés dans de » longs pieux de bois, qui les retiennent aſſujettis dans cette poſture. » Telle eſt la forme des ſépulcres des chefs; ils ſont placés entre » le Gerrh & l'endroit où le Boryſthène recommence à devenir » navigable, au-deſſous des Cataractes: la contrée ultérieure eſt » couverte de grandes forêts, juſqu'au cours de la rivière Panti- » capes *(p)*, laquelle ſépare les Nomades des Géorgiens. Parmi ces » Nomades même, il y en a qui exercent un peu l'agriculture; mais » ils n'ont ni bornes, ni clôture à leurs terres, qu'ils ne cultivent

Salluſt. fragm. 450, ap. Chariſ. lib. II, de analog. 2.a

Lucan. Pharſ. II, 641.

Strab. ibid. p. 307.

Herodot. IV, 71.

Id. ibid. 20 & 54.

Mela, II, 1.

(p) C'eſt peut-être aujourd'hui la même que le *Kockaſoff* ou le *Kouſcawoda*, rivières des Coſaques, qui ſe rendent dans le Boryſthène au-deſſus des ſauts.

que pour un an : ils en changent toutes les saisons, & les laissent, après la récolte, à qui veut s'en emparer. Les autres, sans se donner aucune espèce de soin, vivent de chair de cheval, de fromage & de lait de jument qu'ils font aigrir, & qui, au moyen d'une certaine préparation, leur sert de liqueur forte & d'assaisonnement : de-là vient qu'Homère désigne tous les peuples de ce climat sous le nom de *Galatophages* (vivans de lait). Lorsqu'ils veulent traire leurs jumens, ils leur font entrer dans l'intérieur du corps le bout d'un tuyau d'os en forme de flûte ; un esclave souffle par l'autre bout, forçant ainsi le lait à couler en plus grande abondance.

[*Acr. & Porph. in Horat. ibid.* — *Strab. ibid.* — *Herodot. IV, 2.*]

Le Borysthène, appelé par quelques sauvages *Danaper* *, est le plus beau fleuve de la Scythie Sarmatique, dont il fait quasi la borne occidentale. Il nourrit quantité de gros poissons : ses eaux sont claires & bonnes à boire, quoiqu'il coule souvent parmi des pâturages gras & fangeux : ses bords offrent de belles moissons aux endroits cultivés, & dans ceux qu'on néglige, de larges prairies où l'herbe croît à une grande hauteur. Son cours, durant lequel il reçoit plusieurs grosses rivières, est de quarante journées de navigation, en le remontant jusqu'aux montagnes des Neures, où l'on a découvert sa source, ci-devant inconnue : mais en s'approchant de la mer, il n'est plus navigable, à cause d'un grand nombre de rochers rangés à la file tout en travers, comme autant de chaînes les unes au-dessous des autres, d'où l'eau se précipite en cataracte. Plus bas, il reprend son cours ordinaire, & en entrant dans l'Euxin, en un endroit où il y a de bonnes salines naturelles, il se joint à l'Hypanis * *(q)*, moindre rivière, dont l'eau contracte un goût d'amertume insupportable par le seul mélange d'un ruisseau si amer qu'il a suffi pour la corrompre. Cette dernière sort d'un grand marécage appelé le *père de l'Hypanis*, qui nourrit une belle race blanche de chevaux sauvages. Au confluent des deux rivières,

[* *Auj.* Dnieper. — *Herodot. IV, 53. Mela, II, 1.* — * *Auj.* [illegible] — *Strab. Steph. Byz.*]

(q) Il me paroît qu'*Hypanis* est un nom mélangé de grec & de barbare, qui signifie *la rivière basse* ou la *rivière inférieure*, d'ὑπὸ, *sub*, & d'*anis*, mot très-commun dans tous les langages & dialectes Européens-barbares, pour designer en général *une rivière ;* de-là vient le latin *amnis :* les uns prononcent *Anis* (l'Ain), les autres *Ænus* (l'Inn), *Rhenus, Rhodanus, Eridanus ;* d'autres, *Ana, Ona*, comme *Sacona, Icona, Divona, Garumna, Sequana, &c.* Je pourrois citer des exemples à milliers de cette racine générale & primitive.

» les Miléſiens ont bâti Olbia *(r)*, ville Grecque de grand apport.
» C'eſt de tant de villes bâties par les habitans de Milet, qu'eſt
» venu l'ancien proverbe, *actif comme un Miléſien.* On montre dans
» cette contrée, une cuve d'airain, de ſix doigts d'épaiſſeur, capable
» de contenir quatre-vingts muids. Les gens du pays racontent à ce
» ſujet, qu'Ariante, chef des Scythes, voulant faire le dénombrement
» de ſa nation, avoit ordonné à chacun d'apporter au même endroit
» une pointe de flèche, dont on avoit fait ce prodigieux vaſe, pour
» tenir à l'avenir lieu de mémoire & de monument.

Athen. Deipn. XII, 5.

» Soit que le Boryſthène en amoncelant des ſables dans la mer,
» durant une longue ſuite de ſiècles, y ait formé une barre qui a
» forcé ſon cours à ſe recourber, pour aller plus loin chercher une
» entrée dans l'Euxin, ſoit par quelque autre effet naturel; à l'orient
» de l'embouchure du fleuve, la côte de Scythie ſe trouve revêtue,
» à ſoixante ſtades en avant dans la mer, d'une bande de terre
» ſablonneuſe fort élevée ſur le niveau des eaux, longue de ſept
» cents cinquante, ou même, ſelon d'autres, de mille ſtades, large
» d'une à deux ſeulement, étendue comme une lame d'épée le long
» du continent, auquel elle ne tient que dans ſon milieu, par une
» étroite langue de ſable. Ce banc, de forme ſingulière, & la petite
» île Leucé, qui eſt en haute mer en tirant vers la côte occidentale,
» ſont le théâtre de beaucoup de merveilles, qui donnent aux
» navigateurs la curioſité d'y deſcendre, quoique l'abord en ſoit
» difficile. On prétend qu'Achille, le plus grand des capitaines Grecs,
» ayant traverſé l'Euxin ſur une flotte guerrière, dans le deſſein
» d'aller chercher Iphigénie enlevée de l'Aulide, s'étoit arrêté-là
» pour y célébrer ſa victoire avec les ſiens, par des jeux, des
» combats d'amuſemens & des courſes, où ils ſe diſputoient le prix :
» Thétis ſa mère, voyant qu'il ſe plaiſoit en ce lieu, lui en fit don.
» Cependant Alcée dit que cet Achille n'étoit pas le Theſſalien,
» mais un autre Achille, roi des Scythes, qui devint amoureux
» d'Iphigénie & l'épouſa. Quoi qu'il en ſoit, l'endroit porte le nom
» de *carrière d'Achille :* ſon temple, ſa ſépulture & ſa ſtatue ſont
» dans l'île Leucé ou l'*île Blanche.* Toute l'île eſt de peu d'étendue,

Agripp. apud Plin. IV, 26.

Salluſt. fragm. 168, ap. Serv. Æn. I, 100.

Euſtath. in Dion.

Lycophr. in Caſſandr.

Mela, ibid.

Alcæus, apud Stuck. in Arrian.

(r) Olbia étoit placée un peu au-deſſus de l'endroit où eſt aujourd'hui Oczazof.

déſerte

déserte & sans cultivateurs, servant seulement de retraite à une innombrable quantité d'oiseaux blancs, lares, felouques, mouettes & alcyons. C'est en cette île, consacrée aux héros, que leurs ombres, selon la croyance du pays, font leur demeure avec celle d'Achille, dans certaines vallées où Jupiter place les ames des hommes celèbres *(f)* qui ont bien vécu. Les oiseaux ont soin du temple, aucun d'eux ne vole par-dessus sans s'y arrêter; ils le nettoient tous les matins avec leurs ailes, & l'arrosent d'eau qu'ils vont prendre à la mer. L'intérieur du temple est rempli d'offrandes vouées, & de riches présens qu'on y a suspendus, comme flacons, anneaux, pierres précieuses, avec des inscriptions grecques ou latines à la louange d'Achille ou de Patrocle. Bien des gens y vont exprès, menant avec eux quelques chèvres, dont ils sacrifient les unes en l'honneur d'Achille, & lui offrent les autres, qu'ils abandonnent vivantes dans l'île. Quant aux navigateurs que leur route conduit dans le voisinage de l'île, ils ne passent guère sans y aller visiter les restes d'antiquités qu'elle contient, le temple & les beaux présens offerts au héros. On dit qu'Achille apparoît quelquefois dans le sommeil à ceux qui s'en approchent, pour leur indiquer le lieu du débarquement; on affirme même qu'on l'a vu paroître avec Patrocle, non en songe, mais à des gens bien éveillés, sous la même forme que les Dioscures apparoissent au-dessus des mâts de navires, sans autre différence, sinon que les Dioscures apparoissent par-tout dans la mer, au lieu qu'on ne voit Achille qu'en ce seul endroit. Après le débarquement, on va consulter l'oracle, pour savoir si le héros veut agréer un sacrifice, & quel prix on donnera de l'animal qu'on prendra sur les lieux pour l'offrir: on pose l'argent devant l'autel, y ajoutant toujours quelque chose jusqu'à ce que la divinité fasse connoître qu'elle est contente du prix; alors l'animal vient se présenter de lui-même. De cette sorte il y a toujours dans le temple une grosse quantité d'argent donné pour le prix des victimes, lequel y reste ainsi exposé à l'abandon sans

Sallust. fragm. 652, ap. Arrian. de Metr. l. V.
Fragm. 653, ap. Fortunatian. Rhetoric. l. III.
Scymnus, p. 28.
Strab. l. VII.
Dion. Perieg. 545.
Arrian. Ibid.
Antigon. in admirand. cap. 34.
Plin. X, 41.
Amm. Marc. XXII, 8.

(f) On voit ici une notion du pays des ames où les guerriers vont habiter après leur mort, occupés, avec leurs camarades, des mêmes exercices qu'ils ont aimés durant leur vie. Cette idée, où sont aujourd'hui les Sauvages modernes de l'Amérique, étoit aussi celle des anciens Sauvages de l'Europe, Celtes, Thraces, Scythes & Azes septentrionaux.

» qu'on y touche, ce qui ne seroit pas une des moindres merveilles » de ce lieu. Les voyageurs ne doivent pas manquer de retourner » le soir à leurs vaisseaux, car ils ne pourroient passer la nuit » dans l'île sans y courir risque de la vie. Voilà les prodiges » qu'on raconte de ce lieu écarté; il ne manque pas de gens qui » se donnent pour en être les témoins oculaires : je les rapporte » comme des choses peu connues, quelle que soit la foi qu'elles » peuvent mériter.

Arrian. in peripl. Euxin.

» De l'autre côté du Borysthène, les Sarmates-Basilides occupent » encore une partie du territoire : au-delà, toujours en suivant le » rivage maritime, c'est la nation des Gètes, & la grande plaine » déserte où ils font leurs courses. Plus avant dans les terres, la nation » des Bastarnes s'étend fort au loin vers le septentrion, divisée en » plusieurs peuplades, dont quelques-unes s'étant rejetées vers l'Euxin, » sont venues s'établir au bord du Danube. Les Gètes ne tiennent » pas un grand terrein le long de la côte, mais leurs possessions » prennent une étendue considérable dans le milieu des terres. Ceux » qui sont dans la partie occidentale, en remontant le Danube, sont » connus sous le nom de *Daces;* on appelle plus proprement *Gètes,* » ceux qui demeurent à l'orient, non loin de l'Euxin, & *Tyrigètes* » ceux qui habitent le long du fleuve Tyras. Mais les uns & les » autres parlent un même langage, au lieu que les Bastarnes, établis » dans la même contrée vers l'embouchure du Danube, parlent la » langue des peuples Germains, dont probablement ils faisoient » autrefois partie. Quant aux Gètes, les Grecs les croient sortis de la » nation des Thraces; cependant leur vie est encore plus semblable » à celle des Scythes & des Sarmates; c'est la même façon de camper, » de changer de lieu, de se nourrir de lait de jument. Ils ne con- » noissent pas l'usage de la monnoie, ni l'art de placer leurs biens » en revenus annuels; tout le commerce, chez les nations dont j'ai » parlé, se fait en troc de marchandises. On ajoute seulement qu'il » y a dans ce peuple-ci des troupes entières qui ne souffrent point » de femmes dans leur compagnie. Au reste, toutes ces nations » errantes se mêlent sans cesse les unes aux autres; les Gètes au-delà » du Danube avec les Scythes, les Sarmates & les Bastarnes; ceux » d'en-deçà, avec les Mœsiens & les Thraces. En tous ces climats,

Strab.

le territoire appartient pour le moment au plus fort, aussi long- « temps que l'avantage de la supériorité lui reste. « *Strab. p. 300 & 305.*

Le Tyras, nommé *(t)* par d'autres *Danaster* *, est une belle « rivière, dont le cours lent & profond est commode à la navigation; « les bâtimens chargés le remontent assez haut: il y croît de hautes « plantes aquatiques, dans lesquelles le poisson se plaît & se retire. « La pêche de cette rivière paisible pourroit devenir la matière d'un « commerce avantageux: ainsi ces lieux, jusqu'à présent négligés, « & trop long-temps regardés comme le rebut de la terre habitable, « ne laissent pas que d'offrir à l'industrie des objets d'utilité. C'est « à dessein de l'inciter, à la vue des productions de chaque terroir, « & d'ouvrir de nouvelles routes à l'accroissement de la puissance « publique; c'est aussi pour satisfaire la curiosité morale, par la « peinture des nations restées dans leur premier état, sans arts, loix ni « connoissances, que depuis long-temps je m'arrête à la description « de tant de climats, devenus voisins de notre empire par les victoires « de Lucullus: loin que de tels détails soient des écarts à l'histoire, « ils tendent au contraire à remplir son but le plus noble, qui est « de faire connoître la Nature & les hommes. «

* *Auj.* Dniester.

Fragm. Scymni Chii.

Vers l'embouchure de la rivière, les *Tyrigètes* tiennent trois « petites villes, Niconie, sur la rive orientale; Ophinse, bâtie « vis-à-vis par les Milésiens; & Hermonacte, au bord de la mer *(u)*. « Du Tyras au Danube une bonne partie du territoire n'est qu'une « grande plaine de neuf cents stades *, déserte & sans eau douce, « coupée seulement par deux lacs voisins du rivage, l'un desquels « a son issue dans la mer, & l'autre non. Darius y pensa périr de « soif avec toute son armée, lorsqu'il vint faire la guerre aux « Scythes. Lysimaque, un des successeurs d'Alexandre, s'y étant « engagé avec la même imprudence, erra dans ces déserts, où l'on « ne reconnoît pas sa route, & fut obligé de se livrer aux mains de «

Herodot. IV, 51.

* *Auj.* Budziak ou Bessarabie.

Sallust. fragm. 128, apud Donat. in Phorm. V, 7.

(t) Le mot *Tyras* est une prononciation particulière du mot Européen-barbare *dwr* ou *dour*, c'est-à-dire *eau, rivière*, auquel on a joint une terminaison grecque. Les barbares ne donnent souvent aux rivières que le nom générique: aujourd'hui les Turcs appellent, la plupart du temps, les rivières simplement *sou*, eau, ou *sousou*, grande eau.

(u) Aujourd'hui *Act - erman*, appelée par les Cosaques *Bialogorod* (Blanche-ville).

» Dromichœtès, roi des barbares, qui, après lui avoir fait montre » de la pauvreté du pays, comme ailleurs on étale l'opulence, le » remit en liberté, le plaignant de s'être donné tant de peine pour » envahir une région où il n'y avoit rien.

Strab. ibid.

» On raconte que les Gètes avoient pris des sentimens plus » humains que les autres barbares, & reçu quelque commencement » d'instructions par un hasard heureux, qui ayant jeté dans l'esclavage » un de leurs compatriotes, le fit tomber aux mains du philosophe » Pythagore. Cet homme nommé *Zamolxis*, doué d'un génie peu » commun parmi les sauvages, s'instruisit à l'école de son maître, & » voyagea en Orient, où il apprit l'astronomie & les sciences de » l'Egypte. De retour en sa patrie, on l'y regarda comme un homme » merveilleux, parce qu'il annonçoit les mouvemens célestes. Il mit » son étude à inspirer à ses compatriotes, des mœurs plus douces & » plus conformes aux usages des pays policés qu'il avoit parcourus. » Il fit bâtir une grande maison où il rassembloit les principaux du » pays, leur enseignant durant le repas, qu'il faut s'abstenir de manger » la chair des animaux, selon la doctrine de Pythagore; que la mort » ne seroit pour eux qu'un passage à une autre vie qu'ils iroient » mener en un endroit où ils jouiroient de toute sorte de biens. » Cependant il creusoit une caverne souterraine dans laquelle il se » tint caché durant trois ans, & se déroba à la vue des Gètes, qui » le regrettèrent & le pleurèrent comme mort; mais la quatrième » année, il se montra de nouveau, & l'on n'hésita plus à donner » une entière croyance à ce qu'il avoit enseigné. Alors il n'eut pas » de peine à persuader au Roi de l'associer au pouvoir souverain, » en lui faisant comprendre quel avantage il pouvoit tirer d'un homme » qui passoit pour connoître la volonté des Dieux, & qui pouvoit » la déclarer au peuple. De cette manière, il devint le Législateur » de sa nation, ayant d'abord été nommé Grand-prêtre de la Divinité » du pays, & bientôt regardé lui-même comme une espèce de » Divinité. Il vécut retiré dans un antre du mont Cogæon, où il » ne se communiquoit presqu'à personne qu'au Roi & à ses familiers, » qui rapportant de sa part au peuple, les volontés divines, comme » émanées du Ciel même, le trouvoient beaucoup plus docile qu'il » ne l'avoit ci-devant été. Cette méthode a paru si bonne qu'elle

Diogen. Laërt. VIII, 2.

Herodot. IV, 95.

s'eſt perpétuée juſqu'à ce jour. Le roi des Gètes tient toujours dans la caverne du Cogœon, nommé de-là le *Mont ſacré*, un confident intime, qui lui tient lieu de Miniſtre ſecret, & que la nation regarde comme un Dieu. Selon l'apparence, on ſubſtitue ce confident ſecret à un homme de la nation, choiſi au ſort tous les cinq ans, pour l'envoyer à Zamolxis, avec charge de lui repréſenter les beſoins du peuple. On prend cet homme, après l'avoir inſtruit de ce qu'il doit demander, & on le jette de haut ſur des javelines droites: c'eſt-là ce qu'ils appellent faire des immortels. S'il n'expire promptement, on le regarde comme un méchant que Zamolxis refuſe pour envoyé, & on lui en dépêche un autre.

Poſidon. apud Strab. l. VII.

Herodot. ibid. 94.

De tous les fleuves dont le cours tombe dans les mers intérieures qui baignent les côtes ſoumiſes à la domination Romaine, le plus grand, après le Nil, eſt l'Iſter *(x)*: c'eſt ainſi que les Grecs, les Beſſes de la Thrace, & à leur exemple les Gètes, nomment près de ſon embouchure cette fameuſe rivière, que les Daces & les Pannoniens, qui habitent beaucoup plus haut le long de ſon cours, appellent le *Danube (y)*. Soit qu'il change ainſi de nom à ſa jonction avec la Save, ſoit en Pannonie *(vers Vienne)*, ſoit à l'endroit des cataractes, ſoit au coude qu'il fait en Mœſie, vers Axiopolis *, pour ſe retourner au nord, car les rapports varient beaucoup ſur ce point, il eſt certain qu'on le connoît ſous le nom de *Danube* dans ſa partie ſupérieure occidentale, & ſous celui d'*Iſter* dans l'inférieure orientale. Les Scythes l'appellent *Matoas*, c'eſt-à-dire *ſans danger*, parce qu'il n'eſt périlleux ni dans ſa traverſée ni dans ſa navigation. Il ſort du mont Abnobe en Germanie, parcourant d'immenſes contrées, groſſiſſant ſon cours de celui de quantité de belles rivières, & arrive dans la Scythie Européenne, d'où tournant ſa route de l'orient au ſeptentrion,

Salluſt. fragm. 32, apud Aul. Gell. X, 7.

Strab. l. VII, p. 305.

Salluſt. fragm. 338, ap. Acron. in Horat. Art. poët. verſ. 18.

Appian. Agathemer. II, 4.

Strab. ibid. Ptolem. III, 8.

* *Auj.* Galacz.

Steph. Byzant.

Plin. IV, 12.

(x) « Voilà ce que dit Sallufte, » en parlant des fleuves qui ſe jettent » dans la mer intérieure ou Méditerranée; Varron nomme le Rhône » comme le plus conſidérable après » ces deux-ci, par où il ſemble avoir » voulu mettre le Rhône en parallèle » avec le Nil. » *Aulu-Gell. X, 7.*

(y) J'ai déjà remarqué que *dan* ſignifioit en général *rivière*, dans le langage des barbares de l'Europe, comme *danubius*, *danaſter*, *dan-aper*, *danais*, *duina*, *boryſ-denes*, *rho-danus*, *heri-danus* & quantité d'autres: de même, en langue Celtique, *toun*, *vuda*, *tonog*, *undeſus*; de-là vient le françois *tonne*, *tonneau*, vaſe à tenir de l'eau.

» il vient tomber dans l'Euxin par autant de bouches que le Nil » en a. Trois de ses bouches sont petites, quatre sont navigables : » sur-tout la bouche boréale & la bouche sacrée vers la frontière de » Mœsie, distantes entr'elles de trois cents stades, sont beaucoup plus » considérables que les autres.

» Celle-ci sort d'un bras de cent vingt stades de long, à le » remonter depuis la mer jusqu'à l'endroit où Darius fit jeter un pont » sur le fleuve. Ici le Danube en se partageant en branches, a formé, » comme le Nil, une espèce de Delta, qu'on appelle l'*île Peucé (z)*: » elle est faite en triangle, dont la base est étendue sur la mer, & » l'angle le plus aigu à la séparation des bras du fleuve, vers le pont » de Darius. Son nom de *Peucé* vient de ce qu'elle est couverte » d'arbres résineux *. Ératosthène croit qu'elle égale l'île de Rhodes » en étendue: elle est habitée par les Bastarnes Peucins, peuple sale » & nonchalant, qui fait en ce lieu sa résidence fixe, sans errer » comme les autres, & ne sortant même que rarement de ses confins. » Son langage & ses usages sont, ainsi que je l'ai remarqué, ceux » des Germains: cependant les Chefs en s'alliant avec les filles des » Sarmates, en ont pris l'habillement, ce qui commence à rendre » méconnoissable l'origine de la nation. Outre l'île Peucé, beaucoup » plus vaste & plus connue que les autres, il y en a plusieurs petites, » comprises entre les moindres bras du Danube. Les navigateurs » Grecs ont donné à chaque bras un nom qui le distingue ; la » *bouche dormante*, la *belle bouche*, la *fausse bouche*, la *bouche étroite*. » La plupart des marins s'accordent à en compter sept ou au moins » six, quoiqu'Éphore n'en compte que cinq; mais les eaux depuis » son siècle ont pu s'en ouvrir de nouvelles.

Apollon. IV, 309.

* Πεύκη, pinus.

Eratost. Georg. l. III, ap. vet. Schol. Apollon.

Sallust. fragm. 216, ap. Serv. Æn. II, 713.

Tac. German. c. 46.

Mela, II, 12.

Amm. Marcel. XXII, 8.

Ephor. apud Strab.

» A quelqu'autre fleuve qu'on veuille comparer le Danube, on » n'en connoît aucun sur la terre, qui l'égale en abondance d'eau. » Si le Nil tient le premier rang, c'est qu'il ne reçoit en son sein » aucune autre rivière, au lieu que le Danube est formé de la » réunion d'une infinité d'eaux; car son bassin est le fond de cuve » d'une vallée fort large & prodigieusement longue, dont la pente » s'étend depuis les Alpes jusqu'au mont Caucase. Il n'a pas comme » le Nil un débordement réglé: la hauteur de ses eaux est à peu près

(z) Aujourd'hui *Tatarski-pole* (la plaine des Tartares).

la même en été qu'en hiver, ſeulement un peu plus grande en été; « ce qui vient, à ce que je crois, de ce qu'il ſort d'un pays froid « où la neige tombe en abondance & ne fond qu'en été, joint à ce « qu'il pleut auſſi davantage l'été que l'hiver; car plus le ſoleil a de « force, plus il attire & laiſſe tomber de vapeurs. Le peu de con- « noiſſance que les Grecs ont eu de ſon cours, a donné créance à « des choſes fabuleuſes ou du moins fort incertaines. La plupart des « écrivains avancent que les Argonautes revinrent en leur patrie, en « remontant le Danube; ſoit qu'on veuille dire par-là qu'ils firent « un portage de leur bâtiment depuis le cours de ce fleuve juſqu'à « l'une des rivières qui ſe jette dans la mer Adriatique; ſoit qu'il « y ait eu jadis, comme l'ont dit quelques Géographes, un canal de « communication du Danube à cette mer, dont il ne ſubſiſte plus « aucune trace; ſoit enfin que quelques-uns de ces écrivains, du « nombre deſquels ſont Théopompe & Timagète dans ſon livre des « ports de mer, aient cru que le Danube, non loin de ſa ſource, « ſe partageoit en deux branches, l'une deſquelles venoit tomber « dans la mer des Gaules, tandis que l'autre ſe rendoit à l'Euxin. «

Herodot. IV, 49.

Strab. & Schol. Apollonar. apud Ban.

Voy. Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. XII, p. 135.

Theopomp. & Timaget. apud Strab. p. 317.

On attribue la fondation de la ville d'Iſtropolis, à cinq cents « ſtades de l'embouchure ſacrée, à une troupe envoyée par le roi « de Colchos à la pourſuite des Argonautes qui lui avoient enlevé « le jeune Abſyrthe ſon fils. On dit qu'ils le maſſacrèrent & le mirent « en pièces près de Tomes où ils étoient campés; mais il y a peu « de fonds à faire ſur les récits de ce temps-là. Iſtropolis, aujourd'hui « fort déchue, étoit une ville très-puiſſante au temps où les Miléſiens « tenoient l'empire de cette mer. Plus avant, on trouve Calatis *, « colonie d'Héraclée, & Byzone *(a)*, depuis peu ruinée par un « tremblement de terre. La violence de la ſecouſſe interne ouvrit « ici un gouffre vaſte & profond, qui engloutit en partie cette « malheureuſe ville. On en voit les reſtes à la pointe d'un promontoire, « qui entrant fort avant dans la mer, forme avec un autre cap voiſin « du Boſphore de Thrace, les deux bornes du golfe occidental de «

Iſidor. origin. IX, 2.

Ovid. Triſt. III, 9.

Strab. l. VII.

Amm. Marc. XXII, 19.

Fragm. Scymni Chii.

* *Auj.* Gallegi.

Scymn. ibid.

Salluſt. fragm. 550, ap. Valer. Prob.

Inſtit. Gramm. l. II, de Catholic.

Mela, II, 1.

Plin. IV, 12.

Salluſt. fragm. 395, ap. Non. IV, 228.

(a) Il faut qu'en l'ancienne langue des Thraces, le mot ou racine *biz* ait eu une ſignification générale, relative à la Géographie; car on la trouve très-fréquemment jointe aux noms de lieux dans cette contrée: j'en ai rapporté un grand nombre dans mes notes latines, ſur cet endroit du texte de Salluſte.

» l'Euxin. Il eſt vis-à-vis du golfe oriental & de forme ſemblable,
Mela, ibid. » ſi ce n'eſt que l'occidental eſt un peu moins large & beaucoup moins
» profond. On compare ces deux golfes aux deux bouts de l'arc
» à la Scythe courbés en dedans. Les deux pointes de terres formant
» l'entrée de celui-ci, ſont des branches du mont Hœmus & du
» mont Rhodope, qui s'alongent dans la mer en pluſieurs endroits
» de cette côte. La racine principale de l'Hœmus s'avance entre la
[a] *Auj.* Warna. [b] *Auj.* Meſivria. *Strab. l. VII, p. 319.* [c] *Auj.* Bulgarie. » ville d'Odeſſe [a], dernière colonie des Miléſiens, & Méſembria [b],
» colonie de Mégare, bâtie par Méné, qui la nomma de ſon nom,
» *Ménébria,* ville de Méné. Les montagnes ſéparent ici la Mœſie [c],
» nouvellement conquiſe par M. Lucullus, de la Thrace, que je
» ne m'arrêterai pas à décrire, comme trop connue. Depuis long-
» temps, le pays des Nomades ne s'étend plus au-delà du mont
» Hœmus.

[d] *Vers* Stagnara. » L'extrémité du mont Rhodope eſt vers Salmydeſſe [d], ville
» aſſez conſidérable, fameuſe dès les premiers ſiècles, pour avoir été
» la demeure du vieux roi Phinée. Ce Prince aveugle & caſſé,
» ſe voyoit ſans ceſſe expoſé ſur ſon rivage, aux deſcentes & à la
» rapine de trois corſaires *(b),* fort connus dans les fables des Poëtes
ſous

(b) M. le Clerc explique autrement la fable des Harpies; ſelon lui c'étoient des nuages de ſauterelles, qui ravageant & dévorant tout dans le pays de Phinée, y cauſoient la famine par leurs dégâts, & une puanteur inſupportable lorſqu'elles venoient à créver. Toutes les circonſtances de la fable des Harpies cadrent avec cette explication; *harbeh,* en langue orientale, ſignifie *ſauterelle ;* les noms de ces trois monſtres ſont *Ocypète,* volante; *Celœno,* obſcurité; *Aëllo,* tempête; dénominations très-convenables aux ſauterelles, qui volent en nuages ſi épais que l'air en eſt obſcurci, & qui ſont amenées par des vents orageux qui les pouſſent tantôt ſur une contrée, tantôt ſur une autre. Auſſi les Poëtes les dépeignent-ils toujours comme des monſtres de l'air, engendrés de la terre & de l'eau, ainſi que le commun des inſectes; ſelon d'autres, elles ſont des filles de Typhon, c'eſt-à-dire de l'orage. Elles viennent des nues comme une tempête, dit Apollonius, & ſe jettent ſur les viandes avec grand bruit; c'eſt ce qui arrive aux ſauterelles, qui font un bruit effroyable en volant & en mangeant. Elles ſont invulnérables, & reviennent toujours quoiqu'on les chaſſe; en effet, lorſqu'un fléau de cette eſpèce tombe ſur un pays, la multitude des ſauterelles que le vent y jette eſt ſi effroyable, qu'on ne peut ni les tuer, ni s'en délivrer. Les Mahométans diſent, en proverbe, que Dieu eſt le ſeul maître des ſauterelles. Il faut qu'un nouveau coup de vent les emporte & les précipite dans la mer, où elles périſſent ſouvent, comme il arriva cette fois, lorſqu'elles furent chaſſées de la côte de Salmydeſſe, & pouſſées juſque dans la mer d'Ionie par

ſous le nom des trois *Harpies*. Ils enlevoient tout dans la maiſon, juſqu'aux mets qui lui ſervoient de nourriture; & quoique ſouvent chaſſés, ils revenoient toujours faire de nouveaux pillages. Sur ces entrefaites, les Argonautes arrivèrent à Salmydeſſe, où le vent les jeta lorſqu'ils alloient de Bithynie en Colchide. Phinée eut recours à eux: deux d'entr'eux, Zéthes & Calaïs, le défirent enfin de ces hôtes incommodes, en leur donnant la chaſſe juſque dans la mer Égée, où, à l'aide d'un bon vent du nord, ils prirent & coulèrent à fond deux des trois corſaires, l'un vers l'embouchure du Tigrès ſur les côtes du Péloponnèſe, l'autre vers les îles Échinades: ils pourſuivirent le troiſième juſqu'aux Strophades dans la mer Ionienne. En récompenſe de cet important ſervice, Phinée donna aux Argonautes d'utiles inſtructions ſur la route qu'ils avoient à faire; leur apprit qu'ils trouveroient en Colchide, des repréſentations du pays où ils alloient, gravées ſur des tables de pierre, par ordre d'un prince Égyptien, & les fit guider juſque-là par une de ſes barques.

Apollodor. l. II.

Serv. in Æn. III.

La côte occidentale juſqu'aux îles Cyanées, eſt preſque par-tout en écores, d'un abord difficile, & expoſée au vent du nord. Ils ont déterminé de ce côté-là les courans, tant ceux de la mer que ceux des grandes rivières, dont l'abondance & la rapidité des eaux prolongent le cours aſſez avant dans la mer, après qu'elles y ſont entrées; c'eſt ce qui a raſſemblé à la longue ces grands monceaux de ſable qu'on rencontre à la diſtance d'une petite journée de la côte vers l'embouchure du Danube, vers Salmydeſſe, & dans l'intervalle. Les courans les dépoſent, le vent les pouſſe, la vague en venant de la haute mer & en retournant du rivage, les forme en éminences au-deſſus de l'eau. Les mariniers Grecs les appellent *Stethé (pectora)*, les nôtres *Dorſa*, par comparaiſon avec la partie du corps humain qu'on voit hors de l'eau quand

Strab. l. VII, p. 319.

Idem, lib. I, p. 50.

Ammian. XXII, 30.

Virg. Æneid. I, 13.

par les enfans de Borée, c'eſt-à-dire par les vents du nord. Cette explication eſt très-naturelle, très-ingénieuſe, & ſe rapporte à la fable dans toutes ſes parties; mais les anciens Poëtes & Hiſtoriens n'en ont probablement eu aucune idée. J'ai ſuivi, dans le texte, une autre explication, fort vraiſemblable auſſi, que donne l'abbé Banier, dans ſon hiſtoire des Argonautes, l'un des meilleurs morceaux & des plus complets que l'on ait jamais écrit ſur les évènemens des ſiècles héroïques.

» un homme nage. Le Danube fur-tout en fournit beaucoup, & » de même les rivières fupérieures, à proportion de ce qu'elles font » rapides ou limonneufes : ces barres fablonneufes retenant les eaux » en ftagnation entre la digue qu'elles forment & le continent, » réduifent cette partie de l'Euxin en une efpèce de lac ; elles » s'accroiffent de jour en jour, au rapport de Polybe, qui les a fort » bien décrites. Il obferve que l'impétuofité du courant des grands » fleuves foutient les terres & les limons charriés par les eaux, long- » temps encore après qu'ils font entrés dans la mer, & ne les y » dépofe qu'à une certaine diftance de la côte, lorfque leur cours eft » tout-à-fait ralenti; mais que dans les petites rivières ou dans celles » dont le cours eft paifible, la barre fe forme beaucoup plus près » du rivage. Son exiftence, ajoute-t-il, n'eft que trop connue par » le rapport des navigateurs qui vont quelquefois donner deffus, » lorfqu'ils voguent en pleine mer durant la nuit. En un mot, on » voit par-tout que la terre gagne fur la mer. Il eft facile de le » remarquer à la baffe terre, à l'embouchure du Phafe vers Sidène, » dans la campagne des Amazones, où fe jettent l'Iris & le » Thermodon, & en divers autres endroits des côtes de l'Euxin, où » les rivières font le même effet d'accroiffement que le Nil fait en » Égypte. S'il étoit vrai, comme Straton l'a conjecturé, que l'Euxin » n'eût point eu de communication avec la Propontide, jufqu'à ce » que le poids immenfe des eaux fluviales, accumulées dans fon baffin, » eût rompu les terres vers Byzance, pour fe jeter dans la mer Égée, » il feroit encore plus facile de rendre raifon de l'accroiffement pro- » greffif des terres fur fes côtes. On pourroit fuppofer avec beaucoup » de vraifemblance, que le baffin étoit alors plus rempli, & qu'en » fe dégorgeant, il a laiffé beaucoup de terres à fec dans tout fon » circuit; on ne feroit plus furpris de rencontrer des lacs d'eau falée » au milieu des terres en Phrygie, en Arménie, en Médie; on » n'auroit aucune peine d'affigner une caufe fenfible à ce que raconte » Xanthus le Lydien, qu'au temps d'Artaxerce, en fouillant la terre » dans ces climats, on avoit trouvé diverfes efpèces de coquillages » de mer pétrifiés à une grande diftance de l'Euxin. »

Polyb. l. IV.

Strab. lib. I, p. 52.

Vid. Straton. & Xant. ap. Strab. lib. I, p. 49 & feq.

MÉMOIRE
DANS LEQUEL ON ENTREPREND DE FIXER LA SITUATION DE QUELQUES PEUPLES SCYTHES, DONT IL EST PARLÉ DANS HÉRODOTE,
Et de rechercher ſi du temps de cet Hiſtorien on connoiſſoit la Chine.

Par M. DE GUIGNES.

HÉRODOTE a ſouvent été traité de menteur, parce que nous ne ſommes pas aſſez inſtruits de ce qu'il veut dire, ou que nous ne pouvons nous perſuader que les Anciens aient eu autant de connoiſſances que nous en avons; cependant il fournit tous les jours, quand on l'examine avec ſoin, les occaſions de nous déſabuſer à cet égard. Si dans ces derniers ſiècles, nous avons fait des découvertes, il faut avouer que ſouvent elles ont pour objet des choſes que les Anciens connoiſſoient, que l'ignorance & la barbarie ont enſuite fait oublier, & que nous découvrons de nos jours. Nous en avons véritablement l'avantage, mais nous ne le devons quelquefois qu'aux ténèbres dont l'eſpace qui eſt entre nous & les Anciens eſt couvert. Au reſte, je ne penſe pas qu'il faille toujours ajouter foi au récit d'Hérodote: cet écrivain a pu ſe tromper quelquefois dans le choix des faits; quelquefois encore il les a rapportés avec tant de brièveté qu'il eſt difficile à préſent de pénétrer ce qu'il a voulu dire. Par exemple, tout ce qu'il rapporte de la Scythie Aſiatique, eſt fort obſcur. Cellarius, qui a publié un excellent ouvrage ſur la Géographie ancienne, ne dit rien qui puiſſe éclaircir Hérodote à cet égard, ou plutôt il règne dans ſes recherches une telle confuſion, qu'il place en Europe, des peuples qui ſemblent devoir être en Aſie, & dans cette partie d'autres que l'on croiroit devoir mettre en Europe. Tous ceux

Lû le 22 Avril 1766.

qui ont travaillé ſur le même ſujet, ſont également en contradiction les uns avec les autres, & encore plus ſouvent avec les Anciens.

Mém. de Péterſ. t. I, p. 400. M. Bayer, dans ſon mémoire *de ſitu Scythiæ,* ne s'étend proprement que ſur la partie de la Scythie qui eſt en Europe, & il ſe contente de placer ſur ſa carte les Scythes Aſiatiques, ſans diſcuter leurs diverſes poſitions.

Mon deſſein eſt d'examiner de nouveau ce qu'Hérodote dit des peuples Scythes Aſiatiques, & de fixer leur ſituation.

Pour procéder avec ordre dans ce Mémoire, je ſuivrai pas à pas le récit de l'hiſtorien Grec, c'eſt-à-dire la deſcription qu'il fait de la Scythie Aſiatique; j'examinerai la marche de l'armée de Darius en Scythie, parce que cette marche me conduira à reconnoître la ſituation de quelques peuples qu'il eſt important de fixer, afin de pouvoir pénétrer plus loin; enfin j'eſſayerai de déterminer quels étoient les derniers peuples connus des Anciens du côté de l'Orient, & en conſéquence, ſi antérieurement à Hérodote, on avoit quelque connoiſſance de la Chine. Un fait de cette eſpèce, bien établi, peut répandre quelque lumière ſur l'ancienne hiſtoire du monde & ſur la Géographie.

Dans un Mémoire que j'ai communiqué à l'Académie, j'ai fait voir que, dès le temps des Romains, les peuples de l'Occident étoient en commerce avec les Chinois: ce nouveau Mémoire eſt deſtiné au même objet, mais pour des temps plus anciens, c'eſt-à-dire pour les temps qui ont précédé Hérodote.

L. IV. Cet hiſtorien, dans ſa deſcription de la Scythie, rapporte d'abord le récit d'Ariſtée de Proconnèſe, qui avoit écrit ſur les Scythes, & qui diſoit avoir été conduit par Apollon dans le pays des Iſſédons. Au-deſſus des Iſſédons Ariſtée plaçoit des peuples qu'il appeloit *Arimaſpes,* nom qui, ſuivant l'interprétation conſervée par Hérodote, ſignifie *qui n'a qu'un œil;* au-delà étoient des peuples nommés Γρύπες ou *Gryphons,* qui étoient gardiens des mines d'or; enfin plus loin il met les Hyperboréens, qui s'étendent juſqu'à la mer. Tous, excepté ces derniers, étoient perpétuellement en guerre les uns avec les autres; les Iſſédons avoient été chaſſés par les Arimaſpes, & les Scythes par les Iſſédons.

Tel eſt le récit d'Ariſtée, écrivain qu'Hérodote nous repréſente

comme un imposteur, qui paroissoit & disparoissoit à sa volonté, & qui étoit ressuscité plusieurs fois. Les modernes qui ont entrepris de fixer le temps de ce voyageur, entr'autres Vossius & Fabricius, le placent, d'après le témoignage de Suidas, vers la L.^e Olympiade, du temps de Cyrus & de Crœsus, c'est-à-dire vers l'an 580 avant J. C. mais, incertains à cet égard, ils rapportent encore un passage de Tatien, qui le fait plus ancien qu'Homère : on voit par-là qu'il est assez difficile de déterminer en quel temps vivoit ce voyageur. Hérodote entendit raconter, par les Métapontins, des histoires d'Aristée, qu'on lui dit être arrivées trois cents quarante ans après que ce voyageur eut disparu pour la seconde fois; on peut inférer de-là qu'Aristée vivoit au moins trois cents quarante ans avant Hérodote : ce témoignage doit être ici de quelque autorité, puisque cet historien étoit plus voisin du temps dont il s'agit que Tatien & Suidas; en conséquence Aristée auroit vécu vers l'an 800 avant J. C. ou environ. *L. IV.*

Il paroît que ce voyageur, qui avoit composé ses relations en vers, y avoit mis, suivant l'usage des Anciens, beaucoup de fables, & qu'il cherchoit à en imposer à ses concitoyens, en faisant regarder ses différens retours de voyages comme autant de résurrections.

Indépendamment de la relation d'Aristée, dont Hérodote se sert, cet historien fait encore une description particulière de la Scythie, qu'il semble joindre à celle de ce voyageur. Aristée ne pénétra pas au-delà du pays des Issédons, comme il le dit dans ses vers, & tout ce qu'il rapporte des peuples plus éloignés, il ne le tient que des Issédons. Hérodote se propose de faire connoître, autant qu'il le pourra, les peuples qui sont encore plus loin; il commence donc sa relation par les Callipides, qui sont voisins du port où les Borysthéniens font leur commerce; il parle des nations qui sont situées depuis cet endroit jusqu'au Tanaïs : mais toute cette partie de la Scythie, qui est en Europe, ayant moins de rapport au sujet que je me propose d'éclaircir, je crois devoir la passer sous silence.

Au-delà de ce fleuve, dit Hérodote, sont les Sauromates; leur pays, dans lequel on ne rencontre aucun arbre fruitier, s'étend,

vers le ſeptentrion, l'eſpace de quinze jours de chemin. Au-delà ſont les Budins, dont le pays, au contraire, eſt rempli d'arbres de toute eſpèce. Au-deſſus des Budins, vers le nord, on trouve un déſert de huit journées; de-là tournant vers l'eſt, πρὸς ἀπηλιώτην ἄνεμον, ſont les Thyſſagètes, & enſuite les Iyrcæ, Ἰύρκαι, leurs voiſins, du même côté & qui habitent dans le même pays. En allant plus avant, *vers l'orient*, πρὸς τὴν ἠῶ, on trouve des Scythes qui ſe ſont ſéparés des Scythes Royaux, & qui ſe ſont retirés dans cette contrée. Toute la Scythie, juſqu'à ces peuples, eſt un pays de plaines très-fertile, ce qui eſt au-delà eſt rude & pierreux.

Après un très-long chemin à travers ce dernier pays, on rencontre des peuples chauves, appelés *Argippéens :* juſque-là, ſuivant Hérodote, tout eſt connu; il n'en eſt pas de même de ce qui eſt plus loin, à cauſe des montagnes inacceſſibles qui empêchent de pénétrer au-delà; cependant, ajoute-t-il, on rapporte que ces montagnes ſont habitées par des peuples qui ont des pieds de chèvre; qu'après avoir traverſé leur pays, on trouve des hommes qui dorment ſix mois de l'année, choſe qu'il regarde comme incroyable. Enſuite il aſſure de nouveau, comme très-certain, que la contrée des Argippéens eſt habitée, du côté de l'orient, par les Iſſédons, que ce qui eſt au-delà n'eſt pas connu, & que, ſuivant le rapport des Iſſédons, on trouve au-deſſus de leur pays des hommes qui n'ont qu'un œil, & des Gryphons qui gardent l'or: les Scythes, qui tiennent ces détails des Iſſédons, les ont communiqués aux Grecs.

Ariſtée de Proconnèſe, qui avoit dit la même choſe, appelle ces peuples qui n'ont qu'un œil, *Arimaſpes;* & Hérodote nous apprend qu'*arima*, dans la langue Scythe, ſignifie *un*, & *ſpou œil;* ou, ſelon une autre leçon, qu'*ari* déſigne *un*, & *maſpou l'œil.* Ce pays eſt ſi froid pendant huit mois, que tout y eſt glacé, & que les armées des Scythes paſſent ſur ces glaces; mais un fait aſſez ſingulier, qui prouve les grandes communications du nord au ſud, c'eſt que les Scythes, à la faveur de ces glaces, vont trafiquer juſque dans les Indes. Comme Ariſtée, Hérodote termine cette deſcription par les Hyperboréens, peuples peu connus. Il dit que ni les Scythes, ni aucuns de ceux qui demeurent en

Scythie, à l'exception des Iſſedons, n'en parlent pas, & que ceux-ci en diſent des choſes incroyables. Nous avons vu qu'Ariſtée les mettoit au-delà des Gryphons.

Telle eſt en peu de mots, la deſcription qu'Hérodote fait de toutes ces contrées éloignées. Suivons un moment ſa marche. Les Sauromates, voiſins du Tanaïs, habitent un pays dont l'étendue vers le ſeptentrion eſt de quinze journées. Il ſemble qu'il faille remonter au-delà pour trouver les Budins; auſſi quelques Géographes les ont-ils placés un peu au-deſſus de l'Ukraine, vers les frontières orientales de la Pologne. Plus loin, vers le nord, eſt un déſert de huit journées, ce qui conduiroit dans la Ruſſie. Alors, en tournant à l'eſt, eſt le pays des Thyſſagètes. A l'eſt de ceux-ci, ſont des Scythes qui ont abandonné les Scythes Royaux: ce ſont les *Baſiliſci*, que quelques Géographes ont fixés au cinquante-cinquième degré. Après ces derniers, on doit trouver les Argippéens, qui ſont les mêmes que les Arimphéens dont parle Pline, & dont il dit, *haud diſſimilem Hyperboreis gentem:* ceux-ci ont été placés vers le ſoixante-quatrième degré. En ſuivant Hérodote, qui ſemble toujours remonter vers le nord & enſuite un peu à l'eſt, on parvient ainſi à ces extrémités ſeptentrionales vers la Dwina. Quoique je ſois naturellement porté à déférer au ſentiment de ceux qui m'ont précédé dans ces recherches, & particulièrement à ceux de M. d'Anville, j'ai cru qu'ayant fait quelques réflexions ſur cette deſcription, je pouvois propoſer mes doutes à la Compagnie, afin qu'elle jugeât ſi les poſitions différentes que j'entreprends de donner à ces peuples Scythes, ne ſont pas trop haſardées: c'eſt ainſi que l'on peut parvenir à éclaircir les Anciens.

Orb. vet. de M. d'Anville.

L. VI, c. 8.

Il m'a toujours paru que toutes les circonſtances du récit de l'hiſtorien Grec ne convenoient point à une poſition ſeptentrionale, & qu'on ne pouvoit trouver dans des pays ſi froids, des peuples qui vécuſſent comme dans un pays chaud. On verra dans la ſuite de ce Mémoire, que cette circonſtance particulière eſt néceſſaire, & que les Argippéens doivent être placés dans des pays plus méridionaux.

Expédition de Darius. Les Budins.

Pour déterminer avec plus de préciſion, tout ce détail géographique de la Scythie, il faut établir un point fixe, d'où l'on

puiſſe partir avec certitude : c'eſt dans ce deſſein que je crois devoir examiner la marche de l'armée de Darius. Ce Prince parcourut une partie de cette contrée, dans la fameuſe expédition qu'il fit contre les Scythes. Les marches de cette eſpèce ont toujours été de la plus grande utilité en Géographie : les détails qu'elles préſentent, ſervent à faire reconnoître plus aiſément la ſuite & la communication des contrées dans leſquelles les armées ont pénétré; avantage que n'a point une ſimple deſcription géographique dans laquelle un auteur peut s'égarer.

L'expédition de Darius eſt célèbre dans toute l'antiquité : juſqu'à préſent on ne l'a conſidérée que comme une ſuite de l'ambition démeſurée de ce Prince, parce qu'on n'a pas aſſez recherché quel en étoit le terme, c'eſt-à-dire en quel pays Darius ſe propoſoit de la terminer. L'examen que je vais en faire, nous la préſentera ſous un autre point de vue, c'eſt-à-dire qu'elle ne doit pas être regardée comme une expédition folle, entrepriſe par ambition, mais comme une expédition néceſſaire & utile à la Perſe, qu'il s'agiſſoit de garantir des incurſions des Scythes, en prenant ces peuples par-derrière, & par un pays plat & découvert. Hérodote nous apprend lui-même que Darius vouloit ſe venger des Scythes, qui avoient fait de grandes incurſions en Perſe.

J'abrège tout ce qui ne concerne pas la Scythie Aſiatique. Darius, après avoir traverſé le Boſphore de Thrace, ſubjugua les différens peuples qui ſont ſur les bords occidentaux du Pont-Euxin, juſqu'à la Taurique & aux Palus-Méotides. Ceux des environs, c'eſt-à-dire les Gelons, les Budins & les Sauromates, qui s'étoient réunis pour aller à la défenſe de leur pays, avoient formé deux corps d'armée. Un de ces corps avoit ordre de ſe retirer droit au Tanaïs, le long des Palus, dans le cas où il ſeroit attaqué par les Perſes, ou de les pourſuivre, ſi ceux-ci alloient d'un autre côté; cette diſpoſition ſert à faire voir que Darius ne s'écartoit point des environs du Pont-Euxin ni des Palus. Il n'avoit ſoumis juſqu'alors que les Thraces & les Gètes, qui étoient ſitués ſur les bords du Pont-Euxin. L'autre corps de troupes Scythes marcha vers Darius, qui étoit du côté du Danube. Les Perſes ayant aperçu les Scythes, ſe mirent auſſitôt à les pourſuivre;

les Scythes en fuyant, gagnèrent insensiblement le Tanaïs, qu'ils traversèrent, & ils entrèrent dans le pays des Budins, étant toujours poursuivis par les Perses. Darius, suivant Hérodote, se proposoit de n'être que soixante jours à cette expédition, & c'est dans ce dessein qu'il avoit remis à Coës une corde à laquelle il y avoit soixante nœuds, lui ordonnant d'en défaire un chaque jour, après lequel temps les Ioniens, qui étoient chargés de garder le pont qu'il avoit fait construire sur l'Ister, seroient libres de s'en retourner; mais il resta plus long-temps, ce qui est prouvé par le discours que les Scythes tinrent à ces mêmes Ioniens, en leur représentant qu'ils étoient libres d'abandonner le pont, puisque le nombre des jours étoit passé: les Scythes revinrent une seconde fois leur proposer d'abandonner ce pont, pour la même raison. Ainsi Darius employa plus de temps qu'il ne l'avoit cru à cette expédition, ce qu'il est nécessaire d'observer pour les remarques suivantes, qui semblent exiger plus de soixante jours; mais il est certain, en même temps, que Darius y employa beaucoup de célérité. *Her. p. 258.* *Pag. 266, 267.*

Il résulte de cette marche, que les Perses ne traversèrent pas le pays des Sauromates du sud au nord, mais d'occident en orient; & que le pays des Budins doit être situé à l'orient du Tanaïs, & non au nord de toute la Sarmatie. Les Scythes avoient envoyé dans le nord, comme dans un asile, leurs femmes, leurs enfans & leurs troupeaux; tout y fut en sûreté, ce qui n'auroit pas eu lieu si Darius eût monté au nord. De plus, se persuadera-t-on que dans ce temps les Perses aient pénétré, ou même eu dessein de pénétrer jusque dans la Pologne? Les Budins doivent donc être placés plus au midi, à l'orient du Tanaïs, comme le dit expressément Hérodote, dont le récit prouve que l'on marchoit vers l'orient, πρὸς ἠῶ, & vers le Tanaïs: les Scythes ayant traversé ce fleuve, les Perses le passèrent également, & vinrent dans la contrée des Budins; ils avoient passé auparavant dans le pays des Sauromates. *Pag. 263.*

Cette position, que j'assigne aux Budins, est confirmée par un autre passage d'Hérodote, dans lequel il est dit qu'au-delà du Tanaïs, Τάναϊν δὲ ποταμὸν διαβάντι, on trouve le pays des Sauromates, appelés *Laxes (a)*, Λάξιοι, qui habitent le long des *L. IV, c. 21.*

(a) M. Bayer, qui a donné, dans les Mémoires de Péterſbourg (*tome I,*

Palus-Méotides, & c'eſt au-deſſus de ces peuples qu'il place les Budins.

Au-deſſus des Budins, les Perſes rencontrèrent un déſert de ſept journées de chemin; en effet, dans la partie orientale des pays ſitués entre le Tanaïs & le Volga, directement à l'occident d'Aſtrakhan, on trouve pluſieurs déſerts; un que les Ruſſes nomment *Step-aſtrakanskaja*, qui eſt une grande plaine, dans laquelle il n'y a ni eaux, ni pâturages; au ſud d'Aſtrakan, & vers Terki, il y a un autre déſert ſablonneux; & plus au nord, vers les embouchures du Volga, un troiſième d'où l'on tire beaucoup de ſel; enfin, à l'orient d'Aſtrakhan & du Volga, on rencontre un quatrième déſert, que les Ruſſes appellent *Step-jaïkskaja*, ou *déſert du Jaïk*, parce que ce déſert eſt près du fleuve de ce nom. Ainſi tous les environs du Volga, à l'eſt & à l'oueſt, ſont des déſerts, entre leſquels il y a quelques endroits habitables, où demeurent actuellement des hordes de Kalmouks: Hérodote paroît donc avoir été aſſez inſtruit de la ſituation de ces pays. Au-delà du déſert dont il parle, qui doit répondre à l'un de ceux que j'ai indiqués, eſt le pays des Thyſſagètes, d'où ſortent quatre grands fleuves, le *Lycus*, l'*Oarus*, le *Tanaïs* & le *Syrges*, qui vont ſe perdre dans les Palus-Méotides. Le *Tanaïs* ne traverſe point un des déſerts dont je viens de parler, mais il ſuffit que ce fleuve, dans un de ſes détours, s'approche du pays des Thyſſagètes, pour qu'Hérodote ait pu dire qu'il en ſortoit. Ce fleuve fait en effet un coude qui le rapproche conſidérablement du Volga, ſur les bords duquel devoient être les Thyſſagètes, comme on le verra dans la ſuite. Ainſi le Tanaïs pouvoit être conſidéré comme ſortant de ce pays: les trois autres fleuves me ſont inconnus. En général, Herodote n'eſt pas toujours exact en parlant des fleuves de ces contrées, & il les confond quelquefois les uns avec les autres.

Darius ne paſſa point au-delà du déſert, & s'arrêta ſur le fleuve *Oarus*, qui pourroit être le *Vardan* ou fleuve de Kouban, qui ſe

p. 421), une Diſſertation ſur la ſituation de la Scythie, place ces Laxes, qu'il confond avec les Lazes, dans le pays dont je viens de parler, & il met au-deſſus les Budins, à l'orient du Tanaïs.

jette dans les Palus, & qui vient des environs de l'endroit où sont les *Caucasiæ Pylæ*, passages par lesquels on pouvoit pénétrer dans le midi. Darius fit construire, dans les environs du fleuve *Oarus*, huit grandes murailles, à six cents stades de distance l'une de l'autre, & Hérodote nous apprend que de son temps on en voyoit encore les ruines. L'historien grec a désigné ces murailles par le mot de τείχεα, que les auteurs Anglois de l'Histoire universelle ont rendu par *villes*, conformément à la traduction latine d'Hérodote, dans laquelle on lit *urbes;* en conséquence, ils disent que Darius ne jugeant pas à propos d'aller plus loin, s'occupa à bâtir quelques grandes villes; ce qui est contraire au texte, dans lequel il ne s'agit que de murailles. Mais Darius auroit-il élevé de semblables murailles en Russie? c'est ce qu'il faut supposer, si l'on place les Budins vers la Pologne. Quel auroit été le dessein de ce Prince? suivant Hérodote il n'entreprit cette expédition que pour se vanger des Scythes, qui s'étoient anciennement rendus maîtres de la Médie: ces peuples y étoient entrés par les gorges des montagnes qui sont entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin; par-là ils pouvoient à leur gré pénétrer encore dans la Perse: de plus, il étoit dangereux de s'engager dans ces longs défilés pour aller les attaquer. En conséquence, Darius forme le dessein hardi de les surprendre par derrière, c'est-à-dire par un pays découvert, & de faire le tour du Pont-Euxin. Arrivé au-delà du Tanaïs, il eût été ridicule, & contraire à son dessein, qu'il s'enfonçât dans le nord pour y construire des murailles: du Tanaïs il a dû descendre vers le midi, où se trouvoient les ouvertures septentrionales de ces différens défilés qui conduisoient en Perse; il entreprend de les fermer par d'épaisses murailles, afin que la Perse ne fût plus incommodée des incursions des Scythes: voilà le véritable motif de l'entreprise de Darius. Il ne pouvoit donc être alors que dans le voisinage de l'Ibérie, du côté du nord; & c'est-là que l'on doit chercher le pays des Budins. Outre les *Caucasiæ Pylæ*, dont j'ai parlé plus haut, & qui étoient près des sources du Vardan, il y avoit encore plusieurs autres passages; l'un vers *Muchran*, par lequel, à travers une longue chaîne de montagnes, on peut pénétrer en Géorgie: ce passage doit être celui que les Anciens ont appelé

T. IV, p. 168.

Portes Ibériennes; l'autre, qui est plus à l'orient, est le fameux passage du Derbend, ou les Portes Albaniennes.

De tout temps les Perses ont senti la nécessité de se rendre maîtres des passages qui sont dans ces montagnes du Caucase; &, ce qui paroîtra singulier, c'est qu'il existe encore en plusieurs de ces défilés des parties de grande muraille. Ce fait important, qui appuie ce que dit Hérodote, & qui prouve en même temps combien l'entreprise de Darius contre les Scythes étoit nécessaire & avantageuse à la Perse, & que le théâtre de cette expédition ne peut être plus au nord, ce fait important, dis-je, est confirmé par plusieurs historiens Orientaux & par les Voyageurs modernes.

Dgiefeti, Masoudi, D'Herbelot, Garber, Struis, Bayer, de muro Caucas. *Mém. de Petersb. t. I.*

Les historiens de l'Orient rapportent que Khosrou-Anouschirouan, qui régnoit en 532 de J. C. fit construire ou réparer la ville de Derbend, dans le Schirouan, & une grande muraille longue de quarante parasangues. Le Derbend est une ville très-fortifiée, qui ferme un passage étroit, par lequel on peut pénétrer du nord dans la Médie; ces fortifications, auxquelles, avant Anouschirouan, Jazdejerd fils de Bahram, qui régnoit en 442, avoit fait travailler, sont regardées par les Orientaux comme l'ouvrage d'Alexandre, non le Macédonien, mais un autre qui vivoit dans les plus anciens temps de la Perse, c'est-à-dire, suivant les traditions Persannes, du temps de Dgiemschid, Prince dont l'existence est peu constatée: ces traditions, quelles qu'elles soient, prouvent toujours l'ancienneté de ces fortifications; la muraille qui partoit de Derbend étoit pratiquée dans les ouvertures de la montagne, pour fermer les passages aux peuples du nord, qu'ils appellent *Jadgioudge* ou *Madgioudge*, c'est-à-dire *Gog* & *Magog;* c'est pour cette raison que cette muraille porte le nom de *rempart de Gog & de Magog:* on la nomme encore *rempart d'Alexandre.* Par-tout aux environs de Derbend on aperçoit des pierres d'une grandeur prodigieuse, chargées d'inscriptions en caractères syriens & arabes, & en d'autres qui sont inconnus. Vers la ville haute, on voit une muraille qui court en ligne droite au couchant, à travers les montagnes; les habitans prétendent qu'elle s'étendoit jusqu'à la mer Noire. En effet, on en découvre encore des restes d'espace en espace; ce sont de grosses tours & des chambres voûtées bien conservées. Vers

Girpidgi, près le *Vardan* ou rivière de Kuban, eſt une de ces murailles qui a ſoixante milles de longueur, ſuivant des Mémoires imprimés dans Thévenot; elle étoit deſtinée à arrêter les incurſions des Abcas. *Rec. de Voyag. tom. I.*

D'après les traditions du pays & les hiſtoriens orientaux, ce fameux boulevard, auquel dans la ſuite on a pu ajouter des parties, eſt plus ancien que la Dynaſtie des Saſſanides. Je crois qu'il en faut attribuer la première fondation à Darius, qui ne put l'achever ſuivant Hérodote, & que ceux qui ſont venus après lui, l'ont entretenu & continué, afin de mettre la Perſe à couvert des incurſions des Scythes. La plus fameuſe de ces incurſions eſt celle dans laquelle ces peuples s'emparèrent de l'Aſie, qu'ils enlevèrent aux Mèdes. Darius, dans le deſſein de leur ôter pour toujours les moyens d'y revenir, marche contre eux, & fait conſtruire dans les montagnes qui ſéparoient ſes États de ceux des barbares, pluſieurs murailles: ces murailles ne peuvent être que celles dont nous voyons les ruines. Voilà les véritables motifs de l'expédition de Darius, dont les détails géographiques ſervent à déterminer le pays des Budins vers la Circaſſie, & à l'entrée ſeptentrionale des gorges qui conduiſent en Perſe. Le déſert qu'Hérodote place au-deſſus, vers le ſeptentrion, doit être vers le nord-eſt; mais les Anciens n'étoient pas ſi exacts. Suivant Hérodote, les Budins ſont une nation nombreuſe, qui habite dans un pays rempli de toutes ſortes d'arbres. La ville principale, appelée *Gelone,* eſt bâtie en bois: on y voit des temples conſacrés aux Dieux de la Grèce, dans leſquels, de trois en trois ans, on célèbre des fêtes en l'honneur de Bacchus. Les habitans ſont originairement des Grecs qui ſe retirèrent chez les Budins; c'eſt pourquoi leur langage eſt un mélange de grec & de ſcythique. Les Budins ou les naturels du pays, diffèrent des Gelons & par la langue & par les mœurs: ils vivent comme les Nomades, & ſont les ſeuls dans cette contrée qui mangent leur vermine. Les Gelons cultivent la terre, recueillent du blé dont ils vivent, ont des jardins, & quoiqu'ils ne reſſemblent point aux Budins, les Grecs les confondent avec eux. *L. IV, p. 258.*

Il y a dans ce pays, un grand lac, environné de marécages & de roſeaux, dans lequel on pêche des loutres, des caſtors, &

d'autres animaux qui ont le museau carré. Leur peau sert à faire des cuirasses, & leurs testicules sont propres pour quelques maladies.

Cette description d'Hérodote est conforme au récit que les différens voyageurs modernes font du pays des Circasses & des Kubans, qui est très-fertile. Le grand lac n'est autre chose que le Volga, qui dans son débordement ordinaire forme un lac d'une étendue immense. On y pêche entr'autres des saumons, des esturgeons & des brochets d'une grandeur extraordinaire. On doit être étonné de trouver dans ces contrées, des colonies Grecques; cela prouve que nous sommes bien éloignés de connoître les migrations des peuples.

Hist. des Tat. p. 22.

Il étoit important de fixer d'une manière incontestable, la demeure des Budins, & la situation du désert qui étoit près de leur pays, parce qu'au-delà l'historien Grec ne dirige plus sa route au nord; ainsi il ne faut pas remonter plus haut que l'endroit où Darius avoit intérêt de construire la muraille dont j'ai parlé, c'est-à-dire le pays des Circasses, des Kubans & des autres peuples à l'est *(b)*.

Les Thyssagètes. Les *Jyrcæ*.

Reprenons la route indiquée par l'historien Grec. A l'*orient* du désert, sont les Thyssagètes qui habitent avec les *Jyrcæ*: ces Thyssagètes conséquemment doivent être situés sur les deux bords du Volga, en s'étendant davantage à l'orient de ce fleuve, le long de la mer Caspienne, dans les plaines du Captchac, qui vont jusqu'à la rivière d'Ili. Ce pays qu'Hérodote dit être un pays de plaines, l'est en effet, suivant le rapport de tous les voyageurs. On sait combien sont étendues les plaines du Captchac: ces Thyssagètes étoient une nation très-nombreuse. C'est encore à l'*orient* de cette contrée qu'il place des Scythes qui s'étoient séparés des Scythes Royaux: ces peuples doivent être à l'orient du lac Saissan & de la rivière d'Ili. Il est nécessaire de ne point oublier qu'Hérodote dirige toujours sa route vers l'orient, comme il l'a fait remarquer lui-même par les expressions πρὸς τὸν ἀπηλιώτην

(b) Hasius, dans une petite carte faite pour le règne de Darius, place les Budins dans le même endroit, & les Thyssagètes à l'orient du Volga; il seroit à desirer qu'il eût rendu compte de ces positions dans un Mémoire. M. Bayer les place également à l'orient du Tanaïs.

ἄνεμον pour les Thyssagètes, & πρὸς τὴν ἠῶ pour ces derniers Scythes : en conséquence, nous ne devons pas nous écarter de cette direction dans le reste de la route, lorsqu'il se contente de dire ensuite *au-delà* ou *plus loin.*

Parmi toutes les nations Tartares ou Scythiques, il y en a une qui est située à l'orient des plaines du Captchac, sur les bords de l'Irtisch, & qui est distinguée des autres Tartares, tant de l'orient que de l'occident. Il en est fait mention dans les historiens Chinois, sous le nom d'*Ou-sun*, comme d'un peuple existant dans ces contrées dès l'an 200 avant Jésus-Christ. Il y a lieu de croire que c'est de cette nation dont parle Hérodote, & cela paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il ajoute que jusqu'à ces peuples tout le pays n'est que plaines, & que ce qui est au-delà, est rude & pierreux. En effet, depuis le Volga jusqu'en cet endroit, ce ne sont que de vastes plaines. Les Anciens suivoient apparemment une route qui consistoit à partir des environs des Palus-Méotides, à traverser le Volga, & de-là, en suivant la mer Caspienne, se rendre à Tharaz, ensuite vers la rivière d'Ili, où est Harcas, vers le nord : ce lieu est peut-être la demeure des *Jyrcæ* d'Hérodote. Ces peuples, voisins des Thyssagètes, seroient situés en conséquence aux environs du lac Saissan, un peu au nord de la route; mais le pays devoit s'étendre vers le midi jusqu'aux montagnes, c'est-à-dire que les *Jyrcæ* étoient situés dans la partie orientale du Captchac, vers les sources de l'Ili, où se terminent ces vastes plaines.

De-là on s'engage dans les montagnes, en traversant le détroit de Conghez, & on arrive à Harascar, où l'on trouve le grand désert de *Chamo* ou de sable : cette route est celle que les voyageurs suivoient dans le VI.[e] siècle de l'ère Chrétienne, & elle est conforme au récit d'Hérodote. Cet historien ne parle que de plaines pour le pays des Thyssagètes & des Scythes que l'on rencontroit après eux : tout ce qui est au-delà, continue-t-il, est rude & pierreux; & il n'ajoute aucune expression qui puisse faire changer la direction qu'il a indiquée précédemment vers l'orient. On reconnoîtra ici ce vaste désert qu'il faut traverser pour parvenir à la Chine. Il dit en effet qu'on est obligé de voyager long-temps dans ce pays, avant que d'arriver chez certains peuples qui habitent au pied de

Les Argippéens.

hautes montagnes: il nomme ces peuples *Argippéens*. Tous les pays qui s'étendent depuis ces peuples jusqu'à l'occident, sont connus, dit-il, non-seulement des Scythes qui vont y commercer, mais encore des Grecs qui trafiquent sur le Boristhène & le Pont-Euxin. Il ajoute qu'on se servoit dans le commerce que l'on faisoit avec eux, de sept interprètes, qui parloient chacun une langue différente. Hérodote ne doute point de l'existence de ces Argippéens; comme les auteurs Anglois de l'Histoire universelle semblent vouloir le faire croire. Un long chemin toujours dirigé vers l'orient, à travers un terrein rude & pierreux, c'est-à-dire à travers le grand désert de Chamo, depuis Harafchar vers l'orient, jusqu'à de hautes montagnes, paroît nous conduire à celles qui environnent la Chine au nord & à l'occident. Les Argippéens qui sont au pied de ces montagnes, seroient donc les Chinois.

T. IV, p. 145.

Si les détails géographiques conservés par Hérodote nous dirigent vers la Chine, ce qu'il dit des mœurs des Argippéens nous y fixe d'une manière plus particulière. Il en parle comme d'un peuple qui diffère de tous ceux dont il a fait mention auparavant: les Argippéens, dit-il, sont naturellement chauves, ont le nez camus, & portent une longue barbe, ils ont une langue qui leur est particulière, mais ils sont habillés comme les Scythes; ils vivent des fruits de l'arbre appelé *pontique*, qui est à peu près de la hauteur du figuier, & dont le fruit a un noyau qui ressemble à une fève; quand il est mûr, ils le pressent & en expriment une liqueur noire & épaisse, nommée dans leur langue *askhy*, ἄσχυ, qu'ils mêlent avec du lait, ils boivent cette liqueur, & du marc ils en font une pâte qu'ils mangent, ils ont peu de bétail, parce qu'ils se soucient peu d'en nourrir; pendant l'hiver, chacun couche sous un arbre sur lequel ils étendent une espèce de couverture blanche; en été ils sont sans cette couverture; personne ne les outrage, parce qu'ils sont regardés comme sacrés, & qu'ils n'ont point d'armes; ils jugent des disputes de leurs voisins, & quiconque se retire chez eux, est en sûreté.

L. IV, p. 232.

Ce n'est pas là le portrait d'un peuple Scythe, encore moins celui d'un peuple qui habiteroit sur les bords de la mer Glaciale, à l'extrémité septentrionale de la Russie; c'est plutôt celui d'un peuple

peuple doux, policé & respecté de ses voisins, qui demeure dans un pays tempéré, & ce portrait semble ne convenir qu'aux Chinois qui sont situés à l'extrémité de la Scythie & du monde connu du temps d'Hérodote & avant lui; par-tout ailleurs dans la Scythie il n'a pu exister un peuple qui ressemblât aux Argippéens; de tout temps il n'y a eu que des nomades, des pâtres & des chasseurs, qui vivoient soit dans les plaines, soit dans les forêts.

Après ces réflexions générales, arrêtons-nous un moment sur tout ce détail d'Hérodote, & essayons de faire voir que toutes les circonstances qu'il rapporte, conviennent à la Chine & à la nation Chinoise.

1.° Les Argippéens étoient au pied de hautes montagnes, au-delà d'un grand pays dont le terrein est rude & pierreux; la Chine est également située à l'orient & au midi de très-hautes montagnes, & au-delà d'un vaste désert de sable & pierreux, dont elle est séparée par ces mêmes montagnes du côté du couchant & du nord.

2.° Ces peuples sont chauves & ont le nez camus. On sait que les Chinois, en général, ont peu de poil; dans les premiers temps de la Monarchie, ils ont porté les cheveux longs, ensuite ils les ont rasés, & cela suffit pour qu'Hérodote les ait appelés *chauves*, φαλακροὶ. Nous ignorons en quel temps ils les ont coupés, on sait seulement que cet usage est très-ancien : quant à la barbe, que les Argippéens portoient fort longue, quoique les Chinois en aient peu, ils ont toujours été jaloux de la porter. Rien ne convient plus encore à ces peuples, qui ont tous le nez assez écrasé, que l'épithète de σιμοὶ ou de *camus*, que l'historien Grec donne aux Argippéens.

3.° Leur langue diffère de celle de leurs voisins. La langue Chinoise est en effet une langue qui n'a aucun rapport avec celles de tous les autres peuples des environs, & Hérodote a bien raison de dire qu'ils ont une langue qui leur est particulière.

4.° Il dit que les Argippéens étoient habillés comme les Scythes. Quoique nous ignorions quel étoit alors l'habit des Scythes, il y a lieu de croire, à en juger par les siècles postérieurs, que les Chinois étoient habillés différemment de ces peuples ; c'est une objection qui se présente d'elle-même, mais qu'il est facile de

résoudre. La Chine actuelle est un très-vaste pays où, en général, les mœurs & les usages sont uniformes; il n'en étoit pas de même anciennement; elle étoit divisée, du temps d'Hérodote, en une infinité de petits royaumes, & toutes les provinces frontières étoient habitées & par des Chinois, & par des peuples qui n'étoient pas encore devenus Chinois, mais qui leur étoient cependant soumis, & qui vivoient avec eux: tels étoient dans le *Chen-si* des peuples appelés *Pe-ma*, qui étoient établis dans les territoires de *Kung-tchang-fou* & de *Han-tchong-fou*, & soumis aux Princes du petit royaume de *Tsin;* ces peuples, qui faisoient partie de la Chine, mais qui n'étoient pas encore entièrement civilisés, pouvoient être habillés à la manière des Scythes, dont ils étoient également voisins. Hérodote, qui n'étoit pas assez instruit pour faire cette distinction, a décrit tout-à-la-fois les mœurs des Chinois & ceux de quelques peuples moins policés qui vivoient dans la Chine, & particulièrement dans le *Chen-si*, province où arrivoient d'abord tous ceux qui venoient à la Chine par la Tartarie occidentale.

5.° La nourriture des Argippéens, dit Hérodote, est une espèce de liqueur noire & épaisse, tirée du fruit de l'arbre appelé *pontique*, qui est de la hauteur du figuier, & dont le marc fait encore une pâte qu'ils mangent: c'est apparemment l'arbre que les
Du Halde, t. I, p. 19. Chinois nomment *li-tchi*, qui se trouve dans les provinces de *Fo-kien*, de *Kuang-tung* & de *Kuang-si;* son fruit est de la grosseur d'une datte; le noyau également long & dur, est couvert d'une chair molle, pleine d'eau, & d'un goût exquis; lorsqu'il se sèche, il devient noir & ridé comme nos prunes, la chair est
P. 171. renfermée dans une écorce. Le Père du Halde, de qui j'emprunte
T. II, p. 180. cette description, dit qu'il n'y a guère de fruit sur la terre, qu'on puisse comparer à celui-là, & la figure qu'il en a fait graver, a quelque ressemblance avec la figue.

6.° Ces peuples nourrissent peu de bétail, continue Hérodote, c'est en quoi les Chinois diffèrent des Scythes; ils ne sont ni pasteurs, ni nomades, il est inutile de s'arrêter à le prouver.

7.° Hérodote nous représente les Argippéens comme des peuples sacrés, qui jugent les différends de leurs voisins, qui aiment
L. VI, c. 17. la paix, & dont le pays est un asile que l'on n'ose violer. Pline,

en parlant des Sérès ou Chinois, dit : *Seres mites quidem, ſed & ipſi feris perſimiles, cœtum reliquorum mortalium fugiunt, cùm commercia expectant.* Il ne leur reproche ici que cette averſion qu'ils ont pour les étrangers; Ammien Marcellin en parle d'une manière encore plus conforme à Hérodote. *Agunt autem ipſi quietiùs Seres, armorum ſemper & præliorum expertes, utque hominibus ſedatis & placidis eſt otium voluptabile, nulli finitimorum moleſti..... ipſi præter alios frugaliſſimi, pacatioris vitæ cultores, vitantes reliquorum mortalium cœtus. Quumque ad coemenda fila vel quædam alia, fluvium tranſierint advenæ, nullâ ſermonum vice propoſitarum rerum pretia ſolis oculis æſtimantur.* On voit par-là que les Chinois étoient regardés par les Anciens, comme un peuple doux & paiſible, ennemi de la guerre; ce caractère, qui eſt celui des Argippéens, ne peut convenir à aucun autre peuple de la Scythie; & les Chinois, d'après l'examen de leurs mœurs & de la ſituation de leur pays, ſemblent être les mêmes que les Argippéens. Lib. XXIII, p. 491.

Ainſi la Chine auroit été connue du temps d'Hérodote, par la route de Tartarie; mais il paroît, par le même hiſtorien, qu'on en avoit encore connoiſſance par la voie des Indes : c'eſt une nouvelle preuve qu'il n'eſt pas inutile d'ajouter à celles que j'ai déjà rapportées, elle ſervira encore à nous donner une idée plus juſte de l'étendue des connoiſſances géographiques des Anciens du côté de l'Inde.

Hérodote, qui ignoroit l'étendue de la Chine, en a parlé, en décrivant la Scythie, ſous le nom de pays des *Argippéens* : comme cet écrivain a auſſi décrit les Indes, c'eſt-à-dire l'Aſie méridionale, il devoit encore parler de la Chine, qui eſt à l'extrémité orientale, puiſque ce pays s'étend du nord au ſud, ou de l'Inde à la Scythie. Dans ſa deſcription des Indes, Hérodote ne donne aucun nom aux Chinois, il les confond avec les Indiens; mais il a caractériſé la Chine par la principale de ſes productions, ignorant que ce qu'il dit ailleurs des Argippéens regardât la même nation; erreur qui eſt commune à pluſieurs de ceux qui ſont venus après lui, & que l'étendue de la Chine a occaſionnée. En effet, Strabon parle des Sérès dans l'article de l'Inde; Pline les place parmi les Scythes. Souvent la Chine a été regardée comme formant deux

pays différens; c'eſt ainſi que nos premiers voyageurs en ont parlé, diſtinguant le Khataï du Mangi; nous avons ignoré long-temps que ce fût le même pays.

Hérod. l. III, p. 204. Hérodote, dans ſa deſcription de l'Inde, parle d'un pays abondant en or, & dans lequel on trouve *des arbres ſauvages, qui au lieu de fruit portent de la laine plus belle & meilleure que celle des brebis, & dont les habitans ſe font des habits.*

En général, la deſcription qu'Hérodote fait des Indes eſt très-abrégée & très-imparfaite; il étend ce pays juſqu'aux extrémités de l'orient, dit vaguement qu'il s'y trouve pluſieurs peuples qui parlent des langues différentes, & que plus on approche de l'orient, plus le pays eſt ſablonneux & déſert. Comme il ne diſtingue point toutes les différentes nations qui s'y trouvent, & qu'il ne rapporte que des circonſtances générales, il réſulte que tout ce qu'il dit n'appartient pas à un même peuple.

Cette laine dont il parle, qui croît ſur les arbres & dont les habitans ſe font des habits, eſt une circonſtance qui ne peut appartenir à aucune autre nation qu'aux Chinois, & à la ſoie qui croît particulièrement chez eux & non dans les autres contrées de l'Inde. La plupart des Anciens qui ont parlé des Sérès ont cru que la ſoie étoit produite ſur des arbres, & que c'étoit une laine très-fine qui croiſſoit ſur les feuilles: *Seres*, dit Pline, *lanicio ſylvarum nobiles, perfuſam aquâ depectentes frondium canitiem, unde geminus feminis noſtris labor, redordiendi fila rurſumque texendi.* Arrien, Méla, Solin, Ammien-Marcellin & une foule d'autres ont dit la même choſe: on peut conſulter à cet égard

Mém. de l'Acad. tome V. la Diſſertation de M. Mahudel ſur la ſoie.

Il réſulte de-là que cette production, qui eſt particulière à la Chine, qui ne ſe trouve point dans le reſte de l'Inde, puiſqu'elle ne nous a été connue qu'après le rétabliſſement du commerce avec la Chine, ſoit directement, ſoit indirectement; il réſulte, dis-je, que du temps d'Hérodote cette production étant connue, on a dû connoître le pays d'où elle venoit, c'eſt-à-dire la Chine. On ne peut ſoupçonner qu'Hérodote ſe ſoit trompé, & qu'il ait pris le coton pour la ſoie; le coton étoit connu dans le reſte de l'Aſie, & perſonne ne pouvoit s'y méprendre. Hérodote parle encore,

dans sa description de l'Inde, d'habits qui étoient faits d'écorce d'arbres; il les distingue, & s'ils avoient été les mêmes que ceux dont il s'agit, il en auroit fait mention; en un mot il s'exprime, au sujet de cette laine produite sur les arbres, comme on a parlé de la soie des Sérès: Hérodote a donc eu encore de la Chine des notions confuses par l'Inde. Il devoit exister de son temps des Mémoires & des relations dans lesquels il en étoit fait mention, & probablement avec plus de détail; en les copiant il n'en a pris que ce qui lui convenoit. Ce qu'il dit du même pays, en parlant des Scythes, est plus étendu & plus caractérisé; la route qu'il indique depuis le Pont-Euxin, à travers la Tartarie, jusqu'à la Chine est exacte; c'est la même que celle que l'on prenoit dans les siècles suivans.

Après avoir ainsi décrit les Argippéens, avec lesquels les Scythes étoient en commerce, Hérodote ajoute quelques récits sur des peuples qu'il place au-dessus de ces Argippéens; mais en assurant que tous les pays sont connus jusqu'à celui des Argippéens, il avoue qu'à l'égard de ce qui est au-dessus de ces peuples, personne ne peut en parler avec certitude. Cependant, continue-t-il, on racontoit de ces pays d'*au-dessus*, des choses qu'il ne pouvoit croire; comme que les montagnes qui bordoient le pays des Argippéens, étoient habitées par des *Ægipodes* ou *hommes à pieds de chèvre;* qu'après avoir traversé leur pays, on rencontroit d'autres peuples qui dormoient pendant six mois.

On voit manifestement qu'Hérodote parle ici de nations qui lui étoient inconnues, chez lesquelles cependant on avoit dû voyager: car ce qui lui paroît incroyable, s'est dit de tout temps, des peuples qui demeuroient assez avant dans le nord; ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que tout ce qui précède, doit être placé plus au midi. Le nom d'*Ægipodes* ou d'*hommes à pieds de chèvre*, ne doit pas être pris dans un sens littéral, mais doit désigner seulement que ces peuples étoient fort légers à la course, comme on en trouve plusieurs dans la Sibérie. C'est ainsi que chez toutes les anciennes nations, des bandes de peuples ont été désignées par des noms d'animaux: cet usage est très-fréquent chez les Américains; on le trouve même pratiqué dans l'Orient.

Le nom d'*Hévéens*, qui ſignifie des *ſerpens*, a été celui d'un peuple de la Phénicie : d'autres noms allégoriques ont été ainſi donnés à différens peuples, & ont rapport ou à quelques traits d'hiſtoire, ou au caractère ou à des qualités particulières d'une nation. Le nom d'*Ægipodes* donné à un peuple, ne doit donc point faire révoquer en doute l'exiſtence de ce peuple : ce devoit être une nation légère à la courſe, qui demeuroit au nord de la Chine, mais plus avant que les Arimaſpes, dont je parlerai dans la ſuite.

Après avoir traverſé le pays des Ægipodes, on trouvoit des peuples qui dormoient pendant ſix mois ; voilà ce qui révolte Hérodote, & ce qui prouve cependant qu'on avoit dès-lors quelques connoiſſances des peuples de la Sibérie, ſitués vers le nord.

L. III, c. 49. Marc Paul dit à peu près la même choſe de la même contrée, ſituée beaucoup au nord de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe : il parle d'un pays de ténèbres placé bien avant dans le ſeptentrion, & dit que le ſoleil n'y paroît pas pendant une grande partie de l'année, & qu'il n'y a qu'une eſpèce de crépuſcule aſſez obſcur. Tout cela nous indique des pays bien avant dans le nord, où nous ſavons que pendant un temps les nuits ſont fort longues : ainſi il n'y a rien que de vraiſemblable dans le récit qu'Hérodote regarde comme fabuleux. Je placerois donc les Ægipodes qui ſont dans les montagnes qui bornent le pays des Argippéens, dans celles de la Tartarie, qui ſont au nord des Niu-tche & des Mongales, montagnes dont quelques rameaux ſe rapprochent de la Chine ; & au nord de ces Ægipodes, les peuples qui dorment ſix mois de l'année, dans le pays que Marc Paul appelle le *pays ténébreux :* c'eſt même à peu près la diviſion que ce voyageur a ſuivie. Après avoir parlé de tous les pays Tartares, il en indique deux autres
Cap. 48. au-delà vers le nord ; l'un qu'il appelle *pays inacceſſible*, à cauſe des boues & des glaces ; l'autre plus au nord, le *pays ténébreux :* ces deux pays ſont dans ce que nous appelons proprement la *Sibérie*, dont du temps d'Hérodote on racontoit des choſes qu'il ne pouvoit croire. Il réſulte toujours de-là qu'on en avoit quelque idée confuſe. Les géographes Chinois qui parlent d'un pays ſitué vers le lac Paikal, où les jours ſont très-courts, diſent, pour exprimer la durée de ces jours, que le ſoleil ſe lève & ſe couche

dans le peu de temps que l'on emploie pour faire cuire une poitrine de mouton, ce qui convient à ces pays ténébreux.

Hérodote ayant décrit tous les pays qui s'étendent depuis l'embouchure du Volga jusqu'à la Chine, a dit deux mots de ceux qui sont plus au nord en Asie, c'est-à-dire de la Sibérie; ainsi voilà tout ce qui peut concerner le nord de cette partie, où l'on ne peut placer ni les Argippéens, ni les Issédons, ni aucun des autres peuples qu'il décrit, parce qu'on les connoissoit davantage: tous ceux-ci doivent donc être plus dans le midi. Il nous reste encore à désigner la position des Issédons, des Arimaspes & des Gryphons voisins des Argippéens.

Je le répète, il faut examiner tout l'ensemble des récits d'Hérodote, pour juger des connoissances géographiques que l'on avoit de son temps, & pour le rectifier lorsqu'il se trompe. Ailleurs il a décrit la partie septentrionale de l'Europe, ici celle de l'Asie; il continue dans d'autres endroits cette Asie, & parle des Indes. En le suivant ainsi, tous les pays se trouvent fixés où ils doivent être naturellement: mais revenons aux Argippéens.

Hérodote dit que leur pays est habité du côté de l'orient par les Issédons. Il est difficile de trouver un peuple au-delà de la Chine qui soit connu des Anciens; aussi est-il visible qu'Hérodote se trompe dans cet endroit: on voit qu'il copie la relation d'Aristée, qui ne nommant point les Argippéens, & se trouvant tout d'un coup transporté dans le pays des Issédons, place de suite les Arimaspes. En conséquence, Hérodote embarrassé où il fixeroit la demeure de ces Issédons, dans la réunion qu'il a faite de la relation d'Aristée à la suite de son récit, a mis ces peuples après les Argippéens. Alors il continue son récit d'après Aristée, qui à la suite des Issédons met les Arimaspes. Par-là les Issédons se trouvent placés dans Hérodote à l'orient des Argippéens; erreur dans laquelle peuvent tomber tous ceux qui font ainsi des extraits. Mais Hérodote fournit lui-même une preuve de cette faute, & le moyen de la rectifier, lorsqu'il dit ailleurs que les Issédons sont situés vis-à-vis le pays des Massagètes: or ceux-ci étant dans les plaines du Captchac, à l'orient de la mer Caspienne, les Issédons qui sont vis-à-vis, doivent être avant les Argippéens, à l'occident

Les Issédons.

de la Chine, & c'est-là en effet que toute l'antiquité les a placés; ce qui prouve évidemment qu'Hérodote s'est trompé dans la liaison qu'il a faite de la relation qu'il suit d'abord, avec celle d'Aristée qu'il suit après. Aristée arrivé chez les Issédons, qui doivent être voisins de la Chine, décrit en peu de mots, & sans indiquer les points du Monde, nord, sud, &c. les pays qui sont au-delà des Issédons. Il s'exprime comme un voyageur qui étant vers *Hami*, marche vers l'est & enfin rentre dans la Chine par les frontières septentrionales, après avoir traversé une partie de la Tartarie: ainsi les Issédons sont les peuples situés vers *So-tcheou*, *Cha-tcheou* & *Hami*, hors des frontières de la province de *Chen-si*, & dans la partie orientale du grand désert qui est de ce côté. Plus de 200 ans avant Jésus-Christ, il y avoit dans ces contrées, des peuples appelés *Yue-chi*, qui répondent par leur situation à celle des Issédons. En les plaçant ainsi, ils sont, comme le dit Hérodote, vis-à-vis les Massagètes. D'ailleurs on ne peut trouver dans la Tartarie un peuple auquel ce qu'Hérodote rapporte des Argippéens, puisse convenir, si ces peuples étoient avant, c'est-à-dire à l'occident des Issédons. Mais ajoutons de nouvelles preuves qui confirmeront cette position.

Hist. des Huns, t. II, p. 40. Dans la description que j'ai donnée de la Tartarie, j'ai fait voir, d'après Ptolémée, qui a parlé avec exactitude de la Scythie, que ce que ce Géographe appelle *Issedon Serica*, étoit vers *So-tcheou*, à l'extrémité la plus occidentale du *Chen-si*, & *Issedon Scythica*, plus à l'occident & près d'Aksou en Tartarie. Ptolémée en fait des villes de la Scythie au-delà de l'Imaüs, & c'est à l'orient de cette Scythie, qu'il place la Serique ou la Chine; ainsi l'*Issedon* ou les Issédons doivent être à l'occident de la Chine: en effet, il étend les Issédons qui, selon lui, sont une nation nombreuse, depuis la Serique à l'orient, jusqu'aux montagnes nommées *Casii* ou de Kaschgar, qui sont à l'occident: par-là ces peuples se trouvent voisins des Massagètes. Du temps de Ptolémée, les Chinois étoient maîtres de tout ce pays, & l'*Issedon Scythica* étoit la résidence du gouverneur Chinois, qui commandoit dans les pays nouvellement conquis du côté de Kaschgar; l'*Issedon Serica* comprenoit les anciennes conquêtes des Chinois vers *So-tcheou*, à l'occident du *Chen-si*.

M.

M. d'Anville, dans sa carte de l'ancien monde, a placé à peu près de même l'*Issedon Serica* vers *Cha-tcheou*, dans le désert du côté de *Chen-si*, & l'*Issedon Scythica*, plus à l'occident vers Aksou; tous ces pays sont ce que nous appelons aujourd'hui la petite Bukharie, qui s'étend depuis Kaschgar jusqu'aux frontières de la Chine, & dans laquelle les Chinois ont fait de tout temps des conquêtes.

D'après cette discussion, on peut juger de la véritable situation des Issédons, qu'il faut placer vers *So-tcheou*, *Cha-tcheou*, *Hami*, &c. le long des montagnes qui séparent de la Tartarie le grand désert, en un mot, dans ce que nous appelons la petite Bukharie, entre le pays des Massagètes, & la Serique ou la Chine.

Suivant Hérodote, les Issédons étoient un peuple juste, mais barbare, puisqu'ils coupoient par morceaux leurs parens morts, qu'ils en mangeoient la chair, mêlée avec d'autres viandes dans un grand festin; ils enchâssoient la tête dans de l'or, & tous les ans ils lui offroient des sacrifices. Hérodote ajoute que les femmes sont aussi robustes que les hommes; nous ne sommes point assez instruits des mœurs des anciens habitans de ces pays, & nous ne pouvons en faire ici un parallèle, on aperçoit seulement que ces peuples ne ressembloient pas entièrement aux Scythes, ce qui est vrai encore pour les peuples des environs d'Igour & de Hami, &c.

Le reste de la description de la Scythie dans Hérodote, paroît avoir été copié d'après la relation d'Aristée; tous les deux placent au-dessus des Issédons des peuples nommés *Arimaspes* ou Monocules, ainsi appelés probablement parce qu'ils étoient chasseurs ou excellens archers *(c)*, & qu'ils fermoient un œil pour tirer avec plus de justesse; j'en ai parlé plus haut, ainsi il ne s'agit que de fixer leur demeure.

En général, ces premières relations sont communément plus exactes que celles qui ont été faites après; Aristée & Hérodote n'ont nommé que les grandes nations, les Écrivains postérieurs ont voulu distinguer les peuplades qui composoient ces nations;

(c) L'épithète Ἀρειμανέων, que leur donne Denys le Périégète, montre qu'ils avoient la réputation d'être guerriers; or la principale arme des Scythes étoit la flèche.

la multitude des noms qu'ils ont rapportés, ne sert qu'à jeter de la confusion dans leur récit; en se copiant les uns les autres, ils ont fait de nouvelles fautes dans les détails: ainsi je me borne au texte d'Hérodote, plus simple & plus clair, parce que cet Écrivain n'a indiqué que les grands peuples.

Les Arimaspes. *Aristée, l. IV, p. 229, 233.*

Les Arimaspes étant, comme le dit Aristée, au-dessus des Issédons, & de plus un peuple chasseur & puissant, ne peuvent être que la grande nation des Scythes, connue depuis sous le nom d'*Hiong-nou* chez les Chinois; ces peuples demeuroient au nord d'Igour, de *Hami*, de *So-tcheou* & de toute la Chine occidentale, depuis l'Irtisch jusque bien avant vers l'orient, c'est-à-dire, jusqu'aux frontières de la Tartarie orientale. Dès l'an 200 avant J. C. ils formoient un empire très-puissant qui, plusieurs siècles auparavant, avoit fait trembler la Chine; ils faisoient des incursions considérables chez tous leurs voisins; ce qui confirme ce que dit Hérodote, ou plutôt Aristée, que ces Arimaspes avoient chassé les Issédons; que ceux-ci, en conséquence, avoient poussé en avant les Scythes Nomades, c'est-à-dire, ceux du Captchac; plaines dans lesquelles demeuroient les Thyssagètes & les Massagètes, & que les incursions de ces derniers avoient obligé les Cimmériens d'abandonner leur pays; c'est dans cette grande révolution que les Scythes, poursuivant les Cimmériens, enlevèrent aux Mèdes l'empire qu'ils gardèrent pendant vingt-huit ans. *L. IV.*

Si nous examinons l'ancienne histoire de la Chine, nous y découvrons la puissance des Arimaspes. On fixe l'invasion des Scythes dans le VII.e siècle avant J. C. vers l'an 634: alors les Tartares, qui sont au nord de la Chine, pénétroient jusque dans la capitale de cet Empire, & ils en avoient même chassé l'Empereur; ces Tartares, qui étoient si puissans, ont dû étendre leurs conquêtes dans la Tartarie, vers le pays d'Igour, qui de tout temps a été le théâtre de leurs expéditions: les Issédons, qui demeuroient dans ces environs, ont dû se retirer du côté de l'occident, vers le Captchac, & occasionner par-là cette révolution dont il s'agit: les Scythes Nomades, poussés par les Issédons, traversèrent le Volga, se répandirent du côté du Tanaïs; & les Cimmériens qu'ils chassèrent, se sauvèrent du côté de Sinope; les

vainqueurs entrèrent en Médie, défirent Cyaxare Ier, roi des Mèdes, s'emparèrent de son empire, pénétrèrent jusque dans la Syrie & sur les frontières de l'Égypte, d'où Psammétique les éloigna à force de présens: alors ces Scythes s'en retournèrent en Médie, où ils restèrent pendant vingt-huit ans. Ils ont fait à peu près la même incursion que firent depuis Genghiskhan & Tamerlan, dont les armées ont inondé toute la Syrie.

Les Gryphons.

Mais revenons à la description géographique d'Hérodote & d'Aristée. Au-delà ou *au-dessus* des Arimaspes, on place des Gryphons qui gardent des mines d'or: on voit bien qu'il s'agit ici de peuples qui vivent dans des montagnes dans lesquelles il y a des mines d'or. Ailleurs Hérodote, parlant du nord de l'Europe, dit qu'il y a beaucoup d'or, & il ajoute que cet or est enlevé aux Gryphons par les Arimaspes: il paroît que les Anciens ont placé de ces monstres par-tout où il y avoit des mines d'or. Hérodote, qui ne croyoit pas beaucoup qu'il existât des peuples monocules, ou des Arimaspes, semble les rapprocher ici de l'Europe; on voit qu'il n'a eu que des relations assez obscures de ces pays éloignés: au reste les Arimaspes, que j'ai placés dans le pays des Calmouks, pouvoient s'étendre par leurs courses jusqu'aux frontières de l'Europe, comme ils le font encore, & y apporter de l'or, que l'on supposoit qu'ils enlevoient à des Gryphons. Quoi qu'il en soit, dans les plus anciens temps, suivant les Chinois, les Tartares de *Niu-tche*, qui sont en effet au-delà des Arimaspes, c'est-à-dire à l'est de ces peuples, demeuroient dans des cavernes & de profondes vallées où personne ne pouvoit pénétrer: pendant l'été ils étoient comme des oiseaux, perchés sur les arbres. Quant aux mines d'or, ce pays a toujours passé pour en avoir, puisque l'on y trouve des rivières qui portent le nom d'*or;* tel est le *Kin-choui-ho,* rivière de l'Eau d'or, qui se jette dans le Songari, & qui a fait donner aux peuples des environs, bien des siècles après le temps dont il s'agit, le nom de *Kin* en Chinois, & d'*Altoun* en Tartare, mots qui signifient *or:* leurs Princes étoient nommés *Altoun-khans* ou *Khans des montagnes d'or.* Ces dénominations prouvent que l'on croyoit que ce pays étoit riche en or, & cela suffit pour y avoir placé des Gryphons. Il y avoit encore dans

L. IV, p. 229.

L. III, p. 207.

la Tartarie, vers le lac Saïſſan, des monts Altaï ou monts d'or, dans leſquels on pouvoit ſuppoſer des Gryphons. Ainſi, ſoit qu'il s'agiſſe ici d'un peuple ou de monſtres, on voit que toutes les circonſtances actuelles s'accordent avec celles qui ont été rapportées par Hérodote & par Ariſtée: les Iſſédons, les Arimaſpes, les Gryphons, peuples voiſins de la Chine, étant connus d'Ariſtée, il réſulte de-là que les pays voiſins de la Chine l'étoient plus de trois cents quarante ans avant Hérodote, ce qui remonte à environ huit cents ans avant J. C.

Les Hyperboréens. Enfin, dit Ariſtée, au-delà encore ſont les Hyperboréens, qui s'étendent juſqu'à la mer. Suivant Hérodote, les Scythes ne parlent point de ces peuples, & ce que les Iſſédons en diſent lui paroît incroyable: il ajoute que les Scythes n'en ſauroient parler que comme ils parlent des Arimaſpes; d'où l'on peut conclure que les Scythes en avoient quelques connoiſſances confuſes, mais que les Iſſédons les connoiſſoient. Ces Hyperboréens ne devoient donc pas être abſolument éloignés de ces derniers; or la ſituation de ceux-ci eſt connue, & on s'accorde à la fixer à l'occident de la Chine.

L. IV. Sans nier l'exiſtence des Hyperboréens, Hérodote dit ſeulement que s'il y a de tels peuples, c'eſt-à-dire des peuples qui ſoient au-delà du nord, il doit y en avoir de même qui ſoient au-delà du midi. Les Anciens, poſtérieurs à Hérodote, ont parlé des Hyperboréens avec tant de variété & tant d'incertitude, qu'on n'a pu parvenir encore à éclaircir ce point de Géographie; je ne prétends pas le décider, mais propoſer ſeulement quelques conjectures.

Avant que d'entrer dans cette diſcuſſion, faiſons connoître d'abord les mœurs de ce peuple ſingulier. Ariſtée, qui les met par-delà le pays des Iſſédons & des Gryphons, dit qu'ils s'étendent juſqu'à la mer, qu'ils vivent en paix, ce qui eſt le contraire des Arimaſpes, des Iſſédons & des Gryphons.

Hérodote, poſtérieur à Ariſtée de plus de trois cents quarante ans, ne ſait à quoi s'en tenir ſur l'exiſtence des Hyperboréens; la ſignification même de leur nom l'embarraſſe, parce qu'il ſuppoſe que ce doit être un peuple au-delà du nord: cependant il réſulte

de ſon récit, comme je l'ai déjà remarqué, qu'ils ſont voiſins des Iſſédons, & qu'ils en ſont connus. Enſuite il dit qu'Héſiode & Homère, dans ſes Épigones, ſuppoſé qu'il en ſoit l'auteur, ont parlé des Hyperboréens; puis il ajoute que les Déliens, qui en ſont beaucoup plus inſtruits, racontent que les Hyperboréens envoyèrent des offrandes à Délos par deux filles, nommées Hypéroché & Laodicé, qui étoient accompagnées de cinq hommes du pays; que dans la ſuite les Hyperboréens, fâchés de ce que ces envoyés n'étoient point revenus, ſe contentèrent de faire paſſer juſqu'à Délos leurs offrandes, en les remettant de peuple en peuple.

Les filles Hyperboréennes, & ceux qui les avoient accompagnées, reçurent, après leur mort, des eſpèces de ſacrifices à Délos; les filles de cette île, avant que de ſe marier, coupoient leurs cheveux & alloient les offrir ſur la ſépulture de ces étrangers. Les Déliens diſoient encore qu'avant ces deux filles il en étoit venu deux autres, Argis & Opis, ſous la conduite des mêmes hommes; qu'on célèbre à Délos des fêtes en leur honneur, en chantant des hymnes compoſées par le poëte Olen, de Lycie. Enfin, pour ne rien négliger de tout ce qu'Hérodote raconte, il ajoute encore qu'il ne parlera pas de la fable d'Abaris, qu'on dit être Hyperboréen, & qui, armé d'une flèche, avoit parcouru toute la terre ſans manger.

Les Écrivains qui ſont venus après Hérodote, ont beaucoup enchéri ſur ce récit. Pline qui ne ſait où les placer, & que nous verrons cependant s'accorder avec l'hiſtorien Grec, dit en parlant des Hyperboréens: *Gens felix, ſi credimus, quos Hyperboreos appellavêre, annoſo degit ævo, fabuloſis celebrata miraculis. Ibi creduntur eſſe cardines mundi, extremique ſiderum ambitus, ſemeſtri luce & unâ die ſolis averſi: non, ut imperiti dixere, ab æquinoctio verno in autumnum. Semel in anno ſolſtitio oriuntur iis ſoles, brumaque ſemel occidunt. Regio aprica, felici temperie, omni afflatu noxio carens. Domus iis nemora, lucique & Deorum cultus viritim, gregatimque, diſcordia ignota & ægritudo omnis. Mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis delibutiſque ſenibus luxu, ex quâdam rupe in mare ſalientibus. Hoc genus ſepulturæ beatiſſimum.* Tout ce récit eſt beaucoup plus chargé que les premières relations: cependant

L. IV, c. 12.

L. III, p. 207. on en trouve le fondement dans Hérodote, qui dit qu'aux extrémités de la terre, il y a une région très-agréable, qui produit tout ce qu'il y a de plus rare; mais ce qu'il ajoute ensuite, semble détruire toute idée que cette terre seroit vers le pôle. Il parle d'une grande plaine, située en Asie, environnée de toutes parts d'une montagne qui n'a que cinq ouvertures, & il la place dans le voisinage des Khorasmiens, des Hyrcaniens & de plusieurs autres peuples de l'Asie. Hérodote, faute souvent de connoître parfaitement le local, a mis de la confusion dans ses récits, & n'a pas toujours bien saisi les relations qu'il copie. En me servant de lui pour corriger les autres, je ne prétends pas qu'il soit toujours exempt d'erreur.

Mais quel est ce peuple fortuné? Pour le connoître, suivons la route indiquée par Aristée. Un voyageur qui est dans le pays des Issédons, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, vers *Hami* sur les frontières occidentales de la Chine, s'informe quels sont les peuples voisins, on lui répond que ce sont les Arimaspes, situés dans le pays des Mongales; que plus loin sont les Gryphons, aujourd'hui les Tartares de *Niu-tche;* que plus loin encore, sans indiquer de quel côté, on trouve les Hyperboréens, qui s'étendent jusqu'à la mer. Telle est la route que tiendroit un voyageur qui iroit de la Tartarie en Chine, où il entreroit par le nord du *Petcheli* & du *Chan-si*, provinces par lesquelles les Tartares faisoient alors leurs incursions. Les Argippéens ou Chinois, seroient donc les mêmes que les Hyperboréens. En effet, les Argippéens & les Hyperboréens sont représentés l'un & l'autre comme un peuple pacifique & tous deux voisins des Issédons.

Pline, qui parle très-confusément de la Géographie de la Tartarie, parce qu'il veut entrer dans un trop grand détail, c'est-à-dire qu'il nomme beaucoup de peuples, sans les caractériser avec l'exactitude d'Hérodote, après avoir indiqué des peuples voisins du Tanaïs, appelés *Mæotæ*, qui ont donné leur nom aux Palus,
L. IV, c. 12. dit: *Ultimique à tergo eorum Arimaspi, mox Riphæi montes, & assiduo nivis casu, pinnarum similitudine, Pterophoros appellata regio: pars damnata à naturâ rerum, & densâ mersa caligine: neque in alio quàm rigoris opere, gelidisque aquilonis conceptaculis.*

Pone eos montes, ultraque aquilonem, gens felix, si credimus, quos Hyperboreos appellavere. Hérodote, comme on a dû l'obſerver, ne parle point des monts Riphées, ſoit à l'égard des Hyberboréens, ſoit à l'égard des Argippéens ou Arimphéens. Il dit ſeulement que ceux-ci ſont au pied de hautes montagnes. Les monts Riphées, ſuivant l'opinion commune, ſont placés vers le nord. Herberſtein & après lui Mercator, penſent qu'ils répondent à cette chaîne de montagnes appelée *Poïas Semnoi*, qui s'étend du nord au ſud, depuis la mer Glaciale juſqu'aux ſources du Jaïck. Les Géographes ont adopté enſuite cette poſition. Pline ſemble leur donner plus d'étendue & les joindre au Caucaſe: en parlant de la Colchide, il dit: *Regio Colchica in quâ juga Caucaſi ad Riphæos montes torquentur.* Strabon les regarde comme fabuleux, & tous ceux qui ont travaillé ſur les Hyberboréens, ont placé différemment ces montagnes; ainſi leur ſituation dépend de celle des Hyperboréens, & eſt auſſi peu certaine. On s'accorde communément à les fixer dans le nord en général. Il y a apparence que les Anciens ont ainſi nommé toutes les chaînes de montagnes qui ſont au nord du Caucaſe & de la mer Caſpienne, & qui s'étendent à l'orient; montagnes qu'ils connoiſſoient peu. L. VI, c. 5.

En rapportant les ſentimens des Anciens ſur la ſituation des Hyperboréens, Pline dit encore: *Quidam eos in primâ parte Aſiæ littorum poſuere, non in Europâ, qui ſunt ibi ſimilitudine & ſitûs, Attacorûm nomine. Alii medios fecere eos inter utrumque ſolem, antipodum occaſum exorientemque noſtrum, quod fieri nullo modo poteſt, tam vaſto mari interveniente.* Il ajoute: *Nec libet dubitare de gente eâ, cùm tot autores prodant, frugum primitias ſolitos Delon mittere Apollini.*

Tout ce récit de Pline s'accorde avec celui d'Hérodote & d'Ariſtée. On ſe rendoit dans ce pays par les Palus-Méotides. Bien loin au-delà étoient les Arimaſpes. Enſuite viennent les monts Riphées, & une région très-froide & couverte de neige, ou, comme l'ont appelée les Anciens, *remplie de plumes, Pterophoros.* J'ai indiqué la ſituation que j'attribue aux Arimaſpes; je prendrois donc les monts Riphées pour ces grandes chaînes de montagnes que l'on trouve vers le pays de *Niu-tche*; & la contrée nommée

Pterophoros, feroit cette Tartarie orientale où j'ai placé les Gryphons d'Hérodote, c'eſt-à-dire le pays de *Niu-tche*, qui eſt rempli de glaces & de neiges confondues ou comparées ici avec des plumes volantes. Derrière ces montagnes, ſont les Hyperboréens: c'eſt ainſi que s'exprimeroit un voyageur qui feroit en Tartarie; mais en regardant le midi, alors les Hyperboréens ſe trouveroient être dans la Chine. Pline qui croyoit que l'on alloit toujours vers le nord, dit, *ultraque aquilonem;* mais peut-il exiſter vers la mer Glaciale une contrée telle que celle dont il s'agit? elle doit être ſituée en Aſie, puiſque les Arimaſpes & les Iſſédons ſont dans cette partie du monde. Comme on alloit de la Grèce chez les Hyperboréens, en remontant au nord par les Palus, ceux qui en ont parlé, n'indiquant point que de-là on tournoit à l'orient, comme Hérodote l'obſerve en deux endroits, on a cru que ces peuples étoient à l'extrémité du nord; ce qui s'oppoſe à tout ce que l'on rapporte du bonheur & de la tranquillité des Hyperboréens. En les plaçant à l'extrémité de l'orient, comme il réſulte d'après Hérodote & Ariſtée, Pline ſera d'accord avec tout ce que l'on peut avoir de connoiſſances géographiques ſur les extrémités de l'Aſie.

C'eſt au pied des montagnes qui ſéparent la Chine de la Tartarie, que demeurent les Chinois, à l'extrémité du monde, vers l'orient, dans un pays agréable & fertile, qui s'étend juſqu'à la mer, & qui eſt ſemblable à celui qu'on a donné aux Hyperboréens. Enfin, ſuivant Pline, quelques-uns les ont confondus avec les Attacores, peuples placés dans la Chine, comme on le verra dans la ſuite.

L. VI, c. 13. Dans un autre endroit, revenant aux monts Riphées, il dit que les Arimphéens, qui ne diffèrent point des Hyperboréens, habitent au-delà de ces montagnes: *Ibique Arimphæos quoſdam accepimus, haud diſſimilem Hyperboreis gentem.* Solin, qui le *XXXI, 65.* copie, dit, *in Aſiâ, ad initium orientis æſtivi;* & il nomme ces peuples *Riphéens (d).* Les Arimphéens ſont les Argippéens d'Hérodote: on peut s'en convaincre par le portrait que Pline en *L. VI, c. 13.* fait: *Sedes illis nemora*, dit-il, *alimenta baccæ, capillus juxta*

(d) On voit ici une confuſion entre *Arimphæi* & *Riphæi.*

fœminis,

fœminis, virisque in probro existimatur, ritus clementes; itaque sacros haberi narrant, inviolatosque esse etiam feris accolarum populis; nec ipsos modò, sed illos etiam qui ad eos perfugerint. On voit que Pline ne fait que copier ici ce qu'Herodote a dit des Argippéens. Ces Arimphéens sont regardés comme sacrés, leur pays est un asile inviolable, ils ne sont point cas de la chevelure, ils sont doux & tranquilles: tel est le portrait des Argippéens, qui est également celui des Chinois. On peut encore appliquer à ces derniers, ce que Solin dit de la situation des Arimphéens ou Riphéens, qu'ils sont *in Asiâ, ad initium orientis æstivi (e)*. Voilà donc, suivant Pline, les Arimphéens ou Argippéens confondus avec les Hyperboréens: *haud dissimilem Hyperboreis gentem.* Les Argippéens étant les mêmes que les Chinois, ceux-ci doivent par conséquent être les Hyperboréens: cette conclusion nous est encore indiquée par Pline.

Cet Écrivain qui avoit placé les Issédons, les Arimaspes & les Arimphéens dans le nord de l'Europe, ainsi que les Hyperboréens, en décrivant la Scythie Asiatique, met les Issédons & les Arimaspes après les Massagètes, ce qui est plus exact; toute cette partie de la Géographie de Pline est dans la plus grande confusion: dans le même chapitre, parlant des Sérès ou Chinois, il place à la suite, & comme dépendante de cette nation, *gens hominum Attacorûm apricis ab omni noxio afflatu seclusa collibus; eâdem quàm Hyperborei degunt temperie,* plus haut il avoit dit: *qui sunt ibi similitudine & sitûs,* voilà les Hyperboréens, les Arimphéens ou Argippéens confondus avec les Sérès, ou au moins ressemblans aux Sérès, & dans un pays qui avoit la même situation & la même température que la Sérique: Pline nous apprend, à cette occasion, qu'Amometus avoit fait un traité particulier sur les peuples nommés *Attacores:* ces *Attacores* sont les mêmes que les *Ottorocoræ* dont parle Ptolémée, & que M. d'Anville a placés dans la Sérique. *L. VI, c. 17.*

C'est en décrivant le nord de l'Asie, que Diodore parle des Hyperboréens; il dit qu'Hecatée & quelques autres les placent *L. II.*

(e) Méla (*l. III, c. 5*) met les Hyperboréens en Asie: *In Asiatico littore, super aquilonem Riphæosque montes, sub ipso siderum cardine jacent, &c.*

au-delà de la Celtique, dans une île de l'Océan, du côté du septentrion; que Latone est née dans ce pays, & que c'est pour cette raison que les Hyperboréens chantent continuellement des hymnes en l'honneur d'Apollon: dans cette île, ajoute-t-il, est un temple superbe, de forme ronde & toujours rempli d'offrandes qui sont adressées à cette divinité; la ville qui lui est également consacrée, est pleine de Musiciens qui chantent ses vertus & ses bienfaits. Les Hyperboreens qui ont une langue particulière, ont toujours aimé les Grecs, particulierement ceux d'Athènes & de Delos; plusieurs Grecs ont porté des offrandes dans ce pays, & l'Hyperboréen Abaris passa anciennement en Grèce, pour renouveler l'ancienne alliance des Hyperboréens avec les Deliens: le Roi du pays est en même temps Prêtre, & il est de la famille des Boréades.

Dans ce récit, Diodore s'attache moins à faire connoître la situation du pays que les mœurs du peuple; il se contente de dire que quelques-uns les placent au nord de la Celtique, ce qui convient peu d'ailleurs à ce que l'on rapporte des Hyperboréens; nous remarquerons seulement que sa description vient après celle du Pont-Euxin, & que, comme on se rendoit dans cette contrée par le nord de la Grèce, Diodore s'est exprimé comme ceux qui ont cru que le reste de la route étoit toujours au nord.

L. I, p. 61. Strabon, en parlant de ces peuples, cite Érathostène qui réfute le raisonnement d'Hérodote, lequel avoit dit que s'il y a des Hyperboréens, il doit exister des Hypernotiens; il ne s'agit en cet endroit *L. II, p. 507.* que d'une dispute de mots; ailleurs Strabon dit que les plus anciens Grecs ont appelé les peuples qui sont au-delà du Pont-Euxin, de l'Ister & de la mer Adriatique, *Hyperboréens*, *Sauromates* & *Arimaspes;* on voit que cet Écrivain ne dit rien de particulier, & que de son temps on ignoroit quels étoient les Hyperboréens, c'est à-dire, qu'on ne savoit plus alors à quel peuple ce nom avoit été donné dans l'antiquité, parce que ce peuple étoit connu sous un autre nom.

L. V, c. 9. Ptolémée qui n'en est pas mieux instruit, les place dans les pays les plus inconnus, sans s'expliquer davantage; je n'ai point rapporté ici les passages de Pindare, de Callimaque, ni ceux de

quelques autres Poëtes qui ont parlé des Hyperboréens; je me suis borné aux Géographes & aux Historiens, parce qu'ils sont mieux instruits, ou que du moins ils entrent dans de plus grands détails. Je conclus de tout ce qui précède, qu'Aristée & Hérodote qui ont parlé des Hyperboréens, ont voulu par ce nom désigner des peuples qui étoient au nord; mais leur récit paroît convenir beaucoup aux Chinois; rien ne répugne, en effet, que ces peuples aient porté ce nom, parce que les voyageurs qui se rendoient dans leur pays, allant d'abord du côté du nord jusque par-delà les Palus, cette première direction a suffi pour faire croire, comme je l'ai déjà observé, que tout le reste de la route se faisoit à peu près vers le nord. Dans l'incertitude où l'on a été sur la véritable situation de ces peuples, on les a placés en différens endroits, & en conséquence toutes les circonstances que l'on rapporte à leur sujet, ne peuvent pas être appliquées à une même nation : ainsi les filles Hyperboréennes qui venoient à Délos, ne partoient pas de la Chine, mais de quelque pays auquel on avoit encore donné le nom d'*Hyperboréen*.

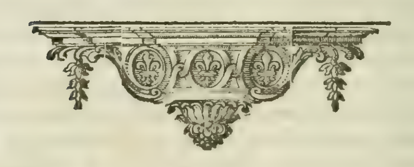
D'après Pline & quelques autres Écrivains, il est constant que les Arimphéens sont les mêmes que les Argippéens d'Hérodote; qu'on a confondu ces Arimphéens avec les Hyperboréens, & que quelques nations situées dans la Sérique ou la Chine, ont également été confondues avec ces mêmes Hyperboréens : de-là il semble devoir résulter que les Sérès ou Chinois sont les mêmes que les Argippéens, & ceux-ci les mêmes que les Hyperboréens, ou au moins que sous ce nom, peut-être général & attribué à différens peuples, on a compris les Chinois; je finis par en donner une nouvelle preuve. Nous avons vu plus haut que Pline, en parlant des Hyperboréens, disoit qu'ils ne mouroient que quand ils étoient las de vivre, & qu'ils vivoient plusieurs siècles dans la paix & dans l'abondance. Un Géographe anonyme qui fleurissoit sous Constance *(f)*, a fait le même portrait des Chinois; ils vivoient, dit-il, dans la plus grande félicité, ils n'étoient point sujets aux infirmités, ils attendoient tranquillement la mort, ils en connoissoient même d'avance le moment, personne ne les

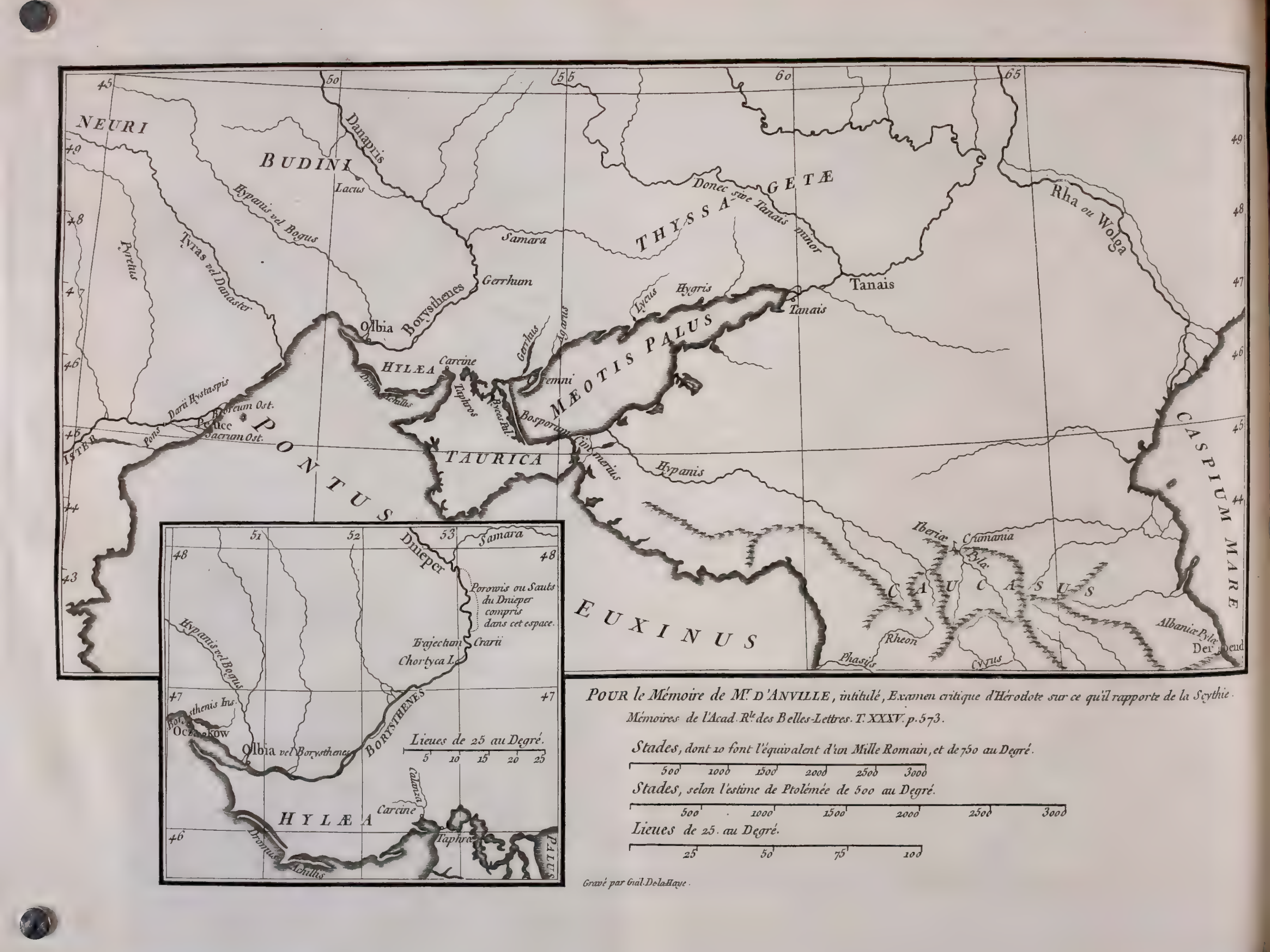
(f) Vetus orbis descriptio Græci scriptoris sub Constantio & Constante.

pleuroit; lorſqu'ils étoient ſur le point de mourir, ils ſe rendoient dans le tombeau qu'ils avoient préparé, en diſant adieu à tout le monde; leur vie, ajoute-t-il, eſt de cent dix-huit ou de cent vingt ans. Il ſemble que ce Géographe ait copié ce que l'on diſoit des Hyperboréens; Strabon donne auſſi aux Sérès ou Chinois plus de deux cents ans de vie: telles ſont les traditions des Anciens ſur les Sérès, qui ſemblent ſe confondre avec celles que l'on débitoit ſur les Hyperboréens.

Lib. XV, p. 701 & ſuiv.

Les détails géographiques que les Anciens nous ont laiſſés ſur ce ſujet, ne s'oppoſent pas à placer à la Chine une nation Hyperboréenne qui, d'après tout ce que l'on en a dit, ne peut être miſe dans le fond du nord, ni chez des peuples barbares ou Nomades: la ſeule difficulté qui paroiſſe s'oppoſer à ce ſentiment, eſt le préjugé où nous ſommes que les Anciens ne devoient pas avoir pouſſé leurs connoiſſances juſqu'à la Chine; mais cette difficulté ne fera aucune impreſſion ſur ceux qui ſont inſtruits de l'hiſtoire de la Chine: elle nous apprend que les Chinois ont eu plus de relation qu'on ne penſe avec les peuples d'occident.





POUR le Mémoire de M. D'ANVILLE, intitulé, Examen critique d'Hérodote sur ce qu'il rapporte de la Scythie. Mémoires de l'Acad. R.le des Belles-Lettres. T. XXXV. p. 573.

EXAMEN CRITIQUE D'HÉRODOTE, SUR CE QU'IL RAPPORTE DE LA SCYTHIE.

Par M. d'Anville.

Je crois être assujetti, comme par état, & plus étroitement que personne, à ce qui peut convenir aux circonstances locales, & positives, lorsqu'il s'agit d'appliquer, & de faire correspondre aux notions modernes, le détail que fournit l'ancienne Géographie. C'est avec ce sentiment que je me suis proposé d'examiner le détail que donne Hérodote sur la Scythie, ce qui fait la plus grande partie de son IV.e livre. Le récit de l'expédition de Darius, fils d'Hystaspe, contre les Scythes, est accompagné d'une description de la contrée, où paroissent différentes nations, dont il avoit ouï parler plus ou moins distinctement. Pour ce qui est des faits historiques de l'expédition, si des fautes graves en Géographie se manifestent dans la description des lieux, on sera en droit de tenir pour suspect ce qui, dans le détail de ces faits, ne paroîtra pas convenable à des yeux ouverts sur le pays même. Ce pays est actuellement plus connu, & mieux figuré en quelques parties, qu'il ne l'étoit lorsque le savant M. Bayer a travaillé sur le même sujet.

Hérodote se renferme dans des limites en Scythie, prenant vingt journées de longueur sur la mer, & pareillement vingt journées de profondeur dans les terres: formant en quelque manière un carré, comme il s'en explique. Il divise le côté maritime en deux parties égales, & chacune de dix journées; la première, depuis l'Ister jusqu'au Borysthène; la seconde, depuis le Borysthène jusqu'au Palus-Méotide. Il a soin même de donner l'évaluation de ce qu'il appelle journée, la faisant de deux cents stades. Ainsi, ajoute-t-il, la traversée de la Scythie, dans l'une & dans l'autre manière de s'étendre, sera de quatre mille stades. Art. 101.

M. Bayer déférant à ce rapport d'Hérodote, mais balançant entre deux différens ſtades, l'un d'après Ératoſthène, ſur le pied de ſept cents ſtades au degré, l'autre ſelon l'eſtime qui eſt propre à Ptolémée, ſur le pied de cinq cents, donne la préférence à celui-ci. Il n'a point vu que de ce principe il s'enſuivroit, que les dix journées qui ſéparent l'Iſter du Boryſthène, évaluées à deux mille ſtades, prendroient un excédant conſidérable ſur ce que la connoiſſance poſitive du local donne d'eſpace abſolu. Pour que M. Bayer ne ſe ſoit point mépris, il faut que l'Iſter plus méridional recule de manière à ne point laiſſer de largeur à la Mœſie, ou que le Boryſthène monte à une hauteur, par laquelle une partie de l'Ukraine ſe trouvera ſous la Mer Noire. Mais, l'évaluation du degré à cinq cents ſtades, par Ptolémée, eſt aſſez reconnue pour vicieuſe, puiſqu'on eſt aſſuré que la comparaiſon du plus étendu des ſtades avec le mille romain réduit le ſtade à la 600.[me] partie d'un degré. D'ailleurs, il étoit convenable de voir, dans le plus ancien des hiſtoriens, une meſure plutôt inférieure à l'autre qu'autrement, par la raiſon que poſtérieurement même à cet hiſtorien, on connoît l'uſage d'un ſtade plus foible de longueur que celui qui peut convenir à l'objet actuel. Quant au ſtade de ſept cents au degré, l'analyſe que j'ai communiquée à l'Académie, des opérations d'Ératoſthène pour la meſure de la Terre, fait trouver ſept cents cinquante ſtades dans l'eſpace du degré: & c'eſt préciſément à ces ſtades que ſe rapportent les marches que font les Dix-milles dans Xénophon.

Il eſt à remarquer, que la détermination d'une étendue particulière de pays en Scythie, dans Hérodote, eſt un préliminaire immédiat au détail qu'il veut donner de l'expédition de Darius
89. chez les Scythes. Pour mettre le pied dans leur pays, ce Prince fit jeter un pont ſur l'Iſter, à l'endroit, dit l'hiſtorien, où ce fleuve commence à ſe partager en pluſieurs bras, par leſquels nous ſavons qu'il forme ſes différentes embouchures. Cet emplacement d'un pont pour traverſer le Danube, fut le même dans une guerre entrepriſe contre la Pologne par le ſultan Oſman, en 1620. C'eſt donc de-là qu'il paroît convenable de prendre la meſure des dix journées juſqu'au Boryſthène; & il eſt bien certain qu'elle ſeroit

plus courte en la prenant des embouchures du fleuve, & même de la plus reculée à l'égard du Borysthène, & qui étoit appelée *Sacrum ostium.* Or, ce que donne le local en position oblique depuis le sommet de l'île *Peuce*, aujourd'hui *Piczina*, que renferment les bouches du Danube, jusqu'au point le plus élevé du Pont-Euxin recevant le Dniéper ou Borysthène, revient à deux degrés & deux tiers de degré en mesure prise à l'ouverture du compas sur la graduation de latitude, & cette mesure d'espace convient en effet aux deux mille stades sur le pied de sept cents cinquante au degré. Il ne faut pas croire que ce rapport soit l'effet d'une convenance recherchée ou étudiée. Quel seroit l'état d'imperfection de la Géographie actuelle, si elle n'avoit d'autre moyen de détermination en cette partie, qu'une pareille combinaison d'après Hérodote? Disons, qu'il est avantageux à cet ancien historien de se montrer conforme à cette analyse d'espace; & que si on vouloit y rapporter les deux mille stades sur le pied où les choisit M. Bayer, savoir de cinq cents au degré, il faudroit courir la valeur de quatre degrés, au lieu de deux degrés & deux tiers.

Comme de deux distances qui ont la même définition d'étendue, il peut suffire d'en connoître une pour juger de l'autre, la distance ultérieure à l'égard du Borysthène, & dont Hérodote fixe le terme 101.
au Palus-Méotide, ne prend que peu d'espace sur ce Palus, au-delà d'une communication que le *Putris-palus*, ou *Gniloe-more* selon l'idiome Slavon, s'ouvre avec le Méotide; & bien-loin de courir jusqu'au Tanaïs, à son entrée dans le Méotide, il reste plus d'espace pour arriver aux bouches de ce fleuve, qu'il n'y en a pour revenir au Borysthène. Cependant, Hérodote ne sauroit être soupçonné d'avoir cru le Méotide moins alongé qu'il ne l'est, disant ailleurs que ce Palus n'est guère moins grand que le Pont- 86.
Euxin. Mais, il paroît fort convenable de ne pas le porter trop au loin, en suivant Darius dans son expédition de Scythie, si l'on fait à une des circonstances principales de l'histoire de cette expédition, toute l'attention que mérite cette circonstance. Darius laissant à la garde du Pont sur l'Ister, les Ioniens qui avoient construit ce pont pour le passage du fleuve, fixe le terme de son 98.
retour à soixante jours. Et par le discours que des Scythes tiennent

133. à ces Ioniens, vers la fin de la campagne, & lorſque Darius eſt aſſez près de regagner ſon pont, on voit que les ſoixante jours n'étoient pas encore entièrement écoulés. On n'imagine pas, qu'une grande armée ait marché ſoixante jours de ſuite ſans aucun ſéjour.
87. Selon Herodote, le fond de cette armée étoit de ſept cents mille hommes; & nous devons croire qu'elle étoit accompagnée de tout l'attirail & du faſte qu'un monarque Perſan & les Grands
124. de ſa ſuite traînoient après eux. D'ailleurs, il eſt dit que Darius s'arrêta pour conſtruire des châteaux. Dans ſa marche, l'ennemi fut preſque toujours peu éloigné; & cet ennemi bouchant les ſources & les puits, foulant le pâturage dans les campagnes, mettoit beaucoup de difficulté dans cette marche. Auſſi lit-on dans Strabon, que l'armée Perſane fut en riſque de périr de ſoif, dans ce qu'il appelle le *déſert des Gètes*, entre l'Iſter & le Tyras. Je doute que des perſonnes inſtruites dans la guerre, admettent trois cents lieues de route dans toute cette expédition.

Edit. Pariſ. 1620, pag. 305.

Après ces conſidérations générales, qui doivent avoir une grande influence dans l'étude qu'on peut faire d'Hérodote ſur la Scythie, je paſſerai à quelques circonſtances particulières. Le *Tyras* &
47. l'*Hypanis*, qu'en parlant des rivières de la Scythie, notre auteur nomme entre l'Iſter & le Boryſthène, ſont aſſez connus pour être le Dnieſter & le Bog, parce que dans les temps poſtérieurs, le Tyras a été appelé *Danaſter*, & que le nom de *Bogus* a prévalu ſur celui d'Hypanis. On ſait que la ſeconde de ces deux rivières ne ſe rendant point à la mer, eſt reçue par le Boryſthène, peu éloigné de ſon embouchure. Au confluent étoit une ville Grecque, nommée *Olbia*, c'eſt-à-dire l'*heureuſe*, que le fleuve faiſoit auſſi appeler *Boryſthènes*, & qui prend encore le nom de *Miletopolis* dans Pline, parce que c'étoit une colonie Miléſienne. Elle avoit été détruite par les Gètes, environ cent cinquante ans avant que Dion-Chryſoſtôme, exilé comme les autres Philoſophes par Domitien, en fît le lieu de ſa retraite; & on n'a pas de peine à croire ce qu'il dit, que le grec qu'on y parloit, étoit très-corrompu. Cette ville n'exiſte plus, & la ville moderne d'*Oczakow*, autrement *Ouzi*, tire ſon nom de l'emplacement qu'on lui a donné à la bouche même du fleuve, parce qu'*ouzi* & *os* ont la

la même ſignification dans un dialecte ſlavon & en latin. Le fleuve ſe reſſerre en cet endroit, à la ſuite d'un large épanchement en forme de lagune, qu'on appelle *Limen*, & qu'il ſeroit mieux d'appeler Λίμνη, ſelon qu'il en eſt mention dans Conſtantin-Porphyrogénète. Je crois voir l'ancienne dénomination de Boryſthène dans le nom de *Bérézen*, que porte une petite île voiſine de la côte, en tirant vers le couchant à l'égard de l'embouchure, dont elle eſt diſtante de ſoixante ſtades, ſelon le Périple d'Arrien, quoique le nom n'y paroiſſe point. Ptolémée connoît une île ſous le nom préciſément de *Boryſthènes*, relatif à celui de *Bérézen*. Strabon & le Porphyrogénète parlent d'une île comme étant à l'embouchure du fleuve, & ſon nom dans l'auteur Byzantin, eſt celui d'Ἁγίου Ἀιθερίου. *De Admin. Imp. c. 9.*

Hérodote n'a point eu connoiſſance des *Porowis* ou ſauts du Boryſthène. Méla n'en paroît point informé, en diſant de ce fleuve, par comparaiſon à d'autres de la Scythie, *placidior (defluit) quàm cæteri.* Et je n'en connois point de mention qui ſoit antérieure à celle qu'on trouve dans Conſtantin-Porphyrogénète : c'eſt ce qu'il appelle φραγμός, qu'on peut interpréter *munitio* ou barrière. *Ubi ſuprà.* Quoiqu'il n'en décrive que ſept, on en compte juſqu'à treize ſur les lieux, ſelon les belles cartes topographiques, & la deſcription par écrit de le Vaſſeur-Beauplan, ingénieur François fort habile, & conſtructeur d'un grand nombre de places, qui n'exiſtoient point en Ukraine il y a ſix vingts ans. Ces cataractes ſont le terme de la navigation, en remontant le fleuve. L'endroit où le Boryſthène ſe trouve navigable, ὁ Βορυσθένης ἐστὶ προσπλωτὸς, ſe nomme *Gerrhæ ;* & c'eſt, dit Hérodote, le plus reculé du pays qu'occupent les diverſes nations chez leſquelles eſt porté le corps d'un Roi défunt, pour être finalement inhumé avec grand appareil en ce lieu. On lit dans un autre endroit, que le Boryſthène eſt connu dans un eſpace de quarante jours de navigation juſqu'au lieu 53.
nommé *Gerrhum ;* & il importe de ſavoir, ſelon ce que preſcrit la connoiſſance poſitive du local, qu'on ne peut eſtimer la longueur de cette navigation, en y faiſant entrer plutôt plus que moins pour les circuits du fleuve, & juſqu'à la rencontre de la première des cataractes en montant, qu'environ quatre-vingts lieues.

J'ai été curieux d'examiner ſur la carte particulière, & en pluſieurs feuilles, du cours du Dniéper, dreſſée par Beauplan, quel pourroit être le lieu correſpondant à celui dont on vient de parler d'après Hérodote. Je remarque, qu'immédiatement au-deſſous du dernier des treize Porowis, ſur le côté d'un coude très-ſerré, où le fleuve, juſque-là fort embarraſſé d'îles & de rochers, ſe trouve raſſemblé dans un ſeul lit, & plus étroit qu'ailleurs, on lit : *Wielka Przeprawa Tatarska,* ce que je crois ſignifier en ſlavon, grand paſſage fréquenté par les Tartares : & en Page 21. effet, Beauplan en parle dans ſa deſcription, comme du plus commode à traverſer, avec l'avantage de fournir dans l'enfoncement du coude l'aſſiette d'une place qui ſeroit très-forte. Il eſt queſtion de ce paſſage, & avec évidence, ſous le nom de πέραμα τοῦ Κραρίου, dans le Porphyrogénète, comme étant au-deſſous de la dernière cataracte, & celui que traverſent les Patzinacites allant en guerre contre les Ruſſes. L'île qu'il place immédiatement plus bas, ſous le nom de Saint-Grégoire, ſe reconnoît également bien dans celle de Chortyca, qui ſe diſtingue, comme plus ſpacieuſe qu'aucune autre, & juſqu'où Beauplan dit avoir vu par lui-même & deſſiné le Boryſthène. Au reſte, cette partie du Dniéper en le remontant, & dont l'étendue eſt bien décidée, ne s'élevant pas juſqu'aux limites d'une eſtime de vingt journées de profondeur, on pourroit ſe croire en liberté de ſuppoſer une demeure plus reculée dans les terres à quelques-unes des nations dont il eſt parlé dans Hérodote. Mais, je tiens qu'il faut uſer en cela de grande réſerve ; & que comme il eſt convenable de partir de l'Iſter, il n'en doit pas être de même du Boryſthène, vu l'élévation de ſon embouchure au-deſſus de l'Iſter. Par le quarré auquel on a vu qu'Hérodote compare l'étendue de la Scythie, il paroît que cette différence de hauteur ne lui eſt pas connue, & qu'il ſuppoſe ces deux objets ſur une même ligne, prolongée juſqu'au terme du quarré, ſans changement de direction. Les connoiſſances de Ptolémée vont plus loin, & juſqu'aux ſources d'un double Boryſthène, l'un venant du nord, comme on connoît le Dniéper, l'autre qui ne ſauroit être que le Prypec, venant du couchant pour joindre le Dniéper au-deſſus de Kiof ou Kiovie, après avoir

traverſé la Poléſie. On a tout lieu d'être ſurpris que M. Bayer cite Miechovius, chanoine de Cracovie, pour dire que le Boryſthène ſort du diſtrict de Sandomir, & c'eſt apparemment une mépriſe. Car, les ſources du Dniéper dans la province de Smolensko, ſont à plus de deux cents lieues de ce diſtrict; & s'il eſt queſtion du Prypec, comme étant un Boryſthène, le canton de pays dont il ſort eſt diſtant de plus de cinquante lieues du même diſtrict.

Au-delà du Boryſthène, Hérodote nous donne un fleuve ſous le nom de *Panticapes*, dont, malgré les égards dûs à cet ancien Hiſtorien, on ne ſauroit ſe diſpenſer de nier l'exiſtence. Entre le Boryſthène & ce fleuve, dit-il, dans un eſpace de trois journées, 18.
habitent les Scythes Laboureurs, Γεωργοὶ; & ce fleuve traverſe 54.
le canton nommé *Hylæa*, pour ſe rendre dans le Boryſthène. Il nous fixe ſur ce canton, diſant qu'il eſt adjacent au *Dromos Achilleos*, & ajoutant qu'il eſt rempli d'arbres, ce qui le diſtingue 76.
bien d'une contrée plus reculée. Et ce qui eſt ainſi appelé la Courſe d'Achille, & décrit par pluſieurs Auteurs de l'antiquité, comme une bande de terre très-étroite, ſerrée entre le rivage de la mer & des lagunes, eſt très-mal figuré dans les cartes dont les Auteurs ont ignoré cette deſcription. Or, il eſt conſtant & avéré, qu'on ne trouve point de rivière, qui après avoir traverſé le terrein contigu à la péninſule du drome d'Achille, tombe dans le Dniéper. Les marches des armées Ruſſes dans les campagnes de 1736 & 1737, ſur leſquelles on a dreſſé des cartes par campemens journaliers, en faiſant route du Dniéper pour entrer dans la Crimée, n'ont point rencontré de rivière, forte ou foible, qui puiſſe tenir lieu du *Panticapes* d'Hérodote. Il y a des nuages répandus ſur ce *Panticapes* dès l'antiquité; il y eſt confondu avec l'*Hypanis*. On lit dans Pline: *Quidam Panticapen confluere infra Olbiam cum* L. IV, c. 12.
Boryſthene tradunt, diligentiores Hypanin, ce qui n'empêche pas de trouver quelques lignes plus bas; *Hypanis per Hylæos & Nomados fluit.* La place donnée au *Panticapes* par Hérodote, eſt celle de l'*Hypanis* dans Ptolémée, avec la différence d'avoir ſon embouchure dans la mer, au lieu de joindre le Boryſthène. Ce n'eſt pourtant pas que ce qui peut tenir lieu de l'Hypanis ſur la

rive citérieure du Boryſthène ne ſe remarque dans Ptolémée; mais c'eſt ce qu'il donne pour une émanation du fleuve même. Cette diſcuſſion eſt bien propre à faire voir de la difficulté à débrouiller l'ancienne Géographie en quelques endroits. M. Bayer, à qui des cartes antérieures à celles des Ruſſes ne montroient pas plus le *Panticapes* d'Hérodote, que les cartes poſtérieures ne le montrent actuellement, prend le parti d'en faire la rivière de Samara, qui eſt trop conſidérable pour que le terme de *rivus* qu'il lui applique ſoit convenable. Mais, cette rivière de Samara eſt reçue par le Dniéper, avant que ce fleuve ſoit arrivé aux Porowis; par conſéquent au-delà de ce qu'Hérodote a connu du Boryſthène, comme on a vu ci-deſſus. Peut-on vouloir que le canton d'*Hylæa*, adjacent à la mer vers le Drome d'Achille,
Ubi ſuprà. recule de 60 lieues dans les terres? Ne lit-on pas dans Pline: *Silveſtris regio Hylæum mare, quo alluitur, cognominavit!* Et comment M. Bayer, en prenant Samara pour *Panticapes*, a-t-il pu dire: *igitur haud longè à mari Panticapes abſuit!*

À ce *Panticapes* dans Hérodote, ſuccède une autre rivière
55. nommée *Hypacaris.* Il la fait ſortir d'un marais, & traverſer le pays des Scythes *Nomades*, pour ſe rendre dans la mer à *Carcine*, en bornant par ſa rive droite l'*Hylæa* & le *Dromos Achilleos.* On peut reconnoître cette rivière dans Ptolémée ſous le nom de
56. *Carcinitis.* Mais, avant que de ſe rendre à la mer, l'*Hypacaris*, ſelon Hérodote, reçoit un autre fleuve, dont le nom eſt *Gerrhus;* & il y a bien quelque choſe à dire ſur ces rivières, qui, au défaut d'un *Panticapes*, qu'on ne trouve point, doivent paroître immédiatement à la ſuite du Boryſthène, & précéder l'Iſthme qui donne entrée dans la Cherſonèſe Taurique, ou la Crimée. Les cartes récentes, qui nous repréſentent le local, ne montrent que deux ruiſſeaux ou ravines, qui ſe joignent ſous le nom de *Calanza*, & qui après un très-court eſpace, rencontrent la mer, à l'endroit où l'on doit croire qu'exiſtoit *Carcine.* Il y a des cartes qui placent en ce lieu une ville ſous le nom de *Negropoli*, ce qui ſignifieroit ville noire, mais par une mépriſe à l'égard du nom de *Necro-pyla*, ou de porte mortuaire, qui dans les Auteurs Byzantins eſt propre au *ſinus Carcinites*, appelé aujourd'hui par

les Turcs *Olu-Degniz*, ou Mer morte. Mais, que dire, de ce que *Gerrhus* tire son nom dans Hérodote, du lieu jusqu'où le 56.
Borysthène est connu ? C'est bien ce qu'on ne peut admettre, en considérant que l'obliquité du cours du Dniéper du nord-est au sud-ouest, dans un grand espace depuis les Porowis, & l'île dont il a été question sous le nom de *Chortyca*, intercepte le passage d'une rivière qui viendroit de ce lointain. Mais, que dire encore, de ce que les Scythes Nomades dans Hérodote, 19.
succédant aux Scythes Laboureurs, occupent un espace de quatorze journées vers l'orient, jusqu'au fleuve *Gerrhus!* Le *Gerrhus* dans Ptolémée, au lieu de précéder l'entrée de la Chersonèse, est ultérieur, & tombe dans le Palus plutôt que dans le Pont-Euxin; & on le reconnoîtroit dans ce que les Russes nomment *Molofznaja Wodi*, qui est une rivière de quelque considération, formant un long marécage en approchant du Palus. Mais, le reculement de ce *Gerrhus* ne suffiroit pas à beaucoup près aux quatorze journées que donne Hérodote.

Pour continuer de le suivre sans interruption, il faut dire qu'au-delà du *Gerrhus* est une contrée qualifiée de royale, Βασιλνία, 20.
occupée par des Scythes qui traitent les autres d'esclaves, ayant au midi la Taurique, & à l'orient le *Taphros* ou fossé, & le port appelé *Cremni* sur le Palus Méotide. *Taphros* est indubitablement ce qu'en langue Tartare on nomme *Pérékop*, & ce que les Turcs appellent *Or-capi*. Ce fossé entre le fond du *sinus Carcinites*, & une émanation du *Byces* ou *Sapra palus*, dont le nom actuel de *Gniloé-more*, est le même que *Sapra* en grec, ou *Putris palus* en latin, pourroit avoir été creusé par cette race d'esclaves, dont Hérodote fait l'histoire, & qui au retour des 3 & 4.
Scythes, qu'un long séjour avoit retenus en Asie, voulut, par un fossé, les empêcher de rentrer dans un pays conquis sur les Cimmériens. Ces Scythes, auxquels la domination qu'ils avoient exercée en Asie donnoit une grande illustration, pouvoient bien être qualifiés de royaux. On trouve des *Basilii* dans Strabon, mais *P. 306.*
qui semblent associés aux *Iazyges*, nommés comme voisins des *Tyrigetæ*, ou Gètes habitant sur le Tyras ou Dniester, & ces *Iazyges* étoient Sarmates. Dans un temps postérieur à Hérodote,

des *Iazyges* auront occupé les bords du Palus, comme ils y ſont placés par Ptolémée; & dans Ptolémée une nation, ſous le nom de *Baſilidæ*, paroît très-reculée dans le nord de la Sarmatie. Mais, il faut reconnoître en cela le mouvement qui a toujours agité les nations Scythiques & Sarmates, & leurs migrations. Ce qu'il eſt important de remarquer ici, c'eſt de s'y trouver fixé ſans équivoque par la correſpondance des lieux, au terme que prennent les circonſtances tirées juſqu'à préſent d'Hérodote. Et ce que je crois eſſentiel à la Géographie poſitive, conſiſte à pouvoir compter avec quelque certitude ſur la meſure d'eſpace, qui de l'entrée du Boryſthène nous conduit au Taphros, ou Or-capi. Entre autres inſtructions que j'ai recueillies ſur cet article, une carte manuſcrite venue de la Crimée, & que M. le Comte de Maurepas voulut bien me communiquer en 1737, carte où la diſtance des poſitions principales eſt cotée ſur des lignes tirées entre ces poſitions, m'indique celle du fort de Kil-burun, ſur une pointe baſſe oppoſée à Oczakow, juſqu'à Or-capi, ſur le pied de quarante lieues, qui prennent plus d'eſpace ſur les cartes que j'ai dreſſées, que n'en donnent les cartes Ruſſes.

Dans l'énumération que fait Hérodote des fleuves qui tombent,
47. dit-il, dans la mer, le *Tanaïs* eſt nommé le dernier, & à la ſuite
57. du *Gerrhus* immédiatement. Mais, il fait ailleurs mention de
123. quelques autres rivières, *Lycus, Oarus, Syrgis,* qui ſortent, comme il s'en explique, du pays qu'habite la nation des *Thyſſagetæ*, & traverſant celui des *Mæotæ*, vont ſe rendre dans le Palus-Méotide.
Lib. III, c. 5. Ptolémée nous indique, en effet, entre les rivières que reçoit le Palus, celle du nom de *Lycus:* & une autre, dont le nom eſt *Agarus* ſelon Ptolémée, entre *Lycus* & *Gerrhus*, pourroit être la même qu'*Oarus* d'après Hérodote. Pour ce qui eſt de *Syrgis*,
57. ce nom paroît être *Hyrgis* dans un autre endroit; & quoiqu'en cet endroit *Hyrgis* ſoit conduit dans le Tanaïs, un lieu dont le nom ſe lit *Hygris*, & placé ſur le même bord du Palus dans Ptolémée, ſe confondroit aiſément par ce nom avec l'*Hyrgis* d'Hérodote. On verra, dans la ſuite de ce Mémoire, qu'il peut être de quelque conſéquence de faire mention de ces rivières, & d'être informé qu'elles viennent des Thyſſagètes, & qu'elles

tombent dans le Palus. Mais, il doit être queſtion maintenant de jeter les yeux ſur ce qui peut donner quelque idée de l'emplacement de diverſes nations, dont il eſt parlé dans notre hiſtorien, & qui ont rapport à ce qui concerne l'expédition de Darius. Celles dont il a été mention précédemment, Scythes Laboureurs, Nomades, & Royaux, n'y entrent pour rien, & c'eſt néanmoins ſur ce qui les regarde qu'on croiroit être fixé plus préciſément.

On lit dans Hérodote, que de l'Iſter en remontant dans les terres, la première des nations ſur les limites de la Scythie, eſt 100.
celle des *Agathyrſi*, & qu'en ſuivant ces limites, les *Neuri* viennent après, puis les *Androphagi*, ou mangeurs d'hommes, finalement les *Melanchlæni*, ou vêtus de noir. L'emplacement de ces nations fait donc le terme de la Scythie; & c'eſt pour cette raiſon, qu'ayant eſtimé l'étendue de la contrée à vingt journées, il croit que cet éloignement convient à celle des nations qui dans leur ordre ſur 101.
ces limites y prend la dernière place. Mais, parce qu'il en parle ailleurs comme étant limitrophe vers le nord à l'égard des Scythes Royaux, qui nous ſont connus pour voiſins de la Taurique & du Taphros, il faut être retenu ſur l'eſtime qu'on peut faire de l'éloignement des *Melanchlæni* dans les terres. D'ailleurs, la narration que fait Hérodote de l'expédition de Darius, en circulant dans la Scythie, veut que les Scythes ayent attiré ſucceſſivement leur ennemi dans les cantons des *Melanchlæni*, des *Androphagi*, & des *Neuri*. Or, comment ſuppoſer, vu le peu de temps que dura cette expédition, que ces *Melanchlæni* fuſſent aſſez écartés de la mer la plus voiſine, pour que la diſtance puiſſe s'évaluer à environ cent trente lieues?

Le canton des *Neuri* tenoit au cours du *Tyras*. Ce canton étoit 51.
infeſté par des ſerpens, dont une quantité extraordinaire venue 105.
du déſert avoit obligé les *Neuri*, une génération avant l'expédition de Darius, de ſe retirer chez les *Budini*. Pline les place aux *L. IV, c. 12.*
ſources du Boryſthène, ce qui pouvoit être ainſi dans un autre ſiècle que celui d'Hérodote. Cet Hiſtorien parle des *Budini*, 108.
comme d'une grande & nombreuſe nation, ayant les yeux bleus, & la chevelure d'un blond ardent. Les *Budini* avoient une ville, dont les remparts & les édifices, tant publics que particuliers

123. étoient de bois, & l'histoire rapporte qu'elle fut brûlée par Darius.
108. Cette ville se nommoit *Gélonus ;* & un peuple Grec d'origine, & sorti des établissemens voisins de la mer, les *Géloni* s'étoient mêlés avec les *Budini,* qui avoient adopté un culte conforme à celui des Grecs, & parloient un langage moitié Scythique & moitié Grec, d'où venoit aussi qu'on leur appliquoit impropre-
109. ment le nom de *Géloni.* Ils étoient néanmoins bien distingués en qualité de naturels du pays, & par leur condition de pâtres, au lieu que les *Géloni* s'occupoient de l'agriculture & du jardinage, différant même des *Budini* par la physionomie & par le teint. Toutes ces circonstances, qui sont fort curieuses, nous sont également fournies par Hérodote : & ce qu'il dit encore, que le pays des *Budini* produit des arbres de toute espèce, & que là où le pays en est le plus couvert, il y a un lac garni de roseaux, où l'on prend des loutres & des castors, me paroît très-remarquable, en ce qu'il ressemble singulièrement à un canton particulier, figuré en grand détail dans une des feuilles de la belle carte de Beauplan, sur la gauche du cours du Borysthène en remontant, & vers la hauteur de quarante-cinq degrés. Et je ne puis me refuser de citer cette particularité, quoique je sois fort éloigné de vouloir me livrer trop à la conjecture. Mais, on ne seroit point étonné, que les *Neuri* en même hauteur sur le Tyras, eussent eu les *Budini* pour voisins. Il y a des *Bodini* dans Ptolémée au-dessus des Bastarnes & des Peucins, qui ont habité le pied des montagnes auxquelles le nom d'Alpes Bastarniques a été donné, & le voisinage de l'Ister vers le Pont-Euxin. Dans la croyance que le Borysthène devoit tirer son origine d'une montagne, comme tant d'autres grands fleuves, Ptolémée donne à cette montagne le nom de *Bodinus.* La nombreuse nation des *Bodini,* adonnée à la vie pastorale a pu s'étendre au loin ; & on croit les *Géloni* devenir plus Sarmates qu'ils ne paroissent dans Hérodote, quand il en est parlé comme se peignant le corps, & même s'imprimant cette peinture dans la peau. Mais, en voyant des Grecs sous ce nom de *Géloni* mêlés avec les *Budini,* on n'est point surpris que la langue que parlent les Lithuaniens ait des termes dérivés de la langue Grecque. Disons finalement, que les *Budini* & les *Géloni*

associent

aſſocient leurs armes à celles des Scythes, ſelon la narration d'Hérodote, contre Darius, tandis que les *Melanchlæni*, *Androphagi*, *Neuri*, refuſent leur ſecours; ce qui aſſurément renferme ces *Budini* & *Géloni* dans des limites peut-être plus étroites que les autres peuples, bien loin qu'on puiſſe les croire fort au dehors.

Quand avec les yeux fixés ſur les pays qu'ont traverſé les Grecs au ſervice de Cyrus le jeune, & dans le retour de leur expédition, on lit Xénophon, il y a bien quelques endroits où la conciliation du détail de la marche avec les circonſtances du local n'eſt pas ſans difficulté. L'hiſtorien étoit néanmoins de cette expédition; mais on peut croire que les longues harangues, par leſquelles la narration eſt trop interrompue, n'ont point été compoſées ſur le lieu, & que l'ouvrage a été rédigé à loiſir & après coup. Il n'y auroit donc rien de ſurprenant à trouver qu'Hérodote, qui n'a été informé de l'expédition de Darius en Scythie, dans un pays preſque inconnu, que par ouï-dire, ſe ſoit mépris ſur quelques points particuliers. N'a-t-on pas développé & mis en évidence, des erreurs dans la deſcription géographique de la contrée? Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible d'admettre dans la marche de Darius, que ce Prince ait traverſé le Tanaïs. Si Darius parti de l'Iſter, s'eſt avancé juſqu'au point de traverſer le Tanaïs, pour de-là remonter dans l'intérieur du pays, comme il eſt dit expreſſément dans l'hiſtoire, y étant amené par une manœuvre des Scythes, chez les *Melanchlæni*, *Androphagi*, *Neuri*, ceux-ci dans l'occident de la Scythie, vers le haut du Dnieſter, & fort éloignés des premiers, les plus reculés vers l'orient, ce Prince ayant même pénétré chez les *Budini*, pour y exercer des actes d'hoſtilité, ſa marche ne peut être eſtimée moins de ſix cents lieues. Or; je demande, ſi dans un temps limité poſitivement à ſoixante jours, ſur leſquels il faut prendre le temps de conſtruire huit châteaux, indépendamment de quelques ſéjours, l'armée prodigieuſe d'un prince Aſiatique & faſtueux, que la diſette d'eau & des fourrages a fort incommodée, aura fait ſix cents lieues? La plus légère expérience dans la guerre en fait ſentir l'impoſſibilité.

J'ai obligation à un ſavant Confrère, de m'avoir donné occaſion de relire Hérodote ſur la Scythie. Un Mémoire de M. Bayer,

inséré dans le premier volume de l'Académie de Péterſbourg, fut pour moi, il y a long-temps, le motif d'une étude particulière ſur le même ſujet. Je ne puis diſſimuler que j'ai été ſurpris de voir les *Budini,* dont il a été parlé, être tranſportés au pied du Caucaſe & en Circaſſie, dans un Mémoire communiqué à la Compagnie; de voir les châteaux conſtruits par Darius dans ſon expédition contre les Scythes, être appliqués aux différentes gorges du Caucaſe, qui ont été fermées par des retranchemens particuliers, dans l'intervalle du Pont-Euxin juſqu'à la Mer Caſpienne, près de Der-bend. Si nous avons trouvé que le paſſage du Tanaïs étoit hors de vraiſemblance, comme fourniſſant une carrière exceſſive aux marches de Darius, l'éloignement où nous conduiroit cette ſuite de retranchemens au-delà du Tanaïs, dans une poſition oblique & plus méridionale de cinq degrés, vers le milieu de la longueur de la Mer Caſpienne, ajoutera quatre cents lieues, parce qu'il faut après avoir conduit Darius juſque-là, l'en faire revenir, puiſqu'il eſt ſorti de la Scythie par le même endroit qu'il y étoit entré. Ces quatre cents lieues au-delà de ſix cents, en feront mille, qu'on n'admettra certainement point dans une expédition de deux mois. Les *Neuri*, qu'on a vu placés vers le haut du Nieſter, &
105. qu'Hérodote dit s'être retirés chez les *Budini,* auront cherché cette retraite bien au loin, & au travers de pluſieurs autres nations, ſi on les fait courir en Circaſſie, au pied du Caucaſe. Pline les maintient éloignés de plus de trois cents lieues, en les plaçant aux ſources du Boryſthène. Je ne ſai ſi les cheveux roux & les yeux
108. bleus, qui diſtinguent les *Budini* dans Hérodote, conviennent auſſi-bien aux habitans du Caucaſe, qu'à une nation d'un climat Germanique. Les Alains, dans un canton de la Circaſſie, ont bien la chevelure blonde, *crines mediocriter flavos*, ſelon le témoi-
Lib. XXXI. gnage d'Ammien-Marcellin, mais non pas *rutilam comam,* comme
In Agricolâ. Tacite s'exprime ſur une nation, que par cette raiſon il croit Germanique d'origine.

Il y a auſſi quelque difficulté par rapport aux huit châteaux
124. conſtruits par Darius. On lit dans Hérodote, qu'il les avoit écartés les uns des autres de ſoixante ſtades, d'où il réſulte qu'ils étoient renfermés dans un intervalle de quatre cents quatre-vingts ſtades,

dont on ne peut conclure qu'un eſpace d'environ ſeize lieues, ſur la meſure de ſtade qui a paru convenable. Cet eſpace eſt bien court pour que les pays ſitués au midi du Caucaſe fuſſent à couvert de l'invaſion des peuples ſeptentrionaux: car, à retrograder de Der-bend (paſſage le plus important à fermer par rapport à la Perſe) juſqu'au défilé de l'Ibérie, qui eſt décrit dans Pline, & *L. VI, c. 11.* dont le rempart m'a paru nommé *Honora-kert* dans un itinéraire Arménien, la diſtance ne peut s'eſtimer moins de cent lieues. Si Darius avoit voulu boucher ces paſſages, n'étoit-il pas plus à portée de le faire en partant immédiatement des provinces qui lui obéiſſoient, que de n'y arriver que par un circuit immenſe dans un pays ennemi, & en prenant à revers ces paſſages? Quand les Romains ont élevé des remparts dans l'île Britannique, c'eſt par progreſſion de poſſeſſion, non pas en partant de ce qui étoit ultérieur. D'ailleurs, en quel endroit eſt-il queſtion dans Hérodote, de faire conſtruire des châteaux par Darius? c'eſt après l'avoir amené ſur le fleuve *Oarus*, que nous avons vu être tiré du pays 124.
qu'occupoit la nation ſeptentrionale des Thyſſagètes, pour ſe rendre 123.
dans le Palus-Méotide. Darius ne prend pas même le temps 124.
d'achever entièrement la conſtruction de ſes châteaux, & il n'en ſubſiſtoit que des ruines dans un temps auſſi voiſin de Darius que celui dont parle Hérodote. Ainſi, on ne ſauroit dire que ceux qu'on a connus exiſter poſtérieurement dans les gorges du Caucaſe, ſoient ſon ouvrage.

Ce qui a fait juſqu'ici la matière de cet examen critique ſur ce qui regarde la Scythie dans Hérodote, eſt ce qui mérite d'être aſſez bien étudié, pour qu'on puiſſe démêler le plus ou le moins de convenance des faits & des circonſtances que rapporte cet ancien hiſtorien. Mais, la même conſidération ne doit pas s'étendre à quelques autres points particuliers & détachés, étrangers aux objets précédens, que la liaiſon qu'ils ont entr'eux, peut raſſembler ſous un même coup d'œil. On lit dans Hérodote, qu'au-delà des *Thyſſagetæ* & *Iurcæ,* nations contiguës, qui vivent de la chaſſe, 23.
eſt un pays pierreux & raboteux juſqu'à une nation qui habite au pied de montagnes très-hautes, chez laquelle les deux ſexes ſont chauves de naiſſance; nation vêtue à la manière des Scythes,

tirant sa nourriture d'un arbre particulier, faisant sa demeure sous
des arbres en toute saison, avec la seule différence de se couvrir
d'une espèce de chapeau pendant l'hiver : cette nation est réputée
sacrée, à l'abri de toute vexation, destituée de toute espèce d'armes,
l'arbitre de ses voisins, l'asile des exilés. On lui donne le nom
24. d'*Argippæi*. Le pays jusque-là, dit Hérodote, est assez connu,
parce que quelques Scythes, & même des Grecs des échelles du
Pont-Euxin, font cette route. Ce qui est au-dessus, en continuant
le même récit, étant séparé par des montagnes inaccessibles, est
25. inconnu. Cependant, au rapport de la nation chauve, au-delà de
ces montagnes seroient des *Capripedes*, auxquels succéderoit un
pays où l'on dort six mois de l'année. Hérodote ajoute comme
avéré, que le pays situé à l'orient de cette race chauve, est occupé
par les *Issedones*.

J'ai de la peine à être transporté jusqu'en Chine par cette
relation, dans laquelle il entre évidemment des circonstances hors de
vraisemblance. Nous sommes informés que le pays des Thyssagètes,
duquel part Hérodote pour parler des Argippéens, donne naissance
à des rivières qui tombent dans le Palus-Méotide. La Géographie
fournit soixante degrés de longitude, depuis l'entrée du Tanaïs
dans le Palus, jusqu'au méridien de cent vingt degrés, qui ne fait
qu'effleurer, pour ainsi dire, la frontière du Cheñ-si, la moins
reculée des provinces de la Chine. Ces soixante degrés font un
espace d'environ onze cents lieues, par la hauteur moyenne de
l'entrée du Cheñ-si à quarante de latitude, & de l'embouchure
du Tanaïs à quarante-sept. J'avoue qu'une pareille distance en
droite ligne, sans les circuits d'une telle route, me paroît difficile
à franchir, sans rencontrer aucun objet intermédiaire. Si les Issédons
25. sont plus avancés vers l'orient que les Argippéens, comme le dit
formellement Hérodote, la demeure la plus lointaine qu'on puisse
se flatter de connoître aux Issédons, est le pays d'Eygur, & ce
pays étant moins oriental que la Chine, les Argippéens ne sauroient
être les Chinois. Les notions que l'on a des Chinois, ne les montrent pas logés sous des arbres, comme dans une demeure fixe
& permanente, & l'uniformité dans cette manière d'habiter, ne
pourroit avoir lieu dans l'étendue d'une contrée vaste. Si les Chinois

n'ont point une grande réputation de valeur dans la guerre, cela n'empêche pas que la nation ne ſoit armée. Je ne cherche point à fixer de lieu convenable aux Argippéens, & cela paroîtra même aſſez peu intéreſſant. Mais, ſi on prenoit cette eſpèce de nation ſacrée pour quelque ſociété de Brahmènes ou de Lamas, comparable à ce qu'on trouve dans le petit ouvrage intitulé *Expoſitio totius Mundi & gentium*, & dont j'ai parlé dans un Mémoire ſur la nation & le pontife des Gètes, l'application me paroîtroit plus vraiſemblable. Tom. XXV, p. 45.

Les *Arimaſpi*, n'ayant qu'un œil, & du nom deſquels un conteur de fables, nommé *Ariſtéas de Proconnèſe*, avoit intitulé un poëme, ont plus d'une place dans la Scythie. Car, étant rangés entre les Celto-Scythes, ſelon Strabon, par les plus anciens qui L. XI, p. 507.
en euſſent parlé, ils étoient plus Européens qu'Aſiatiques; & Pline Lib. IV, c. 12.
y eſt conforme, en les faiſant contigus aux *Mæotæ* ſur les derrières.
Si dans Hérodote il eſt dit qu'au rapport des Iſſédons, les Arimaſpes 27.
ſont au-deſſus d'eux, il faut opter entre des Iſſédons, que quelques auteurs de l'antiquité citent comme voiſins du Palus, & les Iſſédons plus reculés, dont il a été parlé ci-deſſus. Quant à des *Gryphi* ou Gryphons, qui gardent l'or, pour empêcher qu'il ne ſoit enlevé par les Arimaſpes, quoiqu'Hérodote les aſſocie dans le rapport que font les Iſſédons, on voit ailleurs que cet or ſemble appartenir à quelque contrée reculée dans le nord de l'Europe, ſelon Hérodote Lib. III, 116.
même. Comment donc haſarder que le Niu-tché, qui eſt le pays des Man-tcheou, actuellement dominans en Chine, reculé juſqu'à cent cinquante degrés de longitude, eſt la contrée convenable aux Gryphons, qu'il faut prendre pour des monſtres à reléguer au pays des fables?

Il n'y a rien de ſi équivoque que ce qui peut concerner des *Hyperboréens*. Par cette expreſſion de comparaiſon, les Numides en Afrique le feront à l'égard des Gétules, les Égyptiens par rapport à l'Éthiopie. Dans un temps où le nord de l'Europe étoit inconnu, des contrées ſituées au-deſſus du golfe Adriatique ont été données à des Hyperboréens. C'eſt à ceux-là qu'il convient d'attribuer par préférence les offrandes faites à Délos, puiſque ſelon le témoignage formel d'Hérodote, elles étoient conduites en 33.

touchant au golfe qu'on vient de nommer, à Dodone, qui les faisoit passer au golfe Maliaque & en Eubée, pour être portées à Délos. Des Hyperboréens orientaux, comme seroient des Chinois, auroient fait une bien fausse route, au lieu de se rendre dans la basse Asie, dont les ports sur la mer Égée s'ouvrent vis-à-vis de Délos. Ce qui a été débité à l'avantage d'un peuple Hyperboréen, doit être regardé de même œil que les merveilles surnaturelles de son climat; & il ne conviendroit pas plus de faire la recherche d'une pareille contrée, que de celle qu'une peinture toute poëtique & sans réalité, nous présente dans Virgile:

Hîc ver assiduum, atque alienis mensibus æstas,
Bis gravidæ pecudes, bis pomis utilis arbos.

Quand on a bien examiné tout ce que les monumens de l'antiquité fournissent à la Géographie, on est obligé de convenir que c'est à Ptolémée que sont dûes les connoissances qui portent le plus loin dans l'orient. Si on lit ailleurs le nom de *Sérès*, c'est par lui seul qu'on connoît la *Sérique*. Il faut lui passer d'avoir donné aux espaces trop d'extension, & de prendre trop de longitude, en courant d'occident en orient: c'est un vice dominant dans sa Géographie, trop bien reconnu pour être douteux. Mais, il est singulier de voir la Sérique de Ptolémée dans un rapport de circonstances, soit rivières, soit régions, soit villes, plus sensible, nonobstant ses imperfections, qu'à l'égard de plusieurs autres contrées vis-à-vis du local correspondant: c'est ce que j'ai développé par une comparaison scrupuleuse & suivie, non pas vague, l'accompagnant d'une carte figurée d'après Ptolémée, comme d'après les connoissances actuelles, dans un Mémoire donné à l'Académie, & inséré dans le XXXII.e volume de ses Mémoires. Limités partout ailleurs par le Gange, la Géographie de Ptolémée nous conduit au pays des *Sinæ*, inconnu tout autre part dans l'antiquité. En partant du Gange, une suite de lieux de proche en proche, se fait connoître avec trop d'évidence pour qu'il soit possible de s'y méprendre; & la réforme que l'Astronomie met dans la longitude de Ptolémée, achève la détermination. Un Mémoire postérieur à celui que je viens de citer, & propre à justifier sur cette partie

comme sur la précédente, la carte que j'ai publiée du Monde connu des Anciens, a été communiqué également à l'Académie, & est compris dans le même volume. Le genre d'étude & de travail attaché à la composition des cartes, fournit précisément un moyen de fixer les objets avec plus de rigueur qu'ils ne sont souvent considérés par les Savans, aux lumières desquels je suis néanmoins très-disposé de déférer, lorsqu'une sévérité que donne la Géographie positive n'y mettra point de difficulté; & je terminerai ainsi ce commentaire géographique sur un des grands morceaux de l'histoire d'Hérodote.

MÉMOIRE
SUR LA MER ÉRYTHRÉE.

Par M. d'Anville.

Ce qu'on nomme actuellement la *Mer Rouge*, ou, si l'on use du terme grec, la *Mer Erythrée*, n'est qu'un golfe sortant d'une vaste étendue de mer, à laquelle appartient spécialement dans l'antiquité le nom d'*Erythræum sive Rubrum mare.* L'opinion étoit que cette mer devoit son nom à un roi qui est appelé *Erythras*, que Strabon dit avoir été Persan, & dont on vouloit que la sépulture fût dans une île du Golfe Persique, nommée *Ogyris*, qui a porté le nom de *Gerun* avant que celui d'*Ormus* lui soit devenu propre. La Compagnie a bien voulu entendre la lecture d'une description du Golfe Arabique ou de la Mer Rouge d'aujourd'hui, à la suite des Mémoires sur l'Égypte ancienne & moderne; & dans le volume XXX de l'Académie, le Golfe Persique, émané comme l'Arabique de la Mer Érythrée, est la matière d'un ouvrage particulier. Mon dessein n'étant point d'entrer dans un aussi grand détail de circonstances, en parlant de la Mer Érythrée, se borne principalement à en considérer l'étendue & les limites, relativement à la connoissance qu'avoit l'antiquité des terres dont cette mer baignoit les rivages. On en connoît une description sous le titre de Περίπλες, qui proprement veut dire *circum navigatio;* & celle

Lû le 25 Févr. 1766.

qu'on a du Pont-Euxin, par Arrien, est vraisemblablement ce qui lui a fait attribuer un écrit intitulé de même, sur la Mer Erythrée. La raison d'en douter, qui ne seroit fondée que sur ce que le Périple de cette mer n'est pas conforme au détail que donne le même auteur, en parcourant le rivage Persique, dans le livre intitulé Ἰνδικὰ, ne seroit pas décisive, puisque sur les rivières de l'Inde, on peut remarquer dans ce livre quelque diversité d'avec ce qu'Arrien rapporte comme historien dans le récit de l'expédition d'Alexandre. Mais, une discussion sur l'auteur du Périple n'intéresse pas assez notre objet actuel, pour que je veuille m'y arrêter.

La notion générale qu'on a de la Mer Erythrée, c'est de s'étendre depuis la côte orientale de l'Afrique, le long de la côte méridionale de l'Asie. Il s'agit donc de reconnoitre le terme où se porte l'ancienne Géographie sur l'une & sur l'autre de ces côtes. Un Mémoire concernant l'Ophir, où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or, m'a donné occasion de rechercher quelle pouvoit être l'extrémité de ce que l'antiquité connoissoit sur le rivage Africain. Le promontoire, sous le nom d'*Aromata*, que l'on voit rangé dans Ptolémée comme étant le plus oriental de l'Afrique, en s'éloignant ainsi du détroit qui sert d'entrée au Golfe Arabique, ne sauroit être que le cap qui porte aujourd'hui le nom de *Guardafui*. Au-delà de ce cap, la plus reculée des villes que connoisse l'antiquité sur cette bande maritime, & sous le nom de *Rapta*, est déterminée par Ptolémée plus méridionale de treize degrés que le promontoire nommé *Aromata*, avec la circonstance conforme au local, d'être en position divergente du midi vers le couchant à l'égard du promontoire. La différence de treize degrés dans la hauteur n'est pas donnée arbitrairement; elle est fondée sur l'estime qu'en avoit faite un navigateur, comme Ptolémée s'en explique positivement, dans le chapitre 14 de ses Prolégomènes. Or, la hauteur du cap Guardafui, bien connue de nos jours par environ onze degrés & demi, donne lieu de conclure celle de *Rapta* par un degré & demi de latitude méridionale. Si *Rapta*, dans Ptolémée, passe la ligne de sept degrés, c'est pour avoir trop reculé dans le sud le promontoire *Aromata*, en ne laissant que six degrés d'intervalle, au lieu de onze & demi, entre

entre ce promontoire & la Ligne équinoctiale; & il n'eſt pas à craindre que la Géographie actuelle ſoit démentie ſur ce point, & ſur beaucoup d'autres, par celle de Ptolémée.

Un fleuve, dans les divers bras duquel vers ſon embouchure on connoît aujourd'hui pluſieurs villes, rencontre préciſément la mer à la hauteur que prend la poſition de *Rapta*, de laquelle ce fleuve emprunte dans l'antiquité le nom de *Raptus*, & eſt ſuivi d'un promontoire appelé *Raptum.* Un autre promontoire plus reculé, ſous le nom de *Praſum*, comme s'il avoit été appelé *Cap-Verd*, eſt le point le plus auſtral de l'ancienne Géographie; & en conſéquence de l'emplacement qui convient à *Rapta*, il y a tout lieu de reconnoître la pointe de terre, qui a pris des navigateurs Portugais le nom de *Cabo Delgado*, ou de Cap Délié, par environ dix degrés de latitude ſud. L'île *Menuthias*, moins reculée vers le midi de pluſieurs degrés dans Ptolémée, ne peut ainſi ſe rapporter qu'à celle de Zanzibar, la principale des trois îles actuellement connues vis-à-vis du continent; & il ne conviendroit pas de ſe rendre trop rigoureux à l'égard de Ptolémée ſur une circonſtance particulière, qui eſt d'écarter la *Menuthias* au-delà de ce qu'on connoît d'eſpace entre Zanzibar & le continent. Les Géographes, qui dans leurs cartes ont tranſporté *Menuthias* à Madagaſcar, par un excès d'éloignement, pouvoient être retenus par l'analyſe d'eſpace convenable, à partir comme on a fait ici de Guardafui, puiſqu'en ces mêmes cartes ils reconnoiſſent ce cap pour être l'*Aromata.* Ptolémée ne donnant que dix-huit degrés de différence dans les hauteurs d'*Aromata* & de *Menuthias*, nous avons toutefois connoiſſance d'un intervalle de vingt-quatre degrés depuis le Guardafui juſqu'à la terre la plus ſeptentrionale de Madagaſcar. Enchérir ſur les eſpaces donnés par Ptolémée, au lieu d'y voir les poſitions généralement trop écartées, c'eſt peu connoître le fond de ſa Géographie, & le vice dominant du principe où il étoit, de prendre cinq cents ſtades pour meſure ſuffiſante à ce que vaut un degré de grand cercle, quoiqu'il ſoit avéré que ce degré en renferme ſix cents, & même ſept cents cinquante, ſelon différentes longueurs de ſtade. Que des hommes d'une profonde érudition, tels que Saumaiſe & Bochart, ayent pris Madagaſcar pour *Menuthias*,

la méprise doit moins surprendre de leur part, que de celle des auteurs de cartes géographiques, parce que la discussion que demandent les ouvrages de ce genre, est plus propre qu'une autre étude à faire considérer les objets d'assez près pour les fixer plus précisément. Isaac Vossius, dans ses notes sur Méla, remarque bien que *Menuthias* n'est point Madagascar, & que ce doit être Zanzibar: mais, les fondemens de son opinion me sont inconnus. Il faut dire, que la première notion qu'on ait de Madagascar est dûe à Marc-Pol, qui vivoit à la cour de Coblaï, petit-fils de Zinghiz-khan, vers la fin du XIII.e siècle.

Après avoir reconnu le terme Austral, ou Afriquain, du rivage qui borne la Mer Érythrée dans l'ancienne Géographie, passons au rivage Asiatique & Oriental. C'est Ptolémée que nous avons à consulter particulièrement sur cet article: il nous porte au plus loin que s'étendent les notions géographiques de l'antiquité, avec un détail de circonstances qui n'est dû qu'à lui. Mais, en convenant ainsi de ce qui est dû à Ptolémée, disons en même temps, que c'est à ce terme de ses connoissances que l'extension qu'il donne aux espaces se manifeste avec le plus d'excès. Il me suffira pour le mettre en évidence, de rappeler quelques points principaux d'un Mémoire donné à l'Académie sur les limites du Monde connu des Anciens au-delà du Gange. Ptolémée n'arrive à l'extrémité de ce qu'il embrasse dans sa Géographie en courant vers l'orient, qu'en remplissant l'hémisphère ou cent quatre-vingts degrés de longitude. Dans cette course, il ne prend pas moins de cent quarante-huit à cent quarante-neuf degrés pour arriver au Gange, que les observations astronomiques de nos jours fixent à environ cent huit, à compter du méridien de la plus occidentale des Canaries, comme il compte également des îles Fortunées; & il en résulte par une réduction proportionnelle, que les cent quatre-vingts degrés de Ptolémée se réduisent à cent trente. Il seroit absurde de donner aux régions d'au-delà du Gange, les quarante degrés dont il abonde en-deçà de ce fleuve, pour que l'espace où il ne prend que trente-un à trente-deux degrés, en prît plus de soixante-dix.

Il est plus naturel de penser, que les objets étant moins bien connus à proportion de leur éloignement, ce que Ptolémée prend

d'eſpace au-delà du Gange, pourroit être ſuſceptible de plus de réforme qu'il n'en éprouve dans une partie antérieure. De-là vient que le pays des Sines, juſqu'où il nous conduit, & qui n'eſt connu dans l'antiquité que par lui ſeul, tombe préciſément ſur une contrée qui ne s'étend en rigueur que juſqu'à la longitude de cent vingt-ſept degrés, au lieu que par la réduction proportionnelle rapportée ci-deſſus, les cent quatre-vingts degrés de Ptolémée pourroient s'évaluer juſqu'à cent trente. Ce n'eſt point une eſtime vague & arbitraire qui fait trouver ce pays des Sines, mais une chaîne de poſitions de proche en proche, avec des ſignes évidens de reconnoiſſance, & dans un détail que renferme le Mémoire dont j'ai parlé ci-deſſus. Entre ces poſitions, je me contenterai ici, en approchant aſſez près du but où nous tendons, de citer les lieux de *Zabæ* & de *Tingora,* donnés par Ptolémée comme étant ſéparés l'un de l'autre par une terre aſſez avancée en mer pour être appelée le *Grand promontoire.* Or, la Géographie actuelle nous montre ces lieux dans le rapport le plus marqué, de part & d'autre de la grande pointe qui termine la preſqu'île Malaïenne, avec les noms encore d'uſage de *Saber* ou *Saban,* & de *Tingoran,* qu'aſſurément on ne diſtinguera point de ceux qu'on lit dans Ptolémée. Et parce qu'un golfe qu'il appelle *Grand,* eſt ce qui ſuit immédiatement, ſelon lui, le grand promontoire, il eſt évident qu'il nous déſigne le Golfe de Siam, qui creuſe profondément les terres du continent ſur le côté oriental de la preſqu'île. Si l'on ajoute que la Géographie dans Ptolémée ne connoît point d'objet intermédiaire de ce golfe au pays des Sines, il en réſulte que la contrée qui ſuccède au golfe, c'eſt-à-dire Camboja, & ce qu'on nomme la *Cochinchine* par altération de *Kao-tſi-tſin,* eſt le pays des Sines. Il eſt même prouvé que ce qui dans les Géographes Orientaux porte également le nom de pays des Sines, prend le même emplacement, & eſt renfermé par l'Aſtronomie dans cette hauteur de climat. Une combinaiſon ſimple & facile de ces objets faiſant connoître leurs rapports, on a tout lieu d'être ſurpris de les voir étrangement déplacés dans les cartes, juſque-là que des îles, qui ne ſont connues que par Ptolémée, & comme renfermées dans le *ſinus Gangeticus,* que nous appelons *Golfe de Bengale,* rempliſſent en ces cartes, les

mers de l'orient, comprenant les Moluques & le Japon. Le Mémoire ſur les limites de l'ancien Monde, fournit ſur ce ſujet, un détail de preuves & de circonſtances que je ne répéterai point ici.

Il me reſte à parler de ce qu'il y a de plus ſingulier dans la Géographie de Ptolémée ſur la Mer Érythrée. Ptolémée s'éloignant de l'opinion la plus généralement établie chez les Anciens, que les terres ſont enveloppées par une continuité de mer, appelée d'un nom général l'*Océan*, ne borne point de cette manière le continent qu'il a prolongé vers l'orient: il le laiſſe indéterminé, comme pouvant avoir une continuation d'étendue au-delà de l'hémiſphère, dont il a rempli les cent quatre-vingts degrés; & cette circonſtance doit être regardée comme une des plus remarquables dans l'ancienne Géographie. Elle peut avoir donné lieu à la découverte du nouveau Monde. Cette découverte fut entrepriſe dans un temps où l'on n'avoit point encore de connoiſſance bien poſitive du terme oriental de l'Aſie, que la Géographie de Ptolémée faiſoit croire appartenir à un autre hémiſphère que celui que l'on ſe flattoit de connoître. Les Portugais venoient de ſe faire un grand nom en découvrant les Indes par la route de l'orient; & on imagina qu'en prenant celle de l'occident, on aborderoit le même pays par un autre côté. Car, d'où viendroit, ſans cette opinion, le nom d'*Inde occidentale* & d'*Indiens*, au continent de l'Amérique & à ſes habitans naturels? Je ne ſache pas que cette obſervation ait été faite d'après ce qui nous donne lieu de la faire ici.

On voit dans Ptolémée, la côte de l'extrémité de ſon continent au pays des Sines rabaiſſée juſque ſous la Ligne, au lieu de monter vers le nord. Il ajoute que cette côte s'étendant enſuite vers le couchant, va rejoindre celle de l'Afrique au midi du promontoire *Praſum*, qui donnoit à la mer voiſine le nom de *Praſodis*. Ainſi, la Mer Érythrée devient un baſſin dans Ptolémée; & parce que ſa Géographie avoit l'avantage d'être la plus univerſelle, & celui d'être figurée dans des cartes dreſſées d'après ſes tables par Agathodæmon, on ne ſera point ſurpris qu'elle ait été ſuivie ſur l'article dont il s'agit, avant qu'on ait été détrompé par la navigation, qui a ouvert le chemin juſqu'aux côtes méridionales de l'Aſie, en doublant l'extrémité de l'Afrique. L'Édriſi qui écrivoit

sa Géographie vers le milieu du XII.e siècle, après s'être étendu sur la côte Zengitane ou Africaine, au-delà de Ptolémée, en faisant mention de la terre de Sofala, qui s'éloigne de la Ligne d'environ vingt degrés, amène la continuation de cette terre jusqu'au midi d'une mer orientale, qui sous le nom de *Delaravi*, que lui donnent les Géographes Orientaux, baigne les rivages d'une partie de l'Inde très-reculée, vers le pays des Sines. Une carte curieuse à examiner, dans la collection de *Gesta Dei per Francos*, & que j'ai déjà eu occasion de citer, dans un Mémoire sur le rempart de Gog & de Magog, prolonge la côte dont la Mer Érythrée seroit bornée vers le midi, jusqu'au-delà des parages du pays appelé *India magna*, en comprenant cette partie de la côte sous le nom d'*Asia*, à la suite du nom d'*Africa*, quoiqu'elle ne soit pas figurée vers son terme comme joignant précisément le rivage du continent oriental. J'ai jugé que cette carte ne pouvoit être postérieure au XIII.e siècle, & une des raisons qui me le persuadent, c'est de n'y point voir encore ce que les notions que Marc-Pol avoit communiquées pouvoient y faire entrer, & notamment la grande île de Madagascar.

Neuvième part. du premier Clim.

On voit dans l'Édrisi une multitude d'îles, dont on entreprendroit assez vainement de faire le rapport à celles que la Géographie actuelle fait connoître d'une manière positive. Les *Robaihat*, dont il parle, pourroient être les Mal-dives, en ce qu'il les dit sans nombre, & contiguës les unes aux autres. De plus, une grande île qui les suit, dont l'étendue vers l'orient est comparée à quatre mois de chemin, & qui sous le nom de *Comr*, devance la mention qui est faite de Séren-dib, se rapporteroit au continent de la presqu'île de l'Inde, empruntant ce nom de Comr de celui du cap *Comaria*, ou Comorin : & si l'on est prévenu que la langue Arabe, qui est celle du texte de l'Édrisi, n'a point de terme particulier pour distinguer une presqu'île d'avec ce qui est île, y employant également le terme de *Gezira*, on n'est point surpris de voir cette terre de Comr citée comme une île. Dans Marc-Pol, il est mention de Comari comme d'une province de l'Inde. Les treize cents soixante-dix-huit îles placées, selon qu'en parle Ptolémée, au-devant de la Taprobane, ou de Séren-dib,

ne peuvent convenir qu'aux Mal-dives. Mais, une île qu'on auroit curiosité de connoître, parce qu'elle étoit peuplée de Chrétiens, tenant même le rang de métropole dans l'église Nestorienne, sous le Catholicos de Chaldée ou de Séleucie sur le Tigre, c'est Kotrobah. Ce qui est dit de sa situation, soit dans l'Edrisi, soit ailleurs, à l'égard d'une île habitée par des singes, Géziral-al-Corud, & à soixante milles du rivage Africain, ne se distingue pas avec évidence dans les parages de cette mer, en s'éloignant vers le sud de l'ancienne Dioscoride, ou de Socotra, qui étoit aussi devenue Chrétienne. Et si ce n'est pas la même île, à laquelle sa proximité avec le continent de *Zingis,* appelé vulgairement *Zanguebar,* peut avoir communiqué le nom actuel de Zanzibar, je ne vois point d'ailleurs ce que c'est que Kotrobah. L'étendue de mille milles, que Marc-Pol attribue à Zanzibar, peut prendre quelque convenance à cette partie du continent, & ne convient point à ce qu'il appelle *une île sous le même nom.* Quand il fait habiter cette terre par des idolâtres, c'est que les habitans naturels sont des Éthiopiens, appelés *Kafers,* ou infidèles (comme n'étant pas Musulmans) par les Mahométans que le commerce a établis dans les villes maritimes. Il faut dire que plusieurs îles que l'on voit dans Ptolémée, plus au large & plus sud que le promontoire *Aromata,* n'existent point dans la Géographie actuelle.

Au reste, que Ptolémée en faisant tourner la côte d'Afrique vers l'orient, au lieu de la prolonger vers le midi, n'ait ainsi tenu aucun compte de quelques récits dont il devoit avoir connoissance, selon lesquels le continent de l'Afrique auroit été reconnu comme enveloppé au sud par la mer, on ne sauroit le lui reprocher, quoique les temps postérieurs aient procuré une notion du local favorable à ces récits. Rien n'étoit moins avéré que des faits qui sont rapportés dans Pline. Ce qui est dit de la navigation du Carthaginois Hannon, que parti de Gadès il avoit poussé sa navigation jusqu'au golfe Arabique, selon la relation que ce navigateur avoit écrite, est démenti par le Périple qui porte son nom, & qui paroît se borner à la partie du rivage Africain la plus avancée vers le couchant, à peu près dans les mêmes limites que Ptolémée fixe sur le même rivage. Un Grec nommé Eudoxe, sous Évergète II,

Lib. II, c. 17.

& fuyant Lathurus, s'étoit embarqué, au rapport de Cornélius Népos, sur le Golfe Arabique, & avoit été porté jusqu'à Gadès. Strabon, qui parle de plusieurs voyages attribués à cet Eudoxe, le traite de conteur de fables, & ne pouvoit à la vérité être fort disposé à lui donner créance, bornant ses propres connoissances en Géographie au détroit qui fait l'entrée du golfe Arabique, & croyant la terre inhabitable dans le voisinage de la Ligne. On trouve l'auteur du Périple de la mer Érythrée disposé à croire qu'au-delà de ce qu'il décrit sur la côte Africaine, l'Océan s'enfonce vers le couchant pour se joindre à la mer occidentale, mais c'est en convenant qu'on n'en a point de notion positive. Si l'on peut former quelque conjecture sur ce qui déterminoit Ptolémée, en bornant la Mer Érythrée vers le midi, d'admettre ainsi une terre Australe, qui auroit été contiguë à l'Afrique, c'est l'idée qu'on avoit des *Antichthones,* auxquels Méla fait occuper la zone tempérée méridionale : *Mediam*, en parlant des zones, *æstus infestat; frigus ultimas. Reliquæ habitabiles, paria agunt anni tempora, verùm non pariter. Antichthones alteram, nos alteram incolimus.* C'est à raison de cette position que Manilius, dans son poëme sur l'Astronomie, dit qu'en cette partie de la Terre, éclairée comme l'autre en même temps par un même Soleil, les corps célestes se couchent vers la gauche, & se lèvent vers la droite. Voici comme il s'explique sur ce sujet:

Lib. II.

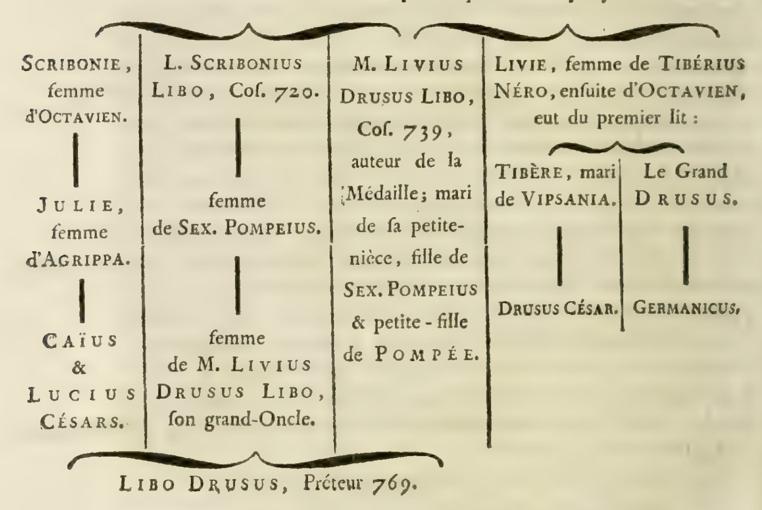
Lib. I, cap. I.

Astronom. l. I.

Altera pars Orbis sub aquis jacet, invia nobis,
Ignotæque hominum gentes, nec transita regna,
Commune ex uno lumen ducentia Sole,
Diversasque umbras, lævâque cadentia signa,
Et dextros ortus Cœlo spectantia verso.

Considérer l'état de la Géographie en différens âges, ses progrès selon les temps, c'est, dans l'étude que demande cette science, un des objets les plus dignes de curiosité; & ce qu'on nomme aujourd'hui la Mer des Indes, est un sujet assez recommandable par lui-même.

Degrés de parenté de M. LIVIUS DRUSUS LIBO.



MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
UNE MÉDAILLE D'ARGENT DE M. LIVIUS DRUSUS LIBO.

Par M. DE LA NAUZE.

TÊTE d'un homme toute nue & sans légende. Revers, M. LIVI. L. F. DRVSVS. LIBO. EX. S. C. Chaise curule, avec la corne d'abondance à droite & une branche d'olivier à gauche. C'est une de ces médailles de famille Romaine, où d'un côté la tête toute nue représente un citoyen après sa mort, & où le type du revers désigne les symboles de sa magistrature, avec une légende, qui en exprimant le nom de l'auteur de la médaille, indique suffisamment le nom du Magistrat son parent, à l'honneur duquel elle est consacrée. Les Savans conviennent avec raison, que l'auteur de la pièce de monnoie, M. Livius Drusus Libo, Consul en l'an de Rome 739, étoit fils adoptif de M. Livius Drusus, Préteur en 704; ils veulent cependant que la tête soit celle du propre père, non du père adoptif, & que le propre père ait été L. Scribonius Libo, Consul en 720. Mais pour mieux éclaircir la médaille, & mieux connoître la personne de M. Livius Drusus Libo, il faut d'abord examiner quelle a été sa famille, & quels furent ses degrés de parenté.

Vaillant. Fam. Livia, 4.

Famille de Drusus Libo. Le surnom *Libo* appartenoit à la famille Scribonia, comme le surnom *Drusus* à la famille Livia: l'auteur de la médaille étoit donc de la famille Scribonia par sa naissance, & de la famille Livia par adoption. Drusus *Libo* est ici pour Drusus *Scribonianus*, comme ailleurs Metellus *Scipio* pour Metellus *Cornelianus*, Cæpio *Brutus* pour Cæpio *Junianus*, & tant d'autres exemples pareils; les adoptés aimant mieux retenir le surnom de leur branche, quand elle étoit illustrée, que rappeler leur nom de famille plus vulgairement répandu.

Fils de Drusus Libo. Sous le règne de Tibère, en l'an 769, arriva la fin tragique d'un préteur de Rome, nommé aussi *Drusus Libo* dans Paterculus, auteur contemporain, & *Libo Drusus* dans Tacite, par une inversion très-ordinaire, à laquelle nous nous conformerons dans la suite de ce Mémoire, pour distinguer le Préteur d'avec le Consul. Tacite ajoute que Libo Drusus étoit de la famille Scribonia, & qu'il avoit Pompée pour bisaïeul, Scribonie, autrefois femme d'Auguste, pour tante paternelle, les Césars pour cousins du côté des femmes. Il s'ensuit d'abord, que le Consul de l'an 739 étoit père du Préteur de l'an 769, puisqu'ils étoient tous deux de la même famille, qu'ils portoient les mêmes surnoms, & que l'intervalle de trente ans entre le consulat de l'un & la préture de l'autre, répond à la durée ordinaire d'une génération. La filiation est d'autant plus certaine, qu'elle expliquera sans le moindre embarras, les paroles citées de Tacite, qui ont mis à la torture les commentateurs de cet écrivain.

Paterecul. II, 130.
Annal. II, 27.

Frère & sœur de Drusus Libo. Le fils ayant eu pour tante paternelle Scribonie, mère de Julie & aïeule des Césars Caïus & Lucius, on voit aussitôt que Scribonie étoit sœur du père, & que Libo Drusus avoit donc *amitam Scriboniam quæ quondam Augusti conjux fuerat, consobrinos Cæsares.* Scribonie fut encore, selon Dion, sœur de L. Scribonius Libo, Consul en 720 : le Consul de 720 fut par conséquent le frère & non le père du Consul de 739 ; & la différence d'âge entre les deux frères doit avoir été considérable. L. Scribonius Libo, dont l'histoire fait souvent mention, paroît être né vers 670, & Drusus Libo naquit vers 696, à juger de son âge par la règle de quarante-trois ans pour le consulat. Leur père est indiqué sur la médaille par le prénom de *Lucius* L. F. & il n'est connu dans l'histoire par aucune action, ni par aucune magistrature : nouvelle raison pour adjuger la tête de la médaille au père adoptif qui avoit été Préteur en 704.

Dio. XLVIII, p. 366.

Petite nièce de Drusus Libo. L. Scribonius Libo, frère aîné de ce Consul, & attaché à la mémoire de Pompée, se retira, comme tant d'autres citoyens, auprès de Sex. Pompéius en Sicile : il y conduisit aussi sa fille, qu'il fit épouser à ce fils de Pompée ;

Ibid. p. 380.

& Sex. Pompéius en eut vers 713 une fille, dont le mariage proposé l'an 715, avec Marcellus né en 712, fut sans aucun effet: Dion atteste toutes ces particularités. Voilà donc une petite nièce de Drusus Libo auteur de la médaille, & nous allons voir qu'elle devint sa femme; les mariages à ce degré de parenté n'étant point prohibés chez les Romains, & l'âge étant ici compétant pour le mari, plus âgé que la femme d'environ dix-sept années seulement, par tout ce qui vient d'être dit.

Femme de Drusus Libo. Pour entendre comment Libo Drusus, fils de ce Consul, avoit Pompée pour bisaïeul, *proavum Pompeium*, il faut de deux choses l'une, ou que le consul Drusus Libo ait été fils de Pompéia la fille de Pompée, ou qu'il ait épousé une petite fille du même Pompée. Mais la première hypothèse ne sauroit avoir lieu: Jule César demanda inutilement en mariage *Sueton. I, 27.* Pompéia, l'an 694, elle étoit déjà promise à Faustus fils du dictateur Sylla, & Faustus la laissa veuve avec des enfans, l'an *Hirt. B. Afric.* 708. Auroit-elle épousé dans la suite Scribonius le père, à qui elle auroit donné pour fils Drusus Libo? cela est contre toute vraisemblance; le père, s'il avoit encore vécu pour lors, auroit été trop vieux marié, & le fils trop jeune Consul. Il faut donc chercher la femme de Drusus Libo, mère de Libo Drusus, parmi les petites filles de Pompée. L'histoire n'en connoît que deux, Fausta qui fut femme de M'Émilius Lépidus, & la fille de Sex. Pompéius, née en 713: c'est donc celle-ci que Drusus Libo son grand-oncle aura épousée; & le texte de Tacite sur les degrés de parenté de Libo Drusus, ne souffrira plus aucune difficulté.

Circonstance de la fabrication de la médaille. Les médailles Romaines étoient souvent frappées par des Officiers monétaires, relativement à des jeux publics. Ce principe doit être sur-tout appliqué à des médailles de famille, qui réuniront les deux conditions, d'avoir été frappées pour un citoyen décédé, & par un citoyen qui soit connu d'ailleurs dans l'histoire, pour avoir effectivement donné des jeux publics. Telle est la médaille de Drusus Libo: le premier article, la mémoire de quelqu'un de mort, n'est point contesté; le second, une célébration de jeux publics, se

vérifiera par un ancien témoignage hiſtorique, où Libo doit s'entendre du même Druſus Libo, comme nous allons tâcher de l'expliquer.

Dans la courte énumération que Pline fait des édifices les plus ſomptueux de Rome, il finit par le Panthéon conſtruit par Agrippa, l'architecte Valérius ayant auparavant couvert le théâtre aux jeux de Libo: *Pantheon Jovi ultori ab Agrippa factum, cùm theatrum antè texerit Romæ Valerius Oſtienſis architectus ludis Libonis.* Ici le mot *antè* doit être pris pour *paulò antè*, par la raiſon que c'eſt un caractère chronologique, pour rapprocher, ſoit deux époques voiſines, ſoit, ce qui eſt équivalent, deux ouvrages du même architecte: ſans quoi le rapport de l'édifice d'un temple, avec les voiles d'un théâtre, ne ſauroit ſe comprendre. Le P. Hardouin, au contraire, a imaginé de faire remonter ces jeux de Libo à l'an 691, quoique Pline ait rapporté l'époque de l'uſage de couvrir les théâtres à la préture de Lentulus Spinther, en 694. Il eſt néceſſaire de renvoyer beaucoup plus bas les jeux de Libo, avec ſon théâtre couvert, puiſqu'ils précédèrent de peu la conſtruction du Panthéon, dont l'inſcription, ſubſiſtante encore aujourd'huí au frontiſpice de la Rotonde, marque le troiſième conſulat d'Agrippa, c'eſt-à-dire l'an 727. Les temps conviennent pour Druſus Libo, qui parvint depuis au conſulat en 739, & l'hiſtoire ne connoît point d'autre Libo que lui, qui puiſſe avoir célébré des jeux peu avant l'année 727, & frappé alors une médaille en qualité d'Officier monétaire.

Hiſt. Natur. XXXVI, 15.

Idem, XIX, 1.

La circonſtance des jeux funèbres paroît annoncée encore au revers de la médaille de Druſus Libo, par l'inſcription EX. S. C. On n'avoit pas beſoin de Sénatus-conſulte, obſerve M. Vaillant, pour marquer telles ou telles figures dans la fabrication des eſpèces: *Senatus-conſulto non opus fuit pro denario ſignando:* ces figures étoient ordinairement laiſſées au choix des Officiers monétaires. Mais il falloit un ordre ou une permiſſion du Sénat pour les cérémonies extraordinaires, comme les jeux funèbres, où les citoyens, en habit de deuil, interrompoient les affaires courantes pour s'occuper du ſpectacle de la fête. On ſait qu'entre autres décorations de ces ſortes de cérémonies, les ſymboles de la

Fam. Scrib. 1.

magiſtrature du mort & ſon portrait en cire n'étoient pas oubliés. De-là les ſymboles de la préture de Druſus, une chaiſe curule, une corne d'abondance, une branche d'olivier, toutes réellement figurées à la pompe des jeux, & tranſportées de la décoration ſur la médaille; & de-là auſſi la tête du même Druſus, toute nue, ſur la médaille, comme ſur le portrait en cire.

Combien d'autres médailles, qui paroiſſent fort différentes de celle-ci, & qui demanderoient peut-être une ſemblable explication? je n'en citerai qu'un exemple. Cicéron parle des jeux funèbres que Fauſtus devoit donner en mémoire de ſon père Sylla; or Sylla, ſelon Plutarque, honoroit Vénus comme ſa divinité tutélaire, &, ſelon Dion, il portoit un anneau où étoient gravés trois trophées: auſſi voit-on ſur une médaille, d'un côté la tête de Vénus, avec le S. C. de l'autre côté trois trophées, & à l'exergue le monogramme de Fauſtus. En faut-il davantage pour faire entendre que Fauſtus repréſenta ces ornemens en grand dans la cérémonie funèbre, & qu'à cette occaſion il les tranſporta de la décoration ſur la médaille? Mais revenons à notre ſujet, & tâchons de montrer que Druſus, Préteur en 704, a été le même que Druſus père de Livie, laquelle naquit en 696.

Catil. 19. — *In Sylla; p. 473.* — *Dio. XLII, p. 193.* — *Vaill. Famil. Cornel. 84.*

Le père de Livie, attaché au parti républicain pendant les guerres civiles, donna ſa fille en mariage à Tibérius Néro, qui, après avoir été partiſan de Céſar & comblé de ſes grâces, ne laiſſa pas, après la mort du Dictateur, arrivée en 710, d'opiner en plein Sénat pour des récompenſes en faveur de ſes meurtriers; & ce changement lui valut ſans doute la bienveillance de Druſus & la main de Livie, âgée alors de quinze ans, vers le commencement de l'an 711. Mais, dans le courant de la même année, le parti des Triumvirs ayant totalement prévalu dans la ville de Rome, Tibérius Néro mérita bientôt les faveurs des nouveaux maîtres, par une nouvelle défection, puiſque Tibère, ſon fils aîné, naquit à Rome, ſur le mont Palatin, en 712, & que Tibérius Néro lui-même fut Préteur à Rome en 713. Cependant Druſus ſon beau-père, mis dans la liſte des proſcrits à la fin de 711, s'étoit ſauvé à l'armée de la République en Macédoine, où, après la bataille de Philippes, il ſe tua dans ſa tente, à l'exemple de Caſſius

Sueton. III, 4. — *Ibid. 5.* — *Ibid. 4.* — *Dio. XLVIII, p. 383.* — *Paterc. II, 71.*

& de Brutus, en l'année 712. Voyons présentement les indices de l'identité de ce Drusus avec le Préteur de l'an 704.

En 711, peu avant la proscription de la même année, Drusus & Paulus, après la levée du siége de Mutine, font consentir le Sénat à donner un décret, pour faire passer des légions de l'armée d'Octavien à l'armée de D. Brutus. Après cet éclat, Paulus fut proscrit, & le Drusus compagnon de son zèle, doit avoir été le Drusus compagnon de sa proscription, c'est-à-dire le père de Livie. Ce fut aussi le même que Drusus préteur en 704, année où, selon Dion, Pompée avoit choisi pour Magistrats les plus grands ennemis de César. L'identité du Préteur & du père de Livie est donc suffisamment indiquée par l'identité du nom, la simultanéité du temps, l'uniformité des sentimens patriotiques : ce genre de preuves est universellement reçu dans les discussions généalogiques; & bien loin qu'il y ait ici des indications contraires à l'identité dont nous parlons, elles vont toutes à la favoriser.

Cic. Fam. XI, 21.
Dio. XLI, p. 148.

Les ouvrages de Cicéron parlent souvent de Drusus, dans des années presque consécutives. En 700, Drusus est accusé & renvoyé absous; en 704, Drusus est nommé comme exerçant alors la juridiction de Préteur; en 709, Drusus songe à vendre ses jardins, & Cicéron cherche à les acheter; en 711, les Sénateurs Drusus & Paulus se distinguent par leur zèle, comme nous venons de le remarquer. Dans tous ces endroits, c'est toujours le surnom *Drusus* sans prénom & sans nom, comme pour désigner par-tout le même citoyen, & le seul Drusus qui eût de la célébrité dans la ville de Rome. S'il avoit été différent du père de Livie, celui-ci n'auroit donc été qu'un citoyen obscur jusqu'au moment de sa proscription, à quoi il n'y a nulle apparence.

Attic. IV, 15 & 16.
Q. Fr. II, 16.
Fam. VIII, 14.
Attic. XI, 12 seqq.

Les fastes consulaires, dressés par nos Savans modernes, donnent avec raison à Drusus préteur de 704, les titres de M. Livius Drusus. Dion appelle aussi le père de Livie, *Livius Drusus*, & Paterculus le nomme, tantôt *Drusus Livius* par inversion, & tantôt *Drusus Claudianus*, parce qu'étant de la postérité de l'ancien Appius Claudius Pulcher, il fut adopté, dit Suétone, dans la famille Livia. Il faut qu'ensuite il ait pareillement adopté à son tour M. Livius Drusus Libo; & il n'est pas étonnant que le père

Dio. XLVIII, p. 383.
Patercul. II, 71.
Ibid. 75.
Sueton. III, 2.

de Livie, ennemi comme il étoit des Triumvirs, proſcrit & fugitif, pendant que ſon gendre demeuroit dans Rome aſſervi à leur tyrannie, ait voulu, ſur-tout n'ayant point d'enfans mâles, tranſmettre ſon nom & ſes biens à la famille Scribonia, & particulièrement à la branche des Libo, dévouée aux intérêts de la République.

Telles ſont en faveur de l'identité propoſée, les raiſons plauſibles auxquelles on ne ſauroit, je crois, oppoſer ni aucun ancien témoignage contraire, ni même aucune conjecture tant ſoit peu fondée. Ainſi l'auteur de la médaille, Druſus Libo, qui par ſa propre ſœur Scribonie, fut beau-frère d'Octavien, le devint doublement par Livie, dont il fut frère adoptif; & ſon fils Libo Druſus, couſin germain de Julie, mère des deux Céſars, devint auſſi par cette adoption couſin au même degré, tant de Tibère père de Druſus Céſar, que du grand Druſus père de Germanicus. Tous ces divers degrés de parenté ſont tracés dans la figure généalogique, miſe à la tête de ce Mémoire.



OBSERVATIONS
SUR
LES MÉDAILLES ET SUR L'ÈRE D'ANTIOCHE
SUR LE SARUS,
APPELÉE AUSSI ADANA, EN CILICIE.

Seizième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé Belley.

21 Mai 1765. Les rois Séleucides dominèrent sur une grande partie de l'Asie; tant en-deçà qu'au-delà de l'Euphrate, & donnèrent à plusieurs villes le nom d'*Antioche*. La plus célèbre de toutes étoit Antioche sur l'Oronte, capitale de la Syrie, & ensuite du département d'Orient. Étienne de Byzance compte jusqu'à treize villes qui portèrent le nom d'*Antioche*. La sixième étoit en Cilicie sur le Pyramus: Ἕκτη, Κιλικίας, ἐπὶ τῷ Πυράμῳ. Nous verrons bientôt que cette ville étoit sur le Sarus, autre rivière du même pays.

On connoît jusqu'à présent trois médailles de cette ville d'Antioche: la première décrite par Vaillant, de son cabinet, frappée en l'honneur d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie, sur laquelle on lit, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ: le type est Jupiter assis. *Vaill. Num. Græc. p. 255.*

La seconde est une médaille autonome, publiée du cabinet de M. Pellerin: on voit d'un côté une tête de femme voilée; au revers, un cheval marchant, avec l'inscription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ. *Rec. tome II, p. 161.*

Vaill. p. 49. La troisième médaille a été publiée par Vaillant, avec la tête de Marc Aurèle César: au revers, Jupiter debout tient de la droite une patère, de la gauche une haste; à ses pieds un autel, avec l'inscription ΑΝΤΙΟΧ. ΙΕΡ. ΚΑΙ ΑΣΥΛ. Π. ΣΑΡΟΝ. dans le champ ΡΟΒ. l'an 172. Ces médailles démontrent que cette ville

ville d'Antioche étoit située, non sur le fleuve Pyramus, comme l'a cru Étienne de Byzance, mais sur le fleuve Sarus.

La grande difficulté est de connoître la position précise d'Antioche sur le Sarus: cette rivière traverse l'ancienne Cilicie, du nord au sud, depuis le mont Taurus jusqu'à la mer. On connoît sur la même rivière, Adana, ville ancienne: il n'y en avoit point d'autre en Cilicie, sur le Sarus, qui fût considérable; & l'on juge avec raison, que cette Antioche & Adana étoient une seule & même ville, qui aura eu deux noms; un très-ancien qui fut remplacé ensuite, pendant quelque temps, par celui d'*Antioche*, & qui cependant s'étant conservé parmi les habitans du pays, aura subsisté jusqu'aujourd'hui. On en voit des exemples dans plusieurs autres villes de l'Orient. Je ne citerai que celui d'Anazarbe, aussi en Cilicie, qui porta pendant plusieurs siècles le nom de *Césarée*, & a repris son ancien nom, qu'elle conserve encore. Le P. Hardouin avoit cru que cette Antioche sur le Sarus, étoit la ville de Comane en Cappadoce; mais nous verrons bientôt que cette opinion est sans aucun fondement. *Numism. ant. Select. Opuscul. p. 19.*

Pour suivre quelque ordre dans cette discussion, 1.° je montrerai qu'Antioche sur le Sarus & Adana étoient la même ville, dont j'établirai la vraie position.

2.° J'examinerai l'ancienneté de cette ville, les titres dont elle fut décorée sous le nom d'*Antioche*, & l'ère qu'elle employa sur ses médailles.

3.° Je rapporterai le précis de son histoire sous la domination Romaine, & les titres qu'elle reçut des Empereurs.

4.° Nous jetterons un coup d'œil sur ses anciens monumens.

5.° Nous verrons un précis de son histoire dans le moyen âge, & l'état actuel de cette ancienne ville.

I. Les Macédoniens, après Alexandre, fondèrent en Orient plusieurs villes, & embellirent les anciennes; souvent ils donnèrent à celles-ci un nom Macédonien & nouveau, qui ne fit pas toujours oublier l'ancien: plusieurs villes eurent ainsi deux noms, comme je l'ai observé ci-dessus, l'un qui fut donné & adopté par les Grecs, l'autre qui fut conservé par les anciens habitans; & il est souvent arrivé que le nom grec a cessé d'être en usage, & que

l'ancien nom s'eſt toujours conſervé. Dans un grand nombre d'exemples, je n'en citerai que quelques-uns. La ville nommée Chalyb par les Syriens, & *Beræa* par les Grecs, ſe nomme encore *Halep;* Mabug, *Hierapolis*, *Membig;* Siſar, *Lariſſa*, *Chizar;* Hémath, *Epiphaneia*, *Hama;* Betſan, *Scythopolis*, *Beiſan;* Sepphoris, *Dio-Cæſarea*, *Safouria;* Rabbath-Ammon, *Philadelphia*, *Amman;* Moab, *Areopolis*, *Maab;* Aco, *Ptolemaïs*, *Acre;* Arca, *Cæſarea*, *Archis;* Abila, *Leucas*, *Abil*, &c.

Le point eſſentiel eſt de prouver qu'Antioche ſur le Sarus, eſt la même ville qu'Adana. 1.° Il eſt très-probable que cette Antioche a pris ſon nom d'*Antiochus-Épiphane:* ce Prince paſſa en Cilicie l'an 171 avant J. C. pour réduire les villes de Tarſe & de Mallus, qui s'étoient révoltées contre ſon gouvernement; dans ce temps-là, il donna le nom d'*Épiphanée* à la ville d'Æniandus du même pays, & le nom d'*Antioche* à la ville de Tarſe, qu'Étienne de Byzance appelle *la treizième ville du nom d'Antioche*, Τεσσαρεσκαιδεκάτη, ἡ Ταρσὸς. Ce Prince combla de biens la ville d'Adana du même pays; il lui donna le nom d'*Antioche ſur le Sarus*, comme nous l'avons vu ſur la médaille qui fut frappée de ſon temps, pour la diſtinguer de Tarſe, qui étoit Antioche ſur le Cydnus. 2.° On voit par les médailles, qu'Antioche ſur le Sarus & Adana avoient la même Divinité tutélaire, Jupiter qui eſt repréſenté ſur les médailles d'Antioche, frappées ſous Antiochus-Épiphane & ſous Marc-Aurèle: on retrouve le même type ſur les médailles d'Adana, frappées ſous Caracalla & ſous Valérien. 3.° La fabrique des médailles d'Antioche ſur le Sarus, qui reſſemble à celle des médailles de Séleucie ſur le Calycadnus, démontre que ces médailles ont été fabriquées en Cilicie; d'où il réſulte qu'Antioche ſur le Sarus & Adana étoient une ſeule & même ville, d'autant plus qu'on ne connoît dans l'antiquité aucune autre ville ſur le Sarus, à qui tous ces caractères puiſſent convenir. 4.° Antioche ſur le Sarus étoit célèbre ſous le règne de Tite-Antonin: elle fit frapper alors la médaille dont on a parlé; elle étoit décorée de titres honorifiques. Ptolémée, qui écrivoit dans le même temps ſa Géographie, & qui eſt ſi exact dans le dénombrement des villes des provinces, ne nomme point celle-ci, qui

Machab. II, c. 4, v. 30.
Froëlich. Ann. Syr. p. 46.
Vaill. hiſt. reg. Syr. p. 167.
Plin. V, 25.

étoit célèbre; c'eſt parce qu'elle avoit deux noms, l'un ancien & en uſage dans la ville, l'autre moderne, qu'elle avoit reçu des Macédoniens, & qui étoit employé ſur les monumens. Ptolémée la nommant *Adana,* du nom ancien & populaire, n'a point employé le nom moderne, & conſéquemment n'a point omis cette ville. J'ai rapporté un exemple ſemblable dans la diſſertation ſur la ville de Leucas en Cœlé-Syrie. Celle-ci avoit auſſi deux noms, l'ancien *Abila* & le nouveau *Leucas.* Ptolémée a omis le nom nouveau, qui étoit employé de ſon temps ſur les médailles, & ne ſe ſert que du nom d'*Abila.* Il eſt certain que les deux noms n'expriment qu'une ſeule & même ville. Je conclus qu'Antioche ſur le Sarus & Adana étoient également une ſeule & même ville: ce qui prouve enfin que c'étoit une ſeule ville, c'eſt qu'on trouve ſur les monumens, juſqu'à Tite-Antonin, le nom d'*Antioche ſur le Sarus* & non celui d'*Adana,* & que depuis le règne de Commode, on voit ſur les monumens le nom d'*Adana,* & celui d'*Antioche ſur le Sarus* n'y paroît plus.

Mém. Acad. tome XXXII, p. 695.

On ne conçoit pas comment le P. Hardouin a pu croire que cette ville d'Antioche ſur le Sarus étoit la ville de Comane en Cappadoce. Il eſt certain qu'Antiochus-Épiphane n'a eu aucune poſſeſſion en Cappadoce. Les rois de Syrie, après la défaite d'Antiochus le Grand par les Romains, furent privés de tous les pays qu'ils poſſédoient en-deçà du mont Taurus; conſéquemment Antiochus-Épiphane n'a pu réédifier la ville de Comane en Cappadoce, ni lui donner le nom d'*Antioche.* D'ailleurs Ariarathes V, qui étoit beau-frère d'Antiochus-Épiphane, ſon ami & ſon allié, régnoit alors en Cappadoce, & Antiochus n'avoit aucun pouvoir dans ce pays. La conjecture du P. Hardouin eſt donc haſardée & ſans aucun fondement.

T. L. Epitom. l. XLVI. Vaill. Hiſt. Reg. Syr.

La ville d'Antioche ſur le Sarus étant la même que celle d'Adana, ſa poſition géographique n'eſt pas douteuſe. Les auteurs anciens & modernes en ont parlé, & ſur-tout les itinéraires ont placé la ville d'Adana à vingt-ſept milles Romains (neuf lieues) de Tarſe, & à dix-huit milles (ſix lieues) de Mopſueſte, aujourd'hui Meſſiſe. Le Sarus qui paſſe au levant & près des murs de cette ville, eſt

Xenoph. exped. Cyr. l. 1.
Procop. lib. V, Ædif. cap. 5.
Procop. ibid.
Otter. Voyag. t. 1, p. 67.
Des Mouceaux, Le Bruyn, edit. in-4.° tome V, p. 434.
Tit. Livius, lib. XXXIII, c. 41.

une grosse rivière, moins large que le Pyramus; elle a cependant de largeur trois cents pieds Grecs, qui sont environ quarante-sept toises de Paris; elle est profonde, navigable, & porte de grands bateaux. Xénophon l'appelle Φάρος: nous avons vu que les médailles la nomment Σάρος. Tite-Live, Strabon, Pline, Appien, ont parlé de cette rivière. Elle a ses sources dans l'Anti-Taurus, que Procope appelle les *montagnes d'Arménie;* les Orientaux l'appellent la *montagne de Kormez:* elle passe par Comane en Cappadoce, arrose la Cataonie, traverse le mont Taurus, descend dans la plaine de Cilicie, & se décharge dans la Méditerranée, à une demi-journée de la ville d'Adana. Ce fut près de l'embouchure de cette rivière, que Tite-Live appelle *capita Sari*, que la flotte du roi Antiochus le Grand fut battue par une horrible tempête, l'an 196 avant J. C. & presqu'entièrement détruite. Ce Prince ayant perdu un grand nombre d'hommes & de vaisseaux, fut obligé d'abandonner l'entreprise qu'il avoit formée sur l'île de Cypre, contre le roi Ptolémée-Épiphane, & de se retirer en Syrie. Au reste la ville d'Adana est située dans une belle plaine, fertile & agréable. Son territoire produisoit en abondance, des vins & des blés, comme on le voit sur les médailles de cette ville, qui représentent Bacchus avec ses attributs, le Génie de la ville, tenant à la main des épis de blé. Pendant l'hiver, l'air y est très-tempéré, & aussi doux qu'ailleurs dans les beaux jours du printemps.

Steph. Byzant. au mot Adana.

II. L'ancienneté de la ville d'Adana remonte à des temps inconnus & fabuleux. Les Grecs ont rapporté la fondation de cette ville à Adanus, fils du Ciel & de la Terre; un Général, appelé *Sarus*, donna son nom à la rivière voisine de la ville: cette tradition, quoique fabuleuse, prouve qu'Adana est une ville très-ancienne, dont on ignore les premiers temps historiques. Antiochus Épiphane lui donna le nom d'*Antioche;* ce Prince, zélé pour le culte des Grecs, y fit probablement construire un temple de Jupiter, dont on voit la statue sur les médailles que la ville fit frapper, soit sous le nom d'Antioche, soit sous celui d'Adana; &, par vénération pour ce Dieu, il aura accordé à cette ville

les titres de l'Ἱερᾶ & d'Ἄσυλος, qu'on lit encore sur les médailles. On a souvent expliqué ces titres dans nos Mémoires. Lorsqu'une ville étoit consacrée au culte d'une divinité, avec son territoire, les fruits & revenus de cette terre *sacrée* étoient destinés à l'entretien des temples, aux sacrifices & pour les Prêtres. Le titre d'*asile* étoit non-seulement honorable, mais utile; une ville Ἄσυλος étoit inviolable, même en temps de guerre, & à couvert de toute incursion & de toute hostilité: on peut voir, sur ce dernier titre, Chishull, dans ses Antiquités Asiatiques.

Tome XXI, p. 421 & suiv. T. XXVIII, p. 557 & suiv.

La ville d'Antioche sur le Sarus employa pendant quelque temps une ère, d'où elle comptoit la suite de ses années. Vaillant fixe l'époque primitive de cette ère à l'an 734 de Rome, avant J. C. 20, à cause, dit-il, des priviléges qu'Auguste accorda à cette ville la même année, lors de son passage en Cilicie, comme il en accorda à la ville d'Anazarbe. Le P. Hardouin croit que le commencement de cette ère est de l'an 746 de Rome, comme celle d'Amasie, dit-il, ville voisine; mais, je crois avoir prouvé dans un Mémoire précédent, que l'ère d'Anazarbe avoit commencé l'an 735 de Rome, avant J. C. 19; ainsi la date d'Antioche sur le Sarus, de l'an POB 172, sur la médaille de Marc Aurèle César à compter de l'an 735 de Rome, répond à l'année 906 de Rome, 153 de J. C. la quinzième année du règne de Tite Antonin. On ne s'arrête point à l'opinion du P. Hardouin, qui fixe le commencement de cette ère à l'an 746 de Rome; il confond la ville d'Antioche sur le Sarus avec Comane, qui n'a aucun rapport avec la Cilicie.

Numism. Græc. p. 255.

Numm. ant. illustrat. Select. oper. p. 17.

Mém. Acad. tome XXXII, p. 707.

III. La ville d'Adana est peu connue dans l'histoire sous la république Romaine; on trouve seulement qu'elle fut une des villes, dans lesquelles Pompée après la guerre des Pirates les renferma, pour les empêcher de continuer leurs courses sur la mer; il leur ordonna, dit Appien, d'habiter les villes de Mallus, d'Adana & d'Épiphanée Ἄδανα καὶ Ἐπιφάνειαν συνῴκιζε; la ville d'Adana souffrit beaucoup pendant la guerre civile qui suivit la mort de Jules César. L'an 711 de Rome, 43 avant J. C. Julius Cimber envoyé pour secourir Cassius, ayant forcé les défilés du mont

Bell. Mithrid. p. 394.

Taurus, se présenta devant la ville de Tarse, qui refusa de lui ouvrir ses portes & de lui fournir des vivres. Voyant qu'il ne pouvoit s'en rendre maître, il marcha promptement vers la Syrie. Après son départ les habitans de Tarse marchèrent à main armée contre la ville d'Adana qui étoit voisine, mais qui avoit toujours eu des différens avec eux, πρὸς τὰ Ἄδανα ὅμορά τε σφίσι καὶ διάφορα ἀεὶ ὄντα, ὥρμησαν, parce qu'ils prétendoient qu'elle favorisoit le parti de Cassius. Celui-ci en ayant été informé, envoya des secours & marcha en personne contre Tarse, qui fut obligée de se rendre, & de livrer tout l'or & l'argent quelle possédoit. Dans la suite les Triumvirs favorisèrent & protégèrent ouvertement la ville de Tarse; je ne trouve aucun autre fait dans l'histoire, concernant la ville d'Adana sous le haut empire.

Dio. Cassius, lib. XLVII, p. 345.

Cependant nous savons par les médailles, qu'elle reçut des Empereurs des grâces & des titres honorifiques, & obtint la permission de prendre les noms des Empereurs. Les villes grecques de l'Orient ambitionnoient ces sortes de titres, mais il ne leur étoit permis de les prendre qu'après en avoir obtenu la permission par arrêt du Sénat, au moins dans les premiers temps. Le Sénat, selon Dion Cassius, accordant aux villes des surnoms honorifiques, elles ne prenoient pas alors d'elles-mêmes & à leur volonté des listes de noms, καταλόγους ὀνομάτων, comme elles le faisoient de son temps, sous Sévère-Alexandre.

Idem, l. LIV, p. 537.

Mém. Acad. tome XXIV, p. 143.

L'Empereur Hadrien visita la plupart des provinces de l'empire, & combla de biens à son passage un grand nombre de villes; la ville d'Adana fut de ce nombre. Nous lisons, sur des médailles de Diaduménien, de Gordien III, de Trébonien-Galle & de Valérien le père, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ; & nous apprenons, par une médaille d'Hadrien, que ce Prince passa effectivement par la Cilicie; on lit, sur une médaille de grand bronze, ADVENTVI AVG. CILICIAE; l'empereur Hadrien est représenté offrant un sacrifice, ayant auprès de lui une femme casquée, symbole de la Cilicie, qui tient de la main gauche un étendard. M. de Tillemont estime que ce passage de l'Empereur arriva l'an 124 de J. C.

Æ. I.

Tillem. Emp. II.

Maximin étoit un Prince fier & cruel; il s'étoit élevé à l'empire par le massacre de Sévère-Alexandre; cependant il fit des grâces & accorda des bienfaits à quelques villes; du moins nous voyons que la ville d'Adana prit, en son honneur & par reconnoissance, son nom, ΜΑΞΙΜΕΙΝΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ, sur une médaille de grand bronze: au revers on voit une femme couronnée de tours, assise sur une colline, & à ses pieds l'image d'un fleuve; c'est le Sarus. *Herodian.* *Tiepol. t. II, p. 1035.*

Cette ville étoit assez considérable, par le nombre de ses habitans, pour mériter d'être décorée d'un siége épiscopal; elle eut des Évêques dès les premiers siècles de l'Église, on en peut voir la suite connue dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien: elle étoit sous la métropole de Tarse, & dépendoit du patriarchat d'Antioche. *Oriens Christ. tom. II.*

Adana éprouva apparemment, dans le IVe & le Ve siècle, des malheurs considérables; nous voyons qu'elle fut alors réduite à la simple qualité de bourgade, κώμη. Je ne puis attribuer ce désastre qu'aux incursions des Isaures, qui trouvant dans leurs montagnes un rempart capable de résister à toute la puissance Romaine, s'y tenoient quelque temps en repos, & puis en sortoient pour aller piller les pays voisins. Après plusieurs courses, ils assemblèrent toutes leurs forces l'an 353, & assiégèrent Séleucie sur la rivière de Calycadnus; c'étoit une grande ville, & la capitale du pays: on envoya contre eux trois légions, qui les chassèrent & les obligèrent de se renfermer dans leurs montagnes. Quelques années après, en 367, ils recommencèrent leurs courses, & s'étendirent jusque dans la Pamphylie & la Cilicie, & jusqu'aux frontières de Syrie. Leurs courses continuèrent encore pendant plusieurs années; ils ravagèrent plusieurs provinces de l'Empire l'an 404: mais je m'arrête à l'époque de l'an 367, dans laquelle je présume que ces barbares ravagèrent la Cilicie, & en particulier la ville d'Adana, qui fut réduite à une simple bourgade. *Tillem. Emp. t. IV, p. 358.* *Id. t. V, p. 90.*

Je trouve, dans plusieurs inscriptions, qu'Adana est qualifiée de Κώμη: Gruter rapporte une inscription d'Eusébie, jeune fille du bourg d'Adana, ΚΩΜΗϹ ΑΔΑΝΩΝ, qui mourut à Trèves sous le huitième consulat d'Honorius, & sous le premier consulat *Grut. p. 1052, n.° 6.*

de Conſtantin, empereur dans les Gaules, le 12.e jour du mois *Panemus :*

ΕΝ ΥΠΑΤΕΙΑ ΟΝΩΡΙΟΥ
ΤΟ Η̅. ΚΑΙ ΚΩΝϹΤΑΝΤΙΝΟΥ
ΤΟ Α̅. ΜΗΝΙ ΠΑΝΗΜΟΥ ΙΒ̅.
ΗΜΕΡΑ.

L'empereur Honorius fut Conſul, pour la huitième fois, l'an 409 de J. C. & eut pour collègue Théodoſe le jeune ; mais dans les Gaules, où le tyran Conſtantin régnoit, on ſupprima le nom de Théodoſe pour y ſubſtituer celui de Conſtantin. Cette inſcription nous apprend encore que ce monument a été érigé par des Ciliciens établis à Trèves, & qui comptoient les mois à la manière de leur pays, & conſéquemment que dans la Cilicie on comptoit par mois Macédoniens; *Panemus* étoit le dixième mois, & commençoit le 1.er de juillet.

Murat. pag. MDCCCLXI. Muratori rapporte une autre inſcription trouvée à Rome; c'eſt une épitaphe d'une femme nommée *Emidabus*, épouſe de Caſſianus fils de Marius, du bourg d'Adana, ΚΩΜΗϹ ΑΔΑΝΩΝ. Cette ville reſta quelques ſiècles dans cet état de ruines; nous verrons dans la ſuite ſon rétabliſſement.

Nous allons rapporter quelques-unes de ſes antiquités.

IV. Ses monumens qui reſtent ſont des médailles, des inſcriptions, le pont ſur le fleuve Sarus, & l'ancien château de la ville.

Nous avons rapporté trois médailles de la ville d'Antioche ſur le Sarus; nous en connoiſſons pluſieurs de la même ville ſous le nom d'Adana, frappées en l'honneur de Commode, de Julia Domna, de Caracalla, de Plautille *(a)*, de Diaduménien, de Valérien le père & de Gallien.

Parmi les inſcriptions, j'en rapporte une que M. Otter copia

(a) On ne connoiſſoit point de médaille frappée, par les habitans d'Adana, en l'honneur de Plautille; M. Pellerin conſerve dans ſon cabinet un grand médaillon de bronze, qui repréſente d'un côté la tête de Plautille, avec l'inſcription ΦΟΥΛΟΥΙΑΝ ΠΛΑΥΤΙΑΛΑΝ ϹΕΒΑϹΤΗΝ; de l'autre côté Caracalla & Plautille, debout, ſe donnent la main droite, en ſigne d'union & de mariage, avec ces mots: ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ.

ſur

ſur le pont d'Adana, en 1737, & qu'il m'a communiquée; elle n'a point encore été publiée.

Γ. ΙΟΥΛΙΟϹ ΛЄωΝΙ
ΔΗϹ ΑΘΗΝΑΙΟϹ ϹΤΡΑ
ΤΙωΤΗϹ ΛЄΓЄωΝΟϹ
Ιϛ. ΦΛ. ΦΙΡΜΗϹ. ΘЄΟΙϹ. ΚΑ
ΤΑΧΘΟΝΙΟΙϹ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ΓΟΝЄΥ
ϹΙΝ.

C. Julius Leonides Athenienſis miles Legionis XVI Flaviæ Firmæ, Diis inferis & parentibus: cette inſcription mérite quelques notes ſommaires.

Le ſoldat qui fit dreſſer le monument, C. Jul. Léonidès, étoit citoyen Romain, comme le prénom, le nom & le ſurnom le font connoître. *Leonides*, en dialecte dorique *Leonidas*.

Mém. Acad. t. III, p. 157.

Le nom de Julius étoit commun dans pluſieurs familles grecques, qui l'avoient pris en l'honneur de la famille *Julia:* il y avoit des Jules à Sardes, ſuivant les médailles de Septime-Sévère, & en d'autres villes.

Le nom de Λεγέων, pour déſigner une légion, ſe trouve dans S.^t Baſile; il avoit été employé dans le texte grec de l'Évangile.

Orat. III; contr. Eunom.
S. Marc, V, 9.
S. Luc, VIII, 30.

Les légions étoient diſtinguées par des nombres, I, II, III, &c. ſuivant l'ordre dans lequel elles avoient été levées, ſelon Dion Caſſius. Le nom de la ſeizième légion, *leg. XVI,* ſe lit dans pluſieurs inſcriptions; elle ſe trouve parmi les légions de Marc-Antoine. La légion XVIe, *Flavia,* avoit pris ſon nom ſans doute de l'empereur Flavius Veſpaſien; elle eſt nommée *Flavia Firma* ſous Nerva & Trajan, *Flavia Fidelis* ſous Tite-Antonin; elle eſt nommée encore *Flavia* ſous Caracalla: on ne la retrouve plus parmi les légions que Dion Caſſius rapporte ſous Sévère-Alexandre, ni parmi celles dont les noms ſe liſent ſur les médailles de Gallien.

Gruter, pag. CCCCLVIII, 3.
Muratori, MXLIII, 3.
Gruter, pag. CCCCXLIII, 6.
Suet. in Veſp. n.° 1.
Gruter, pag. CCCCXXVII, 11.
P. CCCCXLI, 4.
P. CCLXX, 6.

Je renvoie le détail & une plus ample connoiſſance au ſavant Traité ſur la légion Romaine.

Θεοῖς καταχθονίοις, *Diis inferis*, *Diis Manibus,* eſt une formule très-commune dans les anciennes inſcriptions ſépulcrales.

Mais je ne me souviens pas d'avoir vu sur aucune inscription, l'expression Καὶ τοῖς Γονεῦσι, *parentibus:* elle est singulière. On sait que les anciens Grecs & les Romains rendoient un culte & des honneurs à leurs parens morts. Ovide dans ses Fastes, dit:

Ovid. Fast. l. II, v. 533.

Est honor & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
Hunc morem Æneas pietatis idoneus auctor
Attulit in terras, juste Latine, tuas.

Laërt. x, 18. Diogène-Laërce, en rapportant le testament d'Épicure, dit que ce Philosophe ordonne qu'on rende des honneurs à la mémoire de ses parens: *Parentalia patri, matri, fratribus, fieri curent die solenni natali.*

Les honneurs qu'on rendoit aux parens morts, consistoient en offrandes, en sacrifices & en festins.

On connoît deux autres inscriptions de la ville d'Adana, rapportées par Paul Lucas; mais elles sont si mal copiées & si défigurées qu'on ne peut les expliquer.

La première sur le tombeau d'une femme nommée Κυριαίνα, *Cyriæna*, qui défend de mettre aucun corps d'une autre famille dans ce tombeau, à peine de payer une amende.

La seconde inscription seroit plus curieuse: elle est en vers & paroît avoir été dressée en l'honneur d'un citoyen riche & bienfaicteur de la ville. Il y est parlé du fleuve Cydnus, ΚΥΔΝΑΙΩΝ ΡΕΙΘΡΩΝ; de l'inondation de la rivière, apparemment du Sarus, ΠΟΤΑΜΟϹ ΠΛΗΘΩΩΝ; & du pont de la ville, ΑΥΤΟϹ ΤΗΝ ΔΕ ΓΕΦΥΡΑΝ ΑΝΑϹΧΟΜΕΝΟϹ, *ipse pontem extollens, elevans.* Peut-être s'agit-il de travaux faits au pont contre l'inondation: on ne peut rien assurer d'après l'inscription si mal copiée.

Paul Lucas, Voy. ed. 1712, t. I, p. 349.

Le pont d'Adana, qui subsiste encore, est d'une construction admirable, suivant l'auteur de la Géographie écrite en langue Turque; il a quinze arches de pierre: c'est apparemment le pont qui fut rétabli par l'empereur Justinien, dans le VIe siècle, & dont parle Procope dans les Édifices. La ville d'Adana, dans tous

ſes temps, a été un grand paſſage pour aller des défilés du mont Taurus dans la Syrie. L'inſcription qu'a copiée M. Otter, & dont on a parlé ci-deſſus, a dû être placée ſur le pont, au temps de la réparation : ce pont eſt à l'extrémité d'Adana, du côté du midi; la rivière paſſe au pied des murailles.

L. V, c. 5.

Sur ſes bords, eſt le château de la ville, bâti ſur une roche vive & de difficile accès. La médaille de Tiépolo, dont on a parlé ci-deſſus, repréſente la ſituation de ce château. Une femme couronnée de tours, eſt aſſiſe ſur une eſpèce de monticule, ayant à ſes pieds l'image d'un fleuve; c'eſt ainſi que les Médailles donnent quelquefois la deſcription figurée des lieux : ce château a environ trois à quatre cents pas de circuit; il eſt environné de deux enceintes; la première eſt flanquée de pluſieurs tours; de-là on entre dans la ſeconde, par une porte antique, couverte de groſſes barres de fer, attachées avec de gros clous taillés à pointes de diamans; l'intérieur eſt partagé en de petites rues, habitées par les ſoldats de la garniſon. L'an 1485, Bajazet II envoya une armée en Cilicie, fit réparer & fortifier le château d'Adana. L'an 1488, le ſultan d'Égypte s'empara des villes de Tarſe & d'Adana, & ruina le château de cette dernière ville. Deux ans après, la paix s'étant faite, le Sultan d'Égypte rendit au Turc les deux villes. Le château d'Adana, comme la plupart des places de la Turquie, eſt en très-mauvais état; on n'y voyoit au commencement de ce ſiècle, qu'une ſeule pièce de canon de fonte, d'environ deux livres de balles: il y a pluſieurs magaſins qui ſont vides. On voit dans ce château, une priſon affreuſe, de forme ronde comme un puits: elle a environ ſoixante pieds de circonférence, & quarante de profondeur.

Paul Lucas, p. 346.

Leuncl. Annal. Turc. p. 334.

V. La ville d'Adana, depuis le règne de Conſtantin, ainſi que la province de Cilicie, étoit dans le département du Comte d'Orient. La Cilicie fut partagée en deux provinces, ſous le règne de l'empereur Théodoſe le jeune, ſelon Malala. La première Cilicie étoit gouvernée par un Conſulaire, ſuivant la notice de Hiéroclès; elle comprenoit huit villes, dont Tarſe étoit la métropole; Adana tenoit le cinquième rang : cette forme de gouvernement ſubſiſta juſqu'au VIII.e ſiècle, que les Arabes Mahométans

Edit. Weſſel. p. 704.

s'emparèrent de la Cilicie sur les empereurs Grecs. Vers l'an 780, Haron al Rasjid entra dans la Cilicie, s'en empara, d'où il fit des courses jusqu'au détroit de Constantinople, sous le calife Mohammed-Mahadis son père. Haron étant parvenu au califat, l'an 786 de J. C. entreprit de réédifier la ville d'Adana, qui depuis quelques siècles étoit dans un état de désolation. Son fils Mohammed-Mutasim étant devenu Calife l'an 833 de J. C. acheva les réparations de cette ville. Ses successeurs immédiats continuèrent de posséder la Cilicie; mais l'empire des Arabes s'étant affoibli sous le calife Arradi, les empereurs Grecs, Constantin & Romain, reprirent les villes de Tarse & d'Adana l'an 935.

Hist. Saracen. Elmacin. Géograph. Turc.

Les Grecs les possédèrent plus d'un siècle. Les Turcs Selgiucides ayant fait une grande invasion dans l'Asie mineure, prirent les deux villes & une grande partie de la Cilicie. Lorsque les Croisés, l'an 1097, arrivèrent à Tarse au mois d'août, les peuples de la Cilicie étoient Chrétiens, suivant Guillaume de Tyr: *Universa regio Christianos habens habitatores, Armenos videlicet & Græcos.* Les garnisons des villes & des châteaux étoient composées de Turcs de nation. Un corps de troupes détaché de la grande armée des Croisés s'étant avancé sous la conduite d'un Bourguignon nommé *Guelfe,* prit la ville d'Adana, qui étoit alors riche, abondante en toutes sortes de provisions, en troupeaux, blé, vin & huile, & autres commodités: *Urbem cui nomen Adana, auro & argento, gregibus & armentis, frumento, vino & oleo, & omni commoditate abundantem.* Les Croisés possédèrent peu de temps cette ville, & passèrent du côté d'Antioche l'an 503 de l'Hégire, 1109 de J. C. Suivant Abulpharaje, Tancrède, seigneur d'Antioche, occupa les villes de Tarse & d'Adana.

Gesta Dei, p. 677.

Suivant le même auteur, l'an 506 de l'Hégire, 1112 de J. C. mourut Basile Arménien, seigneur des défilés *(portarum)* de la Cilicie: il fut surnommé *Cug-Basil,* c'est-à-dire *Basile le Brigand,* parce qu'il s'étoit emparé de plusieurs châteaux & forteresses sur la frontière de Cilicie. Vers le même temps, plusieurs seigneurs Arméniens & Latins, s'établirent dans différentes places du même pays: ils sont qualifiés du titre de Barons, & payoient tribut au Sultan de Coni. Vers la fin du XII.[e] siècle,

Abulphar. p. II, p. 245.

deux frères, Arméniens d'origine, Rupin & Léon, étoient les plus puissans d'entre ces Seigneurs. Après la mort de Rupin, qui étoit l'aîné, Léon ou Livon ou Laoun, s'empara de toute la succession, & devint un très-puissant Seigneur en terres, en possession de villes & de châteaux. Il ne se contenta plus de la simple qualité de Baron, & sollicita auprès de Henri VI, empereur d'Allemagne, le titre & la qualité de Roi, qui lui furent accordés: on lui envoya même une couronne & les autres ornemens royaux. Les États de ce Prince furent nommés dès-lors le *Royaume d'Arménie*. Il eut neuf ou dix successeurs, dont les plus célèbres sont Aithon Ier, connu dans le temps de la Croisade de S.t Louis, en l'année 1248; Léon II, recommandable par sa prudence, sa sagesse & ses excellentes qualités; Aithon II & plusieurs autres. Le dernier Roi, de la maison de Lusignan, qui régnoit en Cypre, fut Léon V du nom, qui ayant été dépouillé de ses États par le Caraman de Turquie, se réfugia en France, asile ordinaire des Princes malheureux. Le roi Charles VI lui fournit tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir l'éclat de sa dignité, & lui fit ériger après sa mort, qui arriva l'an 1393, un monument qu'on voit encore aux Célestins de Paris.

Willebrand ab Oldenborg.

Vers l'an 1294, les Émirs dépendans du sultan de Coni, se révoltèrent; Caraman, Turkman d'origine, s'empara de la Phrygie jusqu'aux montagnes de Cilicie: les Princes de Caramanie tentèrent plusieurs fois de s'emparer du royaume d'Arménie; l'un d'eux, après le milieu du XIV.e siècle, en fit la conquête sur Léon V du nom; & ses successeurs possédèrent ce royaume environ un siècle. Mahomet II, sultan des Turcs Ottomans, prit Pyr-Mahomet, prince de Caramanie, & le dépouilla d'une partie de ses États. Le sultan Bajazet II, en 1482, acheva de détruire l'État des Caramans, ayant fait prisonnier Hassan-Beg, le dernier de leurs Sultans, qui mourut à Constantinople. Ainsi la ville de Tarse, celle d'Adana & la Cilicie passèrent au pouvoir des Ottomans, qui les possèdent encore.

La ville d'Adana avoit reçu la religion Chrétienne dès les premiers siècles de l'Église. Paulin, évêque de cette ville, assista au premier concile général de Nicée de l'an 325. Le P. le Quien

n'a pu retrouver que ſix ou ſept de ſes ſucceſſeurs, dont le dernier aſſiſta au ſixième concile général de l'an 680 : cependant on doit croire que les Évêques y furent conſervés ſous la domination des empereurs Grecs, & même ſous celle des Arabes, qui ne perſécutoient pas; les rois Chrétiens de la petite Arménie les y maintinrent. On trouve dans la notice imprimée à la ſuite de Guillaume de Tyr, que la métropole de Tarſe avoit cinq Suffragans, dont le troiſième étoit évêque de *Thina* pour Adana.

Galanus, hiſt. Armen. edit. an. 1686.

Les Turcs, les Sarraſins, ayant dévaſté la grande Arménie, au commencement du XI.e ſiècle, le patriarche Arménien, qui réſidoit à Vagarſciabar dans la grande Arménie, transféra ſon ſiége ſur les terres de l'empire Romain, & l'établit à Sébaſte en Arménie. Dans la ſuite, le ſiége fut transféré dans la ville de Sis, ſituée en Cilicie, au nord-eſt d'Anazarbe, où il a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiècles. Le patriarche & les évêques de la petite Arménie tentèrent pluſieurs fois de réunir les égliſes de ce royaume avec l'égliſe Romaine; & pour y parvenir, ils aſſemblèrent pluſieurs conciles nationaux.

On aſſembla un concile à Tarſe l'an *626* de l'ère Arménienne, de J. C. 1177. (L'ère particulière d'Arménie avoit commencé l'an 551 de l'ère Chrétienne). L'an 756 de l'ère Arménienne, de J. C. 1307, on aſſembla encore un concile national à Sis, auquel ſouſcrivirent trois Archevêques & pluſieurs Évêques, entr'autres ceux d'Anazarbe, d'Adana, d'Ajas, &c. Le roi Aithon II & ſon fils Léon III confirmèrent les actes du concile.

Les décrets de ce concile n'ayant point été exécutés, par la réſiſtance de pluſieurs Arméniens qui reſtoient attachés à l'héréſie des Eutychiens & à d'autres erreurs, le roi Oſcin aſſembla un autre concile l'an 1316 de J. C. pour confirmer les actes du concile de Sis : ce dernier concile fut aſſemblé dans la ville d'Adana, dans une égliſe voiſine du palais du Roi. Conſtantin, patriarche, les archevêques de Tarſe & de Sis, ſouſcrivirent aux actes, ainſi que quatorze Évêques, parmi leſquels ſe trouvèrent les évêques d'Adana, d'Anazarbe, de Mamuieſte (Mopſueſte) & l'évêque du Palais patriarchal.

Sous la domination des Turcs Caramans & des Turcs Ottomans,

la religion Chrétienne a beaucoup souffert dans ce pays : il n'y a plus dans la ville d'Adana aucune église Chrétienne, pas même de la secte des Jacobites, qui s'est conservée dans plusieurs autres villes de l'empire Ottoman.

L'état actuel de la ville d'Adana, qu'on appelle *Adena*, est encore considérable; c'est une belle ville avec des fauxbourgs : elle est la capitale d'un pachalik ou gouvernement, qui s'étend dans toute l'ancienne Cilicie, qu'on appeloit *Cilicia campestris*. On voit dans cette ville de beaux édifices, une mosquée du premier ordre, un collége pour l'éducation de la jeunesse, un *Médreseh (b)*. La rivière de Sarus, que les Arabes appellent *Seïhon*, coule au pied des murs; mais il y a dans la ville un très-grand nombre de fontaines. *Géograph. Turc.*

Au-dessous du pont, du côté du couchant, on voit plusieurs grandes roues, qui élèvent l'eau de la rivière dans des aquéducs qui la distribuent dans les différens quartiers. Nous avons déjà vu que l'air de cette ville est très-tempéré pendant l'hiver; on y voit dans toutes les saisons des melons d'eau, des melons ordinaires, des grenades & toutes sortes de légumes; mais l'été y est insupportable. Dès la fin du mois d'avril les chaleurs y deviennent excessives, & l'air très-mal sain; les habitans se retirent sur des montagnes du Taurus, à douze ou quinze lieues, qu'on appelle *Ramadan ouglou (c)*; ils y passent environ six mois : ces hauteurs sont couvertes d'arbres, & remplies de grottes & de sources d'eau vive. Il ne reste dans la ville que quelques marchands, dans leurs boutiques, pour le service des passans, & les gardiens des différens quartiers. *Paul Luc.* *Otter, Voyag. t. I, p. 68.* *Id. ibid. p. 66.* *Géograh. Turc.*

(b) Les *Médresehs*, dans les villes de Turquie, sont des espèces d'hôtels bien bâtis (*Leunclav. in Pandect.*), distribués en différens appartemens, où l'on reçoit les voyageurs de tout état, & indifféremment de toute religion, où ils sont nourris & défrayés pendant trois jours : ces édifices sont différens des Karavan-seraï, dans lesquels on ne fournit que le logement.

(c) Ces quartiers d'été, que les Turcs appellent *Yaïlakleri*, ressemblent à des villes, & ont toutes les douceurs & toutes les commodités de la vie.



OBSERVATIONS
SUR LA MANIÈRE DONT LES HABITANS DE CÉSARÉE EN CAPPADOCE, COMPTOIENT LES ANNÉES DE RÈGNE DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. l'Abbé BELLEY.

1.er Juillet 1766.

IL eſt quelquefois difficile de concilier des faits conſtans dans l'hiſtoire, avec des dates gravées ſur des monumens authentiques. Faut-il abandonner comme faux & ſuppoſés, les ouvrages des auteurs, & ne s'attacher qu'à l'expreſſion des monumens, comme l'ont tenté quelques modernes? Peut-on combattre les uns par les autres, ſe livrer au pyrrhoniſme, & détruire la certitude hiſtorique?

Des Savans ſenſés & éclairés, ont cherché depuis long-temps à concilier les Écrivains avec les monumens, & ont fait voir que la contradiction n'étoit qu'apparente, & qu'elle ne venoit que d'uſages particuliers.

On a trouvé que des dates marquées ſur des médailles, montroient des années de règne d'empereurs Romains, qui paroiſſoient contraires à des textes formels des auteurs anciens; mais on a fait voir que la différence ne venoit que de la manière différente de compter les années, en marquant une année nouvelle au premier jour des années civiles, ce qui augmentoit ſur les monumens le nombre des années de règnes quelquefois d'une & même de deux années.

Je me propoſe de rapporter ſuccinctement ce que les Savans ont dit de la manière de compter chez différens peuples & dans diverſes villes. 1.° Je parlerai de cet uſage chez les Juifs, les Égyptiens, & dans les villes d'Antioche de Syrie & de Laodicée ſur mer: j'y ajouterai l'uſage des habitans de Tyr, des habitans de Séleucie près des bouches de l'Oronte. 2.° J'examinerai l'uſage

l'usage des habitans de Césarée en Cappadoce; mais sur-tout, je rappellerai la forme de l'année Cappadocienne, en quel temps elle devint fixe & correspondante à l'année Julienne. 3.° Je montrerai que les habitans de Césarée comptoient au commencement de leur année civile, une nouvelle année de règne des Empereurs. 4.° Nous verrons que cette manière singulière de compter des années de règne, n'a pas été sans exemple en Occident, dans le moyen âge.

I. Le cardinal Noris, dans sa lettre sur une médaille d'Hérode Antipas, a remarqué, d'après Képler & le P. Pétau, que les Juifs comptoient les années de leurs Princes, du mois de Nisan qui précédoit l'avènement de ces Princes; de sorte qu'ils comptoient une seconde année au premier de Nisan suivant, quelque peu de temps qu'ils eussent régné auparavant: il le prouve par un passage de Josèphe, que je ne discute point afin d'abréger. Cet usage est constaté par un passage exprès du Talmud, suivant la traduction de Buxtorf: *Prima dies mensis Nisan est novus annus Regum: annus ille est à quo numerare & supputare incipiebant annos regni Regum suorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus instrumentis & diplomatibus, quæ ad annos & menses Regis regnantis componebantur, adeò ut quamvis uno tantùm mense, unâ hebdomade vel uno die ante Nisan in Regem electus & confirmatus fuerit, dies ille, hebdomas vel mensis pro integro anno reputati fuerint: & secundum regni sui annum Nisan ille denuo inchoaverit.*

De Numm. Herod. Antip. p. 71, ed. Lips. an. 1696. Not. Epiphan. ad Hæres. LI, Alog. p. 125.

L. XIV, c. 26.

Buxtorf. Synag. Jud. c. 17.

Samuel Petit a prouvé d'après les monumens des Juifs, qu'ils comptoient les années de règne des Princes étrangers, comme celles des empereurs Romains, du mois de Tisri qui avoit précédé leur avènement, quand même il ne se seroit écoulé que quelques mois, & même un seul jour: *Observant Hebræi, Principum, qui Judæi non sunt, sed exteri, annos ab antecedente Tisri numerari, etiamsi aliquot ab illo mensibus iniissent, imò si vel unus tantùm dies explendus superesset; hæc est enim illorum regula: dies unus in fine anni pro anno numeratur;* & il cite en preuve le Talmud, qui dit précisément la même chose.

Eclog. Chron. c. 12, p. 47.

Ces principes, qui paroissent n'être pas douteux, peuvent servir à expliquer les dates d'années des Princes des Juifs, qui se trouvent

marquées sur les médailles de Philippe le Tétrarque, d'Hérode roi de Calcide, d'Hérode-Antipas, d'Agrippa I.er, & sur celles d'Agrippa le jeune. On pourroit peut-être même les employer pour expliquer les années de règne des anciens rois des Juifs.

Les Égyptiens suivoient aussi l'usage particulier de compter une nouvelle année de règne, au premier de Thoth, premier jour de leur année civile; en sorte qu'ils comptoient une seconde année au Thoth qui ouvroit une année nouvelle, quand même le Prince n'auroit régné que peu de temps auparavant.

Crit. ad ann. 69, n.° 3. Le P. Pagi a observé que sans cette manière, on ne peut expliquer la date d'une seconde année sur les médailles Égyptiennes de Galba, ni la cinquième année d'Élagabale, gravée aussi sur les médailles Égyptiennes.

Le savant Philippe de la Torre, évêque d'Adria, dans sa dissertation sur les années d'Antonin-Élagabale, a rassemblé des autorités & différens exemples, & a montré que ce Prince ayant été proclamé Auguste le 16 mai 218, les Égyptiens ont compté au Thoth suivant, le 29 août de la même année, la seconde année de son règne L. B. & au Thoth le 29 août de l'année 221, la cinquième année L. Є. Ce Prince ayant été tué le 11 mars de l'an 222 de J. C. non-seulement il avoit atteint la cinquième année de son règne, suivant la façon de compter Égyptienne, il vécut même jusqu'au septième mois de cette année.

Mém. Acad. tome XIII, p. 437. Le baron de la Bastie a suivi la même méthode, pour expliquer l'année huitième de l'empereur Probus, L. H. sur les médailles frappées en Égypte. Le même usage des Égyptiens est prouvé dans différens autres Mémoires du recueil de l'Académie.

Le cardinal Noris a prouvé que les habitans d'Antioche & de Laodicée en Syrie, comptoient aussi une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile: *A mense à quo annum ordiebantur, numerarunt, quod & de annis imperii Julii Cæsaris Antiochenses ac Laodicenses fecisse in proximo volumine de epochis Syro-Macedonum demonstravi.* (De Nummo Herod. Antip. p. 72.)

À ces autorités & à ces exemples tirés des différens écrivains, j'ajoute l'usage particulier de la ville de Tyr. En expliquant deux médailles de cette ville, du cabinet de M. Pellerin, qui marquent

l'année vingt-unième KA. du règne de Trajan, j'ai montré dans une dissertation particulière sur la durée de l'empire de Trajan, que la ville de Tyr, au commencement de chaque année civile, comptoit une nouvelle année de règne. Trajan fut adopté par l'empereur Nerva, créé César & revêtu de la puissance Tribunitienne le 18 septembre de l'an 97 de J. C. le 19 d'octobre du mois suivant, premier jour de l'année civile de Tyr, les habitans comptèrent la seconde année de règne B. & le 19 octobre de l'an 116, ils comptèrent la vingt-unième année KA. Trajan mourut à Sélinonte en Cilicie, le 9 ou le 10 du mois d'août de l'année suivante 117, dans le neuvième mois & environ le vingt-unième jour de cette même vingt-unième année. Sans l'application de cet usage, on ne pourroit concilier les monumens avec la durée du règne de ce Prince, qui ne fut pas de vingt ans complets.

Mém. Acad. tome XXI, p. 442.

J'ajoute encore l'usage particulier des habitans de la ville de Séleucie, près des bouches de l'Oronte, qui comptoient pareillement une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile. Nous avons vu, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, un beau médaillon d'argent, frappé par les habitans de cette ville en l'honneur de Galba, la seconde année de son règne, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ. Β. Galba n'avoit régné que neuf mois & treize jours, à compter même du 3 avril de l'an 68, jour auquel il fut proclamé Auguste en Espagne, du vivant de Néron; ou sept mois sept jours si l'on compte du jour de la mort de Néron, vers le 12 juin de la même année 68. Galba fut tué à Rome, par la garde Prétorienne, le 15 de janvier de l'année 69; on ne peut expliquer comment ce Prince atteignit la seconde année de son règne, si l'on ne suppose que les habitans de Séleucie auront compté une seconde année de règne au commencement de leur année civile, à l'automne qui suivit l'avènement de ce Prince à l'empire, c'est-à-dire que cette seconde année commença à l'automne de l'an 68 de J. C. ainsi ce Prince aura vécu jusqu'au quatrième mois de cette seconde année syrienne.

Ibid. t. XIX, p. 470.

Au reste, cette manière de compter une nouvelle année au commencement de chaque année civile n'étoit pas un usage sans fondement; à l'avènement des Empereurs, les villes de l'Orient

offroient des vœux & des ſacrifices; le premier jour de leur année civile elles renouveloient ces cérémonies pour la perſonne de l'Empereur & pour la proſpérité de l'Empire. On voit ſur une médaille d'Anazarbe que les habitans de cette ville offrirent des ſacrifices, donnèrent des jeux & des ſpectacles en l'honneur de l'empereur Trajan-Dèce à ſon avènement, avec cette inſcription: ETѹς IEPOΥ NEOΥ ΠΡΩΤΟΥ de l'an 267. ZΞC. de leur ère. Ces villes, à l'exemple des Romains, appeloient année nouvelle première, le jour de l'avènement des Princes, en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Sénèque l'aſſure de l'avènement de Néron, & comme la médaille d'Anazarbe le prouve pour l'avènement de Trajan-Dèce. Et au commencement de l'année civile qui ſuivoit l'avènement, ils offroient les mêmes vœux, donnoient des ſpectacles & comptoient l'année ſeconde.

Pour conſtater de plus en plus cet uſage ſingulier de compter les années chez les nations, j'y ajoute encore l'exemple des Cappadociens, dont l'uſage fait l'objet principal de ce Mémoire.

II. L'année Cappadocienne étoit originairement compoſée de douze mois, chacun de trente jours, & de cinq épagomènes, qu'on ajoutoit à la fin du dernier mois, en tout de trois cents ſoixante-cinq jours: cette année étoit vague, plus courte d'un quart de jour que l'année ſolaire; elle remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année ſolaire, & ne revenoit au même jour qu'après quatorze cents ſoixante ans. Les noms des mois Cappadociens ont été publiés par Henri Étienne, par Lilio Gregorio Giraldi; ils ont auſſi été donnés dans un manuſcrit de la bibliothèque de Coiſlin, dont le catalogue a été publié par D. Bernard de Montfaucon: on les trouve encore plus exactement dans l'Hémérologe manuſcrit de S.t Laurent à Florence, qui a été imprimé en Italie depuis quelques années. M. Fréret a donné un ſavant Mémoire ſur l'année vague Cappadocienne, imprimé dans le Recueil de l'Académie: j'y renvoie pour un plus grand détail. Ce Savant examine dans quel temps cette année fut rendue fixe & correſpondante à l'année Julienne. Il ſuppoſe qu'entre les années 51 & 69 de J. C. la Cappadoce ſe trouva livrée à l'avidité des Traitans, qui pour la facilité de leurs recouvremens,

Henr. Steph. Append. theſaur. ling. Græc. p. 225.
Lilio Girald. de Menſibus, p. 108.
Catal. Bibl. Coiſlin, cod. CCXXIV, p. 375.
Mem. t. XIX, p. 35.

& pour éviter les embarras qui pouvoient naître de la différence des deux années, firent établir dans la Cappadoce une année fixe, semblable pour le nombre de jours à l'année Julienne, & il pense que cet arrangement se fit l'an 60 de J. C. Quoique je respecte l'érudition de M. Fréret, je ne puis admettre son opinion, qui n'est point appuyée sur des preuves suffisantes.

La Cappadoce fut réunie à l'empire Romain, & devint province l'an 17 de J. C. après la mort du roi Archélaüs. L'empereur Tibère mécontent de ce Prince, qui ne lui avoit rendu aucuns honneurs pendant son exil à Rhodes, lui fit écrire, par l'Impératrice sa mère, de se rendre à Rome pour s'y justifier. Le Roi, quoique fort âgé & malade de la goutte, partit sans différer; on forma contre lui divers chefs d'accusation, auxquels il répondit en plein Sénat, & ne fut pas condamné: il mourut quelque temps après, ou de ses infirmités, ou plutôt du traitement, indigne de son rang, qu'il avoit éprouvé. L'Empereur fit réunir à l'empire, par un arrêt du Sénat, la Cappadoce, & la fit administrer par un chevalier Romain: cette nouvelle province augmenta considérablement les revenus du fisc, & Tibère diminua de moitié l'impôt du centième denier, sur tout ce qui se vendoit, *rerum venalium*. Les domaines des rois de Cappadoce furent réunis au domaine Impérial; ils étoient encore employés, dans le bas Empire, pour la dépense & pour l'entretien de la maison de l'Empereur. Les loix Romaines parlent des *Prædia Tamiaca*, qui consistoient en maisons, terres labourables, prairies & vignes. Un Officier présidoit à la culture de ces terres, commandoit aux colons, *homines Tamiaci*, faisoit recueillir les revenus & les envoyoit à la cour.

Authent. coll. IV, tit. [illegible], novella 30.

Tibère fit de nouveaux établissemens dans cette province; il changea le nom de la ville capitale, *Mazaca*, surnommée *Eusebia*, & la nomma *Cæsarea*, en l'honneur de César-Auguste son père adoptif: Eusèbe rapporte ce changement de nom à une époque qui répond à l'année 20 de J. C. Ce Prince dut faire dans la province, qui étoit dans le partage Impérial, tous les établissemens nécessaires, soit pour les tribunaux de justice, soit pour l'administration des finances. La forme de l'année vague n'étoit pas commode pour une administration fixe & invariable; il étoit difficile de

connoître l'échéance des délais judiciaires, & des termes marqués pour le payement des fermes publiques : je pense donc que l'usage d'une année fixe, correspondante à l'année Julienne, fut établi dans la Cappadoce dès les premières années de la province, & probablement vers l'année 20 de J. C. qui est connue par les changemens que Tibère fit dans la Cappadoce. Il est difficile de croire que la province fut quarante ans sans avoir une forme d'administration fixe & invariable.

D'ailleurs, tous les peuples soumis aux Romains furent contraints, les uns plus tôt, les autres plus tard, ou d'employer la forme de l'année Julienne, ou du moins d'accommoder la forme de leurs années particulières à celle de l'année Julienne. L'héméreloge de Florence donne les années de treize villes ou peuples correspondantes, jour par jour, à l'année Romaine. La réformation de l'année Julienne commença le 1.er de janvier de l'an 709 Varronien, 45 avant l'ère Chrétienne. Pendant le second Triumvirat, Domitius Dolabella soumit les trois provinces d'Espagne à César Octavien. Le Sénat, en 715, confirma le partage fait entre César & Antoine; l'Espagne fut adjugée à César : l'année suivante, ces trois provinces admirent la forme des mois de l'année Julienne, & établirent une ère qui commença le 1.er janvier 716, 38 avant J. C. elle a été en usage dans toute l'Espagne pendant plusieurs siècles.

Les trois provinces de la Gaule avoient été conquises par Jules César; mais les guerres civiles, qui furent presque continuelles jusqu'à la bataille d'Actium, ne permirent pas au gouvernement d'y faire des établissemens fixes. Auguste ayant été reconnu Empereur en 724, dès l'an 727 tint une assemblée générale à Narbonne, donna des règlemens aux trois provinces, & en fit le dénombrement pour la levée des tributs & des impositions : ce fut probablement dans cette assemblée que la forme de l'année Julienne fut introduite dans les Gaules.

Auguste, après la bataille d'Actium, conquit en 724 la ville d'Alexandrie. Cinq ans après la conquête, le gouvernement Romain établit, suivant Théon, à Alexandrie, une année fixe, qui commença au 29 août de l'an 729; tous les quatre ans, on ajouta après les cinq jours épagomènes, un sixième jour dans

l'année qui précédoit la bissextile Julienne: cet établissement se fit l'an 729 de Rome.

La même année, Auguste donna en échange de la Numidie au roi Juba, une partie de la Gétulie & les deux Mauritanies. La Numidie fut réduite en province la même année 729 de Rome, 25 avant J. C.

Après la mort de Ptolémée, dernier roi de Mauritanie, ce royaume fut réduit en province Romaine par l'empereur Claude, l'an 795 de Rome, 42 de J. C. & de cette époque on compta les années de cette province, qui étoient dans la forme de l'année Julienne, l'année commençant au premier de janvier. On lit sur plusieurs inscriptions, publiées par le docteur Shaw, ANNO PROVINCIAE, &c.

Nous ignorons le temps précis où les autres provinces de l'Empire, la Grèce, la Bithynie, la proconsulaire d'Asie, la Cilicie, la Syrie, &c. admirent une forme d'année correspondante à la Julienne. Les exemples que j'ai rapportés, suffisent pour montrer que la province de Cappadoce n'a pas dû être quarante ans sans avoir une forme d'administration fixe.

Je crois devoir présenter ici le plan de l'année Cappadocienne rendue fixe; je le donne d'après l'hémérologe de Florence.

Variantes tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque de Coislin, in-4°, n.° CCXXIV, du X.ᵉ siècle, page 375.

Manusc. de Coislin.		*Hémérologe de Florence.*	
ΑΡΤΑΝΙΑ....	Le premier mois de l'année se nommoit ΑΥΤΑΝΟC, & commençoit le 12 decembre Julien.		
ΑΡΤΑΕΣΤΙΝ..	Le second........	ΑΡΤΗΥC....	le 11 Janvier.
ΑΡΑΙΟΤΑΤΑ...	Le troisième......	ΑΔΡΑΟCΤΑΤΑ,	le 10 Février.
ΤΙΡΙΞ......	Le quatrième.....	ΤΕΙΡΕΙ....	le 12 Mars.
ΜΑΠΑΤΑ....	Le cinquième.....	ΑΜΑΡΠΑΤΑ,	le 11 Avril.
ΞΑΝΘΗΡΙ...	Le sixième........	ΞΑΝΘΙΚΟC..	le 11 Mai
ΜΙΘΡΙ.......	Le septième......	ΜΥΑΡ.......	le 10 Juin.
ΑΠΟΜΕΝΑΜΙ..	Le huitième......	ΑΠΟΜΥΛΗ,	le 10 Juillet.
ΑΡΘΡΑ......	Le neuvième......	Α"ΘΡΑ.......	le 9 Août.
ΤΕΘΟΥΣΙΑ...	Le dixième.......	ΔΑΘΟΥCΑ...	le 8 Septembre.
ΩΣΜΟΝΙΑ...	Le onzième.......	ΘΕΜΑΝ.....	le 8 Octobre.
ΣΟΝΔΑΡΑ...	Le douzième & dern.	CΟΝΔΑ.....	le 7 Novembre.

Les cinq épagomènes commençoient le ſept de décembre Julien; & pour retenir les années dans un état fixe, on y ajoutoit un ſixième épagomène dans les années qui précédoient la biſſextile Julienne.

M. Fréret ni aucun autre auteur, n'ont rien dit de la manière dont les Cappadociens comptoient les années de règne des empereurs Romains; c'eſt l'objet de l'article ſuivant.

III. Nous avons vu que différentes nations & pluſieurs villes avoient une manière ſingulière de compter les années de règne, en comptant une nouvelle année le premier jour de leur année civile ; les Cappadociens ſuivoient la même manière à l'égard des empereurs Romains : pour le prouver, je prends dans la ſuite impériale, deux exemples, les règnes d'Élagabale & de Gordien III.

M. Antonin, ſurnommé Élagabale, fut proclamé Empereur le 16 mai de l'an 218 de J. C. Macrin fut totalement défait dans une bataille près d'Antioche, le 7 juin de la même année; Élagabale fut tué le 11 mars de l'an 222 ; ſon règne par conſéquent ne fut que de trois ans neuf mois & quatre jours, à compter du jour de la défaite de Macrin, ſuivant Dion Caſſius; ἔτεσι τρισὶ καὶ μησὶν ἐννέα, καὶ ἡμέραις τέτρασιν; & tout au plus de trois ans neuf mois & vingt-cinq jours, ſi l'on compte du jour qu'il fut proclamé Empereur.

Dio Caſſius, lib. LXXII, p. 888. B.

Cependant on lit ſur des médailles frappées à Céſarée de Cappadoce, l'année cinquième du règne d'Élagabale, & ſur des médailles, avec la tête de ce Prince & avec celle de Sévère-Alexandre, décoré de la dignité de Céſar. On lit ſur un moyen bronze du cabinet de M. Pellerin, au revers de la tête d'Élagabale, l'inſcription ΜΗΤΡΟΠ. ΚΑΙϹΑΡΙΑ ΝЄΩΚΟΡ. avec la date de l'année cinquième ЄΤ. Є. Le type eſt le mont Argée avec une caverne, ſymbole diſtinctif de la ville de Céſarée en Cappadoce, ſituée au pied de cette montagne.

On ne peut expliquer la date de cette médaille, qu'en ſuppoſant que les habitans de Céſarée auront compté la ſeconde année du règne d'Élagabale le 12 décembre Julien de l'an 218, premier jour de leur année civile, & la cinquième le 12 décembre

de

de l'an 221. Élagabale fut tué le 11 mars de l'an 222, qui étoit le 30 du mois Cappadocien ADRAOSTATA, le troisième de leur année civile: ainsi, suivant la manière de compter des Cappadociens, Élagabale régna quatre ans & trois mois, & mourut à la fin du troisième mois de l'année cinquième.

L'an 221, c'est-à-dire la dernière année de la vie d'Élagabale, Mæsa, aïeule de ce Prince, qui prévoyoit qu'il finiroit bientôt malheureusement, lui persuada d'adopter son cousin Sévère-Alexandre, & de le créer César, quoiqu'il n'eût encore qu'environ douze ou treize ans. Élagabale le conduisit au Sénat & déclara qu'il l'adoptoit, & qu'il le créoit César & Consul avec lui, pour l'année suivante: tous ces titres furent confirmés par un arrêt du Sénat. Élagabale, pendant quelque temps, marqua de l'amitié pour Alexandre; mais comme ce jeune Prince avoit des inclinations tout opposées à celles de l'Empereur, il encourut sa disgrâce. Le Prince se repentit de l'avoir adopté, & voulut le faire périr; mais Alexandre né avec de bonnes qualités & très-bien élevé, étoit aimé de tout le monde autant qu'Élagabale en étoit détesté: celui-ci voulut l'attaquer à force ouverte, lui ôter le titre de César, & il tenta même de le faire tuer; les soldats coururent au palais pour défendre Alexandre; ainsi les desseins de l'Empereur ne réussirent pas. L'année suivante, 222, Élagabale avoit toujours le dessein de faire périr Alexandre, & fit courir le bruit qu'il étoit prêt de mourir; les soldats Prétoriens se mutinèrent & s'enfermèrent dans leur camp; Élagabale fut obligé de s'y rendre avec le jeune Alexandre, & il y fut tué avec sa mère *Soæmias*: le jeune César fut aussitôt proclamé Auguste, le 11 de mars de l'an 222.

Nous connoissons plusieurs médailles Romaines & Égyptiennes, avec des types différens, qui représentent la tête du jeune Alexandre César, nue & sans diadème:

INDVLGENTIA AVG. *AVR. Æ. Gr. B. M. B.*
PIETAS. *Æ.*
PONTIFEX. *Æ.*
PRINC. IVVENTVTIS. *Æ. M. Br.*

M. Br. & cinq médailles Égyptiennes, avec l'année cinquième, L. Є. qui fut l'année de l'adoption du jeune César.

Mais la plus intéressante de toutes ces médailles pour notre objet, est un moyen bronze de *Marc Aurèle Alexandre César*, la tête nue, frappé à Césarée de Cappadoce, avec l'inscription de l'année cinquième: ΜΗΤΡΟΠ. ΚΑΙϹΑΡ. ЄΤ. Є. Le type, le mont Argée surmonté d'une étoile.

Froëlich. Quat. Tent. p. 306.

Cette médaille ayant été frappée du vivant d'Élagabale, doit s'expliquer comme celles que nous avons vues : cette année cinquième ne peut être que celle du règne d'Élagabale.

Le P. Froëlich, savant Jésuite Allemand, ne connoissoit pas la manière des Cappadociens pour compter les années de règne des Empereurs; & pour expliquer cette médaille du jeune Alexandre, il suppose que les années d'Élagabale se comptoient du jour de la mort de Caracalla, qui fut tué le 8 avril de l'an 217, & que Ibid. les années de règne de Macrin étoient supprimées : mais il savoit sans doute que la ville de Césarée, en Cappadoce, avoit fait frapper plusieurs médailles en l'honneur de Macrin, qu'elle avoit marqué l'année seconde de son règne ЄΤ. Β. & fait célébrer des jeux publics de son temps.

Au reste, ce que nous venons de dire sur les médailles d'Élagabale & du jeune Alexandre, frappées à Césarée de Cappadoce, démontrent l'usage des Cappadociens, de compter une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile, & confirme de plus en plus la manière de compter des Égyptiens, qui suivoient le même usage.

Je présente pour second exemple, le règne de l'empereur Gordien III, qui ne régna que cinq ans & environ neuf mois; & cependant on lit sur les médailles de ce Prince, frappées à Césarée de Cappadoce, l'année septième. On ne peut les expliquer qu'en supposant que les habitans de Césarée comptoient une nouvelle année de règne, au commencement de leur année civile, dont le premier jour arrivoit le 12 décembre Julien.

Il faut donc établir la durée du règne de cet Empereur, & l'authenticité des médailles qui donnent l'année septième.

Le jeune Gordien, surnommé *Pius*, étoit petit-fils par sa mère,

de Gordien d'Afrique le père, suivant le témoignage d'Hérodien, auteur contemporain. Le nom & la famille des Gordiens étoient aimés & respectés à Rome: le jour même que les Romains, détestant les cruautés de l'empereur Maximin, proclamèrent Augustes Pupien & Balbin, le peuple força le Sénat de nommer César le jeune Gordien; il étoit alors âgé d'environ treize ans. Les deux Augustes furent massacrés à Rome l'année suivante, 238 de J. C. & Gordien César fut proclamé Auguste le même jour, pendant les jeux Capitolins, qui étoient célébrés à Rome au mois de juillet, comme l'a pensé le P. Pétau, & comme il est prouvé par un marbre de Cyzique, publié par M. le comte de Caylus, dans son recueil d'Antiquités. Les Chronologistes ne s'accordoient point sur le temps de la célébration de ces jeux; les uns la plaçant au mois de janvier, les autres au mois d'avril. M. de Tillemont a fort bien établi l'avènement de Gordien III au trône impérial, au 15 du mois de juillet de l'an 238. Censorin parle de la solennité de ces mêmes jeux, qui furent célébrés de son temps & la même année, pour la trente-neuvième fois depuis leur institution: *Hoc nunc anno*, dit-il, *qui celebratus est Agon, trigesimus nonus numeratur.* Ces jeux Capitolins avoient été institués ou plutôt rétablis par Domitien dans son douzième consulat, l'an 86 de J. C. pour être célébrés tous les cinq ans, c'est-à-dire après quatre années révolues.

T. II, p. 225.

Censorin, die natal.

Suet. in Domit. c. 4.
Clem. Alex. lib. 1, Strom. p. 145.

Gordien III étoit un prince aimable, d'une figure agréable, aimé de tout le monde: il fut élevé dans les Belles-Lettres; il n'y avoit rien à desirer qu'un âge un peu plus formé, pour le mettre en état de gouverner. Il épousa *Sabinia Tranquillina*, fille de Misithée, homme respecté par ses connoissances & par son éloquence. L'Empereur aidé des conseils de son beau-père, remporta des avantages considérables sur les ennemis de l'Empire. Sapor, roi de Perse, fit une incursion dans la Mésopotamie, l'an 242 de J. C. prit les villes de Nisibe & de Carrhes, & assiégea même la ville d'Antioche. Gordien, sous la conduite de Misithée, fit un grand armement, marcha en Orient, défit Sapor en différens combats, reprit les villes qui avoient été conquises, poursuivit les Perses jusqu'à Ctésiphon, au-delà du Tigre. L'armée & le Sénat

décernèrent les honneurs du triomphe à l'Empereur. Tous ces avantages devinrent inutiles par l'ambition & par la perfidie de Philippe, principal Officier de l'armée, qui fit périr le sage Misithée, l'an 243. Philippe élevé à la dignité de Préfet du Prétoire, porta ses vues jusqu'au trône; il voulut rendre Gordien odieux à son armée, en insinuant qu'il cherchoit à la faire périr de faim dans un pays aride & stérile: cependant Gordien remporta encore une victoire sur les ennemis, près de la ville de Resaïne. Il revenoit victorieux, lorsqu'il périt près de la rive gauche de l'Euphrate, entre les villes de *Circesium* & de *Dura*. Ses soldats lui élevèrent un tombeau qui subsistoit encore l'an de J. C. 363, lorsqu'Ammien Marcellin passa dans ce pays, à la suite de l'empereur Julien.

L'avènement de Gordien est fixé au 15 du mois de juillet de l'an 238; le temps de sa mort n'est pas si clairement déterminé; plusieurs chronologistes la mettent au mois de mars de l'an 244, d'autres quelques mois plus tard. On a encore dans le code de Justinien une loi de ce Prince, datée *septimo Kalend. maias*, du 25 d'avril; probablement ce Prince fut tué dans le courant du mois de mai, au plus tard dans les derniers jours de ce mois, ou dans les premiers du mois de juin. On connoît une inscription rapportée par Fabretti, dans laquelle on lit:

Cod. Justin. l. VI, tit. 21, leg. 21.

Inscr. p. 339.

VICTORIAE . REDVCIS. *Sic*
DD. NN. IMP. M. IVLII PHILIPPI
PII FELICIS AVG. ET. M. OTACI
LIAE SEVERAE CON
IVGI D. N. MILITES LEG. II.
PARTH. &c.

DEVO
TI. NVMINI MAIESTATI
QVE . EORVM . D. X. K. AVG. PERE
GRINO . ET AEMILIANO.

Cette inſcription eſt ſur un marbre des jardins du palais Barberin à Rome. Le ſavant évêque Philippe de la Torre l'a examinée, & a rétabli les lettres qui ſont fruſtes. Le monument fut érigé à Rome le 10 des kalendes d'août, le 23 de juillet, de l'an 244, ſous le conſulat de Peregrinus & d'Æmilianus, le jour même que l'on apprit à Rome la nouvelle de la mort de Gordien & de l'élévation de Philippe à l'empire. Et vu la grande diſtance de la Méſopotamie à Rome, ce Savant eſtime que cette nouvelle n'y eſt parvenue que deux mois après l'évènement, c'eſt-à-dire que Gordien avoit été tué dans le mois de mai précédent.

Ce témoignage qui eſt poſitif, lève les doutes des hiſtoriens. M. de Tillemont met la mort au mois de mars, d'autres au mois de mai, & quelques-uns encore plus tard. Nous avons parlé d'une loi de Gordien, datée du 25 avril. S'il eſt vrai, comme il eſt au moins très-probable, que Philippe eût été mis en pénitence à Pâques par S.t Babylas d'Antioche, à cauſe de la mort de Gordien, comme le rapportent Euſèbe, S.t Chryſoſtôme & quelques autres, on ne peut douter qu'il n'ait fait tuer Gordien avant le mois d'avril: la fête de Pâques fut célébrée cette année 244, le 14 d'avril.

Mais, pour l'objet que j'examine, il n'eſt pas néceſſaire de diſcuter ſi Gordien fut tué au printemps ou au mois de mai ſuivant; il ſuffit que Gordien ſoit mort avant le 15 de juillet, avant la fin de la ſixième année de ſon empire.

Il eſt prouvé par pluſieurs médailles de Gordien, que ce Prince vivoit encore la ſeptième année de ſon règne, ſuivant une manière particulière de compter. On connoît trois médailles de moyen bronze, frappées en l'honneur de Gordien, avec la légende ΜΗΤΡΟ. ΚΑΙϹΑΡ. ΕΤ. Ζ. ayant pour type une corbeille remplie d'épis. On en connoît deux autres de l'impératrice Tranquilline ſa femme, auſſi de moyen bronze, avec la même légende & le même type. Il eſt donc conſtant que Gordien vivoit encore l'année ſeptième de ſon règne, ΕΤȣϛ. Ζ.

On ne peut expliquer cette inſcription, qu'en ſuppoſant que les habitans de Céſarée en Cappadoce, auront compté une nouvelle année de règne des Empereurs, au commencement de leur année civile. Ce Prince ayant été proclamé Auguſte vers le 15

de juillet de l'an 238 de J. C. ils auront compté pendant environ six mois, ЄT. A. & le 12 décembre suivant, commencement de leur année civile, ils auront compté ЄT. B. & le 12 décembre de l'an 243, ЄT. Z. En supposant d'après l'inscription de Rome, que ce Prince fut tué au mois de mai de l'an 244, il aura vécu jusqu'au cinquième mois de la septième année de son règne, suivant la manière de compter des Cappadociens, pendant lesquels cinq mois, on a eu le temps de fabriquer des monnoies de l'année septième ЄT. Z.

Cet usage qui a été suivi sous les empereurs Romains, subsistoit sans doute dans la Cappadoce, dès le temps de ses Rois. On peut en faire l'application pour expliquer les médailles de ces Princes, sur lesquelles les dates d'années sont marquées, des rois Ariarathes V, VI, VII, VIII, Ariobarzane I[er], Ariobarzane III, Ariarathe Éverg. Philadelphe & Archélaüs dernier roi de Cappadoce. Il est facile de trouver par le calcul, le jour auquel commençoit une année Cappadocienne vague, correspondante à l'année Julienne anticipée.

Je pense que les autres villes de Cappadoce qui ont marqué des années de règne sur leurs médailles des Empereurs, suivoient la manière de Césarée la capitale. La ville de Tyane a fait graver sur ses monnoies, les années sous un grand nombre de règnes des Empereurs, & en particulier, on lit l'année XVI. ЄT. IϚ. sur une médaille de Caracalla, qui est comptée, sans doute, de l'avènement de Septime Sévère, du mois de juin de l'an 193 de J. C. & l'année XVI de ce règne aura commencé le 12 décembre de l'an 211 de J. C.

Sur une médaille de Coropissus, située sur la frontière de Cappadoce & de Lycaonie, on voit d'un côté la tête d'Hadrien, & au revers la légende MHTPO. KOPOΠICCEΩN, frappée la dix-huitième année du règne de cet Empereur, L. HI. il faut remarquer que cette ville y prenoit le titre de métropole.

Pellér. Rec. t. III, p. 249.

Nous avons vu des usages de différentes nations & villes; il est prouvé qu'on peut y ajouter que les habitans de la ville de Césarée en Cappadoce, comptoient pareillement une année nouvelle de règne au commencement de leur année civile: il

paroît que cet uſage même a été pratiqué en Occident dans le moyen âge.

IV. M. le comte Garampi publia à Rome, en 1749, une Diſſertation ſur une monnoie d'argent du pape Benoît III, dans laquelle il donne pluſieurs éclairciſſemens ſur l'hiſtoire des Papes, & une nouvelle réfutation de la fable de la papeſſe Jeanne. Entre pluſieurs points intéreſſans, que l'auteur a diſcutés par occaſion, on trouve que dans les chancelleries Impériales, & principalement pendant le IX.e ſiècle, on comptoit quelquefois d'une manière particulière les années de règne, en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, de ſorte qu'un Prince, qui n'avoit régné que pendant quelques mois d'une année, comptoit la ſeconde année de règne au 1.er de janvier de l'année ſuivante, & ainſi des autres années de règne. On en trouve des exemples dans les diplomes de Louis le Débonnaire, de Lothaire ſon fils, de Henri Ier, d'Othon le Grand, de Henri II, de Conrad II, de Henri III, de Henri IV, & de Lothaire II: on peut y ajouter quelques autres exemples tirés des chartes des rois de France. On lit dans un diplome du roi Carloman, fils de Louis le Bègue, la date du mois de janvier, *Indictione XIIII, anno III Carlomani glorioſi regis*. L'indiction XIV marque l'an 881, qui n'étoit point la troiſième année de Carloman depuis la mort de Louis le Bègue, arrivée le 10 avril 879 : il n'y a plus de difficulté ſi l'on compte la ſeconde année de Carloman le 1.er de janvier de l'an 880, la troiſième année aura commencé le 1.er de janvier de l'an 881.



OBSERVATIONS SUR LES MÉDAILLES ET SUR L'ÈRE D'HYRGALÉE, VILLE DE PHRYGIE.

Par M. l'Abbé Belley.



10 Mai 1765.

Dans le nombre de Médailles dont j'ai eu l'honneur de présenter l'explication à l'Académie, j'ai toujours préféré celles qui pouvoient donner de nouveaux éclairciſſemens ſur la Géographie & ſur la Chronologie.

On a publié en Angleterre deux médailles d'une ville dont la poſition géographique eſt juſqu'à préſent inconnue.

La première médaille eſt un moyen bronze du cabinet de Pembrocke. On voit d'un côté une tête de femme voilée, avec ces mots, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Au revers, on lit ΥΡΓΑΛΕΩΝ, avec

Cab. de Pemb. part. II.

avec le type d'un fleuve couché; à l'exergue, on voit ces trois lettres, TΞ Є.

La seconde médaille est un grand bronze du cabinet du duc de Devonshire, frappé en l'honneur de Julia Domna. On voit d'un côté la tête de cette Princesse avec le haut de sa robe sur les épaules, & la légende ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CΕΒΑCΤ. Au revers, Cybèle ornée d'une tour, appuyée de la main gauche sur le *cymbalum*, a un lion à ses pieds: on lit ΕΠΙ ΙΟΥΛΙΟΥ ΑΔΡΑCΤΟΥ ΑΡΧΟ. ΥΡΓΑΛΛΑΙΩΝ, *sous Julius Adrastus, archonte de la ville d'Hyrgalée.* Haym, qui a publié cette médaille, dit qu'il n'a pu rien trouver sur cette ville dans les Géographes; que c'est la première fois qu'elle paroît sur les monumens antiques; que cependant, à en juger par la fabrique, la médaille a dû être frappée dans la Phrygie ou dans les pays voisins, & que c'est l'opinion du docteur Sherard, qui avoit porté cette médaille du Levant en Angleterre *(a)*. *Tesor. Britan. t. II, p. 239.*

Le baron de la Bastie parle de cette ville d'Hyrgalée dans le catalogue qu'il a donné à la fin de la Science des médailles, & dit qu'on en ignore la situation. *T. II, p. 432.*

L'explication de ces deux médailles peut être intéressante pour les Lettres. On voit que la ville Grecque qui les a fait frapper, étoit située sur une rivière: elle étoit gouvernée par un Conseil commun, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ; son premier Magistrat avoit le titre d'Archonte; dans le compte des années, elle employoit une ère, & quelquefois elle les marquoit par la suite de ses Magistrats *éponymes*, à l'imitation d'un grand nombre de villes Grecques de l'Asie. Pour suivre quelque ordre dans cette discussion;

1.° Je rechercherai la position géographique de cette ville; 2.° j'examinerai quel étoit son gouvernement; 3.° quelle fut l'ère d'où procédoient les années marquées sur la première médaille; 4.° je rapporterai le précis de ce qui nous est connu de son histoire.

I. Il est difficile de fixer la position d'une ville dont les anciens

(a) Città della quale non ò possuto trovare alcuna cosa nei Geografi; ed è la prima volta che comparisce sù i monumenti antichi: mi sembra per il lavoro che debba essere coniata o nella Frigia, o in quei contorni.

Géographes n'ont point parlé. Les médailles d'Hyrgalée nous donnent quelques lumières ſur ce point: leur fabrique & le titre d'Archonte que portoit ſon premier Magiſtrat, montrent que la ville devoit être de la province proconſulaire d'Aſie. Il eſt certain qu'un grand nombre de villes de cette province étoit gouverné par des Archontes. Cette province comprenoit la Phrygie, la Lydie & pluſieurs autres contrées voiſines: on ne trouve que dans la Phrygie un nom de ville qui reſſemble à celui d'Hyrgalée. La Phrygie étoit un vaſte pays, qui vers le temps de Conſtantin ou de ſes enfans, fut partagé en deux provinces; l'une à l'orient, fut nommée *Salutaris*, à cauſe de ſes bains d'eaux chaudes & médicinales, comme je le prouve dans un Mémoire particulier ſur les diverſes provinces de l'empire Romain qui portoient le nom de *Salutaris*: l'autre province de Phrygie, qui étoit à l'occident, portoit le nom de *Pacatienne*, dont l'étymologie eſt incertaine.

On trouve dans la notice d'Hiéroclès, entre les villes de la Phrygie ſalutaire, le nom d'ΑΥΡΑΧΛΕΙΑ, que je ſoupçonne être l'ΥΡΓΑΛΕΙΑ. Les noms propres des villes & des peuples ont été quelquefois étrangement défigurés par les anciens Géographes ou par leurs copiſtes, par Ptolémée lui-même, & ſur-tout dans les Notices civiles & eccléſiaſtiques.

Entre pluſieurs exemples, je n'en citerai que quatre de la même province, de la Phrygie Salutaire, tirés de la notice d'Hiéroclès.

ΔΗΜΟΥ ΛΥΚΑΩΝ, dans le manuſcrit du Vatican ΛΙΚΑΩΝ.

ΔΗΜΟΥ ΑΥΡΑΚΛΕΙΑ, dans le concile de Chalcédoine Aquilas, nommé évêque d'Αὐλοκρων, & ailleurs Αὐρεκλέων.

ΔΗΜΟΥ ΑΛΑΜΑΣΣΟΥ, dans les actes du concile de Chalcédoine ΑΜΑΔΑΣΣΟΥ, par le changement du Λ en Δ, & par la permutation des lettres Μ & Δ.

ΔΗΜΟΥ ΠΡΟΠΝΙΑΣΑ, dans les actes du concile de Chalcédoine ΠΡΑΙΠΕΝΙΣΣΟΥ.

On voit, par ces exemples, que les noms d'une ſeule ville ou d'un ſeul peuple ſe trouvent changés; &, en particulier, on voit que le nom d'Ἀλαμάσσου a été changé en Ἀμαδάσσου; de même,

le nom d'Ἀνερκλεία est changé en Ἀυλόκρων, par la transposition des lettres ϱ & κ.

Le P. Hardouin, dans l'édition des Conciles, rapporte encore d'autres variantes, comme Ἀβέρκλαι & Ἀιέρκλων : &, en conséquence de ces transpositions, on voit clairement que le nom d'Ἀνερκλεία est altéré de celui d'Ὑργαλεία, nom véritable sur les médailles, dont l'*ethnique* est Ὑργαλεὺς, & Ὑργάλειος; comme d'Ἀντιοχεία, Ἀντιοχεὺς & Ἀντιόχαιος, suivant Étienne de Byzance. *T. II, p. 654.*

Il s'agit de découvrir dans quelle partie de la Phrygie salutaire étoit située cette ville d'Hyrgalée. La Phrygie salutaire, en général, étoit un pays aride & sans rivières, excepté les environs d'Hiérapolis au midi, & la partie septentrionale aux environs de Dorylée, qui étoit arrosée de plusieurs rivières. On connoît les rivières de Bathys & de Thyaris, qui couloient dans la plaine de cette ville. Midæum, autre ville du même canton, avoit une rivière nommée Ἐλαθὴς sur une médaille du cabinet de M. Pellerin : ces rivières, & autres, se rendoient dans le Sangare; je pense que la ville d'Hyrgalée, située sur une rivière, étoit du même canton; ce qui confirme mon opinion, c'est que l'itinéraire d'Antonin place le lieu d'*Arcelaio*, qui approche encore davantage de celui d'Ὑργαλεία, à XXX milles de Dorylée & à XX milles de Germa. Le savant Wesseling, après avoir rejeté, d'après Surita, le changement d'*Arcelaio* en Ἀρχελαΐς, soupçonne, & ne l'assure pas, que cet *Arcelaio* est le même que le Δήμου Ἀνερκλεία d'Hiéroclès; il auroit parlé plus affirmativement s'il avoit eu sous les yeux nos deux médailles.

Cinnam. l. V, c. I.

Edit. de Wessel. p. 202.
ΥΡΓΑΛΑΙΩΝ,
ΑΡΚΕΛΑΙΟ.
Archelaïs.

D'après ces différentes combinaisons, si le nom d'*Hyrgaleia* est effectivement altéré en celui d'*Arcelaio* de l'Itinéraire, & d'Ἀνερκλεία des Notices, sa position n'est plus indéterminée; elle se trouve fixée sur la route de Dorylée à Ancyre, à XXX milles de Dorylée & à XX milles de Germa.

Il faut dire un mot sur le nom de δῆμος, que l'on donne à cette ville. Il faut se rappeler que plusieurs cités de la province de l'Asie, portoient le nom de δῆμοι, parce que ces cantons étoient habités par bourgades, κωμηδὸν, & que souvent elles avoient pour capitale une ville qui n'étoit pas fort peuplée ni considérable. Outre

ces quatre δῆμοι, que j'ai rapportés ci-dessus, on connoît en Lydie deux δῆμοι célèbres, situés sur le Caystre, vers les montagnes appelées *Cilbiana juga*, d'où sort le Caystre. Les peuples qui habitoient sur la montagne étoient appelés Κιλβίανοι ἀνω, *Cilbiani superiores;* & ceux de la plaine, Κιλβιανοὶ κατω, *Cilbiani inferiores.* On connoît, dans la même vallée & au-dessous, les peuples Καυστριανοὶ, d'après une médaille du cabinet de M. Pellerin.

Strab. l. XIII, p. 629.

On en trouvera plusieurs autres exemples dans la province de Pamphylie, où la Notice nomme quatre autres δῆμοι. Étienne de Byzance, en parlant de la ville d'Eucarpia, dans la Phrygie Salutaire, ne lui donne que le titre de δῆμος.

Wesel. p. 679.

Au reste, ces Δῆμοι ou peuples, avoient souvent pour chef-lieu ou capitale, une ville: telle étoit celle d'Ὑργαλεία, comme on le voit par la première médaille, où la tête, symbole de la ville, est voilée. Nous allons voir quel étoit son gouvernement.

II. Le gouvernement des villes de la Proconsulaire étoit démocratique. Les Députés étoient tirés de la ville capitale & des principaux lieux du territoire, sur-tout dans les δῆμοι. Le commun Conseil se nommoit ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ: ce tribunal étoit sacré & inviolable; & ce titre s'entend du Sénat ou Conseil particulier des villes, comme M. le comte de Caylus l'a prouvé dans son Recueil d'antiquités, d'après une inscription de Cyzique. Dans l'Asie proconsulaire, ces Sénats étoient présidés par un premier Magistrat, qu'on nommoit quelquefois *Stratège* ou *Préteur*, & souvent *Archonte.* Nous avons déjà vu que le premier magistrat d'Hyrgalée étoit Archonte. Un particulier pouvoit arriver deux, trois & jusqu'à quatre fois à cette première dignité. Les Archontes étoient souvent *Éponymes.* On marquoit dans les archives la suite des années par les archontats. Nous avons encore en Europe, des ressemblances du gouvernement des Δῆμοι, dans quelques cantons Suisses, Uri, Appenzel & Schwitz, avec cette différence que ces Cantons sont souverains, & les Δῆμοι de la Proconsulaire étoient libres & autonomes, mais sous la domination des Romains. La ville d'Hyrgalée a varié dans la manière de compter les années: suivant la seconde médaille, elle les a comptées par les archontats, & suivant la première médaille, elle suivoit une ère.

T. II, p. 255.

III. Plusieurs villes d'Asie comptoient par années, qui dérivoient d'une ère ou d'une époque primitive, en Palestine, en Syrie, en Cilicie, dans le Pont, &c. & rarement dans la proconsulaire d'Asie. Jusqu'à présent on ne connoît que la ville de Hiéro-Césarée en Lydie, & la ville de Laodicée en Phrygie, qui aient suivi les années d'une ère. On lit sur plusieurs médailles de Caracalla, frappées à Laodicée, la date ΤΠΗ, 388, sur deux médaillons de bronze de Caracalla, & sur deux moyens bronzes du même Prince, tous de types différens & de différens cabinets. Vaillant a fixé l'époque primitive de cette ère à l'année 565 Varronienne de Rome, 189 avant J. C. lorsque les Romains accordèrent la liberté aux villes d'Asie, après la défaite d'Antiochus le Grand, dans les plaines de Magnésie du Sipyle: ce Prince ayant été vaincu par le consul L. Scipion, & son armée taillée en pièces, prit la fuite, & envoya des Ambassadeurs au Consul pour demander la paix; il lui fut ordonné d'abandonner tous les pays qu'il possédoit dans l'Asie, en-deçà du mont Taurus. Les ambassadeurs du Roi se rendirent à Rome l'année suivante: le traité fut arrêté par le Sénat & signé; & l'année d'après, dix Commissaires furent envoyés par le Sénat dans l'Asie, pour régler toutes les affaires de ce pays. Entr'autres articles, il fut décidé que toutes les villes de l'Asie qui avoient été tributaires du roi Attale, payeroient aussi tribut au roi Eumène son fils; que celles qui avoient été tributaires du roi Antiochus, seroient libres & exemptes de toute imposition: *Cæteræ civitates Asiæ quæ Attali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal penderent: quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ liberæ atque immunes essent.* *Tit. Liv. l. XXXVII, c. 55.*

Polybe dit à peu près la même chose, que les villes *autonomes* de l'Asie, tributaires d'Antiochus, & qui étoient restées fidèles aux Romains, furent exemptées de toute imposition, ἀπέλυσαν τῶν φόρων: les autres, qui avoient pris le parti d'Antiochus, furent assujetties au roi Eumène. Cet évènement fut fort heureux pour les villes qui se trouvoient dans le cas favorable; elles dûrent établir une ère, à l'exemple de plusieurs villes de l'Asie, qui instituèrent des ères à l'occasion de semblables bienfaits des Romains, & dont on a rapporté plusieurs exemples dans nos Mémoires. Le *Polyb. Legat. XXXVI.*

traité de paix ayant été conclu l'an 565 de Rome, 189 avant J. C. les villes qui eurent part à ce bienfait, & qui voulurent établir une ère, la fixèrent à l'automne suivant de la même année. La ville de Laodicée en Phrygie a marqué sur ses médailles, frappées en l'honneur de Caracalla, ΤΠΗ, 388; laquelle année, à partir de l'an 189 avant J. C. tombe à l'an 199 de notre ère. Quelques Antiquaires ont voulu révoquer en doute cette ère, quoiqu'elle soit établie sur quatre médailles différentes; mais s'il y avoit encore quelques doutes, ils se trouvent levés par notre première médaille d'Hyrgalée, ville aussi de la province de Phrygie, qui porte la date de ΤΞЄ, 365, qui marque indubitablement une ère; à compter de l'automne de l'an 565 de Rome, 189 avant J. C. la date de l'an 365 tombe à l'année 929 Varronienne de Rome, 176 de J. C. la seizième du règne de Marc-Aurèle. Il nous reste à dire quelque chose de l'histoire de cette ville.

IV. Le culte de Cybèle, dont le siége principal étoit à Pessinonte en Galatie, s'étendit dans plusieurs provinces voisines, & principalement dans la Phrygie; suivant la seconde de nos médailles, le culte de cette Déesse étoit établi en particulier à Hyrgalée : cette ville abandonna le culte profane pour embrasser la religion Chrétienne; nous voyons, par les actes du concile de Chalcédoine, qu'elle avoit un Évêque. Il fut défendu, par un *Can. VI.* canon du concile de Sardique, de l'an 347, d'établir un Évêque dans une bourgade, ou dans une petite ville qui pouvoit être administrée par un seul Prêtre: Μὴ ἐξεῖναι καθιστᾷν Ἐπίσκοπον ἐν τινι κώμῃ ἢ βραχείᾳ πόλει ἣ τινὶ καὶ εἷς Πρεσβύτερος ἐπαρκεῖ.

La ville d'Hyrgalée, avec son territoire, étoit assez considérable pour mériter d'être décorée d'un siége épiscopal. On lit, dans les *Hard. Conc. t. II, p. 175.* actes du concile de Chalcédoine de l'an 451, le nom d'Aquilas, très-pieux Évêque de cette ville, Ἀκύλα τοῦ εὐλαβεστάτου τῶν Ἀυργαλεῶν πόλεως, où l'on voit que cette ville est qualifiée du titre de πόλεως; ainsi la capitale donnoit le nom au territoire de toute la cité: cet Évêque, trois ans auparavant, l'an 448, avoit assisté & souscrit au concile de Constantinople, dans lequel Eutychès fut convaincu d'hérésie devant Flavien de Constantinople

& Thalassius de Césarée, Ἀκύλας τ Ἀυεϱκλέων πόλεως. Cette ville épiscopale auroit dû n'être pas omise dans la *Geographia sacra* de Charles de Saint-Paul. Le P. le Quien la confond avec la ville d'*Abrostola*, autre ville de Phrygie, dont il est fait mention dans Ptolémée & dans la table de Peutinger; mais *Abrostola* ne peut être ni l'Υ'ργαλεία des médailles, ni Ἀυεϱκλεία de la Notice, ni *Arkelaio* de l'Itinéraire, les consonnes radicales R. K. L. ne se retrouvent point dans *Abrostola;* d'ailleurs l'*Arkelaio* de l'Itinéraire étoit éloigné d'*Abrostola* de plus de XL milles. Le P. le Quien a été trompé par Cellarius, qui, en parlant d'*Abrostola*, dit que cette ville obscure pourroit bien être le lieu ὁ Ἀζεϱκλῶν de la Notice, mais il dit qu'il n'en sait rien, *nescio*. Le P. le Quien assure que c'est le même lieu, Ἀζέϱκλα, *Abrocla nominatur.* Si Cellarius & le P. le Quien avoient connu nos médailles, ils n'auroient pas confondu des lieux totalement différens. *P. 242.* *Oriens Christ. t. I, p. 853.*

J'ai essayé, dans ce Mémoire, de fixer la position géographique d'une ville grecque de l'Asie, qui a été inconnue aux anciens Géographes, & dont le nom a été défiguré dans les Notices & dans les actes des Conciles. Nous avons vu que cette ville a varié dans la manière de compter l'ordre des temps; quelquefois elle a suivi les années d'une ère, & depuis elle a compté par la suite chronologique de ses Magistrats. Ce Mémoire peut fournir une addition à la *Geographia sacra*, & une correction à l'*Oriens Christianus*, & donner l'explication d'un passage obscur de l'itinéraire d'Antonin. *T. I, p. 853.*



OBSERVATIONS
SUR
LES MÉDAILLES DE LA VILLE DE SÉBASTE, EN PHRYGIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

24 Juillet 1764.

PLUSIEURS villes d'Orient avoient pris sous l'empire Romain, le nom de *Sébaste,* en l'honneur des Empereurs: les plus célèbres étoient celles de Palestine, de Cilicie, du Pont, d'Arménie, de Galatie & de Phrygie. On n'a point encore publié de médailles Impériales de la Sébaste de Phrygie; le précieux cabinet de M. Pellerin en contient trois, frappées sous trois Empereurs, avec des types différens.

La première est un médaillon de bronze de Caracalla. On voit d'un côté la tête du Prince, jeune, couronnée de laurier, & l'inscription ΑΥΤ. ΚΑΙ. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ, *l'empereur César M. Aurèle Antonin:* le revers représente Mercure qui coupe la tête d'Argus & regarde Pallas armée de sa lance & de l'égide; avec l'inscription ЄΠΙ ΛΟΥ. ΑΜЄΞΑΛΙΟΥ ΑΝΤΩΝ. ΑΡΧ. *sous l'Archontat de Lucius Amexalius Antoninus;* à l'exergue, ϹЄΒΑϹΤΗΝΩΝ, *de la ville de Sébaste. (a)*

Peller. t. III, pl. CXXXVI, n.° 7.

Peller. ibid. n.° 8.

La seconde médaille est un moyen bronze de Géta. On lit autour de la tête nue du jeune Prince, Π. ϹЄΠ. ΓЄΤΑϹ ΚΑΙ. *P. Septimius Géta César:* le type du revers est le dieu Lunus avec le bonnet recourbé à la Phrygienne & le croissant sur les épaules, tenant d'une main une haste & de l'autre une pomme de pin; on lit autour le mot ϹЄΒΑϹΤΗΝΩΝ, *de la ville de Sébaste.*

T. II, p. 147.

Haym a publié dans le *Tesoro Britannico,* une médaille de la même ville, avec un revers précisément le même, soit pour le type, soit pour l'arrangement des lettres de l'inscription; mais du

(a) Depuis que ce Mémoire a été rédigé, M. le comte de Caylus a publié ce médaillon, *tome IV du Recueil des Antiquités, p. 158, planche LIV.*

côté

coté de la tête, on lit ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ, *le sacré Sénat*, autour de la tête d'un jeune homme couronné de laurier.

La troisième médaille est aussi un moyen bronze. On lit d'un coté, ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ, *l'empereur César Marc Antoine Gordien*, autour de la tête du Prince couronné de laurier: le type du revers est Jupiter assis, qui tient d'une main la patère & de l'autre la haste, avec le nom ϹΕΒΑϹΤΗΝΩΝ.

Ces médailles appartiennent à la ville de Sebaste de Phrygie; le métal & le goût de la gravure, ne permettent pas d'en douter. Le titre d'*Archonte*, mais plus encore l'inscription ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ, indiquent que ces médailles ont été frappées dans une ville de la proconsulaire d'Asie; & cette province n'avoit point d'autre ville du nom de Sebaste que celle de Phrygie. Haym attribue à la Sebaste de Galatie, la médaille qu'il a décrite du cabinet du duc de Devonshire; mais la Sebaste de Galatie n'étoit pas différente de la ville d'Ancyre, dont les habitans prenoient le titre de ΣΕΒΑϹΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ, parce que leur ville étoit la capitale des Tectosages, l'un des trois peuples Gaulois établis en Galatie, & aussi pour marquer leur reconnoissance envers Auguste, qui les avoit comblés de biens & de grâces: ce fut par le même motif que la ville d'Ancyre fit élever un temple, & graver le célèbre monument qui contient le détail de la vie & des exploits d'Auguste. Cette ville, au temps de Caracalla, avoit repris son nom primitif d'*Ancyre*.

Les habitans de Sebaste de Phrygie adoroient le Jupiter que les Grecs, de ce temps, appeloient ΠΕΙΟΣ, du mot latin *pius*, *miséricordieux* & *bienfaisant*, & ΦΙΛΙΟΣ, *ami*. Le Dieu représenté sur les médailles, tient la patère; il ne paroît ni armé du foudre, ni accompagné de l'aigle prêt à exécuter ses ordres de justice & de sévérité. *Vaill. Num. Græc. p. 294.*

Le dieu *Lunus*, que les Grecs appeloient ΜΗΝ, ce Dieu mâle & femelle, consacré par le paganisme & adoré dans la plupart des villes de l'Orient, avoit probablement un temple dans la ville de Sebaste de Phrygie: il est représenté sur les médailles, avec les attributs ordinaires, dont le plus caractérisé est le croissant qu'il porte sur ses épaules. *Ibid. p. 296.*

Le type le plus ſingulier ſur les médailles de Sebaſte, eſt la repréſentation de la mort d'Argus décapité par Mercure: tout le monde connoît ce ſujet pris de la fable. L'ordonnance du tableau eſt belle & bien exécutée: le Dieu paroît avec ſes attributs, & regarde avec attention la déeſſe Pallas, dont il ſemble recevoir les conſeils & le courage néceſſaires pour l'exécution d'une entrepriſe ſi difficile. Je penſe que ce revers eſt pris d'après un monument qui ſubſiſtoit dans la ville, & peut-être dans un temple de Mercure.

Le gouvernement de la ville étoit démocratique, comme dans la plupart des villes de la proconſulaire d'Aſie. Auguſte avoit laiſſé cette province ſous la direction immédiate du Sénat & du peuple Romain. Les villes ſouvent ne mettoient point ſur leurs monnoies les têtes des Empereurs, mais elles y faiſoient graver des têtes qui étoient les ſymboles du Sénat & du peuple Romain, avec ces inſcriptions; ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ, *le ſacré Sénat*, ou ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ, *le peuple ſacré*, ou même ΔΗΜΟΣ ΡΩΜΑΙΩΝ, *le peuple Romain:* mais les villes qui ſe flattoient d'avoir conſervé ſous la domination Romaine, une ſorte d'autonomie, faiſoient graver ſur leurs monnoies les ſymboles de leur Sénat & de leur peuple, avec ces inſcriptions, ΒΟΥΛΗ, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ, *le Conſeil, le ſacré Conſeil*, & quelquefois ΔΗΜΟΣ & même ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ, *le peuple ſacré*. La ville de Sebaſte étoit gouvernée, ſuivant ſes médailles, par des Archontes annuels, qui étoient à la tête du Conſeil public. La médaille rapportée par Haym, avec l'inſcription ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC, paroît avoir été frappée ſous le règne de Septime Sévère: ſon revers eſt le même que celui de la médaille de Géta Céſar.

Haym. t. II, p. 147.

L'ancienneté de la ville de Sebaſte doit remonter au règne d'Auguſte, peut-être même étoit-elle plus ancienne, & elle aura quitté ſon nom primitif pour prendre celui de l'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, elle n'eſt connue dans l'hiſtoire que par ſes médailles & par les notices. Pline parle des *Sebaſteni* de Galatie; mais les *Sebaſteni* de Phrygie ſont connus par les médailles, ſous les règnes de Septime Sévère & de Gordien III. Les actes des conciles & les notices contiennent ſon hiſtoire ſous le bas Empire

L. V, c. 32.

Mél. Chron. part. 2, p. 8.

& dans le moyen âge. Depuis que la Phrygie eut été divisée, vers le temps de Constantin le Grand, en deux provinces, la ville de Sebaste, suivant la notice de Hiéroclès, fut comprise dans la Phrygie Pacatienne; son Évêque dépendoit du métropolitain de Laodicée. Modestus, Évêque de cette ville, πόλεως Σεβαςῆς, assista au concile général de Chalcédoine de l'an 451, & souscrivit avec les évêques de la Phrygie Pacatienne. Dans le siècle suivant, Anatolius, Évêque de la même ville, *Sebastenorum civitatis,* assista & souscrivit au cinquième Concile général. Parmi les souscriptions du concile de Constantinople de l'an 692, dit *in Trullo,* on trouve celle de Platon, évêque de Sébaste de la Pacatienne, πόλεως Σεβαςῆς Πακατιανῆς. Léon, évêque de Sébaste, Σεβαςείας, souscrivit au septième Concile général, parmi les Évêques de la même province. Euthyme, Évêque de cette ville, *Sebastæ,* assista au huitième Concile général; & Constantin de Sébaste, Σεβαςῆς, se trouva au synode de Constantinople de l'an 879, pour le rétablissement de Photius. Enfin Théodore, Évêque de la même ville, *Sebastiæ,* composa, au x.[e] siècle, une Chronique qui contenoit la vie & l'histoire de Constantin-Porphyrogénète. Depuis ce temps, on ne trouve plus aucun monument de cette ville.

Notit. Hierocl. edit. Wesseling, p. 667.

Oriens Christ. t. I, p. 805.

Dosith. l. III; de Hierosf. c. 5.



OBSERVATIONS
SUR LES
MÉDAILLES DE LA VILLE DE CIDYESSUS, EN PHRYGIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

24 Juillet 1764.

ON n'avoit encore publié aucune médaille de cette ville; j'en connois quatre différentes, deux frappées sous Domitien, une sous Caracalla, & une sous Philippe le Père.

Pell. tome III, planche CXXV, n.° 3.

La première, du cabinet de M. Pellerin, est un moyen bronze, sur lequel on voit d'un côté la tête de Domitien couronnée de laurier, & l'inscription ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΝ ΚΙΔΥΗΣΣΕΙΣ, *les habitans de Cidyessus honorent l'empereur Domitien;* & de l'autre côté une couronne de chêne, qui renferme l'inscription ΕΠΙ ΦΛΑΟΥΙΟΥ ΠΕΙΝΑΡΙΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ, & un monogramme; *sous le pontificat de Flavius Pinarius (a).*

La seconde médaille est un petit bronze du même cabinet, avec la tête de Domitien & les mêmes légendes; le type du revers est Jupiter assis, tenant de la droite une patère & de la gauche la haste.

La troisième médaille est un moyen bronze du cabinet de M. de Surbeck, qui a passé dans celui de M. le président de Cotte; il présente d'un côté la tête de Caracalla couronnée de laurier, avec la légende ΑΥ. Κ. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ, *l'empereur César M. Aurèle Antonin;* de l'autre côté Cybèle assise, tenant de la main droite une patère, la gauche appuyée sur le *tympanum,* & à ses pieds une tête de dragon, avec l'inscription ЄΠΙ ΑΡΧ. ΠΡΩ. ΠЄΙϹΩΝΟϹ. ΚΙΔΥΗϹϹЄΩΝ, *sous Pison, premier archonte de la ville de Cidyessus.*

La quatrième médaille est un grand bronze, qui a été ainsi

(a) Il faut remarquer, sur cette médaille, le titre d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ écrit en entier.

décrit du cabinet de M. Gravier; d'un côté ΑΥΤ. Κ. Μ. Ι. ΦΙΛΙΠΠΟϹ. ϹЄ. *l'empereur César M. Jule-Philippe Auguste;* de l'autre côté, Jupiter assis tient de la droite une patère, & de la gauche une haste, avec l'inscription ЄΠΙ. ΑΥΡ. ΟΥΑΡΟΥ. ΛΟΓΙϹΤΟΥ ΚΙΔΥΗϹϹЄΩΝ, *sous Aurélius Varus, Logistès (b) de la ville de Cidyessus.*

Ces médailles nous font connoître une ville dont les anciens Géographes ont à peine fait mention. Je rechercherai d'abord la position de cette ville; les monumens nous feront connoître son culte religieux & ses magistrats; les Notices civiles & ecclésiastiques donneront quelques notions sur son histoire dans le bas Empire & au moyen âge; je proposerai enfin les corrections qu'on peut faire, d'après ces monumens, dans le texte de Ptolémée, dans les actes des Conciles & dans les Notices.

A l'inspection des médailles on reconnoît, par le métal & la fabrique, qu'elles ont été frappées en Phrygie, ou dans quelque autre pays de la province proconsulaire d'Asie; le titre d'Archonte, qu'on lit sur la seconde médaille, indique encore la même position géographique de la ville de Cidyessus. Ptolémée est le seul Géographe ancien qui en fasse mention, mais d'une manière obscure, par l'altération du texte; il place au nord de la Phrygie, & sur la frontière de Bithynie, une ville dont il nomme les habitans ΚΥΔΔΗΣΕΙΣ, ou, selon des manuscrits, ΚΥΔΕΣΣΕΙΣ [a] & ΚΥΔΙΣΣΕΙΣ [b]. Hiéroclès met au nombre des villes de la Phrygie Pacatienne la ville de Cidyssus, ΚΙΔΥΣΣΟΣ, qui est indubitablement la Cidyessus des médailles. En réunissant la graduation donnée par Ptolémée & la Notice, la ville de Cidyessus étoit située dans la partie septentrionale de la Phrygie, entre les villes de *Midæum* & de *Nacoleia.*

[a] *Coislini.*
[b] *Barberin. Edit. de Wess. p. 668.*

On voit, par le type de la troisième médaille, que le culte de Cybèle, si commun en Phrygie, étoit établi à Cidyessus. Les habitans de cette ville rendoient aussi un culte particulier à Jupiter,

(b) ΛΟΓΙϹΤΗϹ peut être le surnom d'Aurélius Varus, ou plutôt le nom d'un Magistrat de la ville, *Censor, Curator. (Voy. Polluc. Onom.)* Les *Logistæ* présidoient aux comptes des deniers & des revenus publics: ce titre n'avoit point encore été remarqué sur les médailles.

qui eſt repréſenté ſur la ſeconde médaille: la couronne de chêne, au revers de la première médaille, déſigne la ſolennité des jeux célébrés en l'honneur de cette divinité; & l'inſcription renfermée dans la couronne, nous apprend qu'un Pontife ou Grand-Prêtre, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, le premier miniſtre du temple de Jupiter, préſidoit à la célébration des jeux.

La ville de Cidyeſſus, ſuivant l'uſage établi dans preſque toutes les villes de la province proconſulaire d'Aſie, étoit gouvernée par un Sénat dont les Préſidens étoient appelés *Archontes.* J'ai établi dans la Diſſertation ſur la ville de Sardes, l'origine de cet uſage, qui s'eſt conſervé ſous les empereurs Romains. Le premier Archonte étoit éponyme, & la ſuite des Archontes inſcrits dans les archives de la ville, marquoit l'ordre & la ſucceſſion des années. La troiſième médaille fut frappée en l'honneur de Caracalla, ſous l'archontat de Piſon, ΕΠΙ ΑΡΧοντος ΠΡΩΤȣ ΠΕΙϹΩΝΟϹ, vers l'an 198 de l'ère Chrétienne: le Prince y eſt repréſenté fort jeune. Je dis que le mot abrégé ΑΡΧ. doit ſe lire en entier ΑΡΧΟΝΤΟϹ, à cauſe du mot ΠΡΩΤȣ qui ſuit, comme on lit ſur pluſieurs autres médailles le mot ΑΡΧΩΝ. Α. ou ΠΡΩ, *premier Archonte.* On ne diſoit point ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΠΡΩΤΟΣ, *premier Pontife;* mais on trouve ſur les monumens ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, ΜΕΓΑΣ, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΜΕΓΙΣΤΟΣ, *grand Pontife, ſouverain Pontife.* Si on lit ſur les deux médailles de Domitien, ΕΠΙ ΦΛΑΟΥΙΟΥ ΠΕΙΝΑΡΙΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ, *ſous le pontife Flavius Pinarius,* on ne doit pas conclure que le pontife de Cidyeſſus fût éponyme; il s'enſuit ſeulement que ce Pinarius pontife, étoit en même temps premier Archonte de la ville. J'ai fait voir dans la Diſſertation ſur Sardes, que lorſque les Archontes ou Préteurs, étoient décorés du pontificat ou de l'aſiarchat, on marquoit quelquefois ſur les monumens le titre le plus éminent, comme de *Pontife* ou d'*Aſiarque*, ſans faire mention de l'archontat ou de la préture, qui étoient les ſeuls & véritables titres éponymes dans la ville: cependant il eſt certain que dans quelques villes de la proconſulaire d'Aſie, les Pontifes & quelquefois des Prêtreſſes étoient éponymes; mais je n'ai pas deſſein de traiter ici ce ſujet, qui mériteroit une Diſſertation particulière.

Mém. Acad. tome XVIII, p. 115.

L'hiſtoire de la ville de Cidyeſſus, qui n'eſt connue dans les écrivains, que par Ptolémée, ſous Hadrien & Tite-Antonin, remonte par les médailles au règne de Domitien, & deſcend juſqu'au temps de Philippe. Les actes des conciles & les notices nous donnent la ſuite de cette hiſtoire, ſous le bas Empire & dans le moyen âge : cette ville, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, fut décorée d'un ſiége épiſcopal ; elle étoit de la Phrygie Pacatienne, & ſous la métropole de Laodicée, comme on le voit dans la notice de l'empereur Léon, & dans celle de Hiéroclès. Nunéchius, métropolitain de Laodicée, ſouſcrivit aux actes du concile de Chalcédoine, au nom des Évêques de ſa province, qui étoient abſens, parmi leſquels on trouve Héraclius de la ville de Cidiſſus, Ἡρακλεἰȣ πόλεως Κιδίασȣ. André, évêque de la même ville, ſouſcrivit avec les évêques de Phrygie, au ſeptième concile général, aſſemblé en 787 contre les Iconoclaſtes : Ἀνδρέας ἀνάξιος ἐπίσκοπος Κιδιασωσȣ, au lieu de Κιδίασȣ. Thomas, évêque de Cidiſſus, Θωμᾶς Κιδίασȣ, aſſiſta au faux concile de Conſtantinople, de l'an 879, dans lequel le patriarche Photius fut rétabli, & les actes du huitième concile général furent annulés. Depuis cette époque, il ne ſe trouve plus aucun monument qui faſſe mention de la ville de Cidyeſſus. Je crois cependant qu'elle ſubſiſte encore, & que c'eſt le lieu que le géographe Turc appelle *Kedous*, ſitué dans le Pachalick d'Anadoli, près des ſources de l'Hermus ; du moins ce lieu eſt dans une poſition qui répond à la partie de la Phrygie Pacatienne, voiſine de la Bithynie, où Ptolémée a placé *Cidyeſſus*. D'ailleurs *Kedous* eſt le même nom que Κίδυασος, en retranchant la terminaiſon grecque ος ; mais *Kedous* ne peut être Καδοι, *Cadi*. 1.° Les noms ſont différens. 2.° Kedous, ſitué près des ſources de l'Hermus, qui ſont aux environs de Dorylée, ſuivant Pline, *juxta Dorylæum*, eſt bien éloigné de la poſition de Cadi, que Ptolémée place en Mœonie ou Lydie, ſur les confins, ἐν μεθορίοις, de la Myſie, de la Lydie & de la Phrygie ; ce qui concilie les anciens auteurs. Strabon & les Notices placent Cadi en Phrygie, Étienne de Byzance en Myſie, & Ptolémée en Mœonie, qui, ſuivant ce Géographe, eſt la Lydie. 3.° Pline place Cadi dans la juridiction de Sardes, avec quatre autres villes, qui étoient

Oriens Chriſt. t. I, p. 801.

Act. 6 & 16.

toutes de la Lydie; donc Cadi étoit auſſi de la Lydie ou ſur ſes confins, comme le remarque Ptolémée. Mais de ces confins aux ſources de l'Hermus, il y a quinze ou vingt lieues. Cadi ſur les confins de la Lydie & de la Phrygie, n'étoit pas fort loin du cours & de la rive droite de l'Hermus; on lit ſur des médailles, ΚΑΔΟΗΝΩΝ ΕΡΜΟϹ: cette rivière paſſoit ſur le territoire de pluſieurs autres villes, qui ſont nommées ſur les médailles, de *Saittus*, de *Tabala*, de *Sardes*, de *Magnéſie*, de *Smyrne*, de *Tenénos* & de *Cume*. Cette explication fait aſſez connoître le prix & l'utilité des médailles pour la Géographie & l'Hiſtoire; elles ſervent encore à corriger le texte de Ptolémée, dans lequel on doit lire ΚΙΔΥΗΣΣΕΙΣ, au lieu de ΚΥΔΕΣΣΕΙΣ, ou de ΚΥΔΙΣΣΕΙΣ; puiſque les médailles frappées avant & depuis le temps de Ptolémée, donnent la première leçon. Je ne voudrois
Weſſel. p. 624. pas cependant corriger le texte de Hiéroclès, qui écrivoit ſous le règne de Juſtinien. Il donne le nom de ΚΙΔΥϹϹΟϹ, au lieu de ΚΙΔΥΗΣΣΟΣ. Le nom de la ville avoit pu être abrégé dans le VI.e ſiècle, comme il eſt arrivé à pluſieurs autres noms de villes; mais on ne peut admettre les corrections de Holſténius
P. 668. & de Weſſeling, qui prétendent qu'on doit lire ΚΥΔΙϹϹΟϹ: les médailles font voir que la bonne leçon eſt ΚΙΔΥϹϹΟϹ.

La médaille de Philippe, frappée à Cidyeſſus, & dont la deſcription a été donnée du cabinet de M. Gravier, paroît être
Numiſ. Græc. p. 162. la même que celle que Vaillant a décrite, ΕΠ. ΑΡ. ΟΥΑΡΟΥ ϹΟΦΙϹΤΟΥ ΚΗΒΗϹϹΕΩΝ: il auroit dû lire ΚΙΔΥΗϹϹΕΩΝ. On peut dire la même choſe du médaillon du cabinet du Grand Duc, frappé en l'honneur des deux Philippes, dont Vaillant rapporte ainſi la légende: ΕΠΙ ΑΥΡ. ΜΑΡΚΟΥ ΑΡΧ. ΠΡΩ. Το Β. ΚΗΒΗϹϹΕΩΝ. La ville de Cebeſſus ou Cabeſſus en Lycie, n'eſt connue que par Étienne de Byzance: on ne voit point que les Magiſtrats des villes de Lycie aient porté le titre d'Archontes: peut-être doit-on lire ſur le médaillon, ΚΙΔΥΗϹϹΕΩΝ; mais je ne veux rien aſſurer; il faudroit avoir ſous les yeux le monument, pour conſtater la vraie leçon de l'inſcription.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS SUR LE TITRE DE SALUTARIS, DONNÉ À PLUSIEURS PROVINCES DE L'EMPIRE ROMAIN.

Par M. l'Abbé Belley.

On trouve dans la notice de l'Empire, dans quelques autres Notices, & dans les actes de plusieurs Conciles, que quelques provinces de l'empire Romain ont porté le titre de *Salutaris:* telles sont la Palestine, *Palæstina salutaris;* la Syrie, *Syria salutaris;* la Phrygie, *Phrygia salutaris;* la Galatie, *Galatia salutaris;* & enfin la Macédoine, *Macedonia salutaris.* Assemblée publique du 14 Novemb. 1766.

Personne n'a encore discuté les raisons de cette dénomination, donnée à cinq provinces. Comme ce titre n'a commencé que depuis le règne de Constantin, qui le premier des Empereurs a professé publiquement la religion Chrétienne, on seroit d'abord tenté de croire que ce titre a quelque rapport à cette Religion, qui s'étendit alors dans les provinces de l'Empire, en regardant l'établissement de l'Évangile comme l'annonce du salut à tous les peuples.

Mais cette opinion n'est pas vraisemblable: la religion Chrétienne s'étoit répandue dans toutes les provinces de la domination Romaine; le titre de *Salutaris* n'auroit pas été limité à cinq provinces, dont quatre étoient en Asie & une seule en Europe, dans un temps où le Christianisme étoit florissant en Italie, dans les Gaules, en Espagne, sans parler de l'Afrique.

Le nom *Salutaris,* & dans le grec du moyen âge Σαλȣταρία, donné à ces provinces, ne paroît pas avoir une origine si sainte; il dérive évidemment du mot latin *salus*, qui, dans les bons auteurs, signifie presque toujours *santé, conservation, guérison;* & en ce sens les païens donnèrent le nom de *Salutaris* aux Dieux qu'ils invoquoient pour la santé & la guérison des maladies. On lit, sur une médaille de Faustine, l'inscription adressée à Cybèle, MATRI DEVM SALVTARI; une autre à Jupiter,

Gruter, pag. MLXV, 5. Id. p. LXXX, 15.

JOVI SALVTARI; à Isis, ISIDI SALVTARI; à Apollon, le dieu de la Médecine, APOLLINI SALVTARI. Sur plusieurs médailles Impériales, les païens ont personnifié *la santé,* ils l'appeloient la déesse *Salus;* on la croyoit fille d'Esculape: elle étoit représentée tenant d'une main un serpent, à qui elle donnoit à manger dans une patère qu'elle tenoit de l'autre. Le serpent étoit le symbole de la guérison des maladies, parce qu'il change tous les ans de peau & se renouvelle, & que le malade, après sa guérison, semble renaître & prendre une nouvelle vie.

Dissert. sur la déesse Salus, par M. de Boze, p. 9.

La déesse *Salus* avoit un temple à Rome; la porte de la ville voisine du temple se nommoit *salutaris,* suivant Festus: *porta salutaris, ab æde Salutis quæ ei proxima fuit.*

In Attic.

Hym, tome I, p. 170.

Gruter, pag. MLXVII, 3.

Les Grecs rendirent, dès les premiers temps, un culte à la santé sous le nom d'Ὑγίεια. Les Athéniens, suivant le rhéteur Aristide, érigèrent un autel en l'honneur de Minerve Hygiéa, Ὑγιείας Ἀθηνᾶς βωμὸν ἱδρύσαντο. Pausanias parle d'une statue de Minerve Hygiéa placée dans la citadelle d'Athènes: on connoît plusieurs médailles d'Athènes qui représentent Minerve avec le serpent; elle est même nommée MINERVA MEDICA dans les inscriptions.

La ville de Pergame rendoit un culte particulier à Esculape, & lui avoit fait élever un temple respecté de tout l'Orient: Aristide appelle ce dieu *Soter,* & dit que la statue de la déesse Hygiéa étoit placée dans ce temple.

M. de Boze, Dissert.

On ne voit pas encore le rapport qu'il pouvoit y avoir entre le culte de la déesse *Salus* & le nom de *Salutaris*, donné à certaines provinces. Un grand nombre de villes de l'Asie honoroient cette Déesse, ou du moins elles l'ont fait représenter sur leurs monnoies. Les Romains lui rendoient un culte, comme on le voit sur plusieurs médailles latines. Le titre de *Salutaris* devroit donc se trouver dans un plus grand nombre de provinces.

Je soupçonne depuis long-temps, & c'étoit aussi le sentiment de Pancirole, que le titre de *Salutaris* a été donné à certaines provinces à cause de leurs eaux chaudes & médicinales, qui opéroient la guérison de plusieurs maladies; mais cette opinion, toute probable qu'elle étoit, demandoit une preuve; je la trouve sur une médaille de Tibériade, que le cardinal Noris a fait graver

du cabinet du Grand-Duc, & qu'il a rapportée dans ſon ouvrage *de Epochis Syro-Macedonum.* La ville de Tibériade avoit dans ſon voiſinage, du côté du midi, des eaux chaudes, qui ont été célébrées par les auteurs, tant anciens que modernes. Suivant Josèphe il y avoit une fontaine d'eaux chaudes, propres à la guériſon des maladies, πηγὴ θερμῶν ὑδάτων πρὸς ἄκεσιν ἐπιτήδειος, & cette fontaine s'appeloit, dans la langue du pays, *Ammaüs,* qui ſignifie des *thermes* ou des bains chauds; Ἀμμαοῦς, μεθερμηνευομένη δὲ Ἀμμαοῦς, θερμὰ λέγοιτ' ἄν. Le nom Ammaüs dérive du mot hébreu חמם, *khamam, caluit, incaluit.* Pline parle auſſi de ces eaux : *Tiberias, aquis calidis ſalubris.* La médaille de Tibériade a été frappée à l'honneur de l'empereur Trajan; on lit au revers ΚΛΑΥΔΙΟΤΙΒΕΡΙέων, avec la date de l'année 81 de l'ère de Tibériade, ΕΤους ΑΠ. le type eſt la déeſſe *Salus,* tenant de la main droite un ſerpent & de l'autre une patère; elle eſt aſſiſe ſur une colline, du pied de laquelle ſort une fontaine abondante. Il eſt vraiſemblable, par cette médaille, que le nom de *ſalutaire* a été donné à cette fontaine d'eau chaude; auſſi Pline l'appelle-t-il *ſalubris;* & Ammien-Marcellin, parlant d'autres fontaines pareilles, dit: *Aquæ ſuâpte naturâ calentes ad uſus aptæ multiplicium medelarum.*

Diſſ. v, c. 6.

L. IV, de Bell. cap. 2.

Geog. Sac. p. 848.

L. V, c. 15.

Amm. l. XIV, c. 8.

Ainſi il eſt vraiſemblable que le nom de *Salutaris* a été donné à une province à cauſe de ſes eaux chaudes & médicinales. Comme il s'eſt fait un partage de pluſieurs provinces depuis le règne de Conſtantin, on a donné le nom de *Salutaris* à une nouvelle province, à cauſe de ſes bains, pour la diſtinguer de l'ancienne. Il nous reſte à parler ſommairement des cinq provinces qui ont porté le nom de *Salutaris;* je les parcourrai d'orient en occident.

I. *Palæſtina ſalutaris.* La Paleſtine, ainſi nommée des Philiſtins, qui habitoient une partie de ſon territoire ſur la Méditerranée, fut auſſi nommée *Judée,* à cauſe des Juifs qui l'habitoient : ce pays, ſitué à l'orient & au couchant du Jourdain, eut premièrement ſes Rois; enſuite il fut réuni à la province de Syrie, & gouverné d'abord par un *Procurateur;* puis il eut des Gouverneurs particuliers. Après que l'empereur Trajan eut conquis les villes de Pétra & de Boſtres en Arabie, la ville de Pétra, avec un ample territoire de l'Arabie, fut réunie à la Paleſtine, & fut

soumise à un seul Gouverneur, qui avoit le titre de *Legatus pro Prætore.* Plusieurs monumens font mention de ces Gouverneurs,
Noris, p. 473. qui prirent aussi le titre de Consulaires: cette forme de gouvernement subsista jusqu'au règne de Théodose le Grand. Sous le règne d'Arcadius, la province de Palestine fut partagée en trois; la première Palestine avoit pour métropole la ville de Césarée; la seconde Palestine étoit sous la métropole de Scythopolis; & la troisième Palestine avoit pour métropole la ville de Pétra, & comprenoit dix villes; dans les Notices rapportées par Reland, il s'en trouve plus de dix: elle s'étendoit depuis le lac Asphaltite jusqu'à la mer Rouge; elle fut nommée *Salutaris.* S.t Jérôme parlant de cette province (il écrivoit l'an 411 de J. C.) disoit:
Quæst. sup. Genes. ad cap. 21. *Provincia ante non grande tempus, ex divisione præsidum Palæstinæ, Salutaris est dicta.* Elle est nommée aussi Σαλουταρία dans les actes du concile d'Éphèse: cette province fut formée presque entière des villes de l'Arabie; on y joignit des territoires détachés de la Palestine, & c'est pour cette raison que cette nouvelle province fut appellée *Palestine;* on y ajouta entr'autres la ville de Callirhoé, enclavée dans le territoire de Moab, cité de l'Arabie. La troisième Palestine avoit plusieurs bains d'eaux chaudes, qui lui ont donné le nom de *Salutaris:* les plus célèbres étoient ceux
L. V, cap. 16. de Callirhoé près du lac Asphaltite. Pline en parle: *Est calidus fons medicæ salubritatis Callirhoë, aquarum gloriam ipso nomine præferens:* ces eaux étoient salutaires & agréables à boire. Hérode
L. XVII, c. 8. le Grand, dans sa dernière maladie, suivant Josèphe, s'y fit transporter: θερμοῖς τοῖς κατὰ Καλλιῤῥόην αὑτὸν παρεδίδου, ἅπερ σὺν τῇ ἐς πάντα ἀρετῇ καὶ πότιμά ἐστιν.

La saison des eaux amenoit un grand nombre d'étrangers à la ville de Callirhoé; il paroît même que des marchands d'An-
Rec. Médaill. t. II, p. 250. tioche s'y étoient établis. M. Pellerin a très-bien jugé que les médailles qui portent l'inscription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΡΟΗΙ, avoient été frappées par la Société de marchands d'Antioche établis à Callirhoé pour leur commerce. De même les marchands d'Antioche établis pour leur commerce à Ptolémaïde en Phénicie, firent frapper des monnoies avec la légende ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ; leur

forme & leur fabrique, comme l'a remarqué M. Pellerin, ressemblent aux médailles de Callirhoé.

II. *Syria salutaris.* La Syrie fut conquise par Pompée l'an 690 de Rome, sur Tigrane, roi d'Arménie; il ne la rendit point aux Séleucides, qui en avoient été dépouillés, mais il la réduisit en province: cette province fut d'abord d'une vaste étendue; elle comprenoit la Syrie supérieure, la Cœlésyrie, la Phénicie & ensuite la Palestine, & étoit gouvernée par des Lieutenans Propréteurs. Dans la suite, sous le règne d'Adrien, on en détacha la Phénicie, qui fut ensuite sousdivisée en deux provinces. Du temps de l'empereur Constantin, on sépara encore de la Syrie, la province Euphratésienne, dont Hiérapolis fut la métropole. La province de Syrie, qui avoit pour métropole Antioche, fut partagée en deux provinces, sous le règne de Théodose le jeune, suivant Malala. La seconde Syrie eut pour métropole la ville d'Apamée, & contenoit huit villes: elle fut nommée *Salutaris,* à cause de ses bains chauds, qui se trouvoient dans les montagnes situées entre l'Oronte & la mer. Je ne connois aucun Auteur, ni ancien ni moderne, qui ait donné la position de ces eaux; je soupçonne qu'elles étoient aux environs de la ville de Raphanée, & que ce nom a été donné à la ville, à cause des guérisons qui s'y opéroient. La racine *rapha,* רָפָא, signifie *sanavit, curavit;* en y ajoutant la lettre paragogique *noun* & la finale *he,* on a le nom *Rephaneh,* qui veut dire *la ville des guérisons,* en latin *urbs salutaris:* ce lieu se nomme encore *Rephaneh* à quelque distance du château de Barin.

III. *Phrygia salutaris.* Les Phrygiens étoient une très-ancienne nation. Sous le règne des Séleucides, plusieurs villes étoient libres. Après la défaite d'Antiochus le Grand, les Romains cédèrent la Phrygie à Eumène, roi de Pergame, à l'exception des villes qui n'avoient point pris les armes, & qui furent déclarées libres & exemptes de toute imposition, suivant Polybe & Tite-Live. La Phrygie passa au pouvoir des Romains, par le testament d'Attale, dernier roi de Pergame, l'an 621 de Rome, avant J. C. 133. Dans la suite, une partie de la Phrygie fut comprise dans le département de Cilicie; ensuite elle fut réunie à la province

proconsulaire d'Asie: cette forme de gouvernement subsista jusqu'au règne de Constantin. On partagea la province Proconsulaire en plusieurs provinces, qui eurent chacune leur Gouverneur particulier. La Phrygie fut partagée en deux provinces: la première, nommée *Pacatienne*, avoit pour métropole la ville de Laodicée;

Edit. Wessel. p. 664.

elle contenoit, suivant Hiéroclès, trente-neuf villes, & avoit pour Gouverneur un *Præses*. La seconde Phrygie étoit sous la métropole de Synnades, & comprenoit vingt-trois villes; elle étoit aussi gouvernée par un *Præses*. Pour la distinguer de la première,

Ibid. p. 676.

elle fut surnommée *Salutaris*: cette province s'étendoit au nord & à l'est de la première Phrygie, & en particulier vers les villes de Dorylée, de Nacoléa & de Midæum. On croit que la ville de Dorylée est celle que les Turcs appellent maintenant *Eski-cheher*, c'est-à-dire *la vieille ville*. En effet, les distances données par les itinéraires Romains, & comparées avec les routes des voyageurs modernes, prouvent que la position de Dorylée, relativement aux villes de Nicée, de Cotyæum & d'Ancyre, s'accorde assez bien avec les distances modernes d'Eski-cheher à Isnik, à Kutayé

Paul Lucas, Voyag. tome I, p. 131, édit. 1712.

& à Angora. La ville d'Eski-cheher est pleine de belles fontaines; toutes sont d'eaux chaudes: il y a aussi cinq bains de ces eaux, dont un paroît antique; c'est un dôme soutenu par de belles colonnes de jaspe, & bâti de marbre depuis les fondemens.

Voyag. tome I.

M. Otter, qui a passé dans ce pays en 1737, dit qu'à une petite distance de cette ville, il y a des bains dont l'eau est si chaude à la source, qu'on ne peut en supporter la chaleur; mais on la laisse refroidir dans les bassins où l'on prend les bains. Entre cette ville & Sidy-Gazi, qui est un bourg éloigné de huit heures de chemin, il y a des sources d'eaux chaudes, sur lesquelles on ramasse de l'huile.

IV. *Galatia salutaris*. La Galatie, habitée par les Galates, d'origine Gauloise, a été un royaume qui fut réduit en province Romaine par Auguste, l'an 729 de Rome, le vingt-cinquième avant J. C. Elle fut gouvernée par des Lieutenans Propréteurs, dont je parle dans un autre Mémoire sur la ville d'Ancyre: cette forme de gouvernement subsista jusqu'au partage qui fut fait des grandes provinces en plusieurs parties. La province de Galatie,

Malala.

sous le règne de Théodose le Grand, fut partagée en deux. La

première Galatie avoit pour métropole Ancyre, & contenoit sept villes, suivant la notice d'Hiéroclès. Le P. le Quien, dans son *Oriens Christ.* en nomme dix.

La seconde Galatie, pour la distinguer de la première, fut nommée *Salutaris*, à cause de ses bains d'eaux chaudes: elle étoit sous la métropole de Pessinonte, & contenoit neuf villes. Un de ces bains étoit voisin de la ville de Μυρικίων, & étoit si célèbre qu'on appella la ville Θερμά. On voit par les actes du concile de Chalcédoine, que Myricion & Therma étoient une seule & même ville. Je soupçonne que ces bains subsistent encore du côté de Beï-Bazar, à douze ou quatorze heures de chemin au sud-ouest *Geog. Turc.* de la ville d'Ancyre, sur la grande route qui conduit à la ville de Bourse. On croit qu'il y avoit encore des bains près de la ville de Germa, qui est nommée aussi Γερμοκολώνεια dans les Notices, parce qu'elle devint colonie Romaine: dans la suite des temps, elle fut appelée Μυριάγγελοι, qui étoit un lieu de grande dévotion sous le Christianisme. Théophane dit que l'empereur Justinien *Theoph. pag. 203.* s'y rendit à cause d'un vœu: χάριν εὐχῆς ἐν τοῖς Μυριαγγέλοις ἤγουν ἐν Γερμίοις πόλει τῆς Γαλατίας. Les Chrétiens de ce pays attribuoient *Niceph. l. VII, c. 50; l. VIII, c. 4.* à l'archange S.t Michel la guérison de plusieurs maladies.

V. *Macedonia salutaris.* La Macédoine a été un royaume florissant en Europe, principalement sous les règnes de Philippe & d'Alexandre. Après la défaite de Persée, le dernier Roi, l'an de Rome 586, avant J. C. 168, le consul Paul-Émile partagea le royaume nouvellement conquis, en quatre parties ou régions: la première avoit pour chef-lieu Amphipolis; la seconde, *T. Liv. XLV, 29, 30.* Thessalonique; la troisième, Pella; & la quatrième, Pélagonie. Ce fut dans ces quatre villes que les peuples de chaque département eurent ordre de s'assembler par leurs Députés, de porter leurs tributs, & de créer leurs Magistrats. Paul-Émile, avec les commissaires Romains, régla que les Macédoniens seroient libres, conserveroient leurs villes, & qu'ils créeroient tous les ans de nouveaux Magistrats: mais ils ne profitèrent pas de leur liberté; ils suivirent Andriscus & d'autres aventuriers qui se disoient fils de Persée; la Macédoine fut réduite en province, c'est-à-dire traitée en pays de conquête.

La province de Macédoine fut gouvernée par un Proconſul; enſuite par un Préteur. Sous Auguſte, elle étoit province du Sénat, & avoit pour Gouverneur un Proconſul; ſous le règne de Tibère, elle repaſſa au pouvoir de l'Empereur; elle retourna en la puiſſance du Sénat, ſous le règne de Claude, qui remit l'Achaïe & la Macédoine ſous le gouvernement des Proconſuls. Après le règne de Conſtantin, la Macédoine paſſa ſous le gouvernement du Préfet du prétoire de l'Illyrie orientale, & fut partagée en deux provinces. La première Macédoine fut gouvernée par un Conſulaire: elle avoit pour métropole Theſſalonique & comprenoit trente-deux villes.

Dio. Caſſius, p. 503. C. D. Tac. Ann. I, c. 77. Suet. in Claud. c. 25. Not. Hierocl. Weſſ. p. 638.

La ſeconde Macédoine fut nommée *Salutaris*, à cauſe de ſes eaux minérales: elle s'étendoit dans la partie ſupérieure de la Macédoine, du côté des montagnes qui ſéparoient cette province de la partie de la Mæſie ſupérieure, qui fut nommée enſuite *Dardanie;* elle étoit ſous la métropole de Stobi, & comprenoit huit villes. La ville de Stobi ſuccéda en dignité à la ville de Pélagonie, & devint très-illuſtre; elle reçut une colonie Romaine, ſuivant Pline, *oppidum Stobi civium Romanorum*, & dans le Digeſte, au titre *de Cenſibus, Stovenſes juris Italici ſunt*, & elle eſt nommée ſur les médailles MVNICIP. STOBENSIVM. Le nom de cette ville eſt altéré dans les manuſcrits d'Hiéroclès, où elle eſt appelée ΣΤΟΛΟΙ. Conſtantin-Porphyrogénète la nomme de même. Les montagnes qui ſéparoient la Dardanie de la Macédoine avoient beaucoup de mines & des eaux minérales. La table de Peutinger marque des eaux au-delà de ces montagnes, du côté de la ville de Scupi, dans un lieu appelé *Aquæ*. La partie de la Macédoine voiſine de ces montagnes devoit avoir auſſi des bains. Dans la partie orientale, du côté de Philippopoli, il exiſte un lieu appelé *Bagni*, habité de Grecs, de Turcs & de quelques Juifs, où il y a des bains chauds très-renommés.

Weſſ. p. 647. Plin. lib. IV, c. 10. Leg. ult. De Themat. l. II. Voyag. d'Ant. Romiti, en Italien.

On a vu, dans ce Mémoire, la raiſon de la dénomination de *Salutaris*, donnée à cinq provinces, & on a trouvé, dans ces provinces, les lieux renommés par leurs bains & leurs eaux minérales.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS SUR L'OBÉLISQUE INTERPRÉTÉ PAR HERMAPION.

Par M. GIBERT.

ON trouve dans le dix-ſeptième livre d'Ammien-Marcellin, une interprétation grecque de l'inſcription qui étoit gravée en caractères hiéroglyphiques, ſur un des obéliſques qu'on voyoit de ſon temps à Rome: il la rapporte à l'occaſion de l'obéliſque que Conſtance y fit apporter d'Égypte, & élever dans le grand cirque, ſous la ſeconde préfecture d'Orphitus en 357. *Les flatteurs*, dit Ammien, *ne ceſſoient, ſuivant leur coutume, de ſouffler aux oreilles de Conſtance, qu'Auguſte ayant fait tranſporter d'Héliopolis à Rome deux obéliſques, dont l'un fut placé dans le grand cirque, l'autre dans le champ de Mars, n'avoit oſé eſſayer de déplacer celui qui venoit d'être apporté, étant effrayé de la difficulté qu'il y auroit à remuer une ſi grande maſſe. Que ceux qui l'ignorent, apprennent que l'ancien Empereur qui fit tranſporter les autres obéliſques, ne toucha point à celui-ci, parce qu'il étoit ſpécialement dédié au Soleil, & qu'enfermé dans l'enceinte d'un temple, c'étoit la plus remarquable des choſes auxquelles il étoit interdit de toucher. Conſtantin, ſans s'embarraſſer de cela, & croyant avec raiſon ne pas pécher contre la Religion, s'il ôtoit cette merveille d'un temple particulier, pour la conſacrer à Rome, c'eſt-à-dire dans le temple du monde entier, fit enlever cette maſſe énorme du lieu où elle étoit.* L'hiſtorien raconte enſuite qu'elle fut amenée par le Nil juſqu'à Alexandrie, & que Conſtantin étant mort pendant que l'on conſtruiſoit le bâtiment qui devoit la tranſporter, Conſtance acheva ce qu'il avoit entrepris, fit conduire l'obéliſque à Rome, & le plaça dans le grand cirque. Il décrit les travaux qu'il fallut faire pour dreſſer, dit-il, cette montagne couverte d'hiéroglyphes en ſa place. *Depuis*, continue-t-il, *on en a encore tranſporté quelques autres, dont un a été élevé dans le*

Lû le 20 Août 1765.

Vatican, un ſecond dans les jardins de Saluſte, deux ſur le monument d'Auguſte. Quant à l'inſcription qui eſt gravée en caractères hiéro-glyphiques ſur l'ancien obéliſque que nous voyons dans le cirque, nous en donnons ici l'interprétation grecque d'après le livre d'Hermapion.

Une première queſtion eſt de ſavoir qui eſt cet Hermapion, dont on ne lit le nom que dans ce paſſage d'Ammien; on l'ignore entièrement. On pourroit conjecturer que le livre dont il s'agit, eſt un ouvrage du grammairien Apion, qui vivoit ſous Tibère & ſous Claude, & contre qui Josèphe a écrit; car il ſe pourroit faire que la première ſyllabe du nom d'Hermapion ne déſignât autre choſe que la qualité de grammairien ou d'interprète que prenoit Apion, ou que ce fût un exemple de l'ancien uſage des écrivains Égyptiens, de mettre leurs livres ſous le nom d'Hermès ou Mercure: ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'Apion eſt un des auteurs dont Pline emploie les extraits dans le livre où il décrit les obéliſques, & rapporte pluſieurs traits des inſcriptions gravées ſur ces fameux monumens.

Une queſtion plus intéreſſante eſt de ſavoir auquel des deux obéliſques, de celui d'Auguſte ou de celui de Conſtance, s'applique l'interprétation d'Hermapion : cette queſtion partage les Savans. Ceux qui la donnent à l'obéliſque d'Auguſte, ſe fondent ſur ce qu'il s'agit de l'inſcription qui eſt ſur l'obéliſque ancien, *in obeliſco veteri ;* ils croient que cette déſignation eſt en oppoſition avec celle qu'Ammien avoit donnée, un peu auparavant, de celui de Conſtance, l'appelant l'obéliſque nouvellement apporté, *recèns advectum :* ils prétendent auſſi que l'épithète ancien, *veteri,* eſt analogue avec la qualité d'ancien Empereur, *veterem Principem,* qu'il avoit donnée à Auguſte, & ramène à l'obéliſque de ce Prince. Mais ceux qui tiennent l'opinion contraire, diſent que comme c'eſt l'obéliſque de Conſtance qui fait l'objet principal du récit d'Ammien, il eſt naturel de penſer que c'eſt auſſi celui dont il a rapporté l'inſcription, plutôt que celle de l'obéliſque d'Auguſte, dont il ne parle qu'en paſſant & pour mieux faire connoître celui-ci; & quant à l'épithète d'*ancien,* ils diſent qu'elle eſt relative au temps où cet obéliſque avoit été taillé, & non au temps où il avoit été apporté à Rome, & que ſi Ammien eût voulu le

caractériſer par le temps de ſon tranſport, il auroit dit *olim advectum,* comme il a dit *recèns advectum.*

Kircher eſt le premier de ceux qui ont appliqué l'interprétation d'Hermapion à l'obéliſque d'Auguſte; Marsham a combattu ſon opinion, & ſoutenu qu'elle étoit contraire au témoignage d'Ammien, *qui rem ſui temporis tradidit.*

M. Bouchard, de cette Académie, le ſavant auteur du Panthéon égyptien & d'autres ont adopté l'opinion de Marsham; mais M. Bianchini a remis en vogue celle de Kircher, & M. Léonard de Malpenne, qui eſt du même avis, prétend que les vers qu'on liſoit ſur la baſe de l'obéliſque de Conſtance, proſcrivent ſans reſſource l'opinion de Marsham; car il eſt dit, ſuivant lui, dans ces vers, que Conſtantin l'avoit tiré de Thèbes: or il eſt conſtant que l'inſcription interprétée per Hermapion appartient à un obéliſque qui étoit à Héliopolis; donc on ne peut, dit-il, l'appliquer à l'obéliſque de Conſtance.

Ce raiſonnement pèche dans ſon principe, car 1.° les vers qu'on y allègue, ne ſignifient proprement autre choſe ſinon que cet obéliſque avoit été taillé originairement dans les carrières de Thèbes, *cæſa Thebis de rupe revellit;* ce qui eſt vrai de tous les obéliſques, quelque part qu'ils fuſſent placés, car ils avoient tous été taillés dans les carrières de la Thébaïde, comme Pline nous en avertit expreſſément. 2.° Quand même ces vers porteroient que Conſtantin l'avoit tiré de Thèbes, cela ne prouveroit encore rien dans le doute, parce que Thèbes ſe dit ſouvent, & ſur-tout par les Poëtes, pour l'Égypte en général, & qu'ainſi l'auteur de ces vers pourroit bien n'avoir entendu autre choſe, par cette expreſſion emphatique, ſinon que Conſtantin l'avoit fait venir d'Égypte.

Mais, dit-on, Pline l'appelle expreſſément l'*obéliſque de Thèbes;* car dans le titre du chapitre 9 du livre XXXVI il eſt annoncé en ces termes, *de obeliſco Thebaico;* & d'ailleurs, au chapitre 8, il avoit dit que Rameſsès l'avoit élevé hors d'Héliopolis: en effet, après avoir nommé cette ville comme celle où avoient été les premiers obéliſques, voulant parler de celui-ci, il dit que Rameſsès étant ſorti de-là, *idem digreſſus inde,* l'éleva dans le palais de Mneuis.

Je réponds que les titres des chapitres 8 & 9 du livre XXXVI ſont évidemment défectueux dans les anciennes éditions de Pline; le titre du chapitre 8 annonce qu'il y ſera parlé des marbres, *alabaſtrites, Lydinum & Alabandinum,* & ne dit rien du *Thebaicum,* dont il eſt cependant auſſi traité, & même plus au long que des autres. Le titre du chapitre 9 annonce qu'il y ſera parlé *de obeliſco Thebaico,* en quoi il y a deux fautes; l'une que Pline ayant déjà dit ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à dire ſur cet obéliſque, dans le chapitre 8, n'en dit rien dans le chapitre 9 qui vaille la peine de l'annoncer: la ſeconde, qu'en ſuppoſant qu'il ait voulu dire que cet obéliſque étoit à Thèbes, il auroit dû écrire *Thebano,* & non pas *Thebaico.*

Je dis même que la diviſion de ces deux chapitres n'eſt pas exacte, car coupant en deux, ſans aucune raiſon, la deſcription de l'obéliſque de Rameſsès, elle en met la principale partie dans le chapitre 8, où elle n'eſt pas annoncée, & le reſte ſeulement dans le chapitre 9, où elle eſt promiſe.

Ces obſervations ſont juſtifiées par les éditions de Pline du P. Hardouin, où le *Thebaico* du titre du chapitre 9 eſt replacé dans le titre du chapitre précédent, & s'y rapporte à *marmore* ou *lapide,* & non pas à *obeliſco.* On lit de plus, dans la préface de ces éditions, que les titres qui y ſont rétablis d'après pluſieurs manuſcrits, ſont les véritables titres donnés par Pline, & que ceux qu'on liſoit dans les éditions précédentes, étoient l'ouvrage des éditeurs. Ainſi point d'*obeliſco Thebaico* dans Pline.

Pour les mots du chap. 8, *idem digreſſus inde,* qui ſemblent ſignifier que Rameſsès quitta Héliopolis, pour aller élever ailleurs ſon obéliſque, s'ils ont en effet cette ſignification, ils ne peuvent ſe concilier avec ce qui ſuit, qu'il l'éleva dans le palais de Mneuis, *ubi fuit regia Mneuidis poſuit alium;* car il eſt conſtant que le palais de Mneuis étoit à Héliopolis, & faiſoit partie du temple du Soleil, comme le dit Strabon. Je ſais que quelques Modernes corrigent *Mneuidis* dans le texte de Pline, & y ſubſtituent *Memnonis;* mais d'un côté, cette correction n'a d'autre fondement que leur hypothèſe, & n'eſt autoriſée par aucun manuſcrit ni par aucune édition; de l'autre, il peut ſe faire que

le vrai ſens des mots *digreſſus inde*, ne ſoit pas que Rameſsès quitta Héliopolis; il peut ſe faire qu'il y ait quelque faute qui nous dérobe ce que Pline a voulu dire; il pourroit auſſi être arrivé que Pline ayant lû que cet obéliſque étoit dans le palais de Mneuis, eût pris ce palais de Mneuis pour un lieu différent d'Héliopolis, & ce ne feroit pas la ſeule faute de ce genre où il ſeroit tombé. Par toutes ces conſidérations, je ne vois pas que ſur l'unique fondement des mots *digreſſus inde*, on puiſſe ſubſtituer enſuite *Memnonis* à *Mneuidis.*

Mais laiſſant là tout ce qui peut tenir à des conjectures, la queſtion dont il s'agit, ſe décide par un fait certain & conſtant; c'eſt que l'interprétation d'Hermapion appartient à un obéliſque que Rameſsès avoit ſpécialement dédié au Soleil. Or de cela ſeul il ſuit que cet obéliſque n'eſt point celui qu'Auguſte fit placer dans le grand cirque, puiſque celui-ci, au rapport de Pline, avoit été élevé par le roi *Senneſertée,* ſous le règne duquel Pythagore alla en Égypte: *Is autem obeliſcus quem divus Auguſtus in circo magno ſtatuit, exciſus eſt à rege Senneſerteo, quo regnante Pythagoras in Egypto fuit;* & que de plus il contenoit, non des éloges de Rameſsès ou de quelqu'autre Prince que ce fût, mais, comme Pline l'aſſure encore formellement, les principes de la philoſophie Égyptienne, *rerum naturæ interpretationem Egyptiorum philoſophiâ.* Voilà, je crois, une preuve ſans replique, que l'interprétation d'Hermapion ne peut ſe rapporter à l'obéliſque d'Auguſte.

Pline dit que Rameſsès vivoit au temps de la guerre de Troie: les fragmens de Manéthon le placent au temps où les Iſraëlites ſortirent d'Égypte; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable que Rameſsès eſt le nom d'une des villes qu'ils bâtirent au Prince qui régnoit alors en Égypte, ſuivant le témoignage exprès de l'Écriture. Cela poſé, il n'eſt pas difficile de retrouver dans l'inſcription de l'obéliſque, des indices de la perſécution qu'il fit eſſuyer aux Hébreux; du moins il me ſemble qu'on y applique fort naturellement ce qu'elle porte, que Rameſsès acheva & embellit Héliopolis, qu'il enrichit le temple d'Ammon des biens du Phénicien, & délivra l'Égypte de l'étranger qu'il vainquit. Héliopolis, ſuivant la verſion des Septante, fut bâtie par les

Joſ. contr. App. lib. I.

Hébreux, aussi-bien que Pithom & Ramessès; & même quelques écrivains Juifs, entr'autres Abénesra, prennent dans l'Écriture, Ramessès pour Héliopolis. On lisoit aussi dans les histoires d'Égypte, que Moyse étoit d'Héliopolis, qu'il y avoit construit le premier des temples fermés, & élevé des colonnes (ce sont des obélisques) dans des espèces de bassins, où l'ombre de ces colonnes tomboit & tournoit comme le soleil. Les biens du Phénicien & l'étranger défait par Ramessès, s'entendent sans effort des biens des Hébreux & de leur expulsion: car les Hébreux, qui n'avoient point encore de nom propre national, n'étoient alors communément désignés que par le nom de *Cananéens*, qui répond à celui de *Phéniciens*, ou par le nom d'*Hébreux*, qui répond à celui d'*étrangers*. On voit dans la Genèse, que les enfans de Jacob en arrivant en Égypte, ne se firent connoître eux-mêmes que comme étant du pays de Canaan; d'où il suit que les Égyptiens ne pouvoient mieux les désigner que par le nom de *Cananéens* ou de *Phéniciens;* & c'est eux en effet que l'on retrouve sous le nom de *pasteurs Phéniciens* dans Manéthon, suivant Josèphe. Je ne doute donc pas qu'on ne doive ajouter cette inscription aux témoignages que l'antiquité prophane rend à Moyse & aux livres fondamentaux de notre religion.

Jos. Ant. Jud.

Genèse, c. 42, vers. 7 & 13; & chap. 47, vers. 31.

Elle est gravée, comme on a dit, en caractères hiéroglyphiques, & il me reste à dire ici quelque chose de l'écriture Égyptienne.

Cet art ingénieux dont nous nous servons pour faire connoître aux autres nos pensées, par le moyen des figures tracées ou gravées, que nous exposons à leurs yeux, l'écriture en un mot, peut être de deux sortes, *alphabétique* & *symbolique :* j'appelle *alphabétique* celle dans laquelle, par un certain nombre de caractères différemment combinés, on représente les sons & les mots auxquels nous attachons nos idées; la *symbolique* est celle dans laquelle nous nous communiquons nos idées par des figures de choses naturelles ou artificielles connues.

L'écriture se divise aussi en *curiologique* & en *tropique* ou *figurée:* l'écriture *curiologique* est celle dont les signes & les expressions se prennent simplement dans leur signification propre & naturelle; la *tropique* ou *figurée* est celle dont les signes ou expressions se

prennent allégoriquement, & ſont des eſpèces d'emblèmes, qui ſignifient à l'eſprit autre choſe que ce qu'ils repréſentent aux yeux.

Hérodote dit que les Égyptiens ſe ſervoient de deux ſortes de lettres, & qu'on appeloit les unes *ſacrées*, les autres *vulgaires*: διφασίοισι δὲ γράμμασι χρέωνται, καὶ τὰ μὲν αὐτῶν ἱρὰ, τὰ δὲ δημοτικὰ καλέεται. Clément d'Alexandrie, dans le détail qu'il fait de l'éducation des enfans Égyptiens, diſtingue trois eſpèces d'écritures qu'on leur apprenoit: l'*épiſtolographique*, par laquelle on commençoit; l'*hiératique*, qu'on leur montroit enſuite; & enfin l'*hiéroglyphique*. Cette diſtinction n'a rien de contraire à la diviſion d'Hérodote: l'*épiſtolographique* de Clément eſt celle à laquelle s'appliquent les lettres qu'Hérodote appelle *vulgaires*; l'*hiératique* & l'*hiéroglyphique* ſe rapportent l'une & l'autre aux lettres *ſacrées*, & ſont également compriſes ſous leur dénomination, comme le prouve la ſeule compoſition de leur nom.

Avant que d'aller plus loin, il eſt bon de remarquer que c'eſt mal-à-propos que M. Warburton reproche à Clément d'Alexandrie, comme une erreur, l'ordre qu'il a ſuivi, en nommant d'abord l'*épiſtolographique*, & finiſſant par l'*hiéroglyphique*, parce que, ſelon ce ſavant Anglois, l'*hiéroglyphique* étoit la plus ancienne & la plus groſſière, au lieu que Clément d'Alexandrie, par cet arrangement, annonce qu'elle eſt la plus récente & la plus parfaite. Sans examiner ici ni ſi l'*hiéroglyphique* a en effet devancé l'*épiſtolographique*, & ſi elle ſuppoſe moins d'art, il ſuffira d'obſerver, pour écarter ce reproche, qu'il ne s'agit pas, dans Clément d'Alexandrie, de marquer l'origine & les progrès des écritures égyptiennes, mais d'expoſer l'ordre dans lequel les Égyptiens en faiſoient apprendre les principes à leurs élèves, οἱ παρ' Αἰγυπτίοις παιδευόμενοι . . . . πρῶτον ἐκμανθάνουσι; & cet ordre on doit croire qu'il en étoit inſtruit autant que perſonne, étant Égyptien, demeurant en Égypte, & vivant dans le II.e ſiècle de l'ère Chrétienne.

Il dit donc que les Égyptiens enſeignoient d'abord l'écriture *épiſtolographique*, enſuite l'*hiératique*, en dernier lieu & pour complément de cette étude, ὑστάτην καὶ τελευταίαν, l'*hiéroglyphique*.

Il ſe contente de nommer l'*épiſtolographique*, ſans en rien dire de plus: c'étoit, comme je crois, l'écriture courante de la langue

vulgaire qui ſervoit dans le commerce ordinaire de la vie; elle étoit probablement *curiologique*, & conſiſtoit dans les lettres alphabétiques qui compoſoient les mots de la langue.

Il ne dit, de l'écriture *hiératique* ou *ſacerdotale*, autre choſe ſinon que c'étoit celle qu'employoient les écrivains ſacrés, ᾗ χρῶνται οἱ ἱερογραμματεῖς. Je penſe qu'il entend encore ſous ce nom une écriture *curiologique* & *alphabéthique*, ſavoir l'écriture courante de la langue ſacrée; car perſonne n'ignore que les Égyptiens avoient une langue ſacrée différente de leur langue vulgaire; il eſt donc naturel de ſuppoſer qu'elle avoit ſon alphabet propre, dont étoit compoſée l'écriture *hiératique* dont il s'agit.

Clément d'Alexandrie s'étend davantage ſur l'écriture *hiéroglyphique;* il en diſtingue d'abord deux eſpèces, l'une alphabétique, l'autre ſymbolique, ἧς ἡ μὲν ἐστι διὰ τῶν πρώτων στοιχείων κυριολογικὴ, ἡ δὲ συμβολική.

Quelques critiques ſont choqués de trouver dans Clément d'Alexandrie, une écriture *hiéroglyphique-alphabétique*, comme s'il étoit contraire à l'eſſence des hiéroglyphes de former un alphabet: ils prétendent que le mot d'*hiéroglyphe* eſt toujours employé par les Anciens, pour ſignifier des caractères de choſes, par oppoſition à des caractères de mots; c'eſt pourquoi ils font violence au texte de Clément d'Alexandrie, pour en changer le ſens naturel & grammatical. Je me tiens à ce ſens qui me paroît juſte: ce qui caractériſe les hiéroglyphes, n'eſt pas la nature de la choſe à laquelle on les applique, mais leur propre nature, qui eſt d'être, comme le ſignifie le nom même d'*hiéroglyphe*, des figures d'animaux & d'autres choſes, tant naturelles qu'artificielles, gravées ou ſculptées; en ſorte que ces figures ſont toujours des hiéroglyphes, ſoit qu'on en faſſe un alphabet, & qu'elles tiennent lieu des lettres dont on compoſe les mots, ſoit qu'on les emploie en ſymboles, & qu'elles repréſentent des idées: par exemple, la figure d'un *Ibis*, gravée ſur un monument, ſera toujours un hiéroglyphe, ſoit qu'il faille l'y prendre comme lettre alphabétique (car, au rapport de Plutarque, c'en étoit une & même la première de toutes, τὸ γραμμάτων πρῶτον ἶβιν γράφουσι), ſoit qu'on l'y prenne pour le ſymbole du cœur.

Je

Je ſuis convaincu, nonobſtant les démonſtrations qu'on croit avoir du contraire, que les lettres de l'écriture courante des Égyptiens, ſoit vulgaire, ſoit ſacerdotale, ne conſiſtoient que dans des traits ou lignes différemment combinés, ſans aucun rapport certain & ſenſible à quelque hiéroglyphe que ce ſoit; mais ils avoient un alphabet formé d'hiéroglyphes décidés, comme le prouve l'exemple de l'Ibis que j'ai cité; & c'eſt dans cet alphabet que conſiſtoit la première eſpèce d'écriture hiéroglyphique de Clément, qui étoit alphabétique & curiologique.

Il ſous-diviſe l'écriture ſymbolique en trois eſpèces, l'une *curiologique*, l'autre *tropique*, & la troiſième *énigmatique*.

La *curiologique* conſiſte dans une imitation figurative de la choſe qu'on veut exprimer, κυριολογεῖται κατὰ μίμησιν, comme lorſqu'on ſe ſert d'un rond pour exprimer le Soleil, ou d'un croiſſant pour déſigner la Lune: c'eſt Clément qui en donne lui-même ces exemples. Quoique cette écriture ait pu être celle des premiers hommes & des peuples ſauvages, quoiqu'elle fût peut-être en uſage en Égypte avant aucune autre, ce que je ne voudrois pas pourtant affirmer, il n'en faut pas conclure qu'elle ait ſervi aux Égyptiens de degrés pour les conduire à l'écriture alphabétique; ils ont appris celle-ci des Phéniciens, ou plutôt des Hébreux pendant leur ſéjour en Égypte, comme je pourrai l'établir ailleurs.

L'eſpèce d'écriture hiéroglyphique-ſymbolique, que Clément d'Alexandrie appelle *tropique*, conſiſtoit, ſi j'entends bien l'explication qu'il en donne, à déſigner par la figure d'une choſe qui avoit de certaines propriétés, une autre choſe qui avoit des propriétés ſemblables ou analogues, comme, par exemple, Dieu par un faucon; car comme les Égyptiens croyoient que les propriétés du faucon étoient la fécondité, la longue vie & un certain rapport avec le Soleil, ils ſe ſervoient de la figure du faucon pour déſigner Dieu qui produit toutes choſes, qui eſt éternel, & dont ils regardoient le Soleil comme la plus parfaite image. Je tire cet exemple d'Orus, car Clément d'Alexandrie n'en donne aucun; il avertit ſeulement que c'eſt de cette manière que les Égyptiens gravoient ſur leurs monumens, ἀναγράφουσιν διὰ τῶν ἀναγλύφων,

les ſables ou diſcours théologiques dans leſquels ils tranſmettoient les louanges de leurs Rois, τοὺς τῶν βασιλέων ἐπαίνους θεολογουμένοις μύθοις παραδιδόντες.

Les hiéroglyphes *ſymboliques-énigmatiques* conſiſtoient à repréſenter des choſes qui n'avoient de rapport avec celles qu'on vouloit déſigner, que par les allégories qu'on faiſoit des habitudes des unes aux habitudes des autres; ainſi on déſignoit le Soleil en repréſentant un ſcarabée, qui ayant formé une boule de fiente de bœuf ou de vache *(a)*, la roule en ſens contraire de ſa marche, parce que le Soleil tourne d'orient en occident, tandis que le Monde eſt emporté d'occident en orient: de même, ils déſignoient les autres aſtres, à cauſe de l'obliquité de leurs cours, en repréſentant des ſerpens, à cauſe des replis de leur corps.

Porphyre parlant des connoiſſances que Pythagore acquit en Égypte, dit qu'il y apprit trois ſortes d'écritures, l'*épiſtolique*, l'*hiéroglyphique* & la *ſymbolique*. Il ne ſuit pas, ſans doute, la même diviſion que Clément d'Alexandrie; mais ſi on y veut bien faire attention, on trouvera aiſément que celle qu'il ſuit rentre dans celle de Clément d'Alexandrie.

Sous le nom d'*épiſtolique*, Porphyre comprend, comme je crois, également l'*épiſtolographique* & l'*hiératique* ou ſacerdotale de Clément. Par *épiſtolographique*, Clément n'a voulu déſigner que l'écriture dont on ſe ſervoit communément dans le commerce de la vie, & où l'on ſuivoit l'alphabet de la langue vulgaire, & il l'a diſtinguée de l'écriture que les Prêtres empruntoient de l'alphabet de la langue ſacrée. Par *épiſtolique*, Porphyre a entendu indiſtinctement toute écriture courante, ſoit qu'on y employât les lettres vulgaires ou les lettres ſacrées.

Sous le nom d'écriture *hiéroglyphique*, Porphyre ne comprend que la *curiologique-alphabétique*, qui eſt celle que Clément compte pour la première eſpèce d'écriture *hiéroglyphique*; Porphyre, dis-je, la comprend ſeule ſous le nom d'écriture *hiéroglyphique*, & il fait un troiſième genre d'écriture de la *ſymbolique*, dont Clément

(a) M. Warburthon, & ſon traducteur, paroiſſent n'avoir rien entendu à tout ceci.

fait une ſeconde eſpèce d'écriture *hiéroglyphique.* Au fond il décrit la *ſymbolique* comme Clément d'Alexandrie, à cela près qu'il n'en fait que deux eſpèces, au lieu que Clément en compte trois : la première eſpèce eſt celle où l'on s'exprime au propre, en indiquant les choſes qu'on veut déſigner par des figures qui les imitent ou qui les repréſentent, comme quand on indique le Soleil par un rond, la Lune par un croiſſant, ainſi que j'ai déjà dit. Les expreſſions de Clément d'Alexandrie à ce ſujet ſont *κυριολογεῖται κατὰ μίμησιν.* On lit dans Porphyre, au même ſujet, *κοινολογουμένων κατὰ μίμησιν*; où *κοινολογουμένων* eſt évidemment une faute pour *κυριολογουμένων*; la faute eſt même d'autant plus ſenſible, & d'autant plus facile à corriger, que ce mot y eſt mis en oppoſition avec *ἀλληγορουμένων*: il eſt aiſé après cela d'apprécier & la verſion d'Holſténius en cet endroit, & la critique que M. de Malpenne en a voulu faire, dans ſa traduction de l'eſſai de M. Warburthon ſur les hiéroglyphes.

Porphyre met pour une ſeconde eſpèce d'écriture *ſymbolique,* celle qui déſigne les choſes qu'on veut exprimer par des figures allégoriques ou énigmatiques, & il ne diſtingue point les ſimples tropes des énigmes, ſoit qu'il n'en ait pas bien compris la différence, ſoit que cette différence lui ait paru trop légère pour en former une eſpèce particulière.

Si l'interprétation que les Anciens nous ont laiſſée de l'inſcription hiéroglyphique du temple de Saïs eſt juſte, il en faudra conclure que les Égyptiens confondoient ou mêloient quelquefois enſemble différentes ſortes d'écritures. On voyoit, dans cette inſcription, un enfant, un vieillard, un faucon, un poiſſon & un cheval marin; & cela ſignifioit, dit-on, *vous qui naiſſez & vous qui mourez, Dieu hait l'impudence :* ces mots, *vous qui naiſſez & vous qui mourez*, étoient exprimés par l'enfant & le vieillard, qui ſont évidemment des ſymboles *curiologiques* ou propres, l'un de ceux qui entrent dans le monde, l'autre de ceux qui en ſortent; le faucon ſignifiant *Dieu*, eſt un ſymbole tropique ; le poiſſon pour ſignifier la *haine*, & le cheval marin pour déſigner l'*impudence*, ſont certainement des emblèmes énigmatiques.

Plut. de Iſ. & Oſir. p. 363.

Auſſi Warburthon s'eſt-il étrangement trompé, en rangeant

indiſtinctement cette inſcription dans la claſſe des hiéroglyphes propres : au propre, un faucon ne préſente qu'un faucon, un poiſſon, qu'un poiſſon, un cheval marin, qu'un cheval marin : c'eſt au figuré ſeulement qu'on peut déſigner la divinité par un faucon : ce n'eſt qu'énigmatiquement qu'on peut indiquer la haine par un poiſſon, en faiſant alluſion à l'horreur que les Égyptiens avoient pour la chair de poiſſon dans leurs ſacrifices ; & l'impudence par un cheval marin, en faiſant alluſion à la manière dont cet animal traite ceux dont il a reçu le jour.

Plut. ibid. & p. 65 & 81.



CHARTE DE L'AN M. CLIII,

QUI PROUVE

QU'ADALBERT, COMTE DE HABSPOURG,

BISAÏEUL DE L'EMPEREUR RODOLPHE I.er

ÉTOIT FILS DE WERNER, COMTE DE HABSPOURG;

Avec une Dissertation historique & critique.

Par M. le Baron DE ZUR-LAUBEN.

IL y a deux cents ans qu'on étoit fort dans le goût des généalogies chimériques. Lazius observe que de son temps (en 1555) toutes les maisons d'Allemagne se piquoient d'une ancienneté qui remontoit à l'époque de la prise de Troie. Sandoval *(a)*, historien de Charles-Quint, compta dans la généalogie de cet Empereur, cent vingt générations depuis Adam jusqu'à ce Prince. Je m'étonne que cet auteur ait été omis par Jean-Louis Schonleben *(b)*, dans l'examen qu'il a fait de vingt opinions différentes sur l'origine de *l'auguste maison d'Autriche.* Avant le P. Vignier, quelques auteurs *(c)* avoient déjà proposé dans leurs ouvrages, l'opinion qui rapporte l'origine de cette Maison à Athic, duc d'Alsace, mort vers 690. Je n'examinerai pas le système du P. Vignier *(d)*, qui dérive les maisons de Lorraine, d'Autriche & de Bade, de l'ancienne maison d'Alsace; son système a été approfondi &

Lû en Mai 1764.

De Migrat. Gent. p. 645.

(a) Historia de la vida y Hechos del Emperador Carlos V, authore Prudencio de Sandoval, obispo de Pampelona, tom. I, initio.

(b) Dissertatio polemica de prima origine domûs Habspurgo-Austriacæ. Laubaci, 1680.

(c) Gebvilerus, de vita Sanctæ Odiliæ, en Allemand. *Lazius, de Migrat. gent.* lib. VIII, pp. 493—496. *Guillimann. Habsburg*, lib. 1, c. 111, p. 21, nova editio, Tiguri, 1737. *Gabrielis Bucelini, Germaniæ Topo-chrono-stemmato-graphicæ*, t. I, p. 38, &c. Francofurti ad Mœnum, 1699; & t. II, *Histor. Agilolfing.* p. 356, 358, &c. Ulmæ, 1662, in-fol. fig.

(d) La véritable origine des maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade, &c. par le P. Jérôme Vignier, Prêtre de l'Oratoire.

plus ou moins adopté par Eccard *(e)*, Dom Herrgott *(f)* & M. Schoepflin *(g)*; je remarquerai seulement que la filiation de la maison d'Autriche, depuis Gontran *le Riche*, comte en Argeu, qui vivoit dans le x.[e] siècle, jusqu'à Werner, fils d'Othon comte de Habspourg, est prouvée par les actes & l'histoire de l'abbaye de Muri en Suisse: ces actes, dont les originaux existent encore en partie, avoient été transcrits par un anonyme, moine de Muri, qui écrivoit vers le milieu du XII.[e] siècle, l'histoire de son monastère. Fridolin Kopp, moine & depuis abbé de Muri, & prince du saint empire Romain, donna en 1750, une édition correcte de ces actes, à la suite de son ouvrage *(h)*, *Vindiciæ actorum Murensium.* On trouve à la tête de ces actes, une généalogie des comtes de Habspourg, qui paroît avoir été écrite par deux religieux de Muri; l'un est vraisemblablement le même qui composa l'histoire de ce monastère vers l'an 1150, & l'autre que l'on croit avoir vécu vers le milieu du XIII.[e] siècle On observe en effet par la forme *(i)* de cette généalogie, qu'elle a été dressée par deux auteurs différens: c'est dans cette généalogie qu'on trouve un degré des comtes de Habspourg énoncé d'une manière assez obscure, & sur lequel plusieurs Modernes ont répandu beaucoup de nuages. Péiresk[a], Théodore & Jacques Godefroi *(k)*, Antoine Dominici[b], Dom Mabillon[c] & Frédéric Hahn[d], ont même inféré du texte de cette généalogie, que la maison des

[a] *Vita Peireskii, auctore Petro Gassendo.*

[b] *Assert. Gall. contra Chifflet. p. 164.*

[c] *Itiner. Germ. p. 24; & Analect. l. IV, p. 22.*

[d] *Hist. Imperat. Germ. part. II, c. 7, p. 265.*

(e) Origines Habsburgo-Austriacæ auctore Jo. Georgio Eccardo.

(f) Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgicæ, Viennæ-Austriæ, 1737. M. de Foncemagne, de notre Académie, a donné des extraits curieux de ce livre dans le Journal des Savans *(1740, Mars, Avril & Juin)*: les observations critiques dont il les a accompagnés, jettent beaucoup de lumière sur l'origine de la maison d'Habspourg, dérivée de celle d'Alsace.

(g) Alsatia illustrata, tom. II, p. 464 & seq. *Ejusdem Historia Zaringo-Badensis*, tom. I.

(h) In-4.° fig. Typis principalis monasterii Murensis. L'illustre Auteur de cet ouvrage est mort le 17 août 1757, âgé de soixante-sept ans; il étoit natif de Rhinfelden, l'une des quatre villes forestières.

(i) Les degrés de filiation jusqu'à *Idem Wernherus*, sont désignés par les noms des femmes, & les degrés suivans commencent par les noms des mâles.

(k) De la vraie origine de la Maison d'Autriche, par Théodore Godefroi. *De jure Præcedentiæ*, part. I, p. 73. *Auctore Jac. Godofredo.*

comtes de Habſpourg, fondateurs de l'abbaye de Muri, s'étoit éteinte dans la maiſon des comtes de Thierſtein, au XIIe ſiècle, & qu'ainſi la maiſon impériale de Habſpourg-Autriche deſcendoit par mâles, des comtes de Thierſtein, & ſeulement par femmes, des comtes de Habſpourg, qui reconnoiſſoient pour tige Gontran dit *le Riche*, comte en Argeu dans le Xe ſiècle.

Voici le texte obſcur de la généalogie des comtes de Habſpourg.

Iſta eſt genealogia (l) noſtrorum Principum. Theodricus dux Lotharingorum & Chouno comes de Rinfelden (m) fratres fuerunt.

(l) Si je ne craignois d'être prolixe, je pourrois juſtifier la plupart de ces degrés généalogiques par des titres ou les autorités des Hiſtoriens contemporains. Les doutes que Dom Herrgott a voulu faire naître ſur quelques-uns de ces degrés, ne me paroiſſent pas admiſſibles : ils offrent, il eſt vrai, du ſpécieux, mais la ſaine critique en montre l'illuſion.

(m) L'origine des Comtes de *Rinfelden* n'a pas été encore éclaircie. La diſſertation de Jean-Samuel Strauſſ *(Diſſertatio de Rudolpho Suevico Anti-Cæſare. Halæ maj. 1745, recuſa)* n'en lève pas les difficultés. Lazius *(de migrat. Gent. lib. VIII, p. 490, 557 & 562)* en a écrit des fables. L'anonyme de Muri nous apprend *(Acta fundationis Murenſ. monaſt. pp. 4, 8 & 10, edit Koppiana)* que Cunon, comte de *Rinfelden*, père de Rodolf, roi des Romains, étoit frère utérin de Théodoric, duc de Lorraine, d'Ide de Lorraine, mariée à Radeboton, comte d'Habſpourg, & de Werner, évêque de Straſbourg, qui mourut à Conſtantinople en 1028 ; ce dernier étoit frère de Radeboton, mari d'Ide, mais né d'un autre lit. Le plus ancien Nécrologe de l'abbaye des Dames de Zurich, Ordre de Saint-Benoît, parle de Cunon de *Rhinfelden*[a]. L'empereur Henri V confirma *(Herrgott, geneal. Habſburg, t. II, probat. p. 138)*, en 1125, à Straſbourg, une donation faite vers l'an 1075, au monaſtère de Saint-Blaiſe, en préſence de Rudolf, *duc de Rinvelden :* c'étoit le même Rudolf qui, de duc de Souabe ou d'*Allemannie*, fut depuis élu, en 1077, *Anti-Céſar* contre ſon beau-frère l'empereur Henri IV; il eſt auſſi appelé de *Rinvelden*, de *Rinfelden* & de *Rimveldon* par l'Annaliſte Saxon[b], qui vivoit en 1139; par Burcard, moine de Saint-Gall *(de caſib. S. Gall. cap. 7, pag. 67, inter ſcriptores rer. Alaman. Goldaſti, tom. I, part. 1)*, qui écrivoit en 1166; & par l'auteur de la chronique d'Uſperg *(Chronicum abbatis Urſpergenſis, p. 232)*. L'Anti-Céſar Rudolf avoit auſſi un frère, *Adelberon (Lamberti Schafnab. ad ann. 1065 & 1070)*, mort en 1070, évêque de Worms, & une tante paternelle[c] *(Amita) Adélaïde*, mariée à Luder, comte de Staden, & mère d'Udon, marquis de Brandebourg, qui bleſſa en 1075, dans une

[a] *Walcherus, famulus Domini Chunonis de Rhinfeldin, in ſignum ſervitatis huic Monaſterio annuatim VI den. cenſus.* Naucler dit, dans ſa Chronique *(p. 961), Rudolphus comes, filius Cunonis, nobiliſſimi de* Rhynfelden, *dux (Sueviæ), præficitur anno 1048.*

[b] *Ad ann. 1056 & 1077, pag. 490 & 539, inter ſcriptores corporis medii avi, colligente Eccardo, tom. I. Chronica regia S. Pantaleonis, ad ann. 1057, p. 905,* ibidem.

[c] *Bruno, hiſt. bell. Saxon. p. 115, apud Freherum, tom. I. Scriptor. rer. Germanic. Annaliſta Saxo. ad ann. 1056, Albertus Stadenſis.*

Horum soror fuit Ita comitissa de Habspurg, reperatrix hujus Murensis cenobii. Genuit autem Theodricus Gerhardum ducem. Ille verò genuit Gerhardum de Egisheim patrem Uodelrici & Sthephani. Chouno comes de Rinfelden genuit Ruodolfum regem. Et ille genuit Agnetem matrem Cuonradi ducis. Ita de Habspurg genuit Wernherum (n) comitem & Richenzam sororem ejus de Lentzburg. Wernherus

bataille son cousin-germain *(consobrinum suum)* le duc Rudolf. Il faut consulter, sur les enfans de ce Duc, l'histoire diplomatique de la maison de *Zeringen-Baden, (Tom. I, pp. 51, 68—72, 84 & 85)*, écrite par M. Schœpflin. L'annaliste Saxon *(ad an. 1056 & 1077)*, & l'abbé d'Usperg *(Chronic. p. 235)*, appellent ce Duc, Souabe d'origine, *Indigenæ Sueviæ* ou *Suevus*. Le comté de Rhinfelden, aujourd'hui l'une des quatre villes forestières, étoit compris dans le duché d'Allemannie ou de Souabe. Scheidius soutient *(Origin. Guelficæ, tom. II, pp. 214 & 215)* que la grand'mère paternelle de Rudolf étoit la fille de Cunon, comte d'Œningen. Il existe à Zurich, dans l'archive de l'abbaye sécularisée des Bénédictines, un acte de Rodolf, duc de Souabe *(Rodolphus, Suevorum dux)*, avec un sceau ovale, qui représente ce Prince à cheval. Cet acte a été publié en partie par Hottinger[a]; ce Savant le croyoit de l'an 1003, parce que réellement on y lit à la fin, *Actum est autem anno Dominicæ Incarnationis M. III.° anno regni ejusdem Imperatoris (Henrici) VIIII, II nonis maii.* Mais l'écrivain de cet acte avoit oublié de placer *LX* entre la date numéraire *M* & celle de *III.°* En effet, la neuvième année du règne de l'empereur Henri IV, depuis qu'il avoit été couronné à Aix-la-Chapelle, en 1054, comme Roi désigné du vivant de son père, tomboit en 1063; cet acte est donc du 6 mai 1063. M. Schinz[b], dépositaire des archives de la République de Zurich, nous montra cet acte en décembre 1762, avec plusieurs autres titres des ducs de Souabe. Henri IV est appelé *Empereur* dans l'acte du duc Rudolf, par anticipation, tout Roi des Romains étant désigné futur Empereur.

(n) L'anonyme de Muri *(editio Koppiana, p. 29)* place au 3 des ides de novembre 1096 la mort de Wernher, comte de Habspourg, *Avoué* du monastère de Muri, & père d'Othon. Il rapporte aussi *(page 26)* au 2 des calendes de janvier, même année, la mort du bienheureux Luitfrid *(beato fine quievit)*, abbé de Muri, ancien moine de Saint-Blaise, qu'il appelle *vir valdè religiosus, ac monastice vite institutor probatissimus.* Ces passages éclaircissent le texte de la chronique de Bertold de Constance, qui vivoit en 1099, & qui a placé de même à l'an 1096 *(Chronic. ad ann. 1096, p. 376, apud Urstisium, tom. I, inter scriptores rerum German.)*, au 3 des ides de novembre, la mort du comte Wernher, & celle de Luitfrid, abbé du monastère de Saint-Martin (c'est-à-dire de Muri, dédié à Saint-Martin). Il est vrai que Berthold fixe la mort de ce dernier aux 2 des calendes de mai; mais peut-être lisoit-on, dans

[a] *Specul. Tigur. pp. 216 & 219. Tiguri, 1737, in-12. Manusc. acta abbatissana Erhardi Dursteler pp. 28 & 29*, où se trouve la copie complète de cette charte.

[b] Auteur d'un excellent Traité sur l'origine & les diverses révolutions du commerce de Zurich, imprimé en allemand, à Zurich, en 1763.

Wernherus genuit Ottonem & Itam de Tierstein. Otto genuit Wernherum & Adelheidem de Huneburg. Richenza de Lentzburg genuit Arnoldum, Chouno comitem, Wernherum de Baden. Ruodolfus genuit Humbertum, Uodalricum, Arnoldum, Ruodolfum & sorores eorum. Arnoldus etiam de Baden filius Richenze de Lentzburg genuit Rihenzam de Chiburg. Ita de Tierstein sive Homberg genuit Wernherum & Ruodolfum de Habspurg. Idem Wernherus genuit Adelberctum, Gertrudem de Mumpelgard, Richenzam de Fierrito. Alberctus per Itam comitissam de Pfullendorf filiam sororis ducis Welph genuit Ruodolfum & comitissam de Linigen, &c.

Je n'examinerai pas ici chacun des degrés énoncés dans cette généalogie ; je me bornerai à celui de *Wernher*, fils d'Othon comte de Habspourg, frère d'Adélaïde *de Huneburg*, & neveu d'Ide *de Thierstein*, qui étoit sa tante paternelle, & avoit épousé un comte *de Thierstein*. Le texte de la généalogie paroît ici altéré *(o)*: l'anonyme qui l'a dressé, dit, quelques lignes plus bas, qu'Ide *de Thierstein* ou *de Homberg*, fut mère de *Wernher* & de *Rodolf de Habspurg;* il auroit dû les appeler *Wernher* & *Rodolf de Thierstein* ou *de Homberg*. On trouve en effet dans des chartes du temps où Ide vivoit, *Wernher, comte de Thierstein*, nommé dans un titre *(p)* de 1130, & *Rodolf, comte de Thierstein*, témoin d'un acte *(q)* du chapitre de Zurich, de l'an 1114; on trouve aussi *Wernher, comte de Homberg*, dans des actes *(r)*

dans l'original, *secundo cal. januarii*, au lieu de *maii*. Voici le passage: *Anno 1096, Wernherus comes obiit tertio idus novembris. Luitfridus sanctæ recordationis abbas de monasterio S.^{ti} Martini, jam penè triginta annis mundo crucifixus, in senectute bona, plenus dierum obiit secundo cal. maii.* Dom Herrgott, & Dom Herr son apologiste, n'ont pas cité ces passages justificatifs du texte de l'anonyme de Muri.

(o) Cette altération vient vraisemblablement de la faute du copiste, qui transcrivit les actes de Muri dans le XIIIe siècle. Il oublie de même de marquer, parmi les enfans de *Richenza de Lenzbourg*, après *Chuno*, le comte Rudolf de Lenzbourg, quoiqu'à la ligne suivante il rapporte la postérité de *Ruodolf*, qui eut pour enfans *Humbert*, *Uodalric*, *Arnold* & *Ruodolf*, tous comtes de Lenzburg.

(p) Urstis. chron. Basileense, lib. 1, c. 5, p. 17. Jean-Henri Hottinger, *tom. VIII, hist. Eccles. pp. 1177 & 1178. Schœpfl. hist. Zaringo-Badens. tom. V, pp. 72—74.*

(q) Hotting. ibid. p. 1165—1168. Urstis. ibid.

(r) Herrgott, geneal. diplomatica Habsburgic. tom. II, cod. probation. n.° CXCIX, p. 139 & 140, & n.° CCI,

de 1125, en faveur des abbayes de Saint-Blaiſe & d'Engelberg; & *Rudolf, comte de Homberg*, témoin d'un diplome *(ſ)* de Conrad III, roi des Romains, paſſé à Straſbourg le 8 juillet 1144, & accordé au monaſtère d'Einſidlen (en Suiſſe). Les châteaux de *Thierſtein* & de *Homberg* étoient tous deux ſitués dans le Frickthal, & très-voiſins l'un de l'autre, puiſqu'ils n'étoient ſéparés que par une profonde vallée: *Thierſtein* étoit dans la paroiſſe de Frick *(t)*, & *Homberg* près du village de Weitnau. Urſtiſius, hiſtorien de Bâle dans le XVIe ſiècle, a donné les généalogies des comtes de Thierſtein & de Homberg: ces deux Maiſons n'avoient dans leurs poſſeſſions rien de commun avec les comtes de Habſpourg; leurs noms, leurs titres, leurs armoiries en étoient très-différens. Les comtes de Thierſtein s'éteignirent en 1519; ceux de Homberg avoient déjà pris fin en 1329 ou 1330. Il faut auſſi obſerver qu'on ne trouve *Rudolf, comte de Habſpourg*, dans aucune charte antérieure à l'an 1199; que ce Comte étoit fils d'*Adalbert*, & par conſéquent petit-fils de *Wernher;* & que ſi des diplomes de ce ſiècle nomment *Wernher comte de Habſpourg*, ils doivent ſe rapporter à *Wernher, fils d'Othon comte de Habſpourg, & père d'Adalbert comte de Habſpourg:* c'eſt dans ce même ſens qu'il faut entendre *Idem Wernherus genuit Adelberctum..... Idem*, ce pronom ſe rapporte à Wernher fils d'Othon, dont le généalogiſte de Muri avoit parlé quelques lignes plus haut, mais dont il n'avoit pas déſigné la poſtérité, ayant voulu auparavant ſpécifier celle de ſa grande-tante paternelle, *Richenza*, mariée au comte de Lenzbourg, & celle de ſa tante paternelle, *Ide*, mariée au comte de Thierſtein ou de Homberg: cette explication, toute naturelle, eſt d'ailleurs fondée ſur deux titres, dont l'un a été inſéré dans le récit hiſtorique

Chron. Baſileenſe, l. I, c. 5, p. 16 & 35.

p. 143 — 145. Voy. auſſi le *n.° CCXX, p. 165 — 167.*

(ſ) Ægidii Tſchudii chron. Helvet. P. I, pp. 68 & 69. Franciſci Guillimanni, de epiſcopis Argentinenſibus, p. 240 & 241. Chriſtoph. Hartmanni, Annales Heremi Deiparæ, p. 205. Libertas Einſidlenſis, inter documenta, p. 52 — 56. Herrgott, Habſburg. t. II, cod. probat. n.° CCXXIII, p. 170.

(t) Le bailli de Frick ſe nomme encore aujourd'hui *bailli de Homberg*, en allemand, *der Homberger Vogt.*

de l'anonyme de Muri, & l'autre est celui qui a donné lieu à cette Dissertation.

Suivant l'anonyme de Muri, qui écrivoit vers le milieu du XII.[e] siècle, Othon *(u)*, comte de Habspourg, avoit été tué le 7 novembre, la seconde année après l'élection d'Udalric, abbé de Muri, qui avoit été élu en 1108; Othon fut donc tué vers 1111. La généalogie placée à la tête des actes de Muri, porte que le comte Othon eut pour fils *Wernher.* L'anonyme Moine, qui rédigea ces actes vers 1150, rapporte un acte sans date, mais dressé du temps de Herman, évêque de Constance, & de Cunon, abbé de Muri, au sujet de la dédicace de l'église de Boswil *(x)* (distante d'une lieue de Muri) qui avoit été consacrée par cet Évêque. L'acte dit que *lorsque le Curé actuel viendroit à mourir, la chapelle d'en haut de Boswil appartiendra, sans aucune exception, au monastère de Muri, à qui elle avoit été donnée précédemment par le comte Othon, père de Wernher comte de Habspourg, ce Comte en ayant fait la donation sur l'autel de Saint-Martin, dans l'église abbatiale de Muri, UT IMPLEATUR HEC CONDITIO, PRO QUA TRADITA EST PRIÙS IN ALTARE SANCTI MARTINI AB COMITE OTTONE, PARENTE WERNHERI COMITIS DE HABSPURG.* On sait qu'Hermann fut évêque de Constance depuis 1139 jusqu'à sa mort en 1165, & que Cunon, abbé de Muri, gouverna ce monastère depuis 1145 jusqu'en 1166. Dom Herrgott place la dédicace de l'église de Boswil vers l'an 1145; mais c'est aussi le seul acte qu'il a rapporté pour prouver que Wernher, comte de Habspourg, étoit fils d'Othon, qui avoit été tué en 1111 : ce savant Religieux ne justifie même par aucun

(u) La chronique de Zwifalten, abbaye située en Souabe, diocèse de Constance, près d'Ulm, rapporte qu'Ulric, abbé de ce monastère, vendit pour soixante-dix marcs d'argent, à la Comtesse femme d'*Otton, comte de Habechisburg*, la terre de *Dietikoven*, que l'empereur Henri V avoit adjugée à ce monastère. Cet Otton étoit le même comte de Habspourg qui fut tué vers 1111, sous l'empire de Henri V. La chronique de Zwifalten a été composée par deux différens auteurs, entre les années 1089 & 1148. *Crusius, Annal. Suev. P. II, p. 285. Origin. Guelficarum, lib. VI, p. 284, authoribus Leibnitz, Eccardo & Scheidio, tom. II.*

(x) La collation de cette Église appartient encore aujourd'hui à l'abbaye de Muri.

titre, que Wernher, comte de Habſpourg, fût père d'Adalbert; lequel, ſuivant un acte authentique, étoit biſaïeul de l'empereur Rodolf I[er]. Dom Herrgott, quoique porté à déprimer le témoignage des deux anonymes de Muri, eſt obligé d'y avoir ſouvent recours, & particulièrement pour établir la filiation d'Adalbert. En vain offre-t-il au lecteur, des actes qui font mention de *Wernher* ou *Adalbert*, comtes de Habſpourg, aucun de ces actes ne nous apprend qu'Adalbert étoit fils de Wernher, & par conſéquent petit-fils d'Othon, comte de Habſpourg: auſſi, ſans la découverte de l'acte dont je joins la copie à cette Diſſertation, on n'auroit d'autre ſecours pour fixer la filiation d'Adalbert, que le texte hiſtorique du généalogiſte de Muri. M. Schœpflin n'a pu même citer aucune autre autorité ſur ce degré, que celle de cet anonyme.

Alſat. illuſtr. t. II, p. 472.

Voici la date des chartes où paroiſſent ſéparément *Wernher* ou *Adalbert*, comtes de Habſpourg. Je commencerai par les actes qu'on lit dans l'ouvrage diplomatique de Dom Herrgott.

Conrad III, roi des Romains, étant à Straſbourg le 10 avril 1141, termina par une tranſaction *(y)* le différent entre l'évêque de Bâle & le monaſtère de Saint-Blaiſe, ſur le droit d'*Advocatie*. Parmi les témoins de ce diplome, immédiatement après les Ducs, & à la tête des Comtes, eſt nommé *Wernherus, comes de* HABISBURC.

Dans un autre diplome *(z)* du même Conrad, qui confirmoit la fondation du monaſtère de Salem, autrement *Salmanſchwiler*, diocèſe de Conſtance, en 1142, paroît comme témoin *Wernherus, comes de Habecheſburc*.

Les comtes de Habſpourg étoient *avoués* ou protecteurs de l'abbaye de Muri. Dom Herrgott a tiré des archives de ce monaſtère, un acte *(a)* écrit vers l'an 1168, ratifié par Othon, évêque de Conſtance, à la prière de *W.* abbé de Muri, & du comte *Adelbert*, avoué, *advocatus*, de ce monaſtère. Othon fut évêque

(y) Herrgott, codex probat. geneal. Habſburg. n.° CCXX, pp. 165—167.

(z) Herrgott, ibid. n.° CCXXI, p. 167 & 168.

(a) Herrgott, ibid. n.° CCXXXVIII, pag. 186. Dominicus Tſchudi, abbas Murenſis, genealog. Habſpurg. p. 72. Eccard. orig. Habſb. prob. XLVI, pag. 243.

de Conſtance depuis 1165 juſqu'en 1169; Werner étoit abbé de Muri depuis 1166 juſque vers 1177; le nécrologe de ce monaſtère place ſon anniverſaire au 7 avril.

Albert *(b)*, comte de *Habesburg*, landgrave d'Alſace, confirma la fondation du monaſtère de Saint-Trudpert *(c)*, faite par ſes ancêtres en la Forêt-noire, diocèſe de Conſtance: cet acte eſt daté de Straſbourg 1186. C'eſt ici le plus ancien titre, ſuivant M. Schœpflin, où un comte de Habſpourg ſe ſoit qualifié *Landgrave d'Alſace*. Le ſceau qui pend au bas de la charte de Saint-Trudpert, offre un Chevalier armé de toutes pièces, tenant une épée nue dans la main droite & un bouclier au bras gauche. On voit ſur le bouclier, un *lion ſaillant*, qui eſt l'ancien écu des comtes de Habſpourg. La tête du Chevalier eſt couverte d'un héaume grillé. On lit à l'entour de ce ſceau: *SIGIL. ALBERTI. COM. DE. HABESBC. ET LANGRAVII. ALSACIE.* Dom Herrgott & M. Schœpflin ont fait graver ce ſceau. Il ne faut pas ici oublier le *cornet de Chaſſeur* ou *de Tournois*, qui eſt conſervé dans le cabinet des médailles de l'Empereur, à Vienne, & ſur lequel on lit en caractères gothiques: *NOTUM. SIT. OMNIBUS. Cornu. iſtud. aſpicientibus. quod. Comes. Albertus. Alſatienſis. Lantgravius. de Habiſpurc. natus. ſacris. reliquiis. Cornu. iſtud. ditavit. Hec. acta. ſunt. anno. M. C. XC. VIIII.* Ce cornet *(d)* étoit anciennement gardé dans le tréſor de l'égliſe abbatiale de Muri; mais en 1702, mon grand-oncle paternel *(e)*, abbé de Muri, qui venoit d'être élevé par l'empereur Léopold, à la dignité de *Prince du ſaint empire Romain*, fit préſent de ce monument au cabinet des médailles du Prince ſon bienfaicteur. M. Schœpflin, & avant lui Fridolin Kopp *(f)*, prince-abbé de Muri, ont fait graver ce

Alſat. illuſtr. tom. II, p. 471, & 514.

Geneal. Habſb. t. I, p. 157.

Alſat. illuſtr. t. II, p. 512.

(b) Albert ou *Adalbert*, c'eſt le même nom.

(c) Herrgott, codex probat. généal. Habſb. n.° CCXLVII, p. 197 — 200.

(d) Les Bollandiſtes ont fait graver un cornet, conſervé en Flandre, dans l'abbaye de Ninove, & qui a preſque la même forme que celui de Muri: ce cornet eſt de l'an 1171; il renferme des reliques de S.t Corneille & S.t Cyprien. *Acta Sanctorum ſeptembris, tom. IV, p. 772. Antuerpiæ, 1755, in-fol.*

(e) Placide, libre baron de Thurn & Geſtelenburg-Zur-Lauben.

(f) Vindiciæ actorum Murenſium, pag. 157 & 287. On trouve auſſi l'inſcription de ce cornet dans le livre

cornet, qui eſt d'ivoire, & ſur lequel on voit ſculpté un veneur pointant ſon dard contre une biche attaquée par un chien. M. Schœpflin a encore rapporté deux autres ſceaux d'Albert, comte de *Habeſburc* & landgrave d'Alſace: l'un de ces ſceaux ſe trouve attaché à une charte de l'abbaye d'Engelberg, de l'an 1199.

Alſat. illuſtr. tom. II, p. 499 & 12.

Aux chartes de Dom Herrgott, qui ne concluent en rien pour la filiation de Werner & d'Adalbert, comtes de Habſpourg, ajoutons quelques autres actes que ce Savant n'a pas rapportés, & dans leſquels on trouve les noms de ces Comtes.

Beringarius ou *Berengarus, comes Habſburgi*, paroît avec Thierri, comte de Montbéliard, dans le diplome *(g)* par lequel l'empereur Henri V ſe réconcilioit, en 1122, avec le pape Calixte II. *Beringarius* ou *Berengarus* dénote ici *Werinharius* ou *Werenharius*.

Dans le diplome de Conrad III *(h)*, roi des Romains, en faveur du monaſtère de Corbie en Allemagne, daté de Spire 1150, on trouve parmi les témoins, Frédéric, duc de Souabe & d'Alſace; Hermann, marquis de Baden, *Wernherus, comes de Haveklespurch* (par l'impéritie des copiſtes au lieu de *Habeſpurg*); Othelric, comte de *Lenzemburch*, il faudroit auſſi lire *Lenzenburg* ou *Lenzburg;* les Comtes de ce nom étoient voiſins & alliés des comtes de Habſpourg.

Le diplome de Frédéric I.er *(i)*, roi des Romains, en faveur du monaſtère Eriſtein, près de Straſbourg, fut dreſſé le 12 juillet 1153, en préſence de Burcard, évêque de Straſbourg, & de pluſieurs Grands de l'empire; entr'autres de *Wernerus, comes de Havegeſburgk;* de Hugues, comte de *Thwingen;* & de Louis, comte de *Werdeneberg:* le premier de ces Seigneurs étoit comte de *Habeſburg;* le ſecond, de *Tubingen;* & le troiſième, de

qui a pour titre, *Murus & Antemurale, pag. 38,* imprimé en l'abbaye de Muri, 1720, *in-4°*, fig. en Allemand.

(g) Guillimanni Habſburgiaca, p. 237, 238, nova edit. Tiguri, 1737, in-8°. Buchelii notæ ad Hedam. Gallia Chriſtiana, vetus tom. I. p. 831, 832. Dumont, Corps diplomatique, tom. I, P. 1, p. 66.

(h) Dom Martenne, *Collect. veterum ſcriptorum & monumentorum hiſtoricor. tom. II, pag. 607 — 610.*

(i) Guillimann. Habſburg. p. 262. Beſoldi Theſaur. pract. tom. I, p. 73. Schœpflin, *Hiſtoria Zaringo-Badenſis, tom. V, pag. 102 — 104.*

Werdenberg; tous Comtes dont les terres étoient en Suiſſe & en Souabe.

On trouve dans les antiquités de Vienne, par Jean de Boſco & par Jean le Lièvre *(k)*, & dans l'hiſtoire du Dauphiné, par M. de Valbonnais, un diplome de Frédéric Ier, roi des Romains, en faveur de Hugues, archevêque de Vienne, daté de Worms 1153, la ſeconde année du règne de ce Prince, à pareil jour qu'Arnold, chancelier de Frédéric, roi des Romains, avoit été élu archevêque de Mayence: parmi les témoins ſont Frédéric, fils du roi Conrad, duc de Souabe & d'Alſace; Henri, duc de Saxe; Henri, duc de Bavière; *Bertaudus (l), duc Briſcovie* (c'eſt Bertolf de Zeringen, duc de Briſgau); Olric, comte de *Lanſceborg* ou *Lantzborg*, au lieu de *Lentzbourg; Garnerius, comes* de *Badana* (c'étoit Werner, comte de Baden en Argeu, le même qui paroît à la tête de l'acte qu'on rapportera à la fin de cette Diſſertation): le témoin qui ſuit Garnier, comte de Baden, eſt nommé *Garnerius, comes* de *Alſatia;* ce ne peut être que Werner, comte de Habſpourg, père d'Adalbert, *landgrave* ou comte provincial de la haute Alſace; car il ſeroit difficile d'attribuer à un autre Werner qu'au comte de Habſpourg, le nom qu'on lit à la fin du diplome de Frédéric Barberouſſe. M. Schœpflin a ignoré cet acte, dans l'énumération qu'il a faite des *comtes* ou *landgraves* de la haute Alſace, procréés de la maiſon de Habſpourg. Il place avant Albert, comte de Habſpourg, landgrave d'Alſace en 1186, ſon grand-père Othon, qui fut tué en 1111, & que le nécrologe de l'abbaye d'Einſidlen appelle *comes de Alſatia.* M. Schœpflin fait ſuccéder à Othon, dans le comté de la haute Alſace, ſon frère Adelbert, comte de Habſpourg, qui mourut ſans enfans en 1140, & qui étoit par conſéquent grand-oncle paternel d'Adalbert, fils du comte Werner. Les comtes de la baſſe Alſace, qui étoient de la maiſon des comtes

P. 84 & 85. Biblioth. Floriacenſis.

Tom. I, p. 138.

Alſatia, illuſtr, tom. II, p. 498 & 499.

(k) Hiſt. de l'antiquité & ſainctete de la cité de Vienne en la Gaule Celtique, p. 341, 342.

(l) M de Valbonnais lit, *Bertaudus dux Briſgoandie, comites Olricus de Lantzborg, Galnerius de Bada, Galnerius de Alſacia. Datum Garnacie* (au lieu de *Wirmacie*), *eadem die qua Arnaudus Cancellarius Regis fuit electus in Mogunt. archiepiſcopum.* Le Lièvre liſoit *Garnaciæ.*

de Dagſbourg, portèrent auſſi le titre de *comes de Alſatia (m),* longues années avant que de prendre la qualité de *landgrave* ou *comte Provincial;* dignité dont l'étymologie vient de deux mots Tudeſques, *land,* pays; & *grave,* comte. On voit que les comtes de Habſpourg, quoique comtes ou landgraves de la haute Alſace, ſe nommoient ſouvent *comtes de Habſpourg,* ſans prendre la qualité de *landgraves* d'*Alſace;* quelquefois auſſi ils ſe ſignoient *comtes* d'*Alſace,* ſans la dénomination préliminaire de *comte de Habſpourg:* ce ne fut que vers la fin du XII.[e] ſiècle qu'ils prirent à la fois les deux titres.

Preuves, t. I, p. 93.

M. de Valbonnais a rapporté, dans l'hiſtoire du Dauphiné, un diplome de l'empereur Frédéric I[er], donné au château de Reverul, le 13 janvier 1155, en faveur de Gui, dauphin & comte de Grenoble : parmi les témoins ſont Ulric, comte de *Lenzebierch* (c'eſt Lentzbourg en Suiſſe), & *Warnerus, comes de Haveſburch;* ce nom eſt ici eſtropié, il faudroit lire *Habeſburch.*

Le 17 août 1156, l'empereur Frédéric I[er], étant à Colmar, confirma à l'évêque de Verdun la donation du comté de cette ville *(n),* en préſence de Burcard, évêque de Straſbourg; Ortleb, évêque de Bâle; Helolph ou Hetolf, abbé de Murbach; Bertolf, duc (de Zéringen); Mathieu, duc de Lorraine; Otton, comte Palatin (du Rhin); Rodolf, comte; Ulric, comte, (ces deux ſeigneurs étoient comtes de Lenzbourg, un acte de 1130 *(o)* en parle); les autres témoins du diplome de 1156, étoient Hermann,

(m) Sigbertus comes de Alſatia, paroît dans un diplome de Lothaire III, roi des Romains, daté de Bâle le 6 février 1130, & rapporté par Jean-Henri Hottinger *(Hiſt. Eccl. ſiaſt. t. VIII, p. 1177, 1178).* Ce Sigbert, qui étoit comte de la baſſe Alſace, mourut en 1150. M. Schœpflin en fait mention *(Alſat. illuſt. t. II, pag. 520). Hugo, comes de Alſats,* eſt nommé dans une charte de 1153, rapportée par Spon *(Hiſt. de Genève, t. III, p. 10 — 13).* Ce Hugues étoit fils de Folmar, comte de Metz & de *Dagiſbourg.* M. Schœpflin en parle *(Alſat. illuſt. t. II, p. 486, 487).*

(n) Jean du Tillet, *Recueil des rangs des Grands de France, p. 28. Supplement. Mabillonii ad libr. de Diplomat. pag. 100.* Dom Calmet, *Hiſtoire eccléſ. & civile de Lorraine, tom. II. Preuves, pag.* CCCL, CCCLI. *Hiſt. eccléſ. & civile de Verdun, par un Chanoine de cette ville. Preuves, p. 12, 13.*

(o) Hottinger, t. VIII, p. 1177, 1178. Schœpflin, Hiſt. Zaringo-Badenſis, tom. V, pag. 72—74.

marquis

marquis (de Baden); *Warner (p)*, comte (que je soupçonne avoir été ou comte de Habspourg ou comte de Baden) Théodoric, comte (de Montbéliard), &c.

Le célèbre Muratori a inséré dans ses Antiquités d'Italie *(q)*, un diplome de l'empereur Frédéric Ier, daté du territoire de Rimini *(r)* dans la Romagne, le 23 avril 1167, par lequel ce Prince investissoit de la *marche de Gui, le marquis Henri:* à la tête des témoins est nommé Bertolf, duc de Zéringen, & immédiatement après les Ducs, paroît *comes Warnerus de Havckesburg;* c'étoit Werner, comte de *Habesburg* ou *Habspurg.*

On trouve, à la fin des actes de la fondation de Muri, une donation du comte *Adelberct* en faveur de ce monastère: la charte est sans date, mais elle concerne *Adelberct*, comte de Habspourg. Cette fin des actes de Muri est d'une main plus récente que celle de l'anonyme qui en avoit rédigé la première partie, vers l'an 1150; au reste, ce second continuateur étoit contemporain du premier anonyme. Le nécrologe de Muri place au 25 novembre de l'an 1199 la mort d'Adelbert, comte de Habspourg, landgrave d'Alsace, dit le Riche, *Dives.*

La généalogie placée à la tête des actes de Muri, porte qu'*Alberct, comte* de *Habspourg,* eut de son mariage avec *Ide, comtesse de Pfullendorf, fille de la sœur du duc Welf, Rudolf, comte de Habspourg, & une fille mariée au comte de Linigen* ou Linange. Il est étonnant que Dom Herrgott n'ait pas détaillé l'importance de cette alliance; en voici le précis: Henri, duc de Bavière, dit *le Noir,* qui mourut en 1126, laissa de son mariage avec Wulfhilde, fille de *Magnus,* duc de Saxe; & de Sophie, sœur de Colomann, roi d'Hongrie, trois fils & quatre filles; savoir, 1.° Conrad, moine de l'ordre de Cîteaux; 2.° *Henri* dit *le Superbe,* duc de Bavière & de Saxe, marquis de la Toscane,

(p) Le comte *Wernher* fut aussi témoin d'un diplome de l'empereur Frédéric, daté de Pavie le 27 novembre 1163, & expédié en faveur du monastère de Saint-Sauveur de Brescia: il y est nommé avec plusieurs autres comtes de l'Allemagne. *Bullar. Casinense, tom. II, pag. 179, 180. Colligente D. Cornelio Margarino.*

(q) Antiquit. Ital. t. I, dissert. VI, pag. 317. Schœpflin, Hist. Zaringo-Badensis, tom. I, pag. 141.

(r) Datum in territorio Ariminensi, IX kal. maii 1167.

qui mourut en 1139, père de Henri dit *le Lion*, duc de Bavière & de Saxe, dont descend la maison de Brunswick; 3.° *Welf* dit *l'ancien*, *senior*, duc de Bavière, né en 1115, qui eut en partage les terres d'Italie, de la succession de la comtesse Mathilde, & qui mourut en 1191, ayant eu de son mariage avec *Vta*, fille de Godefroi, comte palatin de Calbe, Welf dit *le jeune*, *junior*, qui mourut à Rome en 1167; 4.° *Judith*, mariée à Frédéric *le borgne*, *monoculus*, duc de Souabe, dont elle eut l'empereur Frédéric Ier, & Judith-Berthe, femme de Matthieu, duc de Lorraine; 5.° *Sophie*, mariée en premières nôces à Berthold, duc de Zeringen, & en secondes à Léopold, marquis de Stirie; 6.° *Mathilde*, mariée en premières nôces à Théopold, marquis de Vohébourg, & en secondes à Gebhard, comte de Sulzbach; & 7.° *Wulfhild*, mariée à Rudolf, comte de Pfullendorf en Souabe. Tous ces degrés sont justifiés par le témoignage des Historiens du temps *(s)*. Rudolf, comte de Pfullendorf, fils d'Ulric, mourut dans la Palestine, en 1180; il avoit hérité du comté de Bregentz par sa mère Élisabeth comtesse de Bregentz; il avoit eu de son mariage avec Wulfhild de Bavière, Berthold comte de Bregentz & de Pfullendorf, mort dans sa jeunesse à Rome, en 1167, & deux filles *Élisabeth* & *Ita*, la première mariée à Hugues comte Palatin de Tubingen, & la seconde à Adalbert, comte de Habspourg. Pistorius *(t)* & Bucelin ont donnés la généalogie des comtes de Bregentz. Rudolf, comte de *Fullendorf*, paroît avec Hartmann comte de *Chyburg* (Kibourg) dans un diplome de l'empereur Frédéric I.er, daté du château *(u)* de Lenzbourg le 20 février 1173, & donné en faveur du monastère d'Interlachen. Il fut *avoué* de l'abbaye de Saint-Gall. Burcard *(x)*.

Constantia Stemmatograph. p. 30.

Schœpfl. histor. Zaringo-Badens. t. V, p. 114, 116, in-4.° fig.

(s) *Originum Guelficarum, liber VI, pag. 264 & seq. Authoribus Leibnitz, Eccardo & Scheidio, t. II. Rodulphus comes Fulledor* (il faut lire *Pfullendorf*) fut en 1159 témoin d'un diplome de l'empereur Frédéric, en faveur de diverses villes de Lombardie. *Ughelli Italia sacra, tom. IV, pag. 523 — 525, in-fol. fig.*

(t) *Chronicon Constantiense, p. 647, inter vet. VI script. rer. Germanic.*

(u) *Data apud castrum Lenceburg, X kal. martii.*

(x) *De Casibus monasterii S. Galli, cap. IX, p. 71 & 133, apud Goldastum, tom. I, parte I, Script. rer. Alamannic. Appendix ad Hepidanni Cænobitæ S. Galli annales, tom. I, parte I, apud eundem Goldastum, inter Script. rerum Alaman.*

Moine de ce monaſtère, qui vivoit en 1166, en parle; pluſieurs auteurs *(y)* l'ont nommé, *comte de Bregentz*, parce qu'il avoit hérité de la Comté de ce nom.

Il eſt ſurprenant que Dom Herrgott & ſon défenſeur Dom Heer, tous deux religieux de Saint-Blaiſe, n'aient pas eu recours à la chronique d'Otton, Moine de la même abbaye, qui vivoit en 1210, pour juſtifier le texte de l'anonyme de Muri, ſur le mariage d'Albert comte de Habſpourg avec la comteſſe de Pfullendorff. Ils y euſſent trouvé *(z)* ſous l'an 1167, que *Rudolf comte de Pfullendorf (a)*, beau-frère *(ſororius)* de *Rudolf*, comte de Bregentz, ayant déclaré héritier de toutes ſes terres l'empereur Frédéric I.er, ce Prince donna en échange à *Albert comte de Habſburch*, qui avoit épouſé la fille du comte *Rudolf*, le comté de Zurich, l'*avouerie* de l'abbaye de Seckingen, & les terres qu'il avoit acquiſes de la maiſon de *Biedertan*. L'Empereur donna à Frédéric ſon ſecond fils, duc de Souabe, les terres de *Rudolf comte de Pfullendorf*. La chronique d'Otton de Saint-Blaiſe rapporte les intrigues dont ce Prince s'étoit ſervi pour obtenir la ſucceſſion de pluſieurs maiſons du duché d'*Allemannie* ou de Souabe, qui n'avoient pas d'héritiers du nom. Parmi ces Maiſons eſt nommée celle de *Lentzeburch*, je veux dire *des comtes de Lenzbourg*, qui s'éteignirent vers 1173.

Nous allons préſentement offrir le précis de l'acte de 1153, qui prouve qu'Adalbert étoit fils de Werner, comte de Habſpourg. Cet acte, ignoré d'Eccard, de Dom Herrgott & de M. Schœpflin, étoit connu de Jean-Henri Hottinger, de Zurich; ce Savant

(y) Annaliſta Saxo, p. 615, t. I. Corpus hiſtoricum medii ævi, colligente Eccardo. Chronicum abbatis Vſpergenſis, p. 289. Anonym. monac. Weingartenſis, de Guelfis.

(z) Ottonis de S. Blaſio, ad lib. VII Chronici Ottonis Friſingenſis appendix, p. 207 & 208, t. I, inter Hiſtoricos illuſtres Germaniæ, auctore Urſtiſio.

(a) Rudolfus comes de Phullendorf, ſororius comitis Rudolfi de Bregantia, omnia prædia ſua hæredis loco Imperatori tradidit. Pro his Imperator Alberto comiti de Habſburch, qui filiam comitis Rudolfi in matrimonio habebat, conceſſit Turicenſem comitatum & advocatiam Seckingenſis eccleſiæ, cùm prædiis conqueſitis de Biedertan, &c. Nam Friderico, qui ſecundus natu erat filiorum ducatu Sueviæ cùm hæreditate Welfonis (ſenioris, qui, amiſſo filio, illi dederat ducatum Spoleti, marchiam Tuſciæ, principatum Sardiniæ), & prædiis Rudolfi comitis de Phullendorf, conceſſo, &c.

en avoit inféré un long fragment dans fon *Speculum Helveticum (b)*, ouvrage qui fut imprimé pour la première fois à Zurich, en 1665. Nous avons depuis obtenu communication de la copie entière de cet acte, qui fe trouve en original dans les archives de l'Abbaye fécularifée des dames de Zurich, ordre de Saint-Benoît; l'Abbaye de ce nom avoit été fondée par Louis le Germanique, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, & l'Abbeffe qui étoit princeffe du Saint-Empire, faifoit battre monnoie plufieurs fiècles avant que Zurich obtînt ce privilége. M. Erhard Durfteler, ancien pafteur de Horgen, fur le lac de Zurich, a copié l'acte de 1153 d'après l'original, & l'a inféré dans la collection manufcrite des Chartes de l'abbaye de Zurich: ce vieillard octogénaire *(c)*, qui depuis fon enfance a confacré fes veilles à l'étude de l'hiftoire de fa patrie, a eu l'amitié de nous communiquer fes tréfors littéraires, & entr'autres la copie de l'acte dont nous allons donner l'extrait.

Acta Abbatiss. pag. 32 & 33, in-fol.

Wernher comte de Baden, obtint de Mechtilde, abbeffe de Zurich, de faire défricher un terrein, fitué au mont Albis, (entre Zurich & Zoug) pour le pofféder fa vie durant, fous une redevance annuelle, payable à l'abbaye de Zurich; bien entendu qu'après fa mort la poffeffion entière de ce terrein reviendroit à ce Monaftère, s'il n'avoit pas d'enfans de femme légitime, *nifi forte ex legitima conjuge liberos gignere me contigerit.* Wernher comte de Baden, parloit de fes frères dans cet acte en termes généraux. Il le fcella de fon anneau, à Zurich, fur la place du palais Imperial, le 30 mai 1153; indiction première, la feconde année du règne de Frédéric roi des Romains, en préfence de Chunon, frère dudit comte Wernher, & en préfence d'Adalbert fils de Wernher comte de *Hapefpurch*, de Walther de Rotenbourg & de Walther d'Efchibach. Les autres témoins

(b) Pag. 233 — 235, in-12. Ce livre des Antiquités de Zurich, a été réimprimé en cette ville, l'an 1737: c'eft à la *page 233* de cette dernière édition, qu'on trouve la charte de 1153.

(c) Il eft mort à Zurich, en mars 1766, généralement eftimé & regretté. On peut voir dans la *Bibliothèque de a Suiffe*, par M. de Haller fils, l'énumération de toutes les différentes collections de M. Durfteler fur l'Hiftoire du canton de Zurich.

de cet acte furent les officiers de la Cour du comte Wernher de Baden & plusieurs bourgeois de la ville de Zurich. Tel est le précis de cet acte, dont nous joignons ici la copie avec des notes topographiques & généalogiques; les dates sont justes. Frédéric Barberousse, duc de Souabe & d'Alsace, avoit été élu roi des Romains à Francfort le 5 mars 1152, & couronné à Aix-la-Chapelle le dimanche *lætare*, même an, suivant Othon de Frisingen dans la vie de ce Prince *(d)*, ainsi la seconde année de son règne avoit commencé au 5 mars 1153. Pâques tomboit cette année au 19 avril; l'indiction *première* est exacte, Wernher comte de Baden est qualifié dans l'acte *legitimus Advocatus*. Ce Comte étoit en effet *Avoué* ou Protecteur de la ville de Zurich au nom de l'Empire. Dom Herrgott a rapporté un acte daté de Zurich le 8 décembre 1155, muni du sceau de Wernher, *Warnherus Marchio & advocatus de Baden*. Cet acte confirmoit une donation faite au monastère du mont de Zurich le 8 décembre même année 1155, en présence du comte & avoué *Warnherus de Baden* & de son frère *Chuno*, *presente comite & advocato Warnhero de Baden & fratre suo Chonone (e)*. *Tom. II, n.° CCXXXI, p. 178.*

Si je ne craignois de déplaire par la prolixité des observations, je rechercherois l'origine du titre de *Marquis*, *Marchio*, donné à Wernher comte de Baden, & je prouverois peut-être qu'il le dut *(f)* au gouvernement du marquisat de la Toscane *, ou

* *Marchia Tusciæ*, la marche de la Toscane.

(d) De gestis Friderici, lib. II, cap. 3, pag. 23. Idem, *Chronic. lib. VII, cap. ultimo, pag. 90, ibid.*

(e) Dom Herrgott a rapporté, *t. II, n.° CCXXIV, p. 172*, un acte du 29 octobre 1145, concernant le monastère du Mont de Zurich; on y lit: *Confirmatum in fisco Turegiensis aulæ, sub comite Werinhero, ipso presidente.* Ce comte Wernher est le même qui paroît dans un diplome de Conrad III, roi des Romains, daté de Francfort en 1147: cet acte concerne le couvent des religieuses de *Keminade*, assujetti à l'abbaye de Corbie ou Corwei. Parmi les témoins, sont nommés Conrad, duc de Zeringen; Hermann, marquis de Baden *(marchio de Bada)*; Wernher, comte de Baden *(comes de Bathen)*; Uthelric, comte de *Lentzenburch*, &c. *Historia nobilis Virginum collegii Visbeccensis, authore Christiano Francisco Paullino, p. 57—64. Francofurti ad Mœnum.* Voyez aussi *Falcke, tradit. Corbei, p. 906—908. Schaten, Annal. Paderborn, lib. VIII, pag. 771. Ludewig Reliq. manusc. tom. VII, pag. 511.*

(f) L'histoire nous apprend que plusieurs nobles de la Souabe & de l'Alsace, que les Empereurs de la maison de *Hohen-Stauffen*, envoyoient comme leurs Vicaires en Italie, pour gouverner les terres de la succession

de quelqu'autre province d'Italie, dont il avoit été pourvu par l'Empereur. Ulric, comte de Lenzbourg, frère de Werner, porta aussi le titre de *Marquis*. Le nécrologe du chapitre de Munster en Argeu, qui rappelle les comtes de Lenzbourg, fondateurs & bienfaicteurs de cette Église, place au 8 octobre l'anniversaire du marquis *Ulric*, *Ulricus bonus & summus Marchio, obiit VIII oct.* Il est parlé d'*Ulric* ou *Udelric*, marquis de Toscane; *Vodolricus Marchio de Tuscia*, dans Othon de Frisingen, dans Ammirato, dans la vie de la célèbre comtesse Mathilde, par François Fiorentini *(g)*, & dans la nouvelle édition de l'*Italia Sacra*, par Nicolas Coléti *(h)*; & ces historiens nous apprennent qu'il gouverna la Toscane en qualité de *Marquis*, depuis 1139 jusqu'en 1151; ils en rapportent même des actes. Othon de Frisingen *(i)* dit qu'il fit la guerre aux habitans de Sienne.

Herrgott, t. III, p. 850.

Chron. l. VII, c. XXIX, pag. LXXXIII.

Lib. I, p. 53, ad ann. 1144.

Voici une inscription du marquis Udalric:

Hunc librum Pauli doctoris denique summi
Scripturis totum simul auro eboreque paratum,
Marchio V̊dalricus tibi, Criste, sanxit in usum,
Qui post hanc vitam mereatur habere quietem.

On lit cette inscription en caractères du XII.ᵉ siècle, à la tête d'un livre des Épitres de Saint Paul, à l'usage de tous les dimanches & fêtes de l'année, qui est certainement du IX.ᵉ ou X.ᵉ siècle, & qui est conservé dans le trésor du chapitre de Munster en Argeu, canton de Lucerne. M. de Durler, prevôt de cet illustre

de la comtesse Mathilde, prirent les titres de Duc, de Marquis, & qu'à leur retour en Allemagne, ils les conservèrent. Le titre de *Duc* donné à la maison d'Urslingen, partoit de la même source. *Origines Guelficæ, t. II, p. 384. Authoribus Leibn. Eccard. & Scheidio. Hanov. 1751, in-fol. fig.*

(g) Memorie di Maltida la gran Contessa, p. 349, fig.

(h) T. V, p. 63. *Herimannus, palatinus comes Reni; Udalricus, marchio Tusciæ; Herimannus, marchio Veronæ;* témoins du diplome de Conrad III, roi des Romains, à Ratisbonne en 1151, en faveur du monastère de Saint-Nicolas de Rivoalti, près Venise. *Bullarium Casinense, tom. II, pp. 168 & 169.*

(i) Lib. VII, cap. 29. Alberici, monachi Trium-fontium, Chron. pars II, ad ann. 1142 & 1143, pp. 297, 298, 300 & 301, ex edit. Leibnitii.

Chapitre, a eu l'amitié de me le communiquer : ce manuſcrit eſt un *in-4.°* ſur parchemin ; il eſt couvert d'ivoire d'un côté & de parchemin de l'autre ; on en aura détaché dans la ſuite la plaque d'or, qui couvroit ce côté ; ſur la face, qui eſt d'ivoire, on y voit ſculptées huit têtes de Prophètes, d'Apôtres & de Pères de l'Égliſe, avec leurs noms, & au milieu d'eux le Sauveur du Monde, tenant un livre ouvert, où on lit : A ω. Le manteau qui couvre l'épaule droite d'Ézéchiel eſt marqué d'une fleur-de-lis : ce livre d'Épitres, qui commence à Noël, avoit été fait originairement à l'uſage de quelque abbaye. Entr'autres fêtes, on y en trouve une marquée, *In depoſitione Sancti Benedicti.* Celle de S.[t] Michel y eſt auſſi rapportée : cet Archange eſt honoré à Munſter comme le Patron tutélaire du chapitre. Il exiſte dans le même tréſor, un autre manuſcrit, mais pas auſſi ancien que le précédent ; c'eſt un livre d'Évangiles pour toute l'année. Le caractère paroît être de la fin du XV.[e] ſiècle : il eſt écrit ſur velin, chargé de ſuperbes *In-fol.* vignettes d'or, variées d'azur, & ornées de ciſelure, de fleurs & d'oiſeaux. Sa couverture eſt d'un côté, d'argent fleur-de-liſé d'or, & de l'autre elle eſt émaillée, offrant le Sauveur du monde entre les quatre Évangéliſtes. On voit à l'entour les douze Apôtres, la Mère de Dieu & S.[t] Michel terraſſant le Dragon. Cette couverture eſt ornée de dix gros ſaphirs & d'autres petites pierres précieuſes ; les crochets ſont même chargés chacun de trois pierres. On y lit à la première page, les mêmes vers que nous venons de rapporter ſur le marquis *Udalric ;* mais ces vers ſont précédés du titre ſuivant :

Epitaphium argenteis inſculptum aſſoris marginibus
Epiſtolaris libri quem V̊dalricus marchio de Lentzburg
Chriſto ſanxit & Michaëli.
Hunc librum Pauli doctoris denique ſummi
Scripturis totum, &c.

Caſpar Lang, auteur d'une hiſtoire eccléſiaſtique de la Suiſſe, *T. I, p. 73 & 733, en allem. in-fol.* a cru que ce Marquis étoit Ulric, comte de Lenzbourg, ſecond

fondateur de Munster, qui vivoit en 1036; mais ce premier Ulric ne porta jamais le titre de *Marquis*. Celui dont il est ici question étoit Ulric, comte de Lenzbourg, qui vivoit sous l'empire de Conrad III & de Frédéric Barberousse, qui avoit été un temps marquis ou gouverneur de la Toscane, & qui fut le dernier mâle de son nom.

Dom Herrgott *(k)* avoit placé *Warnherus, marchio & advocatus de Baden*, dans le nombre des marquis de Baden, de la branche de *Hachberg;* mais M. Schœpflin n'en fait aucune mention dans la généalogie diplomatique qu'il a donnée des marquis ou margraves de Baden.

Dom Jean-Baptiste Wieland, religieux de Muri, a laissé un ouvrage *(l)* posthume, dans lequel défendant la critique du défunt prince-abbé de Muri, Fridolin Kopp, il répond avec solidité aux nouvelles objections que Dom Héer, moine de Saint-Blaise, & confrère de Dom Herrgott, avoit avancées dans son
Page 152. *Anonymus Murensis denudatus (m)*. Il a inséré dans sa réponse, une généalogie diplomatique des comtes de Lenzbourg & de Baden en Argeu; & il a soutenu, contre le sentiment de Dom Herrgott, que ces Comtes étoient tous d'une même Maison, qui reconnoissoit pour auteur, un comte de Lentzbourg & de Baden, aïeul d'Arnold, comte de Baden & de Lentzbourg, qui fut mari de Richenza, comtesse de Habspourg, en 1050. C'est dans cette généalogie qu'il justifie par un acte du 11 août 1127, concernant l'abbaye de Schennis, que *Werner*, comte de Baden (petit-fils d'Arnold), avoit trois frères, *Udalric* & *Arnold* ses aînés, & *Chuno* son puiné. Ce Werner est le même qui paroît

(k) Geneal. diplomat. Hasb. t. III. Tabula nominum ad calcem.

(l) Il a été imprimé en 1765, *in-4°*, à Baden, en Suisse, chez Caspar Josef Baldinger, sous le titre: *Vindiciæ vindiciarum Koppianarum, ac proinde etiam actorum Murensium adversùs D. P. Rustenum Heer, Bibliothecarium San-Blasianum, adornatæ à P. Joanne-Baptista Wieland, monacho Murensi, opus posthumum.* L'auteur, natif de Rhinfelden, l'une des quatre villes forestières, est mort en l'abbaye de Muri, le 22 novembre 1763, âgé de trente-deux ans.

(m) Friburgi Brisgoviæ, 1755, in-4°, fig. sous ce titre: *Anonymus Murensis denudatus & ad locum suum restitutus, seu Acta fundationis principalis monast. Murensis, denuo examinata, & auctori suo adscripta.*

avec

avec ſon frère *Chuno*, à la tête de l'acte de 1153 *(n)*, qui prouve la filiation d'Adalbert, comte de Habſpourg. Il étoit néceſſaire de donner ces notions; elles ajoutent une plus grande authenticité à la Charte de 1153.

Nous finirons cette Diſſertation, en obſervant qu'avec le ſecours des Actes de Muri, la généalogie des comtes de Habſpourg eſt prouvée depuis Gontran, qui vivoit au x.e ſiècle, juſqu'à Werner, fils d'Othon comte de Habſpourg; que la découverte de l'acte de 1153, décide qu'Adalbert, comte de Habſpourg, étoit fils du comte Werner; & que depuis Adalbert juſqu'à l'empereur Rodolf Ier, les degrés ſont prouvés par un ſeul acte *(o)* de l'abbaye de Wettingen en Suiſſe, indépendamment d'autres actes. Rodolf, comte de Habſpourg, landgrave d'Alſace, & depuis Empereur, rappelle en effet dans cette Charte, datée de 1259, que ſon père ſe nommoit le comte Albert, ſon aïeul le comte Rodolf, & ſon biſaïeul le comte Albert. J'oſe eſpérer que cette Diſſertation ſur la généalogie d'une Maiſon qui a joué un ſi grand rôle dans l'Univers, perſuadera le public, que ſi dans un temps, les Godefroi, les Blondel, ont tenté de jeter des nuages ſur la généalogie des comtes de Habſpourg, auteurs d'une Maiſon qui a donné ſeize Empereurs à l'Allemagne, leur aigreur ne partoit pas toujours du principe de rivalité qui régnoit alors entre les deux

(n) Dom Wiéland n'a pas néanmoins connu l'acte de 1153, qui a donné lieu à cette Diſſertation, ni le diplome de Conrad III, roi des Romains, daté de Spire le 4 janvier 1146, & rapporté par pluſieurs Auteurs*, dans lequel on trouve, parmi les témoins, *Udalricus comes de Lenceburg, & Warnherus, frater ejus.* Ce diplome concerne l'*advocatie* du monaſtère de Saint-Maximin de Trèves: il eſt conſervé dans les archives de cette abbaye. On trouve dans le *Bullarium Caſinenſe, tom. II, pp. 153 — 157,* un diplome de l'empereur Lothaire II, daté d'Aquin l'an 1137, & concernant la dépoſition de Raynald, abbé du Mont-Caſſin: parmi les témoins de cet acte ſont nommés *Voernicherus, Guidaricus de Lenzeburg.* Le copiſte Italien aura ainſi eſtropié les noms allemands *Vernherus & Uldaricus de Lenzeburg.* L'édition de l'*Italia ſacra*, par *Ughelli*, eſt auſſi pleine d'erreurs typographiques ſur les noms étrangers.

* *Franciſci Guillimanni, de epiſc. Argentinenſ. liber commentarius, pag. 241 & 242.* André Ducheſne, *Preuves de l'hiſt. de la maiſ. de Luxemb. p. 41. Gall. Chriſt. vet. opus fratrum Sammarthan. t. I, p. 727 & 728.* Dom Calmet, *Hiſt. eccleſ. & civ. de Lorraine, t. II, Preuv. pp. 326 & 327.* Jean Bertholet, Jéſuite, *Hiſt. eccleſ. & civile du duché de Luxembourg & comté de Chiny, tome IV, Preuves, p. 12 & 13.*

(o) Herrgott, t. II, n.° CCCCXXXI. Fridolin Kopp, Vindic. actor. Murenſ. p. 284 & ſeq.

premières Puiſſances de l'Europe : ces Savans ne connoiſſoient pas tous les actes qui ont été publiés depuis leur mort, par Eccard, Dom Herrgott & M. Schœpflin, ni l'acte de 1153, qui fait l'objet de ce Mémoire. Auſſi le défaut de preuves ſur quelques degrés des ancêtres de l'empereur Rodolf Ier, ne manquoit-il pas de prêter aux Généalogiſtes étrangers, des prétextes pour diminuer l'ancienneté de la maiſon de Habſpourg. On ne peut douter que les Comtes de ce nom & leurs ancêtres ne fuſſent des Seigneurs très-puiſſans & Princes de l'Empire, pluſieurs ſiècles avant que Rodolf Ier, leur deſcendant, fût élu Empereur en 1273; & ſi cet Empereur *(p)* écrivoit aux abbés de l'ordre de Citeaux, aſſemblés en chapitre, qu'*il n'oublioit pas que la Bonté divine l'avoit élevé d'un état humble au faîte des grandeurs, & avoit changé la maiſon de ſes pères en palais magnifiques (q),* c'eſt un ſentiment de modeſtie & de piété, digne d'un grand Prince, & qui ne donne aucune atteinte à la nobleſſe de ſa naiſſance.

CHARTE DE M. CLIII.

IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS. Notum ſit omnibus Chriſti Fidelibus, tam futuris quàm preſentibus. Qualiter ego Wernherus comes de Baden apud M. (r), abbatiſſam cenobii ſanctorum martyrum Felicis & Regule honeſtis precibus impetravi, ut quoddam predium in monte qui vulgò Albis (ſ) dicitur, ſitum, à prefato cenobio juſtè & legaliter eo die inter cetera predia poſſeſſum, antea quidem incultum excolerem, & humanis uſibus aptum redderem, & quaſi nemoroſum & ſilveſtre, ratione novalium,

(p) Abbas Joannes Seifridus, in arbore Aniciana. Didacus de Lequile, in annal. & actis pietatis auguſt. domus Habſpurgo-Auſtriac. p. 69, pars prior. Le Gendre, marquis de Saint-Aubin, *Antiquités de la maiſon de France, p. 402.*

(q) Attendentes, quòd manus Altiſſimi de tam humilis loci Tugurio, ad tam celſa, tam faſtigioſa palatia nos provexit.

(r) M. ſignifie ici *Mechildem,* Méchtilde; elle eſt nommée *Mathildis abbatiſſa* dans un acte de 1145, rapporté par Hottinger *(Specul. Tigurin. novæ edit. p. 232),* où il eſt parlé de Conrad, duc de Zéringen, & de Wernher de Baden, avoué-gouverneur de Zurich, *advocatus prefectus.*

(ſ) Montagne du canton de Zurich, entre Zurich & le canton de Zoug, le long de laquelle coule la rivière de Sil, du côté du levant.

in agriculturam converterem, hoc pacto immutabiliter interposito, ut decem solidos Thuregensis (t) monete & pellem cervinam loco census pro perceptis indè fructibus Abbatisse annuatim persolverem. Hoc autem precipuè fieri sperans in remissionem peccatorum meorum & ad salutem anime mee profuturum, si hoc faciens conditionem prefati Monasterii meliorem redderem. Nihilominùs meâ auctoritate constituens ne quisquam fratrum meorum (u) vel quilibet propinquorum mei sanguinis, jam natus vel adhuc nasciturus, post obitum meum aliquod jus successionis pretendens predicto feudo meo, aliquo ingenio, quasi meo nomine manum imponere presumat; sed post obitum meum, cum cunctis que ibidem reperta fuerint, in animalibus, in edificiis vel in quacunque suppellectile, cum omni jure quo à me vivo possessa fuerunt, libera & absque contradictione ad jus & dominium prefati Monasterii pertineant, nisi fortè ex legitima conjuge liberos gignere me contigerit. Et ut nostra constitutio futuris temporibus firme auctoritatis robur obtineat, hanc cautionem annuli nostri impressione signavimus.

Ego verò Wernherus vice Notarii recognovi, anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo tertio, indictione prima, III kal. junii, feria septima, regnante Serenissimo Rege Friderico, secundo anno regni ipsius, prescripto comite Wernhero legitimo existente Advocato (x). Testibus subscriptis presentibus:

(t) Zurich est appelé, dans une inscription Romaine, *statio Turicensis;* elle a été trouvée dans la ville de Zurich, en creusant un terrein, & on la voit dans la salle de la Bibliothèque publique. L'anonyme géographe de Ravenne, qui vivoit au VII.[e] siècle, fait mention de *Ziurichi;* les actes du moyen âge nomment Zurich *Thuricum, Duregum, Thuregum.* Glaréan a été le premier qui, dans le XVI.[e] siècle, lui ait donné le nom de *Tigurum;* ce Poëte croyoit que Zurich avoit été la capitale du *pagus Tigurinus,* dont il est parlé dans César. Il est vraisemblable que les Romains ont appelé *Tigurini* un peuple qui se nommoit *Turigini.* Ce qui est certain, c'est que Zurich prenoit encore le titre de *civitas Thuricensis,* dans ses monnoies de 1512.

(u) Les frères de Werner, savoir *Udalric* & *Arnolf* ses aînés, & *Chuno* son puîné, sont marqués dans l'acte de l'abbaye de Schennis, en date du 11 août 1127, rapporté par Tschudi *(Chron. Helvetic. P. I, p. 61, ad ann. 1127),* & par Dom Herrgott, *Geneal. Habsburg. t. II, n.° CCIX, p. 152.*

(x) Le Préfet-gouverneur impérial de Zurich, étoit en même temps *Avoué* ou Protecteur du chapitre de Saint-Félix & Sainte-Régule, & de l'abbaye des Dames Bénédictines de cette ville. *Hottinger, Speculum Tigurinum, pp. 22 & 23.*

Chunone fratre Comitis (y), Adalberto filio Comitis W. de Habespurch, Waltero de Rotenburch (z), Waltero de Heschibach (a). Ministerialibus (b) verò ejusdem Comitis W. de Baden, Henrico de Arneslow (c), Hartmanno de Beinuuilare (d). Thuregiensium verò

(y) Chuno, frère du comte Werner, est nommé dans l'acte de Schennis de 1127, & dans une charte du 8 décembre 1155, rapportée par Dom Herrgott.

(z) Les barons de Rotenbourg possédoient, entr'autres terres, le château de ce nom, au canton de Lucerne; Arnold, l'un d'eux, étoit sénéchal ou maître-d'hôtel de Conrard III, roi des Romains, *Arnoldus de Rotenburch, dapifer,* comme on le voit par un diplome, daté de Spire l'an 1150, en faveur du monastère de Corbie. Werner, comte de *Haveklesperch* (Habspourg), & Othelric, comte de *Lenzenburch,* étoient aussi témoins de ce diplome, qu'on trouve dans la collection de Dom Martenne, *Tome II, pp. 607 & 610.*

(a) Les barons d'Eschenbach, alliés par le sang aux comtes de Habspourg, fondateurs des abbayes de Cappel & de Fraventhal, étoient très-puissans en Suisse; le dernier fut proscrit, pour avoir trempé dans la conspiration qui coûta la vie à l'empereur Albert I[er]. *Walther de Eschibach,* dont parle l'acte de 1153, reparoît encore dans un acte daté du château de Lenzbourg, en 1173, rapporté par M. Schœpflin *(Historia Zaringo-Badensis, tom. V. pp. 114—116),* & dans un autre acte, du 29 août 1187, rapporté par Dom Herrgott, *Tom. II, Geneal. Habsburg, n.° CCL, p. 201.*

(b) Werner, comte de Baden, avoit, dans le nombre des Officiers de sa maison, plusieurs Gentilshommes. Son nom est ici marqué par abréviation, *ministerialibus verò ejusdem comitis W. de Baden;* il est nommé, à la tête de l'acte, sans abréviation, *Wernherus, comes de Baden.* Cette observation prouve que *W.* désigne *Wernher,* comte de Habspourg, dans l'endroit de la charte où il est dit, *Adalberto, filio comitis W. de Habespurch. Wernher* ou *Warner,* comte de Habspourg, vivoit encore à la fin d'avril 1167, comme nous l'apprend un acte rapporté par Muratori *(Antiq. Ital. tom. I, differt. VI, p. 317).* Il ne vivoit plus en 1168, comme on peut le conjecturer par un acte que l'on assigne à cette année, & par lequel Otton, évêque de Constance, successeur d'Herman, confirmoit à l'abbaye de Muri la donation de la chapelle de Boswil, à la prière de Wernher, abbé de Muri, & du comte Adelbert, Avoué de ce monastère *(Kopp, Vindiciæ actor. Murens. pp. 258, 259, 272, 274 & 276. Heer, anonymus Murens. p. 342).* Cet Adelbert étoit fils de Wernher, comte de Habspourg, ainsi que le prouve la charte de 1153, qui a donné lieu à cette Dissertation.

(c) Aristauw ou *Aristow,* aujourd'hui hameau dans la paroisse de l'abbaye de Muri, & dont la basse juridiction appartient à ce monastère. Les nobles d'Aristow firent, en 1321, plusieurs donations à l'abbaye des Bénédictines de Hermetschwil. *Leu, Dict. histor. de Suisse, tome I, pp. 338 & 339.*

(d) Les nobles de Beinweil ou Beywil, sont comptés dans le nombre des bienfaicteurs de l'abbaye de Wettingen, ordre de Cîteaux, dans le comté de Baden en Argeu. *Necrolog. Wetting. ap. Herrgott, Geneal. Habsburg. tom. III, p. 840.*

Burgensibus (e) his scilicet, Henrico Tribuno, Rudolpho Monetario, Rudolpho Theloneario, Purchardo Nigro, Rudolpho Platino, Rudolpho Decimario, Adelberone Wallo, Purchardo Albo, Udalrico Chasto, Ottone, Udalrico, Purchardo Schiphilinis, Rudolpho de Novo foro, & W. fratre ejus, Henrico de Stadelhoven, Heberhardo de Rumelanc, Heberhardo de Mure, Udalrico filio Thucde, Udalrico filio Orthliebi. Actum autem est Thuregi, in loco Imperialis palatii (f) feliciter. Amen.

(e) Les noms des bourgeois de Zurich, dans l'acte de 1153, sont la plupart rappelés dans l'acte du 8 décembre 1155, rapporté par Dom Herrgott *(Geneal. Habsburg. vol. II, n.° CCXXXI, p. 178)*, presque tous issus de familles nobles ou patriciennes de cette ville, dont on trouve des extraits généalogiques dans le *Memorabilia Tigurina* par Bluntschli, & dans le Dictionnaire historique de la Suisse par M. Leu, bourguemaître de la république de Zurich. L'acte de 1155, publié par Dom Herrgott, fait en effet mention de *Purchardus Niger*, en allemand *Schwartz*; de *Purchardus Albus*, en allemand *Wyss*; *Burchardus Saphiliggini* ou *Schiphilini*, en allemand *Schaeffli* ou *Schifflein*; *Dedalricus filius Orthliepi*, en allemand *Ortlieb*. Il y avoit alors à Zurich, parmi les principales familles de la ville, les *Zunfftmeister*, en latin *Tribuni*; les *Munzer*, en latin *Monetarii*; les *Zoller*, en latin *Thelonarii*; les *Platini*, en allemand *von Platten*; les *Zechender*, en latin *Decimarii*; les *Wallo*, les *Casto* ou *Castor*, en allemand *Biper* ou *Piper*; les *de Novo foro*, en allemand *von Nümarckt*; les *de Stadelhofen*, les *de Rumlang*, les *de Muri*. Un acte de 1145, rapporté par Hottinger *(Speculum Tigurinum, p. 234)*, parle d'Éberhard de Rumlang, de Henri de Stadelhoven & de Rudolf *de Novo foro*.

(f) Le *palais impérial* ou château, résidence des Gouverneurs, étoit bâti dans Zurich, sur la place dite aujourd'hui *Lindenhoff*. Éberhard, évêque de Constance, parle de ce château, dans un acte de 1271, & dit qu'il étoit détruit depuis un temps immémorial, avec la chapelle impériale qui y étoit annexée *(Hottinger Speculum Tigurinum, p. 204)*: aussi l'acte de 1153 ne porte pas *Actum Thuregi in imperiali palatio*, mais *in loco imperialis palatii*.



ÉCLAIRCISSEMENS SUR L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR OTHON IV, AUPARAVANT DUC D'AQUITAINE ET COMTE DE POITIERS.

Par M. BONAMY.

Lû au mois d'Août 1766.

OTHON IV, si célèbre dans notre histoire par l'inimitié qui régna entre lui & Philippe-Auguste, & par la perte de la bataille de Bouvines, semble être un Prince ignoré de nos historiens anciens & modernes, sous la qualité de duc d'Aquitaine & de comte de Poitiers; ce n'est qu'à l'aide de quelques titres, donnés en son nom, qu'on peut se convaincre qu'il a en effet gouverné ces provinces.

Fils de Henri duc de Bavière & de Saxe, surnommé le Lion, qui paroît avoir été lié d'amitié avec Louis le Jeune, comme on le voit par des lettres qu'il lui écrivit, Othon n'imita pas l'attachement de son père pour la France; il aima mieux seconder l'animosité de Richard roi d'Angleterre son oncle, contre Philippe-Auguste: aussi celui-ci voua-t-il une haine irréconciliable à Othon, tant qu'il vécut; il embrassa le parti de ses deux compétiteurs à l'empire, qui ne permirent pas à Othon de jouir d'un règne tranquille.

Marq. Fréher.

Mais comment un prince Allemand a-t-il pu s'établir en France, y être décoré des titres de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou; y exercer tous les droits attachés à ces titres, & combien de temps a duré cette principauté? C'est un point de notre histoire qui m'a paru digne d'être éclairci; d'autant plus que les auteurs modernes qui en ont parlé, tels que Bouchet [a] & Besly [b], le donnent comme une découverte qu'ils ont faite, & qu'en dernier lieu les auteurs du *Gallia Christiana* [c], après avoir cité plusieurs lettres qu'Othon donnoit pour les provinces qui lui étoient soumises,

[a] *Ann. d'Aquit. fol. v.° 85.*
[b] *Hist. de Poitou, page 92.*
[c] *Gall. Christ. t. II, p. 1072.*

remarquent que ces lettres ſemblent prouver que ce qu'a avancé Beſly, touchant la qualité de duc d'Aquitaine, qu'il donne à Othon, pourroit bien avoir quelque fondement. Mais tous ces auteurs ne ſont entrés dans aucun détail à ce ſujet; c'eſt donc, comme l'on voit, une matière à diſcuter que celle de la ſeigneurie d'Othon ſur quelques provinces du royaume de France.

Jean Bouchet, qui travailloit à ſes Annales d'Aquitaine, en 1545, a donné à la tête de ſon ouvrage deux liſtes des ducs d'Aquitaine & des comtes de Poitou; mais il n'y fait point entrer le duc Othon; & dans le corps de ſon ouvrage, après avoir dit, qu'en 1199, Alienor veuve d'Henri II, roi d'Angleterre jouiſſoit du duché d'Aquitaine & du comté de Poitou; l'auteur ajoute: « Toutesfois je trouve en ceci quelque contrariété, parce que j'ai vu une ancienne pancarte en forme authentique, « par laquelle appert que vacant l'évêché de Poitiers, ouquel Anarus « (c'eſt Ademar ou Aimard de Peirat) étoit élu, Otto duc d'A- « quitaine & comte de Poictou, lors étant en ſon châtel de Monſ- « tereulbonyn, près Poictiers, en préſence de Geoffroi de Luſignan « & autres, donna l'office de tailleur de la monnoie dudit Poictiers « à un quidam nommé èſdites lettres: ſur quoi je me trouve fort « perplex, parce que je ne trouve par aucunes chroniques, qu'oudit « tems, devant ne depuis, y ait eu aucun Otto duc d'Aquitaine « ne comte de Poitou, & qu'il appert par toutes les chroniques de « France & d'Angleterre, que ladite Alienor étoit ducheſſe d'Aqui- « taine & comteſſe de Poitou, & que ledit Richard ſon fils s'in- « tituloit ſemblablement duc d'Aquitaine & comte de Poitou, « depuis qu'il fut fiancé avec la fille du comte de Barcelonne, « juſques à ſon decès, & en ay veu pluſieurs cartes & lettres au- « thentiques de la mère & du fils, ainſi intitulées. «

Fol. v.° 88, éd. de 1557, à Poitiers.

Le tout bien vu & conſidéré, on pourroit conjecturer qu'il « y a eu un Otto qui s'eſt dit & porté duc d'Aquitaine & comte « de Poitou, & pour l'entendre convient préſuppoſer ce que nous « avons dit deſſus, que la tierce-fille dudit feu roi Henri d'Angleterre « & de ladite Alienor, fut mariée avec le duc de Saxonie, dont « vint un fils nommé *Otto*, qui fut Empereur, l'an 1208, ſelon « la chronique *Bernardi Guidonis*, & vint avec ledit roi Richard «

» ſon oncle quand il fut délivré des mains de l'Empereur, & que
» leſdits Richard & Alienor l'entretindrent oudit an 1197 en
» France, & lui baillèrent ledit duché d'Aquitaine & comté de
» Poitou pour ſon état, & qu'il les tint juſques en l'an 1199,
» qu'il fut mandé par les Saxons & Allemands pour être Empereur,
» lequel empire il eut à grand peine du temps du pape Clément III
de ce nom. »

Bouchet ſe trompe ici, ce n'eſt pas ſous le pontificat de Clément III, mort le 25 mars 1191; mais ſous celui d'Innocent III, qui fut élevé ſur le ſiége de Rome en 1198.

Je ne m'arrêterai pas à faire la critique de quelques autres erreurs qui ſont dans ce récit; elles ſe trouveront relevées dans la ſuite; je remarquerai ſeulement, que quoique ce que dit Jean Bouchet ſoit véritable, il ne le donne cependant que comme une conjecture; ainſi il ne faut pas s'étonner de ce que Beſly raconte dans l'hiſtoire de Poitou, à l'occaſion d'un procès dévolu, dit-il, au Parlement de Paris depuis peu *, pour raiſon du monaſtère de Saint-Léonard des Chaumes au pays d'Aunis, dont Eudes ou Othon étoit fondateur; l'on produiſit quelques titres qui faiſoient mention du comte & duc Othon, & qui furent argués de fauſſeté, ſous prétexte que les Annales de Bouchet ne parlent pas d'Othon duc de Guienne; mais Beſly remarque qu'il y eut deux ducs Othon, & que le ſecond étoit petit-fils de la reine Alienor de Guienne; & pour le prouver, il cite une charte de l'abbaye de la Couronne, où il eſt parlé de l'élection d'Ademar à l'évêché de Poitiers, que les évêques n'osèrent conſacrer par la crainte d'Othon comte de Poitou. Beſly marque cette élection à l'an 1217; en quoi il ſe trompe, elle eſt de l'an 1197, & il eſt encore moins fondé à mettre le mariage de la mère d'Othon à l'an 1179, comme on le va voir; entrons dans le détail de la vie de ce Prince :

Hiſt. de Poitou, page 92.

* C'étoit vers l'an 1645.

Othon n'étoit que le troiſième fils de Henri duc de Bavière & de Saxe, & de Mathilde, fille de Henri II, roi d'Angleterre. On a vu que Jean Bouchet la fait *tierce-fille* de ce Roi; mais Matthieu Pàris, mieux inſtruit que Bouchet, dit qu'elle étoit ſa fille aînée. Ce fut Renaud, archevêque de Cologne, qui vint la demander

Matth. Pàris, à l'an 1165, page 73.

demander en mariage au nom du duc de Saxe en 1165. Selon le même auteur, *accepturus in conjugem Mathildem filiam regis primogenitam Henrico duci Saxoniæ.* Ce qui est attesté aussi par Nicolas Trivet, autre historien Anglois qui nous apprend de plus que Mathilde ne passa en Allemagne qu'en 1168. Les auteurs Allemands, comme Imhof, Meibomius & Vitriarius mettent ce mariage un an plus tôt, & lorsque Henri duc de Saxe alla dans la Terre-sainte en 1172. Trivet l'appelle *Sororius regis Anglorum junioris (a).* Ce n'étoit donc pas en 1179, comme le dit Besly, que le mariage de Mathilde fut accompli. Au reste, il est essentiel d'insister sur la date de cette alliance, pour n'être point en contradiction avec deux titres que je vais rapporter.

Chron. Triveti. Spicileg. in fol. t. III, p. 155 & 157.

Henri duc de Saxe eut de son mariage six enfans, deux filles & quatre garçons; savoir, Henri qui fut comte Palatin du Rhin par sa femme, qui prit aussi le titre de duc de Saxe après la mort de son père en 1195; le second nommé Ludère mourut à Ausbourg en 1190; le troisième Othon IV empereur, & le quatrième Guillaume, seigneur de Brunswic & de Lunebourg érigés en duché, selon quelques auteurs, par Othon IV. En quoi ils se sont trompés, car il est certain que ce fut l'empereur Frédéric II, qui érigea ces seigneuries en duché, l'an 1235, en faveur d'Othon de Brunswic, surnommé l'Enfant, fils de Guillaume & neveu de l'empereur Othon IV. C'étoient les seuls États qui étoient restés à leur père après qu'il eut été dépouillé de ses duchés de Bavière & de Saxe, en 1180 *(b)*, par l'empereur Frédéric Barberousse, qui l'avoit fait mettre au ban de l'empire, dans une diète convoquée à Wursbourg, *Herbipoli;* ce Prince, ainsi dépouillé vint implorer la protection de Henri II, roi d'Angleterre son beau-père, & obtint dans la suite les villes de Brunswic & de Lunebourg qui étoient ses biens patrimoniaux. [On verra, à la fin de ce Mémoire *(1)*, une note au sujet de ces biens].

Vitriar. illustr. p. 379, in-4.°

Voy. les lettr. de cette érect. dans l'apol. d'Othon, par Meibomius.

(a) C'étoit Henri surnommé *au court mantel*, déclaré Roi du vivant de Henri II son père, & qui mourut avant lui.

(b) Chron. Elwãgense, ap. Marq. Freher, p. 455; & Annal. Godefridi, ibidem, pag. 247; & Alberic. Chron. p. 400, edit. Hannov. 1698, in-4°; & Syntagma de constructione Cœnobii Gandesiani, autore Henrico Bodone, monacho Benedictino, p. 505. Tom. II rerum German. edit. Meibom. in-fol.

Voy. les notes, à la fin de ce Mem.

Ce fut pendant qu'il étoit encore en possession de la Bavière & de la Saxe, qu'il écrivit à Louis le Jeune, une lettre *(2)* pleine d'affection & de sentimens de reconnoissance, de ce qu'il avoit reçu & retenu avec bonté auprès de lui, son fils encore enfant, qu'il lui avoit envoyé *(c)*; ce qui ne peut guère s'entendre que de Henri son fils aîné, ses trois autres enfans étant encore trop jeunes pour un pareil voyage en 1178 ou 1179: car cette lettre ne peut guère avoir été écrite que ces années-là, eu égard au mariage de Henri & de Mathilde en 1167.

Nous ne savons pas en quelle année Othon, le troisième des fils de Henri le Lion, vint en France. Meibomius, dans l'apologie qu'il a faite de ce Prince, croit qu'il y est venu dès le temps que son père fut chassé de ses États par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1180: *Occasione exilii parentum deductus in Gallias, vixit apud avunculum Ricardum, comitem Pictaviensem.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y vint plus tôt que ne le dit Bouchet, qui veut que ce fut son oncle Richard, roi d'Angleterre, qui l'amena d'Allemagne avec lui, lorsqu'il sortit en 1194, de la prison où le détenoit l'empereur Henri VI, à qui le duc d'Autriche Léopold l'avoit livré: ce Prince l'avoit pris sur ses terres, où Richard passoit déguisé à son retour de la Croisade.

Après les disputes qu'il y avoit eues entre Philippe-Auguste & Richard, depuis que ce dernier étoit monté sur le trône, & les démêlés qui obligèrent Philippe de quitter la Palestine, pour revenir en France avant Richard, la prison d'un si terrible ennemi ne pouvoit manquer de causer de la joie à la Cour de France;

(c) Henri le Lion n'est pas le seul Prince étranger qui ait envoyé ses enfans à la cour de Louis VII, pour y recevoir de l'éducation & étudier les sciences à Paris; on voit, par les lettres de remercîment d'un landgrave d'Allemagne, des sénateurs de la ville de Rome, d'un consul des Romains, de Guillaume, marquis de Montferat, & d'autres, avec quelle confiance ces Princes & Seigneurs étrangers adressoient à Louis le Jeune leurs enfans, pour être sous sa protection pendant leur séjour en France. *Voyez le Recueil des lettres concernant le règne de Louis VII, dans le tome IV des historiens de Duchesne, pag. 650, 704, 714, 716 & 717.*

Dans la suite, le prince Charles, fils de Jean, roi de Bohème, depuis Empereur sous le nom de Charles IV, vint, âgé de sept ans, à la cour de Charles le Bel son oncle, pour y être instruit; c'est ce que cet Empereur nous apprend dans sa vie, écrite par lui-meme.

aussi l'empereur Henri VI se hâta-t-il d'en mander la nouvelle, avec toutes les circonstances de cette prise, comme d'un évènement qui intéressoit également les deux Princes: *Cùm itaque*, écrit-il au roi Philippe, *in nostrâ nunc habeatur potestate (inimicus imperii nostri & turbator regni tui) & ipse semper tuæ molestiæ & turbationibus operam præstiterit, ea quæ præmisimus nobilitati tuæ insinuare curavimus, scientes ea dilectioni tuæ beneplacita existere & animo tuo uberrimam importare lætitiam.* *Rymer, tome I, p. 23, ad ann. 1192.*

Une preuve qu'Othon n'attendit pas à venir en France après que Richard fut sorti de prison en 1194, c'est qu'il étoit dans le Poitou avant que ce Prince & Philippe-Auguste partissent pour la Croisade en 1190; car ce fut cette année-là qu'Othon rendit hommage à Guillaume, évêque de Poitiers, pour les terres de Sivray, l'Isle-Jourdain & du Daurat: cette prestation se fit dans un prieuré appelé *Habitus Boamundi*, situé dans le bourg de Voëc en Poitou. Le titre concernant cet hommage, est dans le cartulaire de l'évêché de Poitiers, & a été donné par le P. Labbe *(3)*: il est daté de l'an 1190, dans le temps que Philippe-Auguste & Richard se préparoient à leur voyage d'Outremer; l'évêque de Poitiers y donne au prince Othon la qualité de *nobilis adolescens.* *Mélang. curieux, in-4.° p. 627. Voy. les notes, à la fin de ce Mém.*

Il est bien certain, comme on le voit par ce titre, qu'Othon étoit établi en France avant l'an 1190, & qu'il y possédoit en propre des seigneuries, soit que Richard son oncle les lui eût données, soit qu'elles lui fussent venues de la dot de sa mère Mathilde d'Angleterre, morte en 1188, de la douleur qu'elle avoit conçue de la mort de son père Henri II, décédé la même année. Cet acte d'hommage au reste auroit bien pu faire croire à Meibomius & à d'autres auteurs Allemands, qu'Othon étoit comte de Poitiers dès l'an 1190. *Matth. Pâris, ad ann. 1188, p. 107.*

Roger de Hoveden rapporte à cette année la donation du comté d'Yorck, que Richard fit à son neveu. Un grand nombre des vassaux de ce comté, lui rendirent hommage & lui prêtèrent serment de fidélité comme à leur Seigneur immédiat, mais d'autres refusèrent de le faire jusqu'à ce qu'ils eussent appris de la bouche du Roi, quelle étoit sa volonté. Ce refus ayant causé des *Part. 2.ª Annal.*

difficultés, Richard, pour dédommager Othon du comté d'Yorck, lui donna celui de Poitiers : *Unde factum est quòd Rex dedit eidem Othoni comitatum Pictavis in commutationem comitatûs Eboraci.* Il faut que ces difficultés aient été levées par la suite,
Matth. Pâris, ad ann. 1200. puisque le même auteur suppose qu'Othon avoit possédé en même temps ces deux comtés.

Mais le titre concernant l'hommage fait par Othon à l'évêque de Poitiers, ne donnant pas à ce Prince la qualité de *comte de Poitiers*, il ne l'étoit pas encore alors ; & je ne vois pas d'apparence qu'il l'ait été pendant le voyage du roi Richard à la Terre-sainte, qui dura quatre ans, car il ne revint en Angleterre, comme je l'ai dit, qu'au commencement de l'année 1194 ; & l'année suivante, au mois de novembre, ce Prince étant sur le point de livrer bataille au roi Philippe-Auguste, il changea subitement de disposition, & vint avec quelques Seigneurs trouver le Roi,
Rig. Duchesne, tome V, p. 39. campé auprès d'Issoudun, où il lui fit hommage du comté de Poitiers : *ubi coram omnibus, pro ducatu Normanniæ, & comitatu Pictavensium & Andegavensium, hominium regi Philippo fecit.*

Ce seroit inutilement qu'on chercheroit dans les historiens de ce temps-là, François & Anglois, des lumières sur l'année où Othon fut fait comte de Poitiers & duc d'Aquitaine ; ils n'en font pas mention ; ou s'ils en parlent sous cette dénomination,
Voy. les notes, à la fin de ce Mém. ce n'est, pour ainsi dire, qu'en passant *(4)* : c'est donc aux titres qu'il faut avoir recours au défaut d'historiens ; ces pièces authentiques nous instruiront sur les qualités de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou, que l'empereur Othon porta en France jusqu'au temps qu'il en sortit pour aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle.

Quoiqu'on ne puisse douter de ces deux qualités dans la personne d'Othon, on ne trouve point qu'il ait fait hommage à Philippe-Auguste pour l'Aquitaine & le Poitou, comme il sembleroit qu'il auroit dû faire, si le roi Richard & sa mère Aliénor lui eussent laissé la propriété de ces provinces : ce qui pourroit encore faire croire qu'ils ne s'en étoient pas dessaisis, & qu'ils n'en avoient donné que le simple gouvernement, c'est l'expression dont se sert Jean-sans-terre dans une lettre où il confirme à l'abbaye

de Charoux une rente qu'Othon lui avoit accordée: *Mandamus vobis*, dit ce Prince au ſénéchal de Poitou, *quòd habere faciatis abbati & monachis eccleſiæ ſanctæ Mariæ de Chaurrun quinquaginta libras redditûs de Pictaviâ quas dilectus nepos noſter dominus Otho, dum haberet* BALLIVAM PICTAVIÆ, *eis dedit in Rupellâ & in Olerone, &c.* Mais il ne faut point entendre le mot *balliva*, d'une ſimple adminiſtration; & l'on va voir par les titres ſuivans, qu'Othon commandoit en Souverain dans l'Aquitaine & le Poitou; qu'il étoit reconnu en cette qualité par les Papes, les rois de France & d'Angleterre, & les autres Princes. Quant au ſilence des hiſtoriens ſur la preſtation d'hommage à Philippe-Auguſte, ce défaut ne prouve pas que la ſouveraineté d'Othon ſur les provinces de France que le roi Richard lui avoit cédées, ne fût pas réelle; il ſuffiſoit que Richard lui-même ſe fût acquitté de ce devoir, & qu'il eût reconnu la ſuzeraineté du Roi pour lui & pour Othon, devenu arrière-vaſſal de la couronne de France. En effet, l'on verra dans la ſuite, qu'Aliénor s'étant ſaiſie de l'Aquitaine & du Poitou, après le départ d'Othon, comme d'un bien patrimonial, elle en fit hommage au Roi, & qu'ayant donné le Poitou à Jean-ſans-terre ſon fils, ce ne fut pas au Roi que ce Prince rendit hommage pour cette province, mais à ſa mère, qui en avoit auparavant reconnu Philippe-Auguſte pour ſuzerain. Rymer, tome I, p. 45, col. 1.

Quelque idée, au reſte, qu'on veuille attacher aux titres de *duc d'Aquitaine* & de *comte de Poitou*, dont Othon ſe trouve décoré dans tous les titres qui nous reſtent de lui, il eſt certain qu'il ne les prenoit pas encore en 1195. Cette année-là Richard, roi d'Angleterre, fit hommage de ces provinces, en ſon nom, au roi Philippe-Auguſte; & dès l'an 1191 il avoit fait avec le même Roi, à Meſſine en Sicile, une convention, par laquelle Philippe-Auguſte accorde au roi Richard que s'il a deux héritiers mâles, le premier tiendra de Philippe, *in capite*, toutes les provinces qu'il avoit en France, & que l'autre n'auroit que l'une de ces trois baronies; ſavoir la Normandie, ou l'Anjou & le Maine, ou-bien l'Aquitaine & le Poitou: par un autre article, Richard ſe reconnoît homme-lige de Philippe, pour toutes les provinces

qu'il possédoit dans le royaume; ce qui me semble prouver qu'il n'avoit point établi, avant son départ pour la Croisade, Othon duc d'Aquitaine & comte de Poitou. En effet, tous les actes concernant ces deux provinces, pendant l'absence de Richard, sont toujours datés du gouvernement de Richard, & non de celui d'Othon: ce ne peut donc être qu'en 1196 au plus tôt, qu'il fut fait duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il semble que le P. Daniel l'a pensé ainsi; car ayant parlé de la mort de l'empereur Henri VI, arrivée en 1197, il dit que Richard avoit donné, l'année précédente, à Othon l'investiture du comté de Poitiers; mais comme il dit cela en passant, sans aucune réflexion ni citation, son autorité seule ne peut nous fixer sur cette date.

Gallia Christ. t. II, p. 447 des preuves, & pag. 1400 de l'histoire.

Nous saurions quand cette principauté a précisément commencé, si deux lettres que nous avons de lui, & qui sont datées *anno comitatûs mei primo*, avoient marqué l'année; mais l'on n'y trouve que la date du mois. Elles commencent toutes les deux ainsi: *Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictaviæ, &c.* La première, datée de Soubise le 8 mars, concerne l'abbaye de Sablonceaux; Othon y parle en Souverain: *Sciatis*, dit-il, *me concessisse & præsenti cartâ confirmasse R. abbati & fratribus de Sabluncellis, pro amore Dei, pro salute animæ meæ & parentum meorum, omnes eleemosinas, dona, concessiones, quas suis prædecessoribus ante me fecerunt comites Pictavenses...... in vendendo res suas & emendo alienas, nihil ab eis exigatur....... confirmo prædictis fratribus, sicut continetur in cartâ secundi Willelmi, comitis Pictaviensis, atavi mei, duas masuras in forestâ meâ........ & nemus quod Lemeum dicitur..... ampliùs confirmo eis annuam levatam anguillarum in fluvio Carantonæ, à civitate Xantonicâ usque ad castrum Merplins.* Il veut que les bourgeois de Saintes, qui faisoient cette pêche par ordre du Comte, la fassent maintenant aux ordres des Religieux. Othon décharge tous les hôtes des Moines, d'aller à la guerre & de tout impôt. *Rursus confirmo eis quadraginta solidos publicæ monetæ, quos eis reddendos præcepit avunculus meus Ricardus, rex Angliæ, per manus præpositi de Rochelâ, singulis annis. Ut autem hæc mea concessio & confirmatio stabilis perpetuò maneat inconcussa, eam litteris annotari feci & sigilli mei munimine*

roborari. Testibus Gaufredo de la Cela, senescallo Pictaviensi, &c. multis aliis. Apud Sulbisiam, octavo die martii, comitatûs mei anno primo.

La seconde lettre d'Othon est une confirmation de tous les priviléges & des libertés que le roi Richard avoit accordés à l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes; elle est datée de Benon, le 12 mars, *anno comitatûs mei primo.*

Les auteurs du *Gallia Christiana* citent encore une lettre d'Othon, sans date d'année, par laquelle il donne, en qualité de duc d'Aquitaine, aux Templiers, les moulins de la Rochelle. *T. II, p. 1072.*

Pour ce qui est des deux années suivantes, 1197 & 1198, il n'y a plus de difficulté.

Le pape Céleslin V ayant canonisé, le 1.er mai 1197, S.t Geraud, fondateur de l'abbaye de Grand-Selve, il adressa une lettre à Othon, duc d'Aquitaine & comte de Poitou, pour l'exhorter à faire rendre à ce nouveau Saint, le culte qui lui étoit dû: ce fut en conséquence qu'Othon écrivit à tous les Archevêques, Évêques & Prélats de ses États, de célébrer cette fête le 21 juin *(5)*. Il établit des foires & des marchés en faveur de ceux qui feroient ce pélerinage, & leur promet une entière sûreté pour l'allée & le retour. *Voy. les notes, à la fin de ce Mém.*

Rien ne prouve encore davantage le pouvoir d'Othon, dans les provinces qui lui étoient soumises, que ce qui est rapporté dans un titre de l'abbaye de la Couronne, au sujet de l'élection de deux Évêques, que le Clergé & le peuple avoient choisis; Raymond de Châteauneuf, pour Périgueux, & Adhémar de Péirat, pour Poitiers. L'archevêque de Bourdeaux, & les évêques d'Angoulême, de Saintes & de Cahors, & non de *Chartres,* comme le dit Besly, s'étoient assemblés à l'abbaye de la Couronne pour procéder au sacre des deux Évêques élus: ils ne trouvèrent point de difficulté quant à l'évêque de Périgueux, mais il n'en fut pas de même de celui de Poitiers; Adhémar de Péirat, malgré sa douceur, avoit encouru la disgrâce d'Othon, ainsi que celle du roi Richard, à l'instigation du Doyen & de quelques Chanoines du Chapitre: les Évêques consécrateurs n'osèrent donc sacrer

Gallia Christ. t. II, p. 1181. Adhémar, contre les ordres d'Othon, *propter inhibitionem & metum Othonis, comitis Pictaviensis, consecrari non potuit.* Adhémar alla à Rome, où le pape Innocent III, ayant confirmé son élection, le renvoya dans son diocèse; mais il fut empoisonné à son retour, son épiscopat n'ayant duré que six semaines. C'est sans doute une faute d'impression dans Besly, d'avoir mis cette élection à l'an 1217; elle est sûrement de l'an 1197, de même qu'un acte de donation fait par un Chevalier, seigneur de Chauceraye, à Idem, tom. II, p. 856. l'abbaye de Saint-Maixant, dont la date est ainsi marquée, *anno Incarnationis Verbi 1197. Philippo rege Francorum, Ricardo rege Anglorum, Othone comite Pictavensium & duce Aquitanorum.*

Cette année se passa dans une guerre continuelle entre les deux rois de France & d'Angleterre. Richard avoit fait un traité avec Baudouin, comte de Flandre & de Haynault, par lequel les deux Rymer, tome I, p. 30, col. 2. Princes promettoient de se secourir mutuellement, si Philippe les attaquoit, & de ne point faire de paix avec lui, que d'un commun accord. Ces conventions furent signées par les Seigneurs du parti des deux Princes contractans; & à la tête de ceux qui jurèrent l'observation du traité pour le roi Richard, se trouve le Ibidem, tome I, p. 31, col. 2. comte Othon, *Otho, comes Pictaviæ.* Il est encore nommé parmi les témoins qui signèrent l'échange que Gaultier, archevêque de Rouen, fit d'Andeli pour Dieppe & d'autres terres en Normandie, le 17 octobre 1197. Richard avoit senti la nécessité de fortifier Andeli, pour fermer aux François l'entrée de la Normandie, du côté du Vexin, comme il étoit arrivé cette année-là, où dans une attaque il avoit mis en fuite Philippe-Auguste. Richard écrivit le 30 septembre, à l'évêque de Durham *(episcopum Dunelmensem)* une lettre où il entre dans le détail de sa victoire: il y rapporte avec complaisance, qu'il avoit fait boire au roi Philippe-Auguste, de l'eau de la rivière d'Epte; qu'il avoit renversé de sa lance, Matthieu de Montmorency, Alain de Roussi & Foulques de Gilerval, qu'il avoit fait lui-même prisonnier; qu'il y avoit eu vingt chevaliers de noyés & plus de cent de pris. Le roi Philippe en effet avoit couru risque de la vie, parce que s'enfuyant avec précipitation, pour se réfugier dans Gisors, le pont

pont de la rivière d'Epte avoit fondu ſous lui, & il étoit tombé dans l'eau, dont on eut bien de la peine à le retirer *(d)*.

Matthieu Pâris place cette victoire à l'an 1198; mais le recueil de Rymer où eſt la lettre dont je viens de parler, la met à l'année précédente. Tandis que Richard faiſoit la guerre au Roi, Othon, comte de Poitiers, ravageoit les provinces voiſines du Poitou, brûloit & pilloit les égliſes, comme s'en plaint Philippe-Auguſte dans une lettre à Innocent III, dont je parlerai. *Matth. Pâris, p. 136, col. 1.*

Si l'on s'en rapportoit au témoignage de Matthieu Pâris, il faudroit croire que Philippe-Auguſte ſentant la ſupériorité de Richard ſur lui, s'étoit adreſſé au Pape, pour engager Richard à ſe prêter à des propoſitions de paix. Nous avons en effet deux lettres de ce Pontiſe, où il engage ces deux Princes à en venir à une pacification: elles ſont écrites de Rome, le dernier du mois de mai 1198; & c'eſt quelques mois après que fut fait le traité d'Iſſoudun. *Rymer, tome I, page 32, col. 1 & 2.*

Mais l'intérêt que Richard prenoit à l'élévation de ſon neveu Othon, le porta, ſelon Matthieu Pâris, à condeſcendre plus volontiers qu'il n'auroit fait dans un autre temps, aux exhortations du Pape. L'empereur Henri VI étoit mort au mois de ſeptembre 1197, & n'avoit laiſſé qu'un fils fort jeune, qui fut dans la ſuite le ſecond compétiteur à l'Empire, contre lequel Othon IV, comte de Poitiers, eut à lutter. Tandis que Richard tâchoit d'engager le plus de partiſans qu'il pouvoit en faveur de ſon neveu, Philippe-Auguſte faiſoit un traité avec Philippe de Suabe, frère de Henri VI, qui avoit été élu roi des Romains par les plus grands princes de l'Empire. Philippe-Auguſte avoit ſenti combien il lui étoit important d'empêcher que toutes les forces de l'Empire ne fuſſent réunies ſur la tête d'Othon, & n'augmentaſſent celles d'un auſſi redoutable ennemi que l'étoit Richard, maître d'une grande partie de ſon royaume. *Matth. Pâris, p. 136, col. 2, à l'an 1198.*

(d) Ipſe autem, dit Richard à l'évêque de Durham, *cum gente ſuâ deſcendit versùs Giſortium, & nos eum in fugam converſum, & gentem ſuam in tantâ diſtrictione poſuimus in portam Giſortii, quòd pons fractus eſt ſub illis & rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveriâ, & alii milites uſque ad viginti ſubmerſi ſunt. Nos autem ibi cum unâ lanceâ proſtravimus Matthæum de Mummeranci & Alanum de Ruſci & Fulconem de Gilerval, & captos detinuimus.* Rymer, tome I, p. 31, col. 1.

Adolphe, archevêque de Cologne, que Philippe de Suabe avoit d'abord tenté d'engager dans son parti, étoit à la tête de celui qui favorisoit Othon *(e)*, avec tous les Princes qui possédoient des terres en deçà du Rhin & qui relevoient de l'Empire, & en particulier avec le duc de Brabant: Baudouin, comte de Flandre & de Haynault, s'étoit joint aussi à eux.

Rymer, tome I, p. 37, col. 1.

Richard, qui avoit besoin du Pape pour faire réussir l'élection d'Othon, emprunta deux mille cent vingt-cinq marcs d'argent, d'un banquier de Plaisance & de ses associés, qui livrèrent cette somme aux évêques d'Angers & de Bangor, & à Étienne Ridel: elle servit à gagner les officiers de la cour de Rome; car c'est l'usage que le roi d'Angleterre en vouloit faire, comme on l'apprend de la promesse que Jean-sans-terre son successeur fit à ces Banquiers, d'acquitter cette dette en plusieurs payemens, parce que Richard la devoit encore lorsqu'il mourut: *Ad negocium karissimi nepotis nostri regis Othonis in curiâ Romanâ faciendum.*

Tout ce que j'ai dit, se passa pendant l'année 1198, dans laquelle on voit toujours Othon agir comme duc d'Aquitaine.

Gallia Christ. t. II, p. 1114, & 463 des preuves.

Un chevalier de Poitou, nommé *Arnauld Jemo*, ayant donné la terre du Deffens à Guillaume Funel, abbé de Saint-Étienne de Vaux, l'acte de la donation en fut daté ainsi: *anno 1198, Innocentio III papâ, Ricardo rege Angliæ, Ottone ducatum Aquitaniæ feliciter gubernante, Henrico episcopo Santonense.*

Il faut donc entendre du commencement de l'année 1199, qui se comptoit aussi 1198 jusqu'à Pâques, les auteurs qui placent le sacre d'Othon, à Aix-la-chapelle, en 1198; car il est bien certain qu'il étoit en France le 29 décembre de cette année-ci, comme il est aisé de s'en convaincre par une charte de ce Prince datée de ce jour-là, & de son séjour à Benon: elle concerne les habitans de l'île d'Oleron, à qui il accorde des priviléges. Je la rapporterai toute entière, parce que c'est le dernier acte de la seigneurie d'Othon sur l'Aquitaine & le Poitou que j'aie trouvé *(6)*.

Voy. les notes, à la fin de ce Mémoire.

(e) Habito consilio (archiepiscopus Coloniensis) Otonem comitem Pictaviæ, filium Henrici, quondam ducis Saxoniæ, in Regem elegit. Annal. Godefridi, monachi Colonienf. apud Marquard Freher. in-fol. p. 264.

Il faut avouer que cet acte n'annonce guère un Prince qui veut quitter ses États pour n'y plus revenir ; car le départ d'Othon, pour retourner en Allemagne, a dû se faire un mois ou six semaines après la date de cette lettre, s'il a été sacré à Aix-la-chapelle en 1198, ou 1199 selon notre manière de compter. Peut-être le roi Richard vouloit-il qu'Othon conservât encore l'Aquitaine après son élection à l'Empire, ou-bien espéroit-il par-là cacher à Philippe-Auguste ses menées pour la réussite de cette affaire. Ce que je dis ici de l'intention où étoit Richard de continuer à Othon, quoiqu'élu roi des Romains, la propriété des provinces qu'il lui avoit données, n'est pas sans fondement ; les auteurs Allemands l'ont pensé ainsi, comme on le verra dans un moment. Quoi qu'il en soit, il paroît que Philippe-Auguste n'appréhendoit pas beaucoup l'élévation d'Othon, depuis le traité qu'il avoit conclu avec le nouveau roi des Romains, Philippe de Suabe, le 29 juin 1198 ; ce traité commence ainsi :

Philippus Romanorum rex, semper augustus. Notum, &c. quòd propter dilectionem quam mutuò habuerunt erga dominum Philippum regem Francorum genitor noster Fridericus & Henricus frater noster piæ recordationis, Romanorum imperatores ; hanc confederationem propter bonum pacis & publicam utilitatem, cum charissimo amico nostro Philippo, illustri rege Francorum, duximus ineundam in hunc modum ; quòd nos eidem adjutores erimus nominatim contra Ricardum, regem Angliæ, & comitem Othonem, nepotem ipsius, & Balduinum, comitem Flandriæ, & Adolphum, archiepiscopum Coloniæ, & contra omnes alios inimicos ejus, &c. On convient encore que le roi de France pourra se venger du comte de Flandre, en attaquant même ses terres qui relevoient de l'Empire. Philippe de Suabe jura, entre les mains de Névelon, évêque de Soissons, l'observation du traité, & promit qu'aussitôt après son couronnement, il renouvelleroit toutes les conventions faites, & les confirmeroit par son sceau.

Rymer, tome I, p. 34, col. 2.

Ce Prince étoit soutenu par les prélats & les princes de la Franconie, de la Saxe, de la Bohème, de la Bavière, de la Suabe & de la Turinge, qui assistèrent à son sacre à Mayence. Arnold, abbé de Lubec, qui a continué la chronique des Slaves,

Chron. Slavor. lib. VI, cap. 2.

commencée par le prêtre Helmod, dit que ce fut dans cette occasion que le duc de Bohème fut élevé à la royauté.

Pour ce qui est d'Othon, quoique favorisé par le pape Innocent, il n'avoit pour lui que Henri son frère, comte Palatin du Rhin, & quelques princes d'Allemagne en petit nombre; *& cùm sola Colonia,* dit Arnold, *& pars quædam Westphaliæ Othoni faveret, totum robur imperii Philippo adhærebat.* Ce fut à Cologne qu'il fut élu roi des Romains, pendant qu'il étoit encore dans le Poitou: *in Pictavio adhuc constitutum,* dit le même historien, *in regem & Romani imperii principem elegerunt.*

Chron. Slavor. lib. VI, cap. 1.

Les députés des princes Allemands lui apportèrent le diplome de son élection, & il partit avec eux pour se rendre à Cologne, emportant avec lui les trésors que son oncle Richard lui avoit donnés; *nec defuit inter ista benevolentia avunculi sui Ricardi, regis Angliæ, cum maximis copiis thesaurorum ad tantam vocationem eum amplissimè commovendo.*

Lorsque les députés arrivèrent, les deux rois, de France & d'Angleterre, vivoient en paix depuis le traité d'Issoudun; ainsi Othon obtint facilement de Philippe-Auguste un sauf-conduit pour traverser la France. Ses équipages étoient nombreux, & il avoit entr'autres cinquante chevaux, *quinquaginta dextrarii,* qui portoient cent cinquante mille marcs d'argent, que le roi Richard son oncle lui avoit donnés. Sans doute qu'il y avoit des voitures, outre ces chevaux de main, pour porter les équipages d'Othon, & une partie de cet argent, dont le fardeau auroit été trop pesant pour les dextriers seuls.

Il paroît, selon l'abbé de Lubec, qu'on n'avoit pas bonne opinion de l'élection du comte de Poitiers, dont on faisoit même des plaisanteries, plusieurs personnes ne pouvant s'imaginer qu'il pût jamais monter sur le trône Impérial; « il n'y eut pas, dit le même » auteur, jusqu'au noble roi de France qui ne se moquât, comme les autres, de ce Prince: » *Quid dixerim de nobili rege Franciæ, qui nec cum aliis à subsannatione temperavit!* « Lorsqu'Othon, » ajoute-t-il, fut appelé du Poitou par les princes d'Allemagne, pour » être Roi, & qu'il passoit par la France avec un sauf-conduit, il » vint saluer le Roi, & dans une des conférences qu'ils eurent

ensemble, le roi de France lui demanda si ce qu'il avoit entendu « dire de son élévation à l'Empire étoit véritable? à quoi Othon « repartit qu'il n'y avoit rien de plus vrai, mais qu'il remettoit la « réussite de cette affaire entre les mains de Dieu : » *Oh! ne croyez pas*, lui dit le Roi, *qu'une dignité si relevée soit pour vous; si la Saxe seule se décide en votre faveur, je n'exige de vous qu'un de vos dextriers, & je vous promets de mon côté, si vous êtes jamais élevé à l'Empire, de vous donner les trois meilleures villes de mon royaume, Paris, Étampes & Orléans.* Othon, selon notre auteur, donna au Roi le dextrier qu'il lui demandoit; apparemment qu'il s'imaginoit que la Saxe, que son père & ses ancêtres avoient possédée, prendroit son parti. Albert Krantz, dans son ouvrage intitulé *Saxonia*, fait aussi mention de cette espèce de gageure de Philippe & d'Othon, dont parle Adolf, abbé de Lubec; & la suite des évènemens fit voir que Philippe-Auguste avoit assez bien auguré sur le peu de prospérité du règne d'Othon. *L. VII, c. 29.*

Ce Prince étant arrivé à Cologne, son élection y fut confirmée dans une assemblée des Princes qui l'avoient déjà reconnu. On pensa ensuite à la cérémonie du sacre, qui devoit se faire à Aix-la-chapelle, le siége de l'empire de Charlemagne; mais cette ville ne vouloit pas reconnoître Othon, de sorte qu'on fut obligé de la réduire par force à obéir à ce Prince, qui y fut couronné après un siége qui dura six semaines. *Hic itaque Otto, comes Pictavorum, Leodium venit in quadragesimâ hujus anni..... In die verò Pentecostes coronatur in Regem Aquisgrani.* Il comprit alors combien les trésors de Richard lui étoient nécessaires, car les dépenses seules de ce siége lui coûtèrent soixante-dix mille marcs d'argent.

Alberici Chron. in-4.° p. 414. Voyez encore la Chron. d'Andr. dans le Spicil. t. II, p. 829, in-fol.
Chron. Slavor. lib. VI, cap. 1.

Adolphe, archevêque de Cologne, assisté de quelques évêques d'Allemagne, ayant sacré Othon, ces Évêques, avec les Princes de leur parti, auxquels se joignit le duc de Brabant, écrivirent au pape Innocent III une lettre, dans laquelle ils le supplient de confirmer leur élection; ils la regardent comme l'effet d'une permission particulière de Dieu, qui ayant choisi parmi les frères de David celui qui étoit le plus jeune, leur avoit inspiré d'aller chercher dans un pays étranger un Prince pour gouverner l'Empire :

Rymer, tome I, p. 34, col. 1.

Placuit ei (Deo) qui... David fratribus juniorem de postfœtantes accepit.... serenissimum dominum Othonem, quondam Henrici ducis filium, ad regimen Romani imperii de terrâ peregrinationis suæ ex inopinatò offerre nobis. Ils prient le Pape de contraindre, par son autorité & par les censures ecclésiastiques, les Princes qui avoient élu Philippe de Suabe, à se réunir à eux, & à prêter serment de fidélité à Othon, au nom duquel ils s'engagent de soutenir les droits de l'église Romaine.

Il ne paroît pas, par les pièces qui sont dans le recueil de Rymer, que le Pape ait agi, en faveur d'Othon, avec autant de vigueur que l'auroient desiré ses partisans; aussi peut-on dire que son compétiteur régna seul en Allemagne tant qu'il vécut, & c'est pour cela que les historiens ne commencent le règne d'Othon qu'à l'an 1208, lorsque Philippe de Suabe ayant été assassiné, la neuvième année de son empire, tous les princes d'Allemagne se réunirent, & reconnurent Othon pour Empereur.

Le roi Richard avoit épuisé ses finances pour établir son neveu sur le trône impérial, & c'étoit pour s'indemniser qu'il avoit envoyé des députés à Innocent III, pour l'engager à contraindre Philippe de Suabe, comme possesseur des trésors de l'empereur Henri VI son frère, & tuteur de Frédéric son neveu, fils de Henri, de rendre la rançon qu'on avoit exigée de lui à son retour de la Croisade, quoiqu'il fût, en qualité de Croisé, sous la protection particulière de l'Église Romaine. Les mêmes députés avoient ordre aussi d'exiger que le fils de Léopold, duc d'Autriche, remît la rançon extorquée par son père, qui avoit ordonné par son testament, que cet argent seroit rendu au roi Richard. Le Pape, qui favorisoit Othon, écrivit au roi d'Angleterre, qu'il avoit commis les archevêques de Magdebourg & de Salzbourg, pour obliger les deux Princes à la restitution, sous peine d'encourir la sévérité des loix de l'Église & l'excommunication. Ces menaces n'épouventèrent pas apparemment les détenteurs des rançons; & si le duc d'Autriche en particulier restitua la somme qu'on lui demandoit, ce ne fut pas du vivant de Richard, qui mourut quelques mois après l'élection de son neveu.

Rymer, tome I, p. 32, col. 1.

La mort de ce Prince, l'un des plus grands rois que l'Angleterre

ait eu, fut une perte irréparable pour Othon. Jean-sans-terre son frère, qui lui succéda dans ses États, hérita aussi de son amour & de son affection pour le nouveau roi des Romains; mais il n'hérita pas de ses grandes qualités, de la noblesse de ses sentimens, de son courage & de sa bravoure, & sur-tout de l'amour de ses sujets; & c'étoit tout cela qui étoit nécessaire pour être en état de soutenir Othon sur le trône, & pour parer aux attaques de la politique & du génie supérieur de Philippe-Auguste dans l'art du gouvernement. Il n'est pas de mon objet d'entrer dans le détail des démêlés de ces deux Princes; mais il n'est pas possible que ceux qui liront avec attention les pièces du recueil de Rymer, & qui les compareront avec les historiens du temps, ne conviennent que la querelle d'Othon & l'ardeur de Jean-sans-terre à le soutenir, n'aient été la principale cause des malheurs de ce Prince, & de la facilité que trouva Philippe-Auguste à s'emparer de la plus grande partie des provinces que les Anglois avoient en France.

Les auteurs Allemands & Roger de Hoveden, historien Anglois, supposent qu'Othon, lorsqu'il quitta la France, étoit toujours resté propriétaire du duché d'Aquitaine & du comté de Poitou, parce que, selon Meibomius, c'étoit à titre d'hérédité que le roi Richard les lui avoit donnés, ainsi que le comté d'Yorc en Angleterre. *Ricardus regno Angliæ potitus*, dit Meibomius, *tantopere Othonem dilexit, ut duos potentes & amplos comitatus, Pictaviensem in Aquitaniâ Galliæ provinciâ, Eboracensem apud Brigantes in Angliâ, hereditario jure possidendos vivus valensque ei donavit.* Il ne faut pas s'étonner après cela, que l'auteur de la chronique de Halberstad ait avancé qu'Othon, pour avoir de quoi contenter l'avidité de ses Électeurs, vendit à Richard le comté de Poitou, dont il tira une somme d'argent qu'il leur donna: *Otto pecuniam ab avunculo suo, Anglicorum rege, pro comitiâ suâ datam, Electoribus suis, quod sitiverant erogavit.*

Meibom. apol. Othon. tom. III, rerum Germanic. p. 155.

Leibnitz, t. II, script. Brunsvic.

Si l'on joint ce que dit ici cette chronique, avec ce que j'ai rapporté ci-devant des mouvemens que se donna Richard pour faire réussir l'élection de son neveu, & de l'argent qu'il répandit dans Rome, on s'étonnera que Meibomius prétende qu'il n'en fut pas de l'élection d'Othon comme de celle de son compétiteur

Philippe de Suabe: celui-ci, selon cet apologiste, gagna par des dons, des présens & des largesses, les princes de l'Empire qui suivirent son parti; mais pour l'élection d'Othon, on n'y remarqua ni manèges, ni brigues, ni témoignages d'ambition: *De Ottone nihil horum commemoratur; fuitque omnis ambitionis ac prensationis expers ejus electio.*

Si la vente du comté de Poitou dont parle la chronique d'Halberstad, a eu lieu, on pourroit regarder les cent cinquante mille marcs d'argent que Richard donna à Othon pour son voyage, comme une partie du payement de la vente, mais non pas la totalité; car Othon, après la mort de Richard, envoya demander encore à Jean-sans-terre le comté de Poitou, dont par conséquent il se regardoit toujours comme propriétaire.

Mais la reine Aliénor, sa grand'mère, n'en pensoit pas de même, puisqu'immédiatement après la mort de Richard, arrivée le 6 avril 1199, elle se rendit maîtresse de l'Aquitaine & du Poitou, comme d'un bien patrimonial, & qu'elle en fit à Tours, hommage à Philippe-Auguste.

Chronic. Nang. ad ann. 1199; & Rigord, pag. 41. Duchesne, tome V.

Dès le mois de mai suivant, elle donna des lettres, datées de Niort, comme duchesse d'Aquitaine, pour confirmer un don fait par Othon à l'abbaye de la Grâce-de-sainte-Marie: ces lettres sont adressées aux Archevêques, Évêques, Comtes & Barons. *Sciatis*, dit-elle, *nos concessisse & præsenti cartâ confirmasse abbatiæ de Gratiâ-sanctæ-Mariæ, quæ est filia abbatiæ Gratiæ-Dei, donum quod eidem Abbatiæ fecit Otho nepos noster, tunc dux Aquitaniæ & comes Pictaviensis, quam fundavit karissimus filius noster Ricardus, Dei gratiâ quondam venerabilis rex Angliæ.* Nous avons encore deux autres lettres de cette Princesse, datées d'Andely en 1199, en faveur des habitans de l'île d'Oleron; elles sont adressées, comme la précédente, à tous les seigneurs ecclésiastiques & laïcs de l'Aquitaine. Par la première, elle assure à perpétuité, à la commune d'Andely, les libertés & les coutumes anciennes dont elle avoit joui.

Gall. Christian. tom. II, p. 389 des preuves.

Rymer, tome I, p. 35, col. 2.

Par la seconde, elle confirme aux habitans de l'île d'Oleron en général, tous leurs priviléges: savoir, de contracter des mariages à leur volonté; de donner des tuteurs à leurs enfans, garçons

Idem, tome I, p. 36, col. 1.

garçons & filles; de disposer de leurs biens par testament; de vendre leur vin, sel & autres denrées, sans aucun empêchement: enfin elle abolit pour toujours les mauvaises coutumes imposées aux habitans d'Oleron, depuis son mariage avec Henri II.

Ces lettres d'Aliénor, prouvent qu'elle supposoit que la principauté d'Othon sur l'Aquitaine & le Poitou, avoit fini à son départ de France, ou au moins à la mort du roi Richard. Il semble que ces provinces auroient dû revenir à Jean-sans-terre, & non à sa mère; mais nous apprenons par une lettre de ce Prince, qu'il avoit confirmé à Aliénor la possession du Poitou avec ses appartenances, pour les tenir tant qu'elle vivroit ou tant qu'elle voudroit les conserver; & que cette Princesse, après les lui avoir ensuite remises comme à son héritier naturel, en avoit reçu l'hommage qu'il lui en avoit rendu: cette convention étoit telle qu'Aliénor restoit véritablement comtesse de Poitou, à condition néanmoins de n'en rien distraire sans la volonté & le consentement de son fils.

Rymer, tome I, p. 36, col. 1.

Dès les premiers mois de son règne, Jean-sans-terre avoit renouvelé les traités que son prédécesseur avoit faits avec Baudouin comte de Flandre, & Renaud comte de Boulogne, contre la France; il s'étoit aussi assuré des principaux seigneurs d'Aquitaine, qui lui avoient fait hommage-lige; & ce fut le 25 du mois d'août, qu'il promit à Rouen, de payer les deux mille cent vingt-cinq marcs d'argent dont j'ai parlé, & que le roi Richard avoit empruntés des banquiers de Plaisance, pour gagner la Cour de Rome en faveur d'Othon: le premier payement devoit s'en faire à l'Échiquier d'Angleterre, à la fête de S.t Michel 29 septembre 1199, après le couronnement du Roi.

Id. ibid. tome I, pag. 36 & 37.

Les Anglois devoient sentir à quoi les alloit exposer pour les levées d'argent, la résolution que Jean-sans-terre avoit prise de soutenir Othon; & il sentoit lui-même combien il avoit besoin de vivre en paix avec Philippe-Auguste, dans les commencemens d'un règne qui paroissoit orageux.

Il fit donc un traité de paix au Goulet, *apud Guleton*, près Gaillon, au mois de mai 1200: ce traité n'étoit que la confirmation de celui que le roi Richard avoit fait avec Philippe-Auguste,

Id. ibid. tome I, pag. 37 & 38.

à Iſſoudun, en 1198, à l'exception de quelques articles ajoutés, retranchés ou changés. Jean reconnut qu'il tiendroit du Roi toutes les provinces du royaume, aux mêmes conditions que ſon père & ſon frère les avoient tenues; qu'il lui payeroit pour le droit de rachat, vingt mille marcs ſterlings, à treize ſous quatre deniers le marc; que le comte de Flandre feroit hommage-lige à Philippe-Auguſte, de toutes les terres qui relevoient de la France: mais un article qui mérite attention, & que Jean-ſans-terre n'avoit ſûrement pas envie d'obſerver, c'eſt celui qui regarde Othon. *In conventionibus iſtis*, dit Philippe-Auguſte, *regi Angliæ habemus conventionem quòd ipſe nepoti ſuo Othoni nullum auxilium faciet, nec per pecuniam, nec per milites, nec per gentem, nec per ſe, nec per alium, niſi per conſilium & aſſenſum noſtrum.* Les Seigneurs des deux royaumes jurèrent l'obſervation du traité, avec promeſſe de la part des Anglois qui avoient des fiefs en France, d'embraſſer le parti de Philippe, ſi le roi d'Angleterre enfraignoit le traité; & les François promirent de même de défendre le roi Jean, ſi la rupture venoit du côté de Philippe.

Je paſſe ſous ſilence d'autres articles du traité, qui ne regardent pas l'hiſtoire d'Othon; & l'on peut voir dans les auteurs du temps, les prétextes ou les raiſons alléguées par les deux Rois pour recommencer une guerre qui ne fut pas à l'avantage du roi Jean.

Mais à peine ce traité fut-il conclu, qu'on vit arriver en Angleterre les deux frères du roi des Romains, Henri, duc de Saxe, & Guillaume de Wincheſtre, comme l'appelle Roger de Hoveden. Othon les avoit députés au roi Jean, pour lui redemander les comtés d'York & de Poitiers, qu'il tenoit du don que Richard ſon oncle lui en avoit fait; mais Jean s'excuſa de ſatisfaire à cette demande, à cauſe du ſerment qu'il venoit de faire au roi de France, de ne donner aucun ſecours à Othon contre Philippe de Suabe: *Otto, rex Allemannorum, electus Romanorum imperator, miſit Henricum, duxem Saxoniæ, & Willelmum Wintonienſem, fratres ſuos, ad Johannem, regem Angliæ, avunculum ſuum, petens ab eo comitatum Eboraci & comitatum Pictavis, quos Ricardus, rex Angliæ, ei dederat......... ſed Johannes, rex*

Rog. de Hoved. ad ann. 1200, fol. v.° 456.

Angliæ, nihil horum quæ petebat, facere volebat, propter jusjurandum quod juraverat regi Franciæ, videlicet quòd nullum auxilium faceret Othoni contra ducem Sueviæ.

Il eut apparemment plus d'égard à une lettre du pape Innocent III, qu'il reçut dans le même temps, par laquelle ce Pontife le conjuroit de donner à Othon l'argent que le roi Richard lui avoit légué par son testament *(7)*; c'étoit, selon deux historiens Anglois, Roger de Hoveden & Nicolas Trivet, les trois quarts de son trésor. Le Pape lui représentoit qu'il se déshonoreroit en refusant de s'acquitter de cette dette, à l'égard d'un Prince qu'il devoit généreusement & gratuitement combler de bienfaits, sur-tout dans des circonstances qui requéroient qu'il le secourût; c'est pourquoi il l'exhortoit de donner promptement & avec joie aux envoyés d'Othon l'argent qu'ils demandoient: *Ne debitum ei negare in derogationem tui nominis videaris, cui teneris gratis etiam beneficia plurima liberaliter elargiri, rogamus Serenitatem regiam & exhortamur in Domino quatenus pecuniam quam inclitæ recordationis Ricardus, rex Anglorum, frater tuus (Ottoni) testamento legavit, pro tot & tantis necessitatibus quæ incumbunt eidem, nuntiis ejus tam hilariter quàm celeriter largiaris.*

Rog. de Hoved. fol. verso 449. Nicol. Triveti, ad ann. 1199. p. 177, col. 2. T. III du Spicil. de d'Achéry, in-fol.

Voy. les notes, à la fin de ce Mém.

Les brouilleries ayant donc recommencé entre les deux Rois, par la rupture de leur dernier traité, Jean-sans-terre n'avoit plus de prétexte pour refuser de satisfaire aux demandes d'Othon: néanmoins il ne lui rendit pas les comtés de Poitou & d'Yorck; ce qui pourroit faire croire que toutes les sommes d'argent qu'il lui envoya dans la suite, n'étoient qu'un dédommagement des comtés qu'il retenoit.

Quoi qu'il en soit, il manda à ses sujets d'Angleterre, que ce n'étoit pas de sa part que la paix avoit été troublée; il leur envoya l'archevêque de Cantorberi & l'évêque d'Éli, qu'il avoit députés à Philippe, pour lui faire des propositions pacifiques, qu'il avoit rejetées avec hauteur, quoiqu'il lui eût témoigné beaucoup de soumission: *Ipsi autem vobis exponent quantam humilitatem & quantam mensuram ei obtulimus, & quantam & qualem in eo semper invenerunt superbiam, & qualiter contra formam pacis inter nos factæ & firmatæ manifestè venit.*

Rymer, tome I, p. 39.

Rymer, tome I, p. 41, col. 2. La guerre étant ainſi déclarée entre les deux Rois, Jean-ſans-terre écrivit à tous les chevaliers de Flandre, de Haynault & du Brabant, de ſe diſpoſer à le venir ſecourir, leur promettant de les récompenſer, en terre & en argent, des ſervices qu'ils lui rendroient: ſa lettre étoit datée de Gournai, le 27 mai 1202. Au mois de *Ibid. pag. 41 & 42.* juillet ſuivant, il s'adreſſa à tous les abbés de l'ordre de Cîteaux, pour leur emprunter de l'argent dont il avoit beſoin, dans la néceſſité où il ſe trouvoit d'empêcher que le roi de France ne lui enlevât l'héritage de ſes pères : c'eſt que Philippe-Auguſte attaquoit alors la Normandie. Mais le roi Jean prenoit bien mal ſon temps, *Matth. Pâris, p. 145, ad ann. 1202.* car les Ciſterciens étoient alors, ſelon Matthieu Pâris, preſſés par le pape Innocent III, qui, pour cacher ſon avarice, leur demandoit auſſi de l'argent, ſous le prétexte de l'employer pour la Croiſade. C'étoit trop pour le roi d'Angleterre, d'avoir en même temps à défendre ſes poſſeſſions de France, & de vouloir ſoutenir Othon en Allemagne, qu'il ne pouvoit aſſiſter que foiblement, comme il le reconnoît dans une lettre qu'il écrivoit à l'archevêque de Cantorbery, le 8 ſeptembre de cette année : cette lettre eſt adreſſée à ce Prélat & à tout le Clergé de ſa province; Jean les *Rymer, tome I, p. 41.* prie de l'aider de leurs biens, pour maintenir ſon cher & vénérable neveu, le roi des Romains, ſur le trône Impérial, & de dépoſer dans la maiſon des Templiers de Londres, l'argent qu'ils pourront lui donner. Il leur fait enviſager les avantages qui réſulteroient de la réuſſite de cette affaire, parce que l'Angleterre étant unie avec l'Empire, ils ſe ſoutiendroient mutuellement contre leur ancien ennemi, dont la ruſe & la fineſſe avoient été un obſtacle à la promotion d'Othon : c'eſt avec douleur qu'il reconnoît n'avoir pu lui donner tous les ſecours que ſon affection pour lui exigeoit; *Cujus (Othonis) antiqui hoſtis dudum præpediti verſutiâ, promotioni inſiſtere eidem quâ tenebamur & debuimus affectione ſubvenire, quod dolentes dicimus, minùs planè potuimus :* qu'au reſte le Pape ſoutenant l'élévation d'Othon, il étoit de l'intérêt de l'égliſe d'Angleterre, pour ſa propre tranquillité, de ſe trouver réunie avec l'égliſe Romaine, qui deſiroit ſpécialement l'élévation de ce Prince, *quæ ejuſdem Othonis promotionem ſpecialiùs affectat.* Ce fut dès-lors que Jean-ſans-terre commença d'aliéner de lui tous

ſes ſujets, par des levées d'argent que ſes beſoins preſſans ne firent que multiplier dans la ſuite. Othon, plein de reconnoiſſance pour ſon oncle, auroit bien voulu le ſecourir dans l'embarras où il ſe trouvoit: il ſe ſoutenoit toujours, malgré la ſupériorité de ſon compétiteur, ſur lequel il avoit même remporté quelques avantages. Il en écrivit au roi d'Angleterre, *étant*, dit-il, *bien perſuadé que ſes proſpérités contribuent à ſon bonheur, puiſque leurs intérêts ſont communs:* c'eſt pourquoi il le prie de lui marquer s'il juge à propos, dans les circonſtances préſentes & dans la réſolution où il eſt de le ſecourir, qu'il faſſe une trève *(f)* d'un ou de deux ans avec le duc de Suabe, ſon couſin & ſon compétiteur, afin que, pendant ce temps-là, lui & ſon frère Henri, duc de Saxe, puſſent attaquer le royaume de France, en y entrant ſoit du côté de Cambrai, ſoit du côté de Reims: *Nos & frater noſter, dux Saxoniæ, aut versùs partes Remenſes, aut versùs partes Cameracenſes parati ſumus proficiſci.* Je ne ſais ſi Jean-ſans-terre accepta les propoſitions d'Othon, au moins les hiſtoriens ne diſent pas qu'il ait fait alors aucune incurſion en France, ni une diverſion qui eût retardé les progrès de Philippe-Auguſte en Normandie. *Rymer, tome I, p. 42.*

Ce Prince ne négligeoit rien pour procurer à Philippe de Suabe tous les ſecours qui dépendoient de lui, & pour reſſerrer de plus en plus les liens qui les uniſſoient enſemble. Le pape Innocent III lui écrivit à ce ſujet une lettre pour lui en faire des reproches, & pour ſe plaindre en même temps de ce que ſes gens avoient attaqué les terres de l'évêque de Cambrai, & s'étoient emparé de ſes biens; il lui ordonne de les faire rendre, & de réparer les injures faites à un Évêque pour qui il paroiſſoit avoir conçu une haine particulière *(g)*. Le Roi lui répondit qu'il avoit été mal informé; que ni lui, ni ſes gens n'avoient rien pris à l'évêque

(f) Godefroy, dans ſa Chronique, à l'an 1206, *page 276*, après avoir parlé de la défaite d'Othon par Philippe de Suabe, dit: *Poſt hæc ambo Reges mediante Henrico de Kalinthin, familiare colloquium juxta Coloniam habuerunt; ſed quid ſimul conſulerint vel conſiliati fuerint, non omnibus illo in tempore innotuit.* Voy. l'apologie d'Othon par Meibomius, qui cite *Otho de S.to Blaſio*, auteur allemand, qui dit la même choſe que Godefroy. *Rerum Germanic. tom. III, p. 121.*

(g) Regiſt. 7 du Tréſor des chartes, p. 81; & reg. 8, fol. verſo 51. Elle eſt auſſi imprimée tome I.er de l'*Ampliſſ. collect.* du P. Martenne, p. 1079.

de Cambrai, & qu'il n'avoit aucune réparation à lui faire : que c'étoit sans fondement qu'il l'accusoit d'avoir de la haine contre lui, parce qu'il ne haïssoit aucun Prêtre, & ne voudroit lui faire du mal, sur-tout si c'étoit un Évêque qui fût Prêtre, comme étoit l'évêque de Cambrai : *Ad illud autem quod nobis mandastis, quòd episcopum Cameracensem odio habemus; vobis respondemus, quòd nos nullum Sacerdotem odio habemus, nec alicui Sacerdoti malum faceremus, maximè illi qui est Episcopus & Sacerdos.*

Philippe-Auguste pouvoit avoir des raisons de ne point aimer cet évêque de Cambrai; c'étoit Jean de Béthune, seigneur de Choques, qui avoit embrassé le parti d'Othon dès le temps qu'il avoit été couronné à Aix-la-chapelle, & qui le suivit en Italie, lorsqu'il y alla prendre la couronne impériale: mais il ne lui fut pas fidèle jusqu'à la fin; car après que ce Prince eut été battu à la bataille de Bouvines, en 1214, il fit hommage & prêta serment de fidélité, l'année suivante, à Frédéric, compétiteur d'Othon, dans l'assemblée solennelle d'Aix-la-chapelle, où il fut couronné. Frédéric lui confirma la régale & les droits qui lui avoient été accordés par les Empereurs ses prédécesseurs, & même par Othon, dans le temps qu'il étoit catholique, c'est-à-dire qu'il étoit dans les bonnes grâces d'Innocent III : *Quæ ipse vel antecessores sui, ab antecessoribus nostris Regibus vel Imperatoribus, tam Othone, dum esset Catholicus, quàm aliis obtinuerant.* Frédéric le traite de Prince, & l'appelle son cousin, dans les lettres qu'il lui accorda à cette occasion : *Dilectus & fidelis Princeps & consanguineus noster Johannes Cameracensis episcopus.*

Preuves de la maïs. de Béthune, par Duchesne, pag. 56 & suiv. & page 157 de l'histoire.

Quant aux plaintes sur son attachement aux intérêts de Philippe de Suabe, Philippe-Auguste le prend sur un ton plus ferme avec le Pape. « Vous nous reprochez, dit-il, d'avoir abandonné les » sentimens d'amitié que nous avions pour vous, & de leur pré- » férer l'amitié de Philippe, roi d'Allemagne; mais soyez sûr que » l'amitié que nous lui portons, ne vous est point contraire, quoique » nous ayons été sollicités plusieurs fois d'agir contre vous : nous » sommes même à présent éloignés de cette pensée; & Dieu veuille » vous mettre dans le cœur de ne pas nous obliger à embrasser le » parti de personne contre vous. Au reste, apprenez que nous avons

le droit de faire alliance avec tous ceux qui s'opposent aux desseins «
du roi Othon, & qui se déclarent ses ennemis; car le même «
Othon, pendant qu'il étoit *comte de Poitou*, a brûlé & ravagé «
les terres & les églises de notre royaume, & il ne nous en a fait «
aucune satisfaction; aussi, après les maux qu'il nous a causés, nous «
n'avons fait ni paix ni trèves avec lui; & dans le dernier traité de «
paix que nous avons conclu avec Jean, roi d'Angleterre, nous avons «
exclu formellement Othon de ce traité: vous ne devez donc pas «
vous étonner que nous l'ayons pris en haine, car il n'y a que «
Dieu qui puisse nous mettre dans le cœur d'aimer ceux qui nous «
font du mal: » *Cæterùm noveritis quòd omnibus illis de jure confœderari possumus, qui regem Othonem inquietant, & ei adversantur: idem enim Otho, dum esset comes Pictaviæ, terram nostram & ecclesias terræ nostræ combussit, & deprædatus est; nec posteà nobis exinde satisfecit, neque nos treugam aut pacem post illa malefacta habuimus, & quando cum Joanne, rege Angliæ, pacem habuimus, ipsum a pace illâ exclusimus; unde mirari non debetis, si nos ipsum odio habebamus; solus enim Deus nobis potest inspirare ut malefactores nostros diligamus.*

Dieu n'inspira pas les années suivantes à Philippe-Auguste l'amour de ses ennemis; car il continua de dépouiller Jean-sans-terre des États qu'il possédoit dans son royaume, & de soutenir le compétiteur d'Othon: ce Prince, selon Trivet, étoit venu lui-même en Angleterre, en 1207, pour trouver quelque ressource à sa disette. Ce fut pour subvenir à ses besoins que Jean leva sur ses sujets, clercs & laïcs, la treizième partie des biens de son royaume, dont il fit part à son neveu, qui s'en retourna en Allemagne. Godefroy, moine de Cologne, auteur contemporain, confirme ce récit: *Otto rex .... à rege Angliæ, avunculo suo, & cunctis ejus Baronibus suis cum magno honore suscipitur, & per aliquod tempus detinetur, & postea dimissus ab eodem, acceptâ magnâ pecuniâ, revertitur* (h).

Nicol. Trivet, à l'an 1207. Spicileg. in-fol. t. III, p. 181.

Annal. Godefr. apud Marquard Freher. p. 276.

L'année suivante, 1208, Philippe de Suabe ayant été assassiné,

(h) Matthieu Pâris, qui rapporte le voyage d'Othon en Angleterre à l'an 1208, fait monter à cinq mille marcs d'argent la somme que Jean-sans-terre lui donna, *page 154, col. 2.*

comme je l'ai déjà dit, laissa Othon unique possesseur de l'Empire, par la réunion de tous les Princes qui le reconnurent. Il n'y eut pas jusqu'à Raymond, comte de Toulouse, qui, malgré les avis & les prières de Philippe-Auguste, ne s'empressât aussi de reconnoître Othon pour la Provence & de se liguer avec lui. Il lui donna encore, l'année suivante 1209, une nouvelle preuve de son attachement, en le nommant, conjointement avec Philippe-Auguste, tuteur de son fils, par son testament du mois de septembre; & ordonna, par le même acte, que si son fils mouroit sans enfans légitimes, toutes les terres qu'il avoit au-delà du Rhône, sous la domination de l'empereur des Allemands, *Theutonicorum*, demeureroient à ce Prince, comme toutes celles qui relevoient du royaume de France, appartiendroient au roi Philippe.

Hist. de Languedoc, par D. Vaissette, t. III, p. 158 & 239.

Idem ibidem, p. 215 & 216 des preuves.

Il semble qu'un évènement aussi favorable pour Othon, que celui de la mort de Philippe de Suabe, auroit dû donner du répit au roi Jean dans ses malheurs, & l'aider à appaiser les troubles de son royaume, & à se défendre contre Philippe-Auguste. Jean s'y attendoit en effet, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à tous les princes de l'Empire, ecclésiastiques & séculiers: il leur représente que depuis qu'il est sur le trône il a donné plusieurs fois des secours à Othon, de façon qu'il a été à charge à son royaume, & qu'il seroit temps à présent de l'en récompenser, & de faire en sorte qu'ils pussent se secourir mutuellement. Mais Othon, qui se voyoit sans contradicteur à la tête de l'Empire, crut qu'il étoit plus à propos de s'en aller en Italie, afin d'y être couronné par le Pape. C'étoit sans doute pour avoir de quoi faire ce voyage, qu'il avoit envoyé Henri de Saxe son frère, en Angleterre pour en rapporter de l'argent; ce que Jean lui accorda libéralement en 1209. Henri s'en retourna en diligence, avec de grandes sommes, retrouver l'Empereur, qui partit sur la fin de cette année pour Rome, où il fut couronné par Innocent III. Mais le règne d'Othon ne fut pas long-temps paisible; sans entrer dans le détail de ce que rapportent les historiens, il me suffira de dire que l'Empereur ayant été attaquer Fridéric roi de Sicile, fils de Henri VI, pour le dépouiller de ses États, il s'empara en même temps de plusieurs terres & villes que le Pape prétendoit appartenir à

Rymer, tome I, p. 49.

Matth. Paris, à l'an 1209, p. 158, col. 2.

à l'Église; Othon ayant refusé de les rendre, il fut excommunié, & chassé d'Italie en 1210 par un nouveau compétiteur, qu'Innocent III lui suscita: c'étoit le même Fridéric, qui passa, avec l'approbation du Pape, en Allemagne, qui fut pour la seconde fois le théâtre d'une guerre civile, les deux Princes ayant chacun leurs partisans.

Ce fut un nouveau fardeau pour le roi d'Angleterre, haï, méprisé & abandonné de ses sujets, par les vexations dont il les accabloit, & sur-tout des Ecclésiastiques, qui firent retentir leurs cris jusqu'à Rome; l'archevêque de Cantorbery & d'autres seigneurs Anglois s'étoient réfugiés en France: enfin le roi Jean fut excommunié par Innocent III, comme l'avoit été l'empereur Othon. Celui-ci, dans la détresse où il se trouvoit, avoit envoyé, à son retour en Allemagne, des députés au roi d'Angleterre, sa seule ressource, pour implorer son secours, & pour le prier de lui envoyer de l'argent, & d'en donner une partie au comte de Boulogne & à Simon son frère, qui en avoient besoin, parce que Philippe-Auguste les avoit bannis de son royaume. *Rymer, tome I, p. 53.*

Le roi Jean manda, par une lettre du 18 janvier 1212, à Othon, qu'il avoit remis à ses députés huit mille cinq cents marcs d'argent, avec les cinq cents marcs qu'Othon avoit empruntés d'un Banquier de Londres, & que ses députés pouvoient donner eux-mêmes au comte de Boulogne ce qu'ils jugeroient à propos, sans qu'il s'en mêlât. *Chron. Nang. ad ann. 1212. Rymer, id. ibid.*

Les malheurs du roi d'Angleterre furent portés à leur comble l'année suivante: à peine, selon Matthieu Pâris, avoit-il sept Chevaliers qui le suivissent: il n'osoit faire de levées pour mettre ses sujets à la raison, dans la crainte d'être abandonné de ses troupes. Réduit aux dernières extrémités, il fut enfin obligé de s'humilier sous la main toute-puissante du Pape, dont le Légat, Nicolas, évêque de Tusculum, commandoit presque en souverain dans son royaume. Innocent III avoit donné avis à Philippe-Auguste de l'arrivée de ce Légat, par une lettre de cette année 1213, dans laquelle il l'exhortoit à se réconcilier avec le roi Jean; & par une autre, il avoit mandé à tous les seigneurs & barons d'Angleterre, qu'il n'avoit député le Légat que pour rétablir la *Rymer, tome I, pag. 56 & 57.*

paix entre le Roi & ses sujets, & qu'ayant donné l'absolution au Roi, il l'avoit chargé de les exhorter à lui obéir fidèlement, & à lui prêter tous les secours dont il auroit besoin.

Le roi Jean fit donc sa paix avec tous les archevêques, évêques & gens d'église de ses États; il dit, dans ses lettres, qu'il a promis & juré d'observer en bonne foi toutes les conditions prescrites par le légat du Pape, & de réparer tous les torts pour lesquels le Pape l'avoit excommunié. Quelques jours après, le 24 mai 1213, il fit une paix particulière avec l'archevêque de Cantorbery, à qui il permit de revenir en Angleterre.

Rymer, tome I, p. 55.

Ce fut pour se réconcilier entièrement avec le Pape, qu'il lui prêta, le 13 octobre, dans l'église de Saint-Paul de Londres, cet étrange & indigne serment de fidélité, qui prouve seul l'état déplorable où étoit réduit le roi Jean, ce Prince si haut & si fier. Il déclare donc par ces lettres patentes *(aureâ bullâ nostrâ)*, qu'il donne ses royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape & à l'Église Romaine, *cum omni jure ac pertinentiis suis, pro remissione omnium peccatorum nostrorum, & totius generis nostri, tam pro vivis quàm pro defunctis, & amodò illa à Deo & ab Ecclesiâ Romanâ, tanquam feodarius recipientes & tenentes, in præsentiâ venerabilis patris nostri domini Nicholai Tusculani episcopi....... fidelitatem exindè domino nostro papæ Innocentio, ejusque Catholicis successoribus, ac Ecclesiæ Romanæ, secundùm subscriptam formam fecimus & juravimus; & homagium etiam ligium, pro prædictis regnis, Deo & sanctis apostolis Petro & Paulo, & Ecclesiæ Romanæ, & eidem domino nostro papæ Innocentio, per manus prædicti Legati, loco & vice domini Papæ, recipientis, publicè fecimus; successores & hæredes nostros de uxore nostrâ in perpetuum obligantes, ut simili modo summo Pontifici qui pro tempore fuerit, & Ecclesiæ Romanæ, sine contradictione, debeant fidelitatem præstare & homagium recognoscere.* Le Roi déclare que si ses successeurs manquent de se conformer à la teneur de cet acte, ils seront déchus de leur droit à ses royaumes; & en signe de vassalité, il donne, indépendamment du denier de S.t Pierre *(i)*, à l'Église Romaine

Idem, tome I, pag. 57, 58 & 59.

(i) Innocent III écrivit, le 5 des calendes de février 1214, une lettre à son Légat, Nicolas, évêque de Tusculum, par laquelle il lui mande

mille marcs sterlings tous les ans, sept cents marcs pour l'Angleterre & trois cents pour l'Irlande.

En conséquence de la soumission du roi Jean, le Pape, comme seigneur suzerain de l'Angleterre, ordonna par des lettres du V des calendes de novembre, aux archevêques, évêques & abbés, d'obéir fidèlement au Roi ; & afin que ses sujets en général ne pussent se servir à son préjudice, des lettres & autres écrits émanés de la cour de Rome contre lui, il manda à son Légat de les brûler ou les déchirer, en sorte qu'il n'en restât aucun vestige.

Les troubles de l'Angleterre étant ainsi appaisés, le Roi ne songea plus qu'à se concerter avec l'empereur Othon, sur les moyens de se venger de leur ennemi commun, Philippe-Auguste. On sait que ce Prince, depuis dix ans, n'avoit cessé d'attaquer les États que le roi Jean possédoit en France, en qualité de vassal de la Couronne. Le meurtre d'Artur son neveu, duc de Bretagne, dont on le regardoit comme l'auteur, avoit donné lieu à un arrêt de la Cour des Pairs, qui confisquoit ses États : c'étoit en conséquence de cet arrêt, que Philippe s'étoit emparé de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & d'une grande partie du Poitou; telle étoit la situation des deux royaumes, de France & d'Angleterre, en 1213.

Le roi Jean employa le reste de cette année, à faire tous les préparatifs nécessaires pour attaquer la France l'année suivante. On a vu ci-devant, que les comtes de Flandre & de Boulogne s'étoient engagés par des traités particuliers, de se joindre à lui. Plusieurs seigneurs du Poitou avoient paru vouloir l'abandonner; mais il se reconcilia avec eux. Il écrivit à Raymond, comte de Toulouse, pour l'exhorter à persister dans son alliance, avec promesse d'aller incessamment à son secours: *parati cum posse nostro & navigio magno, ad veniendum ad vos, ad consulendum & auxiliandum vobis & aliis amicis & fidelibus nostris.* Il députa en même temps l'évêque de Norvic & Guillaume, comte de Salisbéry,

Rymer, tome I, p. 57 & suiv.

de faire rendre aux évêques d'Angleterre plus de mille marcs d'argent du denier de S.t Pierre, qu'ils s'étoient appropriés, parce que c'étoit à eux que le Pape donnoit la commission de le lever, chacun dans leur diocèse; il se plaint qu'il n'en a reçu que trois cents; ce qui suppose que ce denier montoit tous les ans à plus de treize cents marcs. *Rymer, tome I, p. 60, col. 1.*

à l'empereur Othon, avec des instructions secrètes sur le plan de leurs opérations, tant du côté de la Flandre, où Othon & ses adhérans devoient agir, que du côté du Poitou, où le roi Jean devoit débarquer avec une nombreuse flotte. Ce Prince n'étoit pas cependant si tranquille, sur la paix qu'il avoit faite avec ses sujets d'Angleterre, qu'il n'y appréhendât de nouveaux troubles pendant son absence. Renaud, comte de Boulogne, étoit passé dans ce royaume pour hâter les préparatifs; il encouragea le roi Jean à soutenir la guerre contre Philippe-Auguste, par la vue des Princes ligués contre la France, qui lui rendroient la victoire facile. Guillaume le Breton, dans sa Philippide, prête, dans cette occasion, à Renaud un discours que je rapporte d'autant plus volontiers que ce Poëte, Albéric des Trois-Fontaines & la chronique d'Andres *(k)*, sont les seuls de nos auteurs françois anciens où j'aie trouvé l'empereur Othon nommé avec le titre de comte de Poitiers. Voici donc ce que dit Renaud au roi Jean:

Chron. Andrens. monastr. Spicil. t. II, p. 849, col. 1, in fol.

Nec labor iste gravis, faveat cum Flandria nobis,
Ferrandusque comes, & cum Saxone Lovanus,
Et Pictavorum manus invictissima bello,
Theutonicusque furor & laudatissimus armis
Otho nepos vester, solus qui præsidet orbi,
Romanum imperium per bella potenter adeptus;
Qui Pictavensem comitatum *tam benè rexit,*
Saxonumque tenet patriâ ditione ducatum.

Rymer, tome I, p. 59.

Le roi Jean se disposa donc à passer en France, & il étoit à Porstmouth, rendez-vous de sa flotte, le 1.er de février 1214; mais avant que de s'embarquer, il écrivit à tous les archevêques, évêques, abbés, comtes & barons, pour leur annoncer qu'il avoit mis son royaume sous la protection du Pape & de son Légat. Son arrivée à la Rochelle fut suivie de quelques succès, dont il fit part à ses sujets, par deux lettres datées de la Rochelle le 8 mars.

(k) Duchesne, *tome V, p. 201.* Voy. aussi Alberic. *p. 400, 412 & 414, tom. II, Accession. historic. Hannov. 1698, in-4.°* & Guill. abbé d'Andres, dans sa Chron. *Spicil. t. II, p. 829, col. 1, in-fol.*

Mais les prospérités de ce Prince ne furent pas de longue durée; l'on sait de quelle manière le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, mit fin à la joie que le roi Jean mandoit avoir causée à ses partisans par ses exploits, & à la confusion dont, disoit-il, ses ennemis avoient été couverts.

Rymer, tome I, p. 60, col. 1.

Ce malheureux Roi se trouvoit dans de tristes circonstances; les barons d'Angleterre recommençoient leurs plaintes à la cour de Rome, où ils avoient leurs émissaires, & où se portoient les affaires du royaume comme au tribunal du suzerain de l'Angleterre; ils demandoient que le Roi leur conservât les droits & les libertés que les anciens Rois leur avoient accordés, & que Jean s'étoit engagé par serment de rétablir. Ils prétendoient que c'étoit à eux que le Pape étoit redevable des revenus annuels & des honneurs auxquels l'Angleterre s'étoit obligée envers la cour de Rome, & de la soumission que le Roi lui avoit jurée, non de son bon gré, ni pour la dévotion qu'il eût au Saint-Siége, mais y étant contraint par eux: aussi protestent-ils au Pape qu'ils sont disposés à lui obéir, & à s'opposer hardiment au Roi, pour la défense de la liberté de l'Église. On prétendoit encore à Rome que ce Prince devoit donner des avis & des secours plus efficaces à l'empereur Othon; que la disette d'argent où il étoit, empêchoit d'attirer à son parti un grand nombre de Princes qui desiroient de s'y réunir.

Tels étoient les discours que l'on tenoit à Rome au sujet du roi d'Angleterre, & que lui mandoit un clerc qu'il y avoit envoyé pour veiller à ses intérêts.

Idem ibidem, pag. 60 & 61.

Ce Prince étoit repassé dans son royaume au mois d'Avril, & il y reçut une lettre d'Innocent III, qui le pressoit de faire une trève avec Philippe-Auguste, sur laquelle, en cas de contestation, il se réservoit de décider en Souverain arbitre. Le roi Jean déféra aux avis du Pape, comme il paroît par deux lettres écrites à Philippe: la première du 27 avril, par laquelle il lui mande qu'il lui envoie des Députés avec des instructions pour traiter avec lui; elle commence par ces mots, *Karissimo suo, si placet, Philippo Dei gratiâ Francorum Regi, Joannes eâdem gratiâ Rex, &c.*

Ibid. p. 60.

Dans la seconde du 2 mai, il lui annonce qu'il a donné à

Id. ibid.

Pierre de Joigny ſon envoyé, un ſauf-conduit pour ſe rendre en Angleterre; elle eſt adreſſée, *Kariſſimo Domino ſuo Philippo Dei gratiâ Regi Francorum, Joannes, &c.*

Cette trève que le Pape deſiroit n'eut pas lieu; le temps preſſoit; l'empereur Othon s'avançoit vers la Flandre à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, & le roi Jean, qui vouloit attaquer la France du côté du Poitou, ne ſongea plus qu'à faire une trève avec ſes Barons, après laquelle il s'embarqua pour la Rochelle. Il remporta encore quelques avantages ſur les François dans cette ſeconde expédition, il en fit part aux juſticiers d'Angleterre, afin qu'ils ſe réjouiſſent avec lui de ce qu'il attaquoit ſon ennemi capital ſur ſes propres terres: *Nunc autem, gratiâ Dei data eſt nobis opportunitas, ut extra Pictaviam in Capitalem inimicum noſtrum Regem Francorum inſurgamus, & hæc vobis mandamus ut de ſucceſſibus noſtris gaudeatis.* Il aſſiégeoit alors le château de la Roche-aux-moines ſur la Loire; ce fut-là où le prince Louis vint attaquer les Anglois, ſi bruſquement, que le roi Jean fut obligé d'abandonner ſon camp, ſes tentes, ſes machines de guerre & une partie de ſon armée, qui fut taillée en pièces ou noyée dans la Loire. Des auteurs diſent qu'il fit dix-huit lieues *(l)* tout d'une traite dans ſa fuite. Il ne ſongea plus à revenir; car quelques jours après, on lui apporta la nouvelle de la perte de la bataille de Bouvines.

Rymer, tome I, p. 62, col. 2.

Comme ce n'eſt pas l'hiſtoire de ce temps-là qui fait l'objet de mon Mémoire, je n'entrerai point dans le détail de cette célèbre journée, qui a fait tant d'honneur aux François & à Philippe-Auguſte en particulier; il me ſuffira de dire que ce grand Roi, après avoir donné la bénédiction à ſa Chevalerie *(m)*, ſe mit à la tête de ſes troupes, qui, à peine faiſoient la moitié de celles de l'empereur Othon, & fit voir pendant ce combat ſanglant, qui dura depuis midi juſqu'au ſoir, le 25 juillet 1214, une bravoure héroïque, qui mit ſa vie en danger: Othon dut ſon ſalut à la fuite.

(l) Chronic. Alberic. *Equitavit die illo viginti quatuor milliaria*, p. 477.

(m) Rigord Ducheſne, tome V, p. 49; & Alberic. p. 479. *Petierunt milites à Rege benedictionem; ipſe autem manu elevatâ oravit eis benedictionem à Deo & ſtatim tubæ inſonuerunt, &c.*

Si cette victoire mit le comble à la gloire de Philippe-Auguste, elle fut un coup accablant pour ses deux ennemis, dont elle renversa toutes les espérances. Le roi Jean engagea le Pape à lui procurer une trève avec la France, & Philippe voulut bien l'accorder pour cinq ans: elle fut arrêtée à Chinon au mois de Septembre de cette année, & l'acte authentique scellé du sceau de Philippe-Auguste en fut remis à l'évêque de Vinchestre, le jeudi avant la fête de la Toussaint.

Ryner, tome I, pag. 62, 63 & 64.

Mais cette trève ne mit point fin aux malheurs du roi d'Angleterre. De retour dans son royaume, il y trouva de nouveaux troubles excités par ses Barons qui en vinrent jusqu'à le déclarer déchu de la royauté. Malgré l'excommunication que le Pape avoit lancée, contr'eux, ils appelèrent Louis, fils de Philippe-Auguste, pour régner sur l'Angleterre; & le roi Jean eut avant sa mort, arrivée le 19 octobre 1216, la douleur de voir ce Prince, reconnu & couronné dans l'église de Saint-Paul de Londres.

Je me suis peut-être trop étendu sur ce qui concerne le roi Jean; mais je l'ai regardé comme le principal soutien de l'empereur Othon, & comme ne faisant, pour ainsi dire, avec lui qu'une seule personne par l'affection qui les unissoit ensemble. Je pourrois me dispenser maintenant de parler de la courte durée du triomphe de Louis, dont tout le monde est instruit, si je ne me croyois obligé de faire une remarque au sujet du traité qui le priva de sa nouvelle royauté, & lui accorda la liberté de revenir en France; tous les barons Anglois, ayant reconnu pour leur Roi le jeune Henri III, fils aîné du roi Jean.

Matthieu Pâris & les historiens Anglois ont avancé que le prince Louis, par un des articles du traité, s'étoit engagé de faire tout son possible auprès du Roi son père, pour faire rétablir le roi d'Angleterre en tous ses droits au-delà de la mer, & que lui, quand il seroit un jour sur le trône, lui feroit justice là-dessus. C'est la traduction que donne le P. Daniel des paroles de Matthieu Pâris : *quòd pro posse suo Patrem suum Philippum induceret ut Henrico Anglorum Regi redderet omnia jura sua in partibus transmarinis, & cum Rex foret, ipse in pace dimitteret.* Ce que Mézeray explique ainsi : « Que Louis feroit tous ses efforts pour obliger

Matth. Pâris, ad ann. 1217, p. 207.

» le Roi ſon père à rendre à Henri III toutes les terres de France
» qui avoient été conquiſes ſur le roi Jean; & s'il ne pouvoit pas
» obtenir cela de lui, il engageoit ſa foi, qu'il en feroit raiſon lui-même, lorſqu'il viendroit à la Couronne ».

C'étoit-là en effet le ſens que les Anglois devoient donner aux paroles de Matthieu Pâris; mais il paroît que nos deux hiſtoriens François n'avoient pas lû le traité, & qu'ils s'en ſont rapportés à l'hiſtorien Anglois.

Rymer, tome I, p. 74; & dans le Spicil. in fol. t. III, p. 586. Ce traité eſt imprimé tout entier dans le recueil de Rymer & dans d'autres auteurs, & l'on eſt bien étonné de n'y pas trouver un ſeul mot qui ait trait à la reſtitution des terres de France, ni aux droits que le roi Henri réclamoit au-delà de la mer: il n'y eſt abſolument parlé que des promeſſes que Louis fait de reſtituer les places dont lui ou ſes partiſans s'étoient emparés dans le royaume d'Angleterre & dans les îles qui en dépendent; de délivrer les Anglois du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, & enfin de ne plus revenir en Angleterre. Quant aux autres articles, comme celui de l'invitation au roi d'Écoſſe & au prince de Galles, d'accéder au traité, s'ils le jugeoient à propos, ils ne regardent la France en aucune manière. Il n'y a rien davantage dans le projet du traité, qui fut envoyé d'abord par les barons
P. 206, col. 2. Anglois au prince Louis, afin, dit Matthieu Pâris, qu'il vît ſi les conditions lui agréeroient: ce projet eſt imprimé en entier dans
T. I, p. 857. le *Theſaurus Anecdotorum* du P. Martenne.

Mais revenons à l'empereur Othon, que j'ai eu principalement en vue dans mon Mémoire. Nous l'avons laiſſé s'enfuyant de la bataille de Bouvines, où il penſa deux fois être pris: il dut à la vigueur de ſon cheval, de s'être tiré d'entre les bras de Guillaume des Barres, qui l'avoit ſaiſi au corps, comme il s'enfuyoit. Il ſe retira à Brunſwic, où, depuis cette fatale journée, il eut pendant quatre ans, le temps de méditer ſur les malheurs qui avoient troublé ſa vie.

Par le traité que Philippe-Auguſte venoit de conclure avec Jean-ſans-terre, il étoit dit que les deux Rois pouvoient donner du ſecours à celui des contendans dont ils avoient épouſé les intérêts, ſans être réputés avoir rompu la trève: mais quel ſecours

Othon

Othon pouvoit-il attendre du roi d'Angleterre, aſſez embarraſſé lui-même à ſe défendre contre ſes propres ſujets? Frédéric, roi des Romains, n'eut pas plutôt appris la défaite d'Othon, qu'il accourut à Aix-la-chapelle, où il ſe fit couronner une ſeconde fois, l'ayant déjà été auparavant à Mayence, du conſentement du Pape. Othon ne s'occupa plus dans ſa retraite, qu'à conſerver ſes partiſans, &, s'il étoit poſſible, à en acquérir de nouveaux, comme l'y exhortoit le roi Jean, quelques mois avant ſa mort. Le comte de Loſſ, *comes Loſſenſis*, prétendoit avoir des droits ſur le comté de Hollande & ſur d'autres ſeigneuries; & il offroit d'embraſſer le parti d'Othon, pourvu qu'il voulût reconnoître & appuyer ſes droits *(n)*: c'eſt à quoi le roi d'Angleterre tâchoit d'engager ſon neveu, par la vue des malheurs qui les aſſiégeoient tous deux. La lettre qu'il lui écrivit à ce ſujet, commence ainſi: *Kariſſimo nepoti ſuo Othoni, Dei gratiâ Romanorum Imperatori & ſemper Auguſto, Johannes, &c. Spiritum conſilii & fortitudinis....... Si (comes Loſſenſis) ad fidem veſtram redeat, Magnitudini veſtræ bonâ fide conſulendum duximus, & movendum, rogantes, quatenus reſpicientes perſecutionem veſtram & noſtram quibus undique vallamur, ipſum ad fidem veſtram revocare & in gratiam veſtram recipere ſtudeatis........ ſuper jure ſuo de comitatu Hollandiæ exaudire tanto libentiùs tenemini, quanto comes Wilekinus cum Lodowico inimico Dei & Eccleſiæ, ad perpetuam exheredationem noſtram, regnum noſtrum Angliæ præſumptuoſiùs ſit ingreſſus.*

Nicol. Trivet, Spicileg. in-fol. t. III, p. 184, col. 2.

Il y eut encore quelques mouvemens en Allemagne, qui donnèrent lieu à des guerres après la bataille de Bouvines; & ce n'eſt que des deux années qu'Othon ſurvécut à Jean-ſans-terre, qu'il faut entendre ce que dit Nicolas Trivet, de la vie tranquille & privée que mena cet Empereur juſqu'à ſa mort *(o)*, le 15 mai

Gobelin, Perſon. ætat. VI, c. 63.

(n) Rymer, tome I, p. 71, col. 1. Voy. les Annal. du moine Godefroy. Marq. Freher. p. 274, ad ann. 1203. *Theodoricus comes Hollandiæ moritur, & traditur comiti de Los provincia cum filiâ ſuâ. Quod graviter ferens Willelmus frater ejus (Theodorici) congregatis militibus, eundem Comitem de Hollandiâ expulit & filiam fratris abſtulit.*

(o) Spicil. in-fol. tome III, p. 184. *Otho adverſante ſibi fortunâ, poſt bellum quod ad Bovinas commiſſum eſt, in Saxoniam reverſus, privatam vitam toto ævo ſuo duxit in ducatu qui ſibi jure hereditario competebat.*

1218. Ayant fait appeler l'évêque d'Hildesheim au château de Hartzeberg près de Brunſwic, il ſe fit abſoudre de ſa rébellion contre l'Égliſe, c'eſt-à-dire contre la cour de Rome, & mourut avec de grands ſentimens de piété. Telle fut la fin d'un Prince dont la vie paroît n'avoir été qu'un tiſſu de peines, de malheurs & d'afflictions: *Hujus imperium* (dit Meibomius ſon apologiſte) *annorum quidem tantùm viginti fuit & unius, ſed ærumnis, miſeriis & acerbitatibus continuis refertum ac plenum. Quod enim fuerit infortunium, quæ calamitas cujus ille immunis vixerit!* Mais c'eſt à tort que le même auteur met au nombre des afflictions de l'empereur Othon, le peu d'amour que Jean-ſans-terre lui témoigna, en refuſant de lui reſtituer ſon héritage, & les legs que Richard lui avoit laiſſés: *Avunculi ſui regis Angliæ in denegandâ hereditate & legatis debitis* ἀϛοργία. On a vu que le roi Jean ne ceſſa de lui fournir l'argent dont il avoit beſoin *(8)*.

Annal. Godefr. Colon. ad ann. 1218, apud Marq. Freher. p. 288.

Voy. les notes, à la fin de ce Mémoire.

Othon ne laiſſa pas de poſtérité. Henri ſon frère aîné, comte palatin du Rhin, qui jouiſſoit d'une grande conſidération dans l'Empire, mourut en 1227, ne laiſſant que des filles: ainſi ce fut Guillaume, le quatrième fils de Henri le Lion, qui continua l'illuſtre maiſon de Brunſwic.

En commençant mes recherches pour la compoſition du Mémoire que je viens de lire, je n'avois eu intention que de prouver la principauté d'Othon ſur l'Aquitaine & le Poitou, & pour cela il n'y avoit qu'à faire paſſer en revue les autorités que m'ont fournies les titres & les auteurs que j'ai conſultés, ce qui n'auroit produit qu'une compilation peu intéreſſante. Ces autorités ayant rapport à différens temps, & à des circonſtances particulières de la vie d'Othon, j'ai cru pouvoir les enchâſſer, pour ainſi dire, dans un précis de l'hiſtoire de ce Prince, fondé ſur des preuves qui parlent toujours de lui comme duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Par-là il me ſemble que je ſuis parvenu au but que je m'étois d'abord propoſé, c'eſt-à-dire de prouver:

1.° Que ce Prince vint tout jeune en France, après le banniſſement de ſon père, & la confiſcation des biens allodiaux de la maiſon de Brunſwic:

2.° Qu'il étoit dans le Poitou en 1190, puiſque cette année-là

il rendit à l'évêque de Poitiers, qui l'appelle *nobilis adolescens*, un hommage pour Sivray, l'île Jourdain & le Dorat, qui lui appartenoient:

3.° Qu'il n'a pu être fait duc d'Aquitaine & comte de Poitou qu'en 1196 au plus tôt, parce qu'auparavant on ne trouve aucun acte qui lui donne ces qualités, & que les lettres que nous avons pour ces provinces, sont au nom du roi Richard :

4.° Que par les titres de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou, il ne faut pas entendre un simple gouvernement, mais la propriété de ces provinces données à Othon, *jure hereditario*, comme le dit Meibomius, & comme les auteurs Anglois & Allemands l'ont supposé. Car si Othon n'avoit possédé le comté de Poitou que comme gouverneur amovible, de quel droit auroit-il envoyé ses frères au roi Jean pour lui demander, selon Roger de Hoveden, la restitution des comtés de Poitou & d'Yorkc, que Richard avoit donnés à Othon? Quel droit Othon avoit-il, s'il n'étoit pas propriétaire du Poitou, de le vendre à son oncle Richard, afin d'avoir de quoi satisfaire l'avidité des Électeurs qui l'avoient élevé à l'Empire? c'est ce qu'on lit dans la chronique d'Halberstad, imprimée parmi les écrivains de Brunswic, donnés par Léibnitz. Que pouvoit entendre Gervais de Tilbéry, dans le discours qu'il adresse à Othon, lorsqu'il lui dit : *partis Aquitanicæ regni Francorum dominium gessisti !*

Enfin, quoique j'aie hésité d'abord à affirmer qu'Othon fut seigneur propriétaire des provinces dont je parle, à cause d'une expression dont se sert Jean-sans-terre, dans une lettre que j'ai rapportée, où ce Prince qualifie la domination d'Othon, sur le Poitou, de gouvernement, *balliva Pictaviæ ;* cependant les historiens & les lettres que j'ai citées de cet Empereur, où il parle en maître, comme auroit pu faire le roi Richard, m'ont paru concourir à prouver qu'il étoit propriétaire de l'Aquitaine, & par conséquent du Poitou, qui en faisoit partie alors. C'est pour cela qu'un acte concernant la donation de la terre du Deffens, située en Poitou, est datée *Ottone ducatum Aquitaniæ feliciter gubernante.*

Quant à l'objection qu'on pourroit me faire contre la propriété d'Othon, sur ce que ce Prince dit dans ses lettres en faveur des

habitans d'Oleron: *Volo autem & ſtatuo ut hoc privilegium cum aſſenſu & voluntate domini Regis avunculi mei factum, &c.* Je n'aurois autre choſe à répondre, ſinon que c'eſt une formule uſitée dans tous les actes des vaſſaux, exprimée ou ſouſentendue: elle eſt fondée ſur ce qu'un Seigneur de terres ne pouvoit y faire aucun changement, y accorder des droits & des prérogatives, ſans l'aveu & la volonté de celui dont il relevoit, & quelquefois même ſans le conſentement des particuliers qui pouvoient avoir intérêt à la choſe. Louis le Gros accordant un droit de pêche aux religieux de Saint-Magloire, dit qu'il le fait, *cum voluntate filii noſtri Philippi in Regem coronati.* Quand cette formule de conſentement ne ſe trouve point exprimée dans les lettres d'un vaſſal, il faut toujours ſuppoſer que ſon ſuzerain a donné en particulier ſes lettres d'autoriſation.

Je ne voudrois cependant pas ſoutenir, comme ſont les auteurs que je viens de citer, qu'Othon eût encore conſervé ſon droit de propriété ſur les provinces de France, après ſon élection; parce que je ne vois pas comment pouvoir concilier ce ſentiment avec le teſtament de Richard, par lequel ce Prince, ſelon Trivet, inſtitue pour héritier univerſel de tous ſes États, ſon frère, *regni ac omnium terrarum ſuarum, teſtamento ſuo deſignavit heredem,* & ne laiſſe à ſon neveu Othon, qu'une partie de ſes tréſors: auſſi le pape Innocent III, dans une lettre qu'il écrit au roi Jean en faveur d'Othon, n'exige-t-il de lui que l'argent que Richard lui avoit légué par ſon teſtament.

Spicileg. t. III, in-fol. p. 177, col. 2.

J'aurois pu ajouter à ce Mémoire, qui n'eſt déjà que trop long, quelques diſcuſſions ſur l'érection de Brunſwic & de Lunébourg en duché: je l'ai attribuée à l'empereur Othon, d'après quelques auteurs Allemands; mais les plus célèbres d'entr'eux, tels qu'Albert Crantzius, Henri Meibomius, Vitriarius & Pfeffinger, diſent que c'eſt l'empereur Frédéric II qui, en 1235, érigea en duché, pour Othon ſurnommé *l'Enfant,* neveu de l'empereur Othon, les ſeigneuries de Brunſwic, de Lunébourg & d'autres villes, qui étoient des biens allodiaux de la maiſon de Saxe. On trouve les lettres de cette érection dans l'apologie d'Othon par Meibomius. Au reſte, tous ces auteurs & pluſieurs autres que je pourrois

Meibom. Rer. German. t. III, p. 146. Voy. la note (1) ci-après.

nommer, en parlant de l'empereur Othon, font toujours mention de sa qualité de comte de Poitou ; il y en a même qui le désignent par le surnom de *Poitiers,* comme Herman Cornerus dans sa chronique: *Otho IV* DE POITIERS, *filius Henrici Leonis Magni, Romanorum imperator (p).* Pfeffinger, dans ses notes sur Vitriarius, dit qu'on lit sur une table ancienne, qui est dans l'église de S.t Blaise à Brunswic, auprès du tombeau de Henri le Lion, qu'en 1218, mourut à Hartzbourg, le très-puissant empereur Othon IV.e du nom, seigneur de Brunswic, fils du duc Henri le Lion, & qu'il fut inhumé dans l'église de S.t Blaise à Brunswic. *Page 148.*

(p) Corneri, Chronic. p. 814, in-fol. du recueil d'Eccard, intitulé *Corpus historicum medii ævi.* Lipsiæ, 1723.

NOTES.

Sur les biens allodiaux de la maison de Brunswic.

(1) J'AI promis, au commencement de ce Mémoire, de parler des bien allodiaux qui avoient appartenus à Henri le Lion, & je m'en acquitte ici en le finissant. Les biens que les ancêtres de ce Prince avoient possédés étoient situés, suivant Meibomius, dans l'ancienne Saxe, au-delà du Wéser & de la Hesse jusqu'à l'Elbe ; Stade, Zell, Lunébourg & Brunswic, avec leurs territoires, en étoient les lieux principaux : ils en avoient encore sur les deux bords du Rhin. Henri le Lion ayant été dépouillé, comme je l'ai dit, non-seulement de la Saxe & de la Bavière, fiefs de l'Empire, mais encore de tous ses biens patrimoniaux, par l'empereur Frédéric I.er, il fut obligé, pour vivre en paix avec l'empereur Henri VI, fils de Frédéric I.er, de se contenter des seigneuries de Brunswic & de Lunébourg, & d'abandonner ses autres biens à ses ennemis. Henri le Lion étant mort en 1195, ses trois enfans, Henri, comte Palatin ; Othon, depuis Empereur ; & Guillaume, gouvernèrent pendant quelque temps le patrimoine de leur père par indivis, & puis le partagèrent entr'eux : Henri eut la ville de Stade & ses dépendances ; la ville de Brunswic fut le lot d'Othon, & Lunébourg échut à Guillaume. Après la mort de l'empereur Othon IV, sans enfans, son frère aîné se saisit de Brunswic, qu'il gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en 1227 : il ne laissa de sa femme Agnès, fille de Conrad, comte palatin du Rhin, que deux filles ; savoir Agnès, mariée à Otton, duc de Bavière ; & Gertrude, qui épousa Henri, marquis de Bade. Ces deux gendres de Henri, comte Palatin, vendirent pour une somme modique, à l'empereur Frédéric II, *Albert Krantzius, l. VII, p. 200.*

les droits qu'ils prétendoient avoir ſur la ſeigneurie de Brunſwic; mais Otton, ſurnommé l'*Enfant*, fils de Guillaume & neveu de l'empereur Othon IV, ſeigneur de Lunebourg, ſouffrant impatiemment cette vente, s'empara de Brunſwic, ce qui excita une guerre dans cette partie de l'Allemagne, pendant laquelle Otton fut chaſſé de cette ville, & fait priſonnier dans une bataille qu'il livra conjointement avec Valdemar II, roi de Danemarck ſon oncle, contre Gérard, archevêque de Brème; Albert, duc de Saxe; Adolphe, comte de Schawembourg; & Henri, comte de Swérin, qui fit Otton priſonnier. Mais ce Prince étant ſorti de ſa priſon, reprit Brunſwic & tous ſes autres biens allodiaux, à l'exception de Stade & de ſon territoire, qu'il ne put retirer des mains de l'archevêque de Brème. Enfin l'empereur Fréderic II ayant indiqué à Mayence, en 1235, une aſſemblée des princes de l'Empire, Otton vint s'y jeter aux pieds de l'Empereur, lui demanda pardon des offenſes qu'il auroit pu commettre contre lui, & remit à ſa diſpoſition tous ſes biens allodiaux. Fréderic, touché de la ſoumiſſion d'Otton, les lui rendit, en les érigeant en duché, comme fiefs de l'Empire: *Quapropter,* dit l'Empereur, dans ſes lettres d'érection *, *cum conſilio, aſſenſu, & aſſiſtentiâ Principum, civitatem Brunſwic, & caſtrum Luneborch, cum omnibus caſtris, hominibus, & pertinentiis ſuis univimus & creavimus inde ducatum, & imperiali auctoritate dictum conſanguineum noſtrum Ottonem ducem & principem facientes, Ducatum ipſum in feodum Imperii ei conceſſimus, ad hæredes ſuos filios & filias hæreditariè devolvendum.* On voit par-là qu'Otton-l'Enfant a été le premier duc de Brunſwic & de Lunebourg, & qu'avant lui ces ſeigneuries n'étoient décorées d'aucun titre de duché ou de comté: ainſi Trivet, hiſtorien Anglois, qui écrivoit après cette érection, ne s'exprime pas exactement, lorſque parlant de la retraite d'Othon IV à Brunſwic, après la bataille de Bouvines, il dit: *privatam vitam toto ævo ſuo duxit IN DUCATU qui ſibi jure hæreditario competebat.* Les enfans de Henri le Lion ſe ſont appelés ducs de Saxe parce que leur père avoit poſſédé cette province, mais non ducs de Brunſwic & de Lunebourg. *Voyez* Albert Krantzius, *lib. VII, pag. 200 & 204,* & Vitriarius, *Illuſtrat. à Pfeffingero, p. 379.*

* Ces lettres ſont du 21 août 1235.

(2) On ne ſera pas fâché de voir le ſtyle de cette lettre, qui ſe trouve dans un volume de Marquard Fréher, parmi des lettres de l'empereur Frédéric I.er *Excellentiſſimo Regi Francorum Ludovico, Henricus, Dei gratiâ dux Bavariæ atque Saxoniæ, intimum ſervitium cum ſinceriſſimâ dilectione, Domine, & vos & omnia quæ penes vos ſunt, penitus ad velle Dei ſtare, & omni proſperitate & virtute florere, intimo corde optamus; & nos ad omne preceptum veſtrum ſemper paratos eſſe certum habetote, idque rogo de nobis exiſtimare, quod de intimo & fideliſſimo*

Pag. 309, in-fol.

amico vestro. Excellentiæ vestræ ingentes gratiarum actiones referimus, quòd fidelissimi vestri filium, quem per præsentem portitorem litterarum dilectæ Majestati vestræ transmisimus, uti decuit virtutem vestram, & clementer accepistis & clementius hactenus tenuistis. Unde (ut verum fatear) perennem in corde meo pepigistis mansionem. Rogo igitur Excellentiam vestram, sub respectu totius servitii nostri & bonâ memoriâ intimæ amicitiæ, ut si quid in omni ditione meâ est, quod Excellentiæ vestræ placeat, ipsè imperetis, & si quos habetis pueros, quos vel terram nostram vel linguam addiscere vultis, nobis transmittatis, in quibus hilarè & abunde vobis ostendemus, quàm gratam acceperimus virtutis vestræ benevolentiam. Igitur quæ bono jam celebrata sunt studio, optimo, rogo, peragantur exitu, & jam præfatum puerum & præsentem nuncium nostrum, omni occasione postpositâ, per regnum vestrum autoritate vestrâ conduci præcipientes, eos nobis transmittatis. Cette lettre est aussi imprimée dans le quatrième volume des Historiens de Duchesne, *page 710*.

(3) *Omnibus Christi Fidelibus præsentem paginam inspecturis. Willelmus, Dei gratiâ Pictavensis ecclesiæ humilis Sacerdos, in perpetuum salutem. Approbatæ consuetudinis esse dignoscitur ut quod dignum memoriâ geritur, litterarum cautioni commendetur. Quocirca præsenti paginâ duximus annotandum, quòd cùm essemus apud Voec, in domo virorum religiosorum de habitu Boamundi, Otto nobilis adolescens, filius nobilis viri ducis Saxoniæ, liberaliter & benignè fecit nobis hominium, propter Siuraicum castrum & castellaniam, propter castrum insulæ Jordanis & castellaniam, & propter castrum Daurati & ea quæ habet in burgo Daurati comes Marchiæ. Hæc omnia fuerunt nominata & expressa. Fecit quoque nobis tunc idem Otto hominium in generali de omnibus illis rebus quas comes Marchiæ solet & debet tenere de episcopo Pictavensi. Ut autem hæc perpetuam obtineant firmitatem, sigilli nostri robur apposuimus, & capituli nostri sigillo fecimus roborari, anno ab Incarnatione Domini 1190, inclytis regibus Franciæ & Angliæ, Philippo & Richardo, Hierosolymam proficiscentibus. Actum est hoc apud Habitum, istis præsentibus & videntibus Airaudo priore habitûs & quibusdam suis confratribus, &c.*

Acte de l'hommage fait par Othon à l'évêque de Poitiers.

(4) Les auteurs anciens, comme Rigord, Matthieu Pâris, Nicolas Trivet, qui ont eu occasion de parler de l'empereur Othon, n'en font aucune mention en qualité de comte de Poitiers; & parmi les historiens modernes, Mézeray, le Gendre, Velly, Rapin-Toyras & autres, ont gardé le même silence: il n'y a que Roger de Hoveden & Albéric des Trois-fontaines, qui en aient fait mention; auxquels il faut ajouter Guillaume le Breton, qui en dit un mot dans sa Philippide. Je ne vois que le P. Daniel parmi les modernes, qui ait parlé en passant, de l'investiture du comté de Poitiers, donnée

à Othon par le roi Richard. Il n'en eſt pas de même des auteurs Allemands, anciens & modernes; ils parlent tous de la principauté d'Othon ſur le duché d'Aquitaine & ſur le comté de Poitiers: ils l'appellent ſimplement *le comte Othon*, & quelquefois *Othon de Poitiers*. On peut conſulter en particulier les auteurs ſuivans: Conradus de Fabariâ, *de Caſibus Sancti Galli*, dans le recueil de Goldaſt, intitulé *Res Alamanicæ*. Alb. Krantzius, dans ſa *Saxonia*. *Hermani Corneri Chronic.* dans le recueil d'Eccard, intitulé *Corpus hiſtoricum medii ævi. Regiſtrum de negotio Imperii. Chronic. Halberſtadenſe, tom. II. Script. Brunſvicenſium de Leibnits. Chronicon Metenſe, tom. I, Labbeano, ad an. 1198. Chronicon Godofredi, Colonienſis monachi. Otia Imperialia Gervaſii Tilberienſis. Chronic. Slavorum, Arnoldi Lubeckenſ. abbatis. Oliverii, Hiſtoria regum Terræ-ſanctæ. Golſcheri, Geſta Archiepiſcoporum Trevirenſ.* Et parmi les modernes, *Henric. Meibomius, Apologia Othonis. Jacob. Will. Imhof, Notitia ſacri Romani Imperii. Vitriarius illuſtratus, ſeu Inſtitutiones Juris publici Romano-Germanici, notis auctæ à Joh. Friderico Pfeffingero, Gothæ, 1698, in-4°.* Et ſur-tout l'*Introduction à l'hiſtoire de l'Empire & des Empereurs, de Simon-Fridéric Lahn, profeſſeur à Helmſtad:* cet ouvrage eſt écrit en allemand, mais il eſt accompagné de notes ſavantes & pleines d'érudition, en latin, ſix fois plus étendues que le texte; il a été imprimé à Leipſic, en 1721, deux volumes *in-4°.*

Theſ. anecdot. Martenne, t. I, p. 666.

(5) *Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictavis, venerabilibus viris Archiepiſcopis & Epiſcopis, aliarumque Eccleſiarum Prælatis in ducatu Aquitaniæ conſtitutis, ſalutem. Sciatis quòd dominus Papa ſignificavit mihi per litteras ſuas, ſanctum Geraldum. . . . . . . ab Eccleſiâ Romanâ canoniſatum. . . . . . . ipſiuſque feſtum cum devoto laudis obſequio Romæ ſolemniter celebratum eſſe, mandans mihi quatenus feſtos ejus. . . . . devotè celebrem, eundemque Dei Sanctum ſincerâ colam & venerer devotione, atque alios exemplo & hortatu meo ad hoc ipſum inducam. Mandatum ergo apoſtolicum. . . . . reverenter amplectens, rogo vos quatenus in ſynodis veſtris, & in eccleſiis & conventibus hoc ipſum Fidelibus vobis commiſſis. . . . denuncietis faciendum & diligenter obſervandum. . . . . . Omnibus autem quicumque ad viſitandum ſanctum corpus ejus & ad dies feſtos ipſius, ſive ad feriam & nundinas venerint, quas concedo eidem monaſterio penitus liberas, & ibi conſtituo celebrandas. . . . . univerſis præſto ſecuritatem eundo & redeundo.*

Rymer, tome I, p. 34, col. 1, & Leibnitz, Script. Brunſvic. p. 878.

(6) *Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictaviæ, omnibus tam futuris quàm præſentibus ad quos litteræ iſtæ pervenerint, ſalutem. Sciatis pro certo me dediſſe in perpetuum, & præſenti cartâ privilegialiter conceſſiſſe omnibus hominibus, tam divitibus quàm pauperibus & heredibus eorum, quòd ego*

&

& successores mei, ipsis & eorum hæredibus, in puellis vel viduis, totius insulæ Oleronis, nuptiis tradendis, in ballio pupillorum & viduarum & possessionum ad ipsos pertinentium saisiendo, sale & vino Proborum hominum capiendo, in possessionibus sine liberorum procreatione decedentium occupandis; etiam aliis violentis hujusmodi impedimentis quæ apud Oleronem à Principibus olim solebant fieri, nullam vim vel molestiam deinceps inferemus, nec inferri ab aliquo permittemus; salvis tamen & retentis justis consuetudinibus & servitiis nostris, quæ apud Oleronem prædecessoribus nostris & mihi, ratione dominii, consueverunt (evenire).

Volo autem & statuo, ut hoc privilegium, cum assensu & voluntate domini Regis avunculi mei factum, universis hominibus de Olerone & eorum hæredibus, sicut superiùs est annotatum, illæsum & inconcussum perpetualiter observetur. Nec ulli hominum liceat illud infringere vel ei ausu temerario derogare. Quod utique privilegium, ut perpetuum robur & autoritatem obtineat, ego sigilli mei impressione feci has litteras insigniri. Testibus domino Gaufrido, comite Perticensi...... Gaufrido de Celiâ, tunc senescallo Pictaviæ & Vasconiæ...... Ogerio Sonereco, præposito Mosterolii & multis aliis. Anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nonagesimo octavò, XXIX die decembris. Apud Benaon.

(7) Le P. Barre, dans son histoire d'Allemagne *, cite dans une note Roger de Hoveden, comme ayant dit *que Richard avoit laissé à Othon les comtés d'Yorck & de Poitou, avec les deux tiers de son trésor.* Sur le testament du roi Richard. * *Tome V, p. 514.*

C'est ce qu'on ne lit point dans l'historien Anglois; car Roger ne dit pas qu'il ait été fait mention, dans le testament du roi Richard, de la donation de ces comtés à Othon, il n'en parle point du tout; mais seulement de la portion de son trésor qu'il lui légua, & cette portion n'étoit pas les deux tiers, comme le dit le P. Barre, mais les trois quarts avec ses joyaux, puisqu'il en donna la quatrième partie à ses serviteurs & aux pauvres: selon ce récit le roi Jean n'eut aucune part à ce trésor.

Voici les termes de Roger de Hoveden, au *fol. verso 449* de la seconde partie de ses Annales, imprimées dans un recueil d'historiens Anglois, intitulé *Rerum Anglicarum scriptores post Bedam præcipui.* *Londini, 1596, in-fol.* *Cùm autem rex (Richardus) de vitâ desperaret, divisit Johanni fratri suo regnum Angliæ & omnes alias terras suas, & fecit fieri prædicto Johanni fidelitates ab illis qui aderant, & præcepit ut traderentur ei castella sua: & tres partes thesauri sui, & omnia baubella sua divisit Othoni nepoti suo regi Allemannorum; & quartam partem thesauri sui præcepit servientibus suis & pauperibus distribui.* Le P. Barre n'avoit assurément pas lu l'auteur qu'il cite; peut-être a-t-il cru pouvoir conclure, de la demande que les deux frères d'Othon vinrent faire des comtés d'Yorck & de Poitiers,

après la mort de Richard, que ce Prince les avoit laiſſés par ſon teſtament à Othon; mais j'ai prouvé que c'étoit de ſon vivant qu'il les lui avoit donnés. Au reſte, Roger de Hoveden, comme on vient de le voir, ne dit rien de ce que le P. Barre lui fait dire, & Nicolas Trivet n'en dit pas davantage; il s'exprime preſque dans les mêmes termes que Roger, en parlant de ce teſtament: *Prolem verò*, dit-il, *non habens (Richardus) Joannem fratrem ſuum regni ac terrarum ſuarum omnium teſtamento ſuo deſignavit hæredem, theſauri verò ſui tres partes Othoni nepoti ſuo in regem Romanorum jam coronato contulit, reliquam ſervientibus ſuis pauperibuſque diviſit.* Pour ce qui eſt de Matthieu Pâris, qui ne parle point d'Othon en qualité de comte de Poitiers, il ne fait nulle mention du teſtament du roi Richard.

Spicil. tom. III, p. 177, col. 2.

(S) Meibomius eſt obligé de l'avouer lui-même, car après avoir cité la chronique d'Halberſtad, qui dit qu'Othon vendit ſon comté, il ajoute: *Rerum Anglicarum ſcriptores venditionis nullam faciunt mentionem: exportatam ex Angliâ in Germaniam ingentem pecuniæ vim non diſſimulant, uti nec noſtrates.*

Page 156.

SOMMES données à Othon, Empereur, par les rois Richard & Jean.

2125 marcs, donnés par Richard aux Officiers de la cour de Rome . . . . *page 714.*

150000 marcs, donnés à Othon par Richard à ſon départ de France . . . . *page 716.*

5000 marcs, donnés à Othon par le roi Jean, lorſqu'il alla en Angleterre, en 1208. *page 727.*

8500 marcs, donnés aux députés envoyés par Othon, en 1212 . . . . *page 729.*

ce qui fait . . 165625 marcs, qui étant

multipliés par 50ˡ

font . . . . . . 8281250ˡ huit millions deux cents quatre-vingt-un mille deux cents cinquante livres de notre monnoie.

L'empereur Othon ayant envoyé ſon frère Henri, en 1209, demander de l'argent au roi Jean pour ſon voyage de Rome, le roi Jean lui en donna. Matthieu Pâris, qui dit que la ſomme étoit conſidérable, ne la ſpécifie pas.

Voyez ci-deſſus, page 728.


Nord
Isle des Princes
ECHELLE DE TOISES.
500
1000
Echelle à corriger par la précédente.
500
1000.
EIUP
Blachernes
Tersana
Cassim-Pacha
Palais de France
Top-hana
PERA
GALATA
BOSPHORE
SCUTARI
Tour
LE PORT
Seraï Bournou
Kiosk
CONSTANTINOPLE
Porte Dorée
SERAÏ
Ste Sophie
Kadi-keui
ou Chalcedoine
Sabactana
les Sept Tours
PROPONTIDE

MÉMOIRE
SUR
L'ÉTENDUE DE CONSTANTINOPLE, COMPARÉE À CELLE DE PARIS.

Par M. D'ANVILLE.

LES villes, qui par leur rang & par une puiſſance de longue durée, ſe ſont élevées fort au-deſſus des autres, prennent dans l'imagination une étendue qui peut ſurpaſſer la réalité. On diſpute ſouvent dans la comparaiſon qu'on veut faire des villes qui paroiſſent rivales par leur étendue. Il faut une dimenſion poſitive du ſol pour fixer l'opinion convenable en pareil ſujet. Les notes de Pancirole, ſur la deſcription de Conſtantinople qui accompagne la Notice de l'Empire, & ce que Gyllius, & M. Du Cange, ont diſcuté avec beaucoup de recherches dans des ouvrages concernant cette ville ſpécialement, ne décident point ce que je me propoſe pour objet dans ce Mémoire.

Lû le 15 Juin 1764.

Gyll. Topogr. urb. Conſtantin. Cangii, Conſtantinop. Chriſt.

Nous avons pluſieurs plans de Conſtantinople. Celui qui a été publié dans la relation du voyage de M. Deshaies, envoyé au Levant par le roi Louis XIII, n'eſt point ſans mérite, nonobſtant le défaut de n'avoir point ſon échelle particulière. Un Ingénieur François, nommé de Combes, ayant joint à une carte du Boſphore, qui eſt au dépôt de la Marine, un plan de Conſtantinople, & ce plan ayant ſervi de modèle à celui que D. Banduri a inſéré dans ſon *Imperium Orientale ;* la trace fort circonſtanciée du circuit de Conſtantinople, & de ſa forme triangulaire, entre la Propontide & le *Chryſo-ceras ,* ou le port, ſont ſous les yeux du public. L'emplacement de la ville, & des lieux voiſins, paroiſſent aſſez bien figurés dans une carte du Boſphore, miſe au jour par Homann à Nurenberg, & qui pour le fond eſt la même que celle du ſieur de Combes, que D. Banduri a pris ſoin de faire graver ainſi que le plan. Une autre carte, gravée à

Augſbourg par Seutter, eſt moins régulière, tant à l'égard de Conſtantinople que du Boſphore : & ce qu'il y a de plus repréhenſible encore, eſt un morceau ſur les mêmes objets, publié à Londres par Jean Rocque en 1742.

Sur le plan qu'il eſt libre à chacun de conſulter dans l'*Imperium Orientale*, on voit une échelle donnée en toiſes, de manière à ne laiſſer en apparence aucune matière à difficulté, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur ce dont il eſt queſtion. Mais, il m'eſt arrivé plus d'une fois, & avec déplaiſir, de reconnoître de l'infidélité dans des verges d'échelle. Et comme on a peine à ſe perſuader, qu'il ait été libre à un étranger d'appliquer la meſure de la chaîne aux murs de Conſtantinople; l'évaluation de l'échelle du plan n'étant pas vraiſemblablement celle d'une meſure priſe en rigueur, pourroit n'être que le réſultat d'une eſtime, fondée ſur quelque élément ou principe inſuffiſant ou défectueux.

Chap. 15. L'attention que j'ai donnée à ce que Thévenot, qu'un eſprit de curioſité a fait voyager, rapporte dans ſon premier voyage, qu'on ſe trompe en croyant que Conſtantinople ſoit plus grand que Paris; & une eſtime du temps qui lui a ſuffi pour longer en cheminant à pied deux des côtés du triangle que forme Conſtantinople, ont été une première raiſon d'avoir pour ſuſpecte la juſteſſe de l'échelle appliquée au plan du ſieur de Combes. On conviendra d'abord, que la comparaiſon à l'égard de Paris, qu'un voyageur exact faiſoit en 1655, a pris beaucoup d'avantage par les accroiſſemens que Paris a reçus depuis plus d'un ſiècle.

En partant de la proximité du Kiosk du Sérail, & en cheminant le long du port, toujours au dehors des murailles, puis du côté de terre juſqu'aux Sept-tours, Thévenot & un autre François qui l'accompagnoit, y ont employé une heure & trois quarts juſtes, & ſur les montres qu'ils portoient l'un & l'autre. Le Kiosk eſt ſur le rivage du port, vis-à-vis de l'angle oriental de Galata, à peu de diſtance de l'*Acropolis*, ou de la pointe de l'ancienne Byzance, par laquelle le port eſt ſéparé de la Propontide; & on ſait que les Sept-tours ſont appuyées d'un autre côté ſur le rivage de la Propontide. Ainſi, cette marche répond à deux des côtés du triangle, le premier complet, à peu de choſe

près, en suivant le port, & le second vers la terre, & qui regarde le couchant, depuis l'enfoncement du port jusqu'à la Propontide.

Il m'a paru de quelque conséquence pour la Géographie en général d'étudier ce que peut valoir la *marche d'un homme de pied,* soit en comptant ses *Pas,* soit en tenant compte du *Temps* qu'on mettoit à cheminer. De l'expérience que j'ai cherché à acquérir sur ce sujet il a résulté, qu'un homme de la taille commune, savoir d'environ 5 pieds 4 pouces, ce qui égale au moins 5 pieds 10 pouces Romains, hauteur de stature fixée pour le soldat dans la milice Romaine, faisoit environ 2500 pas en 20 minutes, ou 7500 dans l'heure entière. Le Pas commun d'un homme de la stature conforme à ce qui précède, est d'environ 22 pouces; & par une évaluation de la longueur propre spécialement au *Pied naturel,* & qui revient à 1088 dixièmes de ligne du Pied de Paris, ou 9 pouces & environ une ligne, comme cette évaluation est donnée dans un Essai sur les Mesures itinéraires, qui a paru en 1751, (& postérieurement dans un Traité plus complet, publié en 1769) les deux pieds & demi dont se compose le *Pas commun,* s'évalueront à 22 pouces 8 lignes, & le calcul d'une heure de marche sera d'environ 2400 toises. Dans une espèce d'analyse de la marche du soldat Romain, d'après l'indication qu'en donne Végèce, j'ai fait voir dans le volume XXV de l'Académie, que cette marche renfermée dans la durée d'une heure astronomique, se bornoit à 2400 toises. Mais, ayant invité une personne intelligente, & dont la hauteur de taille est de 5 pieds 6 à 7 pouces, de faire quelques épreuves sur ce sujet, son résultat a été de compter environ 600 pas dans la durée de 5 minutes, & de trouver que l'espace de 100 pas valoit à peu près 35 toises, donc environ 210 toises pour 5 minutes, & 2500 de compte rond, ou peu de chose de plus, pour l'heure entière. Dans le dessein où il faut être de ne point risquer d'aller trop avant en corrigeant l'échelle du plan du sieur de Combes, nous préférerons ici entre les deux estimes données de la marche d'une heure, la plus forte, ou 2500 plutôt que 2400.

Lib. 1, cap. 2.
Hist. p. 187.

Selon l'échelle définie en toises sur le plan dont il s'agit, la trace au dehors des murailles de Constantinople, depuis la pointe

de Byzance & le long du port, puis en quittant le rivage du port pour suivre l'enceinte qui s'étend jusqu'à la Propontide, fournit 5500 toises de bon compte, comme il est libre à toute personne d'en prendre la mesure. Or, les sept quarts d'heure justes, qui ont suffi à Thévenot pour cheminer à pied sur cette trace, ne donnent à raison de 2500 toises par heure, que 4375 toises, ou 4400 de compte rond, à quoi nous consentirons volontiers d'ajouter une centaine de toises, pour suppléer à ce que le point de partance de Thévenot dans la proximité du Kiosk donne de moins qu'à partir précisément de la pointe du Sérail ou de Byzance. Mais en somme, 4500 toises sont très-sensiblement au-dessous de 5500: & pour admettre ces 5500 toises au lieu de 4500, il faudroit supposer contre la vraisemblance, que la marche d'une heure excéderoit d'environ 600 toises l'évaluation portée jusqu'à 2500.

Au reste, qu'on ne soit point surpris que je ne balance point entre ces mesures différentes, sur le parti que je crois convenable. Nous sommes informés d'une manière positive, qu'un voyageur très-distingué dans le nombre de ceux qu'on peut citer avec plus de confiance, a fait par un pur motif de curiosité, en sept quarts d'heure précisément, une longueur de chemin qui ne peut s'estimer valoir cinq à six mille toises, comme les donne une échelle de toises, dont les moyens de détermination & de longueur nous sont inconnus. Il n'y a rien de plus délicat, & qui tire plus à conséquence, dans l'usage qu'on peut vouloir faire d'un plan comme d'une carte, que la mesure d'échelle, de même que ce qui décide de la manière d'orienter l'objet: & il faut regarder comme un avantage dans le cas présent, que le vice d'une échelle soit assez considérable pour être aperçu distinctement.

Mais, il y a plus qu'une forte présomption, pour être assuré, que l'échelle du plan pèche par l'excès qu'elle donne à la mesure de l'enceinte de Constantinople. La description de cette ville sans nom d'auteur, qui ainsi que celle de Rome est jointe à la Notice de l'Empire, & qu'on reconnoît avoir été faite sous Arcadius & Honorius, nous apprend; que l'étendue de Constantinople, sur la longueur en droite-ligne, depuis la porte Dorée, jusqu'à l'extrémité opposée sur la mer, *longitudo Urbis, à portâ Aureâ,*

usque ad littus maris, directâ lineâ, est de 14075 pieds, *pedum quatuordecim millia septuaginta quinque,* en toutes letres. La porte ici mentionnée étoit ouverte du côté de la terre, dans la douzième région de la ville.

Il est à propos d'observer, que cette mesure se rapporte, sans qu'on en puisse douter, à un temps où Constantinople avoit acquis sa plus grande étendue. On lit dans Zosime, que Constantin ne recula les murs de la ville qu'il construisit, qu'à quinze stades de l'ancien mur de Byzance; & ces quinze stades joints à l'emplacement du Sérail, que l'on sait occuper & remplir celui de Byzance, ne prendroient que les deux tiers ou environ, de la longueur actuelle de Constantinople, selon l'échelle du plan. Mais, le nombre des habitans s'étant fort accru, ce fut une nécessité de reculer l'enceinte dans les terres, & au-delà du terme où la ville étoit renfermée plus étroitement par son port & par la Propontide. C'est ce qui fut exécuté sous Théodose le jeune, comme on l'apprend de Socrate, & en l'an 447, c'est-à-dire 110 ans après la mort de Constantin. La clôture des Blakhernes, en la quinzième année du règne d'Héraclius, selon le *Chronicon Paschale,* ou l'an 625, n'a point fait un agrandissement de quelque considération, ne formant qu'une encognure sur le rivage du port, & qu'il est aisé de distinguer d'avec l'alignement absolu de l'enceinte. Ainsi, il seroit superflu de fonder quelque difficulté sur la supposition d'une étendue de Constantinople au-delà de celle qui est déterminée par les faits.

L. II, p. 686.

Lib. VII, c. 1.

Venons maintenant à l'évaluation de la longueur qui nous est donnée de Constantinople. Il semble au premier coup d'œil, que c'est au pied Grec qu'il convient d'assujettir la mesure de cette longueur. Le pied Grec, de la manière dont il est connu dans l'antiquité, étoit au pied Romain comme 25 est à 24, puisque selon les définitions données, 600 pieds Grecs qui composoient la longueur du Stade Olympique, renfermoient 625 pieds Romains. Et à raison de l'évaluation qui est propre au pied Romain, en le comparant à 1306 parties du pied de Paris, divisé en 1440, le pied Grec revient à 1360 de ces parties, & se trouve ainsi être au pied de Paris comme 17 est à 18.

En conséquence de cette proportion, les 14075 pieds de la longueur de Constantinople se réduisent à 13293 pieds François, ou 2215 toises & demie. Or, que donne en cet espace l'échelle que porte le plan du sieur de Combe? 2800 toises à bonne mesure. Je combine ensuite ce qu'une mesure analogue à l'estime qui a été faite d'après le rapport de Thévenot, paroît donner, & je trouve un peu moins de 2300 toises. Cette mesure est donc préférable à celle qui résulte de l'échelle du plan.

Mais, si l'on vouloit soupçonner d'insuffisance la mesure de l'ancien pied Grec, & douter que l'on soit bien fondé d'en faire l'application à une dimension de Constantinople sous les empereurs d'Orient, je ferai part de ce que des recherches m'ont procuré de plus convenable. *Lib. IV, c. 31.* On lit dans Évagre, que l'élévation intérieure de la basilique de Sainte-Sophie, depuis le pavé jusqu'à la voûte du dôme, est de 180 pieds. Un auteur Oriental, Ibn Maruph, donne la même hauteur de 78 grandes coudées, nommées Hashémides. Et selon Édouard Bernard, savant Anglois, auteur d'un traité des Poids & Mesures, le module de la coudée Hashémide que porte un manuscrit d'Oxford, revient à 28 pouces 9 lignes du pied Anglois, ce qui égale, à peu de chose près, 27 pouces du pied de Paris. On pourroit vouloir définir la mesure de cette coudée d'après la dimension en longueur & largeur, qu'Ibn Maruph a donnée de Sainte-Sophie, savoir 101 coudées d'une part, & 93 & demie de l'autre. Car, les mêmes espaces ont leur échelle en mesures qui nous sont propres, non-seulement dans Grelot, qui a dessiné Sainte-Sophie, mais encore dans un autre plan, dont M. du Cange a enrichi son ouvrage sur Constantinople. Ce plan seroit même pour l'objet dont il s'agit, préférable à celui de Grelot, tant parce qu'il est à plus grand point d'échelle, que parce que cette échelle est divisée en pieds avec plus de précision que celle de Grelot ne l'est en toises. On mesure environ 238 pieds dans la longueur, 213 dans la largeur. En conséquence de la longueur, qui se borne à 101 coudées dans l'indication du Marrufide, la coudée iroit à 28 pouces 3 lignes, plutôt plus que moins: la largeur prenant 93 coudées & demie, la coudée baisseroit à 27 pouces 3 lignes & une

une fraction. Mais, il ne faut point dissimuler, que ces variétés font trouver plus de certitude dans la mesure positive du module de cette coudée: & si dans l'élévation de Sainte-Sophie à 78 coudées, il n'entre que 180 pieds justes, selon le rapport d'Évagre; la coudée évaluée à 27 pouces du pied de Paris, fournit au pied dont parle Évagre, 11 pouces 8 lignes & deux cinquièmes de ligne. Or, cette mesure de pied prend un excédant de 4 lignes & deux cinquièmes sur la mesure antérieure du pied Grec. Et en la préférant pour ce qui concerne la longueur de Constantinople, donnée, comme on l'a vu, de 14075 pieds, il en résulte 164677 pouces, ou 13723 pieds, ou 2287 toises. Cette évaluation ne paroît-elle pas toute faite pour servir de preuve à la mesure d'espace déterminée ci-dessus, savoir d'un peu moins de 2300 toises? Cette mesure d'espace est précisément ce qu'une échelle fixée dans ses limites par l'estimation précédente de la marche de Thévenot sur deux des côtés du triangle de Constantinople, fait rencontrer. Et cet accord de combinaison permet-il quelque doute sur le vice de l'échelle que porte le plan du sieur de Combes, en donnant 2800 toises au lieu de 2300?

La mer battant en quelques endroits le pied des murs de Constantinople, sur le côté qui borde la Propontide, ne permet point d'achever le circuit de la ville en cheminant au dehors de ces murs. Mais, la mesure de ce troisième côté du triangle que forme Constantinople, & ce que la trace de l'enceinte depuis les Sept-tours jusqu'à la pointe du Sérail donne de longueur, se conclura de celle qui est connue sur les deux autres côtés: & parce que celui-ci surpasse chacun de ces côtés par son étendue, sa mesure particulière fournit 3300 toises, qui en renferment au moins 4000 de l'échelle du plan. J'ai trouvé que le plan de la relation de M. Deshaies feroit cette partie un peu plus courte par rapport à celle qui suit le rivage du port.

L'évaluation de ce côté appuyé sur le port, & de celui qui ferme la ville du côté de la terre, ayant été donnée de 4500 toises, & le dernier, par analogie de mesure, étant de 3300, le circuit entier de Constantinople est donné de 7800 toises. Il seroit porté jusqu'à 9500 par l'échelle que nous avons reconnue

être infidèle & excessive dans sa mesure. On pourroit soupçonner que cet excès auroit sa cause dans la manière dont le circuit de Constantinople est communément estimé, depuis 13 jusqu'à 16 & même 18 milles. Le nombre de 13 est le plus général, & se peut admettre comme on va voir ci-après. Wheler, voyageur exact & fort habile, parle du compte de 15 milles, mais il s'en tient à 13. Si l'on joint à Constantinople Galata au-delà du port, Péra au-dessus de Galata, Top-hana ou la maison de canons sur le Bosphore, Cassim-Pacha & Tersana sur le port au-dessus de Galata; si l'on enveloppe les fauxbourgs d'Eïup & de Sabactana, l'un près des Blachernes, l'autre sur la Propontide; il n'est pas douteux que la jonction de ces parties extérieures à l'égard de l'enceinte, ne donne un circuit plus considérable que celui de l'enceinte même. Ce sera le moyen d'admettre les 111 stades que l'historien Chalcondyle donne à l'étendue de Constantinople. Car, de ce nombre de stades il résulte en effet 16 milles Grecs, le mille Grec étant limité à 7 stades. Quoique par ce nombre de stades, on puisse conclure 660 toises pour la longueur du mille Grec, l'usage l'a réduit au point de n'être comparable qu'à environ un quart de nos lieues communes. On peut recourir au Mémoire que j'ai donné à l'Académie en 1756, sur l'Hellespont ou le Détroit des Dardanelles, pour connoître que les milles de l'estime ordinaire roulent sur environ 600 toises. Or, le compte de 13 milles sur le pied de 600 toises pour un mille, fournit 7800 toises; & c'est en effet de 7800 toises que le circuit de Constantinople est donné ci-dessus.

T. XXVIII, p. 318.

L'excès de mesure sur ce circuit attribue à l'aire ou surface de la ville moitié en sus au-delà de ce qui lui appartient en réalité. Guillaume Sanson, de qui nous avons une carte du Bosphore, que l'on peut dire être élégante, & d'après la description de Gyllius, *ex indagationibus Petri Gyllii*, paroît avoir eu pour modèle dans la configuration & l'emplacement de Constantinople, le plan que la relation du voyage de M. Deshaies lui fournissoit. Ce plan n'est point muni d'une échelle, & la verge de stades & de milles, dont les titres sont inscrits sur la carte, y est omise. Mais, la graduation qui borde les côtés de la carte est une échelle; & la

trace du circuit de Conſtantinople conſume dans cette carte 20 minutes de la graduation de latitude, dont il réſulteroit 19000 toiſes. L'étendue de la ville en longueur, que nous avons trouvée d'environ 2300 toiſes, équivaut 6 minutes & deux tiers de la même graduation, ce qui donneroit un calcul de 6300 toiſes. C'étoit un moyen d'attribuer à l'aire de Conſtantinople preſque huit fois autant de place que cette ville n'en occupe.

Il falloit être aſſuré de pouvoir uſer du compas avec confiance ſur le plan de Conſtantinople, pour être en état de faire une juſte comparaiſon de l'étendue de cette ville avec l'étendue de Paris. Pour remplir cet objet, que je me ſuis propoſé dans ce Mémoire, j'ai diviſé le plan de Conſtantinople en quarreaux de 50 toiſes en quarré, les réduiſant à ce petit eſpace, pour pouvoir mieux entrer dans tous les replis d'une figure irrégulière. Tout le ſol de la ville, ou ce qu'elle occupe de ſurface, m'a fait compter environ 850 de ces quarreaux.

Il falloit enſuite en uſer de même avec Paris. Et comme il étoit naturel, en ne prenant Conſtantinople que dans l'enceinte de ſes murs uniquement, de ne prendre de Paris que ce qui compoſe la ville d'une manière plus arrondie, & ſans les grands accompagnemens qui paroiſſent extérieurs à l'égard de cet arrondiſſement; je me borne ſur la droite du cours de la rivière, aux boulevards qui environnent la ville en forme de demi-cercle. Sur la rive gauche, je prends pour limite une ligne tirée de la porte Saint-Bernard ſur la maiſon de Saint-Victor, & qui coupe enſuite le Jardin du Roi, pour renfermer les Gobelins; qui des Gobelins tend à la barrière au dehors de laquelle eſt l'Obſervatoire; & de cette barrière, en ſuivant les murs des Chartreux & du Luxembourg, tend à l'encognure extérieure des Incurables, pour de-là ſe rendre à la hauteur de l'égliſe des Invalides; & de cette hauteur, en laiſſant en dehors l'hôtel des Invalides, rejoint le bord de la rivière, à 200 toiſes plus bas que l'endroit où ſur le rivage oppoſé ſe termine le Jardin des Tuileries.

Ce que j'ôte à Paris par cette circonſcription formeroit une ville, qui ſeroit par l'étendue rivale de Paris même. L'eſpace reſſerré entre la porte Saint-Antoine & la porte Saint-Honoré n'eſt

que de 1900 toises, & on en compte 3700 à peu de chose près en droite-ligne, entre la barrière du fauxbourg Saint-Antoine & la barrière du Roule. Dans les accessoires de Constantinople, dont j'ai fait une énumération, on ne trouveroit point de quoi faire pencher la balance en faveur de cette ville.

Les limites dans lesquelles je renferme Paris, ne fournissent point une dimension de terrein qui égale celle d'environ 2300 toises, que la longueur de Constantinople nous a fait trouver entre la pointe de Byzance & la porte Dorée. Car, encore que l'espace entre la porte Saint-Martin & la barrière de l'Observatoire soit plus grand que de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Honoré, le plan que l'on peut croire le plus exactement levé, celui de l'abbé de la Grive, ne donne que 2000 toises au plus en droite ligne. Mais, l'emplacement de Paris est d'une forme arrondie; au lieu que celui de Constantinople dans sa forme triangulaire, est fort étroit en plus de la moitié de sa longueur, & réduit à environ 500 toises de largeur moyenne en cette moitié de longueur. Ainsi, ne soyons point surpris qu'on puisse compter jusqu'à 1160 quarreaux de 50 toises en quarré dans l'étendue de Paris, au lieu de 850 que donne l'étendue de Constantinople. Ce qu'il y a de différence entre le plus & le moins n'est pas peu considérable; & Paris est à Constantinople comme onze ou à peu près est à huit. C'étoit donc avec raison, qu'un voyageur exact & sur les lieux, jugeoit il y a plus de cent ans, que l'étendue de Constantinople n'égaloit pas celle de Paris. L'échelle du plan du sieur de Combes étoit propre au contraire à faire estimer Constantinople d'un douzième plus grand que Paris.

En comparant les deux villes sous un autre point de vue que la surface du sol, on pourroit vouloir observer, que le produit du terrein contenu dans Paris renferme de grands espaces occupés par des jardins, que le lit même de la rivière s'y trouve enveloppé. Mais, cette observation, qui auroit pour objet de diminuer un emplacement d'habitations, ne porteroit point à Paris un préjudice notable par rapport à Constantinople, où des maisons de quatre, cinq, six étages, sont inconnues. Constantinople n'est pas sans édifices publics & spacieux. Et la curiosité m'a porté à rechercher

ce que l'eſpace qu'occupe le Sérail avec ſes jardins pouvoit prendre ſur l'étendue de Conſtantinople. Il m'a paru valoir environ 64 des quarreaux employés dans la meſure du plan. Ces quarreaux étant de 50 toiſes en quarré, fourniſſent 2500 toiſes en ſuperficie, & les 64 quarreaux donnent un calcul de 160000 toiſes. Meſurant enſuite le quarré long des Tuileries, y compris les cours, 166 toiſes de largeur ſur 420 de longueur, & la ſomme de toiſes produite par ces dimenſions étant de 69720 toiſes, on voit que les Tuileries ne prennent pas dans Paris la moitié de l'eſpace que le Sérail occupe dans Conſtantinople. Le jardin du Luxembourg joint aux Tuileries ne ſuffiroit pas à égaler cet eſpace du Sérail, qui remplit celui de l'ancienne Byzance.

Il étoit indiſpenſable d'accompagner ce Mémoire d'un plan qui mît l'objet ſous les yeux. On y trouvera avec une échelle de toiſes corrigée, une autre verge d'échelle ſelon la proportion qui diſtingue l'échelle du plan du ſieur de Combes d'avec une échelle plus convenable. Cette diſcuſſion ſur l'étendue de Conſtantinople a donné lieu à quelques conſidérations particulières ſur des meſures, dont l'analyſe peut être d'une utilité, qui ne ſe borne pas à ce que le ſujet du préſent Mémoire paroît renfermer en lui-même.



RÉFLEXIONS
SUR
LA LECTURE DES ANCIENS ACTES;
ET SUR
LA NÉCESSITÉ DE CONSULTER LES ORIGINAUX.

Par M. BONAMY.

Assemblée publique de la S.t Martin 1765.

ON s'est convaincu depuis deux cents ans, que les historiens seuls ne suffisoient pas pour nous instruire dans la connoissance de l'histoire. On a voulu savoir si les auteurs, même contemporains, étoient de sûrs garans des faits qu'ils avançoient, & sur quoi ils les appuyoient: c'est cette espèce d'incrédulité qui nous a procuré ces recueils immenses d'actes en tout genre, que nous avons aujourd'hui, & que nous devons aux Perard, aux Besly, aux Duchesne, aux d'Achery, aux Mabillon, aux Martenne, aux Baluze, aux Rimer, & à plusieurs autres, tant François qu'Étrangers; de sorte qu'avec ces secours on est en état de faire, pour ainsi dire, rendre compte aux historiens, de ce qu'ils disent sur les faits, les mœurs, les loix, les usages & les coutumes du temps dont ils parlent. Car ce n'a pas toujours été pour les lecteurs une raison de croire un fait, qu'il fût attesté par un grand nombre d'auteurs: on a appréhendé de se tromper en s'en rapportant à leur seule autorité. De-là ces histoires générales & particulières, accompagnées de compilations d'actes & de preuves justificatives, qui multiplient les volumes, & occasionnent des répétitions fréquentes des mêmes actes. C'est aujourd'hui un goût dominant, que celui des actes originaux; il n'est plus permis d'avancer des faits sans les accompagner de cette sorte de preuves: l'ardeur des auteurs à les multiplier, n'a plus besoin d'être encouragée; on desireroit plutôt quelquefois de la modérer & d'y mettre des bornes.

Pour me renfermer ici dans ce qui regarde notre histoire de

France, tant civile qu'eccléſiaſtique, ſur-tout celle de la troiſième race de nos Rois, je puis aſſurer qu'on a imprimé preſque tous les titres qui la concernent : il ne s'agiroit que de ſavoir où trouver ces titres dans les différens ouvrages où ils ſont employés; & c'eſt à quoi ſerviroit la table par matière du ſimple intitulé de ces pièces, avec le renvoi aux pages des livres où elles ſe trouvent, que M. Secouſſe avoit entrepriſe.

Mais ce n'eſt pas encore aſſez pour tranquilliſer les ſcrupules de ceux qui veulent toujours procéder avec ſûreté dans leurs opérations, d'avoir ces titres imprimés; les fautes qu'ils y rencontrent quelquefois, leur font naturellement deſirer de voir les originaux, & ils ont raiſon: car, pour peu que l'on ait été en état de comparer les imprimés avec les manuſcrits, on voit que les copiſtes ſont ſouvent tombés dans des fautes groſſières & quelquefois ridicules.

Il ſeroit donc à ſouhaiter que toutes les pièces que nous avons imprimées, l'euſſent été avec exactitude; & pour cela il auroit fallu que les copiſtes qui ont tranſcrit les originaux, euſſent été aſſez habiles pour lire les manuſcrits, & pour entendre les matières qui y étoient traitées, ou au moins que les auteurs qui les ont employés, les euſſent relûes attentivement avec eux : mais il n'eſt guère poſſible de ſoutenir conſtamment l'ennui d'un pareil travail. Cependant c'eſt faute d'avoir des copiſtes intelligens, ou faute d'être en état ſoi-même de les corriger, que l'on met ſouvent les lecteurs dans la néceſſité de recourir aux originaux, lorſqu'il s'agit de conſtater un fait ou d'éclaircir une matière. Pour cela, il faut ſavoir les lire, & avoir des connoiſſances aſſez étendues des matières qui y ſont traitées. Si les ouvrages étoient écrits en toutes lettres, il n'y auroit qu'à apprendre ces lettres dans les alphabets qui ont été faits pour chacun des ſiècles dont ſont les manuſcrits; car les écritures ont varié, & les lettres du XVe & du XVIe ſiècles, ne ſont plus les mêmes que celles du XIIe & des ſuivans. Mais il ne ſuffiroit pas de connoître ces lettres des différens temps, ſi l'on ne connoiſſoit encore les abréviations qui étoient en uſage pour compléter les mots. Sur quoi il faut remarquer qu'on peut ſe former un alphabet des abrégés uſités

depuis le XII.[e] ſiècle juſqu'au XV[e]; parce que ces abrégés n'étoient point arbitraires, comme on pourroit ſe l'imaginer. Ce n'eſt que vers les XV.[e] & XVI.[e] ſiècles que le gothique s'étant introduit, les abrégés ſe confondirent & ſe réduiſirent à quelques tirets au-deſſus des ſyllabes, que les copiſtes inventèrent à leur volonté; mais dans les ſiècles antérieurs, ils étoient conſtamment les mêmes, & les copiſtes étoient exacts à les employer ſans les changer. Il en étoit de ces abrégés comme des notes de Tiron, qu'on a miſes à la fin du recueil de Gruter, qui ne varioient pas à la volonté des copiſtes. Ceux qui poſſédoient cet art, s'appeloient *Notaires* chez les Romains. Ces notes valant chacune un ou pluſieurs mots, ils écrivoient ſi vîte qu'ils n'avoient point de peine à ſuivre la parole dans les diſcours les plus animés; c'eſt ce que Martial a exprimé dans ces deux vers: *L. XIV, 206.*

Currant verba licet, manus eſt velocior illis;
Nondum lingua ſuum, dextra peregit opus.

Prolegomen. in Iſaiam. *Dictamus hæc*, dit S.[t] Jérôme, *non ſcribimus; currente Notariorum manu, currit oratio.*

Auſſi les Grecs appeloient-ils ces *Notaires* ταχυγράφοι & ὀξυγράφοι, comme ils nommoient καλλιγράφοι, les Libraires, *Librarii*, ceux qui écrivoient en toutes lettres les ouvrages que les Notaires avoient écrits en notes. Ces deux arts de l'écriture étoient tout différens; car, comme on le lit dans le Digeſte, les notes n'étoient pas des lettres de l'alphabet latin: *Notis ſcriptæ tabulæ non continentur edicto, quia notas litteras non eſſe, Pedius libro viceſimo quinto ad edictum ſcribit. Aliud eſt notis*, dit le juriſconſulte Julius Paulus, *dictare teſtamentum, aliud perſcribere; nam perſcribi dicuntur verba quæ litteris omnibus exarantur.*

L. XXXVII, tit. 1, §. 6.

Lib. VI, §. 2; tit. XI.

Ces auteurs diſtinguent, comme l'on voit, les notes, *notæ*, σημεῖα, des lettres, *litteræ*, γράμματα. En conſéquence de cette déciſion, ceux qui ont écrit ſur cette matière, ſont perſuadés que les notes ne ſont pas des lettres, mais des ſignes purement arbitraires dans leur origine; c'eſt le ſentiment de M. l'abbé Carpentier dans ſa préface ſur les notes Tironiennes: *Quænam litterarum, rerumque ita deſcriptarum cum notis ſuis cohærentia! De his ſilent ſcriptores;*

ſcriptores : nec mirum, illas enim ad arbitrium conſictas opinor. Cependant les ſavans Bénédictins, auteurs de la Diplomatique, croient que c'eſt à la perſuaſion où l'on a été que les notes Tironiennes ne ſont pas des lettres, qu'il faut attribuer le peu de progrès que l'on a fait dans la connoiſſance de l'ancienne Tachygraphie. Perſonne en effet ne diſconviendra que parmi les notes Tironiennes on n'en trouve quelques-unes qui reſſemblent à des lettres antiques de l'alphabet latin : mais il me ſemble qu'on n'en eſt pas plus avancé pour avoir fait cette découverte. Il faudroit que dans toutes ces notes, il y eût au moins quelques lettres bien marquées, ſauf à ſuppléer des abrégés, pour faire ſignifier aux notes des mots entiers. Mais ce n'eſt pas ainſi que l'entendent les auteurs de la Diplomatique; car ils prétendent que les notes de Tiron ſont des abréviations ordinaires; des ſigles ou lettres uniques, ſignifiant un mot; des monogrammes; de ſimples liaiſons de lettres; des mélanges de lettres grecques avec les latines; des poſitions & des renverſemens de caractères latins, en toutes ſortes de ſens; des retranchemens de portions d'une même lettre, dont une partie ſignifiera une lettre, & l'autre en repréſentera une autre; des lettres majuſcules & minuſcules mêlées avec les curſives; enfin des ſignes arbitraires introduits anciennement dans l'écriture pour abréger, & d'autres plus nouvellement inventés; & voilà, diſent nos ſavans Bénédictins, les vraies ſources où il faut chercher l'origine des notes de Tiron. On ne parviendra jamais, ſelon eux, à les connoître, en ſe contentant de rechercher leur ſignification dans quelques anciens manuſcrits où elles ſont rendues en latin, & d'en compoſer des liſtes alphabétiques, ſans expliquer ni comment ni pourquoi telles ou telles figures ont la valeur des lettres qu'elles expriment, & des mots qu'on leur fait ſignifier.

T. III, p. 572.

T. III, p. 574.

P. 572.

Il n'y avoit que les auteurs de la Diplomatique qui fuſſent en état de débrouiller ce cahos, & d'en expliquer le mécaniſme. Mais les bornes de leur ouvrage ne leur ont pas permis d'entreprendre ce long & pénible travail, qui auroit tourné à l'avantage de la république des Lettres, à cauſe d'un grand nombre d'ouvrages, & de diplomes de nos Rois & des Empereurs, qui ſont écrits en notes Tironiennes.

P. 580.

Olymp. 193, ann. 4. Eusèbe, dans sa Chronique, en attribue l'invention à Tiron, affranchi de Cicéron, qui se servoit de lui pour écrire. Aulu-Gelle *Lib. VII, c. 3.* en parle avec éloge: *Fuit,* dit-il, *ingenio eleganti & haud quaquam rerum litterarumque veterum indoctus; eoque ab ineunte ætate liberaliter instituto, adminiculatore & quasi administratore, in studiis litterarum, Cicerone usus est.*

Ce que dit Eusèbe, touchant l'inventeur des notes, est confirmé par ce que rapporte Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, où, au sujet du discours que Caton prononça dans l'affaire de Catilina, il dit que de toutes les oraisons de Caton on n'a conservé que celle-là seule, parce que Cicéron, l'année de son consulat, avoit choisi les copistes les plus habiles & les plus célèbres pour la promptitude & la légèreté de la main, & leur avoit enseigné à écrire par des notes & des abréviations, qui dans de petits traits renfermoient la valeur de plusieurs lettres: Τοῦτον μόνον, ὧν Κάτων εἶπεν, διασώζεσθαί φασι τὸν λόγον· Κικέρωνος τοῦ ὑπάτου, τοὺς διαφέροντας ὀξύτητι τῶν γραφέων, σημεῖα προδιδάξαντος, ἐν μικροῖς καὶ βραχέσι τύποις, πολλῶν γραμμάτων ἔχοντα δύναμιν.

Il ne faut pas confondre, comme ont fait quelques Auteurs, les Notaires avec les Écrivains, qu'on nommoit *Singularii, Siglarii:* les caractères dont ceux-ci se servoient étoient véritablement les lettres de l'alphabet, mais dont chacune signifioit un mot; & ces lettres s'appeloient *sigla,* abrégé de *singula,* comme on a dit *vincla, secla,* pour *vincula* & *secula.*

Il suffit de rapporter quelques exemples de ces deux manières d'écrire, pour faire connoître la différence des signes dont les Notaires & les Siglaires se servoient. Les mots *Senatus populusque Romanus,* qui s'écrivoient par *S. P. Q. R.* étoient rendus en notes par ce signe [signe]. Le mot *senatûs consultum,* qu'on abrégeoit par *S. C.* s'écrivoit en notes par ce signe [signe]. Les mots *dolus malus abesto,* qui se trouvent écrits dans les Loix par *D. M. A.* sont écrits en notes par ce signe [signe]. Si l'on veut voir d'autres exemples de ces deux manières d'écrire, on peut consulter le *Part. I, p. 198, in-fol.* livre de Dausquéius, intitulé *Ortographia latini sermonis vetus & nova,* & les auteurs de la Diplomatique, qui se sont aussi fort étendus sur ces notes: mais il faut lire en particulier un livre

imprimé à Hanovre en 1754, *in-4°*, intitulé *Danielis Eberhardi Baringii clavis Diplomatica*, où, entre plusieurs traités, il y a une dissertation *de Notariis*, par M. de Goebel.

Il n'en est pas des abrégés de nos manuscrits comme de ces notes, dont chacune signifioit un mot entier. Dans tous les actes concernant notre histoire que j'ai vus, les mots en général y sont abrégés de façon qu'il reste toujours quelques lettres du mot abrégé, & parmi ces marques d'abréviation, je n'en ai trouvé que quelques-unes qui puissent être comparées aux notes des Anciens, parce qu'elles ne ressemblent à aucune lettre de notre alphabet. Tel est le signe qui est à la tête des mots qui commencent par la syllabe *com* ou *con*, *comprendre*, *conquérir*, dont la première syllabe est figurée par le chiffre arabe *9*, ou, si l'on veut, par un ɔ renversé, *9prendre*, *9quérir*. Le même signe se met encore à la fin des mots pour la syllabe *us*, mais alors il est un peu élevé au-dessus de la lettre qui le précède, comme *prim⁹*, *Domin⁹*. Telle est encore la manière d'écrire *est*, avec deux points séparés par une ligne horizontale ÷. Il y a peu de mots abrégés par une seule lettre, si ce ne sont les monosyllabes, les prépositions, les conjonctions, les adverbes: mais, en général, on écrit plusieurs lettres du mot. Quelquefois on ne laisse que des consonnes avec les signes d'abréviation, comme dans le mot *contractum*, qu'on écrit ainsi *9cTm*; d'autres fois on ne laisse que des voyelles, comme *communie*, *9ie*. Je n'entreprendrai point d'entrer ici dans le détail des différentes abréviations qu'on rencontre dans les manuscrits; on peut consulter les auteurs que j'ai cités ci-dessus, & sur-tout le volume de M. Baring, où l'on trouvera une liste des abréviations par ordre alphabétique. Elle est utile pour en avoir une idée, & elle le seroit encore davantage s'il y avoit plus d'ordre & moins de répétitions: mais comme ces abréviations sont la plupart faites sur des pièces écrites en Allemagne, les lettres y sont quelquefois un peu différentes des nôtres. Le plus sûr pour ceux qui sont obligés de lire les anciens actes, seroit de se former à eux-mêmes une pareille liste d'après la lecture des pièces originales.

J'ai dit ci-dessus que ces abrégés étoient constamment les mêmes dans les actes, & les autres monumens écrits en latin ou en françois

depuis le XIIe siècle jusqu'aux XVe & XVIe siècles, que l'écriture gothique s'introduisit, & que les abrégés se confondirent & se réduisirent à quelques tirets au-dessus des syllabes. Mais il n'en étoit pas ainsi dans les XIIe & XIIIe siècles; les abrégés, dans ces temps, étoient uniformes: ceux qui les croiroient arbitraires, s'exposeroient à donner aux mots des significations qu'ils n'ont pas. Nous pouvons apporter en preuves les premières éditions des livres qui ont été imprimés avec les mêmes abrégés que les manuscrits d'après lesquels on les figuroit; de sorte que ces premières éditions, pour le dire en passant, sont précieuses, en ce qu'elles peuvent tenir lieu des manuscrits qu'elles représentent; & la lecture en est utile pour se familiariser dans celle des manuscrits, les abrégés y étant invariablement les mêmes depuis l'origine de l'Imprimerie jusque bien avant dans le XVIe siècle. Il n'y a qu'à consulter le premier livre de cette espèce pour s'en convaincre. On y trouvera toujours que la lettre *p̃*, avec un tiret dessus, est pour *per;* que la même lettre avec un tiret dessus en cette forme *p̃*, se met pour *præ;* qu'avec un signe en forme de *c* ou de *s*, qui en coupe le jambage de cette manière ꝑ ꝓ, elle signifie *pro; quando* s'écrit *qñ*, *quoniam* par *qm̃*, *undè* par *uñ*, & *verum* par *ūm;* de même que *est*, troisième personne du verbe *sum*, se trouve figurée par ÷. C'est faute d'avoir fait ces remarques, & de n'avoir aucun principe sur la lecture des anciens actes, ou pour les avoir lûs avec trop de précipitation, qu'on rencontre des fautes si considérables dans quelques ouvrages. On n'accusera assurément pas les nouveaux éditeurs du Glossaire de du Cange de n'avoir pas su lire les manuscrits anciens; cependant, faute de faire attention aux abrégés dont sont accompagnés les mots, ils nous donnent un verbe dont la signification les embarrasse beaucoup; c'est le verbe *ondere: Verbum*, disent-ils, *fictum ab Anglico* UNDER, *seu Belgico* ONDER, *sub, subter; at non satis certâ mihi notione.* Ensuite ils citent une charte de Henri II, roi d'Angleterre, où l'on trouve en effet ce prétendu verbe *ondere.* On lit dans cette charte, rapportée par Brussel, ces mots: *Si aliquis tenens de nobis feodum laicum moriatur, & vicecomes vel alius Baillivus noster* ONDAT *litteras nostras patentes de submonitione nostrâ, &c.*

Tome II, p. 4.

Mais si l'on avoit fait attention à la manière dont ce mot est écrit dans les manuscrits, avec un tiret sur la première syllabe, ou que l'on eût consulté l'une de ces premières éditions dont j'ai parlé, M. Brussel n'auroit pas fait imprimer *ONDAT*, en se contentant de remarquer à la marge, qu'on lit ainsi dans le registre d'où il l'a tiré, & les éditeurs n'en auroient pas été chercher l'origine dans l'anglois ou dans le belgique. Car il n'y a qu'à ouvrir le premier livre imprimé, on y verra par-tout le verbe *ostendere, ostendo, ostendis, ostendit*, &c. écrit conformément aux manuscrits, *õndere, õndo, õndis, õndit*. Ainsi *ondat* n'est ni un mot anglois ni un mot belgique; c'est *ostendat*.

C'est par un semblable défaut d'attention que le célèbre M. du Cange s'est trouvé obligé d'avouer qu'il ignoroit la signification du mot *demosmatæ*, qu'il lit dans une charte de l'an 1205, où les Enquêteurs rendent compte des biens-fonds soumis au droit de dixmes: *Item diximus per sacramentum, quòd non vidimus.... quòd aliquis redderet decimas de feriis, aut de genestis, aut de foscis, ubi priùs fuerant demosmatæ*. M. du Cange croit qu'au lieu de *foscis*, il faut lire *froscis*, lieux déserts, incultes, appelés dans quelques Coutumes, *fros, froux, friche*. Quand au mot *demosmatæ*, il ne sait ce qu'il signifie: *Sed quid DEMOSMATÆ vox sonet, fateor mihi ignotum, nisi legendum sit domûs dirutæ*. Mais ces difficultés disparoissent à la lecture de ce titre, qui est dans le registre de Guarin, à la bibliothèque du Roi, où on lit bien distinctement & sans abréviation, *aut de boscis ubi priùs fuerant elemosinatæ*. Il n'est plus nécessaire alors de changer, comme fait M. du Cange, *foscis* en *froscis*; & il est aisé de voir comment un copiste qui n'entendoit pas le mot *elemosinatæ*, a pu le transformer en *demosmatæ*.

In verbo Froceus.

Ces exemples suffisent pour faire voir l'embarras où l'on se trouve souvent à la lecture des titres imprimés, & la nécessité d'avoir recours aux originaux. J'ajouterai cependant encore une bévue assez singulière, qui se trouve à la fin d'une lettre de Louis VI en faveur des bourgeois de Paris, dans l'ordonnance de Louis XIV, de 1672, pour la ville de Paris.

On sait que les lettres de nos Rois, après la date de l'année

de leur règne, finiſſoient par cette formule, *aſtantibus in palatio noſtro, quorum nomina ſubtitulata ſunt & ſigna.* On mettoit enſuite les noms des Grands-officiers de la Couronne, précédés d'une *S.* qui ſignifioit *ſignum.* Mais le copiſte & l'éditeur ont cru que cette *S.* vouloit dire *Sanctus ;* en conſéquence ils ont fait trois Saints des trois Grands-officiers de la Couronne qui ont ſigné la lettre de Louis le Gros, où leurs noms ſe trouvent ainſi en toutes lettres: *Sancti Radulphi Dapiferi, Viromandorum Comitis; Sancti Hugonis Conſtabularii ; Sancti Hugonis Camerarii.*

Ces ſigles ou lettres uniques, qui ſignifient un mot, demandent de l'attention de la part du lecteur, lorſqu'elles ſe rencontrent dans nos cartulaires; car ſouvent les noms propres d'hommes & de lieux, n'y ſont déſignés que par la première lettre du mot: par exemple, le double *W* peut également ſignifier *Willelmus* & *Walterus.* M. Bruſſel cite une lettre d'un archevêque de Rouen, qu'il nomme *Willelmus ;* mais en 1195, qui eſt la date de la lettre, c'étoit Gauthier *Waltherus* qui étoit Archevêque de cette ville *(a).*

Lorſque le nom d'un Prince qui ſe trouve à la tête d'une lettre, a été auſſi le nom d'autres Rois ou Princes qui l'ont porté, alors ce n'eſt pas ſeulement par la date qu'il faut ſe décider, mais encore par le contexte de la lettre. M. de Laurière, dans le premier volume des Ordonnances, en cite une *(b)* de l'an 1319, & dit qu'elle a été attribuée mal-à-propos à Philippe le Bel, & qu'elle eſt de Philippe le Long; mais il s'eſt trompé, pour n'avoir pas fait attention que le Roi, auteur de cette ordonnance, y parle de ſon fils comme étant duc de Normandie, ce qui ne peut convenir qu'à Philippe de Valois. Une autre preuve que cette ordonnance n'eſt pas de Philippe le Long, c'eſt que le Roi qui l'a donnée, ne s'intitule que *Roi de France :* or les trois fils de Philippe le Bel ont toujours pris le titre de *Roi de France & de Navarre,* & Philippe de Valois lui-même, pendant ſa régence, s'intituloit

(a) Il s'appeloit *Walterus de Conſtantiis.* Voyez les 124, 125, 138 & 141.e lettres de Pierre de Blois, & les conciles de Normandie du P. Beſſin, *pag. 94, in-fol.*

(b) Page 679. Elle eſt datée du 25 février 1318; c'eſt l'an 1319, ſelon notre manière de compter, mais cette date eſt fauſſe.

régent les royaumes de France & de Navarre. Ce fut au commencement de ſon règne qu'il rendit, du conſentement des Grands, le royaume de Navarre à Jeanne, fille unique de Louis Hutin, épouſe de Philippe, comte d'Évreux.

Quant aux noms des lieux déſignés par une lettre ſimple ou par pluſieurs, avec des abrégés, ce ſont les perſonnes & les cantons que la pièce regarde, qui peuvent ſervir à faire reconnoître les noms de bourgs, de villages & de châteaux; mais il eſt néceſſaire ſur-tout d'avoir des cartes détaillées des provinces, pour y retrouver, avec facilité, des lieux peu ou point connus, & que les dictionnaires géographiques n'indiquent pas toujours. Si notre ſavant & reſpectable Confrère, M. Secouſſe, avoit pu faire uſage de ſes yeux, il n'auroit eu qu'à les jeter ſur la première carte, pour y voir des lieux dont il eſt obligé d'avouer qu'il ne connoît pas la poſition : c'eſt pour n'avoir pas été en état de lire par lui-même quelques-unes des pièces qui ſont dans le recueil des Ordonnances, auquel il a travaillé avec tant d'ardeur & d'utilité pour le public, qu'il s'eſt trouvé embarraſſé ſur des endroits qui ne devoient pas l'arrêter. Dans ſon huitième volume, *Page 232*
il rapporte une lettre d'un Édouard, roi d'Angleterre, qui finit ainſi : *Datum apud Condomium, per manum Cancellarii noſtri, venerabilis Patris H. Ruthen. & Vellen. Epiſcopi, 4.ª die menſis madii, anni regni noſtri XVII.* « Il n'eſt pas poſſible, dit M. Secouſſe, « de marquer quel eſt ce roi d'Angleterre ; car les trois Rois du « nom d'Édouard, qui ont régné de ſuite, depuis 1272 juſqu'en « 1377, ont tous les trois été plus de dix-ſept ans ſur le trône. « On ne peut pas non plus tirer d'éclairciſſement du nom de « l'évêque de Rhodez déſigné par la lettre *H;* car dans la liſte des « Évêques de cette ville, qui eſt dans la nouvelle édition du *Gallia* « *Chriſtiana*, il n'y a point d'Évêque qui ait ſiégé pendant le règne « de ces trois Édouards, dont le nom commence par une *H,* & « duquel il ſoit dit qu'il ait été Évêque d'une autre ville, & qu'il « ait été chancelier du roi d'Angleterre. Peut-être, ajoute M. Secouſſe, « *Ruthen* ne ſignifie-t-il point *Ruthenenſis.* On trouve dans le « dictionnaire de Mathy, *Ruthin*, bourg de la principauté de «

„ Galles en Angleterre; mais il n'eſt point dit que ce ſoit un évêché. Je n'ai rien pu trouver ſur le lieu nommé *Vellen.* »

Qui s'imagineroit que tant d'embarras ne vient que d'avoir mal lû un ſeul mot? M. Secouſſe devoit trouver extraordinaire qu'un évêque de la ville de Rhodez, qui n'a jamais été ſoumiſe aux Anglois, eût été chancelier d'un roi d'Angleterre; auſſi ne s'agit-il pas de Rhodez, mais de Bath, ville du comté de Sommerſet en Angleterre, nommée en latin *Bathonia.* Du temps de Henri Ier, Jean de Villette, évêque de Vels, tranſporta à Bath, le ſiége épiſcopal; & depuis ce temps, ceux qui lui ſuccédèrent, unirent le titre d'évêque de Bath à celui de Vels, & s'intitulèrent *Bathonienſis & Vellenſis epiſcopus*, & en abrégé *Bathon. & Vellen.* comme M. Secouſſe auroit dû lire. On peut conſulter à ce ſujet le *Monaſticon Anglicanum (c).* Au reſte, on ſent combien il eſt aiſé dans l'écriture, de confondre *Ruthen.* avec *Bathon.* Cet évêque de Bath & de Vels, chancelier d'Angleterre, accompagna Édouard Ier, pendant un ſéjour de plus de trois années que ce Prince fit en France; & ce fut lui qui porta la parole lorſqu'Édouard rendit, en 1286, ſon hommage à Paris, au roi Philippe le Bel. L'acte daté de Condom, la dix-ſeptième année du règne d'Édouard, rapporté par M. Secouſſe, eſt de l'an 1289.

J'en ai dit aſſez, ce me ſemble, pour prouver que s'il eſt néceſſaire de conſulter les originaux, il faut auſſi être attentif à les bien lire.

(c) Tom. I, p. 185, col. 1. Voyez auſſi l'*Anglia ſacra,* édit. de Londres, 1691, *in-fol. pars 1^a^, p. 566,* où ce Chancelier eſt nommé *Robertus Burnell.* Dans le recueil de Rymer, il eſt toujours nommé *Robert:* ainſi ſon nom ne commençoit pas par une *H.*



SECOND

SECOND MÉMOIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR LES LOMBARDS.

Par M. GAILLARD.

SELON le plan annoncé dans le premier Mémoire, celui-ci doit présenter les Lombards dans leur état le plus florissant. Ils vont quitter la Pannonie, ils vont s'établir en Italie: toujours errans jusqu'alors, s'avançant toujours sans s'étendre, parce qu'ils abandonnoient sans retour les pays qu'ils laissoient derrière eux; ils vont enfin se fixer & réunir leurs nouvelles conquêtes en un corps d'empire: ils n'avoient su que conquérir, ils vont apprendre à conserver, à jouir, à gouverner; l'Italie subjuguée charmera ses farouches vainqueurs, leur inspirera le goût de la propriété, polira insensiblement leurs mœurs, & les accoutumera du moins à joindre l'autorité des loix à la force des armes.

Lû le 21 Août 1764.

Nous les avons laissés en Pannonie, vainqueurs des Gépides, sous Alboin, l'un de leurs plus illustres Rois, auquel étoit réservée la gloire de les introduire en Italie.

Établissement des Lombards en Italie.

Les Lombards étoient devenus le peuple le plus puissant de la Germanie. L'Empire les craignoit & recherchoit leur alliance: Justinien leur avoit abandonné la Pannonie, pour qu'ils servissent de barrière à l'Italie contre les autres peuples barbares; il avoit fourni des secours aux Lombards contre les Gépides: les Lombards en avoient fourni à leur tour à Justinien contre les Goths; ils avoient aidé Narsès, ce grand Général de l'Empire, à écraser Totila: Procope leur reproche même, dès cette première expédition en Italie, des violences que Paul Diacre dissimule, & qui commencèrent à les rendre également odieux & redoutables aux Romains.

Guerre des Goths, l. III,

Voici à quelle occasion les Lombards retournèrent en Italie pour s'y établir.

Paul Diacre, l. II, c. 5.

Narsès étoit devenu suspect pour avoir été trop utile; ses conquêtes & les richesses qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie; les Romains, qui le haïssoient, le perdirent dans l'esprit de Justin II, neveu & successeur de Justinien, & sur-tout de l'impératrice Sophie. Justin crut trop aisément qu'un mot suffiroit pour perdre un homme tel que Narsès; il le rappela, & envoya Longin pour commander à sa place en Italie, sous le nouveau titre d'Exarque. L'indiscrète & superbe Sophie, joignant l'insulte à l'injustice, écrit à Narsès : *Hâtez votre retour; les femmes vous attendent dans le Gynécée pour filer avec vous; venez leur distribuer la laine, c'est l'emploi d'un eunuque (a).* Le fier Narsès lui répond : *Je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie (b).* Il se retire à Naples, plein de fureur & ne respirant que vengeance; il appelle ces Lombards qui avoient déjà vaincu avec lui : *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie (c).* Une pareille proposition flattoit un peuple guerrier & un Prince avide de conquêtes. Alboin la reçut avec transport; telle est du moins la tradition la plus générale sur l'arrivée des Lombards en Italie. Elle n'est pourtant pas sans difficultés : elle a été combattue par le cardinal Baronius & par Adrien de Valois; mais ils ne s'accordent point entre eux. Baronius rejette le récit tout entier, & nie jusqu'à la disgrâce de Narsès; Adrien de Valois croit cette disgrâce réelle & rejette tout le reste. Il faut discuter leurs opinions.

Annal. Eccles. an. 567.

Opinion du cardinal Baronius.

Les auteurs qui ont rapporté l'histoire de la disgrâce de Narsès vivoient long-temps après ce Général; au contraire, le poëte

(a) *Ut eum puellis in Gynecæo facerent pensa dividere.* Paul Diacre, l. II, c. 5, & alii passim.

(b) *Talem se eidem telam orditurum, qualem ipsa dum viveret, detexere non posset.* Ibid. & alii passim.

(c) *Ut pauperrima Pannoniæ rura desererent; & ad Italiam, cunctis refertam divitiis possidendam venirent.* Ibid.

Corippus, ſon contemporain, le repréſente comme comblé d'honneurs à la cour de Juſtin II, au commencement de l'empire de ce Prince; de ſorte qu'il paroît que Narsès étoit revenu à Conſtantinople dès le temps de Juſtinien; &, comme rien n'annonce qu'il ſoit retourné en Italie ſous Juſtin II, l'hiſtoire de ſon rappel ſous Juſtin & Sophie tombe d'elle-même.

Mais les Savans diſtinguent trois Narsès, contemporains, tous trois célèbres, tous trois Perſarméniens, tous trois attachés aux empereurs de Conſtantinople: l'Eunuque, qui eſt le plus connu; un autre Narsès, frère d'Aratius & d'Iſaaces, dont parle Procope; enfin un troiſième dont parle Théophylacte, dans l'hiſtoire de l'empereur Maurice, & dont Théophane parle beaucoup auſſi, ſous Juſtin II, ſous Tibère, ſous Maurice, & enfin ſous Phocas, qui le fit brûler.

Guerre des Goths, l. II, ch. 13.

Or, de ces trois Narsès, ce ne peut être le premier dont Corippus ait parlé, dans le poëme qu'il a fait à la louange de Juſtin II; il y peint un jeune homme d'une beauté frappante, d'une parure recherchée & aſſortie à ſa figure; l'eunuque Narsès étoit dans l'extrême vieilleſſe: ce n'eſt pas non plus le ſecond Narsès que Corippus a peint, dans la fleur de la jeuneſſe & dans l'éclat de la faveur ſous l'empire de Juſtin, car nous apprenons de Procope qu'il fut tué ſous l'empire de Juſtinien, dans la guerre des Perſes: reſte donc que ce ſoit du troiſième Narsès que Corippus ait parlé.

Liv. III & IV.

Liv. II de la guerre des Perſes, c. 25.

Théophane, à la vérité, n'a pas formellement diſtingué ce troiſième Narsès du premier; mais comment ce Narsès, que la foule des hiſtoriens nous repréſente comme extrêmement âgé dès le commencement du règne de Juſtin, auroit-il pu prolonger ſa carrière juſqu'à l'empire de Phocas? D'ailleurs, tout ce qu'on lui voit faire ſous Juſtin, ſous Tibère, ſous Maurice & ſous Phocas, dans Théophane, convient bien mieux à ce jeune homme, dont Corippus a parlé, qu'au Général de Juſtinien. Enfin Théophane & Théophylacte s'accordent dans tout ce qu'ils racontent de Narsès ſous l'empire de Maurice; or Théophylacte appelle Narsès Νεώτερος, ce mot peut-il convenir au vieux guerrier, qui ſous Juſtinien avoit ſi long-temps rempli l'Italie de la gloire de ſon

nom? Il paroît donc certain qu'il y a eu trois Narsès, que les vers de Corippus ne conviennent qu'au troisième, qu'ils ne peuvent s'appliquer à l'eunuque Narsès, & qu'on ne peut rien conclure du témoignage de Corippus contre la disgrâce de l'eunuque Narsès sous Justin & Sophie.

Il n'est pas vrai non plus que les historiens qui ont rapporté cette disgrâce fussent si éloignés du temps de Narsès: Marius, évêque d'Avanche, & Isidore de Séville, qui la rapportent, étoient tous deux ses contemporains. Le P. Pagi parle d'une Chronique manuscrite de Mellitus, où le même fait est rapporté: or ce Mellitus déclare lui-même qu'il écrivoit la cinquième année de l'empire d'Héraclius, par conséquent au commencement du VII.e siècle. Les autres auteurs, tels que Frédegaire, Paul Diacre, l'auteur du pontifical de Ravenne, Aimoin, Sigébert, Hermannus Contractus, ont continué cette tradition, qui a été adoptée par Sigonius & par les plus habiles critiques.

Ad ann. 567.

Mais ni Théophane, ni Cédrène, ni Zonare, ni aucun auteur Grec n'a parlé de cette disgrâce de Narsès.

Cela n'est pas étonnant, aucun d'eux ne parle de l'irruption des Lombards en Italie; d'ailleurs, ce sont ces auteurs Grecs, & non les auteurs Latins, qui ont écrit trop long-temps après Narsès pour que leur silence sur sa digrâce puisse tirer à conséquence. Le témoignage des auteurs Latins est positif, il est clair, & ces auteurs, dont quelques-uns étoient contemporains de Narsès, ont été plus à portée d'être instruits des liaisons de ce Général avec les Lombards que les Grecs, qui ont écrit long-temps après Narsès, & qui se sont fort peu occupés des affaires des Lombards.

Opinion d'Adrien de Valois.

Rer. Franck. t. II, lib. IX.

Cet auteur croit à la disgrâce de Narsès sous Justin, parce que Marius l'atteste; mais il ne croit point à la lettre de l'Impératrice, ni à la réponse de Narsès, ni au crime imputé à ce Général, d'avoir appelé les Lombards en Italie, parce que ni Marius, ni Gregoire de Tours, ni Évagre, auteurs contemporains, n'en ont rien dit.

Mais leur silence peut-il détruire le témoignage positif d'Isidore

de Séville, de Mellitus, auteurs à peu près contemporains, & de plusieurs autres écrivains, postérieurs à la vérité, mais qui s'étant occupés principalement de l'histoire des Lombards, peuvent avoir écrit d'après des monumens authentiques qui ne nous sont point parvenus?

Adrien de Valois appuie son doute sur quelques autres raisonnemens. Est-il vraisemblable, dit-il, que l'Impératrice Sophie ait parlé de laines & de fuseaux à un homme tel que Narsès? est-il vraisemblable qu'elle lui ait fait un tel outrage?

Il est toujours vraisemblable que les hommes, que les Princes, & sur-tout que les femmes fassent de grandes fautes.

Mais peut-on croire que Narsès se soit oublié jusqu'à menacer l'Impératrice?

Tout est croyable lorsque les passions sont une fois enflammées.

Mais, selon Paul Diacre & selon la foule des historiens Latins, Narsès, après tous ces prétendus outrages reçus & rendus, resta paisiblement en Italie; il resta même à Rome, parmi ces ennemis qui l'avoient détruit dans l'esprit de Justin & de Sophie: comment ces ennemis ne le livroient-ils pas à l'Empereur? comment Longin ne l'envoyoit-il pas enchaîné à Constantinople, pour y recevoir le châtiment de son insolence & de sa perfidie? Il y a plus, il mourut à Rome, & son corps, transporté à Constantinople, y fut enterré avec pompe. Eût-on rendu ces honneurs à la mémoire d'un traître, d'un ennemi public?

Baronius avoit déjà fait valoir ces raisons, qu'Adrien de Valois animé du feu de son éloquence ordinaire; mais Anastase le Bibliothécaire nous fournit la réponse à toutes ces objections. Il nous apprend que le ressentiment de Narsès dura peu; que le pape Jean III courut à Naples aussitôt que Narsès s'y fut retiré, qu'il écouta ses plaintes, qu'il le consola, qu'il le calma, & qu'à force d'instances il sut le ramener à Rome; il paroît qu'il se chargea de le justifier auprès de l'Empereur: le reste se suppose aisément. Narsès étant rentré dans le devoir, & le Pape répondant de lui à l'Empereur, on oublia un premier mouvement, pardonnable peut-être au mérite outragé; on laissa Narsès vivre à Rome en particulier paisible: il mourut; on ne se souvint plus que de ses

Annal. Eccles. ann. 567.
Vie du Pape Jean III.

ſervices, & de l'Empire agrandi par ſes victoires; il eût été affreux de troubler la cendre d'un tel homme : une juſte colère l'avoit égaré un inſtant, mais il avoit vécu citoyen utile & il étoit mort ſujet fidèle.

Il paroît donc, malgré Baronius & Adrien de Valois, que rien n'autoriſe à rejeter le récit des auteurs Latins, ſoit ſur la diſgrâce de Narsès, soit ſur l'invitation qu'il fit aux Lombards de venir s'établir en Italie.

L. II, c. 11. Paul Diacre ne parle plus de Narsès que pour rapporter ſa mort, dont il ne fixe point l'époque. Bianchi, dans ſon commentaire ſur Paul Diacre, dit que Narsès mourut l'an 568 ou 569, peu de temps après avoir appelé les Lombards. Anaſtaſe le Bibliothécaire dit que Narsès revenu à Rome, y mourut *poſt multum temporis.* Bianchi lit, *non poſt multum temporis.* En effet, nous apprenons du ſavant Garde * de la bibliothèque Ambroſienne de Milan, qui a commenté Sigonius, que c'eſt par corruption que les éditions d'Anaſtaſe portent *poſt multum temporis*, & que cette erreur a été corrigée dans la collection de Muratori, d'après un manuſcrit de la bibliothèque Ambroſienne. Cette correction rend le paſſage d'Anaſtaſe conforme au texte de Paul Diacre: *Narſes verò de Campaniâ Romam regreſſus, ibidem non poſt multum tempus ex hâc luce ſubtractus eſt.* (L. II, c. 11.)

* Antonius Saxius.

Il eſt vrai qu'Anaſtaſe ajoute: *Eodem tempore Joannes papa & ipſe mortuus eſt.* Or ce Pape ne mourut que pluſieurs années après, dans un temps où les Lombards avoient bien avancé la conquête de l'Italie; mais il paroît (& c'eſt le ſentiment du ſavant commentateur de Sigonius) que ces mots, *eodem tempore*, au lieu deſquels Anaſtaſe pouvoit aiſément mettre *eodem anno*, ſi Jean III & Narsès étoient morts la même année, embraſſent un certain nombre d'années qu'Anaſtaſe rapporte à un même temps. Sigonius place auſſi la mort de Narsès avant l'irruption des Lombards en Italie.

Quoi qu'il en ſoit, les Lombards & les autres peuples leurs aſſociés ne dûrent qu'à eux-mêmes la conquête de cette contrée; Narsès n'eut aucune part aux exploits dont il leur avoit inſpiré l'idée; ce point eſt le ſeul qui importe ici à la gloire des Lombards.

Alboïn, leur Roi, avant de s'engager dans l'Italie, fit avec les Huns ou Avares ses alliés, un traité dont l'exécution eut pu souffrir quelques difficultés; il leur laissa la Pannonie, à condition que les Huns la rendroient aux Lombards, si ceux-ci ne pouvoient s'établir en Italie.

Paul Diacre, l. II, c. 7.

Les Lombards emmenèrent avec eux leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs richesses, dépouilles des nations Germaniques qu'ils avoient vaincues. Plusieurs de ces Nations, mêlées avec leurs vainqueurs, les suivirent dans l'expédition d'Italie; plus de vingt mille Saxons y menèrent aussi leurs femmes & leurs enfans: il y avoit outre cela, parmi les Lombards, des Gépides, des Bulgares, des Sarmates, &c. C'est à ce mélange de quelques peuples encore païens avec les Lombards, déjà Chrétiens pour la plupart, mais fort peu animés de l'esprit du Christianisme, & d'ailleurs Arriens, qu'il faut principalement imputer ces profanations des églises, cette oppression des Ecclésiastiques, toutes ces violences impies qui accompagnèrent l'établissement des Lombards en Italie, & que S.t Gregoire le Grand déplore avec tant d'amertume dans ses lettres.

Id. ibid. c. 7, & 26.

Alboïn étant arrivé avec son armée sur les confins de l'Italie, prit plaisir à contempler du haut d'une montagne les contrées qu'il dévoroit déjà dans son cœur; il s'anime encore par ce spectacle à les conquérir; il descend, il s'empare du Frioul, province importante par sa situation entre la Pannonie & l'Italie; il en donne le gouvernement à Gisulphe son neveu, qui s'y établit avec un certain nombre de familles, choisies parmi les plus nobles & les plus vaillantes des Lombards. Cette précaution étoit nécessaire, soit pour faciliter les conquêtes qu'on alloit entreprendre, soit pour assurer la retraite en cas de mauvais succès, soit pour fermer aux autres peuples barbares l'entrée de l'Italie. Tout étoit changé, les Lombards voyoient naître un nouvel ordre de choses; ce n'étoit plus, comme en Germanie, une simple guerre de plaine, où une bataille décidoit la querelle, & procuroit au vainqueur la possession momentanée d'un pays tout ouvert, qu'il ne pouvoit conserver que par la terreur de son nom ou par de nouveaux combats. Il falloit faire une guerre plus savante dans ses opérations, plus solide

Ibid. c. 8.

Ibid. c. 9.

dans ses succès; une guerre de siéges, où après avoir conquis des places qui résistoient, des places fortifiées & défendues à la manière du temps, il falloit les contenir par des garnisons, pour empêcher qu'elles ne retournassent à leurs anciens maîtres; il falloit mettre les diverses provinces sous l'autorité de Ducs ou Gouverneurs, qui dans la suite affectèrent l'indépendance. La Puissance qu'on alloit combattre n'étoit pas de celles qu'on détruit ou qu'on dissipe par une ou deux batailles, elle avoit des ressources qu'il falloit toujours craindre & prévenir. Les victoires des Bélisaire & des Narsès venoient de la rendre formidable, & de lui assurer l'Italie par la ruine des Goths, vainqueurs des Hérules, qui avoient détruit l'empire d'Occident. Une suite d'Empereurs tels que Justinien, & de Généraux tels que Bélisaire & Narsès, eut pu réunir à l'empire d'Orient toutes les provinces qui avoient formé l'empire d'Occident; mais Justin ne sut pas même conserver les conquêtes de son prédécesseur, & Longin, qui avoit remplacé Narsès, n'en avoit point les talens.

L'Italie venoit d'ailleurs d'être affoiblie & dépeuplée par la peste & par la famine.

Rome n'étoit point comptée alors parmi les Puissances du siècle, mais elle pouvoit beaucoup par ses exhortations, par ses prières, & par les exemples de vertu qu'elle donnoit à toute la Chrétienté. Les Papes devoient naturellement être plus favorables aux empereurs Grecs qu'aux Lombards.

La puissance des François, qui devoit détruire un jour celle des Lombards & rétablir l'empire d'Occident, étoit alors trop divisée pour être bien redoutable; les quatre fils de Clotaire avoient partagé ses États, une discorde perpétuelle étoit la suite de ce partage: les Lombards avoient d'autant moins à craindre de leur part, qu'Alboin étoit le beau-frère des quatre rois François.

Ce fut dans ces conjonctures qu'Alboin entra sur les terres de la Vénétie; à son arrivée Paul ou Paulin, patriarche d'Aquilée, s'enfuit dans l'île de Grado, avec tous ses trésors, n'osant ou ne daignant pas recourir à la modération & à l'équité d'Alboin. Félix, évêque de Trévise, se trouva bien d'avoir pris ce dernier parti; Alboin respecta le trésor de son église, & en confirma les priviléges: il

Paul Diacre, l. II, c. 10.

Ibid. c. 14.

il vouloit faire aimer son joug; il étoit naturellement juste & généreux, & si son armée n'eût été composée que de Lombards, s'il eût eu sur elle une autorité sans bornes, il eût vraisemblablement empèché les violences que l'Italie a reprochées à ces barbares.

Alboin ayant pris Vicence, Vérone & presque toutes les autres places de la Vénétie, entra dans Milan, & pénétra dans la Ligurie, qu'il soumit presque toute entière à la réserve des places maritimes. L'archevêque de Milan, Honorat, suivant l'exemple du patriarche d'Aquilée, s'étoit enfui à Gènes. *Paul Diacre, l. II, c. 14.* *C. 25.*

Alboin partagea ensuite son armée en deux corps, dont l'un fit le siége de Pavie, & l'autre se partageant encore en différens pelotons, parcouroit l'Italie dans tous les sens, pénétroit par la Tuscie ou Toscane jusqu'aux portes de Rome, alloit de l'autre côté effrayer Ravenne, & subjuguoit tout le pays renfermé entre ces deux places : ce fut alors sans doute que ces pelotons épars, étant moins exposés aux regards d'Alboin, qui ne pouvoit être par-tout, commirent impunément le plus de violences. L'histoire ne nous dit point quelles mesures prenoit Longin pour arrêter ce torrent, elle parle seulement de quelques retranchemens qu'il fit autour de Ravenne; elle représente d'ailleurs les Romains comme consternés, & incapables de résister à ce troisième fléau, qui consommoit l'ouvrage de la famine & de la peste. Quelques places retardèrent pourtant la course du vainqueur; la seule ville de Pavie eut la gloire de l'arrêter pendant trois ans & quelques mois. Alboin, dit-on, indigné d'une si longue résistance, avoit juré de passer tous les habitans au fil de l'épée: Paul Diacre prétend qu'il fallut un miracle pour le ramener à des sentimens humains; que son cheval s'étant abattu sous la porte de la ville, y resta immobile, sans que ni les fouets, ni les éperons pussent le faire relever; qu'alors un des Lombards de la suite d'Alboin lui conseilla de révoquer son vœu cruel, ce qu'il fit, & qu'à l'instant le cheval se leva de lui-même & entra. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'Alboin signala son entrée dans Pavie par la clémence, par la bonté; & que grâce à son caractère bienfaisant, la tyrannie des Lombards en Italie eut d'heureuses prémices. *C. 26.* *C. 27.*

Royaume des Lombards.

Alboin, premier Roi.

Il paroît qu'Alboin fixa le siége du royaume des Lombards à Pavie. Son règne fut de trois ans & six mois : il l'employa tout entier à conquérir & à rendre heureux les peuples conquis. Sa mort fut le crime de sa femme & un malheur pour l'Italie. Les circonstances de cette mort sont propres à faire connoître les mœurs de cette nation encore trop barbare.

Paul Diacre, l. II, c. 28.

On a dit dans le premier Mémoire, qu'Alboin, après avoir tué de sa main, dans une bataille, Cunimond, roi des Gépides, avoit épousé Rosemonde sa fille : cette union forcée d'une captive avec le vainqueur & le meurtrier de son père, dut avoir peu de douceur pour Rosemonde ; & Alboin eut l'imprudence de lui rappeler d'une manière cruelle, les raisons qu'elle avoit de le haïr. Il avoit fait du crâne de Cunimond, un vase à boire, selon l'usage barbare des nations Scythiques & Germaniques. Un jour, étant à Vérone, dans un grand festin, il voulut faire l'essai de cette fatale coupe, & il obligea Rosemonde d'y boire : *Buvez gaiment*, lui dit-il, *avec votre père (d)*. Si Rosemonde avoit pardonné la mort de Cunimond, elle ne put pardonner l'usage qu'Alboin lui faisoit faire de ces affreuses & respectables dépouilles : dès-lors elle jura sa mort. Mais ce qui caractérise plus particulièrement les mœurs Gépides & Lombardes, ce sont les étranges moyens qu'employa Rosemonde pour le perdre. Elle fit entrer dans ses vues un officier du Roi, nommé Helmige, qui même avoit été nourri avec lui. Helmige engagea Rosemonde à faire part de son projet à un homme d'une force surnaturelle & d'une audace éprouvée, nommé Pérédée : celui-ci en eut assez d'horreur pour s'y refuser, mais non pour en avertir Alboin. Pérédée entretenoit un commerce de galanterie avec une des femmes * de Rosemonde : la Reine prit sa place, & trompa Pérédée à la faveur de la nuit ; elle ne laissa durer son erreur qu'autant qu'il le falloit pour qu'il se rendît coupable : *Reconnois Rosemonde*, lui dit-elle

* Vestiaria.

(d) Ut cum patre suo lætanter biberet.

alors, *& vois quel eſt déſormais ton ſort; choiſis de mourir de la main du tyran ou de l'immoler; après l'outrage que tu viens de lui faire, ta perte eſt infaillible ſi tu ne le préviens (e).* Pérédée ſe regardant comme enchaîné au crime, conſentit à tout: les trois conjurés prirent leurs meſures. Roſemonde eut ſoin d'écarter toutes les armes, & pendant qu'Alboin dormoit, elle attacha ſi fortement ſon épée au chevet du lit, qu'elle lui en ôta entièrement l'uſage; alors elle introduiſit les meurtriers dans ſa chambre. Alboin s'éveille, voit des aſſaſſins fondre ſur lui, met la main ſur ſon épée, ſent qu'elle réſiſte & qu'il eſt trahi; il ne s'abandonne pas lui-même, il ſaiſit un *eſcabeau* *, avec lequel il ſe défend quelque temps; mais il ſuccombe enfin, il expire percé de coups. * Scabello ſuppedaneo.

Gregoire de Tours, qui n'eſt pas toujours bien inſtruit des affaires des Lombards, dit qu'Alboin fut empoiſonné par Roſemonde, qui avoit conçu pour un autre homme qu'il ne nomme point, une paſſion criminelle. Paul Diacre, Lombard, inſtruit de l'hiſtoire de ſon pays par les monumens & par la tradition, ayant eu ſous les yeux l'hiſtoire de Secundus de Trente (autre Lombard, mort en 615, lequel pouvoit avoir vu Alboin) mérite plus de foi que Gregoire de Tours ſur cet article.

La douleur & l'indignation univerſelle qu'excita la mort d'Alboin, forcèrent les meurtriers à la fuite, après qu'Helmige ayant épouſé Roſemonde, qui, ce ſemble, auroit dû épouſer plutôt Pérédée, eut tenté vainement de recueillir le prix de ſon crime, en s'emparant du trône. Les Lombards révoltés vouloient le faire périr; Roſemonde le ſauva, & ce fut pour ſa perte; elle étoit entrée dans une carrière de crimes & de malheurs d'où il ne lui fut plus poſſible de ſortir. Elle ſe mit avec ſon nouvel époux ſous la protection de l'exarque Longin, qui leur donna un aſile à Ravenne. Helmige & Roſemonde s'étoient emparés des tréſors d'Alboin; ſoit que ces tréſors tentaſſent la cupidité de Longin, ſoit qu'il crût que le titre de mari de Roſemonde lui fourniroit des moyens plus ſûrs de ſemer la diſcorde parmi les *Paul Diacre, l. II, c. 29.*

(e) *Nequaquam, ut putas, ſed ego Roſemunda ſum, inquit: certè nunc talem rem, Peredeo, perpetratam habes, ut aut tu Alboin interficias, aut ipſe te ſuo gladio extinguat.*

Lombards, chez qui la Reine pouvoit avoir un parti, il lui fit la propoſition de ſe défaire d'Helmige & de l'épouſer. Toutes les paſſions entroient facilement dans l'ame de Roſemonde; elle avoit immolé ſon premier mari à la vengeance, elle ſacrifia le ſecond à l'ambition : cette femme fut le modèle des Frédégondes & des Brunehauts; mais il eſt remarquable que tous ſes crimes aient commencé par un ſentiment vif de piété filiale. Elle préſente à Helmige, au ſortir du bain, un breuvage empoiſonné; le poiſon produiſit aſſez promptement ſon effet pour qu'Helmige s'en aperçût & forçât, l'épée à la main, Roſemonde de boire le reſte. C'eſt ainſi que les meurtriers d'Alboin prirent eux-mêmes le ſoin de le venger.

L. II, c. 30. Quant à Pérédée, on dit, mais Paul Diacre ne l'affirme pas, qu'il avoit ſuivi Helmige & Roſemonde dans leur fuite, & qu'il fut envoyé par Longin à Conſtantinople, avec Albſuinde fille d'Alboin. Le reſte de l'hiſtoire de Pérédée ſemble avoir été imaginé d'après celle de Samſon, avec quelques changemens. Il déchire en pièces, dans un ſpectacle public, en préſence de l'Empereur, un lion d'une grandeur énorme : ſa hardieſſe & ſa force le font redouter; on lui crève les yeux. Pour s'en venger, il demande à révéler à l'Empereur, un ſecret important; l'Empereur n'oſe courir les riſques d'un entretien particulier avec lui, & ſe contente de lui envoyer deux de ſes plus intimes confidens; ils s'approchent, alors Pérédée tire deux poignards qu'il tenoit cachés, & fait tomber à ſes pieds ces deux Seigneurs. On ignore ſon châtiment & la ſuite de ſes aventures. Marius, en rapportant la mort d'Alboin, ne parle même que d'Helmige, & ne nomme point Pérédée ; l'auteur du Pontifical de Ravenne n'en dit rien non plus.

CLEPH, ſecond Roi.

Paul Diacre, ibid. c. 31. Alboin étant mort ſans enfans mâles, les Lombards aſſemblés à Pavie, élurent Cleph pour leur Roi. Son règne violent & injuſte, ne fut que de dix-huit mois; il mourut aſſaſſiné par un de ſes domeſtiques. Il étoit de la race de Béléos : c'eſt le nom qui eſt donné à cette race dans le prologue des loix de Rotharis.

INTERRÈGNE.

Il y eut enſuite un interrègne de dix ans, pendant lequel trente ou trente-cinq Ducs divisèrent l'État entr'eux, chacun s'étant rendu Souverain du pays dont il étoit Gouverneur. Frédegaire ne compte que douze Ducs; mais il eſt encore moins inſtruit que Gregoire de Tours, des affaires des Lombards. Cette anarchie n'arrêta point leurs progrès; ils achevèrent de conquérir une grande partie de l'Italie, mais ils achevèrent auſſi de rendre le nom Lombard odieux par les violences qu'exerçoient à l'envi ces différentes hordes de barbares: ce fut ſur-tout alors que l'Italie pleura ſes temples pillés, ſes Prêtres égorgés, ſes Saints livrés au martyre, ſes femmes violées, ſes villes ruinées, & qu'elle reſſentit tous les maux que la barbarie ſans frein & ſans loi ſe plaît à accumuler ſur la foibleſſe.

Paul Diacre, l. II, c. 32.

Chronic. c. 45.

Les Lombards ne bornèrent point leurs fureurs à l'Italie, ils firent des excurſions juſqu'en France, dans les États de Gontran, roi de Bourgogne; ils vainquirent & tuèrent Amatus ſon Général, firent un carnage horrible de François, & retournèrent en Italie chargés de butin. Le ſuccès de cette première expédition les engagea bientôt dans une ſeconde. Mummole, ſucceſſeur d'Amatus, vint à leur rencontre, aux environs d'Embrun, & les tailla en pièces: ceux qui purent échapper, reprirent promptement la route de l'Italie. Une troiſième expédition qu'ils tentèrent, ſous la conduite de trois de leurs Ducs, Amo, Zaban & Rhodanus, n'eut pas un meilleur ſuccès: ils pillèrent les environs de Marſeille, de Valence & de Grenoble; mais ſurpris par le vigilant & actif Mummole, ils furent obligés d'abandonner preſque tout leur butin, trop heureux d'échapper eux-mêmes aux François, qui les ſuivirent juſque dans l'Italie, & leur enlevèrent le Trentin. On eſt ordinairement plus fort ſur ſes propres foyers que par-tout ailleurs; les Lombards reprirent le Trentin, & chaſsèrent les François de l'Italie auſſi aiſément que les François les avoient chaſſés des Gaules.

Paul Diacre, l. III, c. 3.

C. 4.

C. 8.

C. 9.

C'étoit une mauvaiſe politique aux Lombards, d'attaquer la France, avant que l'Italie fût entièrement ſoumiſe; c'étoit multiplier

mal-à-propos leurs ennemis; c'étoit unir d'intérêt les François avec l'Empire; c'étoit les inviter à passer les Monts, & à venir attaquer les Lombards vers le nord de l'Italie, tandis que l'exarque de Ravenne les presseroit de son côté: aussi verra-t-on dans la suite, les François se liguer souvent contre les Lombards avec les Empereurs & les Papes, quoique l'intérêt commun fût peut-être de se réunir contre l'Empire. Les ennemis naturels, les seuls vrais ennemis des Lombards, étoient les empereurs Grecs, auxquels il falloit enlever l'exarchat de Ravenne & tout ce qui leur restoit en Italie. Cette imprudente diversion des forces des Lombards en France, étoit l'effet du partage du royaume entre les Ducs: ces Ducs, souverains & indépendans, vouloient étendre chacun leur petit État; ceux qui n'étoient pas à portée de s'agrandir aux dépens de l'Empire, vouloient s'enrichir aux dépens de la France, & s'ils ne pouvoient y faire d'établissement, ils vouloient du moins y faire du butin. La Lombardie entière, réunie sous un Roi, eût tendu plus directement à son but: sous Alboin ni sous Cleph, on ne l'avoit point vue s'égarer dans ces expéditions peu réfléchies; & sous les Rois suivans, on la voit souvent se défendre contre la France, jamais l'attaquer.

Les Lombards sentirent les inconvéniens d'une administration qui divisant leur puissance en une multitude de petites souverainetés, l'anéantissoit dès sa naissance. Au bout de dix ans, ils rétablirent la royauté; mais cette autorité passagère des Ducs, eut des suites qui se firent toujours sentir: le gouvernement devint féodal; la royauté eut toujours à disputer pour rentrer dans ses droits; & si les Ducs ne furent plus absolus ni tout-à-fait indépendans, ils furent toujours trop puissans & trop peu soumis.

Paul Diacre, l. III, c. 16.

Arrêtons-nous ici pour fixer la chronologie des principaux évènemens qu'on vient de voir, tels que le départ d'Alboin pour l'Italie, son entrée à Milan, le commencement du royaume des Lombards, la prise de Pavie, la mort d'Alboin, le règne de Cleph, la division de l'État entre les Ducs, le rétablissement de la royauté.

Paul Diacre fixe très-distinctement l'époque du départ pour l'Italie au 2 avril * 568, lendemain de la fête de Pâques.

* Mense Aprili.

Sigebert le rapporte à la même année; les monumens s'accordent avec cette date. S.t Gregoire le Grand écrivant, en 595, à Conſtantine, femme de Maurice, lui dit: *Il y a déjà vingt-ſept ans que nous vivons parmi les glaives des Lombards (f).* En 603, dans une lettre à Phocas, il ſe plaint que les incurſions des Lombards durent depuis trente-cinq ans *(g).* Mais les autres époques ne ſont pas auſſi faciles à fixer.

Paul Diacre, après avoir parlé de la conquête de la Vénétie, ajoute : *Alboin igitur Liguriam introiens, indictione ingrediente tertiâ, tertio nonas ſeptembris.... Mediolanum ingreſſus eſt. Dehinc univerſas Liguriæ civitates cepit, &c.* L. II, c. 25.

Ticinenſis eo tempore civitas ultra tres annos obſidionem perferens, ſe fortiter continuit. C. 26.

At verò Ticinenſis civitas poſt tres annos & aliquot menſes obſidionem perferens, tandem ſe Alboin & Langobardis obſidentibus tradidit. C. 27.

Qui Rex poſtquàm in Italiâ tres annos & ſex menſes regnavit... interemptus eſt. C. 28.

Il paroît, par ces calculs, qu'Alboin mit dix-ſept mois à parcourir le Frioul, & à ſoumettre une partie de la Vénétie; qu'il entra dans la Ligurie au mois de ſeptembre 569; qu'alors il fit ſon entrée à Milan, & forma le ſiége de Pavie, qui dura plus de trois ans.

Mais en quelle année commence le royaume des Lombards en Italie? eſt-ce à leur arrivée, en 568? eſt-ce à leur entrée dans Milan, en 569? eſt-ce à la réduction de Pavie, en 572 ou 573? Dans le premier cas, il faudra placer la mort d'Alboin en 571; dans le ſecond, en 573; dans le troiſième, en 576.

Le commentateur de Sigonius, dont nous avons parlé, a voulu donner un point fixe à la chronologie de Paul Diacre, relativement à ces époques; il ſe fonde ſur ce paſſage: *Per hos Langobardorum duces ſeptimo anno ab adventu Alboin.... Italia ex maximâ parte* L. II, c. 32.

(f) *Viginti autem jam & ſeptem annos ducimus quòd inter Langobardorum gladios vivimus.* Lib. V, ep. 21, edit. Benedictin.

(g) *Qualiter enim quotidianis gladiis & quantis Langobardorum incurſionibus ecce jam per triginta quinque annorum longitudinem premimur.* Lib. XIII, ep. 38, edit. Benedict.

capta, &c. Il obſerve que Paul Diacre vient de marquer le commencement de la tyrannie de ces Ducs; il en conclut que cette conquête appartient à la première année de leur gouvernement: or, comme on ſait d'un côté la durée du règne de Cleph, de l'autre l'époque de l'arrivée des Lombards en Italie, il eſt aiſé d'aſſigner celle de la mort d'Alboin.

Mais rien n'annonce que les ducs des Lombards aient fait leurs conquêtes en Italie dès la première année de leur adminiſtration; on apprend ſeulement, par ce paſſage, qu'ils les firent la ſeptième année à compter de l'arrivée des Lombards; mais le rapport de cette année avec celle de l'adminiſtration des Ducs n'eſt point marqué, & bien loin que cette ſeptième année puiſſe ſervir à fixer celle de la mort d'Alboin, il faudroit ſavoir celle de la mort d'Alboin pour pouvoir fixer cette ſeptième année relativement à l'adminiſtration des Ducs.

Les auteurs Grecs du bas Empire ne ſervent de rien pour nous guider ici, à peine parlent-ils des Lombards.

Parmi les Latins, Marius & l'abbé de Biclare, auteurs contemporains, leveroient toute difficulté s'ils étoient d'accord entr'eux. Marius fixe la mort d'Alboin en la ve indiction, c'eſt-à-dire en 572. L'abbé de Biclare la place à la ſeptième année de l'empire de Juſtin, & il fait commencer l'empire de Juſtin ſous la xve indiction, c'eſt-à-dire en 566; car Juſtinien mourut au mois de novembre 566, & la xve indiction étoit commencée du mois de ſeptembre de la même année. La ſeptième année de Juſtin commençoit donc au mois de novembre 572; mais comme on ſait d'ailleurs, par le Pontifical de Ravenne, qu'Alboin mourut au mois de juin, il eſt clair que ce fut en 573; ce qui ſe rapporte aſſez au calcul de Paul Diacre, en comptant les trois ans & demi du règne d'Alboin de ſon entrée dans Milan, en 569.

Sigebert ne place la mort d'Alboin qu'en 574.

Hermannus Contractus dit qu'Alboin entra dans Pavie en 571; qu'il en fit la capitale de ſon royaume; qu'à compter de ce temps, il régna trois ans & ſix mois en Italie, & qu'il mourut en 574. Le P. Pagi trouve que c'eſt bien prendre le ſens de Paul Diacre. Ne ſe trompe-t-il pas? Paul Diacre dit que le ſiége de Pavie dura

trois

trois ans & quelques mois; si donc on ne compte que de la prise de Pavie le règne d'Alboin, qui dura encore trois ans & demi selon Paul Diacre, voilà déjà près de sept ans depuis l'entrée d'Alboin en Ligurie; mais il n'y entra que dix-sept mois après son arrivée en Italie, & le royaume de Cleph dura dix-huit autres mois : comment tout cela s'accorderoit-il avec le passage où Paul Diacre dit que les Ducs firent la conquête de l'Italie la septième année après l'arrivée des Lombards?

Nous croyons donc que Sigonius a mieux entendu Paul Diacre, & l'a mieux concilié avec les autres autorités, en comptant les années du règne d'Alboin du temps de son entrée dans Milan.

Camille Pérégrini, dans son histoire des princes Lombards, s'est élevé contre cette opinion ; mais D. Bacchini, dans ses dissertations sur le Pontifical de Ravenne, l'a défendue. Sigonius ne se trompe que sur l'époque de l'entrée d'Alboin dans Milan, qu'il place au mois de septembre 570. Paul Diacre dit, *indictione ingrediente tertiâ,* ce qui désigne le mois de septembre 569, où commençoit la III.[e] indiction. Par une suite naturelle de cette erreur, Sigonius place la mort d'Alboin en 574, au lieu de 573 qui paroît être sa véritable date, selon l'abbé Biclare & Paul Diacre.

Le Pontifical de Ravenne dit que les Lombards assiégèrent Pavie la cinquième année de l'empire de Justin; cette cinquième année commençoit au mois de novembre 569, selon le Pontifical de Ravenne, qui fait commencer l'empire de Justin en 565 au lieu de 566. Paul Diacre dit que les Lombards entrèrent dans la Ligurie au mois de septembre 569, & que vers le même temps ils assiégèrent Pavie. D. Bacchini demande que ce siége ait été différé jusqu'après le mois de novembre, afin que la cinquième année de l'empire de Justin ait été commencée; alors Agnellus, auteur du Pontifical, sera d'accord avec Paul Diacre sur l'époque du siége de Pavie; ils s'accorderont aussi sur celle de la mort d'Alboin, car le Pontifical de Ravenne la place au mois de juin de la huitième année de l'empire de Justin, c'est-à-dire de l'année 573. Ainsi Pavie, assiégé au mois de décembre 569, aura été pris les premiers mois de l'année 573, & Alboin aura été assassiné

au mois de juin de la même année; ce qui concilieroit l'abbé de Biclare, Paul Diacre & l'auteur du Pontifical de Ravenne.

Il ne paroît pas que l'opinion de Baronius, qui place la mort d'Alboin en 571, puiſſe ſe ſoutenir. Pérégrini donne pourtant quelque couleur à ce ſyſtème; il ſuppoſe que Paul Diacre, en diſant qu'Alboin régna trois ans & demi en Italie, a voulu donner la ſomme totale du temps qu'il avoit régné ſur les Lombards en Italie, par oppoſition avec le temps qu'il avoit régné ſur eux en Pannonie. Mais il eſt clair qu'Alboin vécut plus de trois ans & demi en Italie, puiſque le ſeul ſiége de Pavie l'y occupa preſque tout ce temps-là, & que ce ſiége n'avoit pu commencer qu'environ deux ans après ſon arrivée en Italie.

On peut donc choiſir de placer la mort d'Alboin, ou en 572 avec Marius, ou en 573 avec l'abbé Biclare, auteur contemporain auſſi-bien que Marius, & qui de plus s'accorde avec Paul Diacre, l'auteur le plus inſtruit des affaires des Lombards, & avec l'auteur du Pontifical de Ravenne, lequel fixant le jour précis de la mort d'Alboin, a l'air plus inſtruit que les autres. Par ces raiſons, nous préférons l'époque de 573 à celle de 572.

Pour pouſſer ce calcul juſqu'au dernier degré de préciſion, nous ne négligerons pas de réſoudre une difficulté, peut-être minutieuſe, puiſqu'elle ne roule que ſur quelques mois de différence. L'entrée d'Alboin dans Milan paroît une époque plus propre que le ſiége de Pavie, à marquer le commencement du règne d'Alboin: ce n'eſt pourtant qu'en comptant du ſiége de Pavie au mois de décembre 569, qu'on trouve exactement trois ans & demi juſqu'au mois de juin 573, époque de la mort d'Alboin; ſi on compte de l'entrée dans Milan au mois de ſeptembre 569, on aura trois ans & huit ou neuf mois.

Ne pourroit-on pas dire que par ces mots, *Alboin Liguriam introiens, indictione ingrediente tertiâ, tertio nonas ſeptembris..... Mediolanum ingreſſus eſt,* Paul Diacre ne donne la date que de l'entrée dans la Ligurie, & non de l'entrée dans Milan, qui peut être du même temps que le commencement du ſiége de Pavie?

Ainſi, pour fixer toutes les époques, les Lombards partirent de la Pannonie le 2 avril 568; ils entrèrent dans la Ligurie le

3 ſeptembre 569, & dans Milan, ou ce même jour ou au mois de décembre ſuivant; & c'eſt du jour de cette entrée dans Milan, ou du commencement du ſiége de Pavie, qui la ſuivit de près, que commencent les trois ans & ſix mois du règne d'Alboin: Pavie fut pris au commencement de 573, & Alboin mourut cette même année, le 28 juin, *4.° calendas julii.*

Depuis la mort d'Alboin, la chronologie eſt claire: le règne de Cleph, qui n'eſt que de dix-huit mois, doit finir avec l'année 574; le gouvernement des Ducs ſe forme en 575, & la royauté eſt rétablie en 585.

Rétablissement de la Royauté.

Autharis, troiſième Roi.

Ce fut Autharis, fils de Cleph, que les Lombards élurent pour leur troiſième Roi. Rien ne prouve mieux combien le pouvoir diviſé eſt à charge à ceux même qui le partagent, que la facilité avec laquelle tous les Ducs conſentirent au rétabliſſement de la royauté, & voulurent contribuer de la moitié de leurs biens, pour maintenir la dignité royale dans l'éclat qui lui convenoit. *Paul Diacre, l. III, c. 16.*

Autharis, leur nouveau Roi, joignoit à la valeur & aux talens militaires d'Alboin, une galanterie héroïque, digne d'un autre ſiècle; & ce qui vaut mieux que la valeur & que la galanterie, il étoit juſte & aimoit ſes peuples. Son premier ſoin fut de les faire jouir de la paix & de la ſûreté, deux biens dont ils avoient toujours été privés ſous le gouvernement des Ducs. Les hiſtoriens remarquent avec admiration, que ſous ſon règne, la force n'opprimoit plus, la foibleſſe ne trahiſſoit plus; que les brigandages avoient entièrement ceſſé; que le libre voyageur & le paiſible citoyen ne craignoient plus d'outrages. C'étoit peut-être chez les Lombards qu'il falloit chercher alors le modèle d'un gouvernement ſage & doux; mais on peut voir par les éloges même qu'on donnoit à ce gouvernement, quel avoit été le ſort des Lombards ſous leurs trente tyrans, & combien ils auroient été incapables de réſiſter aux forces de l'Empire, s'ils n'euſſent promptement rétabli la royauté. *Idem, ibidem.*

La mauvaise politique de ces Ducs, en irritant les François, avoit averti les Empereurs de rechercher l'alliance de ceux-ci.

Paul Diacre, l. III, c. 17. Maurice envoya de l'argent à Childebert, fils de Sigebert & de Brunehaut, pour l'engager à faire une irruption contre les Lombards en Italie: Childebert y entra en effet avec une armée innombrable; les Lombards renfermés dans les places fortes, le laissèrent courir & ravager les campagnes; Autharis se hâta de le renvoyer avec des présens, & d'en obtenir la paix. L'Empereur trompé dans ses espérances, envoya redemander son argent à Childebert, qui ne daigna pas lui faire de réponse.

Quelque temps après, Ingonde, sœur de Childebert & veuve de S.t Herminigilde, étant tombée avec son fils, en la puissance

C. 22. de l'Empereur, il exigea, pour prix de leur liberté, que Childebert attaquât de nouveau les Lombards, ce qu'il fit: mais tandis que les Lombards étoient en marche pour le combattre, les François & les Allemands dont l'armée de Childebert étoit composée, prirent querelle & retournèrent chez eux sans le moindre butin.

Dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux expéditions, Autharis avoit châtié un Duc rebelle, nommé Droctulphe, qui

C. 18. avoit pris le parti de l'Empereur. Ce Duc étoit d'une famille Suève: tombé, dès son enfance, entre les mains des Lombards, il leur devoit son éducation, sa fortune, ses honneurs. Sa bonne mine & apparemment quelques talens, l'avoient fait élever à la dignité de Duc; malgré tant de bienfaits, je ne sais quelle honte de son ancienne captivité, honte qui tenoit peut-être aux mœurs de ces peuples barbares, le rendoit secrettement l'irréconciliable ennemi des Lombards; il saisit la première occasion *de se venger d'eux (h)*, dit Paul Diacre, disons plutôt d'être ingrat & de les punir de leurs bienfaits; il se vendit aux Empereurs, il s'empara pour eux, de Bersello sur le Pô; mais Autharis l'y força & l'obligea de chercher un asile à Ravenne, où par son zèle à défendre jusqu'à sa mort, l'Exarchat contre les Lombards, il mérita

C. 19. que la reconnoissance des habitans de Ravenne lui érigeât un magnifique tombeau dans l'église de Saint-Vital, avec une

(h) *Occasionem ulciscendæ suæ captivitatis.*

épitaphe où on lui fait un mérite d'avoir été le persécuteur de la nation qui l'avoit adopté :

Vastator gentis adfuit ipse suæ ;

tant les actions des hommes changent de face selon l'intérêt de celui qui les apprécie !

Autharis soumit l'Istrie, & assiégea dans une île du lac de Côme *(i)*, un ancien lieutenant de Narsès; il l'en chassa, & s'empara des trésors immenses que les villes voisines avoient déposés dans cette île, comme dans un poste inattaquable; il fit ensuite la paix pour trois ans, avec le patrice Smaragde, successeur de Longin dans l'exarchat de Ravenne.

Voulant aussi s'assurer d'une paix durable avec Childebert, il lui fit demander en mariage Clodesinde sa sœur. Childebert la lui promit, & lui manqua de parole; puis craignant son ressentiment, il se hâta de le prévenir: il mena une armée en Italie, après avoir mandé à l'empereur Maurice, qu'il alloit enfin, selon ses desirs, exterminer cette odieuse nation Lombarde. Autharis forcé de combattre l'injuste ennemi qu'il n'avoit pu appaiser, remporta une des plus mémorables victoires dont on eût entendu parler depuis long-temps *(k)* : à peine quelques misérables restes de l'armée Françoise purent-ils regagner leur patrie. Childebert voulut prendre sa revanche ; ayant reçu des nouvelles de l'Empereur, qui l'assuroit qu'il étoit prêt de le joindre en Italie, il se hâta d'y retourner avec une armée qu'il partagea en pelotons sous la conduite de divers Chefs. Les uns allèrent camper aux environs de Milan ; d'autres allèrent à Plaisance, à Vérone; d'autres prirent quelques forts dans le Trentin. Le sage Autharis laissa ce torrent s'écouler; il se contenta de renfermer ses troupes dans les places fortes, & d'observer la marche de ses ennemis, pour saisir l'occasion de les surprendre : ceux-ci attendoient toujours l'Empereur, ils l'attendirent en vain, les signaux qu'il avoit promis ne parurent point. L'excessive chaleur de ce climat, auquel les

Paul Diacre, l. III, c. 27.

C. 28.

C. 30.

(i) In insulâ Amacinâ five *Cumacinâ.* Paul Diacre, lib. III, cap. 26.

Sermo est de insulâ in Lario lacu, 20 mill. pass. ab urbe Como. Bianchi, Comment. sur Paul Diacre.

(k) Quanta nusquam alibi memoratur.

François n'étoient point accoutumés, leur devint bientôt insupportable; la dyssenterie fit parmi eux des ravages qui les obligèrent à la retraite: la famine vint encore rendre cette retraite également nécessaire & pénible; ils furent forcés de vendre d'abord leurs habits, ensuite leurs armes, pour pouvoir subsister jusqu'aux frontières de France, où ils arrivèrent demi-morts de faim, de fatigue & de maladie.

Autharis, content d'en avoir délivré son pays, se garda bien d'entrer en France sur leurs traces; il ne songea qu'à s'affermir & à s'agrandir en Italie: il envoya des Ambassadeurs à Gontran, pour l'engager à détourner Childebert son neveu de ces expéditions, qui lui avoient si mal réussi. Gontran reçut les Ambassadeurs d'Autharis comme ceux d'un grand Roi, mais il les renvoya, pour la paix, à Childebert, ne voulant pas abuser de l'ascendant que ses bienfaits & son expérience pouvoient lui donner sur ce jeune Prince.

Paul Diacre, l. III, c. 33.

Autharis ayant perdu l'espérance de devenir le beau-frère de Childebert, envoya une ambassade à Garibald *, duc ou roi des Bajoariens ou Bavarois, pour lui demander Theudelinde sa fille en mariage: il fut agréé avec joie. Frédegaire dit que Theudelinde avoit été promise à Childebert, mais que Brunehaut, mère de ce Prince, le détourna de cette alliance. Les talens & les vertus que Theudelinde fit éclater sur le trône des Lombards, peuvent servir à expliquer la conduite de Brunehaut dans cette occasion. Autharis en profita. Il assaisonna sa demande de traits de galanterie qui paroissent peindre plus son caractère particulier que les mœurs de sa nation. Il envoya à Garibald une autre ambassade, dont le chef étoit un vieillard vénérable; le second Ambassadeur, un jeune homme d'une taille avantageuse, d'une figure noble & touchante ornée d'une belle chevelure blonde *(l)*: la suite des Ambassadeurs étoit choisie parmi les plus discrets & les plus fidèles sujets. Lorsque le chef de l'ambassade en eut exposé l'objet, le second Ambassadeur prit la parole, & dit: *Le Roi Autharis mon maître (m), impatient de connoître la Princesse qui lui est destinée, veut avant tout la voir*

C. 29.
* Garibaldi Regis.

(l) Juvenili ætate floridus, staturâ decens, candido crine perfusus.

(m) Dominus meus Authari rex, me propriè ob hoc direxit, ut vestram filiam, ipsius sponsam, quæ nostra domina futura est, debeam conspicere, ut qualis ejus forma sit, meo valeam domino certiùs nuntiare.

par mes yeux; il m'a chargé de lui mander ſans déguiſement ſi ſa beauté répond à ce que la renommée en publie. Garibald fait venir ſa fille; à ſa vue le jeune Ambaſſadeur s'écrie: *Oui, elle eſt digne de régner ſur nous. Permettez que dès ce moment nous la reconnoiſſions pour notre Reine, & que nous recevions la coupe de ſa main, pour gage de ſon union avec notre maître (n).* Garibald y conſentit. La Princeſſe préſenta d'abord la coupe au chef de l'ambaſſade, puis au jeune Ambaſſadeur, qui en la lui rendant lui prit la main, & baiſa auſſitôt la ſienne parce qu'elle avoit touché celle de la Princeſſe *(o)*. Tout cela ſe fit avec tant d'adreſſe & de promptitude que perſonne ne s'en aperçut. La Princeſſe rougit & ſe tut en public, par confuſion ou par timidité, mais en particulier elle fit confidence à ſa nourrice de ce qui s'étoit paſſé. *Nul autre que le Roi votre époux,* répondit la nourrice, *n'eût oſé prendre une telle liberté; auſſi tout dans cet Ambaſſadeur annonce un grand Roi & un Prince aimable, tel qu'on nous a peint Autharis; cependant ne révélez point ce ſecret, de peur d'irriter votre père ſi ma conjecture étoit fauſſe (p).* Elle ne l'étoit point, la nourrice avoit bien deviné. Le faux Ambaſſadeur retournant en Italie, accompagné de Bavarois qui le reconduiſoient par honneur juſqu'à la frontière, ſe dreſſe tout-à-coup ſur ſes étriers, lance de toute ſa force, contre un arbre qui ſe trouvoit ſur la route, une hache qu'il tenoit à la main, la hache reſte enfoncée dans l'arbre; *c'eſt avec cette ſûreté,* dit-il, *qu'Autharis lance tous ſes traits (q).* Les Bavarois alors le reconnurent pour Autharis. On ſe ſépara ſur la frontière; il rentra dans ſes États, laiſſant les Bavarois charmés de ſa galanterie, de ſon adreſſe & de ſon agilité, qualités qui diſtinguoient alors un héros. Theudelinde arriva peu de temps après en Italie, avec Gundoald ſon frère. Autharis vint à ſa rencontre,

(n) Quia talem veſtræ filiæ perſonam cernimus, ut eam meritò noſtram Reginam fieri optemus, ſi placet veſtræ poteſtati de ejus manu, ſicut nobis poſtea factura eſt, vini poculum ſumere præoptamus.

(o) Ejus manum, nemine animadvertente, digito tetigit, dextramque ſuam ſibi à fronte per naſum ac faciem produxit.

(p) Iſte niſi ipſe Rex & ſponſus tuus eſſet, te omnino tangere non auderet. Sed interim ſileamus, ne hoc patri tuo fiat cognitum. Re enim verâ digna perſona eſt quæ tenere debeat regnum & tuo ſociari conjugio.

(q) Talem Authari feritam facere ſolet.

& elle reconnut avec plaisir dans un époux, qui la combloit d'égards & d'honneurs, ce même Ambassadeur qui lui avoit un peu manqué de respect en Bavière. Autharis ne vécut pas long-temps depuis son mariage; son règne glorieux & fortuné ne fut que de six ans. C. 34. Paul Diacre dit qu'on disoit qu'il avoit été empoisonné; il n'accuse ni sa femme, ni son successeur : qui donc pouvoit avoir intérêt de faire périr un tel Prince? Ce soupçon vague, qui ne tombe sur personne, prouve seulement le regret qu'avoient les Lombards de se voir enlever à la fleur de l'âge ce Prince chéri, digne de l'être, à la gloire duquel il paroît n'avoir manqué qu'un plus vaste empire & un plus long règne.

Sa veuve s'étoit rendue si agréable aux Lombards dans le peu de temps qu'elle avoit régné sur eux, qu'ils voulurent continuer de vivre sous ses loix, & qu'ils promirent de reconnoître pour Roi celui d'entre les Lombards qu'elle choisiroit pour mari. Theudelinde sentit qu'elle étoit chargée du bonheur de la Nation, elle répondit par le plus digne choix à une confiance si flatteuse; elle prit conseil, non de son cœur ni de ses yeux, mais des sages de la Nation; ils s'accordèrent à nommer Agilulphe, duc de Turin, homme plein de talens pour la guerre & pour le gouvernement. Theudelinde le nomma d'autant plus volontiers, qu'il étoit parent d'Autharis. Le roi Rotharis, dans le prologue de Chronic. c. 34. ses loix, dit qu'il étoit Thuringien d'origine, & il donne à sa race le nom d'*Anauvat*. Frédegaire dit qu'il étoit fils d'Autharis, ce qui est démenti par tous les monumens de l'histoire des Lombards. Theudelinde mande Agilulphe, & va elle-même au-devant de lui jusqu'à Laumelle; quand il fut en sa présence, elle se fit apporter une coupe pleine de vin, en but, & lui présenta le reste à boire. Agilulphe en recevant la coupe, fit ce qu'avoit fait Autharis, il baisa la main de la Reine, qui rougissant avec décence & souriant avec grâce, l'embrassa & lui dit: *Vos vertus, & les cœurs des Lombards vous donnent aujourd'hui le trône & ma main (r);* quelque temps après, il fut proclamé Roi à Milan.

(r) Regina cum rubore subridens, non debere sibi manum osculari, ait, quem osculum sibi ad os jungere oporteret.

AGILULPHE,

AGILULPHE, quatrième Roi.

Le premier ſoin d'Agilulphe ſur le trône, fut d'échanger ou de racheter les priſonniers que les François avoient faits dans leurs diverſes expéditions en Italie. Quelques Ducs, ou rébelles ou même traîtres & coupables d'intelligence avec l'Empire, vouloient troubler ſon règne; ils les ſoumit tous, & par un mélange prudent de clémence & de ſévérité; pardonnant aux rébelles, puniſſant les traîtres, il affermit la paix au-dedans, & réunit la Nation contre l'ennemi étranger.

Paul Diacre, l. IV, c. 1.

C. 3, 8 & 14.

Romain, qui avoit remplacé Smaragde dans l'exarchat de Ravenne, avoit à la faveur des troubles, ſurpris quelques places entre Ravenne & Rome; Agilulphe fit la paix avec lui; il la fit auſſi avec les enfans de Childebert & avec le Cagan ou Roi des Huns, qui ſe rendoit alors redoutable à tous ſes voiſins. Mais la paix avec l'Empire ne pouvoit jamais être qu'une courte trève; des intérêts trop eſſentiels diviſoient les Romains & les Lombards. La guerre recommença bientôt ſous Gallicin, nouvel Exarque. La fille d'Agilulphe étant tombée entre ſes mains avec ſon mari Godeſcale, ce fut un motif de plus pour rendre la guerre vive & ſanglante. Agilulphe chercha par-tout à ſuſciter des ennemis à l'Empire; il s'unit d'une alliance étroite avec le roi des Huns, il lui envoya même des ouvriers pour conſtruire des vaiſſeaux, avec leſquels le Cagan s'empara d'une Iſle dépendante de la Thrace *(ſ)*. Le roi des Huns embraſſa les intérêts d'Agilulphe avec tant d'ardeur qu'il envoya dire aux François d'entretenir la paix avec les Lombards, s'ils vouloient avoir la paix avec les Huns; en même temps les Lombards, les Huns & les Slaves réunis mirent tout à feu & à ſang dans l'Iſtrie, où apparemment les Romains avoient fait quelques conquêtes depuis qu'Autharis l'avoit ſoumiſe. Les Lombards brûlèrent auſſi Padoue, qu'ils n'avoient encore pu réduire depuis leur arrivée en Italie; ils prirent Crémone, Mantoue, la fortereſſe de Vulturnia; Berſello pris autrefois par Autharis, étoit retourné à l'Empire; la garniſon Romaine qui le défendoit, effrayée des ſuccès rapides des Lombards, s'enfuit à

C. 8. C. 14. C. 13. C. 21. C. 25. C. 24, 26. C. 29.

(ſ) Inſulam quandam in Thraciâ.

leur approche, ayant mis le feu à la place. L'empereur voyant
Paul Diacre, l. IV, c. 26. l'exarchat resserré par toutes ces conquêtes, crut être mal servi par Gallicin; il le rappela & rétablit Smaragde dans la dignité d'Exarque: celui-ci crut ne pouvoir conserver les possessions qui restoient aux Romains, qu'en se hâtant de conclure une trève avec Agilulphe, & de lui rendre sa fille, son gendre, avec leurs enfans & tout ce qui leur appartenoit. Cette trève fut ensuite renouvelée
C. 33. sous Phocas pour un an, moyennant une somme considérable qu'Agilulphe reçut de l'Exarque; & à l'expiration de cette trève, Agilulphe ayant conquis quelques places en Toscane, l'Exarque se hâta de conclure pour trois ans une nouvelle trève, qui fut renouvelée d'année en année pendant tout le règne d'Agilulphe.

Les historiens du moyen âge ne songent guère à lier les faits qu'ils racontent; ils nous ont montré les Huns intimement unis
C. 38. avec les Lombards, tout-à-coup ils nous les montrent infestant la Lombardie, sans nous instruire des causes ni des prétextes de la rupture: mais ces nations barbares s'embarrassoient assez peu de prétextes, & trouvoient toujours dans l'amour du pillage, des causes de guerre suffisantes. Une multitude effroyable de Huns se répand donc tout-à-coup sur les frontières de la Vénétie; le brave Gisulphe, duc de Frioul, neveu d'Alboin, & chargé par lui du gouvernement du Frioul, comme on l'a vu plus haut, rassemble à la hâte une poignée de Lombards, avec lesquels il essaie de se défendre; le nombre l'accable, il est massacré avec presque toute sa troupe. Romilde sa veuve sembla d'abord vouloir servir la patrie avec plus de zèle & plus de courage qu'on n'en attend ordinairement d'une femme: elle rassemble dans la ville de Friuli les restes échappés au fer des Huns, les veuves & les enfans de ceux qui avoient péri dans le combat; elle s'enferme dans la place avec eux & avec sa famille, composée de deux jeunes gens nommés Taso & Cato, de deux enfans nommés Radoald & Grimoald, & de deux filles, nommées, l'une Appa, l'autre Gaila. Romilde paroissoit résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais un de ces évènemens plus communs dans la fable ou dans les romans que dans l'histoire, la fit changer de dessein. Le roi des Huns étoit venu reconnoître lui-même la

place; il tournoit autour des murs, ſuivi d'un nombreux détachement de cavalerie, tandis que le reſte de ſon armée, répandu au loin dans la campagne, livroit tout le Frioul aux flammes & au pillage. Romilde prit trop de plaiſir à conſidérer ſon ennemi: la jeuneſſe de ce Prince, ſa bonne mine, la grâce avec laquelle il manioit ſon cheval & ſes armes, firent une ſi forte impreſſion ſur cette femme trop ſenſible, qu'elle oublia ce qu'elle devoit à ſa patrie, à ſes enfans, à la mémoire de ſon mari, à ſes propres engagemens; elle envoie propoſer au roi des Huns de l'épouſer, offrant à ce prix de lui remettre la place avec tout ce qu'elle renfermoit. Le Cagan eut horreur de la perfide & profita de la perfidie: admis dans la place, il ſe montra bientôt auſſi perfide & plus barbare que Romilde. Il ſembla d'abord vouloir lui tenir parole, mais c'étoit la cruelle équivoque des Sabins à l'égard de la fille de Tarpéius. Le Cagan paſſa une nuit avec Romilde, comme pour former l'union qu'il lui avoit promiſe; il la livra la nuit ſuivante, à la plus horrible proſtitution; il ordonne à douze de ſes ſoldats, de la tourmenter par tout ce que la débauche peut avoir de violent & d'infame; le lendemain, ayant fait planter un grand pieu au milieu de la campagne, il fit empaler cette malheureuſe; & ajoutant à cet affreux ſupplice, une affreuſe raillerie, *voilà*, lui dit-il, *le mari qu'il te faut (t).* Quel caractère & quelles mœurs! Si telles étoient les mœurs des habitans de la Pannonie, il faut avouer que celles des Lombards s'étoient bien adoucies en Italie; depuis Roſemonde, on ne voit plus rien parmi eux qui reſſemble à de telles horreurs: cette monſtrueuſe ingratitude envers une femme entraînée au crime par une paſſion dont les excès inſpirent plus de pitié que de colère, fut ſuivie d'une perfidie plus monſtrueuſe encore envers les Lombards. Quand les Huns avoient été introduits dans la ville, ils avoient craint que le déſeſpoir ne donnât aux Lombards trahis, la force de ſe défendre; ils leur avoient promis la captivité la plus douce & des

(t) Propter jusjurandum, ſicut ei ſpoponderat, nocte unâ quaſi in matrimonio habuit, noviſſimè verò duodecim Avaribus tradidit, qui eam per totam noctem vicibus ſibi ſuccedentes libidine vexarent. Poſtmodum quoque palum in medio campo configi præcipiens, eandem in ejus acumine inſeri mandavit, hæc inſuper exprobrando, inquiens, talem te dignum eſt maritum habere.

établiſſemens avantageux dans la Pannonie : ſur cette eſpérance, les Lombards s'étoient rendus. Les Huns, après avoir pillé & brûlé la ville ſans réſiſtance, égorgèrent indignement tous les priſonniers (autre horreur dont les Lombards n'étoient déjà plus capables) & traînèrent en captivité les femmes & les enfans.

Les enfans de Giſulphe & de Romilde ſurent échapper à ce ſort. Les deux filles trompèrent par un ſtratagème vertueux, la barbare incontinence des Huns ; elles ſe couvrirent le ſein de la chair de poulet crue, qui s'étant échauffée & pourrie, exhaloit une odeur infecte; les Huns en furent rebutés, & le bruit courut parmi eux, que toutes les Lombardes étoient puantes *(u)*. Ces deux filles furent vendues comme eſclaves; mais après avoir éprouvé divers périls & diverſes fortunes, elles reçurent le prix de leur vertu, ayant été mariées ſelon leur naiſſance & leur rang, l'une à un roi des Allemands, l'autre à un prince de Bavière.

Quant à leurs quatre frères, lorſqu'ils virent la réſolution que les Huns avoient priſe d'égorger les priſonniers, ils ſaiſirent l'inſtant de monter à cheval & de fuir à toute bride : ils crurent que Grimoald, le plus jeune d'entr'eux, n'auroit pas la force de ſe tenir à cheval pour les ſuivre, & n'enviſageant rien de plus affreux pour lui que l'eſclavage chez ces peuples parjures, un des quatre frères alloit par pitié le délivrer de la vie; déjà il avoit le bras levé pour frapper, l'enfant ſe mit à pleurer & à crier qu'on ne le tuât pas & qu'il ſuivroit bien ; ſon frère fut attendri, il le jeta ſur un cheval ſans ſelle & l'inſtruiſit de la manière de s'y tenir : cependant les Huns les pourſuivoient à vue ; les trois frères aînés leur échappèrent, mais le petit Grimoald tomba entre les mains d'un de leurs chefs, qui voyant ſon enfance & ſa jolie figure, ſentit une indigne joie de cette priſe *(x)* : elle fut courte. Grimoald à qui on avoit inſpiré la plus forte horreur pour la captivité,

(u) Crudorum pullorum carnes ſibi inter mammas ſub faſciâ poſuerunt, quæ ex calore putrefactæ odorem fœtidum exhalabant. Cùmque eas vellent Avares contingere, non ſuſtinentes fœtorem, putabant eas naturaliter ita fœtere, procul ab eis cum execratione recedentes, atque dicentes, omnes Langobardas fœtidas eſſe.

(x) Deque tam nobili prædâ exultaret (erat enim ipſe puerulus eleganti formâ, micantibus oculis, lacteo crine perfuſus).

voulut s'y soustraire ou périr : son tyran marchoit devant lui; l'enfant tire son épée, & recueillant le peu de force que son âge lui permettoit *, il fit tomber sur la tête de son ennemi, un coup assez violent pour la lui fendre & faire sauter la cervelle; s'en étant ainsi débarrassé, il courut rejoindre ses frères, qu'il combla de joie par sa présence & par le récit de son aventure.

* Quantulo annisu valuit.

De ces quatre frères, les deux aînés, Taso & Cato, qui, après le départ des Huns, s'étoient remis en possession du duché de leur père, furent tués par la trahison d'un patrice Romain, nommé Gregoire, qui, sous couleur d'alliance & d'amitié, les attira hors de leur duché dans une place dont il étoit le maître. Par leur mort, le duché de Frioul sembloit devoir appartenir à Radoald & à Grimoald leurs frères; mais Grasulphe leur oncle, frère de Gisulphe, s'en empara. Ses neveux ne voulant point vivre sous l'autorité d'un homme qu'ils regardoient comme l'usurpateur de leur bien, quittèrent le Frioul & allèrent s'établir dans le duché de Bénévent, auprès du duc Arichis, qui avoit été leur gouverneur, & qui les reçut en père. Le fils d'Arichis, nommé Aïo, étoit devenu insensé, très-naturellement peut-être, mais Paul Diacre aime mieux croire que c'étoit l'effet d'un philtre, que les Romains lui avoient donné à Ravenne. Arichis, en mourant, recommanda Radoald & Grimoald à ses sujets: *ils sont*, leur dit-il, *bien plus dignes de vous gouverner que mon malheureux fils.* Ce fut pourtant ce fils qui lui succéda; la reconnoissance que Radoald & Grimoald devoient au père, leur fit chérir & respecter Aïo comme leur frère aîné, malgré la foiblesse de son esprit; ils ne voulurent que l'honneur d'être ses premiers sujets, & le servirent avec beaucoup de zèle. Aïo fut tué au bout de dix-sept mois par les Slaves, qui avoient fait une irruption dans son duché. Radoald vengea sa mort sur ces barbares, les chassa du duché de Bénévent, qu'il gouverna pendant cinq ans avec gloire, & dans lequel il eut pour successeur son frère Grimoald. Celui-ci étoit destiné à une plus grande fortune encore, mais le reste de ses aventures n'appartient plus à ce Mémoire; on le verra, dans le Mémoire suivant, monter sur le trône des Lombards & régner avec éclat.

Paul Diacre, l. IV, c. 40. *C. 41.* *C. 45.* *C. 46.* *C. 48.*

Nous n'avons pas voulu interrompre l'hiſtoire de cette intéreſſante famille des ducs de Frioul, quoique pluſieurs des évènemens que nous venons de rapporter, ne ſoient plus du temps d'Agilulphe, qui mourut peu d'années après l'irruption des Huns dans le Frioul, au bout de vingt-cinq ans de règne & de gloire.

Paul Diacre, l. IV, c. 42 & 43.

Peu de temps avant ſa mort, il étoit arrivé une aventure aſſez extraordinaire : ce Gondoald frère de la reine Theudelinde, & qui l'avoit accompagnée en Lombardie lorſqu'elle étoit venue épouſer Rotharis, fut trouvé mort & percé d'un trait, ſans qu'on ait pu connoître l'auteur de ce coup. Frédegaire l'attribue au Roi & à Theudelinde même, ou à leurs partiſans : Gondoald, ſelon lui, étoit trop chéri des Lombards ; ſon crédit alarma ſa ſœur & ſon beau-frère, qui s'en défirent. La vertu d'Agilulphe & la piété de Theudelinde rendent ce crime peu croyable ; ou il auroit fallu, comme l'ont remarqué d'habiles critiques, que Gondoald les y eût forcés par ſes brigues & ſes cabales. Un parent d'Autharis, nommé Anſul, avoit été ainſi aſſaſſiné ſous le règne d'Autharis même, ſans qu'on eût ſu comment ni par qui.

Chronic. c. 34.

Bianchi, Comment. ſur Paul Diacre. Murat. tome I.

Paul Diacre, l. III, c. 29.

Agilulphe avoit pris la précaution d'aſſocier à la couronne Adaloald ſon fils preſque dès ſa naiſſance (uſage pratiqué depuis par les premiers rois de France de la troiſième Race) ; il le laiſſa en mourant paiſible poſſeſſeur du trône, ſous la tutelle de Theudelinde ſa mère, toujours chère & reſpectable aux Lombards.

L. IV, c. 31.

C. 43.

ADALOALD, cinquième Roi.

Adaloald étant devenu inſenſé, fut dépoſé au bout de dix ans ; & Arioald fut élevé ſur le trône : voilà tout ce qu'en dit Paul Diacre. Ce récit ſuccinct & réduit, pour ainſi dire, aux faits élémentaires, vaut peut-être mieux que toutes les circonſtances dont il a plu à Frédegaire d'embellir le ſien. Il commence par ſe tromper, en diſant que la quarantième année du règne de Clotaire II, roi de France, l'empereur Maurice envoya en ambaſſade, au roi des Lombards, un habile empoiſonneur nommé Euſèbe : cette quarantième année du règne de Clotaire II étoit l'an 624 ; alors ce n'étoit plus Maurice qui occupoit le trône Impérial, ce n'étoit plus même Phocas, c'étoit Héraclius. Frédegaire

Chron. ch. 49.

ne ſe trompe peut-être pas moins, lorſqu'il ajoute que cet Eusèbe ayant trouvé Adaloald au bain, le frotta d'un certain onguent *(y)* dont l'effet fut de lui ſoumettre ſi aveuglément l'eſprit d'Adaloald, qu'il ne pouvoit rien faire que par ſon conſeil : cet Ambaſſadeur d'une Puiſſance ennemie, ne manqua pas de conſeiller au roi des Lombards toutes les imprudences & toutes les folies capables de bouleverſer ſon royaume; il lui conſeilla de maſſacrer tous les Grands de la Lombardie, ce qui ayant été promptement exécuté ſur douze d'entre eux, ſans cauſe & ſans prétexte, avertit les autres de défendre leur vie contre un Roi furieux; on le dépoſa donc, & peu de temps après il fut empoiſonné.

On peut choiſir entre le récit de Frédegaire & celui de Paul Diacre; l'un eſt plus piquant & plus développé, l'autre eſt plus ſec, & par cela même peut-être plus vrai : au reſte, on peut réunir les deux récits, car l'un ne dément pas l'autre; mais la vertu de cet onguent d'Eusèbe eſt un peu étrange.

Baronius conjecture, avec beaucoup d'apparence de raiſon, que Theudelinde étoit morte lorſque ſon fils fut dépoſé. *Ad ann. 626.*

C'eſt ici le lieu d'examiner, s'il eſt vrai que les Lombards aient été tributaires des François, depuis les incurſions faites par les Ducs dans les États du roi de Bourgogne juſqu'au règne d'Agilulphe ou d'Adaloald, qui affranchit, dit-on, les Lombards de ce tribut. Paul Diacre n'en dit rien, mais il peut avoir voulu diſſimuler un fait qui donnoit trop de ſupériorité à la France ſur ſa nation. C'eſt Frédegaire, &, d'après lui, Aimoin & Sigebert de Gemblours, qui rapportent ce fait; mais le récit de Frédegaire contient pluſieurs traits ou ridicules ou évidemment faux, que le ſavant Adrien de Valois a très-bien relevés. Frédegaire dit que les Lombards avoient douze Ducs au lieu de trente-cinq; que ces douze Ducs, qui gouvernèrent, ſelon lui, pendant douze ans, envoyèrent douze Ambaſſadeurs à l'empereur Maurice, douze à Gontran & à Childebert; que ces douze derniers Ambaſſadeurs payèrent, pour les douze Ducs, douze mille pièces d'or aux deux rois François. L'affectation puérile de ce rapport de douze eſt marquée dans le récit de Frédegaire; on y trouve auſſi des propoſitions *Fredeg. Chron. c. 45.*

(y) Inunctus in balneo neſcio quibus unguentis.

bien étranges : l'Auteur prétend que quand les Lombards voulurent rétablir la royauté, il leur fallut la permission de Gontran & de Childebert pour ce changement. Enfin ce récit contient des anachronismes. Frédegaire dit, que ce tribut cessa sous Agilulphe, par un traité qu'il fit avec Clotaire II, la trente-quatrième année du règne de ce Prince ; cette trente-quatrième année étoit l'an 618. Or Agilulphe qui n'étoit point fils d'Autharis, comme le dit Paul Diacre, étoit mort dès 616, & c'étoit Adaloald qui régnoit alors en Lombardie.

Mais toutes ces fautes doivent-elles faire rejeter entièrement le récit de Frédegaire ? Adrien de Valois ne le croit pas. En effet, si Frédegaire n'est pas bien instruit des affaires des Lombards, il l'est ordinairement assez bien des affaires des François. Au reste, Adrien de Valois fait une distinction très-raisonnable entre Gontran & Childebert pour ce qui concerne ce tribut. Il observe, que si ce tribut a eu lieu, ç'a été pour punir les Lombards de leurs incursions en France sous leurs Ducs ; mais ces incursions furent toujours faites dans les États de Gontran, roi de Bourgogne, jamais dans ceux de Childebert roi d'Austrasie ; ce fut donc Gontran & non Childebert, qui imposa ce tribut aux ducs Lombards ; les Rois qui succédèrent aux Ducs, bornant sagement leurs vues politiques au soin de s'affermir & de s'agrandir en Italie, purent continuer de payer ce tribut pour entretenir la paix avec les rois de Bourgogne leurs voisins ; mais il n'y a pas d'apparence qu'Autharis payât tribut à Childebert, qui pendant l'espace de peu d'années fit en Lombardie jusqu'à quatre irruptions & toutes malheureuses. Pour Gontran, on le voit toujours vivre en paix avec Autharis & se refuser à toutes les invitations que Childebert son neveu lui faisoit de porter la guerre en Lombardie. Le tribut qu'il recevoit des Lombards pouvoit être la cause de cette neutralité si fidèlement observée entre Autharis & Childebert. Celui-ci ayant succédé aux États de Gontran, peut avoir reçu ce tribut à son tour ; en effet, depuis la mort de Gontran, on ne le voit plus rien entreprendre contre les Lombards, quoique par l'acquisition du royaume de Bourgogne, il fût devenu leur voisin. Ce tribut peut avoir continué sous ses fils & sous Clotaire II,

qui

qui réunit tout l'empire François. On ne voit rien du moins qui démente formellement ſur ce point le témoignage formel de Frédegaire, adopté par Sigonius & par Adrien de Valois. Comme nous ne trouvons nulle part cette queſtion, traitée avec autant de lumière & de ſolidité que dans Adrien de Valois, nous croyons devoir nous en tenir à ſon avis : ſi ce tribut ne ceſſa que la trente-quatrième année du règne de Clotaire II, ce fut Adaloald qui procura ce bienfait à la nation Lombarde ; ſi ce fut Agilulphe, comme le dit Frédegaire, le tribut avoit ceſſé avant la trente-quatrième année du règne de Clotaire. Frédegaire dit que le roi des Lombards avoit corrompu par des préſens les trois principaux Miniſtres de Clotaire II, Warnachaire maire du Palais en Bourgogne, Gondeland en Neuſtrie, Chuchus en Auſtraſie. Mille pièces d'or diſtribuées à chacun d'eux, les ayant mis dans les intérêts des Lombards, ils engagèrent Clotaire à ſe déſiſter du tribut annuel, moyennant trente-ſix mille pièces d'or que les Lombards payèrent ſur le champ ; trop heureux de racheter ainſi une redevance perpétuelle par une ſimple avance de trois années.

Rer. Francicar. lib. XVIII.

ARIOALD, ſixième Roi.

Paul Diacre avoue qu'il ne ſait rien du règne d'Arioald, ſi ce n'eſt qu'il dura environ douze ans.

Paul Diacre, l. IV, c. 43.

Nous apprenons du prologue des loix de Rotharis, qu'Arioald étoit de la race de Canpus ; nous apprenons de Frédegaire qu'il étoit duc de Turin, du même Frédegaire & de Jonas, auteur contemporain, qu'il épouſa Gundeberge, ſœur d'Adaloald, fille d'Agilulphe & de Theudelinde ; mariage qui paroît avoir eu pour objet de fortifier ſes droits, & de conſoler la race d'Agilulphe.

Chronic. c. 49.

C'eſt vraiſemblablement par erreur que Paul Diacre dit que Gundeberge épouſa Rodoald, fils de Rotharis : le règne d'Adaloald, ſelon Paul Diacre lui-même, ayant duré dix ans, celui d'Arioald douze, celui de Rotharis plus de ſeize ; & Rodoald, ſelon le même Paul Diacre, n'ayant épouſé Gundeberge qu'après être monté ſur le trône, elle devoit être un peu avancée en âge, il devoit ſur-tout y avoir une grande diſproportion d'âge entre la fille d'Agilulphe

L. IV, c. 49.

& le fils de Rotharis. D'ailleurs Frédegaire dit qu'après la mort d'Arioald Gundeberge épousa non Rodoald, qui n'étoit pas encore né, mais Rotharis son père; & il paroît que Rodoald, au lieu d'être son mari, étoit son fils. Frédegaire mérite ici la préférence sur Paul Diacre, parce que son récit s'accorde mieux avec celui de Jonas, auteur contemporain.

Arioald étoit Arien, Adaloald étoit Catholique; le pape Honorius devoit être du parti de ce dernier dans l'affaire de sa déposition; il voulut engager Isacius, exarque de Ravenne à faire quelques efforts pour rétablir Adaloald; mais Isacius crut qu'il étoit plus sage & plus sûr d'entretenir la paix avec le nouveau Roi. Jonas raconte quelques violences d'Arioald contre les Catholiques, il fait cependant le plus grand éloge de ses vertus. Le P. Pagi, prétend qu'Adaloald fut rétabli sur le trône, & que Rotharis lui succéda immédiatement; mais cette opinion n'a pas fait fortune, elle est trop fortement démentie par les textes de Frédegaire & de Paul Diacre.

Ad ann. 626.

ROTHARIS, septième Roi.

Paul Diacre, l. IV, c. 44.

Chronic. c. 70.

Arioald étant mort sans enfans, eut pour successeur Rotharis, de la race d'Arodus; ce fut un grand Roi, un vaillant Capitaine, un sage Législateur. Frédegaire dit qu'il étoit duc de Bresse, & qu'il dut la Couronne au choix de Gundeberge, comme Agilulphe au choix de Theudelinde: en ce cas Theudelinde & Gundeberge savoient également bien choisir, & la nation Lombarde leur a dû deux de ses meilleurs Rois.

Paul Diacre, l. IV, c. 47.

Aussi belliqueux qu'ami de la justice, Rotharis recula les bornes de la Lombardie & humilia l'Empire; il s'empara de toutes les places maritimes de la Ligurie depuis Luna en Toscane jusqu'aux confins de la France; il prit aussi Opiterge, aujourd'hui Oderzo, qui gênoit la communication de Trévise avec le Frioul; il défit les Romains & les Ravennates en bataille rangée dans les environs de Modène *(z)*; il leur tua huit mille hommes, & mit le reste en déroute. Tels sont les monumens de sa valeur, ceux de sa sagesse subsistent encore dans les loix qu'il a portées; nous

(z) Ad fluvium Æmiliæ, qui Scultenna dicitur.

nous réſervons d'en parler dans une addition à notre premier plan, addition que l'abondance des matières rend indiſpenſable, & dont nous rendrons compte tout-à-l'heure.

Arrêtons-nous ici pour reprendre le fil de la chronologie, depuis le rétabliſſement de la Royauté:

La ſomme des années de chaque règne étant donnée par Paul Diacre, il ne paroît pas d'abord qu'il puiſſe y avoir de difficulté? Autharis élu vers l'an 585, règne ſix ans; Agilulphe lui ſuccède donc vers l'an 590, il règne vingt-cinq ans, meurt en 614 ou 615; Adaloald ſon fils eſt dépoſé au bout de dix ans vers 625; Arioald règne environ douze ans & Rotharis parvenu au trône vers 636 ou 637, meurt vers l'an 652 ou 653, au bout de ſeize ans & quatre mois de règne.

Mais quelques paſſages du même Paul Diacre, répandent d'aſſez grands nuages ſur cette chronologie. Il nous montre Autharis, *L. III, c. 33.* vers la fin de ſon règne, faiſant la conquête du Bénévent & de toutes les contrées adjacentes, juſqu'à l'extrémité de la Calabre, du côté de la Sicile; dans le chapitre ſuivant, il dit que le premier duc de Bénévent, nommé Zotton, qui paroît avoir été créé Duc d'après cette conquête, gouverna ce duché vingt ans; il rapporte ſa mort ſous Agilulphe, & dit qu'il eut pour ſucceſſeur *L. IV, c. 19.* Arigis ou Arichis, dont il rapporte la mort vers le commencement du règne de Rotharis, en ajoutant qu'il avoit poſſédé le duché pendant cinquante ans: il faudroit donc pouvoir trouver depuis la fin du règne d'Autharis juſqu'au commencement du règne de Rotharis, un eſpace de ſoixante-dix ans, ce qui eſt abſolument impoſſible.

Après avoir lû ce qu'ont écrit ſur cette difficulté, Antoine Caraccioli[a], Camille Pérégrini[b], D. Bacchini[c], voici la ſolution que nous trouvons la plus ſatisfaiſante; c'eſt principalement Antoine Carraccioli qui nous la fournit.

Paul Diacre dit qu'Autharis vint par Spolète juſqu'à Bénévent, *per Spoletum Beneventum perveniſſe*, & qu'il prit ce pays, *eandemque regionem cepiſſe;* quel pays? le pays de Bénévent, mais non pas Bénévent même: il paroît qu'il entra dans Bénévent comme dans une ville de ſa domination; il faut donc ſuppoſer que Bénévent

[a] *Propyl. ad 4. Chronologos.*
[b] *Diſſertat. de Ducatu Benev.*
[c] *Diſſertat. de æſtate Petri Senioris.*

appartenoit dèslors aux Lombards, & que Zotton en étoit déjà Duc. Paul Diacre ne dit pas que Zotton ait été créé alors Duc de Bénévent, ni qu'il l'ait été par Autharis. Il est vrai que l'ordre dans lequel il rapporte les faits, étoit propre à faire naître cette erreur; aussi Lazius croit-il que Zotton fut créé duc de Bénévent par Autharis, & cite-t-il Paul Diacre pour son garant. Sigonius & quelques autres l'ont entendu de la même manière, & ont cru qu'avant Autharis, les Lombards n'avoient point encore pénétré dans le Samnium, dans la Lucanie & dans la Calabre; il faut bien qu'ils aient tort, car, selon ce calcul, il est impossible de trouver les vingt années de Zotton; on a en effet une époque certaine sur Arichis, successeur de Zotton. Une lettre du pape S.[t] Gregoire nous apprend qu'il étoit déjà duc de Bénévent en 592; les vingt années de Zotton étoient donc expirées alors; il faut donc remonter jusqu'à l'année 571 ou 572, pour trouver l'époque de l'établissement du duché de Bénévent: aussi est-ce à l'année 571 que Léon d'Ostie fixe cet établissement; car il dit que la ville de Bénévent, lorsqu'elle fut prise en 891, par le patrice Symbaticius, avoit été gouvernée par des Ducs, pendant trois cents vingt ans, ce qui nous renvoie à l'année 571. Hérempert est à peu près d'accord sur ce point avec Léon d'Ostie; il rapporte l'établissement du duché de Bénévent à l'an 568: ainsi tous deux croient que le duché de Bénévent fut établi comme la plupart des autres duchés, peu de temps après l'arrivée des Lombards en Italie; mais Léon d'Ostie, qui place l'établissement du duché de Bénévent en 571, paroît plus croyable, en ce qu'il donne le temps aux Lombards de faire des conquêtes éloignées, qu'il n'est pas vraisemblable qu'ils aient faites dès la première année de leur arrivée en Italie.

De Migrat. Gent. lib. XII.

L. II, ep. 46, edit. Benedictin. ad Joann. episc. Ravenn.

Hist. Monast. Casin.

De gest. Princ. Benevent.

C'est donc en 571 ou environ, que Zotton fut fait duc de Bénévent; il mourut vers 591. Arichis son successeur, gouverna le duché pendant cinquante ans, & mourut vers 641, une des premières années du règne de Rhotaris.

Ainsi la chronologie des ducs de Bénévent ne contredit point dans Paul Diacre, celle des rois des Lombards.

Il reste pourtant encore dans la chronologie de Paul Diacre, une

difficulté qui me paroît si forte que je me contenterai de l'exposer, sans entreprendre de la résoudre. Paul Diacre dit qu'Arichis avoit été gouverneur de Radoald & de Grimoald, enfans de Gisulphe, duc du Frioul, & de Romilde. Il falloit que c'eût été avant qu'Arichis fût duc de Bénévent, c'est-à-dire avant 591; il falloit qu'avant cette époque, Grimoald eût été en âge d'avoir un gouverneur. Le même Paul Diacre place l'irruption des Huns dans le Frioul, & la mort de Gisulphe & de Romilde, vers le temps de la mort de Phocas & du couronnement d'Héraclius, c'est-à-dire vers l'an 610: il dit qu'alors Radoald & Grimoald étoient encore dans l'enfance, *adhuc in puerili ætate*, par opposition avec leurs deux aînés qui étoient déjà dans l'adolescence, *jam adolescentes;* il appelle toujours Grimoald dans ce récit, *puer, puerulus:* ses frères le jugeoient trop petit & trop foible, *utpote parvulum*, pour pouvoir se tenir à cheval. Comment tout cela peut-il convenir en 610, à un enfant qui avoit un gouverneur avant 591? Arichis mourant, recommande à ses sujets Radoald & Grimoald, *jam florem juventutis habentes;* il y avoit alors plus de cinquante ans que ces gens qu'on avoue enfin être parvenus à la fleur de la jeunesse, n'avoient plus de gouverneur, puisqu'Arichis avoit été cinquante ans duc de Bénévent. Aïo, fils d'Arichis, survécut son père, d'un an & cinq mois. Radoald lui succède au duché, qu'il gouverne pendant cinq ans, & qu'il laisse en mourant à Grimoald. Celui-ci le possède pendant vingt-cinq ans; neuf ans avant sa mort, il devient roi des Lombards: il devoit avoir alors près de quatre-vingts ans; ce qui ne l'empêche pas de se marier, d'avoir des enfans, de remplir son règne par des actions de courage & de vigueur, qui ne conviennent qu'à la force de l'âge: il meurt enfin, non de vieillesse ni de maladie, mais d'un accident. Ni Paul Diacre ni aucun autre auteur, ne prononce le mot de vieillesse, en parlant du règne de Grimoald & de sa mort: toute la difficulté naît ici de ce qu'Arichis a été gouverneur de Grimoald. Retranchez ces trois mots, *suum quondam pædagogum*, ou expliquez-les de manière qu'Arichis ait pu être en même temps duc de Bénévent & gouverneur de Grimoald, tout s'arrange de soi-même. Si en 610, époque de l'irruption des Huns dans le Frioul,

L. IV, c. 41.

L. IV, c. 38.

C. 45.

Grimoald étoit dans la plus tendre enfance, comme le dit Paul Diacre, on a bien pu dire qu'il étoit encore dans la fleur de la jeuneſſe, à la mort d'Arichis, en 641 ; & vingt-deux ans après, il a pu ſe marier, avoir des enfans & régner avec gloire; il a pu mourir en 671, au bout de neuf ans de règne, ſans que ſon âge méritât d'être remarqué. Mais comment interpréter ces trois mots, *ſuum quondam pædagogum*, ou ſur quelle autorité les retrancher?

Nous terminons ce Mémoire à la mort de Rotharis, que nous regardons comme le terme de la grandeur des Lombards & l'époque de leur décadence. De ce moment, nous voyons, pour ainſi dire, fermenter ſourdement le germe de leur ruine: ils auront pourtant encore de grands Princes, qui ajouteront à la ſageſſe de leurs loix, à la gloire de leurs armes; ils auront des règnes brillans, mais agités, & qui ne retraceront plus cette paix heureuſe des règnes d'Autharis, d'Agilulphe & de Rotharis. Je vois dans ce qui me reſte à parcourir de leur hiſtoire, des diviſions, principe preſqu'infaillible de décadence; des Grands révoltés, des peuples inconſtans, l'ordre de la ſucceſſion interverti, le trône quelquefois partagé; des Rois légitimes chaſſés de ce trône, puis rétablis & toujours mal affermis; des tyrans heureux, les forces des citoyens tournées contre eux-mêmes & devenues moins actives contre l'ennemi étranger; à travers tout cela, des traits de génie, de grandeur & de courage; des momens brillans, des reſtes de gloire encore impoſans.

L'hiſtoire de ces peuples barbares & ignorés, eſt beaucoup plus féconde qu'on ne le croiroit; l'hiſtoire des peuples policés offre moins de ces traits ſinguliers & frappans, de ces grands crimes & de ces grands malheurs, dont la ſcène tragique aime à s'emparer pour en faire la leçon éternelle des hommes. Les caractères & les aventures de Roſemonde & de Romilde ſont de ce genre. Grimoald & Pertharite, dont on verra les règnes dans le Mémoire ſuivant, ont exercé le génie de Corneille: le déguiſement d'Autharis a pu faire naître l'idée du déguiſement d'Iarbe dans *Didon*. En général, la Nature chez les peuples barbares conſerve mieux ſon énergie; ſes traits ſont plus marqués, ſes paſſions plus vraies & leur action plus terrible.

En écartant le merveilleux, l'inutile, le ſuperſtitieux, les faits incroyables, les miracles ſans preuves & ſans objet, le fatras des épiſodes dont Paul Diacre ſurcharge ſon hiſtoire, il reſte beaucoup de faits dignes de foi & d'attention. La multitude & l'importance de ceux qui me reſtent à rapporter, m'obligent d'ajouter à mon premier plan, ſans le changer. Ce plan s'agrandit en s'exécutant; je ſens, comme dit Tite-Live, *Quicquid progredior, in vaſtiorem me altitudinem ac velut profundum invehi, & creſcere penè opus quod prima quæque perficiendo, minui videbatur.* Je n'ai pu m'arrêter à certains uſages des Lombards qui méritoient d'être obſervés; je n'ai point marqué les révolutions diverſes qu'éprouva chez eux la Religion; je n'ai pas dit un mot de leurs loix: tous ces objets demandent à être diſcutés avec plus d'étendue que je ne pouvois leur en donner dans ce ſecond Mémoire; je me propoſe donc, après avoir expoſé dans le troiſième, la gradation ſucceſſive de la décadence des Lombards, d'ajouter un quatrième & dernier Mémoire, où je traiterai en particulier de leur religion, de leurs loix, de leurs arts, de leurs mœurs & de leurs uſages.

Lib. XXXI, ſub init.

Fin du Tome trente-cinquième.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.
The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

